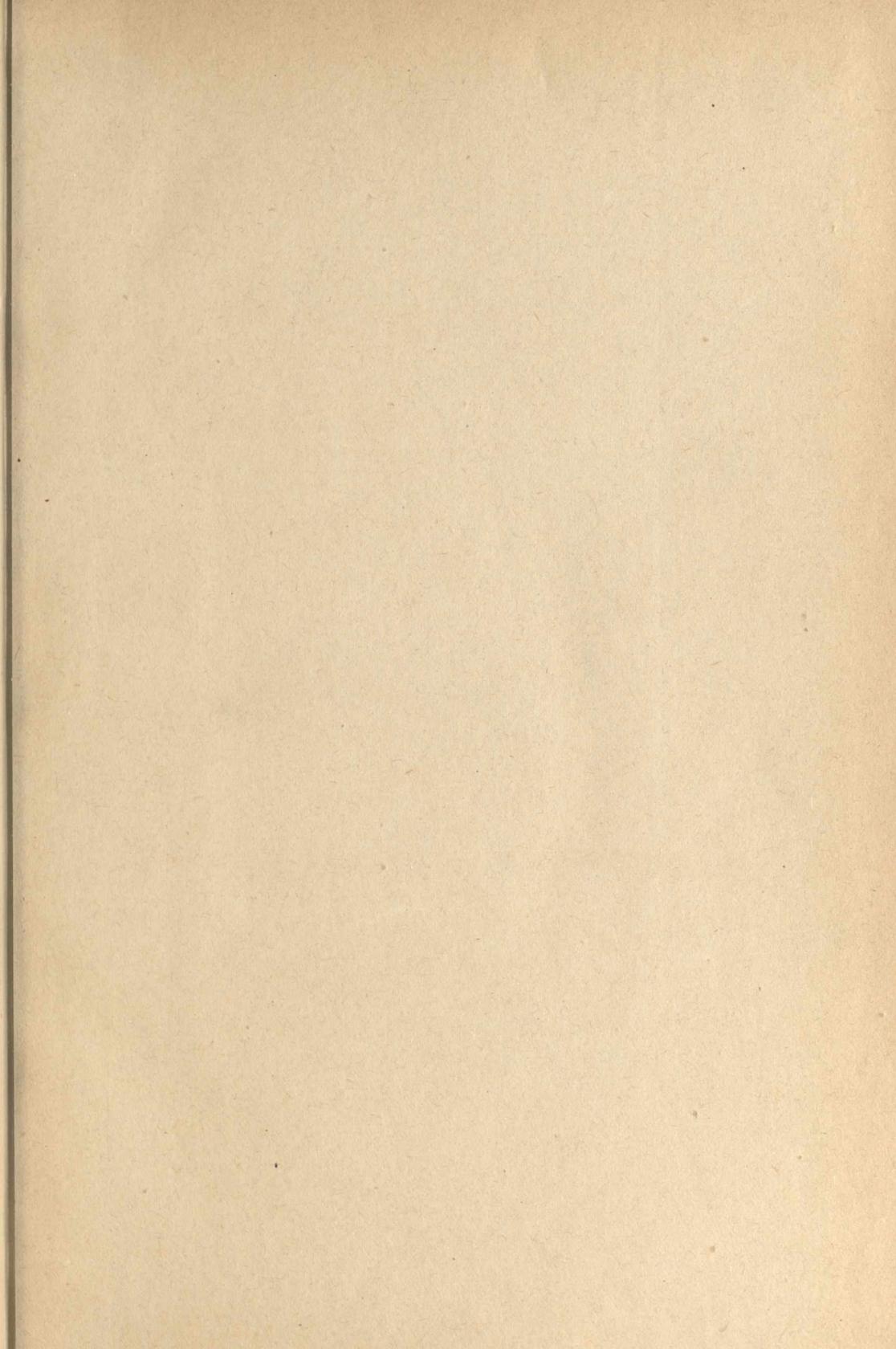


BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

J
103
H72
1895
c6
A1



TÉMOIGNAGES

RENDUS DEVANT LE

11417

COMITÉ DES COMPTES PUBLICS

AU SUJET DES

PONTS DU CANAL LACHINE

AUSSI

PIÈCES PRODUITES À L'APPUI, Y COMPRIS LA CAUSE DE
St. LOUIS vs LA REINE DANS LA COUR
DE L'ECHIQUIER.

IMPRIMÉS PAR ORDRE DU PARLEMENT



OTTAWA

IMPRIMÉ PAR S. E. DAWSON, IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE
MAJESTÉ LA REINE

1895

THE UNIVERSITY OF TORONTO

LIBRARY

100 St. George Street, Toronto, Ontario

BOOKS BY THE UNIVERSITY OF TORONTO

1950-1951

UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY
100 St. George Street
TORONTO, ONTARIO
CANADA

TABLE DES MATIÈRES.

	PAGE
Témoignages rendus devant le comité des Comptes publics :	
Casgrain, J. P. B	3
Roy, J. R.	30
Desbarats, J. G.	47
Schreiber, C.	104, 432
Quinn, J.	192
Parent, E. H.	199, 422, 431
Kennedy, P.	251
Lepage, A.	259
Doheny, M.	265, 282
Hannaford, E. P.	273
Kennedy, E.	301
Conway, J.	343
St. Louis, E.	344, 389
Frigon, H.	346, 433
Hayter, F.	408
Villeneuve, J.	409
McEwan, W. J.	423
Drolet, A.	425
Coughlin, P.	429
Trudel, F. X.	432
Ouimet, hon. J. A.	444
Pièces produites.	446
Cour de l'Échiquier—St. Louis vs la Reine.	472
St. Louis, Em.	472
Michaud, J. A.	499
Drolet, A.	538
Beaudry, J. H.	545
McEwan, W. J.	551
Stanton, H. C.	559
Proulx, M.	563
Rochon, F.	564
Lepage, A.	566
Lepage, E.	572
Trudel, F. X.	573
Archambault, V.	580
Parent, P. E.	582, 633
Conway, J.	584
Doheny, M.	588, 609, 647
Marceau, E.	590
Davin, J.	591
Bastien, T.	592
Ives, H. R.	594
Connolly, M. L.	595

	PAGE
Lacroix, P.....	600
Laporte, N.....	602
Morrison, J.....	603
Cadieux, H.....	604
Béland, J.....	605
Coughlin, P.....	606, 613
Desjardins, E.....	609
Parent, E. H.....	616
Villeneuve, J.....	622
Desbarats, G. J.....	635
Papineau, L. G.....	638, 662
McLeod, H. A. F.....	640, 652
Beemer, H. J.....	660
Massy, G. H.....	663
Schreiber, C.....	664
Douglas, R. C.....	665
Ouimet, J. A.....	668

TÉMOIGNAGES

RENDUS DEVANT LE

COMITÉ DES COMPTES PUBLICS

AU COURS DE

L'ENQUÊTE SUR LES FRAIS DE CONSTRUCTION DES PONTS DE LA
RUE WELLINGTON ET DU GRAND TRONC

SUR LE

CANAL LACHINE

PROCÈS-VERBAL.

SALLE DE COMITÉ N° 49,

CHAMBRE DES COMMUNES, 22 mai 1894.

Le comité permanent des Comptes Publics se réunit.

M. J. P. B. CASGRAIN, prête serment et est interrogé:—

Par M. Davies :

Q. Quel est votre nom?—R. Joseph Philippe Baby Casgrain.

Q. Quelle est votre profession?—R. Je suis ingénieur et arpenteur.

Q. Où demeurez-vous?—R. A Montréal.

Q. Vous savez où est le canal Lachine?—R. Oui.

Q. Vous connaissez les ponts qui traversent ce canal et que l'on nomme généralement "pont de la rue Wellington" et "pont du chemin de fer du Grand Tronc"?—R. Oui.

Q. Ils ont été récemment reconstruits?—R. Oui.

Q. Quand?—R. Dans le cours de l'hiver de 1893.

Q. Il a été fait une enquête par une commission, n'est-ce pas, au sujet des dépenses entraînées par la reconstruction de ces ponts?—R. Oui.

Q. Avez-vous comparu devant cette commission?—R. Nous avons été chargés, M. Roy et moi, par la compagnie du *Herald* de Montréal, de comparaître devant cette commission.

Q. Avez-vous demandé à voir les plans et les documents qui avaient été produits?—R. Oui.

Q. Veuillez nous dire quels étaient les membres de la commission?—R. C'étaient MM. Henry F. McLeod, G. Emile Vanier et Douglas.

Q. Du ministère des Chemins de fer?—R. Oui.

Q. Et quel est ce monsieur McLeod?—R. Je l'ignore. C'est un ingénieur.

Q. Demeure-t-il à Montréal?—R. Je crois qu'il réside à Ottawa.

Q. Vous avez fait des démarches auprès de cette commission, si je ne me trompe?—R. Oui, nous avons tout d'abord demandé verbalement que l'on nous permît d'examiner les plans et devis.

Q. S'est-on rendu à votre demande?—R. Au bout de six semaines, on nous a permis de voir les plans.

Q. Et qui vous les a montrés? Qui en avait la garde?—R. Les commissaires ont d'abord refusé de nous les laisser voir. Nous leur avons ensuite écrit une lettre formelle; nous étions décidés, s'ils avaient persisté dans leur refus, de ne plus insister. A cette lettre, le président répondit que les documents qui seraient déposés comme pièces au cours de l'enquête pourraient être examinés par nous pendant les séances de la commission.

Q. Êtes-vous allés les examiner?—R. Immédiatement après, nous sommes allés les examiner et nous avons pris connaissance de tout ce qu'on nous a passé.

Q. Divers documents ont été produits ici devant le comité des Comptes publics: en voici un (passant un plan au témoin). Veuillez regarder ce document et nous dire si vous l'avez examiné?—R. Oui; c'est une copie du plan, sur papier bleu, et le seul plan qui nous ait été fourni par la commission.

Q. C'est une copie sur papier bleu du seul plan qui vous ait été fourni par la commission?—R. Oui.

Q. Qu'est censée représenter cette copie sur papier bleu?—R. D'abord, l'emplacement des deux ponts et du canal; puis les sections verticales et les sections transversales des différents travaux sur le canal.

Q. Est-ce que ce plan a été fait avant l'exécution des travaux?—R. On m'a dit que ce plan avait été fait après l'achèvement des travaux.

Q. Par qui paraît-il avoir été fait?—R. Il ne porte pas de signature. Il a dû être fait par quelque dessinateur.

Q. Cependant, c'est le seul plan que la commission avait devant elle?—R. Oui.

Q. Ce plan vous permet-il, comme ingénieur, de comprendre les quantités?—R. Une personne au fait de travaux de ce genre peut calculer les quantités par ce plan.

Q. Vous indique-t-il les dimensions du canal, la longueur et la hauteur du pont projeté, et toutes les autres données voulues?—R. Oui.

Q. De sorte que toutes les quantités relatives à la construction du pont, et tous les renseignements qu'un ingénieur désirerait avoir au sujet du coût des travaux de ce pont, peuvent être obtenus en examinant ce plan?—R. Des plans détaillés auraient dû l'accompagner, mais avec les renseignements que nous avons, nous aurons pu contrôler les quantités établies par les employés du gouvernement, et je dois dire tout d'abord que ces quantités étaient exactes.

(La copie sur papier bleu est déposée comme pièce n° 1.)

Q. Je vous demande purement et simplement si le plan en question était suffisamment exact pour l'étude que vous vouliez faire?—R. Il nous a servi à contrôler les quantités.

Q. Avez-vous fait une copie de ce plan?—R. Oui.

Q. Voici le plan que vous m'avez remis. Est-ce une copie exacte du plan sur papier bleu?—R. Oui, en laissant de côté les deux ponts en fer pour éviter la confusion. C'est une copie exacte, ou plutôt une épure teintée de différentes couleurs pour faciliter l'étude des travaux.

(Déposé comme pièce n° 2.)

Q. Veuillez, M. Casgrain, indiquer sur ce plan le canal et les ponts et les différents ouvrages représentés. Est-ce que ce plan est censé indiquer l'état actuel du canal et du pont?—R. D'abord, la teinte bleue représente l'eau lorsque le canal est plein.

Q. Voulez-vous décrire les ouvrages en termes que le sténographe puisse transcrire. Je voudrais que vous décriviez le plan qui est devant nous; nous nous occuperons plus tard des détails. Comme vous voyez, sur le plan, le canal est indiqué par des lignes claires et distinctes. Que sont les structures centrales?—R. La structure centrale est le massif principal au milieu duquel se trouvent les piles à pivot.

Q. Du vieux pont?—R. Du vieux pont. L'ancienne pile à pivot du pont du Grand Tronc est indiquée sur le plan, ainsi que celle de l'ancien pont de la rue Wellington.

Q. Que signifient les couleurs rose et jaune que l'on remarque sur le plan?—La couleur rose représente les nouveaux travaux.

Q. Et la couleur jaune représente les anciens travaux?—Pas exactement. Le coffrage est peint en jaune et porte sur ce plan les mots "coffrage enlevé," ce qui fait voir qu'il a été enlevé. De l'autre côté du canal, il y a les mots "coffrage enlevé," qui montrent que ce coffrage a aussi été enlevé. Le reste du coffrage est teint en jaune, mais n'a pas été enlevé.

Q. Le jaune représente les anciens travaux?—Non.

Par M. Gibson :

Q. Est-ce que le jaune ne représente pas les piliers?—R. Oui.

Q. Et le rose la maçonnerie?—R. Oui.

Q. Et l'autre couleur la vieille maçonnerie?—R. C'est exactement cela.

Par M. Davies :

Q. Ce que l'on voit ici représente la pile centrale à pivot du vieux pont?—R. Oui.

Q. Et que représentent les parties du plan portant les mots "coffrage enlevé"?—Elles représentent les deux morceaux de charpente qui ont été enlevés.

Q. Sur lesquels le vieux pont reposait?—R. Sur lesquels les extrémités du vieux pont reposaient.

Q. Entre ces coffrages et les côtés du canal, qu'y avait-il?—R. Il y avait de petits ponts. Cette partie du canal est maintenant traversée par un pont tournant.

Q. Les vieux ponts tournaient au centre?—R. Oui.

Q. Et entre les coffrages et les murs latéraux du canal il y avait des ponts permanents?—R. Oui.

Q. Veuillez expliquer la différence entre le vieux pont et le pont actuel?—Le pont actuel pivote sur la même pile centrale. Mais on a construit une nouvelle pile pour le pont de la rue Wellington. Le vieux pont du Grand Tronc pivote encore sur l'ancienne pile, mais le plan a été si changé qu'il traverse le canal sans reposer sur le caisson intermédiaire.

Q. Les ponts, tels qu'ils sont maintenant construits, ne reposent sur aucune culée dans le canal?—R. Non.

Q. Sur quoi reposent-ils?—R. Ils reposent sur des culées construites sur les côtés du canal.

Q. Que sont devenues les deux culées qui se trouvaient autrefois dans le canal?—R. Elles ont été enlevées.

Q. Veuillez nous dire, M. Casgrain, ce qui a été enlevé pour permettre de construire les nouveaux ponts?—R. D'abord, le coffrage latéral, au nord, et le coffrage latéral, au sud, ont été enlevés, ainsi que tout ce qui gênait la construction de la nouvelle pile du pont de la rue Wellington. Ensuite, on a démolé la partie où a été construite la nouvelle pile du pont Wellington. De plus, on a enlevé de la maçonnerie, les deux piles de l'est, les deux assises et les deux culées du pont du Grand Tronc.

Q. Je n'ai pas compris qu'il y avait des culées au nord et au sud du canal?—R. Le mur du canal servait de support pour les petits ponts permanents qui s'étendaient des culées situées dans le canal jusqu'à ses côtés. Ces culées en coffrage dûrent être enlevées et creusées pour permettre d'en construire d'autres à une plus grande profondeur. On a aussi enlevé deux piles de support pour le pont Wellington, de même que la culée nord et la culée sud de ce pont des deux côtés du canal.

Q. Qu'en a-t-on fait?—R. Elles ont aussi été enlevées.

Q. Lorsque vous avez parlé du mur du canal, vous avez employé le mot "culées" et m'avez induit en erreur?—R. C'est à proprement parler le mur du canal.

Q. Vous dites que le vieux mur a servi pour le pont permanent qui s'étend du bord du canal aux culées du centre? Est-ce bien cela?—R. Oui.

Q. Et vous appelez le vieux mur une culée?—R. On l'appelle une culée ici. C'est le vieux mur du canal.

Q. Ce caisson central qui se trouvait dans le canal, a-t-il été tout enlevé?—R. Oui.

Q. Et de l'autre côté?—R. De l'autre côté aussi.

Q. Maintenant, en ce qui concerne la pile-pivot, qu'est-ce qui a été enlevé?—R. Ce qui est indiqué par la ligne noire ponctuée, a été enlevé pour permettre de construire la pile centrale du pont de la rue Wellington.

Q. C'était l'extrémité?—R. L'extrémité.

Q. L'extrémité ouest de la pile centrale a été enlevée pour permettre de construire la pile-pivot du nouveau pont?—R. Oui.

Q. Et l'extrémité est du caisson à pivot?—R. Elle a été enlevée pour permettre de construire le nouveau coffrage.

Q. Quelle est la longueur du coffrage, maintenant?—R. Il me faudrait une échelle pour la mesurer.

Q. De combien a-t-il été allongé; a-t-il été allongé de ce qui est teint en rose?—R. Oui.

Q. Quelle était la distance entre les deux anciens ponts, et pouvez-vous indiquer sur la carte l'emplacement des anciens ponts et celui des ponts actuels?—R. La ligne ponctuée sur le plan au-dessus de laquelle se trouvent les mots "*center line of old bridge*" (axe de l'ancien pont), indique l'emplacement de l'ancien pont pour voitures et piétons qui traversait le canal Lachine, et la ligne ponctuée au-dessus de laquelle sont écrits les mots "*centre line of old G.T.R. bridge*" (axe de l'ancien pont du Grand Tronc) indique l'emplacement de l'ancien pont du Grand Tronc.

Q. Alors l'ancien pont du Grand Tronc et le nouveau pont de ce nom sont exactement au même endroit? Il n'y a eu aucun changement dans l'emplacement de ce pont?—R. Il n'y a eu aucun changement dans son emplacement.

Q. Le nouveau pont du Grand Tronc a été construit à l'endroit où se trouvait l'ancien pont?—R. Oui.

Q. Il n'y a pas eu de changement du tout dans l'emplacement?—R. Non.

Q. Maintenant, le nouveau pont Wellington et l'ancien pont de ce nom se trouvent-ils au même endroit?—R. Non.

Q. Veuillez indiquer sur le plan la position de l'ancien pont Wellington et celle du nouveau pont?—R. L'endroit où ce pont se trouvait autrefois est indiqué par la ligne ponctuée au-dessus de laquelle sont écrits les mots "*centre line of old bridge*" (axe de l'ancien pont), et le nouvel emplacement est indiqué par la ligne ponctuée au-dessus de laquelle se lisent les mots "*centre line of new bridge*" (axe du nouveau pont).

Q. Quelle est la distance entre le pont actuel de la rue Wellington et le pont du Grand Tronc?—R. Il me faudrait une échelle pour calculer cette distance.

Q. Est-ce de 100 verges ou 500 verges? Donnez un chiffre approximatif?—R. (Après avoir mesuré avec l'échelle.) Elle est de 256 pieds à partir du centre de l'un des ponts jusqu'à celui de l'autre.

Q. Maintenant, M. Casgrain, comme les supports des anciens ponts ont été entièrement enlevés, veuillez expliquer au comité quels supports ont les nouveaux ponts. Vous avez dit que les anciens ponts reposaient sur ces piles intermédiaires et que les nouveaux ponts reposaient sur les murs du canal. Veuillez nous dire ce qu'on a construit pour les supporter?—R. Quatre culées ont été construites sur les murs du canal, et elles sont indiquées sur le plan comme étant les culées nord et sud du pont du Grand Tronc, et les culées nord et sud du pont Wellington y sont aussi clairement indiquées et teintes en rose.

Q. De sorte que les nouveaux ponts sont naturellement plus longs que les anciens?—R. Beaucoup plus longs.

Q. Maintenant, le plan que vous avez eu entre les mains et dont vous avez fait une copie vous a-t-il permis d'établir les quantités pour ces différents travaux?—R. Oui; les plans qui nous ont été fournis nous ont permis d'établir les quantités; nous avons trouvé quelque différence avec les mesurages faits par les employés du gouvernement, mais dans tous nos calculs nous avons adopté ces mesurages comme étant exacts.

Q. Veuillez entrer dans plus de détails et me dire si vous avez préparé un état des quantités et du coût pour ces différents travaux?—R. Oui, nous avons fait un tableau des quantités et du coût des travaux.

Q. Lorsque vous dites "nous avons fait," de qui voulez-vous parler?—R. De M. Roy et moi.

Q. Il est, lui aussi, ingénieur civil?—R. Oui.

Q. Voulez-vous indiquer en détail au comité comment vous avez fait vos calculs, en prenant chaque article séparément?—R. Nous avons commencé par la "glace enlevée," dont nous avons trouvé, d'après les chiffres et les plans, 18,900 verges cubes. En effet, entre l'extrémité est et l'extrémité ouest du plan, sur toute la largeur du canal, il y a une superficie de 127,675 pieds carrés.

Q. Cela comprend toute la partie du canal couverte par les travaux?—R. Et même plus. En portant l'épaisseur de la glace à quatre pieds, ce qui est une épaisseur très considérable, cela donne 510,700 pieds cubes, soit 18,915 verges cubes. En allouant 50 centins la verge pour l'enlèvement de la glace, nous sommes arrivés au chiffre de \$9,450.

Q. Et en ce qui concerne les quantités?—R. Nous avons considéré ces quantités comme excessives, au point de vue de l'épaisseur et de l'étendue de glace enlevée.

Q. Avez-vous pu constater quelles quantités avaient été établies par le gouvernement?—R. Je vous ai dit que nous avons trouvé ces quantités excessives comparativement aux nôtres. Ce sont les chiffres mêmes du gouvernement qui nous ont été communiqués.

Q. Les chiffres des commissaires?—R. Oui, que nous ont fourni les commissaires lorsque nous avons examiné les plans et les documents.

Q. En ce qui concernait l'enlèvement de la glace, vous avez pris les chiffres des commissaires?—R. Nous avons d'abord établi nos propres chiffres, mais nous avons adopté dans tous les cas les chiffres du gouvernement, afin qu'il n'y eût aucune discussion au sujet des quantités.

Q. Lorsque vous avez fait vos calculs, êtes-vous arrivés à un résultat bien différent de celui des commissaires?—R. Seulement la différence qui pouvait naturellement survenir, car les ingénieurs ne travaillent pas tous de la même manière.

Q. Je veux parler de la quantité de glace enlevée. Êtes-vous arrivés à des quantités moindres que celles qui vous avaient été fournies par les commissaires?—R. Oui; nos quantités ont été d'environ 20 pour 100 de moins, je crois. Je ne me rappelle pas exactement les chiffres.

Q. Environ 20 pour 100?—R. Je crois que nos chiffres ont été d'environ 20 pour 100 moins élevés que ceux du gouvernement.

Q. Et cependant vous avez adopté les chiffres du gouvernement?—R. Oui.

Par M. Moncrieff :

Q. Lorsque vous dites que vous êtes arrivés, pour la glace, à des chiffres moins élevés que ceux du gouvernement, voulez-vous dire que les chiffres du gouvernement étaient inexacts ou que l'on aurait dû couper moins de glace?—R. Nous avons puisé nos renseignements à diverses sources. Par exemple, M. Kennedy, le commissaire du havre, que j'interrogeai à ce sujet, me dit que la glace n'avait pas quatre pieds d'épaisseur. S'il en était ainsi, on ne pouvait avoir de glace de quatre pieds d'épaisseur dans les mesurages.

Par M. Lister :

Q. Le gouvernement avait une estimation de la glace et vous en avez préparé une de votre côté?—R. Non, monsieur, nous avons préparé une estimation pour notre propre information.

Q. Ce que nous voulons savoir, c'est la différence qu'il y avait entre votre estimation et celle du gouvernement?—R. J'ai dit qu'elle était d'environ 20 pour 100.

Par sir Charles Hibbert Tupper :

Q. 20 pour 100 au-dessous de l'estimation du gouvernement?—R. Oui.

Par M. Davies :

Q. Néanmoins, vous avez adopté les chiffres des commissaires?—R. Oui.

Q. Maintenant, vous avez alloué 50 centins par verge cube pour l'enlèvement de la glace. À votre avis, comme ingénieur civil, était-ce là un prix raisonnable?—R. Oui.

Q. Ce prix laissait-il un profit suffisant à l'entrepreneur? Si ces travaux avaient été faits à l'entreprise, l'entrepreneur aurait-il pu ainsi réaliser un profit convenable?—R. Je crois que l'entrepreneur aurait pu réaliser un très beau profit. Je ne refuserais pas, pour ma part, d'enlever une grande quantité de glace à ce prix.

Q. Vous croyez que le profit à réaliser ne serait pas à dédaigner, et vous seriez disposé à entreprendre la chose vous-même?—R. Oui.

Q. Cela se montait à \$9,450?—R. Oui. Le second item est le "coffrage enlevé." Ont été enlevés le coffrage latéral, au nord, contenant 3,886 verges cubes; le coffrage latéral, au sud, contenant 3,473 verges cubes; le caisson central, extrémité supérieure—cette petite partie dont j'ai parlé comme se trouvant au même endroit que la pile à pivot du pont Wellington—et son extrémité inférieure, contenant chacun 585 verges cubes. Il a été enlevé en tout 8,529 verges cubes de coffrage.

Q. Maintenant, sont-ce là les quantités telles que vous les avez calculées vous-même?—R. Je suis arrivé à des quantités différentes, beaucoup moins élevées.

Q. Quelle a été la différence?—R. Ce sont là les chiffres du gouvernement. Je ne voudrais pas dire que les ingénieurs du gouvernement se sont trompés. Je ne veux pas discuter leurs chiffres. Ils étaient mieux en mesure que nous de mesurer ces quantités. Nous avons simplement fait nos mesurages d'après le plan et les renseignements que nous avons pu obtenir. Les ingénieurs pourront vous dire comment ils ont fait leurs calculs. Il ne s'agit que de multiplier ensemble la hauteur, la largeur et la profondeur.

Q. Je ne crois pas que les ingénieurs du gouvernement aient fait leurs calculs d'après l'ouvrage fait?—R. Pas les ingénieurs du département.

Q. Je voudrais savoir si, après avoir fait vos calculs d'après ces plans, vous êtes arrivé à des chiffres plus élevés ou plus bas que ceux des commissaires?—R. A des chiffres plus bas.

Q. Beaucoup plus bas?—Beaucoup plus bas.

Q. Pouvez-vous nous dire dans quelle proportion ces chiffres étaient moins élevés? Vous avez dit que pour la glace la différence a été d'environ 20 pour 100; était-ce à peu près cela, ou était-ce plus ou moins?—R. A peu près 20 pour 100. Je ne parle que de mémoire.

Par M. Curran :

Q. Avez-vous fait des calculs?—R. Oui, nous avons tout calculé.

Par M. Davies :

Q. Expliquez au solliciteur général comment vous avez fait vos calculs? Vous n'avez dit que ce plan vous avait permis de mesurer les quantités avec exactitude?—R. En prenant les chiffres qui se trouvent sur ce plan. Vous multipliez la longueur et la largeur l'une par l'autre, et vous obtenez la superficie de la base; puis vous multipliez par la hauteur. Nous avons obtenu les mesures en verges sur ce plan. (Pièce n^o 1.)

Q. C'est le plan que les commissaires vous ont communiqué?—R. Oui.

Q. C'est le plan sur lequel ils ont travaillé?—R. Oui; mais, comme je l'ai déjà dit plusieurs fois, nous avons trouvé les chiffres des commissaires un peu exagérés. Nous avons cependant donné au gouvernement le bénéfice du doute et nous avons pris ses quantités.

Q. Cela importe peu. Je veux savoir quel a été le résultat de vos propres calculs?—R. Je ne m'attendais pas à être interrogé sur ce sujet et je n'ai pas ces chiffres ici. Il me faudrait retourner à Montréal pour me les procurer. Je n'aime pas à rendre témoignage de mémoire.

Par M. Mulock :

Q. Vous avez simplement pris les mesurages du gouvernement?—R. Oui.

Q. En supposant que les mesurages du gouvernement soient exacts, vous avez établi le coût de l'ouvrage?—R. Oui; nous avons simplement contrôlé les quantités du gouvernement et nous avons trouvé dans presque chaque cas—sauf à l'égard de la maçonnerie, et c'est le plus fort item,—qu'elles étaient exagérées. On a peut-être été obligé de creuser à une plus grande profondeur que les plans ne l'indiquaient, mais nous avons dû prendre ces plans tels qu'ils étaient.

Par M. Davies :

Q. Pourquoi avez-vous adopté les mesurages du gouvernement comme étant exacts?—R. Il nous aurait fallu les niveaux et les détails. Nous n'avons pu avoir les livres de niveaux. Nous avons demandé aux commissaires certains documents et nous n'avons pu les obtenir. Nous n'avons pu que contrôler leurs quantités au moyen du plan.

Q. Vous n'avez pas le résultat de votre travail ici?—R. Ce sont là exactement les chiffres que nous avons pris. Nous avons simplement pris les quantités du gouvernement et nous y avons ajouté les prix.

Q. Il y a eu 8,529 verges cubes de coffrage enlevé?—R. Oui.

Q. Qu'avez-vous alloué pour l'enlèvement du coffrage?—R. \$1.25, soit \$10,661.25 pour le tout.

Q. Je vois que vous différez avec les commissaires de 25 centins par verge cube pour cet item?—R. Oui.

Q. Ils allouent \$1.50 et vous allouez \$1.25. C'est-à-dire qu'ils portent le prix du travail à \$1, et ensuite ils y ajoutent 50 centins pour ce qu'on appelle le profit raisonnable de l'entrepreneur. Dans vos calculs, avez-vous alloué un profit raisonnable à l'entrepreneur?—R. Oui, nous avons alloué un profit raisonnable à l'entrepreneur sur tous les prix portés dans cet état. Nous avons laissé partout une bonne marge pour le profit de l'entrepreneur.

Q. La somme de \$1.25 serait un prix raisonnable pour ces travaux et laisserait un profit suffisant à l'entrepreneur?—R. Oui.

Par M. Mulock :

Q. Auriez-vous entrepris ces travaux à ce prix?—R. Je suis ingénieur, je ne suis pas entrepreneur, mais je n'aurais pas hésité à entreprendre ces travaux à ce prix, et dans les circonstances, je crois que j'aurais réalisé un profit considérable.

Par M. Davies :

Q. Vous pensez que vous auriez pu réaliser un beau profit?—R. Oui.

Q. Vous connaissez toutes les circonstances, l'époque de l'année, etc.?—R. Oui.

Q. Vous avez estimé le coût de ces travaux à \$10,661?—R. Oui. Le troisième item est l'enlèvement de la maçonnerie. Il comprend les deux piles de support de l'ancien pont du Grand Tronc et les deux culées ou murs du canal. Le tout se chiffre par 935 verges cubes. Il y a aussi les deux assises supérieures du pont du Grand Tronc.

Q. De la pile centrale de l'ancien pont du Grand Tronc?—R. Oui. Les deux assises supérieures ont été enlevées.

Q. On n'a fait qu'enlever les deux assises supérieures?—R. C'est tout ce qui a été fait. Ces assises représentaient 48 verges cubes de maçonnerie. Il a été enlevé pour le pont du Grand Tronc 935 verges cubes de maçonnerie en tout. On a aussi enlevé les deux piles de support du pont Wellington, ainsi que les culées nord et sud de l'ancien pont Wellington. La maçonnerie que l'on a fait disparaître à cet endroit consistait dans les deux supports sur lesquels le pont reposait, et les deux culées situées vis-à-vis, sur les murs du canal, mais vous remarquerez que la pile centrale n'a pas été enlevée, car elle a été utilisée comme telle.

Q. Je ne savais pas que les murs de soutènement du canal, sur lesquels l'ancien petit pont permanent reposait, avaient été enlevés?—R. Ils l'ont été.

Q. Pourquoi?—R. Je l'ignore.

Q. Je ne vois pas pourquoi ils ont été enlevés?—R. L'ingénieur du gouvernement serait mieux en état que moi de vous expliquer la chose.

Par M. Mulock :

Q. Vous avez dans tous les cas calculé le coût de leur enlèvement?—R. Oui.

Par M. Lister :

Q. Combien mesureraient-ils?—R. Les deux culées mesureraient 377 verges cubes. Ce n'est que peu de chose d'ailleurs. A \$1.50 on n'arrive pas au chiffre de \$600.

Par M. Gibson :

Q. Ce n'étaient réellement que les approches des extrémités permanentes. Ce n'est pas une partie des extrémités permanentes qui a été enlevée?—R. Oui.

Q. Ce ne sont pas les murs de soutènement que l'on a fait disparaître?—R. Ce n'est qu'une affaire de \$600.

Par M. Davies :

Q. Combien mesurait le tout?—R. Les deux ponts donnent un total de 2,127 verges cubes; et, à \$1.50 la verge pour l'enlèvement de la maçonnerie, cela fait \$3,190.50.

Q. Si je comprends bien, la pile centrale du pont de la rue Wellington n'a pas été touchée du tout?—R. Elle n'a pas été du tout touchée.

Q. Deux assises ont été enlevées de la pile à pivot du pont du Grand Tronc?—R. Oui.

Q. C'est tout ce qui a été fait dans la partie centrale?—R. En ce qui concerne la maçonnerie.

Q. Cela fait \$3,190?—R. Oui.

Q. Est-ce que la somme de \$1.50 que vous avez allouée est raisonnable?—R. A notre avis, c'est un prix raisonnable. M. Roy et moi avons longuement discuté ces chiffres et nous sommes arrivés à la même conclusion. Le quatrième item est l'ex-

cavation en terre. En voici les détails : pile-pivot, pont Wellington, 1,161 verges cubes ; coffrage en amont du pont Wellington—cette partie du plan teinte en rouge à l'extrémité ouest de la pile centrale—2,505 verges cubes ; et pour les deux culées, 3,086 verges cubes. Tout cela est pour le pont Wellington et comprend les travaux d'excavation pour la pile-pivot, pour ce coffrage, pour cette culée-ci et pour cette culée-là, qui sont teintes en jaune grillé sur le plan, soit un total pour le pont Wellington de 6,752 verges cubes. Quant au pont du Grand Tronc, il y a les travaux d'excavation pour deux culées, 2,608 verges cubes, et pour le caisson en aval du pont en question, c'est-à-dire à l'extrémité est de la pile centrale, 360 verges cubes, ce qui donne un total de 2,968 verges cubes pour le pont du Grand Tronc. Nous avons donc un grand total de 9,720 verges cubes pour les travaux d'excavation, que nous avons estimés à 75 centins par verge cube, ou \$7,290 pour le tout.

Q. Est-ce que les culées sur lesquelles les ponts reposaient s'étendaient au delà des murs de soutènement dans le canal, ou se trouvaient-elles entièrement en dedans des murs de soutènement ? Les murs de soutènement ont-ils été reculés ?—R. Les murs de soutènement du canal ont été complètement enlevés et on les a remplacés par des culées construites à une plus grande profondeur.

Q. Les culées avancent-elles dans le canal ?—R. Non, non ; elles affleurent avec le bord du canal.

Q. Ces excavations n'ont eu pour résultat que de compléter le côté du mur de soutènement qui restait ?—R. Oui.

Q. Quelle est la grandeur de ces culées ?—R. Il faudra que je les mesure de nouveau. Les chiffres indiquent qu'elles ont 68 pieds de largeur. Puis, le cinquième item est "l'empierrement des piles."

Q. Est-ce que la somme de 75 centins par verge cube, que vous avez allouée pour les travaux d'excavation, est un prix raisonnable ?—R. Sur 9,720 verges, je considère que c'est un prix raisonnable. Maintenant, "l'empierrement des piles" est l'item suivant, le cinquième. L'extrême pile à l'ouest et l'extrême pile à l'est ont été remplies de pierre, soit 3,700 verges cubes, à \$2 la verge cube, \$7,400. Le sixième item est la maçonnerie, et c'est le plus important. En voici les détails : pile centrale du pont Wellington, 1,560 verges cubes ; culée sud du pont Wellington, 804 verges cubes, et la culée nord, 807 verges cubes ; deux murs en pierre sèche, 200 verges cubes,—soit pour la maçonnerie du pont Wellington un total de 3,371 verges cubes. Pour le pont du Grand Tronc, nous avons la culée nord.....

Q. Que sont les deux murs en pierre sèche ?—R. Deux petits murs pour empêcher la terre de s'ébouler. La culée nord du pont du Grand Tronc mesure 415 verges cubes et la culée sud 441 verges cubes. Deux murs en pierre sèche, 91 verges cubes, et deux nouvelles assises à la pile à pivot, 52 verges cubes,—soit un total pour le pont du Grand Tronc de 999 verges cubes.

Q. Contre 3,371 verges cubes pour le pont de la rue Wellington ?—R. Oui ; ce qui fait un total de 4,370 verges cubes pour les deux ponts. Nous avons estimé le coût de ces travaux de maçonnerie à \$17 la verge cube,—soit \$74,290 pour le tout.

Par M. Haggart :

Q. A quelle profondeur avez-vous calculé cela ?

M. DAVIES.—Il prend les chiffres des commissaires.

Par M. Haggart :

Q. A quelle profondeur l'avez-vous calculé ?—R. 26 pieds.

Par M. Davies :

Q. Vous n'avez rien dit du prix que vous avez alloué, est-il élevé ?—R. Nous avons alloué la somme de \$17, que nous considérons comme un prix très haut, étant donné qu'il a été construit des ponts sur ce canal,—et même la chose est constatée dans le rapport des commissaires—à \$13 et \$14 la verge cube. Nous avons alloué \$17 la verge cube afin qu'on n'eût aucune raison de se plaindre.

Par M. Gibson :

Q. En quelle espèce de maçonnerie la pile centrale a-t-elle été construite?—R. En pierre bouchardée, à l'extérieur. Nous ne savons rien de la maçonnerie intérieure, vu que nous n'étions pas sur les lieux pendant la construction.

Q. Vous dites que la pierre de la pile centrale était bouchardée?—R. Bouchardée.

Q. Toute la pierre de la pile?—R. Je le crois, autant que j'ai pu voir. Lorsque je l'ai examinée, l'eau était dans le canal.

Q. La maçonnerie extérieure des culées est-elle aussi bien finie que celle des anciens murs du canal?—R. La nouvelle maçonnerie paraît avoir été très bien finie.

Q. Aussi bien finie que l'autre?—R. Oui, je le crois.

Par M. Davies :

Q. Je voudrais que vous donniez des explications. Le ministre vous a demandé à quelle profondeur vous avez porté vos calculs. Veuillez nous dire à quelle profondeur la maçonnerie des culées nord et sud de chacun des ponts a été portée?—R. Les quatre culées ont été portées, d'après les plans, à une profondeur de 26 pieds. La pile centrale du pont Wellington a été aussi portée à une profondeur de 26 pieds, ce qui donne 22 pieds pour la navigation. Quant à la pile centrale du pont du Grand Tronc, on a posé à son sommet deux assises de maçonnerie.

Q. Et à quelle profondeur l'a-t-on portée?—R. Elle est restée à la même profondeur et le bas de la pile n'a pas été touché du tout.

Q. Quelle profondeur le plan indique-t-il?—R. 18 pieds.

Q. Cela donnerait une hauteur de 14 pieds d'eau pour la navigation?—R. Oui.

Q. Ainsi, la pile centrale de l'ancien pont du Grand Tronc n'a pas été enfoncée à une plus grande profondeur ni changée en quoi que ce soit?—R. Non, sauf en ce qui concerne les deux nouvelles assises qui ont été posées à son sommet pour remplacer les deux anciennes assises qui ont été enlevées.

Q. Et le coffrage à l'extrémité est?—R. Il a été enlevé.

Q. A quelle profondeur a-t-il été porté?—R. A une profondeur de 21·5 pieds.

Q. C'est l'extrémité est de la pile, alors?—R. C'est l'extrémité est de la pile centrale.

Q. Et elle a été portée à une profondeur de 21 pieds?—R. 21·5 pieds.

Q. La pile centrale du pont du Grand Tronc s'enfonce à une profondeur de 18 pieds?—R. Oui.

Q. Et l'extrémité est de la pile centrale à pivot du pont de la rue Wellington s'enfonce à une profondeur de 26 pieds?—R. Oui.

Q. Pouvez-vous donner les raisons qui justifient ces différences dans les profondeurs?—R. Je n'en sais aucune.

Q. Je ne désire que m'assurer des faits; les explications viendront de ceux qui voudront les donner. Vous dites que l'extrémité ouest a été portée à une profondeur de 26 pieds, si je comprends bien? A quelle profondeur a-t-elle été portée?—R. Apparemment à la même profondeur que l'extrémité est.

Q. Combien?—R. Les chiffres sont sur le plan.

Q. Veuillez prendre votre échelle et nous dire combien?—R. Environ 23 pieds à cet endroit.

Q. C'est du coffrage rempli de pierre?—R. Oui.

Q. Tandis que la pile centrale s'enfonce à une profondeur de 26 pieds, le coffrage en question s'enfonce à une profondeur de 23 pieds?—R. Oui; et l'extrémité est à une profondeur de 21·5 pieds.

Q. Et la pile centrale du pont du Grand-Tronc s'enfonce à une profondeur de 18 pieds?—R. Oui.

Par M. Haggart :

Q. Comment savez-vous que la pile s'enfonce à une profondeur de 18 pieds?—R. D'après le plan qui nous a été fourni.

Par M. Davies :

Q. Les commissaires lui ont fourni un plan. Maintenant, les pilotis qui ont été enfoncés entre les deux piles centrales et entre ces piles et les caissons de chaque

extrémité, à quelle profondeur ont-ils été portés?—R. A une profondeur de 18 pieds, pour une navigation de 14 pieds.

Q. En prenant toute la longueur de cette pile centrale, de la construction centrale et de la partie nord, elle va à une profondeur de 26 pieds—je parle de la pile centrale du pont de la rue Wellington?—R. Oui.

Q. Le reste varie de 21·5 à 18 pieds?—R. Oui.

Q. A quelle profondeur ont été portées les quatre culées?—R. A une profondeur de 26 pieds, d'après le plan.

Q. Et vous portez les chiffres totaux à combien?—R. Il y a 4,370 verges cubées de maçonnerie à \$17, ce qui fait un total de \$74,200.

Q. Vous avez dit que vous pensiez que c'était un prix élevé?—R. Oui.

Q. Maintenant, prenez l'item suivant?—R. Le septième item est le bois. En voici les détails : fondation de la pile-pivot—24 pièces de bois, $42\frac{1}{4} \times 12\frac{1}{2} \times 12\frac{1}{2}$, ou 1,003 pieds cubés ; caissons en amont des côtés et aux extrémités du pont Wellington, 8,150 pieds cubés de bois d'équarrissage ; cloisons centrales et mitoyennes, 3,000 pieds cubés de bois de sciage ; coffrage en aval du pont du Grand Tronc, 3,950 pieds cubés—soit un total de 16,058 pieds cubés. Tirants et cloisons, 20,200 pieds de bois méplat ; tirants et cloisons centrales, 4,260 pieds linéaires, soit un total de 24,460 pieds linéaires. J'ai estimé tout le bois à 40 centins. Nous n'avons pu constater les dimensions du bois linéaire. Nous avons basé nos calculs sur une moyenne d'un pied carré, ce qui est une moyenne raisonnable.

Q. Et vous êtes arrivés dans vos calculs à 24,460 pieds linéaires?—R. Oui.

Q. Vous avez alloué de ce chef 40 centins le pied?—R. Oui, ce qui fait un total de \$9,784. Le premier item, 16,058 pieds cubés, à 40 centins, s'est élevé à \$6,423,20.

Q. Les 16,058 pieds cubés consistent dans le bois qui a été employé pour la fondation de la pile-pivot ; dans le bois d'équarrissage dont on s'est servi pour le coffrage en amont des côtés et aux extrémités du pont de la rue Wellington, dans le bois de sciage dont se composent les cloisons centrales et mitoyennes ; et enfin dans le bois d'équarrissage qui a servi à la construction du coffrage en aval du pont du Grand-Tronc ? Vous avez mesuré tout ce bois en pieds cubés?—R. Oui.

Q. Et vous avez obtenu un total de 16,058 pieds cubés?—R. Oui.

Q. Maintenant, prenez le bois que vous avez mesuré en pieds linéaires?—R. Bois méplat : tirants et cloisons, 20,200 pieds linéaires ; tirants et cloisons centrales, 4,260 pieds linéaires—soit un total de 24,460 pieds linéaires, ce qui, à 40 centins le pied, donne un total de \$9,784. Il faut ajouter à cela 1,764 pieds carrés (mesure de planche) de madriers de trois pouces pour la pile-pivot, 5,292 à \$35, total de \$185,22.

Q. Les prix que vous avez alloués pour le bois sont-ils des prix raisonnables?—R. Oui. Pour le pont provisoire, nous avons alloué \$2,000.

Q. Attendez un instant. Qu'entendez-vous par le pont provisoire?—R. L'on nous a dit qu'un pont de ce genre avait été construit, et nous avons alloué de ce chef \$2,000, vu que les commissaires n'avaient pas alloué plus que cela. Ils avaient tous les documents et tous les renseignements en leur possession, et ils n'ont pas alloué autant que nous.

Q. Vous parlez d'un pont provisoire. Nous ignorons ce que cela veut dire. Qu'entendez-vous en disant que vous avez alloué \$2,000 pour un pont provisoire ; était-ce le pont du Grand Tronc?—R. On a construit un pont provisoire, afin que la circulation ne fût pas interrompue.

Par M. Curran :

Q. Avez-vous jamais vu le pont provisoire?—R. Non, je ne l'ai jamais vu. J'ai simplement alloué pour ce pont la même somme que les commissaires.

Par M. Davies :

Q. Le pont de la rue Wellington n'a pas été construit sur l'emplacement de l'ancien pont de ce nom?—R. Non.

Q. Et par conséquent le trafic n'a pas été interrompu?—R. Non.

Q. Eh bien ! je voudrais que vous m'expliquiez ce que vous voulez dire par ce pont provisoire?—R. Je ne puis pas vous donner d'autres explications. Les com-

missaires ont alloué une certaine somme pour un pont provisoire, et nous avons alloué un peu plus de ce chef.

Q. Puisque le nouveau pont de la rue Wellington n'a pas été construit sur l'emplacement de l'ancien pont, quelle raison y avait-il de construire un pont provisoire ?

—R. Je n'en sais rien de tout. Nous n'avons pas vu le pont provisoire.

Q. Qu'elle nécessité y avait-il d'un pont provisoire ? Quelles sont les raisons de sa construction ?—R. Les ingénieurs du gouvernement pourront vous dire pourquoi il a été construit.

Q. En savez-vous quelque chose ?—R. Je n'en sais rien personnellement.

Q. Vous ne savez même pas qu'il y avait un pont provisoire ?—R. Non.

Q. Et comme les commissaires avaient alloué une certaine somme pour ce pont, vous avez fait de même ?—R. C'est cela.

Par M. Gibson :

Q. Est-ce qu'un pont provisoire n'était pas nécessaire pour l'exécution des travaux ?—R. Je n'en sais rien.

Q. Ce pont n'était-il pas nécessaire pour permettre de poursuivre les travaux sans entraves ?—R. Je le suppose.

Q. Vous êtes bien sûr que la somme de \$2,000 aurait pu couvrir le coût d'un pont provisoire ?—R. Oui ; c'est la somme que les commissaires allouent. Pour les autres travaux temporaires, nous avons alloué \$3,000. C'était seulement pour faire concorder nos calculs.

Q. Qu'entendez-vous en disant que vous avez alloué \$3,000 pour autres travaux temporaires ? Quels étaient ces travaux ?—R. On a dû construire des barrages, pomper de l'eau, etc, etc. Nous avons aussi alloué \$7,000 pour les dépenses imprévues. Nous avons adopté pour la superstructure le prix du contrat, \$60,400, formant un total de \$201,074.17.

Q. Votre total de \$201,074 comprend le prix stipulé au contrat pour la superstructure ?—Oui ; il couvre tout.

Q. En déduisant le coût de la superstructure de votre état, il resterait environ \$140,000 pour l'infrastructure ?—R. Environ \$140,000.

Q. Et les commissaires disent que les sommes dépensées pour les ponts se sont élevés à \$490,725 ?—R. C'est ce que j'ai lu dans le rapport des commissaires.

Q. La différence serait donc de \$350,000 ?—R. Non, notre estimation s'élève à \$201,000. La différence serait de \$289,000.

Q. Vous avez estimé le coût des infrastructures à \$140,000 ; or, les comptes relatifs à ces travaux s'élèvent à \$430,000 ?—R. Oui, nous avons alloué \$140,000 contre \$430,000, parce que les ouvrages en fer semblent être conformes aux prix du contrat.

Q. Ainsi, l'excédant du coût des travaux serait, d'après votre état, de \$290,000, en chiffre ronds ?—R. Oui.

Q. L'excédant du coût des travaux d'après les calculs des commissaires serait d'environ \$200,000. Il y a une différence entre vous et les commissaires de \$90,000, si je comprends bien ?—R. Oui.

Q. Maintenant, M. Casgrain, à combien avez-vous estimé la quantité de bois qui aurait dû être ou a été employée pour ces travaux ?—R. A \$16,207.

Q. Non, en mesure de planche ?—R. Environ 480,000 pieds, mesure de planche.

Q. Je voudrais savoir quelle quantité de bois aurait dû entrer, d'après vos calculs, dans ces infrastructures ?—R. Nous avons estimé la quantité de bois qui a dû être employée pour les travaux à 480,000 pieds, ou, en chiffres ronds, à un demi-million de pieds, mesure de planche.

Q. Voyons ! M. Casgrain, ceci est assez important. Je veux être exact. En prenant les travaux tels qu'ils sont aujourd'hui et en mesurant le bois qui pouvait y entrer, à quelle quantité arrivez-vous ?—R. En chiffres ronds, un demi-million de pieds, mesure de planche.

Q. A-t-on eu besoin d'autre bois pour les ouvrages accessoires ou faux travaux (*false works*) ?—R. On a pu employer du bois pour ces travaux, mais ce bois devrait être là à l'heure qu'il est, ou du moins l'on aurait dû en rendre compte.

Q. En supposant qu'il soit là à l'heure qu'il est, quelle quantité aurait pu légitimement être employée pour les faux travaux ?—R. Je ne saurais le dire.

Q. Pouvez-vous donner un chiffre approximatif?—R. Je sais que, règle générale, les entrepreneurs fournissent tout le bois nécessaire pour les ouvrages accessoires.

Q. Je parle de quantités, non de prix?—R. Je n'ai aucune idée de la chose.

Q. Continuez?—Les prix que nous avons fixés couvrent l'usage de l'outillage et tout le bois nécessaire pour les ouvrages accessoires.

Par M. Moncrieff :

Q. De quels prix parlez-vous?—R. Les prix que nous avons alloués, \$17 pour la maçonnerie, etc.

Par M. Davies :

Q. Le prix que vous avez déjà indiqué couvre le bois qui a dû être employé pour les faux travaux?—R. Oui.

Q. L'entrepreneur aurait dû, à ce prix, fournir lui-même le bois nécessaire pour ces travaux?—R. Oui.

Q. Aux prix que vous avez alloués pour l'ouvrage, l'entrepreneur aurait dû fournir lui-même tout le bois et tous les matériaux nécessaires pour les faux travaux?—R. Oui, ainsi que l'usage de l'outillage.

Q. Je vois par le rapport des commissaires que les comptes relatifs au ponts accusent 3,616,600 pieds de bois, mesure de planche, et vous dites que 500,000 pieds auraient suffi pour les travaux?—R. Oui.

Q. Il y aurait donc un excédant ou un surcroît de 3,100,000 pieds, mesure de planche?—R. Le gouvernement a fait exécuter les travaux à la journée et a dû fournir le bois nécessaire pour les ouvrages nécessaires si je comprends bien. Il en a beaucoup fourni.

Par M. Moncrieff :

Q. Vous voulez dire qu'à l'heure qu'il est les travaux contiennent, d'après vos calculs, un demi-million de pieds de bois?—R. Les travaux ne contiennent qu'un demi-million de pieds de bois, mesure de planche.

Par M. Davies :

Q. Peut-on en avoir employé une fois autant pour les ouvrages accessoires?—R. Je ne puis répondre de prime abord à cette question.

Par M. Moncrieff :

Q. Les ouvrages accessoires ont été considérables?—R. C'est ce qu'on dit. Je ne les ai pas vus; par conséquent je ne puis rien en dire.

Q. Vous n'êtes pas allé du tout sur les lieux pendant que les travaux se poursuivaient?—R. Je n'y suis allé qu'après que la commission eût été nommée.

Par M. Mulock :

Q. Vous avez examiné ces travaux d'après les plans?—R. Oui.

Q. Vous avez adopté les mesurages et les quantités du gouvernement comme exacts?—R. Oui.

Q. Et à l'égard des travaux que vous n'avez pu mesurer, tels que les ouvrages qui ont été enlevés et les travaux temporaires,—vous avez pris les chiffres des commissaires?—R. Oui, et nous en avons simplement établi les prix.

Q. Comme ingénieur, quelle expérience avez-vous?—R. J'ai débuté sur le chemin de fer Canadien du Pacifique en 1874, et depuis j'ai toujours exercé ma profession sans interruption.

Q. Vous avez par conséquent vingt ans d'expérience? Où demeurez-vous?—R. A Montréal.

Q. Y exercez-vous votre profession?—R. Oui; j'y ai un très bon bureau.

Q. Connaissez-vous les prix de la main-d'œuvre et des matériaux à Montréal?—R. Je suis souvent appelé à agir comme expert à ce sujet.

Q. Vous connaissez les prix qui se paient à Montréal?—R. Je connais très bien les prix qui s'y paient. De plus, j'ai pris des renseignements, et j'ai soumis ces chiffres aux meilleurs ingénieurs parmi mes confrères que j'ai pu trouver.

Q. En acceptant toutes les quantités telles qu'établies par le gouvernement, à quel prix dites-vous que ces travaux auraient pu être exécutés à l'entreprise?—R. À \$210,000 un entrepreneur aurait réalisé un joli profit.

Q. Quelle partie des travaux a été exécutée à l'entreprise?—R. Les ouvrages en fer seulement, \$60,400.

Q. Ce qui laisse \$141,000 comme coût du reste des travaux?—R. Toute l'infrastructure n'aurait dû coûter, d'après notre estimation, que \$141,000.

Q. Et, avec votre expérience, vous dites qu'un entrepreneur aurait pu, à ce prix, réaliser un joli profit?—R. Outre mon expérience, j'ai pris des renseignements au sujet des prix que nous avons portés ici, et je n'hésite pas à dire qu'ils sont réellement de très bons prix pour tous les articles.

Par M. Davies :

Q. Vous dites que vous avez porté à 500,000 pieds, mesure de planche, la quantité de bois qui a dû être employée pour les travaux, et je trouve dans le rapport des commissaires 3,313,000 pieds, soit un excédant sur vos chiffres de 3,100,000 pieds. Or, je vous ai demandé si vous aviez alloué quelque chose pour les travaux accessoires ; je vous ai demandé si vous étiez en mesure de les estimer, et vous m'avez dit que vous ne le pouviez pas. Je vois que vous avez alloué \$2,000 pour un pont provisoire, \$3,000 pour travaux accessoires et \$7,000 pour dépenses imprévues. Est-ce que cela comprend le bois et couvre tous les travaux accessoires?—R. Notre prix total comprend tout et nous considérons que \$201,000 sont tout ce que le pont aurait dû coûter.

Q. En sorte que pour arriver au coût du bois de charpente qui est entré dans le pont, nous n'avons pas à nous occuper des travaux accessoires, parce qu'ils sont compris dans ces items de \$2,000, \$3,000 et \$7,000?—R. Oui, nous avons établi des prix assez élevés pour couvrir le coût du bois des travaux accessoires ou temporaires.

Q. Vous avez tenu compte de cela dans vos prix?—Oui.

Q. En sorte qu'il paraît y avoir un excédant de 3,100,000 pieds de bois, mesure de planche?—R. Non ; je ne voudrais pas affirmer cela, parce que le gouvernement a fait faire les travaux à la journée, et il a dû fournir une certaine quantité de bois pour une partie des travaux accessoires.

Par M. Moncrieff :

Q. Le gouvernement était son propre entrepreneur?—R. Oui.

Par M. Langelier :

Q. Mais était-il nécessaire que le gouvernement dépensât plus qu'un entrepreneur ordinaire?—Non.

Par M. Davies :

Q. Croyez-vous que vous auriez dû allouer plus que vous ne l'avez fait?—R. Non, parce que dans nos prix nous avons tout prévu.

Q. Alors vous avez alloué une somme suffisante pour tout le bois qui aurait dû être employé à la construction des ponts, y compris les travaux accessoires?—R. Oui.

Q. En sorte que votre chiffre de 500,000 pieds de bois couvre tout, y compris les travaux accessoires et les ponts provisoires, ou bien devez-vous y ajouter quelque chose?—R. Je n'ai rien à y ajouter, mais il est probable qu'il y a eu plus de bois que cela sur les lieux.

Par M. Tarte :

Q. En savez-vous quelque chose personnellement?—R. Non.

Par M. Davies :

Q. Si je comprends bien, votre estimation couvre tout?—R. Oui.

Par M. Tarte :

Q. Travaux accessoires et tout?—R. Oui.

Q. Alors, dites-le?—R. Je l'ai dit.

Par M. Moncrieff :

Q. Avez-vous tenu compte dans vos calculs du fait que le gouvernement a acheté lui-même des machines et des chaudières à vapeur—son propre outillage?—R. Nous avons alloué une certaine somme pour l'usage de l'outillage.

Q. Seulement pour l'usage de l'outillage? Mais le gouvernement a acheté son propre outillage—machines, chaudière à vapeur, grues, etc. Avez-vous compris dans vos calculs le coût de l'outillage?—R. Certainement, nous avons alloué une somme suffisante pour l'usage de tout l'outillage nécessaire.

Q. Mais non pour le coût de l'outillage?—R. Pour son usage.

Q. En sorte que vos chiffres excluent le coût de tout l'outillage qui a été acheté pour les travaux?—R. Nos chiffres comprennent tout ce que le pont aurait dû coûter.

Q. Si de fait tout l'outillage est porté au compte de ces ponts dans le rapport des commissaires, ne devez-vous pas nécessairement ajouter à vos chiffres tout le coût de l'outillage qui a servi aux travaux?—R. Sans doute, dans le cas où le gouvernement aurait acheté diverses choses, il nous faudrait les porter au compte du pont Curran ou du pont Wellington, mais j'ignore ce qu'il a acheté.

Q. Ainsi, en supposant que tout l'outillage ait été acheté par le gouvernement, il faudrait en ajouter le coût à vos chiffres?—R. Si le gouvernement a acheté un outillage considérable, il faudrait le porter au compte du capital. C'est peut-être ce qui explique la différence entre notre estimation et celle des commissaires; mais je n'en sais rien.

Q. De sorte que si l'outillage est compris dans ces \$490,000, dont M. Davies a parlé il y a un instant, il faudrait ajouter quelque chose à vos \$201,000 pour permettre d'établir la comparaison?—R. En supposant que l'outillage ait coûté \$300,000, ajouteriez-vous cette somme à notre estimation? J'ignore si l'outillage était nécessaire.

Q. Supposez qu'il le fût?—R. Très bien; je supposerai tout ce que vous voudrez.

Q. Votre estimation de \$201,000 ne comprend pas le coût de l'outillage qui, dites-vous, devrait être porté au compte du capital?—R. Non; elle ne couvre que l'usage de l'outillage.

Q. Veuillez répondre franchement à ma question?—R. Je n'ai aucun intérêt à ménager ici; je suis surpris de la remarque que vous venez de faire.

Q. Si tout le coût de l'outillage a été porté au compte des travaux et se trouve compris dans cette somme de \$490,000, ne serait-il pas juste de l'ajouter à votre chiffre de \$201,000?—R. Certainement; tout ce que le gouvernement a pu payer; mais nous n'en savons absolument rien.

Q. Jè vous demande si de fait il ne serait pas juste d'ajouter le coût de l'outillage à vos \$201,000?—R. Eh bien! je ne vois pas pourquoi il devrait y être ajouté. On pourra s'en servir encore ailleurs. Si vous l'ajoutez chaque fois que vous vous en servirez, vous finirez par avoir un gros actif.

Q. Si ces \$490,000 dont a parlé M. Davies, comprennent une somme d'environ \$90,000 pour outillage.....

M. DAVIES.—Le livre qui est devant vous porte \$30,000, non \$90,000. Les commissaires ont alloué de ce chef \$30,000. Ne vous servez pas de mon nom comme si c'étaient mes chiffres.

Par M. Moncrieff :

Q. Si dans ces \$490,000 se trouve comprise une forte somme pour outillage, ne serait-il pas juste d'ajouter cette somme à vos \$201,000 afin de permettre d'établir la comparaison?—R. Vous me demandez si je pense que ce serait juste ou non. Eh bien! je ne crois pas qu'il serait juste de porter tout le coût de cet outillage au compte d'une seule entreprise.

Q. Ce n'est pas ce que je dis. Si cette somme de \$490,000 comprend le coût de l'outillage, elle devrait être réduite d'autant?—R. Oui.

Q. La chose revient au même: si vous ne la déduisez pas des \$490,000, vous devez l'ajouter à vos \$201,000?—R. Précisément.

Par M. Davies :

Q. Dans votre estimation, avez-vous alloué quelque chose à l'entrepreneur comme s'il s'était servi de son propre outillage?—R. Oui; en sorte qu'il faudrait déduire quelque chose si l'on alloue tant pour le coût et tant pour l'usage de l'outillage.

Q. Il n'y a entre vos chiffres et ceux des commissaires qu'une différence de \$60,000, et sur cette somme celle de \$34,000 s'applique à l'outillage, au personnel d'ingénieurs et aux frais de voyage, que les commissaires ont allouée, et non pas \$90,000. Ce n'est que \$34,000; et vous dites que si l'on ajoute le coût de l'outillage, il faudra déduire la somme que vous avez allouée pour son usage?—R. Oui.

Q. Pouvez-vous l'estimer?—R. Non; je ne pense pas pouvoir l'estimer ainsi à la grosse.

Q. Vous avez sans doute alloué un prix plus élevé que vous ne l'auriez fait si vous n'aviez pas considéré la question de l'outillage?—R. Nous avons alloué une somme suffisante pour l'usage de l'outillage ainsi que pour le bois de tous les travaux, y compris les travaux accessoires.

Par M. Langelier :

Q. Vous avez inclus dans votre estimation toutes les dépenses nécessaires ou utiles pour les travaux?—R. Oui.

Q. Vous n'avez pas tenu compte des matériaux inutiles, ni de ceux qui pourront servir à d'autres travaux?—R. Non, monsieur.

Par M. Mills :

Q. Le bois employé pour les travaux provisoires et accessoires pourrait encore servir, n'est ce pas?—R. Certainement.

Q. Avez-vous vu du bois sur les lieux?—R. Non; je n'en ai pas vu.

Q. Si ce bois a été porté au compte du gouvernement comme partie du coût de construction, on devrait en voir les traces?—R. Il devrait être en la possession du gouvernement, à moins qu'il n'en ait disposé.

Q. Avez-vous calculé la quantité de bois qui a pu être gaspillée?—R. Non, car je n'en connais rien.

Par M. Moncrieff :

Q. Maintenant, au sujet de ce bois dont vous avez parlé, vous dites qu'il en a été employé un peu moins d'un demi-million de pieds?—R. Pour les travaux?

Q. Oui, pour les travaux. Vous êtes prêt à admettre qu'il a dû en être employé une grande quantité pour les travaux temporaires ou accessoires?—R. Oui.

Q. Et qu'il en a été détruit une partie, et qu'il devrait en rester une certaine quantité sur les lieux?—R. Oui.

Q. Tenant compte de l'importance de ces travaux et de la hâte avec laquelle ils ont dû être exécutés, à combien estimez-vous la quantité de bois additionnelle qui a dû y être employée?—R. Avec la meilleure volonté du monde, je ne pourrais pas le dire. Je n'en sais réellement rien.

Q. Vous êtes allé sur les lieux?—R. Lorsque nous avons reçu nos instructions du *Herald* de Montréal, les travaux accessoires avaient été enlevés et les ponts étaient presque terminés.

Q. Comme ingénieur, vous n'avez aucune idée de la chose? Vous ne pouvez pas dire s'il y en avait mille, dix mille ou cent mille pieds?—R. Je ne puis le dire. Je suis sous serment. Il y a d'autres témoins qui vous le diront. Si je ne me trompe, M. Roy sera en état de répondre à cette question.

Q. C'est à vous que je la pose?—R. Je n'en sais rien.

Q. Ainsi, votre expérience ne vous permet pas de vous faire une idée des autres matériaux qu'il a fallu employer?—R. Je n'en sais rien. C'est tout ce que je puis dire.

Q. Vous avez sans doute été employé à d'autres grands travaux de génie civil?—R. J'ai été employé aux travaux du chemin de fer Canadien du Pacifique en 1874.

Q. Sur quelle partie de la ligne?—R. A partir de la rivière Kaministiquia en montant.

Q. A quel titre?—R. Je ne faisais que commencer. J'ai débuté comme chaîneur, jalonneur et niveleur; puis j'ai été employé à préparer l'ouvrage.

Q. Comme arpenteur?—R. Je n'étais pas arpenteur dans le temps.

Q. Quand avez-vous été diplômé comme ingénieur?—R. Je n'ai jamais été diplômé comme ingénieur.

Q. Je croyais que vous l'aviez été?—R. J'ai obtenu mon brevet de la même manière que M. Peterson, ingénieur en chef du chemin de fer Canadien du Pacifique; j'ai un diplôme d'arpenteur provincial d'Ontario tout comme M. Kennedy, l'ingénieur du havre de Montréal. Lorsque j'ai commencé à exercer ma profession, l'école d'arpentage n'étaient pas encore ouverte.

Q. Ainsi, comme question de fait, vous n'avez pas de diplôme comme ingénieur?—R. Non.

Q. Quels travaux avez-vous dirigés comme ingénieur?—R. Depuis deux ans je suis l'ingénieur en chef du chemin de fer de jonction de Montréal et du Pacifique. Je suis chargé de faire les plans et de surveiller la construction d'un pont au bout de l'île, pont qui coûtera \$400,000. J'ai fait les plans et tout est prêt pour ces travaux. Vous trouverez dans les bureaux du département, ici, la preuve que j'ai fait le plan d'un viaduc à Saint-Lambert, il y a environ 14 ans. J'ai fait des travaux d'ingénieur tout le temps, sans interruption.

Q. Le pont que vous faites actuellement est-il le plus important que vous ayez jamais fait?—R. Oui, c'est le plus grand.

Q. Quel est le plus important après celui-là?—R. Celui que j'ai fait à Saint-Lambert.

Q. Il y a quatorze ans?—R. Oui. J'ai constamment eu de l'ouvrage depuis lors.

Q. Votre ouvrage a alors consisté, je suppose, à tracer des plans?—R. Et à faire des études préliminaires, des sondages, des coupes transversales, etc. Je suis constamment occupé à des travaux de génie civil en général, à Montréal et dans les environs.

Q. Comme ingénieur seulement, mais vous ne surveillez pas la construction. Votre ouvrage consiste à faire des plans?—R. Et à surveiller l'exécution des travaux. Je ne vois pas qu'il soit nécessaire que j'entre ainsi dans mes affaires personnelles.

Q. Vous dirigez les travaux sur les lieux?—R. Oui. J'ai 100 hommes qui travaillent à Maplewood aujourd'hui même. Je construis des chemins, je fais des terrassements, je creuse le roc, etc., d'après des plans et des profils.

Q. Vous ne comparez pas les terrassements et le creusage du roc avec ce genre d'ouvrage?—R. C'est une partie du travail d'un ingénieur.

Q. Comme question de fait, avez-vous jusqu'ici, jamais dirigé sur les lieux des travaux de ce genre?—R. Pas des travaux de canal.

Q. Des travaux de pont?—R. Oui, mais il s'agissait d'un pont moins important, d'un pont en maçonnerie.

Q. Quel était ce pont?—R. J'ai construit un pont sur la rivière Saint-Pierre.

Q. Un pont sur la rivière Saint-Pierre?—R. C'est un pont peu considérable.

Q. Quelles sont ses dimensions?—R. Il a coûté \$700 ou \$800, je crois.

Q. C'est là un chiffre assez élevé, n'est-ce pas?—R. On a trouvé que c'était très cher.

Q. Votre expérience comme ingénieur a commencé avec le pont de la rue Wellington?—R. Il y a vingt ans j'ai travaillé pour la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Q. Oui, mais seulement comme jalonneur?—R. Il serait beaucoup plus facile de vérifier les chiffres que j'ai établis que de me critiquer.

Q. Je suppose que vous admettez qu'il a fallu faire beaucoup de travaux accessoires pour la construction des ponts Wellington et du Grand-Tronc?—R. Je vous ai déjà dit que lorsque j'ai reçu mes instructions du *Herald* de Montréal, tous les travaux accessoires avaient été enlevés.

Q. Ce n'est pas là la question que je vous ai posée?—R. Oui; ces travaux ont dû être considérables.

Q. Vous êtes le président de l'Association libérale?—R. J'ai l'honneur d'être le président du Club libéral de Montréal.

Q. De l'Association libérale des jeunes gens?—R. Du Club libéral, s'il vous plaît.

Q. Voulez-vous avoir la complaisance de me dire dans quelles circonstances vous avez été choisi, par le *Herald*, pour faire ce travail important?—R. Dans quelles circonstances j'ai été choisi par le *Herald*?

Q. Oui.—R. Dois-je répondre à cette question?

Q. Certainement.—R. Eh bien! au cours d'une conversation que j'eus avec MM. Edward Holton, Greenshields et d'autres propriétaires du *Herald*, il fut question de la chose. Je reçus quelque temps après une lettre nous demandant de préparer un rapport sur les travaux en question.

Q. Vous vous êtes rencontré avec quelques membres importants?—R. Il y avait MM. Greenshields, Holton et O'Connor, et ils décidèrent:.....

Q. Ainsi, vous vous êtes rencontré avec tous ces messieurs. C'est avant, naturellement, que vous ayez été chargé par le *Herald* de préparer un rapport. Je suppose que dans le cours de la conversation vous avez suggéré qu'il serait bon d'envoyer un ingénieur examiner les travaux?—R. Je n'en suis pas positif, mais c'est probable. C'était quelque chose qui m'intéressait comme ingénieur.

Q. La conversation était générale?—R. Je suis prêt à en prendre la responsabilité, et dire que c'est moi qui ai suggéré la chose.

Q. C'est vous qui avez suggéré d'envoyer un ingénieur sur les lieux?—R. Oui.

Q. Avez-vous suggéré le nom de quelqu'un? Qui avez-vous recommandé d'y envoyer?—R. J'ai recommandé M. Roy, mon collègue.

Q. Votre associé?—R. Il n'est pas mon associé.

Q. Vous êtes-vous aussi recommandé vous-mêmes?—R. Certainement, et je ne crois pas qu'on aurait pu faire un meilleur choix.

Q. Ainsi, à une assemblée des membres de l'Association libérale de Montréal, vous leur avez recommandé d'envoyer un ingénieur sur le lieu des travaux, dans l'intérêt public, et vous leur avez suggéré le nom de M. Roy, ainsi que celui du président du Club libéral de Montréal?—R. Oui.

Q. Un peu plus tard, vous avez reçu une lettre du gérant du *Herald*, vous demandant d'accepter cette importante tâche?—R. Oui.

Q. Vous vous êtes ainsi recommandé vous-même?—R. Oui.

Q. Avez-vous fait ce travail gratuitement ou non?—R. Dois-je répondre à cela?

Q. Oui?—R. Eh bien! nous n'avons pas encore été payés.

Q. Avez-vous fait ce travail gratuitement ou moyennant rétribution?—R. J'ai bien peur que nous l'ayons fait pour rien.

Q. Vous réclamez, dans tous les cas, le prix de votre travail?—R. Je n'ai encore rien réclamé.

Q. Vous avez fait ce travail dans l'intérêt du parti libéral?—R. Dans l'intérêt public.

Q. Avez-vous réclamé quelque chose de quelqu'un pour ce travail?—R. Pas encore. Non, monsieur. Je suppose que nous serons payés en bloc.

Q. Maintenant, revenons à la question du bois. Je désirerais avoir quelques explications à ce sujet. N'avez-vous pas dit qu'il n'avait pas été employé de bois pour les travaux accessoires?—R. Je crois qu'il en a été employé beaucoup, mais je n'en sais rien.

Q. Il en a été employé beaucoup, mais vous ne pouvez dire quelle quantité?—R. Non.

Q. Maintenant, en fait de travaux accessoires, n'y avait-il pas des milliers et des milliers de pieds de plate-formes dans le canal?—R. Je vous dis que je n'en sais rien du tout.

Q. Aurait-on pu s'en passer? L'ouvrage aurait-il pu se faire sans cela?—R. Je n'en sais rien. Je n'étais pas là.

Q. Vous êtes venu ici comme ingénieur?—R. J'ai fait mon rapport et j'ai rendu mon témoignage. Vous me posez des questions étrangères à mon rapport.

Q. Doutez-vous qu'il ait été nécessaire de construire de grandes plate-formes?—R. J'ai une des photographies de ces plate-formes.

Q. Et il a fallu des milliers de pieds de bois pour faire ces plate-formes?—R. Oui.

Q. Savez-vous que les batardeaux se sont rompus une couple de fois ?—R. J'en ai été informé.

Q. Est-ce que cela n'a pas dû avoir pour effet de détruire une certaine quantité de bois, qu'il a fallu remplacer ?—R. Oui.

Q. Quant au pont provisoire, vous avez suffisamment alloué pour cela. N'a-t-il pas aussi fallu ériger un grand nombre de hangars pour protéger les ouvriers contre le froid ?—R. Lorsque je suis allé sur les lieux, les travaux étaient finis.

Q. Comme question de fait, n'a-t-on pas dû construire un grand nombre de hangars ?—R. Je suppose que c'était nécessaire.

Q. Ces hangars ont exigé des milliers de pieds de bois, n'est-ce pas ?—R. Je le suppose. Ce ne sont que des suppositions.

Q. Puis, il y a le bois pour les toits ?—R. Oui.

Q. Et les accessoires de ces bâtiments et de ces hangars ? Or, vous n'avez pu me donner que le chiffre de 500,000 pieds pour le bois que vous avez trouvé dans l'état actuel des travaux ?—R. J'ai calculé la superficie. Nous avons tout considéré et nous avons fixé des prix qui couvrent tout. Mes prix embrassent l'usage de l'outillage et les travaux accessoires.

Par sir Charles Hibbert Tupper :

Q. Les hangars ?—R. Oui.

Par M. Moncrieff :

Q. Se trouvaient-ils compris ou non dans le chiffre de 500,000 pieds de bois que vous avez mentionné ?—R. Mes prix les couvrent. Le bois qui a servi à ces hangars n'est pas compris dans le chiffre que nous avons établi.

Q. Il n'est pas compris dans la quantité que vous avez constatée en examinant les travaux, dans l'état où ils se trouvent actuellement ? Et la saison où ces travaux ont été exécutés a été rigoureuse ?—R. Oui, l'hiver a été très froid.

Q. Les ouvriers ne pouvaient travailler aussi bien ni faire autant d'ouvrage qu'ils l'auraient fait en été ?—R. Je ne suis pas prêt à dire s'ils le pouvaient ou non.

Q. Prétendez-vous dire que les ouvriers pouvaient faire à cette saison une aussi bonne journée d'ouvrage que si le temps avait été plus favorable ?—R. C'est une question d'estimation et d'opinion.

Q. Je ne veux que savoir ce que vous en pensez ?—R. Je crois qu'ils auraient pu mieux travailler si le temps avait été plus doux.

Q. Voilà une réponse à ma question. Avez-vous tenu compte dans vos calculs de la rigueur de la saison ?—R. Oui.

Q. Vous avez tenu compte de la glace, de la neige et de la difficulté de travailler. Avez-vous aussi pris en considération le fait que les travaux devaient être terminés au 1er mai ?—R. Oui ; nous avons tenu compte de toutes les circonstances.

Q. Je suppose que les travaux ont été poussés avec beaucoup de vigueur ?—R. C'est ce qu'on m'a dit. Ils ont été exécutés, paraît-il, en 47 jours.

Q. Je suppose que des travaux exécutés avec tant de hâte ont dû coûter plus cher que si l'on avait eu amplement de temps ?—R. Oui, et c'est pour cela que nous avons alloué des prix un peu plus élevés que les prix ordinaires.

Q. Vous croyez avoir prévu tout cela ?—R. Oui.

Q. Vous nous avez dit, il y a un instant, que vos calculs étaient entièrement basés sur le plan et les chiffres qu'il porte ?—R. Oui.

Q. Vous avez dit aussi, si j'ai bien compris, que les individus qui étaient présents sur les lieux, devaient être mieux en état que vous de dire qu'elle somme d'ouvrage a été réellement faite, puisque vous n'aviez que les plans pour vous guider ?—R. Oui.

Q. Et si ces individus établissaient des quantités plus fortes que celles que vous avez fixées, vous n'hésiteriez pas à admettre que leurs chiffres sont plus exacts que les vôtres ?—R. Oui. Ils étaient présents sur les lieux et nous n'avons eu que les plans pour nous guider.

Par M. Mulock :

Q. Parlez-vous des travaux accessoires ?—R. A l'égard des quantités, ils ont eu plus de chances que nous de savoir à quoi s'en tenir.

Par M. Gibson :

Q. Les quantités que vous avez prises sur les plans et celles qui ont été fixées par les commissaires ne diffèrent guère?—R. Elles ne diffèrent presque pas.

Q. Pas de différence essentielle?—R. Non.

Q. Vous ne savez pas si les travaux ont été exécutés conformément aux plans? Est-il difficile de mesurer les quantités sur les plans?—R. Non, les chiffres sont là.

Par M. Haggart :

Q. Avez-vous calculé les quantités nettes telles qu'elles se trouvent sur le plan?—R. Oui.

Q. Combien allouez-vous ordinairement sur les quantités nettes, pour arriver au chiffre réel des matériaux employés dans les coffrages?—R. J'ai déjà alloué jusqu'à 15 pour cent.

Q. Avez-vous alloué quelque chose dans le cas actuel?—R. Non, j'ai établi la quantité nette.

Q. Alors vous devriez y ajouter 15 pour cent. Les quantités que vous avez allouées pour ce coffrage, d'après le plan, sont des quantités nettes, n'est-ce pas?—R. Oui.

Q. Combien allouez-vous ordinairement en sus des quantités nettes, en fait de bois?—R. J'ai déjà alloué jusqu'à 15 pour cent.

Q. Vous n'avez pas alloué 15 pour cent dans le cas actuel?—R. Non.

Q. Il faudrait donc ajouter 15 pour cent pour faire voir la quantité de bois qui a été réellement employée d'après votre estimation?

Par M. Langelier :

Q. Vous avez tenu compte de cette marge dans votre estimation. Vous n'avez pas alloué 15 pour cent pour les quantités nettes, mais ne l'avez-vous pas fait sur toute la ligne dans votre état estimatif?—R. Nous avons établi les prix.

Par M. Haggart :

Q. Dites-nous les quantités que vous avez établie pour ce coffrage, afin que nous sachions si vous avez alloué 15 pour cent ou non?—R. Nous avons simplement contrôlé les quantités du gouvernement. Nous avons pris les quantités du gouvernement et nous avons établi les prix.

Par M. Davies :

Q. Savez-vous si dans les quantités du gouvernement l'on a alloué 15 pour cent ou non?—R. Je n'en sais rien. Nous avons pris les quantités du gouvernement.

Q. Tout ce qu'il a alloué?—R. Nous avons pris ses quantités et nous avons établi les prix.

Q. Afin d'écartier tout doute à ce sujet, veuillez ajouter 15 pour cent à ces chiffres qui se rapportent au bois : 16,058, 24,460 et 5,292 pieds cubes?—R. La somme totale pour le bois s'élève à \$16,700; ajoutez-y 15 pour cent et vous avez \$17,637.

Q. En sorte qu'en y ajoutant 15 pour cent on arrive à \$2,000 de plus?—R. A \$2,500.

Par M. Mills :

Q. Avez-vous mesuré le bois vous-même. Vous n'avez pas les chiffres ici?—R. Nous avons fait tous nos mesurages sur le plan, comme je vous l'ai déjà dit. Nous avons simplement examiné les lieux, mais nous n'avons pu mesurer l'ouvrage parce que l'eau était dans le canal.

Q. Est-ce que vos mesurages sont plus élevés ou plus bas que ceux du gouvernement?—R. Les mesurages que nous avons faits sont en général inférieurs à ceux du gouvernement. C'est peut-être à cause de la marge de 15 pour cent dont M. Haggart vient de parler.

Par M. Haggart :

Q. Vous n'avez jamais vu les travaux?—R. Je suis allé deux fois sur les lieux des travaux.

Q. Pouvez-vous me dire combien il est entré de pièces de bois longitudinales dans les piles et le coffrage du pont du Grand Tronc et du pont Wellington? Prenez la pile ouest d'abord?—R. Non, je ne puis vous le dire de but en blanc. Je vous avouerai franchement que je suis un peu intimidé devant tout ce monde. D'ailleurs, je suis lent dans les chiffres.

Q. Vous dites que vous êtes allé sur les lieux et que vous avez examiné les travaux?—R. Je veux faire voir que les travaux dans leur état actuel sont complètement différents du plan.

Par M. Davies :

Q. En donnant vos totaux vous avez déjà dit que la fondation de la pile à pivot mesurait 24 x 41 x 12. C'est, si je comprends bien, ce que le ministre vous demande?—R. Non; ce n'est pas cela.

Par M. Haggart :

Q. Je veux savoir la quantité réelle de pièces de bois que montrent les travaux et non pas le plan? L'avez-vous mesurée?—R. Non; j'ai fait mes mesurages sur le plan.

Q. Si le coffrage contenait en réalité cinq pièces de bois longitudinales au lieu de trois, cela ferait une grande différence, n'est-ce pas? Cela pourrait augmenter les quantités dans une large mesure?—R. Oui, dans une large mesure.

Q. Ainsi, vous ne connaissez rien des travaux tels qu'ils sont réellement?—R. Non, monsieur.

Par M. Curran :

Q. Vous n'avez pu obtenir ce plan des commissaires qu'au bout de six semaines?—R. Le 1er août ou le 29 juillet ils nous ont répondu que nous pouvions l'avoir.

Q. Quand vous êtes-vous adressé à eux pour la première fois?—R. Vers le 15 juin.

Q. M. Roy et vous, vous êtes allés trouver les commissaires et vous leur avez demandé de vous fournir les plans afin de vous permettre de faire, au nom de ceux qui vous employaient, une investigation au sujet de cette affaire?—R. Oui.

Q. Que vous ont-ils dit?—R. Ils nous ont dit que nous pouvions voir les plans. Mais la salle était remplie de monde et nous n'avons pu approcher de la table. Nous n'avons pu rien voir. Les commissaires consultaient ces plans à tout moment.

Q. Y a-t-il plusieurs de ces plans (pièce n° 1)?—R. Nous sommes allés plusieurs fois dans la salle où les commissaires tenaient l'enquête. Notre présence ne semblait pas leur plaire. Nous leur avons demandé, à diverses reprises, de nous donner communication des documents. Enfin, pour en finir, nous leur avons écrit une lettre formelle, mais nous nous attendions à un refus, et dans ce cas nous aurions abandonné la chose.

Par sir Charles Hibbert Tupper :

Q. Agissiez-vous alors au nom du *Herald*?—R. Oui.

Q. Au commencement?—R. Oui.

Par M. Curran :

Q. Vous avez obtenu ce plan au bout de six semaines de démarches?—R. Oui.

Q. Vous avez basé tous vos calculs sur ce plan?—R. Oui. Outre ce plan, on m'a communiqué quelques documents où se trouvaient des chiffres, et nous avons vérifié ces chiffres. Si je ne me trompe, c'était l'estimation faite par M. Schreiber. Ce document portait les mots "Estimation Schreiber," et c'est M. Douglas qui me l'a donné. J'ai copié ces chiffres, qui nous ont épargné beaucoup de travail. Tout ce que nous avons eu à faire a été de comparer ces chiffres avec les nôtres, et quand ils s'en rapprochaient un peu, nous les adoptions.

Q. Si j'ai bien compris, vous avez dit que le plan indique qu'il n'y a qu'une seule pile qui ait été portée à une profondeur de 26 pieds?—R. Oui.

Q. Vous avez fait vos calculs en conséquence?—R. Oui.

Q. Tous vos calculs sont basés sur les mesurages portés sur ce plan, qui indique que les culées.....?—R. Toutes les culées s'enfoncent à une profondeur de 26 pieds.

Q. Quelles sont les autres parties des travaux qui, d'après ce plan, ont été portées à une moindre profondeur?—R. D'abord, le pont du Grand Tronc. On n'a posé que deux assises au sommet de la pile de ce pont.

Q. Et c'est sur le coffrage indiqué ici que vous avez basé vos calculs?—R. Oui.

Q. En sorte que, si vos calculs sont inexacts, c'est parce que les commissaires vous ont fourni des données inexactes?—R. Oui.

Q. Si, comme question de fait, tous ces travaux s'enfoncent à une profondeur de 26 pieds, vos calculs sont tous erronés?—R. Les quatre culées ont été portées à une profondeur de 26 pieds; la pile à pivot à celle de 26 pieds, et la pile du Grand Tronc.....

Q. Avez-vous vu la pile du pont du Grand-Tronc?—R. Oui.

Q. Avez-vous constaté qu'elle n'avait pas été portée à la profondeur de 26 pieds?—R. Non.

Q. Si elle a été réellement portée à cette profondeur, il faudrait allouer une somme d'ouvrage beaucoup plus forte que celle que vous avez établie?—R. Oui.

Q. Vous avez indiqué diverses parties des travaux qui, d'après vous, auraient été portées à des profondeurs différentes?—R. Il y a le coffrage; d'après les chiffres fournis, il a été porté à une profondeur de 21 pieds et 6 pouces. Je n'ai pas mes propres chiffres.

Q. Ainsi, vous vous êtes entièrement basé sur ce plan, et en supposant que les ponts aient été construits sur un plan différent, votre travail ne serait d'aucune utilité?—R. D'aucune utilité.

Par M. Davies :

Q. C'est le plan que les commissaires vous ont communiqué comme représentant les travaux qui ont été exécutés?—R. Oui.

Par M. Curran :

Q. Lequel des commissaires vous a communiqué ce plan?—R. M. Douglas.

Q. Vous a-t-il dit que c'était le plan sur lequel on avait exécuté les travaux?—R. Il me l'a dit et il a ajouté : " C'est tout ce que nous avons en fait de plans."

Q. Il devait avoir des photographies des travaux?—R. En quantité.

Q. Dans votre état estimatif, vous n'avez alloué que pour l'usage et non pour l'achat de l'outillage, qui pourra servir plus tard à d'autres travaux?—R. Nous n'avons alloué que pour l'usage de l'outillage, et non pour son achat.

Q. Et ne doit-on pas déduire de l'état estimatif des commissaires ce qu'a coûté tout l'outillage qui pourra servir à d'autres travaux?—R. Oui.

Q. Et en supposant que le gouvernement conteste actuellement une réclamation de \$60,000 à \$80,000 de la part de l'entrepreneur, réclamation qui se trouve aussi comprise dans cet état estimatif, ce serait autant à déduire sur ce compte?—R. Oui.

Par M. Haggart :

Q. Vous n'avez aucune idée de la somme qui a été réellement payée?—R. Non.

M. DAVIES.—Elle est portée ici à \$430,325.

M. HAGGART.—Non ! non !

M. DAVIES—(lisant le rapport des commissaires) :—" Le total des comptes relatifs aux ponts s'élève à \$490,725. En déduisant de ce montant le coût de la superstructure, \$60,400, il reste \$430,325 pour le coût de l'infrastructure. En déduisant de cette dernière ce que les travaux auraient dû coûter, il reste \$230,325. En déduisant de ce chiffre la valeur de l'outillage et des matériaux non employés, les appointements des ingénieurs, les frais de voyage, etc., \$34,659, il restera comme excédant du coût des travaux \$195,696." C'est ce que je lis dans le rapport des commissaires.

M. HAGGART.—Il n'a été payé en réalité que \$391,000 pour les travaux.

M. LANGELIER.—Oui; mais il y a d'autres comptes.

M. DAVIES.—Oui, et des réclamations contestées au montant de \$61,000.

M. HAGGART.—Les réclamations contestées s'élèvent à près de \$90,000; il n'a été payé que \$391,000.

Par M. Curran :

Q. M. Casgrain, vous avez dit, il y a un instant, que vous aviez réclamé le droit de comparaître pour vos amis durant la commission, parce qu'un privilège avait déjà été accordé dans un cas de même nature? De quelle enquête vouliez-vous parler?
—R. De l'enquête qui a été tenue sur les affaires du gouvernement local.

Q. A Québec?—R. Oui.

Q. Avez-vous jamais dirigé des travaux du même genre au point de vue de la main-d'œuvre?—R. Non, monsieur.

Q. Vous ne pouvez pas alors donner de renseignements au sujet du contrat qui a été fait avec M. Saint-Louis relativement à la main d'œuvre?—R. Je n'ai pas vu le contrat de M. Saint-Louis. J'ai simplement fait des mesurages.

Q. Vous dites que vous avez fait vos mesurages d'après ce plan, et si ce plan n'est pas exact, vous avez été induit en erreur par les commissaires, et vos calculs ne valent rien?—R. Oui.

Par M. Bergin :

Q. Vous avez dit, il y a un instant, que vous aviez cent hommes à votre emploi?
—R. Oui. Je les emploie à construire un chemin. La voie électrique passe au milieu et il y a une chaussée de chaque côté.

Q. Sont-ils à votre emploi?—R. Je suis l'ingénieur-surintendant des travaux.

Q. Qui emploie ces hommes?—R. M. Filiatrault, l'entrepreneur.

Q. C'est lui qui emploie ces hommes?—R. C'est lui et son contremaître qui, si je ne me trompe, emploient ces hommes.

Q. Il n'a fait de contrat avec personne pour fournir la main-d'œuvre?—R. Non.

Par M. Curran :

Q. Avez-vous jamais entendu parler d'un contrat où il était stipulé que la main-d'œuvre serait engagée par un intermédiaire entre l'ouvrier et la personne faisant exécuter les travaux?—R. Je crois que le palais de justice de Montréal a été réparé de cette façon.

Q. C'était le contrat primitif?—R. C'est ce qu'on m'a dit.

Q. Sous M. Mercier?—R. Oui.

Q. Et le contrat continue à être exécuté?—R. Oui, à ce que j'ai appris par MM. Saint-Louis et Cousineau, qui ont été adjoints à l'autre entrepreneur.

Q. Vous voulez parler de l'entrepreneur primitif?—R. Non; on a renvoyé M. Bourgouin.

Q. Quels sont ceux qui restent?—R. M. Cousineau et M. Berger, les premiers entrepreneurs sous le gouvernement Mercier.

Q. A part les travaux de gouvernement, avez-vous jamais eu connaissance d'un contrat de ce genre?—R. Non.

Par M. Bergin :

Q. M. Saint-Louis a fourni la main-d'œuvre pour ces travaux?—R. C'est ce qu'on dit.

Par M. Moncrieff :

Q. Les commissaires disent: "D'après les calculs que nous avons faits en nous basant sur la preuve et sur les plans, nous calculons qu'il a pu être employé environ 2,594,800 pieds de bois de toutes sortes, mesure de planche." Est-ce à peu près exact, à votre avis?—R. Je ne puis le jurer.

Q. Vous n'avez pas de raison de douter de ce que disent les commissaires?—R. Je n'ai pas de raison d'en douter ni d'y croire.

Par M. Davies :

Q. Ces chiffres sont-ils exacts?—R. Il manque un million de pieds de bois.

M. JOSEPH R. ROY est appelé; il prête serment et est interrogé.

Par M. Davies :

Q. Quelle est votre profession?—R. Ingénieur civil.

Q. Comment êtes-vous devenu ingénieur civil? On a demandé au témoin précédent s'il avait un diplôme.—R. Je suis ingénieur civil. J'ai étudié à l'Université McGill. Je suis l'un des membres de la Société des ingénieurs civils du Canada. Je pratique depuis dix ans.

Q. A quels travaux êtes-vous occupé à l'heure qu'il est?—R. Je dirige actuellement la construction d'un chemin de fer.

Q. A quels autres travaux avez-vous été occupé?—R. J'ai été occupé à divers travaux de génie civil, services et explorations, mais surtout à des travaux de construction, de chemins de fer et de ponts.

Q. Quel est le nom du chemin de fer dont vous dirigez actuellement la construction?—R. Dans le moment, je suis ingénieur en chef du chemin de fer du Parc et de l'Île de Montréal.

Par sir Charles Hibbert Tupper :

Q. Où va ce chemin de fer?—R. C'est un chemin de fer électrique qui fera le tour de l'île de Montréal et la sillonnera en tous sens.

Q. Est-il commencé?—R. Oui; nous en avons sept milles en exploitation.

Par M. Davies :

Q. Avant d'être ingénieur en chef de ce chemin de fer, de quel autre chemin de fer avez-vous dirigé les travaux à ce titre?—R. J'ai été ingénieur en chef du chemin de fer de Montréal à Ottawa.

Q. Combien de milles de ce chemin de fer ont été construits?—R. Nous en avons construit 23 milles et tracé 120 milles. Avant cela, j'avais été ingénieur local aux États-Unis; j'étais chargé de surveiller la construction de 22 milles de chemin.

Q. Votre expérience a été très considérable?—R. J'ai été employé pendant une saison aux travaux du chemin de fer de la Baie des Chaleurs. C'étaient des travaux difficiles. J'ai aussi été employé aux travaux du chemin de fer de la vallée de la Gatineau.

Q. Vous avez alors toutes les aptitudes voulues pour estimer les travaux des ponts qui traversent le canal Lachine?—R. Oui.

Q. Êtes-vous allé, avec M. Casgrain, trouver les commissaires et leur demander des plans pour vous permettre de préparer votre estimation?—R. Oui. Je suis allé avec M. Casgrain voir les commissaires, mais avant cela j'ai dit à M. Casgrain que j'aurais besoin de toutes les données que les ingénieurs avaient dû avoir avant la construction des ponts. J'ai préparé une liste des livres et plans qu'il nous fallait pour faire un examen complet. Entre autres choses, il nous fallait les plans préliminaires, les plans détaillés des coffrages, des culées et des piles, ainsi que les notes des ingénieurs qui avaient fait le travail préliminaire à la préparation des plans. Lorsque nous sommes allés voir les commissaires, nous avons demandé les plans et ces données. La commission ne faisait alors que commencer à siéger. L'on nous répondit qu'il n'y avait pas de plans devant la commission. Ce n'est que plus tard que nous pûmes avoir accès au plan, et nous fûmes informés qu'il n'y avait pas d'autres plans devant la commission. C'était environ six semaines après que la commission eût commencé à siéger.

Par sir Charles Hibbert Tupper :

Q. Qui vous a dit cela?—R. L'un des commissaires.

Q. Vous êtes sûr que c'est l'un des commissaires?—R. Oui.

Q. Vous ne savez pas lequel?—R. Je crois que c'est M. Douglas, ou M. Macleod. J'ai eu aussi une conversation avec un dessinateur du département.

Q. Quel est son nom?—R. Je ne puis vous le dire. Je lui demandai s'il y avait des plans détaillés des travaux, et il me répondit qu'il n'y en avait pas, qu'il n'y avait que ce plan dont la pièce n° 1 est une copie.

Par M. Davies :

Q. Est-ce que le plan déposé comme pièce au cours de cette enquête est celui que les commissaires vous ont montré?—R. C'est une copie de ce plan. C'est une impression sur papier bleu, une espèce de photographie de ce plan.

Q. Ensuite?—R. Ce dessinateur me dit que ce plan avait été fait d'après des mesurages pris après l'achèvement des travaux.

Q. Ce dessinateur du département vous a dit que cette impression sur papier bleu avait été faite d'après des mesurages pris après l'achèvement des travaux?—R. Oui.

Q. Et l'on vous a donné communication de ce plan pour en faire la base de votre examen?—R. Oui.

Q. Ce sont les commissaires qui vous l'ont remis?—R. Oui.

Q. Vous ne pouvez affirmer quel commissaire vous a dit que c'était le seul plan qu'ils avaient, mais vous êtes sûr que l'un d'eux vous a dit cela?—R. Un ou deux d'entre eux.

Q. Etes-vous allé sur les lieux pour inspecter les ponts?—R. Je suis allé sur les lieux, mais tous les travaux étaient terminés dans le temps.

Q. Avez-vous fait, de concert avec M. Casgrain, cette copie du plan sur papier bleu que nous avons ici?—R. Cette copie a été faite dans son bureau. Nous avons fait une copie exacte du plan qui se trouvait au département. C'est la pièce n° 1. Nous en avons pris une copie.

Q. Est-ce que ce dessin que M. Casgrain a produit est une copie exacte du plan que les commissaires vous ont communiqué?—R. Oui.

M. HAGGART.—C'est un plan que je n'ai jamais vu.

M. DAVIES.—Il a été produit par votre département avec les documents que nous avons ici.

Par M. Davies :

Q. M. Roy, le solliciteur général a posé beaucoup de questions au témoin précédent, au sujet de la pile centrale du pont du Grand Tronc. Il paraît croire que votre plan n'est pas exact à cet égard. D'après ce plan, à quelle profondeur se trouve portée cette pile?—R. D'après ce plan, la pile à pivot du pont du Grand Tronc n'a pas été dérangée du tout. Elle descend seulement à l'ancien niveau du canal, qui donne une navigation de 14 pieds.

Q. Ce plan n'indique aucun changement à cet égard?—R. Non.

Q. Par conséquent, s'il est prouvé plus tard que cette pile a été portée à une profondeur de 26 pieds, comme la pile centrale du pont de la rue Wellington, il en résulterait que ce plan est inexact sous ce rapport?—R. Oui.

Q. Veuillez me dire à quelle profondeur se trouvent portées les quatre culées du pont?—R. Les culées nord du pont de la rue Wellington ont été portées à une profondeur de 25 pieds.

Q. C'est la même chose pour les autres culées?—R. C'est la même chose pour la culée sud et les culées du pont du Grand Tronc. (Après avoir mesuré) Non, pas tout à fait.

Q. A quelle profondeur se trouvent portées les culées du pont du Grand Tronc?—R. Je constate que c'est absolument la même chose, 24 pieds et quelque chose.

Par M. Haggart :

Q. Comment en arrivez-vous à ce chiffre?—R. Je me base sur les chiffres inscrits sur le plan préparé par l'ingénieur du gouvernement après l'achèvement des travaux.

Q. A partir de quel point?—R. A partir de la fondation jusqu'au support du pont.

Q. De quel point partez-vous?—R. De la fondation. Je pars de la première assise et je vais jusqu'au support du pont.

Par M. Gibson :

Q. Combien cela vous donne-t-il?—R. Près de 25 pieds.

Q. Depuis le support du pont jusqu'au sommet du couronnement?—R. En mesurant jusqu'au sommet du mur en pierre sèche, il y a 32 pieds 4 pouces.

Q. Il y a donc 7 pieds depuis le support du pont jusqu'au sommet du mur en pierre sèche?—R. Oui.

Par M. Haggart :

Q. Il doit y avoir quelque chose sur le plan qui indique la profondeur de l'eau dans le canal. Quel est, sur le plan, le point d'où la profondeur est mesurée?—R. Je ne trouve pas cette indication sur le plan. On n'y voit que des chiffres. C'était pour éclaircir ces points que je voulais avoir les cahiers de niveaux et de notes, car sans ces cahiers, il faut adopter ces chiffres pour arriver à quelque résultat.

Par M. Davies :

Q. N'ayant pas les cahiers de notes en votre possession, vous avez dû considérer à tout hasard ces chiffres comme exacts?—R. Oui.

Q. Et vous en êtes arrivé à 26 pieds pour les culées?—R. Ce qui donne 22 pieds d'eau pour la navigation.

Q. C'est la profondeur des quatre culées?—R. Oui.

Q. Et aussi la profondeur à laquelle a été portée la pile centrale du pont de la rue Wellington?—R. Oui, monsieur.

Q. Maintenant, prenez les coffrages est et ouest, qui sont coloriés en rose sur le plan?—R. Ils ont été construits à la profondeur qu'aura le canal lorsqu'il sera approfondi, c'est-à-dire pour une navigation de 22 pieds.

Q. De sorte que la fondation des culées et de la pile centrale se trouverait portée à une profondeur de quatre pieds plus bas que cela?—R. A peu près.

Q. A peu près?—R. Oui.

Q. Les anciennes culées et les coffrages est et ouest des culées sur lesquelles les anciens ponts reposaient ont été démolis?—R. Oui, monsieur.

Q. Et dans vos calculs vous avez tenu compte de démolition de ces ouvrages aussi bien que de la construction des nouveaux travaux?—R. Oui, monsieur.

Q. Maintenant, le caisson qui se trouvait au centre du canal y est-il encore?—R. Oui.

Q. Tel qu'il était?—R. Oui.

Q. Veuillez nous indiquer les ouvrages qui ont été démolis et ceux qui n'ont pas été touchés, afin que nous puissions savoir à quoi nous en tenir avant d'aller plus loin?—R. Le coffrage nord a été entièrement démolé, ainsi que le coffrage sud.

Q. C'est ce que l'on a appelé ici les piles des culées?—R. Oui.

Q. Ce sont les piles sur lesquelles les anciens ponts reposaient?—R. Oui.

Q. Elles ont été démolies toutes les deux?—R. Oui.

Q. Maintenant, prenez la partie centrale qui est coloriée en rose. L'extrémité ouest du coffrage où la pile centrale du pont de la rue Wellington est actuellement construite a été démolie?—R. Oui, tout ce qu'indique la ligne ponctuée sur le plan.

Q. Et le reste, entre l'extrémité ouest et l'extrémité est du coffrage, est resté dans le même état qu'auparavant?—R. Oui.

Q. L'extrémité est comprise entre les lignes ponctuées et coloriées en rose a été démolie et remplacée par un nouveau coffrage?—R. Oui.

Q. De sorte que les ponts traversent maintenant le canal et reposent au milieu sur la pile centrale et, à leurs extrémités, sur les culées?—R. Oui.

Q. Mais le pont du Grand Tronc est resté tel qu'il était?—R. Sauf deux assises de maçonnerie qui ont été posées au sommet de la pile.

Par M. Tarte :

Q. Combien de pieds mesurent ces deux assises?—R. A peu près 2½ pieds, je crois.

Par M. Gibson :

Q. Les deux assises ont été enlevées et on en a posé de nouvelles pour porter la pile centrale du pont du Grand Tronc à la hauteur voulue?—R. Oui.

M. HAGGART.—Ce n'était pas pour cela. La maçonnerie était mauvaise et a dû être remplacée.

Par M. Gibson :

Q. Si le sommet de la pile n'avait pas été à une hauteur suffisante pour recevoir la superstructure, il aurait fallu y ajouter un nouveau couronnement?—R. Oui.

Q. Le premier article de l'estimation se rapporte à la quantité de glace enlevée. Veuillez dire comment vous avez établi les quantités?—R. Nous avons établi ces quantités après nous être procuré ce plan sur papier bleu. Nous avons aussi trouvé une estimation intitulée : "Estimation de Schreiber," indiquant la quantité d'ouvrage fait sur les ports.

Par M. Haggart :

Q. Fait ou à faire?—R. Ce n'était pas mentionné. Cet état ne portait que les mots "Estimation de Schreiber." J'ai constaté que ces quantités concordaient avec le plan.

Par M. Davies :

Q. Vous avez constaté que le tout concordait?—R. La différence était insignifiante. En ce qui concerne la glace, nous n'avions pas de données sur le plan pour faire nos calculs. Connaissant les dimensions de ces coffrages, nous avons porté la profondeur de la glace à quatre pieds, chiffre assez élevé, et en calculant la superficie occupée par les divers coffrages et les travaux à exécuter, nous avons trouvé ces quantités à peu près exactes.

Par M. Haggart :

Q. Comment avez-vous établi les quantités?—R. Si je me rappelle bien, nous avons pris toute la largeur du canal depuis l'extrémité est jusqu'à l'extrémité ouest des travaux.

Q. Dites-nous comment vous avez fait vos calculs, entre quels points vous avez mesuré la glace, et nous saurons alors si vos chiffres sont exacts ou non?—R. Eh bien ! cela donnerait une longueur de 700 pieds environ.

Par M. Davies :

Q. Avez-vous embrassé toute la longueur du canal telle qu'indiquée sur le plan?—R. Oui, si je me rappelle bien, ces chiffres couvrent tout ; mais je ne parle que de mémoire.

Q. Vos chiffres sont 127,675 pieds carrés, quatre pieds d'épaisseur, ce qui donne 510,700 pieds cubes, soit 18,915 verges cubes?—R. Oui. J'ai libéralement calculé la quantité de glace qui a dû être enlevée, et ce sont là les chiffres que j'ai obtenus. Je ne puis dire exactement d'après le plan comment j'y suis arrivé.

Q. Pour pouvoir construire ces piles, ne pensez-vous pas qu'il a fallu enlever la glace sur toute cette partie du canal colorée en bleu sur le plan et qui représente l'eau?—R. Oui.

Q. Quelle est la longueur de cette partie du canal?—R. 42 pouces sur l'échelle.

Q. Et 76 pieds au pouce?—R. Oui ; soit 672 pieds.

Q. Et la largeur?—R. 12 pouces ; soit 192 pieds.

M. HAGGART.—La largeur est de 200 pieds. Son calcul est assez exact.

M. GIBSON.—Il arrive à 18,915 verges cubes et vous à 19,000.

M. HAGGART.—Oui.

Par M. Davies :

Q. Vous avez supposé qu'on avait enlevé de la glace sur toute l'étendue des travaux?—R. Oui ; la pile centrale occupait beaucoup d'espace.

Q. Dans ces calculs, vous n'avez fait aucune déduction pour les ouvrages existants?—R. Non.

Q. Maintenant, quelles quantités avez-vous trouvées?—R. 127,675 pieds carrés ; quatre pieds d'épaisseur, ce qui donne 510,700 pieds cubes, soit 18,915 verges cubes.

Q. Vous avez alloué pour cela 50 centins la verge?—R. Oui.

Q. Ce qui donne une somme de.....?—R. \$9,450.

Q. Pensez-vous que ces quantités soient raisonnables ou excessives?—Elles sont assurément très fortes.

Par M. Ouimet :

Q. Savez-vous qu'il a fallu enlever la glace deux fois?—R. Non, je n'en sais rien.

Par M. Davies :

Q. A propos de ce prix de 50 centins, est-ce un prix raisonnable ou non?—R. Je le considère comme étant un prix très élevé. J'aimerais, pour ma part, avoir une entreprise de ce genre à ce prix, et je crois que j'en retirerais un joli profit. J'abandonnerais l'exercice de ma profession.

Par M. Haggart :

Q. Vous dites que vous avez vu l'estimation de M. Schreiber? Quels étaient ses chiffres?—R. Ils étaient, je crois, exactement les mêmes que les miens, ou du moins ils n'en différaient guère.

Q. Quel était son prix?—R. Je ne pourrais vous dire.

Q. N'avait-il pas établi un prix?—R. Oui, et ce prix était beaucoup plus élevé que le mien.

Par M. Davies :

Q. M. Schreiber a alloué un prix élevé?—Oui, si je ne me trompe, il allouait \$1 ou 75 centins la verge. J'ignore si c'était son estimation. Je n'ai vu que son nom.

Par M. Gibson :

Q. D'après votre expérience comme ingénieur, vous croyez que cet ouvrage aurait pu être fait à 50 centins la verge cube et rapporter un bénéfice?—Oui.

Q. C'est votre opinion?—R. Oui.

Par M. Ouimet :

Q. Où a-t-on dû transporter cette glace?—R. Je n'en sais rien; mais il n'était pas nécessaire de la transporter bien loin.

Q. Qu'en savez-vous?—R. Je ne vois pas pourquoi cette glace n'aurait pas pu être déposée plus bas, sur le canal même.

Q. Sur les bords du canal?—R. Dans le canal ou sur ses bords, peu importe.

Q. Ne savez-vous pas que l'endroit était encombré de matériaux et d'hommes, que les charretiers étaient obligés de circuler ça et là, et que les bords du canal devaient être tenus libres de tout embarras?—R. Oui; mais les bords du canal n'étaient pas encombrés sur une grande distance.

Q. Comme question de fait, savez-vous où cette glace a été transportée?—R. Je l'ignore.

Q. Si elle avait été transportée à une distance d'un mille ou d'un mille et demi, est-ce que cela ferait une différence?—R. Oui.

Par M. Haggart :

Q. Pensez-vous qu'elle aurait pu être enlevée et transportée à une distance de 200 pieds moyennant 50 centins la verge?—R. Oui, et pour moins que cela.

Par M. Davies :

Q. Pour combien?—R. Je considère que cette somme représente un gros bénéfice pour l'entrepreneur. Naturellement, il est difficile de fixer un prix dans un pareil cas, mais j'ai déjà entrepris des ouvrages de ce genre, et beaucoup plus difficiles, à meilleur marché que cela.

Q. Tout en réalisant un profit?—R. Oui.

Le comité s'ajourne.

SALLE DE COMITÉ, n° 49,

CHAMBRE DES COMMUNES, 31 mai 1894.

Le comité se réunit.

M. JOSEPH R. ROY est rappelé et interrogé de nouveau.

Par M. Davies :

Q. Vous venez d'entendre lecture de votre témoignage. Laissons de côté la glace pour un instant. Veuillez dire au comité combien de verges de coffrage ont dû, d'après vos calculs, être enlevées?—R. D'après mes calculs, 8,529 verges.

Q. En tout?—R. Oui.

Q. Comment êtes-vous arrivé à ce chiffre?—R. Voici ce qui a été enlevé pour chaque coffrage : caisson latéral, pile nord, 3,886 verges cubes; caisson sud, 3,473 verges cubes; caisson central, à l'extrémité supérieure, 585 verges cubes, soit un total de 8,529 verges cubes.

Q. Quel prix avez-vous alloué pour cela?—R. \$1.25 la verge.

Q. Est-ce là un prix raisonnable?—R. Je considère que ce prix représente un joli bénéfice pour l'entrepreneur.

Q. A combien cela s'élève-t-il en argent?—R. A \$10,661.25.

Q. La raison pour laquelle je vous pose ces questions est celle-ci : A l'égard de cet article, votre estimation est moins élevée que celle des commissaires. Comme le prix de l'entrepreneur était de \$1.50 pour l'enlèvement des caissons, ils portent à \$2.00 la somme que cette partie des travaux avait coûté au gouvernement. Vous pensez que le prix de \$1.25 est suffisant?—R. Oui, complètement suffisant.

Q. Quelles quantités de maçonnerie a-t-on enlevé?—R. Les deux piles de support du pont du Grand Tronc, 510 verges; au sommet de la pile centrale de ce pont, 48 verges cubes, et les deux autres, 377 verges cubes, soit un total pour le pont du Grand Tronc de 935 verges cubes. Piles de support du pont Wellington, 516 verges cubes; culée nord de ce pont, 336 verges; et culée sud, 340 verges, soit un total pour le pont Wellington de 1,192 verges cubes. On arrive pour les deux ponts à un grand total de 2,127 verges cubes.

Q. Quel prix avez-vous alloué de ce chef?—R. J'ai alloué \$1.50 la verge cube, soit un total de \$3,190.50.

Q. C'est un prix raisonnable?—R. C'est un prix qui représente un profit raisonnable pour l'entrepreneur.

Q. Abordons maintenant l'article des excavations.—R. Pont Wellington: l'excavation pour la pile-pivot mesurait 1,161 verges cubes; pour le caisson en amont du pont, 2,505 verges; pour les deux culées, 3,086 verges,—soit un total pour le pont Wellington de 6,752 verges cubes. Pont du Grand Tronc: l'excavation pour les deux culées mesurait 2,608 verges; pour le caisson en aval du pont, 360 verges,—soit un total pour le pont du Grand Tronc de 2,968 verges cubes. L'excavation pour les deux ponts mesurait donc 9,720 verges cubes. J'ai alloué pour cette partie des travaux \$75 centins la verge cube, soit un total de \$7,290.

Q. D'après votre expérience comme ingénieur, pouvez-vous me dire si ce prix laisse une marge suffisante pour l'entrepreneur?—R. Je considère que ce prix représente un bénéfice raisonnable pour l'entrepreneur.

Q. L'article suivant est la maçonnerie. Veuillez nous dire.....?—R. On a employé 3,700 verges cubes de pierre de remplissage pour les piles.

Q. Vous parlez de l'enrochement des piles?—R. Oui. Je l'ai estimée à \$2 la verge, soit \$7,400 pour le tout.

Q. Je ne vois rien à ce sujet dans le rapport des commissaires?

Par M. Haggart :

Q. Quelle quantité d'enrochement ?—R. 3,700 verges cubes.

Q. Pour l'un des ponts. Et pour l'autre ? Est-ce pour les deux ponts ?—R. Pour le tout.

Par M. Davies :

Q. Pour les deux piles ?—R. Oui.

Par M. Haggart :

Q. Vous avez pris les chiffres des commissaires. Vous n'avez pas calculé ces quantités vous-même. Vous vous êtes basé sur l'estimation des commissaires.

M. DAVIES.—Qu'est-ce que c'est ?

M. HAGGART.—Il a pris les chiffres des commissaires. La similitude est extraordinaire.

LE TÉMOIN.—Je n'ai pu vérifier si ces quantités d'enrochement étaient exactes, car je n'avais aucun moyen de le faire. J'ai supposé qu'elles l'étaient.

Q. On a fait de l'enrochement après le premier mai : vous n'en savez rien, naturellement ?

Par M. Davies :

Q. Dans tous les cas, vous avez jugé que le chiffre de 3,700 verges cubes était une quantité suffisante et que la somme de \$2.00 la verge cube était un prix raisonnable ? —R. Il ne suffisait pas de 3,700 verges cubes de pierre pour remplir ces deux caissons, mais, comme le dit M. Haggart, on a continué les travaux depuis. Je crois même qu'il en reste encore à faire, mais je considère que c'est un prix très raisonnable.

Q. Comment êtes-vous arrivé à ce chiffre de 3,700 verges cubes ?—R. J'ai pris ce chiffre dans l'estimation qui nous a été communiquée par les commissaires.

Par M. Tarte :

Q. Et vous y avez appliqué le prix ?—R. Oui.

Par M. Davies :

Q. Savez-vous par qui cette estimation a été faite ?—R. On l'appelait l'estimation de Schreiber.

Q. Est-ce que le plan vous permettrait de dire quelle quantité de pierre il faudrait pour remplir ce caisson maintenant ?—R. Oui, approximativement.

Q. L'ancien caisson contenait de la pierre, n'est-ce pas ?—R. Le caisson qui a été démolé contenait une grande quantité de pierre qu'on pouvait mettre dans le nouveau à peu de frais.

Q. Avez-vous tenu compte de tout cela en établissant votre prix ?—R. Oui.

Q. Et vous êtes encore d'avis que la somme de \$2.00 est un prix suffisant ?—R. C'est un très haut prix.

Q. Et vous êtes arrivé à un total de \$7,400 ?

Par M. Haggart :

Q. Vous n'avez pas calculé ces quantités vous-même ? Vous vous êtes servi des chiffres des commissaires ?—R. Mais lorsque j'ai pu mesurer les quantités, je l'ai fait d'après le plan.

Q. Quelles quantités avez-vous mesurées, car jusqu'à présent vos chiffres correspondent exactement avec ceux des témoins entendus par la commission. N'avez-vous pas pris les quantités telles qu'elles ont été établies devant la commission, sans même les vérifier ?—R. Non, monsieur. J'ai vérifié avec M. Casgrain toutes les quantités qui pouvaient l'être.

Q. Quelles quantités avez-vous vérifiées ?—R. Les quantités relatives à la glace, aux caissons qui ont été démolis, aux excavations, à la maçonnerie qui a été construite, et à celle qui a été enlevée.

Q. Vous avez vérifié les quantités relatives aux caissons ?—R. Oui, autant que j'ai pu le faire ; mais il était assez difficile de vérifier la quantité de bois qui est entrée dans les caissons sans en avoir le plan détaillé.

Par M. Davies :

Q. Avez-vous fini de dire les dimensions, tout ce que vous avez vérifié?—R. C'est à peu près tout.

Par M. Haggart :

Q. Par exemple, relativement aux caissons, n'avez-vous pas les quantités, la longueur, la profondeur, enfin tout ce qui accuserait des chiffres plus hauts pour la pierre de remplissage que ceux que vous avez établis?—R. Oui.

Q. A ce que je vois, vous avez dû prendre les chiffres des commissaires, puisque vous avez donné exactement les mêmes quantités qu'eux?—R. Je vous ai dit que je n'avais pu vérifier les quantités au sujet de la pierre de remplissage, mais j'ai vérifié les autres quantités.

Par M. Curran :

Q. Comment avez-vous vérifié la quantité de glace enlevée, par exemple?

M. HAGGART.—Il a pris la profondeur et la largeur.

LE TÉMOIN.—En ce qui concerne la glace, j'ai basé mes calculs sur toute la longueur de 700 pieds, et j'ai déduit la superficie de l'espace occupé par les caissons qui étaient déjà construits.

Par M. Davies :

Q. Maintenant, continuons. Veuillez nous dire les quantités que vous avez établies pour la maçonnerie et les prix que vous avez alloués de ce chef?—R. Pour le pont Wellington, la pile centrale contenait 1,560 verges cubes de maçonnerie; la culée sud, 804 verges; la culée nord, 807 verges; les deux murs en pierre sèche, 200 verges; soit un total de 3,371 verges cubes de maçonnerie pour le pont Wellington. Pour le pont du Grand Tronc, la culée nord contenait 415 verges cubes de maçonnerie; la culée sud, 441 verges; les deux murs en pierre sèche, 91 verges; et les deux nouvelles assises de la pile-pivot, 52 verges,—soit un total pour le pont du Grand Tronc de 999 verges cubes. On arrive ainsi pour les deux ponts à un grand total de 4,370 verges cubes.

Q. De maçonnerie?—R. De maçonnerie.

Q. Pour les deux ponts?—R. Oui.

Par M. Haggart :

Q. Vous avez oublié les parapets du pont de la rue Wellington? Combien de pieds de maçonnerie contiennent-ils? Vous avez donné le total de la maçonnerie correctement et vous avez laissé de côté un des items?—R. Les parapets du.....

Q. Du pont de la rue Wellington. Comment en êtes-vous arrivé à ces totaux. Ils ne concordent pas avec vos chiffres. Vous avez oublié un item.

M. DAVIES.—Je ne le crois pas, M. Haggart, j'ai fait l'addition.

Par M. Haggart :

Q. Il y a des parapets sur le pont Wellington. Vous ne savez pas combien de pieds de maçonnerie ils contiennent?—R. Non, monsieur; je n'avais aucun plan pour calculer la chose.

Q. Vous avez omis cela de vos calculs?—R. Je vois que les murs de parapet ont été omis.

Par M. Davies :

Q. C'est un article très important. Dites-nous exactement combien vous avez alloué par verge cube pour ce travail?—R. \$17.

Q. A \$17, cela se monterait à combien?—R. \$74,290.

Q. C'est un des articles les plus considérables de toute l'affaire. Je désire vous questionner sur les prix alloués. Quant à la quantité, elle ne semble pas être beaucoup contestée. Au sujet du prix de \$17, alloué par verge cube, qu'avez-vous à dire?—R. Je suis d'avis que ce prix est très élevé, parce qu'il s'agit de fortes quantités.

Q. De combien croyez-vous que cette somme de \$17 excède le prix coûtant ?—R. Je crois qu'un entrepreneur pourrait très facilement faire ce travail à \$13 la verge.

Q. Et vous avez alloué \$17 ?—R. Oui, \$17. J'ai fait moi-même de la maçonnerie plus difficile pour \$12 la verge, et il y avait beaucoup plus de pierre de taille. Par conséquent, la maçonnerie était beaucoup plus coûteuse que ce travail.

Par M. Moncrieff :

Q. Était-ce dans des conditions plus favorables que dans cette affaire ?—R. Les conditions étaient beaucoup plus difficiles.

Q. Quelles étaient ces conditions plus difficiles ?—R. On construisait aussi en hiver ; il y avait trois piles faites en batardeaux et il fallait transporter les matériaux de la rive aux piles, avec beaucoup de difficultés.

Par M. Haggart :

Q. Combien de milles aviez-vous à faire pour aller chercher les matériaux ?—R. Cela dépendait des matériaux.

Q. Pour ce pont que vous dites avoir construit à raison de \$12 ?—R. Il fallait charroyer la pierre d'une distance d'environ 9 milles.

Par M. Gibson :

Q. Il n'y avait pas de chemin de fer dans les environs ?—R. Le chemin de fer n'était pas encore construit.

Q. S'il y avait eu un chemin de fer, auriez-vous préféré transporter la pierre par voitures ou par chemin de fer ?—R. Par chemin de fer.

Q. Savez-vous si la pierre du pont de la rue Wellington a été transportée par voie ferrée ou par voitures ?—R. Je crois que c'est par chemin de fer, mais je ne pourrais pas l'affirmer.

Q. Voyons, en votre qualité d'ingénieur, auriez-vous fait transporter cette pierre par rail ou par charriots sur 22 milles de distance, comme dans le cas actuel ?—R. Par chemin de fer.

Q. Vous préféreriez le chemin de fer, s'il y avait une voie d'embranchement allant à la carrière et à côté des travaux ?—R. Certainement.

Q. Vous ne l'auriez pas fait charroyer ?—R. Non.

Par M. Davies :

Q. Que diriez-vous d'un homme qui l'aurait charroyée au lieu de la faire venir par chemin de fer, en supposant qu'on vous demande votre opinion d'ingénieur ?—R. Je dirais que ce serait avoir commis une grande erreur.

Par M. Haggart :

Q. Si vous aviez un contrat pour vous faire livrer de la pierre, vous serait-il égal que l'entrepreneur la transportât par voitures ou par chemin de fer ?—R. Si je donnais un contrat à quelqu'un ?

Q. Oui ?—R. Je ne m'occuperais pas de la manière dont il remplirait son contrat.

Par M. Davies :

Q. Si vous aviez à payer des hommes à la journée, vous vous en occuperiez probablement ?

M. HAGGART.—Le contrat de la pierre disait qu'elle devait être livrée sur les lieux.

Par M. Moncrieff :

Q. A propos de ce contrat à \$12, où était-ce ?—R. A Rigaud.

Q. Voulez-vous dire si ce prix de \$12 comprenait le coût des batardeaux ou si c'était seulement le prix du travail en pierre, le prix de celle-ci et la construction des piliers ?—R. Il comprenait tous les travaux de construction. Les entrepreneurs, naturellement, étaient payés pour le creusage des fondations.

Q. Et les batardeaux aussi ?—R. Les batardeaux aussi. Nous étions convenus de ne payer que le bois employé ; nous n'avons rien payé pour les poser, mais d'après le prix du contrat ils étaient supposés fournir tous les matériaux, ainsi que le bois des batardeaux. Après l'exécution des travaux, comme ils étaient bien faits et satisfaisants, j'ai consenti à leur allouer cela.

Q. Vous n'avez pas du tout exécuté vous-même les travaux de maçonnerie. Ils ont été faits par des entrepreneurs ?—R. Par des entrepreneurs, oui.

Par M. Gibson :

Q. Vous étiez l'ingénieur des travaux ?—R. Oui.

Q. Ils ont été faits sous votre surveillance ?—R. Oui.

Q. La maçonnerie a été faite à \$12 la verge ?—R. Oui.

Q. Et les excavations à un autre prix ?—R. Oui, un prix distinct.

Q. L'entrepreneur payait tout ce qu'il employait pour les fondations ?—R. Oui ; d'après le contrat, il était tenu de fournir tout le bois nécessaire.

Q. Avez-vous fourni des machines à l'entrepreneur ?—R. Non ; rien.

Q. Ne lui avez-vous pas fourni des grues ou chèvres ?—R. Non.

Q. Ni de chaudières ?—R. Non.

Q. Ni d'ascenseurs ?—R. Non.

Q. Ni de chevaux ?—R. Non.

Q. Avez-vous jamais eu l'habitude, comme ingénieur, d'acheter de la pierre d'un carrier ou de vous faire livrer de la pierre ?—R. Tous les travaux que j'ai fait faire étaient toujours donnés à l'entreprise. La maçonnerie est toujours faite à l'entreprise.

Q. Vous n'avez jamais eu de travaux pour vous-même, exécutés sous votre surveillance ?—R. Pas de travaux de ponts.

Q. Alors vous ignorez si c'est l'habitude, quand la pierre est fournie par le carrier entrepreneur, de la livrer sur le lieu des travaux. N'est-ce pas l'habitude ordinaire ? Si un entrepreneur s'engage à livrer une certaine quantité de pierre, à tant la verge, est-ce que cela ne comprend pas les frais de livraison ?—R. Cela dépend entièrement du contrat. La pierre peut être achetée à la carrière ou livrée.

Q. En supposant que vous ayez l'intention d'obtenir un contrat pour la pierre, vous voudriez certainement connaître le prix de la pierre à la carrière et rendue sur vos travaux ?—R. Certainement.

Par M. Haggart :

Q. Quel était l'entrepreneur des travaux de Rigaud ?—R. Hendershott et Bracken.

Q. Quelle est la profondeur des piles au-dessous du niveau de l'eau haute—la profondeur moyenne ?—R. La fondation, ou le fond, ou plutôt la profondeur en eau basse était de 9 pieds, et à l'eau haute, elle devait être d'environ 20 pieds.

Q. Était-ce là la moyenne, ou bien les piles étaient-elles toutes les mêmes ?—R. Oh ! non ; il n'y avait que deux piles en eau profonde.

Q. Quelle espèce de maçonnerie ?—R. De première qualité.

Par M. Gibson :

Q. M. Roy, avez-vous eu quelque difficulté à mesurer, d'après ce plan, ce pilier à pivot du pont Wellington ? Je sais qu'il a 39 pieds au sommet et 41 pieds 2 pouces à la base. Il y a une déclivité de un demi-pouce au pied. Auriez-vous quelque difficulté, comme ingénieur, à cuber cette pile centrale ?—R. Non.

Q. Vous n'avez pas éprouvé de difficultés à faire aucun des mesurages ?—R. La plupart des mesurages étaient assez faciles à faire. Quant aux questions de détail, il était parfois assez difficile d'y arriver.

Q. Je vous ai demandé s'il était difficile de mesurer la pile centrale, la pile-pivot du pont de la rue Wellington. C'est un ouvrage complet, formant un cube de 41 pieds 2 pouces à la base et de 39 pieds au sommet. Auriez-vous quelque difficulté à mesurer cet ouvrage ?—R. Non ; aucune.

Q. Il y a sur ce plan une section montrant le mur d'appui des culées, tel qu'il est construit. Serait-il difficile de le mesurer ?—R. Non ; on pourrait en mesurer

les quantités à la grosse. J'ai pris ces quantités, et quand j'ai vu qu'elles correspondaient approximativement, je n'ai pas été plus loin. J'ai demandé quelques plans des détails afin de pouvoir mesurer plus exactement, mais comme nous n'avons pas pu avoir ces plans, je n'avais qu'à prendre ce plan pour obtenir les quantités approximatives, et c'est ce que j'ai fait avec M. Casgrain.

Q. Regardez-vous les mesurages que vous avez faits comme étant suffisamment exacts, comme si vous aviez pris la longueur de chaque assise?—R. Non.

Q. Pratiquement, à peu près?—R. Pratiquement, ils s'en rapprochent assez.

Q. Il n'y aurait pas une différence de 25 verges?—R. Cependant, il ne faudrait pas mesurer les travaux et payer une estimation d'après des quantités obtenues de cette manière.

Q. Quand vous avez fait les mesurages indiquées sur ce plan et que vous les avez cubés, vous avez vu qu'ils se rapprochaient assez de l'estimation du gouvernement pour croire qu'ils étaient pratiquement exacts?—R. Oui.

Par M. Davies :

Q. En sorte que vous avez adopté les chiffres du gouvernement?—R. Oui.

Par M. Gibson :

Q. On a enlevé deux assises de la pile-pivot du Grand-Tronc?—R. Oui.

Q. On les a remplacées par deux autres assises?—R. Oui.

Q. Avez-vous eu quelque difficulté à mesurer cette pile-pivot du pont du Grand Tronc?—R. Non.

Q. Ainsi, vous avez fait vos mesurages sur le plan et vous avez additionné vos chiffres pour arriver à la quantité de maçonnerie. Et voyant qu'ils se rapprochaient d'aussi près aux mesurages du gouvernement, vous avez supposé que ces quantités étaient exactes?—R. Oui.

Par M. Davies :

Q. Maintenant, monsieur, nous allons passer à la question du bois de charpente. Voulez-vous me donner les quantités de bois?—R. Quant aux quantités de bois, elles ont été vérifiées très superficiellement, et quant au bois même, je ne pourrais jurer positivement que ces quantités sont exactes, parce qu'il est impossible de vérifier exactement les quantités de bois qui entrent dans un caisson, à moins d'en avoir le plan détaillé; et il y a tant de manières de construire un caisson ou coffrage qu'il est très difficile d'en évaluer les quantités, sans avoir des plans détaillés indiquant le mode de construction.

Q. Voulez-vous avoir la bonté de nous dire comment vous êtes arrivé aux chiffres que vous avez donnés? Le plan vous a-t-il servi de guide pour les quantités?—R. Oui; approximativement.

Q. Et les chiffres auxquels vous êtes arrivé sont à peu près exacts, bien qu'ils puissent ne pas l'être absolument?—R. Ils peuvent ne pas être absolument exacts, mais je crois que ces quantités sont à peu près celles du bois qui est entré dans la construction de ces caissons.

Q. Vous croyez que ce sont à peu près les quantités?—R. Oui.

Par M. Mills (Bothwell) :

Q. Si vous avez plus de bois, vous devez évidemment avoir moins de maçonnerie?—R. Si vous avez cent pièces transversales dans le caisson, le bois occupera une place telle que la pierre sera moins volumineuse.

Par M. Gibson :

Q. En supposant qu'on vous ait donné un plan détaillé des caissons, auriez-vous eu quelque difficulté à évaluer le bois?—R. Non, pas la moindre.

Q. Mais il n'y avait pas de plan détaillé?—R. Non.

Q. En supposant qu'il y ait une grande quantité de bois, il y aurait moins de pierre?—R. Oui.

Q. Il doit y avoir moins de pierre ou moins de bois?—R. Oui.

Q. Les deux n'y seraient pas?—R. Non.

Par M. Davies :

Q. Après avoir donné cette explication, voulez-vous donner les chiffres auxquels vous êtes arrivé pour le bois?—R. Je n'ai pas ces chiffres ici. Mais ils ont dû être assez rapprochés de l'estimation, puisque je n'ai rien annoté sur celle-ci.

Q. Quelle était cette estimation?—R. Pour les fondations : pile-pivot, 22 pièces, 42x12x12, soit 1,008 pieds cubes; pour le bois d'équarrissage et les caissons en amont de la rue Wellington, côtés et extrémités, 8,100 pieds cubes; bois des centres et des divisions intermédiaires, 3,000 pieds; bois et caisson en aval du pont du Grand Tronc, 3,950 pieds cubes.

Par M. Haggart :

Q. Vous allez du pont de la rue Wellington au pont du Grand Tronc. N'est-il pas entré d'autre bois que celui-là dans le pont Wellington?—Oui; du bois méplat dans les traverses et les divisions, 20,200 pieds linéaires et 4,260 pieds linéaires.

Par M. Davies :

Q. Où cela?—R. Dans le pont Wellington et dans le pont du Grand Tronc. Les quantités forment un total de 24,460 pieds linéaires.

Par M. Haggart :

Q. Vous ne les avez pas prises séparément. Vous nous avez donné d'abord tout le bois de la fondation. Avez-vous pris le bois des traverses et des divisions séparément, entre le pont Wellington et l'autre? Donnez-les en détail?—R. Nous les avons en détail, mais ce sont là les quantités totales.

Q. Alors, vous avez la quantité de madriers employés?—R. Des madriers de trois pouces : pile-pivot 1,764 pieds carrés, donnant 5,292 pieds, mesure de planche.

Par M. Davies :

Q. Vous avez donné trois articles. Lisez-les.—R. 16,050 pieds cubes.

Q. Pour lesquels vous allouez combien?—R. 40 cts le pied.

Q. Ce qui fait?—R. \$6,423.20.

Q. Quelle est la quantité suivante?—R. 24,460 pieds linéaires.

Q. A combien?—R. 40 cts.

Q. Ce qui fait?—R. \$9,784.

Q. Quel est le troisième article?—R. 5,282 pieds, mesure de planche, à \$35 le mille, ce qui fait \$185.22.

Q. Maintenant, en ce qui regarde les prix que vous avez alloués pour chacune de ces quantités, qu'avez-vous à dire? sont-ils élevés, ou quoi?—R. Je crois que ce sont des prix élevés, donnant un fort bénéfice à l'entrepreneur.

Q. Vous croyez que ce sont des prix élevés et qu'ils donnent un fort bénéfice à l'entrepreneur?—R. Oui.

Par M. Haggart :

Q. Vous ne savez pas quel était le prix du contrat—pour la livraison?—R. Non.

Q. Voulez-vous dire au comité ce que cela vaudrait par pied cube ou pied courant, pour le poser dans les caissons, parce que le bois était livré par contrat sur les travaux?—R. Je suis d'avis que ces prix auraient compris cette livraison.

Q. Quelle est la valeur réelle du travail quand le bois est livré? Quel serait le prix pour le poser?—R. Cela dépend entièrement de l'espèce d'ouvrage que vous faites.

Q. Le genre d'ouvrage qui est là. Vous avez là le caisson et le reste de l'ouvrage. Puisque vous avez fait une évaluation, vous devez connaître l'ouvrage?

M. DAVIES.—Vous voulez parler du coût du bois à part du coût du travail.

M. HAGGART.—Le bois était livré par contrat aux ouvriers. Je voudrais savoir le prix de la pose.

LE TÉMOIN.—Je crois que \$4 par mille pieds, mesure de planche, serait un très bon prix.

Par M. Gibson :

Q. Cela laisserait \$36 par mille pieds de bois livré; vous allouez 40 centins, n'est-ce pas?—R. Par pied cube, oui.

Q. Cela ne ferait-il pas \$36 par mille pieds pour le bois?—R. Non, pas tout à fait.

M. HAGGART.—C'est de la mesure cubique qu'il parle.

Par M. Davies :

Q. Cela ferait \$33?—R. \$33.33 le mille, mesure de planche.

Par M. Haggart :

Q. Alors, d'après votre évaluation, il y avait 488,000 ou à peu près 500,000 pieds dans les travaux?—R. Oui.

Q. Alors vous calculez que quand le bois est livré, cela vaut \$2,000 pour la mise en œuvre, ou \$4 par mille pieds?—R. Oui, à peu près cela.

Q. Deux mille piastres pour la mise en œuvre?—R. Oui.

Par M. Davies :

Q. Voulez-vous expliquer cela de nouveau?—R. J'ai dit que pour le bois dans les caissons, je croyais que \$4 par mille, mesure de planche, était un bon prix. Ce serait un bon prix, entre \$4 et \$5.

Par le président :

Q. Et il y avait à peu près 500,000 pieds?—R. Oui.

Par M. Davies :

Q. Vous avez fait une évaluation de ce qui pourrait être raisonnablement alloué pour les travaux temporaires, n'est-ce pas?—R. Oui.

Q. Quels étaient ces travaux et quel était le travail que vous avez évalué?—R. Je comprends qu'il était nécessaire de construire un pont provisoire sur le canal pour le transport des matériaux. J'ai compté pour cela \$2,000.

Q. Pour le pont provisoire destiné au transport des matériaux?—R. Oui, et pour d'autres travaux temporaires, \$3,000, et pour dépenses imprévues, \$7,000.

Q. Quels sont les autres travaux temporaires dont vous avez parlé?—Les hangars pour emmagasiner les outils et le ciment, etc., etc.

Q. Q'entendez-vous par faux travaux?—R. On ne devrait pas les appeler faux travaux, mais simplement ouvrages provisoires.

Q. Vous avez porté \$3,000 pour cela. Pour les dépenses imprévues, combien?—R. \$7,000.

Q. Quel est le total de votre évaluation pour l'infrastructure, laissant la superstructure de côté pour le moment?—R. Pour l'infrastructure, il s'élève à \$140,674.

Q. Est-ce que ces \$140,674 de votre évaluation comprennent aussi les bénéfices de l'entrepreneur?—R. Oui, monsieur.

Q. Vous savez quel devait être le contrat pour la superstructure?—R. Oui; d'après le rapport des commissaires, j'ai compris que le prix était de \$60,400.

Q. De sorte que le total de votre évaluation pour la superstructure et l'infrastructure serait de \$201,074?—R. Oui.

Par M. Haggart :

Q. Ceci est pour la superstructure, le pont simplement, le prix du contrat?—R. Comme je l'entends, c'était pour la superstructure en place.

Q. Vous n'avez pas fait de calculs pour les générateurs, ni pour l'électricité?—R. Non.

Q. Ni pour l'enlèvement des aiguilles, des chars et de tout le reste?—R. Non.

Q. Ni pour le charroyage?—R. Charroyage de quoi?

Q. L'un des paiements de ce compte et pour charroyage sur le pont du Grand Tronc, \$600.—R. Non.

Q. Il n'y a pas de calculs pour l'assèchement des travaux ? Est-ce inclus ?—R. Pour pomper l'eau des fondations ?

Q. Oui.—R. J'ai inclu cela dans les prix de la maçonnerie et des excavations.

Q. Vous n'avez pas fait de calculs en supposant que l'eau a inondé une ou deux fois, et qu'il a fallu la pomper de nouveau ?—R. J'ai fait un prix pour les excavations et les fondations de manière à comprendre le tout. Si c'eût été des excavations ordinaires sans aucune prévision pour les difficultés à rencontrer, jamais je n'aurais alloué 75 centins par verge cube. J'ai fait beaucoup d'excavations dans des terrains humides à 50 centins la verge. En faisant un contrat pour un pont, quand on accepte un prix pour les excavations, l'entrepreneur doit fixer un prix pour couvrir toutes ces dépenses imprévues, tout ce qui peut arriver, que ce soit une inondation ou qu'il faille pomper, comme cela arrive souvent en creusant, et c'est une règle générale dans ces sortes de contrats que les prix doivent tout couvrir.

Par M. Davies :

Q. Je comprends que les prix que vous avez donnés couvrent tous ces faux frais ?—R. Oui.

Q. Et, sans cela, vous auriez fixé ces prix beaucoup plus bas ?—R. Oui.

Par M. Montrieff :

Q. Combien de fois avez-vous prévu, dans votre évaluation, que l'eau du fleuve déborderait dans le canal ?—Je n'ai rien alloué spécialement pour l'inondation du canal.

Q. Vous n'avez pas tenu compte de cela ?—R. J'ai calculé qu'il s'agissait d'une excavation à faire à une certaine profondeur, où il y a toujours un peu d'eau, et qu'il pouvait y avoir des sources au fond du canal, en certains endroits, et qu'il faudrait compter avec l'eau ; et dans ces circonstances, j'ai alloué 75 centins comme étant un prix raisonnable pour ce travail.

Par M. Haggart :

Q. Mais, M. Roy, n'avez-vous jamais prévu l'éventualité que l'eau monterait à 4, 5 ou 6 pieds au-dessus de ces batardeaux ? Dans un travail quelconque, appelleriez-vous cela des faux frais ?—R. J'ai fait souvent des excavations dans de grandes rivières, pour construire des ponts, et le plus souvent les travaux ont été faits sous ma surveillance, à l'entreprise. Les entrepreneurs faisaient l'ouvrage, et les prix fixés couvraient toujours ces difficultés. J'ai vu souvent les fondations d'une pile envahies en une nuit par l'eau montant de la rivière. Le lendemain, l'entrepreneur devait pomper l'eau et enlever de nouveau une grande partie des matériaux qui avaient déjà été extraits et qui étaient retombés après une inondation ; néanmoins il se tirait d'affaire.

Q. Dans la construction que vous avez faite d'un batardeau pour l'érection d'une pile de pont dans une rivière, avez-vous jamais vu de votre vie l'eau s'élever à quatre ou cinq pieds au-dessus de ce batardeau et les entrepreneurs obligés de pomper cette eau, et avez-vous jamais porté cela en ligne de compte ?—R. J'ai vu l'eau s'élever à plus de quatre pieds au-dessus des fondations.

Q. Je ne parle pas des fondations. Avez-vous jamais prévu, dans vos devis, le cas où l'eau s'élèverait à trois ou quatre pieds au-dessus de votre caisson ou batardeau, comme étant une éventualité qui pouvait survenir dans la construction de vos piles ?—R. Non.

Q. Si cela était arrivé au pont de la rue Wellington, ce serait une éventualité sur laquelle vous n'auriez pas compté ?—R. Si la chose avait eu lieu.

Q. Oui, si cela était arrivé, c'est une éventualité sur laquelle vous n'auriez pas compté ?—R. Si quelque chose d'extraordinaire est arrivé au pont Wellington.....

M. MONTRIEFF.—La question du ministre est pourtant assez claire.

M. HAGGART.—J'attends une réponse.

Par M. Haggart :

Q. Si cela est arrivé dans la construction du pont Wellington, c'est une éventualité dont vous n'avez pas tenu compte dans votre calcul. Est-ce cela ou non ?—

R. Je n'ai rien alloué spécialement pour l'envahissement de l'eau à trois ou quatre pieds au-dessus du batardeau.

Q. Est-il entré dans vos calculs que l'ouvrage a dû être fait en 40 jours?—R. Oui, j'ai pris en considération que l'ouvrage devait être fait promptement.

Q. En 40 jours?—R. Je n'ai pas calculé si c'était en 50 ou 40 jours. J'ai tenu compte du fait que l'ouvrage a dû être fait dans une mauvaise saison de l'année et qu'il devait être fait très vite.

Q. Vous savez en combien de temps il a été fait. Vous avez entendu la preuve faite devant la commission. Il a été fait en 40 jours?—R. Entre 40 et 50 jours; oui.

Q. Avez-vous tenu compte de cela?—R. Oui.

Q. Combien avez-vous alloué pour cela? Quel pourcentage? Dites-le-moi en bloc?—R. Pour les excavations des fondations?

Q. Pour tout l'ouvrage?—R. Pour tout?

Q. Oui.—R. J'ai porté cela à environ 20 pour cent, je suppose.

Q. Vous avez alloué 20 pour 100. Avez-vous calculé tout le temps comme travail de jour, ou bien avez-vous ajouté quelque chose pour le travail de nuit?—R. J'ai tenu compte de tout.

Par M. Gibson :

Q. Je remarque dans votre estimation, à la fin, que vous avez alloué \$2,000 pour un pont temporaire, et \$3,000 pour travaux temporaires, \$7,000 pour dépenses imprévues, ou \$12,000 en tout?—R. Oui.

Q. Est-ce que cela ne serait pas suffisant pour payer, par exemple, \$3 la verge, 4,000 verges de maçonnerie faites dans les conditions dont parle le ministre.

Par M. Haggart :

Q. Ce sont les dépenses imprévues du pont. Est-ce que ce sont les dépenses imprévues pour tous les travaux?—R. Oui, pour tout; il y a quelques articles qui n'ont pas été pris en considération dans cette évaluation.

Q. De sorte que votre calcul pour le pont et les travaux temporaires et tout ce qui s'y rapporte, s'élève à \$5,000 seulement?—R. Non, j'ai dit que j'allouais \$2,000 pour un pont temporaire, et \$3,000 pour d'autres ouvrages temporaires. J'ai calculé pour les hangars et un abri pour le ciment et autres choses nécessaires, ainsi que pour le bois de charpente et les fondations. Ces sommes comprennent tout cela, ainsi que les travaux non prévus dans le devis.

Q. Alors les \$7,000 sont pour les dépenses imprévues de tous les travaux?—R. De tous les travaux, oui.

Par M. Gibson :

Q. Vous avez pris cela en considération, quand vous avez fait cette évaluation en calculant votre maçonnerie à \$17 la verge, les excavations en terre à 75 centins, et l'enlèvement de la glace à 50 centins. Tous ces prix représentent un gros profit pour les entrepreneurs?—R. Oui.

Q. Si vous avez fixé ces prix, c'est que vous considérez que \$2,000, pour un entrepreneur qui connaît son affaire, couvriraient les frais de tous les travaux nécessaires pour un pont temporaire?—R. Oui.

Q. Vous êtes encore de cet avis?—R. Oui.

Q. Vous avez alloué \$3,000 pour les hangars?—R. Oui.

Q. Pouvez-vous dire combien il fallait de hangars pour des travaux de ce genre?—R. Il fallait un abri pour le ciment.

Q. De quelle grandeur?—R. Pas très grand, parce que le ciment était en magasin à Montréal et qu'on pouvait l'obtenir quand on en avait besoin; un hangar de 30x40 aurait été suffisant, je crois, pour le ciment dont on pouvait avoir besoin à un moment donné.

Q. Vous croyez qu'un hangar assez grand pour contenir 100 barils de ciment était suffisant?—R. Oui; bien assez grand.

Q. Dans une ville comme Montréal, où l'on peut livrer le ciment chaque jour, croyez-vous qu'il suffit d'avoir 100 barils de ciment à la fois?—R. Je le crois, oui.

Q. N'est-il pas vrai, M. Roy, qu'il y avait 4,370 verges de maçonnerie ? Et comme le ministre le prétend que cet ouvrage a été fait en quarante jours, cela fait 100 verges de maçonnerie par jour, ce qui n'est pas considérable, ainsi que quatre culées et deux piles, divisées en six quantités. Ce n'était qu'une affaire de seize verges par pièce, l'ouvrage se faisant tout en même temps ?—R. Oui.

Q. Dans ces conditions, il aurait suffi de 100 barils de ciment par jour, et deux ou trois mille pieds de bois auraient été suffisants pour construire un abri pour le couvrir ?—R. Il aurait suffi de quelques mille pieds, mesure de planche.

M. HAGGART.—Donnez-nous des faits. Vous savez que les maçons n'ont pas pu travailler pendant 40 jours. Ils ont pu ne travailler que 15 jours.

Par M. Gibson :

Q. Fallait-il un grand hangar pour la pierre ?—R. Non, il ne fallait pas un bien grand hangar.

Q. Savez-vous si la pierre était livrée chaque jour ?—R. Je n'en sais rien.

Q. Il fallait une boutique de forgeron ?—R. Oui.

Q. A part cela et un bureau temporaire, de quels autres bâtiments avait-on besoin ?—R. Un bon hangar pour les outils.

Q. Le fallait-il bien grand. On n'y mettait pas les grues quand on quittait l'ouvrage le soir ?—R. Je ne le suppose pas.

Q. A part le hangar aux outils et un endroit pour faire chauffer le dîner des hommes, était-il nécessaire d'avoir d'autres hangars ?—R. Je ne crois pas qu'il était nécessaire d'avoir d'autres hangars que ceux mentionnés.

Q. Très bien. Vous avez alloué \$3,000 pour cela. Ne croyez-vous pas que ce soit une somme très élevée ?—R. Je crois que \$3,000 est un montant amplement suffisant pour couvrir les frais des hangars et des bâtiments nécessaires pour la construction du pont.

Q. Si vous, en qualité d'ingénieur, aviez fait cet ouvrage pour vous-même, ne croyez-vous pas que \$500 auraient suffi pour les hangars nécessaires pour des travaux de ce genre ?—R. Je sais que si j'avais été entrepreneur je n'aurais pas dépensé autant d'argent pour des hangars qui ne devaient servir que quelques semaines.

Q. Ainsi, vous avez alloué \$3,000 pour cela, et en plus des bénéfices sur les autres travaux, vous avez ajouté \$7,000 pour les dépenses imprévues ?—R. Oui.

Q. Vous croyez que cela devait suffire pour faire les travaux requis dans les circonstances mentionnées par le ministre ?—R. Oui.

Q. De sorte que votre évaluation totale reste à \$201,074.71, y compris les \$60,400 pour la superstructure et \$140,000 pour les autres travaux ?—R. Oui.

Par M. Davies :

Q. Un moment encore avant de vous quitter. Le ministre a dit que la somme réellement payée, à part les réclamations en litige contre le gouvernement, est de \$394,000. La superstructure est de \$60,000, de sorte que l'on a payé \$334,000 pour l'infrastructure. Votre évaluation est de \$140,000, et d'après vous on a donc payé \$194,000 de plus que l'on n'aurait dû payer d'après vos estimés. Est-ce exact ?—R. Oui.

Q. Et les réclamations pour lesquelles M. St-Louis poursuit le gouvernement s'élevant à \$60,000, cela ferait un total de \$254,000 au-dessus de votre évaluation ?—R. Oui.

Par M. Haggart :

Q. Vous n'avez pas compris dans votre évaluation le générateur pour le pont ; le changement de la voie du chemin de fer du Grand Tronc ni le charroyage ?—R. J'ai dit que ces dépenses imprévues de \$7,000 suffisaient amplement pour déplacer les voies du Grand Tronc, parce qu'il fallait peu d'argent pour changer ces voies.

Q. Savez-vous ce que coûte un générateur ?—R. Je vous ai dit que je n'avais rien alloué pour un générateur.

Q. Vous m'avez dit que vous n'avez pas fait d'évaluation pour l'autre. Vous ne paraissez pas en avoir entendu parler avant aujourd'hui?—R. Non; mais j'ai porté les dépenses imprévues à une somme qui devait suffire.

Q. Avez-vous tenu compte des pilotis en chêne?—R. Non.

Q. Savez-vous où on transportait la glace enlevée du canal?—R. Non, j'ai dit hier que je ne le savais pas, mais je suppose que la glace a dû être déposée le long du canal ou en bas du pont sur le canal.

Q. Vous n'avez pas pensé à cela. Supposons que la glace ait été charroyée à un mille de distance, quelle serait la valeur de la verge cube?—R. Ce serait la valeur de la glace et du charroyage.

Q. Combien cela vaudrait-il par verge cube?—R. Si elle était portée à un mille?

Q. Oui.—R. 60 centins seraient un bon prix pour transporter la glace à un mille, c'est-à-dire qu'on pourrait facilement le faire pour ce prix. On pourrait le faire à moins.

Q. Quelle charge de glace faut-il pour un voyage; combien de pieds cubes, en remontant la berge du canal?—R. Une verge, très facilement.

Q. Combien pèse une verge de glace?—R. Pas beaucoup.

Q. Combien pèse un pied cube de pierre de taille?—R. Une verge cube de sable pèse.....

Q. Combien pèse un pied cube de pierre de taille? Assurément, un ingénieur doit savoir cela sans avoir à faire le calcul. Combien pèse un pied cube de pierre à chaux?—R. A peu près cent livres le pied cube.

Q. Combien pèse un pied cube d'eau?—R. 64 livres à 62½ livres.

Q. Un pied cube de glace pèserait donc 64 livres?—R. Je ne le sais pas.

Q. Vous savez quelle est l'augmentation de volume de l'eau se changeant en glace?—R. Je pourrais le calculer.

Q. Comment pourriez-vous baser vos calculs, si vous ne le savez pas exactement?—R. Je pourrais le calculer.

Q. Calculer la dilatation de l'eau? Comment le feriez-vous?—R. Je ne suis pas ici pour passer un examen.

Q. Vous nous avez dit qu'une verge cube constituait une charge ordinaire? En prenant 27 pieds cubes et en multipliant par 64, quel en serait le poids?—R. Cela pèserait, je crois, environ 1,600 livres.

Q. Ce serait un assez bon poids pour un cheval qui aurait à remonter la berge du canal?—R. Non.

Q. Je voudrais savoir si vous avez fait des calculs pour les abords des ponts. Combien de verges?—R. Je n'ai pas fait de calculs spéciaux pour cela.

Q. Vous ne paraissez pas avoir tenu compte, d'après une question que vous a posé M. Davies, pour le matériel en mains. Que vaudrait 1,370 pieds linéaires de pilotis de chêne?—R. 1,370 pieds de chêne? Cela vaudrait à peu près \$40 les mille pieds.

Q. Mesure linéaire?—R. Non, mesure de planche.

Q. Je dis 1,370 pieds, mesure linéaire. Dites combien vaut le pied linéaire?—R. Environ 50 centins le pied.

Par M. Tarte :

Q. N'est-ce pas trop?—R. Eh bien! c'est un gros prix.

Par M. Haggart :

Q. Combien vaut le chêne rond, d'un diamètre moyen de 14 pouces, longueur 24 pieds. Combien le pied linéaire?—R. Environ 60 à 70 centins le pied. Ce serait un bon prix.

Q. Combien vaut le chêne carré, au pied cube, en supposant que vous en achetez 25,000 pieds cubes, de 40, 50 ou 60 pieds le morceau? Combien vaut-il à Montréal, rendu au bassin ou au canal Lachine?—R. Il vaut environ 80 centins le pied cube.

Q. A combien l'avez-vous porté dans votre évaluation?—R. Je l'ai calculé à \$72 par mille pieds, mesure de planche, le prix que vous avez payé, je crois. Je fais erreur quand je dis le pied cube. C'est le pied linéaire.

Q. Je vous ai parlé du chêne carré. Vous pouvez certainement comprendre cela?—R. Oui, mais c'est le pied linéaire, 14×14 .

Q. Je vous demande, en prenant un train de bois de 15 à 25 mille pieds, chacune des pièces étant en moyenne de 40 pieds, combien vaudrait-il par pied cube?—R. Par pied cube, il vaudrait de 60 à 70 centins, selon la grosseur et la longueur.

Q. Pourquoi disiez-vous 80 centins?—R. C'était du 14×14 , 50 ou 60 pieds de long. Je vous ai donné le prix au pied linéaire, pas au pied cube.

Q. Où avez-vous pris ces 14×14 , 50 ou 60 pieds de long? R. Je n'ai jamais parlé de cela?—R. J'ai compris que vous m'aviez donné ces chiffres.

Q. Ce que je veux savoir, c'est le prix du pied linéaire, du bois de chêne rond d'un diamètre moyen de 14 pouces?—R. Quelle longueur?

Q. 22 pieds, disons 25 pieds?—R. Du bois de chêne rond de 22 pieds de long et 14 pouces de diamètre, vaudrait.....eh bien! \$40 le pied linéaire serait un bon prix.

Par M. Gibson :

Q. Vous voulez dire \$40 le mille?—R. J'ai fait erreur, je voulais dire 40 centins le pied linéaire.

Par M. Haggart :

Q. Voulez-vous me dire combien il y a de pouces carrés dans un billot de 14 pouces de diamètre et de 20 pieds de long, et me dire la différence qui existe entre cette mesure et celle de 20 pouces de diamètre et 20 pieds de long. Je vous donne les mêmes longueurs et deux diamètres différents, l'un de 14 pouces, l'autre de 20?—R. Dans celui de 20 pouces, il y aurait 400,000 pouces cubes.

Q. Et dans l'autre?—Dans celui de 14 pouces de diamètre, il y aurait 235,200 pouces cubes, et dans celui de 20 pouces, 480,000 pouces cubes.

Q. Alors celui de 14 pouces serait de moins que la moitié de celui de 20 pouces?—R. Pardon, 235,000 pouces cubes.

Q. Et l'autre 400,000?—R. 480,000.

Par M. Gibson :

Q. De quelle formule vous servez-vous, M. Roy, pour arriver à ce résultat? Comment opérez-vous? On a des doutes sur vos capacités de mathématicien?—R. Ces questions m'embarrassent; j'avoue franchement que je m'embrouille un peu dans mes chiffres.

Par M. Haggart :

Q. Donnez-nous la règle générale? Comment comparez-vous des billots de même longueur, l'un avec l'autre?—R. Pour le bois de pin, on obtient généralement le volume.....

Q. Non, non; quelle est la règle qui se rapporte aux solides semblables, comment les comparez-vous l'un avec l'autre; qu'ils soient ronds, carrés ou autrement. Quelle est la règle?—R. Pour avoir les quantités du bois, vous prenez la superficie de votre pièce de bois.....

Q. Ne pouvez-vous pas donner la règle?

Par M. Gibson :

Q. Expliquez-nous comment vous obtenez la superficie d'une pièce de bois carré, et ensuite de bois rond?—R. Je refuse de subir un examen de ce genre. Je calculerai les quantités si vous le voulez et je défie n'importe quel ingénieur de les trouver inexactes. Mais je ne suis pas ici pour subir un examen de ce genre. Je ne suis pas en état de continuer à faire des calculs ici.

Par M. Langelier :

Q. Les ingénieurs pratiquants ont-ils l'habitude de faire ces calculs? Ne se servent-ils pas de manuels ou de tables pour trouver les quantités?—R. Un ingénieur doit être capable de faire les calculs lui-même. Je puis les faire aussi. Je ferai mes estimations d'après les quantités et défierai n'importe quel ingénieur de les trouver en défaut.

Par sir Charles Hibbert Tupper :

Q. Mais vous ne voulez pas subir d'examen sur la manière dont vous les faites ?

—R. Je m'oppose à ce qu'on essaye de m'embrouiller ainsi.

Q. Avez-vous jamais rendu témoignage, comme expert, sur cette question ?—

R. Plusieurs fois.

Q. Vous a-t-on jamais demandé comment vous faisiez vos calculs ?—R. J'ai toujours répondu aux questions auxquelles j'étais forcé de répondre.

R. Avez-vous refusé de donner des explications sur la manière dont vous faisiez vos calculs ? Ne savez-vous pas que c'est le seul moyen de juger de la valeur de l'opinion d'un expert ?—(Pas de réponse.)

Par M. Haggart :

Q. Quel est le prix du sapin de Douglas, à Montréal, par mille pieds, mesure superficielle ?—R. Je n'en ai jamais acheté.

Q. Il y en a un peu dans les travaux. Combien l'avez-vous évalué ?—R. J'ai évalué ce bois dans les travaux au prix général du bois employé dans ce genre de travaux : pruche, sapin et autres.

Q. Vous avez calculé ce que ces travaux auraient dû coûter. Vous dites avoir alloué un prix assez élevé pour le coût des travaux, et je voudrais savoir combien ces matériaux valent à Montréal. Je désire le savoir pour deux raisons : d'abord pour m'assurer de l'exactitude de vos calculs, et ensuite pour trouver la quantité de bois non employée, pour la déduire du montant payé. Il y en est resté une grande quantité, près d'un million de pieds. Je voudrais savoir la valeur du bois non employé ?—R. Il est resté un million de pieds de bois non employé ?

Q. Le bois qui est resté. Je voudrais en savoir la valeur ? A quel prix l'avez-vous porté dans les travaux ?—(Pas de réponse.)

Q. Vous dites que vous avez accordé une marge ou un pourcentage raisonnable sur le prix des matériaux employés dans ces travaux ? Je désire savoir ce que vaut le sapin de Douglas à Montréal. A combien l'avez-vous évalué dans les travaux ?—R. J'ai fait une évaluation pour le bois de différentes qualités.

Q. Avez-vous, dans vos estimés pour faux travaux, travaux temporaires ou autres ouvrages réellement exécutés, fait une évaluation pour le sapin de Douglas ?—R. Non, pas pour le sapin de Douglas spécialement.

Q. Avez-vous fait une évaluation quelconque pour cela ?—R. Non.

Q. Connaissez-vous quelque chose à propos du bois de pin carré, combien vaut-il d'une moyenne de 50 pieds par pièce, du bon bois marchand ordinaire, de différentes grosseurs ? Que vaut-il par pied cube, rendu dans le bassin de Lachine, à Montréal ; n'importe où près des travaux ?—R. De quelle grosseur ?

Q. D'une moyenne de 50 pieds par pièce, de toutes grosseurs. Par exemple, 10x12, ou 8x12, mais de 50 pieds en moyenne. Que vaudrait le pied cube à Montréal, au bassin de Lachine ?—(Le témoin calcule.)

Q. Que calculez-vous ? Vous avez déjà fait nombre de calculs. Il y en a 250,000 pieds. A quel prix l'avez-vous calculé ?—R. Je l'ai calculé à environ \$30 le mille pieds, mesure de planche.

Q. Cela fait au pied cube ?—R. \$36.

Q. \$36 par pied cube est tout simplement ridicule. Un pied cube n'a que 144 pouces cubes.

M. GIBSON.—Il veut dire les mille pieds.

LE TÉMOIN.—C'est 36 centins le pied.

Par M. Haggart :

Q. Il est resté 306,574 pieds de bois, mesure de planche, et vous croyez que cela vaut \$30 le mille pieds. C'est votre calcul ?—R. Pour des pièces de 50 pieds de longueur, en moyenne.

Q. Je n'ai pas dit 50 pieds de long, mais une moyenne de 50 pieds cubes par pièce ?—R. J'ai compris 50 pieds de longueur.

Q. Je vous ai demandé la valeur ou le prix du bois par pied cube, rendu au bassin de Lachine, à Montréal, de 50 pieds par pièce, en moyenne. Une pièce peut avoir 100 pieds et une autre 27 seulement ?—R. C'est tout-à-fait différent.

Le comité s'ajourne.

SALLE DE COMITÉ, N° 49,

CHAMBRE DES COMMUNES, 1er juin 1894.

Le comité se réunit.

M. J. R. ROY est rappelé et interrogé de nouveau :—

Par M. Davies :

Q. Je désire vous demander, M. Roy, quelques renseignements sur la main-d'œuvre à Montréal. Pouvez-vous vous en procurer facilement?—R. La main-d'œuvre est abondante.

Q. Elle est abondante?—R. Oui, généralement.

Q. Aurait-on éprouvé quelque difficulté à se procurer de la main-d'œuvre en prenant un contrat comme celui-ci?—R. Non ; on en aurait eu très facilement.

Q. Quel est l'usage de la place?—R. D'ordinaire, si l'entrepreneur a besoin d'ouvriers, il annonce dans les journaux qu'il veut avoir 200 ou 300 hommes, selon le cas. Généralement il s'en présente un grand nombre.

Q. Qui se présente en grand nombre?—R. Les hommes.

Q. A qui s'adressent-ils?—R. Aux entrepreneurs.

Q. Et vous allez chez l'entrepreneur?—R. Généralement les hommes s'adressent directement à l'entrepreneur.

Q. Supposons que vous ayez besoin de 500 hommes, comment vous les procurez-vous?—R. J'ai eu des hommes en m'adressant aux bureaux de placement. Je leur demandais tant d'hommes, et le bureau de placement me les envoyait. Il demande \$1 en certains cas et \$2 dans d'autres ; ce sont les ouvriers eux-mêmes qui paient cette somme. Si les ouvriers n'ont pas d'argent pour payer immédiatement, alors la compagnie ou l'entrepreneur qui les emploie retient cette somme sur leurs gages et paie au bureau de placement.

Q. Je comprends que quand vous avez besoin de 500, 600 ou 700 hommes, ou n'importe quel nombre, vous vous adressez aux bureaux de placement et payez ensuite les hommes vous-mêmes?—R. Nous payons les hommes nous-mêmes, oui.

Q. Vous ne donnez pas tant à un homme pour vous engager des ouvriers?—R. Non. L'entrepreneur n'est pas supposé avoir rien à payer aux agences de placement. Ce sont les hommes eux-mêmes qui paient \$1 chacun, en général.

Q. Les hommes qui obtiennent de l'emploi par l'intermédiaire du bureau paient un certain honoraire à ce bureau?—R. Oui.

Par M. Tarte :

Q. Est-ce que la main-d'œuvre était difficile à obtenir à Montréal, à l'époque de l'exécution de ces travaux?—R. Il y avait beaucoup de main-d'œuvre à cette époque. Plusieurs moulins étaient fermés et il y avait beaucoup d'ouvriers sans ouvrage.

Q. Vous avez dit hier que la saison de l'année pendant laquelle les travaux avaient été exécutés faisait une différence de 20 pour 100, je crois?—R. C'est-à-dire la saison de l'année et le temps pendant lequel on a fait les travaux. L'ouvrage devant être fait à la hâte, cela faisait évidemment une différence. L'ouvrage fait à la hâte de cette manière coûte naturellement plus cher que l'ouvrage fait en la manière ordinaire.

Q. Cela ferait-il quelque différence dans le prix de la main-d'œuvre?—R. Non, monsieur.

Q. N'est-il pas vrai qu'en hiver, à Montréal, la main-d'œuvre est à meilleur marché qu'en été?—R. Certainement.

Q. Est-ce que la saison fait une différence sur le prix du bois?—R. Non, monsieur.

Q. Alors, quand vous avez dit qu'il y avait une différence de 20 pour 100, de quoi parliez-vous?—R. De la manière dont les travaux ont été faits. Si les hommes

font des heures extra, ou travaillent le dimanche, et si l'ouvrage est pressé, cela coûte naturellement un peu plus cher.

Par M. Gibson :

Q. Mais un ouvrier ne peut pas faire autant d'ouvrage en hiver qu'en été, pendant le même temps, quand la terre est gelée?—R. Il est évident que l'ouvrage est plus difficile à faire en hiver, et, par conséquent, est plus coûteux.

Q. Alors, cela n'augmente pas les gages? Cela retarde l'ouvrage de 20 pour 100; il est plus dispendieux de faire travailler en hiver qu'en été?—R. Oui.

Q. C'est l'expérience générale?—R. Oui.

Q. Hier, quand on vous a interrogé, vous n'avez peut-être pas compris les questions qu'on vous a faites au sujet des pieds cubes et linéaires, quand l'honorable ministre des chemins de fer et canaux vous a interrogé?—R. Je me suis aperçu plus tard que j'avais mal compris ses questions, et par conséquent les prix du bois n'étaient pas exacts.

Q. Les prix que vous avez donnés étaient-ils généralement basés sur le mille pieds, mesure de planche?—R. Oui, les mille pieds, mesure de planche.

Q. Et quand on vous a demandé combien par pied cube, vous avez été embrouillé?—R. J'ai compris plusieurs fois que le ministre des chemins de fer et canaux parlait de pièces de 50 pieds de long—de grandes dimensions. Quand vous avez des pièces de grandes dimensions, elles sont très coûteuses. Evidemment, le prix marchand du bois ordinaire est différent de celui du bois de dimensions spéciales.

Q. Certains bois dont le ministre parlait étaient de 20 à 24 pieds de long. Quel est le prix ordinaire du bois de ce genre à Montréal?—R. Le prix ordinaire du pin, pièces de 20x24, diamètre de 8x10 à 8x14, serait d'environ \$20 les mille pieds.

Q. Quel serait en moyenne le prix du bois de 50 pieds de largeur?—R. Environ \$50 les mille pieds.

Q. De sorte que quand on arrive aux grandes pièces de bois, le prix augmente beaucoup plus rapidement que pour le bois plus petit?—R. Oh! certainement.

Q. Savez-vous, en votre qualité d'ingénieur, s'il était nécessaire d'employer du sapin de Douglas dans les travaux?—R. Non, monsieur, je n'en vois pas la nécessité. Je ne crois pas qu'un bois aussi coûteux—du bois spécial de ce genre—doive être employé dans un caisson ordinaire.

Q. D'après votre expérience, quelle sorte de bois emploie-t-on dans un caisson de ce genre?—R. Cela dépend du bois le plus à portée. J'ai construit beaucoup de caissons avec de la pruche; d'autres avec du pin, de l'épinette rouge ou de l'épinette blanche.

Q. De sorte que vous croyez que n'importe lequel de ces bois aurait été aussi bon pour les travaux du canal Lachine?—R. Oui.

Par M. Haggart :

Q. Est-ce que cela ne coûte pas plus de faire travailler les hommes dans 6 ou 7 pouces d'eau? Est-ce que l'ouvrage fait dans l'eau ne coûte pas plus cher par jour, pour les hommes?—R. Vous n'auriez guère à payer davantage pour les journaliers ordinaires employés aux excavations.

Q. De sorte que vous ne payez pas plus les hommes pour travailler dans l'eau que pour un travail à sec?—R. Six ou sept pouces d'eau ne valent pas la peine d'en parler.

Q. Répondez exactement, oui ou non. Payez-vous davantage pour travailler dans l'eau qu'à sec?—R. Non, monsieur.

Q. Si vous aviez à élever des grues et des estacades, préféreriez-vous le sapin de Douglas à tout autre?—R. Il est certain que ce bois est excellent, mais je ne parle que du bois employé aux caissons.

Q. Cela ne fait rien. Répondez à la question. Le sapin de Douglas pouvait être employé pour les estacades ou les grues?—R. Oui, monsieur.

Par M. Langelier :

Q. D'après votre connaissance de la localité, croyez-vous qu'il y avait nécessité de porter la glace à un mille des travaux?—R. Non, monsieur.

Par M. Haggart :

Q. D'après votre évaluation du prix de l'excavation en terre, à quelle distance avez-vous supposé que la terre devait être transportée?—R. D'après le prix, j'ai calculé que la terre pouvait être transportée à un tiers ou un demi-mille.

Q. Savez-vous que la terre a été déposée au sud du bassin Wellington, près de la cale sèche de Tait, à un mille de distance?—R. Non, monsieur.

Q. Cela n'est jamais entré dans vos calculs?—R. J'ai calculé que.....

Q. N'importe. Cela n'est pas entré dans vos calculs. Vous avez calculé sur moins d'un tiers de mille?—R. J'ai dit entre un tiers et un demi-mille.

Q. Savez-vous où la glace a été déposée?—R. Non, monsieur.

Q. Savez-vous s'il y avait quelque autre endroit plus près où l'on aurait pu déposer la glace et la terre?—R. Quant à la terre, je ne sais pas où on l'a déposée.

Q. Je vous dis où elle a été déposée. Je vous dis que l'endroit où la terre a été déposée d'après les renseignements que je vous donne, à un endroit particulier. D'après les renseignements que j'ai, on ne pouvait pas avoir d'endroit plus près. Connaissez-vous un endroit plus près que celui que je mentionne, où on aurait pu la déposer?—R. Non, monsieur.

Par M. Gibson :

Q. N'aurait-on pas pu mettre la glace dans le bassin du canal, sans la transporter à un mille?—R. Certainement.

Q. Aurait-on pu la transporter en ville et la vendre, ou en disposer pour quelque usage, comme pour les brasseries, par exemple?—R. Oui; on aurait pu la vendre pour l'usage des brasseries.

Q. D'après vous, il était inutile de transporter la glace à un mille. On aurait pu la jeter dans le canal?—R. Oui; tout auprès.

Q. On a exprimé des doutes hier au sujet de la quantité de glace que l'on aurait pu transporter des excavations sur les bords du canal. Avec autant de machines—\$6,000 à \$7,000 d'outillage du gouvernement, ainsi que \$3,000 ou \$4,000 d'outillage loué, soit en tout \$10,000 à 12,000 d'outillage et matériel—était-il nécessaire de se servir de chevaux et de tombereaux pour sortir la glace du canal lorsqu'on pouvait le faire au moyen des machines?—R. Non; cela aurait coûté beaucoup moins de la hisser au moyen de grues sur les bords du canal.

Q. Enfin, cela aurait coûté moins cher de se servir de machines?—R. Oui.

Q. De charger les tombereaux sur la levée du canal?—R. Oui.

Q. De la charroyer et de la rejeter dans le canal?—R. Oui.

Q. Combien cela aurait-il coûté de cette manière?—R. Il est difficile de le dire exactement.

Q. Vous croyez que l'évaluation de 50 centins la verge que vous avez faite est suffisante?—R. C'était le prix pour le transport avec des chevaux. La corporation de Montréal enlève la glace et la neige pour 15 centins et 18 centins la verge et la transporte à un mille. J'ai fait enlever de la glace cet hiver pour 10 centins la verge, avec une moyenne de transport d'un demi-mille.

Q. Comme ingénieur, si vous aviez eu la surveillance de l'ouvrage, auriez-vous préféré faire les excavations par banquettes, jetant la terre d'une banquette à l'autre, jusqu'au sommet des travaux, ou bien auriez-vous employé des machines pour hisser les matériaux?—R. Je ne me serais jamais servi du système des banquettes lorsqu'il aurait fallu manier les matériaux trois ou quatre et même cinq fois. Je me serais plutôt servi de chèvres pour charger les tombereaux.

Q. Vous croyez que le système suivi ne convenait pas du tout? Il était trop coûteux?—R. Oui.

Q. Aucun homme ordinaire, chargé de ces travaux, n'aurait adopté ce système de jeter la terre sur trois ou quatre banquettes différentes, ayant une machine à sa portée pour faire cet ouvrage?—R. Je crois que personne ne l'aurait fait.

Par M. Haggart :

Q. Connaissez-vous quelque chose en fait de machines—de leurs prix? Avez-vous vu les machines sur les lieux mêmes?—R. Non, monsieur.

Q. Vous ne connaissez rien à propos des machines dont on se servait pour hisser les matériaux?—R. La seule chose que je connaisse, ce sont les grues que j'ai vues sur les bords du canal. Je n'ai vu ni les machines à vapeur ni les chaudières.

Q. Étaient-elles placées de manière à pouvoir enlever la glace d'un bout à l'autre?—R. Je ne les ai pas vues sur les lieux. Je les ai vues quand les travaux.....

Q. Quand les avez-vous vues? Après l'achèvement des travaux?—R. Je les ai vues sur le bord du canal, après l'achèvement des travaux.

Q. En connaissez-vous la valeur?—R. Je ne les ai jamais évaluées, mais je les ai comprises dans mes prix pour la maçonnerie, et tout ce que j'ai alloué pour l'usage de l'outillage.

Q. N'importe. Je voudrais en connaître la valeur, si toutefois vous en savez quelque chose?—R. Je n'en ai pas fait l'évaluation.

Q. Ce que je désire savoir est ceci: Si la valeur entière de ces machines était comptée dans les travaux, dans les paiements faits, pour arriver à la valeur réelle du travail, il faudrait prendre la valeur de ce qui a été payé, moins l'usure. C'est cette valeur que je veux trouver?—R. Je ne connais rien de la valeur de ces choses. J'ai seulement vu quelques grues sur les bords du canal après l'achèvement des travaux.

M. GEORGE DESBARATS, est appelé, prête serment et est interrogé:—

Par le Président :

Q. Vous êtes ingénieur, employé au département des chemins de fer et canaux?—R. Oui.

Par M. Davies :

Q. Vous êtes employé public depuis plusieurs années?—R. Comme ingénieur, oui.

Q. Combien d'années?—R. A peu près 15 ans.

Q. Où avez-vous été employé?—J'ai été employé au canal et à la digue de Carillon, sur le canal Sainte-Anne, et j'ai été sept ans au bureau de l'ingénieur en chef à Ottawa; et dans l'automne de 1892, j'ai été envoyé à Montréal pour surveiller, comme ingénieur, la construction du pont de la rue Wellington.

Q. Avez-vous travaillé au pont de la rue Wellington avant d'y aller dans l'automne de 1892?—R. Oui; j'avais travaillé aux plans dans les bureaux, à Ottawa.

Q. Aux plans, dans les bureaux, à Ottawa? Expliquez-vous.—R. On parlait, depuis un certain temps, de la construction d'un pont à la rue Wellington, et sous la direction de l'ingénieur en chef, j'avais préparé différents projets de construction de ce pont, ainsi que des devis de ces projets.

Q. Qui était ingénieur en chef?—R. M. Trudeau.

Q. Vous avez préparé des plans pour le pont de la rue Wellington. Combien de temps avez-vous été occupé à ce travail?—R. J'y ai travaillé de temps à autre pendant à peu près un an.

Q. Et quand avez-vous été envoyé à Montréal? Avez-vous aussi préparé des devis?—R. Oui, j'ai préparé des devis.

Q. Ces devis sont-ils devant la commission? Vous avez été examiné par la commission?—R. J'ai été examiné par la commission en décembre dernier.

Q. Les devis que vous aviez préparés étaient-ils là?—R. Oui.

Q. Vous en rappelez-vous le montant?—R. Les devis qui étaient devant la commission s'élevaient à \$170,000.

Q. La superstructure comprise?—R. Oui, la superstructure comprise.

Q. Est-ce que ces \$170,000 comprennent les deux ponts, celui de la rue Wellington et celui du chemin de fer du Grand Tronc?—R. Oui, les deux.

Q. Pour quelle profondeur de navigation étaient-ils basés?—R. D'après ces devis on devait faire très peu d'ouvrage au fond du canal. Il était simplement prévu que

la pile centrale du pont de la rue Wellington devait être descendue à la profondeur requise pour 18 pieds de navigation.

Q. 18 pieds?—R. Oui. Ce projet ne comprenait que quelques travaux de surface sur les culées des deux ponts. Je n'y ai rien mis pour descendre les murs à une plus grande profondeur. Il ne s'agissait que de les renfoncer au sommet, de manière à pouvoir recevoir les extrémités des ponts.

Q. Pour que les extrémités des ponts reposent sur les sommets des murs, et pour les consolider dans ce but?—R. Précisément.

Q. Cela était jugé suffisant?—R. Cela a été jugé suffisant pour la manière dont on se proposait alors de construire le pont.

Q. D'après vous, était-ce suffisant ou non?—R. Suffisant.

Q. Amplement suffisant?—R. Oui.

Q. Était-ce aussi l'opinion de M. Trudeau?—R. Oui; ces plans ont été approuvés par lui.

Q. Après avoir préparé les plans et les devis sur ces bases, la pile centrale à construire pour une navigation de 18 pieds, avez-vous été envoyé à Montréal pour surveiller les travaux?—R. Oui, j'ai été envoyé à Montréal pour surveiller les travaux.

Q. Quand?—R. J'ai été nommé le 24 octobre 1892.

Q. Je vois d'après votre témoignage que votre nomination est cotée comme l'une des pièces C 100, mais je ne puis la trouver, bien que j'ai passé une heure à la chercher. Quelle était votre mission? Je ne puis la trouver ici.—R. Ma mission était de me rendre à Montréal et de surveiller la construction du pont, en qualité d'ingénieur.

Q. Quels étaient vos devoirs comme ingénieur chargé de la construction?—R. Mes devoirs, tels qu'ils m'ont été expliqués par l'ingénieur en chef, étaient de surveiller les travaux, comme doit le faire un ingénieur local avec un entrepreneur. Je devais veiller à ce que les travaux fussent faits suivant la qualité et la classe requises par le département, et en général remplir les devoirs d'un ingénieur dirigeant.

Q. Étiez-vous sous les ordres de quelqu'un en particulier?—R. M. Parent, l'ingénieur surintendant du canal Lachine, était mon chef immédiat.

Q. Et à qui deviez-vous faire rapport? Était-ce à lui?—R. Oui, je faisais rapport à M. Parent.

Q. Et vous receviez des ordres de lui?—R. Oui.

Q. Que sont devenus les plans que vous aviez préparés au département, auxquels vous dites avoir travaillé pendant un an ou un an et demi?—R. La plupart de ces plans se rapportaient à différents projets et n'étaient pas finis. Comme ils n'avaient pas été adoptés officiellement, ils n'ont jamais été déposés dans le département. Le seul plan adopté était celui que j'ai apporté à Montréal et d'après lequel nous avons travaillé.

Q. Quoi qu'il en soit, si je vous comprends bien—rectifiez-moi si je me trompe—vous avez préparé un plan qui a été adopté et que vous avez apporté à Montréal?—R. Oui.

Q. Avez-vous laissé une copie de ce plan au département?—R. Je ne le crois pas. Je ne me souviens pas en avoir fait une.

Par M. Gibson :

Q. Vous n'en avez pas pris d'épure?—R. Non, je ne crois pas en avoir pris.

Par M. Davies :

Q. Il était approuvé par votre supérieur et vous l'avez apporté à Montréal pour travailler?—R. Oui.

Q. Et les travaux ont été faits d'après ce plan?—R. Oui.

Q. Quand êtes-vous allé à Montréal?—R. Le 27 ou le 28 octobre.

Q. Avez-vous commencé de suite à travailler en qualité d'ingénieur constructeur?—R. Oui, immédiatement.

Q. Et qu'avez-vous fait?—R. Je suis allé trouver M. Parent et j'ai fait des arrangements avec lui pour avoir un bureau près du pont Wellington. J'ai pris possession du bureau et j'ai développé les différents plans du pont avec M. Parent.

Q. Quel pont deviez-vous construire, ou même deviez-vous en construire un ?—R. Quand je suis descendu, on avait l'intention de construire les ponts de la rue Wellington et du Grand Tronc. C'était ce que nous devions construire.

Q. Deviez-vous construire le pont du Grand Tronc ?—R. Je devais surveiller les travaux à faire. A cette époque, il n'avait pas été fait d'arrangements et l'on n'avait pas encore décidé si le pont du Grand Tronc devait être construit par le gouvernement ou le Grand Tronc. Il se faisait des négociations entre le gouvernement et le Grand Tronc pour décider qui devait prendre charge de cette partie des travaux.

Q. Avez-vous pris part à ces négociations et y étiez-vous présent ?—R. J'ai assisté à plusieurs conversations entre M. Parent et M. Hannaford, et j'ai vu plusieurs fois, moi-même, M. Hannaford à propos de ces travaux.

Q. Vous étiez présent quand on a négocié cette affaire, et vous avez eu vous-même une ou deux conversations avec M. Hannaford ? Qui est ce M. Hannaford ?—R. Il est ingénieur en chef.

Q. Et M. Trudeau était le représentant du gouvernement ?—R. Oui.

Q. Et vous l'aidiez ?—R. Oui.

Q. Quel a été le résultat de ces négociations ?—R. M. Hannaford a dit d'abord que le Grand Tronc ferait tous les travaux, le pont et l'infrastructure.

Par M. Haggart :

Q. Agissiez-vous au nom du gouvernement ou était-ce M. Parent ?—R. Oh ! non.

Par M. Davies :

Q. Était-ce vous ou M. Trudeau ?—R. M. Parent et moi.

Q. Et en deux occasions, vous avez agi seul ?—R. J'ai eu une couple de conversations avec M. Hannaford à ce sujet.

Q. Et quand M. Hannaford, qui représentait le Grand Tronc, a essayé de dire pour combien ces travaux devaient être faits et que vous en avez parlé également, qu'en est-il résulté ?—R. Je ne me rappelle pas de la somme mentionnée.

Q. Je crois avoir vu ces chiffres l'autre jour. Il a été certainement mentionné une somme qui a été soumise ?—R. C'est possible, mais je ne m'en rappelle pas.

Q. Étiez-vous à Montréal en décembre 1892,—le 28 décembre ?—R. J'y étais.

Q. Comme ingénieur surveillant les travaux ?—R. Comme ingénieur chargé des travaux.

Q. Et vous avez eu des conversations avec M. Hannaford, l'ingénieur du Grand Tronc ? M. Seargeant, le gérant général du chemin de fer du Grand Tronc, écrivait au département, le 28 décembre, la lettre suivante adressée à M. Schreiber, l'ingénieur en chef (N^o 142,905) : " Votre prédécesseur nous a écrit au sujet du pont du chemin de fer sur le canal, qui doit être reconstruit en même temps que le pont public. Il n'y a pas de temps à perdre pour entreprendre les travaux que le gouvernement désire, si je comprends bien, que la compagnie entreprenne." Vous avez bien compris cela aussi ?—R. C'est ce que j'ai compris.

Q. Cette lettre continue : " M. Hannaford évalue les frais de la superstructure du pont du chemin de fer à \$35,000, et à la même somme la construction de deux nouvelles culées en maçonnerie." Ne vous rappelez-vous pas que cette évaluation était celle de M. Hannaford ?—R. Je me souviens du prix de la superstructure, mais je ne me rappelle pas de celui qu'il a donné pour la maçonnerie.

Q. Le gérant général du chemin de fer du Grand Tronc dit que l'évaluation de M. Hannaford était de \$35,000 pour la superstructure et d'une somme semblable pour les deux nouvelles culées en maçonneries, " en laissant la pile centrale telle qu'elle est, et construisant de nouveaux caissons entourés de pilotis. Les piles actuelles devront être remplacées. De sorte que la superstructure et la maçonnerie, ainsi que les caissons et les piles du pont du chemin de fer, le tout complet, pourront coûter \$70,000, plus ou moins." Je désire vous demander si vos souvenirs s'accordent avec la lettre du 28 décembre 1893 du gérant général, adressée à M. Schreiber, dans laquelle il dit que l'évaluation de M. Hannaford était de \$35,000 pour la superstructure, et de \$35,000 pour l'infrastructure ?—R. Je ne me rappelle pas du prix mentionné pour l'infrastructure. Je me rappelle avoir discuté le prix de \$35,000 pour la superstructure.

Q. Vous saviez, je suppose, que cette lettre avait été envoyée, ou qu'il était entendu que l'on devait faire une offre au gouvernement?—R. Je me souviens que ce fut là le résultat des négociations.

Q. Il n'y a pas de doute que votre mémoire ne vous fait pas défaut à ce sujet. Cependant, le pont n'a pas été construit par la compagnie du Grand Tronc?—R. Peu de temps après, je crois, les autorités du Grand Tronc refusèrent de construire le pont.

Q. Le savez-vous par vous-même?—R. Je crois me rappeler avoir lu une lettre d'un officier de la compagnie du Grand Tronc à ce sujet.

Q. Qu'est-ce qui vous fait croire avoir lu cette lettre? J'ai parcouru toute cette correspondance, et cette lettre n'y est certainement pas.

M. HAGGART.—C'était un télégramme de M. Seargeant adressé au département.

M. DAVIES.—Je vois que cette lettre de M. Seargeant, du 28 décembre, dont j'ai lu certaines parties, n'a pas eu d'accusé de réception de la part du département avant le mois de février suivant.

M. HAGGART.—Le sous-ministre a vu M. Seargeant immédiatement après la réception de la lettre et en a discuté le contenu avec lui, personnellement.

Par M. Davies :

Q. Voici une lettre accusant réception de celle de M. Seargeant du mois de décembre. Elle est datée du Département des chemins de fer et canaux, 8 février 1893, et signée par J. H. Balderson, secrétaire du département. M. Balderson dit : " J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 28 décembre dernier, soumettant certains projets au sujet de la construction du nouveau pont tournant du canal Lachine, près de la rue Wellington, et de l'enlèvement du pont actuel. En réponse, je vous informe, par ordre, qu'un contrat a été conclu pour la construction d'un pont en acier pour le service du chemin de fer du Grand Tronc, sur le canal Lachine, à l'endroit en question, et que l'on est à faire des arrangements pour la construction des culées en maçonnerie massive, et que le tout sera très satisfaisant, croit-on, pour la compagnie." Vous êtes allé en octobre à Montréal, dites-vous?—R. A la fin d'octobre.

Q. Combien de temps y êtes-vous resté?—R. Jusqu'à la fin de février.

Q. Entre les mois d'octobre et de février, aviez-vous commencé les travaux et comment?—R. On n'a réellement pas commencé les travaux de construction avant la fin de février; cependant, on avait alors reçu beaucoup de matériaux pour la construction des ponts—pierre et bois. On avait commencé à tailler la pierre pour les deux ponts du Grand Tronc et de la rue Wellington. A la fin de février on travaillait en plein à la taille de la pierre, et la plus grande partie du bois destinée aux travaux permanents avait été reçue.

Q. Vous prépariez donc les matériaux. Qui avait fourni ces matériaux et d'après quel système les aviez-vous obtenus? Était-ce vous qui les achetiez?—R. Non. Au début, quand je suis arrivé, j'ai été informé.....

Q. Par qui?—R. Par l'ingénieur en chef avant de partir d'ici, et par M. Parent, à Montréal, que M. Kennedy, le surintendant du canal Lachine, devait remplir les fonctions d'acheteur, et devait être surveillant et contre-maître général—pour surveiller les ouvriers, les mettre à l'ouvrage et les conduire.

Q. Il devait acheter les matériaux? Répétez cela?—R. Il devait être l'acheteur des matériaux.

Q. Quoi encore?—R. Il devait surveiller les travaux.

Q. Oui, et puis?—R. Il devait engager les hommes et les surveiller en général.

Q. Il devait passer des contrats pour les approvisionnements; il devait engager la main-d'œuvre; il devait surveiller les travaux; enfin, il devait être le maître absolu?—R. Il devait être le représentant du département.

Q. Revêtu de cette autorité, il devait être maître absolu de toute l'affaire?—R. Pas du tout. Il devait être sous les ordres de M. Parent, et recevoir mes instructions en ce qui concernait la qualité des travaux à faire.

Par M. Curran :

Q. N'était-il pas dans la position d'un entrepreneur placé sous vos ordres?—R. Non, parce qu'il ne devait avoir aucun bénéfice.

Q. Mais il devait tout acheter, engager les hommes, les renvoyer?—R. C'est bien ce que j'ai compris quand je suis arrivé là.

Par M. Davies :

Q. Si le solliciteur général dit qu'il devait être dans la position d'un entrepreneur.....

M. CURRAN.—Sans faire aucun bénéfice.

M. DAVIES.—Sans faire aucun bénéfice, il devait avoir le contrôle absolu des travaux?

LE TÉMOIN.—Oh! oui, en ce qui concernait l'engagement des hommes.

Q. Devait-il être responsable des achats de matériaux, de la manière d'acheter, d'exécuter les travaux, de la quantité de bois ou de pierre qu'il devait acheter? J'ai compris, d'après ce que vous dites, que la seule chose qu'il ne pouvait pas faire—je puis vous avoir mal compris, et je serais très heureux d'être rectifié si je me trompe—était de ne pouvoir contrôler la qualité des matériaux?—R. La qualité des matériaux et les quantités devant être employées dans les travaux permanents.

Q. Très bien! Maintenant, monsieur, dois-je comprendre que vous avez dit être prêt à prendre la responsabilité des quantités fournies?—R. Des quantités fournies?

Q. Oui. Vous dites que M. Kennedy était sous votre direction, en ce qui concernait la quantité et la qualité?—R. Je ne suis responsable que des quantités que je lui ai données, et non des quantités qu'il a reçues.

Q. Alors, puisque tel est l'état des affaires, savez-vous qui a nommé M. Kennedy, ou comment il se fait qu'il a été nommé?—R. Voulez-vous dire comme surintendant, ou ne parlez-vous que de ce travail particulier.

Q. Je veux dire, comment est-il arrivé à obtenir cette position que vous avez décrite si clairement, à propos de ces travaux : acheteur, fournisseur de main-d'œuvre, surveillant des travaux, et maître en général?—R. Quand je suis allé à Montréal, je n'avais vu aucune lettre le nommant à cette position. Cela m'a été dit par M. Trudeau et M. Parent.

Q. Vous n'en saviez rien? Si vous ne le savez pas, dites-le. Savez-vous comment Kennedy a eu cette position?—R. Non, je ne le sais pas.

Q. Vous n'étiez pas présent lorsque M. Kennedy est allé au département des Travaux publics à propos de cette affaire?—R. Non, je n'y étais pas.

Q. A aucune époque?—R. Non.

Q. Et vous ignorez ce qui s'est passé?—R. Je l'ignore.

Q. Maintenant, quand Kennedy s'est-il présenté à vous avec ces instructions? L'a-t-il fait par écrit?—R. A moi?

Q. Oui?—R. Non; il ne s'est pas présenté à moi.

Q. Comment, alors, avez-vous pu connaître les limites des pouvoirs de M. Kennedy? Vous voyez, M. Desbarats, que les commissaires ont fait rapport que des vols considérables avait été faits ici quelque part. Je voudrais savoir quelles épaules doivent en supporter la responsabilité. Je voudrais savoir si M. Kennedy vous a jamais informé par écrit de l'étendue de son autorité?—R. Jamais.

Q. Comment l'avez-vous connu?—R. En causant, surtout.

Q. Avec qui?—R. Avec M. Parent, M. Trudeau et M. Kennedy.

Q. Avec Kennedy?—R. Oui, avec Kennedy aussi.

Q. Et que vous a dit Kennedy?—R. Il semblait prétendre qu'il avait le contrôle absolu des travaux.

Q. Oui?—R. En ce qui concernait la construction, et l'achat des matériaux et l'engagement des hommes.

Q. Répétez cela?—R. En ce qui concernait la construction des travaux et l'achat des matériaux.

Q. Oui, et l'engagement des hommes?—R. Et l'engagement des hommes.

Q. Exactement. Ensuite, est-ce que tout a bien marché entre vous et lui?—R. Très bien au commencement.

Q. Lui avez-vous donné un devis des quantités exactes de pierre et de bois qu'il fallait?—R. Oui.

Q. A-t-il acheté les quantités que vous lui avez données comme nécessaires ?—R. Je désire m'expliquer. Je lui ai donné les quantités pour les travaux permanents, pour la pierre et le bois.

Q. Je ne vous ai pas entendu parler d'autres travaux que des travaux permanents ?—R. C'est tout ce dont je me suis occupé.

Q. Vous lui avez donné des ordres pour les travaux permanents ?—R. Je m'occupais de tout ouvrage devant rester en place et je lui ai donné les quantités nécessaires.

Q. Lui avez-vous donné les quantités nécessaires pour la construction du pont ?—R. Oui.

Q. Avec cela, le surveillant aurait dû pouvoir construire le pont ?—R. Certainement.

Q. S'est-il procuré des matériaux autres que ceux que vous lui avez indiqués ?—R. Il s'est procuré du bois pour usage temporaire, pour les travaux temporaires, à part les quantités que je lui ai fournies.

Q. Très bien ! Quelles quantités lui avez-vous données ? En avez-vous l'état ?—R. Oui.

Q. Je voudrais savoir quelles sont les quantités que vous lui avez dit d'acheter, le mémoire du bois et de la pierre que vous avez donné à M. Kennedy comme étant nécessaires pour les travaux, et je désire que vous disiez que vous disiez combien de plus vous en avez vu sur les lieux. Avez-vous votre compte de bois et de pierre ? Si vous l'avez, produisez-le ?—R. J'ai ici des notes au crayon de ce que je lui ai dit d'acheter.

Q. Rien de mieux. Ce sont des originaux, je suppose ? Donnez-nous les totaux, pas besoin d'entrer dans les détails ?

M. GIBSON.—Donnez-nous les détails.

LE TÉMOIN.—Je lui ai donné un mémoire du bois qu'il fallait pour les fondations de la pile-pivot : Pièces de bois carré de 12"x12", 20 morceaux de 23' 6", 10 de 24 pieds, 22 de 34 pieds, 22 de 13 pieds, faisant un total de 1,744 pieds cubes. Travaux de protection : Pilotis, de 30 pieds de longueur, pin de 12"x12", de 20" au gros bout à 10" au petit bout, 250 pilotis, faisant 7,500 pieds cubes ; 160 morceaux de 15 pieds de longueur pour tirants et 160 morceaux de 8 pieds de longueur, faisant un total de 3,680 pieds cubes ; lisses d'arrière, de 12x9 pouces, 440 pieds linéaires ; lisses en chêne 10x8 pouces, 2,600 pieds linéaires ; madriers de chêne 10x2 pouces, 2,000 pieds, mesure de planche ; pilots en chêne rond, 36 pieds de long, 10 pouces au petit bout ; 20 pilotis, 36 pieds de long, 720 pieds linéaires.

Par M. Gibson :

Q. Nous ferions mieux de prendre la quantité exacte, mesure de planche ?—R. Je crois l'avoir donnée jusqu'à présent.

Q. Combien de pieds en mesure de planche y a-t-il de pilots ronds ?—R. On ne les a pas calculés en mesure de planche, mais bien en pieds cubes.

M. DAVIES.—Vous voyez que la commission a fait rapport en mesure de planche, des quantités réelles employées dans les travaux et du déficit.

M. GIBSON.—Mon but, en demandant ce renseignement, est que M. Desbarats était l'ingénieur chargé de faire les devis des quantités des différents ouvrages requis pour l'infrastructure et ce qui était nécessaire pour les travaux, et il vaut mieux les avoir en détail. (Le témoin fait des calculs.)

Par M. Haggart :

Q. Comment faites-vous cela ? Vous multipliez les pieds cubes par 144 ?—R. Non, je multiplie par 12.

Par M. Gibson :

Q. Combien de pieds, mesure de planche ?—R. J'ai tout par articles différents.
Q. Eh bien ! donnez-nous les articles ?—R. Fondation de la pile-pivot, 20,928 pieds, en pin carré.

Q. Mesure de planche ?—R. Oui.

Q. Ensuite ?—R. Pilotis, 90,000.

Q. Quoi ?—R. Pieds, mesure de planche.

Q. Combien de pieds linéaires ?—R. 7,500.

Q. Après ?—R. Entretoises pour les pilotis, 44,160.

Q. 44,160 pieds, mesure de planche ?—R. Lisses d'arrière, 3,960.

Q. Oui ?—R. Toutes les mesures données sont pour le pin. Lisses en chêne, 19,167.

Q. C'est tout le bois employé dans la fondation de la pile-pivot du pont de la rue Wellington ?—R. Pas du tout. Le premier article seulement entre dans la fondation.

Q. 20,928. Qu'est-ce que cela ?—R. C'est la fondation de la pile-pivot.

Q. Alors, où donc ont été placés les pilotis ?—R. Autour des piles, comme travaux de protection.

Q. Des pilotis de protection en dehors des piles pour continuer le caisson ?—R. Précisément.

Q. Où s'est-on servi des entretoises ?—R. Entre les pilotis ; c'est-à-dire, c'est là qu'on devait les employer.

Q. S'en est-on servi ?—R. Je n'ai pas vu exécuter le travail.

Q. Mais vous avez alloué 44,160 pieds d'entretoises pour être placées entre les pilotis pour les consolider. Comme vous n'avez pas vu le travail complété, vous ignorez si l'on s'est servi du bois ou non ?—R. Je l'ignore.

Q. Êtes-vous sûr que vous ignorez si l'on s'en est servi ou non ?—R. J'ai vu les pilotis en place.

Q. Quand avez-vous vu les pilotis en place ?—R. Quand je suis allé voir les travaux.

Q. Avez-vous vu les entretoises en place ?—R. La plupart des entretoises devaient être sous l'eau.

Q. Où cela ?—R. Entre les pilotis.

Q. Je le sais. Mais à quelle distance du sommet des pilotis devait-on employer les entretoises ?—R. Oh ! quelques-unes devaient être employées à quelques pouces.

Q. Du sommet des pilotis ?—R. Du niveau de l'eau.

Q. S'il n'y avait eu que quelques pouces, n'auriez-vous pas pu les voir ?—R. D'après ce que j'ai vu, je ne crois pas qu'elles y étaient.

Q. Et pour les lisses d'arrière, vous allouez 3,960 pieds ?—R. Oui.

Q. Où les a-t-on posées ?—R. En arrière des pilotis.

Q. A l'intérieur des caissons ?—R. Non, pas à l'intérieur des caissons, mais à l'intérieur des pilotis.

Q. Qui formeraient une ligne continue avec les caissons ?—R. Oui.

Q. Il y a 13,165 pieds de lisses en chêne ?—R. Oui ; les lisses en chêne étaient en dehors des pilotis.

Q. Est-ce qu'elles ont été employées dans les travaux ?—R. Je le crois.

Q. Est-ce qu'on ne peut pas les voir ?—R. Je ne les ai pas vues.

Q. Peut-on les voir aujourd'hui ?—R. Je ne crois pas que cela ait été employé.

Q. Vous ne croyez pas qu'on se soit servi de ce bois ?—R. Je ne l'ai pas vu quand je suis allé sur les travaux.

Q. Vous avez fait ce devis et vous avez donné à M. Kennedy l'ordre d'acheter ce bois. Je voudrais que vous disiez au comité, quand vous l'avez fait, pour quelle profondeur d'eau ce devis a été fait ?—R. Pour une navigation de 18 pieds.

Q. Aurait-il fallu plus de bois pour la fondation de la pile-pivot dans 22 pieds d'eau ?—R. Il y aurait eu une légère différence.

Q. Seulement une légère différence ?—R. Seulement une légère différence.

Q. Quelques pouces ?—R. Quelques pouces ; un pouce par pied de fruit de la pile.

Q. Le surcroît de profondeur de la pile portée à 22 pieds au lieu de 18 pieds ne serait en réalité que de 4 pouces—les côtés du fruit de la pile—par pied, de sorte que la superficie de la pile en pierre du pont de la rue Wellington n'était que de 4 pouces de plus à 22 pieds qu'à 18 pieds ?—R. Oui.

Q. De sorte que, d'après votre jugement et vos connaissances des travaux et votre inspection, vous êtes convaincu que les 44,160 pieds d'entretoises que vous avez ordonnés pour ce travail n'ont pas été employés ?—R. Je ne le crois pas.

Par M. Lister :

Q. Ce bois a-t-il été acheté?—R. Je ne me rappelle pas maintenant s'il a été acheté ou non. De fait, je crois que le bois pour les entretoises a été changé plus tard, mais je crois qu'il en a été livré une certaine partie. Il en a été livré à ma connaissance.

Par M. Gibson :

Q. S'en est-on servi?—R. On peut s'en être servi, pour autre chose.

Par M. Davies :

Q. Quand vous dites qu'on en a livré une certaine partie, dites-nous combien, en général?—R. Je ne puis me le rappeler.

Q. La moitié, le tiers, le quart, combien?—R. Je ne puis me rappeler la proportion d'aucune classe particulière de bois livré.

Par M. Gibson :

Q. Alors, vous dites que les 19,167 pieds de lisses en chêne n'ont pas été employés non plus?—R. Je n'ai vu aucun indice de leur emploi.

Q. Peut-on les voir actuellement?—R. Non.

Q. Ces lisses en chêne que vous avez commandées devaient, d'après-vous, être placées en dehors des pilotis pour empêcher les bateaux de se heurter contre eux?—R. Oui.

Q. Une espèce de défense?—R. Oui.

Q. Et il n'en paraît rien dans les travaux?—R. Je n'en ai pas vu.

Q. Pouvez-vous dire si on en a livré ou non?—R. On en a livré.

Q. Mais non employé?—R. Pas à ma connaissance.

Q. Pas employé, dans tous les cas, dans le but pour lequel on les avait achetées?—R. Non, je n'en ai rien vu.

Par M. Lister :

Q. Combien en a-t-il été livré?—R. Je ne puis réellement me rappeler ce qui a été livré pendant que j'étais là, mais je crois qu'il en a été livré.

Q. Eh bien! vous devez avoir quelque impression à ce sujet, si c'est une partie ou le tout?—R. C'est probablement une légère partie. Il peut en avoir été livré beaucoup avant mon départ.

Par M. Gibson :

Q. Voulez-vous donner le reste du bois de l'autre partie des travaux? L'autre compte de bois que vous avez fait?—R. Le bois nécessaire pour le caisson en amont de la pile-pivot?

Q. Quelle sorte de bois avez-vous ordonné pour cela?—R. Du pin.

Q. Quelle sorte de pin? Rouge, blanc ou commun?—R. Blanc.

Q. Combien de pieds?—R. Bois de pin carré, 12x12, 11,000 pieds.

Q. 11,000 pieds mesure de planche?—R. Pieds cubes.

Q. Et puis?—R. Bois méplat pour traverses, 374 pièces, 26 pieds de long; 11 pièces, chaque, de 18, 26, 18, 22, 19 et 25 pieds de long. Dix pièces, chaque, 22, 30, 20, 24, 21 et 25 pieds de long, faisant un total de 12,552 pieds linéaires pour le bois méplat.

Q. Donnez cela en mesure de planche?—R. Il est un peu difficile de le mettre en mesure de planche.

Q. Quelles sont les dimensions du bois méplat?—R. Dix sur dix.

Q. Si le bois a dix sur dix, vous pouvez calculer cela facilement?—R. Cela ferait un carré de dix par dix, mais en réalité il serait plus grand dans la partie plate.

Q. Prenez la moyenne?—R. Eh bien! 10x14 serait une bonne grandeur.

Q. Oh! prenez plus grand. Vous pouvez prendre 10x20?—R. 150,624 pieds, mesure de planche.

Q. On aurait employé 150,624 pieds de bois méplat, mesure de planche, dans ce caisson. Quel caisson?—R. Dans le caisson en amont de la pile-pivot.

Q. Quel autre bois a-t-on employé dans ce caisson?—R. Je vous ai déjà donné le bois carré.

Q. Vous m'avez donné le bois employé dans la fondation de la pile-pivot?—R. Je vous ai donné 11,000 pieds cubes pour le caisson, avant le bois méplat.

Q. Je vous demande de multiplier cela en mesure de planche?—R. 132,000 pieds, mesure de planche.

Q. De bois carré, 12x12?—R. Oui; 12x12.

Q. Pin?—R. Pin.

Q. Où?—R. Dans le caisson en amont de la pile-pivot.

Q. Avez-vous ordonné d'autre bois pour le caisson?—R. Oui; du madrier de 3 pouces.

Q. De combien de pieds?—R. 10 pieds de long.

Q. Combien de pieds, mesure de planche?—R. 18,000 pieds.

Q. 18,000 pieds, mesure de planche, madrier de 3 pouces, 10 pieds de long?—

R. Oui.

Q. Est-ce tout le bois que vous avez ordonné pour le caisson?—R. C'est tout.

Q. Pour les deux ponts?—R. Pour le caisson en amont de la pile-pivot.

Q. Quel bois avez-vous ordonné pour le caisson en aval du pont du Grand Tronc?—R. Caisson en aval de la pile du Grand Tronc: bois carré, 85 pièces, 25 pieds de long; 22 pièces, 10 pieds de long; 18 pièces, 27 pieds de long, faisant un total de 2,831 pieds cubes, ou 33,972 pieds, mesure de planche.

Q. Quelle sorte de bois était-ce?—R. Du bois de pin carré, 12x12.

Q. De quelle longueur?—R. 25, 10 et 27 pieds.

Q. Aucun bois n'excédait 27 pieds?—R. Non.

Q. Quelle proportion de bois de 27 pieds, combien de pièces de 27 pieds?—R. Environ un cinquième ou un sixième.

Q. Combien de bois de 25 pieds?—R. La plus grande partie était du bois de 25 pieds.

Q. Le reste était au-dessous de 25 pieds?—R. Oui, il y avait environ 20 morceaux de 10 pieds.

Q. Est-ce tout le bois que vous avez ordonné pour ce caisson?—R. Il y avait aussi du madrier de 3 pouces pour ce caisson, 4,500 pieds, mesure de planche.

Q. 4,500 pieds, mesure de planche, de madrier de 3 pouces?—R. Oui.

Q. Quelle longueur?—R. Longueur ordinaire.

Q. Cela complète tout le bois pour lequel vous avez donné un ordre à M. Kennedy, pour les deux ponts?—R. C'est le mémoire du bois que j'ai donné à M. Kennedy pour les ponts.

Q. Et vous croyez que s'il avait ordonné tout ce bois, cela aurait suffi pour les travaux?—R. Oui.

Q. Avez-vous alloué quelque chose pour les rognures ou l'ajustage?—R. Ceci est compris dans l'ouvrage.

Q. Était-il nécessaire d'allouer quelque chose pour les déchets?—R. En donnant un ordre à un entrepreneur, s'il fournissait davantage, ce serait à sa perte.

Q. Enfin, vous donniez les commandes pour le gouvernement. Avez-vous alloué quelque chose pour les déchets?—R. Non.

Q. Cela n'était pas nécessaire?—R. Non.

Q. Vous taillez le bois à la longueur exact?—R. Oui.

Q. De sorte qu'il ne devait pas y avoir de déchets?—R. Non.

Q. C'est-à-dire pas de déchets appréciables?—R. Non.

Q. Avez-vous ordonné d'autres bois pour ce pont?—R. Non, pas alors.

Q. Avez-vous ordonné du sapin de Douglas?—R. Non.

Q. Vous ne connaissez rien à ce sujet?—R. Je crois que certaines grues (*derrick*s) ont été construites avec du sapin de Douglas.

Q. Avez-vous ordonné du sapin de Douglas?—R. Non.

Q. N'avez-vous pas fait un mémoire pour cela?—R. Non.

Q. Connaissez-vous bien le sapin de Douglas?—R. Oui.

Q. Qu'est-ce qui le distingue des autres bois?—R. C'est surtout sa grosseur et sa hauteur.

Q. Quelle est sa hauteur?—R. Vous pouvez avoir du sapin de Douglas de presque toutes les grandeurs.

Q. Donnez-nous-en la hauteur?—R. Vous pouvez en avoir jusqu'à 120 pieds de long.

Q. En a-t-on eu de 120 pieds de long pour les grues du canal Lachine?—R. Je ne crois pas.

Q. Quelle est la hauteur des grues du gouvernement au canal Lachine?—R. Je ne peux le dire exactement.

Q. Dites-le à dix pieds près. Vous êtes ingénieur, vous devez être capable de juger de la hauteur d'une grue?—R. Je ne crois pas qu'aucun des poteaux ait plus de 70 pieds.

Q. Croyez-vous que ce soit une longue pièce à retirer d'un pin?—R. Très longue.

Q. Croyez-vous que ce soit une longue pièce pour une grue en pin?—R. Oui, je considère qu'elle serait très longue.

Q. Croyez-vous qu'il était difficile d'obtenir un morceau de pin de ce genre, pour une grue?—R. Cela n'était pas du tout impossible.

Q. Y a-t-il quelque difficulté à cela?—R. Il peut parfois y en avoir

Q. Avez-vous jamais vu de grues en pin de plus de 70 pieds de longs?—R. Non.

Q. Jamais?—R. Non.

Q. Vous ne savez pas s'il y a en usage des grues de 80 et 81 pieds de long en pin?—R. J'en ai entendu parler.

Q. Vous n'en avez jamais vu?—R. Non.

Q. Vous croyez qu'il ne serait pas difficile d'en avoir?—R. Je crois qu'on pourrait s'en procurer.

Q. Supposez que votre pin soit coupé pour faire une grue, craindriez-vous que vos hommes fussent blessés sur une grue en pin?—R. On peut faire une poutre en pin assez forte.

Q. Il ne s'agit pas du bois de la poutre, mais de la pièce de bois elle-même. Ne pourriez-vous pas avoir une pièce assez longue?—R. Je le crois.

Q. Avez-vous vu des grues faites avec des troncs d'arbres dont l'écorce avait été simplement enlevée?—R. Oui.

Q. Et cela suffisait parfaitement?—R. Oui.

Q. Et on aurait dû faire cela, en ce cas, pour le gouvernement, puisque les travaux n'ont duré que 40 jours?—R. Je le crois.

Par M. Haggart :

Q. Le pin ordinaire aurait-il été moins cher que le sapin de Douglas?—R. Je crois que cela dépendrait entièrement de l'état du marché.

Q. Dans ces dimensions, aurait-on pu avoir du pin à meilleur marché que le sapin de Douglas?—R. Je ne crois pas que cela eût été beaucoup plus économique.

Par M. Gibson :

Q. M. Desbarats, vous dites avoir préparé des plans avant votre départ d'Ottawa? Vous dites qu'en partant d'Ottawa vous avez emporté les plans à Montréal?—R. Oui.

Q. Étaient-ils à l'encre?—R. Non.

Q. Avez-vous fait des calques des plans que vous avez préparés?—R. Oui.

Q. A qui les avez-vous soumis?—R. M. Parent était constamment au bureau pendant que je faisais les plans et je le consultais.

Q. N'avez-vous pas reçu avis d'Ottawa que l'on n'avait pas envoyé de copies des plans?—R. Je n'en ai pas été informé personnellement. C'est M. Parent qui me l'a dit.

Q. Vous avez été informé par Parent qu'il n'y avait pas à Ottawa de copies des plans des ponts que vous construisiez?—R. Oui.

Q. Qu'avez-vous fait alors?—R. On a fait des épreuves de ces plans dans le bureau de Parent et on les a envoyées à Ottawa.

Q. Qui les a faites?—R. Un dessinateur du bureau.

Q. Étaient-ce vos plans ou ceux de Parent?—R. C'étaient mes plans faits sous la surveillance de M. Parent.

Q. On les a envoyés au département à Ottawa?—R. Oui.

Q. Ont-ils été approuvés?—R. M. Schreiber y a fait quelques changements.

Q. Quelle espèce de changements a-t-il faits?—R. Il a raccourci les culées des piles.

Q. De combien?—R. Les culées du pont de la rue Wellington d'environ 20 pieds, et celles du pont du chemin de fer du Grand Tronc de quelques pieds.

Q. Il a raccourci les culées du pont de la rue Wellington de 20 pieds?—R. A peu près.

Q. Et il a raccourci les culées du pont du Grand Tronc de quelques pieds?—R. Oui.

Q. Combien de maçonnerie a-t-on épargnée par ces changements?—R. Je ne l'ai pas calculé; quelque chose comme 600 verges peut-être.

Q. Il y a eu réduction d'environ 600 verges. N'aurait-il pas été nécessaire pour vous de le mesurer exactement, puisque vous deviez donner à Kennedy les quantités relatives au nombre de verges de pierre qui n'étaient pas nécessaires?—R. Oui.

Q. Vous avez seulement estimé qu'il y aurait une diminution de 600 verges. Enfin, vous ne l'avez pas mesuré?—R. Je crois l'avoir mesuré.

Q. Vous le croyez seulement?—R. Je suis sûr de l'avoir mesuré.

Q. Vous dites qu'il y a eu une réduction de 600 verges?—R. Je ne sais pas exactement.

Q. Vous êtes-vous mis en communication avec Kennedy pour arrêter l'achat de ces 600 verges de pierre?—R. Aussitôt les plans reçus, j'ai averti Kennedy des changements.

Q. Et vous lui avez dit quoi?—R. Je lui ai donné les quantités requises.

Q. Avait-on ordonné les quantités avant que M. Schreiber eût fait les changements?—R. Non.

Q. On ne les avait pas ordonnées. De sorte que vous aviez raison de donner votre ordre directement à Kennedy pour la quantité exacte de pierre nécessaire?—R. Je ne comprends pas bien.

Q. Vous avez dit que vous n'aviez pas donné d'ordre pour la pierre avant que M. Schreiber eût approuvé les plans?—R. Oh! oui. La pierre avait été commandée longtemps avant.

Q. De quel droit la pierre avait-elle été commandée, puisque les plans n'avaient pas été approuvés?—R. Je crois que les soumissions pour la pierre avaient été approuvées par le département à Ottawa.

Q. Les soumissions pour la pierre avaient été approuvées par le département à Ottawa, mais les quantités n'avaient été déterminées par personne?—R. Oui.

Q. Par qui?—R. J'avais établi les quantités d'après mes plans et les avais insérées dans les devis pour la pierre.

Q. Combien avez-vous prescrit de verges de pierre?—R. Voulez-vous parler des quantités de pierre commandées en premier lieu ou en définitive?

Q. Je désire que vous disiez au comité le nombre de verges cubes de pierre de taille que vous avez dit à Kennedy de se procurer pour faire la maçonnerie des ponts de la rue Wellington et du chemin de fer du Grand Tronc?—R. Quand il a demandé les soumissions?

Q. Non. Je n'ai pas à m'occuper de cela, quand il a demandé des soumissions, si M. Kennedy était en mesure de commander les matériaux nécessaires. Vous dites que vous n'aviez rien à faire avec les achats. Tout ce que vous aviez à faire était de dire à Kennedy quelles quantités et espèces de matériaux il fallait se procurer. C'est lui qui faisait les commandes?—R. Oui.

Q. C'est vous qui lui donniez les quantités?—R. Oui.

Q. Quelles quantités avez-vous données à Kennedy?—R. Je lui ai donné les différentes quantités d'après ces plans.

Q. Donnez-nous la quantité que vous avez commandée d'abord?—R. La première était pour le pont de la rue Wellington; c'était pour la maçonnerie des culées, 2,000 verges cubes.

Q. Quelle espèce de maçonnerie?—R. En pierre brute.

Q. Deux mille verges de pierre brute?—R. Pierre brute et taillée.

Q. Quelle proportion de pierre brute?—R. Deux-tiers de pierre brute.

Q. En d'autres termes, 666 verges de pierre de taille et le reste en pierre brute?—R. C'était pour le tout.

Q. Le tout de quoi?—R. La maçonnerie des culées et de la pile-pivot. Le mémoire que je lui ai donné était celui-ci : "Maçonnerie des culées, 2,000 verges cubes ; maçonnerie de la pile-pivot, 1,400 verges cubes : total 3,400 verges cubes ;" et la maçonnerie des murs de côté à démolir, 1,000 verges cubes, dont la moitié pouvait encore servir.

Q. Vous avez commandé 2,000 verges cubes de pierre par l'entremise de Kennedy, pour les culées, dont les deux-tiers étaient de la pierre brute?—R. Je ne me rappelle plus la proportion des culées. Deux-tiers du total étaient de la pierre brute.

Q. Et vous n'avez commandé que 2,000 verges?—R. Non. 1,400 pour la pile-pivot.

Q. Et quelle proportion de la pile-pivot devait être en pierre brute?—R. Deux-tiers du total de la pile-pivot et des culées.

Q. Deux mille verges pour les culées et 1,400 pour la pile-pivot, soit en tout 3,400 verges, dont les deux-tiers en pierre brute?—R. Oui.

Q. Avez-vous tenu compte du sable et du ciment en ordonnant la pierre de remplissage?—R. Je suis d'avis que les déchets en dressant la pierre devaient être égaux aux vides entre la pierre et le mur.

Q. Aux entendez-vous par cela?—R. Ciment, sable, débris, etc.

Q. Combien y avait-il de verges de pierre à enlever?—R. Mille verges.

Q. Seulement mille verges de maçonnerie à enlever?—R. C'était l'estimation à cette époque.

Q. Où étaient ces 1,000 verges de maçonnerie à enlever?—R. Je ne trouve pas les détails de la maçonnerie à enlever, dans mes notes.

Q. Mais vous dites qu'il y avait 1,000 verges de maçonnerie à enlever des anciens travaux, et vous ne savez pas quelle partie on devait enlever?—R. Je ne trouve rien dans mes notes. Je l'ai calculé dans le temps.

Q. Vous croyez que 500 verges de cette vieille pierre pouvaient être encore utilisées?—R. Oui, je crois que c'est une évaluation raisonnable.

Q. Combien de pierre avez-vous commandé pour le pont du Grand Tronc?—R. La construction du pont du Grand Tronc n'a été décidée que plus tard.

Q. De sorte que vous n'avez pas commandé de pierre pour cela?—R. Pas à cette époque.

Par M. Haggart :

Q. Vous dites que l'on pouvait utiliser 500 verges de pierre prises des anciennes culées?—R. Oui.

Q. Et de la pile centrale?—R. Non ; on ne devait pas toucher à la pile centrale.

Q. Comment pouvait-on employer cette pierre tant que les anciennes culées n'étaient pas enlevées et remplacées par un autre pont?—R. Il fallait abattre les vieux murs et mettre les culées à leur place.

Q. A-t-on abattu les vieux murs?—R. Oui.

Q. C'était l'endroit où devaient être placées les culées?—R. Oui.

Par M. Gibson :

Q. Etiez-vous là?—R. Non.

Q. Etiez-vous présent lors de la livraison de la pierre?—R. Oui.

Q. Etiez-vous là quand on a taillé la pierre?—R. Oui.

Q. Combien y avait-il de tailleurs de pierre?—R. Leur nombre variait d'un jour à l'autre.

Q. Combien?—R. De 35 à 70 ou 80.

Q. C'est une forte variation?—R. Oui.

Q. Pour quelle raison y en avait-il 35 seulement un jour et 75 un autre jour?—R. Plus on avait de pierre, plus on avait de monde à l'ouvrage.

Q. Le nombre en était augmenté de jour en jour selon la livraison de la pierre?—
R. Oui.

Q. Comment la pierre était-elle livrée?—R. Vous voulez dire de quelle manière?

Q. De quelle manière?—R. En traîneaux au hangar d'en bas.

Q. Qui livrait la pierre au hangar d'en bas?—R. M. Delorimier avait un contrat pour le pont Wellington.

Q. Savez-vous le prix qu'il avait pour cette pierre?—R. Je crois que c'était à peu près \$2.75 pour la pierre de remplissage ou brute.

Q. \$2.75 pour la pierre de remplissage et combien pour la pierre de taille?—
R. \$4.75, je crois, pour la pierre de taille, mais je ne suis pas bien sûr des prix.

Q. Est-ce que ce prix comprenait la livraison sur place?—R. Oui.

Q. Sous les grues du gouvernement?—R. Oui.

Q. Aviez-vous des grues prêtes pendant que la pierre se taillait?—R. Oui; des grues étaient employées à enlever la pierre des traîneaux pour être taillée.

Q. Avez-vous placé de la pierre là où il n'y avait pas de grues?—R. Oui.

Q. Et que faisiez-vous alors?—R. La pierre était chargée sur des traîneaux à pierre et amenée sur les lieux.

Q. Quels lieux?—R. Là où elle devait être taillée, dans les hangars.

Q. Est-ce l'usage de placer les hommes sous des hangars?—R. En hiver, cela vaut beaucoup mieux.

Q. Mais est-ce l'usage?—R. J'ai vu tailler de la pierre sous des hangars et en plein air.

Q. Aviez-vous jamais vu auparavant des travaux publics où l'on taillait la pierre sous des hangars?—R. Je ne m'en rappelle pas.

Q. Vous l'avez vu chez des marbriers, mais jamais sur des travaux publics. Nous n'avons généralement qu'un toit au-dessus de notre tête dans les travaux publics, c'est le ciel?—R. Oui.

Q. Alors, si je comprends bien, la pierre était amenée, puis déchargée par le gouvernement à l'endroit où se trouvait la grue, puis rechargée sur un traîneau à pierre (*stone-boat*) et transportée sous un hangar?—R. Non; il n'y avait qu'une opération. La grue enlevait la pierre des voitures qui l'apportaient et la plaçait sur un traîneau à pierre, d'où elle était transportée dans le hangar.

Q. Il n'y avait pas de grue au hangar?—R. Non.

Q. Et comment transportait-on la pierre au hangar?—R. Avec des traîneaux à pierre.

Q. Et comment l'enlevait-on de ces traîneaux?—R. Avec des leviers.

Q. De quelle espèce?—R. Des barres d'acier.

Q. On ne se servait jamais de voliges?—R. Peut-être.

Q. Il n'y avait pas de crics (*turning jacks*)?—R. Que voulez-vous dire par crics?

Q. Vous n'avez jamais vu de cric pour rouler la pierre?—R. J'en ai probablement vu.

Q. Mais on ne s'en servait pas aux travaux du gouvernement?—R. Je ne le crois pas.

Q. Avez-vous quelque expérience dans la taille de la pierre?—R. Oui.

Q. N'est-ce pas un système très dispendieux que de transporter la pierre sous un hangar et de faire tant de travail à la main?—R. Cela exige beaucoup de manèment.

Q. Et beaucoup d'ouvrage?—R. Beaucoup de dépense.

Q. Et c'était un des moyens que vous preniez pour dépenser l'argent, je suppose?—R. Je n'avais rien à voir à cela.

Q. Eh bien! qui devait y voir?—R. C'est M. Kennedy.

Q. Et vous ne vous êtes jamais plaint à M. Kennedy de ce que la pierre coûtait tant d'argent?—R. Non.

Q. Vous n'avez jamais fait d'estimation de ce que coûtait la taille de la pierre?—R. Oui.

Q. Combien?—R. J'ai constaté que les hommes taillaient à peu près une demi-verge par jour.

Q. De quoi?—R. De moellons.

Q. Quelle sorte de moellons?—R. A joints taillés d'un quart de pouce.

Q. Cela n'est pas très fin?—R. Assez fin.

Q. Comment étaient taillés les faces?—R. Rustiquées.

Q. Et combien demandait-on la verge pour la rustiquer?—R. Les ouvriers en taillaient une demi-verge par jour.

Q. Combien cela coûtait-il?—R. Cela dépend de ce qu'on payait les hommes.

Q. Répondez à la question. Combien cela coûtait-il par verge cube pour tailler la pierre? Vous dites que vous en avez gardé note. Vous avez noté le temps, vous connaissiez le nombre d'ouvriers employés au chargement et tout ce qui s'y rapporte. Maintenant, dites-nous quel en était le coût. Vous dites que vous l'avez calculé?—R. J'ai calculé ce que l'on faisait par jour. Les maçons taillaient à peu près une demi-verge par jour.

Q. Combien coûtait la verge?—R. Cela dépend de ce que l'on payait aux maçons.

Q. Et combien payait-on aux maçons?—R. Je n'en sais absolument rien.

Q. Vous savez quel était le salaire des tailleurs de pierre, à cette époque?—

R. Oui.

Q. Combien St. Louis payait-il ses hommes?—R. Je crois que le tarif de l'union à cette époque était de \$3 par jour.

Q. Le tarif de l'union était de \$3 par jour. En réalité, n'était-ce pas \$2.50 par jour, en hiver, et plus tard \$3?—R. J'ai compris qu'à l'époque où les travaux ont commencés, le tarif de l'union était de \$3 par jour.

Q. St. Louis ne payait-il pas réellement certains hommes à \$2.50 par jour?—R. Je n'en sais rien.

Q. En supposant que les hommes étaient payés \$3 par jour, combien aurait coûté la taille de la pierre?—R. Elle aurait coûté \$6.

Q. Mais combien pour l'aide nécessaire?—R. Cela ne comprend pas l'aide. Ce n'est que la taille.

Q. Le prix net de la taille de la pierre était de \$6 sans le travail additionnel des hommes pour le chargement et le déchargement de la pierre, les déplacements, etc?—R. C'est le prix de la taille seulement.

Q. Combien cela coûtait-il de plus pour transporter la pierre des grues aux hangars?—R. Pas grand'chose. Les hangars étaient tout près des grues.

Q. A quelle distance?—R. A deux ou trois cents verges?

Q. Et comment l'entraînait-on dans le hangar?—R. Le hangar était ouvert.

Q. Y avait-il du feu dans le hangar?—R. Non.

Q. De sorte que la pierre était transportée au hangar, puis déchargée et amenée jusqu'à l'ouvrier qui finissait la pierre. Aussitôt finie, l'enlevait-on?—R. Oui.

Q. Cette manutention coûtait-elle \$2 la verge?—R. Je ne le crois pas.

Q. Coûtait-elle \$1 la verge?—R. Je ne le pense pas.

Q. Combien cela pouvait-il coûter?—R. Probablement plus qu'une verge ordinaire, parce que la pierre était livrée d'une manière très irrégulière et que les hommes étaient obligés d'attendre la pierre aux grues.

Q. Les hommes attendaient la pierre aux grues et leur salaire courait toujours?—R. Oui.

Q. Qu'il y eût de la pierre ou non, les hommes étaient toujours payés suivant le nombre d'heures écoulées?—R. Je le suppose; j'ignore comment on tenait le temps de leur travail.

Q. Vous dites que vous étiez sur les travaux quand on a taillé la pierre? Quel était la règle suivie à l'égard des hommes?—R. Un certain nombre d'hommes étaient employés aux grues, mais ils n'étaient pas toujours occupés, c'est-à-dire qu'ils restaient souvent à ne rien faire, entre les chargements de pierre.

Q. Et cependant ils étaient payés quand même?—R. Certainement.

Q. Entre un changement et un autre ils n'avaient parfois rien à faire. Vous ne les suspendiez pas pendant une heure ou plus; ils étaient payés tout de même?—R. Certainement.

Q. Cela devait augmenter le coût de l'ouvrage?—R. Oui.

Q. Ne croyez-vous pas que \$6 pour dresser de la pierre rustique soit un prix excessif?—R. Je crois que c'est un prix élevé.

Q. A combien peut-on l'acheter la verge cube rendue à bord des chars?—R. Je n'en ai jamais acheté de cette manière.

Q. Vous ignorez la valeur d'une verge cube rendue à bord des chars?—R. Je n'en sais rien.

Q. Vous vous dites ingénieur, et cependant vous ne pouvez dire quel est le coût de la pierre de moellon ordinaire?—R. Je pourrais probablement le faire, mais je n'en ai jamais acheté de cette manière.

Q. En votre qualité d'ingénieur, vous ne connaissez pas la valeur réelle de la pierre de moellon rustiquée, de sorte que vous ne pouvez pas faire l'estimation de ce que coûterait un travail de ce genre?—R. Je crois pouvoir faire une estimation de ce genre.

Q. Comment y arriveriez-vous?—R. Je parle de ce que je connais à propos de ces travaux.

Q. Je désire que vous disiez au comité quelle est la valeur de la pierre de moellon; comme ingénieur, vous devez être capable de le faire. Comment y arriveriez-vous?—R. Je crois que les tailleurs de pierre employés à ces travaux travaillaient passablement; ils paraissaient travailler consciencieusement.

Q. Est-ce que cette pierre n'aurait pas pu être préparée en été, pour ces travaux?—R. Je pense bien qu'on aurait pu le faire si l'ouvrage avait été commencé en été.

Q. Combien cela aurait-il coûté alors?—R. En hiver, les tailleurs de pierre travaillent à meilleur marché qu'en été.

Q. Ce n'est pas la question. Je vous ai demandé combien la pierre rustiquée aurait coûté en été, en supposant qu'elle fût taillée?—R. Je crois que \$4 la verge pour tailler la pierre serait un très bon prix.

Q. En réalité, est-ce que vous n'alloueriez pas 100 pour 100 de plus que vous ne devriez le faire?—R. Que voulez-vous dire par là?

Q. Si vous accordiez \$4 la verge pour la pierre rustiquée, ne serait ce pas \$2 de plus que vous ne devriez le faire?—R. Je crois que j'accorderais un bon prix.

Q. Comme ingénieur, si vous accordiez \$4 par verge, est-ce que vous ne croiriez pas qu'il y aurait un bon bénéfice?—R. Je le crois.

Q. Où a-t-on employé ces moellons?—R. Dans la construction de la maçonnerie du pont.

Q. Quelles parties de la maçonnerie du pont?—R. Le pivot et les culées.

Q. Et dans les culées?—R. Oui.

Q. Quelle partie des culées?—R. Partout, excepté sur le dessus.

Q. Alors, le dehors des murs des culées sont bruts?—R. Oui.

Q. Ils ne sont pas piqués?—R. Non.

Q. J'ai compris, d'après le ministre des Chemins de fer, qu'ils étaient bien bouchardés. C'est un travail dispendieux?—R. Je n'ai pas vu construire les murs.

Q. Vous n'avez pas vu l'ouvrage depuis qu'il est terminé?—R. Je l'ai vu l'autre jour.

Q. Et vous avez vu la pierre rustiquée?—R. Oui.

Q. Avez-vous remarqué si quelqu'un l'avait passée au papier sablé?—R. Pas que je sache.

Q. Elle n'est pas changée depuis qu'elle a été dressée?—R. Non.

Q. Elle est encore rustique?—R. Oui.

Q. Les faces des culées n'ont jamais été bouchardées?—R. Non.

Q. Les faces des piles n'ont jamais été bouchardées?—R. Non, pas à ma connaissance.

Q. Vous les avez vues?—R. Je n'ai vu que la partie au-dessus de l'eau.

Q. Ne plaisantez pas avec le comité. Répondez à la question. Les faces de maçonnerie sont-elles en pierre rustique actuellement?—R. Oui.

Q. Elles ne sont pas bouchardées?—R. Non.

Q. Elles n'ont pas été changées?—R. Non; mais nous aurions pu les boucharder si nous l'avions voulu.

Q. Les couronnements étaient bouchardés?—R. Oui.

Q. Et les assises du pont?—R. Elles étaient bouchardées.

Q. Comment étaient les murs en blocaille?—R. La façade des murs en blocaille?

Q. Étaient-ils piqués ou bouchardés?—R. Je ne saurais le dire.

Q. Et le faite du couronnement du mur en blocaille, comment était-il?—R. Bouchardé.

Q. A l'exception du cordon de pierre, les piles-pivots, les assises du pont, les murs et les couronnements étaient tous bouchardés?—R. Oui.

Q. C'est une petite partie de l'ouvrage proportionnellement aux autres?—R. Oui.

Q. Quelle quantité sur les 4,300 verges, de toute la maçonnerie, représente cette partie des travaux de première classe? Combien de verges?—R. Peut-être 250 verges.

Q. Il y a peut-être 250 verges de travail de première classe sur la quantité totale de maçonnerie construite?—R. Un peu plus que cela.

Q. Donnez-nous la quantité? Excéderait-elle 300 verges?—R. Je ne le crois pas. Elle serait à peu près cela.

Q. Vous ne croyez pas que cela puisse excéder 300 verges? Maintenant, M. Desbarats, faut-il ajouter à cette classe de travaux le creusage des culées de la pile-pivot à une profondeur de 22 pieds?—R. Non.

Q. De sorte que la quantité d'ouvrage de première classe resterait la même, que la pile ait 18 ou 22 pieds?—R. Elle resterait la même.

Q. Il en est de même en ce qui concerne les culées?—R. Oui.

Q. Alors, vous dites que, comme ingénieur, vous avez préparé les plans des ponts. Quand vous avez fait votre premier devis, vous supposiez que les ponts devaient être construits sur l'ancienne maçonnerie?—R. Oui.

Q. Pourquoi avez-vous changé d'opinion et avez-vous construit de nouvelles culées?—R. Principalement à cause du mode d'épuisement de l'eau qui a été adopté. Je crois que c'est une des principales causes.

Q. Parce que vous aviez enlevé l'eau par la pile centrale, vous avez cru qu'il était sage de construire les nouvelles culées?—R. Au début, on avait décidé de bâtir pour une navigation de dix-huit pieds et on a vidé le canal. Quand le canal fut vidé, on jugea qu'il était à propos de faire en même temps les culées à la même profondeur que la pile centrale, pour dix-huit pieds de navigation.

Q. Alors, par suite de ce changement, vous avez été obligé de démolir les murs d'appui de l'ancienne ligne du canal et de construire de nouvelles culées à vingt-deux pieds de profondeur?—R. Nous avons enlevé tout le mur de côté du canal et nous avons construit les culées pour dix-huit pieds de navigation. Je parle de dix-huit pieds de navigation.

Q. Les culées n'ont pas été enfoncées à vingt-deux pieds?—R. Je crois que oui.

Q. Mais une partie de l'ouvrage a été fait pendant que vous étiez là?—R. Non.

Q. Si on n'avait pas décidé d'augmenter la profondeur de l'eau de dix-huit à vingt-deux pieds, aurait-il été nécessaire de démolir les murs d'appui?—R. Oui, cela avait été décidé avant.

Q. Aaurait-il été nécessaire d'abattre les culées si elles eussent été construites à la profondeur de dix-huit pieds d'eau?—R. Cela aurait été nécessaire tôt ou tard.

Q. Cela était-il nécessaire à cette époque particulière?—R. On aurait pu s'en dispenser.

Q. De fait, aurait-on pu s'en dispenser?—R. Je le crois.

Q. Vous le croyez; vous croyez qu'on aurait pu se dispenser de construire ces quatre culées. Maintenant, n'est-il pas vrai que tout le poids de la superstructure repose sur la pile centrale?—R. Non.

Q. Mais cela arrive quand le pont tourne?—R. Oui.

Q. Quelle proportion du poids du pont repose sur les culées?—R. Probablement un tiers ou la moitié, cela dépend comment il a été placé.

Q. Quel est le poids total de la superstructure?—R. Je n'en sais rien.

Q. Mais, dans tous les cas, le poids de la superstructure n'était pas tel qu'il nécessitât, d'après vous, la construction de nouvelles culées, quand vous avez préparé les plans pour dix-huit pieds d'eau?—R. Je crois qu'on aurait pu s'en dispenser.

Q. Enfin, vous avez fait un estimé de 1,900 verges cubes de maçonnerie pour les piles et les culées. Dans cet estimé de \$170,000, vous aviez 1,900 verges cubes de maçonnerie pour les piles et les culées à \$18 la verge?—R. Je ne m'en souviens pas.

Par M. Haggart :

Q. Il n'y avait pas de culées là-dedans—ce n'est que le dessus?—R. Je crois que la quantité dont on s'est servie était de 1,800 verges.

Par M. Gibson :

Q. Alors, si on n'avait pas démolé les culées, 1,900 verges auraient suffi pour ces ponts, avec une nouvelle pile-pivot pour le pont de la rue Wellington et un nouveau couronnement sur la pile-pivot du pont du Grand Tronc?—R. Non; les quantités ne comprenaient rien de la pile-pivot du pont du Grand Tronc.

Q. Il est dit que c'est pour les ponts de la rue Wellington?—R. C'est peut-être là la différence entre mes 1,800 verges et les 1,900.

Q. Enfin, combien y aurait-il de verges dans la pile-pivot du pont du Grand Tronc?—R. Très peu.

Q. Moins que 75 verges, à peu près 54 verges, n'est-ce pas?—R. A peu près.

Q. A peu près 54 ou 55 verges de maçonnerie pour la pile-pivot du pont du chemin de fer du Grand Tronc; de sorte qu'avec ces 50 verges de maçonnerie pour la pile-pivot du pont du Grand Tronc, vous portez la maçonnerie de la pile-pivot, pour une profondeur de 18 pieds d'eau et les têtes de ponts aux quatre extrémités, à environ 1,900 verges?—R. C'était ma première estimation.

Q. Après les changements faits, on a démolé les culées et augmenté la maçonnerie à plus de 4,300 verges?—R. Oui.

Q. Combien de temps êtes-vous resté sur les travaux?—R. Jusqu'à la fin de février.

Q. Avez-vous donné votre démission?—R. Non.

Q. Quand vous êtes parti, avez-vous pris note de tous les travaux faits sous votre direction? Avez-vous tenu note de tous les travaux que vous avez fait exécuter comme ingénieur, pendant que vous avez été chargé des travaux des ponts de la rue Wellington, jusqu'au moment de votre départ?—R. Oui, en autant que cela m'intéressait comme ingénieur.

Q. Quelles sortes de notes avez-vous prises? Étaient-elles d'un caractère privé ou les aviez-vous prises comme employé public du gouvernement?—R. Des deux manières.

Q. Avez-vous laissé ces notes à votre successeur?—R. Oui; toutes les notes que j'ai prises au bureau y ont été laissées.

Q. Avez-vous surveillé les hommes des entrepreneurs?—R. Oui, jusqu'à un certain point.

Q. Comment cela?—R. Au début, je me suis entendu avec M. Kennedy pour que le pointeur me fournisse chaque jour une liste des hommes employés, et je vérifiais cette liste superficiellement en allant sur les travaux, pour voir s'il y avait à peu près ce nombre d'hommes employés aux différents ouvrages du dehors.

Q. Quels différents ouvrages?—R. La taille de la pierre, la charpenterie, le transport des matériaux, pour les travaux temporaires et une chose ou l'autre.

Q. Vous faisiez votre ronde tous les jours et vous vérifiez le nombre d'hommes d'après la liste que vous avait remis M. Kennedy ou son pointeur.

Q. Le pointeur vous remettait chaque jour une liste des hommes employés?—R. Jusqu'au commencement de février dernier.

Q. De tous les genres de métier employés sur les travaux?—R. Oui.

Q. Charretiers, journaliers, tailleurs de pierre?—R. Oui; de tous les hommes employés sur les travaux. Il y avait des hommes dont les noms n'étaient pas inscrits dans les livrets de ce pointeur, mais je les ai obtenus de deux pointeurs.

Q. Vous ne les obteniez pas toujours d'un même pointeur. Vous les obteniez de deux?—R. Oui.

Q. Quand vous aviez eu la liste des deux pointeurs, la compariez-vous avec le compte de M. St. Louis contre le gouvernement pour main-d'œuvre?—R. Je n'ai vu aucun compte de M. St. Louis.

Q. Vous n'avez vu aucun des comptes que M. St. Louis envoyait au gouvernement pour la main-d'œuvre?—R. Non.

Q. Ne croyez-vous pas que vous auriez dû les voir, puisque vous preniez note du nombre d'hommes employés?—R. Le premier compte de M. St. Louis était pour le mois de janvier. Il est arrivé à la fin de février, alors que je quittais les travaux.

Q. Vous l'avez examiné?—R. Je ne l'ai pas vu.

Q. Qui pouvait certifier le temps donné, si vous étiez le seul qui en tenait note ?
—R. M. Kennedy et ses pointeurs voyaient à cela.

Q. Il vous donnait chaque jour un relevé des heures de travail des ouvriers employés ?—R. M. Parent voulait en avoir le compte et c'est pourquoi j'y voyais.

Q. Vous remettiez à M. Parent la liste que vous receviez des pointeurs de M. Kennedy ?—R. Je n'ai donné aucun état par écrit à M. Parent.

Q. Vous dites que vous n'avez donné aucun renseignement à M. Parent ?—R. Au contraire, je lui en donnais ; je le voyais presque tous les jours.

Q. M. Parent ne vous à pas demandé de faire un relevé des hommes employés ?
—R. Il ne m'a pas demandé de le faire par écrit.

Q. Avez-vous jamais été employé par le gouvernement comme ingénieur, sur des travaux faits par un entrepreneur ?—R. Oui.

Q. N'avez-vous pas toujours reçu instruction de l'ingénieur en chef de lui donner le nombre des hommes inscrits et celui des hommes employés ?—R. Cela se fait quelquefois.

Q. Est-ce que cela ne se fait pas toujours ?—R. Je ne le crois pas.

Par M. Haggart :

Q. Cela se fait-il dans les travaux donnés à l'entreprise ?—R. Je ne crois pas que cela se fasse toujours.

Par M. Gibson :

Q. Ainsi, vous ne donniez à M. Parent aucun renseignement sur le nombre d'hommes employés sur les travaux ?—R. Oh ! oui ; il venait souvent à mon bureau et j'allais au sien tous les jours.

Q. Vous aviez deux bureaux ?—R. Oui.

Q. Est-ce qu'un bureau n'aurait pas été assez grand pour deux ?—R. Mon bureau était sur les travaux mêmes.

Q. Pourquoi pas le sien aussi ?—R. Il était en ville.

Q. Pourquoi en ville ?—R. Je n'en sais rien.

Q. Mais quand vous alliez au bureau de M. Parent, vous lui faisiez un rapport verbal du nombre d'hommes employés par St. Louis ?—R. Je lui rapportais verbalement tout ce qui se passait sur les travaux.

Par M. Lister :

Q. Le pointeur de M. Kennedy vous fournissait-il tous les jours un état du nombre d'hommes employés ?—R. Oui, pendant un certain temps.

Q. Où sont ces états ?—R. Je crois qu'il sont dans le dossier de la commission.

Par M. Davies :

Q. A quelle époque vos rapports avec M. Kennedy ont-ils commencé à être tendus ?—R. Vers la fin de janvier.

Q. Vous êtes-vous plaint à lui de ce qu'il se procurait plus de quatre fois la quantité de bois requise d'après vos devis ?—R. Il ne se procurait pas plus de bois qu'il n'était nécessaire pour les travaux permanents.

Q. Je ne vous parle pas des travaux permanents. Vous êtes-vous plaint à M. Kennedy de ce qu'il faisait apporter à peu près quatre fois plus de bois que ne le comportaient les devis ?—R. Non.

Q. Lui avez-vous parlé à ce sujet ?—R. Non.

Q. Avez-vous attiré son attention sur le fait qu'il se procurait des matériaux en plus grandes quantités que les estimations n'en exigeaient ?—R. Je crois lui avoir parlé au sujet du bois de charpente qui était fourni.

Q. Lui avez-vous dit qu'il se procurait d'immenses quantités de bois de plus que vos devis en demandaient ?—R. Je ne me souviens pas d'en avoir parlé à M. Kennedy, mais je me souviens d'en avoir parlé à M. Parent.

Q. Avez-vous dit quelque chose à M. Kennedy à ce sujet ?—R. C'est possible.

Q. N'était-ce pas votre devoir de le faire?—R. Probablement; mais je ne m'occupais pas des travaux temporaires.

Q. En réalité, il apportait sur les lieux de plus grandes quantités de bois que vos devis n'en exigeaient?—R. Oui.

Q. Et vous en avez parlé à M. Parent, et vous croyez en avoir parlé à M. Kennedy, mais vous n'en êtes pas positif?—R. Je ne m'en souviens pas; mais il est tout probable que je lui en ai parlé.

Le comité s'ajourne.

SALLE DE COMITÉ, N° 49.

CHAMBRE DES COMMUNES, 5 juin 1894.

Le comité se réunit.

M. GEORGE J. DESBARATS est rappelé et interrogé de nouveau :—

Par M. Davies :

Q. M. Desbarats, vous avez dit, je crois, que vous aviez été à Montréal dans le cours du mois d'octobre?—R. Avant de continuer, je désire faire une couple de corrections au témoignage que j'ai rendu l'autre jour. Je parais avoir oublié, dans la liste que j'ai donnée, une certaine quantité de bois. J'ai omis, je crois, 18,700 pieds, mesure de planche, de bois méplat dans le caisson en aval de la pile du Grand Tronc. Je désire ajouter cette quantité.

Par M. Gibson :

Q. Vous avez donné pour le caisson du Grand Tronc 33,972 pieds de 12x12 et 4,500 pieds de madriers de trois pouces. Qu'avez-vous en sus de cela?—R. 18,756 pieds, mesure de planche, de bois méplat.

Q. De bois méplat?—R. Oui.

Q. Sous le pont du Grand Tronc?—R. Oui.

Q. Où cela—sous les culées?—R. Sous le caisson, à l'extrémité inférieure.

Par M. Davies :

Q. Vous avez été à Montréal dans le cours du mois d'octobre?—R. Vers la fin d'octobre.

Q. Quand êtes-vous revenu?—R. Le dernier jour de février.

Q. Lorsque vous y êtes allé, les plans pour la construction de ces ponts étaient sur une échelle de 14 pieds de voie navigable. Les premiers plans étaient faits d'après cette échelle de 14 pieds de voie navigable dans le canal?—R. La pile du centre a été construite de manière à donner une voie navigable de 18 pieds.

Q. Combien y a-t-il eu de changements plus tard?—R. Il y en a eu deux.

Q. Quel a été le premier?—R. Je puis dire qu'il y a eu trois changements.

Q. Trois changements?—R. Oui.

Q. Dites en peu de mots quels ont été ces changements?—R. En premier lieu, il a été décidé de construire les culées de manière à créer une voie navigable de 18 pieds.

Q. Quand cela a-t-il eu lieu?—R. Dans le cours de novembre.

Q. C'était le premier changement?—R. Oui.

Q. Quel a été le deuxième?—R. En second lieu, il a été décidé de faire toutes les constructions de manière à avoir une voie d'eau navigable de 22 pieds.

Q. Quand cela?—R. C'était.....

Q. Vous avez dit dans votre interrogatoire précédent que c'était en février—est-ce bien cela?—R. Vers le commencement de février.

Q. Vous avez parlé d'un troisième changement?—R. Le troisième changement a eu lieu lorsque les plans ont été exposés à Ottawa; et le 22 février, je crois, M. Schreiber a retranché quelque chose des bouts des culées et ajouté quelque chose aux pilotis et à la charpente.

Q. C'était une réduction sur vos plans?—R. C'était une réduction dans la maçonnerie et une addition à la charpente.

Q. Maintenant, quand vous avez commencé à agir en qualité d'ingénieur, vous avez surveillé les journaliers qui travaillaient, n'est-ce pas?—R. A cette époque, le personnel seul du canal travaillait sous les ordres de M. Kennedy, et il en avait la direction absolue. Quelques hommes seulement travaillaient dans les ateliers.

Q. Quand avez-vous commencé à employer des journaliers autres que les employés réguliers?—R. Vers le commencement de janvier.

Q. Lorsque ces journaliers ont commencé à travailler, qui vérifiait les heures de travail?—R. Le pointeur de M. Kennedy.

Q. Qui vérifiait les heures de travail? Avez-vous vérifié ces heures?—R. Oui, d'une manière générale.

Q. Je ne comprends pas la distinction entre une manière générale et une manière spéciale. Vous avez vérifié les heures de travail?—R. Je n'étais pas responsable de la vérification des heures de travail.

Q. Avez-vous vérifié les heures de travail?—R. Je ne les ai pas vérifiées d'une manière exacte, mais approximativement, en ma qualité d'ingénieur.

Q. Jusqu'à quelle date avez-vous continué à vérifier le temps des hommes en votre qualité d'ingénieur?—R. Presque jusqu'à l'époque de mon départ.

Q. En êtes-vous certain; votre mémoire est-elle fidèle?—R. Oui.

Q. Avez-vous eu quelque difficulté à vérifier ces heures de travail, et quand cette difficulté s'est-elle produite?—R. Vers le commencement de février. Jusqu'à cette époque, je m'étais entendu avec M. Kennedy pour recevoir chaque jour les listes du pointeur, indiquant le nombre des hommes employés et quel ouvrage chacun faisait. Après cette date, il écrivit à M. Parent refusant de me fournir ces listes plus longtemps.

Q. C'était le 18 janvier?—R. A peu près vers cette date, au commencement de février. Après cette époque, je cessai de recevoir les listes des pointeurs, mais je visitais les travaux pour voir combien d'hommes y étaient employés; cependant, je n'avais rien à vérifier. Je n'ai jamais vu sa liste et je ne l'ai pas vérifiée.

Q. Avez-vous eu quelque conversation avec Kennedy au sujet de la vérification de ces bordereaux des heures de travail?—R. Oui, plusieurs fois.

Q. Quelle était la raison de son refus?—R. Il m'a dit qu'il avait seul la direction des travaux, qu'il était responsable de leur exécution et qu'il ne voulait voir personne se mêler de ses affaires.

Q. Ainsi, comme question de fait, après le 10 février vous n'avez plus eu la permission de voir les listes pour les vérifier?—R. Je n'ai pas dit cela. Après cette date, lorsque j'en ai parlé à Parent, en protestant contre ce refus de me fournir les listes, il m'a dit que dans l'intérêt de la paix il valait mieux demander à M. Kennedy de faire rapport au bureau, ce qu'il consentirait à faire. Il m'a dit qu'il enjoindrait à M. Kennedy de lui faire rapport une ou deux fois par semaine. Je ne me souviens pas exactement.

Q. De sorte que Kennedy, le surveillant, a refusé péremptoirement de vous permettre, en votre qualité d'ingénieur, de vérifier ses listes?

Par sir Charles Hibbert Tupper :

Q. Avez-vous attiré l'attention de l'ingénieur en chef sur ce fait?

Par M. Davies :

Q. Est-il vrai que Kennedy, en qualité de surveillant, a refusé de vous permettre de vérifier ses listes après le 10 février?—R. Il a refusé de me fournir les listes pour les vérifier.

Q. En avez-vous informé votre officier supérieur?—R. Oui.

Q. Par écrit?—R. Non, verbalement.

Q. Qui avez-vous informé verbalement?—R. M. Parent.

Q. C'est alors qu'il vous a donné ce conseil?—R. Oui.

Q. Avez-vous fait rapport à Ottawa?—R. Je n'ai jamais fait rapport à Ottawa au sujet des travaux.

Q. Avez-vous vu vos supérieurs à Ottawa?—R. Non.

Q. Dites-vous que, depuis votre arrivée sur les lieux en octobre jusqu'à votre départ en mars, vous n'avez pas vu vos supérieurs d'Ottawa?—R. J'ai vu M. Trudeau pendant qu'il était en fonctions. Je n'ai pas eu de communications avec M. Schreiber au sujet des travaux.

Q. Avez-vous protesté auprès de M. Parent, ou vous êtes-vous contenté de le lui dire?—R. Non, je lui en ai parlé plusieurs fois.

Q. Que lui avez-vous dit?—R. Je lui ai dit qu'il était nécessaire, ainsi qu'il le savait fort bien, que l'ingénieur dirigeant se convainquît par lui-même du nombre

d'hommes qui travaillaient, et qu'il avait été convenu au commencement de ne pas faire double travail; qu'il était inutile pour moi d'avoir un pointeur spécial sur les lieux, s'il devait être sous le contrôle du gouvernement; que le pointeur de Kennedy me fournirait les listes avec les heures de travail, dans le but de ne pas faire double travail, que je vérifierais ces listes, en parcourant les travaux et m'assurant qu'il y avait à peu près ce nombre d'hommes employés aux différents ouvrages.

Q. Eh bien! lorsque vous avez parcouru les travaux pour vérifier ces bordereaux des heures de travail, quand vous les receviez, avez-vous remarqué quelque chose de nature à éveiller vos soupçons?—R. Non. La seule fois que mon compte ne s'est pas accordé avec celui de M. Kennedy a été au sujet des hommes employés à casser de la pierre. J'en parlai à M. Kennedy, et il me dit qu'il y avait un certain nombre d'hommes qui cassaient de la pierre plus haut sur le canal.

Par M. Haggart :

Q. Que dites-vous—casser de la pierre?—R. Oui, pour faire du béton, d'après ce qu'il m'a dit.

Par sir Charles Hibbert Tupper :

Q. Je n'ai pas bien compris ce que vous avez dit. Vous ne vous êtes pas plaint à M. Parent parce que vous soupçonniez que le nombre des heures de travail était augmenté. C'était seulement pour voir à ce que tout fût correct?—R. Certainement; je n'avais aucune idée qu'il y avait quelque chose de louche.

Q. Rien ne vous faisait soupçonner qu'il y avait du louche?—R. Je croyais de mon devoir d'examiner les bordereaux des heures de travail.

Par M. Davies :

Q. Dites-vous que vous étiez convaincu, d'après ce que vous avez vu, qu'on employait des journaliers en nombre nécessaire et qu'on les faisait travailler convenablement? Dites-vous cela comme étant votre témoignage?—R. Je n'avais aucun contrôle quelconque.

Q. Je ne vous demande pas si vous aviez un contrôle quelconque, mais si, en votre qualité d'ingénieur, vous étiez convaincu qu'on n'employait réellement que le nombre d'hommes dont on avait besoin, ou si vous pensiez qu'il en était employé frauduleusement?—R. Je n'ai pas pensé qu'on employait des hommes frauduleusement. J'ai pensé que le nombre des hommes employés à ces travaux était peut-être trop élevé. J'en ai parlé à Kennedy. Il croyait que cela était nécessaire parce que le temps pressait.

Q. D'après votre témoignage, on serait porté à croire qu'il n'y avait que quelques hommes de plus qu'il n'en fallait. Est-ce conséquent avec ce que vous avez dit auparavant?—R. Je crois que oui.

Q. Combien pensez-vous qu'il y avait d'hommes de plus qu'il n'en fallait?—R. C'est une question de discernement dans des travaux de cette nature; quand il faut pousser l'ouvrage, il faut employer un plus grand nombre d'hommes. Il y en a toujours qui ne font pas leur part de travail. J'ai déjà dit qu'il y avait des hommes employés aux grues qui étaient obligés d'attendre, et ils étaient oisifs parce qu'ils attendaient la pierre. Il était impossible de faire transporter la pierre sur les lieux et faire attendre les voitures des entrepreneurs jusqu'à ce que d'autres hommes, employés ailleurs, fussent libres. Dans ces circonstances, il fallait que quelques hommes fussent quelquefois oisifs.

Q. Vous n'avez rien constaté de nature à justifier des plaintes ou à exciter des soupçons?—R. Je n'ai rien vu d'insolite.

Q. Vous étiez entièrement satisfait?—R. Je n'ai pas cru que j'avais une responsabilité quelconque concernant l'emploi des ouvriers.

Q. Je ne vous parle pas de responsabilité. Étiez-vous ou n'étiez-vous pas entièrement satisfait? Vous êtes sous serment?—R. Certainement.

Q. Certainement, vous étiez satisfait?—Non; je dis, certainement je suis sous serment.

Q. Étiez-vous ou n'étiez-vous pas parfaitement satisfait de ce qui se passait sous vos yeux et de la manière dont les travaux étaient exécutés par les employés du

gouvernement placés sous votre direction?—R. Je n'ai remarqué aucun sujet de plainte spéciale.

Q. Vous n'avez rien vu qui pouvait donner lieu à des plaintes?—R. A des plaintes spéciales. Ainsi que je l'ai déjà dit, il m'a semblé qu'il y avait un grand nombre d'hommes employés aux travaux.

Q. S'il en est ainsi, pourquoi avez-vous juré devant les commissaires que les choses étaient rendues à un tel point que vous étiez content d'être révoqué et de n'avoir plus rien à faire avec ces travaux (page 2479 des minutes de la preuve). Si c'est vrai, et si vous jurez maintenant que vous n'avez rien vu de nature à vous mettre mal à l'aise, pourquoi avez-vous juré devant la commission que les choses étaient arrivées à un tel point que vous étiez content d'être renvoyé et de quitter les travaux?—R. Je puis expliquer cette réponse. Mes relations personnelles avec M. Kennedy étaient devenues très désagréables.

Q. Vos relations personnelles avec M. Kennedy résultant du travail que vous aviez à faire conjointement avec lui?—R. Oui.

Q. Pourquoi étaient-elles devenues désagréables si tout allait bien et si vous n'aviez rien vu dont vous pussiez vous plaindre?—R. Vous vous souvenez que je n'ai pas eu l'occasion de vérifier le nombre exact des ouvriers après la fin de février.

Q. Je désire savoir si vous avez vu quelque chose dont vous pouviez vous plaindre quant à la manière dont les travaux étaient exécutés. J'ai peut-être mal interprété vos paroles, mais j'ai compris que vous aviez dit n'avoir rien vu de louche?—R. J'ai dit que j'ai cru qu'il y avait plus d'hommes qu'on n'aurait dû en employer, mais que M. Kennedy avait donné pour raison qu'il fallait hâter l'exécution des travaux.

Q. Alors, s'il en est ainsi, pourquoi avez-vous juré devant les commissaires que les choses étaient arrivées à un tel point que vous étiez content d'être renvoyé et de quitter les travaux?—R. J'ai dit que j'étais content de quitter les travaux. Mes relations personnelles avec M. Kennedy devenaient très désagréables.

Par M. Lister :

Q. Comment devenaient-elles désagréables?—R. Parce qu'il ne voulait pas me laisser circuler sur les lieux. Il disait toujours que je m'immiscuais dans tout ce qu'il faisait, qu'il avait le contrôle absolu et que personne ne devait le gêner. Ce qui, à mon avis, était un devoir pour moi, était pour lui une ingérence dans ses affaires.

Par M. Davies :

Q. Vous voulez donner à entendre au comité que c'est tout?—R. J'ai eu la pensée, que j'ai indiquée il y a un instant, que certaines choses coûtaient trop cher. Le coût de la taille de la pierre était trop élevé, et j'ai cru que si les travaux continuaient sur ce pied les dépenses seraient énormes. À mon avis, l'outillage était trop dispendieux. Il était trop beau pour ces travaux. C'était un excellent outillage, valant probablement le prix qu'on l'avait payé, mais l'entreprise aurait pu être exécutée tout aussi bien si l'outillage avait coûté moins cher.

Q. Le saviez-vous au commencement?—R. Non ; l'outillage ne faisait que d'arriver sur les lieux quand je suis parti.

Q. C'était après votre départ?—R. Il n'y avait que peu d'outillage sur les lieux, trois semaines avant mon départ.

Q. Avez-vous fait des observations à quelqu'un à ce sujet?—R. J'en ai parlé à M. Kennedy. Il m'a dit que c'était un outillage qui servirait, plus tard, sur le canal.

Q. En avez-vous parlé à M. Parent?—R. Oui.

Q. Qu'a-t-il dit?—R. Je ne me rappelle aucune de ses observations en particulier.

Q. Avez-vous donné à M. Kennedy des instructions qu'il a refusé d'exécuter?—R. Je n'avais pas d'instructions à lui donner au sujet de l'outillage et de la main-d'œuvre.

Q. Vous avez dit sous serment devant les commissaires : "M. Kennedy m'a dit qu'il était responsable de ces travaux, et qu'il ne voulait pas recevoir d'instructions de ma part." Pourquoi cette différence entre ce que vous avez dit et ce que vous dites aujourd'hui ? M. Kennedy a-t-il refusé de recevoir des instructions de vous?—R. Cette réponse avait trait à ce qui avait eu lieu dans une entrevue que j'avais eue

avec lui en compagnie de M. St. Louis. M. Parent, dans une lettre, m'avait chargé de dire que M. St. Louis avait obtenu le contrat pour fournir la pierre nécessaire pour le pont du Grand Tronc. J'allai trouver M. Kennedy pour lui demander d'indiquer l'endroit où M. St. Louis pourrait livrer la pierre. M. Kennedy refusa de recevoir des instructions, disant qu'il n'en avait pas à recevoir de moi; que si M. Parent lui écrivait que M. St. Louis avait obtenu ce contrat, il lui indiquerait l'endroit où il pourrait la livrer, mais qu'il ne recevrait pas d'instruction de ma part.

Q. A-t-il paru croire et dire qu'il ne s'occupait pas des ingénieurs?—R. Assurément, il n'a pas paru faire grand cas de ce que je lui ai dit.

Q. Qu'êtes-vous?—R. Je suis ingénieur.

Q. A-t-il paru penser qu'il n'avait pas à s'occuper des ingénieurs?—R. Il a dit très clairement qu'il ne s'en occupait pas; qu'il n'avait pas d'instructions à recevoir de moi.

Q. Ni de M. Parent?—R. Non, il ne m'a pas dit cela.

Par M. Tarte :

Q. Il ne vous a pas dit cela?—R. Non, pas en cette circonstance.

M. DAVIES.—Eh bien! je vais lire la déposition que vous avez faite, et vous verrez jusqu'à quel point le témoignage que vous rendez aujourd'hui est dissemblable. La question suivante vous a été posée: "Prétendez-vous qu'il vous a dit qu'il dirigeait l'entreprise?—R. Quelque chose dans ce sens: il a dit qu'il était responsable de l'exécution des travaux et qu'il ne recevrait pas d'instructions de ma part."

LE TÉMOIN.—Je crois que c'est exactement ce que j'ai dit.

M. DAVIES.—Voici quelle a été l'autre question: "Vous a-t-il jamais parlé de Parent? A-t-il paru s'occuper beaucoup de Parent?"—R. Et vous avez répondu: "Non; il paraissait être sous l'impression qu'il avait la direction absolue de l'entreprise, et qu'il n'avait pas à s'occuper des ingénieurs; qu'il avait la direction entière, qu'il était responsable des travaux et qu'il devait en avoir le contrôle absolu."

LE TÉMOIN.—Je crois que cela s'accorde assez bien avec ce que j'ai dit ici.

Par M. Davies :

Q. Vous croyez?—R. Je le crois.

Q. A la page 2479 des minutes de la preuve, vous dites: "Au commencement les choses allaient fort mal, et j'ai été très soulagé quand j'ai été renvoyé. Les choses avaient pris une tournure qui me faisait accepter ma démission avec plaisir." C'est ce que vous avez dit sous serment il y a quelques mois. Est-ce vrai?—R. Oui.

Q. Voulez-vous nous dire pourquoi les choses avaient pris une tournure telle que vous étiez content d'être destitué?—R. Je crois avoir expliqué que M. Kennedy objectait à ce qu'il appelait mon ingérence; qu'il se disait seul responsable, qu'il devait avoir la direction absolue et entière de l'entreprise, et qu'il s'objectait à ce qu'il appelait mon ingérence dans ses affaires. Tout cela était fort désagréable pour moi, et je prévoyais que plus les travaux avanceraient plus la situation deviendrait tendue.

Par M. Lister :

Q. Aviez-vous peur de M. Kennedy?—R. Non.

Par M. Davies :

Q. Quand les choses sont-elles devenues plus graves?—R. J'ai dit qu'elles seraient devenues plus graves lorsque les travaux auraient été plus avancés.

Q. Quand a-t-il refusé d'accepter des instructions de votre part et qu'il en a demandé par écrit de M. Parent?—R. C'était au commencement de février.

Q. Je désire que vous indiquiez des dates plus précises, si vous le pouvez, car le commencement de février peut être du premier au dix et peut-être au douze?—R. C'était le 6 février.

Q. Lui avez-vous donné d'autres instructions ensuite qui n'ont pas été acceptées? Lui en avez-vous donné une fois seulement, ou plusieurs fois, ou les choses en sont-elles restées là?—R. Peu de temps après, je reçus avis qu'à la fin du mois je serais rappelé.

Q. Lui avez-vous donné plus d'une fois des instructions qu'il a refusé de suivre, et, dans ce cas, quel espace de temps s'est-il écoulé, aussi approximativement que vous pouvez le dire, entre les premières et les secondes instructions? Je veux savoir si cet état de choses a duré longtemps?—R. Je ne me rappelle aucune autre circonstance où il a refusé carrément d'exécuter mes instructions.

Q. Ainsi, j'avais raison de dire qu'il a refusé une fois péremptoirement de suivre vos instructions et que vous en avez fait rapport à M. Parent. Combien de temps après avez-vous été rappelé des travaux?—R. J'ai reçu l'avis à peu près une semaine plus tard.

Q. De sorte qu'il a prouvé qu'il était réellement le maître?—R. Je ne sais pas s'il a eu quelque chose à faire avec ma destitution.

Q. Avez-vous parlé à M. Schreiber au sujet de votre destitution?—R. Oui.

Q. Lui avez-vous demandé s'il avait reçu des plaintes contre vous?—R. Oui.

Q. Avez-vous été destitué pour cause?—R. Il m'a dit qu'il n'avait pas reçu de plaintes, que M. Parent était satisfait de mon travail, et qu'il désirait me continuer dans mon emploi sur le canal.

Q. Votre officier supérieur et surintendant général désirait vous garder, tandis que quelqu'un devait désirer de vous faire destituer?—R. M. Schreiber m'a dit qu'il croyait que le personnel du canal, à Montréal, pouvait s'occuper de ces travaux, et qu'il ne voyait pas la nécessité de continuer à m'y employer.

Q. Vers quel temps était-ce?—R. Le 28 février.

Q. Puis, qui vous a remplacé?—R. Je n'ai aucune connaissance personnelle de ce qui s'est passé après mon départ.

Q. Savez-vous qui vous a remplacé?—R. J'ai compris que M. Papineau devait me remplacer.

Q. De fait, avez-vous su qu'il vous avait remplacé? Vous avez dit, je crois, devant les commissaires, que vous étiez resté là quelque temps et que vous l'aviez vu à l'ouvrage?—R. Je l'ai mis en possession du bureau au commencement de mars.

Q. Ne pensez-vous pas que vous saviez autant qu'il vous était possible de le savoir que votre successeur était arrivé?—R. J'ai demandé à Parent à qui je devais remettre mes papiers, et il m'a répondu : "Remettez-les à M. Papineau." C'est ce que j'ai fait.

Q. Vous les avez remis à votre successeur, dont le nom était Papineau?—R. Oui.

Q. Que faisait ce M. Papineau?—R. Il était un des aides de M. Parent.

Par M. Moncrieff :

Q. Avant cette époque, Papineau était-il employé avec vous sur les travaux?—R. Je ne me souviens pas de l'avoir vu sur les travaux. Non.

Par M. Haggart :

Q. Faisait-il partie du personnel du canal?—R. Oui.

Par M. Moncrieff :

Q. Il faisait partie du personnel à cette époque?—R. Oui.

Par M. Davies :

Q. Durant l'exécution des travaux, avez-vous écrit à Parent, vous plaignant que Kennedy ne voulait pas suivre vos instructions?—R. Je ne me souviens pas d'avoir écrit une lettre de cette nature. Je faisais toujours mes rapports à M. Parent verbalement.

Q. Toujours? Avez-vous en aucun temps constaté qu'un livret servant à inscrire les heures de travail, et que vous aviez vérifié, avait été augmenté d'un grand nombre de noms de journaliers?—R. Un livret que j'avais vérifié?

Q. Un livret que vous aviez vérifié, oui?—R. Non. Le nombre des heures de travail que nous recevions du peinteur de Kennedy était inscrit sur des feuilles volantes.

Q. Cela n'a rien à faire avec la question. Un livret contenant les heures de travail peut être une liste, une feuille, tout comme s'il y avait une reliure?—R. Non; nous n'avons jamais constaté rien de semblable.

Q. Ne l'avez-vous pas dit?—R. Je ne crois pas.

Q. Vous n'avez jamais dit qu'on avait ajouté un grand nombre de noms de journaliers à un livret ou à une feuille vérifiée par vous?—R. Je ne me souviens pas d'avoir dit cela.

Q. Est-ce vrai?—R. Non. Je ne me souviens pas que rien de ce genre ait eu lieu.

Q. Jurez-vous que c'est faux?—R. Certainement.

Q. On m'a remis une note dans laquelle on prétendait que vous l'aviez dit. Je ne prétends pas que vous l'avez dit dans votre témoignage ou ailleurs?—R. Je ne puis pas me souvenir d'avoir dit cela.

Par sir Charles Hibbert Tupper :

Q. Vous ne vous souvenez pas que cela ait eu lieu?—R. Non ; je ne m'en souviens pas.

Par M. Davies :

Q. Y avait-il quelqu'un assez au courant des détails de l'entreprise pour vous remplacer quand vous avez été destitué?—R. Vous voulez parler d'un ingénieur quelconque, qui aurait été au courant des travaux déjà exécutés?

Q. Y avait-il quelqu'un qui connaissait suffisamment les détails de l'entreprise pour remplir votre position?—R. Eh bien ! c'est difficile à dire ; un homme peut toujours remplir la position d'un autre, peut-être pas aussi bien, peut-être mieux.

Q. Et n'est-il pas important d'être au courant des travaux en voie d'exécution?—R. Oui, c'est très important.

Q. C'est ce que je vous demande. Dans l'état où ces travaux se trouvaient à cette époque, y avait-il quelqu'un qui en avait une connaissance suffisante pour remplir votre emploi?—R. Pas que je sache.

Q. Dans quelle position se trouvait Papineau en entrant?—R. Il lui fallait se procurer les plans, pour se familiariser avec les travaux déjà exécutés et commencer à nouveau.

Q. De quelle utilité pouvait-il être si Kennedy ne voulait pas recevoir ses instructions?—R. Il lui aurait fourni les niveaux et les tracés, et je suppose que M. Kennedy aurait suivi ses conseils comme il avait suivi les miens en ce qui concernait la qualité de l'ouvrage.

Q. La qualité de l'ouvrage—que voulez-vous dire par là?—R. La manière dont la pierre devait être taillée. C'était le seul travail qui se faisait à l'époque de mon départ.

Q. Au sujet de quoi a-t-il refusé votre ingérence?—R. Je n'ai jamais cru que je m'immisçais en quoi que ce fût.

Q. Je ne vous demande pas ce que vous pensiez. A propos de quoi a-t-il repoussé votre ingérence et refusé d'obéir à vos ordres?—R. J'ai mentionné une circonstance dans laquelle il a refusé.

Q. Monsieur Desbarats, ce que vous dites n'est pas satisfaisant. A propos de quoi Kennedy a-t-il refusé d'obéir à vos ordres? La question est bien claire, répondez clairement!—R. Je crois avoir déjà dit que c'est la seule fois qu'il a réellement refusé d'obéir à mes ordres.

Q. Jurez-vous que vous n'aviez pas d'autres sujets de plainte contre Kennedy, excepté dans la circonstance que vous avez mentionnée, quand il a refusé d'obéir à vos ordres?—R. Je crois avoir déjà dit qu'il.....

Q. Peu m'importe ce que vous avez déjà dit. Jurez-vous que vous n'aviez pas d'autres plaintes à porter contre Kennedy, excepté d'avoir refusé, dans un cas particulier, d'exécuter vos ordres?—R. Non ; j'avais d'autres sujets de plainte contre lui.

Q. Quels sujets de plainte?—R. Voici : il refusait continuellement de me laisser circuler sur les travaux et de parler aux contremaîtres. Si je parlais à l'un d'eux, lui donnant des instructions sur la manière de tailler une pierre, ou sur la qualité de la pierre, il intervenait immédiatement, disant que je n'avais pas le droit de donner des instructions aux contremaîtres, que je n'en avais pas à donner à qui que ce fût ; que je devais m'adresser à lui seul quand j'avais quelque chose à dire, et il prenait en fort mauvaise part ce qu'il appelait mon ingérence dans ses affaires.

Q. A propos de quoi?—R. Il disait qu'il avait seul la direction de l'entreprise et que je n'avais aucun droit de m'en mêler.

Par sir Charles Hibbert Tupper :

Q. Excepté en ce qui concernait la qualité?—R. Il prétendait que tout ce que j'avais à dire au sujet de la qualité de l'ouvrage ne devait l'être qu'à lui seul.

Par M. Davies :

Q. Et que vous ne deviez pas vous en mêler du tout sous d'autres rapport?—R. Oui.

Q. De sorte que votre emploi, si je vous comprends bien, n'était à peu près qu'une sinécure. Vous n'aviez rien à faire, bien que chargé nominalemeut de la direction?—R. Je ne pouvais réellement pas faire mon travail tel que j'aurais dû le faire.

Q. C'est cela—et c'était dû à la conduite de M. Kennedy, à son refus d'agir avec vous comme vous pensiez qu'il aurait dû agir?—R. Précisément.

Q. Aviez-vous à vous occuper de la quantité de bois qu'il faisait venir en sus des quantités portées au contrat?—R. Non.

Q. Avez-vous observé qu'il commandait de grandes quantités de bois en sus du bois spécifié dans les devis que vous lui aviez fournis?—R. Je n'avais aucune connaissance de ce qu'il commandait. La seule connaissance que je pouvais avoir me venait de la quantité de bois que je voyais arriver sur les lieux.

Q. Avez-vous vu transporter sur les lieux de plus grandes quantités de bois que vos devis n'en spécifiaient?—R. Oui.

Q. Pouvez-vous nous donner une idée de ces quantités?—R. Non.

Q. Avez-vous fait des remontrances à ce sujet?—R. Oui ; j'en ai parlé à M. Parent, particulièrement lorsque l'estimation pour le mois de décembre nous est parvenue. M. Parent me demanda d'examiner cette estimation. Je lui fis observer qu'il y était porté de grandes quantités de bois qui, me semblait-il, n'avaient pas été spécifiées pour ces travaux, et beaucoup de gros bois carré que je n'avais jamais vu sur les lieux. La quantité de planches d'un pouce et de madriers de trois pouces, demandée par soumission, avait été grandement excédée, et j'attirai son attention sur ces faits.

Par M. Haggart :

Q. J'aimerais bien vous comprendre. Il y avait dans les comptes de grandes quantités de gros bois de charpente que vous n'aviez pas vu sur le terrain. Est-ce bien cela?—R. Il y avait dans les comptes que j'ai examinés de grandes quantités de gros bois carré.

Q. Et ce bois n'avait pas été livré sur le terrain?—R. Je ne l'avais jamais vu.

Par M. Gibson :

Q. Vous aviez commandé ce bois?—R. Non.

Q. Vous l'avez vu dans le compte, mais vous ne l'aviez pas vu sur les bords du canal?—R. Je n'avais pas encore vu de bois carré du tout.

Par M. Davies :

Q. En sus de cela, aviez-vous vu de grandes quantités de bois de charpente au delà de ce qui était mentionné dans vos devis?—R. Je ne comprends pas.

Q. Avez-vous vu transporter sur le terrain des quantités de bois plus considérables que celles que vous aviez autorisé de transporter?—R. Oui.

Q. De grandes quantités?—R. Oui, de grandes quantités.

Q. Avez-vous fait des remontrances à ce sujet?—R. Oui. J'en ai parlé à M. Kennedy et à M. Parent.

Q. Que leur avez-vous dit?—R. J'ai demandé à M. Kennedy à quoi ce bois était destiné et pourquoi il l'avait commandé, puisqu'il n'était pas inclus dans mon devis. Il m'a répondu qu'en effet il en avait fait la commande, que ce bois était nécessaire pour ses ouvrages provisoires, pour l'exécution de son plan, et qu'il serait employé dans ces ouvrages.

Q. En avez-vous fait rapport à M. Parent ?—R. Oui.

Q. Que lui avez-vous dit ?—R. Je lui ai dit simplement que ce gros bois de charpente, épinette et autres bois, était sur le terrain, mais que M. Kennedy prétendait qu'il en avait besoin pour ses travaux provisoires. Mon autorité n'allait pas plus loin.

Par M. Lister :

Q. Que vous a dit M. Parent ?—R. Je ne m'en souviens pas. Je lui ai fait rapport de ce fait en même temps que d'autres choses.

Par M. Gibson :

Q. Vous n'avez pas trié ce bois comme vous le faisiez pour celui que vous commandiez ?—R. Non ; je ne l'ai jamais inspecté.

Q. Vous mettiez de côté, parmi le bois que vous commandiez, celui qui ne convenait pas pour les travaux ?—R. Oui.

Q. Que devenait ce bois ?—R. On en employait une partie dans les travaux provisoires.

Q. Il n'était pas enlevé et déposé ailleurs ?—R. Une partie ne l'était pas.

Q. Avez-vous fait quelques déductions dans les comptes ?—R. Je n'avais rien à y voir, mais les comptes m'étaient remis avec le bois rejeté déduit.

Q. Avez-vous vu transporter du bois pour remplacer celui qui avait été rejeté ?—R. A l'époque de mon départ, la quantité n'y était pas en entier.

Q. Sur les quantités livrées sur le terrain, vous en rejetiez une partie que vous faisiez mettre de côté et retrancher des comptes ?—R. Oui.

Q. Vous ne savez pas si ce bois était remplacé ou non ?—R. Non ; mais je le suppose.

Q. Vous ne pouvez pas dire avec certitude qu'on n'a pas pu employer dans les travaux le bois mis de côté aussi bien que le bois de bonne qualité ?—R. Je n'étais pas là lorsque les travaux ont été terminés.

Q. Ainsi, il est probable que ce bois a pu être employé, bien qu'il ne fût pas de la qualité voulue ?—R. C'est possible.

Par M. Davies :

Q. Saviez-vous que Kennedy avait enjoint à ses pointeurs de ne pas vous donner les états indiquant le nombre d'ouvriers employés ?—R. C'est ce que j'ai compris.

Q. Et c'est alors que vous avez fait votre plainte à Parent ?—R. Oui.

Q. Combien de jours se sont écoulés entre celui où Kennedy a refusé de vous donner ces états, ou a enjoint à ses pointeurs de ne pas vous les remettre, et celui où vous vous êtes plaint auprès de Parent ? Combien de jours se sont écoulés avant que vous fussiez destitué, ou avant la réception de l'avis de votre révocation ?—R. C'est à peu près dans le même temps, vers le 4 ou le 6 février, peut-être quelques jours plus tard.

Q. Était-ce moins d'une semaine ?—

SIR CHARLES H. TUPPER.—Monsieur Davies, attachez-vous un sens particulier à ce mot " destitué ? " Il n'a pas été destitué.

M. DAVIES.—Il parle de sa destitution. Il a cessé d'être employé.

Par M. Davies :

Q. Vous dites à peu près une semaine. Est-ce bien cela, depuis le jour où vous avez porté plainte à Parent et celui où vous avez été révoqué ou destitué ?—R. C'est à peu près cela.

Q. Lorsque vous avez été révoqué ou destitué, avez-vous cessé d'être à l'emploi du gouvernement ?—R. Pas alors. Lorsque je me rendis à Montréal, mes instructions me disaient de revenir au département, à Ottawa, lorsque j'aurais terminé mon travail à Montréal. Lorsque j'ai reçu l'avis m'informant que je cessais d'être employé sur les travaux du pont de la rue Wellington, j'ai supposé que je devais revenir à Ottawa. Je suis revenu à Ottawa vers la fin du mois, et je me suis rendu auprès de M. Schreiber, qui m'informa alors que je n'étais plus employé.

Q. Vous avez donc été réellement destitué, et j'ai eu raison d'employer ce mot. Vous êtes revenu, croyant qu'on vous faisait revenir du canal Lachine pour

travailler ailleurs. Lorsque vous êtes arrivé, vous vous êtes trouvé complètement déchargé?—R. Oui.

Q. Combien de temps êtes-vous resté sans emploi?—R. Un mois, à peu près.

Q. Puis vous êtes parti pour la Colombie-Anglaise, n'est-ce pas?—R. Oui.

Q. Le département vous a toujours employé depuis, et vous l'êtes encore?—R. Oui.

Par M. Tarte :

Q. Durant combien de temps aviez-vous été employé avant cette époque?—R. J'étais au service du gouvernement depuis quinze ans.

Par sir Charles Hibbert Tupper :

Q. Sans interruption?—R. Oui, sans interruption.

Par M. Tarte :

Q. Et rien de tout contre vous?—R. Je ne crois pas.

Q. Pas de plaintes?—R. Pas de plaintes.

Par M. Davies :

Q. Vous souvenez-vous d'avoir vu la lettre de Kennedy dans laquelle il protestait contre votre emploi comme surveillant des travaux?

Par M. Tarte :

Q. Quelle est la date exacte de votre départ pour la Colombie-Anglaise?—R. Deux ou trois jours avant la fin de mars 1893.

Par M. Lister :

Q. Vous avez été constamment employé pendant quinze ans?—R. Oui.

Q. Avec un salaire annuel?—R. Il a varié entre \$45 par mois et \$1,800 par année.

Q. Vous receviez une augmentation de temps à autre?—R. Oui.

Q. D'après vos états de service?—R. Oui, et d'après le travail que je faisais.

Q. Et vous vous considérez comme étant un employé permanent du gouvernement?—R. Les ingénieurs ne sont pas employés.....

Q. Ils ne font pas partie du service civil?—R. Non.

Q. Avez-vous demandé à M. Schreiber de vous relever de ces fonctions?—R. Non.

Q. Lui avez-vous donné à entendre que vous désiriez quitter ces travaux?—R. Non.

Q. Et la lettre que vous avez reçue de M. Schreiber était-elle le premier avis que vous receviez à l'effet que vos services n'étaient plus requis?—R. Je reçus une lettre de M. Parent contenant une lettre que lui envoyait M. Schreiber.

Q. Disant que vous étiez destitué ou rappelé, lequel des deux?—R. Disant que mes services ne seraient plus requis après la fin du mois.

Q. Lorsque vous êtes parti pour Montréal, vos instructions vous disaient de retourner au bureau?—R. De retourner au bureau lorsque j'aurais terminé mon travail au pont Wellington.

Q. Lorsque vous avez été nommé, il était entendu que vous demeureriez à Montréal jusqu'au parachèvement des travaux?—R. Oui.

Q. Lorsque vous avez reçu cet avis vous êtes revenu au bureau?—R. Oui.

Q. Vous avez vu M. Schreiber à son bureau?—R. Oui.

Q. Et vous lui avez demandé des explications?—R. Oui.

Q. Que vous a-t-il dit?—R. Je crois que je viens de le dire. Désirez-vous que je le répète?

Q. Il vous a dit que vos services n'étaient plus nécessaires, qu'on pouvait se passer de vous?—R. Il m'a dit qu'il croyait que le personnel du canal à Montréal pouvait faire ce travail.

Q. Oui; mais M. Papineau ne faisait pas partie du personnel?—R. Oui, il en faisait partie.

Q. Il faisait partie du personnel du canal?—R. Oui.

Q. A-t-il été transféré du canal et mis à votre place?—R. Non; je crois qu'il a continué à faire partie de ce personnel, mais qu'il a été chargé de faire le travail que je faisais.

Q. Avez-vous demandé à M. Schreiber de vous employer à autre chose?—R. Oui.

Q. Que vous a-t-il répondu?—R. Il m'a répondu qu'il ne voyait rien à faire dans le moment.

Q. Est-ce tout ce qu'il a dit?—R. Je ne m'en souviens pas. Il peut avoir dit autre chose, mais je l'ai oublié.

Q. Après votre entrevue?—R. Oui.

Q. C'est tout ce qu'il vous a dit?—R. C'est en substance ce qu'il m'a dit.

Q. Lui avez-vous demandé s'il vous donnerait d'autre ouvrage ou non?—R. Je lui ai dit que je désirais avoir de l'ouvrage, et je lui ai demandé si j'aurais quelque chance d'en avoir si l'occasion s'en présentait, et il m'a répondu que c'était possible, qu'il y avait plusieurs entreprises en voie d'exécution, et qu'il pourrait y avoir de l'ouvrage pour moi plus tard.

Q. Lui avez-vous demandé si on s'était plaint de vous?—R. Oui.

Q. Qu'a-t-il répondu?—R. Il a répondu que non; qu'on n'avait rien à me reprocher; que M. Parent avait toujours été satisfait de mon travail, et qu'il avait toujours reçu des rapports favorables sur mon compte.

Q. Lui avez-vous dit ce qui se passait au sujet des ponts?—R. Non. Nous avons fort peu parlé des ponts.

Q. Je veux savoir si vous avez communiqué à l'ingénieur en chef les faits que vous connaissiez. Vous nous avez dit que Kennedy prétendait qu'il était au-dessus de vous et des autres ingénieurs?—R. Je n'en ai pas parlé. J'ai supposé que l'ingénieur en chef était au courant de ce qui se passait.

Q. Vous a-t-il interrogé à ce sujet?—R. Il ne m'a rien demandé de particulier, je crois.

Q. Vous en souvenez-vous?—R. Je ne me souviens de rien.

Q. Néanmoins, en ce qui concernait Kennedy, vous étiez convaincu qu'il usurpait des pouvoirs, n'est-ce pas?—R. Au commencement, il paraissait entendu qu'il possédait de grands pouvoirs; mais je m'aperçus qu'il s'en arrogait quelques-uns qui devaient m'appartenir.

Q. Vous n'accomplissiez que les fonctions que vous étiez obligé de remplir en qualité d'ingénieur. Je suppose que, avant cette époque, vous aviez déjà été employé à des travaux publics?—R. Oui.

Q. Vous connaissiez vos devoirs?—R. Oui.

Q. Vous ne faisiez que votre devoir pendant que vous étiez là?—R. Je faisais ce que je croyais être mon devoir, en qualité d'ingénieur.

Q. Et M. Kennedy refusait de reconnaître ce que vous faisiez?—R. Oui; il s'objectait continuellement à ma présence sur les lieux.

Q. Objectait-il aussi à la présence de M. Parent?—R. Oui.

Q. Il était l'ingénieur en chef?—R. M. Parent?

Q. Oui.—R. Il était l'ingénieur surintendant.

Q. Et vous étiez l'ingénieur dirigeant?—R. Oui.

Q. Vous receviez vos ordres de M. Parent?—R. Oui.

Q. Vous étiez censé donner des ordres en qualité d'ingénieur dirigeant aux ouvriers qui construisaient les ponts?—R. Oui, en ce qui concernait la qualité de l'ouvrage et autres choses de cette nature.

Q. Vous faisiez ce que vous nous avez dit?—R. Oui.

Q. Ainsi, de fait, Kennedy a refusé de vous reconnaître, vous et l'ingénieur surintendant? A-t-il mis en doute votre droit d'intervenir?

LE PRÉSIDENT.—Monsieur Davies a déjà interrogé le témoin par deux fois sur ces faits.

M. LISTER.—Alors, il n'est pas difficile pour lui de répondre à cette question. D'ailleurs, j'insiste sur le droit que j'ai de poser la question.

LE PRÉSIDENT.—Elle n'est pas irrégulière, mais je voulais sauver du temps.

Par M. Lister :

Q. Je vous demande de nouveau si Kennedy a nié votre droit et celui de M. Parent de vous mêler des travaux?—R. Il prétendait avoir la direction absolue de l'entreprise.

Q. A-t-il refusé de reconnaître le droit que vous aviez de le diriger?—R. Je vous en ai cité un exemple.

Q. Je suppose que M. Parent et vous avez souvent parlé de cette affaire?—R. Oui, souvent.

Q. Et avez-vous jamais songé qu'une plainte devait être adressée à l'ingénieur en chef au sujet de Kennedy?—R. Je n'ai jamais porté plainte à l'ingénieur en chef.

Q. Ce n'est pas ce que je vous demande. Dans le cours de vos conversations avec Parent, a-t-il jamais été question de porter plainte contre Kennedy auprès de l'ingénieur en chef?

Q. M. Parent et vous avez parlé de la conduite de Kennedy?—R. Oui.

Q. Vous en avez souvent parlé?—R. Oui.

Q. C'était un sujet de conversation qui venait fréquemment sur le tapis?—R. Oui.

Q. Dans le cours de ces conversations, n'avez-vous jamais dit qu'il était de votre devoir de faire un rapport contre lui à l'ingénieur en chef?—R. Faire un rapport contre lui?

Q. Oui; M. Parent ou vous?—R. C'est probable.

Q. En a-t-il été question?—R. Il m'est difficile de me rappeler une date particulière.

Q. Je n'ai pas besoin de date particulière?—R. Je suis sous l'impression qu'il en a été question.

Q. Il était tout naturel de suggérer qu'il devait être fait un rapport contre lui?—R. Oui.

Q. Ce rapport a-t-il été fait?—R. Je l'ignore.

Q. Savez-vous pourquoi il n'a pas été fait?—R. Je ne connais pas les motifs de M. Parent.

Q. Vous a-t-il jamais donné ses raisons?—R. Les raisons qui l'empêchaient de faire un rapport contre M. Kennedy?

Par sir Charles Hibbert Tupper :

Q. D'abord, savez-vous s'il a fait un rapport contre lui ou non?—R. Je l'ignore.

Par M. Lister :

Q. Je vous demande s'il vous a donné quelque raison pour ne pas faire un rapport contre lui. M. Parent vous a-t-il dit quelle raison il avait pour ne pas faire un rapport contre M. Kennedy?—R. D'abord, je ne sais pas s'il a fait un rapport ou non. Il ne m'a certainement pas dit pour quelle raison il n'en faisait pas.

Q. M. Parent ne vous a-t-il pas dit qu'il craignait la grande influence de M. Kennedy?—R. Je pense qu'il croyait que Kennedy avait beaucoup d'influence.

Q. Je vous pose de nouveau cette question : Vous a-t-il dit ou non qu'il craignait la grande influence de M. Kennedy?—R. Je ne me souviens pas qu'il me l'ait dit.

Q. L'a-t-il dit en votre présence?—R. C'est possible, mais je ne m'en souviens pas.

Q. Avez-vous dit qu'on était sous l'impression que M. Kennedy était un homme puissant?—R. Oui.

Q. Et parce qu'il était puissant vous l'avez laissé vous dominer?—R. Cela n'avait aucune influence sur moi.

Par M. Tarte :

Q. Vous avez été destitué?—R. Oui.

Par M. Lister :

Q. Vous avez été employé à d'autres travaux?—R. Oui.

Q. Et vous en étiez rappelé ou vous les quittiez quand vous aviez fini?—R. Oui.

Q. Et vous retourniez au bureau à Ottawa?—R. Non; avant de retourner au bureau j'étais transféré d'un ouvrage à un autre.

Q. Maintenant, vous avez dit à M. Davies que vous aviez vu, dans la cour, du bois de charpente qui n'était pas spécifié dans vos devis?—R. Oui.

Q. Vous avez vu qu'il y avait quelque chose de louche?—R. Oh! il fallait du bois qui n'était pas inséré dans mes devis. Il en fallait pour les ouvrages accessoires—les faux travaux.

Q. Avez-vous dit qu'on avait transporté de grandes quantités de bois qui n'étaient pas dans vos devis?—R. Oui; mais il y avait du bois qui était nécessaire et qui n'était pas inclus dans mes devis—nécessaire pour les faux travaux. Mes devis couvraient seulement les travaux permanents.

Q. Lorsque vous avez été rappelé, M. Schreiber avait été nommé ingénieur en chef depuis peu de temps?—R. Depuis trois mois.

Q. Durant ces trois mois, l'avez-vous vu sur le terrain?—R. Non.

Q. Alors, il ignorait ce qui se faisait?—R. J'ai appris qu'il était venu à Montréal une ou deux fois.

Q. L'avez-vous vu?—R. Non.

Q. Alors vous êtes convaincu qu'il ne savait pas parfaitement comment les choses allaient sur les travaux?—R. Je ne peux pas dire ce qu'il savait.

Q. N'avez-vous pas cru qu'il était de votre devoir de le renseigner?—R. Je devais faire rapport à M. Parent et non à M. Schreiber.

Q. Vous n'en avez rien dit à M. Schreiber?—R. Non. Je n'ai vu M. Schreiber qu'après ma destitution.

Q. A-t-on fait de la maçonnerie de remplissage?—R. Comment cela?

Q. Je n'en sais rien. A-t-on fait du remplissage? Vous le savez!—R. Il n'en a pas été fait pendant que j'étais là.

Par M. Davies :

Q. Pouvez-vous me dire combien d'hommes étaient employés aux travaux quand vous avez été rappelé?—R. Non, je ne peux pas le dire après un si long espace de temps.

Q. Le nombre des hommes employés vous a-t-il paru excessif—la question est bien simple et vous n'avez pas besoin de réfléchir longtemps pour y répondre?—R. Je n'ai rien remarqué de bien extraordinaire.

Q. Voici une lettre de M. Schreiber, écrite à l'époque où vous avez été destitué, dans laquelle il dit qu'il voit par les journaux que la construction des ponts est faite d'une manière extravagante, et que plus de 1,000 hommes sont employés aux travaux. Avez-vous remarqué dans le nombre d'hommes employés quelque chose d'extraordinaire?—R. Ce grand nombre d'hommes a été employé après mon départ.

Par M. Gibson :

Q. Vous avez préparé les plans et devis et les soumissions pour ces travaux?—R. Non. Plusieurs soumissions ont été demandées par M. Kennedy sans aucun devis de ma part.

Q. Vous avez préparé les plans et les devis des quantités pour les différents travaux. Vous l'avez dit l'autre jour?—R. Oui; mais je fais une distinction entre les devis et les états de quantités.

Q. Mais vous avez dit que vous n'aviez pris la surveillance que du bois nécessaire pour les travaux permanents?—R. Oui.

Q. Dites-moi comment il se fait que dans un cas vous n'avez tenu compte que des travaux permanents, tandis que dans votre devis vous insérez les travaux temporaires? Quatre devis ont été faits en différents temps, et je prends le dernier que vous avez fait pour 22 pieds. Il y a une somme de \$22,000 pour faux travaux et l'assèchement. Vous devez avoir suivi un plan quelconque pour faire le devis concernant les faux travaux?—R. Ce n'est pas moi qui ai préparé ce devis.

Q. Vous n'avez rien eu à faire avec cet autre devis?—R. Vous m'interrogez au sujet d'un devis dont je ne connais rien.

Q. Vous nous avez dit, vendredi dernier, que vous aviez à vous occuper du bois commandé pour les travaux du canal Lachine?—R. Oui; pour les travaux temporaires.

Q. Et vous ne vous êtes pas occupé du bois destiné aux faux travaux?—R. Non; je n'avais rien à faire à cela.

Q. Vous connaissiez le devis que M. Parent avait fait? Quel en était le chiffre?—R. La somme primitive était de \$170,000.

Q. Dans ces \$170,000, vous accordiez \$6,500 seulement pour travaux temporaires et assèchement?—R. Je ne me rappelle pas ces chiffres.

Q. Eh bien ! voici vos propres chiffres, \$170,000 ?—R. Oui.

Q. Vous avez préparé le premier devis ?—R. Oui, celui de \$170,000.

Q. Alors, qui a préparé les devis de \$225,000, \$240,000 et \$250,000 ?—R. Je n'en sais rien.

Q. Ainsi, après avoir fait le changement à 22 pieds, vous ne vous êtes plus occupé du bois nécessaire pour les faux travaux ?—R. Je ne comprends pas bien.

Q. Lorsque le changement à 22 pieds a été décidé, vous ne vous êtes plus occupé de la quantité de bois nécessaire pour les faux travaux ?—R. Je ne me suis jamais occupé des faux travaux.

Q. Vous en avez laissé le soin à M. Kennedy ?—R. Oui.

Q. Avez-vous préparé le devis des faux travaux ?—R. J'ai préparé une estimation basée sur ce qu'un entrepreneur aurait à payer pour ces travaux quand je donnerais un devis au département afin d'en déterminer le prix approximatif. J'ai préparé un devis comme celui qu'un entrepreneur présenterait, et j'ai fourni une estimation pour les faux travaux, laquelle, nécessairement, était approximative.

Q. Vous avez fourni une estimation pour les faux travaux et l'assèchement ?—R. Non, je ne le crois pas.

Q. "Faux travaux et assèchement, \$6,500" ?—R. Non; ce n'est pas mon calcul. Mon calcul pour l'assèchement était de \$15,000.

Q. Le tout n'est-il pas compris ensemble ?—R. C'est possible.

Q. Combien y a-t-il dans ces \$15,000 pour faux travaux ?—R. Je ne m'en souviens pas.

Q. La moitié de cette somme serait-elle pour les frais d'assèchement ?—R. Le plan que j'avais préparé pour exécuter ces travaux n'est pas du tout celui qui a été suivi. Le plan que j'avais dans l'idée quand j'ai fait ce devis était de placer un batardeau au milieu du canal et d'épuiser l'eau, et de construire une pile-pivot à l'intérieur du batardeau, et j'ai porté à \$15,000 les frais d'étanchement et d'autres travaux.

Q. C'est-à-dire que vous vouliez construire le batardeau afin de pouvoir retirer l'eau de tous les travaux ?—R. Oui; mais dans le temps les culées ne devaient pas être construites à 18 pieds de profondeur.

M. HAGGART.—La pile-pivot, c'était tout ce qui était nécessaire.

M. GIBSON.—Il a alloué \$15,000 pour la construction du batardeau et pour étancher la partie du batardeau où était la pile centrale. (Au témoin.) Q. Alors, vous avez dû allouer quelque chose pour ouvrages temporaires, si vous avez accordé \$15,000 pour des batardeaux ?—R. Ce sont là des ouvrages temporaires. Les prix que j'ai alloués pour la maçonnerie, les caissons, etc., étaient ceux qu'un entrepreneur aurait demandés, et ils comprenaient le coût des travaux temporaires, etc., le tout comme dans le cas où un entrepreneur aurait soumissionné.

Q. Combien était destiné aux ouvrages temporaires ?—R. Il n'y avait pas de somme particulière pour ces ouvrages. J'ai alloué tant par verge pour la maçonnerie, les caissons, etc., et ce prix couvrait les ouvrages temporaires comme dans une soumission faite par un entrepreneur.

Q. Ainsi, vous n'avez rien mis pour faux travaux ?—R. Ce devis couvrait le tout.

Q. Vous avez dû avoir une idée des faux travaux qu'il fallait faire avant de les ajouter au coût de la maçonnerie ?—R. Ce plan comprenait fort peu de faux travaux.

Q. Et voyant qu'il y avait peu à faire à part le batardeau, votre plan exigeait peu de faux travaux ?—R. Oui.

Q. Et en conséquence vous avez trouvé que l'on apportait une immense quantité de bois ?—R. Non; ce plan avait été changé dans le temps.

Q. Vous n'avez jamais vu le plan ?—R. Le plan concernant les faux travaux ?

Q. Oui ?—R. Non, je ne l'ai pas vu.

Q. Il ne vous a jamais été soumis ?—R. Non.

Q. Ni à M. Parent ?—R. Pas que je sache. J'en ai entendu parler d'une manière générale par Kennedy, et c'est ainsi que j'ai connu l'idée qu'il avait.

Q. Vous avez entendu dire d'une manière générale quelle était son idée, mais vous n'avez jamais vu ce plan ?—R. Non.

Q. Y avait-il des plans sur les lieux ?—R. Certainement; il y avait les plans des travaux permanents.

Q. Je le sais, mais les plans de Kennedy pour faux travaux?—R. Je n'en sais rien.

Q. Vous étiez absolument à la merci de Kennedy en ce qui concernait l'exécution des travaux?—R. Il en avait la direction absolue.

Q. Il avait toute la responsabilité de l'exécution des faux travaux?—R. Oui.

Par M. Mills :

Q. Qui a préparé les plans d'après lesquels les travaux ont été finalement exécutés?—R. Les derniers plans étaient réellement les miens, mais ils avaient été signés par M. Schreiber.

Q. Les plans des travaux temporaires; vous dites que le plan préparé par vous n'a pas été suivi?—R. Non.

Q. Quel plan a été adopté?—R. Je crois que c'est le plan de M. Kennedy.

Q. Était-il du devoir de M. Kennedy de préparer les plans devant servir à l'exécution des travaux?—R. C'était une entente qui existait entre lui et M. Parent.

Q. Savez-vous s'il en était ainsi?—R. Je parle des faux travaux.

M. HAGGART.—Il n'est pas du devoir de l'ingénieur de préparer les plans des faux travaux.

LE TÉMOIN.—Si ces travaux étaient exécutés à l'entreprise, l'ingénieur n'aurait pas à s'en occuper.

Par M. Mills :

Q. Je crois que ces travaux n'étaient pas exécutés à l'entreprise?—R. Non; mais à cet égard la position de M. Kennedy était la même que celle d'un entrepreneur. Il faisait exécuter les travaux.

Par M. Haggart :

Q. Vous avez dit en premier lieu que les plans et devis avaient été préparés suivant la profondeur ordinaire du canal, c'est-à-dire une voie navigable de 14 pieds. Est-ce bien cela?—R. Non; je crois avoir dit que la pile-pivot devait être construite de manière à convenir à une voie navigable de 18 pieds.

Q. Votre premier plan?—R. Oui, mon premier plan.

Q. Le plan ne contenait pas de culées. Vous vous êtes contenté d'enlever le dessus?—R. Oui, seulement, et de le renforcer.

Q. Vous avez dit hier que les culées de chaque côté du canal sur lesquelles le pont était appuyé étaient construites pour donner une voie navigable de 14 pieds?—R. Oui.

Q. Combien auraient-elles au-dessous de 14 pieds, le fond des culées?—R. Une couple de pieds.

Q. C'est-à-dire 16 pieds?—R. Oui, à peu près.

Q. En réponse à M. Davies, vous avez dit hier que ces culées de 16 pieds devaient être construites de manière à convenir à une voie navigable de 22 pieds?—R. Non; je ne crois pas avoir dit cela. J'ai dit qu'elles conviendraient pour le présent, mais non si le canal était approfondi. Si le canal était approfondi, il faudrait démolir les culées et les reconstruire.

Q. Dans votre plan, donnant une voie navigable de 18 pieds, comment avez-vous fait correspondre ces culées?—R. Pour une voie navigable de 18 pieds?

Q. Oui?—R. Dans ce cas, elles devaient être démolies. La construction de la pile-pivot à cette profondeur était en prévision de l'approfondissement du canal; dans ce cas la pile serait toute prête et déjà construite.

Q. Vous dites que votre premier plan était fait pour une voie navigable de 18 pieds, et il ne contenait rien au sujet de la construction des culées?—R. Pas du tout, M. Haggart. Je dis que la pile-pivot a été construite pour une voie navigable de 18 pieds, mais non les culées. On ne devait qu'en enlever le dessus.

Q. Alors vous dites que le dessus des culées devait simplement être enlevé. Maintenant, si je vous comprends bien, vous dites que pour avoir une voie navigable de 18 pieds, il faudrait construire des culées?—R. Oui.

Q. Pourquoi n'avez-vous pas fait votre devis pour cela lorsque vous avez construit la pile pour fournir une voie navigable de 18 pieds?—R. Parce qu'il fal-

lait construire la pile-pivot pour une voie navigable de 14 pieds, et qu'il en coûtait peu de plus pour la construire de manière à convenir à une voie navigable de 18 pieds. Cette maçonnerie était neuve. Les culées, qui étaient les murs, existaient déjà et pouvaient servir lorsque l'eau serait retirée du canal pour donner une profondeur de 18 pieds; alors les culées seraient construites pour convenir à cette profondeur de 18 pieds, en même temps que les autres travaux de maçonnerie.

Par M. Gileson :

Q. La profondeur n'est maintenant que de 14 pieds?—R. Oui.

Par M. Haggart :

Q. Tout en construisant la pile-pivot à 18 pieds de profondeur, vous n'aviez en vue qu'une voie navigable de 14 pieds?—R. L'intention n'était pas de retirer l'eau de tout le canal, mais seulement dans cet endroit pour y construire la pile-pivot. Les frais d'épuisement de tout le canal se seraient élevés beaucoup plus haut.

Q. Lorsque vous avez préparé le plan du pont, de la pile et des culées, était-ce avec l'intention d'avoir une voie navigable de 14 pieds ou de 18 pieds?—La pile-pivot a été construite en prévision d'une voie navigable de 18 pieds, et les culées ne devaient pas être changées en ce qui concerne la profondeur.

Q. Le tout était-il préparé en prévision d'une voie navigable de 14 pieds ou de 18 pieds?—R. Non, le tout n'était pas pour une voie navigable de 18 pieds.

Q. Ainsi, vous aviez les culées pour une voie navigable de 14 pieds, et la pile-pivot pour une voie de 18 pieds?—R. Oui; les culées ont été laissées telles qu'elles étaient.

Q. Vous dites, je crois, que le plan préparé pour l'infrastructure du pont, excepté la pile-pivot, donnait une voie navigable de 14 pieds?—R. Oui.

Q. Vous dites maintenant que le plan a été changé quatre fois?—R. J'ai dit trois fois, je crois.

Q. Quel est le premier changement que vous avez fait? Était-ce pour changer la voie navigable de 14 pieds? Énumérez aussi brièvement que possible les changements faits à votre premier plan?—R. Le premier changement a été fait quand il a été décidé de mettre à sec toute la largeur du canal; on a cru qu'il serait mieux de construire les culées de manière à donner une voie navigable de 18 pieds, et de faire toute la structure pour la même fin.

Q. Avez-vous l'état des quantités de bois, des matériaux, votre estimation du coût des travaux et tout ce qui a trait à la voie navigable de 18 pieds?—R. Non, je n'ai pas les détails.

Q. Alors, tous les totaux que vous avez fournis en premier lieu, tous les matériaux censés devoir être employés, étaient pour une voie navigable de 14 pieds?—R. Non.

Q. Excepté la pile-pivot, laquelle était construite pour donner une voie de 18 pieds?—R. La pile-pivot et le caisson.

Q. A part la pile-pivot et le caisson, votre premier devis était entièrement fait pour une voie navigable de 14 pieds?—R. Oui.

Q. Vous n'avez jamais calculé les quantités pour une voie navigable de 18 pieds?—R. Oui.

Q. Où est cet état? L'avez-vous ici?—R. Non, je ne l'ai pas.

Q. Avez-vous l'état des quantités nécessaires pour une voie navigable de 22 pieds, d'après lequel le pont a été construit?—R. Non.

Q. Vous ne savez pas ce que sont ces quantités?—R. Non.

Q. Ne vous a-t-on pas transmis un état des quantités, ou n'avez-vous pas calculé les quantités quand vous avez été informé que le plan était changé?—R. Oui, j'ai fait ce calcul.

Q. Vous ne l'avez pas en votre possession?—R. Non. J'ai quelques-unes des quantités, celles qui concernent la pierre.

Q. Où avez-vous laissé l'état des quantités que vous avez préparé? L'avez-vous préparé pour l'ingénieur qui vous a remplacé?—R. Il doit se trouver au bureau.

Q. Vous avez calculé les quantités?—R. Oui.

Q. Vous rappelez-vous la différence qu'il y avait ?—R. L'état indiquant les quantités de bois nécessaire pour une voie navigable de 18 pieds a été produit à l'enquête tenue par les commissaires.

Q. Je désire avoir tous les états préparés par vous ; vous ne les avez pas ?—R. Je ne les ai pas tous. Je pourrais vous en fournir une partie, mais je n'ai pas tous les chiffres.

Q. Avez-vous fait le devis pour une voie navigable de 22 pieds ?—R. Non, je ne crois pas avoir fait de devis complet pour une voie de 22 pieds. C'était peu de temps avant mon départ.

Q. M. Parent a-t-il fait un devis ?—R. Je l'ignore.

Q. M. Schreiber vous a-t-il transmis une estimation des quantités et du coût probable ?—R. Je n'en ai pas vu.

Q. Comment, sans connaître les quantités, avez-vous pu faire une demande pour avoir la pierre, le bois, et tout ce qui était nécessaire pour construire le pont et les piles ?—R. J'ai fait le calcul de la quantité de pierre nécessaire.

Q. Pour une voie navigable de 22 pieds ?—R. Oui.

Q. Vous avez calculé ces quantités ?—R. Oui.

Q. Vous ne les avez pas ici ?—R. Je les ai. Une partie a été déposée devant les commissaires.

Q. Avez-vous toutes les quantités spécifiées dans le nouveau plan ?—R. Non.

Q. Vous avez celles de la pierre ?—R. Oui.

Q. Les avez-vous ici ?—R. Oui.

Q. Quelles sont ces quantités et quelle est la différence entre elles et la pierre mentionnée dans la première estimation concernant votre pont ?—R. Elles s'élevaient à 4,400 verges de maçonnerie, à peu près.

Q. A quelle profondeur étaient les piles ? Le calcul était basé sur quelle profondeur en plus des 22 pieds ?—R. Vingt-cinq, je crois.

Q. Vous parlez d'un pont seulement, 4,400 verges. Je parle de tout le pont, le pont Curran, et de tous les travaux exécutés ?—R. Les 4,400 verges couvrent tous les travaux.

Q. Vous n'avez pas le devis complet de tous les matériaux employés dans les différents ponts ?—R. Non, je ne l'ai pas. Je peux vous donner celui du bois et de la pierre.

Q. Eh bien ! voulez-vous me donner la quantité de bois, maintenant que nous avons celle de la pierre ?—R. Voici le mémoire du bois que j'ai remis à M. Henderson et dont j'ai laissé une copie à M. Kennedy et au mesureur (*culler*). C'est celui d'après lequel le bois a été fourni.

Q. Le même mémoire que l'autre ?—R. Non, c'est un nouveau. Voulez-vous que je vous donne le montant total ?

Q. Oui ?—R. Plus tard, il y a été ajouté une petite quantité qui était inscrite sur la copie laissée au bureau, mais que je n'ai pas ici. Ce n'était qu'une petite quantité. Le total est de 550,000 pieds, mesure de planche.

Q. De quoi ?—R. De toutes les quantités.

Q. Combien de bois carré ?—R. 343,000 de pin carré.

Q. 343,000 pieds ?—R. Je donne un nombre rond.

Q. C'est du pin ?—R. Bois carré, 12 par 12.

Q. Pin méplat ?—R. 167,000 pieds.

Q. De quelles dimensions ?—R. Carré, 10 par 10.

Q. 167,000 pieds ?—R. Oui. Il y avait encore 4,000 pieds de pin carré, 9 par 12.

Q. 4,000 pieds ?—R. Oui, et 35,000 pieds de chêne.

Q. Quelle espèce de chêne ?—R. Différentes espèces, carré, madriers, pilotis.

Q. 35,000 pieds, mesure de planche ?—R. 35,000 pieds, mesure de planche.

Q. De chêne ?—R. De chêne.

Q. De chêne, comprenant les pilotis ?—R. Oui.

Q. C'étaient les quantités nettes requises pour les travaux ?—R. Oui ; il y avait une petite marge pour les déchets.

Q. Combien ?—R. Je ne pourrais pas le dire d'après ces chiffres. Le calcul a été fait et préparé d'après mesure prise.

Q. C'est entièrement à l'exclusion du bois nécessaire pour les faux travaux?—
R. Oui.

Q. Entièrement?—R. Il n'y avait qu'une petite quantité de surplus.

Q. Sous quelle forme avez-vous remis à M. Kennedy cette réquisition concernant le bois? Avez-vous remis un seul mémoire ou plusieurs?—R. Je lui ai donné une copie de ce mémoire, comprenant tout le bois.

Q. A la fois?—R. Oui.

Q. C'est la seule réquisition que vous lui avez remise?—R. Je lui en avais donné une autre auparavant pour annoncer les soumissions. Mais celle-ci est la réquisition finale et la seule que je lui aie donnée.

Q. Avez-vous comparé ce mémoire avec les quantités réelles livrées sur les lieux et avec celui que vous avez trouvé dans le bureau de M. Parent?—R. Le mémoire dont j'ai parlé ne contenait pas ce bois. C'était tout du bois pour les faux travaux, à l'exception de trois ou quatre morceaux.

Q. Avez-vous comparé ce mémoire avec le bois réellement livré, c'est-à-dire pour le pont lui-même?—R. Oui.

Q. Quelle était la différence?—R. Ce bois n'était pas encore entièrement livré à l'époque de mon départ.

Q. Combien y avait-il en plus?—R. Il n'y avait rien en plus. Le bois livré pour cette fin ne formait pas le montant de ce mémoire. Il n'était pas encore tout livré à cette époque.

Q. Dites-vous qu'on a livré du bois qui n'était pas inclus dans ce mémoire ou était-ce du bois d'une espèce différente?—R. C'était du bois d'une espèce différente.

Q. Quel bois était-ce?—R. Il y avait du bois méplat et du bois non équarri, destiné aux faux travaux.

Q. Mais pour les travaux permanents, on n'en a pas livré qui n'était pas compris dans ce mémoire?—R. Le bois pour les travaux permanents n'était pas tout livré avant mon départ.

Q. Vous vous souvenez d'avoir dit à M. Parent qu'on transportait du bois qui n'était pas porté dans le mémoire?—R. J'ai dit que j'avais attiré son attention sur le fait que le bois livré excédait de beaucoup l'estimation faite par M. Kennedy quand il avait demandé des soumissions.

Q. Je ne peux pas encore vous comprendre. Vous avez indiqué la quantité de bois qui était nécessaire. Lui avez-vous dit qu'on apportait du bois qui n'était pas sur le mémoire?—R. Ce bois n'était pas tout sur le terrain. Il devait servir à des faux travaux.

Q. Je ne parle pas des faux travaux. D'après ce que vous dites, je comprends qu'on apportait pour les fins de construction plus de bois que la quantité spécifiée dans la réquisition. Est-ce bien cela?—R. Cette estimation ne concernait pas une certaine quantité de bois livrée pour les faux travaux.

Q. Cette quantité ne faisait pas partie de vos calculs?—R. Non.

Q. Quel bois avez-vous dit à M. Parent qu'on apportait contrairement à votre réquisition?—R. C'était du bois de 12x12 et 12x14. En examinant le mémoire je suis porté à croire que ce bois était pour les travaux permanents. J'ai dit à M. Parent que je n'avais pas vu le bois sur le terrain, et je croyais qu'il n'avait pas été livré. En conséquence, il demanda une explication à M. Kennedy, et je crois que celui-ci lui a dit que ce bois était pour les faux travaux. C'était du gros bois méplat, et il s'était arrangé pour qu'il en fût fait rapport de cette manière.

Q. Alors, il n'a pas été livré plus de bois que n'en demandait votre réquisition, tenant compte des faux travaux?—R. Non, excepté pour les faux travaux.

Q. Pendant que vous étiez là?—R. Pendant que j'étais là.

Q. Avez-vous fait une estimation du bois qui pouvait être nécessaire pour les faux travaux?—R. Non.

Q. Avez-vous reçu des instructions vous disant qu'on ne devait pas livrer de bois sur le terrain, excepté sur réquisition?—R. Excepté sur réquisition?

Q. De votre part ou de celle de M. Parent?—R. Non.

Q. Savez-vous si M. Parent a reçu ces instructions?—R. J'ai eu copie d'une circulaire disant que des soumissions devaient être demandées par M. Parent, mais j'ai compris que M. Kennedy avait donné la commande pour les matériaux.

Q. Peu importe cela. Savez-vous si M. Parent a reçu des instructions par écrit, ou en avez-vous vu, disant qu'il ne devait pas être apporté ou acheté de bois sans une réquisition de l'ingénieur?—R. Non.

Q. Vous n'en avez pas eu connaissance?—R. Non.

Q. Vous dites que la première chose dont vous vous êtes plaint, ou que vous ayez eu à reprocher à M. Kennedy, a été le grand nombre d'hommes employés à casser de la pierre pour faire du béton?—R. Non; j'ai dit seulement que mon compte ne s'accordait pas avec le sien approximativement. Je n'avais rien à redire au nombre d'hommes employé.

Q. Combien d'hommes étaient employés à casser de la pierre?—R. De dix à trente en différents temps.

Q. Il y a eu jusqu'à trente hommes employés à ce travail?—R. Oui, il y a eu ce nombre à une certaine époque.

Q. Combien fallait-il de béton pour tous les travaux?—R. Il en fallait bien peu.

Q. Il en fallait cinquante verges en tout. Ne vous a-t-il pas paru extraordinaire de voir trente hommes employés à casser de la pierre pour faire cinquante verges de béton?—R. Cela m'a paru extraordinaire.

Q. En avez-vous fait rapport à M. Parent?—R. Je lui en ai parlé, et lorsqu'il a mentionné le fait à M. Kennedy, ce dernier lui a dit que s'il y avait trop de pierre pour le béton, elle servirait à macadamiser les avenues des ponts.

Q. Vous n'avez fait aucune estimation ni tenu aucun compte de la pierre cassée pour le béton?—R. Non.

Q. Quelle était la différence entre le nombre des heures de travail vérifiées par vous et celui fourni par M. Kennedy?—R. Je n'ai pas vu le bordereau des heures de travail, pour le mois de janvier, fourni par M. Kennedy.

Q. Je ne parle pas du mois de janvier en particulier. Vous avez vu ces bordereaux depuis le commencement. Avez-vous vu ceux pour le mois d'octobre, novembre, décembre, ou l'un des mois précédant janvier et février?—R. A venir au temps où le personnel du canal a été employé, personne autre ne travaillait.

Q. Il n'y avait pas de tailleurs de pierre?—R. Non.

Q. Y en avait-il en janvier et février?—R. Oui.

Q. Vous avez vérifié les heures de travail comme le fait un ingénieur dirigeant —le nombre d'heures étant fourni par le piqueur. Sous quels rapports le nombre d'heures de travail fourni par le piqueur différait-il du vôtre?—R. Les deux paraissent bien s'accorder. Je parle des bordereaux à moi fournis par le pointeur.

Q. Quand M. Kennedy ou ses pointeurs ont-ils refusé de vous fournir les bordereaux des heures de travail?—R. Vers la première semaine de février, entre le 4 et le 10.

Q. Les a-t-il fournis à M. Parent?—R. Non.

Q. M. Parent vous a-t-il demandé une estimation des heures de travail du nombre d'hommes employés aux travaux. Avez-vous donné à M. Parent une estimation du nombre d'heures de travail?—R. Je ne lui ai pas donné une estimation par écrit.

Q. Vous lui faisiez rapport de temps à autre?—R. Je n'ai pas de doute que je lui en ai fait rapport.

Q. Vous connaissiez le crédit voté, ou l'estimation du coût des travaux, ce qu'il faudrait pour parachever l'entreprise. Vous avez fait une estimation vous-même?—R. Oui, \$170,000.

Q. Vous a-t-il jamais paru que l'estimation du coût de l'entreprise était excédée?—R. Oui, j'ai compris qu'elle serait excédée.

Q. En quel temps?—R. Du moment que le plan a été changé en ce qui concernait les culées.

Q. Je parle de l'estimation faite d'après le plan modifié. Vous avez vu que les chiffres étaient sur le plan modifié?—R. Oui.

Q. Quand avez-vous constaté que cette estimation était excédée, ou bien en avez-vous eu connaissance?—R. Les travaux n'étaient pas assez avancés quand j'en suis parti.

Q. Pendant que vous y étiez, vous pouviez juger si l'estimation était excédée ou non?—R. J'ai cru qu'elle le serait.

Q. En avez-vous parlé à M. Parent?—R. Oui, je crois.

Q. Avez-vous jamais dit à M. Parent qu'il était de son devoir de faire rapport au département à ce sujet?—R. Je ne le crois pas. Je n'ai pas cru qu'il était de mon devoir d'indiquer à M. Parent ce qu'il devait faire.

Q. M. Parent vous a-t-il jamais dit que le coût des travaux serait excédé?—R. Je ne m'en souviens pas. L'entreprise n'était pas assez avancée pour justifier cette opinion.

Q. Quand êtes-vous parti?—R. A la fin de février.

Q. Les travaux n'étaient mis à sec?—R. Non.

Q. Aucune partie de la construction réelle n'était commencée à cette époque?—R. Non.

Q. Vous avez été rappelé à Ottawa. Vous n'avez pas été destitué. Vous avez été transféré parce que, d'après certaines instructions, le personnel du canal devait faire le travail. C'est la raison qu'on vous a donnée?—R. C'est ce que j'ai compris.

Q. Savez-vous qu'à l'époque où l'on prétend que vous avez été destitué, le département s'était dispensé des services de trente-neuf autres employés, ou les avait renvoyés?—R. Je savais que quelque temps auparavant il y avait eu des destitutions dans le département.

Q. Combien de temps auparavant?—R. A peu près deux mois.

Q. Vers le mois de décembre, n'est-ce pas?—R. Oui, je crois.

Q. M. Schreiber vous a-t-il informé que vos services n'étaient plus requis parce que le personnel était réduit dans tout le département?—R. Non; il m'a dit qu'il ne voyait pas d'ouvrage à me donner.

Q. Étiez-vous ordinairement employé au bureau principal ici, ou dans le service extérieur?—R. Avant cette époque, j'avais été employé au bureau pendant cinq ou six ans.

Par M. Gibson:

Q. Sur un ouvrage ou un autre?—R. Non; avec le personnel régulier.

Q. Lorsque vous aviez terminé un travail, s'il n'y en avait pas un autre à diriger dans le moment, vous reveniez au bureau?—R. Je n'étais pas sorti du bureau depuis plusieurs années.

Par M. Haggart:

Q. Vous ne savez pas à même quels fonds vous étiez payé; si vos appointements étaient portés sur la liste civile ou imputés à quelque ouvrage particulier?—R. Mes appointements étaient imputés à l'ouvrage que je faisais.

Q. Relativement aux faux travaux, quand un ingénieur est nommé par le gouvernement pour diriger des travaux qui ne sont pas donnés à l'entreprise, mais exécutés à la journée, cet ingénieur fait-il une estimation des faux travaux et des matériaux nécessaires pour leur exécution?—R. Je n'avais jamais encore été employé à des travaux exécutés dans ces conditions particulières.

Q. Savez-vous par vous-même, ou pour l'avoir entendu dire par ceux qui y ont été employés, ou savez-vous autrement, quel est l'usage?—R. Je suppose que, quant à ses pouvoirs, c'est une question d'entente entre l'ingénieur et le surveillant.

Q. Vous étiez-vous entendu avec le surveillant à ce sujet?—R. Oui; il était censé avoir toute la direction des faux travaux.

Q. Vous aviez fait un arrangement avec lui?—R. Non; j'étais venu sur les lieux avec l'entente que ces travaux étaient sous sa direction.

Q. Il ne vous a jamais demandé une estimation de la quantité de bois?—R. Non, jamais.

Q. Il ne vous a jamais montré de plans faisant voir comment il se proposait d'exécuter les travaux?—R. Non.

Q. N'avez-vous pas pensé que, en qualité d'ingénieur dirigeant, il était de votre devoir d'indiquer la manière dont les faux travaux devaient être exécutés?—R. Lorsque je suis arrivé là, j'ai compris qu'il avait la direction absolue de cette partie

des travaux. Nous avons souvent eu des conversations à ce sujet, et je lui ai fait des recommandations, mais jamais rien de plus.

Q. Avec qui avez-vous eu des conversations au sujet de la direction absolue qu'il avait?—R. Je l'ai compris d'après ce que M. Parent m'a dit quand je suis arrivé. Avant de me rendre sur les lieux, j'ai compris, d'après ce que M. Trudeau m'a dit, qu'il y avait un arrangement dans ce sens.

Q. Eh bien! après la nomination de M. Schreiber le 5 décembre, n'avez-vous pas reçu d'autres instructions?—R. Non.

Q. Savez-vous si M. Parent avait reçu de nouvelles instructions?—R. De nouvelles instructions?

Q. Oui, quant à celui qui avait la direction des travaux et qui en était responsable; des instructions par écrit?—R. Je crois qu'on lui a dit qu'il était entièrement responsable, et j'ai toujours compris que M. Kennedy était sous ses ordres.

Q. Alors, vous auriez dû demander vos instructions à M. Parent et non à M. Kennedy, au sujet des faux travaux et de la manière de les exécuter?—R. Je n'ai jamais reçu d'instructions de M. Kennedy à ce sujet.

Q. J'ai compris que vous aviez dit que pour le bois qu'il devait fournir et la manière de construire, M. Kennedy était.....

M. MILLS.—C'était en réponse à ma question, et il a ajouté que lorsque les travaux étaient donnés à l'entreprise.....

M. HAGGART.—Je sais qu'un entrepreneur a le droit d'exécuter les travaux de la manière la moins dispendieuse. (Au témoin.)

Q. Après avoir su que M. Parent avait reçu des instructions du département, lui en avez-vous demandé ou avez-vous laissé M. Kennedy continuer à agir à sa guise et commander le bois qu'il voulait?—R. Il n'était pas responsable envers moi, mais il l'était envers M. Parent.

Q. Vous dites que M. Schreiber est arrivé et a pris la direction des travaux en décembre?—R. Oui.

Q. En décembre. Avez-vous vu les instructions données par écrit à M. Parent par M. Schreiber?—R. Je le suppose. Je les ai vues ou j'en ai entendu parler.

Q. Dans ce cas, vous saviez que M. Parent avait la conduite absolue des travaux?—R. Oui.

Q. Pourquoi n'avez-vous pas alors surveillé la manière dont les faux travaux étaient exécutés et la quantité de bois nécessaire plutôt que d'en laisser le soin à M. Kennedy?—R. M. Parent ne m'avait pas donné d'instructions à cet effet, mais je crois que M. Kennedy en avait reçu de M. Parent.

Q. Après avoir reçu des ordres de la part du département, M. Parent a chargé M. Kennedy de diriger cette partie des travaux?—R. Je ne sais pas s'il lui a donné des instructions après cette époque, mais les instructions données antérieurement étaient à cet effet, et je ne sache pas qu'elles aient été révoquées.

Q. Savez-vous que M. Kennedy avait reçu des instructions du département lui disant à qui il devait demander des ordres?—R. Non.

Par M. Lister :

Q. Je désire poser une couple de questions. Vous étiez là, sans doute, lorsque les soumissions pour la fourniture de la pierre et du bois de charpente ont été demandées?—R. Oui.

Q. Quand ces soumissions ont-elles été demandées?—R. Vers la fin de novembre.

Q. Ces soumissions étaient-elles privées?—R. Oui.

Q. Ont-elles été demandées au moyen d'annonces dans les journaux?—R. Non.

Q. Les soumissions concernant le bois n'ont pas été demandées au moyen d'annonces?—R. Non.

Q. De quelle manière avez-vous demandé ces soumissions?—R. Je n'en ai pas demandé du tout. C'est M. Kennedy qui a demandé les soumissions.

Q. M. Kennedy a demandé des soumissions?—R. Oui.

Q. Comment le savez-vous?—R. Parce qu'il me l'a dit, et j'en ai vu le résultat.

Q. Ces demandes étaient privées?—R. Je crois qu'il a adressé une circulaire à plusieurs marchands de bois leur demandant des soumissions.

Q. A-t-il adressé une circulaire à tous les marchands de bois de Montréal?—R. Je n'en sais rien.

Q. Était-il de votre devoir de vous assurer que vous aviez le bois de service ou le bois de charpente au plus bas prix possible?—R. Non; j'ai compris que M. Kennedy était l'agent acheteur et qu'il s'occupait de cette partie de l'ouvrage. Il en faisait rapport à M. Parent.

Q. Vous avez compris que M. Kennedy pouvait prendre les mesures qu'il jugeait à propos pour acheter le bois requis par le gouvernement pour ces travaux?—R. J'ai compris qu'il devait se le procurer au moyen de soumissions.

Q. Vous êtes-vous assuré s'il avait agi de cette manière?—R. Non, mais il me l'a dit.

Q. Comment?—R. Il m'a dit qu'il avait adressé des circulaires à plusieurs marchands de bois leur demandant des soumissions.

Q. Lui avez-vous demandé s'il avait adressé ces circulaires à tous les marchands de bois de Montréal?—R. Je ne crois pas le lui avoir demandé.

Q. Savez-vous si réellement il en a adressé?—R. Non.

Q. Avez-vous su combien de soumissions avaient été reçues?—R. J'ai vu une liste contenant à peu près une demi-douzaine de soumissions, quatre ou six. Je ne me rappelle pas le nombre exact.

Q. Y en avait-il plus de deux?—R. Oui.

Q. Eh bien! n'était-il pas de votre devoir, en qualité d'ingénieur dirigeant, de voir à ce que ces messieurs prissent les moyens nécessaires pour se procurer le bois aux conditions les plus avantageuses pour le gouvernement?—R. Je crois qu'il en a fait rapport directement à M. Parent, et que ces soumissions ou des extraits ont été transmis au département à Ottawa.

Q. Vous n'aviez rien à y voir?—R. Je n'avais pas autre chose à faire que d'indiquer les quantités pour les travaux permanents.

Q. Comment la fourniture de la pierre a-t-elle été soumissionnée?—R. De la même manière.

Q. Par soumissions privées?—R. Oui.

Q. Demandées au moyen de circulaires?—R. Oui.

Q. Dans votre opinion, est-ce la manière convenable?—R. On peut avoir de très bonnes soumissions de cette manière.

Q. Est-ce une manière convenable? Est-elle de nature à créer la concurrence?—R. On peut faire en sorte d'obtenir cette concurrence. Oui, c'est ainsi qu'un entrepreneur particulier agirait.

Q. Est-ce la manière convenable?—R. Généralement, le gouvernement demande les soumissions au moyen d'annonces dans les journaux.

Q. Oui, je le sais. Eh bien! pourquoi, dans le cas actuel, les soumissions n'ont-elles pas été demandées au moyen d'annonces dans les journaux?—R. Parce que le fait de les demander au moyen de circulaires sauve du temps.

Q. Je suppose qu'il y a des journaux quotidiens à Montréal?—R. Oui.

Q. Publiés tous les jours?—R. Oui.

Q. Et si vous distribuez des circulaires, ne serait-il pas à propos de les adresser à tous ceux qui sont dans le commerce?—R. Oui, aux principaux marchands.

Q. L'a-t-on fait?—R. Je ne sais réellement pas à qui les circulaires ont été adressées.

Q. Vos instructions, ou celles de M. Parent, ou celles de M. Kennedy, disaient-elles de demander des soumissions privées?—R. Je ne sais pas qu'elles sont les instructions qui ont été données.

Q. N'avez-vous pas eu de conversations avec M. Parent sur ce sujet?—R. Oui.

Q. Avez-vous discuté entre vous si les soumissions devaient être demandées au moyen d'annonces ou de circulaires?—R. Je ne le crois pas.

Q. Eh bien! pourquoi ces soumissions ont-elles été demandées au moyen de circulaires plutôt que par annonces?—R. Je l'ignore.

Q. Qui a ordonné à M. Kennedy de demander les soumissions au moyen de circulaires?—R. Je n'en sais rien. Je n'ai pas vu d'ordres à ce sujet.

Q. Vous n'avez pas vu d'ordres à ce sujet?—R. Non.

Q. En qualité d'homme d'affaires et d'ingénieur, direz-vous que c'était la manière convenable de demander des soumissions pour le bois nécessaire?—R. Je ne vois pas pourquoi on n'obtiendrait pas de concurrence en demandant des soumissions au moyen de circulaires.

Q. Mais si vous adressez des circulaires à deux ou trois personnes seulement?—R. Alors, c'est bien différent.

Q. Si les circulaires sont adressées à tous ceux qui sont dans cette branche d'industrie, vous croyez que vous créez autant de concurrence que par les annonces?—R. Oui.

Q. La fourniture de la pierre a-t-elle été soumissionnée de la même manière?—R. Oui.

Q. Au moyen de circulaires?—R. Oui.

Q. Savez-vous combien de circulaires ont été adressées?—R. Non.

Q. Elles ont été préparées dans votre bureau?—R. Dans le bureau de M. Kennedy, en premier lieu, et ensuite dans celui de M. Parent.

Q. A-t-on demandé des soumissions de la même manière pour la main-d'œuvre?—R. Je le crois.

Q. Au moyen de circulaires?—R. Oui.

Q. On a demandé les soumissions pour la main-d'œuvre et les matériaux au moyen de circulaires?—R. Oui.

Q. Il y a quelques instants, vous avez dit que vous aviez quitté les travaux vers la fin de février?—R. Oui.

Q. Et vous avez vu les bordereaux des heures de travail du 12 au 24 janvier?—R. Oui.

Q. Et vous les avez examinés et vérifiés?—R. Oui.

Q. Que faisait Coughlin?—R. Il était commis pointeur.

Q. Pour qui agissait-il?—R. Pour le gouvernement, sous les ordres de M. Kennedy.

Q. Qui agissait pour M. St. Louis?—R. M. Villeneuve était son pointeur, je crois.

Q. Pourquoi M. St. Louis avait-il un pointeur puisque le gouvernement en avait un?—R. Il était nécessaire pour lui de savoir le nombre des hommes qui travaillaient.

Q. Et il était nécessaire pour M. Kennedy de contrôler le compte de M. St. Louis?—R. Oui.

Q. Vous avez vérifié ces heures de travail?—R. Oui.

Q. Vous avez vu que M. St. Louis avait fait payer le temps de 1,020 hommes?—R. Je n'ai jamais vu le compte M. St. Louis avant de comparaître devant la commission.

Q. Vous avez vu ce compte devant la commission?—R. Oui.

Q. Vous avez vu qu'il y était porté 1,020 hommes?—R. Les chiffres se trouvent dans mon témoignage. Je ne me les rappelle pas.

Q. Vous avez vu l'état fourni par Coughlin?—R. Oui.

Q. Et vous y avez vu qu'il y avait 891 tailleurs de pierre au lieu de 1,020?—R. Quels que soient les chiffres qui s'y trouvent

Q. Les chiffres sont dans le rapport, je suppose que c'est exact?—R. Je le suppose.

Q. Il y a 1,020 tailleurs de pierre dans le compte de M. St. Louis, et 891 dans celui de Coughlin?—R. Si ces chiffres sont dans ma déposition, nul doute qu'ils sont exacts.

Q. Avez-vous fait des investigations au sujet de cette différence extraordinaire dans le nombre des hommes employés, la différence entre 891 et 1,020?—R. Je n'avais jamais vu cet état avant de venir devant la commission.

Q. Cet état n'était pas vérifié quand les paiements ont été faits?—R. Ces comptes ont été produits juste avant mon départ.

Q. Vous n'en connaissiez rien?—R. Rien du tout avant de comparaître devant la commission.

Q. Vous connaissez M. St. Louis?—R. Oui.

Q. Vous le connaissez depuis longtemps?—R. Non.

Q. Pendant que vous étiez employé aux travaux ?—R. Je ne l'ai rencontré qu'alors.

Q. Avait-il un bureau sur le terrain ?—Q. Vers la fin, il avait un petit bureau.

Q. Où avait-il son bureau avant cela ?—R. Il n'était pas intéressé dans l'entreprise auparavant.

Q. A compter du jour où l'entreprise de la main-d'œuvre lui a été adjugée, il a eu un bureau sur le terrain ?—R. Non ; il y a établi un bureau lorsqu'il a obtenu le contrat pour fournir la pierre destinée au pont du Grand Tronc.

Q. Il a alors ouvert un bureau ?—R. Oui.

Q. M. Parent et lui étaient-ils amis intimes ?—R. Ils paraissaient être en fort bons termes.

Q. M. Parent passait une bonne partie de son temps au bureau de M. St. Louis ?—R. Pas que je sache. Je ne l'y ai jamais vu.

Q. Vous ne l'avez jamais vu à ce bureau ?—R. Non.

Q. Maintenant, les soumissions pour la main-d'œuvre ont-elles été demandées de la même manière, au moyen de circulaires ?—R. Oui.

Q. Pas au moyen d'annonces ?—R. Non.

Q. Je crois que vous avez demandé des soumissions par deux fois pour la main-d'œuvre ?—R. Oui, je crois,

Q. M. St. Louis a soumissionné ?—R. Oui.

Q. Et quels ont été les autres soumissionnaires ?—R. Il y en a eu plusieurs autres—M. Turner, M. Rose, et quelques autres dont je ne me rappelle pas les noms.

Q. En premier lieu, il y a eu deux soumissions, celle de M. Turner et celle de M. St. Louis ?—R. Il y a eu un bien petit nombre de soumissions dans le premier cas.

Q. Vous avez alors demandé d'autres soumissions ?—R. M. Parent en a demandé d'autres.

Q. Et M. St. Louis a soumissionné de nouveau ?—R. Je ne sais pas quels ont été les autres soumissionnaires.

Q. Et son commis a soumissionné ?—R. Il y a eu d'autres soumissions. Je n'en sais pas plus long.

Par M. Gibson :

Q. En réponse au ministre des travaux publics, vous avez dit que vous n'aviez pas coutume de préparer un plan pour les faux travaux ?—R. Non ; j'ai dit que cela dépendait des relations qui existaient entre le surveillant et l'ingénieur.

Q. N'est-il pas vrai que M. Kennedy a écrit à M. Parent se plaignant que vous ne lui aviez pas encore fourni de plans ?—R. Oui.

Q. Vous le saviez ?—R. Oui.

Q. Et pourquoi ne lui avez-vous pas fourni un plan des faux travaux pour lui permettre de placer ses grues ?—R. On ne m'a jamais demandé de fournir de plans pour des faux travaux.

M. GIBSON.—Voici ce qu'il dit : " En ma qualité de surveillant de la construction et des ouvrages de maçonnerie, etc., du nouveau pont Wellington, ainsi que de la mise en place de l'outillage et des matériaux, j'ai souvent demandé à M. G. J. Desbarats, l'ingénieur dirigeant les dits travaux, de me fournir un plan pour me guider dans la taille ou la préparation de la pierre destinée à la pile-pivot et aux culées, ainsi qu'un plan indiquant la position du pont actuel et des piles, et la position du nouveau pont et des piles, afin de me mettre en mesure de placer les grues, l'outillage, etc., avant de retirer l'eau du canal. Je n'en ai pas encore reçu. L'expérience que j'ai des travaux publics est que jamais un entrepreneur n'a commencé des travaux de ce genre avant d'avoir reçu un plan, les détails et des instructions par écrit de la part de l'ingénieur dirigeant. De plus, j'attirerai votre attention sur le fait que l'ingénieur dirigeant (M. Desbarats) demande ses renseignements aux contremaîtres et à d'autres hommes nommés par moi à différents emplois. Je vous informe donc qu'à compter de ce jour, lorsqu'il aura besoin de renseignements ou aura des ordres à donner, il devra s'adresser directement à moi, qui ai jusqu'à présent préparé l'exécution des travaux. De plus, je vais avertir mes hommes que tout renseignement fourni ou tout ordre reçu, excepté de ma part, sera immédiatement suivi de destitution. Et pour assurer l'exactitude et la responsabilité de la réception de l'outillage

ou des matériaux, je ne permettrai à aucun de mes hommes de fournir un rapport soit à vous, soit à l'ingénieur dirigeant, à moins qu'il ne porte mes initiales.

“ J'ai l'honneur d'être, monsieur,

“ Votre obéissant serviteur,

“ E. KENNEDY.”

Cette lettre est adressée à E. H. Parent, ingénieur surintendant.

LE TÉMOIN.—Je dois dire que j'ai fourni des plans, mais non pas pour les faux travaux.

Par M. Davies :

Q. Pas pour les faux travaux ?—R. Non.

Par M. Lister :

Q. Je vois que 1,020 tailleurs de pierre sont inscrits sur le compte de St. Louis ?

—R. Je ne connais rien de cela. Je n'ai pas vu les bordereaux de paye.

Par M. Gibson :

Q. N'est-il pas vrai que les ingénieurs ne s'adressent jamais aux contremaîtres, mais toujours au surintendant ?—R. Non ; il arrive souvent qu'ils s'adressent aux contremaîtres.

Q. Un entrepreneur permettrait-il à un ingénieur d'en agir ainsi sur ses travaux ?—R. Je crois que vous verrez dans tous les contrats une clause prescrivant que tout ordre donné à un contremaître sera reconnu comme étant donné à l'entrepreneur.

Q. C'est vrai ; mais si vous avez une plainte à faire, ne devez-vous pas la faire à celui qui est chargé de l'ouvrage ?—R. Si un ingénieur trouve une pierre mal taillée ou posée de travers, il n'attendra pas l'entrepreneur.

Q. Qui avait la conduite de l'ouvrage sur le canal ?—R. C'était un nommé Kenny.

Q. Et Kenny a dû se plaindre à Kennedy que vous vous mêliez de ses affaires ?—R. Je n'ai jamais donné d'ordres à Kenny. Il venait me demander des instructions.

Q. En conséquence des ordres donnés à Kenny, Kennedy se plaignait et prétendait que vous n'aviez pas le droit de donner des ordres ?—R. Vous avez lu sa lettre. Je ne me suis jamais immiscé dans la conduite des travaux sans nécessité. C'était seulement lorsqu'il s'agissait de la qualité de l'ouvrage.

Q. Dans ce cas, Kennedy n'avait aucun droit de se plaindre de votre conduite ?—R. Il n'avait pas du tout le droit de se plaindre.

Q. Vous ne vous êtes jamais mêlé de ce qui le regardait ?—R. Jamais.

Q. Vous ne vous êtes jamais plaint que quelque chose allait mal ?—R. Je n'ai pas dit cela.

Le comité s'ajourne.

SALLE DE COMITÉ, N° 49.

CHAMBRE DES COMMUNES, 8 juin 1894.

Le comité des comptes publics se réunit sous la présidence de M. BAKER.

M. GEORGE J. DESBARATS est rappelé et interrogé:—

Par M. Curran :

Q. Vous avez préparé tous les plans concernant le nouveau pont Wellington?—

R. Oui.

Q. Vous avez travaillé, dites-vous, aux plans de ce pont et d'autres ponts projetés pendant un certain temps, peut-être une année auparavant?—R. Peut-être un an avant que j'aie à Montréal.

Q. Quand M. Trudeau, alors sous-ministre, vous a-t-il envoyé à Montréal?—R. J'ai été nommé le 24 octobre.

Q. Le 24 octobre, et vous êtes parti le 27?—R. Vers le 27.

Q. Et vous êtes demeuré là jusqu'au 1^{er} mars?—R. Oui.

Q. Quelqu'un connaissait-il aussi bien que vous les plans et devis des travaux à exécuter?—R. Non, personne.

Q. Vous êtes allé sur les travaux tous les jours depuis votre arrivée jusqu'à votre départ?—R. Oui.

Q. Vous avez dit que vous aviez pris des notes dans le cours de vos visites, et que ces notes étaient à votre bureau?—R. Oui.

Q. A votre avis, vous êtes-vous cru nécessaire sur les lieux?—R. Si je me suis cru nécessaire?

Q. Oui, vous êtes-vous cru nécessaire?—R. Voulez-vous dire que les travaux pouvaient être exécutés sans moi?

Q. Avez-vous pensé que les travaux pouvaient être exécutés aussi bien sans vous qu'avec vous?—R. J'ai pensé qu'il y aurait eu beaucoup de retards, et qu'on aurait été parfois fort embarrassé.

Q. D'après la déposition de M. Parent et son contre-interrogatoire à votre sujet devant la commission, il était évidemment de la même opinion, savoir, que votre présence était nécessaire?—R. C'est l'opinion qu'il m'a exprimée.

Q. De sorte que M. Parent n'a pas pu être la personne qui a demandé votre renvoi?—R. Non; au contraire, il m'a toujours dit qu'il avait protesté contre mon renvoi.

Q. Auprès de qui?—R. Auprès de M. Schreiber.

Q. Quand vous a-t-il dit cela?—R. Quand il m'a informé que M. Schreiber allait me rappeler.

Q. C'était vers le premier jour du mois?—R. Vers le 15 février.

Q. Il vous a dit qu'il avait protesté?—R. Oui.

Q. Vous avez été vous-même très surpris?—R. Oui.

Q. Maintenant, pour aller au plus court, vous avez dit que vous aviez eu une difficulté réelle avec Kennedy quand il a refusé de recevoir la pierre, je crois, destinée au pont de la rue Wellington?—R. Au pont du Grand Tronc.

Q. Sans un ordre par écrit de la part de M. Parent?—R. Oui.

Q. C'est la seule difficulté réelle que vous ayez eue avec lui ressemblant à un conflit d'autorité?—R. C'est le seul refus formel de sa part.

Q. Avez-vous cru qu'il était singulier de sa part d'exiger cet ordre par écrit de M. Parent?—R. J'ai cru qu'il était singulier de sa part de refuser de recevoir mes ordres.

Q. Et d'exiger un ordre par écrit?—R. Oui.

Q. Les autres difficultés que vous avez eues avec lui étaient peu importantes; il désirait que vous vous adressiez directement à lui et non à ses contremaîtres, qui étaient sous ses ordres?—R. C'est ce qu'il a dit dans sa lettre. Il y a eu plusieurs

petits différends qu'il serait difficile de spécifier, et, en général, je voyais que les choses n'allaient pas bien entre nous.

Q. Y avait-il quelques motifs particuliers de désagrément entre vous deux ?
—R. Non.

Q. Vous n'en aviez pas ?—R. Pas du tout.

Q. Vous n'avez pas pensé qu'il s'était passé entre vous quelque chose qui aurait pu nécessiter votre renvoi des travaux ?—R. Non.

Q. Entre le mois d'octobre, époque de votre arrivée, et le mois de mars, époque de votre départ, avez-vous jamais vu le sous-ministre sur les lieux ?—R. Non, jamais.

Q. M. Schreiber ?—R. Non.

Q. Il n'a jamais été sur les lieux ?—R. J'ai entendu dire qu'il était venu à Montréal, mais je ne l'ai jamais vu.

Q. Il n'est jamais venu voir comment les travaux marchaient ?—R. Je n'ai jamais entendu dire qu'il y était venu.

Q. Vous ne l'avez jamais vu ?—R. Non.

Q. Vous étiez là continuellement ?—R. Oui.

Q. Pouvait-il venir sans que vous en eussiez connaissance ?—R. Ce n'est pas probable.

Q. Ainsi, vous avez été renvoyé, d'après ce que j'ai compris par l'enquête des commissaires, parce que le sous-ministre croyait que votre présence n'était plus nécessaire, ou qu'un autre employé pouvait faire votre travail ?—R. Oui ; d'après ce que j'ai compris, le gouvernement voulait économiser.

Q. Quand avez-vous compris cela ?—R. Vers le temps de mon renvoi.

Q. Maintenant, en ce qui concernait la nécessité de votre présence, la seule raison qu'avait M. Schreiber, ou tout autre fonctionnaire du département, pour dire que votre présence n'était plus nécessaire était M. Parent ?—R. Je ne vous comprends pas bien.

Q. Je vous demande si une autre personne que M. Parent pouvait informer le sous-ministre que vos services n'étaient plus nécessaires ?—R. Il était le seul homme qui pouvait le dire.

Par M. Davies :

Q. Et Kennedy ?—R. Je ne pense pas que Kennedy avait l'autorité de conseiller le département sur ce sujet.

Q. M. le solliciteur général ne vous a pas parlé d'autorité, c'est vous-même qui employez le mot. Il vous a demandé si une autre personne pouvait recommander le changement ?—R. Une autre personne occupant une position officielle ?

Par M. Curran :

Q. Parent était le seul ?—R. Le seul homme qui pouvait faire une semblable recommandation.

Q. Vous savez qu'il ne l'a pas faite, parce qu'il vous a dit qu'il avait été très étonné ?—R. M. Schreiber et lui me l'ont dit.

Q. Et vous-même, vous avez été très étonné, naturellement ?—R. Oui.

Q. Vous avez dit l'autre jour, en réponse à M. Davies, après que la lettre de M. Kennedy eût été lue, que vous pensiez que certaines influences avaient été mises en jeu pour vous faire renvoyer ?—R. Je ne crois pas avoir dit cela.

Q. Qu'avez-vous dit ?—R. Je ne me rappelle d'aucune question à cet effet.

Q. Avez-vous soupçonné que certaines influences avaient été mises en jeu ?—R. Je l'ai entendu dire. Le bruit courait que quelque chose dans ce sens avait été dit, mais je n'en savais rien.

Q. Précisément. Je veux savoir qui a mentionné cette rumeur ?—R. Que des influences avaient été mises en jeu ?

Q. Qui a fait circuler cette rumeur ?—R. Je ne saurais dire. Je l'ai entendu dire par plusieurs personnes.

Q. Par exemple, l'avez-vous entendu dire par M. Parent ?—R. Je ne puis me rappeler si je le lui ai entendu dire ou non.

Q. Pensez-vous que vous l'avez entendu dire par lui ?—Je suppose que je l'ai entendu.

Q. Vous l'avez entendu dire par Parent ?—R. Je suppose que M. Parent, entre autres, a pu me dire quelque chose dans ce sens.

Q. L'avez-vous entendu dire par d'autres personnes employées aux travaux ?—R. J'ai pu l'entendre dire dans le bureau de M. Parent, probablement par les différents employés.

Q. Il n'y avait que trois intéressés dans cette entreprise. Il y avait M. Parent, qui ne vous a certainement pas fait renvoyer, parce qu'il a protesté. Il y avait M. Kennedy ?—R. Je n'ai rien entendu dire par lui.

Q. Et M. St. Louis, avez-vous entendu dire quelque chose par lui ?—R. Il a pu dire quelque chose sous forme d'opinion,

Q. Quelle pouvait être cette opinion ?—R. Ce que j'ai entendu dire par différentes personnes était à l'effet que Kennedy avait probablement employé son influence pour me faire renvoyer.

Q. Et autant que vous pouvez vous en souvenir, M. St. Louis était l'un de ceux qui le disaient ?—R. Probablement. Oui.

Q. Exactement. Maintenant, ayant entendu toutes ces rumeurs et n'ayant rien de positif, vous avez soupçonné que certaines influences avaient été employées ; puis, comme conséquence de ce que vous avez dit, vous avez soupçonné, pour être franc et sincère, que c'était l'influence de M. Kennedy qui était la cause de votre renvoi ?—R. Oui, j'ai pensé que c'était possible.

Q. A quelles influences faisait-on allusion, quand on les mentionnait ?—R. Quelles influences ?

Q. Oui ?—R. A l'influence qu'il pouvait avoir auprès du gouvernement.

Q. Je vois par la preuve faite devant la commission que M. Vanier, l'un des commissaires, vous a demandé si vous n'aviez pas entendu dire que M. Kennedy avait une influence politique auprès du gouvernement ?—R. Oui.

Q. Même à cette époque récente, un des commissaires l'a répété ?—R. Précisément.

Q. Quelle influence supposait-on qu'il avait ?—R. Son père était député, et il était censé avoir des amis.

Q. Moi, par exemple ?—R. Oui, vous-même.

Q. J'étais l'une des influences ?—R. Oui ; et il était admis qu'il avait beaucoup d'influence auprès des principaux citoyens de son parti parmi les conservateurs.

Q. Ainsi, j'étais supposé être l'une de ses influences ?—R. Oui.

Q. Qui avaient contribué à vous faire renvoyer ?—R. Oui.

Q. Et qui encore ?—R. Je suppose que vous étiez la principale.

Q. J'étais la principale ?—R. Oui.

Par M. Davies :

Q. Il y avait d'autres noms. Pourquoi ne les mentionnez-vous pas ?—R. On le disait influent auprès du sénateur Drummond et de M. Ogilvie. On a pu mentionner d'autres noms, mais ce sont les seuls que je me rappelle dans le moment.

Par M. Curran :

Q. Vous avez dû penser qu'il était cruel de ma part d'avoir employé mon influence pour vous faire renvoyer ?—R. Je l'ai pensé. Ce n'était qu'une rumeur.

Q. Mais vous avez eu des soupçons ?—R. J'ai pensé que c'était probable.

Q. Vous ne saviez pas, par exemple, que j'étais l'ami de votre père ?—R. Oui, je le savais.

Q. Et que nous avons été au collège ensemble ?—R. J'ignorais cela.

Q. Mais saviez-vous que mon frère avait été dans l'établissement de votre père durant quatre ans ?—R. Oui.

Q. Et que mon fils avait fait son apprentissage dans l'établissement de votre père ?—R. Oui.

Q. Saviez-vous que votre père avait signé mon bulletin de candidature quand je me suis porté candidat ?—R. Je ne savais pas cela.

Q. Vous saviez qu'il était l'un de mes partisans ?—R. Oui.

Q. Vu toutes ces circonstances, vous avez dû croire que c'était un acte d'ingratitude de ma part d'avoir employé mon influence pour obtenir votre renvoi?—R. Oui, cela m'a paru très étrange.

Q. Et vous avez dû être fort mécontent de voir M. Kennedy se servir de cette influence?—R. Oui.

Q. Et naturellement vous n'étiez pas bien disposé en faveur de M. Kennedy, bien que vos sentiments n'aient pas pu influencer votre témoignage?—R. Je n'en voulais pas à M. Kennedy.

Q. Maintenant, M. Desbarats, vous avez dit que vous aviez vérifié le nombre d'heures de travail fourni par les pointeurs du gouvernement?—R. Oui, pendant un certain temps.

Q. Jusqu'à quelle date?—R. Jusque—je ne me rappelle pas la date exacte—jusque vers le 6 de février.

Q. Vers le 6 de février?—R. A peu près vers cette date.

Q. Quels étaient les noms des pointeurs dont vous avez vérifié les bordereaux?—R. Coughlin était le pointeur en chef.

Q. Y en avait-il d'autres?—R. Il y avait Baillaigé, qui s'occupait des hommes employés par le gouvernement dans les magasins.

Q. Mais quelqu'un inscrivait-il le temps des tailleurs de pierre?—R. Je crois qu'ils étaient sur la liste de Baillaigé. Vous parlez des hommes employés dans les magasins?

Q. Je parle des tailleurs de pierre?—R. Oh! ils étaient inscrits sur la liste de Coughlin.

Q. Coughlin avait-il été sous ses ordres?—R. Il ne l'avait pas été au commencement; il inscrivait alors les heures lui-même.

Q. Vous ne savez pas s'il avait quelqu'un sous ses ordres?—R. Non.

Q. Ces chiffres étaient-ils les siens ou ceux de ses subalternes, le 6 février?—R. J'étais sous l'impression que ces chiffres étaient les siens—son propre compte.

Q. Après votre départ, dites-vous, vous n'aviez pas examiné ni vérifié les bordereaux de paye de l'entrepreneur pour la main-d'œuvre, et vous ne les aviez pas comparés avec les bordereaux des heures de travail fournis par les pointeurs du gouvernement?—R. Vous voulez dire lorsque les bordereaux de paye de l'entrepreneur ont été apportés.

Q. Oui?—R. Non; le premier bordereau de paye a été donné à peu près lorsque je suis parti, et je n'ai pas eu l'occasion de l'examiner.

Q. Avez-vous examiné le bordereau des heures de travail fourni par les pointeurs du gouvernement, et avez-vous constaté que, d'après leur liste, un certain nombre d'hommes avaient travaillé jusqu'au 6 février, ou vers ce temps?—R. Oui.

Q. Je remarque qu'on vous a fait voir devant la commission un papier établissant que les bordereaux des heures de travail et les bordereaux de paye envoyés par l'entrepreneur ne s'accordaient pas?—R. Oui, on m'a donné un état à cet effet, indiquant les chiffres que Coughlin m'avait fournis, et je les ai comparés avec les chiffres du bordereau de paye transmis par M. St. Louis, et ces chiffres ne s'accordaient pas.

Q. Il y avait un excédant contre le gouvernement?—R. Oui.

Q. Quel en était le montant?—R. Je ne m'en souviens pas. C'est la seule fois que j'ai vu cet état.

Q. Il y avait alors une différence entre les bordereaux de paye et les heures de travail inscrites dans votre compte?—R. Oui.

Q. Voulez-vous regarder à la page 30 du troisième volume de la preuve faite devant les commissaires, et dire quelle est réellement la différence entre votre état des heures de travail et celui de l'entrepreneur, ainsi que les chiffres l'établissent?—R. Vous désirez que j'ajoute ces chiffres?

Q. Je désire que vous fassiez un petit état constatant la différence qu'il y avait à cette date particulière?—R. Cela va jusqu'au 25 janvier.

Par M. Davies :

Q. Depuis quelle date?—R. Du 12 au 25 janvier.

Par M. Curran :

Q. Quel que soit l'espace de temps, veuillez dire quelle différence il y a entre les chiffres mentionnés dans ces bordereaux, qui couvrent quinze jours?—R. Je vois qu'il y a 479 hommes dans la liste de St. Louis et 434 dans celle de Coughlin.

Q. Ce qui fait une différence de combien?—R. Une différence de 45.

Q. Une différence de 45 hommes sur ce bordereau de paye pour une quinzaine?
—R. Oui.

Par M. Tarte :

Q. Quelle est la date?—R. Du 12 au 25 janvier.

Par M. Gibson :

Q. Coughlin pouvait-il faire erreur en fournissant le temps des hommes?—R. Il devait être très exact.

Par M. Tarte :

Q. St. Louis avait-il un pointeur sur les lieux?—R. Oui.

Q. Quel était son nom?—R. Villeneuve était le pointeur qui marquait le temps des hommes de St. Louis.

Q. Toujours?—R. Je l'ai vu sur le terrain, marquant le temps en qualité de pointeur employé par St. Louis.

Q. Était-il là tout le temps?—R. Je ne le crois pas.

Q. Combien de jours par semaine allait-il sur le terrain?—R. Il y allait tous les jours, plusieurs fois par jour.

Q. Avait-il à exercer une surveillance sur les hommes?—R. Non.

Q. N'est-il pas vrai que tous les ouvriers étaient sous la direction de Kennedy?
—R. Oui.

Q. Tout le temps?—R. Oui.

Q. N'est-il pas vrai que tous les pointeurs étaient nommés par Kennedy—tous?
—R. Je ne pense pas que Villeneuve ait été nommé par Kennedy.

Q. Qui avait nommé les pointeurs du département?—R. M. Kennedy.

Par M. Curran :

Q. Villeneuve était le pointeur de St. Louis?—R. Oui.

Q. Était-il un employé du département?—R. Je l'ignore.

Q. Était-il payé par le département? Si vous ne saviez pas qu'il était ou non un employé du département, il vous serait difficile de savoir que dans le temps il était le pointeur de St. Louis?—R. Non, je ne le savais pas.

Par M. Tarte :

Q. Villeneuve n'a jamais mis les hommes à l'ouvrage?—R. Non, il n'en avait pas le droit. Il était simplement le pointeur de St. Louis.

Q. N'est-il pas vrai que St. Louis fournissait les ouvriers, et qu'une fois rendus sur les lieux St. Louis n'avait plus rien à faire avec eux?—R. Dès qu'il avait fourni les hommes, il n'avait plus à s'en occuper.

Q. Pas du tout?—R. Pas du tout, excepté pour tenir compte de leurs heures de travail dans son propre intérêt.

Q. N'est-il pas vrai que les bordereaux de paye de M. St. Louis étaient approuvés par M. Kennedy, avant qu'il en reçût le paiement?—R. Je n'ai jamais vu les bordereaux de paye de St. Louis.

Q. Pas un seul?—R. Non, excepté ceux que j'ai vus devant la commission.

Par M. Haggart :

Q. Alors comment savez-vous qu'il y avait une différence?—R. Voici l'état que les commissaires m'ont fait voir; ce n'est qu'ainsi que j'en ai eu connaissance.

Par M. Curran :

Q. J'ai demandé au témoin s'il avait examiné les bordereaux des heures de travail fournis par les pointeurs de St. Louis et par ceux du gouvernement, et s'il en avait fait le calcul pour une quinzaine. Vous dites que dans le compte fourni par Coughlin et ses subalternes, le nombre d'hommes employés durant cette quinzaine était de 434. Vous en avez pris connaissance?—R. Oui; il s'agissait des tailleurs de pierre.

Q. Personnellement, connaissez-vous quelque chose de ce qui concerne les bordereaux de paye de St. Louis?—R. Non.

Q. Mais les commissaires, lorsque vous avez comparu devant eux, vous ont fait voir les états fournis par St. Louis et Coughlin, et ils vous ont demandé de les examiner?—R. Oui; ils m'ont demandé de comparer les deux.

Par M. Davies :

Q. C'était l'ouvrage d'un commis, que n'importe qui pouvait faire?—R. C'était devant la commission.

Par M. Curran :

Q. Je veux savoir si le témoin a examiné, personnellement, ces bordereaux de paye durant cette quinzaine? Vous étiez là dans le temps. Vous avez vérifié le nombre des hommes inscrits sur les bordereaux des heures de travail?—R. Sur ces bordereaux, oui.

Par M. Davies :

Q. Lorsque vous dites que vous avez pris connaissance des listes, voulez-vous donner à entendre que vous avez eu une connaissance personnelle du nombre d'hommes employés; en d'autres termes, que vous avez compté les hommes?—R. Oh! non; j'ai tout simplement examiné les listes.

Par M. Curran :

Q. Voici ce que je veux savoir: Il y avait là des pointeurs du gouvernement; ils tenaient note du temps des hommes. M. Coughlin agissait pour le gouvernement, et vous avez examiné son bordereau des heures de travail, à la fin de la quinzaine dont il s'agit. C'est cela, n'est-ce pas?—R. Il me donnait une copie de son bordereau tous les jours.

Q. Jour par jour?—R. Oui.

Q. A la fin de cette quinzaine, vous avez constaté par ce calcul et par le bordereau que 434 hommes avaient été employés?—R. Cette liste avait alors été fournie, et d'après les chiffres j'ai constaté qu'il y avait, à cette époque, 434 tailleurs de pierre à l'ouvrage.

Q. C'était le nombre des hommes qu'il y avait là d'après l'état du pointeur du gouvernement?—R. Oui.

Q. D'après les bordereaux de paye que les commissaires vous ont fait voir comme ayant été transmis au gouvernement, la différence entre le bordereau des heures de travail, fourni par le gouvernement, et celui de Villeneuve, pointeur de St. Louis, était de 45 hommes?—R. Quarante-cinq hommes durant cette quinzaine.

Par M. Haggart :

Q. Les bordereaux de paye étaient-ils ceux que M. Parent avait transmis au gouvernement?—R. Ces chiffres ont été établis simplement d'après les bordereaux de paye que les commissaires ont mis devant moi.

Q. Dites-nous quels étaient ces bordereaux de paye?—R. St. Louis n'en préparait pas, il tenait seulement compte du temps de ses hommes.

Q. Qu'appellez-vous les bordereaux de paye transmis au gouvernement?—R. Je n'ai vu que ceux que les commissaires m'ont mis en mains, avec le temps des hommes inscrit sur chacun d'eux.

Q. Quels étaient ces bordereaux de paye ? Étaient-ce ceux d'après lesquels les hommes étaient payés ?—R. J'ai compris que c'étaient les bordereaux de paye du gouvernement que les commissaires avaient obtenus du département.

Q. C'étaient ceux-là ?—R. C'est ce que j'ai compris.

Q. Le certificat de M. Kennedy y était-il annexé ?—R. Je ne me souviens pas s'il y avait ou non un certificat. J'ai regardé la page intérieure, sur laquelle il n'y avait probablement pas de certificat.

LE PRÉSIDENT.—Je comprends que le témoin dit que les commissaires lui ont présenté un bordereau de paye approuvé. Il a comparé les deux et additionné les chiffres, et il y avait une différence de 45.

Par M. Curran :

Q. Lorsque les commissaires vous ont présenté ces bordereaux de paye, vous ont-ils donné à entendre que c'étaient ceux d'après lesquels les hommes avaient été payés ?—R. C'est ce que j'ai compris.

Q. Et la différence entre ce bordereau de paye d'après lequel les salaires avaient été payés et le compte de Coughlin et de ses subalternes, que vous aviez calculé d'après leurs listes, était de 45 hommes ?—R. Quarante-cinq hommes.

Q. Encore une question. Les gens qui étaient là ont dû remarquer que vous étiez très assidu à vos devoirs de jour en jour ?—R. Oui, je le suppose.

Q. Vous preniez autant que possible les intérêts du gouvernement en ce qui concerne les heures de travail et autres choses ?—R. Oui.

Q. Je ne désire pas faire d'insinuation contre qui que ce soit, mais je vais vous poser la question suivante : En supposant que vous vous trompiez complètement, et que je n'ai jamais rien eu à faire avec votre renvoi, et que je n'en ai jamais entendu parler avant que vous m'eussiez dit que vous étiez renvoyé, et en supposant que le sénateur Drummond ne s'en soit pas plus occupé que moi, ni M. Ogilvie, président de la Chambre de Commerce, ni aucun des amis de M. Kennedy ; et en tenant compte du fait que vous étiez si minutieux au sujet des heures de travail, avez-vous pensé que M. St. Louis aurait pu avoir autant d'intérêt que qui que ce soit à demander votre renvoi ? Répondez franchement oui ou non ?—R. Oui ; s'il avait eu l'intention de faire des changements, il aurait eu intérêt à me faire renvoyer.

Par M. Haggart :

Q. M. Curran vous a posé quelques questions pour savoir si M. Schreiber avait été visiter les travaux pendant que vous y étiez. Il n'a jamais été sur les lieux pendant que vous y étiez ?—R. Non.

Q. Quand êtes-vous parti ?—R. Le dernier jour de février.

Q. Y avait-il des travaux en voie d'exécution pendant que vous étiez là ?—R. Des travaux temporaires seulement.

Q. Vous ne pouviez pas vous attendre à voir l'ingénieur en chef ?—R. Oh ! il pouvait venir et voir ce qui se passait.

Q. Il n'y avait pas de travaux en marche ?—R. Il y avait la taille de la pierre et certains ouvrages temporaires préliminaires.

Q. Quoi ?—R. On construisait alors le pont temporaire.

Par M. Curran :

Q. N'était-ce pas un ouvrage assez considérable ?—R. Oui.

Par M. Haggart :

Q. Quand la construction de ce pont a-t-elle été commencée ? Combien de jours avant votre départ ?—R. Le pont était presque tout construit quand je suis parti.

Q. Maintenant, je désire vous poser quelques questions au sujet de cet état concernant le temps payé. Je suppose que le paiement en a été fait, car vous dites l'avoir vu sur le bordereau des heures de travail du gouvernement. Je suppose que ce chiffre de 479 signifie 479 journées de travail, et non le nombre des ouvriers employés ?—R. C'est ainsi que j'ai fait mon calcul des journées de travail.

Q. Et le nombre rapporté par le pointeur était de 434 journées de travail ?—R. 434 journées de travail.

Q. Une différence de 45 ?—R. Oui.

Q. Quel était le pointeur ?—R. Coughlin.

Q. Les bordereaux portaient le certificat de M. Coughlin ?—R. Il devait certainement y apposer son certificat pour l'information de M. Kennedy.

Q. M. Kennedy devait les approuver ?—R. Oui.

Q. De sorte que s'il y a eu fraude dans le paiement, c'est parce que le gouvernement a payé sur l'approbation donnée par M. Kennedy à cette fraude ?

M. DAVIES.—Le témoin doit répondre à une question directe.

Par M. Haggart :

Q. Je vais la poser de nouveau. Le gouvernement ne payait pas les bordereaux des journées de travail excepté sur le certificat de M. Kennedy ?—R. Non.

Q. Alors, cela étant admis, comment se fait-il que M. Kennedy pouvait approuver une liste contenant 479 hommes quand ses pointeurs en indiquaient 434 seulement ?—R. Je ne peux pas expliquer cela.

Q. Cependant, il est avéré qu'il y avait la différence entre 479 et 434 ?—R. Oui, cette différence existait.

Par M. Tarte :

Q. Avez-vous la lettre que M. Parent vous a adressée quand vous avez été destitué, ou, si vous l'aimez mieux, lorsque votre emploi vous a été retiré ?—R. Oui, je crois l'avoir sur moi.

Q. Voulez-vous la produire et la lire au comité ?—R. Elle est écrite en français.

Q. Traduisez-la et lisez-la au comité ?—R. Elle est datée du 16 février 1893, et en voici la teneur :—

“**CHER MONSIEUR,**—Comme vous le savez, l'ingénieur en chef, dans une lettre en date du 6 courant, a exprimé l'opinion que la surveillance et le contrôle des travaux au pont Wellington, en ce qui concerne la partie technique, devrait être faite par le bureau ici et sans dépenses extra. Malgré mes objections et les raisons données, démontrant l'importance de retenir vos services au moins jusqu'à ce que l'ouvrage soit terminé, on est arrivé à la conclusion que l'ouvrage que vous avez fait jusqu'à présent devait se faire directement par les employés de mon bureau. En conséquence, je regrette d'avoir à vous informer qu'à la fin du mois courant vos services comme ingénieur résident ne seront plus requis.

“ J'ai l'honneur d'être, monsieur,

“ Votre obéissant serviteur.

“ E. H. PARENT.

“ *Ingénieur-surintendant.*”

Q. N'avez-vous pas reçu une autre lettre ?—R. En même temps que cette lettre, j'ai reçu une copie d'une lettre de M. Schreiber, et en voici la teneur :—

“**BUREAU DE L'INGÉNIEUR EN CHEF DES CANAUX,**

“**OTTAWA, 13 février 1893.**

“**CHER MONSIEUR,**—J'ai reçu votre lettre du 7 courant, concernant le bordereau de paye du personnel employé aux travaux du pont de la rue Wellington, pour le mois de janvier, et contenant copie d'une lettre de l'ex-ingénieur en chef, confiant à M. Desbarats la conduite de la construction du nouveau pont de la rue Wellington, avec des appointements de \$150 durant l'exécution de l'entreprise.

“ Le département ne partage pas votre manière de voir sur ce sujet, et j'avoue qu'un ingénieur peut facilement donner les tracés et les niveaux aux ponts à Montréal et s'occuper en même temps de l'égoût de Lachine, et on ne peut en employer qu'un seul, et c'est M. Papineau.

“ Votre serviteur,

“**COLLINGWOOD SCHREIBER.**

“ *Ingénieur en chef.*”

“ E. H. PARENT, ingénieur-surintendant,
“ Montréal, P.Q.”

(Les lettres ci-dessus sont déposées et cotées comme pièces n^{os} 3 et 4 respectivement.)

Q. De fait, ne savez-vous pas que M. Parent a fait tout ce qu'il a pu pour vous garder?—R. Oui, je le crois.

Q. Ainsi, si vous avez été renvoyé, ça n'a pas été à l'aide de son influence?—R. Non.

Q. Vous avez parlé de M. St. Louis. Bien que le sujet ait été bien expliqué par la question posée par le ministre, j'aimerais que vous disiez d'une manière plus positive si Villeneuve, l'employé de M. St. Louis, pouvait préparer des bordereaux de paye qui auraient pu être payés sans le certificat de M. Kennedy?—R. Non.

Q. Saviez-vous que M. Baillairgé était un ancien employé public dans la localité?—R. Je crois qu'il y était employé depuis longtemps.

Q. Si je suis bien informé, il agissait en qualité de pointeur pour le gouvernement?—R. Oui.

Q. Pour la construction des ponts sur le canal?—R. Sur le canal.

Q. Avez-vous jamais vu M. Enright?—R. C'est possible, mais je ne m'en souviens pas.

Par M. Curran :

Q. Vos appointements étaient de \$150 par mois?—R. Oui.

Q. Et en vous renvoyant on a économisé \$300—mars et avril—le pont étant terminé le 1^{er} mai?—R. Oui.

Par M. Hoggart :

Q. Je désire vous montrer les bordereaux de paye du 10 au 25 janvier, afin de vous faire voir comment ils ont été approuvés, et pendant qu'on va les chercher, je vais vous poser une question que j'ai oublié de vous faire. Vous avez dit l'autre jour que, autant que vous l'avez pu, vous avez vérifié vous-même ces items?—R. Oui.

Q. Comment cet état préparé par Coughlin (pièce n^o 5), approuvé par M. Kennedy, d'après la règle établie, s'accordait-il avec votre état vérifié?—R. Je ne m'en souviens pas en ce moment, mais je n'ai pas constaté une grande différence. Si j'en avais trouvé une, je l'aurais observée et j'en aurais pris note.

Q. Ce n'est donc pas alors que vous avez constaté une grande différence. Dans quels bordereaux des heures de travail se trouvait cette différence, car vous avez dit que vous en aviez constaté une sérieuse?—R. Non. J'ai dit qu'il y en avait une partie que je n'avais pas vérifiée, mais que M. Kennedy m'avait dit que ces hommes travaillaient plus loin sur le canal, mais pour le pont Wellington.

Par M. Gibson :

Q. Non, cela n'a jamais été mentionné ici. Pourquoi travaillent-ils là?—R. Pour la construction du pont.

Q. Que faisaient-ils?—R. Ils cassaient de la pierre. Il en a été question l'autre jour.

Q. Et il y avait 30 hommes employés à casser de la pierre?—R. Je ne me rappelle pas les chiffres; il y en avait bien une trentaine.

Q. Pour préparer 50 verges de béton?—R. Non; il en fallait aussi pour macadamiser le chemin, les abords du pont.

Q. Vous avez fait le devis des ponts, et vous avez dû inclure dans votre calcul, le nombre de verges de pierre nécessaire pour macadamiser le chemin conduisant au pont du Grand Tronc. Combien de verges avez-vous mises dans votre devis?—R. Je ne m'en souviens pas. Je me souviens d'avoir calculé le nombre de verges carrées de pavage. J'ai pu calculer la quantité de macadam dont on avait besoin, mais je ne m'en souviens plus.

Q. Les abords du pont sont-ils bien à pic?—R. Oui; ils sont escarpés.

Q. Les a-t-on adoucis d'une manière quelconque?—R. Non; il a fallu les commencer plus loin pour pouvoir arriver aux nouveaux ponts.

Q. Si la pente était abrupte, il faudrait moins de macadam que si elle était longue?—R. Non; il faudrait commencer la pente à une plus longue distance, et avoir des abords abrupts.

Q. Comment les abords pourraient-ils être abrutés si on les commençait à une longue distance?—R. On pourrait les commencer à une longue distance et cependant ils seraient abrutés.

Q. Combien de verges de pierre y a-t-il dans ces abords?—R. Je ne me rappelle pas la quantité.

Q. D'après votre expérience, combien de verges de pierre faudrait-il pour ce pont?—R. Je ne peux réellement pas le dire.

Q. Vous ne pouvez pas le dire, et vous avez fait le devis des travaux?—R. Oui.

Q. Vous dites que lorsque vous avez calculé les journées de travail, vous êtes arrivé, en additionnant les bordereaux de paye, à un chiffre différent pour le nombre d'hommes. N'avez-vous pas, en donnant le temps des hommes, pris les chiffres qui vous étaient fournis par Coughlin?—R. Oui.

Q. Et lorsque les commissaires vous ont fait voir les bordereaux de paye, comment avez-vous pu connaître le nombre des ouvriers inscrits sur ces bordereaux pour faire une comparaison entre ce dernier nombre et celui que vous aviez?—R. Le seul état que j'aie préparé était celui des hommes fournis par M. St. Louis. Dans le temps il ne fournissait que les tailleurs de pierre. Il ne fournissait pas la main-d'œuvre en général, laquelle était comprise dans les bordereaux de paye concernant le canal.

Q. Ainsi, à cette époque, M. St. Louis fournissait au gouvernement les tailleurs de pierre seulement?—R. Oui; à l'époque que cette liste couvre.

Q. Tous les autres ouvriers employés sur le canal étaient sous la direction du gouvernement?—R. C'est ce que j'ai compris.

Q. De sorte que, jusqu'à cette époque, M. St. Louis n'a pas fourni d'autres ouvriers que les tailleurs de pierre?—R. Pas que je me rappelle.

Q. Les hommes employés aux grues étaient-ils fournis par St. Louis ou par le gouvernement?—R. Par le gouvernement.

Q. Et les journaliers?—R. Les journaliers étaient fournis par le gouvernement.

Q. De sorte que St. Louis fournissait seulement les tailleurs de pierre?—R. Oui.

Q. Et il fournissait cette main-d'œuvre au gouvernement?—R. Oui.

Q. Ainsi, dans l'espace de deux semaines, en tenant compte des journées de travail de 40 hommes, vous avez constaté une différence de 10 pour 100?—R. A peu près cette différence.

Q. C'était au commencement?—R. Oui.

Q. Cela vous a-t-il effrayé?—R. Je ne m'en étais pas aperçu avant de comparaître devant la commission.

Q. Alors, vous n'en saviez rien? Après avoir compté les journées de travail vous en remettiez le bordereau à Parent, ainsi que vous l'avez déjà dit?—R. Oui.

Q. Mais vous ne saviez pas ce qui se passait entre le gouvernement et St. Louis?—R. Oui; je savais qu'il produisait son compte à la fin du mois, et alors le pointeur de M. Kennedy le vérifiait, et lorsqu'il était régulièrement approuvé, il était transmis à Ottawa, où il passait par la filière ordinaire.

Q. De sorte que Kennedy recevait de son pointeur la liste de l'équipe, d'après laquelle il pouvait attester le compte de St. Louis, et tout en vérifiant les bordereaux des journées de travail fournis par les pointeurs de St. Louis, on ne vous a jamais fait voir les bordereaux de paye?—R. Non. J'ai dit que le premier bordereau de paye était arrivé au moment de mon départ, et je ne l'ai jamais vu.

Q. Vous avez dit aujourd'hui que M. St. Louis n'avait pas de pointeurs?—R. J'ai dit qu'il en avait un—Villeneuve.

Q. Et nul doute qu'il tenait un compte exact des journées de travail pour St. Louis?—R. Je le suppose.

Par M. Haggart :

Q. Vous dites que d'après les bordereaux que la commission vous a montrés, vous avez constaté qu'ils contenaient 479 journées de travail?—R. Oui. :

Q. Faites-moi bien comprendre cela. Comment avez-vous trouvé 434? Vous avez dit, je crois, que c'était d'après le certificat de Coughlin?—R. Chaque jour, Coughlin

me remettait la liste comprenant le nombre d'hommes employés aux différents travaux.

Q. Ce nombre était de 434?—R. Oui.

Q. Vous l'avez calculé d'après la liste de Coughlin?—R. Oui.

Q. Voici un bordereau des heures de travail, du 10 au 25 janvier. Veuillez l'examiner. Le 10 est inclu. Voyez-vous le nombre d'heures en bas?—R. Oui, 5,036 heures.

Q. Maintenant, déduisez le 10 du total et il reste combien?—R. Il y a 4,811 heures.

Q. Je suppose que vous avez trouvé le nombre de jours en divisant ce total par dix?—R. Non. Ce bordereau n'est pas celui d'après lequel j'ai fait mon calcul.

Q. Examinez-le et dites-moi qui l'a attesté?—R. Il est attesté par M. Hugh Dorney.

Q. Veuillez le lire?—R. "Je certifie que les comptes ci-dessus sont exacts dans tous leurs détails. E. Kennedy, surintendant."

Q. Qui encore?—R. Au-dessus de ces lignes, on a étampé "Reçu les effets ci-dessus." C'est signé par Hugh Dorney, mesureur et contremaître; M. Kenny, contremaître; P. Coughlin, commis. "Prix justes et raisonnables. E. H. Parent, ingénieur-surintendant."

Q. Ainsi, je comprends que chaque jour le pointeur Coughlin vous donnait le nombre d'heures de travail de chaque homme employé du 12 au 25 janvier, et que votre calcul vous a donné 434 journées de travail?—R. 434 hommes. Il me donnait le nombre d'hommes qui travaillaient. Quelques-uns ne faisaient peut-être pas leurs dix heures; certains jours ils pouvaient ne travailler que neuf heures.

Q. Dans ce cas, c'est encore pis. Combien d'hommes ont travaillé pendant les dix heures entières entre le 12 et le 25 janvier?—R. La comparaison est la même dans ce cas. Elle représente le nombre d'hommes, non le nombre d'heures.

Q. Voyez le nombre des heures sur ce bordereau. Combien y en a-t-il?—R. Il y a 5,036 heures.

Q. Pour obtenir le nombre d'hommes par jour, quelle serait la moyenne des heures de travail par jour?—R. Neuf heures.

Q. En retranchant le 10 janvier, divisez le nombre d'heures par neuf, et vous aurez le nombre d'hommes. La différence est encore plus forte. Combien d'hommes trouvez-vous?—R. 534 hommes.

Q. Retranchez de ce total le nombre d'hommes constaté par l'état que M. Coughlin vous a fourni. Combien était-ce?—R. 434.

Q. Ce qui fait une différence de combien?—R. De 100. La moyenne a dû être de plus de neuf heures, bien que la plupart des hommes soient inscrits comme ayant travaillé neuf heures.

Q. En préparant votre état comparatif devant la commission, vous avez évidemment pris la moyenne de dix heures, parce que cela ne donnerait qu'une différence de deux hommes. Il y aurait 481 hommes au lieu de 479 que vous avez mentionnés. Ce M. Coughlin, qui a attesté que ce temps de travail était exact, est le même qui vous a fourni l'état des heures de travail entre le 12 et le 25 janvier? Chaque soir il vous remettait un bordereau?—R. Oui.

Par M. Davies:

Q. Vous remettait-il les bordereaux mêmes? Qu'en avez-vous fait?—R. Je les ai remis à la commission.

Par M. Haggart:

Q. Avez-vous montré ces états à M. Parent?—R. Il en a probablement vu quelques-uns, car ils ont toujours été dans le bureau.

Q. Les aviez-vous tous déposés dans le bureau?—R. Non, je les avais avec moi et je les ai produits plus tard devant la commission.

Q. Ainsi, M. Parent ne connaissait rien des bordereaux des heures de travail que M. Coughlin vous fournissait?—R. Non, excepté d'une manière générale et d'après ce que je lui en disais de temps à autre.

Q. Quel rapport lui faisiez-vous d'une manière générale?—R. C'était un rapport verbal. Chaque jour je lui disais le nombre d'hommes employés aux travaux.

Q. Alors M. Parent savait tous les jours combien il y avait d'hommes qui travaillaient?—R. Oui.

Q. Et il aurait dû savoir que durant cette quinzaine, s'il avait fait attention aux rapports, il avait attesté qu'il y avait 100 hommes de plus qu'il y en avait réellement sur le terrain?—R. Il n'avait peut-être pas les chiffres.

Q. N'était-il pas de son devoir de se les procurer?—R. Il aurait dû les avoir.

Par M. Davies :

Q. Remettiez-vous à M. Parent les listes, qui étaient des documents officiels, que vous receviez de M. Coughlin?—R. Non.

Q. Pourquoi? Comment M. Parent pouvait-il connaître le nombre d'hommes employés, à moins d'avoir les listes que le contremaître ou le pointeur vous fournissait?—R. Il ne pouvait pas le savoir d'une manière absolue, excepté par les rapports généraux.

Q. Mais si vous lui aviez remis ces listes, il aurait eu une connaissance absolue et il aurait pu les vérifier?—R. Oui.

Q. Eh bien! voulez-vous me dire pourquoi vous ne lui avez pas remis ces listes?—R. Probablement parce qu'elles ne m'ont pas été demandées. Elles étaient parmi mes papiers que j'ai pris avec moi en quittant le bureau.

Q. Mais n'était-il pas indispensable pour M. Parent d'avoir ces papiers devant lui quand il attestait l'exactitude des listes?—R. J'ai probablement pensé que M. Parent me demanderait un rapport sur ce sujet. Lorsque j'ai pris ces comptes, j'ai supposé que j'aurais à vérifier la liste et à en faire rapport à M. Parent.

Q. Alors, d'après ce que vous dites, vous avez gardé ces listes dans le but de vous renseigner et de vous permettre d'en faire rapport à M. Parent? C'est pour cette raison?—R. Oui, c'est pour cette raison.

Q. Et M. Parent ne vous les a pas demandées?—R. Non.

Q. Ni M. Kennedy?—R. Non.

Q. Ni le département?—R. Non.

Par M. Tarte :

Q. N'est-il pas vrai que le seul moyen que M. Parent avait de connaître les journées de travail était le certificat de M. Kennedy?—R. Oui, excepté qu'il pouvait me demander de le vérifier, si j'étais là.

Par M. Curran :

Q. M. Kennedy ne tenait-il pas note du temps des hommes?—R. Voulez-vous dire personnellement?

Q. Oui, personnellement.—R. Non; il se fiait à ses pointeurs.

Q. Et le certificat de M. Kennedy signifie que Coughlin et ses subalternes qui vous faisaient rapport, l'avaient informé que c'était le nombre des hommes réellement employés?—R. Oui.

Q. M. Kennedy agissait d'après les renseignements qu'il recevait de ceux qui étaient sous ses ordres?—R. Oui.

Q. Et c'était à vous que le contremaître fournissait ces chiffres et non à M. Kennedy?—R. Ces listes particulières?

Q. Ces chiffres particuliers?—R. Oui, ces chiffres m'étaient fournis par Coughlin.

Q. Et ils ne l'étaient pas à Kennedy, de sorte que le certificat de Kennedy signifiait.....?—R. Il pouvait se les procurer aussi bien que moi.

Q. M. Kennedy approuvait ces listes se fiant à la bonne foi ou à l'honnêteté de ses pointeurs?—R. C'est probablement ainsi qu'il a agi.

Par M. Haggart :

Q. M. Kennedy avait la surveillance des travaux?—R. Oui.

Q. Pouvait-il, sur le certificat de son pointeur, commettre une erreur de 25 pour 100 dans le nombre des hommes. La différence est de 25 pour 100. Leur nombre

total était de 40. Pouvait-il commettre cette erreur de 25 pour 100 ?—R. Il devait connaître le nombre des hommes employés.

Q. Dans ce cas, le certificat du pointeur ne justifierait pas cette erreur ?—R. Non, pas pour une différence aussi considérable.

Par M. Davies :

Q. Dites-vous que Kennedy lui aurait donné le même certificat qu'il vous a fourni ?—R. J'ai compris qu'il avait reçu le même certificat.

Q. S'il a reçu le même renseignement que vous avez eu, il devait savoir qu'il approuvait un certificat qui était faux ?

Par M. Curran :

Q. Si ces chiffres lui étaient fournis sur des feuilles volantes ?—R. Oui, il aurait vu qu'ils n'étaient pas les mêmes.

Q. Lui étaient-ils fournis sur des feuilles volantes ?—R. Je ne le sais pas, je le suppose.

Par M. Davies :

Q. Ce certificat est donné par Parent comme étant exact quant aux prix. C'est le seul certificat qu'il semble donner ?—R. C'est le seul.

Q. Mais M. Kennedy certifie que ce bordereau de paye est exact dans tous ses détails ?—R. Oui.

Par M. Tarte :

Q. De fait, Parent n'avait pas à s'occuper des ouvriers ?—R. Non.

Par M. Gibson :

Q. D'après vous, le seul homme responsable des journées de travail était M. Kennedy ?—R. Il avait la direction des pointeurs et de l'entreprise en général. Il était responsable de la conduite des travaux et de l'emploi du temps.

Q. Les ingénieurs ne devaient-ils pas faire rapport au gouvernement du nombre de journées de travail ?—R. Parent a mis son certificat sur les bordereaux de paye.

Q. Lorsque Parent a approuvé ce bordereau de paye, vous a-t-il demandé s'il était exact ?—R. Non. Je crois que c'était à l'époque de mon départ.

Q. Il est daté du 27 janvier, et vous n'êtes parti que le 4 février ?—R. A la fin de février. Parent a dû le recevoir plus tard que cela.

Q. Il est daté du 27 janvier, monsieur Desbarats.—R. Il a dû être transmis au bureau de Parent bien après cette date. C'est le compte de M. St. Louis.

Par M. Haggart :

Q. Regardez la date du certificat de Parent: elle est là ?—R. Tout de même il doit y avoir une lettre.

Par M. Gibson :

Q. Dans tous les cas, ce bordereau de paye pouvait être entre les mains de M. Parent avant votre départ ?—R. C'est possible.

Q. Vous ne l'avez jamais vu ?—R. Jamais.

Q. On ne vous a jamais rien demandé à ce sujet ?—R. Non.

Q. Vous a-t-on interrogé après votre départ, vous a-t-on parlé du relevé des journées de travail tel que vous l'aviez laissé ?—R. Non, pas avant ma comparution devant la commission.

Par M. Curran :

Q. Ainsi, si M. Coughlin a dit devant la commission qu'il avait tout simplement surveillé les hommes, il a dû faire erreur. Il avait réellement des listes ?—R. Oui; il me fournissait un état tous les jours.

Par M. Haggart :

Q. Vous devez être ici jusqu'au 15 pour être interrogé devant la cour ?—R. Oui.

Q. Vous serez ici mardi prochain, à moins que vous ne receviez d'autres ordres ?—R. Oui.

M. COLLINGWOOD SCHREIBER est appelé, assermenté et interrogé :—

Par M. Haggart :

Q. Vous êtes sous-ministre des Chemins de fer et Canaux?—R. Oui.

Q. Quand avez-vous été nommé?—R. Le 30 novembre 1892.

Q. Quand avez-vous eu connaissance, pour la première fois, de la construction du pont Curran, le pont de la rue Wellington?—R. Vers le 6 décembre, je crois.

Q. Vous êtes en même temps ingénieur en chef?—R. Oui.

Q. Comment avez-vous eu connaissance de cette entreprise pour la première fois?—R. Lorsque M. Kennedy, M. Parent et M. Desbarats sont venus à Ottawa, avec des soumissions pour la fourniture des matériaux.

Q. Quelles étaient ces soumissions?—R. Je crois qu'il y en avait pour le bois de charpente. Je ne me rappelle pas les autres. Il y avait du bois et d'autres matériaux.

Q. Les avez-vous ici?—R. Je crois qu'elles sont parmi les papiers que le comité a devant lui.

Q. Qu'avez-vous fait au sujet de ces soumissions? J'aimerais à savoir particulièrement quelle était la nature de ces soumissions; vous feriez mieux de les produire?—R. Il y en avait une pour le bois de charpente. Je me souviens de vous avoir recommandé d'accepter la plus basse. Je vous ai porté ces soumissions et je les ai examinées avec vous.

Q. Quelles étaient ces soumissions en particulier?—R. Voici un sommaire des soumissions que j'ai ici. (Produit comme pièce n° 13.)

Q. Pour quels matériaux étaient-elles?—R. Il y en avait pour la fourniture du bois de pin carré, du bois méplat, du bois d'épinette non équarri, pilotis en chêne, chêne de 12x8, chêne de 12x12, planches d'un pouce et madriers de trois pouces, spécifiant les quantités.

Q. Qui étaient les soumissionnaires?—R. J. B. Grier, A. Hurteau, Henderson et Frères, et Shearer et Brown.

Q. Ce sont là tous les soumissionnaires?—R. Oui.

Q. Quel est le nombre des soumissions demandées pour la fourniture des matériaux?—R. Je ne peux vous le dire. Rien de cela n'est ici.

Q. Il n'y a pas un rapport de M. Parent?—R. Non. Il a apporté les soumissions avec lui le jour que j'ai indiqué, le 6 décembre. Il n'y avait pas de rapport.

Q. N'y a-t-il pas dans les bureaux du département quelque chose de nature à faire voir comment ces soumissions ont été demandées?—R. Oui, il y a une circulaire, qui devrait être ici, spécifiant les soumissions, mais je ne la trouve pas. Oh! oui, la voici; c'est une copie, je suppose. (Produite comme pièce n° 6.)

Q. Quand il est venu vous voir, lui avez-vous demandé à qui il avait adressé des demandes de soumissions?—R. Oui, voici les noms: A. Hurteau, Story et O'Connor, E. Trihey et C^o, J. et B. Grier, Henderson et Frères, H. Bulmer et Frères, et D. Parizeau.

Par M. Gibson :

Q. C'est pour la fourniture du bois de charpente?—R. Oui.

Par M. Haggart :

Q. Connaissez-vous la valeur de ce bois à Montréal?—R. Seulement en ce qui concerne cette entreprise. Je n'en connaissais rien auparavant.

Q. Savez-vous si le prix pour lequel la fourniture du bois a été adjugée au plus bas soumissionnaire, qui est l'entrepreneur, était un prix raisonnable? Était-il excessif?—R. J'ai cru que c'était un prix très raisonnable.

Q. Quelle conversation avez-vous eue avec M. Kennedy, M. Parent et M. Desbarats quand ils sont venus vous voir avec ces soumissions? Il me semble que c'était la première fois que vous appreniez quelque chose au sujet de ce pont?—R. Ils m'ont expliqué ce qui en était, me disant que ce pont était construit par le gouvernement, et que ces soumissions étaient pour la fourniture du bois devant servir à construire le pont.

Q. Avez-vous eu une conversation avec eux au sujet du pont?—R. Pas dans le temps, je crois.

Q. Quand la question du pont est-elle ensuite venue devant vous?—R. Lorsqu'il s'est agi des soumissions concernant les grues et les machines à vapeur.

Q. Est-ce vous qui avez autorisé la demande de ces soumissions, ou était-ce M. Trudeau?—R. M. Trudeau avait autorisé la demande de toutes ces soumissions.

Q. Toutes?—R. Oui.

Q. Avez-vous les soumissions concernant les grues et autre outillage?—R. Elles ne sont pas au nombre de celles-ci. Je les crois parmi ces papiers. C'était à peu près dans le même temps que nous avons reçu les soumissions concernant la fourniture de la pierre.

Q. Voulez-vous nous donner des détails complets au sujet de ces soumissions?—Ces soumissions ne paraissent pas être ici avec la lettre. Delorimier était le plus bas soumissionnaire.

Q. Quel était le nombre des soumissionnaires?—R. Quatre—E. St. Louis, Garson, Purser et C^{ie}, H. T. Beemer et J. B. Delorimier.

Q. Qui était le plus bas soumissionnaire?—R. Delorimier, et sa soumission a été acceptée.

Q. Qui était recommandé par M. Parent?—R. M. Beemer.

Q. Le département a refusé d'accepter sa recommandation?—R. Oui.

Q. Pour quel motif?—R. Parce qu'on a cru que Delorimier pouvait remplir le contrat pour le prix mentionné dans sa soumission.

Q. Sa soumission était la plus basse?—R. Oui.

Q. Combien de soumissions ont été demandées pour cette fourniture?—R. Il y en a eu deux autres : celles de John Rose et de N. K. Connolly, en tout, six.

Q. Six soumissions?—R. Oui. (Les soumissions sont produites et cotées n^o 12.)

Q. Que pensez-vous des prix, étaient-ils raisonnables?—R. Je pense que les prix étaient très raisonnables.

Par M. Gibson :

Q. Quels étaient les prix mentionnés dans la soumission de Beemer?—R. La soumission de Beemer était de \$6 pour la pierre de parement, la pierre de taille, et \$4 pour la pierre de remplissage.

Q. Et celle de Delorimier?—R. \$4.50 pour la pierre de façade et \$2.75 pour celle de remplissage.

Par M. Haggart :

Q. A-t-on demandé d'autres soumissions au sujet de cette entreprise?—R. Oh ! oui ; il y a eu la soumission de la main-d'œuvre.

Q. Y en a-t-il eu concernant l'outillage?—R. Oui.

Q. Avez-vous ces soumissions?—R. Je vois qu'on a demandé à Beatty et fils, Miller Bros. et Toms, Ingersoll Rock Drill Co., John McDougall et C^{ie}, et J. J. et R. Weir, de soumissionner la fourniture des grues et monte-charge. (Produites comme pièce n^o 14.)

Q. Cette demande avait été autorisée par M. Trudeau?—R. Oui.

Q. Sous sa surveillance ou celle d'un autre?—R. Sous sa surveillance.

Q. A-t-il été reçu des soumissions pour matériaux ou autres choses dans le cours de la construction du pont sous votre direction?—R. Non ; je crois qu'on n'a pas demandé de soumissions, bien que j'en eusse donné l'ordre. Les achats ont été faits privément.

Q. Quels articles ont été ainsi achetés?—R. Les articles de ferronnerie, piques, clous, boulons et autres articles de ce genre.

Q. Voulez-vous communiquer au comité la correspondance échangée entre vous et l'ingénieur-surintendant du canal au sujet de ces soumissions.

M. GIBSON.—Il serait aussi bien d'en finir avec l'outillage avant de demander au témoin de fournir ces renseignements.

Par M. Haggart :

Q. A qui avez-vous adjugé la fourniture de l'outillage?—R. La fourniture des grues à palans a été adjugée à Miller Bros. et Toms.

Par M. Gibson :

Q. Ils ont été les soumissionnaires acceptés?—R. Oui.

Q. Quelle était la force de ces grues?—R. Huit tonnes.

Par M. Haggart :

Q. Que pensez-vous des prix payés?—R. Voici pour un lot. Les quatre grues à montants fixes, d'une force de cinq tonnes, ont coûté \$555; les deux grues à montants fixes, d'une force de trois tonnes, \$400; et les monte-charge de l'*Ingersoll Rock Drill Co.*, d'une force de 18 chevaux, \$1,050. Ensuite deux monte-charge à doubles tambours, et avec chaudière à vapeur de 15 chevaux, \$900, et deux manèges à doubles treuils, un \$225 et l'autre \$170.

Par M. Gibson :

Q. Quelle était la différence avec la soumission de Beatty?—R. Beatty n'a pas soumissionné la fourniture des grues à palan.

Q. Ni celle des monte-charge?—R. La soumission de Beatty et fils pour les machines d'une force de 18 chevaux était de \$1,350. Ils n'en ont pas fait pour celle d'une force de 15 chevaux. Leur soumission pour les deux manèges à doubles treuils était de \$400 et de \$300.

Q. Pas \$400 chacune?—R. Non. Le contrat a été donné pour \$225 et \$170.

Par M. Haggart :

Q. Vous êtes venu à la conclusion que ces offres étaient raisonnables?—R. Il m'a semblé qu'elles l'étaient.

Q. Avez-vous correspondu avec le surintendant ou l'ingénieur au sujet de ces soumissions?—R. Non, pas au sujet de ces soumissions particulières. Je lui avais enjoint de se procurer.....

Q. Cela a eu lieu plus tard. Mais au sujet des soumissions que vous venez de mentionner, vous n'avez pas échangé de correspondance avec eux?—R. Non.

Q. Je suppose que c'est vers ce temps-là que vous avez connu les détails concernant ce pont Curran?—R. C'est le 6 que j'en ai entendu parler pour la première fois. Ensuite j'en ai entendu parler de temps à autre.

Q. Quels renseignements avez-vous trouvés dans le département à ce sujet?—R. Au sujet du pont?

Q. Oui.—R. Il y avait un rapport de M. Trudeau, ou plutôt de M. Parent à M. Trudeau, daté le 18 octobre 1892, dans lequel il expliquait ses vues concernant l'exécution de l'entreprise.

Q. Voulez-vous fournir ce rapport au comité?—R. Le voici.

Q. Veuillez le lire.

“ Re Pont Wellington.

“ MONTREAL, 18 octobre 1892.

“ MONSIEUR,—Permettez-moi de soumettre à votre approbation plusieurs plans et une estimation du coût de la construction d'un nouveau pont sur le canal Lachine près de la rue Wellington.

“ Le pont Wellington actuel est devenu insuffisant pour les besoins du trafic, qui augmente continuellement. Le nouveau pont projeté donnera deux fois plus de facilités que le pont actuel, puisqu'il offrira quatre voies à la circulation de ce trafic et deux trottoirs aux piétons.

“ Comme conséquence, la largeur des ponts devra être augmentée de 18 pieds qu'elle est à 48 pieds, ce qui exige la construction d'une nouvelle pile-pivot, de 50 pieds de largeur, et la démolition des deux culées sur lesquelles les extrémités du pont Wellington et du pont du Grand Tronc sont appuyées.

“ La longueur de ces deux ponts, en raison de la démolition des culées, devra être considérablement augmentée. Le pont de la rue Wellington aura 225 pieds de longueur et celui du Grand Tronc 254 pieds. Ce nouveau plan fournira une voie navigable de 75 pieds de largeur, de chaque côté de la pile-pivot.

“ La largeur du pont du Grand Tronc ne sera pas changée et sa pile-pivot restera telle qu'elle est. Les deux ponts seront construits en fer et en acier.

“ Ainsi qu'il est indiqué sur le plan, la partie supérieure de la pile-pivot devra être élargie et allongée au moyen de coffrages. La partie inférieure, dont l'élargissement ne peut pas se faire au moyen de coffrages, sera entourée d'un rang de pilotis bordés de bois carré. Le coût total de ces travaux est évalué à \$170,000, dont un état détaillé est annexé à ce rapport.

“ Les matériaux pour le bois, la pierre, le fer et le ciment seront achetés au moyen de soumissions, et la superstructure sera donnée à l'entreprise.

“ Je recommanderais au gouvernement de faire exécuter l'infrastructure à la journée, à cause de l'incertitude du mode d'exécution que les circonstances exigeront.

“ Si l'eau pouvait être retirée du canal, disons du 15 décembre prochain au 1er février 1893, la construction de la pile-pivot et des coffrages en serait de beaucoup facilitée, ainsi que l'enfoncement des pilotis. Cela produirait probablement une économie d'au moins \$15,000.

“ J'ai, etc.,

“ E. H. Parent,

“ Ingénieur-surintendant.”

(Rapport produit comme pièce n° 7.)

Q. Ainsi, d'après ce rapport, si le canal avait été mis à sec, le pont aurait pu être construit pour quelle somme?—R. Pour la somme de \$155,000.

Q. Avez-vous l'état détaillé qui accompagnait cette lettre?—R. Il devrait être ici.

Q. Avez-vous trouvé d'autres documents ce jour-là concernant ce pont?—R. Oui; voici une lettre écrite par M. Trudeau le lendemain. Elle contient les mêmes recommandations que celles de M. Parent.

Q. A qui cette lettre est-elle adressée?—R. A vous.

Q. Je désire seulement que vous fassiez l'historique de toute l'affaire. Avez-vous d'autres documents dans le département?—R. Il y a les *Débats* du 3 mai 1892, page 2050. Vous expliquez que lorsque vous avez demandé le premier crédit pour cette entreprise, c'était pour une voie navigable de 18 pieds. Il y a aussi les notes préparées par M. Trudeau pour le ministre, mentionnant aussi la même voie navigable de 18 pieds.

Q. Voulez-vous lire ces notes préparées par M. Trudeau?—R. Je ne les ai pas ici.

Q. Avez-vous trouvé d'autres documents que ceux-là?—R. Non; c'est tout ce que j'ai concernant la profondeur.

Q. C'est-à-dire la profondeur d'une voie navigable?—R. Oui; une voie navigable de 18 pieds.

M. DAVIES.—Ne vaut-il pas autant qu'il continue son historique en disant que Trudeau a recommandé l'adoption du rapport de Parent, et que le rapport a été adopté par un arrêté du conseil passé le 22 ?

M. HAGGART.—Oui.

LE TÉMOIN.—Cet arrêté est daté du 22 octobre 1892. Voici les détails de la recommandation de Parent.

Par M. Haggart :

Q. Lisez ces détails.—R. Pont Wellington, Montréal : pierre, \$8,025 ; ciment, \$4,150 ; sable, \$1,875 ; bois, fer et pierre dans le coffrage, \$21,800 ; roue motrice, etc., \$750 ; total, \$36,600 ; superstructure, pont de la rue Wellington, \$42,000 ; superstructure, pont du Grand Tronc, \$33,000 ; outillage, \$6,400 ; total, \$118,000 ; main-d'œuvre, \$33,000 ; dépenses imprévues, \$18,900 ; grand total, \$170,000.

Q. Avez-vous trouvé d'autres documents dans le département au sujet de ce pont?—R. Non ; mais en causant avec vous, vous m'avez dit que la voie navigable

devait d'abord avoir 18 pieds; que vers le mois de novembre—je crois que c'était en novembre 1892—vous aviez demandé à M. Trudeau combien il en coûterait de plus pour faire une voie navigable de 20 pieds. M. Trudeau vous aurait répondu qu'il n'était pas capable de le dire sans M. Parent, et M. Parent fut mandé à Ottawa. M. Trudeau et lui firent leurs calculs, puis M. Trudeau vint vous voir accompagné de M. Parent, ainsi que vous me l'avez dit, je crois, et ils vous dirent que la chose coûterait \$20,000 de plus, formant \$195,000 si le canal était mis à sec, ou \$20,000 de plus s'il fallait construire un batardeau.

Q. C'était pour une voie navigable de 20 pieds?—R. Oui.

Q. Serait-ce l'augmentation proportionnelle entre une voie navigable de 18 pieds et une autre de 20 pieds?—R. Non. Il aurait fallu que l'estimation pour une voie navigable de 18 pieds eût été plus élevée que \$170,000 pour qu'il y eût proportion entre les deux, en donnant aux culées de la pile-pivot du pont de la rue Wellington toute cette profondeur.

Par M. Gibson :

Q. Vous venez de nous parler d'un calcul que M. Parent a fait après son arrivée à Ottawa. Je vois qu'il a fait trois estimations. La première est celle de \$170,000. Il a estimé à \$225,000 le coût d'une voie navigable de 18 pieds, en démolissant les anciennes culées. Puis il a fait une troisième estimation, s'élevant à \$239,000, pour une voie navigable de 20 pieds?—R. Non. Je vais m'expliquer. Il doit y avoir quatre estimations. Je les ai préparées moi-même. Je voulais savoir comment il était arrivé à ces \$170,000.

Q. Ce sont des estimations que vous avez préparées?—R. Oui.

Q. Alors elles doivent être justes?—R. Mon intention était de voir la proportion. Je voulais trouver \$170,000 et voir quelle était la proportion.

Q. D'après les quantités que vous avez estimées, je vois que vous avez porté 1,900 verges de maçonnerie dans la première estimation?—R. Oui, je crois.

Q. Ainsi, vous avez préparé l'estimation de \$170,000, d'après ce que vous connaissiez de l'entreprise, afin de voir comment M. Parent était arrivé à cette somme de \$170,000?—R. J'ai constaté, d'après ce que M. Desbarats m'a dit, la quantité qu'il y avait dans la pile-pivot et quelle quantité on se proposait de mettre dans les culées. C'est-à-dire, on ne devait pas toucher aux culées d'aval, et il m'a dit qu'on avait alloué 500 verges.

Q. Quand il a été décidé de démolir le tout, vous avez fait votre estimation?—

R. J'ai préparé ces estimations en les basant toutes sur la même proportion.

Q. Ainsi, ce sont vos estimations?—R. Oui, pour établir la proportion.

Par M. Haggart :

Q. Avez-vous trouvé dans le département des plans concernant le pont, c'est-à-dire de tout l'ouvrage qui a été fait?—R. J'ai demandé ces plans à notre dessinateur en chef. Il m'a dit qu'il ne les avait jamais vus ni n'en avait entendu parler. Je lui ai demandé de faire des recherches dans le bureau, et quelques semaines plus tard il est venu me dire qu'il n'y avait pas de plans. Il n'en avait jamais vu. Plus tard, j'ai fait demander à M. Parent de me transmettre les plans, et les seuls plans qu'il a pu produire étaient quelques dessins que j'ai vus ici, qu'il m'a expédiés, et que j'ai modifiés un peu. Ce sont les seuls plans qu'on a pu produire.

Par M. Gibson :

Q. Ces plans sont ici?—R. Je les ai vus ici l'autre jour.

Par M. Haggart :

Q. Ce sont là tous les documents et tout ce que vous savez au sujet de ce pont jusqu'à cette date, c'est-à-dire, si je comprends bien, jusqu'au 6 janvier, lorsque vous avez reçu ces soumissions. Quelle est la date?—R. Ces soumissions ont été reçues dans le cours du mois de décembre.

Q. Eh bien! jusqu'au 6 ou 7 décembre, c'est tout ce que vous avez trouvé dans le département ou tout ce que vous savez au sujet de ce pont?—R. C'est tout ce qu'on a trouvé dans le département, ou tout ce que j'ai reçu de vous.

Q. Quel a été votre premier acte administratif au sujet de la construction de ce pont?—R. J'ai adressé une lettre à M. Parent au sujet des travaux en général.

Q. Vers quelle date?—R. Le 23 décembre.

Q. Aviez-vous eu une conversation avec moi dans l'intervalle?—R. Je crois en avoir eu une.

Q. Quelle a été la conversation que vous avez eue avec moi?—R. Je ne me rappelle pas la date, mais j'ai eu une conversation avec vous relativement à mes devoirs, à la conduite que je devais tenir au sujet de tout ce qui concernait ces travaux, ainsi que d'autres. Je devais voir à ce que l'ouvrage fût fait de la manière la plus économique possible, et c'est après cette conversation que j'ai écrit à M. Parent, le 23 décembre.

Q. Voulez-vous lire cette lettre?—R. " Mon cher monsieur,—En votre qualité d'ingénieur-surintendant des canaux de Lachine, Chambly, Beauharnois et Saint-Ours, vous avez le contrôle absolu du personnel ainsi que des travaux de construction, des réparations et de l'exploitation, et vous êtes responsable de la conduite économique des travaux et de l'efficacité de l'exploitation. Tous les ordres seront donnés par votre intermédiaire, et le personnel des employés, y compris les surveillants, sont placés sous vos ordres, et ils devront s'adresser à vous pour recevoir des instructions, et vous faire rapport sur tout.

" Je dois vous avouer que je suis fort étonné que vous ayez permis au surintendant Kennedy de demander des soumissions, quand vous deviez savoir qu'il était de votre devoir de les recevoir, les décacheter, m'en transmettre un résumé avec votre recommandation pour les soumettre au ministre. Je suis encore plus étonné que vous ayez toléré l'envoi d'une circulaire comme celle que le surintendant Kennedy a distribuée dernièrement, laquelle ne spécifiait ni la longueur ni la qualité des matériaux (bois de charpente).

" Je serai fort aise que vous me disiez qu'à l'avenir vous prendrez les moyens nécessaires pour mieux contrôler votre personnel, de la conduite duquel vous êtes entièrement responsable."

(Produite comme pièce n° 8).

Par M. Gibson :

Q. Quelle est la date de cette lettre?—R. Le 23 décembre.

Q. Et à qui est-elle adressée?—R. A M. Parent.

Q. Et par qui est-elle signée?—R. Par moi.

Q. De sorte que quand vous avez écrit cette lettre vous n'avez pas du tout reconnu que M. Kennedy était le supérieur de M. Parent?—R. M. Kennedy était absolument au-dessous de M. Parent.

Q. Exactement. Et vous vous adressiez à M. Parent pour être renseigné et lui vous écrivait quand il avait besoin d'instructions?—R. Oui.

Q. Et vous ne vous êtes pas occupé du tout de M. Kennedy?—R. Non.

Q. Vous avez reconnu M. Parent comme étant votre ingénieur en chef?—R. Ingénieur-surintendant chargé de l'entreprise.

Q. Il n'aurait pas été convenable pour M. Kennedy de vous écrire; en tout cas, il n'est pas d'usage qu'un subalterne écrive à l'ingénieur en chef?—R. M. Kennedy devait faire rapport à M. Parent.

Q. Et M. Parent devait vous faire rapport?—R. Oui.

Q. Ainsi, vous n'avez jamais reconnu que M. Kennedy fût le chef?—R. En l'absence de M. Parent, M. Kennedy était le chef sur les lieux.

Q. Il était contremaître surintendant?—R. Il était surveillant.

Par M. Haggart :

Q. Qu'est-il arrivé après l'envoi de cette lettre?—R. Le 9 janvier, j'ai visité les travaux avec M. Kennedy et M. Parent, mais il se faisait peu de chose dans le temps.

Q. Il se faisait peu de chose?—R. Très peu.

Q. Avez-vous eu une conférence avec M. Parent ou M. Kennedy au sujet de ce pont?—R. Au sujet des travaux en général; non pas relativement à la profondeur ou à rien de ce genre, mais seulement à propos de ce qui se faisait.

Par M. Curran :

Q. A propos de quoi?—R. A propos de l'ouvrage en général.

Q. Vous n'avez pas conféré avec M. Kennedy?—R. Non, avec M. Parent. M. Kennedy était présent.

Par M. Haggart :

Q. Et ensuite?—R. Le 10, M. Parent m'a transmis un résumé des soumissions concernant la main-d'œuvre.

Par M. Davies :

Q. Vous avez écrit cette lettre à M. Parent le 23 janvier, lui disant qu'il serait tenu responsable et vous plaignant de ce qu'il avait fait au sujet des soumissions?—R. Non; je lui ai écrit le 23 décembre.

Q. Dans le cours de janvier, vous avez visité les travaux et vous avez eu une conversation avec M. Kennedy et M. Parent. Leur avez-vous répété à l'un ou à l'autre les instructions que vous aviez données, savoir: que M. Parent était responsable et que M. Kennedy ne devait pas intervenir?—R. Je ne m'en souviens pas. Je ne puis dire cela.

Par M. Haggart :

Q. Je suppose que vous avez cru qu'ils suivaient vos instructions?—R. Voici comment je comprenais la position: M. Kennedy, en qualité de surveillant, avait la direction des travaux sous les ordres de M. Parent, excepté les travaux d'agrandissement.

Par M. Davies :

Q. Vous vous êtes plaint dans une lettre officielle que M. Parent laissait une trop grande liberté d'action à M. Kennedy, et je veux savoir si vous leur avez répété cela quand vous les avez vus?—R. Je ne m'en souviens pas.

Par M. Haggart :

Q. Et ensuite?—R. Le 10, M. Parent me transmit des résumés des soumissions pour la main-d'œuvre.

Q. Oui.—R. Je vous les présentai immédiatement après les avoir reçus, et après les avoir examinés, vous me demandâtes si cette manière d'agir n'était pas extraordinaire; que c'était la première fois que vous entendiez parler d'une chose semblable. Je vous répondis que ce n'était pas ordinaire, mais que j'avais déjà vu des cas de cette nature. Vous me dites alors que vous n'étiez pas disposé à autoriser l'acceptation de ces soumissions, au moins avant d'avoir eu une explication avec M. Parent. En conséquence, je fis mander M. Parent, et il vint à Ottawa et vous expliqua toute l'affaire. Je ferai observer que je ne lui avais pas ordonné de demander des soumissions. Il prétendit que c'était le meilleur mode à suivre; que nous ne devions employer les ouvriers que pendant quelques semaines seulement; qu'un entrepreneur responsable qui employait des ouvriers à l'année serait moins exposé à les voir se mettre en grève que ne le serait le gouvernement, qui ne les emploierait que pendant peu de temps, et il croyait que ce serait un moyen plus économique. Il ajouta que l'entrepreneur de la main-d'œuvre n'aurait plus rien à faire avec les travailleurs dès qu'ils seraient à l'ouvrage; que lui ou Kennedy en demanderait un certain nombre, et que l'entrepreneur serait obligé de les fournir. Là finiraient ses obligations. Le gouvernement aurait ses pointeurs qui tiendraient note des journées de travail, les bordereaux de paye seraient préparés dans son bureau, et il ajouta que, pour plus de garantie, les bordereaux de paye, avant d'être payés, seraient attestés par les pointeurs, par M. Kennedy et par lui-même. Le ministre me demanda ce que j'en pensais, et je lui répondis que, dans les circonstances, je n'y voyais pas d'objection. Alors je recommandai la chose, et du moment que je la recommandais j'en devenais responsable.

Par M. Gibson :

Q. Aviez-vous déjà agi de cette manière?—R. Non; mais je savais que sur la ligne du chemin de fer Canadien du Pacifique, M. Onderdonk employait 6,000 Chinois de cette manière.

Par M. Haggart :

Q. N'était-il pas d'usage à Montréal, relativement à cette entreprise, d'employer des ouvriers de cette manière?—R. Il paraît que dans deux ou trois occasions, on a dû avoir recours à ce mode pour faire exécuter des travaux sur le canal.

Q. Les soumissions avaient été demandées par votre prédécesseur, M. Trudeau?—R. Oui, les instructions avaient été données par lui.

Q. D'après la conversation que nous avons eue ensemble, lorsque vous m'avez apporté les soumissions, vous avez compris que je ne savais pas que ces soumissions avaient été demandées?—R. C'est ce que vous m'avez dit.

Q. Voulez-vous produire ces soumissions et dire à qui on en a demandé?—R. En voici quatre: W. G. Turner et C^{ie}, E. St. Louis, John B. Rose et J. E. Trottier. (Produites comme pièce n^o 9.)

Q. A combien de personnes a-t-on demandé des soumissions?—R. Il n'en est pas question ici, mais je crois qu'il y en avait cinq. Cependant, je ne trouve que quatre soumissions. Désirez-vous connaître les prix?

Q. Oui; mais je veux d'abord savoir combien d'ouvriers ont été ainsi demandés. Avez-vous la lettre de M. Parent à ce sujet?—R. Oui, voici une lettre de lui. C'est celle qui accompagnait les soumissions quand elles ont été transmises à Ottawa. Elle est datée de Montréal, 10 janvier 1893, et en voici la teneur:—

“MONSIEUR,—Je vous transmets un résumé des soumissions produites par des entrepreneurs pour la fourniture de la main-d'œuvre nécessaire pour exécuter les travaux de maçonnerie au nouveau pont Wellington, etc.

“Bien que les soumissions contiennent huit articles, il est probable qu'il n'y aura que les tailleurs de pierre et les maçons qui seront employés, car nous avons l'intention de fournir nos propres journaliers, nos grues et nos attelages.

“Cette manière de se procurer des ouvriers au moyen d'entrepreneurs, pour un travail qui doit être exécuté dans un temps restreint, est considérée la plus sûre et la plus propre à diminuer le danger d'une grève à un moment critique. Comme ces gens sont presque continuellement employés par les entrepreneurs, qui les paient chaque semaine, et qui les font travailler toute l'année, ils peuvent être mieux contrôlés par eux.

“Ainsi que vous le verrez par le résumé ci-inclus, M. Emmanuel St. Louis est le plus bas soumissionnaire. C'est un entrepreneur responsable et digne de confiance, et en conséquence je recommande que sa soumission soit acceptée.

“J'ai l'honneur d'être, monsieur,

“Votre obéissant serviteur,

“E. H. PARENT,

“Ingénieur-surintendant.

“C. SCHREIBER, Ecr.,

“Ingénieur en chef des Chemins de fer et Canaux,

“Ottawa.”

(Produite comme pièce n^o 10.)

Q. Avez-vous les huit articles?—R. Oui. Désirez-vous connaître les articles de la soumission de St. Louis, ou de toutes les soumissions?

Q. Tous les articles pour lesquels des soumissions ont été demandées.—R. Contremaîtres, tailleurs de pierre, maçons, ouvriers, attelages doubles, attelages simples, grues, travail du dimanche.

Q. Donnez les prix de chacun de ces articles?—R. Pour le pont Wellington—contremaîtres: soumission de Turner, 45 centins par heure et 65 centins par heure après la journée de travail; soumission de St. Louis, 40 et 60 centins respectivement; soumission de Rose, 48 et 72 centins; Trottier, 45 et 70 centins. Tailleurs de pierre: soumission de Turner, 35 centins par heure et 50

centins par heure après la journée de travail ; St. Louis, 33 et 46 centins ; Rose, 39 et 55 centins ; Trottier, 37 et 50 centins. Maçons : soumission de Turner, 35 centins par heure et 50 centins par heure après la journée de travail ; St. Louis, 32 et 45 centins respectivement ; Rose, 38 et 54 centins ; Trottier, 35 et 49 centins. Compagnons ouvriers : soumission de Turner, 20 centins par heure ; St. Louis, 18½ centins par heure et 20 centins par heure après la journée de travail ; Rose, 21 et 25 centins respectivement ; Trottier, 20 et 22 centins. Attelages doubles soumission de Turner, 50 centins par heure et rien pour les heures de surcroît ; St. Louis, 50 centins par heure et 50 centins par heure de surcroît. Les autres n'ont pas soumissionné pour cela. Attelages simples : soumission de Turner, pas d'offre ; St. Louis, 25 et 37½ centins. Pas d'offre dans les autres soumissions. Rien pour les grues. Travail du dimanche, toutes les soumissions sont semblables, les prix sont doublés. (Produite comme pièce n° 11.)

Q. Eh bien ! pendant que nous en sommes sur ce sujet, vous avez des soumissions de presque chaque entrepreneur de travaux publics concernant ces différentes sortes de main-d'œuvre. Comment sont celles-ci comparativement à celles que vous aviez déjà reçues, et donnez les chiffres ?—R. La première soumission est passablement basse—celle des sections 1 et 2 du canal Soulanges, A. Stewart, 25 centins par heure pour les journaliers, 75 centins pour les tailleurs de pierre et maçons. Section 3, M. O'Leary, \$1.69 par jour pour les journaliers, \$3.50 par jour pour les tailleurs de pierre, et \$4 par jour pour les maçons.

Par M. Gibson :

Q. Et pour les contremaîtres ?—R. Il n'en est pas question. Section 8 du canal Soulanges, Charles Rayner, journaliers, \$2 par jour ; tailleurs de pierre et maçons, \$4 par jour ; section 9, Rodgers et Taylor, journaliers, \$1.50 par jour ; tailleurs de pierre, \$4 ; maçons, \$4 ; section 10, Rodgers et Taylor, journaliers, \$1.75 par jour, tailleurs de pierre, \$4.50, et maçons, \$4.50 par jour ; section 4, George Goodwin, journaliers, \$2 par jour ; tailleurs de pierre, \$3.50 ; maçons, \$3.50 par jour ; section 12, O'Brien et Jones, journaliers, \$1.50 par jour ; tailleurs de pierre, \$4.25 ; maçons, \$3.25 par jour ; section 13, Randolph Macdonald, journaliers, \$1.50, tailleurs de pierre, \$4 ; maçons, \$4 ; par jour. Canal Cornwall, section 2, 3 et 4, William Davis et Fils, journaliers, \$1.50, tailleurs de pierre, \$4 ; maçons, \$3.50 par jour. Canal du Rapide Plat, section 1, Poupore et Fraser, journaliers, \$1.50, tailleurs de pierre, \$3.50 par jour, etc. Canal du Sault Sainte-Marie, écluse de prise d'eau, Hugh Ryan et Cie, \$1.75 par jour pour journaliers ; tailleurs de pierre et maçons, \$4 par jour ; entrée d'amont au canal du Sault Sainte-Marie, Allan et Fleeming, journaliers, \$1.75 par jour. Il n'y a pas là d'ouvrages en maçonnerie.

Par M. Gibson :

Q. Ces prix sont inclus dans les cahiers de charge des entrepreneurs ?—R. Oui.

Q. Mais on n'en calcule pas le montant total parce que ce serait impossible ?—R. Non.

Q. Ils y figurent seulement pour guider le gouvernement dans le cas où il aurait à se procurer des travailleurs de la part de l'entrepreneur ?—R. Oui ; si nous leur demandions d'exécuter des travaux à la journée, ce sont là les prix qu'ils demanderaient.

Q. Ce ne sont réellement pas des prix de concurrence pour la fourniture de la main-d'œuvre ?—R. Excepté si l'on demandait des soumissions à cette fin. Je comprends ce que vous voulez dire.

Q. Une soumission de ce genre ne peut pas être comparée raisonnablement avec une soumission comme celle de St. Louis ?—R. Elles sont établies d'une manière entièrement différente, mais ce sont les prix qui seraient payés.

Par M. Haggart :

Q. Dans presque tous les chemins de fer et canaux construits sous votre direction, un grand nombre de journaliers sont payés de cette manière ?—R. Je peux dire que dans presque chaque entreprise, lorsque les prix sont donnés pour ce service, nous

faisons travailler à la journée. Quelquefois les travaux sont peu de chose, mais quelquefois ils sont considérables.

Q. Vous m'avez dit que des soumissions semblables avaient été demandées pour la fourniture de la main-d'œuvre sur le canal Lachine. Voulez-vous me fournir les dates? Les avez-vous ici?—R. Je sais quels étaient les entrepreneurs. Je me souviens de cela. Turner et St. Louis étaient les entrepreneurs, en juin 1891, de la fourniture de la main-d'œuvre; W. G. Turner et C^o ont fourni les journaliers pour réparations ordinaires en avril 1892. E. St. Louis, journaliers pour construire le mur de pierre à la Côte Saint-Paul, avril 1892. W. G. Turner et C^o, journaliers pour réparations ordinaires, décembre 1892. W. G. Turner et C^o, journaliers pour l'écluse Saint-Gabriel et la brèche.

Q. C'est dans cette même entreprise. D'après le rapport de M. Parent, je croyais qu'il avait demandé des soumissions pour fournir seulement des compagnons ouvriers et des artisans?—R. Non, ce n'est pas exactement cela. Je n'en sais rien positivement. Je suppose que les journaliers expérimentés (*skilled labourers*) sont ceux qui sont habitués à leur genre de travail.

Par le Président :

Q. Ce ne sont pas des artisans?—R. Non, et nous avons cru qu'ils n'étaient pas des journaliers ordinaires, étant payés 18½ centins par heure.

Par M. Gibson :

Q. Mais ils ne forment qu'une faible proportion des journaliers ordinaires?—R. Certainement.

Par M. Haggart :

Q. M. Parent avait-il dit dans sa réquisition que le travail ordinaire serait fait par nos propres journaliers?—R. Nos propres journaliers ont été constamment employés. Mais cette entreprise ne devait pas déranger nos hommes du tout.

Par M. Gibson :

Q. C'étaient seulement des hommes additionnels, si je peux m'exprimer ainsi, que vous engagiez?—R. Oui.

Par M. Haggart :

Q. Vous souvenez-vous des instructions que j'ai données à M. Parent relativement à l'emploi des hommes dans cette entreprise?—R. Vos instructions étaient conformes à ce qu'il nous avait expliqué, et vous lui avez recommandé de les suivre avec soin.

Q. M'avez-vous entendu lui dire que les travailleurs devaient être fournis par les entrepreneurs sur réquisition par écrit?—R. Vous avez dit sur réquisition, et je suppose qu'elle devait être par écrit.

Q. M'avez-vous entendu lui dire que du moment que les hommes seraient jugés incapables ou impropres aux travaux, il devait les renvoyer immédiatement?—R. Je ne me rappelle pas cela, mais je me souviens qu'il vous a dit que si l'entrepreneur fournissait des hommes qui ne conviendraient pas, il les renverrait immédiatement et en demanderait d'autres.

Q. Que s'est-il passé après la réception des soumissions concernant la main-d'œuvre?—R. Voici ce qui a eu lieu : M. Parent m'a écrit me demandant si le pont devait être construit en vue d'une voie navigable de 22 pieds. En ce qui concerne ma réponse, je suis cause qu'une certaine somme d'argent a été dépensée en plus de ce qui aurait été nécessaire si la voie navigable avait été de 20 pieds, car au lieu de dire 22 pieds d'eau de profondeur, j'ai répondu : "Oui, une voie navigable de 22 pieds." De sorte que le pont est maintenant construit pour donner une voie navigable de 22 pieds, et j'en suis responsable. Il n'y a pas de doute à cet égard.

Q. Quelles instructions aviez-vous reçues de moi?—R. Vos instructions disaient une voie navigable de 20 pieds.

Par M. Tarte :

Q. Cela ne fait-il pas une énorme différence?—R. Treize ou quatorze mille piastres. Mais, comme de raison, si le canal est un jour approfondi jusqu'à 22 pieds, tout sera prêt et cela servira.

Par M. Gibson :

Q. Mais tout de même, les culées et les murs devront être démolis et reconstruits comme vous avez construit ces culées?—R. Cela n'a pas la même importance, car il n'y a pas de trafic qui y passe. Si une partie de mur ne s'effondre pas, la chose n'a pas la même importance que s'il s'agissait des abords d'un pont. Mais, si vous creusez bien près, nul doute que le mur s'écroulera.

Q. Si vous creusiez jusqu'à 22 pieds, les culées s'écrouleraient?—R. Sans doute.

Q. À quelle profondeur ces murs sont-ils? Pour quelle voie navigable ont-ils été construits—pour l'ancienne voie de 9 pieds?—R. Parlez-vous des murs primitifs?

Q. Oui?—R. Je suis sous l'impression qu'ils ont été construits pour une voie navigable de 14 pieds.

Q. Les murs seraient construits à 2 pieds plus bas, ce qui ferait 16 pieds?—R. Oui.

Par M. Davies :

Q. Lorsque vous vous dites responsable de la voie navigable de 22 pieds, qu'auriez-vous dû lui répondre?—R. 22 pieds de profondeur.

Par M. Gibson :

Q. Vous n'avez jamais découvert cette erreur?—R. Je m'en suis aperçu seulement lorsque les travaux étaient avancés. Voici comment cette erreur a été commise:—Il m'avait posé cette question parce que, dans le temps, un Américain, du nom de Dutton, avait un bill devant la Chambre des Communes, et dans le but de renseigner le ministre, je demandais à tous les ingénieurs employés sur le canal Welland et tous les canaux du Saint-Laurent ce qu'il en coûterait pour agrandir les canaux de manière à avoir une voie navigable de 22 pieds et un chenal de 300 pieds de largeur. C'est ce qui a donné lieu à sa lettre.

Par M. Haggart :

Q. Avait-on préparé des plans et devis pour cette fin?—R. Pour une voie navigable de 22 pieds—oui.

Q. Les avez-vous ici?—R. Ils sont ici.

Q. Voulez-vous donner les détails, l'estimation du coût d'une voie navigable de 22 pieds?—R. L'estimation que voici donne toutes les proportions. D'après cet état, la différence dans le coût d'une voie navigable de 20 pieds et de 22 pieds serait d'environ \$13,000.

Q. Vous feriez peut-être mieux de donner tous les détails. Quelle était votre estimation concernant la voie navigable de 18 pieds?—R. Elle n'a été faite que pour établir les proportions.

Q. D'où vous étiez-vous procuré les prix? Sur quoi ces prix étaient-ils basés?—R. Les prix sont passablement élevés.

Q. J'aimerais avoir la teneur des quatre estimations. La première était pour une voie navigable de 18 pieds?—R. Cette voie de 18 pieds, en démolissant en partie les anciennes culées et en les reconstruisant, coûterait, d'après ce calcul, \$169,000, ou en chiffres ronds, \$170,000.

Q. Est-ce l'estimation faite par M. Trudeau et M. Desbarats?—R. Oui. Ensuite, la voie navigable de 18 pieds, en démolissant les anciennes culées de manière à donner les 18 pieds, devait coûter \$224,780, disons \$225,000; la voie navigable de 20 pieds, \$238,558, disons \$239,000; et la voie navigable de 22 pieds, \$251,648, disons \$250,000.

Le comité s'ajourne.

SALLE DE COMITÉ, N^o 39.
CHAMBRE DES COMMUNES, OTTAWA, 12 juin 1894.

Le comité se réunit sous la présidence de M. BAKER, M.P.

M. COLLINGWOOD SCHREIBER est rappelé et interrogé:—

Par M. Haggart.

Q. Pour faire suite à votre interrogatoire commencé hier, dites-nous ce qui a eu lieu ensuite dans le département. Est-ce votre correspondance avec M. Parent?—R. Le même jour, j'ai adressé une lettre à M. Parent l'informant que la question de la main-d'œuvre avait été réglée.

Q. Avez-vous cette lettre?—R. Ce n'était qu'un mot lui disant que la soumission de M. St. Louis pour la main-d'œuvre avait été acceptée.

Q. Quelle était la date de cette lettre?—R. Le 18 janvier.

Q. Quelle conversation ou communication avez-vous eue ensuite au sujet du pont?—R. Le même jour, j'ai chargé M. Parent.....Il me faut remonter un peu en arrière. Le 12 j'étais à Montréal, et, accompagné de M. Parent, j'allai voir M. Seargeant et M. Hannaford au sujet de la construction par eux du pont du Grand Tronc, et M. Hannaford y était fort opposé. Il disait que le temps était trop court et qu'il ne recommanderait certainement pas la chose. Plus tard, j'allai voir M. Seargeant et il fit venir M. Hannaford, qui répéta la même chose, disant qu'il était impossible de garantir que le pont serait construit en si peu de temps, et qu'il ne recommanderait pas de l'entreprendre. D'un autre côté, je dis à M. Seargeant que j'étais convaincu que l'entreprise pouvait être exécutée à temps, et il me demanda de lui laisser le temps de réfléchir et qu'il me ferait connaître sa réponse le lendemain. Je ne reçus pas sa réponse le jour suivant, mais le 16 je reçus un télégramme de sa part disant qu'il aimerait mieux que le gouvernement entreprît les travaux.

Par M. Davies.

Q. Était-ce dans le mois de décembre ou de janvier?—R. Dans le cours de janvier. Voici une copie du télégramme:—

“ De Montréal à C. Schreiber.

“ 16 janvier 1893.

“ Nous préférons que vous fassiez construire notre pont sur le canal. Nous donnerons toute l'aide nécessaire et nous coopérerons avec plaisir autant que possible et immédiatement.

“ L. J. SEARGEANT.”

Par M. Haggart :

Q. Avez-vous aussi reçu une lettre?—R. Non. J'ai reçu ce télégramme, et le 18, après vous en avoir parlé, j'ai donné l'ordre à M. Parent de commencer la construction du pont du Grand Tronc.

Q. Avez-vous la lettre?—R. C'était le 18, à peu près vers le temps que je visitai les travaux. Je n'ai pas la date. Voici comment je me rappelle avoir visité les travaux. Je rencontrai Parent et je me rendis avec lui aux hangars où on taillait la pierre. St. Louis n'a su que le 18 que sa soumission avait été acceptée. C'est donc immédiatement après cette date que j'ai été à Montréal. J'ai rencontré Kennedy et lui aux hangars où l'on taillait la pierre, et l'entreprise était en bonne voie d'exécution. Il n'y avait pas un grand nombre d'hommes qui travaillaient, mais seulement quelques-uns. Puis, le 26, le parlement s'est réuni, et j'ai été quelque temps sans aller visiter les travaux. Mais le 6.....

Par M. Davies :

Q. Quelle était la teneur de la lettre du 18.—R. Elle enjoignait seulement à M. Parent de commencer la construction du pont du Grand Tronc. C'était tout.

Par M. Haggart :

Q. C'était l'objet de votre lettre du 18 ?—R. Oui.

Q. Si on trouve cette lettre, nous la produirons. Continuez.—R. Le 6 février.....

Q. Y a-t-il eu échange de lettres entre le 18 janvier et le 6 février, des entrevues personnelles ou autre chose ?—R. Oui. Il y a eu quantité de correspondance, plusieurs lettres adressées le 18 à M. Parent, mais toutes sans grande importance.

Q. Je désire que vous les lisiez ?—R. Si vous le désirez, je lirai toutes les lettres du 18. Il y a un rapport sur le progrès de la construction des ponts de la rue Wellington et du Grand Tronc sur le canal Lachine, daté le 18 et fait par R. E. Douglas, qui était sur les lieux à cette époque surveillant la superstructure.

Par M. Tarte :

Q. A quelle date ?—R. Les 17, 18 et 19 février. Voici ce que le rapport dit :—

“La taille de la pierre avance. La pierre brute arrive en plus grande quantité depuis que le temps est devenu plus beau et les jours plus longs. On ne prévoit aucun retard résultant de la préparation de la pierre.

“On construit un pont sur chevalets pour transporter la pierre à la pile-pivot du pont de la rue Wellington.

“Pont du Grand Tronc. Il est probable qu'il faudra renouveler en tout ou en partie le couronnement de la pile-pivot; il est maintenant couvert de neige et de glace, et il est difficile de constater dans quel état se trouve la pierre de couronnement.

“Si les boulons sont arrachés du couronnement et si des trous sont faits pour recevoir les plaques de fondation, etc., du nouveau pont, le couronnement sera tellement endommagé qu'il faudra le renouveler.

“Tenant compte de toutes les circonstances dans lesquelles se fait la construction du nouveau pont, de manière à faire servir le pont actuel pour le canal Cornwall, le meilleur mode serait de déplacer le pont actuel de 15 à 20 pieds en le mettant plus bas sur le canal, et si l'importance du trafic l'exige, de faire raccorder les rails au pont dans sa nouvelle position. D'après les devis, il faut que le pont soit construit de manière à donner passage au trafic. En ce qui concerne le gouvernement, il paraît que le trafic pourrait être arrêté sans qu'il y eût recours en dommages. Le canal existait avant le pont, et le public n'a que la permission de se servir du pont, sauf les retards et arrêts nécessaires dans l'intérêt de la navigation. Lorsque le canal sera rempli d'eau, des chalans pourraient être placés sous la superstructure de manière à la transporter intacte à Cornwall après que les changements nécessaires auront été faits aux travaux.

“J'attire l'attention sur deux lettres venant du surveillant des travaux du pont, demandant un changement dans la dimension et l'espèce du bois de charpente et des madriers, de manière à diminuer le poids du tablier du pont. Je ne vois pas la nécessité d'avoir des madriers de 4 pouces, et il est important que le pont soit le moins lourd possible.

“La hauteur restreinte spécifiée exige l'emploi de galets de 12½ pouces au lieu de 18 pouces, et un poids lourd sur chacun des 90 galets.

“Le surveillant a dit qu'il emploierait des madriers d'épinette rouge pour le même prix que le madrier de pin, s'il en a la permission.

“Ces lettres s'expliquent par elles-mêmes. Le changement demandé paraît être uniquement dans le but de rendre le pont moins lourd.

“Il me semble que, soit que les ingénieurs ou la Compagnie de pont soient responsables de la profondeur restreinte spécifiée, ce n'est que depuis que les détails ont été étudiés et que les plans ont été préparés que des difficultés, qu'on n'avait pas prévues, ont surgi. J'attire l'attention sur la force d'inertie du pont en mouvement; toute négligence pourrait causer de grands dommages au pont; on devrait le munir d'un heurtoir et y adapter la maçonnerie.”

“ La Compagnie de pont a commencé la préparation du mécanisme du pont, les modèles de fonte sont faits et les plans d'exécution des longrines sont en voie de préparation. On attend les matériaux pour le pont Wellington et celui du Grand Tronc vers le 1er mars. La commande a été donnée le 10 février à une maison à commission et à un prix plus élevé que celui demandé par une autre, pour plus de célérité dans l'exécution de la commande. Les matériaux seront expédiés tels que façonnés par les laminaires. J'estime que les matériaux du pont du Grand Tronc seront sur les lieux le 15 mars, disons un mois pour passer par les ateliers, laissant 15 jours pour la construction.

“ Un contremaître d'une grande expérience a été engagé à Chicago pour construire les ponts, et la compagnie lui paie un salaire bien plus élevé qu'elle ne l'a jamais fait, \$250 par mois.

“ La compagnie a fait tout ce qu'elle pouvait pour hâter l'exécution des travaux ; mais il peut survenir de nombreuses éventualités qui dérangeront ses plans.

“ R. C. DOUGLAS.”

Ensuite, voici une lettre que j'ai adressée à Parent, le 18 janvier, dans laquelle je dis :—

“ J'ai reçu votre lettre du 17 courant, dans laquelle vous dites qu'on a l'intention d'approfondir les canaux du Saint-Laurent pour en permettre l'entrée aux navires tirant 22 pieds d'eau. En réponse, je vous dirai que je vous ai écrit ce matin sur ce sujet. Je puis vous dire que vous devriez construire les fondations des piles et des culées des deux ponts de manière à convenir à une voie navigable de 22 pieds.”

Puis voici une lettre de Parent, datée le 18, me transmettant une demande à l'effet d'obtenir une remise des péages sur la pierre. Elle ne fait que demander cette remise. Puis la suivante est de H. J. Beemer, qui croit qu'il aurait dû avoir la fourniture de la pierre pour l'écluse. Il dit :—“ Ne croyez-vous pas que, étant le plus bas soumissionnaire pour la fourniture de la pierre nécessaire pour l'écluse, l'entreprise aurait dû m'être adjugée ? M. Parent m'a écrit au sujet de la pierre à fournir pour le pont du Grand Tronc. J'ai répondu que bien que le temps fût très court, je fournirais la pierre pour le prix mentionné dans ma soumission, à condition que le gouvernement me charge de fournir la pierre de l'écluse. Si vous demandez de nouvelles soumissions, je hausserai mes prix, et personne ici ne peut fournir la pierre dans le temps voulu. Je suis certain que M. Parent corroborera ce que je dis.” Nous avons demandé de nouvelles soumissions. Ensuite, voici un télégramme que j'ai reçu de Parent :—“ L'entrepreneur qui fournit la pierre pour le pont de la rue Wellington ne peut pas en fournir pour le pont du chemin de fer. M. Beemer, le plus bas soumissionnaire après lui, offre de fournir cette pierre pour le prix mentionné dans sa soumission. Je recommande d'accepter. Télégraphiez instructions. Le temps est court.” Puis voici une lettre que j'ai adressée à M. Parent :—

“ OTTAWA, 18 janvier 1893.

“ E. H. PARENT,

“ Ingénieur-surintendant du canal Lachine,

“ Montréal.

“ CHER MONSIEUR,—J'ai reçu votre télégramme d'aujourd'hui m'informant que M. Delorimier ne veut pas fournir la pierre pour le pont du chemin de fer près du nouveau pont tournant sur le canal Lachine, rue Wellington, aux conditions de sa soumission, et recommandant d'accepter la soumission de M. Beemer.

“ En réponse, je vous dirai que vous devez demander des soumissions pour la fourniture de cette pierre, rendant la concurrence aussi générale que possible, adressant des circulaires à tous ceux qui en ont reçu la première fois, et à d'autres. Occupez-vous de cette affaire immédiatement, et en recevant les soumissions faites-en un sommaire que vous me transmettraï aussitôt que possible.

“ Votre serviteur,

“ COLLINGWOOD SCHREIBER,

“ Ingénieur en chef.”

Le même jour, le 18, j'écrivis de nouveau à M. Parent:—" Je vous transmets aujourd'hui sous une autre enveloppe quatre plans, etc." Cela se rattache à la superstructure. En voici une autre du 18 qui est aussi adressée à M. Parent:—

" CHER MONSIEUR,—J'ai reçu votre lettre du 10 courant, contenant un résumé des soumissions reçues pour la fourniture de la main-d'œuvre nécessaire pour construire le nouveau pont de la rue Wellington, etc.

" Je vous autorise à accepter la soumission de E. St. Louis pour la main-d'œuvre au pont Wellington et à l'ancienne écluse n° 1. Je vous transmets le résumé original. Veuillez me le renvoyer aussitôt que vous en aurez fait faire une copie."

C'était simplement lui dire d'accepter la plus basse soumission. Voici une autre lettre de moi à M. Parent, daté du 18:—

" MON CHER MONSIEUR.—Je suppose que vous comprenez maintenant parfaitement que vous avez à construire non seulement la pile-pivot et les culées du pont Wellington, mais encore les culées du pont du chemin de fer sur le canal Lachine près de la rue Wellington. Vous voudrez bien me transmettre le plus tôt possible les épures des plans de cette maçonnerie telle qu'elle doit être exécutée, car je vois qu'il n'y en a pas de copie au département. Bien entendu, la maçonnerie devra être à une profondeur suffisante pour convenir à l'approfondissement projeté de cette partie du canal."

Ensuite, le même jour, j'écrivis à M. Parent:—" Je vous ai écrit ce matin au sujet de la construction des piles et des culées pour les deux ponts du canal Lachine à Montréal; j'ajouterai maintenant que vous devez vous occuper sans délai des pilotis et autres ouvrages en bois nécessaires pour compléter les voies de passage sous les deux ponts, car il faut qu'il n'y ait plus rien à faire après l'ouverture de la navigation au printemps et qu'il n'y ait aucun obstacle à la navigation." Puis, le 19, j'écrivis à M. Parent:—" J'ai reçu votre lettre du 17 courant, dans laquelle vous me dites que le surveillant du canal Lachine demande du bois de la Colombie-Britannique ayant les dimensions suivantes pour construire les grues près des nouveaux ponts de la rue Wellington :

2 pièces.....	56' x 17" x 10"
12 "	34' x 10" x 10"
12 "	36' x 10" x 10"
2 "	60' x 18" x 18"

" Vous pourrez acheter cette petite quantité de bois de la manière que vous indiquez, mais il est bien compris que le mode d'acheter au moyen de soumissions et par contrat reste en vigueur." Le 19, je lui écrivis ce qui suit:—" Je vous transmets ci-inclus, en duplicata, le contrat n° 11,427, passé avec la Dominion Bridge Company, pour la superstructure du pont Wellington sur le canal Lachine, ainsi que la convention de garantie, n° 11,428, aussi en duplicata, dûment signée, que vous demandiez par votre lettre du 9 courant." Ensuite, le 20, j'ai reçu de M. Beemer la lettre que j'ai déjà lue au sujet de la pierre demandée pour l'écluse. Le 21, j'ai reçue la lettre suivante de E. H. Parent:—

" MONTRÉAL, 21 janvier 1893.

" Canal Lachine.

" CHER MONSIEUR,—J'accuse réception de votre lettre du 18 courant, m'enjoignant d'accepter la soumission de M. E. St. Louis pour la fourniture de la main-d'œuvre pour construire les piles et les culées des ponts de la rue Wellington et du Grand Tronc sur le canal Lachine. M. St. Louis en a reçu avis, et je vous renvoie le résumé de la soumission dont j'ai fait prendre copie."

La lettre suivante est datée d'Hamilton, 24 janvier, mais elle se rattache encore à la superstructure.

Par M. Haggart :

Q. Avant d'aller plus loin, M. Schreiber, avez-vous produit en aucun temps une copie des soumissions complètes concernant la main-d'œuvre, sa nature et les

noms des soumissionnaires?—R. Je ne pense pas avoir produit ces soumissions. Elles sont ici cependant.

Q. Il y a ici un extrait sommaire n° 9?—R. Oui, je l'ai ici.

Q. Produisez-le?—R. Je crois que je l'ai lu l'autre jour.

Q. En entier?—R. Oui.

Q. Quelle est la date de la lettre précédant celle que vous venez de lire?—R. Le 27.

Q. Ainsi, il n'y a pas eu de communications, ni verbales ni par écrit, entre le 27 et quel jour du mois de janvier?—R. Et le 30.

Q. Trois jours?—R. Oui, c'est cela.

“ OTTAWA, 30 janvier 1893.

“ E. H. PARENT, écuyer,

“ Ingénieur-surintendant, canal Lachine,

“ Montréal, P.Q.

“ CHER MONSIEUR.—J'ai reçu votre lettre du 27, contenant un résumé des soumissions reçues pour la fourniture du sable nécessaire pour la maçonnerie des nouveaux ponts de la rue Wellington et du Grand Tronc.

“ Je vous autorise d'accepter la soumission de M. F. Cummings, à \$1.25, portant les initiales du ministre. Je vous transmets le résumé original, que vous voudrez bien me renvoyer après en avoir fait faire une copie.

“ Votre serviteur,

“ COLLINGWOOD SCHREIBER,

“ Ingénieur en chef.”

Q. Voulez-vous produire ces soumissions concernant le sable?—R. Je vais me les procurer.

Q. Et qu'y a-t-il ensuite?—R. Le même jour, M. Parent m'a adressé la lettre suivante:—

“ MONTRÉAL, 30 janvier 1893.

“ Canal Lachine.

“ CHER MONSIEUR.—Je vous transmets pour examen le résumé des soumissions reçues à ce bureau pour la fourniture de la pierre requise pour les culées du nouveau pont du Grand Tronc, rue Wellington, et pour la reconstruction de la maçonnerie de l'ancienne écluse n° 1.

“ Ainsi que vous le verrez, MM. Garson, Purser et Cie, sont les plus bas soumissionnaires, mais leur soumission est pour de la pierre bleue, qui n'est pas approuvée; le devis exige de la pierre calcaire grise, et pour cette raison leur soumission devrait être rejetée.

“ Le plus bas soumissionnaire après eux est M. E. St. Louis, qui demande \$6.35 pour la pierre de couronnement et de parement, et \$2.50 pour la pierre de remplage, par verge cube, délivrée conformément aux devis ci-inclus.

“ MM. Archie Stewart, A. G. Stephens et John B. Delorimier ont été invités à soumissionner, mais rien n'a été reçu de leur part. Dans les circonstances, je recommanderais que la soumission de M. St. Louis soit acceptée.”

Voici les devis qui concernent cette pierre.

Q. Continuez à lire la correspondance?—R. Voici une autre lettre que j'ai adressée à M. Parent le 31:—

“ OTTAWA, 31 janvier 1893.

“ Canal Lachine.

“ CHER MONSIEUR.—J'ai reçu votre lettre du 30 courant, contenant le résumé des soumissions reçues pour la fourniture de la pierre nécessaire pour construire les culées du nouveau pont du Grand Tronc, rue Wellington, et pour la reconstruction de la maçonnerie de l'ancienne écluse n° 1. Je vous autorise d'accepter la soumission d'Emmanuel St. Louis pour la pierre de couronnement et de parement, au pont

du Grand Tronc, à \$6.35, et à l'ancienne écluse n° 1, \$6.35, et pour le remplage, pont du Grand Tronc, \$2.50, et la vieille écluse n° 1, \$2.50. Je vous envoie le résumé original. Veuillez me le renvoyer dès que vous en aurez fait faire une copie."

Puis le 1^{er} février, M. Parent m'a adressé la lettre suivante :—"J'accuse réception de votre lettre du 30 du mois dernier, concernant l'acceptation de la soumission de M. F. Cummings pour la fourniture du sable nécessaire pour la construction des ponts de la rue Wellington et du Grand Tronc. Je vous renvoie le résumé original."

(Le résumé des soumissions pour la fourniture du sable nécessaire pour construire le nouveau pont de la rue Wellington est produit et coté comme pièce n° 15.)

LE TÉMOIN.—Des soumissions ont été envoyées par Prosper Laplante, demandant \$1.75 pour trois barriques de 18 pieds; F. Cummings, \$1.25 pour quatre barriques de 27 pieds; J. B. Poirier, \$3.10 pour quatre barriques de 27 pieds. Joseph Jacques a été invité à soumissionner, mais il ne l'a pas fait. Voici les soumissions concernant la pierre: Garson, Purser et C^{ie}, pierre bleue, \$5.25 par verge cube pour le pont du Grand Tronc, \$5.25 par verge cube pour la vieille écluse n° 1, et \$3.25 par verge cube pour le remplage; Horace J. Beemer, \$6.50 par verge cube pour le pont du Grand Tronc et la vieille écluse n° 1, et \$4.50 par verge cube pour le remplage; Emmanuel St. Louis, \$6.35 par verge cube pour le pont du Grand Tronc et l'ancienne écluse n° 1, et \$2.50 pour le remplage. Voici les noms de ceux à qui on a demandé de soumissionner, mais qui n'ont pas fait d'offres: A. Stewart, H. G. Reid, George W. Stephens et J. B. Delorimier.

(Le résumé des soumissions pour la fourniture de la pierre est produit et coté comme pièce n° 16.)

LE TÉMOIN.—Ensuite, le 6 février, j'ai écrit à M. Parent ce qui suit :—"Veuillez me faire un rapport au sujet de l'état des travaux de superstructure aux ponts de la rue Wellington et du Grand Tronc et autres travaux, et tenez moi au courant du progrès de l'ouvrage chaque semaine. Songez que ce serait très grave si ces travaux n'étaient pas achevés à l'ouverture de la navigation." Puis je lui écrivis le même jour: "J'attends avec impatience les épures des piles et des culées du pont Wellington et du pont du Grand Tronc que je vous ai demandés il y a quelque temps. Veuillez me les transmettre sans délai." C'était le 6 février, et le même jour j'écrivis à M. Parent :—

"Monsieur E. H. PARENT,

"Ingénieur-surintendant, canal Lachine, Montréal.

"CHER MONSIEUR,—La question de vos bordereaux de paye concernant le pont de la rue Wellington a été examinée, et il paraît que l'honorable ministre n'a pas autorisé l'augmentation du salaire de M. Desbarats de \$105 qu'il était à \$150 par mois, et je vous renvoie le bordereau de paye pour être corrigé, et, de plus, je vous prie de me dire qui a employé un garçon de bureau et en vertu de quelle autorisation.

"La conduite des travaux, au pont Wellington, devrait être faite par le personnel de votre bureau sans augmentation de dépenses.

"Votre serviteur,

"COLLINGWOOD SCHREIBER."

Par sir Charles Hibbert Tupper :

Q. Quelle est la date de cette lettre?—R. Le 6 février.

Q. De quel bordereau de paye s'agissait-il?—R. Du bordereau de paye du personnel du canal.

Q. Pour quel mois?—R. Pour le mois de janvier, je suppose.

Par M. Tarte :

Q. Quelle est la date de cette lettre?—R. Le 6 février.

Par M. Haggart :

Q. C'est la première lettre dans laquelle vous dites que le personnel du bureau devrait surveiller la partie technique de la construction du pont?—R. Oui.

Voici maintenant une lettre adressée à M. Hannaford :—“ J'accuse réception de votre lettre du 1er courant. En réponse, je vous dirai qu'il a été passé contrat pour la construction d'un pont tournant en bois, afin que les convois du Grand Tronc, puissent traverser le canal Lachine, et je crois qu'il donnera satisfaction.” Ceci est écrit par moi et daté le 6 février.

Q. Quelle est la lettre subséquente concernant M. Desbarats ?—R. Voici une lettre que j'ai reçue de M. Parent :—

“ MONTRÉAL, 7 février 1893.

“ *Canal Lachine.*

“ CHER MONSIEUR,—J'ai reçu votre lettre du 6 courant, me transmettant pour correction le bordereau de paye des ingénieurs, etc., employés au pont de la rue Wellington pour le mois de janvier, me disant qu'il paraît que l'honorable ministre n'a pas autorisé l'augmentation du salaire de M. Desbarats de \$105 qu'il était à \$150 par mois, et de plus me demandant qui a autorisé l'emploi d'un garçon de bureau, etc.

“ En réponse, je vous transmets sous pli copie d'une lettre signée par l'ex-sous-ministre des Chemins de fer et Canaux, et par l'ingénieur en chef des canaux, nommant M. Desbarats, en qualité d'ingénieur, pour diriger la construction du nouveau pont de la rue Wellington, avec un salaire de \$150 par mois durant l'exécution de l'entreprise.

“ Vu l'importance des travaux et le peu de temps que nous avons pour les exécuter, on a cru qu'il était utile que l'ingénieur dirigeant eût un bureau près du pont, afin de fournir plus promptement les informations que les entrepreneurs pourraient demander, et pour surveiller les travaux plus facilement. En conséquence, à la fermeture de la navigation, le bureau du gardien du canal a été utilisé pour cette fin, et j'ai autorisé l'emploi d'un petit garçon pour prendre soin du bureau. Si vous êtes d'avis que la surveillance et la conduite des travaux aux deux ponts de la rue Wellington devraient être faites par le personnel de ce bureau, alors cela signifie que vous croyez que les services de M. Desbarats ne sont plus nécessaires, et à mon grand regret je devrai m'en dispenser, bien que je considère ses services comme étant d'une grande utilité dans les circonstances actuelles. J'attends votre décision finale.”

Q. Quelle est la date de cette lettre ?—R. Le 7 février.

Par sir Charles Hibbert Tupper :

Q. Si je comprends bien, vous discutez dans cette correspondance le bordereau de paye du personnel ?—R. Il s'agissait de savoir si l'un des ingénieurs du bureau de M. Parent, dont l'ouvrage se faisait l'été, et qui n'avait pas autre chose à faire que de surveiller la construction des ponts, devait s'en occuper, ou si nous devons retenir les services de M. Desbarats.

Q. Faites-vous une distinction entre le bordereau de paye du personnel et celui des ouvriers ?—R. Oui. Ils sont entièrement différents.

Q. Il s'agit ici du bordereau de paye du personnel ?—R. Oui.

Q. A cette époque, le bordereau de paye des ouvriers était peu important ?—R. Le 7 février, il n'y avait que les tailleurs de pierre.

Par M. Tarte :

Q. Ce sont toutes les lettres ?—R. Oui. La lettre que voici m'a été adressée par M. Seargeant.

Par M. Curran :

Q. Avant de quitter ce sujet, voulez-vous dire si c'était la première allusion au renvoi de M. Desbarats ?—R. Oui, la lettre du 6.

Q. Et vous avez entendu la déposition de M. Desbarats ?—R. Oui.

Q. Avez-vous entendu ce qu'il a dit au sujet des influences mises en jeu pour le faire destituer ?—R. Oui.

Q. Sa prétention est-elle fondée?—R. Pas le moins du monde.

Q. Quelqu'un de ceux qu'il a nommés—moi-même, le sénateur Drummond, W. W. Ogilvie, ou d'autres, vous a-t-il jamais engagé, soit verbalement, soit par lettre, directement ou indirectement, à destituer M. Desbarats?—R. Je n'en ai jamais entendu parler d'une façon quelconque.

Par M. Haggart :

Q. Ou par moi?—R. Ni par vous.

Par M. Tarte :

Q. Vous avez pris sur vous de le destituer?—R. J'avais reçu l'ordre d'économiser et j'économisais. Notre personnel était assez nombreux et suffisant sans lui. Ce n'est pas parce que j'avais reçu des plaintes contre lui, mais pour la seule raison que nous avions un personnel qui n'avait rien ou peu de chose à faire à cette époque. M. Papineau était chargé de surveiller ce qu'on appelle l'égoût de Lachine. Pendant l'hiver, les travaux sont suspendus à cet endroit, et il me paraissait ridicule d'avoir dans le bureau un homme qui ne faisait rien, et d'en avoir un autre pour diriger cette entreprise.

Q. Papineau avait-il été employé aux plans antérieurement?—R. Pas du tout.

Q. Ne pensez-vous pas que les services de celui qui avait préparé ces plans, comme l'avait fait M. Desbarats, étaient beaucoup plus utiles sur les lieux?—R. Je pense qu'un ingénieur qui ne pourrait pas comprendre ces plans dans l'espace d'une demi-heure ne mériterait pas d'être employé. C'est là ma manière de voir.

Par sir Charles Hibbert Tupper :

Q. Encore un mot au sujet du bordereau de paye. Qui vous l'a apporté? Comment vous est-il parvenu? Qui devait vous l'envoyer?—R. Il est venu devant moi de la manière ordinaire.

Q. Quelle était la manière ordinaire au sujet du bordereau de paye du personnel et de celui des ouvriers?—R. Ils m'étaient transmis à la fin de chaque mois.

Q. C'était la règle?—R. Oui.

Q. Y avait-il des instructions spéciales concernant l'envoi de ces bordereaux de paye?—R. Oui.

Q. Elles se trouvent dans cette correspondance?—R. Oui.

Q. Qui était spécialement chargé d'attirer votre attention sur ces questions, ou est-ce uniquement à la suite de votre propre examen que vous avez pensé à cela?—R. Les bordereaux de paye sont transmis par M. Parent à la fin de chaque mois. C'est la règle.

Q. Vous les examinez personnellement?—R. J'ai dans mon bureau un employé qui est chargé spécialement de les examiner et de voir si les prix sont conformes à l'autorisation donnée, en ce qui concerne le personnel ou les ouvriers.

Q. Le devoir de cet employé est-il de voir à ce qu'ils soient transmis ponctuellement?—R. Oui.

Q. Quel est cet employé?—R. M. Parent.

Q. Vous avez parlé d'un employé de votre bureau?—R. C'est M. Mothersill.

Par M. Tarte :

Q. Vous saviez qu'il y avait mésintelligence entre M. Kennedy et M. Desbarats?—R. Je l'ignorais.

Q. N'est-il pas vrai que M. Parent vous en a informé?—R. Non. Tout ce que j'en ai su—c'était, je crois, le 17 avril—c'est que M. Parent m'a dit que M. Kennedy avait donné l'ordre à ses pointeurs de ne pas lui donner d'informations au sujet des bordereaux des heures de travail ni de les lui laisser voir. C'est tout ce que j'ai entendu dire, et je les ai réunis tous les deux, et j'ai demandé à M. Kennedy ce que cela signifiait. M. Kennedy m'a répondu qu'il n'avait pas donné de semblables instructions, et alors M. Parent est intervenu, disant : "Je ne veux plus entendre parler de cela. C'était une erreur de m'a part. J'ai eu depuis une explication."

Q. N'avez-vous pas lu une lettre adressée par M. Kennedy à M. Parent dans laquelle il lui dit en termes fort clairs que s'il entend dire qu'un de ses employés lui faisait rapport, il le destituerait immédiatement?—R. Je crois avoir entendu parler de cette lettre à l'enquête qui a eu lieu à Montréal.

Par M. Haggart :

Q. Nous en reparlerons quand nous serons arrivés à sa date. Vous en étiez au 7 février?—R. Oui.

Par M. Davies :

Q. Dois-je comprendre que vous dites n'avoir pas eu de conversation avec le ministre, ou avec qui que ce soit, au sujet de l'économie à exercer dans cette entreprise?—R. Je n'ai pas dit cela. Mes instructions ont toujours été, non seulement à l'égard de cette entreprise, mais de tous les travaux, d'exercer la plus grande économie.

Q. Relativement à la destitution de M. Desbarats, aviez-vous eu à cette époque quelque conversation avec quelqu'un dans laquelle il avait été question d'économiser?—R. Je ne me souviens pas d'en avoir eu à cette époque particulière. Je lui ai demandé, car cette lettre le dit, s'il avait recommandé d'élever le salaire de M. Desbarats à \$150, et il a dû me répondre qu'il n'avait jamais autorisé cette augmentation, et qu'il n'en savait rien du tout.

Q. Lorsque vous avez eu la lettre de M. Parent, vous avez vu qu'il avait été augmenté par votre prédécesseur?—R. Oui.

Q. C'était correct?—R. Oui.

Q. Il n'y a pas de doute que l'augmentation était régulière, ayant été faite officiellement?—R. Oui, le sous-ministre avait officiellement accordé cette augmentation; mais, d'un autre côté, je n'augmente pas les salaires du personnel sans consulter le ministre.

Q. Vous n'avez pas le droit de supposer et vous ne supposez pas qu'il a agi sans le consulter?—R. Je n'en sais rien. Le ministre m'a dit qu'il n'en avait jamais entendu parler. Je n'en sais pas davantage.

Par M. Haggart :

Q. Quelle lettre a été écrite après le 7 février?—R. Il y en a encore une écrite le 7. Je vois que M. Seargeant m'a adressé la lettre suivante :—

“**MON CHER MONSIEUR,**—Je suis un peu inquiet au sujet de la construction d'une voie de communication par pont entre l'entrepôt de Montréal et nos ateliers de la Pointe Saint-Charles, avant l'ouverture de la navigation, époque à laquelle on suppose que les travaux entrepris par le gouvernement seront terminés.

“Puis-je vous prier de me laisser savoir ce que vous avez l'intention de faire au sujet du pont du chemin de fer? Les services de notre ingénieur sont à votre disposition, si vous en avez besoin.”

Ensuite, M. Balderson, le secrétaire du département, paraît avoir répondu, le 8, ce qui suit :—

“**MONSIEUR,**—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 28 décembre dernier, faisant certaines recommandations au sujet de la construction du nouveau pont tournant sur le canal Lachine, près de la rue Wellington, et l'enlèvement de la structure actuelle.

“En réponse, je suis chargé de vous informer qu'un contrat a été passé aux fins de construire, pour servir au trafic du Grand Tronc, un pont en acier sur le canal Lachine, à l'endroit désigné, et que des arrangements sont à se faire pour la construction de culées en maçonnerie solide, et le tout, croit-on, donnera satisfaction à votre compagnie.”

Puis, le même jour, j'ai adressé à M. Seargeant la lettre suivante :—

“**CHER MONSIEUR,**—J'ai reçu votre lettre du 7 courant au sujet de la communication par pont entre l'entrepôt de Montréal et vos ateliers de la Pointe Saint-Charles.

“Retarder la construction du pont sur le canal Lachine, près de la rue Wellington, pour faciliter le passage de vos trains, ferait plus de tort à la navigation qu'à votre chemin de fer, de sorte que vous pouvez être convaincu qu'il sera achevé à l'ouverture de la navigation. L'entreprise de la superstructure en acier est confiée à la *Dominion Bridge Company*, et M. Parent est chargé de voir aux travaux de maçonnerie. Je vous fournirai toujours avec plaisir tous les renseignements que vous désirerez, et je compte sur votre coopération pour faire avancer les travaux.”

Ensuite, le 9 février, j'ai adressé une lettre à M. Parent. Je dis :—

“Je vous renvoie le bordereau de paye du personnel des travaux d'assainissement de Lachine pour le mois de janvier, imputable sur le capital. Veuillez m'expliquer pourquoi ce personnel est payé durant l'hiver.”

Oh ! cela n'a aucun rapport avec le pont. Le 9 février, M. Parent m'écrit ce qui suit, en me transmettant les plans pour la première fois :—

“**CHER MONSIEUR**,—Ainsi que vous me le demandez par votre lettre du 6 courant, je vous transmets sous pli trois épures des plans de la maçonnerie dans les piles et culées des nouveaux ponts Wellington et du Grand Tronc sur le canal Lachine. Aussi, une épure du plan indiquant la position des ponts, et un plan général faisant voir les caissons et les pilotis de protection.

“Ces plans ne sont pas définitifs, car il y aura probablement des changements à y faire, lorsque les derniers plans de la superstructure seront reçus.

“Le délai dans l'envoi de ces plans est dû au désir que j'avais de transmettre des plans absolument exacts, mais n'ayant pas encore reçu de la Compagnie de ponts les informations que je désirais, je ne peux que vous expédier des plans approximativement exacts.”

Ensuite, voici une lettre de M. Parent, datée du 11. Je ne parle pas des lettres échangées entre M. Parent et son personnel. Toutes ces lettres ont été échangées entre les employés et moi.

Par M. Haggart :

Q. J'aimerais vous voir produire toutes les lettres qui se rapportent au pont, même celles échangées entre M. Parent et son personnel ?—R. Je ne les ai pas ici. Je ne les ai reçues de Montréal que tout récemment. Je les ai dans une autre liasse.

Q. Vous n'en connaissiez rien avant ces derniers jours ?—R. Non. Le 11 février j'ai reçu cette lettre de M. Parent :—

“**CHER MONSIEUR**,—Je vous transmets sous ce pli, pour que vous l'examiniez, le résumé des soumissions reçues pour le battage des pilotes au nouveau pont de la rue Wellington, la main-d'œuvre et l'outillage étant fournis par le gouvernement. Le gouvernement fournira les pilotes.”

(Résumé des soumissions pour la fourniture des machines à vapeur, de la sonnette et de la main-d'œuvre pour le battage des pilotes au pont de la rue Wellington, produit et coté comme pièce n° 17.)

Voici une autre lettre de M. Parent :—

“**CHER MONSIEUR**,—J'accuse réception de votre lettre datée le 14 courant, acceptant la soumission de W. Hood et fils, pour le battage des pilotes au nouveau pont Wellington. Je renvoie l'original tel que demandé.”

M. Parent me renvoyait le résumé après l'avoir reçu de ma part. Désirez-vous avoir les prix ? Il n'y avait que trois soumissions.

Par M. Haggart :

Q. Soumissions pour quoi ?—R. Pour le battage des pilotes.

Q. Oui ?—R. J. H. Wood, fils, sa soumission est à la journée : machine à vapeur, \$4 par jour ; sonnette, \$2 ; main-d'œuvre, \$1.75 par jour. Emmanuel St. Louis : sa soumission est tant par pied linéaire, et par livre pour le fer battu pour les sabots des pilotes, 47 centins par pied linéaire pour le battage des pilotes, et 12 centins par livre pour le fer battu pour sabots des pilotes.

Par M. Gibson :

Q. Et le gouvernement fournissait les pilots ?—R. Oui.

Q. Et il les enfonçait pour le prix de 47 centins ?—R. C'est ce qu'il demande. William Hood et fils, 25 centins par pied linéaire, et 10 centins par livre pour le fer battu pour sabots de pilots.

Par M. Haggart :

Q. Quelle soumission a été acceptée ?—R. Celle de Hood et fils. Le 11 février, M. Parent écrit : " Je vous transmets ci-inclus, le soumettant à votre attention, le résumé des soumissions," mais il n'expédiait que les soumissions seulement. Ensuite, voici une lettre de moi à M. Parent :—

" CHER MONSIEUR,—J'ai reçu votre lettre du 7 courant au sujet du bordereau de paye du personnel employé au pont de la rue Wellington pour le mois de janvier, et contenant la copie d'une lettre signée par l'ex-ingénieur en chef des canaux, nommant M. Desbarats pour diriger la construction du nouveau pont de la rue Wellington avec un salaire de \$150 par mois durant l'exécution de l'entreprise.

" Le département ne partage pas votre manière de voir à ce sujet, et je suis d'avis qu'un ingénieur peut fort bien fournir les tracés et les niveaux aux ponts de Montréal et surveiller les travaux de l'égoût de Lachine, et un seul doit être employé, et c'est M. Papineau."

Q. C'était le 12 février ?—R. Le 13 février. Puis le 14 j'ai de nouveau écrit à M. Parent :—

" CHER MONSIEUR,—J'ai reçu votre lettre du 11 contenant un résumé des soumissions reçues pour la fourniture de la machine à vapeur, de la sonnette et de la main-d'œuvre pour le battage des pilots au pont de la rue Wellington.

" Je vous autorise à accepter la soumission de William Hood et fils, à 25 centins pour battage des pilots par pied linéaire, et 10 centins par livre pour le fer battu. Je vous renvoie l'original, que vous voudrez bien me transmettre aussitôt que vous en aurez fait une copie."

Voici une autre lettre datée le 16 février :—

" CHER MONSIEUR,—Je vous transmets ci-inclus un marché en duplicata conclu avec la *Dominion Bridge Company* pour la superstructure d'un pont sur le canal Lachine, sur la ligne du Grand Tronc. Ce contrat a été dûment signé par la compagnie. Je vous transmets en même temps la convention de garantie."

Voici une lettre de mon secrétaire, M. Jones :—

" CHER MONSIEUR,—Relativement à la lettre de M. Schreiber à vous adressée le 14 courant, acceptant les soumissions pour la fourniture de la machine à vapeur, de la sonnette, etc., je vous expédie aujourd'hui le résumé original qui a été oublié en vous adressant la lettre. Veuillez renvoyer l'original quand vous n'en aurez plus besoin."

Q. Quelles sont ces soumissions ?—R. Ce sont les soumissions concernant le battage des pilots que je viens de lire. Lorsqu'elles m'ont été renvoyées de nouveau le 20, j'ai écrit :—

" CHER MONSIEUR,—Je vous transmets ci-inclus un plan indiquant la position des ponts et des piles au pont Wellington, de plus un plan de la culée nord du chemin public du nouveau pont Wellington, et un plan de la culée nord du nouveau pont du Grand Tronc. Ce sont les plans que vous devrez suivre."

Et ces plans ont été suivis.

Q. Avez-vous ici une copie de ces plans ?—R. Oui, la voici.

Q. Maintenant, voulez-vous nous dire en peu de mots ce que ces plans exigeaient, ces plans que vous aviez ordonné de suivre ?—R. Les plans indiquent les deux culées du pont Wellington, et la pile-pivot, et les deux culées du pont du Grand Tronc, ainsi que les pilotis et le coffrage. Ils n'indiquent pas la pile-pivot du pont du Grand Tronc. Nous avons seulement constaté qu'il était nécessaire d'en enlever deux assises, après un examen attentif au sujet de la mise en place de la superstructure.

Q. Voulez-vous nous dire à quelle profondeur les piles devaient être construites, ainsi que les culées, et nous donner les détails de l'estimation du coût?—R. En premier lieu—je parle maintenant suivant les informations que j'ai obtenues au sujet de la voie navigable de 18 pieds, par le discours que vous avez prononcé à la Chambre, lorsque vous avez expliqué les estimations, et d'après ce que l'on appelle le "Livre vert," contenant les détails des estimations. Mais M. Desbarats m'a informé que bien que les plans eussent été préparés en prévision d'une voie navigable de 18 pieds, en ce qui concerne la pile-pivot, tout ce qu'on avait l'intention de faire au commencement était de démolir une partie des murs du canal et les reconstruire, sans les descendre à une plus grande profondeur. Et pour cela on a alloué 500 verges de maçonnerie en sus de la pile-pivot. C'est l'information que j'ai obtenue de M. Desbarats.

Q. Avez-vous dans le département quelque chose qui corrobore cette information?—R. Je n'ai rien de plus que l'estimation de la maçonnerie préparée par M. Parent, laquelle corrobore ce que M. Desbarats m'a dit.

Q. Avez-vous les quantités?—R. Oui, je les ai. La quantité de maçonnerie était de 1,900 verges; c'est d'après cette estimation que M. Desbarats m'a donné son explication.

Q. Quand avez-vous reçu cette explication de M. Desbarats?—R. Dans le cours de la saison dernière.

Q. Après le parachèvement de l'entreprise?—R. Oui.

(Estimation du coût du pont de la rue Wellington produite et cotée comme pièce n° 18.)

Q. Je désire savoir s'il y a dans le département quelque chose de nature à faire voir les quantités qui ont été primitivement spécifiées?—R. Non, il n'y a rien.

Q. Maintenant, donnez-nous les quantités et l'estimation du coût du pont, d'après les plans que M. Parent vous a transmis et qui ont été acceptés, et d'après lesquels le pont a été construit. Avez-vous tout cela ici?—R. Oui, mais il n'y a pas de quantités. Tout est estimé en sommes d'argent. L'estimation de M. Parent était.....

Q. Donnez-nous le montant en argent?—R. Si vous le désirez je peux le donner, mais vous l'avez déjà.

Q. Nous l'avons déjà?—R. Oui.

Q. C'est très bien. D'après les plans, à quelle profondeur les piles devaient-elles être construites? En vue de quelle profondeur de voie navigable?—R. Il n'en est pas question dans cette estimation. La seule preuve est celle que j'ai déjà mentionnée. Ce sont les seuls documents qu'il y aie dans le département. C'était primitivement une voie navigable de 18 pieds. Cela est expliqué dans votre discours et dans le "livre vert" dont j'ai parlé.

Q. Oui, mais les plans que M. Parent vous a transmis et qui ont été acceptés et approuvés par le département?—R. C'était pour une voie navigable de 22 pieds; mais ces plans n'ont pas été préparés avant le mois de février. Il n'y avait pas de plans.

Q. Ces plans, vous dites les avoir reçus de M. Parent à cette époque, à la date de cette lettre?—R. Oui; 22 pieds y étaient spécifiés.

Q. Quelle était l'estimation du coût des abords et de toute la structure?—R. Il n'en a jamais donné, excepté à vous. C'est vous qui m'en avez informé.

Q. Mais je comprends qu'il vous a dit ou donné le prix de revient au lieu des quantités?—R. C'était au sujet de la voie navigable de 18 pieds, \$170,000, je crois. Puis vous m'avez informé qu'il devait faire une estimation concernant une voie navigable de 20 pieds, et que, après avoir étudié la chose, il avait dit qu'il faudrait \$40,000 de plus; et ainsi que je l'ai expliqué, j'étais responsable de la différence entre 20 et 22 pieds.

Q. Après avoir reçu ces plans de Parent, avez-vous fait une estimation du coût probable du pont?—R. J'ai fait une estimation comparative après cette époque.

Q. L'avez-vous faite dans le temps?—R. Non.

Q. Eh bien! qu'est-il arrivé ensuite?—R. Le 22 février

Q. Faites en sorte que je vous comprenne bien. Les plans transmis par Parent étaient-ils préparés pour donner une voie navigable de 22 pieds?—R. Oui, et ce sont les seuls plans que j'aie vus ou que j'ai pu trouver.

Par M. Davies :

Q. Et ils étaient datés le ?—R. Je les ai reçus le 9 février.

Par M. Haggart :

Q. Il y a un sujet que j'ai peut-être oublié en vous interrogeant. Avez-vous les instructions préparées pour le ministre par le sous-ministre, M. Trudeau, dans le but d'expliquer ses estimations? Lorsque vous les aurez, vous les produirez. Continuez. Après le 13, qu'y a-t-il eu?—R. J'étais rendu au 20. J'ai lu une lettre adressée par moi à M. Parent au sujet de l'envoi des plans, établissant la position des piles et des ponts, etc.

Q. Quelle en est la date?—R. Le 20 février.

Q. Vous avez reçu les plans le 9?—R. Oui, le 9. Je les ai fait examiner et nous avons retranché 500 verges de maçonnerie.

Q. Et vous les avez renvoyés le 20?—R. Oui. Ensuite, il n'y a rien jusqu'au 23 février, quand j'ai écrit à M. Parent: "Je désire que vous donniez à l'honorable George Drummond un avis de quatre jours avant de retirer l'eau du canal Lachine pour la construction du pont de la rue Wellington."

Puis voici une lettre que Parent m'a adressée:—

" MONTRÉAL, 23 février 1893.

" *Canal Lachine.*

" CHER MONSIEUR,—Relativement à votre lettre du 18 du mois dernier,"—oh! oui, cette lettre parle de quelque chose qui a échappé à notre attention—" m'enjoignant d'accepter la soumission de M. St. Louis pour la fourniture des ouvriers nécessaires pour la construction de la pile-pivot et des culées du nouveau pont de la rue Wellington, et la reconstruction de la maçonnerie de l'ancienne écluse n° 1, j'attire votre attention sur le fait qu'on n'a pas demandé de soumissions concernant les ouvriers pour construire les deux culées du nouveau pont du Grand Tronc. Ces deux culées doivent-elles être considérées comme faisant partie du contrat de M. St. Louis, ou devons-nous demander de nouvelles soumissions?

"Quand on a demandé des soumissions au sujet du pont Wellington et de l'ancienne écluse n° 1, on croyait que la compagnie du Grand Tronc construirait son propre pont, ce qui explique pourquoi la main-d'œuvre pour cet ouvrage n'a pas été mentionnée dans la demande de soumissions.

"Le temps étant précieux, veuillez me faire connaître votre décision le plus tôt possible.

"Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

"E. H. PARENT,

" *Ingénieur-surintendant.*

"COLLINGWOOD SCHREIBER,

"Ingénieur en chef."

Le 24, j'adressai la lettre suivante à M. Parent:—

" OTTAWA, 24 février 1893.

" *Canal Lachine.*

" CHER MONSIEUR,—J'ai reçu votre lettre du 23 au sujet de la soumission de M. E. St. Louis pour la fourniture des ouvriers nécessaires pour la construction de la pile-pivot et des culées du nouveau pont de la rue Wellington et la reconstruction de la maçonnerie de l'écluse n° 1, et m'informant que vous n'aviez pas encore demandé de soumissions pour la fourniture d'ouvriers pour construire les deux culées du pont du Grand Tronc, et demandant si ces deux culées devaient être considérées comme faisant partie du contrat de M. St. Louis ou si nouvelles soumissions devaient être demandées.

"Si M. St. Louis veut se charger de fournir ces ouvriers en vertu de son contrat, vous pourrez le lui permettre, mais ayez un écrit de sa part.

“ Il se plaint que les arrangements sont tels que les ouvriers restent oisifs deux ou trois jours par semaine quand il y a de la pierre prête à tailler.

“ Voyez à ce que la chose ne se renouvelle pas à l’avenir, et n’oubliez pas que je vous tiens responsable de la conduite des travaux.

“ Votre serviteur,

“ COLLINGWOOD SCHREIBER.

“ E. H. PARENT,

“ Ingénieur-surintendant,

“ Montréal, P.Q.”

J’ai fait une petite erreur il y a un instant. J’ai dit que les plans transmis à Parent comprenaient la pile-pivot. Elle n’y était pas comprise avant le 24 février. Ils ne comprenaient que les deux culées. Puis, le 24 février, Parent m’a adressé la lettre suivante :—

“ MONTRÉAL, 24 février 1893.

“ Canal Lachine.

“ CHER MONSIEUR,—J’ai reçu votre lettre datée du 20 courant, avec trois plans se rattachant à la construction des ponts Wellington et du Grand Tronc.

“ J’ai examiné ces plans avec soin, et après mûr examen je recommanderais un changement au mode de construction actuellement suivi.

“ Au lieu de faire un pilotis tout autour des piliers pour protéger les ponts, je recommanderais de placer une estacade flottante d’une dimension et d’une force suffisantes. Ce moyen a été essayé avec succès depuis les cinq dernières années au même pont Wellington.

“ Les pilots, dans les circonstances actuelles, devront être enfoncés au moins à 15 pieds dans un fond fort douteux, où l’on trouvera plus ou moins de cailloux.

“ Les pilotis ne sont pas nécessaires avant l’approfondissement du canal. Dans le moment, le point principal est de continuer la construction des ponts. Jusqu’à ce que le creusement soit décidé, les estacades suffiront, et conséquemment je recommande que le mode des estacades soit adopté. Cela sauvera du temps, du travail et des frais.

“ E. H. PARENT.

“ C. SCHREIBER, écr,

“ Ingénieur en chef des canaux,

“ Ottawa.”

J’ai ensuite écrit la lettre suivante :—

“ CHER MONSIEUR,—Je suppose que vous avez suivi mes instructions en vous dispensant des services de M. Desbarats à la fin de ce mois. M. Papineau, sous votre direction, pourra s’occuper du pont en sus de ses autres fonctions. J’ai approuvé le salaire de M. Desbarats à \$150 par mois.”

Par M. Haggart :

Q. Quelle est la date ?—R. Le 27 février.

Q. Eh bien ! j’aimerais savoir, si vous pouvez le dire, quand ce bordereau de paye du 27 février a été payé ? Quand l’argent a été expédié ? Le savez-vous ?—R. Je n’ai rien ici au sujet de la date de l’envoi. Je pourrais le constater en examinant notre.....

M. HAGGART.—L’auditeur général a peut-être ce renseignement ?

L’AUDITEUR GÉNÉRAL.—Pas ce qui concerne le 27 février ; mais je puis avoir la date du chèque.

Par M. Haggart :

Q. Je veux avoir la date des chèques pour les mois de février et mars.

LE TÉMOIN.—On la trouvera peut-être dans ce qui suit, bien que je n’en sois pas certain :—

“ MONSIEUR,—Je vous transmets sous pli, approuvé pour paiement, le bordereau de paye et les comptes en duplicata concernant le pont Wellington pour le

mois de janvier dernier. Capital: construction du nouveau pont Wellington—\$183.35." Je suppose que c'est cela.

Q. Quelle est la date?—R. Le 27 février. Puis vient une lettre de moi à M. Parent lui demandant seulement de mesurer la longueur du pont du Grand Tronc sur le canal Lachine. Le 27 encore j'ai écrit:—

" CHER MONSIEUR,—J'ai reçu votre lettre du 24 courant au sujet des trois plans à vous transmis et se rattachant à la construction des nouveaux ponts Wellington et du Grand Tronc sur le canal Lachine, près de la rue Wellington, et recommandant, au lieu d'enfoncer des pieux autour des piliers, pour protéger les nouveaux ponts, de placer une estacade flottante d'une dimension et d'une force suffisantes. En réponse je vous dirai de vous conformer aux plans."

Ensuite, il y a une lettre de M. Parent qui me dit que la longueur du pont du Grand Tronc est de 155 pieds. C'est la superstructure.

Puis le 1^{er} mars, M. Parent m'a adressé la lettre suivante:—

" CHER MONSIEUR,—Conformément à votre lettre datée le 6 février, je vous transmets un état du progrès des travaux aux ponts Wellington et du Grand Tronc.

" PONT DE LA RUE WELLINGTON.

" La pierre taillée pour la pile-pivot est presque toute prête; il ne faut plus que quelques pierres de couronnement. Les deux piles-culées sont très avancées, plus des deux-tiers de la pierre sont prêts à être employés; 36 tailleurs de pierre sont à l'ouvrage. Les grues à vapeur et à bras, les pompes et les ponts provisoires sont en place prêts à être utilisés lorsque l'eau sera retirée du canal samedi prochain. Dans le moment, les travaux d'excavation pour les piles-culées sont commencés jusqu'au niveau de l'eau sur les deux côtés.

" PONT DU GRAND TRONC.

" La pierre destinée aux culées de ce pont arrive rapidement. Près de 75 pour 100 de la quantité ont été livrés et la pierre est en grande partie taillée. Environ 50 tailleurs de pierre sont à l'ouvrage. Les travaux d'excavation de surface commenceront demain.

" Ainsi que vous le voyez, il n'y a pas d'inquiétude à éprouver au sujet de la maçonnerie des piles et des culées. Quant à la superstructure de ces ponts, je n'ai pas autant de confiance, car la *Dominion Bridge Company* n'a pas encore commencé à travailler, mais elle paraît convaincue que tout sera prêt pour l'ouverture de la navigation le 1^{er} mai prochain."

Cette lettre est datée du 1^{er} mars. Le 2 mars, j'ai adressé la lettre suivante à M. Parent:—

" CHER MONSIEUR,—J'ai reçu votre lettre du 1^{er} courant faisant rapport du progrès des travaux aux ponts Wellington et du Grand Tronc. Je vous en remercie beaucoup. D'après ce que vous dites, vous paraissez avoir mis les travaux dans un état d'avancement satisfaisant."

Puis voici une lettre que j'ai reçue de M. Hannaford. Elle est datée du 4 mars:—

" CHER MONSIEUR,—Après la conversation que nous avons eue le 1^{er} courant, j'ai demandé à la *Dominion Bridge Company* ce qu'elle se proposait de faire pour permettre aux trains de la compagnie du chemin de fer de traverser le canal durant l'exécution de ses travaux, car, le 2, j'ai constaté que nos rails, au pont, avaient été enlevés par les ouvriers du gouvernement sans qu'on nous ait donné l'avis requis, afin que nous puissions assurer notre circulation, et d'après cela il m'a paru évident qu'on avait l'intention de prendre possession de notre pont avant le temps convenu quand je vous ai parlé. Voici la réponse de la Compagnie de Ponts: " Nous n'avons pas encore fait d'arrangements en ce qui concerne la circulation; nous ne pouvons

pas commencer les travaux avant un mois. Nous nous verrons bientôt." Il est évident que la compagnie ne comprend pas la clause du contrat disant que la circulation du chemin de fer ne doit pas être interrompue et qu'elle en est responsable. Cependant, d'un autre côté, elle ne paraît pas savoir ce que le gouvernement fait, parce que, bien qu'il eût été convenu hier entre M. Parent et moi que notre circulation ne serait pas interrompue sans qu'il m'en donnât avis (et on croyait que plusieurs jours s'écouleraient avant que cela fût nécessaire), cependant, hier, à 4.30 p.m., les ouvriers du gouvernement ont enlevé nos rails, et tout le trafic sur le canal du côté de la ville et avec la raffinerie du sucre Redpath a été suspendu, et cela pour un temps indéfini. Je n'ai pas de doute que M. Parent ignorait que nos rails avaient été enlevés au pont, car je suis convaincu qu'il était sincère en me faisant la promesse dont j'ai parlé.

"Vous vous rappellerez que lors d'une conversation que nous avons eue ensemble dernièrement et à laquelle M. Douglas était présent, ce dernier nous a dit que la circulation sur le chemin de fer ne serait interrompue que pendant deux jours, et qu'il serait à Montréal au commencement de la semaine prochaine pour voir ce qu'il y aurait à faire. Mais tout cela est maintenant changé, et je vous prie de vouloir bien adopter les mesures nécessaires pour que le service du chemin de fer ne soit pas interrompu, car c'est une chose de la plus haute importance, comme le gouvernement l'a reconnu en faisant insérer une clause à cet effet dans son contrat avec la *Dominion Bridge Company*."

Par M. Davies :

Q. Qui vous a étrit cette lettre?—R. M. Hannaford, du Grand Tronc.

Voici une lettre que M. Parent m'écrivait le 4 mars :—

"**CHER MONSIEUR**,—J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli, pour que vous les examiniez, deux épreuves de plans que m'a communiquées la *Dominion Bridge Co.*, et qui indiquent les dimensions que devra avoir la maçonnerie des culées pour pouvoir s'adapter à la superstructure en acier des nouveaux ponts Wellington et du Grand Tronc....." (ceci s'applique à la partie supérieure des culées quant aux niveaux) ".....qui sont accompagnées de lettres d'explication, où l'on indique les moyens à adopter pour arrêter la circulation sur les ponts lorsqu'ils seront fermés. Il n'y a pas de doute que l'on devrait faire en sorte que les ponts puissent se fermer sans causer de dommages aux ouvrages, et je vous prie de me donner votre opinion sur le plan suggéré par l'ingénieur en chef de la Compagnie de Ponts."

Voici une autre lettre de M. Parent à mon adresse en date du 4 mars :—

"**CHER MONSIEUR**,—Relativement à votre lettre en date du 18 janvier dernier, je me permettrai d'attirer votre attention sur le terme 'main-d'œuvre' que vous avez employé en acceptant la soumission de M. St. Louis pour la fourniture de la main-d'œuvre pour les travaux du pont de la rue Wellington et de l'ancienne écluse n° 1. M. St. Louis prétend que les journaliers employés aux excavations sont compris dans sa soumission. Avant d'accepter cette interprétation, j'aimerais à avoir le plus tôt possible votre opinion à ce sujet."

La lettre suivante ne s'applique pas à cela. Elle se rattache à la lettre que j'avais reçue du Grand Tronc et dont j'ai fait la lecture il y a un instant. Voici ce que j'écrivais à M. Parent :—

"En faisant enlever les rails du chemin de fer du Grand Tronc, comme vous semblez l'avoir fait sur la rue Wellington, vous avez agi d'une manière impardonnable. Il faut que la communication soit rétablie de suite sur le chemin de fer et que les travaux de maçonnerie soient poursuivis de manière à ne pas gêner le service du chemin de fer du Grand Tronc."

Le 6 de mars, je répondais comme suit à la lettre de M. Parent au sujet de la main-d'œuvre :—

"**CHER MONSIEUR**,—J'ai reçu votre lettre du 4 courant attirant mon attention sur le terme 'main-d'œuvre' dont je me suis servi en acceptant la soumission de M.

St. Louis concernant la main-d'œuvre pour les travaux du pont de la rue Wellington et de l'ancienne écluse n^o 1. En réponse à votre lettre, je vous dirai que si vos résumés des soumissions portent les mêmes en-têtes que les originaux, le terme en question ne comprend pas les journaliers ordinaires, mais seulement les ouvriers expérimentés."

C'est le 6 que j'écrivais cette lettre à M. Parent. La lettre suivante paraît se rapporter au pont du Grand Tronc.

"CHER MONSIEUR,—En faisant enlever les rails du chemin de fer du Grand Tronc....." Oh ! ceci n'est qu'une copie de la lettre que je viens de lire.

Par M. Tarte :

Q. Y a-t-il une réponse de M. Parent à cette lettre ?—R. Nous y arrivons. Je suis l'ordre des dates. Puis il y a une lettre de moi à M. Hannaford :—

"CHER MONSIEUR,—J'ai reçu votre lettre du 4 courant au sujet du pont de chemin de fer qui traverse le canal Lachine, rue Wellington. Ce que vous dites me surprend beaucoup. Les employés du gouvernement ont agi d'une manière injustifiable en faisant enlever vos rails et en interrompant le trafic. Je vais voir à ce que la communication sur votre chemin soit rétablie de suite. Je vous remercie de votre lettre."

Il y a ensuite une lettre de Stevenson à M. R. C. Douglas, aux soins de M. Parent.

"CHER MONSIEUR,—La quantité de fret....."

Par M. Haggart :

Q. Quelle date porte cette lettre ?—R. Elle est en date du 6 mars. Douglas était alors à Montréal à s'occuper de la superstructure de ces ponts.

"La quantité de fret qui, selon toute probabilité, sera charroyée entre le 1^{er} et le 15 de mars, inclusivement, par suite de l'interruption du trafic sur le pont de la rue Wellington, s'élèvera à 14,600 tonnes, ce qui, à 35 centins la tonne, représente \$5,110, soit \$384 par jour. Vous voyez par là qu'il est à propos de construire un pont provisoire le plus tôt possible."

C'est une lettre de Stevenson à Douglas. Maintenant, voici une lettre de M. Johnson, gérant de la *Dominion Bridge Company*, à M. Douglas. Elle est en date du 6 mars et se lit comme suit :—

"Afin que le service du chemin de fer du Grand Tronc ne soit pas interrompu sur le canal Lachine,—question que nous avons discutée ensemble,—il est convenu que le tablier mobile et les longrines des arches actuelles du pont seront reculés à une distance de pas moins de vingt-deux pieds plus bas sur le canal ; qu'il sera placé des blocs de bois dans les espaces entre les longrines, de manière à ce que les rails puissent y être posés, et que les trains puissent traverser. Nous construirons ce pont provisoire cette semaine, c'est-à-dire avant le temps où nos travaux devraient commencer là, avec l'entente que l'on ne nous demandera plus de déplacer les ponts ni de faire quoi que ce soit pour assurer la circulation. En outre, le gouvernement devra nous rembourser la moitié des dépenses qu'entraînera la construction du pont provisoire. Nous ne supporterons aucune partie des frais à encourir pour faire communiquer la voie du chemin de fer avec le pont provisoire."

Puis vient une lettre de moi à M. Parent en date du 7 mars. Elle se lit comme suit :—

"J'ai reçu votre lettre du 4 courant, accompagnée de deux épures de plans qui vous ont été soumises par la *Dominion Bridge Company*, et qui indiquent les dimensions que devra avoir la maçonnerie des culées pour pouvoir s'adapter à la superstructure en acier des nouveaux ponts Wellington et du Grand Tronc. J'approuve ce que suggère l'ingénieur en chef de la compagnie relativement au mode de fermer les ponts, vu que c'est parfaitement conforme au contrat et aux devis. Je vous renvoie les plans."

Voici maintenant un télégramme que je recevais de M. Parent, le 7 mars, en réponse à ce que je lui avais écrit au sujet de l'interruption du trafic:—

“Avec tous les égards que je vous dois, vous avez été dur pour moi en me disant que j'avais agi d'une manière impardonnable, et ce, après m'avoir ordonné de terminer les travaux avant le 1^{er} mai. Toute la responsabilité reposant sur mes épaules, les autorités du Grand Tronc et tous les intéressés s'accordent à dire que mes arrangements pour hâter les travaux sont satisfaisants. Ma prétention est de diriger les travaux dans les limites du sens commun. Je vous envoie un rapport. Le trafic du chemin de fer sur le canal continuera.

“E. H. PARENT.”

Q. Qui vous a envoyé ce télégramme?—R. M. Parent.

Q. Quelle date porte-t-il?—R. Le 7 de mars. Le 8 de mars, Parent m'a transmis le bordereau de paye pour le mois de février 1893, \$167.

Par sir Charles Hibbert Tupper :

Q. Le bordereau de paye pour quel mois?—R. Pour le mois de février,—pour le personnel des ingénieurs.

Q. Pas pour la main-d'œuvre?—R. Non! Non! La lettre suivante est en date du 10; mais je dois dire que le 8 de mars, l'eau fut enlevée du canal, et, le même jour, il parut dans le *Star* de Montréal un article où il était dit que 1,300 hommes y étaient employés.

Q. Combien d'hommes?—R. 1,300. Je vous lirai tout à l'heure une lettre à ce sujet. Le 10 mars, M. Parent m'écrivait:—

“J'ai l'honneur de vous faire rapport sur le progrès des travaux des ponts de la rue Wellington.

“La livraison de la pierre des carrières a été fort retardée à cause du mauvais état des chemins, attribuable au temps doux qu'il a fait et à l'absence de neige. Cependant, il n'y a pas lieu pour le moment de s'inquiéter à ce sujet.

“L'excavation sur les bords du canal pour les deux ponts est fort avancée; on a déjà atteint le fond actuel du canal. On a eu beaucoup de difficultés à enlever la glace du voisinage des travaux; cette glace avait plus de 3 pieds d'épaisseur. La terre sur les bords du canal était gelée à une forte profondeur et a été très difficile à creuser.

“L'eau est enlevée du canal jusqu'à l'écluse de la Côte Saint-Paul, mais il y a tant de fuites qu'il faudra vider le bief supérieur et se débarrasser de l'eau au moyen du déversoir qui se trouve en amont de l'écluse de la Côte Saint-Paul.

“Le pilotis se poursuit très lentement; l'on enfonce deux ou trois pilots par jour, et l'ouvrage n'est pas satisfaisant.

“Très peu de pilotis sont enfoncés à la profondeur voulue et se trouvent bien en ligne. L'entrepreneur (M. Hood) fait cependant de son mieux, mais le fond sur lequel il travaille est très mauvais.

“J'avais conseillé de remplacer temporairement les pilotis par une estacade solide. Je regrette que vous n'ayez pas cru devoir suivre mon conseil.

“Notre surintendant, M. E. Kennedy, qui agit comme conducteur des travaux pour le pont de la rue Wellington, me dit qu'il est surchargé d'ouvrage et ne peut s'occuper du pont du Grand Tronc. Je dois admettre que M. Kennedy est accablé d'ouvrage, obligé qu'il est, à cette époque de l'année, de faire faire des réparations sur tous les ponts du canal. Mais la surveillance de cette partie des travaux pourrait être confiée à une autre personne.”

Par M. Tarte :

Q. Quelle est la date de ce rapport, s'il vous plaît?—R. Le 10 mars. Le 10 mars, M. Parent me transmettait aussi un compte pour le personnel des ingénieurs et m'écrivait en ces termes: “Je vous transmets ci-inclus, régulièrement certifié, un bordereau de paye et un compte en double se rattachant au canal Lachine pour le

mois de février dernier, imputable au capital, \$167." Il ne s'agit que du compte des ingénieurs. Le même jour, 10 mars, j'adressai à M. Parent la lettre qui suit :—

" CHER MONSIEUR,—J'espère que les bruits qui courent à l'effet que les travaux des ponts de la rue Wellington sont conduits de la manière la plus extravagante, sont grandement exagérés. Il ne faut pas que vous oubliiez que la responsabilité pour la direction de ces travaux repose sur vous et que vous serez jugé d'après les résultats. Vous devez poursuivre les travaux avec vigueur de manière à ce qu'ils soient terminés le 1er mai prochain, *mais sans vous départir des règles de l'économie.* Les journaux prétendent que vous avez 1,300 hommes à l'ouvrage, nombre infiniment trop grand pour les besoins réels, mais de nature à retarder les progrès des travaux, car ces hommes ne peuvent que se nuire les uns aux autres. Ces rumeurs sont probablement beaucoup exagérées; cependant, la chose est si grave que j'ai cru devoir y attirer votre attention. Veuillez me donner des explications complètes. J'attends avec impatience le rapport de M. Douglas, qui est allé à Montréal pour visiter les travaux.

" Votre dévoué serviteur,
" COLLINGWOOD SCHREIBER,
" Ingénieur en chef.

" M. E. H. PARENT,
" Ingénieur-surintendant,
" Montréal, P.Q."

J'ajouterai que Douglas était allé à Montréal non pas pour inspecter spécialement cette partie des travaux, mais pour s'occuper de la superstructure.

Par M. Gibson :

Q. Vous lui avez dit de *dénicher* tous les renseignements dont vous aviez besoin. N'avez-vous pas employé cette expression ?

Par sir Charles Hibbert Tupper :

Q. Avez-vous donné à Douglas des instructions verbales ou écrites ?—R. Verbales seulement.

Par M. Tarte :

Q. Combien de fois est-il allé sur le lieu des travaux ?—R. Je ne pourrais le dire. Lorsqu'il est allé à Montréal au début des travaux, c'était pour s'occuper de la superstructure seulement. Mais le 19 avril ou vers cette date, je constatai certaines irrégularités et je lui donnai instruction de se rendre à Montréal pour voir ce qui se passait.

Q. Vous ne vous rappelez pas combien de fois il y est allé ?—R. Non, mais je crois que je pourrais vérifier la chose.

Par M. Davies :

Q. Evidemment, d'après votre lettre, vous attendiez un rapport complet de la part de M. Douglas sur ce point même. Vous terminez votre lettre en disant que vous attendiez avec impatience le rapport de M. Douglas, qui se trouvait alors à Montréal. Vous saviez donc qu'il devait faire rapport sur ces choses ?—R. Je le savais. Je lui avais dit de le faire. Mais ce n'est qu'à cette date qu'il a été autorisé à intervenir. Voici le rapport de M. Douglas :—

" 10 mars 1893.

" *Trafic du chemin de fer du Grand Tronc.*

" CHER MONSIEUR,—En arrivant à Montréal, le 5 courant, j'ai constaté que les longrines aux deux extrémités du pont tournant avaient été défaits et charroyés, et les rails enlevés du tablier mobile. Il paraît que quelques-uns des officiers du chemin de fer du Grand Tronc avaient consenti à une suspension du trafic, dans l'attente qu'ils recevraient une compensation du gouvernement pour charroi supplémentaire. M. Hannaford n'est pas intervenu dans cet arrangement.

“ Dans une lettre du surintendant du chemin de fer du Grand Tronc, ci-annexée, ce dernier dit que les frais de charroyage s'élèveront probablement à \$384 par jour ; l'importance de rétablir la circulation le plus tôt possible est donc évidente.

“ J'ai conclu avec la *Dominion Bridge Company* le contrat (ci-joint) par lequel cette compagnie s'engage à établir un pont provisoire pour le service du chemin de fer à une distance de 22 pieds à l'est, le gouvernement devant payer la moitié des frais. D'après un arrangement fait avec M. Hannaford, le gouvernement sera tenu de payer les frais à faire pour raccorder la voie du chemin de fer avec le pont provisoire. Avant de partir j'ai vu que le pont tournant était prêt à être transporté, et j'ai tout lieu de croire que la circulation pourra être rétablie lundi prochain.

“ TRAVAIL POUR L'INFRASTRUCTURE.

“ Le nombre des hommes employés aux travaux est très considérable et l'ouvrage se fait d'une manière très dispendieuse. L'eau a été partiellement retirée du canal ; le batardeau n'est pas encore fini. L'excavation des quatre culées avance rapidement. On a érigé des grues et l'on est actuellement à en établir d'autres. Les travaux sont poussés rondement ; les résultats seront peut-être satisfaisants, mais les comptes seront élevés.

“ SUPERSTRUCTURE.

“ La moitié de l'ouvrage mécanique des deux ponts est terminée ; le matériel pour le pont Wellington est presque tout arrivé, la construction du tablier mobile achève. Le matériel pour le pont du chemin de fer du Grand Tronc a été expédié mardi dernier et sera bientôt sur les lieux.

“ S'il ne survient aucun accident, le pont du chemin de fer du Grand Tronc sera terminé à temps. Quant à l'autre pont, j'ai des doutes, mais nous serons plus en état d'en juger dans quinze jours.

“ ROBERT C. DOUGLAS.

“ A C. SCHREIBER,

“ Sous-ministre et ingénieur en chef,
“ Chemins de fer et Canaux.”

Par M. Tarte :

Q. M. Parent a-t-il répondu à votre lettre du 10 mars?—R. Non ; il ne m'a pas écrit, mais il est venu à Ottawa.

Par sir Charles Hibbert Tupper :

Q. Avez-vous pris cela comme une confirmation des rapports des journaux?—R. Il est venu à Ottawa sans les bordereaux de paye et s'est plaint que le rapport du *Star* était très exagéré en ce qui concernait le nombre d'hommes employés ; il ajouta qu'il faisait tout son possible pour que les travaux fussent faits économiquement.

Par M. Tarte :

Q. Est-il venu à Ottawa seul ou avec M. Kennedy?—R. Je n'ai vu M. Kennedy qu'une seule fois, le 6 décembre.

Par sir Charles Hibbert Tupper :

Q. Avez-vous considéré le rapport de M. Douglas, dont vous venez de lire un paragraphe, comme étant une confirmation des rapports des journaux?—R. Oui ; j'en ai conclu que les travaux n'étaient pas conduits économiquement, mais j'avais pris des mesures dans la matinée du même jour. J'avais écrit à M. Parent, attirant son attention là-dessus, lui demandant un rapport complet et lui disant que je le tenais responsable.

Q. Après avoir lu le rapport de M. Douglas ou avant cela?—R. Avant d'avoir lu ce rapport.

Q. Qu'avez-vous fait après avoir lu le rapport en question?—R. M. Parent est venu sur ces entrefaites à Ottawa pour me voir. Le 11 de mars, j'ai transmis à M. Parent le télégramme suivant: "Venez à Ottawa lundi matin et apportez avec vous les bordereaux de paye des hommes de M. St. Louis." C'était le 11. Le 12 il est arrivé à Ottawa sans les bordereaux de paye et m'a donné ses explications, dont il se rappellera sans doute lui aussi.

Q. Vous avez donné ses explications?—R. J'ai dit: "M. Parent est arrivé à Ottawa sans les bordereaux de paye et s'est plaint que le rapport du *Star* était très exagéré en ce qui concernait le nombre d'hommes employés; il a ajouté qu'il faisait tout son possible pour que les travaux fussent faits économiquement."

Q. Que lisez-vous là?—R. Des notes prises ici.

Q. Prises par vous?—R. Oui.

Q. Est-ce que M. Parent vous a donné ces explications avant que vous eussiez lu le rapport de M. Douglas ou après cela?—R. Après cela.

Q. Avez-vous vu M. Douglas à ce sujet?—R. Je ne le crois pas.

Q. Avez-vous communiqué ces notes à M. Douglas?—R. J'ai vu M. Douglas à ce sujet et il a persisté dans ce qu'il m'avait dit.

Q. Malgré les explications de M. Parent?—R. Il a maintenu que les travaux n'étaient pas économiquement conduits et que le nombre d'hommes employés était très considérable.

Q. M. Parent a nié cela catégoriquement. Vous avez encore discuté la chose avec M. Douglas. Vous a-t-il cité des faits précis à l'appui de ses dires?—R. Il ne m'a pas cité de faits précis parce qu'il n'en connaissait pas. Il m'a simplement dit que le nombre des travailleurs était considérable et que les travaux étaient conduits d'une manière très dispendieuse.

Par M. Davies :

Q. Il vous a dit que "le nombre des travailleurs était considérable et que les travaux étaient conduits d'une manière très dispendieuse." Vous êtes-vous mis en mesure d'examiner personnellement les bordereaux de paye pour voir lequel de M. Parent ou de M. Douglas avait raison?—R. Le 11 mars 1893, j'ai transmis à M. Parent le télégramme suivant: "Venez à Ottawa lundi matin et apportez avec vous les bordereaux de paye des hommes de M. St. Louis."

Par sir Charles Hibbert Tupper :

Q. Il ne les a pas apportés?—R. Non.

Par M. Davies :

Q. Vous avez cru M. Parent sur sa parole sans examiner les bordereaux de paye?—R. Eh bien! M. Davies, le parlement était alors en session, et je ne pouvais m'absenter d'ici.

Q. Voyons! ceci est très grave. Vous envoyez un inspecteur spécial de votre bureau. Il confirme ce qu'avait affirmé le *Star* en vous disant que les travaux étaient conduits d'une manière dispendieuse et que le nombre d'hommes employés était très considérable. Vous télégraphiez à votre ingénieur-surintendant: "Venez à Ottawa et apportez les bordereaux de paye." Il vient à Ottawa et ne les apporte pas, mais il contredit purement et simplement les dires de M. Douglas. Vous êtes-vous mis en mesure de constater si c'était M. Parent ou M. Douglas qui avait raison?—R. Si je l'ai fait, la correspondance le dira. Je ne l'ai pas fait verbalement.

Par sir Charles Hibbert Tupper :

Q. N'auriez-vous pas dû, dans l'intérêt public, vous rendre sur les lieux pour voir ce qui en était?—R. J'ai supposé que M. Parent verrait à rectifier cela, et à ce qu'il n'y eût pas trop d'hommes employés aux travaux.

Q. Il vous a dit qu'il n'y en avait pas trop?—R. Il m'a dit qu'on avait beaucoup exagéré.

Par M. Haggart :

Q. Vous a-t-il dit le nombre d'hommes qu'il employait?—R. Il ne me l'a pas dit alors. Il me l'a dit plus tard, après que je lui eusse ordonné de congédier les hommes.

Par sir Charles Hibbert Tupper :

Q. Ne considérez-vous pas qu'il était de votre devoir, dans l'intérêt du département et du public, de vous rendre à Montréal pour voir s'il y avait ou non trop d'hommes employés aux travaux?—R. J'ai pensé que M. Parent les réduirait à la proportion convenable.

Q. Vous vous êtes fié à M. Parent?—R. Sans doute.

Q. Quelles sont les fonctions relatives de M. Parent et de M. Douglas dans le département?—R. M. Douglas n'avait absolument rien à faire avec ces travaux.

Q. N'avait-il pas reçu instruction de faire cette enquête spéciale?—R. Jene lui avais demandé que de voir ce qui se passait et de m'en informer.

Q. Parce qu'il courait des bruits alarmants?—R. Exactement.

Q. Et ensuite vous ne vous êtes plus occupé de ce qu'il vous avait dit, après avoir vu le surintendant local?—R. Non. Lorsque M. Parent est venu ici, il a été entendu qu'il verrait à ce qu'il ne fût pas employé plus d'hommes qu'il n'en fallait.

Q. Vous pouviez vous rendre à Montréal en trois heures et communiquer par le téléphone avec ceux qui dirigeaient les travaux. Des bruits alarmants sont venus à votre connaissance. Vous avez envoyé à Montréal un inspecteur spécial. Que faisait-il? Était-il aussi capable que M. Parent comme ingénieur?—R. Comme ingénieur, j'ignore s'il a déjà dirigé des travaux, mais sous le rapport de la science il est assurément son supérieur.

Q. Quelles sont ses fonctions dans le département?—R. C'est un ingénieur de ponts. Il calcule la tension des ponts sur les divers chemins de fer pour voir si ces ponts sont conformes aux devis du gouvernement.

Q. Il était l'un des commissaires nommés par le gouvernement pour tenir une enquête au sujet de ces travaux?—R. Oui.

Q. Vous l'avez envoyé à Montréal pour voir ce qui se passait?—R. Il ne s'est pas rendu à Montréal dans ce but. Il y était déjà allé avant cela.

Q. Vous l'avez formellement chargé de constater ce qui se passait?—R. Oui.

Q. Ce qui m'embarrasse est ceci : vous l'avez envoyé à Montréal et il vous a fait un rapport officiel. Vous avez vu que M. Douglas et M. Parent se contredisaient. Vous dites que vous n'avez pas jugé qu'il était de votre devoir d'examiner ce qui se passait sur les lieux, malgré que ces travaux fussent exécutés sous votre contrôle personnel?—R. Je ne suis pas allé à Montréal, mais M. Parent est venu me voir ici.

Q. Quand avez-vous vu pour la première fois les bordereaux de paye qui auraient pu jeter quelque jour sur la question?—R. Nous le saurons bientôt par la correspondance.

Q. Aviez-vous une idée du nombre d'hommes employés?—R. Non.

Q. Avez-vous jamais essayé de vous en assurer?—R. J'ai demandé les bordereaux de paye plusieurs fois.

Q. Mais lorsque vous vous êtes trouvé en face des rapports contradictoires de vos subalternes, avez-vous cherché à constater quel était le nombre réel d'hommes employés et s'il y en avait trop ou non?—R. Non, je ne l'ai pas fait.

Par M. Davies :

Q. Vous avez évidemment envoyé M. Douglas à Montréal pour faire un rapport spécial, puisque dans votre lettre du 10 vous disiez à M. Parent : "J'attends avec impatience le rapport de M. Douglas qui est allé à Montréal visiter les travaux." Par conséquent il s'était rendu à Montréal à votre connaissance?—R. Il n'était pas allé à Montréal dans ce but spécial. Il s'y était rendu pour s'occuper de la superstructure, et je lui avait donné instructions de voir ce qui se passait.

Q. Vous attendiez son rapport avec impatience?—R. Oui.

Q. Et il vous a transmis son rapport?—R. Oui.

Q. Son rapport confirmait d'une manière générale ce que disait le *Star*?—R. Oui, d'une manière générale.

Q. Vous avez télégraphié à M. Parent. Ce dernier est venu vous voir et a tout nié. Avez-vous demandé à Douglas des preuves à l'appui de ses dires?—R. Oui. J'ai vu Douglas à son retour et il a persisté dans ce qu'il m'avait dit.

Q. Saviez-vous lequel de Parent ou de Douglas vous disait la vérité?—R. J'étais convaincu que Douglas disait la vérité. J'étais aussi convaincu que Parent ferait cesser tout abus.

Q. Malgré qu'il eût contredit ce qu'on vous avait dit au sujet du nombre d'hommes employés?—R. Il m'a affirmé qu'on avait beaucoup exagéré.

Q. Vous n'avez fait aucune démarche?—R. Il dirigeait les travaux et je me fais à lui.

Par M. Haggart :

Q. Après avoir lu dans le *Star* qu'il y avait 1,300 hommes employés aux travaux, avez-vous communiqué avec lui à ce sujet?—R. Oui.

Q. Quelles sont les instructions que je vous ai données?—R. Vous m'avez demandé ce que j'avais fait. Je vous ai dit que j'écrivais à M. Parent, et vous avez vu ce que je lui ai écrit.

Q. Que m'avez-vous dit au sujet du nombre d'hommes employés—d'après les renseignements que vous avait fournis M. Parent?—R. C'est plus tard. Je vous ai dit qu'il y avait 500 hommes employés aux travaux.

Q. A quelle date m'avez-vous dit cela?—R. Le 6 avril, je crois; trois semaines après.

Q. N'avez-vous pas communiqué par le téléphone avec M. Parent immédiatement après avoir lu le rapport du *Star*?—R. Malheureusement, nous avons trop souvent communiqué par téléphone; c'est de là que vient tout l'embaras.

Q. Quels renseignements m'avez-vous fournis au sujet du nombre des hommes?

M. DAVIES.—Laissez-le expliquer ce qu'il veut dire dans sa dernière réponse. LE TÉMOIN.—Voici ce que je veux dire: Il s'est dit beaucoup de choses par le téléphone et je préférerais maintenant que toutes ces choses eussent été couchées par écrit.

Par M. Gibson :

Q. Vous voulez parler des rapports que vous avez reçus sur le progrès des travaux, et dont quelques-uns ne se trouvent pas dans les archives de votre département?—R. Il n'y en a pas trace dans les archives du bureau.

Par M. Davies :

Q. Ils ne se trouvent nulle part?—R. Nulle part. Il n'y a pas de doute là-dessus.

Par Sir Charles Hibbert Tupper :

Q. Quand avez-vous considéré pour la première fois quel serait le nombre d'hommes suffisant pour ces travaux?—R. A vrai dire, je ne me suis jamais occupé de la chose d'une manière spéciale.

Q. Jamais?—R. Lorsque j'ai eu la direction de travaux dans des conditions semblables, j'ai toujours réussi à les conduire d'une manière économique. Je n'ai jamais reçu instruction d'employer plus ou moins d'hommes. J'étais supposé être en état de juger sur les lieux combien il en fallait.

Q. C'était dans des cas ordinaires, mais vous avez vu qu'ici le cas était extraordinaire. Un fonctionnaire de votre département vous a dit que tout se faisait avec extravagance et que le nombre des hommes employés était très considérable?—R. Je vous expose les faits. C'est tout.

Par M. Davies :

Q. Le 11 de mars, après avoir reçu les lettres confirmant le rapport de Douglas et après avoir téléphoné à Parent de venir vous voir, vous êtes-vous procuré les bordereaux de paye pour le mois de février?—R. Non.

Q. Avez-vous pris des mesures pour vous les procurer?—R. Oui, j'ai fait des démarches dans ce sens dès le 11 mars. J'ai demandé à M. Parent de me les apporter.

Q. Quand les avez-vous eus?—R. Je ne pourrais vous le dire. Nous le verrons en lisant ces documents.

SIR CHARLES HIBBERT TUPPER.—J'aimerais à demander au témoin de produire un état indiquant les dates auxquelles les bordereaux de paye pour la main-d'œuvre ont été reçus par le département des Chemins de fer et Canaux, et quand chaque liste de paye a été examinée par l'ingénieur en chef ou son représentant.

M. HAGGART.—Il les a ici.

Par M. Haggart :

Q. Répétez au comité, si vous le pouvez, la conversation que vous avez eue avec moi au sujet du nombre d'hommes employés aux travaux et des bordereaux de paye?—R. Dans le temps, je n'ai fait que vous montrer l'article.

Par M. Davies :

Q. L'article du *Star*?—R. Oui. J'ai aussi montré au ministre ce que j'écrivais à M. Parent. Je ne savais pas alors le nombre d'hommes employés. Je ne suis pas sûr si je lui ai montré le rapport de M. Douglas, mais ma lettre à M. Parent était supposée couvrir les deux.

Par M. Haggart :

Q. Vous ne vous rappelez pas avoir eu de conversation avec moi au sujet des bordereaux de paye?—R. Pas dans le temps. Plus tard.

Par M. Davies :

Q. Sans doute, vous avez montré au ministre le rapport de M. Douglas si vous lui avez montré l'article du *Star*?—R. Je crois qu'il a tout vu.

Par M. Haggart :

Q. Le rapport de M. Douglas n'était pas encore arrivé lorsque vous m'avez montré l'article du *Star*?—R. Peut-être que non.

Par M. Tarte :

Q. Avez-vous une copie de l'article du *Star*?—R. Non.

Par sir Charles Hibbert Tupper :

Q. En supposant que vous auriez gardé M. Desbarats sur les lieux, est-ce que le même malentendu aurait pu continuer d'exister au sujet du nombre des hommes? N'auriez-vous pas pu avoir ainsi des renseignements plus exacts?—R. Je n'ai pas eu de renseignements du tout de M. Desbarats pendant qu'il était sur les travaux. Je crois que c'eût été absolument la même chose.

Q. Cela n'aurait fait aucune différence?—R. Aucune différence.

Q. Il aurait été sous les ordres de M. Parent?—R. Certainement.

Par M. Davies :

Q. Il aurait été sous les ordres de M. Parent d'une manière générale, mais il aurait eu à examiner des bordereaux de paye, n'est-ce pas?—R. Non; il aurait eu simplement à vérifier le nombre d'hommes employés.

Q. Et à contrôler les bordereaux de paye?—R. Non; cela ne regardait pas du tout l'ingénieur adjoint. C'était à M. Parent à voir à cela.

Par M. Tarte :

Q. Prétendez-vous que M. Parent était tenu de contrôler lui-même les bordereaux de paye?—R. Non, pas lui-même, mais les employés de son bureau.

Par M. Davis :

Q. Mais M. Desbarats n'aurait-il pas été tenu de le faire dans ce cas particulier ?
—R. Certainement que non. M. Desbarats n'avait absolument rien à faire avec les bordereaux de paye.

Par M. Tarte :

Q. Qui était tenu de vérifier ces bordereaux ?—R. Le commis dans le bureau de M. Parent.

Q. Est-ce que ce n'était pas le devoir de M. Kennedy d'engager tous les pointeurs ?
—R. Sous la direction de M. Parent ; oui.

Q. Et ces pointeurs étaient obligés de faire rapport en premier lieu à M. Kennedy ?—R. Certainement.

Q. Et ensuite Kennedy faisait rapport à M. Parent ?—R. Oui.

Q. Lorsque M. Parent est venu ici le 11 mars, ne vous a-t-il pas dit qu'il n'avait pu obtenir de M. Kennedy aucun rapport pour le mois de février ?—R. Il ne me l'a pas dit ; mais je le sais maintenant, car dans le cours de ces derniers jours j'ai vu les lettres qu'ils ont échangé.

Par M. Haggart :

Q. Après que le numéro du *Star* contenant l'article dont il vient d'être question fût parvenu à Ottawa, qu'avez-vous fait ?—R. Le 13.....

Q. Tout d'abord, veuillez nous dire la date à laquelle ce numéro du *Star* est arrivé ici ?—R. Le 9, je crois.

Q. Vous devez vous tromper ?—R. Le numéro du journal était en date du 8, mais j'ignore s'il est arrivé ici le 8 ou le 9.

Q. Après cela, qu'est-il survenu ?—R. Après cela est survenu le différend au sujet du contrat concernant la main-d'œuvre. M. Saint-Louis et son avocat sont venus à Ottawa le 13 mars, je crois, pour me voir et vous voir à ce sujet.

Par M. Tarte :

Q. Quel était cet avocat ?—R. M. Emard.

Par M. Davies :

Q. Qui est-il ? Est-il l'associé du ministre des Travaux publics ?—R. Je n'en sais rien.

Par M. Haggart :

Q. A propos de quoi sont-ils venus vous voir ?—R. M. St. Louis prétendait qu'en vertu de son contrat il avait droit à \$1.87 par jour, soit 18½ centins par heure, pour les bons journaliers. Or, il paraît qu'à Montréal on ne voulait pas admettre cette prétention, ce qui était parfaitement juste, je n'en ai aucun doute. La question fut discutée devant M. Haggart et moi et nous ne pûmes ni l'un ni l'autre donner raison à M. St. Louis. Nous étions d'opinion que le prix de 18½ centins ne s'appliquait pas aux journaliers ordinaires ; mais à vrai dire je ne savais pas trop ce que l'on entendait par "journaliers expérimentés." Nous avons supposé que les journaliers expérimentés étaient les hommes qui travaillaient aux grues. Après que M. St. Louis eût passé presque toute la journée à importuner le ministre, il suggéra un compromis. Tout d'abord, il demanda \$1.60 par jour, soit 16 centins par heure. Finalement, il était prêt à accepter 15 centins par heure. Je communiquai la chose à M. Parent d'après les instructions du ministre, qui m'avait demandé si la somme de \$1.50 était un prix raisonnable. Je lui répondis que je n'avais aucune idée de la valeur de la main-d'œuvre à Montréal. Le ministre me dit : "Veuillez télégraphier à Montréal." Ce que je fis dans ces termes :—

Par M. Davies :

Q. Quelle est la date, de ce télégramme ?—R. Le 13 mars. Le télégramme se lit comme suit :—

“ A. E. H. PARENT, Montréal.

“ Est-ce que la somme de \$1.50 est un prix raisonnable pour les journaliers ordinaires à Montréal, tels que ceux qui travaillent avec la pelle et le pic. Sinon, combien? Veuillez répondre ce soir.

“ COLLINWOOD SCHREIBER.”

M. Parent me répondit le même soir comme suit:—“ Etant donné le risque que courrait l'entrepreneur dans le cas d'une grève et la moyenne des gages ici, je ne considère pas que la somme de \$1.50 soit un prix trop élevé pour de bons journaliers comme ceux qu'il a fournis sont supposés l'être.

“ E. H. PARENT.”

Je communiquai au ministre ce que m'avait répondu M. Parent et l'offre de M. St. Louis fut en conséquence acceptée. Nous devions lui payer 15 centins par heure pour de bons journaliers.

Q. A quelle date avez-vous accepté l'offre de M. St. Louis?—R. Le même jour, je suppose. Non, c'est le 14. Voici ma lettre à M. Parent:—

“ OTTAWA, 14 mars 1893.

“ CHER MONSIEUR,—Le différend avec M. St. Louis au sujet du contrat par lequel il s'engage à fournir la main-d'œuvre pour les travaux des ponts de la rue Wellington et du chemin de fer du Grand Tronc a été réglé sur la base suivante:—Journaliers expérimentés, \$1.85½ par jour; bons journaliers travaillant avec la pelle et le pic, \$1.50 par jour. Il est aussi entendu que les journaliers faisant partie de l'équipe du canal pourront être employés à ces travaux par le gouvernement indépendamment des hommes que vous ferez engager par M. St. Louis. S'il y a quelque chose dans cette lettre que vous ne comprenez pas parfaitement, veuillez me le dire et je me ferai un plaisir de vous donner d'autres explications; mais je crois m'être assez clairement exprimé.

“ Votre dévoué serviteur,

“ COLLINGWOOD SCHREIBER,

“ Ingénieur en chef.

“ M. E. H. PARENT,

“ Ingénieur-surintendant, Montréal.”

Par M. Haggart:

Q. Quelle date porte cette lettre?—R. Le 14. Il n'était question que des journaliers que M. Parent ferait engager par M. St. Louis.

Q. Quel jour M. Parent était-il venu ici?—R. La veille, le 12.

Q. Veuillez nous dire tout ce qui s'est passé lors de votre entrevue avec M. Parent?—R. Je ne me rappelle rien autre chose que ce que j'ai déjà dit à ce sujet. En résumé, il m'a dit que les rapports du *Star* étaient fort exagérés.

Q. Vous a-t-il dit quel nombre d'hommes il avait à son emploi?—R. Pas dans le temps, je ne le crois pas.

Par M. Davies:

Q. M. Parent était-il à Ottawa le 13?—R. Il est reparti le 13.

Par M. Haggart:

Q. Vous a-t-il donné à entendre que le crédit pour la construction des ponts serait probablement dépassé?—R. Non, je ne le crois pas.

Par sir Charles Hibbert Tupper:

Q. Le lui avez-vous demandé?—R. Je ne me rappelle pas le lui avoir demandé.

Par M. Davies:

Q. N'était-il pas évident par le rapport de M. Douglas que le crédit serait beaucoup excédé?—R. Non, pas que je sache. J'ai oublié quel était alors le crédit voté.

Q. Il vous a fait rapport que tout était conduit d'une manière très dispendieuse ; que les comptes seraient élevés et que les travaux étaient poussés rondement ?—R. Parfaitement ; il fallait les pousser rondement.

Par M. Haggart :

Q. Avez-vous eu une conversation avec moi au sujet du coût probable des travaux ; m'avez-vous jamais fait remarquer que les dépenses seraient élevées et que le crédit serait probablement dépassé ?—R. Je ne crois pas vous avoir parlé de cela alors. Je crois que c'était en avril.

Q. M'en avez-vous parlé immédiatement après avoir lu l'article du *Star* ?—R. Non.

Q. Vous ai-je jamais demandé quand vous auriez les bordereaux de paye ?—R. Oui.

Q. Combien de fois vous en ai-je parlé ?—R. Plusieurs fois.

Q. Que m'avez-vous répondu chaque fois que je vous ai demandé quand ils arriveraient ? Ne m'avez-vous pas toujours répondu : "Je les attends d'un jour à l'autre" ?—R. Je crois qu'ils n'étaient pas arrivés dans le temps.

Q. Entre le 18 et le 25, a-t-il été question entre nous de ces bordereaux de paye ?—R. Oui.

Q. Combien de fois ?—R. Plusieurs fois. Je ne puis vous dire combien de fois.

Par sir Charles Hibbert Tupper :

Q. Quand ces bordereaux vous sont-ils parvenus ?—R. Le 7 avril j'ai écrit à M. Parent : "Je n'ai pas reçu le bordereau de paye pour le mois de mars au sujet des ponts de la rue Wellington. Qu'est-ce que cela veut dire ? Envoyez-le-moi demain sans faute."

Par M. Haggart :

Q. Je vous parle du bordereau du mois de février.—R. Nous ne l'avions pas dans le temps.

Q. Au mois d'avril ?—R. Non.

Q. Vous n'aviez pas alors le bordereau de paye pour le mois de février ?—R. Non.

Par M. Davies :

Q. Au mois d'avril, vous n'aviez pas encore reçu les bordereaux de paye pour le mois de février ?—R. Ils sont arrivés au mois d'avril. Je vous indiquerai dans un instant les dates où ils sont arrivés.

Q. Nous sommes rendus au 12 de mars. Est-ce que le solliciteur général est intervenu à cette date ?—R. Le solliciteur général n'est venu à mon bureau qu'une seule fois,—vers le 16 de mars, je crois,—pour me dire que M. Kennedy se proposait de venir me voir. Je lui ai répondu : "Si Kennedy vient ici et abandonne ses hommes, il devrait être destitué."

Par M. Gibson :

Q. Que dites-vous ?—R. "Si Kennedy vient à Ottawa sans permission et abandonne son ouvrage, il devrait être destitué."

Par M. Davies :

Q. Je trouve dans la correspondance produite devant la commission une longue lettre de M. Kennedy au solliciteur général, portant la date du 12 mars et attirant son attention sur "la manière scandaleuse"—c'est son expression—"dont les travaux sont conduits."

Voici cette lettre :—

"J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur la manière scandaleuse dont sont conduits les travaux des nouveaux ponts Wellington et du Grand Tronc ainsi que de l'ancienne écluse n° 1. Comme vous le savez, l'ancien sous-ministre, M. Trudeau,

me demanda de prendre la direction des travaux du nouveau pont Wellington, ce que j'acceptai (mercredi, le 19 octobre 1892,) à la condition que j'aurais le plein contrôle non seulement des travaux, mais encore des journaliers, des ouvriers, de l'outillage, des matériaux, etc., etc., afin d'être en état de mener ces travaux à bonne fin et de les terminer le plus tôt possible. M. Trudeau acquiesça à cela et me dit qu'il espérait que je serais aussi soigneux pour tout ce qui concernerait les travaux en question que je l'avais été dans le passé, montrant ainsi la confiance qu'il avait en moi. Peu de temps après, M. Collingwood Schreiber succéda à M. Trudeau et notifia les surintendants qu'il serait demandé des soumissions, par l'intermédiaire du bureau de l'ingénieur-surintendant, pour tout ce qui serait nécessaire pour les divers travaux.

“ Sans consulter personne, et je ne sais pour quel motif, M. Parent a préparé des devis et demandé aux entrepreneurs de lui envoyer des soumissions indiquant à quels prix ils fourniraient les contremaîtres, les grues, les maçons, les tailleurs de pierre, les attelages doubles et simples, et les journaliers expérimentés. La soumission de M. St. Louis a été acceptée.

“ Or, j'ai engagé des journaliers aux prix ordinaires, et je pourrais m'en procurer encore des milliers aux mêmes conditions. Nous nous sommes aussi pourvus du nombre de grues nécessaire pour les travaux du pont Wellington. L'entrepreneur veut maintenant faire mettre sur sa liste les noms de tous les journaliers que j'ai engagés, ce qui augmenterait le coût des travaux de 75 pour 100. Imaginez-vous qu'on essaye de porter sur la liste d'Emmanuel St. Louis, à \$1.87½, les journaliers qui travaillent avec le pic et la pelle et que j'emploie à \$1.25 par jour.

“ Comme vous le savez sans doute, je travaille jour et nuit, je ne néglige rien pour que tout marche rondement. Lorsque les travaux seront terminés, ce sera regrettable de voir la presse reprocher au gouvernement le coût énorme de ce pont. Si l'honorable ministre des Chemins de fer et Canaux approuve tout cela, je me soumettrai humblement, mais j'espère qu'on ne permettra à personne d'entraver les efforts que je fais pour mener à bonne fin des travaux qui accusent déjà tant de progrès.

“ Espérant que vous voudrez bien vous occuper de la chose sans retard,

“ J'ai l'honneur d'être, monsieur,

“ Votre obéissant serviteur,

“ E. KENNEDY,

“ *Surintendant du canal Lachine.*”

Voici maintenant une lettre de M. Curran, en date du 14 mars :—

“ BUREAU DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL DU CANADA,

OTTAWA, 14 mars 1893.

“ MON CHER KENNEDY,—J'ai vu le ministre des Chemins de fer et Canaux. Il m'a dit qu'on avait demandé des soumissions pour tout ce qui sera nécessaire pour les travaux du pont, y compris la main-d'œuvre. Comme surintendant, vous aurez naturellement à certifier les comptes et vous devrez ne rien certifier qui ne soit absolument correct. Chaque fois que vous ne serez pas d'accord avec les entrepreneurs, au sujet de la classification des travaux ou des prix à payer, vous vous en rapporterez à la décision du ministre, afin de ne pas être tenu, plus tard, responsable de l'application d'un faux principe, relativement à la nature de l'ouvrage qui aura été fait. Vous différez peut-être d'opinion avec l'entrepreneur sur la question de savoir ce que l'on doit entendre par “ouvriers expérimentés” : demandez au département quelle ligne de conduite vous devrez suivre à cet égard ; ce sera le moyen de dégager votre responsabilité.

“ Votre dévoué serviteur,

“ J. J. CURRAN.”

Par M. Davies :

Q. Ainsi, voilà M. Kennedy qui attire l'attention de M. Curran sur ce qu'il appelle un scandaleux état de choses. M. Curran vous a-t-il jamais mis au courant de cette lettre ?—R. Non, jamais.

Par M. Tarte :

Q. Avez-vous vu cette lettre ?—R. Je n'en ai eu connaissance que l'autre jour.

Par M. Davies :

Q. Je trouve ensuite un télégramme en date du 16 mars, de M. Kennedy au solliciteur général, dans ces termes : "J'arriverai à Ottawa aujourd'hui par le train du Pacifique de 3.30 p.m. Je voudrais vous voir à l'hôtel Russell à 4 p.m., sans faute, pour affaires importantes." Et voici la réponse du solliciteur général le même jour : "N'allez pas au département avant de me voir." Avez-vous eu connaissance des faits mentionnés dans ces lettres ou avez-vous vu M. Curran à ce sujet ?—R. Je n'ai jamais eu connaissance d'aucune lettre de M. Curran ni de qui que ce soit.

Par M. Tarte :

Q. Vous dites que ces lettres ont été communiquées au département ?—R. Jamais. Elles ont été produites devant la commission. Je ne les ai vues et je n'en ai eu connaissance que l'autre jour.

Le comité s'ajourne.

SALLE DE COMITÉ, N^o 49.

CHAMBRE DES COMMUNES, 18 juin 1894.

Le comité des Comptes publics se réunit. M. E. COATSWORTH préside en l'absence du président.

M. COLLINGWOOD SCHREIBER est rappelé et interrogé :—

Par M. Haggart :

Q. Lorsque je vous ai interrogé, il y a quelque temps, vous n'aviez pas les bordereaux de paye. Les avez-vous maintenant?—R. Je ne les ai pas. On ne m'a pas demandé de les apporter. On m'a demandé d'apporter un état indiquant les montants des bordereaux de paye expédiés de Montréal, les dates auxquelles ils ont été reçus par le département et contrôlés ici, et quand ils ont été certifiés et par qui. J'ai cet état ici. Je désirerais d'abord corriger quelque chose que j'ai dit samedi au sujet de ces bordereaux de paye. J'ai dit, je crois, que les bordereaux pour les mois de février et de mars n'étaient pas arrivés à Ottawa avant le 22 avril. Je me suis trompé, j'aurais dû dire "mars." Ils ne couvrent qu'une semaine du mois de février. Voulez-vous que je lise cet état?

M. HAGGART.—Du moment qu'il sera imprimé dans le procès-verbal de l'enquête, c'est tout ce que je demande. Il n'est pas nécessaire que vous le lisiez d'un bout à l'autre.

Par M. Davies :

Q. Qu'est-ce que cela?—R. Un état indiquant les dates auxquelles les bordereaux de paye pour la main-d'œuvre ont été expédiés de Montréal, quand ils ont été reçus à Ottawa et quand ils ont été contrôlés ici.

(L'état est produit et coté comme pièce n^o 19.)

Q. Je vois par cet état que les bordereaux de paye pour le mois de février n'ont pas été expédiés de Montréal avant le 25 de mars?—R. Non. C'est la date de la lettre qui les contenait.

Par M. Haggart :

Q. Est-ce la date à laquelle ils ont été reçus ici?—R. Oui.

Par M. Davies :

Q. D'après cet état, les bordereaux de paye pour le mois de février ont été expédiés de Montréal le 25 mars?—R. Oui.

Q. Ils n'ont pas été expédiés avant le 25 mars. Ils ont été reçus à votre bureau le 27 mars, et ceux du mois de mars ont été expédiés de Montréal le 17 avril?—R. Une partie seulement.

Q. Et le reste le 22 avril?

M. HAGGART.—Et quand ont-ils été reçus?

M. DAVIES.—Le 18 et le 24 respectivement.

Par M. Davies :

Q. Ce sont là les bordereaux qui ont donné lieu à toute la difficulté?—R. Oui.

Q. Avant le 25 mars, aviez-vous demandé qu'on vous les expédiât?—R. Oui. Je crois que vous pourrez le constater par la correspondance.

Q. N'avez-vous pas trouvé étrange que ces bordereaux ne vous fussent transmis qu'à la fin de mars?—R. Oui. Vous trouverez ici les lettres où je demandais qu'on me les transmît.

Par M. Haggart :

Q. Voulez-vous me dire à quelle date les sommes portées sur les bordereaux en question ont été payées?—R. L'auditeur général pourra vous renseigner à ce sujet. L'auditeur général peut vous dire cela mieux que moi.

M. HAGGART (à l'auditeur général).—Veuillez me dire à quelle date les sommes portées sur ces bordereaux ont été payées à Montréal?

L'AUDITEUR GÉNÉRAL.—Voulez-vous parler des appointements?

M. HAGGART.—Non, de ces bordereaux de paye; je veux savoir les dates de leur paiement.

[Un chèque est produit.]

Par M. Haggart (au témoin):

Q. Voyez à quelle date ce chèque a été payé à Montréal?—R. Il paraît avoir été payé le 4 avril.

Q. Il s'agit du bordereau de paie pour le mois de février. Maintenant, prenez les bordereaux pour le mois de mars?—R. Le montant d'un des bordereaux pour ce mois a été payé le 23 avril.

Par M. Davies :

Q. Le ministre dit que c'est là la somme déboursée par votre département, le 4 avril, pour couvrir le bordereau du mois de février?—R. Il paraîtrait qu'il a été effectué trois paiements pour couvrir les bordereaux du mois de mars. Un le 23 avril, un autre le 5 mai, et enfin un autre le 11 mai.

(Les chèques sont produits comme pièces et cotés numéros 20, 21, 22, et 23 respectivement.)

Par M. Haggart :

Q. A quelle date en étiez-vous rendu dans votre déposition? Vers le 10, je crois?—R. Oui. Vous m'avez demandé samedi de produire le livre vert que vous savez. Je l'ai ici. En voici une copie. Le livre est ici, si vous désirez le voir.

Q. C'est une copie des renseignements donnés au ministre par le sous-ministre?—R. Oui. (Ce document est produit et coté comme pièce n° 24.) Je crois que vous m'avez aussi demandé de prendre des notes dans le *Hansard*. Voici ces notes. (Elles sont produites et cotées comme pièce n° 25.) Il a été effectué deux autres paiements, un le 3 juin et l'autre le 9 juin. (Deux chèques sont produits et cotés comme pièces numéros 26 et 27.)

Q. Avez-vous constaté, plus tard, que les bordereaux de paye pour les mois de février, mars et avril ne contenaient pas les gages de tous les hommes qui travaillaient dans le temps. Tout d'abord, les bordereaux de février, qui vous sont arrivés au mois de mars, contenaient-ils quelque chose pour les hommes qui avaient travaillé pendant le mois de février?—R. Seulement pour les derniers jours de février; oui.

Q. Vous ne savez pas quel en était le montant?—R. Je ne pourrais vous dire. Ces bordereaux couvraient la période de temps comprise entre le 25 février, je crois, et le 25 mars.

Q. C'était pour le mois de février. Maintenant, lorsque vous avez reçu, au mois d'avril, les bordereaux pour le mois de mars, avez-vous remarqué s'ils contenaient tout le temps des hommes qui avaient travaillé pendant ce mois?—R. Je le suppose.

Q. Vous n'avez pas examiné cela?—R. Je pense que oui. Oui.

Q. Assez sur ce point. Vous étiez rendu au 10 de mars?—R. J'ai oublié ce que j'ai lu en dernier lieu. Le 10 de mars, M. Parent me transmettait le rapport suivant:—

“J'ai l'honneur de vous faire rapport sur le progrès des travaux des ponts de la rue Wellington.

“La livraison de la pierre des carrières a été beaucoup retardée à cause du mauvais état des chemins, attribuable au temps doux qu'il a fait et à l'absence de neige. Cependant, il n'y a pas lieu pour le moment de s'inquiéter à ce sujet.

“L'excavation sur les bords du canal pour les deux ponts est fort avancée; on a déjà atteint le fond actuel du canal. On a eu beaucoup de difficultés à enlever la

glace du voisinage des travaux ; cette glace avait plus de 3 pieds d'épaisseur. La terre sur les bords du canal était gelée à une forte profondeur et a été très difficile à creuser.

“ L'eau est enlevée du canal jusqu'à l'écluse de la Côte Saint-Paul, mais il y a tant de fuites qu'il faudra vider le bief supérieur et se débarrasser de l'eau au moyen du déversoir qui se trouve en amont de l'écluse de la Côte Saint-Paul.

“ Le pilotage se poursuit très lentement ; l'on enfonce deux ou trois pilotis par jour, et l'ouvrage n'est pas satisfaisant.

“ Très peu de pilotis sont enfoncés à la profondeur voulue et se trouvent bien en ligne. L'entrepreneur (M. Hood) fait cependant de son mieux, mais le fond sur lequel il travaille est très mauvais.

“ J'avais conseillé de remplacer temporairement les pilotis par une estacade solide. Je regrette que vous n'ayez pas cru devoir suivre mon conseil.

“ Notre surintendant, M. E. Kennedy, qui agit comme conducteur des travaux pour le pont de la rue Wellington, me dit qu'il est surchargé d'ouvrage et ne peut s'occuper du pont du Grand Tronc. Je dois admettre que M. Kennedy est accablé d'ouvrage, obligé qu'il est, à cette époque de l'année, de faire faire des réparations sur tous les points du canal. Mais la surveillance de cette partie des travaux pourrait être confiée à une autre personne.”

Je crois avoir lu ma lettre à M. Parent en date du 10 mars : “ J'espère que les bruits qui courent.....”

J'ai aussi lu, si je ne me trompe, le rapport de M. Douglas. Le 11 de mars J'ai télégraphié comme suit à M. Parent :—

“ Venez à Ottawa lundi matin et apportez avec vous les bordereaux de paye des hommes de M. St. Louis.”

Par M. Davies :

Q. Quelles est la date de ce télégramme ?—R. Le 11 mars. J'ai déjà lu, je crois, cet autre télégramme envoyé par moi à M. Parent : “ Est-ce que la somme de \$1.50 est un prix raisonnable pour les journaliers ordinaires à Montréal, tels que ceux qui travaillent avec la pelle et le pic. Sinon, combien ? Veuillez répondre ce soir.”

Voici sa réponse :—

“ Etant donné le risque que courrait l'entrepreneur dans le cas d'une grève et la moyenne des gages ici, je ne considère pas que la somme de \$1.50 soit un prix trop élevé pour de bons journaliers comme ceux qu'il a fournis sont supposés l'être.”

J'ai également lu la lettre suivante que j'adressais à M. Parent, le 14, à propos du différend avec M. St. Louis relativement à son contrat :—

“ CHER MONSIEUR,—Le différend avec M. St. Louis au sujet du contrat par lequel il s'engage à fournir la main-d'œuvre pour les travaux des ponts de la rue Wellington et du chemin de fer du Grand Tronc a été réglé sur la base suivante : Journaliers expérimentés, \$1.85½ par jour ; bons journaliers travaillant avec la pelle et le pic, \$1.50 par jour. Il est aussi entendu que les journaliers faisant partie de l'équipe du canal pourront être employés à ces travaux par le gouvernement indépendamment des hommes que vous ferez engager par M. St. Louis. S'il y a quelque chose dans cette lettre que vous ne comprenez pas parfaitement, veuillez me le dire et je me ferai un plaisir de vous donner d'autres explications ; mais je crois m'être assez clairement exprimé.”

Le 15, pour qu'il n'y eût pas d'ambiguïté, j'ai télégraphié à M. Parent :—“ Journaliers expérimentés, dix-huit centins et demi, et bons journaliers, quinze centins par heure.”

Puis, le 16, M. Parent m'écrivait la lettre suivante :—

“ CHER MONSIEUR,—Dans votre lettre du 30 janvier, vous m'autorisiez à accepter, au prix de \$1.25 par quatre barriques, la soumission de M. Cummings pour le sable nécessaire à la construction des ponts de la rue Wellington et du Grand Tronc. J'ai l'honneur de vous informer que le surintendant a acheté, au prix ci-dessus men-

tionné, tout le sable dont M. Cummings pouvait disposer, soit 417 verges cubes. Il faudra, selon toute probabilité, environ 800 verges cubes de sable pour la maçonnerie des piles et des culées des ponts; il nous en manque donc à peu près 400 verges cubes. M. St. Louis m'a offert de fournir 270 voies de sable de rivière, à \$1.50 la voie de trois barriques, et 140 voies de sable de Châteauguay, de 2 barriques, à \$2.00 la voie. Le bon sable de la rivière est, à l'heure qu'il est, très rare en cette ville, et dans les circonstances, je demande que vous m'autorisiez à acheter ce qu'il vous faudra encore de sable de M. St. Louis aux prix qu'il demande."

Par M. Haggart :

Q. Qu'avez-vous répondu à cela?—R. Je crois avoir dit vendredi que M. Parent était arrivé à Ottawa avec ses bordereaux de paye. Je ne trouve pas la réponse ici, mais je sais qu'il ne devait pas accepter cette offre. C'est ce que je lui ai répondu.

Q. Devait-il l'accepter ou non?—R. Non, il ne devait pas l'accepter. J'ai jugé que ces prix étaient trop élevés, mais je ne trouve pas ma réponse ici. Je ne crois pas qu'il ait accepté cette offre.

Voici maintenant une lettre de MM. Hood et Fils à M. Parent, en date du 25 mars :—

"**CHER MONSIEUR,**—*Re* pilotis du pont Wellington. Depuis que nous vous avons écrit notre lettre du 22 courant, nous avons jugé qu'il était préférable de commencer tout de suite l'excavation nécessaire pour le pilotis serré que nous proposons d'établir pour le pont Wellington, que de retarder les travaux en attendant un ordre du gouvernement. Nous allons donc nous mettre incessamment à l'œuvre, persuadés que le gouvernement, vu les circonstances, nous allouera la valeur de cet ouvrage supplémentaire."

On avait d'abord décidé d'espacer les pilotis de trois pieds, mais comme la profondeur de la maçonnerie de la pile-pivot du pont du Grand Tronc n'était que pour une navigation de 14 pieds d'eau, lorsqu'il se serait agi de creuser le canal à 20 pieds d'eau, la fondation aurait cédé s'il n'y avait rien eu pour retenir la terre. On l'a entourée de ce pilotis clos afin de la rendre stable.

Par M. Haggart :

Q. Avez-vous calculé de combien le coût des travaux en serait augmenté?—R. J'ai oublié le chiffre. Le prix pour le pilotis était de 25 centins le pied. Je ne me rappelle pas le nombre de pieds qu'il fallait de plus.

Q. Dans quelle proportion le nombre des pilotis a-t-il été augmenté?—R. Sur cette distance—la longueur de la pile-pivot—dans la proportion de trois à un, ou deux de plus.

Q. Dans la proportion de trois à un?—R. Oui.

Q. Il y a donc trois fois plus de pilotis?—R. Oui. Voici maintenant une lettre en date du 24 mars dans laquelle je transmettais à M. Parent les bordereaux de paye du mois de février.

Par M. Davies :

Q. Veuillez lire cette lettre; quelle en est la date?—R. Le 25 mars 1892.

"**CHER MONSIEUR,**—J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli un bordereau de paye, en double, au sujet de la construction des nouveaux ponts de la rue Wellington et du chemin de fer du Grand Tronc, pour le mois de février 1893, et s'élevant à \$45,584.03."

Q. Mais c'est la lettre que vous avez reçue de M. Parent?—R. C'est vrai; je me suis trompé.

Q. C'est une simple lettre accompagnant le bordereau de paye?—R. Oui, mais vous voyez qu'elle s'accorde avec ce bordereau, cependant.

Q. Avez-vous porté sur votre état le montant du bordereau de paye pour ce mois?—R. Oui, il se trouve sur cet état (n° 19).

Q. Où se trouve-t-il?—R. Ici, je crois. Le 25 mars. Oui, c'est bien cela. Voici \$45,584; sur cette somme, celle de \$11,879.26 couvre les bordereaux de paye, et le reste est pour un compte de pierre, etc.

Q. Combien pour les bordereaux de paye ?—R. \$11,879.26.

Q. C'est pour la main-d'œuvre ?—R. Oui. Ces bordereaux couvrent, je crois, la main-d'œuvre de St. Louis.

M. HAGGART.—Nous voulons que vous soyez particulier là-dessus. J'aimerais à voir le compte de cela.

Par M. Davies :

Q. Et quelle est l'autre somme ?—R. Le total, qui est de \$45,584.03, couvre les bordereaux de paye et des comptes. J'ai fait examiner cela vendredi.

Q. Quels sont ces comptes ? Combien pour le bois et les matériaux ?—R. Ce sont des comptes pour diverses choses.

Q. A combien s'élèvent-ils ?—R. Pour établir le montant de ces comptes, il faut retrancher du total la somme de \$11,899.26, qui concerne la main-d'œuvre, et celle de \$4,169.58, qui se rapporte à l'autre compte de main-d'œuvre. Ce sont là les deux seuls comptes pour la main-d'œuvre dans le mois de février.

Q. Quel est ce compte de main-d'œuvre ?—R. C'est celui de notre propre équipe.

Par M. Haggart :

Q. C'est le seul compte de main-d'œuvre que vous avez reçu pour quel mois ?—R. Pour le mois de février.

Q. Quel jour ?—R. Le 25 mars.

Q. Quand avez-vous reçu les autres bordereaux ?—R. J'ai reçu les bordereaux du mois de mars le 17 avril.

Q. C'est bien là tout ce que vous avez reçu jusqu'au 17 avril ?—R. Non ; nous avons reçu le bordereau du mois de novembre, s'élevant à \$2,544.74.

Q. Le montant dû pour le mois de février ?—R. Exactement.

Q. Ce sont là les seuls bordereaux de paye que vous avez reçus jusqu'à quelle date ?—R. Jusqu'au 18 avril. Celui du mois de novembre a été reçu le 5 décembre ; celui du mois de décembre a été reçu le 11 janvier, et celui du mois de janvier, le 5 février.

Q. J'aimerais à connaître les détails de ces deux bordereaux de paye de \$4,000 et quelque chose et \$11,000 et quelque chose. (Le témoin cherche parmi les documents.) Je crois que nous ferions mieux de continuer. Nous tomberons tantôt sur ces bordereaux et nous y reviendrons. Quelle est la lettre suivante ?—R. C'est une lettre de MM. W^m Hood et Fils à M. E. H. Parent, en date du 22 mars, au sujet du pilotis. Elle se lit comme suit : "Nous avons constaté qu'il serait impossible d'enfoncer le pilotage serré à la profondeur que vous désirez autour des piles du pont Wellington. Le sol est extrêmement dur et les pilots sont trop gros et trop mous. Nous vous suggérons, par conséquent, de faire pratiquer une tranchée jusqu'à trois ou quatre pieds de la profondeur du pilotis, ce qui nous permettra de faire cet ouvrage comme vous le voulez. Afin d'éviter tout retard, nous fournirons des hommes et nous ferons faire cette excavation à des prix raisonnables, si vous le désirez. Nous avons toujours douté de la possibilité d'établir ce pilotage serré comme on le demandait, mais nous avons préféré l'essayer sérieusement avant d'exprimer une opinion. Nous aimerions savoir quand l'ancien pont de la rue Wellington sera enlevé et quand nous pourrions poursuivre nos travaux plus rapidement. Nous nous proposons d'ajouter une autre sonnette à celles que nous avons déjà et de travailler jour et nuit, mais comme le terrain n'est pas déblayé sur une assez grande distance, nous n'avons pas pu, jusqu'ici, avancer plus vite."

Voici une lettre de moi à M. Parent, en date du 30 mars : "Je vous transmets sous ce pli un chèque, n^o 4953, au montant de \$14,717.45, payable à l'ordre de E. St. Louis, ainsi qu'un bordereau de paye pour matériaux et main-d'œuvre fournis au mois de février dernier, au sujet des ponts de la rue Wellington et du chemin de fer du Grand Tronc."

Par M. Davies :

Q. Quelle date porte ce chèque ?—R. Le 30 mars.

Par M. Haggart :

Q. Ce chèque ne couvre pas tout le montant que vous avez payé?—R. La somme de \$11,000 était due à St. Louis. Le reste se rattachait à notre propre bordereau de paye.

Q. Cela ne correspond pas avec ce que vous avez dit au sujet du montant que vous aviez envoyé?—R. J'ai envoyé en un seul montant ce qu'il fallait pour couvrir les comptes de matériaux et de main-d'œuvre.

Q. Vous avez dit, il y a un instant, qu'il y avait deux sommes se rapportant à la main-d'œuvre, \$11,000 et \$4,000?—R. En effet, mais le montant de \$45,000, qui comprend ces deux sommes, ne concerne pas la main-d'œuvre.

Q. Quel est le montant que vous avez envoyé?—R. C'est \$14,717.45, puisque j'écrivais: "Je vous transmets sous ce pli \$14,717.45 payable à l'ordre de E. St. Louis, ainsi qu'un bordereau de paye pour matériaux et main-d'œuvre fournis au mois de février dernier, au sujet des ponts de la rue Wellington et du chemin de fer du Grand Tronc."

Q. Que couvre cette somme de \$14,000?—R. Je ne puis vous dire ce que couvre ce chèque. Il couvre quelque chose des \$45,000.

Q. Les \$11,000 et les \$4,000, tout se trouve probablement compris dans les \$45,000?

M. DAVIES.—Non, ce n'est pas cela. Le compte de l'équipe du gouvernement n'était pas payable à St. Louis.

M. HAGGART.—Le chèque couvre seulement ce qui était payable à St. Louis.

M. DAVIES.—Vous verrez que St. Louis a fourni des matériaux.

LE TÉMOIN.—Il était l'un des fournisseurs de la pierre et du sable.

Par M. Haggart :

Q. Sur ces \$14,000, il n'y a que \$11,000 et quelque chose pour la main-d'œuvre?—R. C'est tout.

Q. C'est ce que je voulais savoir. Continuez.—R. Le 30 mars, M. Parent me renvoyait les comptes et m'écrivait dans ces termes:—

"*CHER MONSIEUR*,—J'ai l'honneur de vous renvoyer ci-inclus deux comptes de E. St. Louis, s'élevant à \$14,717.45, pour matériaux et main-d'œuvre, fournis au mois de février, au sujet des ponts Wellington et du Grand Tronc, ces comptes ayant été payés au moyen du chèque n° 4953, que vous m'avez transmis par votre lettre en date du 30 courant."

A la même date, 30 mars, j'écrivais à M. Parent:—

"*CHER MONSIEUR*,—Je vous renvoie ci-inclus le compte de M^r Chas E. Spragge pour matériaux fournis pendant le mois de février pour le pont de la rue Wellington. Ce compte était annexé à votre bordereau de paye, etc., pour ce mois. Les prix ne paraissent pas conformes au contrat; de fait, la plupart des articles ne doivent pas, je crois, être inclus dans son contrat. Veuillez me donner immédiatement des explications et me renvoyer le compte."

Il y a ensuite diverses lettres qui ne se rapportent pas à la question qui vous occupe.

Le 7 avril, j'écrivais à M. Parent ce qui suit:—

"Je n'ai pas reçu le bordereau de paye pour le mois de mars au sujet des ponts de la rue Wellington; qu'est-ce que cela veut dire? Envoyez-les-moi demain sans faute."

Le 13, j'envoyais à M. Parent le télégramme suivant:—

"Je désire que vous soyez ici demain matin avec tous les bordereaux de paye et tous les comptes pour le mois de mars." Je vois que, le même jour, il a dû y avoir quelque difficulté à ce sujet. J'ai télégraphié à Lesage, le chef de division dans le bureau de M. Parent: "J'aimerais que M. Kennedy vienne à Ottawa avec les bordereaux de paye et les comptes, demain (vendredi) soir."

Par M. Davies :

Q. Ce télégramme est en date du 13 ?—R. Oui.

Q. Quel est ce nommé Lesage ?—R. Le chef de division au bureau de Montréal. Puis, le 14 avril, j'adressais à M. Parent la lettre qui suit :—

“*CHER MONSIEUR,*—Qui vous a autorisé à faire faire des travaux en dehors du pont de la rue Wellington, du pont du chemin de fer du Grand Tronc et de l'égout de Lachine à compte du capital ? Vous n'y avez pas été autorisé, que je sache, et il faut que cela cesse. Je ne puis payer les comptes que vous m'avez transmis pour le mois de mars et qui s'élèvent à \$1,064.03.”

Voici maintenant une lettre de M. Douglas adressée à moi.

Par M. Haggart :

Q. Quelle date porte-t-elle ?—R. Le 14 avril 1893.

Q. A-t-elle été écrite avant le départ de Parent pour Ottawa ?—R. Non, après. Le lendemain.

Q. Veuillez nous dire ce qui s'est passé lorsque Parent est arrivé ici ?—R. Parent est arrivé ici le 13.....

Par M. Davies :

Q. Vous lui avez télégraphié, le 13, de venir vous voir ?—R. Non, je ne crois pas que Parent soit venu à Ottawa à cette date.

Par M. Haggart :

Q. Alors, lisez la lettre que Douglas vous a écrite, et vous nous direz ensuite quand il est venu.—R. Le 14 avril, M. Douglas m'écrivait en ces termes :—

“*CHER MONSIEUR,*—Comme je vous l'ai télégraphié aujourd'hui, d'après les renseignements qui m'ont été fournis, les dépenses pour les ponts de la rue Wellington et du chemin de fer du Grand Tronc s'élèveront pour le mois de mars à \$132,000. Le teneur de livres de M. St. Louis m'a dit qu'il avait déjà payé, entre le 25 mars et le 7 avril, environ \$47,000 pour gages seulement ; cette somme sera comprise dans les bordereaux de paie du mois d'avril. Autant que je puis en juger à l'heure qu'il est, les dépenses d'ici au 1^{er} mai se monteront à \$100,000 ou plus. Les travaux à terminer sont les caissons à l'ouest du pont de la rue Wellington et à l'est du pont du Grand Tronc. Le batardeau pour ce dernier pont a été terminé hier et on a commencé à creuser pour approfondir le canal ; il reste encore à peu près six pieds d'excavation à faire. Comme les matériaux de la fondation étaient bons et que la pile du pont du Grand Tronc ne se trouvait pas descendue à la profondeur projetée, je ne voyais pas la nécessité de faire des travaux de coffrage et d'excavation aussi considérables. Mais comme le batardeau était déjà construit et l'excavation commencée, j'ai cru qu'il valait autant laisser continuer l'ouvrage. On commencera à démolir le pont Wellington lundi ; il reste encore les culées en pierre et les débris des caissons. On fera à l'est et à l'ouest des ponts des travaux considérables de coffrage. Les travaux ne sont pas terminés du côté sud des culées du pont de la rue Wellington ; on les a laissés inachevés afin de permettre à la *Dominion Bridge Co.* de monter ses échafauds. La pierre pour le parapet est à la carrière.

“ Kennedy m'informe qu'il a déjà été posé 120 verges de pierre, soit pour une valeur de \$2,400 à peu près. Les avenues des ponts devront être nivelées par le gouvernement ou par la ville. Kennedy me dit que la ville refuse de le faire. Les échafauds, l'outillage, etc., devront être enlevés et le fond du canal nettoyé. D'après les apparences, les ouvrages en fer du pont de la rue Wellington ne seront pas terminés avant trois semaines. On a commencé à travailler à la pile du pont du Grand Tronc, les poutres et les longrines sont boulonnées ensemble. J'ai averti tous ceux qui dirigent les travaux de diminuer les dépenses. Les travaux actuellement en voie d'exécution ne pourraient être menés à bonne fin s'il y avait de l'eau dans le canal. Je continuerai demain mon inspection, à moins que je ne reçoive des instructions contraires.”

Cette lettre porte la date du 14. Le même jour, Douglas me télégraphiait comme suit :—

“ Les bordereaux de paye vous seront expédiés lundi soir. Les dépenses pour le mois de mars atteindront environ \$132,000. Les gages payés jusqu'au 7 avril se montent à \$47,000. Les dépenses pour le mois d'avril seront fortes. Je poursuis mes recherches. Si vous avez des instructions à me donner, télégraphiez-moi.”

Voici maintenant un télégramme que j'envoyais à M. Curran et qui offre peu d'intérêt, mais je vais le lire. Les hommes qui avaient été congédiés se proposaient de poursuivre Kennedy, parce qu'il avait refusé de les payer avant le jour régulier de paye. M. Curran a dû me télégraphier à ce sujet.

“ Votre dépêche, adressée au ministre, reçue. Dans le cas où les hommes qui ont été congédiés poursuivraient le surintendant Kennedy, veuillez employer un avocat pour le défendre.”

Puis, le 17 avril, M. Parent écrivait à M. Balderson la lettre suivante :—

“ MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous renvoyer sous ce pli le compte acquitté de M. Chas G. Spragge, s'élevant à \$2,312.24, pour ferrements fournis pour le pont de la rue Wellington pendant le mois de février, le montant de ce compte ayant été couvert par le chèque n° 9615 que vous m'avez transmis avec votre lettre n° 91245, en date du 15 courant.”

Le 17 avril, M. Parent m'adressait la lettre suivante :—

“ CHER MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli des comptes certifiés, en double et détaillés, dus à M. St. Louis pour main-d'œuvre et matériaux fournis au sujet de la construction des nouveaux ponts de la rue Wellington et du Grand Tronc, depuis le 25 février jusqu'au 25 mars dernier, et s'élèvent à \$96,567.49. Les comptes et les bordereaux de paye pour les hommes employés par le surintendant vous seront expédiés demain.”

Par M. Haggart :

Q. Quand avez-vous reçu cette lettre?—R. Le 18 avril.

Q. Elle est parvenue au bureau le 18?—R. Oui.

Vient ensuite une lettre, en date du 18 avril, que Parent m'écrivait à propos d'annonces. La lettre suivante, qui porte la même date, se rattache au bordereau de paye des ingénieurs. Le 20 avril, la *Dominion Bridge Company* m'écrivait en ces termes :—

“ CHER MONSIEUR,—Les matériaux pour les ponts tournants du canal Lachine sont presque tous rendus sur les lieux ; il reste à livrer :—

36,000 pieds de bois créosoté, disons	\$2,000
Une petite quantité de pin pour les trottoirs, disons.....	200
Divers, disons.....	600
La cabane, disons.....	600
Mécanisme électrique.....	2,500

Total..... \$5,900

Le reste de la lettre se rattache à la susperstructure.

Par M. Haggart :

Q. Vous dites que vous avez télégraphié à Parent de venir à Ottawa le lendemain ?—R. Oui.

Q. Vous ne m'avez pas parlé de sa visite ni de la conversation que vous aviez eue avec lui?—R. C'était avant cela, je pense. C'était le 6, n'est-ce pas ?

Q. Le 13.—R. Oui ; c'est le 13 avril que je lui télégraphiais : “ Je désire que vous soyiez ici demain matin avec tous les bordereaux de paye et tous les comptes pour le mois de mars.”

Q. Est-il venu à Ottawa?—R. Non, pas cette fois-là.

Q. Il n'est pas venu à Ottawa?—R. Non, mais il m'a envoyé les bordereaux de paye le 17. Il m'en a envoyé une partie ce jour-là et le reste le 22.

Q. Il n'est pas venu à Ottawa dans le temps?—R. Non.

Par M. Davies :

Q. Voulez-vous parler d'un double?—R. Il en a envoyé une partie le 17, et m'a expédié le reste le 22, avec la lettre suivante:—

“**CHER MONSIEUR,**—J'ai l'honneur de vous transmettre des bordereaux de paye et des comptes en double se rattachant à la construction des ponts Wellington et du Grand Tronc. Ces comptes couvrent le mois de mars 1893 et s'élèvent à \$35,618.15.”

Par M. Haggart :

Q. Quand avez-vous reçu cette lettre?—R. Le 24. La lettre que je viens de lire est en date du 22. L'autre, portant la date du 17, a été reçue le 18. Celle-ci a été envoyée le 22 et reçue le 24. Je suppose que le jour intermédiaire était un dimanche. Le 24 avril, j'écrivais à Douglas:—

“**CHER MONSIEUR,**—Ne vous fiez aux dires de personne, mais assurez-vous par vous-même du nombre d'hommes employés aux travaux de ces ponts. Voyez à ce qu'il ne soit pas employé plus d'hommes ni d'attelages qu'il n'en faut, à ce que les hommes travaillent ferme et à ce que les chevaux charroyent des charges complètes. Il est inutile de continuer à transporter de la pierre sur l'emplacement des coffrages d'ici à ce que l'on puisse se servir de chalans. Quant au macadam que nous avons vu casser, je désire que vous vous procuriez tous les renseignements possibles à ce sujet et que vous me fassiez ensuite rapport.”

Q. Avant cette date, vous étiez donc allé vous-même à Montréal?—R. Oui. J'y étais allé le 6 et le 19 avril. “Du 19 au 22, le ministre et Schreiber ont visité les travaux des ponts et le canal Lachine.” Vous m'avez accompagné en cette occasion.

M. HAGGART.—Oui.

LE TÉMOIN.—Et nous avons inspecté les travaux et monté le canal.

Par M. Haggart :

Q. Avant de poursuivre la lecture de la correspondance, veuillez nous dire ce que vous avez vu alors?—R. Dans le cours de notre inspection, vous avez remarqué qu'on cassait de la pierre de taille, et vous avez demandé à Parent, qui nous accompagnait, ce que cela voulait dire. Il vous répondit qu'il ne croyait pas que les journaliers qui cassaient cette pierre fissent partie de l'équipe du gouvernement, que c'étaient probablement des hommes à l'emploi de la ville. Je sortis de la voiture où nous étions. J'allai trouver ces hommes et je leur demandai pour qui ils travaillaient, et ils me répondirent qu'ils étaient à l'emploi de M. Kennedy. Je leur demandai pourquoi ils cassaient cette pierre, et ils me dirent que c'était pour paver un chemin conduisant à la raffinerie de sucre de M. Drummond, mais j'ignore s'ils le savaient ou non. C'était de la pierre de taille qu'on cassait ainsi, et, si je me rappelle bien, nous avons vu plus haut sur le canal, à environ trois milles du pont, qu'on charroyait la pierre de surplus à cette distance, bien qu'on aurait pu facilement la déposer dans le voisinage.

Q. Vous rappelez-vous ce qu'il a dit lorsque je lui ai demandé à quel usage cette pierre devait servir?—R. Quelle pierre?

Q. La pierre qu'il faisait charroyer?—R. Il a dit qu'elle devait servir pour l'écluse n° 1.

Q. Il la faisait transporter à une distance de trois milles de l'écluse?—R. Oui.

Q. Avez-vous aussi remarqué que l'on avait entrepris des travaux dispendieux dans l'intérêt d'un propriétaire de moulin?—R. Je me rappelle seulement que nous sommes allés voir la rupture survenue sur le canal à Saint-Gabriel.

Q. Et des travaux dispendieux se faisaient là?—R. Oui; c'était à environ un demi-mille des ponts. Vous avez réclamé des propriétaires de moulins le coût de ces travaux.

Q. Je le sais. Avez-vous eu quelque conversation avec Parent en cette occasion ?

—R. Oui ; j'ai conversé avec lui, chaque fois que je l'ai vu, au sujet des travaux.

Q. Pouvez-vous rapporter la conversation que vous avez eue avec lui ?—R. Vous savez qu'il est bien difficile de rapporter ces conversations si longtemps après.

Q. Avez-vous attiré son attention sur la manière extravagante dont les travaux étaient conduits ?—R. Oui.

Par M. Davies :

Q. Cela s'est passé entre le 19 et le 22 avril ?—R. Oui. Les journaux semblaient croire que je n'avais pas donné d'instructions à Parent lorsque je l'ai vu ici. Je lui en avais certainement donné.

Par M. Haggart :

Q. Lorsque vous lui avez fait des remontrances, quelles excuses a-t-il invoquées ?

—R. Il m'a dit, en chaque occasion, qu'il faisait tout en son pouvoir pour restreindre les dépenses. C'est tout ce qu'il m'a dit.

Q. Lui avez-vous demandé pourquoi il ne vous avait pas informé que les dépenses excédaient le chiffre de son estimation ?—R. Je lui ai demandé de me transmettre un rapport toutes les semaines. Chaque fois que je suis allé à Montréal, il m'a dit qu'il avait surveillé les travaux et qu'il n'avait pas eu le temps de préparer de rapports. Il a aussi prétendu qu'il n'avait pu réussir à obtenir de rapports de Kennedy.

Q. Vous n'avez pas entendu la conversation que j'ai eue avec M. Parent à ce sujet ?—R. Non. Je vous ai entendu lui parler des travaux. Je ne me rappelle de rien de particulier à ce sujet.

Q. Avez-vous pris des mesures quelconques lors de votre séjour à Montréal ?—

R. En cette occasion ?

Q. Oui.—R. Je ne me rappelle rien de particulier.

Q. Quelle est la lettre qui vient ensuite ?—R. Une lettre de Schreiber à Parent, en date du 24 avril. " CHER MONSIEUR,—Je vous transmets sous ce pli une lettre de M. John Caldwell, en date du 22 mars dernier, par laquelle il demande qu'on lui paye ce qu'il prétend lui être dû comme gardien de nuit sur le pont de la rue Wellington, canal Lachine. Veuillez m'envoyer sans délai un rapport sur cette affaire." Le même jour, le 24, j'écrivais à M. Parent : " CHER MONSIEUR,—Je vous renvoie les bordereaux de paye se rattachant au pont de la rue Wellington pour les équipes de nuit. J'attirerai votre attention sur le fait que vous y allouez les taux fixés pour les heures de surcroît. Ce n'est pas correct. Veuillez me les renvoyer au plus tôt."

Q. Avant d'aller plus loin, veuillez me dire à quel point les travaux des ponts en étaient rendus lorsque nous sommes allés les inspecter ?—R. L'eau a été introduite dans le canal le 1^{er} mai, de sorte que les travaux devaient être presque terminés lors de notre inspection.

Q. Il n'y avait pas d'hommes travaillant à autre chose qu'à la superstructure ?—

R. Si je me rappelle bien, l'eau s'était refoulée dans le canal et les hommes ne travaillaient pas.

Q. Les hommes ne travaillaient pas ? L'eau du Saint-Laurent était refoulée dans le canal et ils ne pouvaient pas travailler ? Ils n'étaient occupés qu'à travailler à la superstructure, à casser la pierre en question et à réparer la rupture survenue sur le canal, à Saint-Gabriel ?—R. Oui.

Q. Vous n'étiez pas présent à une conversation que j'ai eue avec M. Parent au sujet de la manière dont il conduisait les travaux ?—R. Je ne le crois pas. Vous étiez parti de bonne heure avec M. Parent et vous avez marché avec lui une partie du temps. M. Parent me renvoya ensuite les bordereaux de paye comme étant corrects. Et le 25 avril, je fis rapport au ministre comme suit :—

" CHER MONSIEUR HAGGART,—Comme je vous l'ai déjà dit, j'ai été un peu étonné en recevant de M. Parent les bordereaux de paye et les comptes pour le mois de mars au sujet des ponts de la rue Wellington, ces comptes s'élevant à un chiffre énorme. J'ai de suite envoyé M. R. C. Douglas à Montréal, pour voir ce que cela voulait

dire et dénicher tous les renseignements possibles. Voici les chiffres qu'il m'a communiqués :—

Bordereaux de paye, etc., pour les mois de décembre, janvier et février, en chiffres ronds	\$ 79,000
Mars	132,000
Avril	110,000
Contrats pour la superstructure.....	61,000
	<hr/>
	\$382,000
Moins matériaux, etc., à créditer au compte de ces tra- vaux et à porter au débit d'un autre compte, disons	22,000
	<hr/>
	\$360,000
	<hr/>

“ Et il croit que c'est là le chiffre le plus bas auquel s'élèvera le coût des travaux.

“ Lorsque l'on considère les chiffres de l'estimation préparée en 1892 par M. Trudeau, l'ancien ingénieur en chef, et M. Parent, l'ingénieur-surintendant, savoir, \$150,000 pour une voie navigable de 16 pieds, et \$40,000 en sus en prévision d'une voie navigable de 20 pieds, soit en tout \$190,000, l'excédant des dépenses paraît tout à fait étrange. M. Parent prétend que l'excédant des dépenses est dû à la grande quantité de glace qu'il a fallu enlever; à la difficulté qu'on a eu à creuser la terre qui était gelée; à la rupture du batardeau par deux fois; aux obstacles qu'on a rencontrés lorsqu'il a fallu enlever les caissons et autres obstructions, qui se trouvaient pris dans la glace, et enfin, si j'ai bien compris, à l'intervention de personnages politiques. Le surintendant Kennedy attribue la chose aux mêmes causes que M. Parent, sauf la dernière, dont il ne parle pas. Malgré que ces causes aient pu contribuer à augmenter les dépenses, je suis d'opinion qu'il y a d'autres raisons qui expliquent l'énorme différence entre le montant des dépenses et le chiffre de l'estimation. M. Douglas, qui est actuellement à Montréal, va voir à la chose et tâcher de ramener les dépenses à des limites raisonnables. En attendant, il faudra un mandat du gouverneur général au montant de \$200,000 pour couvrir les comptes dûs pour gages, matériaux, etc.

“ J'ajouterai que je n'ai pu prévoir cet excédant de dépenses, et même à l'heure qu'il est je ne puis me l'expliquer, mais je ne négligerai rien pour arriver à connaître au juste ce qui en est. Autant que j'ai pu en juger, les travaux relatifs au canal Lachine ont été conduits d'une manière extravagante, pour ne pas dire plus.”

Vient ensuite une lettre de la même date que m'écrivait Douglas.

Par M. Davies :

Q. Quelle est la date de cette lettre ?—R. Le 25 avril.

“ CHER MONSIEUR,— En réponse à votre lettre d'hier, j'ai l'honneur de vous dire que je m'efforcerais de suivre vos instructions à la lettre. Le système suivi dans l'exécution de ces travaux est tel qu'il faudrait se constituer le ‘surveillant ambulant’ d'une douzaine d'équipes pour en obtenir autant d'ouvrage que le ferait un entrepreneur. Le caisson en amont du pont destiné au service du roulage devrait être terminé demain ou après-demain. Le caisson du pont du Grand Tronc achève. On ne met dans les caissons que la pierre qui se trouve dans le canal ou dans le voisinage. Les tailleurs de pierre sont à préparer la pierre nécessaire pour terminer les abords du pont de la rue Wellington et pour l'écluse n° 1. M. Parent m'a informé qu'il avait donné ordre, il y a plusieurs jours, aux tailleurs de pierre de ne plus dresser de pierre pour l'écluse n° 1. Je lui ai dit qu'il ferait mieux de voir lui-même à la chose, vu que déjà on n'avait pas tenu compte de ses ordres. Lorsque vous êtes venu ici, l'eau était dans le canal. Depuis qu'elle a été retirée, j'ai constaté qu'il y avait au fond du canal des débris de toutes sortes; il faudra faire enlever ces débris, car ils nuiront au fonctionnement des vannes et des écluses quand on le remplira de nouveau. Cet ouvrage n'est pas considérable en lui-même, mais il est dispendieux, parce qu'il s'étend sur une grande étendue du canal. Quant au macadam, M. Parent

et les autres employés n'en connaissent rien. Vous avez entendu la réponse de M. Kennedy. Je pourrai peut-être plus tard découvrir la vérité. St. Louis m'a dit qu'il avait payé samedi dernier \$19,800, et qu'il paierait aujourd'hui \$14,945. Ces montants couvrent les bordereaux de paye à partir de la date de ceux qui se trouvent déjà au département jusqu'à vendredi dernier, jour où vous avez inspecté les travaux."

Le 25 avril, Parent écrivait à Schreiber : " CHER MONSIEUR,—J'ai reçu votre lettre du 24 courant me renvoyant, pour être corrigés, les bordereaux de paye des équipes de nuit employées aux travaux des ponts Wellington et du Grand Tronc pendant le mois de mars, et j'ai l'honneur de vous faire les observations suivantes.

" J'ai attesté le compte pour le travail de nuit au taux fixés pour les heures de surcroît :—

" 1. Parce que c'était conforme aux prix portés dans la soumission telle qu'acceptée ;

" 2. Parce que l'entrepreneur qui fournit la main-d'œuvre expérimentée m'a dit que les prix pour les heures de surcroît, tels qu'établis dans sa soumission, devait s'appliquer au travail de nuit. C'est aussi ce que j'ai compris lorsque j'ai certifié les bordereaux pour l'équipe de nuit, et mon interprétation était basée sur le fait que le travail de nuit est toujours mieux payé que le travail de jour.

" Dans ces circonstances, je n'ai pas cru devoir faire de changements aux bordereaux de paye avant d'avoir reçu de nouvelles instructions de votre part."

LE 26, j'adressais à M. Parent la lettre suivante : " CHER MONSIEUR,—J'ai reçu votre lettre du 25 courant au sujet de l'équipe de nuit employée aux travaux des ponts Wellington et du Grand Tronc. Je vous renvoie encore une fois les bordereaux de paye pour que vous les corrigiez. Le travail de nuit n'est pas du travail de surcroît, mais doit être payé comme temps régulier, et les ouvriers ne seront pas payés avant que vous ayez fait les corrections voulues, et c'est vous qui êtes cause du retard."

Suit une lettre de Schreiber à Douglas en date du 27 avril :—

" CHER MONSIEUR,—Je vous remercie beaucoup de votre rapport du 25 courant. Voyez vous-même à ce que l'on cesse immédiatement de tailler de la pierre pour l'écluse n° 1 ; cet ouvrage se poursuit au mépris des ordres que j'ai donnés à M. Parent au début des travaux. Surveillez tout ce qui se passe et réduisez la main-d'œuvre à ce qui est absolument nécessaire. Il faudra naturellement faire enlever les déblais qui se trouvent au fond du canal, mais je me demande si cet ouvrage ne pourrait pas être fait à meilleur marché avec un dragueur qu'à la main. Veuillez examiner la chose. Je serai probablement à Montréal demain (vendredi)."

Voici une lettre de Schreiber à Parent, en date du 26 avril, qui a été dérangée de place. Oh ! non ; c'est une copie de celle que j'ai lue il y a un instant au sujet des équipes de nuit.

Le 27, Parent m'écrivait : " J'ai reçu votre lettre du 26 courant, me renvoyant encore une fois, pour que je les corrige, les bordereaux de paye relatifs aux équipes de nuit employées aux ponts Wellington et du Grand Tronc pendant le mois de mars. J'ai fait faire les corrections nécessaires telles qu'indiquées au crayon, et je vous réexpédie les deux bordereaux de paye en double."

Vient ensuite une lettre dans laquelle je transmettais à Balderson des comptes à payer au sujet des ponts Wellington et du Grand Tronc.

Puis il y a une lettre de M. O'Neil à M. Parent. M. O'Neil est le percepteur à Montréal. Parent a dû écrire à O'Neil. Dans tous les cas, voici une lettre d'O'Neil à Parent en date du 27 avril 1893 :—

" MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre n° 13,426, en date du 25 courant, m'informant que M. Villeneuve, l'un des commis de ce bureau, a été employé pendant l'hiver dernier comme teneur de livres et pointeur sur les travaux du pont Wellington, et que si l'on se dispensait de ses services dans ce bureau pour deux ou trois semaines après l'ouverture de la navigation, ce serait dans l'intérêt du gouvernement. En réponse, j'ai l'honneur de vous dire que si le département me donne l'ordre de relever M. Villeneuve de ses fonctions dans ce

bureau jusqu'à ce que les travaux en question soient terminés, j'agirai en conséquence et je verrai à ce que les recettes du canal ne souffrent pas de son absence." Parent m'a communiqué cette lettre en m'écrivant ce qui suit : " J'ai l'honneur de soumettre à votre considération la lettre ci-incluse qui parle par elle-même. Je ne vous l'ai pas envoyée hier parce que je m'attendais que vous arriveriez ici par le train de midi." D'après cette lettre, je pensais que Parent voulait que Villeneuve revînt dans son bureau pour préparer des bordereaux de paye à sa place, mais il n'en était pas ainsi.

Par M. Haggart :

Q. Quels sont les faits ?—R. Cette lettre m'a donné à supposer que Villeneuve, après avoir été employé par Parent, dans son bureau, à préparer les bordereaux de paye, avait été rappelé par O'Neil pour remplir ses fonctions dans le bureau du percepteur, et que Parent voulait qu'il revînt dans son bureau pour quelques semaines. Mais ce n'était pas cela du tout. Il s'agissait de le faire travailler pour St. Louis. Il avait été à l'emploi de St. Louis tout l'hiver.

Q. Et il recevait en même temps un salaire du gouvernement ?—R. Oui, il était payé par le gouvernement.

Par M. Davies :

Q. Ce nommé Villeneuve, dites-vous, était un employé du gouvernement, et, à l'instigation de quelqu'un, il était en même temps employé par St. Louis ?—R. Oui, selon toute apparence.

Q. Qui est responsable de cet étrange état de choses ?—R. C'est un peu difficile à dire. Il paraît que ces commis sont payés au bureau du percepteur pendant l'hiver, mais quelques-uns d'entre eux ne travaillent pas du tout. Ils reçoivent tant par année et ils n'ont pas l'habitude de travailler du tout durant l'hiver. Celui-ci, si je comprends bien, s'engagea pour tenir les livres de St. Louis ou à faire quelque chose pour lui.

Q. Ils n'ont rien à faire pendant l'hiver ?—R. Non.

Q. Ils ne suivent même pas le bureau pour la forme ?—R. Non, du moins quelques-uns d'entre eux.

Q. De quel département relèvent-ils ?—R. Du département des Chemins de fer et Canaux.

Q. Pendant combien de mois travaillent-ils durant l'année ?—R. Sept ou huit mois.

Q. Ils reçoivent un salaire annuel ?—R. Oui.

Par M. McMullen :

Q. Ils sont payés tous les mois ou tous les trois mois ?—R. Tous les mois. Le 1^{er} mai, l'eau a été introduite dans le canal.....

Par M. Davies :

Q. Quels sont les fonctions de Villeneuve sur le canal ?—R. Il est commis au bureau du percepteur.

Q. O'Neil n'est-il pas responsable de cette irrégularité ?—R. Il est responsable de ses commis, mais il paraît être entendu qu'ils ne travaillent pas lorsqu'il n'y a rien à faire pendant l'hiver, et il a évidemment cru alors, comme je l'ai supposé moi-même en lisant cette lettre, que Parent avait besoin de Villeneuve dans son bureau pour préparer les bordereaux de paye. C'est ce que j'ai compris. Je crois que tout le monde interpréterait ainsi cette lettre.

Par M. McMullen :

Q. N'y a-t-il pas quelqu'un qui atteste le service avant qu'ils ne reçoivent leur salaire ?—R. Oui.

Q. Qui l'atteste ?—R. M. O'Neil. Mais il semble être entendu qu'étant employés à l'année, ils ne travaillent pas pendant l'hiver, alors qu'il n'y a rien à faire, et ils touchent leur salaire tout de même.

Par M. Davies :

Q. M. Parent est-il en quoi que ce soit responsable de cela?—R. Il n'aurait pas dû demander à M. O'Neil de permettre à M. Villeneuve de quitter son ouvrage alors.

Q. N'était-ce pas le devoir de Villeneuve d'être à son ouvrage le 25 avril?—R. Oui.

Q. Il aurait dû être à son ouvrage?—R. Sans doute.

Q. Son chef n'est-il pas alors responsable du fait qu'il n'était pas à son ouvrage?—R. Non, pas dans ce cas-ci. Voici pourquoi. Lorsque M. Parent a demandé à M. O'Neil s'il pouvait se passer de M. Villeneuve, vu que ce serait dans l'intérêt du gouvernement, M. O'Neil lui a répondu de s'adresser au département. Comme j'étais sous l'impression que M. Villeneuve travaillait pour le gouvernement—j'ignorais complètement alors qu'on avait l'intention de le mettre à l'emploi de St. Louis—j'ai consenti à la chose.

Q. O'Neil était-il au courant de tout cela?—R. Je ne le crois pas; cela n'est pas probable.

Par M. Haggart :

Q. Parent savait qu'il empruntait Villeneuve pour le prêter à St. Louis?—R. Oh! oui; sans doute, c'est là le fond de toute l'histoire.

Par M. McMullen :

Q. Que fait Parent actuellement?—R. Il ne fait rien. Voici maintenant une lettre de Hood et Cie à Parent:—

“**CHER MONSIEUR,**—Le compte ci-annexé se rattache aux travaux d'excavation que nous avons dû faire pour établir le pilotis plein. Nous avons cru devoir commencer cet ouvrage sans attendre un ordre du gouvernement, afin de ne pas retarder les travaux. Notre lettre du 26 mars à ce sujet explique notre position.”

Le compte annexé à cette lettre s'élève à \$189.42.

Le 1^{er} mai, j'écrivais la lettre qui suit à Kennedy:—

“**MON CHER MONSIEUR,**—Comme vous le savez, les travaux de démolition et de reconstruction des deux ponts sur le canal Lachine, rue Wellington, Montréal, qui ont été conduits sous votre surveillance immédiate et sous la direction de M. Parent, ont coûté une somme très considérable, beaucoup plus élevée qu'ils n'auraient dû coûter, et ces dépenses excèdent de beaucoup le chiffre de l'estimation soumis au département. Veuillez préparer un rapport indiquant d'une manière claire et complète les causes auxquelles vous attribuez cet excédant de dépenses. Je tiens à ce que vous me remettiez ce rapport aujourd'hui même, afin que je puisse le soumettre à l'honorable ministre des Chemins de fer et Canaux à mon retour à Ottawa.”

J'étais alors à Montréal.

Par M. Davies :

Q. Quelle est la date de cette lettre?—R. Le 1^{er} mai. J'ai écrit à M. Parent une lettre rédigée presque dans les mêmes termes:—

“**MON CHER MONSIEUR,**—Veuillez préparer un rapport indiquant les raisons pour lesquelles le coût des travaux de démolition et de reconstruction des ponts de la rue Wellington et du Grand Tronc, sur le canal Lachine, à Montréal, excède dans une si forte proportion le chiffre de l'estimation qui a été soumise au ministre des Chemins de fer et Canaux, l'année dernière, lorsqu'on a demandé au parlement de voter un crédit pour ces travaux. Le gouvernement, comme vous devez le comprendre, est fort mécontent de la chose et m'a demandé des explications. Il faut donc que votre rapport soit clair et complet, et je tiens à ce que vous me le remettiez avant mon départ de Montréal, cette après-midi, afin que le gouvernement puisse l'avoir le plus tôt possible.”

Le 3 mai, j'écrivais à Balderson au sujet de la superstructure.

A la même date, Douglas m'annonçait que les ponts fonctionneraient probablement le 4 mai et qu'il avait reçu les plans d'exécution des ponts.

Le lendemain, il m'apprend que les ponts fonctionnaient.

Vient ensuite une lettre de Schreiber à Parent en date du 3 mai :—

“MON CHER MONSIEUR,—Je vous renvoie le compte de McNally et Cie, pour le mois de mars dernier; je ne puis l'approuver. En premier lieu, les brouettes sont portées aux prix de \$36 la douzaine, tandis que les meilleures brouettes *Navy* peuvent être achetées à \$18 la douzaine. En second lieu, on demande \$2.70 pour le ciment de Portland; or, d'après les cotes de McNally et Cie, les ciments fabriqués en Angleterre se vendaient de \$2.10 à \$2.20 le baril au mois de janvier, et de \$2.40 à \$2.45 au mois de mars. Je n'approuverai ces comptes que lorsqu'ils auront été réduits à ces prix, et même alors ils seront peut-être encore plus élevés qui si vous aviez demandé des soumissions, comme je vous avais dit de le faire.”

Le même jour, 3 mai, autre lettre de Schreiber à Parent :—

“MON CHER MONSIEUR,—Je ne puis approuver le compte de M. A. Jones pour repas fournis à un certain nombre d'hommes, car ces prix sont excessifs. Il n'y a aucune ville en Canada où l'on fait payer autant pour des repas aux journaliers, 25 centins étant le prix ordinaire.”

Le 3 mai, même date, encore une autre lettre de Schreiber à Parent :—

“MON CHER MONSIEUR,—J'ai reçu la vôtre du 29 avril dernier, contenant une lettre de M. John O'Neil, percepteur de Montréal, au sujet de l'emploi de M. Villeneuve, l'un des commis de son bureau, comme teneur de livres et pointeur sur les travaux du pont Wellington. Je n'ai aucune objection à ce que vous employiez M. Villeneuve, disons pendant une dizaine de jours, à préparer les bordereaux de paye et les comptes pour le pont Wellington.”

La lettre qui vient ensuite est de Schreiber à Balderson et porte aussi la date du 3 mai. Elle concerne la superstructure des ponts et la *Dominion Bridge Company*.

Le 4 de mai, Parent écrivait comme suit à St. Louis :—

“MONSIEUR,—Je suis chargé de vous informer que le contrat par lequel vous vous êtes engagé à fournir la main-d'œuvre pour les ponts de la rue Wellington et du Grand Tronc expirera le 6 de mai, sauf en ce qui concerne les maçons, les tailleurs de pierre et les autres ouvriers dont le surintendant aura besoin pour terminer le mur en pierre sèche et le parapet du pont de la rue Wellington. Le contrat en vertu duquel vous avez fourni la pierre pour les murs de l'ancienne écluse n° 1 expirera aussi à la même date; il n'y a plus besoin de pierre.”

Par M. Haggart :

Q. Quelle date porte cette lettre?—R. Le 4 mai. C'est au mois de février, je crois; oui, au commencement de février, il avait été notifié de ne plus livrer de pierre, mais il n'avait tenu alors aucun compte de cet avis.

Q. Vous avez dit qu'il avait le contrat pour fournir la pierre et que vous aviez arrêté l'ouvrage à l'écluse n° 1 longtemps avant cela?—R. Oui; ordre avait été donné de cesser l'ouvrage, mais il n'en avait pas tenu compte.

Q. Il avait reçu des ordres à cet effet deux fois avant cela, je crois?—R. Oui.

Q. La chose s'est-elle continuée jusqu'au 4 mai?—R. C'est ce qu'il paraît.

Par M. McMullen :

Q. Qui est responsable de cela?—R. Parent.

Par M. Davies :

Q. Parent ou Kennedy?—R. C'est Parent qui doit en être tenu responsable. J'avais donné des instructions à Parent et il aurait dû voir à ce qu'elles fussent suivies. Parent prétend, si je ne me trompe, qu'il avait écrit à Kennedy.

Q. Parent a-t-il communiqué vos ordres à Kennedy d'arrêter l'ouvrage à l'écluse n° 1?—R. Le 4 mai, Parent écrivait à Kennedy: “Monsieur, j'ai reçu instruction

de vous informer que le 6 de mai.....” Non, c’est bien avant cela. Le commis va chercher la lettre.

Le 4 mai, Parent m’adressait la lettre suivante:—

“**CHER MONSIEUR,**—J’ai reçu votre lettre en date du 1er courant, me demandant de préparer, de suite, un rapport indiquant à quelles causes doit être attribué le coût considérable des ponts de la rue Wellington et du chemin de fer du Grand Tronc, et pour quelles raisons le montant des dépenses excède le chiffre de l’estimation qui a été soumise au ministre lorsqu’on a demandé au parlement de voter un crédit pour ces travaux. En réponse, j’ai l’honneur de vous dire que j’ai fait préparer par M. Papineau un état des quantités des matériaux qui ont été fournis, ainsi qu’un aperçu des travaux permanents qui ont été exécutés pour la construction des ponts en question. Je vous envoie le tout ci-inclus, avec un plan qui indique, en couleur rouge, l’étendue probable de glace qui a été enlevée avant que le canal ne fût vidé. Quant aux causes auxquelles il faut attribuer l’excédant des dépenses sur le chiffre de l’estimation qui vous a été soumise en premier lieu, je ne suis pas en état, à l’heure qu’il est, de les déterminer, mais je vais faire préparer un état de tous les matériaux et de tout l’outillage qui ont été achetés et livrés, ainsi qu’un relevé du nombre des hommes qui ont été employés aux travaux.

“Pour cela, il faut que je m’assure du coût des travaux préliminaires et que je fasse faire un inventaire de l’outillage et des matériaux qui sont restés sur les lieux après l’achèvement des travaux.

“Vous voyez donc qu’il m’est impossible de vous procurer en si peu de temps les renseignements que vous me demandez dans votre lettre; et comme je désire vous donner des explications aussi claires que possibles, je vous demanderai de vouloir bien m’accorder encore quelques jours afin que je puisse vous fournir tous les renseignements voulus.”

C’est tout ce qu’il y a à ce sujet.

Il y a ensuite un arrêté du conseil en date du 4 de mai:—

“Le Conseil du Trésor a pris en considération et soumet à l’approbation du conseil un mémoire de l’honorable ministre des Chemins de fer, recommandant qu’un mandat de Son Excellence le gouverneur général, au montant de \$200,000, soit émis pour couvrir les dépenses se rattachant à la construction des ponts sur le canal Lachine, rue Wellington, Montréal, la chose étant urgente, et le ministre des Finances ayant fait rapport que le crédit voté par le parlement pour faire face aux dépenses en question, était épuisé.”

Voici maintenant une lettre de Schreiber à Balderson, en date du 4 mai:—

“**MONSIEUR,**—M. J. B. Delorimier a fini de livrer la pierre nécessaire pour la pile et les culées du nouveau pont Wellington. Je recommande donc que la somme qu’il a déposée comme garantie de l’exécution de son contrat lui soit remise.”

Vient ensuite une lettre de M. Balderson au sous-ministre de la Justice:—

“**MONSIEUR,**—Je suis chargé de vous transmettre copie de la soumission (qui est regardée comme étant un contrat) de M. E. St. Louis pour la fourniture de la main-d’œuvre au pont Wellington. Il s’est élevé un différend au sujet du travail de nuit, etc.”

M. DAVIES.—On demande dans cette lettre l’opinion du ministre de la Justice au sujet d’un contrat. Inutile de la lire.

LE TÉMOIN.—Voici maintenant une lettre en date du 6 mai, que m’écrivait M. Cunningham, ingénieur en chef de la Compagnie des chars urbains de Montréal: “**CHER MONSIEUR,**—J’ai vu M. Douglas, l’ingénieur chargé des travaux sur le canal, et je lui ai parlé des rails qu’il s’agit de poser sur le pont.” Vous ne tenez pas à ce que je lise cette lettre. Voici ensuite une lettre de L. K. Jones à Parent: “Au sujet de votre message téléphonique d’hier soir, je désire vous dire que j’ai écrit à M. Schreiber et il m’a répondu que je pouvais vous envoyer une copie de l’estimation de \$175,000 qui a été préparée au sujet du pont de la rue Wellington. Vous trouverez cette copie sous ce pli.”

Puis, le 8 mai, Parent écrivait en ces termes à Kennedy : “L’ingénieur en chef désire que tous les bordereaux de paye et tous les comptes lui soient transmis aujourd’hui ou demain au plus tard. Veuillez agir en conséquence. Il veut aussi que vous fassiez sans retard l’inventaire de l’outillage, des matériaux, etc., qui sont restés sur les lieux et qui pourront servir plus tard.”

Puis vient une lettre de Schreiber à Parent, en date du 10 mai :—

“CHER MONSIEUR,—J’ai reçu la vôtre en date du 6 courant au sujet du compte de M. A. Jones, hôtelier de la Pointe Saint-Charles, pour repas fournis à un certain nombre d’hommes employés aux travaux du pont Wellington pendant le mois de mars. Je vous renvoie le compte de M. Jones, vu que le département ne paiera pas des prix aussi élevés. Ces repas ont été fournis à des heures raisonnables et les hommes ont été servis en certain nombre à la fois. Il est inutile pour vous d’insister pour que ce compte soit payé aux chiffres qu’il porte actuellement.”

Je vois ici une lettre de Henshaw à l’éditeur du *Star*.

Par M. Haggart :

Q. A quel propos?—R. Elle est datée du 10 mai 1893. “Travaux du pont de la rue Wellington. Au rédacteur du *Star* : MONSIEUR,—Après avoir lu dans le *Star* de jeudi l’article relatif aux travaux sur le canal Lachine, j’ai pensé que je pourrais dire quelques mots pour défendre ceux qui les ont dirigés.”

M. HAGGART.—Il n’est pas nécessaire que vous lisiez cette correspondance.

M. McMULLEN.—Quel est ce nommé Henshaw ?

M. HAGGART.—Je n’en sais rien.

LE TÉMOIN.—Le 10 de mai, j’écrivais au ministre la lettre suivante :—

“MON CHER MONSIEUR HAGGART,—Le 25 avril dernier, je vous faisais rapport que les travaux des ponts de la rue Wellington et du chemin de fer du Grand Tronc, estimés par M. Parent à \$190,000, allaient coûter \$360,000. Depuis cette date, M. Douglas a poursuivi son investigation, et les renseignements qu’il a recueillis le portent à croire que le coût des travaux dépassera ce dernier chiffre. Il faudra absolument rechercher les causes de cette énorme dépense. Je viens d’apprendre une autre chose, tout à fait étonnante, au sujet du canal Lachine. Vous vous rappelez, sans doute, que nous avions un crédit de \$37,500 pour la reconstruction de l’écluse n° 1, canal Lachine. Des soumissions furent demandées pour la main-d’œuvre et la pierre, d’après les instructions de mon prédécesseur. Subséquemment, au commencement de mars, il fut décidé de ne pas reconstruire cette écluse, et, le 14 de mars dernier, je télégraphiai à cet effet à M. Parent. Ce dernier a dit à M. Douglas qu’il avait verbalement donné des ordres en conséquence à l’entrepreneur St. Louis, mais le 25 avril M. Douglas trouva des hommes occupés à tailler de la pierre et leur ordonna de cesser. Dans les premiers jours du mois de mai courant, je reçus au sujet de cet ouvrage des bordereaux de paye et des comptes s’élevant à plus de \$9,000, et certifiés par M. Parent et M. Kennedy, pour ouvrage fait jusqu’au 25 mars. Il me paraît étrange que M. Parent ait certifié des bordereaux de paye et des comptes pour l’ouvrage en question, attendu qu’il avait donné ordre de le suspendre. En outre, M. Douglas m’informe que M. Parent est à préparer des bordereaux de paye au montant de plus de \$12,000 pour le mois d’avril, au sujet de ces mêmes travaux, qu’il prétend avoir arrêtés aussitôt qu’il a reçu mon télégramme du 14 mars dernier.

“J’écrivis à M. Parent, le 23 décembre, l’informant qu’il avait le plein contrôle de la main-d’œuvre et la surveillance de tous les travaux ; qu’il serait tenu responsable de la manière dont l’ouvrage serait exécuté ; que tous les ordres devaient être donnés par son entremise ; que le personnel des employés, y compris les surintendants, était sous sa direction et devait recevoir de lui toutes les instructions, etc. Le 10 mars, je lui écrivis de voir à ce que les travaux du pont de la rue Wellington fussent poussés avec vigueur, de manière à ce que tout fût terminé pour le 1^{er} mai, mais sans se départir pour cela des règles de l’économie.

“Je vous disais dans mon rapport que tous les travaux sur le canal Lachine avaient été conduits d’une façon extravagante, pour ne pas dire plus. Je ne vois

aucune raison de changer d'opinion, et je vous suggère de nommer une ou plusieurs personnes pour tenir une enquête sur tout ce qui touche aux dépenses faites dans le cours de l'année dernière."

Par sir Charles Hibbert Tupper :

Q. Quelle date porte cette lettre ?—R. Le 10 mai.

Par M. Haggart :

Q. Qu'ai-je fait après avoir reçu votre lettre du 10 mai ?—R. Mon impression est que vous avez alors nommé la commission.

Q. Ce n'est pas ce que je veux dire. N'ai-je pas suspendu le surintendant et Kennedy ?—R. Oui ; tous les deux.

Par sir Charles Hibbert Tupper :

Q. Vous rappelez-vous combien de fois vous êtes allé visiter les travaux avant cette date ?—R. Je ne me le rappelle pas. Je vous ai déjà indiqué les dates de mes visites. Je puis les trouver si vous le désirez.

Vient ensuite un télégramme, en date du 11 mai, de Schreiber à Douglas :—

"Voyez à ce que les bordereaux de paye et les comptes pour le mois d'avril me soient transmis au plus tôt."

Voici maintenant un long rapport de M. Parent en date du 12 de mai :—

"CANAL LACHINE, *Re* PONTS WELLINGTON ET DU GRAND TRONC.

"CHER MONSIEUR,—Le 1^{er} courant, vous m'écriviez pour me demander de préparer un rapport indiquant les causes auxquelles il faut attribuer le coût considérable des ponts de la rue Wellington et du chemin de fer du Grand Tronc, et les raisons pour lesquelles le montant des dépenses excède le chiffre de l'estimation qui vous a été soumis en premier lieu.

"J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport suivant :—

"Au mois d'octobre 1892, le département des Chemins de fer et Canaux me demanda de faire l'estimation de ce que coûterait l'enlèvement des culées et des obstructions qui retrécissaient le canal Lachine en face de la rue Wellington, et pour construire un nouveau pont, rendu nécessaire par l'accroissement du roulage en cet endroit. Les plans des travaux projetés furent étudiés avec soin au département, à Ottawa. Je n'avais reçu instruction que de calculer combien coûteraient la construction d'une nouvelle pile à pivot pour le pont de roulage qui devait être élargi de 18 à 48 pieds, et l'enlèvement des piles-culées situées au milieu du canal, parallèlement à la ligne des deux piles centrales; je devais aussi déterminer le coût des caissons et des superstructures en fer. Mon rapport du 18 octobre 1892 se lit comme suit: 'En conséquence, la largeur du pont a dû être portée de 18 à 48 pieds, ce qui nécessitera la construction d'une nouvelle pile centrale d'une largeur de 50 pieds, et l'enlèvement des deux piles-culées sur lesquelles reposent les extrémités des ponts Wellington et du Grand Tronc actuels. Ces deux ponts, par suite de l'enlèvement des piles-culées, devront être considérablement allongés.' Et pour mieux définir la nature des travaux recommandés par moi. Je terminais le même rapport en ces termes : 'Si l'on pouvait retirer l'eau du canal, disons depuis le 15 décembre prochain jusqu'au 1^{er} février 1893, la construction de la pile centrale et des caissons serait grandement facilitée, de même que l'enfoncement des pilotis.' M. Trudeau, qui remplissait alors les fonctions de sous-ministre et d'ingénieur en chef, était aussi sous l'impression qu'il n'y aurait pas autre chose à faire que les travaux dont je viens de parler, et dans une lettre adressée à l'honorable ministre des Chemins de fer et Canaux, le 19 octobre 1892, il approuva le rapport que je lui avais transmis. Il ne faut pas oublier que les culées qu'il fallait enlever n'étaient en réalité que des espèces de piles intermédiaires, construites à une distance d'environ 30 pieds du bord du canal. Les dimensions de chacune des deux piles à enlever étaient de 200x15 pieds et 21x15.

“ Il y avait en outre les murs proprement dits, que je me proposais de conserver pour appuyer les extrémités des deux ponts. Cela explique pourquoi, dans mon estimation, il n’y a que \$8,025 pour la pierre, c’est-à-dire ce qui était considéré comme suffisant pour l’unique pile-pivot qui devait être construite et qui aurait exigé 780 verges cubes de pierre de maçonnerie. Il n’y a jamais eu alors d’autres plans, calculs ni épures, et vous vous rappellerez que, dans votre lettre du 18 janvier, vous me disiez qu’il n’y avait pas au département de copies de dessins relativement à la maçonnerie de la pile-pivot, ni au sujet des culées du pont de la rue Wellington et du pont de chemin de fer sur le canal Lachine, près de la rue Wellington. On ne trouvait pas de copie de ces plans parce qu’on ne m’en avait jamais demandé.

“ Je dois ajouter que dans le temps le public demandait que le canal fût creusé de manière à ce que les navires tirant 22 pieds d’eau pussent y passer. Le gouvernement, dans le but de se rendre à cette demande, m’avait écrit, par votre entremise, le 7 janvier 1893, comme suit : ‘ Veuillez préparer un état approximatif des dépenses qu’il faudrait faire pour donner aux canaux du Saint-Laurent, qui se trouvent sous votre contrôle, une largeur de 300 pieds au fond, y compris les biefs de rivières, et pour les creuser de manière à ce que les navires tirant 22 pieds d’eau puissent y naviguer.’ C’est après avoir reçu ces instructions que je vous écrivais le 17 janvier : ‘ Si l’on se propose de mettre ce projet à exécution, il faudrait tenir compte de la chose en construisant la maçonnerie du pont Wellington.’ Par le retour du courrier, je reçus de vous les instructions suivantes : ‘ Je suppose que vous comprenez maintenant parfaitement que vous avez à faire construire non seulement la pile-pivot et des culées du pont Wellington, mais encore les culées du pont du chemin de fer sur le canal Lachine, près de la rue Wellington.’

“ Dans une seconde lettre, portant la même date, vous me disiez : ‘ J’ai reçu votre lettre du 17 courant, dans laquelle vous dites qu’on a l’intention d’approfondir les canaux du Saint-Laurent pour en permettre l’entrée aux navires tirant 22 pieds d’eau. En réponse, je vous dirai que je vous ai écrit ce matin sur ce sujet. Je puis vous dire que vous devriez construire les fondations des piles et des culées des deux ponts de manière à convenir à une voie navigable de 22 pieds.’

“ Je vais vous dire maintenant pourquoi le chiffre des dépenses pour les ponts Wellington a dépassé dans une si forte mesure celui de mon estimation.

“ D’abord, ce que je puis appeler votre reconnaissance forcée de l’évolution économique, commerciale et politique du pays, a nécessité d’importants changements dans notre programme. Ces causes réunies, ainsi que le délai inévitable dans l’intérêt public, peuvent se résumer en disant que le ministre et les ingénieurs n’ont pu prévoir : 1^{er} que les travaux seraient forcément retardés jusqu’à ce qu’une épaisse couche de glace d’un quart de mille de longueur eût été sciée et transportée à une distance d’un mille plus loin ; 2^e que la pile du pont du chemin de fer du Grand Tronc serait condamnée par les entrepreneurs de la superstructure ; 3^e que quatre nouvelles culées seraient nécessaires par suite de l’approfondissement du canal ; 4^e qu’il faudrait faire, dans un sol gelé, six pieds d’excavation de plus pour tous les ouvrages de maçonnerie ; 5^e que les autorités du Grand Tronc, après avoir demandé de reconstruire elles-mêmes leur pont, retarderaient leur réponse et finiraient par refuser, à une époque si avancée qu’il nous a fallu avoir recours au travail de nuit et du dimanche ; 6^e que l’excavation supplémentaire causerait des fuites et provoquerait l’inondation des travaux, et que pour y remédier il faudrait établir de coûteuxatardeaux et pomper constamment ; 7^e que les besoins du chemin de fer du Grand Tronc et du public nécessiteraient la construction de deux ponts provisoires.

“ Les circonstances nous empêchèrent de commencer les travaux au mois de décembre, comme c’était d’abord l’intention du département, les moulins et les manufactures situés le long du canal n’étaient pas alors prêts à fermer, comme vous pourrez le voir par les représentations que vous a faites la Chambre de Commerce. Une forte couche de glace fut la conséquence de cet inévitable retard, et nous nous trouvâmes en face de ce dilemme : vider le canal et entreprendre la tâche difficile de casser la glace sur un fond sec, ou bien trouver, après deux ou trois jours d’ouvrage, une nouvelle couche de glace qui se serait formée par suite de la température extraordinairement froide de l’hiver dernier.

“ N.B.—La glace enlevée en second lieu avait 6 pouces d'épaisseur, et il a fallu la couper à la hache et l'enlever à la pelle, ce qui a coûté aussi cher que la première fois.

“ Je n'ai pu évaluer à moins de \$1.50 la tonne le coût du sciage et du charroyage à une distance d'un mille, de 25,000 à 30,000 tonnes de glace, soit un total de \$4,200. Il était impossible, remarquez bien, de déposer cette glace plus près. Dans le rapport ci-annexé de l'ingénieur qui a surveillé les travaux de construction, M. Papineau, la superficie de glace qui a été enlevée est portée à 127,675 pieds carrés; or, comme cette glace avait quatre pieds d'épaisseur, on arrive à 18,915 verges cubes. Mais comme il n'y a pas eu de mesurages précis, M. Papineau n'étant pas alors en fonctions, ce calcul n'est que théorique; on n'y tient pas compte de la glace qui a été enlevée en second lieu (ce qui a coûté presque autant que la première fois), ni du fait que la glace était beaucoup plus épaisse près du mur du canal qu'au milieu. Cette section de la glace a dû être bûchée à grands frais.

“ Un autre article des dépenses imprévues consiste dans la maçonnerie qui a été établie sur la pile-pivot du pont du chemin de fer du Grand Tronc, qui avait été condamnée par la *Dominion Bridge Company*. Nous avons été obligé d'enlever le couronnement, et une seconde assise de maçonnerie équivalant à 48 verges, cimentée; cet ouvrage a été très difficile, vu que les boulons qui reliaient la plaque tournante, les segments et les autres pièces en fonte ont dû être coupés. Nous avons remplacé ce qui a été ainsi enlevé par 52½ verges cubes de nouvelle maçonnerie. En outre, la pile-pivot du pont Wellington a exigé 1,008 pieds de bois de charpente, 5,292 pieds (mesure de planche) de madriers de trois pouces, et les nouveaux caissons, 900 verges cubes de pierre de remplissage. Une autre chose qui n'a pas été prévue dans le plan primitif, c'est l'approfondissement du canal à 24 pieds, ce qui a nécessité 6 pieds d'excavation pour toute la maçonnerie. Cette excavation représente 9,720 verges cubes de terre, et le sol qu'on a ainsi creusé était aussi dur que du tuf et absolument comme s'il eût été gelé. Mais ce n'est là qu'une partie du coût de cet ouvrage. La distance entre le niveau du chemin et le fond de l'excavation était d'environ trente-deux pieds; la terre n'a pu être sortie qu'au moyen d'une suite de banquettes ou d'échafauds, de sorte qu'il a fallu jusqu'à sept hommes pour une même pelletée de terre. Ensuite, comme il n'y avait pas, près des travaux, d'endroit où l'on pouvait déposer cette terre, nous avons été obligés de la charroyer à une distance de près d'un mille, et après la construction du mur, il a fallu la rapporter pour l'employer au remblai. De plus, la première pile n'ayant été projetée que pour une profondeur de 18 pieds, nous avons dû ajouter 6 pieds de maçonnerie pour arriver à 24 pieds. Ainsi, quels qu'aient pu être les chiffres primitifs au sujet de la maçonnerie, il faut y ajouter près de 50 pour 100, en tenant compte du fait que plus la profondeur à laquelle la pierre est posée est considérable, plus l'ouvrage est dispendieux. Toutes les proportions établies en premier lieu ont dû être changées, la base a été agrandie et le couronnement de la pile-culée portée de 80 à 100 pieds. Pour ces travaux et l'établissement des quatre culées, on a naturellement dépassé le chiffre primitif de 780 verges cubes de maçonnerie, car les mesurages pour les constructions imprévues accusent 4,370 verges cubes de remplissage. De plus, il a fallu voir à ce que ces culées correspondissent avec la maçonnerie des anciens murs, ce qui a entraîné d'autres dépenses et une nouvelle perte de temps.

“ Et ce n'est pas tout. Afin de ne pas faire de tort aux propriétaires de moulins, le gouvernement ne voulait pas me donner plus de 50 ou 60 jours pour terminer l'entreprise, et il est facile de concevoir dans quelle position je me trouvais, obligé que j'étais d'achever les travaux pour le 1er mai, malgré qu'ils fussent quatre fois plus considérables que ne l'indiquait le plan primitif. Tout cela devait être fait entre le 8 de mars et le 1er mai, c'est-à-dire dans l'espace de 53 jours, alors que M. Trudeau m'avait accordé deux mois pour un quart de ces travaux, et sur ces 53 jours, l'on en perdit trois dans l'intérêt des manufacturiers. L'eau fut retirée du bief inférieur du canal le 8 mars, c'est-à-dire à partir des écluses de Saint-Gabriel jusqu'à l'entrée inférieure du canal. L'eau fut laissée dans le canal, en haut des écluses Saint-Gabriel, afin de permettre aux propriétaires de moulins de terminer les commandes qu'ils avaient

en mains, de sorte que pendant quelques jours, après le 10 mars, nous avons été obligés de travailler au milieu de l'eau qui descendait des biefs supérieurs. Le 13 avril, l'eau du Saint-Laurent monta tout à coup, déborda dans le canal, inonda les travaux, renversa nos échafaudages, détruisit 50 pour 100 de nos ouvrages stationnaires et nous empêcha de travailler pendant trois jours, de sorte que nous n'avons eu en réalité que 47 jours à notre disposition. La pierre et la vase qui remplissaient les anciens ouvrages en bois, situés entre les piles de support des ponts de la rue Wellington et du chemin de fer du Grand Tronc, des deux côté du canal, étaient gelées si dur qu'on aurait cru que c'était du béton. On eut beaucoup de difficulté à démolir ces ouvrages, et ce travail prit beaucoup de temps. Je n'avais qu'une chose à faire dans ces circonstances : rattraper le temps perdu au moyen d'un surplus de main-d'œuvre; et comme dans un pareil cas le danger d'une grève était à craindre, je devais user de vigilance et de discernement dans le choix des travailleurs. Je ne pouvais engager que des hommes expérimentés dans leur métier, bien connus des entrepreneurs et fiables sous tous rapports. Je me trouvais dans une position exceptionnelle, et je dus appeler à mon aide des entrepreneurs pratiques, ayant à leur service des contremaîtres et des ouvriers expérimentés. Le fait est qu'il m'aurait été impossible, et il aurait été impossible pour n'importe quel ingénieur de trouver à un moment donné le nombre voulu d'ouvriers pour le travail de jour et de nuit. Il est vrai que le nombre des hommes a été considérable; mais ils ont été conduits avec tant de jugement, de soin et d'énergie, qu'ils n'ont perdu que peu de temps, et, dans les circonstances, la perte de temps peut facilement s'expliquer. Naturellement, les travaux n'auraient jamais pu être terminés à temps si l'on n'avait pas mis des hommes à l'ouvrage le dimanche et la nuit, et je suis sous l'impression qu'on ne peut se procurer ce service au même prix que pour le travail ordinaire. Je sais que M. St. Louis n'aurait pas voulu fournir autrement la main-d'œuvre nécessaire pour le travail du dimanche et de la nuit. Nous ne pouvons être blâmés, ni vous ni moi, parce que l'eau n'a été retirée du canal que le 10 de mars; il a fallu attendre à cette date, comme je viens de le dire, afin de ne pas faire de tort aux propriétaires de moulins.

"Le fait est que, quoique j'aie donné le premier contrat pour la pierre au commencement de janvier, nos travaux ont été retardés, vers la fin de mars, parce que l'entrepreneur (Delorimier) ne pouvait fournir assez de pierre aux maçons. Quant au pont du chemin de fer, je n'ai su qu'au mois d'avril qu'il fallait de la pierre pour ce pont, et nous pouvons nous féliciter de l'avoir obtenue en si peu de temps. La construction du pont provisoire est une autre cause de l'augmentation des dépenses. Je n'avais pas prévu cette dépense dans mes calculs, parce que l'ingénieur en chef ne m'en avait pas parlé. D'après les conversations que nous avons eues ensemble, je croyais qu'il s'arrangerait avec les intéressés pour que les manufactures fussent fermées et le roulage suspendu; mais cela n'était pas dans mes attributions.

"Je me crois donc justifiable de conclure que, dans les circonstances, il fallait ou abandonner complètement les travaux, ou les entreprendre au risque de dépasser le chiffre fixé dans la première estimation. Je ne nie pas que le montant des dépenses est très élevé; mais ce que j'affirme, c'est que j'ai fait tout mon possible pour que les travaux fussent conduits d'une manière économique. Comme dans toutes les autres entreprises, et suivant une loi immuable, la célérité ne pouvait s'obtenir que moyennant un surcroît de dépenses, et je prends la liberté de vous dire qu'il n'y a jamais eu, que je sache, de travaux de la même importance et des mêmes proportions qui aient été exécutés dans l'espace de 47 jours à meilleur marché. Ces immenses travaux ne pouvaient être faits sans un outillage convenable, et vous verrez par l'inventaire qu'il nous reste pour une valeur de \$78,928.16 d'outillage et de matériaux, qui pourront servir à d'autres travaux."

Vient ensuite une lettre de Schreiber à Parent, en date du 13 de mai :—

"MON CHER MONSIEUR,—J'ai reçu instruction de vous suspendre de vos fonctions en attendant le résultat de l'enquête qui sera tenue au sujet des dépenses se rattachant au canal Lachine. Vous voudrez bien remettre votre bureau à M. Marceau, ainsi que tous les papiers, documents, etc., se rattachant aux canaux sous votre surintendance."

Même date, lettre de Schreiber à Kennedy :—

“ MON CHER MONSIEUR,—J’ai reçu instruction de vous suspendre de vos fonctions en attendant le résultat de l’enquête qui sera tenue au sujet des dépenses se rattachant au canal Lachine. Vous voudrez bien remettre votre bureau à M. Conway, ainsi que tous les papiers, documents et autres effets appartenant au gouvernement qui s’y trouvent.”

Le même jour, j’écrivais à M. Conway :—

“ MON CHER MONSIEUR,—M. Kennedy ayant été relevé de sa charge de surintendant du canal Lachine, en attendant le résultat d’une enquête qui sera tenue incessamment, vous êtes nommé surintendant provisoire du canal et vous serez sous le contrôle de M. Marceau, ingénieur-surintendant. Tous les hommes employés sur le canal devront exécuter vos ordres. Vous entrerez tout de suite en fonctions et M. Marceau vous donnera les instructions nécessaires.”

Le même jour encore, j’écrivais à M. Marceau :—

“ MON CHER MONSIEUR,—M. Parent ayant été relevé de sa charge d’ingénieur-surintendant des canaux de Lachine, Beauharnois, Chambly et Saint-Ours, en attendant le résultat d’une enquête qui sera tenue au sujet des dépenses se rattachant au canal Lachine, vous êtes nommé surintendant provisoire de ces canaux, en sus de vos autres devoirs. Vous devrez, dans l’exercice de votre nouvelle charge, consulter M. R. C. Douglas, qui est actuellement occupé à terminer son investigation au sujet des ponts de la rue Wellington et d’autres travaux.”

Il y a ensuite un télégramme, en date du 15, de M. Howell, qui agissait alors comme ministre suppléant des Chemins de fer et Canaux, à Walter Shanly :—

“ Pouvez-vous faire partie de la commission qui doit tenir une enquête au sujet des dépenses faites au canal Lachine ? ”

“ N. B.—S’il n’est pas à Montréal, veuillez lui transmettre ce télégramme.”

Le 15, M. Shanly a répondu à M. Howell :—

“ Je ne pourrais dans le moment m’occuper de l’affaire du canal Lachine ; je serai retenu à Deseronto deux semaines ou plus pour affaires importantes.”

Puis, le 15, M. Howell faisait rapport au gouverneur général en conseil en ces termes :—

“ Le soussigné a l’honneur d’exposer qu’il est survenu certaines affaires sur le canal Lachine au sujet desquelles il est à propos de tenir une enquête, et, dans ce but, il recommande que, conformément aux dispositions du chapitre 115 des statuts révisés du Canada, il soit autorisé à nommer M. Henry A. F. McLeod, ingénieur civil, membre de la Société canadienne des ingénieurs civils, et M. R. C. Douglas, ingénieur hydraulique, commissaires pour tenir une enquête et faire rapport au sujet des dépenses qu’ont entraîné les travaux exécutés sur ce canal, les dits commissaires devant avoir et exercer tous pouvoirs conférés par l’acte précité.”

Par M. Haggart :

Q. Il n’y a que deux noms là ?—R. Nous trouverons, je crois, le nom du troisième commissaire plus tard.

Le 15, lettre de Newcombe à Balderson, où Newcombe donne simplement son opinion sur la question de la main-d’œuvre.

Vient ensuite une lettre de Schreiber à Douglas, en date du 15 mai :—

“ Je pars ce soir pour Toronto et je serai à Montréal au plus tard samedi matin. Je désire que vous me rencontriez à l’hôtel Windsor. Vous me communiquerez tous les renseignements que vous pourrez au sujet des travaux.”

Voici maintenant l'arrêté du conseil, en date du 17, nommant les trois commissaires :—

“ Vu le mémoire, en date du 16 mai 1893, du ministre suppléant des Chemins de fer et Canaux, exposant qu'il était survenu certaines affaires sur le canal Lachine au sujet desquelles il était à propos de tenir une enquête, et recommandant que, conformément aux dispositions du chapitre 115 des Statuts révisés du Canada, M. Henry A. F. McLeod, d'Ottawa, ingénieur civil, membre de la Société canadienne des ingénieurs civils, M. J. Emile Vanier, ingénieur civil, de Montréal, et M. R. C. Douglas, d'Ottawa, ingénieur de ponts et ingénieur hydraulique, soient nommés commissaires pour tenir une enquête et faire rapport au sujet des dépenses qu'ont entraîné les travaux exécutés sur ce canal, les dits commissaires devant avoir et exercer tous les pouvoirs conférés par l'acte précité; le comité concourt dans cette recommandation et la soumet à l'approbation de Votre Excellence.”

C'est l'arrêté du conseil en date du 17 mai. Marceau agissait alors comme surintendant provisoire, et il devait régler toutes ces affaires.

Voici une lettre de Marceau à Schreiber, portant la date du 17 mai :—

“ CHER MONSIEUR,—Dans ma lettre du 3 courant, je demandais que le chèque de \$1,000 qui a été signé par Delorimier en faveur de l'honorable ministre des Chemins de fer et Canaux et que je vous ai transmis avec ma lettre du 13 décembre dernier, comme garantie de la bonne exécution de son contrat, lui fût remis. Je vous prie de vouloir bien..... ” Oh! que le chèque lui soit renvoyé.

Voici maintenant des lettres de Marceau à Kennedy. Elles ne doivent pas avoir beaucoup d'importance maintenant. Elles ont été écrites lorsque la commission commençait son enquête. Il y a des lettres de Marceau, etc.

Par M. Haggart :

Q. Se rapportent-elles aux travaux?—R. Je le crois. En voici une qui s'y rattache. Elle porte la date du 27 mai 1893 :—

“ MONSIEUR,—Je suis chargé de vous transmettre, pour que vous le remettiez à M. Em. St. Louis, le chèque ci-inclus n° 6678, de \$7,000, en sa faveur. C'est une avance à compte des bordereaux de paye pour les mois d'avril et de mai 1893, au sujet de la reconstruction des murs de l'ancienne écluse n° 1, canal Lachine. Veuillez obtenir de M. St. Louis des reçus en double pour ce montant et les expédier à ce département.”

Il s'agit du paiement d'un à-compte. Je ne crois pas qu'il y ait autre chose se rattachant aux travaux. Il y a des lettres de St. Louis demandant le paiement de comptes.

Q. Je désire que vous produisiez toutes ces lettres de St. Louis; je veux savoir quelles sommes lui ont été payées, comment elles lui ont été payées, et qui a certifié ses comptes?—R. Je puis dire que pour tous les montants payés jusqu'aujourd'hui, les bordereaux de paye ont été certifiés par M. Parent, l'ingénieur-surintendant, M. Kennedy, le surintendant du canal, et M. Coughlin, le pointeur. Quelques-uns sont signés par lui, mais pas tous.

Q. Je veux savoir quels sont ceux qui sont signés par vous?—R. Si j'avais l'état que j'ai produit il y a un instant, je pourrais vous le dire. (On passe la pièce n° 19 au témoin.) Le 18 décembre, j'ai certifié les bordereaux de paye pour le mois de novembre, s'élevant à \$2,544.74, et le 13 janvier, j'ai certifié ceux du mois de décembre, s'élevant à \$3,307.23. Le 16 février, j'ai certifié les bordereaux du mois de janvier, s'élevant à \$4,494.95. Le 29 mars, j'ai certifié deux bordereaux pour le mois de février, l'un de \$11,879.26, et l'autre de \$4,168.58. Quant aux bordereaux du mois de mars, j'en ai certifié un de \$73,013.13, le 24 avril; un autre de \$10,129.78, le 28; un autre encore de \$2,491.43, le 26; un autre enfin de \$7,263.64, le 28. Le 24 août, j'ai certifié un bordereau au montant de \$1,165.44. Je n'ai pas voulu certifier les bordereaux suivants: un de \$106,423.20 et un autre de \$26,499.22 pour le mois d'avril; un de \$1,434.50 pour le mois de mai; un de \$710.86, un autre de \$3,441.75, et un

autre encore de \$3,507.22 pour le mois de juin. J'ai certifié un bordereau au montant de \$2,002.21 pour le mois de mai. Le 12 d'août, j'en ai certifié un de \$415.13 pour le mois de juillet. Le 7 septembre, j'ai certifié les bordereaux du mois d'août, s'élevant à \$299.53. Le 16 octobre, j'ai certifié le bordereau du mois de septembre, s'élevant à \$359.77. Voilà où en sont les choses.

Q. Je voudrais savoir quel montant vous avez certifié et quel montant vous n'avez pas certifié?—R. J'ai certifié pour \$124,035.85.

Q. Quel est le montant réclamé?—R. On réclame \$271,085.09 en tout.

Par M. McMullen :

Q. Et quel est le montant qui a été payé?—R. On a payé \$229,035.82, mais sur ce montant j'ai certifié \$124,035.85 de comptes, et la somme de \$105,000 a été payée comme à-comptes sur l'ordre du ministre suppléant.

Par M. Haggart :

Q. Ces chiffres se rattachent aux matériaux?—R. Ce sont des bordereaux de paye.

Q. Je ne voulais pas parler des bordereaux de paye, mais du compte des matériaux qui ont été fournis sous forme de bois, etc. Avez-vous ce compte?—R. Je crains ne pas l'avoir ici sous une forme convenable.

Q. Je veux savoir le montant des comptes qui vous ont été envoyés pour les matériaux; je désire que vous me disiez quels sont les comptes qui ont été certifiés par vous et quels sont ceux qui ne l'ont pas été?—R. Je vous donnerai ces renseignements à la prochaine séance. Je ne les ai pas ici en état d'être produits.

Par M. McMullen :

Q. Ainsi, il y a encore des bordereaux de paye qui n'ont pas été payés?—R. Il y a un procès qui est en marche actuellement.

Q. Quel est le montant qui n'est pas encore payé?—R. De \$63,000 à \$64,000. Mais je crois que sur ce montant il n'y a qu'une somme de \$48,000 qui se rattache à cette écluse.

Par M. Haggart :

Q. Je voudrais que toute la correspondance entre St. Louis et le département au sujet des bordereaux de paye fût produite le plus tôt possible, ainsi que les lettres de M. Henderson et d'autres personnes au sujet du bois qui a été fourni?—R. Voici une lettre que m'écrivait St. Louis le 26 mai :—

“CHER MONSIEUR,—Veuillez m'envoyer un chèque à compte des bordereaux de paye pour demain. Les banques me pressent sérieusement. Voyez la lettre que je vous adressais le 23 mai.”

Le 23 mai, M. St. Louis m'écrivait en ces termes :—

“CHER MONSIEUR,—Les banques insistent pour que je leur rembourse les fonds que j'ai touchés au sujet des travaux que j'ai faits pour le département des Chemins de fer et Canaux. Veuillez donc avoir la bonté de m'envoyer un chèque pour le compte que je vous ai transmis.

“Mais afin de permettre que les bordereaux soient soigneusement vérifiés par le département, je serai satisfait de recevoir, vers le milieu de la semaine, un chèque pour partie du montant qui m'est dû jusqu'au 5 mai courant, pourvu que le reste me soit transmis au commencement de la semaine prochaine. Comme vous le savez, j'ai à faire face à de lourdes obligations, et j'espère que vous m'aidez à sortir d'embarras.”

Le comité s'ajourne.

SALLE DE COMITÉ, N° 49.

CHAMBRE DES COMMUNES, 19 juin 1894.

Le comité des Comptes publics se réunit. Le docteur Bergin au fauteuil.

M. COLLINGWOOD SCHREIBER est rappelé et interrogé de nouveau :—

Par M. Haggart :

Q. M. Schreiber, avez-vous les détails des bordereaux de paye pour le pont de la rue Wellington?—R. Je les ai, mais ils ne sont pas complets.

M. HAGGART.—Je désire qu'ils soient déposés ici comme partie de la preuve. C'est un sommaire préparé par l'auditeur général. (A l'auditeur général :) Je crois que vous avez comparé ceci avec vos comptes.

L'AUDITEUR GÉNÉRAL.—Oui.

M. HAGGART.—Et c'est exact ?

L'AUDITEUR GÉNÉRAL.—Oui.

Les détails des bordereaux de paye sont déposés et cotés comme pièce n° 28.

L'interrogatoire de M. SCHREIBER est continué :—

Par M. Haggart :

Q. Maintenant, M. Schreiber, M. Parent a écrit, n'est-ce pas, une ou deux lettres dans lesquelles il entend de se justifier?—R. Il y en a une en date du 12 de mai je crois que je l'ai lue. Il y en a une autre en date de septembre 1893 adressée par M. Parent au ministre.

M. DAVIES.—Lisez-la.

M. Schreiber lit alors la lettre suivante :—

“MONSIEUR,—Je ne sais si vous accepterez les observations qui suivent dans l'esprit qui me les inspire, mais je crois qu'il est de mon devoir de leur donner cours avant que le rapport de la commission au sujet du canal Lachine ne soit publié. Je ne suis qu'un ancien et fidèle serviteur du gouvernement, et je n'ai jamais cherché à embarrasser mes amis, et pour cela j'ai dû m'abstenir, dans le cours de l'enquête, d'informer le public des graves contradictions au sujet des faits survenus entre M. Schreiber et moi. Je n'ai rien au monde que mon honneur professionnel, et si j'ai fait le sacrifice de ne pas le défendre publiquement, je veux au moins me justifier auprès de vous. Je n'ai pas l'intention d'accuser votre sous-ministre ni de le blâmer, mais, comme il l'a dit lui-même dans son témoignage devant la commission, lorsqu'il est entré en fonctions, il ignorait complètement la nature des travaux que l'on devait faire, et il n'a pas pu en si peu de temps se mettre au courant du rouage de ce vaste département. Permettez-moi donc de vous démontrer que, s'il avait été mieux informé, les résultats auraient été tout à fait différents pour votre département et pour moi-même.

“M. Schreiber, qui était accablé d'ouvrage, n'a pas eu le temps de prendre connaissance de mon rapport du 18 octobre 1892, ni de celui de M. Trudeau qui porte la même date et sur lequel vous avez basé votre arrêté en conseil du 19 octobre 1892, ordonnant la reconstruction du pont Wellington. C'est ce qui explique pourquoi, le 18 janvier 1893, il m'a envoyé des instructions qu'il croyait probablement être conformes à mes plans, mais qui en réalité ne l'étaient pas du tout, au point que les travaux à faire se trouvaient trois fois plus dispendieux que ceux qui avaient été projetés en premier lieu. Voici quelles étaient ces instructions :—

“BUREAU DE L'INGÉNIEUR EN CHEF DES CANAUX,

“OTTAWA, 18 janvier 1893.

““CHER MONSIEUR,—J'ai reçu votre lettre du 17 courant, dans laquelle vous dites qu'on a l'intention d'approfondir les canaux du Saint-Laurent pour en permet-

tre l'entrée aux navires tirant 22 pieds d'eau. En réponse, je vous dirai que je vous ai écrit ce matin à ce sujet. Je puis vous dire que vous devriez construire les fondations des piles et des culées des deux ponts de manière à convenir à une voie navigable de 22 pieds.

“ Votre dévoué serviteur,
 “ C. SCHREIBER,
 “ Ingénieur en chef.

“ M. E. H. PARENT,
 “ Ingénieur-surintendant,
 “ Montréal, P.Q.’

“ Canal Lachine.

“ BUREAU DE L'INGÉNIEUR EN CHEF DES CANAUX,
 “ OTTAWA, 18 janvier 1893.

“ MON CHER MONSIEUR,—Je suppose que vous comprenez maintenant parfaitement que vous avez à construire non seulement la pile-pivot et les culées du pont Wellington, mais encore les culées du pont du chemin de fer sur le canal Lachine, près de la rue Wellington. Vous voudrez bien me transmettre le plus tôt possible les épures des plans de cette maçonnerie telle qu'elle doit être exécutée, car je vois qu'il n'y en a pas de copie au département. Bien entendu, la maçonnerie devra être à une profondeur suffisante pour convenir à l'approfondissement projeté de cette partie du canal.

“ Votre dévoué serviteur,
 “ C. SCHREIBER.

“ M. E. H. PARENT,
 “ Montréal.’

“ BUREAU DE L'INGÉNIEUR EN CHEF DES CANAUX,
 “ OTTAWA, 18 janvier 1893.

“ Je vous ai écrit ce matin au sujet de la construction des piles et des culées pour les deux ponts du canal Lachine à Montréal; j'ajouterai maintenant que vous devez vous occuper sans délai des pilotis et autres ouvrages en bois nécessaires pour compléter les voies de passage sous les deux ponts, car il faut qu'il n'y ait plus rien à faire après l'ouverture de la navigation au printemps et qu'il n'y ait aucun obstacle à la navigation.

“ Votre dévoué serviteur,
 “ C. SCHREIBER.

“ M. E. H. PARENT,
 “ Montréal.’

“ C'est-à-dire que M. Schreiber m'ordonnait de faire construire quatre culées en pierre dont il n'est nullement question dans mon rapport, ce qui nécessitait une excavation additionnelle de pas moins de 9,000 verges cubes. De fait, je me fais fort d'établir à votre satisfaction devant une commission d'ingénieurs que mes estimations étaient tout à fait suffisantes et exactes, et que l'excédant des dépenses est entièrement dû à un changement de programme avec lequel je n'ai eu rien à faire. Je sais que M. Schreiber est encore sous une autre impression et qu'il était sincère dans son appréciation de mon administration, ou de ce qu'il appelle ma mauvaise gestion, puisqu'il a dit ce qui suit dans son témoignage :—

“ Q. Pouvez-vous dire quels travaux ces plans comprenaient?—R. Une pile centrale sous le pont de la rue Wellington, deux culées exhaussées aux extrémités de ce pont et deux culées pour le pont du Grand Tronc.

“ Q. Des culées complètes pour le pont du Grand Tronc?—R. Oui.

“ Q. Naturellement, la pile-pivot du pont du Grand Tronc devait être remodelée?—R. Il n'était pas question de cela, que je sache. Quant aux changements qu'il y a eu à cet égard, c'est moi qui ai dû les faire. Je crois qu'on a démoli et reconstruit deux assises.

“ Q. A-t-on compris dans cette estimation la démolition de l'ancienne maçonnerie et des anciens caissons?—R. Je ne suis guère au fait de ce que comprenait l'estimation. Elle a été préparée avant mon entrée en fonctions. Je sais seulement le chiffre auquel elle s'élevait.

“ Q. Avez-vous jugé nécessaire de faire des changements aux plans et aux devis?—R. Le seul changement que j'ai fait dans les plans a été de réduire la maçonnerie de 600 verges. J'ai cru qu'on entreprenait plus d'ouvrage qu'il n'était nécessaire pour faire des ponts solides et suffisants.

“ Q. Croyez-vous que l'estimation était assez élevée pour couvrir le surcroît de la profondeur de la maçonnerie?—R. Je crois qu'elle était trop basse dans tous les cas.

“ Q. Comment cela?—R. A mon avis, le chiffre de \$175,000 (qui aurait été de \$195,000 avec le surcroît de profondeur) n'était pas suffisant pour couvrir les prix de construction de la pile-pivot, de la pile centrale et des culées, ainsi que celui des excavations et de l'enlèvement des anciens coffrages.' (Page 283.)

“ Mais si vous voulez bien relire mon rapport, vous verrez que je n'ai jamais recommandé ce que dit M. Schreiber : la construction de deux piles-culées complètes pour le pont de la rue Wellington et de deux piles-culées complètes pour le pont du Grand Tronc. Voici mon rapport à ce sujet:—

“ *Re Pont Wellington.*

“ MONTRÉAL, 18 octobre 1892.

“ MONSIEUR,—Permettez-moi de soumettre à votre approbation plusieurs plans et une estimation du coût de la construction d'un nouveau pont sur le canal Lachine, près de la rue Wellington.

“ Le pont Wellington actuel est devenu insuffisant pour les besoins du trafic, qui augmente continuellement. Le nouveau pont projeté donnera deux fois plus de facilités que le pont actuel, puisqu'il offrira quatre voies à la circulation de ce trafic et deux trottoirs aux piétons.

“ Comme conséquence, la largeur des ponts devra être augmentée de 18 pieds qu'elle est, à 48 pieds, ce qui exige la construction d'une nouvelle pile-pivot, de 50 pieds de largeur, et la démolition des deux culées sur lesquelles les extrémités du pont Wellington et du pont du Grand Tronc sont appuyées.

“ La longueur de ces deux ponts, à raison de la démolition des culées, devra être considérablement augmentée. Le pont de la rue Wellington aura 225 pieds de longueur et celui du Grand Tronc 254 pieds. Ce nouveau plan fournira une voie navigable de 75 pieds de largeur, de chaque côté de la pile-pivot.

“ La largeur du pont du Grand Tronc ne sera pas changée et sa pile-pivot restera telle qu'elle est. Les deux ponts seront construits en fer et en acier.

“ Ainsi qu'il est indiqué sur le plan, la partie supérieure de la pile-pivot devra être élargie et allongée au moyen de coffrages. La partie inférieure, dont l'élargissement ne peut pas se faire au moyen de coffrages, sera entourée d'un rang de pilotis bordés de bois carré. Le coût total de ces travaux est évalué à \$170,000, dont un état détaillé est annexé à ce rapport.

“ Les matériaux de la superstructure, comme le bois, la pierre, le fer et le ciment, seront achetés au moyen de soumissions, et la superstructure sera donnée à l'entreprise.

“ Je recommanderais au gouvernement de faire exécuter l'infrastructure à la journée, à cause de l'incertitude du mode d'exécution que les circonstances exigeront.

“ Si l'eau pouvait être retirée du canal, disons du 15 décembre prochain au 1er février 1893, la construction de la pile-pivot et des coffrages en serait de beaucoup facilitée, ainsi que l'enfoncement des pilotis. Cela produirait probablement une économie d'au moins \$15,000.

“ J'ai, etc.,

“ E. H. PARENT,

“ *Ingénieur-surintendant.*”

“ Afin de me faire mieux comprendre, je vais faire un plan des deux ponts tels qu'ils étaient et montrant les travaux projetés sur lesquels j'avais basé mon estima-

tion. Vous remarquerez qu'il y avait deux séries de culées, l'une au milieu du canal pour recevoir les bouts des tabliers mobiles des ponts tournants, et l'autre sur les berges sud et nord du canal, sur lesquelles s'appuyaient la partie fixe des ponts. Mon rapport comprenait l'enlèvement des culées intermédiaires seulement. Il n'était question sur mon plan que de construire la pile centrale et d'enlever les anciennes culées. M. Schreiber a été constamment sous une fausse impression, et il l'a fait voir bien sincèrement en disant dans son témoignage: 'Le seul changement que j'aie fait a été de réduire la maçonnerie de 600 verges.' Si j'avais retranché 600 verges de maçonnerie sur la quantité fixée dans mon estimation, il en serait resté à peine 400 verges. Maintenant, vous pouvez juger par vous-même que M. Schreiber a donné ses ordres sans tenir compte de mon plan et surtout sans comprendre sur quoi j'avais basé mes chiffres primitifs, puisqu'il dit dans sa lettre du 18 janvier, que je viens de citer: 'Vous voudrez bien me transmettre le plus tôt possible les épures des plans de cette maçonnerie telle qu'elle doit être exécutée, car je vois qu'il n'y en a pas de copie au département.' En outre, je dis dans mon rapport: 'Si l'on pouvait retirer l'eau du canal, disons depuis le 15 décembre prochain jusqu'au 1er février 1893, la construction de la pile centrale et des caissons serait grandement facilitée, de même que l'enfoncement des pilotis.' M. Trudeau insistait aussi sur la chose dans son rapport, et il était encore plus explicite, car il disait: 'J'ajouterai que j'ai vu les propriétaires des moulins intéressés et qu'ils consentent à ce que le canal soit tenu à sec pendant deux mois n'importe quand après la clôture de la navigation.'

"Et pour vous montrer que M. Schreiber n'a jamais lu ces rapports, je citerai ce qu'il dit dans son témoignage:—

"Q. N'était-il pas entendu tout d'abord que les travaux devaient commencer au mois de décembre dernier au lieu du mois de mars?—R. Je n'en sais rien.'

"Et M. Schreiber montre encore qu'il n'était pas parfaitement au courant de la situation lorsqu'il déclare, lors de son interrogatoire contradictoire, qu'il n'était pas sûr de ce qu'il avait dit au sujet des travaux que couvrait le plan primitif.

"Q. Vous avez dit, lors de votre premier interrogatoire, que les plans primitifs comprenaient deux culées pour le pont de la rue Wellington, deux pour le pont du Grand Tronc, et une pile-pivot pour le pont Wellington. Etes-vous sûr que les plans primitifs couvraient ces travaux et non pas le pont Wellington seulement?—R. Il peut se faire que je me trompe.

"Q. Vous n'êtes pas sûr que l'estimation préparée en premier lieu couvrait seulement le pont Wellington et non pas le pont du Grand Tronc?—R. Elle couvrait certainement une partie du pont du Grand Tronc.

"Q. C'était la superstructure. Pouvez-vous nous dire si elle s'appliquait à une partie quelconque de l'infrastructure ou des culées du pont du Grand Tronc?—R. Je ne pourrais le dire. Je ne conteste pas ce que dit M. Parent au sujet de l'estimation, car il est censé mieux connaître que moi ce qu'elle couvrait.'

"Or, si M. Schreiber ne conteste pas ce que j'ai dit au sujet de l'estimation, pourquoi me tient-il responsable de ses propres ordres? Je le repète, je ne veux pas attaquer ici M. Schreiber. Il était accablé d'ouvrage et il n'a eu que quelques semaines pour se mettre au fait de la nature de ces améliorations. Il le dit lui-même dans son témoignage: 'Je suis nommé le 30 novembre et j'entrai en fonctions dans la deuxième semaine du mois de décembre. Je n'étais pas au fait des affaires du département, et la chose n'est venue à ma connaissance que quelque temps après.' Maintenant, pourquoi me punir pour des choses qui ne me sont pas imputables? Mon chiffre pour la maçonnerie était de 1,000 verges cubes: M. Schreiber augmente ce chiffre de 3,642 verges cubes. Mon estimation ne comprenait que peu d'excavation en terre: M. Schreiber m'ordonna d'en faire faire 9,720 verges cubes de plus, qu'il fallait sortir à la pelle à une hauteur de 30 pieds, et dans un temps où le sol était profondément gelé. J'avais demandé deux mois pour faire faire ces travaux restreints et pour les faire faire en partie seulement, car la maçonnerie ne devait être construite qu'au printemps: M. Schreiber ne m'accorda que 40 jours pour faire exécuter des travaux trois fois plus considérables, ce qui m'obligeait à faire travailler le dimanche et la nuit, à me procurer des appareils pour la lumière électrique, etc. J'avais proposé

de commencer les travaux au mois de décembre avant que la glace ne fut formée sur le canal, et M. Trudeau avait autorisé la chose. M. Schreiber m'a retardé jusqu'aux premiers jours de mars, et voilà pourquoi l'enlèvement de la glace a entraîné une dépense imprévue de près de \$40,000. D'après nos plans, on n'aurait eu besoin que de peu de chose en fait de travaux accessoires et d'outillage, disons pour une valeur de \$6,000; mais à la suite des changements faits par M. Schreiber, nous avons dû dépenser \$60,000 afin de pouvoir travailler efficacement. M. Schreiber prétend aussi que chaque fois qu'il m'a écrit il m'a recommandé de pratiquer l'économie; il dit dans son témoignage: 'Il fallait que les travaux fussent terminés pour le premier mai. C'était une condition *sine qua non*. Mais vous savez que chaque fois que j'ai eu l'occasion de donner des instructions à M. Parent, j'ai attiré son attention sur la nécessité de conduire les travaux d'une manière économique.' (Page 18.)

"Je n'avais pas besoin d'instructions de la part de M. Schreiber pour conduire les travaux avec économie. Je n'ai rien négligé pour restreindre les dépenses. Mais, comme question de fait, je dois dire que M. Schreiber ne m'a parlé qu'une seule fois d'économie, et c'est dans sa lettre du 10 mars 1893. Il a surtout insisté pour que tout fût terminé pour l'ouverture de la navigation. Pouvait-on s'attendre à ce que je fisse des miracles, lorsque la compagnie du Grand Tronc se déclarait incapable de faire sa part des travaux dans le temps donné? M. Schreiber l'admet, du reste, dans son témoignage: 'Nous avons eu des pourparlers avec la compagnie du Grand Tronc au sujet de la construction de ce pont. Si je me rappelle bien, je suis allé voir M. Seargeant et M. Hannaford en compagnie de M. Parent. M. Hannaford nous dit que la compagnie du Grand Tronc n'entreprendrait pas ces travaux. Je suis allé voir de nouveau M. Seargeant. Ce dernier envoya chercher M. Hannaford, qui me répéta la même chose. M. Seargeant me dit que, dans les circonstances, il préférerait ne pas entreprendre les travaux en question. Nous n'avions pas d'autre alternative que de faire construire le pont nous-mêmes.' (Pages 12 et 13.)

"Au mois de janvier, les autorités du Grand Tronc (le gérant général et l'ingénieur en chef) trouvaient déjà le temps trop court pour entreprendre une partie des travaux, et cependant je recevais plus tard l'ordre de faire le double de ce qu'elles avaient refusé de faire. Qu'en pensez-vous? Je sais que les travaux ont été conduits d'une façon très dispendieuse, mais il faut tenir compte de la position ingrate et difficile dans laquelle je me trouvais placé. Je devais soit pousser les travaux à tout prix ou entraver la navigation après le 1er mai, ce qui serait arrivé si j'avais agi autrement que je ne l'ai fait. Ajoutez à cela les désagréments et les embarras causés par M. Kennedy, dont je ne pouvais connaître ni les ordres ni les actions qu'en les voyant exécuter, c'est-à-dire trop tard, et il m'était tout à fait impossible, dans les circonstances, de le suspendre ou de le faire destituer.

"Voilà, monsieur le ministre, les raisons que j'invoque pour me justifier. Vous comprenez que je ne puis laisser impunément ternir mon honneur devant le public, obligé que je suis de gagner ma vie et celle de ma famille. Je veux être loyal, et bien que j'aie pu communiqué ces faits à des amis afin de m'assurer leur influence et provoquer votre sympathie en ma faveur, j'ai cru qu'il valait mieux ne pas révéler certaines choses que le public ne peut guère découvrir par les documents produits devant la commission.

"M. Schreiber dit dans son témoignage que j'ai été suspendu parce que j'avais désobéi à ses ordres, surtout en ce qui concerne l'enlèvement de l'ancien pont du Grand Tronc. Je vous affirme de la manière la plus positive que je n'ai jamais reçu d'ordres par écrit à ce sujet. Dans le cours d'une conversation, M. Schreiber a pu me dire de ne pas enlever ce pont avant que ce fût absolument nécessaire, et alors c'était à moi de juger quand le moment serait venu. Je me suis consulté avec les autorités du Grand Tronc, et nous en sommes venus à la conclusion d'enlever le pont afin de faciliter les travaux et d'épargner du temps, et, si le service du chemin de fer l'exigeait, on devait faire construire un pont provisoire plus bas. C'est exactement ce qui a été fait quelques jours plus tard sur l'ordre de M. Schreiber. Je terminerai en disant que jamais de ma vie je n'ai volontairement désobéi aux ordres de mes chefs."

Par M. Davies :

Q. Quelle est la date de cette lettre ?—R. Septembre.

Q. Le 29 septembre ?—R. Le mois seul est indiqué.

Q. Cette lettre de M. Parent que vous venez de lire est en date de septembre 1893 ?—R. Oui.

Q. Elle a été écrite après sa suspension, n'est-ce pas ?—R. Oui.

Q. A quelle date a-t-il été suspendu ?—R. Le 13, je crois.

Q. Le 13 septembre ?—R. Le 13 mai.

Q. Je veux appeler votre attention sur deux points soulevés par cette lettre. M. Parent cherche d'abord à justifier le coût énorme du pont et à se justifier au sujet de la manière dont il a conduit les travaux ?—R. Oui.

Q. Il dit dans sa lettre du 12 mai que les plans primitifs ne comprenaient pas de culées, et que si ces plans avaient été suivis, les travaux auraient pu être faits au prix qu'il avait établi. Etes-vous d'accord avec lui sur ce point ?—R. Lorsqu'il parle des plans primitifs, je suppose qu'il veut dire l'estimation préparée en premier lieu. Je l'ai produite l'autre jour. Pour une voie navigable de 18 pieds, je crois que les travaux auraient pu être faits au prix porté dans son estimation.

Q. Ce devait être d'abord une construction bien simple ?—R. L'on s'était d'abord proposé de démolir tout simplement une partie du mur du canal jusqu'aux culées, sans se rendre jusqu'au fond du canal.

Q. De sorte que, en laissant complètement de côté la question de fraude, l'estimation préparée par M. Parent aurait probablement couvert le coût des travaux que l'on se proposait alors d'exécuter ?—R. Oui, probablement.

Q. Et l'excédant des dépenses est dû aux changements qui ont été faits et à la fraude, s'il y en a eu ?—R. Sans doute une partie du surcroît de dépenses est due au changement que l'on a fait à son devis en approfondissant le canal à 20 pieds, et une partie, comme je l'ai déjà dit, à l'erreur que j'ai commise en écrivant "22 pieds de navigation" au lieu de "22 pieds d'eau."

Q. Vous vous tenez responsable de \$14,000 à cause de cela ?—R. A peu près.

Q. L'excédant des dépenses est aussi attribuable à d'autres causes ?—R. Sans doute.

Q. M. Parent prétend que les travaux devaient être commencés au mois de décembre, mais qu'on les avait retardés jusqu'au mois de mars, et que ce retard a causé une augmentation dans les dépenses de près de \$40,000 pour l'enlèvement de la glace. Est-ce bien cela ?—R. Il n'y a pas de doute que la glace était plus épaisse au mois de mars qu'au mois de décembre. Mais il se trompe lorsqu'il dit que c'est moi qui ai fait ce changement. Je n'ai eu rien à faire avec cela.

Q. En êtes-vous sûr ?—R. Je n'ai eu rien à faire avec cela.

Q. Qui a fait ce changement ?—R. Il a été fait avant mon entrée en fonctions. Je crois qu'il y a une lettre de M. Parent, en date du 28 de novembre, où il est question de la chose et où il dit que les travaux devaient commencer au mois de mars. Il n'a été rien fait du tout en décembre.

Q. Il paraît évident qu'on s'était tout d'abord proposé de commencer les travaux en décembre ?—R. Les travaux devaient être faits entre le 1^{er} décembre et le 15 février.

Q. Et quelqu'un les a retardés au mois de mars ?—R. Sans doute.

Q. Et en conséquence de ce changement on a dépensé des sommes considérables de deniers publics ?—R. Les travaux ont coûté plus cher.

Q. Pouvez-vous me dire qui est responsable de ce changement ?—R. La correspondance montre comment ce changement a été fait.

Q. J'ai parcouru avec soin la correspondance, et je n'y trouve rien sous ce rapport ?—R. Je crois que c'est là.

Q. Est-ce que le département a sanctionné ce changement ?—R. Il a dû le sanctionner. Il n'y a pas de doute que la chose a été autorisée. C'est avant que j'eusse rien à faire avec les canaux.

Q. Est-ce que le chiffre de \$40,000, qu'il fixe comme montant des dépenses additionnelles provenant de cette cause, est raisonnable ?—R. A-t-il donné ce chiffre quelque part ?

Q. Il dit: "M. Schreiber m'a retardé jusqu'aux premiers jours de mars, alors que l'enlèvement de la glace a entraîné une dépense additionnelle de près de \$40,000." Est-ce approximativement exact?—R. Je ne le pense pas.

Q. A combien portez-vous l'augmentation de dépenses causées par ce retard?—R. C'est très difficile à dire.

Q. Il a donné le chiffre de \$40,000. Est-ce trop ou pas assez?—R. Je crois que c'est trop.

Q. Pouvez-vous mentionner une somme?—R. Je ne le puis pas. Il est parfaitement vrai que la glace devait alors être plus épaisse et le sol plus profondément gelé.

Q. Il dit aussi: "D'après mes plans, il aurait fallu peu de chose en fait d'outillage et de travaux accessoires, disons pour une valeur de \$6,000; mais à la suite des changements faits par M. Schreiber, nous avons dû dépenser \$60,000 pour pouvoir travailler efficacement." Est-ce exact?—R. Non, car le seul changement que j'aie fait a été de porter la voie navigable de 20 à 22 pieds.

Q. C'est vous qui avez ordonné la construction des culées?—R. Non; je n'ai rien eu à faire avec cela.

Q. Je crois que vous vous trompez?—R. Non.

Q. Veuillez relire la lettre dans laquelle M. Parent attire l'attention sur ce changement?—R. La lettre du 12 mai?

Q. Oui.—R. Je sais maintenant de quoi vous voulez parler. Il n'y avait pas que le pont de la rue Wellington à construire, mais encore le pont du chemin de fer du Grand Tronc. Nous avions cru pouvoir nous entendre avec la Compagnie du Grand Tronc au sujet de la construction de son pont.

Q. Les plans primitifs ne prévoyaient pas la construction de culées. M. Parent n'a pas dû de son propre mouvement faire construire des culées, et s'il en a fait construire, c'est qu'il avait été autorisé à cet effet.—R. Non. Je crois vous avoir déjà dit que le ministre avait demandé à M. Trudeau de lui préparer un mémoire indiquant quelle dépense additionnelle il faudrait faire pour obtenir une voie navigable de 20 pieds au lieu de 18. C'est avant que j'eusse rien à faire avec les travaux. M. Trudeau déclara qu'il ne pouvait faire ce calcul sans que M. Parent fût présent. Le ministre lui dit de faire venir M. Parent. Ce dernier vint à Ottawa et travailla avec M. Trudeau pendant environ deux jours, et ils vinrent trouver le ministre (je n'ai pas eu connaissance de la chose, mais c'est ce que le ministre m'a dit dans le temps), et lui dirent qu'il faudrait \$40,000 de plus pour établir une voie navigable de 20 pieds. Cela se passait en novembre.

Q. Prétendez-vous dire que vous n'avez pas eu connaissance de la chose?—R. C'est ce que j'affirme.

Q. Avez-vous quelque preuve à l'appui de votre affirmation?—R. Non; mais le ministre peut vous dire que tout ce que j'ai su à ce sujet, c'est lui qui me l'a rapporté.

Q. Voulez-vous consulter la lettre de M. Parent en date du mois de mai?—R. Voici sa lettre du 12 mai, que je vais lire si vous le désirez.

Q. Je veux que vous nous donniez lecture des faits qu'il relate en un ou deux endroits?—R. Veuillez me dire où.

Q. Voyez au commencement, où il fait l'historique des faits, et dites-moi si sa version est exacte. Voici ce qu'il dit:—

"J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport suivant:—

"Au mois d'octobre 1892, le département des Chemins de fer et Canaux me demanda de faire l'estimation de ce que coûterait l'enlèvement des culées et des obstructions qui rétrécissaient le canal Lachine en face de la rue Wellington, et pour construire un nouveau pont, rendu nécessaire par l'accroissement du roulage en cet endroit. Les plans des travaux projetés furent étudiés avec soin au département, à Ottawa. Je n'avais reçu instruction que de calculer combien coûteraient la construction d'une nouvelle pile à pivot pour le pont de roulage, qui devait être élargi de 18 à 48 pieds, et l'enlèvement des piles-culées situées au milieu du canal, parallèlement à la ligne des deux piles centrales; je devrais aussi déterminer le coût des caissons nécessaires et des superstructures en fer. Je disais dans mon rapport du 18 octobre 1892 qu'en conséquence, la largeur du pont devait être portée de 18 à 48

pieds, ce qui nécessiterait la construction d'une nouvelle pile centrale d'une largeur de 50 pieds, et l'enlèvement des deux piles-culées sur lesquelles reposaient les extrémités des ponts Wellington et du Grand Tronc actuels. Ces deux ponts, par suite de l'enlèvement des piles-culées, devaient être considérablement allongés. Et pour mieux définir la nature des travaux recommandés par moi, je terminais le même rapport en disant que si l'on pouvait retirer l'eau du canal, disons depuis le 15 décembre prochain jusqu'au 1^{er} février 1893, la construction de la pile centrale et des caissons serait grandement facilitée, de même que l'enfoncement des pilotis. M. Trudeau, qui remplissait dans le temps les fonctions de sous-ministre et d'ingénieur en chef, était aussi sous l'impression qu'il n'y aurait pas autre chose à faire que les travaux dont je viens de parler, et dans une lettre adressée à l'honorable ministre des Chemins de fer et Canaux, le 19 octobre 1892, il approuva le rapport que je lui avais transmis. Il ne faut pas oublier que les culées qu'il fallait enlever n'étaient en réalité que des espèces de piles intermédiaires, construites à une distance d'environ 30 pieds du bord du canal. Les dimensions de chacune des deux piles à enlever étaient de 250x15 pieds et 21x5."

Q. Savez-vous à quoi se rapportent ces chiffres?—R. Oui, aux piles centrales.

Q. Indiquent-ils la longueur ou la largeur de ces piles?—R. Leur longueur.

Q. Veuillez les lire.—R. 250 pieds par 15 pieds et 21 pieds sur 15.

Q. Ceci n'est pas exact; est-ce que ce ne devrait pas être 25 par 15?—R. Je le crois.

Q. M. Parent continue en ces termes:—

" Il y avait, en outre, les murs proprement dits, que je me proposais de conserver pour appuyer les extrémités des deux ponts. Cela explique pourquoi, dans mon estimation, il n'y a que \$8,025 pour la pierre, c'est-à-dire ce qui était considéré comme suffisant pour l'unique pile-pivot qui devait être construite et qui aurait exigé 780 verges cubes de pierre de maçonnerie. Il n'y a jamais eu alors d'autres plans, calculs, ni épures, et vous vous rappellerez que, dans votre lettre du 18 janvier, vous me disiez qu'il n'y avait pas au département de copies de dessins relativement à la maçonnerie de la pile-pivot, ni au sujet des culées du pont de la rue Wellington et du pont du chemin de fer sur le canal Lachine, près de la rue Wellington. On ne trouvait pas de copie de ces plans parce qu'on ne m'en avait jamais demandé.

" Je dois ajouter que dans le temps le public demandait que le canal fût creusé de manière à ce que les navires tirant 22 pieds d'eau pussent y passer. Le gouvernement, dans le but de se rendre à cette demande, m'avait écrit, par votre entremise, le 7 janvier 1893, comme suit: ' Veuillez préparer un état approximatif des dépenses qu'il faudrait faire pour donner aux canaux du Saint-Laurent, qui se trouvent sous votre contrôle, une largeur de 300 pieds au fond, y compris les biefs de rivières, et pour les creuser de manière à ce que les navires tirant 22 pieds d'eau puissent y naviguer.' C'est après avoir reçu ces instructions que je vous écrivais le 17 janvier: ' Si l'on se propose de mettre ce projet à exécution, il faudra tenir compte de la chose en construisant la maçonnerie du pont Wellington.' Par le retour du courrier, je reçus de vous les instructions suivantes: ' Je suppose que vous comprenez maintenant parfaitement que vous avez à faire construire non seulement la maçonnerie de la pile-pivot et des culées du pont de la rue Wellington, mais encore les culées du pont du chemin de fer sur le canal Lachine, près de la rue Wellington.'"

Ainsi, M. Parent dit: " On ne trouvait pas de copie de ces plans parce qu'on ne m'en avait jamais demandé." Or, si ce que M. Parent dit là est exact, il s'en suit que ce n'est qu'après le 7 janvier, un mois après votre entrée en fonctions, que vous lui avez écrit pour lui demander les plans de ces travaux?—R. Je lui ai écrit qu'on se proposait de donner aux canaux une profondeur de 22 pieds et une largeur de 300 pieds, mais cela ne s'appliquait pas du tout au pont Wellington. J'ai écrit dans ce sens à tous les ingénieurs. J'ai écrit à M. Thompson, du canal Welland, et à M. Rubidge, du canal de Cornwall. Ma lettre était écrite à propos du bill de M. Dutton qui avait été soumis à la Chambre, mais elle ne se rattachait pas du tout aux ponts.

Q. Je pense que vous faites erreur?—R. Je suis parfaitement sûr de ce que je dis.

Q. Vous a-t-il écrit cette lettre du 17 janvier où il dit : “ Si l'on se propose de mettre ce projet à exécution, il faudra tenir compte de la chose en construisant la maçonnerie du pont Wellington ? ”—R. Oui.

Q. Et vous lui avez répondu : “ Vous avez à faire construire non seulement la maçonnerie de la pile-pivot et des culées du pont du chemin de fer. . . . ? ”—R. Cela s'appliquait au pont du chemin de fer, il n'y a pas de doute là-dessus.

Q. Aux culées du pont de la rue Wellington?—R. Au pont du Grand Tronc.

Q. Est-ce la première fois qu'il était question de ces culées?—R. Non.

Q. Je ne vois pas d'autre allusion à la chose dans la correspondance?—R. Comme je vous l'ai expliqué, au mois de novembre, je crois, M. Haggart demanda à M. Trudeau de lui préparer un état indiquant le surcroît de dépenses qu'il faudrait faire pour créer une voie navigable de 20 pieds dans le canal. M. Trudeau déclara qu'il ne pouvait pas faire ce calcul sans que M. Parent fût présent. M. Trudeau et M. Parent travaillèrent ensemble et informèrent le ministre qu'il faudrait \$40,000 de plus. Voilà ce qui en est, d'après ce qu'on m'a dit. Je n'en sais rien personnellement.

Q. Dans tous les cas, vous lui avez donné instruction, dans votre lettre du 17, d'établir la fondation des piles et des culées de manière à servir à une voie navigable de 22 pieds?—R. Oui : il n'y a aucun doute là-dessus.

Q. Et c'est ce qui a causé l'excédant des dépenses?—R. Quel excédant de dépenses ?

Q. Le surcroît de dépenses qu'a entraîné la construction de culées qui n'étaient pas du tout prévues dans le plan primitif?—R. Ce plan ne comprenait que 500 verges de maçonnerie pour les culées.

Q. En outre, M. Parent prétend que ces nouveaux plans ont occasionné une dépense d'environ \$60,000 pour outillage et travaux accessoires, tandis que son plan primitif ne portait qu'une somme de \$6,000 pour cela ? Qu'avez-vous à dire à ce sujet?—R. Vous voulez parler du plan primitif qui ne comprenait pas les culées ?

Q. Je veux parler simplement de ce que dit M. Parent dans sa lettre. D'après lui, les culées telles qu'elles ont été construites ont nécessité des travaux temporaires et un outillage coûtant \$60,000, tandis que le pont dont il avait fait le plan n'aurait exigé que \$6,000 de ce chef?—R. Je n'envisage pas la chose de cette manière, mais je ne nie pas que les travaux ont dû coûter plus cher et nécessiter plus de travaux accessoires et de dépenses imprévues que si les culées n'eussent pas été construites.

Q. Quelle estimation avez-vous faite?—R. Je n'en ai fait aucune particulièrement. Je ne crois pas. . . .

Q. Il porte cela à \$60,000. Je voudrais savoir si vous vous accordez avec lui ?—R. Non, pas du tout.

Q. Avez-vous quelque idée de la chose?—R. Non. La moitié de ce montant serait encore trop.

Q. Vous êtes-vous jamais formé une opinion raisonnée à ce sujet?—R. Oui ; je crois que la somme de \$18,000 aurait dû couvrir tous les travaux temporaires et imprévus.

Q. Et si ces travaux ont coûté \$60,000?—R. Ils ont coûté trop cher.

Q. C'est tout ce que vous avez à dire à ce sujet?—R. Que voulez-vous que je vous dise de plus ?

Q. J'aurais cru que, comme ingénieur en chef, vous auriez d'autres observations à faire sur cet écart entre votre chiffre et celui de M. Parent?—R. Je suis d'avis qu'une somme de \$18,000 était suffisante.

Q. Vous avez dit hier que vous aviez demandé un rapport—que M. Haggart et vous, étiez allés voir les travaux le 19 avril. Vous avez demandé un rapport à M. Parent et à M. Kennedy?—R. Oui.

Q. Vous avez lu le rapport de M. Parent?—R. Non, je crois que vous vous trompez.

Q. Il a été produit hier.—R. Je ne l'ai pas lu ; je ne le pense pas.

Q. Vous avez reçu de M. Parent un rapport qui a été produit ici?—R. Permettez ! j'ai demandé à M. Parent de me faire un rapport. Deux jours après, il m'écrivit qu'il lui faudrait un peu de temps pour préparer un rapport complet. Il m'a transmis son rapport plus tard.

Q. Parent vous a transmis un rapport subséquemment. C'est le rapport que vous avez produit hier?—R. Je ne crois pas l'avoir lu.

Q. Vous l'avez produit! Il est coté. Il n'était pas nécessaire que vous le lisiez. Kennedy vous a-t-il envoyé un rapport?—R. Non.

Q. Quelle date porte ce rapport de Parent?—R. Le 12 de mai.

Q. Avez-vous insisté ensuite pour qu'il fisse ce rapport?—R. Oui.

Q. Vous l'avez vu personnellement?—R. Oui.

Q. L'avez-vous pressé de faire son rapport?—R. Je lui ai demandé de faire un rapport. Il me dit qu'il pensait qu'il serait temps de le faire quand il serait appelé devant la commission.

Q. Il avait été alors décidé de nommer une commission?—R. Oui.

Q. Et il vous a dit.....?—R. Qu'il préférerait attendre et donner ses explications à la commission.

Par sir Richard Cartwright :

Q. C'est-à-dire qu'il a refusé de vous faire rapport?—R. Je ne sais trop si l'on peut appeler cela un refus ou non. C'est ce qu'il a dit.

Par M. Davies :

Q. Combien de temps s'est-il écoulé entre la date où vous lui avez écrit pour la première fois de vous transmettre un rapport et celle où vous lui avez demandé la chose verbalement?—R. Plusieurs semaines.

Q. Ne pouvez-vous pas préciser?—R. Non.

Q. La lettre de Parent accusant réception de celle où vous lui demandiez un rapport est en date du 1er mai, n'est-ce pas?—R. Oui.

Q. Vous avez demandé un rapport à Kennedy et à Parent dès le 1er mai?—R. Oui.

Q. Quand avez-vous vu Kennedy personnellement?—R. Je ne pourrais vous dire.

Q. Combien de temps après?—R. Quelque temps après.

Q. Quand la commission a-t-elle été nommée?—R. Je ne pourrais le dire non plus.

Q. Les commissaires ont été nommés le 17 de mai; c'est après cette date, je suppose?—R. Cela se peut.

Q. Est-ce avant cette date?—R. C'est possible; je n'en suis pas sûr.

Q. Il devait savoir qu'une commission avait été nommée, puisqu'il vous a dit qu'il rendrait témoignage devant les commissaires. Dans tous les cas, vous n'avez pas eu de réponse de Kennedy?—R. Non.

Q. Quelques jours auparavant—le 25 avril—vous aviez envoyé à M. Haggart une lettre où vous disiez que vous aviez été frappé de stupeur en recevant de M. Parent les bordereaux de paye et les comptes qui étaient dûs pour le mois de mars, à propos du pont de la rue Wellington, et qui s'élevaient à un chiffre énorme. Dans cette lettre vous dites que "M. Parent prétend que l'excédent des dépenses est dû à la grande quantité de glace qu'il a fallu enlever; à la difficulté qu'on a eu à creuser la terre, qui était gelée; à la rupture du batardeau par deux fois; aux obstacles qu'on a rencontrés lorsqu'il a fallu enlever les caissons et autres obstructions, qui se trouvaient pris dans la glace, et enfin, si j'ai bien compris, à l'intervention de personnages politiques"?—R. Oui.

Q. Où M. Parent dit-il cela?—R. Il me l'a dit verbalement.

Q. En quoi disait-il que l'excédant de dépenses était dû à des influences politiques?—R. Ce sont là ses paroles.

Q. N'avez-vous pas cru qu'il était de votre devoir d'intervenir alors?—R. Non.

Q. Ainsi, malgré que cette énorme dépense fût attribuée par votre employé à des influences politiques, vous n'avez pas cru qu'il était de votre devoir de vous renseigner à ce sujet?—R. Pas dans le temps. Il m'a expliqué la chose plus tard.

Q. Vous ne lui avez pas fait de questions du tout?—R. Pas que je me rappelle; pas à ce sujet.

Q. Pensiez-vous comme lui?—R. Non. Je n'avais eu connaissance de rien de semblable.

Par M. Haggart :

Q. Lui avez-vous écrit pour lui demander ce qu'il voulait dire par "influences politiques"?—R. Je ne le crois pas.

Q. Je suis sous l'impression que vous l'avez fait?—R. Je ne le crois pas. Si je l'avais fait, la correspondance le constaterait.

Par M. Davies :

Q. Vous avez simplement écrit à M. Haggart et vous ne vous êtes plus occupé de la chose?—R. Oui.

Q. Vous ignorez encore quelles pouvaient être ces influences politiques qui agissaient?—R. Je sais ce qu'il voulait dire. Il m'a dit que M. Kennedy était appuyé par des personnages politiques si influents qu'il ne pouvait pas le contrôler.

Q. C'est ce qu'il vous a dit plus tard?—R. Oui.

Q. Vous étiez allé visiter les travaux deux fois avant cela—une fois le 6 avril et une autre fois le 19 avril?—R. Je crois que j'y suis allé deux fois dans le cours du mois de janvier—vers le 6 et le 18 ou le 20.

Q. Il n'y avait rien alors qui pût être l'objet de commentaires au sujet de l'état des travaux, du nombre des ouvriers, etc.?—R. Non; on ne faisait que commencer les travaux.

Q. Lorsque vous êtes allé à Montréal en compagnie du ministre, le 19 avril, vous dites que vous avez vu un grand nombre d'hommes qui cassaient de la pierre?—R. Oui.

Q. Et M. Parent vous a dit que ces hommes ne faisaient pas partie de l'équipe du gouvernement?—R. Oui.

Q. Vous avez parlé à ces hommes?—R. Oui.

Q. Et ils vous ont dit qu'ils cassaient de la pierre pour paver un chemin pour le sénateur Drummond?—R. Pour paver un chemin conduisant à la raffinerie de M. Drummond.

Q. Vous avez appris qu'ils étaient à l'emploi du gouvernement?—R. Ils m'ont dit qu'ils étaient à l'emploi de M. Kennedy et qu'ils étaient payés par le gouvernement.

Q. Combien y avait-il d'hommes ainsi employés?—R. Je pense que c'est 19.

Q. Savez-vous combien de temps ils ont été employés de la sorte?—R. Non. Ils avaient cassé environ 1,000 verges de pierre. Je ne parle que de mémoire, et je puis me tromper.

Q. Verges cubes?—R. Oui.

Par M. Curran :

Q. Avez-vous eu ces renseignements des hommes?—R. Oui.

Q. Avez-vous ensuite parlé de la chose à Kennedy?—R. Je crois lui en avoir parlé.

Q. Que vous a-t-il dit?—R. Il m'a dit qu'on cassait cette pierre pour en faire du béton.

Q. En avez-vous aussi parlé à M. Parent?—R. Oui. Il m'a semblé ne pas savoir ce que cela voulait dire.

Par M. Davies :

Q. M. Parent vous a dit qu'il ne pensait pas que ces hommes fussent à l'emploi du gouvernement?—R. Oui.

Par M. Haggart :

Q. M. Parent était en voiture avec nous lorsque vous avez parlé aux hommes?—R. Oui.

Par M. Davies :

Q. Vous êtes sorti de la voiture pour parler aux hommes, et ils vous ont dit qu'ils cassaient cette pierre pour paver un chemin conduisant à la raffinerie de M. Drummond?—R. C'est ce qu'ils m'ont dit.

Par M. Curran :

Q. Combien de temps après avez-vous vu M. Kennedy?—R. Le même jour.

Par M. Davies :

Q. Et d'après ce qu'il vous a dit, que devait-on faire de la pierre en question?—R. Du béton pour le pont.

Q. Et vous lui avez fait observer que le bétonnage était fini?—R. Oui. Les hommes ont été alors congédiés.

Par sir Richard Cartwright :

Q. Ils avaient cassé à peu près 1,000 verges de pierre?—R. A peu près cela. Il y en avait peut-être 150 ou 200 verges de plus.

Par M. Curran :

Q. Etes-vous allé voir le chemin que l'on devait faire avec cette pierre?—R. Non.

Q. Savez-vous à quoi la pierre en question a été employée?—R. Oui; j'ai su plus tard à quoi elle avait été employée.

Q. A quoi a-t-elle servi?—R. À paver la rue du Moulin.

Q. Elle n'a jamais servi à paver aucun chemin conduisant à la raffinerie de M. Drummond?—R. On s'en est servi sur la rue du Moulin.

Q. De sorte que le nom de M. Drummond a été mêlé à cette affaire pour des fins politiques?—R. Je vous ai dit tout ce que je savais à ce sujet.

Par M. Davies :

Q. Est-il vrai que vous avez mêlé le nom de M. Drummond à cette affaire pour des fins politiques?—R. Je n'ai fait que vous exposer les faits tels qu'ils m'ont été rapportés.

Q. N'avez-vous pas dit hier, au cours de votre témoignage, que ces hommes vous avaient informé qu'ils cassaient cette pierre pour réparer ou faire le chemin conduisant à la raffinerie de M. Drummond?—R. Ils m'ont dit que c'était pour réparer le chemin conduisant à la raffinerie de M. Drummond.

Q. Lorsque vous avez découvert cela, vous avez congédié les hommes et vous avez employé la pierre ailleurs?—R. Nous avons employé la pierre et nous en avons déduit la valeur sur le compte des travaux.

Par sir Richard Cartwright :

Q. Est-ce que cette pierre a été cassée à la journée?—R. Oui.

Q. Vous ne savez pas combien de temps on a pris à la casser?—Non.

Par M. Haggart :

Q. Où se trouvait cette pierre?—R. Il y avait une forte quantité de pierre de taille et de pierre brute entre le pont Wellington et le pont situé près des écluses de Saint-Gabriel; c'est cette pierre qu'on cassait.

Q. La pierre a été enlevée et déposée sur la rue du Moulin? A quelle distance a-t-on transporté cette pierre?—R. La rue du Moulin se trouve à un demi-mille ou trois-quarts de mille plus loin.

Par M. Davies :

Q. A quelle distance se trouve la raffinerie de M. Drummond de l'endroit où était cette pierre?—R. Je ne sais pas même où est située cette raffinerie.

Q. Je vais maintenant vous interroger au sujet des bordereaux de paye. Les bordereaux de paye pour le mois de novembre ont été expédiés de Montréal, d'après cet état (pièce n^o 19), le 5 décembre?—R. Oui.

Q. Ceux du mois de décembre ont été expédiés le 11 janvier?—R. Oui.

Q. Ceux pour le mois de janvier ont été envoyés de Montréal le 5 février?—R. Oui.

Q. Maintenant nous sommes arrivés aux deux mois où des fraudes auraient été commises. Le bordereau pour le mois de février n'a pas été expédié de Montréal avant le 25 mars?—R. Non.

Q. Vous avez dit dans votre témoignage que, le 10 mars, vous avez lu dans le *Star* un article disant que 1,300 hommes étaient employés aux travaux. Le même jour, 10 mars, Douglas vous a fait rapport que le nombre des ouvriers était considérable, et que les travaux étaient exécutés d'une manière extravagante?—R. Oui.

Q. Le même jour, vous avez télégraphié à Parent de venir à Ottawa avec les bordereaux de paye, et Parent, avez-vous dit, est venu le 13, mais sans les bordereaux de paye?—R. Oui.

Q. M. Douglas est revenu et il a confirmé verbalement son rapport écrit, de sorte que le 10 et le 13 mars vous saviez que les travaux étaient exécutés d'une manière extravagante, et que le nombre des hommes employés était très considérable. Vous connaissiez ces faits?—R. J'ai dû les connaître. Je les avais devant moi.

Q. Dans le rapport de M. Douglas?—R. Oui.

Q. Or, dites-moi pourquoi vous êtes resté tranquille et que vous n'avez reçu les bordereaux de paye que le 25 mars, sachant comme vous le saviez, que les travaux étaient exécutés avec une grande extravagance et que le nombre des hommes employés était très considérable, les journaux l'estimant à 1,350? Vous paraissez n'avoir rien fait pour obtenir les bordereaux de paye avant le 25?—R. Tout ce que j'ai fait l'a été par l'intermédiaire de M. Parent, tout.

Q. Ayant lu les rapports des journaux, et ayant envoyé un messenger spécial de votre département, qui vous a confirmé le rapport des journaux, et sachant que les travaux étaient conduits avec extravagance et gaspillage, ne vous a-t-il pas semblé que vous deviez faire quelque chose pour vous procurer les bordereaux de paye?—R. Je n'en ai aucun doute.

Q. Pouvez-vous me démontrer que vous avez fait quelque chose?—R. Non. M. Parent est venu le 13. Je ne doute pas qu'il a reçu de ma part l'ordre de réduire le nombre des hommes, et il l'a réduit.

Q. Vous avez reçu ces bordereaux de paye et vous en avez ordonné le paiement sans plus d'investigations?—R. Oui, j'en ai ordonné le paiement. On les a vérifiés dans mon bureau pour s'assurer qu'ils étaient conformes aux prix autorisés et qu'ils étaient dûment approuvés. Ils étaient attestés par Parent, Kennedy et le pointeur.

Q. Oui, je vois qu'ils le sont, et à première vue ils paraissaient exacts, si vous ne saviez pas qu'il y avait fraude?—R. J'ignorais entièrement que des fraudes étaient commises.

Q. Vous aviez vu le rapport du *Star* disant que 1,350 hommes étaient employés?—R. Oui.

Q. Et le rapport de Douglas signalant le fait que les travaux étaient exécutés d'une manière très dispendieuse?—R. Oui. Je vous ai dit que je n'ai aucun doute que sur réception de ma lettre M. Parent a réduit considérablement le nombre des hommes et des attelages.

Q. Quoi qu'il en soit, vous avez payé sans plus amples investigations?—R. J'ai payé ces bordereaux après les avoir examinés de la manière que j'ai indiquée.

Q. Vous avez raison de croire maintenant qu'il y a eu des fraudes dans ces bordereaux?—R. Je ne les crois pas exacts.

Q. Ne croyez-vous pas, d'après les preuves que vous avez obtenues, que des noms fictifs ont été inscrits sur ces bordereaux de paye?—R. Je n'en ai pas de preuve.

Q. Que vous a donné à croire l'enquête faite sur ces faits?—R. Je suis sous l'impression qu'ils ne sont pas exacts.

Q. Sous quel rapport ne sont-ils pas exacts?—R. Je ne saurais le dire. Je crois que les hommes dont les noms figurent sur les bordereaux de paye n'étaient pas tous employés aux travaux. C'est ce que je crois, mais je n'en ai pas la preuve.

Q. Eh bien! c'est une question à laquelle d'autres pourront répondre, mais vous avez fait des investigations sur cette affaire?—R. Oui.

Q. Ainsi qu'il était de votre devoir d'en faire en qualité d'ingénieur en chef?—R. Et je n'en ai pas la preuve, mais je crois que les bordereaux ne sont pas exacts.

Q. Sur quoi vous appuyez-vous pour le croire, s'il n'y a pas de preuves?—R. Sur ce que j'ai entendu dire.

Q. Allez-vous maintenant parler d'après de simples oui-dire?—R. Oui, je n'ai point la preuve; je cherche à la trouver maintenant devant les tribunaux.

Q. M. St. Louis vous poursuit? Voulez-vous dire que jusqu'à ce moment, avec le rapport de vos commissaires sous les yeux, vous n'avez pas cherché à constater les faits de manière à pouvoir vous former une opinion?—R. C'est ce que j'ai fait. Dès que l'affaire a été soumise à une commission, j'ai cru que j'étais en cause autant que tout autre, et je n'ai plus rien fait.

Q. Ce n'est pas ce que je vous demande. Avez-vous fait des investigations?—R. La commission en faisait, et je n'ai plus agi.

Q. Croyez-vous que les bordereaux de paye étaient frauduleux?—R. Je ne saurais dire.

Q. Le croyez-vous?—R. Je n'ai pas le droit de le dire sans en avoir la preuve. Je n'aime pas agir de la sorte. Je ne crois pas qu'ils soient exacts.

Q. Avez-vous lu le rapport des commissaires?—R. Non, je ne l'ai pas encore lu en entier.

Q. Vous n'avez pas même lu ce rapport?—R. Je ne l'ai vu que ces jours derniers. Il m'a été envoyé immédiatement, et je l'ai remis à M. Haggart, qui l'a soumis au ministre de la Justice. J'en ai maintenant un exemplaire imprimé.

Par sir Richard Cartwright :

Q. Devons-nous comprendre que jusqu'à présent vous n'avez pas lu le rapport des commissaires?—R. Je ne l'ai pas encore tout lu.

Par M. Davies :

Q. Je vais vous en lire une partie. Les commissaires font rapport que tous les comptes relatifs au pont se sont élevés à la somme de \$490,725. Je crois que c'est exact, n'est-ce pas?—R. Je n'ai pas vu tous ces comptes. Ils ont été présentés à la commission. Je n'en ai vu que pour un montant de \$445,000 à peu près.

Q. Avez-vous d'autres raisons qui vous portent à douter que les commissaires ont établi les chiffres exactement quand ils les ont fixés à \$490,000?—R. Je n'ai aucune raison pour mettre ces chiffres en doute.

Q. Maintenant, sur ces \$490,000, \$60,000 sont en litige devant les tribunaux, et la réclamation de M. St. Louis n'est pas encore payée?—R. Je crois que c'est à peu près la somme en litige.

Q. C'est-à-dire, il poursuit le gouvernement en s'appuyant sur ces bordereaux de paye pour main-d'œuvre fournie par lui?—R. Oui.

Q. Si ses bordereaux de paye sont attestés, et si la main-d'œuvre qu'il a fournie l'a été par lui, je suppose, bien que ce soit une question de droit, qu'il recouvrera probablement cette somme?—R. Je le suppose.

Q. Dans ce cas, si la main-d'œuvre a été réellement fournie par lui, où se trouve la fraude?—R. Je n'en sais rien.

Q. Le total des comptes fournis pour les ponts est de \$490,000. Retranchez la superstructure, \$60,400. C'est cela, n'est-ce pas?—R. Oui.

Q. Il resterait \$430,325 pour l'infrastructure. Or, les commissaires estiment que ce travail aurait dû coûter \$200,000. Etes-vous d'accord avec les commissaires, ou désirez-vous faire une autre estimation?—R. Eh bien! si l'ouvrage avait coûté \$225,000, je n'aurais pas trouvé à redire.

Q. S'il avait coûté \$225,000, dites-vous. Vous ajoutez \$25,000? Vous pouvez ajouter plus ou moins suivant l'idée que vous avez des difficultés. Il est assez facile de dire ce que l'entreprise aurait coûté dans des circonstances ordinaires, d'une manière générale, durant l'été; mais, d'après Parent et Kennedy, il a fallu surmonter des difficultés énormes?—R. Eh bien! je n'aurais pas cru qu'elles fussent aussi grandes qu'ils ont paru le croire.

Q. Maintenant, dans le cas où, d'après le rapport des commissaires, l'entreprise aurait dû coûter \$200,000, il y a donc un excédant de \$230,325?—R. Oui.

Q. Duquel ils déduisent l'outillage et les matériaux, le personnel des ingénieurs et les frais de voyage, laissant à peu près \$200,000, en chiffres ronds, comme étant ce que ces travaux ont coûté de trop?—R. Oui.

Q. Vous approuvez ce calcul?—R. Je n'ai aucun doute que l'entreprise a coûté une somme très considérable de plus qu'elle aurait pu coûter.

Q. Je ne vous demande pas cette opinion générale. C'est une manière très officielle de ne pas vous compromettre. Etes-vous ou n'êtes-vous pas d'accord avec les trois commissaires quand ils estiment à \$200,000 ce que cette entreprise a coûté de trop?—R. Je n'aurais pas cru que ce fût autant que cela.

Q. Combien mettriez-vous en moins?—R. Je crois que vous pourriez ajouter \$25,000 et dire \$225,000.

Q. De sorte que cette entreprise, comparativement minime, coûte presque le double de ce qu'elle aurait dû coûter?—R. Oui, à peu près.

Q. Eh bien! monsieur, vous avez dû vous former une idée quelconque des causes de ce résultat?—R. Pour commencer, j'ai déjà dit que je ne crois pas que ces bordereaux de paye soient exacts.

Q. C'est une des causes?—R. Oui.

Q. Cela ne justifierait pas la dépense des \$175,000 ou \$200,000?—R. Je ne sais pas combien cette cause peut expliquer.

Q. Mais vous avez dû faire une estimation quand vous avez dit \$225,000? Vous avez dû avoir en vue la main-d'œuvre, ou les matériaux, ou autre chose en retranchant \$25,000? Je ne veux pas supposer que vous parlez à l'aventure?—R. Non, je ne parle pas à l'aventure.

Q. En déduisant \$25,000 de l'estimation faite par les commissaires, vous avez dû les retrancher de la somme réclamée pour la main-d'œuvre?—R. Cette déduction était pour ce que je considère comme étant le coût total de l'entreprise.

Q. Si l'entreprise coûte le double de ce qu'elle aurait dû coûter, êtes-vous incapable, en qualité d'ingénieur en chef, de nous en donner la raison? Qui a volé le gouvernement? C'est ce que nous voulons savoir?—R. La conclusion à laquelle je suis arrivé est que ces comptes ne sont pas exacts. On a acheté des quantités de matériaux qui n'étaient pas nécessaires. Je vois dans le rapport des commissaires qu'il y a un million de pieds de bois de charpente dont l'emploi est inexpliqué.

Q. Eh bien! je vais vous lire les observations des commissaires sur ce point, puisque vous en avez parlé:—

“La grande quantité de bois de charpente et de bois de service achetée pour des travaux si peu considérables est extraordinaire. Il n'y a que deux espèces de travaux dans lesquels ce bois pouvait être employé: les travaux permanents et les travaux provisoires ou faux travaux. Par des calculs faits d'après la preuve et les plans, nous estimons qu'il a pu être employé, tant en bois de charpente qu'en bois de service, environ 2,504,800 pieds, mesure de planche. La quantité totale imputée sur la construction des ponts est de 3,613,600 pieds, mesure de planche, ce qui laisse une différence de 1,018,800 pieds, mesure de planche.” Croyez-vous que ces chiffres sont exacts?—R. Je le crois.

Q. “Nous ne pouvons pas constater où cette dernière quantité de bois a été employée, il est probable qu'une partie n'a jamais été transportée sur les lieux.” Alors le calcul fait par les commissaires, savoir, que le gouvernement a été fraudé jusqu'à concurrence de plus d'un million de pieds de bois, mesure de planche, est une conclusion que vous approuvez?—R. D'après les états que j'ai, il paraît qu'il en est ainsi.

Q. D'après les états que vous avez, vous arrivez à cette conclusion. Quelle somme représente ce million de pieds de bois dont le gouvernement a été volé?—R. Mettez-le à \$20 par mille pieds.

Q. \$20,000, alors. Eh bien! si vous allouez \$20,000 pour ce vol de bois, il vous reste encore \$150,000 ou \$160,000 à expliquer?—R. Oui. Je crois que le compte concernant la main-d'œuvre est inexact.

Q. Quelle somme, à peu près?—R. Je ne peux pas établir la proportion.

Q. Avez-vous estimé combien la main-d'œuvre aurait dû coûter?—R. Non.

Q. Etes-vous incapable d'aider le comité à comprendre comment ces vols énormes ont eu lieu?—R. Je crois qu'une grande partie est due à la main-d'œuvre.

Q. A votre connaissance, y a-t-il quelque entreprise publique dont le coût a autant dépassé celui qu'il aurait dû être que celle-ci?—R. Autant dépassé ce qu'il aurait dû ?

Q. Cette entreprise, d'après votre calcul, coûte le double de ce qu'elle aurait dû coûter?—R. Non, je n'en connais pas. Je ne me souviens pas d'avoir jamais vu la même chose.

Q. Qu'a-t-on fait de l'outillage et des matériaux restés sur le terrain?—R. Tout a été empilé et on en a fait un état—machines, outillage, matériaux, tout. Ce qui pouvait être détérioré par le mauvais temps a été mis à l'abri.

Q. Qu'en a-t-on fait?—R. La pierre dont j'ai parlé, la pierre concassée, a été employée pour réparer la rue du Moulin.

Q. Quelle en est la valeur?—R. Je l'ignore.

Q. Donnez-en une idée, je vous prie?—R. Je suppose que la valeur est de \$1.50 par verge.

Q. Combien de verges?—R. A peu près mille verges.

Q. Très bien, voilà mille piastres pour cet article. Je veux savoir si l'outillage et les matériaux sont encore là, ou s'ils ont été utilisés ou conservés?—R. Ce qui n'a pas été utilisé est encore là. Cependant, je me trompe en disant cela. On peut en avoir volé une partie, mais nous pensons que tout est encore là.

Q. De fait, vous n'avez pas disposé de la plus grande partie de l'outillage ni des matériaux?—R. De la plus grande partie, non.

Q. Des neuf-dixièmes?—R. Oui.

Q. Qui sont encore là?—R. Oui.

Q. Qu'allez-vous en faire?—R. Nous l'utiliserons chaque fois qu'il y aura quelques travaux à faire où il pourra servir.

Q. Vous savez ce qu'il y a?—R. Oui.

Par M. Haggart :

Q. Vous avez fait un inventaire du tout?—R. Oui, j'ai l'inventaire ici.

Par M. Montcrieff :

Q. L'entreprise achevée, vous avez fait un inventaire de tout ce qui restait?—R. Oui.

Q. Donnez-nous la quantité brute des matériaux et de l'outillage?—R. Je l'ai déjà fournie.

Par M. Haggart :

Q. Vous avez vendu une partie des matériaux?—R. Nous n'avons vendu aucune partie des matériaux ; nous avons vendu une partie de l'outillage. Nous avons vendu quelques grues.

Par M. Davies :

Q. Combien?—R. Quelques-unes \$300 et d'autres \$500.

Q. Quel nombre en tout?—R. Un petit nombre.

Par M. Haggart :

Q. Vous êtes aussi autorisé à vendre une partie des machines?—R. Oui.

Q. Quelles sont les instructions que je vous ai données à cet égard?—R. Vous m'avez autorisé à vendre les machines à 15 pour 100 de moins que le prix coûtant.

Q. On en a demandé un plus grand nombre, mais j'ai refusé, et je vous ai dit de quelle manière en disposer. Vous souvenez-vous que je vous ai dit de ne plus en vendre à vente privée?—R. Il s'agissait d'un autre outillage. Je ne pense pas que c'était au sujet de ce pont.

Par M. Davies :

Q. Les estimations telles que préparées par M. Trudeau ont été approuvées par un arrêté du conseil?—R. Oui.

Q. Quelle était la profondeur de la voie navigable indiquée par lui et que vous avez changée ; seize pieds?—R. Dix-huit pieds.

Q. Alors, le changement de 18 à 22 pieds entraînerait une augmentation énorme du coût?—R. Non.

Q. Prétendez-vous que ce changement n'entraînait pas une augmentation énorme du coût de l'entreprise?—R. Non, je n'ai pas changé la profondeur de 18 pieds qu'elle était à 22. Je l'ai changé de 20 à 22 pieds.

Q. Cependant les deux pieds additionnels augmentaient considérablement le coût de l'entreprise. De combien cette augmentation était-elle?—R. De \$14,000 à peu près.

Q. Avez-vous obtenu un arrêté du conseil à cette fin?—R. Non. J'ai fait une erreur dans l'expression que j'ai employée.

Q. Je ne voulais pas parler de l'expression?—R. Je n'ai pas fait de changement.

Q. Vous avez fait le changement de vous-même?—R. Non. Le changement a été fait avant ma nomination.

M. HAGGART.—Le changement a été fait lorsque la dernière estimation a été modifiée par M. Trudeau et M. Parent. A cette époque, le changement était de 18 à 20 pieds. M. Parent et M. Trudeau sont venus de Montréal dans le but de me fournir la différence du coût entre une voie navigable de 18 pieds et celle de 20 pieds, et cette différence, je crois, était de \$40,000 ?

LE TÉMOIN.—Oui.

M. HAGGART.—Mes instructions à M. Schreiber étaient de donner 22 pieds de profondeur, c'est-à-dire 20 pieds sur les buscs, et il s'est trompé et a fait une voie navigable de 22 pieds au lieu de 20.

M. BERGIN.—Et cela a coûté \$40,000 ?

LE TÉMOIN.—Non, \$14,000.

M. HAGGART.—Il n'y avait pas de culées dans la première estimation pour les 18 pieds, et il y en avait dans celle de la voie navigable de 20 pieds.

M. DAVIES.—Cela fait une grande différence, comme de raison. (*Au témoin.*) Vous n'avez pas cherché vous-même à découvrir à qui était la faute?—R. Après la nomination des commissaires, je n'ai plus rien fait.

Q. Vous vous en êtes lavé les mains?—R. Non.

Q. Maintenant, vous n'avez pas lu le rapport des commissaires?—R. On me l'a donné, et je l'ai remis au ministre, qui l'a envoyé au ministre de la Justice.

Q. On aurait cru que vous vous seriez intéressé à l'affaire, et que vous auriez pris la peine de lire le rapport pour savoir qui s'était rendu coupable de cette énorme fraude?—R. Je ne pense pas que cela faisait partie de mes devoirs.

Q. Vous aviez un grand nombre d'hommes sous votre direction. Dans un certain sens vous étiez responsable?—R. Oui.

Q. Grâce à l'indifférence ou à la négligence de quelques-uns de ces hommes, le pays a été volé de \$200,000?—R. L'entreprise a coûté plus cher qu'elle n'aurait dû.

Q. Vous n'avez pas cru qu'il valait la peine de lire le rapport des commissaires pour découvrir, si vous le pouviez, les individus qui étaient responsables?—R. J'ai reçu le rapport—un exemplaire du rapport imprimé—l'autre jour seulement.

Q. Nous l'avons eu il y a un mois?—R. Pas moi.

Q. L'original est venu de votre département lorsque ce comité s'est réuni pour la première fois?—R. Oui.

Q. Et vous dites que vous ne l'avez jamais lu?—R. Il a été transmis au ministre de la Justice presque immédiatement, à propos des poursuites intentées depuis.

Par M. Curran :

Q. Vous dites que la plus grosse perte a été causée par la main-d'œuvre?—R. Je le crois.

Q. Quand vous a-t-on parlé pour la première fois de vous procurer la main-d'œuvre par l'intermédiaire d'un entrepreneur?—R. C'est M. Haggart qui m'a parlé pour la première fois de ce sujet, lorsque je lui ai présenté les soumissions. Il m'a dit qu'il croyait que ce n'était pas un mode ordinaire, qu'il ne l'avait jamais vu en usage, et qu'il n'était pas disposé à l'approuver. Il me dit de faire venir M. Parent pour donner une explication. C'est la première fois que j'en ai entendu parler.

Q. Comment se fait-il que ces soumissions aient été faites sans votre connaissance ?—R. Les instructions concernant les soumissions avaient été données avant ma nomination.

Q. Par qui ?—R. Par M. Trudeau, je suppose.

Q. M. Parent a été mandé ?—R. Oui.

Q. Je suppose qu'il a eu une entrevue avec vous ?—Il a eu une entrevue avec le ministre. Il a donné ses explications au ministre.

Q. Ce n'est pas à vous qu'il a fourni ses explications ?—R. A nous deux.

Q. Le ministre objectait à ce mode ?—R. Oui.

Q. Il croyait qu'il était irrégulier ?—R. Il disait qu'il ne l'avait jamais vu en usage auparavant.

Q. Et vous avez induit le ministre à adopter les idées de M. Parent ?—R. Oui ; c'est-à-dire, j'ai recommandé l'adoption de ce mode après avoir entendu les explications de M. Parent.

Q. C'est uniquement sur les représentations de M. Parent que ce marché avec St. Louis a été conclu ?—R. Non ; je l'ai recommandé.

Q. Sans doute ! C'était M. Parent ?—R. Il a expliqué la manière dont l'entreprise serait exécutée, etc.

Q. Je vous demande si ce sont ses explications qui vous ont induit à accepter ce mode ?—R. Oui.

Q. Et à accorder l'entreprise à M. St. Louis ?—R. Oui.

Q. Aviez-vous déjà vu quelque chose d'analogue avant cette époque ?—R. Oui. La Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique a employé entre cinq à sept mille Chinois dans la Colombie-Britannique d'après le même principe.

Q. Tous les Chinois et les coolis ne sont-ils pas engagés et employés de cette manière ?—R. Je l'ignore.

Q. Ne le pensez-vous pas ?—R. Je n'en sais rien.

Q. Comment a-t-on agi ?—R. Un entrepreneur s'est engagé à fournir des hommes à tant par heure ou par jour. Le marché a été signé. Un pointeur a été nommé pour voir aux heures de travail, l'entrepreneur en a nommé un autre, et chaque mois l'entrepreneur a reçu le salaire de ses hommes.

Q. Avez-vous jamais entendu dire que ce mode était en usage parmi les blancs ?—R. Oui, il a été suivi sur ce même canal.

Par M. Haggart :

Q. Combien de fois ?—R. En trois occasions différentes.

Par M. Curran :

Q. Quelle était la valeur de ces petites entreprises ?—R. Peu de chose, une, je crois, était de \$15,000.

Par M. Moncrieff :

Q. Ce mode n'est pas nouveau ?—R. Pas tout à fait sur ce canal, apparemment.

Par M. Curran :

Q. Ce sont les seuls contrats de ce genre que vous connaissez à part les petits contrats sur le même canal ?—R. Et celui de la Colombie-Britannique dont je viens de parler.

Q. Vous rappelez-vous la date de ce contrat ?—R. C'était vers le 18 de janvier ou de février, je ne sais plus lequel des deux. Je crois que le 18 janvier il a reçu avis que le contrat lui avait été adjugé.

Q. Et il a duré jusqu'au mois de mars ?—R. Jusqu'au mois de juin.

Q. Jusqu'au mois de mars pour les ouvriers ?—R. Tout le contrat depuis le commencement.

Q. A duré jusque ?—R. Jusqu'au mois de juin.

Q. Il y a eu un autre contrat pour la main-d'œuvre ordinaire, les terrassiers ?—R. Un marché a été passé.

Q. Ce marché résultait de la prétention de l'entrepreneur St. Louis à l'effet qu'il avait le droit d'inscrire les travailleurs à la pelle et au pic sur ses bordereaux de paye?—R. Sa prétention était que les ouvriers n'étaient pas simplement les ouvriers de métier. Il prétendait que les bons journaliers étaient ce qu'on entendait par "ouvriers expérimentés." D'un autre côté, le ministre et moi ne partagions pas cette opinion. Nous lui avons dit qu'il était impossible de payer cette classe d'hommes 18½ centins par heure.

Q. Mais vous les lui avez accordés. Avez-vous alors consulté le ministre de la Justice au sujet des droits qu'il avait en vertu de son contrat?—R. Je ne le pense pas.

Q. Je suis certain que vous ne l'avez pas fait. Je pensais que vous l'auriez fait lorsque les circonstances l'auraient exigé?—R. Je ne crois pas qu'il ait été consulté.

Q. Vous avez fait un marché subséquent avec St. Louis, en vertu duquel les bons journaliers, les terrassiers devaient recevoir 15 centins par heure?—R. Un marché a été passé d'après lequel il devait recevoir 15 centins par heure pour de bons journaliers.

Q. Ils devaient être portés sur ses liste?—R. Ils y étaient déjà.

Q. Oh! non!—R. Alors comment le différend serait-il survenu?

Q. Si j'ai bien compris, il voulait les inscrire sur ses listes?—R. Ils étaient sur ses listes, et il voulait avoir 18½ centins par heure pour eux.

Q. Les informations que j'ai reçues plus tard m'ont porté à croire que ces hommes étaient engagés par Kennedy à \$1.25 par jour?—R. Il n'en était pas ainsi, et les soumissions sont là pour le prouver.

Q. Ce n'est pas cela. Les terrassiers n'avaient pas été engagés par Kennedy?—R. Non, pas en apparence, puisqu'il devait recevoir 18½ centins par heure pour les journaliers expérimentés, quels qu'ils fussent.

Q. Vous avez lu cette lettre depuis qu'elle a été produite ici?—R. On me l'a lue ici.

Q. Vous voyez qu'il dit dans cette lettre qu'il avait engagé les terrassiers, c'est-à-dire les hommes travaillant au pic et à la pelle, à \$1.25 par jour?—R. Je comprends qu'il avait des journaliers qu'il payait \$1.25 par jour.

Q. Pour leur donner 15 centins par heure?—R. Ces hommes n'ont pas eu 15 centins par heure.

Q. Ils ont dû les recevoir plus tard?—R. Non.

Q. Ce n'est pas le cas?—R. C'est le cas. Il en a eu. J'ai vu les bordereaux de paye. Il y avait des hommes à \$1.25 par jour, mais c'était le personnel régulier.

Q. Non! nous ne parlons pas du personnel régulier.—R. Oui, nous devons en parler. Ces hommes étaient engagés par M. Kennedy.

Q. M. Kennedy, je suppose, avait son personnel régulier d'été qui travaillait là pendant l'hiver, les éclusiers, etc.?—R. Je n'en sais rien; ce sont des hommes qui sont employés durant l'été.

Q. Mais, d'après ce que j'ai compris par cette lettre, il avait engagé des hommes à \$1.25 par jour qui ont été portés sur les listes de St. Louis?—R. Je ne l'ai pas lue. Je n'ai jamais vu cette lettre avant l'autre jour.

Q. Certainement. Quoi qu'il en soit, à partir de ce moment tous les terrassiers ont été mis sur la liste à 15 centins par heure? N'est-ce pas le cas?—R. Je ne le pense pas. J'ai recommandé le paiement d'un bordereau de paye à \$1.25 par jour.

Par le président :

Q. Vous avez les comptes ici, ne pouvez-vous pas le dire?—R. Je ne les ai pas ici. Ils sont entre les main de l'auditeur général.

Par M. Moncrieff :

Q. Si je comprends bien, les soumissions pour cette main-d'œuvre ont été demandées avant votre nomination? Est-ce bien cela?—R. Les instructions ont été données avant que je fusse nommé. M. Kennedy, je crois, les a demandées le 28 novembre.

Q. C'était avant votre nomination?—R. Oui.

Q. Ensuite, après votre nomination, les soumissions sont venues devant vous ?
—R. Oui.

Q. Puis vous les avez présentées à M. Haggart afin d'examiner la question avec lui ?—R. Oui.

Q. Et M. Haggart a paru désapprouver cette manière d'engager les travailleurs ?
—R. Oui ; il croyait que ce n'était pas l'usage.

Q. Et il ne l'a pas approuvée ?—R. Pas la première fois. Il a demandé de faire venir M. Parent.

Q. Alors vous avez mandé M. Parent ?—R. Oui.

Q. Et je crois que M. Parent a prétendu que ce serait le meilleur moyen à prendre pour engager les ouvriers ?—R. Oui.

Q. Et le mode le moins coûteux ?—R. Oui.

Q. Et, naturellement, le gouvernement devait faire tenir note du temps des hommes par ses propres employés ?—R. Oui ; il a expliqué tout cela.

Q. Et alors, après avoir entendu ses explications et avoir examiné quel était le moyen le plus expéditif à employer pour exécuter l'entreprise, vous avez approuvé sa proposition ?—R. Oui ; je n'y voyais aucune objection, et j'ai recommandé son adoption.

Q. Vous n'y avez plus fait d'objections ?—R. Non.

Q. Alors le ministre, sur votre recommandation, a permis que le contrat fût adjugé comme on l'a dit ici aujourd'hui ?—R. Oui.

Q. Pouvez-vous me dire combien de comptes vous avez reçus, disons dans le cours du mois de janvier ?—R. Pour quels travaux ?

Q. Pour n'importe quoi qui concerne cette entreprise sur le canal ?—R. En janvier, j'ai reçu des comptes de la part d'Henderson.

Q. Je parle du total ?—R. Je ne l'ai pas sous cette forme.

Q. Y avait-il quelque chose de remarquable dans les comptes que vous avez reçus en janvier ?—R. Non ; je crois que tout le montant payé jusqu'au 18 d'avril était de \$78,000.

Par M. Davies :

Q. M. Moncrieff parle des comptes que vous avez reçus, non de ceux qui ont été payés ?—R. Je ne peux rien dire à ce sujet.

Par M. Moncrieff :

Q. Ces comptes contenaient-ils quelque chose de nature à vous donner à penser qu'il y avait quelque chose d'extraordinaire dans les dépenses ?—R. Non.

Q. Eh bien ! vous pourrez peut-être répondre à la question suivante : jusqu'au 1er février, avez-vous reçu des comptes de nature à vous faire croire que des dépenses extraordinaires et inutiles étaient faites ?—R. Non.

Q. Il n'y avait rien du tout ? Arrivons maintenant à la fin du mois de février. Les comptes expédiés au département à cette époque faisaient-ils voir qu'il se passait quelque chose d'irrégulier ?—R. Non.

Par M. Davies :

Q. Quand était-ce ?—R. A la fin de février.

Par M. Moncrieff :

Q. Ensuite, c'est vers le 10 mars que M. Douglas s'est rendu sur les lieux ?—R. Il est parti le 6, et il est revenu le 10.

Q. Mais avant de recevoir sa lettre, pensiez-vous que les dépenses pourraient peut-être excéder ce qu'elles auraient été dans des circonstances plus favorables ?—R. Non.

Q. Maintenant, mars et avril sont les deux mois durant lesquels la plus grande partie de l'ouvrage a été faite ?—R. Oui.

Q. Et que les plus fortes dépenses ont été faites ?—R. A la fin de février, en mars et avril.

Q. Si je m'en souviens bien, l'eau a été retirée du canal vers le 10 ou le 12 mars ?
—R. Le 8 mars.

Q. De sorte que tous les travaux, quel qu'en fût le coût, devaient être exécutés entre le 8 mars et le 1er mai ?—R. Excepté l'enlèvement de la glace, qui a eu lieu le 6 et le 7.

Par M. Haggart :

Q. On ne pouvait pas enlever la glace avant la mise à sec du canal ?—R. On aurait dû le faire.

Q. Avant la mise à sec du canal ?—R. Certainement.

Par M. Davies :

Q. Examinez les chiffres. La somme payée pour le mois de février est très élevée ?—R. Non, \$15,000 à peu près.

Q. C'était pour le mois de février, mais vous avez payé plus que cela—\$45,584 d'après les bordereaux de paye pour février ?—R. Ces comptes sont en même temps pour des matériaux.

Par M. Moncrieff :

Q. Ainsi, monsieur Schreiber, pour éclaircir parfaitement ce point, à venir jusqu'à la fin de février, les comptes qui vous ont été transmis ne contenaient rien de nature à vous faire soupçonner qu'il se passait quelque chose d'irrégulier ?—R. Non.

Q. Les comptes paraissaient être raisonnables, vu la somme de travail qui avait été faite ?—R. Oui, d'après ce que j'en savais.

Q. C'est pendant les mois de mars et d'avril qu'ont eu lieu les grandes dépenses, et que des ouvriers ont été employés en très grand nombre ?—R. Oui.

Q. Vous aviez à votre service, sur les lieux, M. Parent comme ingénieur en chef ?
—R. Il était ingénieur-surintendant et le principal employé sur les lieux.

Q. Et il avait reçu de vous les instructions nécessaires pour conduire les travaux ?
—R. Je lui avais donné l'ordre de conduire les travaux avec économie.

Q. Au moyen d'une lettre ?—R. Oui.

Q. Laquelle a été produite devant nous ?—R. Je le crois.

Q. Vous lui aviez dit dans cette lettre qu'il était responsable de la conduite efficace et économique des travaux ?—R. Oui.

Par M. Haggart :

Q. Relativement à la glace, quelle nécessité y avait-il de la transporter dans un endroit quelconque ? Pourquoi ne pas l'avoir déposée, dès qu'elle était sciée, sur l'autre glace ?—R. Je ne sais pas encore où elle a été transportée. Il me reste à le constater.

Q. N'avez-vous pas découvert que cette glace a été enlevée et fournie aux glaciers dans toute la ville ?—R. On me l'a dit.

Q. Vous en avez été informé ?—R. C'est ce que j'ai entendu dire.

Q. Cela ne pouvait pas avoir lieu sans que Kennedy et ceux qui étaient sur les lieux en eussent connaissance ?—R. On a dit qu'elle avait été enlevée directement du canal.

Par M. Curran :

Q. En avez-vous la preuve ?—R. La seule preuve que j'aie, c'est qu'un nommé Quinn, dont les attelages étaient employés sur les lieux, transportait la glace à sa glacière.

Q. Où ce fait est-il mentionné ?—R. Il n'est pas mentionné ici, mais il l'a été par quelqu'un.

Q. C'est une rumeur qui est arrivée jusqu'à vous ?—R. Je l'ai entendu dire. Nous n'avons pas d'autre preuve que ce que les gens ont dit.

Q. Si cette glace a été transportée aux glaciers de la ville de Montréal, n'est-il pas évident que non seulement Kennedy, mais que Parent, Desbarats et St. Louis,

et tous ceux qui étaient sur les lieux, en auraient eu connaissance?—R. Pas nécessairement. Je ne sais pas où sont ces glacières. Je ne saurais dire.

Par le président :

Q. Est-il permis d'enlever la glace du canal et de la transporter aux glacières de la ville?—R. Je sais que c'est permis sur le canal Welland. Je ne sais pas s'il en est ainsi sur le canal Lachine, mais c'est probable.

Q. Vous ne savez pas s'il y a à Montréal des règlements sanitaires qui interdisent de transporter la glace du canal Lachine aux glacières de la ville?—R. Non.

M. BERGIN.—Je crois que ces règlements existent.

LE TÉMOIN.—Je n'en connais aucun.

Par M. Davies :

Q. Je désire avoir les noms de ceux qui vous ont fourni ce renseignement?—R. Je n'ai reçu ce renseignement que tout récemment. J'ai écrit pour savoir où la glace était déposée. M. Marceau a été informé qu'un nommé Quinn, dont les chevaux étaient sur les lieux, la transportait chez lui.

Q. Quel est ce Quinn?—R. Je ne le connais pas. Vous trouverez son nom sur le bordereau de paye.

Q. Et M. Marceau?—R. Il est ingénieur-surintendant intérimaire sur le canal.

Par M. Moncrieff :

Q. En nommant ces chefs sur les travaux, le département n'a fait que suivre l'usage ordinaire?—R. En quoi?

Q. En nommant un ingénieur pour s'occuper des travaux?—R. Il fallait avoir un homme responsable sur les lieux.

Q. Et c'était l'homme responsable?—R. Oui.

Q. Personne n'était au-dessus de lui?—Non.

Q. En qualité de sous-ministre, ou d'ingénieur en chef, ne serait-il pas de votre devoir de vous occuper des hommes?—R. Non.

Q. La manière ordinaire est de nommer un homme compétent pour faire cet ouvrage convenablement?—R. Les hommes qui occupaient cette charge n'étaient pas nouveaux. Ils étaient là depuis des années.

Q. Ils occupaient leurs positions depuis des années, et ils ont été placés à la tête de l'entreprise d'après la manière ordinaire?—R. Oui.

Q. Vous nous avez dit que, jusqu'à la fin de février, vous n'aviez reçu aucun compte extraordinaire de nature à éveiller vos soupçons?—R. Oui, je l'ai dit.

Q. Quand les bordereaux de paye pour le mois de mars devaient-ils être présentés, suivant l'usage—en mars ou en avril?—R. Quelques-uns l'ont été le 17 avril et les autres le 22 avril.

Q. Ainsi, pas un seul n'a été expédié en mars?—R. Non.

Q. L'envoi en a été retardé jusqu'au mois suivant?—R. Oui.

Q. De sorte que vous n'avez pas reçu en mars des bordereaux de paye qui pouvaient vous faire soupçonner qu'il se passait quelque chose d'irrégulier?—R. Non.

Q. S'il y en avait eu, je suppose que vous auriez pris certaines mesure?—R. J'aurais examiné l'affaire.

Q. Vous auriez fait des investigations?—R. Oui.

Q. Quand avez-vous reçu en avril les comptes qui ont éveillé vos soupçons?—R. Les premiers sont arrivés le 17 et les autres le 22; c'est-à-dire, je les ai reçus le 18 et le 24.

Q. Quand auraient-ils dû vous parvenir?—R. Le premier du mois, suivant l'usage.

Q. Le 7 avril, vous avez demandé les bordereaux de paye pour le mois de mars?—R. Oui.

Q. En enjoignant de les transmettre sans délai?—R. Oui.

Q. Vous souvenez-vous de ce que M. Parent vous a répondu?—Je l'ai déjà dit.

Par M. Haggart :

Q. Une partie de votre témoignage n'est pas bien claire, et j'aimerais à bien le comprendre. Que faisiez-vous entre le 10 et le 25 mars? N'étiez-vous pas constamment en correspondance avec M. Parent?—R. Nous étions en correspondance, ou plutôt en communication, ainsi que je l'ai déjà dit, au moyen du téléphone. Il y en a un dans mon bureau, et nous pouvions téléphoner à Montréal. Malheureusement, nous avons fait une grande partie de notre correspondance par téléphone.

Par M. Davies :

Q. Qui?—R. M. Parent et moi. La conséquence est que nous n'avons pas les documents que nous devrions avoir. Aujourd'hui, je ne leur permettrais pas de se servir du téléphone.

Par M. Haggart :

Q. Quand avez-vous mis fin à cela? lorsque j'ai insisté pour avoir tous les documents qui se rattachaient à l'entreprise?—R. Ce n'est qu'après la réception des bordereaux de paye, vers la fin d'avril, lorsque nous avons commencé à croire qu'il y avait des irrégularités.

Q. Vous souvenez-vous de ce qui s'est passé entre le 10 et le 25 mars? Il paraît ne pas y avoir eu de correspondances durant cet intervalle?—R. Je vous disais que nous pourrions nous procurer les bordereaux de paye, et nous recevions le rapport de M. Parent par téléphone. Je me souviens qu'il a dit deux ou trois fois qu'il n'avait que 500 hommes à l'ouvrage. Je ne recevais pas les messages par téléphone moi-même. C'était M. Jones qui les recevait au bureau.

Par M. Fraser :

Q. M. Jones recevait les messages?—R. Oui.

Q. Les mettait-il par écrit?—R. Non; il me les communiquait toujours verbalement.

Par M. Haggart :

Q. Qu'a-t-il dit en réponse au correspondant du *Star* qui prétendait qu'il y avait 1,300 hommes employés aux travaux?—R. Il a dit.....

Par M. Davies :

Q. Par écrit ou oralement?—R. Oralement.

Q. Qu'a-t-il dit?—R. Il a dit que l'article du *Star* était fort exagéré. Je ne me souviens pas qu'il ait spécifié le nombre d'hommes employés.

Q. Ne vous souvenez-vous pas qu'il vous en a dit le nombre et que vous lui avez écrit qu'il y en avait beaucoup trop?—R. Pas en cette occasion, je crois.

Q. Dans quelle occasion, voyons?—R. Je crois que c'était un peu plus tard que cela. Je pense que c'était le 6 avril.

Q. Il paraît y avoir une lacune dans votre correspondance entre le 10 et le 25 mars?—R. Lorsqu'il est venu ici le 13, nul doute qu'il a reçu des instructions de ma part, mais je ne me les rappelle pas. Il s'est conformé à ma lettre du 10 en réduisant considérablement le nombre des travailleurs. Il m'a dit qu'il l'avait réduit, et je n'en doute pas. Je crois qu'il a renvoyé quatre ou cinq cents hommes.

Q. Est-il possible que l'on pouvait avantageusement employer à cette petite entreprise un nombre d'hommes aussi considérable?—R. Je suis convaincu maintenant qu'on ne le pouvait pas.

Par M. Moncrieff :

Q. Insistiez-vous tous les jours, en avril, pour obtenir les comptes et les bordereaux de paye?—R. J'ai écrit plusieurs lettres.

Q. Vous lui avez écrit de jour en jour les lui demandant ?—R. Oui.

Q. Et vous ne les avez reçus que le 20 ?—R. Oui.

Q. C'était huit jours avant l'achèvement de toute l'entreprise ?—R. Oui.

Q. Lorsque vous avez reçu, le 20 avril, les bordereaux de paye pour le mois de mars, il ne restait plus à faire que huit jours d'ouvrage ?—R. C'était le 22 avril, et l'eau a été mise dans le canal le 1er mai.

Q. Le département ne pouvait pas faire à cette époque de changements avantageux ?—R. Non, tout était fait. M. Douglas a été envoyé sur les lieux pour faire rapport que l'ouvrage était presque terminé.

Q. Est-ce le 20 avril que vous avez su pour la première fois qu'on avait fait des dépenses extraordinaires ?—R. C'est le 10 mai que je l'ai su d'une manière positive.

Q. C'était au sujet des travailleurs ; mais en ce qui concerne les dépenses relatives aux travaux ?—R. C'est le 18 avril que la première allusion y a été faite.

Q. Quand en avez-vous fait rapport au ministre ?—R. Le 25, je crois.

Q. En réalité, vous avez fait rapport immédiatement ?—R. J'ai vu le ministre à ce sujet, et j'ai fait rapport par écrit.

Le comité s'ajourne.

SALLE DE COMITÉ, N° 49.

CHAMBRE DES COMMUNES, 22 juin 1894.

Le comité des Comptes publics se réunit à 11 heures a.m. sous la présidence de M. BAKER, M.P.

JOSEPH QUINN est appelé, assermenté et interrogé :—

Par le Président :

- Q. Vous vous nommez Joseph Quinn ?—R. Oui.
 Q. Vous demeurez à Montréal ?—R. Oui.
 Q. Quel est votre occupation ?—R. Marchand de glace.

Par M. Davies :

Q. C'est vous qui avez enlevé la glace du canal Lachine pendant qu'on construisait le pont Wellington et celui du Grand Tronc ?—R. Oui, monsieur ; j'ai été employé pour couper la glace avec mon outillage.

Q. Étiez-vous un des charretiers employés pour la transporter ?—R. Non.

Q. A votre connaissance, quelqu'un du nom de Quinn a-t-il été employé pour transporter la glace ?—R. Je l'ignore. Il y a un grand nombre de Quinn qui sont charretiers.

Par M. Curran :

Q. Y a-t-il à Montréal d'autres Quinn qui ont des glacières ?—R. Non, monsieur

Par M. Davies :

Q. Vous n'avez pas été employé pour transporter la glace ?—R. J'ai été employé pour couper la glace. Je ne sais si un de mes attelages a transporté ou nom de la glace durant le jour.

Q. Vous aviez plusieurs attelages qui étaient employés ?—R. J'en avais deux ou trois.

Q. A qui les aviez-vous loués ?—R. A M. Kennedy.

Q. Quelle charge occupait-il ?—R. Je n'en sais rien. Il m'a demandé de lui prêter mon outillage pour couper la glace. Je lui ai répondu qu'il était remisé pour la saison et qu'il ne l'aurait pas. Il m'a dit : " Nous en prendrons bien soin," et il m'a demandé d'envoyer mes chevaux et mes hommes pour faire cet ouvrage.

Q. Avez-vous fait un marché avec lui pour établir ce qu'il vous paierait ?—R. Non ; je n'ai pas fait de marché.

Q. Combien vous a-t-il accordé ?—R. Je crois que j'ai reçu \$4 par jour pour mes attelages.

Q. Il n'a pas été question de ce que vous recevriez lorsque vous avez été engagé ?—R. Non.

Q. Et vous étiez satisfait de ce que vous receviez ? Il vous donnait \$4 par jour ?—R. Oui.

Q. Pour chaque attelage ?—R. Oui.

Q. Pour chaque attelage ?—R. Pour chaque attelage.

Q. Combien d'attelages lui avez-vous fournis ?—R. Quelquefois trois, quelquefois deux et quelquefois un seul.

Q. Pendant combien de jours en tout vos attelages ont-ils été employés ?—R. 125½ jours, je crois.

Q. C'est le nombre total ?—R. Je le crois, au meilleur de ma connaissance.

Q. En ce qui concerne vos attelages, je vois par une lettre que vous avez publiée, que vous avez nié avoir été employé pour transporter cette glace à des glacières ?—R. Oui.

Q. Jurez-vous qu'elle n'a pas été transportée à des glaciers ?—R. Je jure qu'elle ne l'a pas été.

Q. Qui l'a transportée ?—R. Je ne saurais dire qui l'a transportée.

Q. Si vous ne l'avez pas transportée, vous ne savez pas où elle l'a été ?—R. Je l'ai transportée sur le canal et dans les bassins.

Q. Quel était votre ouvrage particulier ?—R. J'envoyais mes chevaux et mes hommes au canal pour couper la glace.

Q. Vous n'y alliez pas vous-même ?—R. Oui, j'allais et venais.

Q. Vous n'aviez aucun motif particulier pour y aller, puisque vous n'étiez pas employé ?—R. Non.

Q. Jurerez-vous que vous avez été sur les lieux tous les jours ?—R. Non.

Q. Ou même tous les deux jours ?—R. Quelquefois j'y allais deux ou trois fois par jour.

Q. D'autres jours vous n'y alliez pas du tout, pendant une semaine, peut-être ?—R. Non.

Q. Si vous étiez une semaine sans y aller, comment pouvez-vous dire où la glace était transportée ?—R. Lorsque j'y allais je les voyais travailler, je les voyais charroyer la glace sur le canal, sur des traîneaux, entourant les blocs de glace avec des chaînes et les transportant sur des traîneaux. Il n'y avait pas de chemins d'hiver à cette époque.

Q. Où la glace était-elle transportée ?—R. Plus haut sur le canal et dans le bassin.

Q. Et elle était laissée là ?—R. Oui.

Q. C'est le travail que vous avez vu faire par vos chevaux tous les jours ?—R. Oui.

Q. Vous dites que vous ne transportiez pas la glace plus loin que le canal ?—R. J'ai vu monter des blocs de glace au moyen de grues et les charroyer dans le bassin Wellington sur l'autre côté du canal.

Q. Vous dites que la glace qui était coupée n'était pas enlevée du canal—elle était seulement transportée dans le bassin du canal ?—R. Oui.

Q. Maintenant, croyez-vous que ce que vous dites est parfaitement exact ?—R. Oui, au meilleur de ma connaissance.

Q. Oui, mais la connaissance que vous en avez est-elle suffisante pour vous permettre de le jurer ?—R. Eh bien ! je jurerais que je n'ai pas transporté de glace à mes glaciers.

Q. Je ne parle pas du transport de la glace à vos glaciers. Pouvez-vous jurer que toute la glace a été transportée au bassin du canal ?—R. J'en ai vu monter sur le pont au moyen de grues et je l'ai vu charger sur des traîneaux ou des wagons et transporter au bassin Wellington sur l'autre côté.

Q. C'était le bassin du canal ?—R. Oui.

Q. Toute la glace était laissée dans ce bassin ?—R. Oui.

Par M. Haggart :

Q. En a-t-on déposé beaucoup dans le bassin Wellington ?—R. Oui, je le crois.

Q. En a-t-on transporté deux charges ?—R. Oui ; des centaines de charges, je suppose.

M. HAGGART.—J'ai moi-même été sur le bassin Wellington et je n'y ai pas vu une seule charge de glace. J'ai été là avec M. Schreiber pour voir s'il y avait de la glace à ce bassin, et il n'y en avait pas du tout.

LE TÉMOIN.—J'en ai vu une quantité.

Par M. Davies :

Q. Vous jurez que vous avez vu une quantité de glace à cet endroit ?—R. Oui.

Par M. Tarte :

Q. Qui conduisait vos attelages ?—R. James Whelan. J'ai réellement oublié le nom des autres hommes.

Q. Assurément vous devez connaître le nom des hommes qui conduisaient les attelages?—R. Je ne m'en souviens pas dans le moment.

Q. Essayez encore?—R. Whalen a travaillé là tout le temps.

Par M. Davies :

Q. Il sciait la glace, je suppose?—R. Je ne pense pas. Il avait de bons chevaux et il transportait la glace sur des traîneaux. Une fois la glace coupée, il la chargeait sur des traîneaux à pierre au moyen de chaînes.

Q. Je comprends que vous êtes prêt à jurer, d'après ce que vous en savez, que la glace coupée par vos hommes ou qui que ce soit n'a pas été transportée plus loin que le bassin du canal?—R. Au meilleur de ma connaissance, si elle n'a pas été charroyée sur le bassin du canal, elle y a été déposée.

Par M. Tarte :

Q. Les conducteurs des attelages étaient-ils payés par vous-même?—R. Oui.

Par M. Haggart :

Q. Je fais peut-être erreur au sujet du bassin Wellington. Je veux parler de cette excavation entourée de maçonnerie, en face du bureau du Grand Tronc. Est-ce cela?—R. C'est ce que j'appelle le bassin Wellington.

Par M. Davies :

Q. Y a-t-il un autre Quinn que vous qui fournissait des attelages pour transporter cette glace?—R. Je n'en connais réellement pas. Ceux que je connais n'ont que des voitures à un cheval.

Par M. Curran :

Q. Etes-vous le seul Quinn à Montréal qui fait le commerce de glace?—R. Oui.

Q. Combien de glaciers avez-vous?—R. J'en ai dix.

Q. Dix glaciers?—R. Oui.

Q. Lorsque cette glace a été coupée, vous avez juré que vos glaciers étaient remplies?—R. Oui.

Q. Vous aviez toute votre provision de glace pour la saison suivante?—R. Oui.

Q. Votre outillage était remis?—R. Oui.

Q. Est-il vrai ou faux que cette glace a été transportée à une de vos glaciers?—R. C'est faux.

Q. Il n'y a pas un seul marchand de glace à Montréal qui emploierait cette glace?—R. Non. Les autorités sanitaires ne nous permettraient pas de prendre de la glace sur le canal.

Q. L'endroit où vous devez couper la glace sur le fleuve est-il jalonné?—R. Nous demandons un permis à M. St. George et il nous demande où nous allons couper la glace.

Q. Qui est M. St. George?—R. L'inspecteur de la ville. Il nous demande où nous allons couper la glace, et les employés du conseil d'hygiène viennent voir si nous sommes assez éloignés du rivage et si la glace est de bonne qualité.

Q. De sorte que le rapport disant que cette glace était enlevée du canal et mise dans les glaciers à Montréal est inexact?—R. Oui, et de plus, il est de nature à nuire beaucoup à mon commerce.

Par M. Gibson :

Q. Lorsqu'on s'est servi de votre outillage pour couper la glace, à quelle époque de l'année était-ce?—R. Je crois que c'était le 2 mars.

Q. Qui vous a demandé?—R. M. Kennedy.

Q. Le 2 mars, M. Kennedy vous a demandé de lui fournir votre outillage?—R. C'est le 2 mars que j'ai envoyé mes chevaux au canal, et je crois qu'il m'a fait sa demande avant cette date.

Q. Combien vous payait-on par jour pour l'usage de votre outillage?—R. Rien. Je recevais \$4 par jour pour mes attelages.

Q. \$4 par jour pour chaque attelage et rien pour l'outillage ?—R. Non.

Q. Étiez-vous là quand on a commencé à couper la glace ?—R. J'y allais quelquefois deux ou trois fois par jour, et souvent je n'y allais pas du tout.

Q. Vous alliez voir quelquefois ce que les hommes faisaient ?—R. Oui.

Q. Étiez-vous là quand on a commencé à enlever la glace après l'avoir coupée ?
—R. Les hommes la faisaient glisser sur la levée du canal et la laissaient tomber dans le bassin, ainsi que je l'ai déjà dit.

Q. En dehors ?—R. Oui ; on ne laissait pas de glace sur les quais.

Q. Voici ce que je veux savoir : La glace était-elle tirée sur la levée et jetée dans le bassin extérieur ?—R. La glace que j'ai vue était charroyée directement en haut du canal.

Q. Était-elle transportée directement de l'endroit où elle était coupée en dehors du canal ?—R. Non, elle était transportée plus haut sur le canal.

Par M. Haggart :

Q. A quelle distance ?—R. Entre la raffinerie de sucre et le pont.

Par M. Gibson :

Q. Les traîneaux étaient-ils chargés sur la levée ou au fond du canal ?—R. Au fond.

Q. Et ils en sortaient ainsi chargés ?—R. Oui.

Q. Les charges étaient-elles fortes ?—R. Oui. Les blocs de glace étaient entourés d'une chaîne qui les retenaient sur les traîneaux.

Q. Alors une partie de la glace était hissée ?—R. Oui, près du pont, où on ne pouvait pas arriver avec les attelages. Elle était coupée en blocs pesant deux tonnes, et hissée avec des grues.

Par M. Haggart :

Q. La glace que vous avez vu charroyer le long du fleuve n'était pas transportée au bassin de la rue Wellington ?—R. Non, monsieur. Je dis que la glace enlevée avec des grues allait au bassin de la rue Wellington.

M. HAGGART.—Alors elle était complètement fondue lorsque j'y ai été.

Par M. Davies :

Q. Vous paraissez avoir été payé à l'heure ?—R. Réellement, je ne sais pas comment j'ai été payé.

Par M. Curran :

Q. Vous receviez \$4 par jour pour vos attelages ?—R. Oui, à peu près \$4 par jour.

Par M. Davies :

Q. A peu près \$4 ?—R. Oui.

Q. Vous ne savez pas exactement combien ?—R. Nous avons eu 125½ journées.

Par M. Tarte :

Q. Combien de semaines ?—R. Je ne peux pas le dire.

Par M. Davies :

Q. M. Kennedy vous a engagé lui-même ?—R. Oui.

Par M. Gibson :

Q. St. Louis ne vous a jamais engagé ?—R. Non, je n'ai rien eu à faire avec lui.

Par M. Davies :

Q. Et vous étiez payé par les employés du gouvernement ?—R. Oui.

Par M. Gibson :

Q. Et Kennedy vous a engagé à \$4 par jour?—R. Non, je ne lui ai jamais demandé combien il me paierait.

Q. Vous ne le lui avez jamais demandé?—R. Non.

Q. Mais d'après les bordereaux de paye vous avez reçu \$5 par jour?—R. Je ne saurais dire. Je ne sais pas exactement combien j'ai reçu. Je crois avoir eu \$545 ou \$550. Si je pouvais faire des recherches, je pourrais le dire exactement.

Q. Pendant combien d'heures par jour vos attelages ont-ils été employés?—R. De 7 heures du matin à 6 heures du soir.

Q. Seriez-vous étonné si on vous avait accordé 15 heures par jour?—R. Je n'en sais rien.

Q. Une journée on vous a donné 20 heures. Vos chevaux n'ont jamais été employés pendant plus de 10 heures?—R. Oui; on s'en servait quelquefois après les heures ordinaires.

Q. Combien d'heures?—R. Je ne peux pas le dire.

Q. Chaque jour?—R. Non.

Q. Combien de fois?—R. Je ne peux pas répondre à cette question.

Par M. Tarte :

Q. Qui vous payait?—R. Je crois que c'est l'employé de M. St. Louis qui me payait.

Par M. Gibson :

Q. Ainsi, à votre connaissance, vous avez travaillé seulement quelques soirs en sus des journées?—R. Oui. Je crois que nous avons travaillé huit dimanches.

Q. Huit dimanches?—R. Oui.

Par M. Davies :

Q. C'étaient des heures de surcroît?—Oui.

Par M. Gibson :

Q. Huit dimanches?—R. Oui.

Q. L'enlèvement de la glace a-t-il duré huit semaines?—R. Non; après cela nous avons travaillé avec nos chevaux. Je n'y ai pas porté grande attention, car je ne savais pas que ces questions me seraient posées. J'aurais pu apporter avec moi les chiffres qui font voir ce que nous avons fait.

Q. Après en avoir fini avec la glace, on a continué à employer vos attelages?—R. Un ou deux.

Q. Jusqu'à ce que l'entreprise fût à peu près terminée?—R. Oui.

Q. Et combien avez-vous reçu par jour pour ces attelages?—R. \$4 par jour.

Q. Tout le temps?—R. Oui.

Q. Et on vous a payé \$4 par jour parce qu'on avait l'usage de votre outillage pour couper la glace?—R. Les autres n'ont-ils pas tous reçu \$4?

Q. Ce n'est pas ce que je vous demande.—R. Je n'ai rien demandé pour l'usage de l'outillage.

Q. De sorte que quand on vous payait il n'était pas question de l'outillage?—R. Non.

Par M. Davies :

Q. Vous dites que vous avez été engagé par M. Kennedy?—R. Oui.

Q. St. Louis ne vous a pas parlé?—R. Non.

Q. Vous ne savez rien concernant St. Louis?—R. Non.

Q. Vous n'avez pas fait de marché avec lui?—R. Non.

Q. Qui vous payait? Qui vous remettait l'argent?—R. Réellement je ne peux pas le dire.

Q. Était-ce Kennedy?—R. Non.

Q. Vous devez savoir qui était le payeur?—R. J'ai compris que l'argent venait de St. Louis.

Q. Peu importe. De qui receviez-vous l'argent?—R. J'allais au bureau, et je ne peux pas dire qui me remettait l'argent.

Q. Vous ne savez pas qui vous payait?—R. Non.

Q. Où était-ce bureau?—R. Sur la rue Colborne, dans les hangars à farine.

Q. Comment savait-on ce qu'il fallait vous payer?—R. L'argent m'était remis sous enveloppe.

Q. Je suppose que vous ne comptiez pas l'argent que vous receviez?—R. Je le comptais peut-être en retournant chez moi.

Q. Vous acceptiez ce qu'on vous donnait et vous étiez satisfait. Maintenant vous êtes inscrit ici comme ayant été payé par le gouvernement pour 30½ jours à \$4 par jour et non par M. St. Louis?—R. Je ne connais rien de cela.

Q. Vous n'en savez rien, excepté que vous avez reçu cet argent sous enveloppe et que vous en étiez satisfait?—R. Je ne sais pas d'où il venait ni qui le payait.

Par M. Tarte :

Q. Coughlin était-il présent lorsque vous étiez payé?—R. Oui, je l'ai vu.

Q. Chaque fois que vous avez été payé?—R. Je ne peux pas le jurer.

Q. Qui encore était présent?—R. J'ai vu le frère de M. St. Louis. Je le pense. Je connais si peu les St. Louis qu'il faut me les désigner, et j'ai vu son pointeur Villeneuve. Il y avait une demi-douzaine d'hommes présents.

Q. Vous étiez toujours payé dans le même bureau et par la même personne?—R. Je ne m'en souviens pas.

Q. Pouvez-vous jurer que vous étiez toujours payé dans le même bureau, au même endroit?—R. Je n'ai pas toujours été payé dans le même bureau.

Q. A quel autre endroit l'avez-vous été?—R. J'ai aussi été payé dans le bureau au pont Curran.

Q. Les mêmes personnes étaient-elles présentes?—R. Non, je ne le pense pas.

Q. De fait, ne savez-vous pas que ces hommes étaient au service de St. Louis?—R. Non, ils ne l'étaient pas, je crois, lorsque j'ai été payé dans le bureau, au pont. Je ne pense pas que c'était l'employé de St. Louis, je ne m'en souviens pas; je l'ignore.

Q. Encore une question : Avez-vous reçu de l'argent de Kennedy lui-même?—R. Non.

Par M. Davies :

Q. Comment se fait-il que vous ayez été payé à deux endroits?—R. On a changé le bureau.

Q. Vous avez toujours supposé que vous travailliez d'après le marché que vous aviez fait avec Kennedy?—R. Oui.

Q. Et pas d'autres?—R. Non.

Q. Maintenant, il paraît que vous avez été payé par le gouvernement et par St. Louis. Avez-vous été payé deux fois?—R. Non, monsieur.

M. HAGGART.—A-t-il été payé par le gouvernement?

M. DAVIES.—Oui.

M. HAGGART.—Il a certainement été payé par St. Louis aussi.

Par M. Davies :

Q. Vous avez seulement reçu votre enveloppe. Pouvez-vous dire combien vous avez reçu?—R. \$550 et quelques centins.

Q. Quand avez-vous commencé à couper la glace—en février?—R. Le 2 mars.

Q. Vous n'avez pas commencé avant le mois de mars?—R. Non.

Q. Combien de temps avez-vous travaillé?—R. Je ne peux pas le dire.

Q. Pouvez-vous nous donner le nombre de jours?—R. Je l'ai déjà dit—125½ jours. Je donne le temps dont mon jeune commis a pris note dans mon bureau.

Q. Si vous avez reçu \$550 vous avez eu plus que \$4 par jour?—R. Je dis que c'est peut-être le nombre de jours.

Par M. Tarte :

Q. Par qui ces comptes étaient-ils attestés ? Le savez-vous ?—R. Non.

Q. Après avoir préparé votre compte, à qui vous adressiez-vous ?—R. J'allais au bureau et j'étais payé quand mon nom était appelé.

Q. Il n'était pas attesté auparavant ?—R. Pas à ma connaissance. Je ne préparais pas de comptes.

Par M. Davies :

Q. Vous receviez tout simplement une enveloppe contenant de l'argent ?—R. Seulement quand mon nom était appelé.

Q. Vous receviez une enveloppe contenant de l'argent ?—R. Oui, et je m'en allais.

Q. Quand le comptiez-vous ?—R. Je le comptais en route.

Par M. Tarte :

Q. Qui appelait votre nom ?—R. Je ne peux pas dire qui m'appelait.

Par M. Davies :

Q. Tous les autres recevaient-ils leur paye de la même manière—sous enveloppe ?—R. C'étaient tous des étrangers pour moi.

Q. Étaient-ils payés de la même manière ?—R. Oui.

Q. On appelait le nom d'un homme, on lui remettait une enveloppe, et il s'en allait en comptant son argent ?—R. Oui.

Q. On ne vous faisait pas signer un reçu ?—R. Non.

Par M. Curran :

Q. Combien d'hommes étaient payés en même temps que vous ?—R. Je n'en sais rien. Je crois qu'il y avait de 50 à 75 hommes.

M. HAGGART.—La liste établit que M. St. Louis a reçu pour lui \$196 et \$293,25 ; soit \$489,20, et en sus vous dites..... ?

M. DAVIES.—En sus il a reçu \$154 du gouvernement.

Par M. Tarte :

Q. Êtes-vous certain que vos attelages ont été inscrits en votre nom ?—R. Oui.

M. HAGGART.—Voici \$293,25. C'est le premier compte qui a été payé à St. Louis. L'autre est de \$196, et il est en litige. Les deux sommes réunies forment \$489,25. C'est la somme que St. Louis réclame pour le temps de cet homme, et en sus de cela vous avez combien ?

M. DAVIES.—\$154.

Par M. Tarte :

Q. Vous n'étiez payé que pour votre propre ouvrage ?—R. Oui.

Par M. Davies :

Q. Quelqu'un a dû produire un faux compte ou voler votre argent, car St. Louis vous a payé \$500, et voici le rapport de l'auditeur général qui fait voir que \$654 vous ont été payées, et vous n'avez pas reçu cette somme. Qui l'a donc reçue ?—R. Je l'ignore.

M. HAGGART.—Vous devez vous souvenir qu'il n'a pas reçu tout le montant du compte de St. Louis. Il faut que vous déduisiez un cinquième des \$489,25.

M. CURRAN.—St. Louis avait \$1 par attelage et 50 centins par cheval.

LE PRÉSIDENT.—Cela fait que son compte est exact. Déduisez un cinquième de ces \$154. Il a reçu \$545.

M. TARTE.—En ce qui le concerne, il ne se trompe pas.

M. HAGGART.—Cela forme exactement les \$545. C'est très bien.

M. GIBSON.—C'est la différence entre \$545 et ce que St. Louis a reçu.

M. HAGGART.—Il aurait reçu \$391 de St. Louis et \$154 du gouvernement, ce qui forme les \$545.

L'interrogatoire du témoin étant terminé, il se retire.

M. COLLINGWOOD SCHREIBER est rappelé et interrogé de nouveau :—

Par M. Haggart :

Q. A propos du témoignage qui vient d'être rendu, vous êtes venu avec moi le 19 avril visiter le bassin Wellington ?—R. Oui.

Q. Y avez-vous vu de la glace ?—R. Non.

Par M. Tarte :

Q. Y avait-il encore de la neige à cette date ?—R. Il y avait de la glace sur le bassin.

Q. Et ailleurs ?—R. Il y avait sur le bassin la glace naturellement formée.

Par le président :

Q. C'est-à-dire la glace formée là ?—R. Oui.

M. DAVIES.—Je crois qu'il n'y a plus de questions à poser.

M. E. H. PARENT est assermenté et interrogé :—

Par M. Tarte :

Q. Quelle est votre profession ?—R. Ingénieur civil.

Q. Quelle est aujourd'hui votre occupation ?—R. Je suis sans emploi dans le moment.

Q. Pourquoi ?—R. Parce que j'ai été suspendu il y a treize mois.

Q. Par qui ?—R. Par M. Schreiber, l'ingénieur en chef.

Q. Pour quelle raison ?—R. On ne m'a pas donné de raisons spéciales. On m'a dit que, à cause de certaines dépenses excessives et en attendant le résultat d'une enquête qui allait être ordonnée, j'étais suspendu.

Q. Avez-vous lu l'avis de votre suspension ?—R. Oui.

Q. L'avez-vous ici ?—R. Non.

Q. Pourriez-vous le produire ?

M. HAGGART.—La lettre a été produite.

Par M. Tarte :

Q. Vous étiez employé aux travaux sur le canal Lachine ?—R. Oui.

Q. En quelle qualité ?—R. J'étais ingénieur-surintendant de quatre canaux : Beauharnois, Saint-Ours, Lachine et Chambly. C'est la charge que j'occupais.

Q. Quand les travaux sur le canal Lachine ont-ils été commencés ?—R. Les travaux ont été commencés dans le cours de décembre ; on a alors commencé à tailler la pierre. Ensuite, on a commencé les travaux sur le canal même, en coupant la glace, en avril, je crois.

Q. Qui était ingénieur en chef du département lorsque les plans ont été préparés et que les premiers travaux ont été commencés ?—R. M. Trudeau.

Q. Avez-vous reçu des instructions de la part de M. Trudeau ?—R. Oui, des instructions verbales.

Q. N'avez-vous pas reçu d'instructions par écrit ?—R. Non.

Q. Etes-vous sûr de ne pas en avoir reçu ?—R. Il a été échangé des correspondances au sujet de l'ouvrage, mais ce n'était pas ce qu'on peut appeler des instructions.

Q. M. Trudeau ne vous a-t-il pas adressé une lettre, le 28 octobre 1892, dont voici la teneur :—"OTTAWA, 28 octobre 1892. MONSIEUR,—Je vous informe, d'après l'ordre du ministre, que vous êtes par le présent autorisé à acheter immédiatement la terre, la pierre et le bois de charpente et de service nécessaires pour la construction du nouveau pont tournant Wellington sur le canal Lachine" ?—R. J'ai reçu cette lettre.

Q. Vous avez reçu cette lettre ?—R. Oui.

Q. Vous dites avoir reçu des instructions verbales?—R. Oui, des instructions verbales.

Q. Dans le même temps?—R. En différents temps.

Q. Avant de vous mettre à l'ouvrage, avez-vous organisé le personnel qui devait conduire les travaux?—R. Non.

Q. Que s'est-il passé?—R. Je vous ai dit en premier lieu que M. Kennedy avait tout organisé en qualité de surveillant des travaux. Il était surveillant et avait été nommé spécialement par le gouvernement à cette fin, et il a organisé son propre personnel.

Q. Quand a-t-il été nommé surveillant?—R. Il a été nommé, si je m'en souviens bien, vers le mois d'octobre 1892.

Q. Lui en avez-vous donné avis?—R. Oui, immédiatement. Ma lettre est là; je lui ai donné avis de sa nomination après avoir reçu l'ordre de le nommer surveillant.

Q. Cette lettre a-t-elle été produite?—(Pas de réponse.)

Par M. Langelier :

Q. A-t-il été nommé sur votre recommandation?—R. Non, monsieur.

Q. Savez-vous qui l'a recommandé?—R. M. Curran, je crois, l'honorable M. Curran.

Par M. Tarte :

Q. Par qui M. Kennedy vous a-t-il été présenté?—R. En premier lieu, lorsqu'il a été nommé surintendant? C'est une chose différente.

M. HAGGART.—Quelle est la date de sa nomination? Vous dites que vous l'avez nommé par lettre. Produisez cette lettre et lisez-la.

M. TARTE.—Voici une lettre datée le 28 novembre 1892:—“*Canal Lachine.*—*CHER MONSIEUR.*—Je suis chargé de vous informer que, en qualité de surintendant du canal Lachine, vous êtes requis d'agir comme surveillant de l'infrastructure du nouveau pont sur le canal Lachine devant remplacer l'ancien pont de la rue Wellington. Vous êtes requis d'assumer la responsabilité de l'exécution de ces travaux avec le moins d'interruption possible à la circulation ou à l'usage des pouvoirs hydrauliques. Vous prendrez toutes les mesures nécessaires pour acheter ou louer les matériaux et l'outillage dont vous aurez besoin, vous procurer la main-d'œuvre en général et surveiller l'exécution des travaux suivant les plans et instructions que vous recevrez de M. G. J. Desbarats, ingénieur dirigeant, et vous vous entendrez avec lui sur toutes les questions de détail. Toutes les questions importantes devront être soumises à mon approbation.

“E. H. PARENT.

“A M. E. KENNEDY.”

Q. Vous avez envoyé cette lettre à Kennedy?—R. Oui.

Q. Vous avez dit que M. Kennedy vous avait été présenté par M. Curran lorsqu'il postulait la charge de surintendant du canal?—R. Oui.

Q. Connaissiez-vous Kennedy avant cette époque?—R. Non, je ne l'avais jamais vu.

Q. L'avez-vous recommandé?—R. J'ai écrit une lettre de recommandation disant que M. Kennedy paraissait être un homme intelligent. Il me paraissait avoir de l'énergie, et il était bien recommandé par M. Beemer et d'autres personnes, et je n'avais aucune raison de croire qu'il ne serait pas un excellent surintendant après avoir acquis un peu d'expérience. C'est la substance de ma lettre.

Q. En quelle année était-ce? En 1890, je crois?—R. Probablement en 1890, ou en 1891.

Q. Lorsqu'il a été décidé d'exécuter les travaux sur le canal, avez-vous recommandé de nommer M. Kennedy surveillant de ces travaux?—R. Non, monsieur.

Q. L'auriez-vous recommandé?—R. Non; non pas par manque de confiance en lui, mais parce que je croyais qu'il était trop jeune et qu'il n'avait pas assez d'expérience pour surveiller des travaux de cette espèce. J'aurais recommandé un homme depuis longtemps au courant de ce genre de travaux.

Q. Comment se fait-il qu'il ait été nommé?—R. Il a été nommé sur la recommandation de M. Curran.

M. CURRAN.—Veuillez dire comment, s'il vous plaît.

Par M. Tarte :

Q. Voulez-vous dire comment cela a eu lieu?—R. C'était dans le bureau de M. Trudeau. M. Curran était là avec M. A. W. Ogilvie et moi. M. Curran a dit, autant que je peux m'en souvenir, que c'était le désir de tous les principaux marchands de Montréal et de tous les propriétaires de moulins que M. Kennedy fût nommé surveillant.

Par M. Haggart :

Q. A quelle époque, à quelle date?—R. Je ne peux pas dire précisément à quelle date cela a eu lieu.

Par M. Curran :

Q. Était-ce après la grande assemblée tenue dans le bureau de M. Ogilvie?—R. Oui.

Par M. Haggart :

Q. En quelle année?—R. Je crois que c'était en 1892, dans le cours du mois d'octobre, autant que je m'en souviens.

Par M. Tarte :

Q. Vous venez de parler d'une grande assemblée tenue au bureau de M. Ogilvie?—R. Oui.

Q. Voulez-vous nous dire aussi brièvement que possible ce qui s'est passé à cette assemblée, et pour quelle raison elle avait été convoquée?—R. Je crois—je n'en suis pas bien sûr, cependant,—que la question d'un tunnel ou d'un pont a été discutée; mais cela n'a aucun rapport avec la question actuelle. C'était à l'Hôtel-de-ville, je crois. Je ne parle de ceci qu'incidemment; je crois qu'il y avait eu quelque chose dans ce sens, mais le point principal était de savoir combien de temps serait accordé pour exécuter ces travaux.

Q. Quelle était votre opinion?—R. J'étais d'opinion que nous devions commencer en décembre.

Q. Avez-vous exprimé cette opinion à l'assemblée?—R. Oui.

Q. M. Kennedy a-t-il émis une opinion différente?—R. Les autres personnes disaient que cette entreprise devrait être exécutée dans un temps plus court. Je fis observer qu'il vaudrait mieux prendre tout le temps entre décembre et mai et en avoir trop plutôt que pas assez, car il fallait terminer les travaux pour le premier mai. Je dis que je préférerais cela. Alors on demanda à Kennedy s'il pouvait exécuter les travaux en commençant en mars. Et il répondit: "Je le puis." Alors la députation vint à Ottawa et fit sa demande à M. Trudeau. M. Trudeau est le seul fonctionnaire que j'aie vu, et Kennedy fut nommé surveillant des travaux.

Q. Dans le témoignage de M. Curran donné devant la commission à Montréal, je trouve à la page 249 les lignes suivantes: "Lorsqu'il sortit dans le corridor nous vîmes M. Kennedy et il dit: Je ne veux pas me charger de ces travaux en qualité d'entrepreneur. M. Ogilvie répondit: Tout est réglé maintenant; chargez vous de l'entreprise et terminez-là et mettez l'eau dans le canal pour le 1er mai, et vous vous ferez une bonne réputation." Eh bien! est-ce à peu près le sens de ce qui a été dit?—R. Je n'étais pas présent dans le moment.

M. CURRAN.—Parent était alors dans le bureau de M. Trudeau. Il y est resté quand nous sommes sortis.

LE TÉMOIN.—M. Kennedy est entré plus tard.

Par M. Tarte :

Q. Ces paroles ne sont-elles pas le résultat de ce qui a eu lieu pendant que vous étiez dans le bureau de M. Trudeau. Ne résument-elles pas ce qui a été dit alors?—R. A peu près, oui.

Q. Vous avez dit, il y a un instant, que M. Kennedy a été nommé surveillant en votre présence dans le bureau de M. Trudeau pendant que M. Curran y était?—R. Non, pendant que M. Curran y était avec moi et M. Ogilvie, je crois.

Par M. Curran :

Q. Avez-vous le moindre doute que M. Ogilvie et moi étions assis à la table avec vous dans ce bureau?—R. Oui, monsieur.

Q. Vous n'en avez pas de doute?—R. Non, au moins en ce qui vous concerne; quant à M. Ogilvie je ne peux pas le dire positivement. J'ai dit il y a un moment que je ne pouvais pas jurer que M. Ogilvie fût présent, mais je suis fortement sous l'impression qu'il y était.

Par M. Gibson :

Q. Mais vous n'avez pas de doute que M. Curran était présent?—R. Non. M. Ogilvie a pu sortir du bureau avant l'arrivée de M. Curran. Je suis positif de cela.

Par M. Tarte :

Q. Quoi qu'il en soit, M. Kennedy a été nommé surveillant?—R. Oui.

Q. Qu'est-ce que cela signifiait?—R. A mon avis, cela signifiait qu'il allait se charger de faire exécuter l'entreprise.

Q. M. Ogilvie avait raison de dire à M. Kennedy : " Vous avez la conduite de l'entreprise et vous la terminerez." Ces paroles ont la même signification?—R. Oui, à mon avis, cela veut dire la même chose.

Q. De fait, M. Kennedy a-t-il pris la conduite de l'entreprise?—R. Oui.

Q. Avez-vous nommé les pointeurs?—R. Non; M. Kennedy les a nommé.

Q. Vous a-t-il fait rapport de ces nominations?—R. Non; en conversation seulement.

Q. N'était-il pas de votre devoir de le lui demander?—R. Je le lui ai demandé sans jamais rien obtenir.

Q. Vous le lui avez demandé sans rien obtenir?—R. Je n'ai jamais reçu les renseignements que je demandais. En plusieurs occasions j'ai demandé à M. Kennedy de me tenir au courant de tout ce qui se faisait, et il répondait qu'il n'avait pas le temps d'écrire.

Q. Lui avez-vous dit de s'entendre avec M. Desbarats?—R. Oui.

Q. Qui avait nommé M. Desbarats?—R. M. Trudeau.

Q. Si je comprends bien, M. Desbarats avait préparé les plans?—R. Les premiers plans. Il n'y avait que les ouvrages en fer à exécuter. Au commencement, il n'y avait qu'une pile qui exigeait un plan, et il n'était pas très nécessaire d'avoir un plan détaillé pour une pile seulement, de sorte que je ne crois pas que des plans aient été préparés au commencement, excepté ceux que M. Desbarats a faits pour la pile, une nouvelle pile qu'il fallait construire. Ensuite, quand il a été décidé d'approfondir le canal pour donner une voie navigable de 18 pieds, M. Desbarats a commencé des plans et les a terminés plus tard.

Q. Aviez-vous enjoint à M. Desbarats de s'occuper du temps des hommes?—R. Non. M. Kennedy avait ses pointeurs.

Q. Dites-vous réellement que vous n'avez jamais enjoint à M. Desbarats de s'occuper du temps des hommes?—R. Pas officiellement; mais je lui ai dit de le vérifier, et c'est ce qu'il a fait dans le temps, car il n'y avait que des tailleurs de pierre qui travaillaient, et il prenait note de leur temps.

Par M. Davies :

Q. Qui?—R. M. Desbarats.

Par M. Tarte :

Q. M. Desbarats vous faisait-il rapport?—R. Plus verbalement qu'autrement. Il vérifiait et comparait les heures de travail.

Q. S'est-il plaint que M. Kennedy ne voulait pas lui donner de renseignements ni recevoir d'ordres de sa part?—R. Oui, après un certain temps, et M. Kennedy

m'a dit lui-même qu'il ne voulait pas recevoir d'ordres de la part de M. Desbarats. Il disait qu'il était trop jeune et qu'il ne voulait pas être commandé par un jeune homme comme lui. Quelque chose dans ce sens.

Q. Vous avez reçu de M. Kennedy une lettre, qui a été produite ici, dans laquelle il se plaignait de M. Desbarats, et il disait qu'il destituerait immédiatement celui de ses hommes qui oserait faire rapport à M. Desbarats ou à d'autres qu'à lui-même (Kennedy)?—R. Oui.

Q. Avez-vous informé le département à Ottawa de cet état de choses?—R. Oui, verbalement.

Q. A qui en avez-vous parlé?—R. A l'ingénieur en chef, et, je crois, à l'honorable M. Haggart, et je leur ai dit que je ne pouvais pas en venir à bout, qu'il ne voulait pas exécuter les ordres qu'il recevait, et on me dit: "Pourquoi ne le renvoyez-vous pas?" Je répondis: "Cela est impossible. Je ne peux pas prendre la responsabilité de renvoyer Kennedy dans l'état où sont les travaux, car il faudrait du temps pour tout réorganiser, puisque Kennedy a tout en mains, et il y aurait des retards, et je ne serais pas sûr de terminer pour le 1^{er} mai."

Par M. Haggart :

Q. Quand m'avez-vous vu?—R. C'était sur le premier pont, et je pense que c'est vous qui m'avez dit. "Pourquoi ne le renvoyez-vous pas," et c'est vous qui m'avez dit: "Il n'y a pas d'homme indispensable." Ne vous en souvenez-vous pas?

Q. Oui; mais quand ai-je été sur le pont? J'ai été là une fois seulement, le 19 avril?—R. C'est peut-être ce jour-là.

Q. M'avez-vous jamais vu dans d'autres occasions, depuis le commencement des travaux, pour pouvoir me faire un rapport verbal, excepté sur ce pont?—R. Non; je ne vous en ai jamais parlé excepté cette fois-là.

Par M. Tarte :

Q. Quand avez-vous vu M. Schreiber à ce sujet?—R. Oh! j'ai vu M. Schreiber plusieurs fois; mais je ne me rappelle pas les dates.

Q. Mais lui avez-vous dit que Kennedy refusait de recevoir des ordres?—R. Non; il ne refusait pas de recevoir les ordres, mais il ne les exécutait pas. Il les recevait, mais il ne s'y conformait pas.

Q. Vous ne pouvez pas vous souvenir quand vous vous êtes plaint à M. Schreiber à ce sujet? Vous êtes-vous plaint plusieurs fois?—R. Oui.

Q. Et que vous a répondu M. Schreiber?—R. Toujours la même chose: "Pourquoi ne le renvoyez-vous pas?" Et je répondais invariablement: "C'est impossible, je ne puis pas en prendre la responsabilité."

Q. "Les travaux sont trop avancés?"—R. Oui, les travaux étaient trop avancés.

Par M. Moncrieff :

Q. Réellement, il était trop tard?—R. Il y aurait eu un délai de huit ou dix jours, et nous avions juste le temps de terminer les travaux.

Q. Alors il était trop tard pour renvoyer Kennedy? C'est ce que vous disiez à M. Schreiber?—R. Il était réellement trop tard.

Par M. Tarte :

Q. Vous aviez dit à M. Kennedy, je crois, de vous faire rapport chaque semaine?—R. Oui.

Q. Ou même deux fois par semaine?—R. Oui.

Q. Vous a-t-il jamais fait rapport?—R. Il a fait un rapport une fois.

Q. C'est tout ce qu'il a fait?—R. C'est tout.

Q. Les bordereaux de paye étaient-ils transmis à votre bureau d'une manière régulière, c'est-à-dire dans un délai raisonnable?—R. Non; je ne peux pas dire que c'était un délai raisonnable, attendu que je ne les recevais quelquefois qu'un mois plus tard, et souvent 15 ou 20 jours après le temps expiré.

Q. Avez-vous fait des remontrances à M. Kennedy à ce sujet?—R. Oui, plusieurs fois, et je lui ai dit qu'on attendait avec impatience les bordereaux de paye. Je lui disais: "J'ai reçu d'Ottawa l'ordre de transmettre les bordereaux de paye; ayez la bonté de me les envoyer." Puis je lui disais: "Vous m'avez promis de m'envoyer les bordereaux ce soir." Il me répondait: "Vous les aurez demain matin." Et le lendemain je ne les avais pas. Je disais alors: "De grâce! donnez-moi les donc!" Et il répondait: "Ce soir," et le matin suivant les bordereaux de paye n'étaient pas là, et c'était toujours la même chose. Il me remettait de jour en jour.

M. HAGGART.—Nous ferions mieux de produire toutes les protestations par écrit qu'il a faites à Kennedy; jusqu'à présent elles ne font pas partie du dossier. Je ne pense pas qu'une seule ait encore été produite. Il y en a une qui est datée le 23 février 1893.

M. TARTE.—Je vois ici une lettre datée le 10 février.

M. HAGGART.—J'ai ici toutes les lettres que Parent a adressées à Kennedy, et elles n'ont jamais été produites. Je crois qu'il serait préférable de les produire.

M. TARTE.—Voici la lettre que M. Parent a adressée à M. Kennedy le 10 février:—

"10 février 1893.

"CANAL LACHINE *re* PONT WELLINGTON.

"MONSIEUR,—Veuillez me faire immédiatement un rapport complet sur l'état de l'infrastructure du pont Wellington et du pont du Grand Tronc, et de tous les travaux en général.

"Votre rapport devra être accompagné d'une liste indiquant le nombre des hommes employés. Ayez aussi la bonté de donner un état des dépenses faites pour la main-d'œuvre et les matériaux employés depuis le commencement des travaux, en indiquant séparément le nombre des hommes fournis par les entrepreneurs et ceux employés par vous-même. Cette dernière information devrait être fournie sous une forme tabulaire, spécifiant le nombre d'hommes, leur occupation et quand ils ont été employés.

"En ce qui concerne les travaux exécutés à l'entreprise, votre état devrait indiquer le nombre des tailleurs de pierre, etc., employés chaque jour, le nombre des charretiers ou voitures qui apportaient la pierre, et la quantité de pierre taillée et livrée chaque jour.

"Les informations ci-dessus sont requises immédiatement pour me permettre de faire un rapport complet à l'ingénieur en chef, ainsi qu'il me le demande.

"Je vous transmets des formules en blanc pour inscrire le nombre des hommes employés, et vous voudrez bien les remplir et me les remettre chaque lundi, avec votre rapport hebdomadaire durant l'exécution des travaux.

"L'ingénieur en chef désire être renseigné chaque semaine au sujet de l'avancement des travaux, et vous voudrez bien agir en conséquence.

"E. H. PARENT,

"Ingénieur-surintendant.

"M. E. KENNEDY,

"Surintendant du canal Lachine,
"Montréal."

Maintenant, voici une autre lettre datée du 15 mars:—

"MONTRÉAL, 15 mars 1893.

MONSIEUR,—Je vous transmets sous ce pli, pour votre gouverne, le sommaire d'une lettre reçue de l'ingénieur en chef au sujet de la fourniture de la main-d'œuvre pour les travaux aux ponts Wellington et du Grand Tronc, savoir: Conditions du marché passé:—

"Ouvriers..... \$1.85½ par jour.

"Journaliers ordinaires, terrassiers..... 1.50 " "

“ Et les journaliers du personnel du canal pourront être employés à ces travaux par le gouvernement indépendamment de ceux que vous demanderez à M. St. Louis de vous fournir.

“ 1. D'après les ordres ci-dessus, M. St. Louis doit fournir tous les hommes nécessaires pour exécuter les dits travaux, savoir : maçons, tailleurs de pierre, poseurs de pierre, journaliers expérimentés, journaliers ordinaires, terrassiers, attelages doubles et simples, et grues, s'il en est besoin.

“ 2. Les journaliers du personnel du canal seuls sont exceptés, et vous pourrez les employer à ces travaux indépendamment de ceux fournis par M. St. Louis, m'en transmettant dans ce cas une liste séparée.

“ 3. J'attire de nouveau votre attention sur le fait que depuis le 18 du mois dernier je n'ai pas reçu de rapport indiquant le nombre des hommes employés, ni l'état des travaux. Cette information est requise sans délai.

“ Le bordereau de paye et les comptes concernant les travaux pour le mois de février devraient être transmis immédiatement.

“ E. H. PARENT,

“ *Ingénieur-surintendant.*

“ M. E. KENNEDY,

“ Surintendant du canal Lachine,

“ Montréal.”

Q. Vous avez envoyé ces deux lettres ?—R. Oui.

Q. Il peut y en avoir d'autres. Je n'en sais rien ; mais, quoi qu'il en soit, M. Kennedy ne s'est jamais conformé à vos ordres ?—R. Il m'a fait un rapport.

Q. En sus de ces ordres par écrit, vous lui avez dit plusieurs fois personnellement d'envoyer des rapports ?—R. Presque chaque fois que j'ai été sur les lieux.

Q. Vous ne pouviez pas en obtenir ?—R. Il me disait qu'il n'avait pas le temps d'écrire.

Q. N'est-il pas vrai que, lorsque vous lui avez mentionné le nom de l'ingénieur en chef, il vous a répondu qu'il se souciait fort peu de l'ingénieur en chef lui-même. Répondez ?—R. Eh bien ! il a dit cela dans un moment de colère.

Q. Ne lui avez-vous pas écrit dans cette circonstance ?—R. Oui.

Q. Avez-vous une copie de cette lettre ?—R. Oui.

Q. Voulez-vous la produire ?—R. Je dois dire que cette lettre, après explications, a été considérée comme non avenue. Elle était un peu sévère à son égard, et il m'a dit que je ne devrais pas profiter ainsi d'une conversation qu'il avait eu avec moi, et que si je le faisais, plusieurs auraient à s'en repentir.

M. TARTE.—Le comité a le droit d'avoir cette lettre. Elle n'est pas produite. Si elle l'est, nous l'aurons devant nous.

M. CURRAN.—Produisez cette lettre.

LE TÉMOIN.—Si j'y suis obligé, je la produirai. (Le témoin produit la lettre.)

M. TARTE.—La lettre est datée du 15 mars, le même jour qu'il lui a ordonné de faire rapport, et en voici le contenu :—

“ 15 mars 1893.

“ CANAL LACHINE.

“ MONSIEUR,—Relativement à la conversation officielle que nous avons eu ensemble hier, lorsque je vous ai remis, pour l'examiner, la lettre de l'ingénieur en chef datée du 10 courant, je voulais vous faire connaître son intention au sujet de la responsabilité des travaux et vous donner à entendre que j'espérais que vous coopérieriez avec moi pour conduire ces travaux avec économie.

“ Ce n'est pas sans étonnement que je vous ai entendu dire, en termes encore plus énergiques, que vous vous *fichiez* de M. Schreiber ou de qui que ce soit en ce qui concernait les travaux du pont Wellington, actuellement sous votre surveillance.

“ Vu le surcroît d'ouvrage et la lourde responsabilité que vous avez, je suis disposé à ne pas tenir compte de cet excès de langage ; mais je dois vous répéter que vous devez être plus prudent au sujet des dépenses à faire, et que vous devez suivre rigoureusement les instructions que je vous ai déjà données de temps à autre au nom du département.

“Nulle commande entraînant des dépenses ne doit être faite par vous avant qu’une réquisition officielle m’ait été présentée et soumise à mon approbation, et si vous avez outrepassé vos devoirs et vos pouvoirs à cet égard, vous en serez tenu responsable.

“J’espère que vous comprendrez parfaitement ce présent ordre définitif, et toute infraction sera suivie de votre suspension, afin de soumettre la question à la décision du département.

“Je suis, monsieur,

“Votre obéissant serviteur,

“E. H. PARENT,

“Ingénieur-surintendant.

“M. E. KENNEDY,

“Surintendant du canal Lachine,

“Montréal.”

Q. Eh bien ! que s’est-il passé après que M. Kennedy eût reçu cette lettre ?—R. Il n’y a pas eu de changement. Les choses ont continué comme auparavant.

Q. Ce n’est pas cela, mais avez-vous été voir M. Kennedy ou est-il venu vous voir ?—R. Oh ! après cette lettre ? Le lendemain, je me suis rendu sur le pont. M. Kennedy s’y trouvait. Je lui demandai s’il avait reçu ma lettre. Il me répondit : “Oui, ce n’est pas franc de se servir d’une conversation privée.” Je lui dis : “Il n’y a pas de conversation privée à ce sujet, elle est officielle.” Il me dit : “On emploie souvent dans un moment d’excitation des paroles qu’on ne dirait pas autrement. Ce n’est pas juste de conserver cette lettre, et si elle reste dans les archives, j’en ferai danser plusieurs.”

Q. Danser plusieurs ?—R. “Je ferai danser tout le monde.” Je ne sais pas ce qu’il voulait dire par là, mais vu qu’il y avait dans la lettre des expressions que je ne désirais pas faire connaître, je lui dis : “Si vous voulez agir conformément à ma lettre, je vais la considérer comme non avenue.”

Par M. Haggart :

Q. Vous lui dites dans cette lettre qu’il ne devait pas faire de dépenses sans faire une réquisition officielle. Que vouliez-vous dire par là ? Par écrit ?—R. Oui, par écrit, et me l’adresser.

Q. Aviez-vous des instructions à cet effet ?—R. Oui ; c’est ce que je lui ai dit.

Q. Que pour les hommes, les matériaux et tout ce qui était nécessaire, il devait faire une réquisition officielle par écrit ?—R. Pour les hommes—je ne pense pas que ce soit praticable.

Q. Aviez-vous des instructions vous disant que les hommes devaient être demandés à M. St. Louis ?—R. A M. St. Louis.

Q. De moi ou de M. Schreiber ?—R. Autant que je puis m’en souvenir, je ne le pense pas.

M. TARTE.—Je crois que M. Parent se trompe, car il a transmis la lettre à M. Kennedy.

M. HAGGART.—Je sais qu’il se trompe.

Par M. Tarte :

Q. Vous aviez reçu des instructions de M. Trudeau ; mais lorsque M. Schreiber a été nommé sous-ministre et ingénieur en chef, il vous a donné d’autres instructions ?—R. Oui.

Q. Le 13 décembre 1892, vous avez reçu la lettre suivante, je crois ?—R. J’ai toujours cru que c’était une circulaire. Elle en a l’air.

M. Tarte lit la lettre suivante :—

“BUREAU DE L’INGÉNIEUR EN CHEF DES CANAUX.

“OTTAWA, 13 décembre 1892.

“CHER MONSIEUR,—En demandant des soumissions pour des matériaux et fournitures, vous devrez avoir soin de spécifier la qualité des articles. Par exemple, le

bois de charpente et de service, la qualité et les dimensions, tant en grosseur qu'en longueur, devraient être spécifiées, énumérant le nombre de morceaux de chaque grosseur. De même pour la pierre, la qualité de la pierre devrait être spécifiée, soit en moellons ou brute, piquée, dégrossie, dressée au ciseau ou telle que tirée de la carrière. Lorsque vous recevrez les soumissions, vous les décachèterez, vous en ferez un résumé en bonne et due forme que vous me transmettez avec votre recommandation, pour me permettre de les présenter au ministre, afin qu'il en prenne connaissance. Aussitôt qu'il aura donné sa décision, le résumé vous sera renvoyé avec la soumission qui devra être acceptée portant les initiales du ministre, et alors vous donnerez avis à l'intéressé que sa soumission est acceptée, et vous préparerez un contrat d'après la formule imprimée officielle et vous le transmettez, après qu'il aura été signé par l'entrepreneur, pour que le ministre le signe, et vous devrez voir à ce que les articles ou matériaux livrés soient conformes aux devis et au contrat.

“ Votre serviteur,

“ COLLINGWOOD SCHREIBER,

“ Ingénieur en chef.

“ M. E. H. PARENT,

“ Ingénieur-surintendant, bureau du canal,

“ Montréal.”

LE TÉMOIN.—Il n'y est pas question des hommes.

Par M. Curran :

Q. Lorsque M. Haggart vous a posé une question tantôt au sujet des réquisitions faites par écrit, vous avez dit que vous pensiez que la chose n'était pas praticable quant aux hommes?—R. Oui. D'un autre côté, il n'est pas question des hommes dans cette lettre.

Q. Mais, à votre avis, c'était impraticable?—R. Oui.

M. TARTE.—Le 16 décembre, vous avez adressé une lettre à M. Kennedy, lui transmettant celle que je viens de lire. Voici la teneur de votre lettre:—

“ 16 décembre 1892.

“ MONSIEUR,—Je vous transmets ci-inclus, pour votre gouverne, copie d'une lettre de l'ingénieur en chef des canaux, datée du 13 courant, déterminant le mode à suivre à l'avenir en demandant des soumissions pour les matériaux et fournitures requis sur les canaux placés sous ma direction.

“ J'ai l'honneur d'être, monsieur,

“ Votre obéissant serviteur,

“ E. H. PARENT,

“ Ingénieur-surintendant.

“ M. E. KENNEDY,

“ Surintendant du canal Lachine,

“ Montréal.”

Par le président :

Q. Avez-vous transmis cette lettre à M. Kennedy?—R. Oui.

Par M. Tarte :

Q. Alliez-vous souvent sur les lieux?—R. J'y allais tous les jours, et quelquefois deux fois par jour et le soir.

Q. N'avez-vous pas souvent remarqué qu'il y avait là un grand nombre d'hommes?—R. Oui.

Q. Avez-vous fait des observations à M. Kennedy à ce sujet?—R. Dans une occasion, je lui ai fait observer qu'il y avait quatre charretiers qui ne faisaient rien. Je lui dis: “ Pourquoi cela? ” Il me répondit: “ Lorsque j'en aurai besoin, je les aurai sous la main. Ce n'est pas quand j'en aurai besoin qu'il sera temps de me mettre à leur recherche. Je veux les avoir sous la main si j'en ai besoin.”

Q. Vous a-t-il dit qu'il prenait les moyens convenables pour faire tenir note du temps des ouvriers?—R. Oui. Lorsque je reçus l'ordre de faire exécuter les travaux au pont du Grand Tronc, il me dit qu'il ne voulait pas se charger des deux entreprises en même temps, qu'il avait assez de l'autre pont. Alors, il fallait en employer un autre, et je dis ou j'écrivis à M. Papineau qu'il devait surveiller la construction du pont du Grand Tronc, et que son assistant lui servirait de pointeur. M. Papineau alla voir M. Kennedy, et il eut une conversation avec lui afin de s'entendre entre eux, et M. Kennedy lui dit : " Il est inutile que vous teniez note du temps des hommes."

Par M. Curran :

Q. Etiez-vous présent?—R. M. Papineau l'a dit dans son témoignage. Je mentionne ce fait parce qu'il se rattache à ce que j'ai à dire. Il dit à Papineau : " Il est inutile que vous teniez note du temps des hommes, parce que j'en prends note moi-même," et j'allai le voir ensuite et je lui dis : " Vous avez dit à M. Papineau que vous teniez note du temps des hommes, de sorte qu'il n'aura pas à s'en occuper," et j'ajoutai : " En tenez-vous note soigneusement ? " Il me répondit : " Pensez-vous que je serais assez dindon pour attester les bordereaux de paye si je ne tenais pas note du temps avec soin ? " Je lui dis : " Dans ce cas, c'est très bien ; " et je dis à Papineau qu'il n'avait pas besoin de tenir note du temps des ouvriers.

Q. Quand cela s'est-il passé?—R. Vers la fin de mars, je crois. Ma lettre à M. Papineau produite devant la commission donnera la date exacte.

Q. Est-ce à vous qu'il a dit ces mots : " Pensez-vous que je serais assez dindon pour attester des choses qui ne seraient pas exactes?—R. Il a dit : " Je ne serais pas assez dindon pour attester les bordereaux de paye si je ne tenais pas note du temps avec soin."

Par M. Tarte :

Q. Ainsi, tant pour le pont du Grand Tronc que pour celui de la rue Wellington, M. Kennedy avait pris sur lui toute la responsabilité du temps des ouvriers?—R. Oui.

Q. C'est ce qu'il vous a dit très clairement?—R. Oui.

Q. Voici une lettre que vous avez adressée à M. Papineau lorsque vous lui avez dit de surveiller l'entreprise. Elle est en français. Je vais la traduire. Voici ce qu'on y lit :—

" MONTRÉAL, 23 mars 1893.

" MONSIEUR,—M. Kennedy, le surintendant du canal, ayant trop à faire au sujet de la construction du pont de la rue Wellington et autres réparations sur le canal Lachine, a déclaré qu'il ne pouvait pas surveiller les travaux de maçonnerie aux culées du pont du Grand Tronc. Je vous autorise de vous charger de cette besogne et de vérifier le temps des journaliers fournis par M. St. Louis.

" Pour cela vous pouvez employer votre assistant, M. Viger, en qualité de pointeur.

" E. H. PARENT,

" Ingénieur-surintendant."

C'est après avoir reçu cette lettre que M. Kennedy vous a dit qu'il n'était pas assez dindon pour signer un certificat sans avoir tenu note du temps avec soin?—R. Oui.

Q. Je suppose que vous aviez pleine confiance en lui comme étant un honnête homme?—R. Oh ! oui. Je n'ai jamais douté qu'il était honnête et capable, et un bon travailleur. Tout ce que j'avais à lui reprocher, c'est qu'il n'avait pas assez d'expérience pour faire faire des travaux de cette importance.

Par M. Haggart :

Q. Dans une autre lettre vous avez donné des instructions à M. Papineau. Antérieurement à cette lettre, vous avez écrit à M. Kennedy au sujet de M. Papineau. Votre lettre est datée du 7 mars 1893—nous ferions tout aussi bien de produire cette lettre, qui est comme suit : " Conformément à des instructions reçues de l'ingénieur en chef, je vous informe que M. L. G. Papineau, de ce bureau, est chargé de la conduite des travaux aux ponts Wellington et du Grand Tronc, en ce qui concerne les

tracés et les plans nécessaires, et de voir, sous ma direction, à ce que les travaux soient exécutés conformément aux plans et devis. E. H. Parent ingénieur-surintendant.” Vous lui avez envoyé cette lettre ?—R. Oui.

Par M. Tarte :

Q. M. Desbarats était-il un bon employé ?—R. Oui ; il m'a toujours donné la plus grande satisfaction tout le temps qu'il a été là.

Q. Saviez-vous que M. Desbarats et M. Kennedy n'étaient pas en très bons termes ?—R. Oui ; je l'ai su quelque temps avant le départ de M. Desbarats. Je pense que c'est vers la mi-avril..... Non ! non ! dans le cours de février.

Q. M. Kennedy s'est plaint à vous de M. Desbarats ?—R. Oui. Il s'est plaint plusieurs fois verbalement et une fois par lettre, une lettre très sévère.

Q. Avez-vous reçu une lettre de M. Desbarats en réponse aux accusations portées contre lui ?—R. Oui.

Q. N'avez-vous pas reçu de M. Desbarats la lettre suivante ?

“MONTRÉAL, 6 février 1893.

“MONSIEUR,—En réponse aux plaintes portées contre moi par M. Kennedy dans sa lettre du 4 courant, que vous m'avez communiquée aujourd'hui, permettez-moi de vous donner les explications suivantes :—

“Dans mes relations avec M. Kennedy, je ne l'ai pas considéré comme étant l'entrepreneur de la construction du pont Wellington, mais comme un surveillant employé par le gouvernement, et en conséquence je n'ai pas agi à son égard d'une manière aussi cérémonieuse qu'il s'y attendait probablement.

“J'ai toujours cru qu'il suffisait de lui donner des instructions et des informations verbalement, sans lui écrire.

“Quant à sa plainte que je ne lui ai pas fourni un plan pour la pile-pivot, la mémoire lui fait certainement défaut, puisque la pierre destinée à cette pile est taillée d'après un plan détaillé que je lui ai fourni il y a quelque temps. Le plan de contour dont il parle, et qui est prêt depuis une couple de jours, lui sera remis à la première occasion. J'ai donné aussi à M. Kennedy les dimensions générales des culées, mais je n'ai pas pu lui fournir, jusqu'à présent, un plan détaillé, parce que je n'ai pas eu de détails suffisants au sujet des ouvrages en fer pour compléter ce plan.

“Je vous prie de ne pas oublier que plusieurs changements ont été faits au mode projeté pour l'exécution des travaux, chaque changement nécessitant une modification des plans, et il n'y a pas encore bien longtemps j'ai été obligé de changer les plans de toute la maçonnerie pour l'adapter à une voie navigable de vingt-deux pieds. Ces causes ont sans doute retardé la préparation des plans, mais l'ouvrage n'a jamais été retardé faute de plans.

“J'ai dit à M. Kennedy que tous les plans et chiffres que j'avais dans mon bureau étaient à sa disposition chaque fois qu'il voudrait les consulter. Il n'a pas profité de cette offre, mais il a évité avec soin de venir à mon bureau, et les occasions que j'ai eu de le rencontrer ont été pendant les visites que je faisais sur les travaux.

“Le principal grief de M. Kennedy paraît résulter du fait que j'ai donné des instructions sur des points peu importants aux contremaîtres, et que j'ai reçu des renseignements de la part des mesureurs ; mais comme ceux-ci correspondent aux inspecteurs dans les entreprises ordinaires, et qu'ils sont employés par le gouvernement, je prétends que j'ai le droit de recevoir ces renseignements, que je n'ai jamais demandé secrètement, mais toujours au vu et au su de M. Kennedy, et dans la plupart des cas à la suite d'une entente avec lui.

“Je regrette beaucoup que M. Kennedy ait pris cette attitude, mais vous constaterez, en vous enquérant des faits, que je me suis conduit strictement d'une manière conforme à vos instructions et avec l'intention de faire exécuter les travaux aussi promptement et aussi bien que possible.

“Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

“J. G. DESBARATS,

“Ingénieur dirigeant.

“M. E. H. PARENT,

“Ingénieur-surintendant,

“Canal Lachine.”

Q. Vous avez reçu cette lettre ?—R. Oui.

Q. N'en avez-vous pas une copie dans votre bureau à Montréal ?—R. Oui, il doit y en avoir une à mon bureau.

Q. Cette lettre vous était adressée ?—R. Non ! non ! c'est une lettre de M. Desbarats qui a été produite. Tout a été produit devant la commission. Nous n'en avons pas de copie.

Q. N'est-il pas vrai que Desbarats a été destitué quelque jours après l'échange de ces lettres ?—R. Oui, quelques jours après ; une quinzaine de jours, peut-être.

Q. N'avez-vous pas reçu vers le même temps les lettres de M. Schreiber destituant M. Desbarats ?—R. Oui, j'en ai reçu une, non pas le destituant précisément, mais me disant que je pouvais me passer de ses services.

M. HAGGART.—M. Parent ferait mieux de donner les dates qui se rapportent à ce sujet. Longtemps avant cela, il y a eu des lettres disant qu'on n'avait plus besoin de M. Desbarats.

M. DAVIES.—Je ne le pense pas.

M. TARTE.—Je vais maintenant vous dire quelles sont exactement les dates. Le 4 février M. Kennedy se plaint de M. Desbarats à M. Parent. Le 6, nous avons la réponse de M. Desbarats. (*Au témoin.*) Le même jour que vous avez eu la réponse de M. Desbarats aux plaintes portées par M. Kennedy, n'avez-vous pas reçu de M. Schreiber la lettre suivante :—

“ OTTAWA, 6 février 1893.

“ M. E. H. PARENT,

“ Ingénieur-surintendant, canal Lachine, Montréal.

“ CHER MONSIEUR.—La question de vos bordereaux de paye concernant le pont de la rue Wellington a été examinée, et il paraît que l'honorable ministre n'a pas autorisé l'augmentation du salaire de M. Desbarats de \$105 qu'il était à \$150 par mois, et je vous renvoie le bordereau de paye pour le corriger, et, de plus, je vous prie de me dire qui a employé un garçon de bureau et en vertu de quelle autorisation.

“ La conduite des travaux, au pont Wellington, devait être faite par le personnel de votre bureau sans augmentation de dépenses.

“ Votre serviteur,

“ COLLINGWOOD SCHREIBER.”

LE TÉMOIN.—Oui.

M. HAGGART.—Quelle en est la date ?

M. TARTE.—Le 6 février. La date même de la réponse de M. Desbarats.

M. DAVIES.—Deux jours après la lettre de M. Kennedy.

M. TARTE.—Le 7, le lendemain, n'avez-vous pas adressé à M. Schreiber la lettre suivante :—

“ MONTRÉAL, 7 février 1893.

“ Canal Lachine.

“ CHER MONSIEUR.—J'ai reçu votre lettre du 6 courant, me transmettant pour correction le bordereau de paye des ingénieurs, etc., employés au pont de la rue Wellington pour le mois de janvier, me disant qu'il paraît que l'honorable ministre n'a pas autorisé l'augmentation du salaire de M. Desbarats de \$105 qu'il était à \$150 par mois, et de plus me demandant qui a autorisé l'emploi d'un garçon de bureau, etc.

“ En réponse, je vous transmets sous pli copie d'une lettre signée par l'ex-sous-ministre des Chemins de fer et Canaux, et par l'ingénieur en chef des canaux, chargeant M. Desbarats, en qualité d'ingénieur, de diriger la construction du nouveau pont de la rue Wellington, avec un salaire de \$150 par mois durant l'exécution des travaux.

“ Vu l'importance des travaux et le peu de temps que nous avons pour les exécuter, on a cru qu'il était utile que l'ingénieur dirigeant eût un bureau près du pont, afin de fournir plus promptement les informations que les entrepreneurs pourraient demander, et pour surveiller les travaux plus facilement. En conséquence, à la fer-

meture de la navigation, le bureau du gardien de quai du canal a été utilisé pour cette fin, et j'ai autorisé l'emploi d'un petit garçon pour prendre soin du bureau. Si vous êtes d'avis que la surveillance et la conduite des travaux aux deux ponts de la rue Wellington devraient être faites par le personnel de ce bureau, alors cela signifie que vous croyez que les services de M. Desbarats ne sont plus nécessaires, et à mon grand regret je devrai m'en dispenser, bien que je considère ses services comme étant d'une grande utilité dans les circonstances actuelles. J'attends votre décision finale.

“ Je suis, monsieur,

“ Votre obéissant serviteur,

“ E. H. PARENT,
“ Ingénieur-surintendant.”

Par M. Tarte :

Q. Avez-vous écrit et adressé cette lettre à M. Schreiber ?—R. Oui.
Ensuite, il y a la lettre suivante:—

“ 9 février 1893.

“ *Canal Lachine.*

“ MON CHER MONSIEUR,—Relativement à ma lettre d'hier en réponse à la vôtre, concernant le salaire de M. Desbarats, ingénieur chargé de la maçonnerie du pont Wellington et du pont du Grand Tronc, etc., je vous dirai que je crois, après mûre réflexion, que les services de M. Desbarats devraient être retenus jusqu'à ce que l'entreprise soit terminée, pour les raisons suivantes:—

“ Lorsqu'il s'est agi de construire les nouveaux ponts, l'ex-sous-ministre et ingénieur en chef, désirant faire étudier les plans sous sa propre surveillance, en confia la préparation à M. Desbarats. Plusieurs méthodes furent recommandées et discutées entre l'ingénieur en chef et moi, avec l'aide de M. Desbarats. Finalement, le plan actuel fut adopté comme étant le mieux approprié aux besoins.

“ Ainsi, le fait que M. Desbarats connaît parfaitement tous les détails de ces plans donne une grande valeur à ses services.

“ N'oubliez pas que nous avons de grandes difficultés à surmonter pour accomplir la tâche qui nous a été imposée.

“ Les dépenses occasionnées par l'emploi du garçon de bureau dont il est fait mention dans votre lettre peuvent être évitées, attendu que le gardien du pont, qui demeure tout près, peut avoir soin du bureau.

“ Je suis, monsieur,

“ Votre obéissant serviteur,

“ E. H. PARENT,
“ Ingénieur-surintendant.”

“ COLLINGWOOD SCHREIBER, écuier,
“ Ingénieur en chef,
“ Ottawa.”

Et ensuite n'avez-vous pas reçu la réponse suivante:—

“ OTTAWA, 13 février 1893.

“ CHER MONSIEUR,—J'ai reçu votre lettre du 7 courant au sujet du bordereau de paye du personnel employé au pont de la rue Wellington pour le mois de janvier, et contenant la copie d'une lettre signée par l'ex-ingénieur en chef des canaux, chargeant M. Desbarats de diriger la construction du nouveau pont de la rue Wellington, avec un salaire de \$150 par mois durant l'exécution de l'entreprise.

“ Le département ne partage pas votre manière de voir à ce sujet, et je suis d'avis qu'un ingénieur peut fort bien fournir les tracés et les niveaux aux ponts de

Montréal et surveiller les travaux de l'égoût de Lachine, et un seul doit être employé, et c'est M. Papineau.

“ Votre serviteur,
 “ COLLINGWOOD SCHREIBER,
 “ *Ingénieur en chef.*”

“ M. E. H. PARENT,
 “ Ingénieur-surintendant du canal Lachine,
 “ Montréal.”

Par M. Tarte :

Q. Donc, M. Desbarats a de fait été destitué immédiatement après la plainte portée contre lui par Kennedy?—R. Oui. Je ne sais pas au moyen de quelle influence.

Q. Avez-vous donné avis à Desbarats que vous auriez à vous dispenser de ses services?—R. Oui.

Q. Ne lui avez-vous pas écrit cette lettre le 16 février :—

“ M. G. J. DESBARATS, ingénieur dirigeant, Montréal.

“ CHER MONSIEUR,”.....En avez-vous une traduction ?

M. HAGGART.—Toutes ces lettres font partie du dossier.

M. TARTE.—“ Ainsi que vous le savez, l'ingénieur en chef, dans une lettre datée du 6 courant.....”

M. HAGGART.—Cette lettre est au dossier en français.

M. TARTE.—Très bien.

Par M. Haggart :

Q. A quelle date avez-vous reçu la lettre de M. Kennedy au sujet de M. Desbarats?—R. Le 4.

Q. Avez-vous communiqué cette lettre au département à Ottawa d'une manière quelconque?—R. Non. J'ai cru que c'était une affaire personnelle entre M. Desbarats et M. Kennedy.

Q. J'ai cru comprendre, d'après ce que M. Tarte a dit, que cette lettre avait été communiquée au département et qu'on avait agi en conséquence, et que M. Desbarats avait été destitué?—R. Non.

M. TARTE.—Je n'ai pas voulu dire cela.

M. HAGGART.—Je ne sais pas ce que vous vouliez dire, alors.

M. TARTE.—Je vous dirai ce que je croyais alors, mais je ne pense plus maintenant de la même manière. Quoi qu'il en soit, les faits sont là. Il ne s'est écoulé que deux ou trois jours après que des plaintes non fondées ont été portées contre lui.

Q. Et maintenant, n'est-il pas vrai que M. Desbarats était un employé très utile à cette époque?—R. Oui, c'est mon opinion.

Q. Avez-vous suggéré le nom de M. Papineau?—R. Non.

Q. A M. Schreiber?—R. Non.

Q. Vous ne l'avez pas suggéré?—R. Non, mais c'était le seul homme en état de remplir la charge.

Q. Était-il naturel qu'il fallût un certain temps à M. Papineau pour comprendre l'état des travaux après avoir été nommé?—R. Oui, sans aucun doute. Je suppose qu'il avait besoin de cinq ou six jours pour se mettre au fait des choses.

Q. M. Kennedy vous a-t-il jamais consulté au sujet de l'achat du bois, etc. ?

Par M. Curran :

Q. Vous dites qu'il fallait cinq ou six jours pour que M. Papineau comprît bien le plan et l'état où les travaux se trouvaient?—R. Oui, je le crois.

Q. M. Schreiber a dit que dans l'espace de deux heures vous deviez être capable de.....

M. GIBSON.—M. Schreiber a dit qu'un homme ne serait pas ingénieur s'il ne comprenait pas le plan en deux heures; il n'a pas parlé des travaux.

Par M. Tarte :

Q. M. Papineau devait donc avoir la conduite des travaux aux deux ponts ?
—R. Oui ; il fournissait spécialement les niveaux et il jalonnait. De fait, il n'y avait pas de plans, et le travail devait être fait sur le terrain. Il a été obligé de se faire un petit plan pour lui-même.

Par M. Moncrieff :

Q. La construction des ponts a commencé deux semaines seulement après ?—R. Oui, le 8 mars.

Par M. Davies :

Q. Voulez-vous nous donner le nom des hommes employés à cette entreprise ?
Quel est le nom de M. St. Louis ?—R. Emmanuel St. Louis.

Q. Et le nom de Coughlin ?—R. P. Coughlin.

Le comité s'ajourne.

SALLE DE COMITÉ, N° 49.

CHAMBRE DES COMMUNES, 23 juin 1894.

Le comité se réunit sous la présidence de M. BAKER.

M. E. H. PARENT est rappelé et interrogé de nouveau :—

Par M. Tarte :

Q. Je vois que M. Villeneuve était pointeur sur le pont du Grand Tronc. Qui l'avait nommé à cet emploi?—R. Il était à l'emploi de M. St. Louis.

Q. N'était-il pas, avant cela, à l'emploi du gouvernement?—R. Oui. Il était au bureau du percepteur des péages, M. O'Neill.

Q. Quelqu'un vous a-t-il demandé de permettre à M. Villeneuve de travailler pour M. St. Louis?—R. Pas au commencement. Plus tard, lorsque l'on eut besoin des services de M. Villeneuve, l'on a demandé à M. O'Neill la permission de l'employer quelque temps et cette permission a été accordée. C'est au printemps, lorsque M. O'Neill, eut besoin des services de M. Villeneuve, que l'on s'est adressé au département, et M. Villeneuve est resté à l'emploi de M. St. Louis.

Q. M. St. Louis s'était-il adressé à vous pour avoir les services de M. Villeneuve?—R. Non.

Q. En êtes-vous bien sûr?—R. Nous avons eu une conversation à ce sujet, mais cette conversation n'avait pas le caractère d'une requête. Il m'a simplement demandé s'il ne pouvait pas s'arranger de façon à obtenir les services de Villeneuve. Je lui ai dit: "Oui, vous le pouvez facilement. Il n'a rien à faire durant l'hiver. Vous pouvez facilement l'avoir à votre service."

Q. Vous avez dit qu'il n'avait rien à faire durant l'hiver?—R. Excepté dans le cas où M. O'Neill aurait besoin de lui, ce qui arrive très rarement en hiver.

Q. Avez-vous discuté la question avec M. O'Neill? Je veux parler de l'entrée de Villeneuve au service de St. Louis.—R. Pas au commencement, autant que je puis m'en souvenir. Il n'y a rien eu au commencement. Tout a été fait le printemps suivant.

Q. A quelle époque?—R. A la fin de mai.

Q. Vous avez eu une conversation avec lui?—R. Oui, j'ai échangé une correspondance avec lui.

Q. Avez-vous cette correspondance?—R. Oui, je l'ai ici. Voici ma lettre.

Q. Lisez-la, s'il vous plaît.—R. Elle est datée de Montréal, le 25 avril 1893 et se lit ainsi :—

"MONSIEUR,—Votre employé, M. Villeneuve, a agi, durant quelques mois de l'hiver dernier, comme teneur de livres et pointeur sur les travaux du pont Wellington. Je suppose que vous vous attendez à ce qu'il reprenne son emploi lorsque la navigation s'ouvrira. Cependant, s'il vous était possible de vous passer de ses services pendant deux ou trois semaines, le gouvernement en retirerait de grands avantages, car s'il lui fallait abandonner son emploi actuel le premier mai prochain, cela causerait beaucoup de retard au règlement final des comptes des ponts Wellington. En conséquence, si vous pouviez dire qu'il vous est possible de vous passer des services de M. Villeneuve pour la période mentionnée, je soumettrai ou vous soumettrez vous-même la chose à l'approbation du ministre.

" Je suis, monsieur, votre tout dévoué,

" E. H. PARENT,

" Ingénieur-surintendant.

" M. JOHN O'NEILL,

" Percepteur des péages, canal Lachine,

" Montréal."

Q. Est-ce tout?—R. C'est tout.

Q. Vous avez dû recevoir une réponse à cette lettre?—R. Une autre correspondance a été échangée avec M. O'Neill, le 4 mars 1892; la voici:—

“CHER MONSIEUR,—Relativement à votre lettre du 27 du mois dernier, au sujet des services de M. Jacques Villeneuve, employé dans votre bureau ou agissant comme teneur de livres et pointeur sur les travaux du pont Wellington, je vous dirai que j'ai soumis la question à l'ingénieur en chef, qui, en réponse, dit qu'il n'a aucune objection à ce que M. Villeneuve soit employé pendant quelque temps pour aider à préparer les bordereaux de paye du pont Wellington, pourvu que cela ne dépasse pas dix jours à compter d'aujourd'hui.

“E. H. PARENT.”

Q. Pouvez-vous trouver la réponse de l'ingénieur en chef? Vous l'avez ici, lisez-la au comité?—R. Elle se lit ainsi:—

“3 mai 1892.

“MON CHER MONSIEUR,—J'ai reçu la vôtre du 29 avril dernier, contenant une lettre de M. John O'Neill, percepteur de Montréal, au sujet de l'emploi de M. Villeneuve, l'un des commis de son bureau, comme teneur de livres et pointeur sur les travaux du pont Wellington. Je n'ai aucune objection à ce que vous employiez M. Villeneuve, disons pendant une dizaine de jours, à préparer les bordereaux de paye et les comptes pour le pont Wellington.”

Q. Par qui cette lettre est-elle signée?—R. Par M. Schreiber.

Q. Il a été acheté une grande quantité de bois de charpente?—R. Oui, monsieur.

Q. Vous avez, je erois, donné des instructions à M. Kennedy, au sujet de ce bois?—R. Oui; je lui ai dit... j'aimerais répéter les mots mêmes que j'ai employés.

Q. Lui avez-vous écrit une lettre?—R. Oui, je lui ai écrit une lettre. C'est lorsqu'il a été nommé surintendant des travaux. Je lui ai dit qu'il devait prendre des mesures pour se procurer tous les matériaux nécessaires, etc., mais le bois de charpente n'était pas mentionné plus spécialement que le reste.

Le PRÉSIDENT.—Les instructions étaient-elles écrites?

Par M. Tarte :

Q. Elles ont été produites, mais je veux revenir sur certains points. M. Kennedy vous a-t-il jamais donné d'informations, ou vous a-t-il consulté relativement à l'achat des grandes quantités de bois de charpente qu'il a achetées?—R. Non, monsieur.

Q. Quand avez-vous appris que l'on avait acheté ce bois de charpente?—R. J'en ai entendu parler lorsque les bordereaux de paye ont été transmis; quand les comptes sont arrivés.

Q. Avant cela, vous n'avez été consulté d'aucune façon?—R. Non, d'aucune façon, si ce n'est lorsque M. Desbarats lui a donné le mémoire des quantités de bois nécessaires pour les caissons. M. Desbarats lui a donné une liste de ce qu'il fallait, et il a fait ses achats sans me consulter.

Q. Vous connaissez quelque chose au sujet de cette liste?—R. Oui.

Q. Et vous n'avez jamais été informé d'aucun achat autre que celui dont il était fait mention sur la liste de M. Desbarats?—R. Je savais que l'on achetait du bois de charpente.

Q. Avant que les achats ne fussent faits?—R. Non.

Q. Vous n'avez jamais été consulté à ce sujet?—R. Non, je n'ai jamais été consulté à ce sujet.

Q. Vous avez dit, l'autre jour, que vous aviez été souvent visiter les travaux. N'y avez-vous pas vu de grandes quantités de bois de charpente?—R. Oui.

Q. N'était-il pas évident qu'il y avait trop de bois?—R. Non. Lorsque j'y suis allé, il n'y avait pas trop de bois.

Q. Vous n'avez jamais vu, sur les lieux, une plus grande quantité de bois que celle qui, d'après vous, était nécessaire pour l'exécution des travaux?—R. Non. De fait, le bois était dispersé ça et là. Il y en avait dans toutes les directions et je ne

pouvais pas dire exactement la quantité qu'il y avait sur le terrain, car il était étendu partout, et il en fallait une grande quantité.

Q. Savez-vous que des quantités considérables de ce bois ont été achetées de M. Henderson?—R. Oui, monsieur.

Q. Le département avait-il l'habitude d'acheter de M. Henderson?—R. M. Henderson avait un contrat avec le département.

Q. Auparavant?—R. Parfois, je ne saurais dire quand, mais parfois M. Henderson envoyait du bois de charpente pour le département.

Q. Dans une de ses lettres, je vois que M. Schreiber vous blâme d'avoir permis à Kennedy d'acheter du bois par circulaire. Quelle réponse avez-vous faite à M. Schreiber, soit par écrit, soit verbalement?—R. Je ne comprends pas bien.

Q. Dans une de ses lettres, M. Schreiber vous blâme d'avoir permis à Kennedy d'écrire des circulaires et d'acheter du bois comme il l'a fait. Avez-vous fait une réponse quelconque à M. Schreiber à ce sujet?—(Pas de réponse).

Q. Ne vous rappelez-vous pas la lettre?—R. Oui.

Le témoin lit ce qui suit :—

“Je dois vous avouer que je suis fort étonné que vous ayez permis au surintendant Kennedy de demander des soumissions, quand vous deviez savoir qu'il était de votre devoir de les recevoir, les décacheter, et m'en transmettre un résumé avec votre recommandation pour les soumettre au ministre. Je suis encore plus étonné que vous ayez toléré l'envoi d'une circulaire comme celle que le surintendant Kennedy a distribuée dernièrement, laquelle ne spécifiait ni la longueur ni la qualité des matériaux (bois de charpente).

“Je serai fort aise que vous me disiez qu'à l'avenir vous prendrez les moyens nécessaires pour mieux contrôler votre personnel, de la conduite duquel vous êtes entièrement responsable.”

Q. Q'avez-vous fait après avoir reçu cette lettre?—R. Eh bien! après avoir reçu cette lettre—je ne sais pas où elle est—mais, autant que je puis m'en souvenir, j'ai répondu à M. Schreiber que cela ne se ferait plus et que ce qui avait été fait dans le passé, je n'en connaissais rien. Cela a été fait à mon insu. En tout cas, on ne s'est pas occupé de la circulaire de M. Kennedy. De nouvelles circulaires ont été envoyées plus tard.

Q. N'avez-vous pas transmis cette lettre à M. Kennedy?—R. La lettre de M. Schreiber a été transmise à M. Kennedy et aux autres surintendants, pour leur gouverne.

Q. Avez-vous jamais donné à qui que ce soit la permission d'enlever du bois de l'endroit où se faisaient les travaux?—R. Non, monsieur.

Q. Vous n'avez pas du tout donné de bois?—R. Non, pas du tout; seulement du vieux bois pourri. Je me rappelle qu'en passant avec M. Schreiber lui-même, nous avons vu une pile de vieux bois; alors, M. Schreiber me dit : “Qu'allez-vous faire de ce bois? Il appartient au gouvernement.” “Eh bien,” ai-je répondu, “on peut le vendre à l'encan.” On a alors fait l'observation que les frais d'une vente à l'encan dépasseraient le prix que l'on obtiendrait du bois, de sorte qu'il valait tout autant le faire enlever.

Par M. Haggart :

Q. Qui a fait cette observation?—R. M. Schreiber lui-même, je crois. C'était sur le bord du bassin Wellington. Il peut se faire que j'aie dit moi-même cela à M. Schreiber.

Par M. Tarte :

Q. Vous n'avez pas fait beaucoup d'attention à la chose, parce qu'elle n'avait aucune importance?—R. Elle n'avait aucune importance. Je désirais simplement avoir l'opinion de M. Schreiber, et il a admis que ce bois ne valait pas la peine d'être vendu à l'encan, qu'il valait autant le faire enlever.

Q. Comment se fait-il que l'on ait enlevé une si grande quantité de bois?—R. J'ignore comment cela a eu lieu; cela s'est fait à mon insu.

Q. Vous n'avez pas répondu à la question que je vous ai posée il y a quelques instants, lorsque je vous ai demandé si votre département avait l'habitude, ces années dernières, de faire des achats chez Henderson?—R. Pas plus chez Henderson que chez les autres, et moins là qu'ailleurs, je crois; mais si le département avait besoin de bois de charpente qu'il pouvait trouver chez Henderson, je ne vois pas pourquoi il ne l'aurait pas acheté de lui aussi bien que de tout autre; mais, dans le cas actuel, c'était un contrat spécial.

Par M. Haggart :

Q. Avez-vous ici la lettre—je suppose que vous en avez écrit une—dans laquelle vous demandez à M. Schreiber de vous permettre d'employer M. Villeneuve comme pointeur?—R. Oui.

Q. (Après lecture de la lettre de M. Parent à M. Schreiber.) Pourquoi demandiez-vous Villeneuve?—R. Je ne l'ai pas demandé. Il avait agi, jusqu'à cette époque, comme pointeur pour M. St. Louis, et nous aurions certainement eu besoin de lui lors du règlement final.

Q. C'était pour M. St. Louis, alors, que vous demandiez M. Villeneuve?—R. Oui, c'était pour lui. Il était dans son bureau. Il travaillait pour M. St. Louis.

Q. Avez-vous lu la lettre que vous avez reçue de M. Schreiber en réponse à celle-ci?—R. Je l'ai lue ce matin.

Q. Eh bien! d'après cette lettre, ne pouviez-vous pas croire que l'on vous permettrait de l'employer vous-même, mais non M. St. Louis?—R. La lettre se lit ainsi:—

“J'ai reçu la vôtre du 29 avril dernier, contenant une lettre de M. John O'Neill, percepteur de Montréal, au sujet de l'emploi de M. Villeneuve, l'un des commis de son bureau, comme teneur de livres et pointeur sur les travaux du pont Wellington. Je n'ai aucune objection à ce que vous employiez M. Villeneuve, disons pendant une dizaine de jours, à préparer les bordereaux de paye et les comptes pour le pont Wellington.”

Q. Comment pouvait-il se faire que M. Schreiber sût qu'il était au service de St. Louis, d'après votre lettre et cette réponse?—R. Je n'ai jamais dit à M. Schreiber qu'il était au service de St. Louis ou au service du gouvernement. Il agissait comme pointeur du pont Wellington. C'est la seule information que j'aie donnée. Il n'était pas au service du gouvernement.

Q. Comment la chose aurait-elle été à l'avantage du gouvernement, puisqu'il était au service de St. Louis?—R. Parce que, si on l'avait rappelé, des retards auraient été incontestablement apportés au règlement des comptes.

Q. Qu'aviez-vous à vous occuper du pointeur de M. St. Louis dans le règlement des comptes?—R. Il avait été à son service.

Q. Au service de qui?—R. De St. Louis.

Q. En quoi cela vous concernait-il?—R. Cela ne me concernait en rien, incontestablement.

Q. Avez-vous pris le temps que Villeneuve, le pointeur de St. Louis, vous a donné?—R. Il était censé agir de concert avec le pointeur du gouvernement.

Q. Quel était le pointeur du gouvernement?—R. M. Coughlin. Il était pointeur en chef. Ils étaient censés agir de concert. J'ai toujours compris qu'il en était ainsi. Quelqu'un allait avec St. Louis et ils notaient ensemble le temps de service des ouvriers.

M. TARTE.—Et c'est pour cela que vous avez demandé de le laisser continuer?

Par M. Haggart :

Q. M. Desbarats vous fournissait-il, chaque soir, tel que M. Coughlin le préparait, un état du temps des ouvriers?—R. Non, monsieur; ce n'est que lorsque j'allais au bureau qu'il me montrait parfois ces états.

Q. Vous a-t-il fourni, entre le 10 et le 25 de février, les états tels que les lui fournissait Coughlin?—R. J'ai vu les états, mais il ne me les a pas donnés officiellement dans le bureau.

Q. Les états étaient-ils alors déposés au bureau?—R. Non, monsieur; au moins, autant que je puis m'en rappeler, ils ne l'étaient pas.

Q. Lisez le témoignage de M. Desbarats sur ce point et voyez si ce qu'il dit est exact ou non?—R. Je ne doute pas que ce que dit M. Desbarats ne soit la vérité.

Q. Le témoignage de M. Desbarats est comme suit :—

“Q. Vous avez vérifié les heures de travail comme le fait un ingénieur dirigeant —le nombre d'heures étant fourni par le piqueur. Sous quels rapports le nombre d'heures de travail fourni par le piqueur différerait-il du vôtre?—R. Les deux paraissent bien s'accorder. Je parle des bordereaux à moi fournis par le pointeur.

“Q. Quand M. Kennedy ou ses pointeurs ont-ils refusé de vous fournir les bordereaux des heures de travail?—R. Vers la première semaine de février, entre le 4 et le 10.

“Q. Les a-t-il fournis à M. Parent?—R. Non.

“Q. M. Parent vous a-t-il demandé une estimation des heures de travail du nombre d'hommes employés aux travaux. Avez-vous donné à M. Parent une estimation du nombre d'heures de travail?—R. Je ne lui ai pas donné une estimation par écrit.

“Q. Vous lui faisiez rapport de temps à autre?—R. Je n'ai pas de doute que je lui en ai fait rapport.”

M. HAGGART.—Je croyais ce témoignage plus explicite que cela.

Q. Etes-vous venu me voir avec M. Trudeau au sujet de la navigation de 20 pieds?—R. Je me rappelle avoir été vous voir une fois.

Q. M. Trudeau ne vous a-t-il pas fait venir de Montréal pour examiner ce que coûterait une navigation de 20 pieds?—R. Oui.

Q. Quelle était l'estimation?—R. \$170,000, et j'ai la chose ici.

Q. C'était la première estimation pour 18 pieds?—R. Je vous demande pardon, c'était 15 pieds en premier lieu. C'est la première estimation que j'ai faite. Je viens de la trouver dans mon agenda. Voici les calculs que j'ai faits: Superstructure, \$75,000; piles du centre, \$30,006; culées, \$12,500; en tout, \$117,506. Puis prolongement du pont Wellington et pile du centre du pont du Grand Tronc, disons \$17,220 pour les deux. Et l'excavation et la mise à sec du canal.

Q. En quelle année?—R. C'était en 1892, ou plutôt au commencement de 1893. C'était au commencement de 1893, je crois.

Q. Est-ce vous qui avez préparé les estimations pour le département, en octobre 1892?—R. Non; j'y ai collaboré. Chaque fois que je venais à Ottawa, M. Trudeau me disait de voir Desbarats, de m'entendre avec lui et de suivre la marche des estimations.

Q. Ne saviez-vous pas que cette estimation était pour une navigation de 18 pieds?—R. Non, monsieur. J'ai toujours compris que c'était pour le même chenal qui existait alors, c'est-à-dire 15 pieds. Cette estimation s'élevait à \$170,000. Pas très longtemps après, il fut décidé de la porter à 18 pieds.

Q. Combien de temps après?—R. Environ un couple de mois peut-être. On la porta alors à 18 pieds, puis à 22 pieds.

[Une copie des estimations du coût du pont de la rue Wellington et du Grand Tronc est produite et notée comme pièce n° 29.]

Q. Le 18 octobre 1892, avez-vous écrit cette lettre à M. Trudeau, relativement au pont de la rue Wellington?

“Permettez-moi de soumettre à votre approbation plusieurs plans et une estimation du coût de la construction d'un nouveau pont sur le canal Lachine, près de la rue Wellington.

“Le pont Wellington actuel est devenu insuffisant pour les besoins du trafic, qui augmente continuellement. Le nouveau pont projeté donnera deux fois plus de facilités que le pont actuel, puisqu'il offrira quatre voies à la circulation de ce trafic et deux trottoirs aux piétons.

“Comme conséquence, la largeur des ponts devra être augmentée de 18 pieds qu'elle est à 48 pieds, ce qui exige la construction d'une nouvelle pile-pivot, de 50 pieds de largeur, et la démolition des deux culées sur lesquelles les extrémités du pont Wellington et du pont du Grand Tronc sont appuyées.

“La longueur de ces deux ponts, à raison de la démolition des culées, devra être considérablement augmentée. Le pont de la rue Wellington aura 225 pieds de

longueur et celui du Grand Tronc 254 pieds. Ce nouveau plan fournira une voie navigable de 75 pieds de largeur, de chaque côté de la pile-pivot.

“La largeur du pont du Grand Tronc ne sera pas changée et sa pile-pivot restera telle qu'elle est. Les deux ponts seront construits en fer et en acier.

“Ainsi qu'il est indiqué sur le plan, la partie supérieure de la pile-pivot devra être élargie et allongée au moyen de coffrages. La partie inférieure, dont l'élargissement ne peut pas se faire au moyen de coffrages, sera entourée d'un rang de pilotis bordés de bois carré. Le coût total de ces travaux est évalué à \$170,000, dont un état détaillé est annexé à ce rapport.

“Les matériaux pour le bois, la pierre, le fer et le ciment seront achetés au moyen de soumissions, et la superstructure sera donnée à l'entreprise.

“Je recommanderais au gouvernement de faire exécuter l'infrastructure à la journée, à cause de l'incertitude du mode d'exécution que les circonstances exigeront.

“Si l'eau pouvait être retirée du canal, disons du 15 décembre prochain au 1^{er} février 1893, la construction de la pile-pivot et des coffrages en serait de beaucoup facilitée, ainsi que l'enfoncement des pilotis. Cela produirait probablement une économie d'au moins \$15,000.”

Q. Vous avez écrit cela?—R. Oui monsieur.

Q. Pour quelle navigation?—R. Pour une navigation de 15 pieds. Je prenais le canal tel qu'on se proposait de l'approfondir.

Q. C'est ce dont vous vous rappelez?—R. Oui.

Q. Avez-vous demandé à Desbarats de préparer une estimation des quantités au sujet de ce pont et de l'envoyer au département?—R. C'est M. Trudeau.

Q. Savez-vous si M. Desbarats l'a préparée?—R. Oui, je crois qu'il l'a préparée.

Q. Si Desbarats a déclaré que c'était pour 18 pieds, il a dû en être ainsi?—R. Eh bien! d'après son estimation il en était ainsi, car j'ai fait mon propre calcul.

Q. Montrez-moi votre calcul. Quelle était votre estimation au sujet de la pierre?—R. C'était une estimation approximative.

Q. Vous dites avoir annexé une estimation à votre lettre?—R. C'est ce qui est déclaré dans ce document, mais c'est l'estimation de M. Desbarats que j'ai envoyée.

Q. Vous n'avez pas vu l'estimation que vous avez annexée à votre propre lettre?

—R. Je n'ai pas envoyé celle-là, car j'avais fait une estimation à la grosse, pour me convaincre que c'était exact.

Q. Vous avez signé, comme ingénieur-surintendant, le document auquel, dites-vous, vous avez annexé une estimation détaillée du coût. Avez-vous vu cette estimation?—R. Oui, je l'ai vue.

Q. Elle portait votre signature?—R. Oui, l'on m'avait demandé de la signer.

Q. Qui?—R. M. Trudeau lui-même. “Il vaut mieux,” m'a-t-il dit, “que vous envoyiez votre propre estimation.”

Q. C'était pour 18 pieds?—R. Je suis sous l'impression que c'était pour 15 pieds.

Par M. Langelier :

Q. Vous étiez l'ingénieur responsable en charge?—R. Oui; mais tout a été préparé à Ottawa.

Par M. Tarte :

Q. Sous la surveillance immédiate de M. Trudeau?—R. Oui, ce n'est que lorsque j'allais à Ottawa que je rencontrais M. Desbarats et que nous causions de la chose.

Par M. Haggart :

Q. Vous n'avez pas vu l'explication que j'ai donnée de vos estimations en chambre? L'avez-vous vue?—R. Je l'ai vue dans le temps, mais je ne me la rappelle plus aujourd'hui.

Q. Vous n'avez pas remarqué que c'était pour une navigation de 18 pieds?—R. Il peut arriver que, dans le temps, j'aie remarqué que c'était pour 18 pieds, mais cela ne changeait pas le calcul que j'avais fait pour \$170,000 pour 15 pieds.

Q. Voulez-vous nous montrer le calcul de \$170,000 pour 15 pieds?—R. Ce n'est qu'une estimation à la grosse que j'avais faite dans le but d'établir certaines quantités. (Document produit et coté comme pièce n° 29.)

Q. Dites-moi à combien est estimée ici la superstructure des ponts?—R. La superstructure—\$75,000.

Q. Pour les deux, je suppose?—R. Pour les deux ponts.

Q. Quelle était votre estimation pour les travaux préliminaires, le pont temporaire etc.?—R. \$20,000.

Q. Pour quoi?—R. Pour les travaux préliminaires et le pont temporaire.

Q. Et le coût de la pierre?—R. Eh bien! le calcul n'était pas fait de cette façon. J'ai cubé la pile centrale et j'ai dit que la maçonnerie valait tant, et je l'ai estimée à \$30,000. C'était simplement une opération de cubage. C'était naturellement, comme je l'ai dit, une estimation faite à la grosse, \$30,000 pour la pile centrale.

Q. Quelle pile centrale?—R. La pile centrale. C'était la seule pile qui devait être construite. Elle était de 50 pieds carrés et de 18 pieds de hauteur. D'après les calculs, la pile centrale avait 1,667 verges cubes, à \$18 par verge cube, soit, \$30,000.

Q. Ce n'est pas du tout ce calcul que vous avez envoyé comme ingénieur-surintendant, au sujet du pont de la rue Wellington; ce n'est pas le calcul que vous avez envoyé avec la lettre?—R. Il a été préparé à Ottawa par Desbarats et Trudeau. Il a été préparé à Ottawa. Je l'ai examiné et vérifié, et j'ai constaté qu'il s'accordait assez bien avec mes chiffres, et c'est celui-là que j'ai envoyé. Il était plus exact que le mien.

Q. C'était le calcul de Desbarats?—R. Nous l'avions fait ensemble.

Q. Si Desbarats déclare qu'il a fait cette estimation pour une navigation de 18 pieds, il a probablement raison?—R. Il peut arriver qu'il ait fait son calcul pour 18 pieds, mais nous ne nous sommes pas accordés là-dessus. J'ai fait l'estimation pour 15 pieds.

Q. Vous dites, monsieur Parent, que vous et M. Desbarats avez fait ce calcul?—R. Je dis que chaque fois que je venais à Ottawa, M. Desbarats et moi examinions les plans. Je ne les ai pas faits avec lui. Il les a faits lui-même. Je les ai examinés ensuite et me suis formé une opinion. Ce qui prouve que je faisais l'estimation pour 15 pieds, c'est ceci: "Pile centrale, 50x50x18." Cela prouve que c'était 15 pieds et non 18 pieds. S'il s'était agi de 18 pieds, j'aurais été obligé de la mettre à 21 pieds, car la pile devait être un peu au-dessus de l'eau et plus basse que le fond du canal.

Q. C'est la pile en pierre?—R. La pile en pierre.

Q. Voyons les quantités pour le coffrage. Quelle est la profondeur de votre coffrage?—R. Le prolongement de la pile centrale? J'ai environ 200 pieds de longueur sur 50x150.

Q. Et quelle profondeur?—R. Voici quelque chose ici. Grand Tronc de chemin de fer: il y a 50x25x15. Il y a 15 ici.

Q. Veuillez me montrer cela. (La pièce 29 est remise à M. Haggart.) N'avez-vous pas écrit cette lettre, avec l'estimation, à Montréal, le 18 octobre 1892?—R. Oui, monsieur. Je n'en suis pas sûr. Oui, cela doit être. J'ai écrit quelques lettres à Ottawa.

Q. Cette lettre qui a trait au pont de la rue Wellington, ne l'avez-vous pas écrite à Montréal?—R. Je le suppose, mais je n'en suis pas sûr. Je sais que j'ai écrit quelques lettres à Ottawa.

Q. Vous l'accompagniez d'une estimation. Où avez-vous eu l'estimation? De Desbarats, à Montréal?—R. Il a dû me l'envoyer. Elle a dû être écrite à Montréal. Je n'en sais rien, je ne saurais vous le dire. J'ai écrit quelques lettres à Ottawa et quelques-unes à Montréal.

Q. Je vais vous rafraîchir la mémoire. Vous avez dit que Desbarats avait préparé cette estimation, que vous n'en étiez pas responsable, que vous l'avez simplement signée, que vous n'en aviez même pas examiné les chiffres avec lui?—R. Oui, nous avons examiné les chiffres ensemble.

Q. Oh! alors, vous connaissiez les estimations?—R. Je connaissais les estimations que Desbarats avait préparées.

Q. Où les avez-vous examinées avec lui, à Ottawa ou à Montréal?—R. A Ottawa, dans son bureau.

Q. Comment se fait-il que vous ayez eu ces chiffres à Montréal et que vous les ayez insérés dans cette lettre du 14 octobre?—R. Comme je vous l'ai dit, il peut se faire que j'aie écrit cette lettre à Ottawa.

Q. Elle est datée de Montréal, le 18 octobre 1892.—R. Même dans ce cas. Si elle a été écrite par moi, elle a été écrite à Ottawa.

Par M. Joncas :

Q. Avez-vous écrit cette lettre vous-même? Est-elle écrite de votre main?—R. Si elle a été écrite à Ottawa, elle est écrite de ma main.

Q. Ne vous rappelez-vous pas avoir écrit cette lettre vous-même, ou est-ce une lettre que l'on vous a chargé d'envoyer?—R. J'ai écrit moi-même la lettre que vous venez de lire.

Par M. Langelier :

Q. Le rapport fait à M. Trudeau?—R. Oui. C'est ma lettre, celle de Montréal.

Par M. Haggart :

Q. Eh bien! alors, vous y avez inclus l'estimation de \$170,000 qu'il fallait pour continuer ce pont?—R. Oui, monsieur.

M. HAGGART.—C'est ce que je voulais savoir. Je vais vous lire une partie du témoignage de M. Desbarats afin que vous sachiez ce qu'il dit:—

“Q. Vous connaissiez le devis que M. Parent avait fait? Quel en était le chiffre?—La somme primitive était de \$170,000.

“Q. Dans ces \$170,000, vous accordiez \$6,500 seulement pour travaux temporaires et assèchement?—R. Je ne me rappelle pas ces chiffres.

“Q. Eh bien! voici vos propres chiffres, \$170,000?—R. Oui.

“Q. Vous avez préparé le premier devis?—R. Oui, celui de \$170,000.

“Q. Alors, qui a préparé les devis de \$225,000, \$240,000 et \$250,000?—R. Je n'en sais rien.

“Q. Ainsi, après avoir fait le changement à 22 pieds, vous ne vous êtes plus occupé du bois nécessaire pour les faux travaux?—R. Je ne comprends pas bien.

“Q. Lorsque le changement à 22 pieds a été décidé, vous ne vous êtes plus occupé de la quantité de bois nécessaire pour les faux travaux?—R. Je ne me suis jamais occupé des faux travaux.

“Q. Vous en avez laissé le soin à M. Kennedy?—R. Oui.

“Q. Avez-vous préparé le devis des faux travaux?—R. J'ai préparé une estimation basée sur ce qu'un entrepreneur aurait à payer pour ces travaux quand je donnerais un devis au département afin d'en déterminer le prix approximatif. J'ai préparé un devis comme celui qu'un entrepreneur présenterait, et j'ai fourni une estimation pour les faux travaux, laquelle, nécessairement, était approximative.

“Q. Vous avez fourni une estimation pour les faux travaux et l'assèchement?—R. Non, je ne le crois pas.

“Q. ‘Faux travaux et assèchement, \$6,500’?—R. Non; ce n'est pas mon calcul. Mon calcul pour l'assèchement était de \$15,000.

“Q. Le tout n'est-il pas compris ensemble?—R. C'est possible.

“Q. Combien y a-t-il dans ces \$15,000 pour faux travaux?—R. Je ne m'en souviens pas.

“Q. La moitié de cette somme serait-elle pour les frais d'assèchement?—R. Le plan que j'avais préparé pour exécuter ces travaux n'est pas du tout celui qui a été suivi. Le plan que j'avais dans l'idée quand j'ai fait ce devis était de placer un batardeau au milieu du canal et d'épuiser l'eau, et de construire une pile-pivot à l'intérieur du batardeau, et j'ai porté à \$15,000 les frais d'étanchement et d'autres travaux.

“Q. C'est-à-dire que vous vouliez construire le batardeau afin de pouvoir retirer l'eau de tous les travaux?—R. Oui; mais dans le temps les culées ne devaient pas être construites à 18 pieds de profondeur.”

Q. Je crois comprendre, d'après M. Desbarats, que cette estimation a été préparée pour une navigation de 18 pieds?—R. Non, ce sont les constructions qui ont

18 pieds de profondeur. La pile est portée à 18 pieds. C'est en tout 18 pieds pour la maçonnerie.

Q. Maintenant, passons à l'autre, d'après laquelle le pont a été construit. Est-ce vous qui avez dressé l'estimation préparée pour moi par M. Trudeau et vous-même?—R. Non, ce n'était qu'une estimation faite à la grosse. Je me rappelle vous avoir vu. C'est en cette circonstance que M. Trudeau et moi nous sommes rencontrés dans votre bureau. Là, vous avez demandé: "A combien estimez-vous que cela coûterait?" J'avais eu, avant cela, une courte conversation avec M. Trudeau et j'ai estimé que cela entraînerait une dépense supplémentaire de \$40,000.

Q. \$40,000?—R. Si je m'en souviens bien, c'est ce que je vous ai dit.

Pour prouver que M. Desbarats voulait parler de l'autre estimation pour la navigation de 18 pieds, laissez-moi vous lire ce qui suit:—

"Q. Vous avez dit en premier lieu que les plans et devis avaient été préparés suivant la profondeur ordinaire du canal, c'est-à-dire une voie navigable de 14 pieds. Est-ce bien cela?—R. Non; je crois avoir dit que la pile-pivot devait être construite de manière à convenir à une voie navigable de 18 pieds."

Q. Ainsi, évidemment, la première estimation était pour une navigation de 18 pieds?—R. Cela peut être l'opinion de M. Desbarats.

Q. Avez-vous eu quelque conversation avec moi, relativement à ce que la navigation devait être, quand le second plan a été préparé, ou en avez-vous parlé à M. Trudeau?—R. Je me rappelle avoir été à votre bureau une seule fois, monsieur Haggart.

Q. Pour quelle navigation avez-vous préparé les plans?—R. 18 pieds.

Q. Quelle profondeur devait-il y avoir sur le buse de l'écluse d'entrée? Quel plan aviez-vous à ce sujet?—R. Sur le buse de l'écluse d'entrée?

Q. Oui. Vous deviez reconstruire les anciennes écluses. Cela devait être la profondeur de la navigation?—R. C'est tout à fait différent. Il y a là une profondeur de 18 pieds, car il s'agit seulement du bassin Wellington, mais tout le reste du canal a été creusé pour une navigation de 15 pieds. Tous les bassins ont été creusés à 15 pieds. Tous les murs ont été construits pour 15 pieds; mais l'écluse actuelle a 18 pieds sur les seuils, aujourd'hui.

Q. L'ancienne écluse n° 1 devait être reconstruite?—R. Oui.

Q. C'est-à-dire en entrant du Saint-Laurent? Quelle devait être, d'après le plan, la profondeur de l'eau sur le buse de l'écluse?—R. D'après le plan?

Q. Oui, le plan de reconstruction?—(Pas de réponse.)

Q. Assurément, un homme en charge d'un canal devrait répondre à cela tout de suite?—R. Eh bien! ce n'est qu'une écluse projetée.

Q. Quel était le plan? N'était-ce pas de la reconstruire d'après l'estimation que vous aviez préparée?—R. Non; elle devait être reconstruite. On en a parlé et je crois qu'il a été échangé une correspondance à ce sujet.

Q. Quelle était la profondeur sur le buse?—R. Elle était de 18 pieds sur les seuils, telle qu'elle est aujourd'hui.

Q. Et la nouvelle écluse que l'on se proposait de construire?—R. 22 pieds.

Q. Non, vous vous trompez.—R. Il peut se faire que ce fût 18 pieds, comme aujourd'hui.

Q. Non. Ce serait 20 pieds. Vous devriez vous rappeler cela.—R. Eh bien! ce n'était qu'un projet; ce n'était rien d'arrêté.

Q. M. Parent, n'avait-on pas l'intention de faire un bassin depuis le bassin Wellington jusqu'au Saint-Laurent et de l'utiliser pour les navires océaniques?—R. Oui.

Q. Ce que je veux vous démontrer, c'est que la profondeur estimée sur le buse de l'écluse n° 1 était pour une navigation de 20 pieds, et que, nécessairement, la profondeur au delà du pont de la rue Wellington doit être la même.—R. Oui.

Q. Et que vos calculs que vous m'avez fournis pour les estimations doivent être pour la navigation de 20 pieds?—R. Je suppose que c'est 20 pieds dans ce cas-là, je ne me rappelle pas ce chiffre. On en a parlé seulement un peu, pas beaucoup. Il n'y a eu qu'une courte conversation sur ce point, à propos de la construction d'une nouvelle écluse.

Q. N'ai-je pas chargé M. Trudeau de préparer des plans et de faire l'estimation du coût pour la navigation de 20 pieds ? Vous l'a-t-il dit ?—R. Non, autant que je me le rappelle, ou, s'il l'a fait, il ne l'a fait qu'en conversation.

Q. Pourquoi vous a-t-il mandé à Ottawa ?—R. J'avais l'habitude de venir à Ottawa tous les mois pour m'aboucher avec l'ingénieur en chef et parler de ces questions en général.

Q. N'avez-vous pas été appelé à Ottawa pour cette affaire spéciale ?—R. Cela se peut, mais je ne me le rappelle pas.

Q. Dans quel but était-ce ?—R. Eh bien ! il y a assez longtemps de cela, et je ne me rappelle pas la chose dans le moment.

Par le Président :

Q. Avez-vous la lettre qui vous a été envoyée ?—R. Ce doit être un télégramme ; je ne crois pas que ce fût une lettre.

Par M. Joncas :

Q. N'a-t-il pas été échangé de correspondance à ce sujet entre vous et M. Trudeau ?—R. Il a été échangé quelques lettres. Il y a une lettre de moi à M. Trudeau, au sujet de l'agrandissement de l'écluse n° 1. Puis l'on exprima l'opinion que la profondeur devait être changée. J'ai fait un nouveau calcul et j'ai envoyé une esquisse de l'agrandissement ; et l'on discuta s'il serait préférable d'allonger l'écluse en aval ou en amont. L'affaire en resta là. On n'a plus rien fait à ce sujet. Il y a eu seulement discussion pendant quelque temps.

Par M. Haggart :

Q. Le premier plan et la première estimation étaient de \$170,000 ?—R. Oui.

Q. Desbarats a prétendu, dans son témoignage, qu'il a préparé ces plans pour une navigation de 18 pieds ?—R. Et bien ! je ne dis pas cela.

Q. Il en a fait l'estimation ainsi.—R. Soit.

Q. Voyez à la page 17 D. " Par M. Haggart, " là (il remet au témoin les procès-verbaux des témoignages).—R. Dans ma première estimation, je me suis toujours guidé sur la profondeur actuelle, celle de tout le canal.

Q. Vous admettez que M. Desbarats a préparé cette estimation et que vous l'avez examinée avec lui ?—R. Oui.

Q. Si M. Desbarats déclare que c'était pour une navigation de 18 pieds, il a probablement raison ?—R. D'après ses chiffres. Je ne les ai pas examinés minutieusement. J'ai examiné l'estimation générale qu'il avait préparée. Puis, il fit ses calculs d'une manière précise et ne m'en envoya qu'un petit résumé. L'estimation qui fut envoyée n'était pas longue du tout ; seulement dix ou douze lignes.

M. HAGGART.—Je vais vous la montrer ; la voici. (Il remet au témoin une copie de l'estimation en question.)

LE TÉMOIN.—(Après avoir examiné l'estimation.) Elle ne donne aucune quantité.

Par M. Haggart :

Q. Je vais maintenant vous montrer la chose, monsieur Parent. Vous dites que si l'eau avait été enlevée du canal, les travaux auraient pu être faits pour \$15,000 de moins que cela. Combien cela ferait-il ? \$155,000 ?—R. J'ai toujours eu dans l'idée que l'eau serait retirée du canal au mois de décembre.

Q. Votre lettre le prouve, monsieur Parent. Vous dites, " Si l'eau était retirée entre le 15 décembre et le 1^{er} février, " n'est-ce pas ?—R. Oui.

Q. Quelle différence y aurait-il eue entre le fait de construire l'écluse entre le 15 décembre et le 1^{er} février et la construire entre le 1^{er} mars et le 1^{er} mai ?—R. Il y aurait eu une grande différence.

Q. Voyons la différence.—R. Voici, par exemple, une différence : Si le canal eût été vidé en décembre, nous aurions pu faire tous les travaux voulus, même si le temps prévu eût été dépassé. Je calculais qu'il aurait suffi de deux mois pour les exécuter.

Q. Voici votre lettre.—R. Je le sais. La lettre ne signifie rien. J'ai cru que deux mois, entre décembre et février, seraient suffisants pour les travaux que nous avions à faire à cette époque. Puis, nous aurions remis l'eau dans le canal, pour les manufactures, et plus tard, au printemps, nous aurions fait la maçonnerie. Toute la maçonnerie que l'on aurait eu à faire aurait été faite en peu de temps, et tous les travaux en bois auraient été assez avancés et la maçonnerie aurait été faite au printemps. Toute la pierre aurait été prête, etc.

Q. Dans votre lettre à M. Trudeau, vous dites : " Si l'eau pouvait être retirée du canal, disons du 15 décembre prochain au 1^{er} février 1893, la construction de la pile-pivot et des coffrages en serait de beaucoup facilitée, ainsi que l'enfoncement des pilotis. Cela produirait probablement une économie d'au moins \$15,000." Puis plus tard, vous lui avez écrit que vous aviez fait des arrangements avec les manufactures ?—R. Je n'ai pas écrit cela, monsieur Haggart.

Q. Oh ! c'est M. Trudeau. Comment, alors, avez-vous fait les calculs que vous et M. Trudeau m'avez fournis ensuite, dans lesquels vous avez porté l'estimation à \$40,000 ?—R. Eh bien ! M. Trudeau, dans son bureau, m'a demandé quelle serait la conséquence de l'augmentation de la profondeur, et j'ai répondu que la conséquence serait que nous serions obligés de reconstruire les culées. Mon intention était simplement de démolir les murs existants et de les reconstruire. Ils devaient être suffisamment forts, car les murs étaient construits de grosse pierre et avaient une bonne apparence, et ils devaient rester exactement dans l'état où ils étaient d'abord, parce qu'ils avaient une bonne fondation et que l'on pouvait avec sûreté les employer comme culées pour le pont, pourvu que le couronnement en fût un peu réparé. Mon intention était de démolir ces murs et de les reconstruire avec la même pierre, de les reconstruire en mortier et d'y mettre trois ou quatre assises de plus.

Q. Vous et M. Trudeau avez parlé de ce que devait être la profondeur de l'eau alors ?—R. Elle devait être alors de 18 pieds, à mon avis. Cela nécessitait la reconstruction des murs et c'est ce que j'estimais à \$40,000, vu l'approfondissement du fond du canal et tout cela. J'estimais que cela coûterait \$40,000 de plus.

Q. Quoi ? l'approfondissement du fond du canal ?—R. Et la reconstruction des piles. Cela en nécessitait la reconstruction. Il aurait fallu creuser au moins trois ou quatre pieds, et il eût été dispendieux de faire l'excavation en hiver—surtout l'excavation en hiver et dans la boue. C'est là que viennent les \$40,000 de plus. Cela nécessitait la reconstruction des murs, comme je viens de le dire, et il fut décidé que quatre nouvelles culées seraient reconstruites, et elles devaient coûter plus cher que je ne l'avais prévu dans ma première estimation. Cela ferait une grande différence.

Q. Quelle était la seconde estimation que vous et M. Trudeau m'avez fournie ? Quelle était la seconde estimation quant au coût ?—R. C'était la dernière, c'est-à-dire, l'addition des \$40,000.

Q. Aux \$170,000 ?—R. Oui.

Q. Cela ferait \$210,000 ?—R. Oui ; c'était encore une estimation approximative.

Q. Et, en prenant vos autres estimations, dans le cas où l'eau aurait été retirée, ce serait une augmentation de \$50,000 à la première estimation. Votre première estimation, ainsi que vous la donnez ici, est de \$170,000, moins \$15,000 dans le cas où l'eau serait retirée ?—R. Ce n'est pas à ce point de vue que j'ai envisagé la chose. J'ai dit pourquoi j'estimais le coût à \$170,000, si l'on faisait la chose au mois de décembre.

Q. Voici ce que vous avez dit : " Si l'eau pouvait être retirée du canal, disons du 15 décembre prochain au 1^{er} février 1893, la construction de la pile-pivot et des coffrages en serait de beaucoup facilitée, ainsi que l'enfoncement des pilotis. Cela produirait probablement une économie d'au moins \$15,000."—R. Je sais ; mais cela n'exprime pas exactement l'idée que j'avais ni ce que je voulais dire.

Par M. Davies :

Q. N'avez-vous pas voulu dire par là que le gouvernement épargnerait \$15,000 sur les dépenses ?—R. Oui. Je calculais l'épargne sur les \$170,000.

Par M. Haggart :

Q. Très bien ! Ce serait \$15,000 de moins que les \$170,000 ?—R. Non, si l'eau n'était pas retirée au mois de décembre, cela ajouterait \$15,000. C'est ce que j'ai voulu dire.

Q. Voici vos paroles : " Le coût total de ces travaux est évalué à \$170,000, dont un état détaillé est annexé à ce rapport. Les matériaux pour le bois, la pierre, le fer et le ciment seront achetés au moyen de soumissions, et la superstructure sera donnée à l'entreprise. Je recommanderais au gouvernement de faire exécuter l'infrastructure à la journée, à cause de l'incertitude du mode d'exécution que les circonstances exigent. Si l'eau pouvait être retirée du canal, disons du 15 décembre prochain au 1^{er} février 1893, la construction de la pile-pivot et des coffrages en serait de beaucoup facilitée, ainsi que l'enfoncement des pilotis. Cela produirait probablement une économie d'au moins \$15,000."—R. Je le sais, mais ce n'est pas là ce que j'avais dans l'idée ; ce n'est pas ce que je voulais dire.

Q. Ne vous proposiez-vous pas, d'abord, de construire les piles au moyen d'un batardeau ?—R. Oui, monsieur.

Q. Eh bien ! Si vous épargniez la dépense du batardeau, en retirant l'eau du canal, est-ce que cela n'épargnait pas \$15,000 ?—R. Je vous demande pardon !

Q. Si vous n'aviez pas eu à construire de batardeau et que l'eau eût été retirée, est-ce que cela n'aurait pas épargné \$15,000 ? N'est-ce pas cela que vous vouliez dire ?—R. Je ne voulais pas dire que cette somme aurait été épargnée.

Par M. Davies :

Q. Ne vouliez-vous pas dire que cela épargnerait \$15,000 au gouvernement et que, ainsi, les dépenses projetées seraient de \$155,000 ?—R. Non.

Par le Président :

Q. C'est ce que vous avez dit. Qu'avez-vous voulu dire ?—R. J'ai voulu dire que le coût des travaux serait de \$170,000. J'ai toujours songé à les commencer le 15 décembre et non au mois de mars.

Par M. Langelier :

Q. Que vouliez-vous dire en parlant d'une épargne de \$15,000 ?—R. J'ai simplement voulu dire qu'il y aurait une différence de \$15,000 dans le coût si le canal était vidé au mois de décembre.

Par M. Tarte :

Q. Alors, il y a certainement une épargne ?—R. Il fallait ajouter \$15,000 si l'eau n'était pas retirée au mois de décembre.

Par le Président :

Q. Vous venez de nous dire que, dans votre estimation, vous aviez compris le coût d'un batardeau ?—R. Il devait y avoir un batardeau dans tous les cas.

Q. Dans l'estimation de \$170,000, vous avez inclus les frais d'un batardeau et vous avez écrit pour dire que si l'eau était retirée du canal, cela épargnerait \$15,000. N'est-ce pas ce que vous vouliez dire ?—R. Cela épargnerait \$15,000, mais non pas comme vous l'entendez. Le batardeau était nécessaire dans tous les cas.

Q. Non pas si l'eau était retirée du canal ?—R. Il nous fallait mettre un batardeau dans tous les cas.

Par M. Haggart :

Q. Un petit batardeau au bas des piles ?—R. C'est ce que j'ai voulu dire.

Q. N'avez-vous pas fait d'estimation sans tenir aucun compte de la mise à sec du canal ?—R. Non, monsieur.

Q. Pas avec des batardeaux sans vider le canal ?—R. Non, monsieur.

Q. Jamais ?—R. Il peut se faire que j'y aie songé, mais je n'ai jamais attaché d'importance à la chose. Cela ne pouvait pas se faire facilement ; je n'ai jamais eu de correspondance à ce sujet.

Q. Vous n'avez jamais songé à épargner \$15,000 en vidant le canal?—R. Pas en vidant le canal—je vous demande pardon—mais en le vidant en décembre plutôt qu'en mars.

Q. Veuillez m'expliquer ceci: Vous dites dans votre lettre que vous pouvez compléter ces travaux, que tout ce que vous exigez, c'est que l'on retire l'eau du canal entre le 15 décembre et le 1er février. Expliquez-moi la différence; dites-moi pourquoi il en aurait coûté davantage pour faire ces travaux en retirant l'eau entre le 1er mars et le 1er mai?—R. La différence est celle-ci: Il y en a deux. D'abord, l'eau aurait été retirée le 15 décembre et le canal serait resté à sec tant que nous aurions eu besoin qu'il le fût, même jusqu'au mois de mars.

Q. Oh! je comprends cela parfaitement bien. S'il avait fallu jusqu'au 1er mai pour faire les travaux, le canal aurait pu rester à sec jusqu'à cette date. Entre le 15 décembre et le 1er février, il y a 40 jours. Quel avantage y a-t-il entre le 15 décembre et le 1er février sur le 1er février au 1er mai?—R. Entre le 15 décembre et le 1er février, il y a un avantage, car j'ai calculé que pour les travaux que nous avions à faire, nous avions assez de temps pour exécuter, durant cette période, les travaux provisoires. Nous avions le temps, de fait, de tout exécuter, à l'exception de la maçonnerie. Tout le reste pouvait se faire pendant ces 40 jours. C'était à mon calcul; et puis, s'il eût été nécessaire de prendre plus de 40 jours, nous aurions pris plus de quarante jours et aurions été sûrs que les travaux auraient été terminés.

Par M. Président :

Q. Mais ne pouviez-vous pas, après le 1^{er} février, faire autant d'ouvrage en quarante jours que vous le pouviez avant le 1^{er} février?—R. Autant d'ouvrage?

Q. Oui.—R. Il n'y aurait pas beaucoup de différence dans la quantité d'ouvrage. Je ne crois pas que cela fasse beaucoup de différence.

Par M. Haggart :

Q. Laissons ce sujet.—R. Soit! je ne comprends pas bien la question.

Q. M. Desbarats dit qu'il a fait cette estimation pour une navigation de 18 pieds. En supposant que cela fût exact, serait-il possible qu'une navigation de 20 pieds coûtât \$40,000 de plus que son estimation? Si cela est possible, donnez-moi les quantités, ou donnez-moi l'estimation de la différence entre 15 pieds et 20 pieds, et démontrez-moi comment cela s'élève à \$40,000?—R. Comme je vous l'ai dit, c'est une estimation faite à la grosse. Vous m'avez demandé: "Combien cela va-t-il coûter de plus?" J'ai dit: "Au moins \$40,000 de plus." Je devrais ajouter mille piastres pour chacune des piles.

Q. Et vous croyez que cela comblerait complètement la différence?—R. A cette époque, c'était mon opinion.

Par M. Tarte :

Q. M. Trudeau a-t-il approuvé ces chiffres?—R. Il ne s'agissait pas de chiffres.

Q. Avez-vous discuté l'affaire ensemble?—R. Nous avons discuté la question environ cinq minutes.

Par M. Haggart :

Q. Avez-vous eu un entretien avec M. Trudeau et moi au sujet de la profondeur que l'eau devait avoir sur les buses de l'écluse qui devait être reconstruite entre le Saint-Laurent et le canal Lachine?—R. Eh bien! ça dû être le même jour, car je me rappelle avoir été seulement une fois à votre bureau avec M. Trudeau. Ça dû être le même jour et je ne me rappelle pas la profondeur.

Q. M. Trudeau s'est-il entretenu avec vous de la question?—R. Oui.

Q. Qu'a-t-il dit?—R. Je crois qu'il m'a demandé un plan et je lui en ai donné un.

Q. Comment pouviez-vous donner un plan, sans connaître la profondeur de l'eau sur le busc de l'écluse?—R. Eh bien! je la connaissais à cette époque.

Q. Vous ne vous en souvenez plus aujourd'hui?—R. Je ne m'en souviens plus aujourd'hui, car il n'y avait qu'une estimation très approximative.

Q. Quel était tout le plan projeté relativement à l'écluse, à la profondeur de l'eau aux ponts et à l'agrandissement jusqu'au bassin Wellington?—(Pas de réponse.)

Q. Vous le rappelez-vous?—R. Je sais que d'après le projet, le bassin Wellington devait avoir 20 pieds.

Q. Vingt pieds?—R. Et j'étais sous l'impression que vous vouliez avoir 22 pieds sur le seuil.

Q. Je voulais une navigation de 20 pieds sur le busc de l'écluse. Cela aurait nécessité 22 pieds dans le canal, n'est-ce pas?—R. Oui.

Q. Vous donnez généralement au canal deux pieds de plus de profondeur, surtout quand il y a 20 pieds d'eau?—R. Oui.

Q. A quelle profondeur cela mettrait-il les piles et les culées?—R. Cela ne concerne pas les piles.

Q. Si vous aviez une navigation de 22 pieds, à quelle profondeur auriez-vous mis vos piles et vos culées?—R. Comme nous l'aurions voulu. Nous aurions pu les mettre à 15 pieds de profondeur et la chose n'aurait pas gêné les navires océaniques entrant dans le bassin.

Par le Président :

Q. Voulez-vous dire, comme ingénieur, qu'avec une pile de 15 pieds de hauteur vous pourriez avoir une profondeur d'eau de 22 pieds?—R. Non, je ne veux pas du tout dire cela; mais je dis que cela ne se rattache pas plus aux piles que le canal Rideau, ici, ne se rattache au canal Lachine.

Q. Oui, mais où est la raffinerie de sucre? Il y a deux bassins en amont?—R. Cela n'a rien à y faire. La raffinerie de sucre est située assez loin en amont.

Q. Plusieurs écluses en amont ou seulement une seule écluse?—R. Il n'y a pas d'écluse.

Par M. Langelier :

Q. Quelle distance y a-t-il entre le bassin Wellington et la raffinerie de sucre? Quelle longueur, combien de pieds?—R. Je suis sous l'impression qu'il y a environ 2,000 pieds.

Par M. Tarte :

Q. Combien de pieds d'eau avons-nous maintenant?—R. Quinze.

Q. Et auparavant?—R. Il y avait ordinairement neuf pieds.

Q. Avant que les nouveaux travaux fussent complétés?—R. Quinze pieds.

Q. Tout comme auparavant?—R. Non.

Par M. Haggart :

Q. Quelle est aujourd'hui la profondeur de l'eau au pont de la rue Wellington?—R. Quinze pieds.

Q. Ne creuse-t-on pas à cet endroit?—R. On y creuse depuis que je suis parti.

Q. Cela ne faisait-il pas partie de votre projet?—R. Oui, depuis qu'il a été décidé de le creuser à 22 pieds, naturellement.

Par M. Davies :

Q. Vous voulez dire que l'on creuse le canal maintenant?—R. Oui, on le creuse.

Q. Quand cela a-t-il commencé?—R. Ce printemps.

Q. Voulez-vous dire que la profondeur du canal en amont et en aval du pont était la même après la construction des ponts, quand vous êtes parti, qu'elle était avant cette construction?—R. Oui.

Par M. Haggart :

Q. N'a-t-on pas commencé à creuser, l'année dernière, sous votre surveillance?—R. On en a creusé une petite partie pour les assises de la pile.

Q. N'a-t-on fait aucune excavation en amont?—R. Non.

Q. Quand a-t-on creusé pour les assises de la pile?—R. Dans l'automne.

Q. En quelle année?—R. Dans l'automne de 1892.

Q. Alors, c'est une année avant que vous ayez commencé la construction du pont que vous avez commencé à creuser pour la pile?—R. Environ six mois. C'était vers la fin d'octobre et au commencement de novembre.

Q. Pourquoi avez-vous fait cette excavation?—R. Parce qu'il nous fallait creuser de 15 pieds à 18 pieds, où cela était nécessaire pour les assises de chaque pile. La pile n'a pas été construite au même endroit, elle a été construite plus haut.

Q. Vous avez fait une excavation de 18 pieds pour les assises de votre pile pour le pont?—R. Oui. C'était pour les assises de la pile, trois pieds plus bas que le fond du canal.

Par M. Davies :

Q. Vous avez creusé trois pieds?—R. Oui.

Par M. Haggart :

Q. Et puis, quand l'eau a été retirée, à combien de pieds avez-vous creusé?—R. Nous avons creusé à 24 pieds.

Q. Six pieds de plus?—R. Oui.

Par M. Davies :

Q. C'est pour la pile?—R. Oui.

Par M. Haggart :

Q. Monsieur Parent, vous ne pouvez peut-être pas le dire tout de suite, mais si vous le pouvez, dites quelle serait la différence du coût du pont, si la navigation était de 18 pieds ou si elle était de 22 pieds ou de 20 pieds. Il y a une différence entre le coût de construction d'un pont pour une navigation de 18 pieds, pour une navigation de 20 pieds et pour une navigation de 22 pieds. Quelle est la différence?—R. Je ne suis pas prêt à répondre immédiatement à cette question.

Par M. Davies :

Q. Serait-ce quelque chose de plus que le coût de l'excavation qu'il faudrait faire en sus?—R. Oui, ce serait plus que cela.

Q. Pourquoi?—R. Parce que c'est dans la boue. Quand vous creusez dans la boue en hiver et pendant les temps froids, etc., cela fait une grande différence dans le coût de l'excavation.

Q. Je crois comprendre que les frais supplémentaires de la construction d'un pont pour une navigation de 22 pieds, au lieu d'une navigation de 18 pieds, consisteraient en ce qui a trait à l'excavation de la pile et rien de plus?—R. Et dans la construction des quatre piles.

Par M. Joncas :

Q. La maçonnerie aussi?—R. Oui. Quatre piles, quatre culées.

Par M. Haggart :

Q. Je voudrais connaître le nombre de verge d'excavation qu'il faudrait faire en sus et le nombre de verges de maçonnerie?—R. Je ne suis pas tout à fait prêt, maintenant, à répondre à cette question. Je pourrais vous donner une réponse plus tard.

Q. Savez-vous ce que vous et M. Trudeau m'avez dit au sujet de ce que serait le coût du pont?—R. Moi?

Q. Oui. Vous rappelez-vous le temps où je vous ai demandé une estimation de ce que serait le coût probable du pont? Vous êtes venu à Ottawa et m'avez vu avec M. Trudeau?—R. Je vous ai dit qu'il y aurait un surcroît de dépenses de \$40,000.

Q. Alors, votre estimation du coût du pont serait de \$210,000?—R. Oui.

Q. Avez-vous vu le montant voté dans le budget? Avez-vous vu que c'était là l'estimation? Vous saviez que c'était le montant?—R. Oui.

Q. Quand vous êtes-vous aperçu, pour la première fois, que cette estimation serait dépassée?—R. Eh bien! je ne saurais vous dire exactement la date, mais je me rappelle qu'un jour, en allant sur les travaux, j'ai dit à Kennedy: " Ecoutez! vous y

allez avec extravagance, et il me semble qu'à ce train nous serons bientôt au bout de notre estimation."

Q. Pourquoi n'avez-vous pas informé l'ingénieur en chef ou le chef du département que l'estimation allait être vraisemblablement dépassée. Pourquoi ne l'avez-vous pas informé, lorsque vous avez constaté cette dépense extravagante?—R. J'ai employé le mot "extravagante;" je ne sais pas s'il était juste d'employer ce mot.

Q. J'emploie le mot dont vous vous êtes servi.—R. Oui, je le sais. Je dirais plutôt "excessif." Je lui ai dit: "Vous n'y allez pas avec économie. Vous devriez être plus économe, car nous serons bientôt au bout de notre crédit." Et il m'a répondu: "Je le sais parfaitement bien."

Q. Et pourquoi n'en avez-vous pas informé l'ingénieur en chef ou moi-même?—R. Je l'en ai informé et j'ai une lettre à ce sujet, alors que je lui répondais relativement aux articles publiés dans les journaux de Montréal.

Q. Voudriez-vous nous montrer cette lettre?—R. C'est une longue lettre; je crois qu'elle est ici.

Q. Quelle en est la date?—R. Permettez-moi, d'abord, de la voir pour constater si c'est bien la lettre. Oh! elle parle du coût excessif des travaux.

Par M. Davies :

Q. On vous a demandé de faire connaître l'époque à laquelle vous êtes arrivé à la conclusion que les dépenses allaient excéder l'estimation. Vous dites à une certaine époque, quand vous en avez parlé à Kennedy. Quand avez-vous communiqué ce fait à votre supérieur?—R. C'était vers le mois d'avril.

Par M. Haggart :

Q. Voyons la lettre?—R. Cette lettre-ci ne parle pas de cela.

Q. Vous n'avez pas de lettre, alors?—R. Je ne pense pas en avoir.

Par M. Davies :

Q. Avez-vous communiqué la chose verbalement, si vous ne l'avez pas fait par lettre?—(Pas de réponse.)

Q. Avez-vous vu le ministre, le sous-ministre ou l'ingénieur?—R. Oui, car l'ingénieur en chef est venu à Montréal.

Q. M. Schreiber?—R. Oui. Il est venu à Montréal et l'on a parlé de la question.

Par M. Haggart :

Q. A quelle date?—R. Dans un de ses voyages, et ce n'est pas longtemps après la publication des articles dans les journaux.

Par le Président :

Q. De sorte qu'il a été informé par les journaux et non par l'ingénieur?—R. Oh! les journaux disaient qu'il y avait trop d'hommes, et j'ai reçu une lettre à cet effet.

Par M. Haggart :

Q. Vous avez dit, il y a un instant, que vous aviez communiqué ou écrit la chose soit à M. Schreiber, soit à moi-même?—R. Non; j'ai retiré cela, parce que cette lettre dont j'ai parlé ne s'y applique pas.

Q. Quelle est la date de cette lettre?—R. Le 12 mai.

Q. Les travaux étaient alors terminés?—R. Oui.

Par M. Joncas :

Q. Pourquoi n'avez-vous pas informé le ministre ou l'ingénieur en chef des dépenses excessives qui se faisaient?—R. Je n'avais aucune raison de ne pas le faire, mais si je ne l'ai pas fait dans le temps, c'est parce que j'ai vu l'ingénieur en chef. Il est venu à Montréal et a vu lui-même ce qui se passait.

Q. Jurez-vous que vous l'avez averti verbalement, si vous ne l'avez pas fait par écrit?—(Pas de réponse.)

Q. Vous avez averti l'ingénieur en chef verbalement?—R. L'ingénieur en chef a vu les choses lui-même, lorsque nous avons été ensemble sur les lieux.

Q. Il a vu les choses avant que vous l'ayez averti?—R. Oui.

Par M. Haggart :

Q. A quelle date cela se passait-il?—R. Je ne me rappelle pas la date de son voyage à Montréal; peu de temps après.

Par M. Langelier :

Q. Était-ce après l'article du *Star*?—R. Oh! oui, c'était après cela.

Q. Était-ce lors de sa première visite après qu'il eût vu cela dans le *Star*?—R. Oui, c'était à sa première visite.

Par M. Tarte :

Q. A cette époque, l'ingénieur en chef vous a-t-il dit qu'il comprenait que les estimations allaient être considérablement dépassées?—(Pas de réponse.)

Q. L'ingénieur en chef vous a-t-il dit cela, à vous?—R. Que les estimations allaient être dépassées?

Q. Oui?—R. Je ne pourrais jurer cela.

Q. Lui avez-vous dit vous-même que les dépenses allaient être considérablement augmentées?—(Pas de réponse.)

Q. Lui avez-vous dit cela?—R. Je ne pourrais jurer que je lui ai dit cela.

Par M. Haggart :

Q. L'article du *Star* a été publié le 10 mars. M. Schreiber dit que c'est le 6 avril qu'il a visité les travaux, après cette publication, presque un mois après. Savez-vous s'il a visité les travaux entre le 10 mars et le 6 avril?—R. Je ne pourrais pas donner les dates de ses voyages. Il me semble qu'il est venu.

Par M. Davies :

Q. M. Schreiber a juré que lorsqu'il a vu l'article du *Star* de Montréal, il vous a télégraphié de venir à Ottawa, et d'apporter le bordereau de paye et que vous êtes venu à Ottawa sans ce bordereau. Ne vous rappelez-vous pas la circonstance?—R. Vous me faites rappeler la chose; je suis venu à Ottawa dans le temps.

Q. Vous êtes venu alors?—R. Nous nous sommes rencontrés quelque part.

Q. Quand vous êtes venu à Ottawa, en cette circonstance, pour vous conformer à l'ordre formel de M. Schreiber, lui avez-vous dit que les travaux allaient coûter beaucoup plus que l'estimation?—R. C'est plus que je ne puis dire.

Q. Lui avez-vous expliqué d'une façon quelconque pourquoi vous n'aviez pas apporté le bordereau de paye?—R. Je ne l'avais pas.

Q. Pourquoi n'aviez-vous pas les bordereaux de paye?—R. Parce qu'ils ne m'avaient pas été remis par ceux qui auraient dû me les remettre. M. Kennedy était censé me donner les bordereaux de paye en temps convenable. Je ne pouvais pas mettre la main sur les bordereaux de paye. J'ai déjà expliqué cela.

Q. Avez-vous expliqué à l'ingénieur en chef pourquoi vous n'aviez pas pu apporter les bordereaux de paye?—R. Oui; je lui ai dit que je n'avais pas pu les avoir.

Q. Qui vous empêchait de les avoir?—R. C'est que M. Kennedy, celui qui devait les préparer pour moi, ne les avait pas préparés.

Q. A-t-il refusé?—R. Non; il a dit qu'il n'en avait pas le temps.

Q. Et vous en avez informé l'ingénieur en chef?—R. Oui. Lorsqu'il m'a demandé pourquoi je n'avais pas apporté les bordereaux de paye, j'ai dû répondre à M. Schreiber: "C'est parce que je ne puis pas les avoir."

Par M. Langelier :

Q. Quand vous êtes venu à Ottawa, avez-vous dit à l'ingénieur en chef ou au ministre, en cette circonstance, que la première estimation serait dépassée?—R. Non, je ne suppose pas avoir employé ces paroles-là même. Mais j'ai dû dire quelque chose dans ce sens.

Par M. Haggart :

Q. En arrivant à Montréal, n'avez-vous pas, immédiatement, renvoyé trois ou quatre cents des ouvriers?—R. Quand je suis arrivé à Montréal, j'ai parlé de la chose, et un bon nombre d'hommes ont été renvoyés.

Par M. Tarte :

Q. Par vous?—R. Pas par moi.

Par M. Haggart :

Q. Vous avez donné l'ordre de les renvoyer?—R. J'ai donné l'ordre de diminuer le nombre des ouvriers.

Par M. Davies :

Q. A qui?—R. A M. Kennedy.

Q. Le nombre à renvoyer était déterminé?—R. Non.

Q. Quelles étaient vos instructions?—R. De garder les hommes nécessaires et de ne pas y aller à aussi grande eau.

Q. Alors, vous saviez que l'on employait des hommes dont on n'avait pas besoin?—R. Je ne voudrais pas dire qu'on n'en avait pas besoin, parce qu'ils étaient payés. J'ai dit, l'autre jour, à la dernière séance, que j'avais rencontré M. Kennedy et que je lui avais dit: "Écoutez un peu; vous avez trop de monde ici. Vous avez des gens qui ne font rien, et voyez ces quatre ou cinq voitures qui n'ont rien à faire." Il m'a répondu: "Il faut que j'aie les hommes sous la main quand j'en ai besoin. Lors même qu'il y en aurait un peu plus qu'il n'en faut réellement, il faut qu'ils soient là, car ce n'est pas quand j'aurai besoin d'eux que j'irai les chercher."

Q. Je voudrais vous poser cette question: Vous avez vu, dans le *Star*, cet article déclarant que 1,300 hommes étaient employés aux travaux?—R. Non, je ne l'ai pas vu, mais j'ai reçu des renseignements à ce sujet.

Q. Avez-vous alors pris les moyens de constater si Kennedy employait un nombre excessif d'ouvriers?—R. Oui, j'ai été sur les lieux et j'ai vu cela.

Q. Et vous vous êtes convaincu qu'il en était ainsi?—R. J'ai constaté qu'il y en avait un plus grand nombre que celui qu'il était nécessaire d'employer d'après moi. Je lui ai dit cela, et il m'a répondu qu'il le réduirait.

Q. Avez-vous échangé une correspondance avec l'ingénieur en chef?—Q. J'ai dû le faire.

M. HAGGART.—Le bordereau de paye le prouve. Le 10 mars, il avait 100 attelages et 450 hommes de plus que le 11, de sorte qu'il a dû renvoyer, d'après le bordereau de paye, 100 attelages et 450 hommes entre le 10 et le 11 du mois.

Par M. Tarte :

Q. Naturellement, vous étiez chargé des travaux?—R. Je n'en étais pas chargé immédiatement.

Q. Dites-vous que lorsque vous avez clairement vu que les dépenses excéderaient considérablement l'estimation, vous n'en avez pas informé votre chef? Je voudrais poser cette dernière question à ce sujet?—R. Je ne crois pas l'avoir fait. Il pouvait voir les choses par lui-même.

Par M. Langelier :

Q. Ne croyez-vous pas qu'il était de votre devoir d'informer votre chef que l'estimation serait considérablement dépassée?—R. Oui, j'aurais dû le faire. C'était mon devoir de le faire.

Q. Lorsque les estimations allaient être considérablement dépassées?—R. Je crois qu'il le savait parfaitement.

Par M. Haggart :

Q. N'avez-vous pas fait tout le contraire? Veuillez examiner les lettres que vous avez écrites, dans l'une desquelles—celle du 1^{er} mars 1893—vous dites à M.

Schreiber : “ Je dois vous dire que l'ouvrage marche d'une manière satisfaisante ? ”
—R. Oui, il n'était pas encore commencé. Il a été commencé le 8 de mars.

Par M. Davies :

Q. Quel ouvrage ?—R. La partie dispendieuse des travaux, dans le canal même. On ne faisait que la taille de la pierre avant cela.

M. TARTE.—Comme question de fait, croyiez-vous que vous n'aviez pas d'affaire à ces travaux. Si vous n'avez pas fait de rapport à votre chef, vous avez dû croire que vous n'aviez aucune affaire à ces travaux.

M. HAGGART.—Le 1^{er} mars, vous dites : “ La pierre destinée aux culées de ce pont arrive rapidement. Près de 75 pour 100 de la quantité ont été livrés et la pierre est en grande partie taillée. Environ 50 tailleurs de pierre sont à l'ouvrage. Les travaux d'excavation de surface commenceront demain. Ainsi que vous le voyez, il n'y a pas d'inquiétude à éprouver au sujet de la maçonnerie des piles et des culées. Quant à la superstructure de ces ponts, je n'ai pas autant de confiance, car la *Dominion Bridge Company* n'a pas encore commencé à travailler, mais elle paraît convaincue que tout sera prêt pour l'ouverture de la navigation le 1^{er} mai prochain.” Et vous continuez : “ Pont du trafic de la rue Wellington : On peut considérer comme prête la pierre de taille destinée à la pile centrale de ce pont.” Tout cela était avant le 1^{er} mars, et vous dites que les travaux de construction n'ont pas commencé avant le 8 mars.

Par M. Davies :

Q. N'est-il pas vrai que l'on a coupé la glace avant cette époque ?—R. Oui, quelques jours auparavant.

Par M. Tarte :

Q. Et que l'on a aussi taillé la pierre ?—R. On a commencé longtemps avant cette époque la taille de la pierre.

Par M. Davies :

Q. A-t-on employé beaucoup de monde à couper la glace ?—R. Je suis porté à croire que trois ou quatre cents hommes travaillaient sur la glace.

Par M. Haggart :

Q. Savez-vous ce que l'on a fait de cette glace ?—R. Une partie en a été mise dans le bassin Wellington, une autre partie en a été jetée sur les bords du canal, et on en a transporté une certaine quantité sur les terrains vagues de Tait.

Q. Aucune partie de cette glace n'est allée dans les glaciers ?—R. Pas à ma connaissance ; je ne l'ai entendu dire que récemment.

Q. En avez-vous entendu parler avant de venir ici ?—R. Non, monsieur.

Q. Seulement depuis que vous êtes arrivé ici ?—R. Oui.

Q. Depuis que M. Quinn a été interrogé ?—R. Oui.

Par M. Davies :

Q. La glace a été mise sur le canal ?—R. Une certaine quantité a été mise dans le canal.

Q. En amont et en aval ?—R. En amont et en aval et sur un terrain vague que le gouvernement possède près de chez Tait.

Q. Le long du canal ?—R. Non, ce n'était pas le long du canal.

Q. A quelle distance ?—R. Environ un demi-mille, je crois.

Par M. Haggart :

Q. Quelle nécessité y avait-il de transporter la glace à plus de quelques centaines de verges ?—R. Parce que l'on exécutait les travaux du pont du Grand Tronc.

Q. Mais en aval ? En aval du pont, quelle était la nécessité de transporter la glace à distance du canal ? Il me semble que \$1,000 auraient suffi pour enlever cette glace ?—R. Une partie a été portée de ce côté-là.

Q. Pourquoi ne l'a-t-on pas toute portée?—R. Parce que les travaux ont alors commencé. On a commencé les travaux et il a été impossible de transporter la glace en aval. Elle aurait pu être transportée en amont beaucoup plus facilement et j'ignore pourquoi Kennedy ne l'a pas fait. Je l'ai vu se rendre sur les travaux et faire couper la glace, mais je n'ai pas suivi la glace pour voir où on la mettait.

Par M. Davies :

Q. Approuveriez-vous l'estimation approximative du ministre que \$1,000 auraient suffi pour transporter la glace, si elle avait été déposée sur le canal en amont et en aval?—R. Non, non.

Par M. Haggart :

Q. Considérant la longueur de la glace que l'on devait enlever en amont et en aval, combien en aurait coûté l'enlèvement, après qu'on l'aurait coupée en gros blocs et tirée sur la berge; cela aurait-il coûté \$1,000?—R. Plus que cela; car ce ne sont pas les blocs qui coûtent beaucoup; c'est la deuxième et la troisième glace qui coûtent le plus.

Q. La première glace?—R. Je suis sous l'impression que l'enlèvement de la première glace ne serait pas très dispendieux. Je n'ai jamais fait d'estimation exacte, mais une estimation a été faite. Et puis, je n'étais pas immédiatement chargé de cette partie de l'ouvrage; Kennedy était le surveillant.

Par M. Davies :

Q. Vous avez fait une estimation, vous devez être en état de le dire approximativement—personne ne désire vous obliger à faire une estimation exacte. En supposant que la glace fût tirée du canal et transportée plus loin, est-ce que \$1,000 représenteraient à peu près un prix raisonnable pour ce travail?—R. Non. J'ai fait une estimation de la chose. J'ai calculé qu'il en coûterait \$1.50 par verge pour la glace, y compris les attelages et tout ce qu'il faut pour la transporter. Ensuite, une raison que l'on a donnée pour ne pas la laisser sur le canal, c'est que cela aurait formé une accumulation de glace au printemps et que cette glace nuirait à l'ouverture de la navigation.

Par M. Langelier :

Q. N'aurait-elle pas été enlevée par l'eau à l'ouverture du canal?—R. Non, toute cette eau doit passer par les écluses.

Par M. Haggart :

Q. Cette glace n'a-t-elle pas été transportée bien loin sur le canal? Quelle eût trois pieds d'épaisseur ou dix pieds d'épaisseur, cela ne faisait aucune différence pour la navigation?—R. J'admets que la chose a été faite par le surveillant et qu'elle a duré quelques jours.

Par M. Davies :

Q. Vous admettez qu'il n'y avait aucune nécessité de transporter aucune partie de la glace?—R. On m'a dit qu'il n'y avait pas de place pour la déposer.

Par M. Tarte :

Q. On vous l'a dit, saviez-vous si réellement il n'y avait pas de place?—R. Je crois que j'en aurais trouvé.

Par M. Davies :

Q. Comme ingénieur-surintendant du canal, est-ce que vous ne pouvez pas dire s'il y avait sur le canal de la place pour une petite quantité de glace à enlever?—R. Ce n'était pas une petite quantité.

Par M. Tarte :

Q. Alors, pour une grande quantité, il y avait certainement de la place?—R. Je dis que l'on en a mis une bonne partie dans le canal.

Par M. Langelier :

Q. N'est-il pas vrai que, chaque hiver, il se forme dans le canal une grande quantité de glace qu'il faut enlever au printemps, avant l'ouverture de la navigation?—R. Oui.

Q. Alors, comment est-elle enlevée?—R. On la passe par les écluses.

Q. Dans le cas où il y aurait eu deux fois autant de glace qu'il y en a généralement, est-ce que cela aurait fait une différence?—R. Oh ! oui.

Q. N'aurait-elle pas été emportée par l'eau?—R. Elle aurait été emportée, mais cela aurait fait une différence.

Par le Président :

Q. Il aurait fallu plus de temps pour la faire passer?—R. Oui.

Par M. Langelier :

Q. C'est là la seule différence ? Le courant qui aurait emporté une quantité de glace ordinaire n'en aurait-il pas aussi emporté une quantité extraordinaire?—R. Oui.

Par M. Davies :

Q. Alors, pourquoi hésitez-vous à exprimer votre opinion à propos de l'extravagance qu'il y avait de la transporter en d'autres parties de la ville?—R. Oh ! je n'approuve pas cela. C'est le surveillant qui a fait cela. Il a loué les attelages, coupé et transporté la glace. Ce n'était pas régulier.

Q. Supposons qu'il eût ordonné de la transporter à Québec, l'auriez-vous laissé faire?—R. Eh bien ! il ne m'a pas dit où il la transportait. Il y en avait de gros blocs ?

Q. Vous dites qu'il y en avait de gros blocs?—R. J'en ai vu charger sur des traîneaux à pierre et déposer dans le bassin. Puis, j'ai entendu dire, ensuite, qu'on les enlevait de là. Je n'ai pas approuvé cela et je lui en ai demandé la raison. Il a répondu qu'il n'avait plus d'espace.

Q. Je vois dans votre lettre du 18 octobre 1892, à M. Trudeau, que vous lui expédiez une série de plans et une estimation relativement à la construction d'un nouveau pont sur le canal Lachine, rue Wellington. Je voudrais être parfaitement renseigné sur ce point. Quels travaux avait-on en vue par ces plans et ces estimations dont vous parlez dans cette lettre du 18 octobre 1892?—R. C'est l'estimation de \$170,000.

Q. Oui, vous dites cela plus loin?—R. Cette lettre dit que l'on projette la construction d'une nouvelle pile centrale de 50 pieds de longueur sur 18 pieds de hauteur.

Q. Cette pile centrale devait être construite complètement?—R. Complètement.

Q. Pour quelle profondeur?—R. Quinze pieds.

Q. Et puis, il y avait deux piles-culées à enlever?—R. Oui, le coffrage.

Q. Avait-on le projet, dans ces plans et ces estimations, de faire quelque nouvelle culée pour supporter les extrémités des nouveaux ponts?—R. Non.

Q. Alors, les nouveaux ponts, d'après ce que je crois comprendre, devaient être appuyés sur les anciens quais du canal?—R. Sur l'ancien mur de pierre.

Q. En conséquence, il n'y avait pas de nouvelle maçonnerie à faire pour les murs du canal?—R. Non, aucune nouvelle maçonnerie, excepté celle de la pile centrale.

Q. C'étaient les travaux pour lesquels, d'après votre estimation détaillée, il fallait \$170,000?—R. Oui.

Q. J'aimerais comprendre, maintenant, ce que vous voulez dire par ce dernier paragraphe? "Si l'eau pouvait être retirée du canal, disons du 15 décembre prochain au 1^{er} février 1893, la construction de la pile-pivot et des coffrages en serait de beaucoup facilitée, ainsi que l'enfoncement des pilotis. Cela produirait probablement une économie d'au moins \$15,000." J'aimerais comprendre ceci : Comment serait réalisée cette économie de \$15,000, qui réduirait l'ensemble du coût à \$155,000?—R.

Eh bien! en en faisant le calcul, j'ai trouvé une différence..... J'aurais dû dire une différence au lieu de dire une économie.

Q. Quelle est la différence?—R. C'est la même chose. J'ai basé mes chiffres sur l'hypothèse que l'eau serait retirée au mois de décembre.

Q. Mais quand vous avez porté le total des dépenses à \$170,000, à quelle date supposiez-vous que l'eau serait retirée du canal?—R. Le 15 décembre.

Q. Et puis, quand vous avez porté le total des dépenses à \$155,000 seulement, quand supposiez-vous que le canal serait vidé?—R. Je n'ai jamais parlé de \$155,000. Je sais que le sens de ma phrase ne comporte pas cette idée.

Q. Peu importe cela: que vouliez-vous dire?—R. Je vous ai dit que j'avais fait mes calculs de \$170,000 dans l'intention de commencer au mois de décembre et d'avoir assez de temps pour faire l'ouvrage de jour.

Q. Alors, si je vous comprends bien, lorsque vous avez dit que \$15,000 seraient épargnées, vous avez voulu dire que cette somme pouvait être épargnée si l'on commençait les travaux le 15 décembre?—R. Oui.

Par le Président :

Q. Si les travaux étaient commencés en mars seulement, ils coûteraient \$15,000 de plus?—R. Oui, mais il n'était pas question de mars à cette époque. Je voulais commencer le 15 décembre.

Par M. Langelier :

Q. Attendez un instant. Vous faites d'abord une estimation d'une certaine quantité de travaux à exécuter dans un certain délai, et vous dites que cela coûtera \$170,000. Vous aviez dans l'idée un autre moyen d'exécuter ces travaux, par lequel ils ne devaient coûter que \$155,000. Pourquoi la différence? Avait-elle trait au temps ou à quelque autre chose?—R. Je n'ai jamais songé à cela. Je n'aurais pas dû employer le mot "économie."

Q. Appelez la chose comme vous voudrez. Il y a une différence de \$15,000 dans un cas comme dans l'autre. Comment expliquez-vous cette différence?—R. Eh bien! si l'eau était retirée plus tard. A cette époque, il y avait discussion. Ils voulaient commencer en mars et je n'étais pas de cette opinion. Je voulais commencer en décembre.

Par le Président :

Q. Vous dites que c'était une erreur; corrigez-là maintenant. Qu'auriez-vous dit après toute cette discussion?—R. J'aurais dit que si l'on commençait les travaux en décembre, cela ferait une différence de \$15,000.

Q. Au lieu de les commencer—quand?—R. Plus tard.

Q. Quand?—R. Plus tard, car on voulait les commencer en mars. On s'opposait beaucoup à l'enlèvement de l'eau au mois de décembre.

Q. Voulez-vous parler des gens qui avaient des moulins sur le canal?—R. Oui.

Par M. Langelier :

Q. Vous avez dit, il y a un instant, qu'il y a une distance d'environ 2,000 pieds entre le bassin Wellington et la raffinerie de sucre?—R. A peu près, je suppose.

Q. Combien coûterait—je ne vous demande qu'une estimation approximative—combien coûterait l'approfondissement du canal à 22 pieds, sur cette distance, 2,000 pieds?—R. Combien cela coûterait?

Q. Oui; combien coûterait l'approfondissement du canal à 22 pieds jusqu'à la raffinerie de sucre?—R. (Après avoir fait un calcul.) Environ \$20,000, je crois.

Q. Est-ce qu'il ne faudrait pas reconstruire les murs du canal pour le creuser à cette profondeur?—R. Oui; mais ce ne serait que de l'excavation.

Q. Je parle de l'ensemble des dépenses qu'entraînerait l'approfondissement du canal à 22 pieds, comme on l'a fait au pont de la rue Wellington?—R. Cela entraînerait beaucoup plus de dépenses.

Q. C'est ce que je voudrais savoir.—R. Ce mur a, en moyenne, une profondeur de 4 pieds. Eh bien! la pierre coûterait \$10,000. Ce n'est pas assez.

Q. Je voudrais que vous estimiez ce que coûteraient ces 2,000 pieds?—R. Je suis porté à croire que l'on ferait tous les travaux avec environ \$40,000.

Par M. Haggart :

Q. Combien?—R. \$40,000.

Q. Combien cela représente-t-il par verge?—R. On pourrait faire ces travaux à la drague. Cela coûterait moins cher.

Q. Combien de verges y a-t-il là?—R. Il y a environ 25,000 verges, en mettant la largeur à 200 pieds, et si vous n'alliez pas près des murs, ce qui ne ferait pas plus de 150 pieds, je suppose que \$30,000 suffiraient. Le dragage coûterait moins cher.

Q. Vous voyez qu'il y a 70 verges de large, 700 verges de long et une excavation de 2 verges. Cela ne fait que 98,000 verges, à 25 centins par verge, cela représenterait \$24,500?—R. Je ne ferais pas la chose pour 25 centins.

Par M. Langelier :

Q. Combien ce dragage coûterait-il par verge?—R. C'est assez dispendieux. Je pense qu'on ne le ferait pas pour moins de 50 centins par verge. Au moins cela.

Par M. Tarte :

Q. Ne payez-vous pas plus que 50 centins par verge? N'avez-vous pas toujours payé plus que cela?—R. Oui; c'est le gouvernement qui fait ces travaux avec son propre dragueur. Cela coûte au moins 50 centins.

Par M. Langelier :

Q. L'approfondissement du canal au pont Wellington servirait-il à quelque chose, s'il n'était pas continué jusqu'à la raffinerie de sucre?—R. Il servirait à d'autres; il ne serait pas utile à la raffinerie.

Par M. Davies :

Q. Servirait-il aux fins de la navigation du canal?—R. L'approfondissement du bassin?

Q. Oui?—R. Naturellement.

Par M. Langelier :

Q. Le bassin Wellington est-il en amont ou en aval du pont?—R. En amont du pont.

Par M. Haggart :

Q. Où sont le bassin n° 1 et le bassin n° 2?—R. En aval du pont.

Q. Qu'appellez-vous en aval? Près du Saint-Laurent?—R. Cela dépend de ce que vous appelez le bassin n° 1 et le bassin n° 2.

Q. Est-ce qu'il y a des bassins entre le pont Wellington et l'écluse Saint-Gabriel?—R. Il y en a quatre. Ils ont tous quinze pieds de profondeur.

Par M. Langelier :

Q. Il faudrait approfondir tous ces bassins, si l'on voulait que l'approfondissement du canal au pont Wellington fût de quelque utilité?—R. Si l'on approfondissait le canal à 22 pieds au pont Wellington, il faudrait approfondir tous ces bassins pour les rendre utiles.

Par M. Haggart :

Q. N'est-ce pas qu'aujourd'hui nous creusons en amont?—R. Je l'ignore. J'ai vu que l'on travaillait là? c'est tout ce que je puis dire.

Q. Quels travaux y faisait-on?—R. Du dragage.

Q. En amont du pont?—R. En amont du pont.

Q. Pourquoi, si ce n'est pour creuser, n'est-ce pas?—R. Naturellement, on ne m'a jamais dit pourquoi; je sais que c'était pour creuser.

Par M. Davies :

Q. Quelle est la longueur totale du canal Lachine?—R. Neuf milles.

Q. Cet approfondissement devra être fait sur toute la longueur, n'est-ce pas?—
R. Pas nécessairement.

Q. Avez-vous lu le rapport des commissaires, monsieur Parent?—R. Oui.

Q. Et vous avez assisté à l'enquête?—R. Oui.

Q. Vous avez lu leur rapport?—R. Oui.

Q. Vous avez vu qu'ils sont arrivés à la conclusion que, dans leur opinion au moins, le gouvernement avait été fraudé de près de \$200,000?—R. J'ai vu cela, oui.

Q. Avez-vous partagé leur opinion?—R. Non, je ne puis pas dire que je partage leur opinion.

Q. Vous ne pouvez pas dire que vous iriez aussi loin qu'eux?—R. Non.

Q. Admettez-vous que le coût des travaux a été excessif et qu'il a dépassé d'une façon énorme ce qui est juste et raisonnable?—R. Je crois qu'il y a eu de l'excès.

Q. Vraiment, vous irez jusqu'à dire cela?—R. Je crois qu'il y a eu de l'excès.

Q. Vous croyez qu'il y a eu de l'excès?—R. Oui.

Q. En prenez-vous votre part de responsabilité?—R. Non, monsieur.

Par M. Tarte :

Q. Et pourquoi?—R. Je n'assume aucune responsabilité, parce que je n'avais aucun contrôle sur les travaux.

Par M. Davies :

Q. Vous étiez le surintendant général?—R. Oui.

Q. Quel était l'aide-surintendant?—R. M. Kennedy.

Q. Les rapports que vous aviez avec lui étaient-ils agréables ou désagréables?—R. Tout à fait désagréables.

Q. A-t-il reconnu votre autorité ou l'a-t-il méconnue?—R. Il ne l'a pas méconnue, mais il ne faisait pas ce que je lui disais de faire.

Par le Président :

Q. Il ne s'en occupait pas?—R. Non.

Par M. Davies :

Q. Dans votre rapport à l'ingénieur en chef, vous attribuez en partie à l'influence politique le coût excessif des travaux. Qu'entendez-vous par là?—R. J'ai voulu dire précisément que M. Kennedy était devenu indépendant de moi, et je croyais, bien que j'aie pu me tromper, que cela était dû à des influences politiques.

Q. Quelles influences politiques?—R. Eh bien! les amis puissants qu'il savait avoir derrière lui pour le protéger dans tous les cas.

Q. Quels étaient ces amis?—R. Je considérais que M. Curran, qui avait recommandé M. Kennedy pour cet emploi, était un de ces amis-là, et d'autres personnes influentes de Montréal. Je ne sais pas si l'on peut m'obliger à donner les noms.

Q. Je vous interroge d'après le rapport de la commission: "M. Parent n'a pas expliqué la part de responsabilité qui lui revenait pour l'état de choses qui existait sur le Grand Tronc, ni pour les dépenses extravagantes faites au pont Wellington, bien que, sans doute, il ait eu à lutter contre l'inconvénient de ses rapports désagréables avec le surintendant et contre la crainte qu'il avait des puissantes influences qui appuyaient ce dernier." Est-il vrai que vous craigniez les puissantes influences qui soutenaient M. Kennedy?—R. Jusqu'à un certain point, et c'est ce que j'ai dit. Je crois l'avoir dit à M. Haggart lui-même.

Par le Président :

Q. Nous avons à faire une besogne sérieuse, ici; vous avez prêté serment et vous êtes obligé de répondre aux questions qui vous sont posées.—R. Eh bien! désirez-vous que je donne les noms?

Q. Vous êtes obligé de répondre aux questions qui vous sont posées.—R. Dans ce cas, je vais répondre. Je considérais que M. Drummond et M. Ogilvie étaient

des hommes qui soutiendraient Kennedy contre moi dans tous les cas, à cause de leur amitié pour lui, et c'est pourquoi je craignais réellement d'agir contre lui. Je craignais que cela me fit tort.

Par M. Davies :

Q. Avez-vous informé le ministre, ou l'ingénieur en chef, de la position où vous vous trouviez?—R. Je me rappelle en avoir informé M. Haggart.

Par M. Haggart :

Q. Quand?—R. A Montréal, je crois. Je vous ai parlé d'influences politiques. Je vous ai donné les noms et vous m'avez dit que je ne devais pas m'en occuper.

Par le Président :

Q. Quand?—R. Je ne pourrais pas donner la date. C'était lors d'une visite au mois d'avril, je crois.

M. HAGGART.—C'était le 19 avril, lorsque je suis allé à Montréal.

Par M. Davies :

Q. Quelle raison vous porte à croire que l'on employait ou que l'on pouvait employer des influences politiques?—R. Je ne pourrais pas vous dire aujourd'hui sur quoi je me fondais. Il y a des choses que vous sentez et que vous ne pouvez pas bien exprimer, mais vous avez dans l'idée qu'il y a des influences qui travaillent contre vous.

Q. Vous rappelez-vous la circonstance où, en visitant les travaux avec l'ingénieur en chef, vous avez trouvé des hommes qui cassaient de la pierre?—R. Oui.

Q. Vous rappelez-vous que l'ingénieur en chef vous a demandé quels étaient ces hommes?—R. Oui.

Q. Et vous avez dit que vous ne le saviez pas?—R. Je ne le savais pas.

Q. Avez-vous été vous informer pour qui ils travaillaient?—R. Je ne l'ai pas fait alors, parce que le ministre y est allé lui-même.

Q. Vous l'accompagniez aussi?—R. Oui.

Q. Et qu'avez-vous découvert?—R. Ces hommes m'ont dit qu'ils cassaient de la pierre pour M. Kennedy, je crois. Il y a passablement longtemps de cela.

Q. Il ne serait pas difficile de vous rappeler cela, si vous vouliez mettre un peu votre mémoire à contribution. Ont-ils dit au ministre pourquoi ils cassaient de la pierre?—R. Pour le chemin.

Q. Quel chemin?—R. Pour le chemin qui va du canal à la rue St. Patrick.

Q. Était-ce de l'ouvrage fait pour le gouvernement?—R. Je n'en sais rien.

Q. Vous n'en savez rien?—R. Non.

Q. Cet ouvrage se rattachait-il au canal, ou était-ce un chemin privé conduisant à l'usine de M. Drummond ou à celle de M. Ogilvie?—R. C'était celle de M. Drummond. Ce dernier n'a eu rien à faire à cela. C'était une rue conduisant du canal à la rue St. Patrick.

Q. Mais elle conduisait à l'usine?—R. Non.

Q. Ou vers l'usine?—R. Non; elle passait de l'autre côté de l'usine.

Par le Président :

Q. Est-ce une rue publique?—R. Je crois que c'est un chemin municipal appartenant à la ville.

Q. Une rue publique?—R. Oui.

Par M. Davies :

Q. Se sert-on de cette rue publique pour aller à l'usine et pour en revenir?—R. Je n'en sais rien. Je n'ai pas vu de communication avec l'usine.

Q. Combien y avait-il d'hommes employés là?—R. Je ne le sais pas. Je ne me le rappelle pas.

Q. Au nom du ciel, pourquoi aurait-on employé des ouvriers du gouvernement à casser de la pierre pour un chemin public?—R. J'ignore si c'est ce qu'ils ont fait, et M. Kennedy le nie.

Par M. Tarte :

Q. Avez-vous vu les hommes ?—R. Oui.

Q. Ils cassaient de la pierre ?—R. Oui.

Q. Quand bien même Kennedy aurait nié cela vingt fois, cela ne ferait aucune différence ?—R. J'ai vu les hommes casser de la pierre ; ils ont dit qu'ils la cassaient pour le chemin.

Q. Qu'a-t-on fait de cette pierre ?—R. J'ignore cela aussi. C'était l'affaire du surintendant.

Q. La pierre a-t-elle été employée pour le canal ?—R. Je l'ignore. M. Kennedy prend cette pierre et est censé l'employer pour le canal. Il doit l'employer pour le canal. L'on macadamise constamment le chemin de halage. Il est censé l'employer pour le gouvernement et, s'il ne l'emploie pas pour le gouvernement, je n'en suis pas responsable. Je ne sais pas s'il le fait.

Par M. Davies :

Q. Veuillez me dire quels étaient, comme vous les comprenez, les devoirs d'un ingénieur-surintendant ?—(Pas de réponse.)

Q. D'abord, vous deviez être en charge de ces travaux ?—R. Pas spécialement.

Par le Président :

Q. Généralement ?—R. Généralement.

Par M. Davies :

Q. Et pas spécialement en même temps ?—R. Non, pas spécialement. Ma position d'ingénieur-surintendant me donne droit de surveillance générale.

Par M. Davies :

Q. Et, outre cela, ne vous a-t-on pas dit, par lettre spéciale, que vous deviez être chargé des travaux se rattachant aux ponts de la rue Wellington et du Grand Tronc ?—R. Pas spécialement.

Par M. Haggart :

Q. Lisez-lui la lettre.—“ En votre qualité d'ingénieur-surintendant de canaux de Lachine, Chambly, Beauharnois et Saint-Ours, vous avez le contrôle absolu du personnel ainsi que des travaux de construction, des réparations et de l'exploitation, et vous êtes responsable de la conduite économique des travaux et de l'efficacité de l'exploitation. Tous les ordres seront donnés par votre intermédiaire, et le personnel des employés, y compris les surveillants, sont placés sous vos ordres, et ils devront s'adresser à vous pour recevoir des instructions et vous faire rapport sur tout.”

Q. Il n'y a aucun doute à ce sujet, je suppose ?—R. Non.

Q. Maintenant, je voudrais que vous me disiez ce qui, d'après vous, constitue les devoirs d'un ingénieur-surintendant, agissant en vertu d'instructions comme celles-ci ?—R. Je comprends parfaitement bien que j'aurais dû avoir la pleine direction et que Kennedy n'aurait pas dû être nommé et que j'aurais dû avoir le choix de l'homme nommé à cet emploi. Dans les circonstances où j'étais placé, j'ai cru de mon devoir de veiller à ce que les travaux fussent exécutés conformément aux plans et bien faits, et à ce qu'ils fussent poussés assez rapidement pour en assurer l'achèvement le premier de mai. Je croyais que je devais me restreindre à cela. Je ne me croyais pas responsable de ce que faisait M. Kennedy.

Q. Vous deviez être tenu responsable de la conduite économique des travaux et de leur bonne exécution. Avez-vous pris les moyens—et, si vous en avez pris, lesquels—de voir à ce que les travaux fussent conduits économiquement et bien exécutés ?—R. Oui, j'en ai pris.

Q. Eh bien ! voyons ce que vous avez fait. Vous avez vu des hommes travailler et vous ne saviez pas s'ils travaillaient pour le gouvernement ou pour la ville ?—R. J'ai donné des instructions à Kennedy en lui transmettant cette lettre, et je lui ai dit : “ Maintenant, écoutez : vous vous y conformerez et vous me ferez rapport dans chaque cas, ” et s'il ne l'a pas fait, je ne puis rien y faire. S'il ne se conformait pas

à cela, j'étais obligé de le renvoyer. Je lui ai envoyé une copie de la lettre et lui ai donné instruction de faire, chaque jour, un rapport de ce qui se passait.

Q. Avez-vous pris des moyens—et, si vous en avez pris, lesquels—de constater si l'on employait, pour les travaux, plus de bois de charpente qu'il n'en fallait? En d'autres termes, avez-vous pris des moyens de constater si le gouvernement était volé?—R. Oui, j'en ai pris. J'ai cherché à découvrir ce qui se passait et n'ai pu rien découvrir.

Q. Les commissaires l'ont découvert jusqu'à un certain point, car d'après un calcul basé sur les témoignages et les plans, ils ont fait rapport que l'on avait pu employer environ 2,500,000 pieds de toutes sortes de bois de service et de construction, mesure de planche, et que la quantité totale portée au compte des ponts est d'environ 3,613,600 pieds, mesure de planche, ce qui laisse un déficit de 1,018,800 pieds. Or, monsieur, le gouvernement a été volé d'autant, si leur conclusion est juste?—R. Oui.

Q. Avez-vous constaté cela? Avez-vous pris les moyens de le constater?—R. Comment aurais-je pu le faire? Je ne pouvais le découvrir que lorsque les comptes sont arrivés. C'est alors seulement que j'ai pu constater qu'il y avait ce nombre de pieds. Les comptes sont arrivés très tard. Je ne pouvais obtenir aucun renseignement de lui.

Q. Pourquoi?—R. Parce que je lui ai dit de me donner ces renseignements et qu'il m'a répondu qu'il ne m'en donnerait pas. Il a dit qu'il n'avait pas le temps.

Q. Avez-vous porté son refus à la connaissance de vos chefs?—R. Je l'ai fait verbalement.

Q. Quand et à qui?—R. A M. Schreiber. Je me rappelle qu'en plusieurs circonstances je lui ai dit que je ne pouvais pas contrôler Kennedy, que c'était un homme qui agissait à sa volonté.

Q. Vous jurez avoir dit à Schreiber que vous ne pouviez pas contrôler Kennedy?—R. Oui; j'ai dit que je lui avais donné instruction de faire rapport, au moins chaque semaine, sur ce qui se passait, et qu'il m'avait fait rapport seulement une fois; et j'ai dit à M. Schreiber ce qui en était au sujet de Kennedy. Puis on m'a dit: "Pourquoi ne le renvoyez-vous pas?" et j'ai répondu que je ne le pouvais pas; que j'étais placé dans une situation telle qu'il m'était impossible de renvoyer Kennedy.

Q. Je ne comprends pas ces généralités. Sentiez-vous, alors, que l'influence de Kennedy était tellement grande qu'il pouvait rester en dépit de vous?—R. Oui.

Q. Avez-vous fait connaître cela à M. Schreiber?—R. Pas dans ce sens, non.

Q. Lui avez-vous dit, alors, que le gouvernement était volé, que Kennedy était le surveillant et comment il se faisait qu'il y avait des influences politiques?—R. Je n'ai jamais su que le gouvernement était volé. Je croyais que M. Schreiber savait parfaitement que les travaux allaient coûter beaucoup plus.

Q. Lui avez-vous dit que le surveillant était soutenu par des influences politiques, que vous n'aviez aucune autorité sur lui et que vous ne pouviez rien faire?—R. Je ne crois pas lui avoir dit cela.

Par le Président :

Q. Que lui avez-vous dit?—R. La seule chose que je lui aie dite à ce sujet, c'est que, bien que M. Kennedy eût reçu des ordres de moi, il ne les avait pas exécutés.

Q. Quand lui avez-vous dit cela et où?—R. A Montréal.

Q. Lors d'une de ses visites?—R. Ou peut-être à Ottawa.

Par M. Haggart :

Q. C'était à Montréal, n'est-ce pas, M. Parent?—R. C'était peut-être à Montréal.

Q. N'est-ce pas le 19 avril que vous lui avez dit cela pour la première fois?—R. Je ne pourrais pas dire la date.

Q. Est-ce que M. Schreiber ne vous a pas réunis, vous et Kennedy, lorsqu'il a entendu parler de cela?—R. Un jour, il nous a ramenés du pont lorsque le pointeur avait refusé de me donner des renseignements que je lui avais demandés. Je voulais connaître le nombre d'ouvriers qu'il y avait là. Je lui disais: "Ne comprenez-vous pas ma question, je veux que vous me donniez des renseignements." Il m'a

répondit: "Je vais vous dire la vérité:"—c'était Coughlin—"j'ai ordre de ne donner de renseignements à personne." Je lui ai demandé ce que cela signifiait.

Q. Vous avez rapporté cela à Schreiber?—R. Oui.

Q. Qu'a-t-il fait?—R. Je dois tout dire. J'ai d'abord été trouver Kennedy et lui ai demandé ce que cela signifiait. Je crois qu'auparavant j'avais dit à M. Schreiber ce qui avait eu lieu. J'ai rencontré Kennedy et il m'a dit: "Cet homme devrait mieux comprendre; il ne devrait pas vous dire que je lui ai dit de ne donner de renseignements à personne. Vous n'étiez pas compris là-dedans et il devait savoir cela." J'ai dit que c'était parfait. Puis ensuite j'ai rencontré de nouveau M. Schreiber, qui nous a mis en présence l'un de l'autre. Je lui ai raconté ce qui avait eu lieu, que Kennedy avait admis avoir donné cet ordre. S'adressant à Kennedy, il lui dit: "N'avez-vous pas donné ordre à votre pointeur de ne pas donner de renseignements à M. Parent." Alors, j'ai fait cette observation à M. Schreiber: "Tout est réglé maintenant; il m'a donné une explication." Puis M. Schreiber est venu au bureau avec M. Kennedy et moi, c'est-à-dire que nous sommes allés au bureau du pointeur. Il s'aperçut alors qu'il n'était pas facile de le conduire. Il se fâcha un peu et le suspendit tout de suite, en lui disant: "Écoutez! je veux vous apprendre à répondre à mes questions," ou à vous donner la peine de répondre, ou quelque chose dans ce sens. Il ajouta: "Puisque vous avez agi de cette façon, je vous suspends immédiatement;" et il l'a suspendu.

Q. Suspendu qui?—R. Le pointeur.

Q. Qui a fait cela?—R. M. Schreiber.

Q. Quel était cet employé?—R. Coughlin. Une demi-heure après, il décida de le reprendre. Il dit: "Je suppose qu'il n'avait pas mauvaise intention," ou quelque chose comme cela.

Par M. Davies:

Q. Pourquoi n'avez-vous pas suspendu le pointeur ou tout autre employé sous vos ordres, lorsqu'il a refusé de vous donner des renseignements absolument nécessaires à l'exercice convenable de votre autorité?—R. J'allais justement le faire, mais tout cela s'est passé dans à peu près une demi-heure. Je l'aurais suspendu.

Q. Dans leur rapport, les commissaires disent que les travaux du pont Wellington ont été faits avec extravagance—rappelez-vous qu'il s'agit du pont Wellington, et qu'il existe des doutes quant à l'exactitude des bordereaux de paye; malgré cela, le coût de la pose de la maçonnerie, par verge cube, a été de \$1.22, gages des maçons, au pont Wellington, et au pont du Grand Tronc, de \$7 par verge cube. Or, je désire, en votre qualité d'ingénieur-surintendant en charge, vous poser cette question. Les commissaires disent que les travaux qui coûtent \$1.22 ont été faits d'une manière extravagante, et les travaux du pont du Grand Tronc ont coûté six fois plus, ou \$7 par verge cube. Comme ingénieur-surintendant de ces travaux, pouvez-vous m'expliquer où ce vol a été commis, car c'est un vol?—R. Certainement que ce serait un vol, si la chose a eu lieu.

Q. Pouvez-vous me dire quels ont été les voleurs?—R. Ce sont ceux qui ont préparé les bordereaux de paye.

Q. Cela n'est que pour la main-d'œuvre. Maintenant, quand vous dites que ce sont ceux qui ont préparé les bordereaux de paye, avez-vous dans l'idée quelqu'un que vous pouvez nommer?—R. Eh bien! je vais tout dire.

Q. C'est ce que je désire?—R. Les travaux ont été exécutés, et le temps des ouvriers a été tenu par nos pointeurs.

Q. Quels étaient vos pointeurs?—R. M. Coughlin était le chef et il avait plusieurs aides.

Q. Pouvez-vous me donner leurs noms?—R. Je ne me rappelle pas les noms des autres. Je les connaissais dans le temps, mais il était le chef.

Q. Coughlin était le chef des pointeurs; eh bien?—R. Il préparait les bordereaux de paye et M. Kennedy en certifiait l'exactitude; ces bordereaux m'étaient ensuite remis et je les envoyais à Ottawa, et c'est là tout ce que je sais.

Par M. Haggart :

Q. Ce n'est pas du tout répondre à la question ?—R. Eh bien ! c'est la seule manière dont je puisse y répondre. Si quelqu'un a volé, je ne le connais pas.

Par M. Davies :

Q. Un mot. On dit que le pont Wellington a été construit d'une façon extravagante, et, de fait, je crois qu'il y a sur le pont de la rue Wellington trois fois l'ouvrage que l'on a fait au pont du Grand Tronc ?—R. Non.

Q. Alors, je vais citer le rapport des commissaires : " En comparant les heures de travail portées au compte des deux ponts, entre le 1^{er} février et le 6 mai, période durant laquelle le même genre d'ouvrage a été exécuté et durant laquelle plus que le triple de l'ouvrage a été fait sur le pont Wellington " ?—R. Non ; pas à mon avis —peut-être le double.

Q. Peut-être le double ? Ils disent le triple ?—R. Oui.

Q. Or, le total des heures de travail, pour tous les ouvriers, au pont Wellington, a été de 524,042, et au pont du Grand Tronc, de 597,529, et sur ce dernier il y avait un tiers de l'ouvrage, d'après leur rapport ? Est-ce que cela n'indique pas qu'un vol public manifeste a été commis par quelqu'un ?—R. Eh bien ?

Q. Est-ce qu'il existe un doute quelconque à ce sujet ?—R. Je trouve cela suspect.

Q. Réellement et vraiment, vous trouvez cela suspect ? D'après le rapport des commissaires, il a été fait au pont Wellington trois fois plus d'ouvrage qu'au pont du Grand Tronc, et le pont Wellington est fait avec extravagance, et 597,520 heures de travail sont portées au compte du pont du Grand Tronc, contre 524,042 heures au compte du pont Wellington, et vous croyez réellement que cela donne lieu à quelque léger soupçon ?—R. Je n'aime à accuser personne.

Q. Cela faisait-il partie de votre devoir, voulez-vous en prendre la responsabilité, ou cherchez-vous à couvrir quelqu'un ?—R. Je ne cherche à couvrir personne.

Q. En prenez-vous la responsabilité ?—R. Je dois en prendre la responsabilité, puisque j'étais en charge des travaux.

Par le président :

Q. Alors, contre qui vos soupçons portent-ils directement ?—R. Ce serait contre celui qui a reçu l'argent. S'il y avait quelqu'un à blâmer, ce serait vraisemblablement St. Louis, car il a reçu l'argent pour ces hommes-là.

Par M. Tarte :

Q. Vous aviez charge pleine et entière des travaux ?—R. Non.

Par M. Davies :

Q. Revenons à la question. Le total des heures des tailleurs de pierre, au pont Wellington, est de 50,063, au Grand Tronc, 57,000, c'est-à-dire pour un tiers de l'ouvrage ; maçons, au pont Wellington, 12,070, au Grand Tronc, 24,336 ; ouvriers expérimentés, au pont Wellington, 107,747, au Grand Tronc, pour un tiers de l'ouvrage, 142,258 ; main-d'œuvre ordinaire, au pont Wellington, 278,253, au Grand Tronc, 281,491 ; attelages simples, au pont Wellington, 46,358 ; au Grand Tronc, 75,940 ; attelages doubles, au pont Wellington, 29,551, au Grand Tronc, 16,305. C'est le seul cas où les heures du Grand Tronc soient moindres. Maintenant, monsieur, je vous le demande, comme ingénieur d'expérience : ces chiffres n'indiquent-ils pas clairement qu'un vol considérable a été commis ?—R. Oui, si ces chiffres sont exacts.

Q. Comme ingénieur-surintendant, dites-moi qui, dans votre opinion, est responsable d'avoir laissé commettre ce vol ? C'est une question bien claire et, sous votre serment, vous devez me donner une réponse claire ?—R. La personne responsable, en ce qui me concerne, serait Kennedy, qui aurait dû découvrir la chose. Je ne pouvais pas la découvrir moi-même, parce que je n'en aurais su quelque chose que lorsque le bordereau de paye m'aurait été présenté, et alors je n'aurais pas pu le certifier.

Q. Vous êtes-vous aperçu que l'on buvait à l'endroit où se faisaient les travaux ?
—R. Pas ce que l'on peut appeler "fêter."

Q. Il paraît que l'on s'y amusait beaucoup.—R. Autant que je sache, je n'ai jamais vu ce que l'on appelle de grosses fêtes. Il y avait un buffet où l'on tenait quelques bouteilles de liqueur, et parfois M. St. Louis faisait entrer ses amis et leur offrait un verre. C'était pendant l'hiver et il faisait froid. Il n'y avait rien d'extraordinaire ; il n'y avait pas d'abus.

Q. Quelles espèces de liqueurs avait-on là ? Du champagne ?—R. Il y avait du champagne, du whisky et de la bière, mais je n'ai jamais vu boire beaucoup de champagne. On m'a dit qu'il y avait eu une petite fête, un jour.

Q. Si l'on a volé aussi ouvertement que ces chiffres le donneraient à entendre, dans l'hypothèse où ils seraient exacts, dites-moi comment il se fait que cela ait pu se faire à votre insu ?—R. Je dirai que la chose a pu se faire très facilement à mon insu, car tout ce que je pouvais voir, c'étaient les travaux qui se faisaient. J'ai vu travailler les hommes et je ne dis pas qu'il n'y en avait pas beaucoup trop. Ce que je pouvais voir n'indiquait pas qu'il se commettait des vols.

Q. Le nombre des hommes était beaucoup trop considérable ?—R. S'il en avait été ainsi, je l'aurais remarqué.

Par M. Haggart :

Q. Avez-vous jamais examiné les bordereaux de paye ?—R. Je les ai examinés quand tout a été terminé.

Q. Mais quand vous les attestiez, les examiniez-vous ?—R. Oui, je les examinai. Dans quelques cas, j'ai vu que les hommes étaient très nombreux.

Q. Dites-nous quel en était le nombre ?—R. En moyenne, il y en avait environ 1,200.

Q. Peu importe la moyenne ; quel est le plus grand nombre d'hommes et d'attelages que vous avez employés en même temps ?—R. 1,300 en même temps.

Q. Et combien d'attelages ?—R. Je ne me rappelle pas maintenant combien d'attelages.

Par M. Tarte :

Q. Qui les fournissait ?—R. Ils étaient fournis par contrat passé avec St. Louis.

Q. Savez-vous de qui St. Louis se procurait lesattelages ?—R. Non. M. Kennedy lui en a fourni quelques-uns, je crois. Je crois que c'est un de ceux qui les fournissaient.

Par M. Davies :

Q. Qui, le surveillant ?—R. Non, son père ; et ils n'étaient pas en son nom. J'ai entendu dire cela, mais ce ne sont là que des rumeurs. Je ne pourrais pas dire les noms de ceux qui fournissaient lesattelages. Je ne les connaissais pas.

Q. St. Louis devait fournir tous lesattelages lui-même ?—R. Il était supposé les fournir.

Q. Il était supposé les fournir ?—R. Oui, par son contrat.

Par M. Haggart :

Q. Qui vous avait donné instruction de passer des contrats pour les ouvriers, de demander des soumissions à ce sujet ?—R. Qui me l'avait demandé ?

Q. Oui ?—R. Le département.

Q. Comment ?—R. Par lettre.

Q. Veuillez me montrer cette lettre. Je n'ai pas encore pu trouver les instructions.

M. DAVIES.—Cette lettre est bien là.

Par M. Haggart :

Q. Il n'y a pas de pareille lettre ; au moins, je n'ai pas pu la trouver au département. J'aimerais la voir.—R. Je n'ai pas cette liasse de lettres. Il n'y a pas de doute qu'il existe une lettre et que des contrats ont été envoyés au département.

Q. Des soumissions ont été adressées au département, il n'y a pas de doute à ce sujet. La première fois que j'en ai entendu parler, c'est lorsque M. Schreiber me les a présentées. Je voudrais savoir d'après quelles instructions vous avez demandé des hommes par voie d'annonces ? Étaient-elles écrites ou verbales ?—R. Par voie d'annonces ?

Q. Oui. En vertu de quelle autorité avez-vous demandé des soumissions par voie d'annonces pour des ouvriers ?—R. Je n'ai pas publié d'annonces dans les journaux. J'ai envoyé des lettres à plusieurs personnes, à sept ou huit, je crois.

Q. Je sais cela parfaitement bien, mais en vertu de quelle autorité l'avez-vous fait ?—R. Il me semble que j'ai une lettre à cet effet.

Q. Voyons la lettre ?—R. Je ne l'ai pas.

M. TARTE.—Je sais qu'il y a une lettre.

M. HAGGART.—Il n'y a pas de pareille lettre.

Par M. Davies :

Q. N'avez-vous pas dit que c'était la meilleure manière d'obtenir la main-d'œuvre ?—R. Oui.

Q. Et vous avez reçu l'autorisation de le faire, en réponse de votre lettre ?—R. Oui.

Q. J'en étais aux listes certifiées d'ouvriers employés. Vous avez certifié ces listes comme ingénieur-surintendant avant qu'elles fussent transmises au département ?—R. Oui.

Q. Vous avez certifié que les prix étaient justes et raisonnables ?—R. Justes et raisonnables.

Q. A l'époque où vous avez examiné ces listes, les avez-vous examinées pour découvrir combien d'hommes étaient employés aux travaux, ou avez-vous certifié les listes à l'aveugle ? Répondez à cette question.—R. Elles portaient la signature de Kennedy et celle du pointeur. Et, pour vous dire la vérité, je n'ai pas examiné les listes moi-même. Je n'en avais pas le temps.

Q. Vous y apposez votre nom après que vous aviez vu leurs signatures ?—R. Je faisais vérifier les bordereaux de paye, et quand je voyais qu'ils étaient régulièrement vérifiés, et que les additions étaient exactes, j'apposais ma signature.

Q. De fait, vous ne les examiniez pas pour voir combien il y avait d'hommes employés. Vous ne vous donniez pas de peine à ce sujet ?—R. Il y en avait trop. Je regardais au total des heures de travail, mais c'est tout ce que je puis dire.

Q. Vous avez dit que vous n'aviez pas le temps de parcourir ces listes ?—R. On nous pressait à Ottawa et l'on nous disait d'envoyer les bordereaux de paye le plus promptement possible. Nous les gardions une couple de jours.

Q. Vous n'avez pas envoyé le bordereau de paye pour février avant le 25 de mars. Je ne vois pas qu'il y ait là beaucoup de hâte. Croyez-vous qu'il vous fallait vingt-cinq jours pour vérifier les bordereaux de paye et constater combien l'on employait d'hommes aux travaux ?—R. Nous n'avons jamais eu les bordereaux de paye plus de trois ou quatre jours au bureau.

Q. Que vous les ayez eus trois jours ou trente jours, avez-vous, de fait, examiné les bordereaux de paye chaque fois, pour constater par vous-même combien d'hommes étaient employés ?—R. Je n'ai fait rien de plus que ce que je vous ai dit.

Q. En mars ou en février, êtes-vous venu avec ces bordereaux de paye ?—R. Non, je ne le crois pas.

Q. Tout ce que vous avez fait, ça été de prendre les noms sur les bordereaux de paye et de les certifier ?—R. Oui.

Par M. Tarte :

Q. Avez-vous pris les renseignements de Coughlin ou de Kennedy au sujet des bordereaux de paye ?—R. J'ai écrit à Kennedy des lettres lui disant d'être prudent au sujet de son temps.

Par M. Davies :

Q. Si vous aviez examiné attentivement ces bordereaux de paye, vous auriez pu constater combien d'hommes étaient employés le jour et la nuit, sur chaque pont ?—R. Oui.

Q. Vous ne l'avez fait dans aucun cas, et en conséquence vous n'en savez rien ?
—R. Je n'en sais rien. L'exactitude des bordereaux a été certifiée, et c'est tout ce que je sais.

Q. Vous avez vu leurs noms sur les bordereaux et vous avez signé parce que leurs noms figuraient là ?—R. Oui.

Par M. Tarte :

Q. Avez-vous toujours, avant cela, certifié vos bordereaux de paye de la même manière ?—R. Non, parce que le nombre d'hommes ne pouvait pas du tout être comparé à celui-ci. Je pouvais alors les parcourir et les comparer avec les autres bordereaux de paye. Dans le cas actuel, je n'ai pas pu le faire, vu la longueur de la liste.

Q. A la page 19 du rapport des commissaires, il y a une accusation très grave. Ils disent que pour les réparations, dans le passé, Kennedy a mis, sur les bordereaux de paye du gouvernement, les noms de gens qui n'ont jamais été employés à ces travaux. Avez-vous vu tous ces bordereaux de paye ? Il vaut autant aller jusqu'au fond de l'affaire ?—R. Eh bien ! oui, j'ai vu les bordereaux de paye. Mais lorsque Kennedy certifiait que ces listes étaient exactes et qu'il employait ces hommes, que pouvais-je dire de plus ?

Q. Vous avez toujours pris sa parole à ce sujet ?—R. Je devais prendre sa parole.

Q. Vous avez fait la même chose pour les travaux du canal ?—R. Oui.

Par M. Haggart :

Q. Monsieur Parent, répondez à cette question : D'après votre certificat des bordereaux de paye, 1,675 hommes, 61 attelages doubles et 212 attelages simples étaient employés le 8 mars. Est-ce que cela ne vous a pas semblé être une quantité extraordinaire d'hommes et de chevaux ?—R. Pour un seul jour ?

Q. Vous avez certifié, le 8 mars, que 1,675 hommes, 61 attelages doubles et 212 attelages simples étaient employés : pourquoi avez-vous certifié cela ?—R. Parce que M. Kennedy l'avait porté sur le bordereau et que le pointeur avait certifié que c'était exact.

Q. Croyez-vous que l'on employait autant d'hommes ?—R. Je m'en suis pas assuré ; je n'en avais pas le temps.

Q. Comment est-il possible que l'on pût les employer à ces travaux ?—R. Je n'avais pas le nombre d'hommes que vous mentionnez. C'était une longue opération que de les compter, et il fallait me hâter pour envoyer les bordereaux au département.

Q. Vous avez dû les compter, M. Parent, car le lendemain du jour où vous avez reçu la lettre de M. Schreiber, vous avez réduit de 440 le nombre d'hommes employés, vous avez augmenté de deux le nombre des attelages doubles, et vous avez réduit de 100 le nombre des attelages simples ?—R. C'est M. Kennedy qui a fait cela.

Q. D'après vos instructions ?—R. D'après les instructions que je lui ai données. Je lui ai dit qu'il fallait réduire ce nombre d'ouvriers et attelages, et que l'ingénieur en chef n'était pas du tout satisfait de la façon dont les choses allaient. Et il a réduit ce nombre.

Q. Répondez à cette question : Croyez-vous qu'il y ait jamais eu, en même temps, 1,675 hommes employés à ces travaux, 61 attelages doubles et 212 attelages simples ?—R. Je ne le crois pas.

Q. Cependant, vous avez certifié ce compte ?—R. Oh ! oui ; je l'ai certifié parce qu'il l'était déjà par mes deux subalternes.

Par M. Davies :

Q. En ce qui vous concerne, ce que vous avez certifié, c'est que les prix étaient justes et raisonnables ?—R. Les mots "Prix justes et raisonnables" s'appliquent au compte.

Q. C'est ce que vous avez mis sur tous ces comptes. J'ignore ce que vous voulez dire par là. Voyez vos certificats. Je ne veux pas empirer votre position. (Il montre un compte au témoin et en cite ce qui suit : " Reçu les effets ci-dessous mentionnés, M. Daboney, mesureur de pierre et vérificateur ; P. Coughlin, commis et pointeur. Je certifie que ce compte est exact dans tous ses détails, E. Kennedy, surintendant. Prix justes et raisonnables, E. H. Parent, ingénieur-surintendant.")—R. Oui, parce que c'est conforme au contrat.

Q. Aviez-vous l'intention de certifier plus que cela ?—R. Je voulais certifier que les prix étaient justes et raisonnables d'après le contrat.

Par M. Tarte :

Q. Dans votre opinion, était-il de votre devoir de vérifier le temps des hommes ?—R. Non, j'avais là un surveillant ; c'était son devoir de veiller à cela.

Par M. Davies :

Q. Maintenant, voyons ce qui concerne le coût comparatif de ces ponts. Le rapport des commissaires dit : " Au pont Wellington, le coût du charroyage par verge cube est approximativement de 78 centins, tandis qu'au pont du Grand Tronc il est de \$1.80, soit près de deux fois et demie autant qu'au pont Wellington." Qu'est-ce que cela prouve ? Que quelqu'un a volé le gouvernement ? Le rapport dit que le charroyage, par verge cube, au pont Wellington (que les commissaires disent avoir été fait d'une façon extravagante), a coûté 78 centins, tandis qu'au pont du Grand Tronc il a coûté \$1.80, c'est-à-dire deux fois et demie autant. Qu'est-ce que cela indique ?—(Pas de réponse.)

Q. Cela n'indique-t-il pas que quelqu'un fraudait le gouvernement ?—R. On le dirait ; oui.

Q. Comme ingénieur-surintendant, vous êtes-vous formé une opinion, ou avez-vous pris les moyens de vous former une opinion relativement au coût du charroyage ?—R. Non ; je ne pouvais pas voir à cela.

Q. Y avez-vous vu de quelque façon ?—R. Pas du tout, parce que je ne le pouvais pas.

Q. Qu'il y en eût eu un seul ou cinquante ?—R. Non ; j'ai demandé des renseignements au surveillant, mais je n'ai jamais pu en obtenir.

Q. Le rapport des commissaires dit de plus : " L'entrepreneur de la main-d'œuvre, d'après son compte pour le Grand Tronc, avait un bénéfice de 50 centins par jour sur une voiture simple, et \$1.75 pour la nuit. La proportion de tout le charroyage, au pont Wellington, pour les attelages simples, la nuit, est de 36 pour 100 ; au Grand Tronc, de 53 pour 100 ; pour attelages doubles, la nuit, au pont Wellington, 18 pour 100 ; au Grand Tronc, 38 pour 100." Cela accuse une différence énorme, n'est-ce pas ?—(Pas de réponse.)

Q. Puis, les commissaires disent encore : " Si nous calculons de la même façon le coût de la main-d'œuvre par verge cube, pour le travail exécuté, le coût de la main-d'œuvre expérimentée, au pont Wellington, s'élève à 57 centins par verge cube ; au pont du Grand Tronc, \$1.69 ; main-d'œuvre ordinaire, au pont Wellington, \$1.20 ; Grand Tronc, \$2.80." Qu'est-ce que tout cela indique ? Cela indique que l'on a commis des fraudes quelque part n'est-ce pas ?—R. On le dirait.

Q. " La proportion pour le travail de nuit, main-d'œuvre expérimentée, au pont Wellington, est de 16 pour 100 ; au Grand Tronc, 36 pour 100. Main-d'œuvre ordinaire, pour travail de nuit, au pont Wellington, 18 pour 100 ; au Grand Tronc, 38 pour 100. Contremaîtres, pour travail de nuit, au pont Wellington, 20 pour 100 ; au Grand Tronc, 44 pour 100. L'entrepreneur de la main-d'œuvre payait un contremaître \$3.00 par jour et autant par nuit, et il recevait \$1 de bénéfice pour le travail de jour et \$3 pour le travail de nuit. Cet état comparatif permettra à tous de se former une opinion sur le coût excessif des travaux, dans le cas même où l'on supposerait que les hommes et les attelages mentionnés aux bordereaux de paye du pont du Grand Tronc eussent été réellement employés aux travaux." Or, monsieur, je voudrais que vous nous disiez qui, à votre avis, a volé cet argent, et qui était responsable de ces

dépenses excessives. Quelqu'un a fait la chose: qui l'a fait, suivant vous?—R. Il faut d'abord établir s'il y a eu vol.

Q. Si toute la main-d'œuvre employée au pont Wellington a coûté \$3.80 par verge cube et celle du Grand Tronc \$8.50 par verge cube, est-ce que cela, d'après vous, n'indique pas clairement qu'il a été commis un vol de la pire espèce? Est-ce qu'il existe des doutes à ce sujet?—R. Je n'aime pas appeler cela un vol.

Q. Est-ce une fraude?—(Pas de réponse.)

Q. C'est obtenir de l'argent du gouvernement sous de faux prétextes?—R. J'aimerais entendre les explications de ceux qui ont reçu l'argent, et alors je pourrais me former une opinion.

Q. Ne croyez-vous pas que l'on a commis, relativement à ces travaux, ce que j'appelle un vol au détriment du gouvernement? Ne le croyez-vous pas?—R. Je ne le sais pas, mais on le dirait. J'aimerais entendre les explications de ceux qui ont reçu l'argent, et après leurs explications je pourrais dire s'il y a eu vol.

M. HAGGART.—Monsieur Parent, j'aimerais qu'à la prochaine séance, vous apportiez le document qui vous autorisait à demander des soumissions pour la main-d'œuvre, afin que vous le produisiez comme preuve.

Le comité s'ajourne.

SALLE DE COMITÉ, N° 49.

CHAMBRE DES COMMUNES, 27 juin 1894.

Le comité se réunit sous la présidence de M. BAKER.

E. H. PARENT est rappelé et interrogé de nouveau :—

Par M. Haggart :

Q. Avez-vous apporté aujourd'hui la lettre vous autorisant à demander des soumissions pour la main-d'œuvre?—R. Je ne l'ai pas trouvée. Si elle existe, elle doit être avec les lettres produites devant la commission, car tous les originaux des lettres reçues d'Ottawa au bureau de Montréal ont été remis à la commission.

Q. Avez-vous reçu une lettre vous autorisant à demander des soumissions pour quoi que ce soit?—R. Oui; il y a une lettre m'en donnant l'autorisation en termes généraux.

Q. Eh bien! si vous avez été autorisé à demander des soumissions pour la main-d'œuvre, ne serait-ce pas dans cette même lettre? Je ne l'ai jamais vue et je n'ai jamais donné d'autorisation, et j'aimerais à constater si une semblable lettre existe?—R. Que j'aie jamais reçu la lettre, c'est plus que je peux dire. Je n'ai certainement pas agi sans être autorisé, soit verbalement, soit autrement, à demander des soumissions. Assurément, je n'aurais pas pris cette responsabilité sur moi sans autorisation.

Par M. Tarte :

Q. Quoi qu'il en soit, l'ingénieur en chef a consenti à ce que la main-d'œuvre fût engagée comme elle l'a été?—R. De la manière que j'avais recommandée, oui.

Par M. Haggart :

Q. Voici une lettre du 20 octobre 1892, que M. Trudeau vous a adressée et qui se lit comme suit: "Je suis chargé de vous informer, par ordre du ministre, que vous êtes par le présent autorisé à acheter immédiatement par soumission ou marché la pierre, le bois de charpente et de service nécessaire pour la superstructure du nouveau pont tournant Wellington, sur le canal Lachine." Vous avez reçu cette lettre, n'est-ce pas?—R. Oui. Je ne l'ai pas, mais je sais qu'elle existe.

Q. Si vous avez reçu ces instructions vous autorisant à demander des soumissions pour la main-d'œuvre, cette lettre ferait partie du dossier de la preuve faite devant la commission. Tous les papiers lui ont été remis, n'est-ce pas?—R. Tous les papiers adressés d'Ottawa au bureau de Montréal. Tous les originaux ont été remis à la commission.

Q. C'est bien, mais cette lettre ne s'y trouve pas?—R. Elle a pu s'égarer. Je n'en sais rien. Toutes les lettres sont supposées avoir été données à la commission.

Par M. Tarte :

Q. M. Douglas, du département des Chemins de fer, a-t-il été souvent à Montréal durant l'exécution des travaux?—R. Il est venu deux ou trois fois, autant que je peux m'en souvenir.

Q. Combien de temps y demeurait-il?—R. Quelquefois une couple de jours, quelquefois pendant des semaines.

Q. Des semaines, dites-vous?—R. Oui, des semaines, je crois.

Q. N'a-t-il pas resté sur les lieux durant l'exécution de quelques-uns des travaux?—R. Oui, il allait au bureau.

Q. Sur les travaux?—R. Oui, il restait là.

Q. En quelle qualité était-il là?—R. Je suppose qu'il avait une mission spéciale à remplir. Je n'en sais rien.

Q. Vous dites qu'il y est resté plusieurs semaines?—R. J'ai dit des semaines. Plus qu'une semaine. J'en suis sûr; peut-être pas plus de deux. Je ne saurais dire au juste.

Q. N'est-il pas vrai qu'il y est demeuré au moins un mois? Assurément vous le savez?—R. A la fois?

Q. Non.—R. Oh! oui, si vous parlez de tout le temps qu'il a passé là—chaque fois qu'il venait à Montréal et qu'il restait un ou deux jours, puis s'en retournait à Ottawa et revenait ensuite une semaine plus tard. C'est pourquoi je dis qu'il est venu deux ou trois fois, qu'il restait quelquefois un ou deux jours et quelquefois une couple de semaines.

Q. Le tout compté, vous croyez qu'il a passé là au moins un mois?—R. Oui, au moins un mois.

Q. De fait, vous saviez qu'il était employé. Je veux prouver qu'il a été là presque tout le temps.

M. HAGGART.—Il s'y est rendu le 19 avril, chargé d'instructions spéciales.

M. TARTE.—Il y a passé près d'un mois.

M. HAGGART.—Il y est resté depuis le 19 avril jusque vers le 8 mai, je suppose.

M. TARTE.—N'y avait-il pas été auparavant?

M. HAGGART.—Il y a été de temps à autre pour y passer un jour ou deux au sujet de la superstructure. Le temps exact est là, je crois.

LE TÉMOIN.—J'ai une observation à faire au sujet de ce que j'ai dit hier. Hier, j'étais nerveux—j'avais été indisposé toute la nuit—et je ne comprenais pas très bien les questions qu'on me posait. On m'a dit que j'avais déclaré que je savais qu'il n'y avait pas eu 1,600 hommes employés sur les lieux à la fois ou le même jour. Eh bien! ce n'est pas ce que je voulais dire. J'ai voulu dire que je ne savais pas que 1,600 hommes avaient été employés à la fois, que c'était possible, mais que je l'ignorais.

M. HAGGART.—Cependant il y en a eu 1,600, les bordereaux de paye le prouvent.

Par M. Tarte :

Q. Nous avons vu sur les bordereaux de paye qu'ils étaient attestés par vous en ce qui concernait les prix. N'avez-vous pas fait d'autres observations sur d'autres bordereaux de paye? Ces bordereaux ne sont pas ici, mais je crois que vous avez fait d'autres observations?—R. Oui; vers la fin et quand j'ai commencé à croire qu'il y avait quelque chose d'étrange, j'ai expliqué en encre rouge pourquoi ma signature était là.

Q. Quelle explication était-ce?—R. J'expliquais que ma signature était là pour faire voir que le compte du temps des hommes, le chiffre de leur salaire, le total pour chaque homme et l'addition de toute la somme avaient été vérifiés à mon bureau, et que c'était exact; puis, notre pointeur signait, ainsi que le surintendant ou surveillant. J'y apposais ma signature parce que le bordereau était transmis régulièrement à Ottawa.

Par M. Haggart :

Q. Vous aviez donc alors des soupçons au sujet du bordereau de paye?—R. Eh bien! je ne sais pas. Je commençais à croire que le coût devenait excessif.

Q. Pourquoi n'avez-vous pas fait rapport à l'ingénieur en chef?—R. Cette observation était un rapport par elle-même.

Par M. Tarte :

Q. A quelle date était-ce?—R. C'était vers la fin de l'exécution des travaux, et tout était connu à cette époque.

Q. De fait, vous n'avez pas eu les bordereaux de paye assez à temps pour voir s'il y avait fraude?—R. Non; j'ai reçu le dernier bordereau de paye durant le mois de mai. Je n'ai même reçu qu'en mai les bordereaux de paye pour le mois de mars.

Q. Vous dites qu'on a toujours refusé de vous les donner?—R. Non, pas refusé, mais il me disait: "Je n'ai pas le temps de vous les donner; je n'ai pas le temps de les préparer."

Par le président :

Q. A votre avis, ce n'est pas un refus de la part d'un subalterne qui ne vous donne pas les bordereaux de paye que vous lui demandez?—R. Si M. Kennedy m'avait dit : " Je ne veux pas donner les bordereaux de paye," ce serait différent, mais il me disait : " Je n'ai pas le temps de les préparer ; il me faut travailler tout le jour et une partie de la nuit et je ne peux pas en même temps aller travailler et préparer les bordereaux de paye, et vous devez attendre un peu plus longtemps pour les avoir." C'est ainsi qu'il faisait. Il ne me refusait pas carrément, mais tout de même je n'avais pas les bordereaux.

Par M. Haggart :

Q. Eh bien ! ne vous a-t-il pas paru étrange que M. Kennedy ne voulût jamais écrire un mot ni préparer les bordereaux de paye, puisqu'il n'avait qu'à les signer?—R. Je suppose qu'il était dans la même position que moi à l'égard de ses subalternes.

Q. Ce dernier bordereau de paye sur lequel vous avez fait des observations, et qui a été transmis au département, et qui devait être un avis pour l'ingénieur en chef, n'est-il pas celui qui concernait le mois de mai, après le parachèvement de l'entreprise?—R. Je vous demande pardon, c'étaient ceux pour mars et avril.

Q. C'était le bordereau de paye pour le mois d'avril ? Quand l'avez-vous envoyé?—R. En même temps, je crois ; je ne m'en souviens pas exactement.

Q. En même temps que quoi?—R. Les bordereaux de paye pour les deux mois étaient ensemble.

Q. A quelle date du mois de mai les avez-vous envoyés?—R. C'est en mai que le dernier bordereau a été expédié.

Q. Les observations faites par vous sur le bordereau de paye se trouvaient sur celui que vous avez transmis en mai?—R. Oui, et j'en ai fait sur d'autres aussi.

Q. Eh bien ! il nous faut trouver ce bordereau de paye. Je doute fort que vous en ayez fait. Nous les avons tous ici jusqu'au 6 mai?—R. Je ne peux pas dire que c'est toujours sur les bordereaux de paye, mais il y en a aussi sur des comptes. J'ai fait la même observation au moins six fois.

Q. Faites-nous les voir ; nous avons aussi les comptes?—R. Tenez, ici, j'ai signé " Prix justes et raisonnables ;" ils sont tous comme cela, parce que la fourniture était faite par contrat.

Par le président :

Q. C'est une note stéréotypée, ce n'est pas un rapport spécial?—R. Ce n'est pas de cela dont je parle.

Q. Faites-nous voir ce dont vous parlez?—R. Alors, il faut produire les comptes ; ces papiers ne sont pas les comptes.

Par M. Haggart :

Q. Tenez, voici les comptes ; cherchez.—R. Il y en a un grand nombre. Regardez ici, " Prix justes et raisonnables," puis ma signature. C'est seulement pour attester que les prix demandés par Henderson sont conformes à son contrat.

Par le président :

Q. Mais vous cherchiez d'autres notes faisant voir que vous aviez des soupçons ; trouvez-les?—R. Oui, je suis sûr d'en avoir envoyé cinq ou six ; une fois, je crois, au sujet de l'écluse n° 1. (Après avoir parcouru la liasse des bordereaux et des comptes que lui avait passé M. Haggart.) Ils n'y sont pas.

M. TARTE.—Ce ne sont pas tous les comptes qui ont été payés.

M. HAGGART.—Ce sont tous les comptes excepté ceux qui concernent l'écluse n° 1, et nous avons envoyé un commis les chercher.

M. TARTE.—Mais j'ai vu moi-même des papiers devant la cour de l'Echiquier que je n'ai pas vus ici. Je crois que les plus importants sont là. Vous avez dû faire la meilleure défense possible et produire les papiers qui manquent ici.

Par M. Tarte :

Q. Monsieur Parent, vous avez été interrogé devant la cour de l'Echiquier, à Ottawa ?—R. Oui.

Q. Vous y a-t-on fait examiner un certain nombre de bordereaux de paye ?—R. Non.

Q. On ne vous a pas interrogé sur ce sujet ?—R. On m'en a montré un, celui dont j'ai parlé et qui concerne l'écluse n^o 1.

M. HAGGART.—Les bordereaux de paye seront ici dans un instant. Il a tous les autres comptes là.

M. TARTE.—Pas tous les autres bordereaux de paye ?

M. HAGGART.—Je le crois. Ce sont des duplicata qui ont été produits devant la cour. M. Hayter, qui en a la garde, dit qu'ils sont tous ici.

LE TÉMOIN.—Ce sont des copies seulement.

Par M. Tarte :

Q. Vous connaissez votre signature ?—R. Oui, ce n'est pas ce dont j'ai parlé. Je parle d'une observation que j'ai faite sur celui-là. Je n'en ai pas fait sur trois ou quatre feuilles, mais sur le bordereau que j'ai transmis au département.

M. HAGGART.—Il a fait une observation sur le bordereau de paye qui a été transmis le 6 mai. On me l'a dit au département.

LE TÉMOIN.—J'ai écrit en encre rouge, en marge, que je ne me tenais pas responsable du compte, qu'il n'avait pas été fait de la manière régulière et que je ne pouvais pas en être responsable. Toutefois, le tout avait été acheté pour l'entreprise, et j'ai supposé que tout était bien. Les prix étaient conformes au contrat. C'était en grande partie un achat fait de M. Henderson.

Par M. Haggart :

Q. Maintenant, tâchez de vous souvenir. N'était-ce pas longtemps après le parachèvement des travaux ?—R. Que j'ai signé ?

Q. Oui.—R. C'était vers le milieu du mois de mai, à peu près. C'est alors que le compte m'a été présenté pour être signé, et alors j'ai écrit, en marge, que je ne l'approuvais pas.

M. HAGGART.—Nous connaissions alors tous les faits.

M. TARTE.—Il a admis que c'était après le parachèvement des travaux. Je croyais que c'était avant.

Le témoin est congédié.

PATRICK KENNEDY est appelé, assermenté et interrogé :—

Par le président :

Q. Vous résidez à Montréal ?—R. Oui.

Q. Quelle est votre occupation ?—R. Maître-charretier.

Par M. Tarte :

Q. Avez-vous fourni des attelages pour les travaux du canal Lachine ?—R. Oui, je crois que quelques-uns de mes attelages y ont été employés de temps à autre.

Q. Combien en avez-vous fourni ?—R. Le nombre en varie; quelquefois il pouvait y en avoir un et deux, certains jours quatre, et d'autres jours six, quand l'ouvrage pressait; et puis, quand il y avait peu de chose à faire, on en renvoyait quelques-uns.

Q. Ces attelages étaient-ils employés en votre nom ?—R. Je ne vois pas pourquoi ils ne l'auraient pas été.

Q. Voulez-vous simplement répondre à la question ?—R. Au meilleur de ma connaissance ils l'étaient. Je me suis absenté de Montréal dans le cours de février et j'ai été à Québec pour assister à la session, et à mon retour j'ai appris qu'il y avait

deux attelages inscrits pendant ce mois, ou une partie de ce mois, au nom de mon contremaître, qui s'occupe de mes affaires.

Q. Quel est le nom de cet homme?—R. Gamache. Avant d'aller plus loin je vous dirai que je n'ai rien à cacher. Je répondrai à toute question que vous me poserez franchement et carrément. Tout ce que je possède est en mon nom. Je paie cent pour cent et je n'ai rien à craindre.

Q. Le nom de votre contremaître est Gamache?—R. Oui.

Q. Combien d'attelages ont été employés en son nom?—R. Je crois qu'il y en a eu deux pendant que j'étais à Québec en février; et à mon retour je lui ai demandé pourquoi ils n'avaient pas été inscrits en mon nom, et il m'a répondu que celui au nom de qui les attelages étaient inscrits devait être là pour être payé, et c'est pour cette raison qu'il les avait fait inscrire en son nom jusqu'à mon retour.

Q. A-t-on employé des attelages en votre nom en même temps qu'on en employait au nom de M. Gamache?—R. Pas que je sache; je ne le crois pas.

Q. Pouvez-vous nous dire quel était le montant de votre compte. Combien avez-vous reçu?—R. Je ne peux pas vous le dire dans le moment, vous trouverez cela dans vos livres.

Q. Ne pouvez-vous pas vous le rappeler?—R. Non, monsieur; je ne pourrais pas le dire.

Q. En chiffres ronds?—R. Ce serait difficile pour moi. Je veux répondre la vérité à ce que vous me demanderez; je n'ai rien à cacher.

Par M. Davies :

Q. Ne le cachez pas, alors; dites-nous le chiffre approximatif?—R. J'ai peut-être reçu quinze ou seize cents piastres, plus ou moins, je ne peux le dire exactement.

Par M. Tarte :

Q. Ces attelages étaient-ils doubles ou simples?—R. Le plus grand nombre était des attelages doubles.

Q. Doubles?—R. Je le crois; il pouvait y en avoir un, deux, trois ou quatre.

Q. Qui avait loué ces attelages?—R. Le contremaître des travaux les louait du mien.

Q. Savez-vous qui était alors contremaître sur les travaux?—R. Je ne saurais le dire exactement.

Q. On ne s'est jamais adressé à vous pour louer ces attelages?—R. Oui, monsieur.

Q. On s'est adressé à vous?—R. Oui.

Q. Qui s'est adressé à vous?—R. Pagnan. Dans le temps, les maçons manquaient de pierre pour construire la pile-pivot et le chaperon des deux murs latéraux, et l'entrepreneur qui en avait la fourniture n'avait pas rempli son contrat, ou quelque chose de ce genre, et on avait eu besoin d'attelages pour faire transporter de la pierre de Terrebonne afin de pouvoir terminer les travaux vers le 1er mai et faire travailler les maçons. Le contremaître est venu me trouver et me demanda si je voulais envoyer mes attelages. Je lui répondis que cela ne me plaisait pas beaucoup, que la distance était longue et que les pierres étaient lourdes, et il me dit: "Allons-nous laisser les maçons sans ouvrage?" "Puisqu'il en est ainsi," lui répondis-je, "j'enverrai mes attelages." Je dis à mon contremaître de les envoyer.

Q. Combien en avez-vous envoyé?—R. Combien d'attelages j'ai envoyés?

Q. Oui.—R. Eh bien! peut-être six, peut-être huit.

Q. A cette époque, je veux dire, lorsque le contremaître est allé vous voir?—R. Il est très fort difficile pour moi de répéter ce qui a été dit il y a quelques années. Je dis qu'il a pu y avoir six attelages, ou huit, ou peut-être dix, suivant les circonstances. Il est très difficile de se rappeler toutes ces choses.

Par M. Davies :

Q. Oh! très difficile!—R. C'est difficile, mais je veux vous dire franchement tout ce que je sais.

Par M. Tarte :

Q. Quel était le prix convenu entre le contremaître et vous au sujet de ces attelages?—R. Nous n'avons pas convenu du prix, mais Gamache m'a dit qu'il avait reçu \$4 par jour, pour chaque attelage.

Q. Combien de temps ces attelages ont-ils été employés, au meilleur de votre connaissance?—R. Ils partaient le matin.....

Q. Non! combien de semaines?—R. Je ne peux pas vous le dire maintenant.

Q. Combien d'heures par jour?—R. En général, dix heures par jour.

Q. Etes-vous sûr qu'il n'y a jamais eu plus que deux attelages au nom de M. Gamache?—R. Pas que je sache.

Q. Combien d'attelages était employés sous votre nom?—R. Je crois vous avoir dit qu'il y en a eu six, huit, ou dix, et ainsi de suite.

Q. Qui recevait l'argent?—R. Gamache.

Q. Toujours?—R. Toujours.

Q. Pour vous?—R. Pour moi.

Q. Même pour les attelages employés sous votre nom?—R. Oui, monsieur.

Q. Alors, pourquoi avez-vous juré il y a un instant que les attelages avaient été inscrits au nom de Gamache parce que c'était nécessaire?—R. Il allait au bureau et m'apportait l'argent.

Q. Vous avez juré tantôt que deux attelages avaient été inscrits en son nom?—R. Oui, en février.

Q. Vous avez juré qu'il était nécessaire que les attelages fussent inscrits au nom de Gamache parce qu'il devait retirer l'argent?—R. Si je me le rappelle bien, je vous ai dit qu'à mon retour j'avais demandé à Gamache pourquoi ces attelages étaient en son nom, et qu'il m'avait répondu que c'était pour la raison que celui au nom de qui les attelages étaient employés devait retirer l'argent, et il l'avait retiré, et il le recevait quand les attelages étaient à mon nom. Je n'ai jamais été au bureau pour retirer l'argent.

Q. Il retirait l'argent dans les deux cas?—R. Je veux que vous compreniez bien cela. A vous entendre on dirait que vous croyez que les attelages étaient employés sous le nom de Gamache et non sous celui de Kennedy.

Q. Je ne veux pas dire cela du tout.—R. Cela en a bien l'air.

Q. Voici ce que je veux vous demander : Gamache recevait-il l'argent pour les attelages inscrits en son nom et au vôtre?—R. En février, ces attelages étaient à son nom, au meilleur de ma connaissance. Ensuite, il retirait l'argent pour moi.

Q. Pour les attelages inscrits en votre nom?—R. Oui.

Par M. Davies :

Q. Combien avez-vous reçu par heure?—R. Par heure?

Q. N'étiez-vous pas payé à tant par heure?—R. Je crois que je recevais \$4 par jour.

Q. Sans tenir compte du nombre d'heures?—R. Oh! non.

Q. Alors vous étiez payé tant par heure?—R. Oui.

Q. Combien?—R. Je suppose que cela équivalait à 40 centins par heure.

Q. A combien s'élevait par heure ce que vous receviez? Vous étiez là en mars?—R. Je ne le sais pas exactement.

Q. Jurez-vous que vous ne savez pas combien vous receviez par heure?—R. Je recevais \$4 par jour.

Q. Que les voitures fussent employées toute la journée ou non?—R. Lorsque la journée n'était pas complète, ils étaient payés 40 centins par heure.

Q. Le taux était le même pour une partie de la journée ou une journée complète?—R. Pour une journée complète, ils avaient \$4 par jour.

Q. Combien d'heures par jour?—R. Dix heures.

Q. Dix heures?—R. Je le pense.

Q. Avez-vous des doutes?—R. Je ne le crois pas. N'oubliez pas que je n'ai jamais vu les livres. J'étais sur les lieux jour et nuit, depuis sept heures du matin jusqu'à huit heures du soir tout le temps, bien que je ne fusse pas payé pour cela.

Q. Avez-vous eu jusqu'à douze attelages employés en même temps?—R. Je ne saurais le dire.

Q. Jurez-vous que vous ne pouvez pas le dire?—R. Oui, et la raison en est que, ainsi que je vous l'ai dit, j'ai un commis qui s'occupe de cela. Je m'absente très souvent, et je me fie à cet homme pour veiller à mes affaires.

Q. Etiez-vous chez vous le 26 mars?—R. Oui.

Q. La session était alors terminée?—R. Oui.

Q. Après votre retour, aviez-vous jusqu'à douze attelages qui étaient employés?—R. C'est possible, et peut-être plus.

Q. Je ne vous demande pas ce qui est possible, nous voulons savoir ce qui est et ce qui était. Combien d'attelages avez-vous?—R. J'ai entre 60 et 65 chevaux.

Q. Que vous louez régulièrement de jour en jour?—R. Oui.

Q. Quel est le plus grand nombre que vous avez loué à votre fils pour ces travaux?—R. Je ne peux pas le dire. Vous avez du sens commun; vous savez très bien qu'il est difficile de dire ce qui a eu lieu il y a deux ans.

Q. Vous ne pouvez pas dire combien?—R. Je ne les ai pas loués à mon fils, mais au contremaître.

Q. Au vôtre?—R. Non, au contremaître sur les travaux.

Q. Quel est son nom?—R. Je crois que son nom est Pagnan.

Q. Vous ne nous avez pas encore dit son nom?—R. Il y a encore beaucoup de chose à dire.

Q. C'est la plus grande vérité que vous ayez dite jusqu'à présent? Vous vous êtes adressé personnellement à Pagnan?—R. Non.

Q. Comment pouvez-vous le savoir si vous n'avez pas vu Pagnan?—R. Ne m'embrouillez pas. Lorsque Pagnan est venu me demander si nous pouvions lui louer des attelages.....

Q. Savez-vous où ils devaient être employés?—R. Je sais qu'ils devaient être employés quelque part, à charroyer de la pierre. Je crois qu'ils ont toujours été employés à ces travaux.

Q. Saviez-vous qu'ils devaient être employés à des travaux publics dont votre fils était surveillant?—R. Oui.

Q. Alors vous savez qu'ils étaient loués au gouvernement?—R. Oui.

Q. Combien d'attelages avez-vous dit à Pagnan que vous pouviez lui louer?—R. Autant que je pourrais lui en réserver.

Q. Vous êtes-vous engagé à lui en fournir un nombre déterminé?—R. Mon contremaître.....

Q. Vous êtes-vous engagé à lui en fournir un nombre déterminé?—R. Non. Je ne suis pas venu ici pour me faire insulter.

Q. On ne vous insulte pas du tout; on vous pose des questions bien claires?—R. Oui, et je répondrai.

Q. Vous êtes-vous engagé à lui fournir un nombre déterminé d'attelages?—R. Le contremaître du gouvernement et Gamache ont décidé cela ensemble.

Q. Voulez-vous répondre à la question?—R. Je n'en sais rien, monsieur.

Q. Et vous n'avez, en aucun temps, convenu d'en envoyer un nombre déterminé?—R. Oui. J'en ai envoyé un nombre particulier à Terrebonne pour transporter ces grosses pierres.

Q. Avec qui vous étiez-vous entendu?—R. Avec Pagnan. Il était très difficile de se procurer des attelages pour aller là.

Q. Etiez-vous libre d'en envoyer autant que vous le vouliez?—R. Oh! non.

Q. Pourquoi donc?—R. Parce qu'il y avait d'autres personnes dans la localité.

Q. Le nombre des attelages que vous deviez envoyés était-il limité?—R. Oui.

Q. A combien?—R. Il y avait dans la localité d'autres personnes qui voulaient avoir leur part dans ce qui se faisait.

Q. A combien le nombre était-il limité?—R. Il pouvait y avoir six ou huit attelages, ainsi que je l'ai déjà dit.

Q. Vous avez dit que le nombre en avait été restreint. A combien?—R. Quelquefois il y en avaient six, quelquefois huit, d'autres jours dix.

Q. Quelle était la limite?—R. J'aurais pu envoyer 20 attelages.

Q. Ou 50 ?—R. Non, pas 50, cela ferait 100 chevaux. Je n'en avais pas autant.

Q. Tout ce que vous aviez ?—R. Tout ce que je pouvais envoyer. Il y avait d'autres travaux ailleurs.

Q. Rien ne vous empêchait d'en envoyer d'autres ?—R. Oui.

Q. Quoi ?—R. Supposons que je travaille pour vous, il faudrait que je fasse votre ouvrage.

Q. En convenant avec Pagnan d'envoyer des attelages pour travailler au pont ou à l'écluse, le nombre en a-t-il été fixé, ou pouviez-vous en envoyer autant que vous le vouliez ?—R. Je ne le pouvais pas. On ne m'aurait pas laissé faire.

Q. Quelle était la limite ?—R. Je vous dis franchement que j'en envoyais quelquefois six ou huit.

Q. Vous ne répondez pas à la question ?—R. Je dois vous dire que j'entends être bien traité. Je ne me laisserai pas blaguer comme cela.

Par le président :

Q. Vous êtes sous une fausse impression. M. Davies n'a pas l'intention de vous insulter. Il vous demande combien d'attelages les autorités vous permettaient d'envoyer. Si vous aviez 500 chevaux, étiez-vous libre de les envoyer tous sur les lieux ?—R. Pas du tout.

Par M. Davies :

Q. Combien pouviez-vous en envoyer ?—R. Comme je vous l'ai déjà dit, il est difficile de dire ce qui s'est passé entre le contremaître et moi il y a deux ans ou douze mois.

Par le président :

Q. Combien d'attelages celui qui avait la conduite des travaux du gouvernement vous avait-il permis d'envoyer ?—R. Lorsque le contremaître du gouvernement est venu dans ma cour il a dit à Gamache qu'il avait besoin de tant d'attelages.

Q. Combien ?—R. Je suppose six ou huit.

Q. Ne supposez pas ?—R. Je ne peux pas le jurer ; je pourrais faire erreur et c'est ce que je ne veux pas.

Q. M. Davies vous demande s'il y avait une restriction. Vous a-t-il dit d'envoyer tous vos attelages ?—R. Il ne l'aurait pas osé, il ne le pouvait pas.

Q. Voici la question de M. Davies : "Étiez-vous restreint à un nombre quelconque ?"—R. Certainement.

Q. A quel nombre ?—R. J'ai dit six ou huit ou dix, c'est suffisant. J'aurais pu envoyer 60 ou 70 chevaux.

Q. Vous les aviez, mais il vous était permis d'envoyer six ou sept attelages seulement ?—R. Je ne le pouvais pas ; j'avais d'autres travaux à exécuter.

Par M. Davies :

Q. Ainsi, rien ne vous empêchait d'envoyer dix ou douze attelages ?—R. J'envoyais ce qu'on me demandait, et pas plus.

Q. Quel nombre vous a-t-on demandé ?—R. Quelquefois huit, quelquefois dix, et même onze.

Q. Combien de fois vous a-t-on spécifié un nombre ?—R. Chaque fois qu'on charroyait de la pierre.

Q. Comment saviez-vous quel nombre vous deviez envoyer ?—R. Gamache recevait des ordres de la part du contremaître.

Q. Il demandait tant d'attelages et votre commis les lui envoyait ?—R. Oui, et je vous dirai qu'il n'y a rien à redire à cela. Mes attelages ont bien gagné leur argent.

Q. C'est vraiment étonnant ?—R. Il n'y a rien d'étonnant. Nous ne sommes pas tous des coquins là-bas. Hier, on s'est servi de gros mots ici. Vous avez dit que le gouvernement avait été volé.

Q. Quelquefois vous avez envoyé dix attelages ?—R. Plus ou moins.

Q. Gamache était votre employé ?—R. Oui.

Q. Il me semble que vous avez dit à M. Tarte que Gamache avait fait inscrire des attelages en son nom?—R. Oui, pendant que j'étais à Québec, durant la session, dans le cours de février. Je crois qu'il y a eu deux attelages en son nom.

Q. Deux attelages?—R. Oui.

Q. Combien de temps a-t-il continué à en faire inscrire en son nom et au vôtre?—R. Je crois, si je m'en souviens bien, que la chose a eu lieu en février seulement.

Q. Je vois ici, dans l'état indiquant le temps des charretiers que le gouvernement a payé, qu'il a fourni un attelage double tous les jours à partir du 1er février?—R. En son propre nom?

Q. Oui.—R. Un attelage double.

Q. Il y a 10 heures, G. Gamache, c'est bien l'homme?—R. Oui. Il doit y avoir erreur.

Q. Puis il y a un attelage simple et le temps du charretier. Je me suis trompé, c'est un seul charretier. En sus de cela, M. Gamache a fourni trois autres attelages doubles en son propre nom?—R. Dans le cours de mars?

Q. Dans le cours de février.—R. Dans le cours de février?

Q. Dans le même temps qu'il mettait un attelage simple en son nom, il en fournissait trois doubles en son propre nom chaque jour de la semaine?—R. C'est possible. Il pouvait y en avoir quelquefois trois au lieu de deux. Mais j'étais alors absent.

Q. Maintenant, monsieur, voulez-vous me dire pourquoi il faisait inscrire trois attelages doubles et un simple en son propre nom et tous les autres attelages en votre nom?—R. Était-ce durant le mois de mars?

Q. Je parle de février.—R. C'était pendant mon absence. Je vous ai dit franchement tout ce que je sais.

Q. Il retirait l'argent lui-même.—R. Je n'ai jamais été au bureau retirer un seul centin.

Q. Il n'était pas nécessaire pour retirer l'argent de mettre les attelages sous différents noms?—R. Pas le moins du monde.

Q. Si ce n'était pas nécessaire, pourquoi l'a-t-il fait?—R. Parce que j'étais absent.

Par M. Tarte :

Q. Monsieur Kennedy, étiez-vous à Montréal durant le mois de janvier?—R. Non, excepté le samedi soir jusqu'au lundi matin.

Q. Saviez-vous en janvier que Gamache avait quelques attelages en son propre nom?—R. Je n'en sais rien. Ce ne peut pas être Gamache, car je pense que mes chevaux n'ont pas travaillé durant le mois de janvier.

Q. En êtes-vous bien sûr?—R. Au meilleur de ma connaissance.

Q. Quel est le prénom de Gamache?—R. Je vais vous parler franchement—il est de Québec et nous l'appelons tous "Québec." C'est Léon, je pense.

Q. Est-ce bien G. Gamache?—R. Oui, c'est cela.

Q. Maintenant, jurez-vous que durant le mois de janvier pas un de vos attelages n'a été employé aux travaux du pont Wellington?—R. Non, je ne peux pas le jurer.

Q. Êtes-vous sûr qu'il n'y en avait pas?—R. Je n'en suis pas sûr. J'étais absent et je ne sais pas ce qui a eu lieu. Au meilleur de ma connaissance, il n'y en avait pas, mais je ne peux point le jurer.

Q. Vous ne pouvez pas le jurer?—R. Non.

Q. Ne venez-vous pas à Montréal chaque samedi durant le mois de janvier?—R. Oui, généralement.

Q. Quand la session provinciale a-t-elle commencé?—R. Vous pouvez le voir dans la *Gazette Officielle*.

Q. Le savez-vous?—R. Non.

Q. Vous ne devriez pas refuser de répondre à une question?—R. Monsieur Tarte, vous ne devriez pas être si sévère. Vous n'aimez pas trop vous-même à vous faire malmener.

Q. Vous ne pouvez pas le dire?—R. Je ne peux pas du tout jurer ce que vous me demandez là.

Par le président :

Q. Vous ne vous rappelez pas la date?—R. Non.

Par M. Tarte :

Q. Et vous ne vous souvenez pas que vos attelages ont été employés durant le mois de janvier ?

LE PRÉSIDENT.—Il vous a dit deux ou trois fois qu'il n'y en avait pas, au meilleur de sa connaissance.

M. TARTE.—M. le président, je suis convaincu que j'ai ici le doigt sur une fraude, si vous voulez me le permettre.

LE PRÉSIDENT.—C'est bien ! mais ne répétez pas une question si ce n'est pas nécessaire.

Par M. Tarte :

Q. Vous venez de nous dire que vous ne vouliez pas jurer que dans le cours de janvier il n'y avait pas quelques-uns de vos attelages employés à ces travaux?—R. Non. Puis-je jurer une chose que je ne sais pas, étant absent ? Si je jurais, vous diriez bien que je suis un insensé.

Par M. Davies :

Q. Vous veniez chez vous tous les samedis?—R. Oui, généralement.

Q. Et vous y restiez jusqu'au lundi matin?—R. Oui.

Q. Et vous vous occupiez de vos affaires?—R. Je ne le pouvais pas. J'en laissais le soin à mon employé.

Q. Je suppose qu'il vous faisait rapport tous les samedis de ce qui se passait?—R. Généralement.

Q. Et il vous disait à quoi et où il employait ses attelages?—R. Oui.

Q. Et au meilleur de votre connaissance pas un de vos attelages n'a été employé dans le cours de janvier?—R. Je ne m'en souviens pas. Ils ont peut-être été employés, peut-être ne l'ont-ils pas été. Je n'en sais rien.

Q. Alors, si ce Gamache a fait inscrire son nom comme ayant employé des attelages, que diriez-vous?—R. Je ne sais pas.

Q. Il ne vous en a pas fait rapport, au meilleur de votre connaissance?—R. Je ne m'en souviens pas.

Q. S'il vous l'avait dit, vous vous le rappelleriez?—R. Eh bien ! je ne sais pas. Si un homme me doit \$10, je ne l'oublie pas facilement.

Q. S'il recevait de l'argent toutes les semaines, il vous le remettait?—R. Il en recevait tous les mois seulement.

Q. Mais si une grosse somme d'argent avait été reçue durant le mois de janvier, vous vous en souviendriez?—R. Oui.

Q. Vous n'en avez pas reçu?—R. Non.

Q. Ainsi, pas un attelage n'a été employé?—R. Il est difficile que je me souviene si des attalages ont été employés tel jour ou telle semaine.

Q. C'est dans le cours de janvier.—R. Eh bien ! tel mois, alors.

Q. Quoi qu'il en soit, c'est ce que vous croyez?—R. Je veux répondre à toutes questions qui me seront posées.

Par M. Haggart :

Q. Avez-vous loué vous-même vos attalages, ou par l'intermédiaire de votre employé qui les sous-louait?—R. Pas un seul.

Par M. Tarte :

Q. Avez-vous été plusieurs fois sur le lieu des travaux?—R. Très souvent.

Q. Très souvent?—R. Très souvent.

Q. Connaissez-vous un nommé J. Gramache, qui loue des attelages?—R. Non.

Q. Vous connaîtriez tout homme de ce nom?—R. Je connais généralement tous les charretiers.

Q. Etes-vous prêt à jurer qu'il n'y a pas eu quelques-uns de vos attelages employés durant le mois de janvier sous ce nom de Gramache, si je trouve son nom ici.—R. C'est à peu près la même chose que Gamache.

Q. Non, ce n'est pas du tout la même chose. Examinez le nom et répondez à ma question?—R. Je ne connais personne du nom de Gramache.

Par M. Davies :

Q. Quel est le nom de votre employé?—R. Gamache.

Par M. Tarte :

Q. Jurez-vous qu'aucun de vos attelages n'a été employé sous le nom de cet homme?—R. Je jure qu'aucun de mes attelages n'a été employé sous le nom de qui que ce soit, sauf celui de mon contremaître ou le mien. C'est assez clair.

Q. Il n'y en a pas eu sous le nom de cet homme?—R. Pas sous le nom de Gramache ni de qui que ce soit, sauf celui de mon contremaître ou le mien. J'ai une observation à faire et elle est bien simple. Je veux conserver ma réputation. Je défie qui que ce soit, dans tout le Canada, de venir devant Kennedy dans cette enquête et de l'accuser d'avoir pris une piastre indûment, soit pour lui-même, soit pour ses chevaux, depuis le moment de mon arrivée en ce pays jusqu'à ce jour. Si cet homme existe en Canada, faites-le venir en ma présence. J'ai entendu dire beaucoup de choses au sujet de ce malheureux pont.

Par M. Davies :

Q. De sorte que vous êtes exceptionnellement honnête?—R. Je prétends être innocent jusqu'à ce que je sois trouvé coupable.

Q. Maintenant, il paraît que cet homme, dont le nom est Gramache sur le chèque, l'a endossé Gamache, de sorte que c'est votre contremaître. Avez-vous jamais vu Gamache écrire?—R. Ecrire?

Q. Ecrire son nom?—R. Certainement.

Q. Examinez ceci (montrant un chèque au témoin). Regardez son nom sur le dos de ce chèque.—R. Oui.

Q. C'est un chèque du gouvernement signé par M. Schreiber en faveur de Gramache pour la somme de \$180, n'est-ce pas?—R. Oui.

Q. Et il est endossé Gamache?—R. Je suis sûr d'avoir eu cette somme.

Q. C'est son écriture?—R. Oui.

Q. De sorte qu'il n'y a pas à douter que l'homme qui signe Gamache est votre employé?—R. Je suppose qu'il y a erreur d'une lettre.

Q. La signature est attestée par votre fils?—R. Je le vois.

Q. Vous voyez qu'elle est attestée par votre fils?—R. Je le suppose.

Q. Quelle est cette signature?—R. Celle de E. Kennedy.

Q. N'est-ce pas celle de votre fils?—R. Je le crois.

Q. Avez-vous des doutes à ce sujet?—R. Non.

Q. Vous connaissez son écriture?—R. Oui.

Q. Alors cette signature Gamache est écrite par votre contremaître et attestée par votre fils?—R. Oui.

Q. Ainsi, il n'y a pas de doute sur ce point. Tenez, en voici un autre (montrant au témoin un autre chèque). Le nom est Gramache, il est endossé par Gamache, la signature est attestée par votre fils, et Gamache a retiré l'argent?—R. Je ne connais rien au sujet de Gramache.

Q. Le nom est Gramache, et les chèques sont endossés par Gamache—ce ne sont pas deux noms. Maintenant, j'attends une explication de votre part—vous êtes si parfaitement honnête et si au-dessus de tout soupçon!—R. Merci.

Q. Je m'en tiens à votre parole.—R. Merci.

Q. Je veux savoir pourquoi quelques attelages sont au nom de Gamache et d'autres sous le vôtre?—R. Je vous ai déjà dit en termes fort précis que j'étais à Québec.

Q. Je parle de ce qui a eu lieu après votre retour, en février et mars?—R. Mon contremaître s'occupait de mes affaires; j'avais trop à faire pour les surveiller moi-même. Je vous l'ai dit très clairement.

Q. Après votre retour, durant les mois de février et mars, votre contremaître a employé des attelages en son nom et quelques-uns au vôtre?—R. Je ne saurais dire.

Q. Voici la liste?—R. Je vous dis franchement qu'il m'apportait l'argent. Je n'ai jamais été au bureau pour être payé, excepté une fois, je pense, au bureau en ville.

Q. Gamache vous remettait l'argent?—R. Oui.

Q. Vous ne pouvez pas dire pour combien d'attelages il vous payait?—R. Non, pas dans le moment.

Par M. Tarte :

Q. Votre fils connaissait bien votre contremaître? C'est-à-dire votre fils Edward?—R. Oui.

Par M. Davies :

Q. Gamache écrit-il bien?—R. Pas très bien, juste assez pour tenir note du temps.

Q. Pour tenir note du temps?—R. Oui; un assez bon homme d'affaires, un homme de bon sens.

Par M. Tarte :

Q. Quelques-uns de vos attelages étaient-ils employés pour le gouvernement et d'autres pour St. Louis?—R. Pas un seul pour M. St. Louis, non.

Q. Ni sous le nom de M. Gamache?—R. Ni sous le nom de personne.

Q. Vous n'avez jamais loué d'attelages à M. St. Louis?—R. Jamais.

Q. Au gouvernement seulement?—R. Oui; nous n'avons rien fait en cachette.

Q. C'est une question honnête, vous y avez répondu.—R. Je répondrai à toute question que vous me poserez si je crois qu'elle est franche.

Q. Vous êtes positif que pas un de vos attelages simples n'a été employé pour M. St. Louis?—R. Pas un seul à ma connaissance.

Le témoin est congédié.

A. LEPAGE est appelé, assermenté et interrogé:—

Par le président :

Q. Demeurez-vous à Montréal?—R. Oui.

Q. Quelle est votre occupation?—R. Entrepreneur.

Par M. Tarte :

Q. Avez-vous été employé aux travaux sur le canal Lachine?—R. Au pont du Grand Tronc.

Q. Au pont du Grand Tronc?—Oui.

Q. En quelle qualité?—R. En qualité de contremaître.

Q. Pour le gouvernement?—R. Oui.

Q. Est-il à votre connaissance que de grandes quantités de bois de charpente sont disparus du lieu des travaux?—R. Pas au pont du Grand Tronc.

(L'interrogatoire est continué en français et traduit au comité.)

Par M. Tarte :

Q. Est-il à votre connaissance qu'une quantité considérable de bois de charpente a été enlevée de l'endroit où se faisaient les travaux?—R. Il y avait au commencement d'avril un nommé Huot, premier contremaître des charpentiers au service de M. Kennedy. Un jour que nous dinions ensemble à l'hôtel Jones, il me dit: "Écoutez, Lepage, avez-vous eu ce bois pour le pont du Grand Tronc?" Je lui répondis: "Non, pas du tout." Il me dit: "Je voulais avoir du bois de M. Kennedy, mais il a refusé de me donner ce bois-là, me disant qu'il devait servir à construire les

coffrages à la partie inférieure du pont du Grand Tronc. Il a refusé de m'en laisser prendre un seul morceau."

Q. Avez-vous été voir ce bois?—R. Oui, après dîner. Il y avait de 400 à 500 morceaux de bois. C'était du bois neuf, de 12 pouces carrés et de différentes dimensions, variant de 20 à 35 pieds de longueur. Il y en avait de toutes les dimensions.

Q. Et ensuite?—R. Trois ou quatre jours plus tard, je vis Huot de nouveau, et il me dit: "Avez-vous reçu ce bois—le bois de l'autre côté?" Je lui répondis: "Non, je ne l'ai pas reçu." Il me dit: "On a enlevé tout ce bois; il n'en reste plus un seul morceau."

Q. Avez-vous été voir?—R. Nous y avons été tous les deux, deux ou trois jours plus tard.

Q. Vous dites qu'il s'est écoulé deux ou trois jours entre la première fois que vous avez été voir le bois et la seconde fois, quand vous avez remarqué que le bois était disparu?—R. Oui, c'est cela.

Q. Quelle espèce de bois était-ce?—R. C'était du pin.

Q. C'était du bon bois?—R. Oui, il était nouvellement scié.

Q. Vous dites qu'il y avait de 400 à 500 morceaux de bois, au meilleur de votre connaissance?—R. Oui, à peu près.

Q. Vous aviez besoin de ce bois pour le pont du Grand Tronc?—R. Oui.

Q. Vous aviez demandé ce bois?—R. Non. M. Trudel l'avait demandé.

Q. Quel est ce M. Trudel?—R. M. Trudel était le premier contremaître au pont du Grand Tronc. C'est lui qui donnait les ordres.

Q. Vous ne savez pas où ce bois est allé?—R. Non.

Q. Avez-vous demandé à M. Kennedy où était ce bois?—R. Non.

Q. Avez-vous demandé à quelqu'un où était ce bois?—R. Je l'ai demandé à M. Huot, et il m'a répondu que c'était un mystère pour lui.

Par M. Haggart :

Q. Il y avait entre 400 et 500 morceaux de bois, de douze pouces carrés, vingt-cinq pieds de longueur et plus?—R. Il y avait dans cette pile des traverses sciées sur deux côtés.

Q. Du bois méplat?—R. Oui, du bois méplat.

M. HAGGART.—Ces gens-là pouvaient voler une maison !

Par M. Tarte :

Q. Savez-vous si d'autres articles ont disparu?—R. Non, pas à ma connaissance.

Q. Je vais essayer de vous rafraîchir la mémoire. N'est-il pas vrai que des douzaines de grandes boîtes à mortier ont été faites et qu'elles ont disparu?—R. Lorsque j'ai commencé à être employé, j'ai vu qu'il se faisait de grands préparatifs, comme s'il s'était agi de construire le canal de Panama. J'ai vu une quantité de boîtes pour le mortier et pour monter la terre, toutes bien finies, ferrées, avec des anneaux et des chaînes.

Q. N'est-il pas vrai que près des trois-quarts de ces boîtes ont disparu?—R. Les boîtes ont disparu quand on a appris que M. Schreiber devait venir visiter les travaux. Il y avait là presque assez de bois pour bâtir la ville de Montréal, et tout a disparu.

Q. Où ces boîtes étaient-elles?—R. Le long de la levée Wellington, en face du restaurant, dans le grand hangar construit par M. Kennedy.

Q. Ces boîtes étaient dispendieuses?—R. Oui, car elles étaient faites avec du bois de 3 pouces et avaient 12 pieds carrés.

Q. Avez-vous vu fabriquer ces boîtes?—R. Elles ont été faites par les charpentiers de M. Kennedy.

Q. Vous avez agi en qualité de contremaître tout le temps que la construction du pont du Grand Tronc a duré?—R. Oui.

Q. De qui receviez-vous vos instructions?—R. De M. Trudel.

Q. Et de qui M. Trudel les recevait-il?—R. Chaque fois que j'avais besoin de renseignements au sujet de la manière dont il fallait faire certains ouvrages, M. Trudel me disait: "Attendez un instant, je vais demander des instructions à M. Kennedy." Si nous avions besoin d'outils, M. Trudel s'adressait à M. Kennedy.

Q. M. Kennedy allait-il au pont du Grand Tronc?—R. Oui; il m'a lui-même donné des ordres.

Q. Vous êtes entrepreneur?—R. Oui, depuis 40 ans.

Q. Les travaux au pont du Grand Tronc ont-ils été conduits d'une manière extravagante?—R. C'est difficile à dire. Le temps était si court.

Q. En qualité de contremaître, avez-vous reçu tous les outils et les grues dont vous aviez besoin?—R. Non; nous avons été souvent retardés.

Q. N'est-il pas vrai que, faute de grues pour monter la terre des excavations, vous avez été obligés de vous servir de pelles et de construire des échafaudages?—R. Nous n'avions pas de grues. Il y avait 27 pieds du fond à la surface. Nous avions creusé 8 pieds plus bas que le fond du canal.

Q. D'après les instructions de M. Parent?—R. Non, de M. Papineau.

Q. Avez-vous demandé des grues à M. Kennedy?—R. Je sais que M. Trudel lui en a demandé et qu'il a répondu qu'il n'y en avait pas. Il nous fallait monter la terre au moyen de neuf échafauds avant d'arriver à la surface. Une fois là, mettre la terre dans deux tombereaux seulement, parce qu'on était gêné par la circulation des trains du Grand Tronc.

Q. Saviez-vous que l'on a payé pour des hommes qui n'étaient pas employés sur les lieux?—R. Je n'ai rien à dire à ce sujet; ce n'était pas mon affaire. Il y avait un pointeur chargé de compter les hommes et tenir note de leur temps trois fois par jour. Lorsque les hommes arrivaient le matin, ils allaient au guichet et donnaient leurs noms et leurs numéros; on les mettait à l'ouvrage. Si, durant la journée, il y avait un homme dont la femme était malade, le contremaître le disait au pointeur.

Q. Mais savez-vous si l'on a payé pour des hommes qui n'étaient pas employés?—R. Non.

Q. M. Douglas a-t-il été souvent sur les lieux pendant que vous y étiez employé?—R. Lorsque M. Douglas venait, il me donnait des ordres en grand nombre tous les jours.

Q. Est-il resté plusieurs semaines sur les lieux?—R. Je me souviens qu'il est resté là tout le mois d'avril et les dernières semaines de mars.

Q. Il pouvait y voir les hommes?—R. Certainement.

Q. Qui devait les compter?—R. Le pointeur.

Q. Qui agissait en qualité de pointeur pour le gouvernement?—R. Je crois que c'était Villeneuve, au pont du Grand Tronc.

Q. M. Coughlin était-il là?—R. Non, je ne l'ai pas vu.

Q. Quels étaient les autres pointeurs, à part de Villeneuve?—R. Il y avait Beaudry, Drolet et d'autres hommes.

Q. Vous avez dit tantôt que 400 ou 500 morceaux de bois étaient disparus et que vous en aviez besoin?—R. Oui.

Q. Avez-vous attendu après ce bois?—R. J'ai attendu sept, huit ou dix jours après ce bois, et il n'arrivait pas.

Q. Combien d'hommes étaient à attendre?—R. Il en est résulté que le batardeau a crevé.

Q. Avez-vous eu le bois plus tard?—R. Oui, et lorsque nous l'avons reçu, j'ai fait observer que c'était du bois scié depuis longtemps. Le bois arrivait par cinquante, vingt-cinq ou cent morceaux à la fois. Nous étions toujours à attendre.

Q. Avez-vous été obligés d'attendre après tous les matériaux et autres articles?—R. Lorsque le batardeau s'est brisé, c'était très grave; 300 ou 400 hommes attendaient.

Q. Après quoi?—R. Quand le batardeau s'est brisé, il n'y avait qu'une petite pompe. M. Trudel en demanda une à M. Kennedy, et bien qu'il y eût une pompe qui ne servait pas, il ne pût pas l'avoir. M. Kennedy envoya ses hommes, des charpentiers.

Q. Pour faire quoi?—R. Pour aider à réparer le batardeau.

Q. Règle générale, combien d'hommes étaient employés au pont du Grand Tronc, le savez-vous?—R. Je n'ai jamais compté les tailleurs de pierre. Il était impossible de les compter. Ils étaient dispersés de tous côtés.

Q. Combien d'hommes étaient employés aux travaux de ce pont à part les tailleurs de pierre?—R. En comptant les maçons et les journaliers, je pense qu'il y avait à peu près quatre ou cinq cents hommes.

Q. Il n'était pas de votre devoir de compter les hommes?—R. Non; c'est un calcul approximatif. Il y avait toujours un ou deux mille hommes qui demandaient de l'ouvrage.

Q. Qui n'étaient pas employés?—R. Non, et alors Trudel me demandait "de combien d'hommes avez-vous besoin aujourd'hui?" Je conduisais les travaux sur le côté nord du canal. Je lui disais le nombre dont j'avais besoin.

Q. C'était ainsi que l'ouvrage était conduit?—R. Oui.

Q. Si vous aviez eu l'outillage nécessaire, l'ouvrage aurait été fait plus rapidement?—R. Tous les travaux, la démolition des anciennes piles et leur reconstruction devant se faire en si peu de temps, et n'ayant pas de grues, nul doute que le tout a coûté le double du prix ordinaire.

Q. Avez-vous dû enlever la glace, la glace du canal?—R. Oui, j'ai aidé à l'enlever des piles.

Q. Mais vous aviez des grues pour enlever cette glace?—R. Non; nous avions des chevaux. La glace venait du Saint-Laurent et du port. Elle se gonflait et se brisait en éclatant. M. Schreiber m'a demandé un jour pourquoi il y avait tant d'eau. Je lui ai répondu: "C'est parce que la glace a marché."

Par M. Bergeron :

Q. M. St. Louis était-il intéressé dans cette entreprise?—R. Il venait ordinairement tous les jours.

Q. Vous a-t-il dit de prendre vos instructions de M. Kennedy?—R. Il m'a dit de les demander à M. Trudel, et quand je lui en demandais, il me disait: "C'est bien, je vais voir M. Kennedy."

Q. N'est-il pas vrai que M. St. Louis ne vous a jamais donné d'instructions, mais qu'il vous a dit d'en demander à M. Kennedy ou à M. Trudel?—R. Tout ce que M. St. Louis m'a dit a été de faire travailler les hommes autant que possible et de ne pas admettre d'étrangers sur le terrain.

Q. Avez-vous été employé au pont Wellington?—R. Au commencement, M. Kennedy m'a engagé soit pour travailler au pont Wellington, soit au pont du Grand Tronc.

Q. Au commencement?—R. Il m'a dit: "Vous viendrez ici tel jour, Lepage, j'ai besoin de vous;" et plus tard il m'a dit d'aller au pont du Grand Tronc, me disant: "là vous aurez de l'ouvrage."

Q. Alors vous n'avez pas travaillé au pont Wellington?—R. Non, mais j'y passais trois fois par jour pour aller prendre mes repas.

Q. Comme question comparative, est-il vrai que les travaux au pont du Grand Tronc étaient beaucoup plus difficiles que ceux du pont Wellington?—R. Oui, parce que nous n'avions pas assez de place pour travailler à l'aise. Ceux qui connaissent ces travaux le comprendront. Lorsque nous avions à placer un plançon, il nous fallait le monter et le descendre deux ou trois fois avant de pouvoir le poser sur la pierre, à cause des bâtisses environnantes et du peu d'espace que nous avions.

Q. Maintenant, relativement à la maçonnerie, l'ouvrage a-t-il été mieux fait au pont du Grand Tronc qu'au pont Wellington?—R. La maçonnerie au pont du Grand Tronc est de première qualité.

Par M. Tarte :

Q. Quelle était la valeur de ces boîtes qui ont disparu?—R. Il y en avait 60 ou 80, et elles valaient au moins \$50 chacune, parce qu'elles étaient ferrées.

Q. Vous ne savez pas ce qu'elles sont devenues?—R. Non.

Q. Vous ne les avez pas vues plus tard sur le terrain?—R. Non; il n'y avait que quatre culées à construire—trois boîtes pour chaque culée suffisaient.

Par M. Bergeron :

Q. Les ouvrages en maçonnerie ont-ils été faits de la même manière aux deux ponts?—R. Le pont du Grand Tronc a tout été construit en maçonnerie de meillons parements et à joints, et les contremurs en pierre piquée, le tout jointoyé.

Par M. Tarte :

Q. Savez-vous quelque chose au sujet de la pierre cassée par les hommes employés par le gouvernement?—R. J'ai vu un grand nombre d'hommes casser de la pierre le long de la rue Wellington, mais je ne sais pas dans quel but.

Q. Cette pierre n'a pas été utilisée au pont du Grand Tronc?—R. On n'en avait pas besoin. On n'a pas employé de béton.

Q. Savez-vous si cette pierre a été employée au pont Wellington?—R. Je l'ignore. Je n'ai pas vu qu'elle l'avait été.

Q. Ne savez-vous pas qu'on s'en est servi pour réparer les rues?—R. Je n'en ai pas vu, mais on le disait.

Q. Que disait-on?—R. On a demandé aux hommes pourquoi ils cassaient de la pierre—nous n'en avions pas besoin.

Q. Pendant combien de temps en ont-ils cassé?—R. Lorsque M. Schreiber est venu, il m'a demandé pourquoi on cassait cette pierre, et je lui dis que je l'ignorais.

Q. Pendant combien de temps a-t-on cassé de la pierre?—R. Presque tout le temps; il y avait presque toujours quelqu'un employé à cet ouvrage.

Par M. Bergeron :

Q. Vous dites qu'on a fait du remplissage au pont du Grand Tronc?—R. Oui, avec de la pierre de taille.

Q. C'est un ouvrage spécial?—R. Oui, de première qualité.

Q. Et il vous a fallu un grand nombre d'hommes pour tailler cette pierre?—R. Oui.

Par M. Haggart :

Q. La pierre employée pour le remplissage venait-elle des anciens ouvrages?—R. Non, c'était toute de la pierre neuve.

Q. Qu'avez-vous fait de la vieille pierre?—R. On ne s'en est pas servi, ou une bien petite quantité a été employée.

Q. Plusieurs hommes étaient employés pour préparer cette pierre destinée au remplissage?—R. A peu près 50 ou 60 tailleurs de pierre ont été employés pendant trois semaines à piquer cette pierre destinée au remplissage, sur le côté nord du canal.

Q. Parlez-vous de la pile-pivot ou des deux culées quand vous mentionnez le remplissage?—R. Je parle de la pile-pivot du pont Wellington.

Q. Du pont Wellington?—R. Oui.

Q. Pour M. Kennedy?—R. Oui.

Q. Ce remplissage a-t-il été fait par les hommes fournis par M. St. Louis?—R. Oui.

Par M. Tarte :

Q. Ainsi, vous avez fait de l'ouvrage au pont du Grand Tronc qui a servi au pont Wellington?—R. Oui.

M. MILLS (Bothwell).—Le témoin a dit il y a un instant que des boîtes à mortier avaient été faites avec du madrier de trois pouces et ferrées, et qu'elles avaient été données ou avaient disparu. A qui ont-elles été données et pourquoi les avoir faites en forme de boîtes?

M. HAGGART.—Il dit qu'il croit que douze auraient été suffisantes et on en a fait 60 ou 80.

Par M. Mills :

Q. Pour quelles fins pouvaient servir des boîtes à mortier d'une dimension aussi extraordinaire?—R. Il était ridicule de faire des boîtes de cette dimension, mais on pouvait les défaire et se servir du bois.

Q. Était-ce un simple prétexte pour emporter le bois?—R. Personne ne pouvait emporter ces boîtes; il fallait une grue pour les soulever.

Par M. Tarte :

Q. Savez-vous qui a donné l'ordre d'enlever les boîtes?—Non.

Par M. Mills :

Q. Connaissez-vous un seul de ceux qui les ont eues?—R. J'avais quelques amis qui travaillaient là, et ils m'ont dit que c'était un mystère. Les boîtes avaient disparu et ils n'en savaient pas davantage.

Par M. Tarte :

Q. Les boîtes ont-elles été enlevées vers le même temps que le bois a disparu?—R. Le bois a disparu plus tard.

Q. Quelle espèce de bois était-ce?—R. Les boîtes étaient faites avec du madrier de 3 pouces. Les boîtes pour monter la terre étaient en pin rouge de première qualité.

Q. Il n'était pas nécessaire de faire des boîtes de ce genre pour cela?—Elles n'ont jamais servi.

Q. Vous n'avez jamais vu pareille chose ailleurs?—R. J'ai été dix-huit mois inspecteur au pont de Lachine, et il n'y a pas eu un tiers des préparatifs que j'ai vus ici.

Q. Il me semble que si vous vouliez faire un petit effort de mémoire, vous pourriez nous dire les noms de ceux qui ont eu ces boîtes et ce bois?—R. C'est impossible.

Q. Le bois et les boîtes ont-ils disparu durant la nuit?—R. Je n'en sais rien. Au jour tout était disparu. A midi, quand j'ai passé par là, il n'y avait plus rien.

Par M. Haggart :

Q. Vous dites qu'elles ont disparu avant l'arrivée de M. Schreiber. N'y avait-il pas des gardiens nuit et jour?—R. Oui.

Q. Connaissez-vous leurs noms?—R. Non.

Q. Cela ne vous regardait pas?—R. Non.

Q. Vous ne pouvez pas dire leurs noms?—R. Non.

Par M. Mills :

Q. Le bois de ces boîtes était-il raboté?—R. Non, il était brut.

Par M. Bergeron :

Q. La démolition des piles du pont du Grand Tronc offrait-elle de grandes difficultés?—R. La démolition de ces piles a été beaucoup plus difficile à exécuter que la construction des nouvelles. Il y avait six pieds de terre aussi dure que du ciment.

Q. Et pour sortir cette pierre il fallait la passer aux hommes qui travaillaient sur les murs du canal?—R. Oui; il fallait l'enlever avec des câbles et à bras.

Par M. Haggart :

Q. Au service de qui étiez-vous?—R. De M. St. Louis.

Q. Qui vous payait?—R. M. Villeneuve.

Par M. Bergeron :

Q. Vous étiez employé par le gouvernement, mais fourni par M. St. Louis?—R. J'étais employé aux travaux du gouvernement, mais envoyé par M. St. Louis. avec le reste de ses hommes et payé par lui.

Par M. Haggart :

Q. Comment se fait-il que M. Kennedy vous ait employé alors?—R. M. Kennedy devait m'employer et j'allai le voir. "Eh bien! M. Lepage," me dit-il, "vous allez travailler avec M. St. Louis; je me suis entendu avec lui, et il va vous donner à conduire les travaux sur le côté nord du canal."

Q. Si vous étiez au service du gouvernement, pourquoi n'avez-vous pas fait un rapport lorsque vous avez constaté que ce bois disparaissait?—R. Il est dangereux de faire des rapports. J'ai travaillé trop longtemps à des travaux publics pour faire des rapports sur des choses de cette nature.

Par M. Tarte :

Q. N'avez-vous rien dit à ce sujet ?—R. J'ai fait observer à quelqu'un qu'une certaine quantité de bois avait disparu.

Q. A qui ?—R. Je crois que j'ai dit à M. Papineau : " Il y a encore du bois qui a disparu."

Par M. Bergeron :

Q. Que vous a dit M. Papineau ?—R. Il a dit qu'il n'avait pas vu le bois. Le témoin est alors congédié.

MICHAEL DOHENY est appelé, assermenté et interrogé :—

Par le président :

Q. Quelle est votre occupation ?—R. Commis.

Q. Vous demeurez à Montréal ?—R. Oui.

Par M. Davies :

Q. En quelle qualité avez-vous été employé à la construction des ponts Wellington et du Grand Tronc ?—R. En qualité de mesureur de pierre aux deux ponts et à l'écluse n° 1.

Q. Aux trois entreprises ?—R. Oui.

Q. Quelles étaient vos fonctions ?—R. Je recevais la pierre qui était apportée à chacun de ces endroits ; je la mesurais, j'en prenais note, et je vérifiais les comptes transmis par l'entrepreneur à la fin de chaque mois, et je les attestais quand ils étaient exacts.

Q. Avez-vous eu à prendre note du temps des hommes qui préparaient cette pierre ?—R. Oui, depuis le 20 mars jusqu'au 17 mai, j'ai tenu note du nombre des tailleurs de pierre qui travaillaient aux trois endroits.

Q. Qui vous avait donné des instructions à cette fin ?—R. M. Kennedy.

Q. En examinant la déposition que vous avez donnée devant la commission, déposition que j'ai ici, vous ne paraissez pas avoir produit ce livret ?—R. Non, monsieur.

Q. Pourquoi ne l'avez-vous pas produit ?—R. Parce qu'on ne me l'a pas demandée.

Q. On ne vous l'a pas demandé ?—R. Non.

Q. N'avez-vous pas cru de votre devoir de produire ce livret à la suite des questions qu'on vous a posées ?—R. Non ; j'ai été interrogé seulement au sujet des quantités de pierre reçues et de l'emploi de cette pierre.

Q. Et on ne vous a rien demandé au sujet des hommes employés ?—R. Non.

Q. Avez-vous été interrogé devant la cour de l'Echiquier dans la poursuite de St. Louis contre la Reine ?—R. Oui.

Q. Lors de cet interrogatoire, avez-vous produit un livret dans lequel vous inscrivez les notes dont vous avez parlé ?—R. Oui.

(Le registraire de la cour de l'Echiquier dépose un livret produit devant la cour et coté "pièce O," lequel livret est remis à M. Davies.)

Q. Ce livret qui vient d'être produit est-il le même ?—R. Oui, c'est le même livret.

Q. Où a-t-il été depuis que vous avez tenu ces notes ?—R. Il a toujours été en ma possession.

Q. Alors vous l'avez eu tout le temps que la commission a siégé ?—R. Oui.

Q. Quelqu'un savait-il que vous aviez ce livret ?—R. Oui ; plusieurs personnes savaient que je l'avais.

Q. Qui le savait ?—R. Je suppose que Kennedy le savait, puisqu'il m'avait chargé de tenir cet état.

Q. L'avez-vous montré à quelqu'un durant les séances de la commission. Vous étiez là tous ensemble, l'avez-vous fait voir à quelqu'un?—R. Non, pas pendant que la commission siégeait. Je ne l'ai montré à personne alors.

Q. Ou vers ce temps-là?—R. Vers ce temps-là, je l'ai fait voir à quelqu'un.

Q. A qui?—R. A J. P. Clarke, tailleur, rue Cherrier, Montréal.

Q. A personne autre que lui?—R. Non, autant que je me rappelle.

Q. A aucun employé du gouvernement?—R. Non.

Q. A personne au service du gouvernement?—R. Non.

Q. Vous en êtes sûr?—R. Oui, parfaitement sûr.

Q. L'avez-vous fait voir à quelqu'un dans le cours de juin?—R. Dans le cours de juin?

Q. A part M. Clarke?—R. Je ne crois pas, je ne me souviens pas l'avoir montré à d'autres qu'à M. Clarke.

Q. Maintenant, qui représentait le gouvernement devant la commission. Quel avocat? Le solliciteur général était-il là? M. Curran agissait-il au nom du gouvernement?—R. Je connais M. Curran.

Q. Était-il là devant la commission?—R. A Montréal?

Q. Oui?—R. Je ne l'ai jamais vu là.

M. HAGGART.—Je crois que M. Atwater représentait le gouvernement.

Par M. Davies :

Q. Avez-vous montré cet état à M. Atwater?—R. Non.

Q. L'avez-vous fait voir à M. Curran?—R. Non, je ne l'ai jamais fait voir à M. Curran.

Q. Ni à M. Atwater?—R. Ni à M. Atwater.

Q. Vous ne l'avez montré à personne?—R. Il n'a jamais été devant la commission; je l'ai toujours eu en ma possession.

Q. Maintenant, prenez ce livret et nous allons commencer à partir du 20 mars 1893. C'est le 20 mars que vous avez commencé à exercer votre emploi?—R. Oui.

Q. Voulez-vous me dire combien d'hommes vous avez inscrits comme travaillant à ce pont?—R. Le 20 mars, j'ai inscrit 95 hommes taillant de la pierre pour le pont du Grand Tronc et l'écluse n° 1, et 11½ journées de travail au pont Wellington, ou 11½ hommes.

Q. Le 20 mars, vous avez inscrit 95 hommes au pont du Grand Tronc et à l'écluse n° 1, et 11½ hommes au pont Wellington?—R. Oui. (Un extrait attesté venant de la cour de l'Echiquier et établissant les journées de travail réclamées dans la cause St. Louis contre la Reine est produit, et M. Davies en fait usage.)

Q. Je vois par ce bordereau de paye que le même jour 46 hommes sont inscrits comme ayant travaillé au pont Wellington, au lieu de 11½, et 115 hommes au pont du Grand Tronc et à l'écluse n° 1, tandis que vous dites qu'il y en a eu 95 aux deux endroits. Voyez maintenant le 21 : 46 hommes sont portés sur le bordereau de paye pour le pont Wellington. Combien jurez-vous qu'il y en a eu?—R. Lorsque je les ai comptés, il y en avait 11½.

Q. Je demanderai la permission de joindre cet état à l'interrogatoire, s'il correspond. Tenez-vous-en maintenant au pont Wellington. Le 22, combien d'hommes avez-vous comptés à ce pont?—R. 22½.

Q. Le bordereau de paye en indique 46. Le 23, combien?—R. 26.

Q. Le bordereau de paye en mentionne 46. Le 24, combien en avez-vous compté?—R. 25.

Q. 46 sont inscrits sur le bordereau de paye. Le 25, combien?—R. 25

Q. 46 sont portés sur le bordereau de paye. Le lendemain, dimanche, vous n'avez rien fait?—R. Non. Le jour suivant est le 27.

Q. Combien d'hommes avez-vous comptés ce jour-là?—R. 26.

Q. Il y en a 64 sur le bordereau de paye. Le 28, combien?—R. 7.

Q. Sept hommes ont travaillé. Il y en a 63 sur le bordereau de paye. Le 29, combien en avez-vous compté?—R. 12.

Q. Et 64 sont portés sur le bordereau de paye. Le 30, combien d'hommes?—R. 23.

Q. Le gouvernement en a payé 64 ce jour-là. Le 31, combien ?—R. 27.

Q. 60 hommes ont été payés ce jour-là. Le 1er avril, combien d'hommes avez-vous comptés ?—R. 29.

Q. 61 ont été payés. Le jour suivant était dimanche. Le 3 avril, combien d'hommes ont travaillé ?—R. 29.

Q. 63 ont été payés. Le 4, combien d'hommes ?—R. 24.

Q. 62 ont été payés. Le 5, combien en avez-vous compté ?—R. 23.

Q. 62 ont été payés. Le 6, combien d'hommes ?—R. 15.

Q. 60 ont été payés. Le 7, combien ?—R. 12.

Q. 48 ont été payés. Le 8, combien d'hommes ?—R. 16.

Q. 35 hommes ont été payés. Le jour suivant était un dimanche.

M. HAGGART.—On prétend qu'ils n'ont pas été payés.

M. DAVIES.—On prétend, mais ils sont inscrits sur le bordereau de paye attesté.

M. HAGGART.—Mais ils ne sont pas payés. Il y a \$60,000 qui sont impayés.

Par M. Davies :

Q. Le 10, combien d'hommes avez-vous inscrits ?—R. 20.

Q. 49 sont portés sur le bordereau de paye attesté. Le 11, combien d'hommes ?—R. 10.

Q. J'en ai 18 sur mon sommaire ?—R. Oui, c'est 18. Mes chiffres sont mal formés, je crois que c'est 18.

Q. Ce jour-là il y en a 47 sur le bordereau de paye. Le 12, combien d'hommes ont travaillé ?—R. 16.

Q. 44 sont inscrits sur le bordereau de paye. (S'adressant à M. Haggart.) Je dirai, monsieur Haggart, que tous ces hommes sont sur les bordereaux transmis, attestés et payés pour ce mois, vous savez.

M. HAGGART.—Oui.

M. DAVIES.—Tous ces bordereaux transmis et attestés ont été payés en mars.

M. HAGGART.—C'est bien.

Par M. Davies :

Q. Nous étions rendus au 13 avril. Maintenant, le 14, combien d'hommes ?—R. 16 hommes.

Q. Seize hommes ont travaillé et 38 sont portés sur le bordereau de paye. Combien d'hommes le 15 ?—R. 8.

Q. Huit hommes ont travaillé et 39 sont inscrits. Le 17, combien ?—R. 16.

Q. 33 sont inscrits. Combien d'hommes le 18 ?—R. 15.

Q. Il y en a 33 qui sont portés sur le bordereau de paye attesté. Le 19, combien d'hommes ?—R. 14.

Q. Trente sont inscrits. Le 20, combien ?—R. 14.

Q. Vingt-huit sont inscrits. Le 21, combien ?—R. 14.

Q. Trente-trois sont inscrits. Le 22 ?—R. 14.

Q. Trente-huit sont inscrits. Le 24, combien ?—R. 15.

Q. Trente-six sont inscrits. Combien le 25 ?—R. 42.

Q. Quarante-huit sont inscrits. Il y a eu assez d'honnêteté ce jour-là. C'est un jour favorable. Il a dû y avoir quelque chose de particulier le 25. Combien d'hommes le 26 ?—R. 40.

Q. Soixante et trois sont inscrits. Le 27, combien ?—R. Il n'y en a pas eu.

Q. Un a été inscrit. Combien d'hommes le 28 ?—R. 43.

Q. Quarante-trois ont réellement travaillé et 64 sont portés sur le bordereau de paye. Le 29, combien ?—R. 28.

Q. Cinquante sont inscrits. Le 1^{er} mai, combien ?—R. 5.

Q. Cinq hommes ont travaillé, et 3½ en demi-journées sont inscrits. Le 2 mai ?—R. 11.

Q. 26 sont inscrits. Le 3, combien ?—R. 13.

Q. Et 33 sont inscrits. Le 4 ?—R. 13.

Q. Neuf en demi-journées sont inscrits. Le 5 ?—R. 14.

Q. Vingt-six sont inscrits. Le nombre total des hommes qui ont travaillé au pont Wellington, entre le 20 mars et le 15 mai 1893 inclusivement, est de 768½

d'après votre état, et le bordereau de paye attesté en contient 1,794½. Maintenant, passez-moi le bordereau de paye, je vous prie. Monsieur Doheny, vous êtes un de ceux qui ont attesté ces deux listes?—R. Non, monsieur.

Q. Regardez ce bordereau!—R. Mon certificat est: "Reçu les effets ci-dessus, M. Doheny, mesureur de pierre."

Q. Vous avez signé le bordereau de paye?—R. Non; j'ai signé un certificat concernant la pierre.

Q. Vous avez signé ce qu'on appelle ici un sommaire ou un compte contre le département des Chemins de fer préparé par E. St. Louis, l'entrepreneur. Le papier que je vous ai donné à lire est appelé une récapitulation du nombre des tailleurs de pierre, 12,313 heures à tant, contremaître, tant, ouvriers, 3,885, journaliers ordinaires, charretiers avec voitures simples, formant un total de \$9,127. Savez-vous s'il y a une date quelconque? Pouvez-vous m'aider à trouver les dates que ce montant couvre? Quel espace de temps se trouve compris ou pour quel espace de temps avez-vous eu l'intention de le faire servir?—R. Lorsque j'ai signé, le compte de la pierre devait être annexé, autrement je n'aurais pas signé. Mon certificat atteste que j'ai reçu la pierre, quelle qu'en fût la quantité.

Q. Ainsi, vous voulez donner à entendre que votre signature atteste seulement ce qui concerne la pierre?—R. Elle est là pour attester que j'ai reçu les effets, et le compte de la pierre devait être annexé.

Q. Cette encre bleue est un timbre que vous avez apposé dans le temps?—R. Il y était lorsque j'ai signé; il y avait été mis avant de recevoir ma signature.

Q. Avant d'avoir signé, ces mots: "Reçu les effets ci-dessus" étaient imprimés là?—R. J'ai signé "M. Doheny, mesureur de pierre et vérificateur."

Q. Et vérificateur?—R. Oui.

Q. Maintenant, je vais continuer l'interrogatoire tel que commencé. Reprenez votre livret et nous allons en finir. Regardez à la date du 20 mars, et dites combien d'hommes ont travaillé au pont du Grand Tronc et à l'écluse n° 1?—R. 95.

Q. Le bordereau de paye en contient 12 pour le pont et 115 pour l'écluse, soit 127 hommes. Le 21, combien?—R. 102.

Q. 127 sont inscrits. Le 22, combien?—R. 83.

Q. 115 sont inscrits comme ayant travaillé. Le 23?—R. 70.

Q. Et 127 sont mentionnés. Le 24?—R. 63.

Q. 127 sont inscrits. Le 25?—R. 72.

Q. 127 sont mentionnés comme ayant travaillé. Le 27 mars, combien?—R. 67.

Q. Il n'y a rien le 26—c'était un dimanche?—R. Oui.

Q. Le 27, soixante-sept hommes ont travaillé et 125 sont inscrits. Le 28, combien?—R. 67.

Q. 126 sont mentionnés. Le 29?—R. 67.

Q. Et 123 sont inscrits sur le bordereau de paye. Le 30?—R. 38.

Q. 118 sont inscrits. Combien le 31?—R. 20.

Q. Et il y en a 123 sur le bordereau de paye. Le 1^{er} avril, combien?—R. 26.

Q. 125 sont inscrits. Le 3, combien?—R. 56.

Q. 125 sont inscrits. Le 4?—R. 54.

Q. Et 128 sont inscrits. Le 5, combien?—R. 52.

Q. 131 sont mentionnés. Le 6?—R. 49.

Q. 127 sont inscrits. Le 7?—R. 49.

Q. 121 sont inscrits. Le 8?—R. 48.

Q. 119 sont inscrits. Le 10?—R. 21.

Q. 131 sont inscrits. Combien le 11?—R. 23.

Q. Et 131 sont mentionnés comme ayant travaillé. Le 12, combien?—R. 23.

Q. 131 sont inscrits. Le 13, combien?—R. 46.

Q. 125 sont inscrits. Le 14?—R. 41.

Q. 126 sont inscrits. Le 15?—R. 40.

Q. 119 sont inscrits. Le 17?—R. 38.

Q. 130 sont inscrits. Le 18?—R. 37.

Q. Et 115 sont inscrits. Le 19?—R. Il n'y en a pas.

Q. Et 88 sont inscrits. Le 20?—R. Il n'y en a pas.

Q. 74 sont inscrits. Le 21?—R. Il n'y en a pas.

Q. Et 64 sont inscrits. Le 22?—R. Il n'y en a pas.

Q. Et 63 sont inscrits. Le 24?—R. 40.

Q. 63 sont inscrits. Le 25?—R. 30.

Q. Et 63 sont inscrits. Le 28?—R. Il n'y en a pas.

Q. Le 26?—R. Rien.

Q. Et le 29?—R. 8.

Q. 16 sont inscrits. D'après le compte que vous avez tenu au jour le jour, 1,425 hommes ont travaillé au pont du Grand Tronc et à l'écluse n° 1 entre le 20 mars et le 29 avril 1893 inclusivement, tandis qu'on a attesté que 3,706 hommes avaient été employés, soit une différence en plus de 2,281 durant cet espace de temps. Je vous prierais de produire ce sommaire (le sommaire est produit, et coté pièce n° 30.) Maintenant, je vous demanderai si je dois comprendre que ces chiffres ont été inscrits au jour le jour?—R. Oui.

Q. Il ne peut pas y avoir de doute que vos chiffres sont parfaitement exacts?—R. Autant que je suis capable de vérifier et de compter.

Q. Il ne peut pas y avoir un doute raisonnable concernant votre capacité de vérifier. En tout cas, vous ne pourriez pas faire erreur de plus d'un ou deux?—R. Je ne crois pas.

Q. Et ces chiffres ont été inscrits au jour le jour. Maintenant, je désire savoir si vous avez présenté ces rapports à quelqu'un et à qui?—R. Je n'ai présenté ces rapports à personne.

Q. Pourquoi?—R. On ne me les a pas demandés.

Q. À qui ce rapport aurait-il dû être transmis, ou qui aurait dû le demander?—R. M. Kennedy aurait dû le demander, vu qu'il m'avait chargé de faire cette vérification.

Q. Et bien ! si vous n'avez pas fait rapport à M. Kennedy ni à personne autre quand on vous a demandé d'attester ou de signer un papier—je ne dirai pas attester puisque vous avez prétendu ne pas avoir attesté.....?—R. Oui, j'ai attesté le compte concernant la pierre.

Q. Quand on vous a demandé votre attestation à un papier contenant des chiffres si énormément différents de ce que vous saviez être la vérité, avez-vous attiré son attention sur le fait que c'était une fraude?—R. Je ne savais pas que c'était une fraude. Je ne les ai jamais vérifiés et il n'était pas de mon devoir de les vérifier.

Q. Les avez-vous regardés ?

M. HAGGART.—Je crois que vous le détournez de la question. Il dit que ce n'est pas ce qu'il a attesté. Il ne l'a jamais vu, il ne s'agissait que du mesurage de la pierre.

M. DAVIES.—Voici un sommaire ou un rapport présenté au gouvernement pour chacun des jours que je viens de mentionner, indiquant le nombre des tailleurs de pierre qui ont travaillé, les contremaîtres qui ont travaillé, les ouvriers, et les charretiers avec voitures doubles et simples.

M. HAGGART.—Le témoin a dit qu'il y avait une autre feuille annexée à l'état qu'il a attesté.

M. DAVIES.—S'il y en avait une, cela expliquerait la signature du témoin et l'exonérerait de tout soupçon de complicité.

LE TÉMOIN.—Ma signature était pour attester la livraison de la pierre.

M. HAGGART.—Voilà les faits. Je comprends d'après ce que m'a dit le sous-ministre qu'une autre feuille était annexée.

Par M. Bergin :

Q. Il s'agissait de la pierre que vous avez reçue et vérifiée?—R. Oui, certainement.

Par M. Davies :

Q. Avez-vous signé d'autres feuilles que le sommaire que je viens de vous montrer?—R. Je ne m'en souviens pas exactement.

Q. Vous voyez, cette récapitulation est entièrement restreinte à l'ouvrage fait au pont Wellington par les tailleurs de pierre, contremaîtres, ouvriers, journaliers et charretiers avec voitures simples et doubles?—R. Oui.

Q. Maintenant, continuons. Cette feuille particulière établie que \$9,127 sont dues par le gouvernement à St. Louis, l'entrepreneur, n'est-ce pas ?—R. Oui, d'après ce compte.

Q. Rien autre chose n'est réclamé que les salaires ; M. St. Louis ne fournissait pas la pierre ?—R. Oui, il la fournissait.

Q. Il n'en est pas question ici.—R. Le compte devait être annexé, car j'ai attesté que j'avais reçu des matériaux, et ce compte n'est pas pour matériaux.

Q. Vous dites que ceci était imprimé ?—R. Oui, quand j'ai signé.

Q. Vous avez signé en qualité de mesureur et vérificateur, et le papier que vous avez signé se rapporte entièrement et uniquement aux journées de travail des ouvriers et journaliers, sans qu'il y soit fait mention de matériaux ?—R. La signature se rapportait aux matériaux fournis et non à l'ouvrage fait.

Q. En recevant ce papier que vous aviez signé " mesureur et vérificateur," M. Schreiber ne pouvait-il pas supposer que vous aviez vérifié le temps des hommes ?—R. Je ne sais pas ce que M. Schreiber aurait pu supposer.

Q. Que supposerait un homme quelconque en recevant un papier signé " mesureur et vérificateur," qui se rapporterait uniquement aux tailleurs de pierre, ouvriers et charretiers ?—R. S'il lit les mots " Reçu les effets ci-dessus," il y regardera à deux fois avant d'aller plus loin. Il voudra savoir ce que c'est que ces effets ; ce ne sont certainement pas de l'ouvrage ni des hommes.

M. HAGGART.—Son certificat doit se rapporter à quelque chose qui était annexé. Il n'a pas signé les bordereaux de paye ; c'était une récapitulation.

LE TÉMOIN.—Mon intention n'était pas d'attester l'exactitude de cette feuille.

M. HAGGART.—De la pierre de taille venant de Terrebonne ?

LE TÉMOIN.—Ma signature, quel que soit le papier sur lequel elle se trouve, n'était que pour attester la livraison de la pierre.

Par M. Davies :

Q. De fait, vous n'avez pas eu l'intention d'attester d'une manière aussi absolue que vous l'avez fait ?—R. J'ai attesté seulement que j'avais reçu une certaine quantité de pierre chaque mois.

Q. Et vous avez apposé votre signature au bas d'un certificat disant que le compte ci-dessus était exact dans tous ses détails ?—R. En ce qui concernait la pierre seulement.

Par M. Bergin :

Q. En un mot, vous avez attesté en qualité de mesureur de pierre ?—R. Oui.

M. HAGGART.—Qu'a-t-il ajouté après sa signature ?

M. DAVIES.—" M. Doheny, mesureur de pierre."

M. HAGGART.—Le certificat est donc donné par lui en sa qualité de mesureur.

Par M. Davies :

Q. Quelle explication avez-vous à donner sur le fait que vous avez attesté, en qualité de vérificateur, l'exactitude d'un compte qui ne mentionnait que des gages et pas autre chose ?—R. Lorsque j'ai commencé à remplir mon emploi, je crois que c'est le premier certificat que j'ai signé en qualité de mesureur et vérificateur.

Q. Je ne crois pas.—R. Je n'en suis pas positif. Il n'y a pas de date sur ce compte.

Q. Il y a une date ici.—R. 20 juin. M. Kennedy n'était pas là le 20 juin.

Q. C'est un chèque officiel ?—R. Oui, je suppose.

Q. Quand avez-vous été nommé ?—R. Vers le 15 février, à peu près ; je ne suis pas positif.

Q. Par qui ?—R. Par M. Kennedy.

Q. Et vous deviez faire cette vérification ?—R. Oui.

Q. C'était une partie de votre devoir et vous avez rempli votre devoir en faisant cette vérification ?—R. Oui.

Q. Et vous avez ensuite attesté l'exactitude de certains comptes de la manière qu'ils paraissent l'avoir été ici ?—R. Oui.

Q. Qu'ils soient de nature à induire en erreur ou non, c'est au comité à en juger?—R. J'ai attesté en qualité de mesureur que j'avais reçu la quantité de pierre, et rien de plus.

Q. Vous avouerez que vous avez signé un compte se rattachant entièrement aux salaires, et vous avez signé en qualité de vérificateur ainsi qu'en qualité de mesureur?—R. Lorsque j'ai signé cette feuille, le compte concernant la pierre devait y être annexé.

Q. C'est impossible, car le montant du compte a été établi et il ne couvre que les salaires uniquement?—R. Le compte de la pierre devait être annexé à cette feuille.

Q. Si le compte de la pierre eût été attaché à cette feuille, il en aurait augmenté le montant, mais cette feuille représente \$9,127 pour salaires seulement. Il est évident que, en ce qui concerne cet état, il ne pouvait pas inclure des matériaux?—R. J'ai attesté en qualité de mesureur de pierre.

Par M. Mills :

Q. Qui attestait le temps dont vous teniez note?—R. Je ne tenais pas note du temps, c'était une simple vérification. J'ai tenu note du temps des hommes plus tard, après la suspension de M. Kennedy.

Q. Qui attestait ceci? Dans quel but cette vérification était-elle faite?—R. Je suppose que M. Kennedy voulait contrôler M. St. Louis; je ne sais pas.

Q. Vous en faisiez rapport à K. Kennedy?—R. Non, monsieur; je n'ai jamais fait de rapport, on ne me l'a jamais demandé.

Par M. Davies :

Q. Il n'a pas fait rapport parce que Kennedy ne le lui a pas demandé, et maintenant je lui demande pourquoi il a attesté ce compte qui concerne uniquement le temps des hommes?—R. Je n'ai pas attesté l'exactitude du temps des hommes.

Q. Malheureusement, vous l'avez fait. Je veux bien accepter votre explication pour ce qu'elle vaut. Vous dites ce que vous avez eu l'intention de faire?—R. Le compte de la pierre devait être annexé.

Q. Ne voyez-vous pas que si le compte de la pierre avait été annexé, il aurait augmenté le montant du compte?—R. Si le compte de la pierre avait été annexé, il aurait augmenté le montant de celui-ci. Il devait être annexé sur une autre feuille.

Q. Ne voyez-vous pas que vous avez attesté l'exactitude d'une feuille comprenant exclusivement le temps des hommes?—R. Mais que je n'ai pas signée en qualité de pointeur.

Q. Vous avez signé en qualité de vérificateur?—R. Oui.

Q. Vous voyez que réellement vous l'avez attestée et votre intention n'était pas d'attester l'exactitude des salaires des hommes?—R. Du temps des hommes, monsieur, non, pas à cette époque. Plus tard, j'ai attesté l'exactitude du temps des hommes.

Q. En réalité, vous avez signé, en qualité de mesureur et vérificateur, un compte qui comprend exclusivement et uniquement les salaires et le temps des hommes?—R. J'ai probablement signé sans savoir ce qui en était.

Q. Vous a-t-on demandé d'attester ce compte?—R. Je suppose qu'on a dû me le demander.

Q. Croyez-vous avoir examiné ce compte?—R. Je ne peux pas le dire.

Q. Si Kennedy vous avait demandé d'attester un compte, l'auriez-vous fait sans l'examiner?—R. Probablement que je l'aurais pu.

Q. Pourquoi, vous qui occupez une position pleine de responsabilité et qui paraissez être un homme très intelligent, nommé pour vérifier le temps des hommes, auriez-vous signé un papier sans l'examiner parce qu'un officier supérieur vous le demandait?—R. J'ai dit que je ne l'avais pas signé.

Q. Vous avez dit que vous l'auriez probablement signé?—R. J'ai dit que probablement j'aurais pu le signer. Je ne crois pas l'avoir fait.

Q. Vous souvenez-vous d'avoir examiné le compte que vous avez devant vous?—R. Je me souviens d'avoir examiné tous les comptes concernant la pierre et que j'en ai attesté l'exactitude après les avoir examinés avec soin.

Q. Et le temps des hommes ?—R. Quant au temps des hommes, je n'avais pas l'intention d'en attester l'exactitude quand j'ai signé.

Q. Vous avez signé non seulement en qualité de mesureur, mais en celle de vérificateur, emploi que vous occupiez ?—R. Kennedy m'avait dit de signer en qualité de mesureur et de vérificateur.

Q. En conséquence, M. Kennedy avait l'intention de vous faire signer ce certificat comme vérifiant le temps aussi bien que la quantité de pierre ?—R. Non, monsieur, la pierre seulement. Je pouvais être mesureur et vérificateur en même temps.

Q. Vous avez signé en qualité de mesureur seulement sur cet autre document, et quand il s'est agi de ce compte qui comprend les salaires, vous l'avez signé en qualité de mesureur et vérificateur ? Quelle intention supposez-vous que M. Kennedy avait en vous demandant de signer en qualité de vérificateur ?—R. Je ne sais pas quelle était son intention.

Q. Maintenant, après avoir vu le document que vous avez signé et compris la portée de votre signature, que pensez-vous de son intention ?—R. Je n'en sais rien ; je suis ici pour dire ce que je sais.

Par M. Haggart :

Q. Ce que vous avez signé là, c'est le timbre usuel du bureau ?—R. Je le crois.

Q. C'est le timbre usuel du bureau ?—R. Le timbre y était lorsque j'ai signé.

Q. Vous avez signé alors simplement en qualité de mesureur et vérificateur ?—R. En qualité de mesureur de pierre.

Le comité s'ajourne.

SALLE DE COMITÉ, N° 49.

CHAMBRE DES COMMUNES, 3 juillet 1894.

Le comité se réunit.

M. E. P. HANNAFORD est appelé, assermenté et interrogé:—

Par M. McMullen :

Q. Vous êtes l'ingénieur en chef de la compagnie du Grand Tronc de chemin de fer?—R. Oui, monsieur.

Q. Vous savez que le pont sur le canal Lachine, le pont de la rue Wellington, dans lequel votre compagnie était intéressée, a été reconstruit?—R. Oui, monsieur, il a été reconstruit en 1892 et 1893.

Q. Votre compagnie ou vous-même, ou peut-être le gérant, avez eu des entrevues avec l'ingénieur en chef du département des Chemins de fer au sujet de la reconstruction de ce pont?—R. Il a été échangé des correspondances entre le gouvernement et la compagnie, et subséquemment il y a eu des entrevues entre les fonctionnaires du gouvernement et les officiers du Grand Tronc.

Q. Au sujet de la construction de ce pont?—R. Au sujet de la construction du pont du chemin de fer sur le canal Lachine, rue Wellington, à Montréal.

Q. Eh bien! pouvez-vous dire quand a eu lieu cet échange de correspondances entre les ingénieurs du gouvernement et ceux du Grand Tronc?—R. Dans le cours du mois d'octobre 1892.

Q. A-t-on demandé à votre compagnie de faire une offre concernant la construction du pont?—R. Pour sauver du temps, vous me permettrez de m'expliquer. Au mois d'octobre 1892, feu M. Trudeau, agissant au nom du gouvernement, écrivit à la compagnie du Grand Tronc, l'informant que le gouvernement avait l'intention de construire sur le canal Lachine, rue Wellington, Montréal, un pont de chemin de fer différent de celui qui existait alors, le projet étant d'enlever les deux piles et de laisser la pile-pivot, en reliant les deux côtés du canal au moyen de deux arches et d'un pont tournant sur pivot au centre. M. Trudeau demandait à la compagnie si elle voulait se charger de la construction de la superstructure du pont, c'est-à-dire, de la partie en fer ou en acier du pont, et dans ce cas, de lui fournir une estimation du coût. C'était en octobre 1892, et la compagnie répondit, vers la fin du mois, qu'elle estimait le coût de la superstructure à \$35,000. En 1892, à la fin de novembre, M. Trudeau écrivit de nouveau à la compagnie, accusant réception de la première lettre, et disant que la compagnie aimerait peut-être à faire une offre pour exécuter en même temps l'infrastructure du pont. Cette lettre, par suite de quelque circonstance malheureuse, n'est jamais parvenue à mon bureau. Elle était adressée à M. Seargeant, gérant général du chemin de fer. Il renvoie ces choses aux officiers qu'elles concernent, et ce n'est que vers la fin de décembre que j'ai reçu cette lettre à mon bureau. Je fis une estimation du coût, et M. Seargeant écrivit au département le 28 décembre 1892, disant que la compagnie estimait le coût de l'infrastructure du pont à \$35,000, somme égale à celle du coût de la superstructure. En conséquence, les deux sommes réunies formaient \$70,000 pour la construction du pont en entier; mais il proposait, vu que la saison était très avancée—de fait, messieurs, toutes les carrières étaient fermées, nos grues étaient démontées, et tout était remis pour l'hiver,—il proposait que, si nous nous en chargions, nous exécuterions l'entreprise pour le gouvernement à la journée, pour ainsi dire; que nous montrerions l'état des dépenses, les bordereaux de paye, le nom de chaque homme, et le coût de tous les matériaux, en allouant de plus une somme raisonnable pour la surveillance, l'usage du matériel fixe, des grues à vapeur et de l'outillage. Il fut échangé un grand nombre de dépêches, et finalement M. Schreiber vint à Montréal dans le cours de janvier 1893. Il désirait, je crois, que la compagnie entreprît la construction du pont pour la somme de \$70,000. Nous répondîmes: "Non, la saison est tellement avancée que

nous hésitons à l'entreprendre; mais nous l'exécuterons pour vous et vous nous paierez ce qu'elle coûtera." Il n'y a jamais eu de doute que le pont pouvait être construit et prêt à servir pour le 1er mai. En ma qualité d'ingénieur de la compagnie, je n'en ai jamais douté; mais quant à tout finir, à le passer au papier sablé, comme on dit, pour le 1er mai 1893, non! La chose en resta là, et le 8 février 1893, le gouvernement informa la compagnie que les travaux étaient commencés, et c'est la dernière lettre que nous avons reçue de sa part. Nous lui avons aidé autant que possible à exécuter l'entreprise.

Par M. McMullen :

Q. L'emplacement des travaux est tout près de vos propriétés?—R. Oui, à moins d'un quart de mille.

Q. Avez-vous eu l'occasion d'observer les travaux à mesure qu'ils avançaient, de voir le nombre d'hommes employés, et la manière générale dont ces travaux étaient exécutés?—R. Je passais là deux fois par jour, mais je ne crois pas pouvoir dire que j'ai observé le mode suivi pour conduire les travaux. Je ne sais rien au sujet des hommes employés. Je ne peux rien en dire.

Q. Maintenant, croyez-vous que le mode adopté pour exécuter cette entreprise était le plus sage et le plus économique, ou s'il indiquait une intention de faire l'ouvrage à un prix raisonnable, c'est-à-dire, avait-on adopté le meilleur mode à suivre?—R. Il est difficile de répondre à cette question. Chacun à sa manière d'exécuter des travaux. Ce n'est pas le mode que j'aurais suivi pour construire un pont de chemin de fer; mais je ne veux pas laisser supposer que je désire m'ériger en juge sur la méthode suivie pour exécuter les travaux. Des messieurs en ont eu la conduite et ils les ont exécutés.

Par M. Lister :

Q. La correspondance, dites-vous, a commencé dans le cours d'octobre?—R. Oui.

Q. A cette époque la compagnie du Grand Tronc aurait entrepris l'infrastructure et la superstructure pour la somme de \$70,000?—R. Oui, à cette époque.

Q. Puis l'affaire a traîné en longueur jusqu'au mois de janvier?—R. Oui.

Q. Et l'entreprise devait être terminée pour le 1^{er} mai?—R. Parachée, disaient-ils.

Q. Au mois de janvier, M. Schreiber a-t-il voulu vous donner l'entreprise pour la somme de \$70,000?—R. Oui; il nous en a fait l'offre.

Q. Il vous en a fait l'offre, mais vous avez refusé parce que votre outillage était démonté?—R. Et bien! nous en avons parlé avec lui. Je vais vous parler avec franchise, messieurs. J'ai cru que mon estimation de \$35,000 pour la superstructure était très élevée, et j'ai cru qu'il vaudrait mieux pour la compagnie et pour le gouvernement que l'entreprise fût exécutée à la journée, et en voici la raison: le gouvernement avait, je crois, une quantité de pierre sur le terrain qui pouvait être employée dans le pont. Cette pierre aurait pu y être utilisée, et le gouvernement aurait eu le bénéfice de ses propres matériaux.

Q. Auriez-vous consenti à entreprendre les travaux à la journée?—R. Certainement, au mois de janvier.

Q. Vous auriez consenti à faire exécuter l'entreprise à la journée?—R. Oui. C'était notre offre. Le 28 décembre, nous avons offert de l'exécuter à la journée.

Q. Dans le cours de février, vous avez vu de nouveau l'ingénieur en chef?—R. Non, je n'ai jamais vu l'ingénieur en chef au sujet du pont après le mois de janvier.

Q. Il vous a informé ensuite que le gouvernement avait décidé de construire le pont lui-même?—R. Le 8 février, M. Balderson en a informé officiellement la compagnie du Grand Tronc.

Q. Vous n'avez plus eu de communications avec le gouvernement?—R. Non, pas après le milieu de janvier, quand M. Schreiber est venu à Montréal.

Q. Vous qui êtes un ingénieur d'une grande expérience, hésiteriez-vous à dire que ce pont aurait pu être construit à cette époque pour le prix de \$100,000?—R. Il aurait pu être construit pour \$70,000.

Q. Je parle du mois de janvier?—R. Oui. Le gouvernement aurait pu le faire construire pour cette somme.

Par M. Gibson :

Q. En préparant votre estimation pour la maçonnerie du pont, quel prix avez-vous fixé pour la verge cube?—R. J'ai fixé un prix que vous seriez content d'avoir —\$30 par verge cube. Cela comprenait toutes les éventualités, comme le sciage de la glace et toutes les autres difficultés qui se présentent en hiver.

Par M. Lister :

Q. Tout était compris?—R. Oui.

Par M. Gibson :

Q. Le sciage de la glace et autres ouvrages accessoires?—R. Oui; et le travail de nuit aussi bien que le travail de jour.

Q. A votre avis, était-ce une grande entreprise?—R. C'était une entreprise qui exigeait beaucoup d'attention personnelle. Il aurait fallu que je fusse là le jour et la nuit à de courts intervalles.

Q. C'est-à-dire que quand on vous a offert l'entreprise après le 8 février, elle aurait exigé votre surveillance personnelle?—R. Lors de l'entrevue que nous avons eue vers le milieu de janvier, nous avons cru que le gouvernement avait l'intention de ne pas faire faire l'ouvrage par le Grand Tronc. Vous savez que l'estimation de la maçonnerie est datée du 24 décembre 1892.

Q. Avez-vous préparé des plans sur lesquels vous avez basé l'offre faite au gouvernement? Avez-vous préparé le plan de la maçonnerie qui devait être démolie?—R. Suffisamment pour déterminer les quantités, oui.

Q. Avez-vous soumis ce plan avec votre offre au gouvernement?—R. Non, monsieur.

Q. Vous n'avez pas soumis de plans?—R. Non, il n'y a eu que la lettre du gérant général.

Q. D'après le plan que vous aviez fait de l'infrastructure, vous consentiez à vous charger de l'entreprise pour le prix de \$35,000?—R. Oh! oui.

Q. Relativement à ces \$35,000, vous avez cru que c'était presque commettre une injustice envers le gouvernement que de demander cette somme, et vous avez préféré offrir de faire l'ouvrage à la journée?—R. J'ai cru que le prix était élevé et qu'il serait plus juste de l'exécuter à la journée, surtout parce que le gouvernement avait des matériaux qui pouvaient être utilisés.

Q. Vous auriez utilisé la pierre appartenant au gouvernement?—R. Oui, autant que possible.

Q. Avec l'expérience que vous possédez comme ingénieur et la réputation que vous avez acquise, vous n'avez jamais eu l'habitude de demander à votre compagnie plus d'argent que ne le comportait vos travaux à faire?—R. Non, jamais de ma vie.

Q. Vous êtes parfaitement sûr que l'estimation que vous avez faite était, comme toutes les autres, suffisante pour les travaux à exécuter?—R. J'en étais convaincu et je le suis encore.

Par M. Bergeron :

Q. Pour quelle profondeur avez-vous fait votre estimation?—R. Pour 18 pieds. Nous avions l'intention de donner 18 pieds aux culées. On aurait pu donner 20 ou 22 pieds de profondeur, si on l'avait voulu.

Q. Une voie navigable de 18 pieds?—R. 18 pieds de profondeur aux culées au-dessous de la surface du canal Lachine.

Q. C'est d'après cette profondeur de 18 pieds que vous avez fait votre estimation de \$35,000 pour l'infrastructure?—R. Oui; l'ingénieur du gouvernement m'avait fourni le plan et j'ai préparé l'estimation.

Par sir Charles Hibbert Tupper :

Q. J'aimerais vous interroger au sujet de quelque chose que vous avez dit tantôt, car je crois que c'est la première fois que nous en entendons parler. Vous parlez de la lettre de M. Trudeau, et vous dites qu'il a écrit à la compagnie du Grand Tronc lui demandant une offre pour l'infrastructure. Êtes-vous bien certain qu'il a men-

tionné l'infrastructure?—R. Il a demandé une offre pour les deux. Le 7 octobre 1892, il nous a demandé une offre pour la superstructure, et le 28 ou 29 novembre 1892, il nous a écrit qu'il pensait que nous aimerions à soumissionner l'entreprise de l'infrastructure en même temps que celle de la superstructure.

Q. Vous vous en souvenez parfaitement?—R. J'ai la lettre ici, sir Charles.

Q. Pouvez-vous la produire?—R. Je l'ai et je vais vous la lire. Elle est datée du 29 novembre 1892, et signée T. Trudeau, secrétaire intérimaire. Elle est adressée à William Wainwright, assistant gérant général de la compagnie du Grand Tronc. La voici :—“ Au sujet de votre lettre du 15 courant, donnant une estimation approximative de \$35,000 comme étant le coût de la superstructure du nouveau pont projeté sur le canal Lachine, rue Wellington, je vous informe que notre ingénieur-surintendant, M. Parent, nous dit que d'après plusieurs conversations qu'il a eues avec votre ingénieur en chef, il est porté à croire que votre compagnie consentirait à entreprendre les travaux de la superstructure et des piles en maçonnerie du pont. En conséquence, je suis chargé de vous demander de vouloir bien informer le département si votre compagnie entreprendrait ces travaux, et dans ce cas de nous donner une soumission pour l'infrastructure en même temps que pour la superstructure.” C'est sur cette lettre que celle du gérant général, datée du 28 décembre, est basée.

Par sir Charles Hibbert Tupper :

Q. Vous rappelez-vous, ou avez-vous parmi vos papiers, un télégramme de M. Seargeant, en janvier, refusant d'entreprendre les travaux et donnant une raison?—R. Il porte la date du 16 janvier, mais je ne sais pas si elle est exacte :—“ A. C. Schreiber, Ottawa; signé par L. J. Seargeant.—Nous préférons que vous exécutiez l'entreprise de notre pont sur le canal; nous donnerons toute l'aide nécessaire, et nous coopérerons autant que possible, et immédiatement.” C'était parce que le gouvernement n'avait pas accepté notre offre.

Par M. Gibson :

Q. A temps?—R. Oui.

Par sir Charles Hibbert Tupper :

Q. Vous avez dit que le Grand Tronc avait offert d'exécuter l'entreprise pour une certaine somme. Était-ce par écrit, ou parlez-vous d'une conversation?—R. Je parle de la lettre du gérant général, datée du 28 décembre 1892.

Q. Avez-vous cette lettre?—R. J'en ai une copie.

Q. J'aimerais à avoir cette lettre?—R. Elle est datée du 28 décembre 1892, et adressée par M. Seargeant à M. Schreiber :—

“ MON CHER MONSIEUR,—Votre prédécesseur nous a écrit au sujet du pont du chemin de fer sur le canal, qui doit être reconstruit en même temps que le pont public projeté. Il n'y a pas de temps à perdre pour entreprendre les travaux que le gouvernement désire, si je comprends bien, que la compagnie entreprenne.

“ M. Hannaford évalue les frais de la superstructure du pont du chemin de fer à \$35,000, et à la même somme la construction de deux nouvelles culées en maçonnerie, en laissant la pile-pivot telle qu'elle est et en construisant de nouveaux caissons entourés de pilotis. Les piles actuelles devront être remplacées. De sorte que la superstructure et la maçonnerie, ainsi que les caissons et les piles du pont du chemin de fer, le tout complet, pourront coûter \$70,000, plus ou moins.

“ Vu que ces travaux doivent être exécutés durant l'hiver et le printemps, lorsque les jours sont courts et que les difficultés sont grandes, je recommanderais comme étant le mode le plus équitable et le plus convenable, de faire payer au gouvernement le coût exact des travaux, en ajoutant une somme raisonnable pour l'outillage et la surveillance, et que les paiements soient faits à mesure que les travaux avanceront, sur le certificat de l'ingénieur du gouvernement.

“ Cette proposition me semble raisonnable et je serai heureux de savoir si elle est approuvée en principe.”

Q. Avez-vous une autre lettre concernant l'offre d'exécuter les travaux?—R. Non, je n'ai que celle du 28.

Q. Est-ce la lettre dans laquelle vous dites que la compagnie offre d'exécuter les travaux pour le prix de \$70,000?—R. Oui.

Q. C'est l'interprétation que vous donnez à cette lettre?—R. Oui.

Q. Quelle partie particulière croyez-vous—je vous prierai de vouloir bien la lire—il me semble qu'elle ne donne qu'une opinion quant au coût des travaux, mais indique une disposition de les exécuter pour le prix qu'ils coûteraient, en tenant un compte?—R. C'est cela.

Q. Ce n'est pas une offre de les exécuter moyennant \$70,000?—R. Non.

Par le président :

Q. Cette offre a-t-elle jamais été faite?—R. D'exécuter les travaux pour le prix de 70,000? Non, monsieur. Nous avons offert de les exécuter de bonne foi.

Par sir Charles Hibbert Tupper :

Q. Il n'y a pas eu d'offre pour une somme quelconque?—R. Non, car le temps était passé.

Par M. Gibson :

Q. Mais dans le cours d'octobre ou novembre, vous auriez consenti, si on vous avait donné l'entreprise?—R. Certainement.

Q. Mais vous n'y consentiez plus du moment qu'elle était retardée jusqu'au mois de février?—R. Non.

Par sir Charles Hibbert Tupper :

Q. Mais cette disposition n'a jamais été communiquée au gouvernement sous forme d'une offre définie?—R. C'est la première offre que nous avons faite après avoir reçu cette lettre, qui ne nous est parvenue qu'à la fin de décembre.

Q. C'était celle que contient cette lettre?—R. Oui, car nous avons répondu immédiatement après l'avoir reçue. Nous l'avons reçue après Noël seulement.

Par M. Lister :

Q. Mais \$70,000 auraient suffi pour l'infrastructure et la superstructure, et tout le reste?—R. Oui, monsieur, et la seule différence entre le gouvernement et nous était celle-ci : je croyais et je crois encore aujourd'hui que l'estimation de \$70,000 était trop élevée, mais je voulais m'en débarrasser. J'ai transmis l'estimation la veille de Noël. Elle était très élevée. Elle contenait plusieurs articles considérables, mais je savais, étant un vieux citoyen de Montréal, que ces choses pouvaient arriver. Lorsque j'ai préparé l'estimation, j'ai dit à mes gens : Il y aura une marge de \$10,000 peut-être.

Par M. Tarte :

Q. En faveur du gouvernement?—R. Non, en faveur du Grand Tronc. Nous n'avions pas besoin de ces \$10,000. Ensuite M. Schreiber arriva

Par sir Charles Hibbert Tupper :

Q. Par vos gens, vous voulez désigner M. Seargeant?—R. Oui. Ensuite, M. Schreiber arriva, et il fut très satisfait de tout, ainsi qu'il l'est toujours. Il n'est pas difficile de s'entendre avec M. Schreiber, car c'est un homme pratique. Maintenant, voici ce que M. Schreiber nous télégraphia d'Ottawa, le 4 janvier : "Construction de votre pont sur le canal près de la rue Wellington, Montréal, doit être commencée sans délai et terminée sans faute pour l'ouverture de la navigation. Des informations prises depuis que je vous ai vu me donnent la conviction qu'elle peut être exécutée. Soumissions pour la superstructure devraient être reçues sous un délai de dix jours. Voulez-vous l'entreprendre, ou nous en chargerons-nous? Comme vous m'avez dit l'autre jour que vous étiez prêt à faciliter l'affaire, j'ai toute confiance. Veuillez répondre par télégraphe." La seule différence entre le gouvernement et le Grand Tronc était dans ces mots—"et terminée." Je n'aimais pas à m'engager pour

ma compagnie, et signer "et terminée," car lorsqu'une chose est terminée elle est parachevée, et le pont n'est pas encore terminé aujourd'hui.

Par M. Lister :

Q. Est-ce vrai ?—R. Il n'est pas ce que M. Scheiber appellerait "terminé," car il est juste et droit, et il tient les gens, comme dit le vieux Silas Wegg, "le nez sur la meule." Il a la poigne forte. M. Schreiber aurait dit: "Vous n'avez pas terminé ce pont, monsieur." Je lui répondis: "Non, M. Schreiber, je vais vous dire ce que je ferai. Le pont sera prêt pour l'ouverture de la navigation, le 1er mai, et je laisserai le Grand Tronc crier après moi; il criera assez fort si le pont n'est pas prêt pour le chemin de fer." J'aurais accepté l'entreprise pour le prix de \$70,000, et j'aurais empêché \$10,000 pour la compagnie.

Par sir Charles Hibbert Tupper :

Q. Est-il juste de conclure, d'après ce que vous avez dit, que vous n'avez jamais été disposé à conseiller et que vous n'avez pas conseillé à la compagnie de faire une offre définie ?—R. C'est d'après mon estimation qu'elle a fait l'offre.

Q. Mais une offre définie ?—R. Eh bien ! je n'en sais rien. Ils ont écrit leurs propres lettres.

Q. Lorsque vous avez discuté l'estimation avec vos gens, c'est-à-dire, avec M. Seargeant, étiez-vous prêt à conseiller à la compagnie d'entreprendre ces travaux ou de soumissionner pour une somme ronde ?—R. Non ; j'ai dit: "Le prix est très élevé, et je n'aime pas cela. Je ne crois pas que ce soit juste pour notre compagnie ni pour le gouvernement." Une raison, entre autres, c'est qu'il n'y avait pas de pierre. Nous manquions absolument de pierre. Or, le gouvernement en avait une grande quantité, et j'ai dit: "Nous avons des grues et un outillage et tout ce qu'il faut, nous pourrions utiliser la pierre du gouvernement."

Q. Je comprends bien cela, mais le point que vous ne mentionnez pas est précisément celui que je veux constater, savoir, si en aucun temps vous avez recommandé à M. Seargeant de faire une offre pour une somme ronde ?—R. Non, monsieur, car si je le lui avait recommandé, il l'aurait fait, et il m'aurait fallu travailler toutes les nuits durant tout l'hiver.

Par M. Lister :

Q. Vous avez estimé qu'il y aurait un bénéfice de \$10,000 pour le Grand Tronc ?—R. Oui.

Q. Ce qui mettrait le coût réel à \$60,000 ?—R. Oui ; l'entreprise n'aurait pas coûté plus de \$60,000.

Par sir Charles Hibbert Tupper :

Q. Vous souvenez-vous quand M. Schreiber a été à Montréal et qu'il a vu M. Seargeant et vous-même ?—R. Je m'en souviens fort bien.

Q. En cette circonstance, vous souvenez-vous d'avoir conseillé à M. Seargeant de ne rien avoir à faire avec cette entreprise ?—R. Je lui ai conseillé de ne rien avoir à faire avec cette entreprise, excepté s'il la faisait exécuter à la journée. La saison était si avancée alors.

Par M. Gibson :

Q. C'était parce que la saison était avancée, parce qu'il était tard pour commencer les travaux ?—R. Oui ; je ne sais pas pourquoi nous nous sommes ainsi embrouillés.

Q. Pour quelle espèce de superstructure aviez-vous fait votre estimation ?—R. J'avais estimé le coût d'un pont en treillis rivés, de 274 pieds de longueur en tout, à bouts carrés.

Q. Comment aviez-vous l'intention d'ouvrir le pont ?—R. Je me proposais d'ouvrir et de fermer le pont au moyen d'une machine à vapeur.

Q. Est-ce ainsi que le gouvernement ouvre et ferme le pont actuel?—R. Non ; il est ouvert et fermé à bras.

Q. Combien faut-il de temps pour ouvrir et fermer le pont?—R. A peu près deux minutes pour l'ouvrir et autant pour le fermer. Il fonctionne très bien.

Q. Il y a encore beaucoup d'ouvrage à faire aux caissons et aux pilotis de chaque côté?—R. Les pilots sont encore tels qu'ils ont été enfoncés, plusieurs d'entre eux.

Q. Votre estimation comprenait des défenses de chaque côté et aux extrémités?—R. Oui.

Q. Le gouvernement n'en a pas posé?—R. Pas encore.

Q. Combien faudrait-il de temps pour ouvrir le pont au moyen de la vapeur?—R. A peu près une minute et demie. Dans un cas pressé, on aurait pu l'ouvrir en une minute.

Q. Quelle économie y aurait-il eu?—R. Je crois qu'il aurait été plus dispendieux d'employer la vapeur, mais ce mode aurait été préférable, suivant moi.

Q. Combien d'hommes faut-il avoir pour ouvrir et fermer le pont?—R. Il en faut trois. Deux suffiraient, mais trois sont nécessaires s'il vente.

Q. Et ils sont là jour et nuit?—R. Si on en a besoin. Le roulage de la compagnie n'est pas continu, jour et nuit, en cet endroit, mais il y a toujours deux hommes sur le pont, et le troisième vient à bord du train si on en a besoin.

Q. De sorte qu'on emploie réellement quatre hommes, ou bien trois pourraient être employés durant le jour et trois durant la nuit?—R. Oui.

Q. Ces hommes font-ils autre chose qu'ouvrir et fermer le pont?—R. Non.

Q. Ils sont réellement employés tout le temps sur le pont?—R. Oui.

Q. Un seul suffirait-il si on employait la vapeur?—R. Il serait bon d'en avoir deux : un mécanicien et un chauffeur.

Q. Quoi qu'il en soit, il faudrait un homme de moins en employant la vapeur?—R. Oui, c'est vrai ; mais il en coûterait aussi cher pour faire fonctionner le pont au moyen de la vapeur que par le mode actuel.

Q. Cependant, vous donniez au gouvernement dans votre estimation une machine à vapeur capable d'ouvrir et de fermer le pont, et votre estimation était au-dessous de celle fournie par la *Dominion Bridge Company*?—R. Mon pont était d'un genre différent ; il était plus lourd et plus long, et à cause de cela il aurait fallu employer la vapeur.

Q. Votre pont était plus lourd et, partant, d'une plus grande valeur?—R. C'était un pont en treillis rivés. Si une barge se heurtait contre le pont actuel, il ne résisterait pas au choc. Il valait mieux avoir un pont plus lourd en cas d'accident.

Q. Le pont actuel est inférieur à celui que vous aviez en vue dans votre estimation?—R. C'est mon opinion.

Q. Vous croyez que si votre pont avait été adopté il aurait été moins exposé à être endommagé par un choc de cette nature?—R. Oui ; un pont en treillage rivé est moins sujet à être endommagé qu'un pont boulonné.

Q. Il y a une différence entre la superstructure actuelle et la vôtre?—R. Il y a une différence dans le poids de 150,000 livres.

Q. Combien cette différence représente-t-elle?—R. \$6,000 à peu près.

Q. Quatre centins par livre?—R. Oui, à peu près.

Q. Votre pont valait réellement \$6,000 de plus que celui qui existe maintenant?—R. Oui.

Q. Dans vos \$35,000 sont compris la machine à vapeur et le mécanisme du pont?—R. Oui, ainsi que les abords sur la rue Wellington et sur le côté du Grand Tronc en allant à la Pointe Saint-Charles.

Q. Combien cette machine à vapeur aurait-elle coûté?—R. A peu près \$2,000.

Q. De sorte que vous fournissiez un pont valant \$6,000 de plus?—R. Oui, et puis nous avions les abords. J'ai déduit \$4,000 comme étant la valeur du vieux pont, dans l'intention de l'utiliser où je pourrais.

Q. Vous avez alloué \$4,000 comme étant la valeur du vieux pont?—R. Oui ; c'était dans mon estimation ; cela réduisait mon estimation de \$39,000 à \$35,000.

Le PRÉSIDENT.—Voici son estimation :—

“ Estimation du coût de la construction d'un nouveau pont tournant pour le roulage du Grand Tronc sur la rue Wellington—275 pieds de longueur en tout—bouts carrés, disons 600,000 livres, y compris le mécanisme, à 4 centins, construit.....	\$27,000
“ Peinturage, travaux provisoires, superstructure en bois, machine à vapeur, mécanisme et divers.....	7,000
“ Exhaussement des abords, pavage, etc	5,000
	<hr/>
	\$39,000
“ Moins, valeur du pont actuel.....	4,000
	\$35,000

“ Non compris la maçonnerie, les caissons, piles et défenses.

“ E. P. HANNAFORD,

“ *Ingénieur en chef.*

“ MONTRÉAL, 25 octobre 1892.”

Et voici l'autre :—

“ MONTRÉAL—Pont du canal Lachine, rue Wellington, pour le service du Grand Tronc de chemin de fer, estimation approximative :—

Culées—deux de 250 verges cubes, 500 verges cubes à \$30	\$15,000
Béton, 300 verges cubes à \$15.	4,500
Excavation, 600 verges cubes, disons.....	500
Bois de charpente pour fondations.....	2,000
Caissons et pilotis.....	9,000
Démolition de deux piles et divers travaux.	4,000
	<hr/>
	\$35,000
	<hr/>

“ Récapitulation—

Maçonnerie, etc., disons.....	\$35,000
Superstructure	35,000
	<hr/>
	\$70,000
	<hr/>

“ E. P. HANNAFORD,

“ *Ingénieur en chef.*

“ MONTRÉAL, 24 décembre 1892.”

Par sir Charles Hibbert Tupper :

Q. De quelle profondeur la voie navigable était-elle?—R. Ces estimations ont été préparées en vue d'une voie navigable de 19 pieds. C'était le plan de M. Parent.

Par M. Bergeron :

Q. Était-ce une voie navigable de 19 pieds?—R. C'était le plan fourni par le gouvernement.

Par M. Gibson :

Q. Ainsi, c'est sur le plan du gouvernement que vous avez basé votre estimation, et vous dites qu'en portant \$35,000 pour la maçonnerie et \$35,000 pour la superstructure, vous êtes convaincu que la compagnie du Grand Tronc aurait réalisé un bénéfice de \$10,000?—R. Oui, si la saison était propice.

Q. Et dans ces circonstances, l'entreprise pouvait être exécutée pour le prix de \$60,000, en ayant un temps raisonnable?—R. Oui, \$60,000 ou \$70,000. Elle aurait pu être exécutée pour le prix porté sur mon estimation. Je savais que mon estimation de l'infrastructure était très élevée.

Q. En supposant que vous auriez été obligé de creuser quatre pieds plus bas, de combien le coût de l'infrastructure aurait-il été augmenté?—R. En ajoutant 4 pieds aux 19, il aurait fallu faire des travaux d'épuisement, et ainsi de suite. Le tout aurait pu coûter \$8,000 de plus.

Q. \$8,000 de plus pour mettre la voie navigable à la profondeur que le gouvernement lui a donnée?—R. Je ne sais rien de cela. Le gouvernement ou tout autre gouvernement ferait la même chose, voyez-vous. Vous n'avez pas besoin d'avoir 22 pieds d'eau à pomper; 19 pieds d'eau sont autant qu'il faut pour porter un des steamers de la ligne Allan.

Q. En supposant que le gouvernement aurait décidé, après vous avoir donné l'entreprise, de creuser jusqu'à 22 pieds, vous croyez que vous auriez pu exécuter ces travaux pour le prix de \$8,000 de plus, et le Grand Tronc n'aurait pas été en perte?—R. Je pense, de la manière que les choses ont tourné, que toute l'entreprise aurait pu être exécutée pour \$70,000. Après que les travaux ont été terminés en mai 1893, je me suis convaincu qu'ils auraient pu être exécutés et que nous les aurions exécutés avec un profit de \$10,000.

Q. Je suppose que vous passiez sur le pont Wellington tous les jours en allant à votre bureau et en en revenant?—R. Oui.

Q. Avez-vous observé les travaux à mesure qu'ils avançaient?—R. Je n'y ai fait attention qu'une seule fois, au pont Wellington lorsque l'eau leur a causé des embarras. On était à construire un batardeau. C'était la seule difficulté qu'on paraissait avoir à surmonter. Tout le reste allait bien.

Q. Eh bien! avez-vous vu le pont provisoire dont on se servait durant la construction du nouveau pont de la rue Wellington?—R. Oui, je l'ai traversé.

Q. Avez-vous remarqué la forme des chevalets employés dans le pont provisoire?—R. Oui, le pont était assez solide.

Q. Vous n'avez pas vu qu'on employait trop de bois?—R. Non. J'ai dit que le pont était assez solide, et je l'ai traversé.

Q. Vous n'aviez aucune crainte à le passer?—R. Non, je le passais en toute sécurité et confiance. Il y avait là une grande quantité de bois, et il valait autant l'employer. Le bois ne manquait pas.

Q. Un million de pieds n'ont pas été employés?—R. Je ne connais rien de cela. Il y avait là beaucoup de bois, et on pouvait fort bien construire un pont solide.

Par M. Bergeron :

Q. M. Gibson vous a parlé des hommes qui ouvrent et ferment le pont. Ces hommes sont payés par le Grand Tronc?—R. Oui.

Q. Ils ne sont pas payés par le gouvernement?—R. Non.

Q. De sorte que, soit que le pont s'ouvre et se ferme au moyen de l'électricité, de la vapeur ou à bras, le gouvernement n'a pas à s'en occuper?—R. Non.

Q. Et vous pouvez encore employer la vapeur si vous le désirez?—R. Oui, si nous installons une machine à vapeur. M. Schreiber n'en veut pas. Je le connais trop bien pour cela.

Q. Mais, quoi qu'il en soit, c'est la compagnie du Grand Tronc qui paye ces frais?—R. Oui.

Par M. Lister :

Q. Avez-vous observé comment les employés du gouvernement se conduisaient?—R. D'après ce que j'ai vu, tout allait bien. M. Parent était là par intervalles, et M. Douglas par intervalles. M. Desbarats y était au commencement, et j'ai beaucoup regretté son départ, car nous nous étions attachés à lui et je le comprenais bien.

Q. Avez-vous vu M. St. Louis?—R. Une seule fois, spécialement. J'avais à lui demander de faire quelque chose pour faire passer notre roulage, et il le fit immédiatement.

Q. Et M. Kennedy?—R. Je me suis rencontré avec lui une fois, c'est tout.

Par M. Tarte :

Q. Avez-vous souvent vu M. Douglas?—R. Oui, quelquefois.

Q. Plusieurs fois?—R. Oui, plusieurs fois.

Par M. Gibson :

Q. Avez-vous examiné la maçonnerie au pont du Grand Tronc pendant qu'on y travaillait?—R. Oui, quelquefois.

Q. Était-elle meilleure que celle que vous aviez l'intention de faire exécuter?—R. Non; c'était une maçonnerie excellente et bien faite. Ils ont été favorisés; il n'y avait pas d'eau.

Q. Ils n'ont pas eu de difficulté à faire les fondations?—R. Non, rien du tout; le fond était solide.

Q. Excellent, solide?—R. Solide, dur.

Q. De sorte qu'il n'y a pas eu de frais à faire pour l'épuisement?—R. Non, pas autre chose qu'une pompe à bras. La glace a causé plus d'embarras.

Q. La maçonnerie est en pierre rustiquée?—R. En pierre rustiquée. Excellente maçonnerie, comme celle que nous faisons nous-mêmes.

Par M. McMullen :

Q. Vous savez qu'une commission a été nommée et qu'elle a tenu une enquête au sujet de ce pont?—R. A Montréal. J'en lisais le compte rendu tous les jours dans les journaux.

Q. Vous étiez chez vous dans le temps?—R. Oui. J'ai passé à Montréal la plus grande partie de l'hiver. Je m'absente fort peu de Montréal en hiver.

Q. Ne vous a-t-on pas demandé de comparaître?—R. Non.

Par M. Tarte :

Q. M. Douglas paraissait-il avoir la conduite de l'entreprise?—R. Non, monsieur, mais, comme il venait d'Ottawa, il paraissait avoir été autorisé à surveiller tous les employés de Montréal. C'est ce que j'ai cru comprendre. Il venait d'Ottawa, d'où émanent tous les pouvoirs, et il paraissait avoir l'autorisation de surveiller tous ces messieurs.

Q. Il est resté là plusieurs semaines?—R. Oh! oui, il allait et venait.

Par sir Charles Hibbert Tupper :

Q. Quand était-ce, monsieur Hannaford? Vous en souvenez-vous?—R. M. Douglas est arrivé après le départ de M. Desbarats.

Q. Après le 19 février?—R. Oui, monsieur. M. Douglas m'a été présenté par M. Parent.

Par M. Lister :

Q. Alors il a été là souvent?—R. Oui, il était sur les lieux; il venait nous voir presque continuellement.

Par M. Tarte :

Q. Vous considérez M. Desbarats comme étant un homme habile?—R. Oui; je le considérais comme étant éminemment compétent à conduire une entreprise de ce genre.

M. DOHENY est rappelé et, avec la permission du comité, il est interrogé contradictoirement par M. Geoffriou, C. R.

Q. Monsieur Doheny, quand avez-vous commencé à travailler au pont Wellington?—R. Vers le milieu de février.

Q. Qui vous payait?—R. M. St. Louis.

Q. En même temps que les autres ouvriers, sur le même bordereau de paye?—R. Oui.

Q. Votre nom était inscrit sur le bordereau de paye concernant le pont Wellington?—R. Je l'ignore. Je ne sais pas exactement où mon nom se trouvait

inscrit. J'occupais l'emploi de mesureur de pierre. Je recevais la pierre destinée au pont Wellington, au pont du Grand Tronc et à l'écluse n° 1.

Q. Quant au bordereau de paye sur lequel votre nom était inscrit, n'avez-vous pas vous-même dressé ce bordereau?—R. Non.

Q. Vous n'en avez jamais dressé?—R. Non.

Q. Ne savez-vous pas que ces bordereaux étaient dressés au bureau du pont Wellington?—R. Je le crois. Coughlin tenait compte de mon temps.

Q. Maintenant, n'avez-vous pas attesté ces bordereaux en ce qui concernait la pierre?—R. Oui.

Q. Vous deviez savoir que ces bordereaux étaient dressés là?—R. Oui.

Q. St. Louis prenait ces bordereaux et il payait les hommes?—R. Oui.

Q. Vous n'avez pas de doute que votre nom était sur le bordereau concernant les travaux du pont Wellington?—R. Oui, car c'était au pont Wellington. Je n'en suis pas positif. Je recevais la pierre pour tous les travaux et je crois que Coughlin tenait compte de mon temps.

Q. Vous êtes-vous absenté ou avez-vous été malade depuis le commencement de votre travail?—R. Non.

Q. Jamais?—R. Non.

Q. Quand avez-vous cessé de travailler?—R. J'ai cessé de travailler au pont Wellington lorsqu'il a été terminé.

Q. Quand?—R. Je crois que c'était en juin.

Q. Vous étiez mesureur de pierre, dites-vous?—R. Oui.

Q. Quels étaient les entrepreneurs de la fourniture de la pierre?—R. Delorimier fournissait la pierre pour le pont Wellington et M. St. Louis pour le pont du Grand Tronc et l'écluse n° 1.

Q. Quand Delorimier a-t-il commencé et cessé de fournir la pierre? Combien de temps lui a-t-il fallu?—R. Je ne sais pas quand il a commencé. Il livrait de la pierre quand j'ai commencé à remplir mon emploi. Il avait été reçu un peu de pierre quand j'ai commencé, et je ne sais pas exactement quand il a cessé, mais je crois que c'est en mars. Je ne sais pas positivement quand sa dernière livraison de pierre a été faite. Il me faudrait voir mes livres à ce sujet.

Q. Vous avez besoin de voir vos rapports pour dire quand il a cessé?—R. Oui.

M. GEOFFRION (s'adressant au greffier).—Les états indiquant la pierre fournie par Delorimier sont-ils ici?

M. HAGGART.—L'auditeur général a tous les comptes attestés.

LE TÉMOIN.—J'aimerais mieux voir mes propres rapports. Ceux du gouvernement feront voir quand la dernière quantité de pierre a été reçue.

Par M. Geoffrion :

Q. Quand St. Louis a-t-il commencé à fournir de la pierre?—R. Il en avait livré une très petite quantité quand j'ai commencé. Il a commencé en février.

Q. Et jusqu'à quelle date en a-t-il livré?—R. Il a continué d'en fournir, et je crois qu'il a cessé dans le cours de mars, mais je n'en suis pas positif.

Q. Au commencement de mars ou à la fin?—R. Je ne sais pas au juste; je ne peux le dire.

Q. Vous êtes arrivé sur les lieux vers le milieu de février?—R. Oui.

Q. Pendant combien de temps avez-vous été employé à mesurer la pierre?—R. Jusqu'à ce que la pierre eût été reçue pour tous les travaux en voie d'exécution.

Q. Ne pouvez-vous pas vous souvenir si c'est pendant un mois?—R. Plus d'un mois.

Q. Vous avez reçu de la pierre durant plus d'un mois?—R. Oui.

Q. Des deux entrepreneurs?—R. Oui, de Delorimier et de St. Louis.

Q. La dernière livraison faite par Delorimier est datée le 27 avril et non en mars?—R. C'est possible. J'ai dit que je ne connaissais pas la date exacte.

Q. Lisez à partir de votre signature—c'est signé par vous—et dites de quelle date à quelle date Delorimier a livré de la pierre?—R. C'est la pierre livrée depuis le 27 mars jusqu'au 25 avril.

Q. C'est exact?—R. Oui.

Q. Cela aide à votre mémoire. Au lieu de mars ce serait la fin d'avril ?—R. Ce pourrait être avant le 25 avril, car ces comptes ont été préparés avant la fin du mois.

Q. St. Louis n'a-t-il pas fourni de la pierre plus tard que Delorimier ?—R. Oui.

Q. Étiez-vous mesureur seulement ou étiez-vous en même temps ce que vous appelez vérificateur, comme je le vois quelquefois au-dessous de votre signature ?—R. Cette signature, ou plutôt ce que vous voyez quelquefois au-dessous de ma signature, m'a été dicté par Kennedy. Mais quelle était son intention en cela, je n'en sais rien.

Q. C'est de votre écriture ?—R. Il m'a dit de signer "mesureur de pierre et vérificateur."

Q. Kennedy vous a dit de signer ainsi et vous ne savez pas quelle en est la signification ?—R. Je suppose que ça signifie mesureur de pierre et vérificateur de pierre.

Q. Vous avez aussi signé mesureur de pierre seulement, sans ajouter vérificateur ?—R. Oui.

Q. Avez-vous jamais su pourquoi vous signiez quelquefois mesureur de pierre et quelquefois mesureur de pierre et vérificateur ?—R. Je signais quelquefois d'une manière et quelquefois de l'autre parce qu'on me disait que c'était suffisant.

Q. Avez-vous aussi agi en qualité de pointeur vers la fin des travaux ?—R. Oui.

Q. Vous souvenez-vous quand vous avez commencé à agir en cette qualité ?—R. Vers le 17 mai, à peu près.

Q. Le 7 mai ?—R. Le 17 mai, à peu près.

Q. A quel occasion êtes-vous devenu pointeur ?—R. D'après les instructions de M. Conway, le surintendant intérimaire.

Q. Pour quels travaux ?—R. Au pont Wellington, pour les tailleurs de pierre et les maçons.

Q. N'avez-vous pas signé des bordereaux de paye et des états pour le gouvernement avant le 13 de mai ?—R. Non, monsieur.

Q. Vous en êtes sûr ?—R. J'en suis sûr.

M. GEOFFRION, à l'auditeur général.—Avez-vous le rapport du 6 au 13 mai, compte de la main-d'œuvre, au pont Wellington ?

L'AUDITEUR GÉNÉRAL.—Les comptes paraissent finir au 6 mai.

M. GEOFFRION.—Avec la permission du comité, je me servirai du double que j'ai, et nous trouverons l'original plus tard.

AU TÉMOIN.—Prenez communication de ce document, qui est censé être un bordereau de paye du 6 au 13 mai, et dites si la signature "M. Doheny, vérificateur de temps," est la vôtre ?

M. HAGGART.—Qu'y a-t-il sur ce papier ? Dites-vous "vérificateur de temps."

M. GEOFFRION.—"Vérificateur de temps."

LE TÉMOIN (après avoir examiné le papier à lui remis par M. Geoffrion).—Oui, j'ai signé ce papier.

M. HAGGART.—Lisez-le.

Le témoin lit ce qui suit :—

"Pont Wellington—Récapitulation.

"Tailleurs de pierre, 2,568 heures à 33 centins.....	\$847.44
"Maçons, 160 heures à 32 centins	51.20
"Equipe de jour, d'après feuille détaillée, sans prix.....	862.31
"Total.....	\$1,760.95

"Reçu les effets ci-dessus, M. Doheny, vérificateur de temps. "James Davin, commis et pointeur. Je certifie que le compte ci-dessus est exact dans tous ses détails, E. Kennedy. Prix justes et raisonnables, E. Parent, ingénieur-surintendant."

Par M. Tarte :

Q. Quelle est la date ? Il doit y avoir une date quelque part ?—R. Du 6 au 13 mai.

Par M. Lister :

- Q. C'est une récapitulation ?—R. Oui.
- Q. Regardez maintenant les comptes dont on a fait la récapitulation ?—R. Je ne connais rien au sujet des comptes.
- Q. Vous ne connaissez rien au sujet des comptes ?—R. Non, monsieur.
- Q. Ceci est un bordereau de paye, n'est-ce pas ?—R. Oui.
- Q. Ces bordereaux de paye sont annexés à la récapitulation ?—R. Oui.
- Q. Vous dites que vous ne connaissez rien au sujet des comptes dont ceci est une récapitulation ?—R. Non.
- Q. Vous dites que vous avez signé ?—R. Cette feuille m'a été apportée plus tard, pendant que j'étais vérificateur de temps. Je n'ai jamais signé cette feuille à la date qu'elle porte. Je n'ai jamais signé une feuille signée par Kennedy. Je n'ai jamais signé une feuille en qualité de pointeur dans le temps de Kennedy.
- Q. Ceci paraît être un bordereau de paye du 6 au 13 mai ?—R. Oui.
- Q. Et c'est un compte de \$1,760.95, payé pour salaires ?—R. Il paraît que c'est cela.
- Q. Quand l'a-t-on transmis au département ?—R. Je l'ignore.
- Q. Vous l'avez signé ?—R. J'ai signé " Reçu les effets ci-dessus."
- Q. Non, vous ne dites pas " Reçu les effets ci-dessus."—R. Oui.
- Q. Oh ! oui, je vois. Quand l'avez-vous signé ?—R. Je dois avoir signé vérificateur de temps après avoir été nommé pointeur, et ayant l'habitude de signer ainsi, je l'ai signé de cette manière.
- Q. Ces salaires étaient-ils gagnés avant que vous fussiez pointeur ?—R. Ils devaient l'être.
- Q. Quand êtes-vous devenu pointeur ?—R. Le 17 mai.
- Q. Ainsi, vous n'étiez pas vérificateur quand ces salaires ont été gagnés ?—R. Non.
- Q. Comment se fait-il que vous ayez signé, ne connaissant rien à ce sujet ?—R. C'était une erreur.
- Q. Je sais que c'était une erreur, mais pourquoi avez-vous signé ?—R. Le compte a dû m'être présenté plus tard avec d'autres comptes que j'avais le droit de signer.
- Q. Vous en souvenez-vous ?—R. Non, je ne m'en souviens pas. Je ne peux pas en donner d'autre explication, excepté que M. St. Louis a produit quelques feuilles devant la cour de l'Echiquier, des bordereaux de temps que j'ai dressés moi-même, et qui sont là. Ce sont les seuls bordereaux que j'aie attestés comme étant exacts.
- Q. James Davin paraît avoir été pointeur ?—R. Il était responsable de la main-d'œuvre et des attelages, et tout cela y est compris.
- Q. Quelle était la différence entre le vérificateur et le pointeur ?—R. Lorsque je commençai, M. St. Louis avait un vérificateur, parce qu'à cette époque le gouvernement payait lui-même la main-d'œuvre et les attelages ; mais M. St. Louis fournissait les tailleurs de pierre, les maçons et les manœuvres ; c'est pourquoi il avait un pointeur quand j'ai reçu l'ordre de commencer et de tenir note du temps avec lui, deux, trois ou quatre fois par jour.
- Q. Qui vous a donné ces instructions ?—R. M. Conway.
- Q. Avez-vous suivi ces instructions ?—R. Oui, à compter du 17 ou 18 mai.
- Q. A compter du 17 ou 18 mai ?—R. Vers ce temps-là. Ces feuilles le font voir. La première est datée du 18 mai. C'est vers ce temps-là. Ils ont les bordereaux dressés par moi-même.
- Q. Vos bordereaux s'accordent-ils ?—R. A compter du 17 mai, je les ai dressés moi-même.
- Q. Tous ?—R. Oui. Vous verrez qu'il y a quelque erreur à ce sujet, parce que je certifie avoir " reçu les effets ci-dessus." C'est ce que je signalais quand je m'occupais de la livraison de la pierre. L'autre pointeur attestait que le compte était exact dans tous ses détails. C'est tout à fait distinct.
- Q. Alors, c'est une erreur ?—R. C'est une erreur. Je dois avoir reçu ce bordereau en même temps que d'autres.
- Q. Dans ce temps, vous n'aviez rien à faire avec les salaires ?—R. Non ; je ne suis pas responsable.

Par M. Geoffrion :

Q. Quand avez-vous commencé à agir en qualité de pointeur ; le 17 mai ?—R. A peu près vers cette date.

Q. Pourquoi mentionnez-vous le 17. Avez-vous un motif quelconque ?—R. Oui, j'ai une raison : c'est le 17 que j'ai cessé de compter le nombre des hommes.

Q. Oh ! dans ce petit livret ?—R. Oui.

Q. Maintenant, prenez communication de ce papier, qui est censé être un état indiquant le temps des hommes, et voyez s'il n'est pas daté du 13 au 19 mai, et si vous ne l'avez pas signé comme étant exact dans tous ses détails. Vous avez certifié que tout le compte était exact. Lisez-le :

“ LE DÉPARTEMENT DES CHEMINS DE FER ET CANAUX, Dt.
“ A. EM. ST. LOUIS, entrepreneur.

“ 1893.

“ Nouveau pont Wellington.

“ 13 mai au 19 mai.

“ *Récapitulation.*

“ Tailleurs de pierre, 2,275 heures à 33 centins.....	\$ 750.75
“ Maçons, 130 heures à 32 centins	41.60
“ Equipe de jour, d'après feuille détaillée....	1,055.72

“ Total.....\$1,848.07

“ Je certifie que le compte ci-dessus est exact dans tous ses détails, J. Conway, surintendant. Je certifie que le compte ci-dessus est exact dans tous ses détails, M. Doheny, pointeur. Je certifie que le compte ci-dessus est exact dans tous ses détails, James Davin, pointeur. Prix justes et raisonnables, Ernest Marceau, ingénieur-surintendant.”

Q. Quelle est la date ?—R. Du 13 mai au 19 mai. Je n'ai attesté que pour les deux derniers jours.

Q. Etes-vous sûr qu'il ne s'agit pas de tout l'espace de temps du 13 au 19 mai ?—R. Cela paraît comme si je l'avais attesté. J'ai fait observer à Conway que mon certificat n'était que pour les deux derniers jours. M. Conway peut corroborer ce que je dis.

Q. D'après ce que vous saviez ?—R. Je sais que je n'ai signé que pour les deux derniers jours.

Par M. Lister :

Q. Ces comptes ont-ils été envoyés dans le temps ou l'ont-ils été plusieurs mois plus tard ?—R. Ils n'étaient pas toujours présentés à leur date ; ils l'étaient quelquefois plus tard. Après avoir été nommé pointeur, j'ai signé trois ou quatre comptes à la fois.

Q. Longtemps après qu'ils auraient dû être présentés ?—R. Une semaine ou deux après.

Q. N'est-il pas vrai que M. Kennedy a été suspendu le 13 ?—R. Oui.

Q. Et vous avez commencé à tenir note du temps des hommes à cette même date ?—R. Non, monsieur.

Q. N'est-il pas vrai que Davin avait la surveillance des journaliers, et vous, celle des tailleurs de pierre, et que vous avez réellement tenu note du temps des tailleurs de pierre depuis le 6 mai ?—R. Ce n'est pas le cas. Quant à Davin, je n'en sais rien. En ce qui me concerne, ce n'est pas le cas. Je ne réponds pas pour M. Davin.

Q. Lorsque vous avez signé ce bordereau du 13 au 19, l'avez-vous lu ?—R. Oui. Ma signature était nécessaire pour faire payer les hommes, m'a-t-on dit, mais j'ai fait à M. Conway l'observation que je vous ai répétée. J'attestais seulement depuis que j'avais commencé à tenir note du temps moi-même, et, vu qu'il était mon supérieur, j'ai cru que l'explication était suffisante.

Q. N'avez-vous pas vu que des hommes étaient inscrits le 13, le 14 et le 15 ?—R. Oui.

Q. Et vous avez certifié ?—R. Oui, mais pas pour ce qui concernait ces dates.

Par M. Bergeron :

Q. Le fait que vous avez signé ce certificat, qui a été expédié au département, ne vous a-t-il pas donné à penser que le département pouvait croire que vous aviez attesté l'exactitude de ce compte en qualité de pointeur? Le département, à votre avis, ne pouvait-il pas croire qu'il était exact, puisqu'il était signé par vous sans aucune explication?—R. Je ne sais pas ce que le département a pu croire.

Par M. Geoffrion :

Q. Ne savez-vous pas que c'était d'après ces listes attestées que St. Louis devait payer ces hommes?—R. Je le suppose.

Q. Doubtiez-vous qu'il avait besoin de ces certificats avant de payer les hommes?—R. Je suppose qu'il lui fallait quelque certificat.

Q. Et vous avez signé ce bordereau, d'après lequel les hommes étaient payés, sans savoir s'il était exact ou non?—R. Je savais que la dernière partie était exacte, ou depuis la date que je tenais note du temps moi-même; je savais que c'était exact. Je ne m'en suis pas enquis davantage.

Par M. Lister :

Q. Vous saviez que c'était exact. Il y a beaucoup de différence dans le temps des hommes?—R. Je n'ai pas vérifié les listes elles-mêmes.

Par M. Geoffrion :

Q. Lorsque vous avez signé le 19, vous aviez le petit livret en votre possession?—R. Oui, j'avais mon petit livret.

Q. Et, bien que vous n'eussiez tenu note du temps que pendant deux jours et que votre signature couvrait le 13, vous n'avez pas consulté votre petit livret pour voir si c'était exact ou non?—R. Je n'ai pas signé pour ce qui concernait le 13, ainsi que je vous l'ai dit. Il connaissait les conditions de ma signature.

Q. Pourquoi n'avez-vous pas lu ce bordereau?—R. Il portait déjà une formule de certificat, et il m'a dit qu'elle ne devait pas être changée.

Q. La formule ne devait pas être changée? Avez-vous observé que Parent a signé une de ces listes en ajoutant à sa signature qu'il ne signait le certificat que jusqu'à la date de sa suspension?—R. Je ne savais pas que la signature de Parent était avec la mienne.

Q. Du 17 au 18, y avait-il eu une augmentation dans le nombre des hommes?—R. Je ne m'en souviens pas.

Q. Y avait-il une raison pour que le nombre des hommes augmentât à la fin des travaux?—R. S'il y avait une raison?

Q. Oui?—R. Il y avait une raison pour augmenter le nombre des hommes vers la fin des travaux, parce qu'il fallait construire les murs du parapet.

Q. Mais le reste était terminé?—R. Oui; on n'a pas augmenté le nombre de tous les hommes à cette époque.

Q. Avez-vous observé que votre petit livret indique seulement 25 hommes comme ayant travaillé le 17 et que votre certificat en donne 35; le 18, le nombre est attesté par votre signature?—R. Mon petit livret n'indique rien le 18.

Q. Il mentionne le 17. Veuillez voir combien de tailleurs de pierre vous avez inscrits le 17 dans votre petit livret. C'est la dernière inscription.—R. J'en ai inscrit 25.

Q. Et le 17—voulez-vous examiner ce papier attesté par vous et voir combien d'hommes y sont inscrits?—R. Je n'ai pas attesté le nombre des hommes le 17.

Q. Examinez ce papier.—R. Je dis que je n'ai rien attesté.

Q. Examinez cette liste et voyez combien d'hommes y sont inscrits le 17.—R. Il y en a 35.

Q. Maintenant, voulez-vous examiner la même liste et dire combien d'hommes y sont inscrits comme ayant travaillé le 18 mai?—R. 35.

Q. Ainsi, vous avez cessé le 17 de tenir note du temps des hommes dans votre petit livret?—R. Oui.

Q. Ce jour-là le petit livret en indique 25 seulement?—R. 25.

Q. Et le même jour le bordereau en mentionne 35 ?—R. Oui.

Q. Le 18 mai, vous dites avoir eu connaissance personnelle du nombre, vous en avez tenu note vous-même ?—R. Oui, je crois que c'est le 18.

Q. Dites-vous que c'est ce jour-là, ou allez-vous maintenant dire le contraire ?—R. Je ne dis pas le contraire. J'ai toujours dit que c'était vers le 18. En voyant le bordereau de paye que j'ai dressé, je pourrais vous dire quand j'ai commencé. Vous l'avez, et il le fait voir.

Par M. Bergeron :

Q. De sorte que lorsque vous avez commencé à tenir note du temps, vous avez abandonné votre petit livret ?—R. Oui ; il y a si longtemps que je ne m'en souviens pas exactement, mais faites-le-moi voir de ma propre écriture et vous le saurez au juste.

M. TARTE.—Pouvons-nous avoir ces feuilles ?

M. HAGGART.—Elles sont parmi les papiers de la commission, qui les a eues devant elle.

LE TÉMOIN.—Les feuilles dont je parle sont celles que M. St. Louis a produites devant la cour.

Par M. Geoffrion :

Q. Vous avez répondu qu'il y avait là 35 hommes le 18 mai ?—R. Ce n'est pas ce que j'ai répondu.

Q. Regardez ; la liste que vous avez signé le fait voir ?—R. Oui, mais, de fait, j'ai commencé à tenir note du temps depuis le jour où j'ai préparé les bordereaux.

Q. De fait, n'avez-vous pas assumé la responsabilité depuis que vous avez laissé votre petit livret de côté ?—R. A peu près vers ce temps.

Par M. Moncrieff :

Q. Quand avez-vous vu les bordereaux la dernière fois ?—R. Devant la cour de l'Echiquier.

Q. A quelle date ?—R. Il y a environ deux semaines.

Q. Ils sont maintenant devant cette cour ?—R. Je l'ignore ; ils étaient entre les mains de l'avocat de M. St. Louis.

Q. Qui les a produits devant cette cour ?—R. M. Geoffrion.

Par M. Geoffrion :

Q. En voici un, je crois, daté le 20 ?—R. Oui.

Par M. Lister :

Q. Est-ce le premier ?—R. Oui, c'est le premier.

Q. Alors, vous avez commencé le 20 mai au lieu du 18 ?—R. Oui.

Par M. Moncrieff :

Q. Avez-vous le premier bordereau de paye ?—R. C'est le premier bordereau de paye que j'ai dressé.

Par M. Geoffrion :

Q. Vous avez commencé le 20 mai à préparer des bordereaux de paye vous-même ?—R. A tenir note du temps moi-même. Ces listes sont datées le 20. Je les ai dressées quinze jours plus tard, peut-être.

Q. Vous avez vous-même écrit ces bordereaux ?—R. Oui.

Q. Pendant que nous y sommes, vu que ces listes ne peuvent pas être produites, mais seulement exhibées, étant la propriété de la cour, voulez-vous examiner la liste ? Le 20, combien de tailleurs de pierre avez-vous inscrits ?—R. 31.

Q. 31 tailleurs de pierre le 20 mai ?—R. Oui.

Q. Puis la liste va au 6 juin ?—R. Au 2 juin.

Q. Combien en avez-vous inscrit le 2 juin, le dernier jour mentionné dans cette liste ?—R. J'ai inscrit 28 tailleurs de pierre.

Q. Ils travaillaient au pont Wellington?—R. Oui. Bien entendu, ce nombre comprend les tailleurs de pierre et les maçons. Il y a une distinction à faire : je tenais note du temps des tailleurs de pierre et des maçons, et cette liste comprend les deux.

Q. Combien de maçons y avait-il?—R. Il y avait sept maçons.

Q. Teniez-vous note du temps des tailleurs de pierre seulement?—R. Oui.

Q. Les connaissiez-vous par leurs noms ou seulement par les outils qu'ils avaient? Comment saviez-vous qu'ils étaient tailleurs de pierre ou maçons?—R. Je les voyais tailler la pierre.

Q. Et si un homme se reposait, vous ne le comptiez pas?—R. Je reconnaissais un tailleur de pierre en le voyant. J'ai été employé assez longtemps à des travaux de cette espèce pour distinguer un tailleur de pierre d'un journalier.

Q. D'un maçon?—R. Un maçon travaille à la construction, mais un tailleur de pierre prépare la pierre.

Q. Oui, mais s'ils ne travaillaient pas, vous ne les reconnaîtriez pas?—R. Oui.

Q. Maintenant, vous n'avez pas tenu note du temps des hommes. Vous les comptiez seulement une fois ou deux par jour?—R. Deux fois par jour au pont Wellington, et une fois à l'écluse n° 1.

Q. Voulez-vous expliquer comment vous pouvez donner les fractions d'une journée?—R. C'était parce que je les comptais plus d'une fois par jour. Par exemple, si 12 hommes travaillaient le matin et 11 l'après-midi, cela faisait $11\frac{1}{2}$ hommes ce jour-là.

Q. Et quand il y avait $11\frac{1}{4}$?—R. Quand il y avait $11\frac{1}{4}$, je savais qu'un homme était parti à neuf heures le matin et qu'il n'avait travaillé qu'un quart de jour. Je le savais parce que j'étais tout près de l'endroit où l'on taillait la pierre du pont Wellington.

Q. Vous étiez assez près pour constater un quart de jour?—R. Très souvent le contremaître, Martin Connolly, me le disait. Il savait que je tenais ces notes.

Par M. Lister :

Q. Il savait que vous teniez ce compte?—R. Oui.

Q. Dans le petit livret?—R. Oui.

Q. Quand le lui avez-vous dit?—R. Je le lui ai dit lorsque j'ai commencé à exécuter les instructions de Kennedy.

Q. Vous lui avez dit cela?—R. Oui.

Q. Je crois que c'est la première fois que vous dites que Martin Connolly le savait?—R. Ce n'est pas la première fois. Je l'ai dit à M. Hogg avant le procès devant la cour de l'Echiquier.

Q. L'avez-vous dit ici au comité depuis que votre interrogatoire est commencé?—R. Non.

Q. M. Kennedy vous avait-il dit de tenir note du temps des hommes dans ce petit livret?—R. C'était un livret de notes privées. Il m'avait dit de compter les hommes et non de tenir note de leur temps. Il y a une différence entre compter les hommes et tenir note de leur temps.

Par M. Bergeron :

Q. Relativement à ce bordereau que vous prétendez avoir attesté en ce qui concernait les effets livrés et non en qualité de pointeur, et que M. Kennedy a signé comme étant exact, n'est-il pas étonnant que vous ne lui ayez pas dit que le bordereau était inexact?—R. Je n'ai pas vérifié le bordereau, je ne sais pas s'il était exact ou non. Il n'était pas de mon devoir de le vérifier.

Par M. Geoffrion :

Q. Maintenant, n'avez-vous pas dit, lors de votre premier interrogatoire devant ce comité, ce qui suit Je vais lire cette partie de votre déposition :—

“ Q. Quelqu'un savait-il que vous aviez ce livret?—R. Oui, plusieurs personnes savaient que je l'avais.

“ Q. Qui le savait?—R. Je suppose que M. Kennedy le savait, puisqu'il m'avait chargé de tenir cet état.

“ Q. L’avez-vous montré à quelqu’un durant les séances de la commission. Vous étiez là tous ensemble, l’avez-vous fait voir à quelqu’un?—R. Non, pas pendant que la commission siégeait. Je ne l’ai montré à personne alors.

“ Q. Ou vers ce temps-là?—R. Vers ce temps-là je l’ai fait voir à quelqu’un.

“ Q. A qui?—R. A J. P. Clarke, tailleur, rue Cherrier, Montréal.

“ Q. A personne autre que lui?—R. Non, autant que je me rappelle.

“ Q. A aucun employé du gouvernement?—R. Non.

“ Q. A personne au service du gouvernement?—R. Non.

“ Q. Vous en êtes sûr?—R. Oui, parfaitement sûr.

“ Q. L’avez-vous fait voir à quelqu’un dans le cours de juin?—R. Dans le cours de juin?—R. Il s’agit du temps des séances de la commission. Je n’ai pas dit que j’en avais parlé à Connolly à cette époque. J’ai dit que je lui en avais parlé quand j’ai commencé à tenir cet état. Il y a une vaste différence entre les deux époques, une différence d’une couple de mois.

Q. “ Q. A part Clarke?—R. Non.” Dans le mois de juin?—R. Oui.

Q. C’est le mois durant lequel la commission a siégé.—R. Je n’ai pas dit que j’en avais parlé à Connolly dans ce temps-là. J’ai dit que j’en avais parlé à Connolly quand j’ai tenu cet état. Durant les séances de la commission on m’a demandé—c’est ainsi que j’ai compris la question, car M. Davies m’avait déjà interrogé au sujet de la commission. J’ai cru que la question était dans le même sens, et que c’était la suite de l’interrogatoire. Je n’ai pas eu l’intention de répondre de cette manière.

Q. On vous a demandé si quelqu’un savait que vous aviez ce livret, et vous avez dit: oui, oui, personnes le savaient; et, étant pressé de questions, vous n’avez nommé que M. Clark.—R. Je sais que Clark était au courant, et on ne m’a pas demandé d’en nommer d’autres.

Par M. Tarte :

Q. Vous voulez dire après l’enquête de la commission?—R. Oui; j’ai parlé à Clark pendant que la commission siégeait. Lorsque j’ai parlé à Connolly, c’était lorsque j’ai commencé à tenir ce compte.

Q. Avez-vous fait voir ce livret à d’autres personnes avant ou après l’enquête de la commission?—R. Oui.

Q. A qui?—R. A M. Hogg, il y a quelque temps.

Q. C’est le seul à qui vous l’avez fait voir? C’est l’avocat du gouvernement?—R. Oui.

Q. Il est le seul homme à qui vous avez montré ce livret?—R. Depuis que l’entreprise est terminée, les seuls à qui je me souviens d’avoir montré ce livret sont M. Clark et M. Hogg.

Q. Durant ce temps, l’avez-vous montré à d’autres personnes?—R. Je l’ai montré à Connolly. Connolly l’a vu.

Q. Outre Connolly, y a-t-il quelqu’un?—R. Pas que je sache.

Q. A une époque quelconque?—R. Je ne m’en souviens pas. C’est possible. D’autres personnes l’ont peut-être vu, mais je ne m’en souviens pas.

Q. Avez-vous mentionné M. Driscoll comme étant un de ceux à qui vous avez montré ce livret?—R. Non, monsieur.

Q. Avez-vous dit à quelqu’un que vous l’aviez fait voir à M. Curran?—R. Non, je n’ai pas montré le livret à M. Curran.

Q. Avez-vous dit que vous le lui aviez fait voir? L’avez-vous dit à quelqu’un?—R. Non, je ne l’ai jamais dit à personne.

Par M. Geoffrion :

Q. Vous avez dit aussi, au cours de votre premier interrogatoire, que vous n’aviez pas mentionné ce livret à la commission parce qu’on ne vous l’avait pas demandé?—R. Oui.

Par M. Tarte :

Q. Avez-vous parlé de ce livret à M. Curran?—R. Oui, je lui en ai parlé.

Q. Quand lui en avez-vous parlé?—R. Avant que la cause fût entendue devant la cour de l’Echiquier.

Q. Où l'avez-vous vu?—R. A son bureau, à Montréal. J'ai été le voir après avoir été assigné à comparaître devant la cour de l'Echiquier.

Q. Pourquoi avez-vous été le voir?—R. Je lui ai parlé du livret; j'y étais allé dans ce but.

Q. Pourquoi êtes-vous allé lui parler du livret?—R. M. Curran est un de mes amis. Je le connais depuis plusieurs années, et je voulais avoir un conseil, et j'ai cru qu'il pouvait savoir au sujet de quoi je serais interrogé.

Q. Aviez-vous le livret sur vous?—R. Oui.

Par M. Lister :

Q. Vous avez été voir M. Curran, un membre du gouvernement, et un homme que vous connaissiez depuis longtemps, pour le consulter au sujet de la déposition que vous deviez donner?—R. Non, monsieur, je n'ai pas dit cela.

Q. Pourquoi êtes-vous allé le voir?—R. Pour le consulter; j'ai cru qu'il pouvait savoir sur quoi je serais interrogé, et je lui ai alors parlé de ce livret.

Q. Aviez-vous le livret sur vous?—R. Oui.

Q. Le lui avez-vous fait voir?—R. Non, mais je l'ai montré à M. Hogg.

Q. C'était avant le procès devant la cour de l'Echiquier?—R. Oui.

Par M. Bergeron :

Q. Lorsque vous lui avez dit que vous aviez ce livret, à quel propos était-ce? Quelle conversation avez-vous eue avec M. Curran?—R. Je ne m'en souviens pas exactement, mais je vais vous le dire au meilleur de ma connaissance. J'ai dit à M. Curran que j'avais ce livret et je voulais savoir si je serais interrogé à ce sujet, et il m'a répondu que je le serais probablement. M. Hogg est arrivé en ce moment, et je lui ai montré le livret.

Par M. Tarte :

Q. A Montréal?—R. Oui.

Q. En même temps?—R. Oui, pendant que j'étais au bureau.

Q. M. Curran y était-il?—R. Oui.

Q. Il a vu le livret alors?—R. Il peut en avoir vu la couverture, mais il n'a pas pris le livret. Il l'a vu d'une manière générale comme qui que ce soit pouvait le voir.

Par M. Lister :

Q. Vous parliez du livret à M. Hogg?—R. Oui.

Q. Et dans le bureau de M. Curran?—R. Oui.

Q. M. Curran était présent?—R. Oui.

Q. Vous étiez allé consulter M. Curran?—R. Oui.

Q. Au sujet de la déposition que vous deviez donner à l'égard de ce livret?—R. Pas exactement pour cela.

Q. Qu'avez-vous dit?—R. J'ai dit que j'étais allé voir M. Curran pour savoir sur quoi je serais probablement interrogé.

Q. Vous lui avez parlé de ce livret?—R. Oui.

Q. Que lui avez-vous dit?—R. Je lui ai dit que j'avais ce livret en ma possession, et que je croyais que c'était à ce sujet qu'on voulait m'interroger. Il m'a répondu que c'était probable. M. Hogg en avait été informé auparavant, et il savait que j'avais ce livret et que c'était pour cette raison que j'avais été assigné à comparaître devant la cour de l'Echiquier.

Q. C'était après avoir été assigné à comparaître comme témoin que vous êtes allé voir M. Curran?—R. Oui.

Par M. Tarte :

Q. M. Hogg était-il dans le bureau lorsque vous êtes arrivé?—R. Non, il n'y était pas.

Par M. Bergeron :

Q. Par qui aviez-vous été assigné?—R. Par le gouvernement.

Q. Comment le gouvernement savait-il que vous aviez ce livret?—R. Je l'ignore.

Par M. Geoffrion :

- Q. M. Hogg avait-il un rendez-vous au bureau de M. Curran ?—R. Je l'ignore.
- Q. Il est arrivé pendant que vous y étiez ?—R. Oui.
- Q. Et vous vous êtes adressé à M. Curran pour avoir son conseil, comme vous en aviez le droit, au sujet de votre déposition ?—R. En qualité de simple citoyen, et rien de plus.
- Q. Vous aviez alors été assigné ?—R. Oui.
- Q. Et c'est la première fois que vous avez dit à M. Curran que vous aviez ce livret ?—R. La première fois que je lui en parlais.
- Q. S'il vous semblait que ce livret était important devant la cour de l'Echiquier, comment n'avez-vous pas cru qu'il avait la même importance devant la commission ?—R. Parce que j'ai été appelé devant la commission à l'improviste ; on me fit dire de venir sans délai, et je comparus et fus interrogé immédiatement.
- Q. Vous n'aviez pas eu le temps de consulter personne ?—R. Non.
- Q. Puis la commission s'est ajournée. Depuis la fin de juin jusque vers le milieu de juillet, il y a eu suspension ?—R. Oui.
- Q. N'est-il pas vrai que durant cette suspension vous avez eu accès aux bordereaux de paye, aux états transmis au gouvernement ?—R. Non, j'en ai vu quelques-uns au bureau.
- Q. Comment les avez-vous vus ?—R. Dans le temps, je travaillais au bureau.
- Q. N'y êtes-vous pas allé expressément pour en prendre communication et les examiner ?—R. Non.
- Q. Le jurez-vous ?—R. Je le jure ; j'y étais allé pour attester la livraison d'une certaine quantité de pierre, et j'y ai vu ces bordereaux.
- Q. C'était durant l'ajournement de la commission ?—R. Oui, M. Douglas était là et il avait les bordereaux de paye.
- Q. N'est-il pas vrai que, sur permission de M. Douglas, vous avez examiné ces bordereaux de paye et que vous avez pris des notes ?—R. Je n'ai pas pris de notes.
- Q. Vous les avez parcourus ?—R. Non.
- Q. Vous avez examiné la couverture ?—R. J'ai examiné ces feuilles.
- Q. Pendant combien de temps ?—R. Peut-être une minute.
- Q. Avez-vous examiné les quantités, les totaux, etc. ?—R. Je ne m'en souviens pas.
- Q. Et dans le moment vous aviez votre petit livret sur vous ?—R. Non.
- Q. Vous avez dit que vous l'aviez toujours sur vous ?—R. Je ne l'avais pas toujours sur moi.
- Q. Il était en votre possession ?—R. Oui.
- Q. Et lorsque la commission s'est réunie de nouveau, n'avez-vous pas songé à aller consulter quelqu'un pour savoir si cette information serait utile à la commission ?—R. Non, car j'avais déjà été interrogé.
- Q. Possédant cette information, vous n'avez pas pensé que vous seriez rappelé ?—R. Non, je ne savais pas si je serais rappelé, mais je ne le croyais pas, ayant été interrogé une fois.
- Q. Ce petit livret indique le temps des hommes à l'écluse n° 1, n'est-ce pas ?—R. A l'écluse n° 1 et au pont Wellington ensemble.
- Q. En un seul item ?—R. Oui.
- Q. Regardez ici, G. T. R. et écluse n° 1, n'y a-t-il pas deux colonnes ?—R. Non ; ce sont les dates.
- Q. Et vous n'avez pas fait de distinction, vous avez pris les totaux ?—R. Oui.
- Q. Ne voyez-vous pas quelquefois deux colonnes sous le chef G. T. R. et écluse n° 1 ?—R. Oui ; quelquefois, après avoir préparé cet état, je voyais deux ou trois hommes occupés ailleurs.
- Q. Vous n'avez pas été interrogé au sujet de ce livret devant la commission ?—R. Non.
- Q. Personne ne savait que vous l'aviez ; mais ne vous a-t-on pas demandé quelques renseignements que vous auriez pu fournir en examinant ce livret ?—R. Non, il s'est agi de la pierre seulement.
- Q. Ne vous a-t-on pas demandé quelques renseignements que vous auriez pu fournir en examinant ce petit livret ?—R. Non.

Q. Je vais vous citer la déposition que vous avez donnée devant la commission. Je trouve la question suivante:—

“Q. Vous ne savez rien au sujet du nombre des tailleurs de pierre employés à préparer la pierre pour l'écluse n° 1?—R. Non.”

LE TÉMOIN.—Je ne me souviens pas qu'on m'ait posé cette question.

Par M. Geoffrion :

Q. Vous étiez sous serment?—R. Oui.

Q. Eh bien! comment se fait-il que vous ayez répondu “non”?—R. Je ne me souviens pas du tout qu'on m'ait posé cette question.

Q. Vous ne vous en souvenez pas?—R. Non.

Q. Maintenant, M. Archibald vous a-t-il posé les questions suivantes:—

“Q. Vous étiez employé par M. Kennedy pour mesurer la pierre?—R. Oui.

“Q. Vous a-t-il donné quelques instructions spéciales?—R. Rien de plus que mesurer la pierre.”

Q. Avez-vous donné cette réponse?—R. Je crois qu'il s'agissait du mesurage de la pierre.

Q. M. Kennedy vous avait-il donné quelques instructions spéciales?—R. A quel sujet?

Q. Vous avait-il donné des instructions spéciales, comme étant son subalterne?—R. Non, pas que je sache.

Q. Ne vous a-t-il pas enjoint de tenir note du temps des tailleurs de pierre?—R. Oui.

Q. Et lorsque vous avez comparu devant la commission et qu'on vous a demandé s'il vous avait donné quelques instructions spéciales, vous avez répondu “non”?—R. C'était au sujet de la pierre, monsieur Geoffrion. Il y a maintenant deux ans de cela.

Par M. Lister :

Q. Vous aviez juré de dire toute la vérité?—R. Lorsque vous êtes là on vous pose des questions, on vous ordonne de venir, et ensuite on vous dit que vous êtes libre de partir, on vous renvoie. Par exemple, lorsque vous rendez témoignage, on vous pose des questions, et vous êtes censé répondre à ces questions. Vous n'êtes pas libre de raconter votre histoire, comme vous le désirez. Quand vous avez répondu aux questions on vous dit que c'est tout ce qu'on désire de vous.

Par M. Moncrieff :

Q. Vous n'avez pas été interrogé contradictoirement?—R. Oui.

M. GEOFFRION lit alors l'extrait suivant de la déposition du témoin devant les commissaires:—

“Q. Que faisait Paul Parent?—R. Paul Parent vérifiait le mesurage. Il mesurait pour St. Louis. Nous mesurions ensemble. L'un vérifiait l'autre.

“Q. Vous ne savez rien au sujet du nombre des tailleurs de pierre employés à préparer la pierre pour l'écluse n° 1?—R. Non.

“ Par M. Archibald :

“Q. Vous étiez employé par M. Kennedy pour mesurer la pierre?—R. Oui.

“Q. Vous a-t-il donné quelques instructions spéciales?—R. Rien de plus que mesurer la pierre.”

Par M. Lister :

Q. Maintenant, vous dites qu'il vous a enjoint de tenir note du temps?—R. On parlait de la pierre alors.

Q. On vous avait enjoint de faire autre chose?—R. Oui.

Q. On vous avait enjoint de tenir note du temps?—R. J'ai fait ma réponse au sujet de la pierre.

Le comité s'ajourne.

SALLE DE COMITÉ, N° 49.

CHAMBRE DES COMMUNES, 6 juillet 1894.

Le comité se réunit sous la présidence de M. BAKER.

MICHAEL DOHENY est rappelé et interrogé par M. Geoffrion :—

Q. Combien y avait-il d'endroits où travaillaient les tailleurs de pierre pendant le temps que vous avez tenu ce livre de notes?—R. A quelle entreprise?

Q. Aux trois entreprises, parce que vous avez fait rapport qu'il y avait des tailleurs de pierre employés aux trois entreprises?—R. Les tailleurs de pierre qui travaillaient pour l'écluse n° 1 et le pont du Grand Tronc préparaient la pierre dans les abris n° 1 et 2, en comptant à partir du pont Wellington. Il y en avait d'autres qui préparaient la pierre près du pont du Grand Tronc des deux côtés nord et sud, et pour le pont Wellington, ils préparaient la pierre dans l'abri n° 3 et dans le voisinage de la rue Wellington.

Q. Y avait-il des tailleurs de pierre employés à la culée, plus bas?—R. Oui, il y en avait dans le voisinage des culées.

Q. Sur les culées mêmes? Posaient-ils, ajustaient-ils les pierres, et ainsi de suite?—R. Des tailleurs de pierre qui posaient et ajustaient les pierres? J'ai remarqué qu'il y en avait auprès des maçons qui travaillaient, mais ils ne posaient pas de pierres; peut-être y en avait-il quelques-uns, mais ils travaillaient en qualité de maçons.

Q. Y avait-il des abris où la pierre était préparée séparément pour l'écluse n° 1, ou l'était-elle en même temps pour le pont du Grand Tronc et pour l'écluse n° 1?—R. Il m'a semblé qu'ils préparaient la pierre pour le pont du Grand Tronc et pour l'écluse n° 1 aux deux endroits.

Q. Lorsque vous faisiez votre vérification, alliez-vous sous les abris?—R. Oui.

Q. Allez-vous à chaque homme ou jetiez-vous un coup-d'œil général?—R. Je passais et je comptais les hommes.

Q. Vous souvenez-vous d'avoir dit que la plus grande partie du temps que vous avez vérifié le temps de ces hommes, c'était en allant diner et en passant?—R. J'ai dit en revenant de diner.

Q. En passant seulement et sans aller sous les abris?—R. Oh! non, je n'ai pas dit cela.

Q. Vous alliez sous les abris?—R. Oui.

Q. Je parle de votre déposition devant la cour de l'Echiquier?—R. Je n'ai pas dit cela.

Q. Lorsque vous avez été interrogé devant la commission, ne vous a-t-on pas posé la question suivante et n'y avez-vous pas répondu comme suit :—

“Q. Etiez-vous dans ou près des abris pendant qu'on taillait la pierre pour l'écluse n° 1?—R. Je n'étais pas près des abris où la pierre était taillée pour l'écluse n° 1, mais je restais près des abris où l'on taillait la pierre pour le pont Wellington.”

R. Cette réponse était vraie; je ne me tenais pas près des abris après cela; j'allais sous les abris pour compter les hommes. Mes devoirs me forçaient d'être aux abris où la pierre du pont Wellington était taillée, parce que mon bureau était là.

Q. Vous souvenez-vous d'avoir dit vendredi que vous alliez deux ou trois fois à certains endroits?—R. Oui, j'ai dit deux, quelquefois une.

Q. Et lorsque vous aviez à vérifier un quart de jour, avez-vous dit que vous y alliez deux ou trois fois par jour?—R. Deux ou trois fois par jour.

Q. Mais comment pouviez-vous attester qu'il y avait un quart de jour?—R. Quand j'ai parlé d'une demi-journée, il s'agissait du temps dont je tenais note moi-même. Quant au quart de jour, cela se rapporte seulement au pont Wellington.

Q. Maintenant, vous dites que le fait d'aller une ou deux fois sous les abris vous permettait de donner un certificat pour une demi-journée. Comment pouvez-vous

prétendre que votre réponse était exacte en disant que vous n'étiez pas près des abris où l'on taillait la pierre pour l'écluse n° 1?—R. Généralement je ne me tenais pas près des abris, bien que j'allasse à l'intérieur.

Q. Mais j'ai dit près des abris où la pierre était taillée pour le pont Wellington?—R. Oui, mon bureau était là; mais j'allais dans les autres abris pour compter les hommes.

Q. C'est l'explication que vous donnez?—R. Oui.

Q. Alors, qu'avez-vous voulu dire par être près des abris?—R. Lesquels.

Q. Quand on vous a demandé si vous étiez près des abris, qu'avez-vous compris?—R. J'ai compris qu'on me demandait si je me tenais aux environs des abris tout le temps que la pierre a été préparée.

Q. Y a-t-il quelque chose dans votre déposition qui a porté M. Douglas à vous demander, si vous étiez là lorsque.....

LE PRÉSIDENT.—Ne serait-il pas plus juste d'attirer son attention sur sa déposition.

M. GEOFFRION.—Il était interrogé par M. Douglas qui lui demanda quel était son emploi, et il répondit qu'il était mesureur de pierre.

Q. Vous souvenez-vous d'avoir inscrit dans le petit livret produit et marqué "pièce O," dans la cour de l'Échiquier, certaines notes concernant la pierre fournie par Delorimier et St. Louis?—R. Oui, ce sont des notes privées.

Q. Quand avez-vous inscrit ces notes privées dans le livret?—R. Après que toute la pierre a été livrée. C'étaient des notes privées qui me permettaient de savoir quelle quantité de pierre avait été livrée.

Q. Et savez-vous si ces notes ont été copiées dans ce petit livret après d'autres notes que vous aviez?—R. Elles ont été faites d'après le compte général de la pierre.

Q. D'après le compte général?—R. Oui.

Q. Et vous dites que vous les avez écrites après que toute la pierre a été livrée?—R. Oui.

Q. Aviez-vous ce petit livret avec vous lorsque vous avez été interrogé devant la commission?—R. Si je l'avais avec moi, sur ma personne?

Q. Oui, lorsque vous avez donné votre déposition?—R. Non.

Q. Où était-il?—R. Chez moi.

Q. Vous souvenez-vous qu'on vous a posé les questions suivantes: "Q. Avez-vous le bordereau de la pierre taillée pour le pont Wellington?—R. Non, je mesurais seulement la pierre brute lorsqu'elle était reçue. Lorsqu'elle était taillée, je n'avais rien à y voir.

"Q. Avez-vous un bordereau de la pierre reçue pour le pont Wellington?—R. Oui.

"Q. Voulez-vous le produire?—R. Je n'en ai pas un bordereau moi-même, excepté dans ces livres dont je parle. Ils indiquent toute la pierre.

"Q. Je comprends que vous disiez que vous aviez cet état dans ce petit livret?—R. Je n'avais pas l'état. C'était simplement la pierre. L'autre en faisait voir les détails.

Q. Ils indiquent toute la pierre?—R. Oui.

Q. Celui-ci mentionne la pierre aussi?—R. Lequel?

Q. Le petit livret.—R. Ils indiquent toute la pierre, celui-ci n'est qu'un livret privé.

Q. Les autres notes étaient privées aussi?—R. Non.

Q. Ainsi, une partie l'était et l'autre ne l'était pas?—R. Le cahier de notes était privé et j'y inscrivais l'état ou le compte des tailleurs de pierre. J'ai le droit d'inscrire les notes qu'il me plaît dans mon carnet.

Q. C'est évident; mais vous y avez inscrit la quantité de pierre livrée par Delorimier et la quantité livrée par St. Louis?—R. Oui.

Q. Et quand on vous a demandé d'en donner un état, vous avez répondu que vous n'aviez pas de livres excepté ceux transmis au gouvernement?—R. Si vous regardez un peu plus loin, vous verrez que j'ai été interrogé avant au sujet de ces comptes et que j'en ai parlé. Vous verrez où M. Archibald m'a interrogé à ce sujet.

M. GEOFFRION.—Je vais mettre la déposition devant vous et vous verrez que j'ai commencé exactement à la première partie qui concerne ce point.

LE TÉMOIN (examinant la déposition). Cela doit se trouver dans une autre partie. Je ne m'en souviens pas, c'était il y a quelque temps. Vous voyez que j'ai répondu : "Je n'ai pas un bordereau moi-même, excepté dans ces livres dont j'ai parlé." Eh bien ! je dois avoir parlé de ces livres auparavant.

Par M. Geoffrion :

Q. N'est-il pas vrai que ces livres n'étaient pas alors tenus pour vous, mais pour le gouvernement ?—R. Oui, pour le gouvernement.

Q. Et votre livret privé ?—R. Non.

Q. Et vous avez juré que vous n'aviez pas de liste, et pourtant vous aviez ce petit livret ?—R. Non ; je n'ai rien juré de semblable. J'ai dit que je n'avais pas de liste moi-même. Une liste signifie un état détaillé.

Q. Eh bien ! continuons. M. Archibald dit : "J'aimerais que l'on fît une liste de la quantité de pierre reçue par le gardien de quai. Je veux la quantité totale de la pierre reçue."—R. Oui.

Q. Et le livret que vous aviez, ce livret privé, fait voir la quantité totale ?—R. Oui.

Q. Et vous n'avez pas fourni ce renseignement à M. Archibald, qui voulait savoir la quantité totale ?—R. Je ne savais pas qu'il voulait la quantité totale.

Q. Vous ne lui avez pas donné le renseignement qu'il demandait ?—R. J'ai donné à la commission le renseignement demandé.

Q. Quand l'avez-vous donné ?—R. Un peu plus tard. Probablement un, deux ou trois jours plus tard.

Q. Dans quel livre l'avez-vous trouvé ?—R. Dans mon livret privé.

Q. Vous avez dit, dans votre déposition, que vous ne pouviez l'avoir que par les livres du gouvernement ?—R. Je ne pense pas avoir dit cela. J'ai dit que la seule liste qui existait était dans les livres du gouvernement.

Q. On vous demandait le total ?—R. On me l'a demandé ensuite. M. Archibald a dit qu'il voulait avoir le total seulement. J'ai pu le lui fournir.

Q. Lorsque M. Kennedy a été suspendu, vous vous souvenez, je suppose, que M. Conway lui a succédé le 13 mai ?—R. Oui, je crois que c'était le 13.

Q. Avant de laisser les travaux aux soins de M. Conway, M. Kennedy vous a-t-il demandé de lui remettre ou de remettre au bureau tous les livres et documents ou états que vous aviez concernant votre travail de vérification ?—R. Si M. Kennedy me l'a demandé ?

Q. Ou quelqu'un vous l'a-t-il demandé en son nom ?—R. M. Scanlon me l'a demandé.

Q. Que vous a-t-il demandé ?—R. Il m'a demandé mes états concernant la pierre.

Q. Vous jurez que c'est tout ce qu'il vous a demandé ?—R. Oui.

Q. Et il vous était envoyé par M. Kennedy ?—R. C'est ce qu'il m'a dit.

Q. Et Kennedy vous avait chargé de tenir un livret spécial au sujet des tailleurs de pierre ?—R. Oui.

Q. Et quand il est parti il ne vous a pas demandé le livret spécial qu'il vous avait chargé de tenir ?—R. Non.

Q. Vous le jurez ?—R. Oui.

Q. Scanlon ne vous a-t-il pas demandé de remettre tous les livres ou états en votre possession sans en spécifier un seul en particulier ?—R. Non.

Q. De sorte que Kennedy vous a laissé ce livret comme s'il eût été votre propriété ?—R. Je ne sais pas quelles étaient les intentions de M. Kennedy à ce sujet.

Q. M. Kennedy vous ayant dit de tenir ce livret—que vous l'avez remis ou non—pourquoi avez-vous inscrit ces notes dans un livret privé ?—R. Parce que c'était mon propre livret privé. Il y avait plusieurs autres notes dans ce livret.

Q. Alors, pourquoi avez-vous pris des notes publiques dans un livret privé ?—R. Quelles notes ? La vérification de la pierre ?

Q. Oui.—R. C'était le seul livret que j'avais dans le temps.

Q. Il n'y en avait pas d'autres au bureau ?—R. Non.

Q. N'avez-vous pas l'habitude de prendre des notes au sujet du mesurage de la pierre et de les transcrire dans un livre appartenant au gouvernement ?—R. Pendant les deux-tiers du temps, les livres m'appartenaient. C'étaient des petits livrets.

Q. Ce n'est pas ce que vous avez dit dans votre déposition. Ne pouviez-vous pas en acheter d'autres?—R. Je suppose que oui.

Q. Combien auraient-ils coûté?—R. Dix centins, ou peut-être cinq.

Q. Une des premières inscriptions est datée en 1891?—R. Dans mon cahier de notes? C'est celui que j'avais depuis quelque temps.

Q. Depuis deux ou trois ans?—R. Je ne me souviens pas exactement.

Q. Vous souvenez-vous que plusieurs feuilles étaient arrachées?—R. Oui, je m'en souviens.

Q. Lorsque vous avez inscrit la quantité totale de la pierre livrée par St. Louis et par Delorimier, aviez-vous commencé ce petit calendrier au sujet des tailleurs de pierre?—R. Oui.

Q. Vous aviez commencé?—R. Oui.

Q. Avez-vous inscrit ces calculs dans le livret d'après les dates, c'est-à-dire, à mesure que vous les faisiez?—R. Quels calculs?

Q. Les inscriptions concernant les quantités de pierre.—R. Non, monsieur. Les inscriptions concernant les quantités de pierre sont le total. C'est une "inscription" et non "des inscriptions."

Q. Faites après la livraison de la pierre?—R. Oui.

Q. L'avez-vous faite après avoir fini de prendre note du temps des hommes?—R. Non.

Q. Aviez-vous fini le mesurage?—R. Certainement, c'était après avoir fini de mesurer la pierre.

Q. Et après avoir vérifié?—R. Non, monsieur.

Q. Quand l'avez-vous faite?—R. Après que la pierre eût été livrée. Je ne m'en souviens pas exactement.

Q. Vous ne vous en souvenez pas exactement?—R. Non, monsieur.

Q. Comment procédiez-vous? Preniez-vous vos notes sur-le-champ ou les écriviez-vous après votre retour au bureau?—R. Souvent je les écrivais sur-le-champ, comme vous dites, et souvent après mon retour au bureau.

Q. Maintenant, le 13 mai, lorsque M. Conway est arrivé, ne vous a-t-il pas spécialement chargé de tenir note du temps des hommes, et ne vous a-t-il pas nommé peintre ce jour-là, le 13 mai?—R. Non, monsieur.

Q. Vous jurez que Conway ne vous a pas chargé de tenir note du temps des hommes?—R. Le 13 mai, il ne m'a pas chargé de tenir note du temps des hommes.

Q. Que faisiez-vous donc alors?—R. J'étais contremaître des tailleurs de pierre.

Q. Depuis quand étiez-vous contremaître des tailleurs de pierre?—R. Depuis la fin de la livraison de la pierre.

Q. Quand?—R. Je ne me rappelle pas la date exacte.

Q. La date, 13 mai, est bien claire. Depuis quand étiez-vous là lorsque Conway est arrivé?—R. Je ne m'en souviens pas. N'oubliez pas que j'avais d'autres devoirs à remplir. Il y avait la pierre livrée pour l'écluse n° 1. Elle était dressée et chargée sur des barges à la rue Colborne et transportée entre l'écluse n° 1 et la nouvelle écluse du canal. Je surveillais la livraison de cette pierre et je la mesurais.

Q. Vous jurez que M. Conway ne vous a pas nommé, le 13 mai, contremaître des tailleurs de pierre?—R. Non, monsieur, il ne m'a pas nommé contremaître le 13 mai.

Par M. Lister :

Q. Qui vous avait engagé?—R. J'étais employé par M. Kennedy.

Q. Quelqu'un vous avait-il recommandé à M. Kennedy?—R. Pas que je sache.

Q. Vous avez adressé votre demande personnellement?—R. Non. M. Kennedy me fit mander par son frère qui travaillait là à cette époque.

Par M. Geoffrion :

Q. Vous vous souvenez d'avoir été assigné à comparaître devant la commission?—R. Oui.

Q. Avez-vous alors demandé des conseils au sujet de votre petit livret?—R. Non, monsieur.

Q. Vous n'avez jamais parlé de votre petit livret ?—R. Non.

Q. N'avez-vous pas pensé que vous pourriez être interrogé au sujet des inscriptions contenues dans ce petit livret ?—R. J'ai pensé que je pourrais être interrogé à ce sujet.

Q. Vous avez pensé que vous pourriez être interrogé au sujet de ce petit livret ?—R. J'ai pensé que je le serais peut-être.

Q. Et lorsque vous avez été assigné à comparaître devant ce comité, la même pensée vous est-elle venue ?—R. Le présent comité ?

Q. Oui ?—R. Avant de comparaître ici, j'avais déjà été interrogé devant la cour de l'Échiquier.

Q. La même pensée vous est venue dans les deux occasions ?—R. Oui.

Q. Pourquoi avez-vous, dans la seconde occasion, demandé les conseils d'un avocat ?—R. Je n'en ai pas demandé.

Q. Pourquoi avez-vous consulté un avocat au sujet de la probabilité qu'il y avait pour vous d'être interrogé à l'égard de ce livret ?—R. Je voulais savoir si je serais probablement interrogé à ce sujet. C'était une curiosité naturelle, je suppose.

Q. N'avez-vous pas éprouvé la même curiosité dans la première occasion ?—R. A quel propos ?

Q. A propos de votre interrogatoire probable au sujet du livret ?—R. Ainsi que je l'ai déjà dit, on m'a fait venir directement du pont à la salle d'enquête.

Q. De sorte que vous n'en avez pas eu le temps ?—R. Non.

Q. Pourquoi preniez-vous des notes dans ce livret ? Je crois que vous teniez des livres réguliers au bureau ?—R. Oui, je tenais des livres réguliers.

Q. Comment se fait-il que vous ayez eu, dans ce petit carnet privé, des notes concernant la pierre ?—R. En ce qui concerne la quantité ?

Q. Oui.—R. C'était seulement pour ma satisfaction personnelle. J'aime toujours à savoir quelle quantité de pierre a été employée, et ainsi de suite.

Q. Vos rapports officiels le font voir ?—R. Oui, mais je ne les ai pas sur moi.

Q. Alors, dois-je comprendre que lorsque vous étiez employé à des travaux publics, vous teniez deux comptes séparés, un pour le public et l'autre pour vous seul ?—R. Non, monsieur, je ne tenais pas deux comptes séparés. Ceci n'est qu'un memorandum indiquant la quantité totale de la pierre.

Q. Avez-vous jamais été antérieurement employé à des travaux publics ?—R. Pour le gouvernement ?

Q. Oui.—R. Non, jamais.

Q. L'avez-vous été à des travaux particuliers ?—R. Oui.

Q. Teniez-vous un compte privé ?—R. Oui, de la quantité de pierre livrée.

Q. Pourquoi avez-vous fait ce memorandum au sujet de la quantité de pierre livrée ?—R. Pourquoi ?

Q. Quelle différence y aurait-il pour vous si vous aviez fait vos rapports réguliers au bureau au sujet de la quantité de pierre livrée ?—R. Il n'y en aurait aucune. C'était uniquement pour ma propre satisfaction.

Q. Pourquoi en aviez-vous besoin ?—R. Je l'ai déjà dit, j'ai toujours agi de la sorte.

Q. Pourquoi ?—R. Sans aucun motif particulier, seulement pour me satisfaire, pour savoir que telle quantité de pierre ou d'autres matériaux avait été employée dans certains travaux à une certaine époque.

Q. Pourquoi aviez-vous besoin de cet état ?—R. Il est important pour un homme dans ma position de savoir ce qui a été employé dans certains travaux à une certaine époque, et ainsi de suite.

Q. C'était pour vous instruire ?—R. Oui, en grande partie.

Q. Maintenant, pourquoi avez-vous tenu note du nombre des hommes employés ?—R. Parce que j'avais reçu des instructions à cet effet.

Q. De qui ?—R. De M. Kennedy.

Q. Il vous avait chargé de tenir note du nombre des hommes employés ?—R. Oui.

Q. Vous avez été pointeur durant une partie du temps ?—R. Oui.

Q. Et avez-vous tenu note du temps des hommes dans votre livret ?—R. Non.

Q. Vous avez discontinué en devenant pointeur?—R. Oui.

Q. Avez-vous vu les rapports indiquant le nombre des hommes?—R. A quelle époque?

Q. Avant que vous fussiez pointeur.—R. Si j'ai vu les rapports? Je les ai peut-être vus d'une manière générale, mais non pour les vérifier.

Q. Ils étaient dans le bureau où vous étiez?—R. Non; je les ai vus annexés à la récapitulation de certains comptes.

Q. Vous les avez vus?—R. Oui, d'une manière générale.

Q. Pour savoir ce qu'ils étaient?—R. J'ai vu que c'étaient des comptes concernant la pierre et la main-d'œuvre.

Q. Les comptes concernant la main-d'œuvre étaient distincts?—R. Non, ils étaient tous attachés ensemble.

Q. Ils paraissent être séparés ici?—R. Vous trouverez les comptes concernant la pierre, attachés. Ils le sont dans quelques cas.

Q. Vous avez vu le chiffre des sommes réunies?—R. Je ne peux pas dire que j'y aie porté une grande attention, que j'aie remarqué cela.

Q. Avez-vous remarqué suffisamment pour voir que le nombre rapporté au gouvernement excédait de beaucoup celui que vous aviez?—R. Non, monsieur.

Q. Vous n'avez jamais songé à regarder les chiffres?—R. Non, vu que je n'avais ni l'autorisation ni le droit de vérifier ces comptes.

Q. Je ne parle pas de vos droits?—R. Je n'y ai pas songé, parce que je n'en ai pas fait de cas.

Q. Pourquoi avez-vous tenu note du nombre des hommes employés?—R. J'en avais reçu l'ordre.

Q. Dans quel but?—R. Je l'ignore.

Q. Était-ce pour vérifier le temps dont M. St. Louis tenait note?—R. Je le suppose, mais je n'en sais rien. Je ne sais pas quelles étaient les intentions de M. Kennedy.

Q. Quoiqu'il en soit, M. Kennedy vous a dit de faire une vérification privée?—

R. De faire une vérification.

Q. Une vérification privée?—R. Non, on ne me l'a pas dit en ces termes.

Q. Pas en ces termes?—R. Non.

Q. Vous n'étiez pas pointeur?—R. Non.

Q. On vous a dit de faire une vérification?—R. Une vérification.

Q. Une vérification privée?—R. Une vérification.

LE PRÉSIDENT.—Il a déjà répondu cinq fois à cette question.

Par M. Lister :

Q. C'était une vérification?—R. Oui.

Q. M. Kennedy vous a-t-il jamais demandé à voir cette vérification?—R. Non.

Q. Il ne vous l'a jamais demandé?—R. Il m'en a parlé une fois, et il m'a demandé si je faisais cette vérification. J'ai répondu "oui," et il m'a dit: "c'est bien, continuez."

Q. Quel était le but?—R. Je l'ignore.

Q. Était-ce pour vérifier le compte de St. Louis?—R. Je ne sais pas quelles étaient les intentions de M. Kennedy.

Q. Pouvez-vous indiquer un autre motif que celui de vérifier le compte de M. St. Louis? N'était-ce pas le motif?—R. J'ai déjà dit que je ne connaissais pas les intentions de M. Kennedy. Je ne suis pas ici pour rendre témoignage au sujet de ses intentions.

Q. Il vous a simplement dit de tenir ce compte?—R. Oui.

Q. Il ne vous l'a jamais demandé?—R. Il m'en a parlé une fois.

Q. Quand?—R. Je ne m'en souviens pas exactement.

Q. Était-ce avant que vous fussiez vérificateur?—R. Pendant que j'étais vérificateur.

Q. Pointeur, plutôt?—R. C'était pendant que je tenais ce compte.

Q. Vous ne pouvez pas dire quand?—R. Je ne me rappelle pas la date exacte.

Q. Je ne tiens pas à la date exacte.—R. Je ne m'en souviens pas.

Q. Vous rappelez-vous les circonstances ?—R. Non ; il m'a seulement demandé si je tenais ce compte. Je lui ai répondu "oui," et il m'a dit : "Continuez."

Q. Il ne vous a jamais demandé à voir cet état ?—R. Non.

Q. Avez-vous comparé votre livre avec les rapports faits par M. St. Louis ?—R. Non.

Q. Aucun usage n'a été fait de votre livret ?—R. Pas que je sache.

Q. Vous ne le lui avez jamais fait voir ?—R. Non.

Q. Et il ne l'a jamais examiné ?—R. Non.

Q. Il ne l'a jamais comparé ?—R. Jamais.

Q. Quand avez-vous constaté que St. Louis demandait au gouvernement plus qu'il n'avait droit d'avoir ?—R. Durant la suspension des séances de la commission à Montréal. J'ai vu les comptes concernant la pierre au bureau du canal—le compte des tailleurs de pierre.

Q. C'était la première fois que vous appreniez que les comptes de St. Louis étaient faux ?—R. C'était la première fois que j'apprenais que ses comptes différaient des miens.

Q. En avez-vous alors parlé à quelqu'un ?—R. Oui.

Q. En avez-vous parlé aux autorités ?—R. Non.

Q. Pourquoi ?—R. Je ne sais pas pourquoi. Cela ne me regardait pas.

Q. Cela ne vous regardait pas ?—R. Non, monsieur.

Q. Vous étiez payé par le gouvernement, je suppose ?—R. J'avais été payé par le gouvernement—oui.

Q. Et vous étiez là pour voir à ce que les comptes fussent exacts ?—R. Pas ces comptes. Je m'occupais des devoirs que j'avais à remplir.

Q. S'il y avait quelque chose d'irrégulier, n'était-il pas de votre devoir de le dévoiler ?—R. Je ne sais pas.

Q. Aviez-vous été interrogé avant d'avoir fait cette découverte ?—R. J'avais été interrogé.

Q. Et après votre interrogatoire, vous avez remarqué la différence qui existait entre vos comptes et ceux de St. Louis ?—R. Oui.

Q. Et vous n'en avez parlé à personne ?—R. A des fonctionnaires ?

Q. A des fonctionnaires ?—R. Non.

Q. Vous l'avez dit à quelques amis ?—R. Oui.

Q. Et c'est tout ?—R. C'est tout.

Q. Avez-vous été appelé une seconde fois devant la commission ?—R. Oui.

Q. Était-ce avant le premier ou le second interrogatoire que vous aviez constaté cette différence ?—R. Après le premier.

Q. Je veux dire entre le premier et le second ?—R. Non ; c'était après le premier et le second interrogatoire.

Q. Ainsi, c'est après le premier et le second interrogatoire que vous avez constaté cette différence ?—R. Oui, monsieur.

Par M. Tarte :

Q. Était-ce la première fois que vous faisiez voir ce livret à quelqu'un quand vous l'avez montré à M. Hogg dans le bureau de M. Curran ?—R. Non, monsieur, ce n'était pas la première fois.

Q. Combien de fois l'aviez-vous montré avant ce temps ?—R. Une fois.

Q. Avez-vous alors discuté les chiffres avec M. Hogg en présence de M. Curran ?—R. J'ai dit qu'il y avait une différence, mais quel en était le chiffre, je l'ignore.

Q. Vous avez préparé les chiffres que vous nous avez fournis ici ?—R. Je ne crois pas avoir préparé de chiffres ici.

Q. Les chiffres concernant le nombre des hommes ? Vous avez dit qu'il y avait tant d'hommes qui avaient été employés ?—R. Oh ! oui, d'après mes états.

Q. Vous avez préparé ces chiffres ?—R. Je lui ai montré ces chiffres.

Q. Et M. Curran est resté là tout le temps ?—R. Oui.

Q. Était-il près de vous ?—R. Il était assis de l'autre côté de la table.

Q. Vous étiez alors assigné à comparaître devant la cour de l'Echiquier ?—R. Oui, monsieur.

Q. Avez-vous jamais écrit une lettre anonyme à M. Hogg ou à quelque autre qui devait comparaître ici?—R. Non, monsieur.

Q. Vous n'avez jamais donné de renseignements au sujet de ce livret au moyen d'une lettre anonyme?—R. Non, monsieur.

Q. A personne?—R. A personne.

Q. C'est bien; je vous ai posé cette question parce qu'on m'avait dit que vous aviez écrit. Où êtes-vous employé maintenant?—R. Dans le département du Revenu de l'intérieur, à Montréal.

Q. Depuis quand?—R. Depuis le 23 décembre dernier.

Q. Employé à Ottawa?—R. Non, à Montréal.

Par M. Bergeron :

Q. Avez-vous passé l'examen du service civil?—R. Non.

Q. Êtes-vous un employé permanent à Montréal?—R. Non.

LE PRÉSIDENT.—Je dois informer le comité qu'on avait l'intention d'assigner M. Kennedy à comparaître devant le comité mardi prochain. Toutefois, par suite de certains écrits publiés dans le *Herald* de Montréal, mardi dernier, attribués à M. Kennedy, dans lesquels des accusations sont portées contre des membres du parlement et des hommes publics, j'ai cru qu'il n'était pas bon de laisser ces accusations sans réponse une journée de plus qu'il n'était nécessaire. En conséquence, j'ai fait assigner M. Kennedy à comparaître aujourd'hui devant le comité, et j'espère que l'initiative que j'ai prise sera approuvée par tous les membres du comité. (Très bien! très bien!)

EDWARD KENNEDY est appelé, assermenté et interrogé:—

LE TÉMOIN.—Monsieur le président, si vous le permettez, j'aimerais à faire quelques observations avant d'être interrogé au sujet des écrits dont vous venez de parler. Je le demande en justice pour moi. Relativement aux écrits publiés mardi dernier dans le *Herald* de Montréal, je dirai que je ne suis pas responsable de tout ce qui a paru dans ce journal. En premier lieu, il serait insensé et imprudent de ma part de faire une déclaration incriminant des ministres et des membres de la Chambre de Commerce, lorsque je n'ai pas eu l'occasion de les incriminer ici ou ailleurs. Quant à avoir donné des coups de poing sur un piano et avoir eu l'air furieux, comme l'a dit le journal, je crois que je ne devais pas avoir les allures d'un bouledogue. Relativement à ce qui a paru dans le *Herald*, nous verrons ce qui en est dans le cours de mon interrogatoire.

Par M. Bergeron :

Q. Ce qui a été dit dans le *Herald* de Montréal ne représente pas la vérité?—R. Non, monsieur. Je me suis fait un devoir, depuis que cette affaire est commencée.....

LE PRÉSIDENT.—Ne vous occupez pas de cela.

Par M. Tarte :

Q. Quelle est votre occupation?—R. A présent?

Q. Non. Quelle est votre occupation générale?—R. Dans le moment je ne fais rien.

Q. Vous avez été surintendant du canal Lachine?—R. Oui, monsieur.

Q. Durant combien d'années?—R. Trois ans, à peu près.

Q. Par qui aviez-vous été recommandé?—R. À la charge de surintendant du canal Lachine? J'ai été recommandé par M. Curran, M. Drummond, M. Ogilvie, M. H. J. Beemer, l'entrepreneur, et plusieurs autres personnes.

Q. Vous avez été nommé surveillant des travaux au canal Lachine et au pont Wellington?—R. J'ai été nommé surveillant des travaux au pont Wellington.

Q. Qui a recommandé de vous nommer surveillant?—R. Dans le cours de l'automne de 1892, il y a eu au bureau de M. Ogilvie une assemblée des propriétaires de moulins et d'autres personnes intéressées dans les pouvoirs hydrauliques du canal Lachine. Je crois que c'est là que, pour la première fois, j'ai été mentionné comme celui qui devait être recommandé pour être surveillant des travaux au pont Wellington.

Q. Par qui avez-vous été mentionné?—R. Par M. Ogilvie.

Q. Quelles étaient les personnes présentes à cette assemblée?—R. Il y avait 25 ou 30 personnes. Presque tous les propriétaires de moulins étaient représentés.

Q. M. Drummond était-il présent?—R. Non.

Q. M. Ogilvie?—R. Oui; l'assemblée se tenait à son bureau.

Q. Qui encore?—R. Il y avait M. Peck, de Peck, Bonney et C^{ie}; M. Paul, de Belding Paul et C^{ie}, M. Pillow, de Pillow, Hersey et C^{ie}, et plusieurs autres.

Q. Pendant combien de temps avez-vous eu la conduite des travaux au pont Wellington?—R. Jusqu'à ma suspension.

Q. Vous aviez la direction entière des travaux?—R. Non, je ne l'avais pas.

Q. M. Ogilvie ne vous avait-il pas dit que vous l'auriez?—R. Oui. M. Ogilvie m'avait dit à Ottawa, lorsqu'il a eu une entrevue avec le sous-ministre, M. Trudeau, que j'aurais la direction absolue des travaux.

Q. M. Parent ne vous en a-t-il pas informé par une lettre qui a été produite?—R. Plus tard. J'étais alors à Montréal.

Q. A ce même effet?—R. Oui.

Q. Et vous dites que vous n'avez pas eu la direction absolue des travaux?—R. Non, monsieur.

Q. Voulez-vous avoir la bonté de vous expliquer? Nous voulons avoir la vérité, c'est tout ce que nous désirons.—R. C'est ce que je veux vous donner autant que possible. Cette entrevue a eu lieu entre M. Trudeau et M. Ogilvie—M. Curran était présent—dans le bureau de M. Trudeau. J'ignore ce qui s'est passé lors de cette entrevue. Ensuite, M. Curran et M. Ogilvie sont venus me rejoindre dans le bureau voisin, et M. Ogilvie m'a informé que M. Trudeau serait très content si j'acceptais la position de surveillant de la construction du pont Wellington. Je lui dis que j'accepterais à certaines conditions. Il voulut connaître ces conditions, et je lui dis que les conditions étaient que si je devais être tenu responsable de la construction du pont Wellington, je voulais avoir la direction absolue, c'est-à-dire avoir sous mes ordres tous les hommes employés, avoir pleine autorité sur les hommes, les matériaux, l'outillage, et enfin sur tout. C'est-à-dire, la mise en place du matériel fixe dans un endroit convenable et l'achat des matériaux nécessaires pour exécuter les travaux. M. Ogilvie me dit: "Ne vous occupez pas des conditions, tout ira bien." Je lui répondis: "Tout peut être bien maintenant, mais il vaut mieux prendre mes précautions aujourd'hui; cela évitera des embarras plus tard." M. Curran ajouta: "Kennedy a raison; il doit faire ses conditions et elles doivent être acceptées; sinon, qu'il ne se charge pas de la direction de l'entreprise;" mais M. Ogilvie ne voulut rien entendre. Il dit aussi que M. Trudeau ne savait pas comment Kennedy pourrait être rémunéré pour remplir une charge tout à fait en dehors de ses devoirs officiels, et il préférerait qu'il en fût ainsi afin que les intéressés dans les pouvoirs hydrauliques du canal eussent double intérêt à voir terminer l'entreprise. Je répondis que je ne m'occupais pas de cela.

Par M. Lister :

Q. A-t-il été question de rémunération?—R. M. Trudeau me fit mander plus tard dans son bureau privé.

Q. Que vous a-t-il dit?—R. M. Parent était présent. Il m'a dit qu'il était heureux que j'eusse accepté la charge de surveillant des travaux; qu'il ne pouvait pas me l'imposer, parce que c'était en dehors de mes devoirs officiels. Il m'a répété ce que M. Ogilvie m'avait dit, et il me chargea, en présence de M. Parent, de voir à me procurer les matériaux et l'outillage nécessaires pour les travaux.

Par M. Tarte :

Q. M. Trudeau vous a dit cela?—R. Oui.

Q. Ensuite, vous êtes parti et vous avez pris la direction de l'ouvrage?—R. Ensuite, nous sommes partis pour Montréal. Il y a eu une certaine perte de temps, parce que M. Parent ne paraissait pas être autorisé à commencer les travaux. Dans l'intervalle, j'avais été le voir plusieurs fois et lui avais dit chaque fois que les travaux ne pourraient pas être exécutés, que c'était impossible; que le temps était court et qu'il serait impossible de se procurer l'outillage et les matériaux nécessaires pour commencer l'entreprise et la terminer à temps.

Q. Quand cela s'est-il passé?—R. Dans le cours d'octobre.

Q. Vous avez cru qu'il était trop tard pour commencer les travaux?—R. C'était en octobre que j'avais eu cette entrevue avec M. Trudeau à son bureau, et probablement deux ou trois semaines plus tard, j'ai averti M. Curran qu'il était trop tard pour commencer les travaux et les terminer en temps convenable.

Q. Avez-vous engagé les pointeurs? Les avez-vous choisis vous-même?—R. Pour le pont Wellington?

Q. Oui?—R. Oui, monsieur.

Q. Tous les pointeurs?—R. Oui.

Q. Qui étaient-ils?—R. Le pointeur en chef durant le jour était Coughlin.

Q. Maintenant, voulez-vous nous dire si vous avez enjoint à M. Doheny, qui vient d'être interrogé, de tenir le livret dont il a parlé?—R. Jamais.

Q. Vous ne prétendez pas dire que vous ne lui avez jamais dit de faire la vérification dont il a parlé?—R. Je vous dis que je ne lui ai jamais enjoint de faire une chose semblable.

Q. Vous le jurez positivement?—R. Je suis sous serment.

Q. Je le sais. Je veux rafraîchir votre mémoire. Je ne veux pas insinuer que vous ne voulez pas dire la vérité. Comment les bordereaux de paye étaient-ils préparés?—R. Les bordereaux de paye?

Q. Oui?—R. Coughlin préparait les originaux, qui étaient transmis au bureau de M. Parent, et alors les bordereaux de St. Louis étaient préparés d'après ces feuilles.

Q. Oui, mais comment vos pointeurs faisaient-ils rapport? Était-ce à vous en premier lieu?—R. S'ils me faisaient rapport à moi, le premier?

Q. Oui?—R. Non, ils préparaient l'état indiquant les heures de travail.

Q. Ils vous faisaient rapport, à vous d'abord?—R. Pas personnellement, peut-être d'une manière générale.

Q. Je veux dire par écrit.—R. Par écrit? Non, monsieur.

Q. Qui était le premier homme à qui ils faisaient rapport?—R. A qui ils faisaient rapport?

Q. Oui?—R. A moi, le premier. Les bordereaux des heures de travail étaient préparés par Coughlin et transmis par lui avec d'autres états au bureau de Parent.

Q. Alors vous voyiez les bordereaux de paye le premier?—R. Oui.

Q. Les signiez-vous avant de les transmettre à Parent?—R. Non, monsieur.

Q. Quand les signiez-vous?—R. Quand ils revenaient du bureau de M. Parent, après avoir été vérifiés par le personnel du bureau.

Q. Y avait-il un employé de son bureau sur les lieux pour vérifier les états de vos pointeurs?—R. Non, monsieur, il n'y en avait pas.

Q. Dans ce cas, par qui le travail de vos pointeurs était-il vérifié?—R. Par personne que je sache.

Q. Vous ne l'avez jamais vérifié vous-même?—R. Non. En réponse à cette question, il est bon de faire observer que depuis le commencement je faisais l'ouvrage d'un contremaître—dans la boue jusqu'aux genoux, tirant et traînant avec les hommes, comme un contremaître l'aurait fait. Je ne pouvais pas avoir et je n'ai jamais eu cinq minutes à moi pour faire ce travail. Il y avait là un ingénieur-surintendant et un ingénieur dirigeant dont le devoir était de regarder autour d'eux, ce qu'ils pouvaient faire aisément et voir en très peu de temps si les travaux étaient exécutés d'après leurs plans, devis, idées ou opinions. Le reste de leur temps aurait pu être consacré à ce travail. J'ai souvent demandé à M. Parent, au commencement et durant l'exécution des travaux, de me donner un ou deux des employés du personnel permanent qu'il avait à son bureau pour aller sur les lieux et y rester, afin d'assurer la vérification des heures de travail et le reste.

Q. Mais, M. Kennedy, on a produit devant nous une lettre que vous avez adressée à M. Parent—vous vous en souvenez, j'en suis certain—dans laquelle vous lui dites que si un homme ose lui faire rapport, ou à M. Desbarats, vous le destituerez. Je vais lire la lettre: "En ma qualité de surveillant de la construction et des ouvrages de maçonnerie, etc., du nouveau pont Wellington, ainsi que de la mise en place de l'outillage et des matériaux, j'ai souvent demandé à M. G. J. Desbarats, l'ingénieur dirigeant les dits travaux, de me fournir un plan pour me guider dans la taille ou la préparation de la pierre destinée à la pile-pivot et aux culées, ainsi qu'un plan indiquant la position du pont actuel et des piles, et la position du nouveau pont et des piles, afin de me mettre en mesure de placer les grues, l'outillage, etc., avant de retirer l'eau du canal. Je n'en ai pas encore reçu. L'expérience que j'ai des travaux publics est que jamais un entrepreneur n'a commencé des travaux de ce genre avant d'avoir reçu un plan, les détails et des instructions par écrit de la part de l'ingénieur dirigeant. De plus, j'attirerai votre attention sur le fait que l'ingénieur dirigeant (M. Desbarats) demande ses renseignements aux contremaîtres et à d'autres hommes nommés par moi à différents emplois. Je vous informe donc qu'à compter de ce jour, lorsqu'il aura besoin de renseignements ou aura des ordres à donner, il devra s'adresser directement à moi, qui ai jusqu'à présent préparé l'exécution des travaux. De plus, je vais avertir mes hommes que tout renseignement fourni ou tout ordre reçu, excepté de ma part, sera immédiatement suivi de destitution. Et pour assurer l'exactitude et la responsabilité de la réception de l'outillage ou des matériaux, je ne permettrai à aucun de mes hommes de fournir un rapport, soit à vous, soit à l'ingénieur dirigeant, à moins qu'il ne porte mes initiales?"—R. C'est vrai. J'avais un motif pour cela.

Q. Quel était ce motif?—R. En premier lieu, M. Desbarats ne faisait pas cas de moi sur le terrain; il s'adressait aux différents contremaîtres, leur demandait des renseignements, leur donnait des ordres, contrairement aux instructions que j'avais reçues, et il en était de même à l'égard du pointeur Coughlin. Parent allait le trouver, le dérangeait, lui posait des questions et l'ennuyait, parce qu'il n'était pas toujours dans un état convenable. Je lui ai dit qu'il ferait mieux de dire à ces messieurs, particulièrement à M. Desbarats, que s'il avait besoin de renseignements, il en recevrait de M. Parent. Jusqu'à cette époque, les affaires avaient été conduites d'une manière telle que j'écrivis ma lettre en termes plus sévères, espérant que M. Parent soumettrait la question au sous-ministre à Ottawa et que j'aurais ainsi l'occasion d'expliquer comment les travaux étaient conduits.

Par M. Haggart :

Q. Qu'entendez-vous en disant que M. Parent n'était pas dans un état convenable?—R. Eh bien! il était gris.

Par M. Tarte :

Q. Vous dites qu'il était gris. Se grisait-il souvent?—R. Il était toujours entre deux vins; mais on s'en apercevait plus dans certains temps que dans d'autres.

Q. Cette lettre contient-elle la vérité?—R. Je le crois.

Q. Vous dites dans cette lettre que, "en qualité de surveillant....." Etiez-vous surveillant?—R. J'étais surveillant.

Q. Et vous agissiez en cette qualité?—R. En ce qui concernait la construction du pont.

M. HAGGART.—Vous feriez peut-être aussi bien, monsieur Tarte, de produire la lettre de M. Parent à M. Kennedy en réponse.

M. TARTE.—Je vais lire la lettre.

" DÉPARTEMENT DES CHEMINS DE FER ET CANAUX, DIVISION DE MONTRÉAL,
" BUREAU DE L'INGÉNIEUR-SURINTENDANT, MONTRÉAL, 28 nov. 1892.

" *Canal Lachine.*

" MONSIEUR,—Je suis chargé de vous informer que, en qualité de surintendant du canal Lachine, vous êtes requis d'agir comme surveillant de l'infrastructure du

nouveau pont sur le canal Lachine devant remplacer l'ancien pont de la rue Wellington. Vous êtes requis d'assumer la responsabilité de l'exécution de ces travaux avec le moins d'interruption possible à la circulation ou à l'usage des pouvoirs hydrauliques. Vous prendrez toutes les mesures nécessaires pour acheter ou louer les matériaux ou l'outillage dont vous aurez besoin, vous procurer la main-d'œuvre en général et surveiller l'exécution des travaux suivant les plans et instructions que vous recevrez de M. G. J. Desbarats, ingénieur dirigeant, et vous vous entendrez avec lui sur toutes les questions de détail. Toutes les questions importantes devront être soumises à mon approbation.

“J'ai l'honneur d'être, monsieur,

“ Votre obéissant serviteur,

“ E. H. PARENT,

“ Ingénieur-surintendant.

“ M. E. KENNEDY,

“ Surintendant du canal Lachine,

“ Montréal.”

Q. Vous avez reçu cette lettre?—R. Oui, monsieur.

Q. Lorsque vous avez écrit votre lettre à M. Parent, vous pensiez ce que vous avez écrit?—R. Si je ne l'avais pas pensé, je n'aurais pas écrit. Je ne connais pas un entrepreneur au monde qui permettrait à un ingénieur dirigeant de s'adresser à son contremaître et de lui donner des ordres opposés à ceux que lui-même aurait donnés. S'il voyait quelque chose de défectueux, son devoir serait d'arrêter les travaux. Mais entre deux employés travaillant dans le même département, il est naturel de supposer qu'il doit exister un peu de courtoisie.

Q. Vous signiez les bordereaux de paye, dites-vous, après que M. Parent les avait signés?—R. Non. Je les signais après qu'ils avaient été vérifiés et transmis du bureau de M. Parent.

Q. Lorsque ces bordereaux arrivaient du bureau de M. Parent, étaient-ils signés par lui?—R. Non, monsieur.

Q. Alors vous les signiez avant M. Parent?—R. Oui.

Q. Avez-vous signé des bordereaux de paye après avoir été suspendu?—R. Oui.

Q. Avez-vous d'abord refusé de signer ces bordereaux de paye?—R. Quels bordereaux de paye?

Q. Après avoir été suspendu.—R. Oui.

Q. Pourquoi avez-vous refusé de les signer?—R. J'avais refusé de les signer avant d'être suspendu.

Q. Pourquoi?—R. Parce que j'ai cru que je ne pouvais pas signer des bordereaux dont je ne connaissais en rien l'exactitude.

Q. Qui vous a fait consentir à les signer?—R. M. Parent.

Q. Après que vous avez été suspendu?—R. Non.

Q. Qui donc vous a incité à signer?—R. J'avais refusé de signer des bordereaux de paye et de faire des rapports qui m'étaient demandés par M. Marceau, ingénieur-surintendant intérimaire. Quelques jours plus tard, l'honorable M. Curran me fit mander à son bureau. J'y allai, et il me lut une lettre qu'il avait reçue du ministre intérimaire des Chemins de fer et Canaux, disant que j'agissais d'une manière insensée en refusant de signer, et que si je ne signais pas les bordereaux et si je ne faisais pas les rapports qu'on me demandait, je pourrais avoir à m'en repentir.

Q. Et vous avez alors signé les bordereaux de paye?—R. Oui, j'ai signé sur la foi de cette lettre.

Q. Combien de bordereaux avez-vous signés après votre suspension?—R. Je ne m'en souviens pas.

Q. Plusieurs?—R. Oh! oui, plusieurs.

Q. Voulez-vous nous donner la vraie raison pour laquelle, avant d'être suspendu, vous aviez refusé de signer—pourquoi vous aviez de la répugnance à signer ces bordereaux?—R. Ainsi que je vous l'ai déjà dit, il était complètement impossible pour moi, qui n'avais pas le temps d'examiner minutieusement les bordereaux et de les comparer avec les livrets des pointeurs, de signer des documents comportant la dépense d'une forte somme d'argent sans en connaître quelque chose.

Q. Avez-vous jamais dit à quelque employé que vous aviez refusé de signer les bordereaux?—R. J'en ai informé M. Parent.

Q. En avez-vous informé quelqu'un à Ottawa?—R. Non, monsieur. L'origine de tout cela remonte au commencement de mars, lorsque le contrat pour la main-d'œuvre ordinaire a été augmenté. Entre le 10 et le 14, j'ai été au bureau de M. Curran, et je l'ai informé de ce qui avait été fait, en augmentant le prix mentionné au contrat de \$1.25 qu'il était à \$1.50 par jour. Il en parut fort surpris et me dit qu'il ne croyait pas qu'une pareille chose pouvait être faite. Cependant, il ajouta qu'il irait immédiatement à Ottawa, croyant que les autorités avaient été mal informées. Il me pria de lui écrire une lettre relatant les circonstances. J'écrivis cette lettre, et le lendemain je partis pour Ottawa. Arrivé à la jonction de Saint-Martin, je reçus deux télégrammes, un de M. Curran et l'autre du sénateur Drummond, me disant tous deux de ne pas me rendre à Ottawa. Je restai cependant sur le train et je vis M. Curran et le sénateur Drummond à la gare. Ils prenaient le train pour revenir à Montréal, et je fis route avec eux. J'expliquai à M. Drummond le but de mon voyage à Ottawa, et M. Curran me dit qu'il avait informé le sous-ministre, M. Schreiber, que Kennedy serait probablement à Ottawa ce jour-là, et que M. Schreiber lui avait répondu que "si Kennedy quittait les travaux et s'il venait à Ottawa, il serait destitué." C'était l'une des raisons. En allant à Ottawa, mon intention était de donner mes explications à M. Schreiber, si j'en avais l'occasion, de sorte que si les instructions que j'avais reçues devaient être suivies, ma responsabilité était à couvert. Mon voyage étant manqué, je dis à M. Drummond qu'aussitôt arrivé à Montréal je ferais un rapport relatant exactement les faits—comment le prix stipulé au contrat pour la main-d'œuvre avait été augmenté, et comment M. Schreiber avait refusé de m'entendre sous peine de destitution. J'étais décidé à le faire même au risque de perdre ma position de surintendant du canal. M. Drummond me conseilla de n'en rien faire. Il est mon grand ami depuis mon enfance, et je suivis son conseil. C'est, ce qu'il me dit de faire. Je suis certain qu'il le regrette aujourd'hui autant que je le regrette moi-même. A l'époque de ma nomination, la question de savoir si j'étais capable de remplir la charge de surintendant du canal Lachine avait été fort discutée dans les cercles commerciaux, et comme il y avait beaucoup de gens qui ne me connaissaient pas, et comme j'avais si bien réussi depuis que j'étais nommé, on crut que ce serait une excellente occasion pour moi de faire preuve de mon habileté et de montrer à ces gens que j'étais parfaitement capable d'exécuter de grands travaux. Il me dit aussi d'être très prudent, et que si je voyais quelque chose qui allait mal, de le lui dire à lui-même de temps à autre, et qu'il me donnerait des conseils. Je suivis le conseil qui m'était donné, je revins à Montréal et je me remis à l'ouvrage.

Par M. Haggart :

Q. Vous avez parlé de lettres et de télégrammes?—R. Ils sont déjà dans le dossier de l'enquête.

Par M. Tarte :

Q. Vous souvenez-vous des lettres que vous avez écrites à M. Curran?—R. Je me rappelle d'une lettre.

Q. Adressée à M. Curran?—R. Oui.

Q. Dans laquelle vous lui disiez ce que vous nous avez raconté?—R. Oui.

Par sir Charles Hibbert Tupper :

Q. Lorsque vous avez vu M. Curran il avait une lettre du ministre intérimaire, comme vous l'avez appelé?—R. Non, ce n'est pas ce dont je parle. La lettre dont je parle est datée du 10 ou du 12 mars. J'écrivais à M. Curran au sujet de l'augmentation du prix porté au contrat de la main-d'œuvre de \$1.25 qu'il était à \$1.50 par jour.

Q. Je parle de la lettre par laquelle on vous demande de signer le compte?—R. Oui.

Q. Elle était du ministre intérimaire?—R. Oui.

Q. Avez-vous lu cette lettre vous-même?—R. Je ne l'ai pas lue moi-même.

Q. Vous ne l'avez pas lue?—R. Je ne m'en souviens pas.

Q. M. Curran vous a-t-il lu la lettre du commencement à la fin?—R. Je le suppose.

Q. Ne dites pas ce que vous supposez, mais a-t-il paru commencer par lire l'adresse et finir par la signature, en donnant le nom de la personne?—R. Il m'a dit: "Voici une lettre qui m'est adressée," en en lisant, je suppose, le contenu.

Q. Paraissait-il en lire chaque mot?—R. Oui.

Q. Vous en êtes sûr?—R. Je ne peux pas jurer de ce qui était dans la lettre, mais je peux jurer qu'il me parut toute la lire.

Q. Comment était-elle signée?—R. Par l'honorable Mackenzie Bowell, ministre intérimaire des Chemins de fer et Canaux. Je ne sais pas si le mot "honorable" y était. Je vous dis que je n'ai pas lu la lettre.

Q. Vous a-t-il dit le nom du ministre?—R. Mackenzie Bowell, ministre intérimaire.

Q. Quel était le nom de celui à qui elle était adressée?—R. M. Curran.

Q. Vous le jurez?—R. Il m'a dit: "Voici une lettre qui m'est adressée."

Q. Vous rappelez-vous la date?—R. Je ne m'en souviens pas.

Q. Vous rappelez-vous le mois?—R. Ce devait être.....

Q. Je ne veux pas savoir ce que ce devait être, mais ce que vous vous rappelez. Pouvez-vous jurer quant au mois?—R. Non. C'était après ma suspension.

Q. Pouvez-vous jurer quant à son contenu?—R. Pas au delà de ce qui m'en a été lu.

Q. Vous en souvenez-vous assez pour croire que vous nous avez donné la substance de la lettre?—R. Autant que je m'en souviens.

Q. Et qu'est-ce qu'il y avait?—R. Ce que je viens de dire.

Q. Eh bien! je désire que vous le répétiez. Vous dites qu'elle vous a été lue et que vous vous en souvenez?—R. Il y était dit qu'on demandait certains rapports à l'ingénieur-surintendant intérimaire Marceau; qu'on me demandait de faire rapport au sujet de certaines choses, et que des listes, des comptes de marchands et des bordereaux de paye m'avaient été transmis pour attestation, et que je refusais de signer; que Kennedy agissait d'une manière insensée en refusant, et que s'il ne faisait pas ces rapports et ne transmettait pas ces certificats et ces bordereaux de paye, il aurait à s'en repentir.

Par M. Haggart :

Q. Combien de temps était-ce après votre suspension?—R. A peu près trois semaines.

Par sir Charles Hibbert Tupper :

Q. C'est tout le contenu de la lettre?—R. Autant que je peux m'en souvenir.

Q. Jurez-vous que la lettre contient le paragraphe disant que si vous n'envoyiez pas les certificats vous auriez à vous en repentir?—R. C'était quelque chose dans ce sens. Je ne sais pas quels étaient les termes exacts.

Q. Vous ne vous souvenez pas de la rédaction de ce paragraphe particulier?—R. Pas mot à mot.

Q. Vous en donnez le sens, autant que vous vous en souvenez?—R. Oui, monsieur.

Par M. Lister :

Q. M. Curran vous a dit que c'était une lettre du département?—R. Oui.

Q. De M. Mackenzie Bowell?—R. Oui.

Q. Et il vous l'a lue?—R. Oui.

Q. Et vous en avez donné la substance, autant que vous pouvez vous en souvenir?—R. Oui.

Par sir Charles Hibbert Tupper :

Q. Était-ce longtemps après votre suspension?—R. Trois semaines, je crois, deux ou trois semaines.

Q. Quand?—R. A peu près au commencement de juin.

M. HAGGART.—Je désire corriger une observation faite par M. Tarte. Il a dit que la lettre avait été remise à M. Curran, et que le ministre l'avait vue. Je n'ai jamais vu cette lettre.

M. TARTE.—Je n'ai jamais dit que vous l'aviez vue.

Par sir Charles Hibbert Tupper :

Q. Voulez-vous donner à entendre au comité, M. Kennedy, que vous deviez attester ces bordereaux de paye, qu'ils fussent exacts ou non, ou simplement agir comme un employé qui donne un certificat?—R. Agir comme un employé qui donne un certificat. Je ne pourrais pas imaginer, pour un seul instant, qu'un homme employé ou non par le gouvernement.....

Q. Il s'agissait simplement de les attester parce qu'ils avaient été présentés avant votre suspension?—R. Oui, monsieur.

Par M. Tarte :

Q. Avez-vous en plusieurs occasions informé M. Curran que vous soupçonniez qu'il y avait quelque chose d'irrégulier dans les bordereaux de paye?—R. Si je l'en ai informé?

Q. Oui, ou d'autres personnes?—R. Non, je ne me souviens pas d'avoir rien dit de semblable à M. Curran.

Q. Alors, aviez-vous de la répugnance à signer ces bordereaux de paye?—R. Plus particulièrement celui du 25 mars, dans le cours de mars; mais je l'ai vu parmi les papiers le 25 mars. Parlant de mémoire, ce serait vers la fin de mars, mais je ne peux dire exactement la date.

Par M. Lister :

Q. Qu'y avait-il au sujet de ce compte du 25 mars?—R. Lorsque tous ces bordereaux me furent envoyés, je refusai de les signer et je les laissai dans le petit bureau au pont Wellington. Je crois que c'est à cette date que j'allai à Saint-Vincent-de-Paul faire des arrangements pour avoir de la pierre afin de terminer la pile-pivot, et les comptes restèrent là pendant une couple de jours. On téléphonait au bureau presque à chaque heure. M. Lesage téléphonait au bureau, et un des hommes qui répondaient au téléphone est venu me dire plusieurs fois qu'ils téléphonaient au sujet des bordereaux, et je lui dis qu'ils les attendraient longtemps. M. Parent m'a dit que M. Schreiber l'avait fait mander à Ottawa, et qu'il lui avait reproché de ne pas avoir apporté les bordereaux comme il en avait reçu l'ordre. Je comprends, d'après la preuve qui a été faite depuis, que M. Parent a dit qu'il ne pouvait pas obtenir les bordereaux de Kennedy.

Q. Vous refusiez de les signer?—R. Oui.

Q. Pourquoi?—R. Parce que je ne pouvais pas en attester l'exactitude.

Par M. Tarte :

Q. Aviez-vous quelque motif qui vous faisait douter que ces bordereaux de paye contenaient les noms de personnes qui n'avaient pas été employées?—R. Il est impossible pour moi de le dire, car presque tous les hommes employés aux travaux m'étaient parfaitement étrangers. J'en connaissais plusieurs de vue, mais j'ignorais leurs noms.

Q. Savez-vous comment les hommes étaient engagés?—R. J'en ai moi-même engagé le plus grand nombre pour travailler au pont Wellington.

Q. N'était-il pas nécessaire d'avoir une recommandation pour être engagé?—R. En ce qui concerne les journaliers ordinaires, il n'y a eu que quelques recommandations, mais quant aux tailleurs de pierre, il y en a eu un grand nombre.

Q. Par qui étaient-ils recommandés?—R. Par différentes personnes. Quelques-uns l'ont été par l'honorable M. Ouimet.

Q. Donnez-nous tous les noms de ceux qui ont recommandé des hommes?—R. Je ne le peux pas, de mémoire.

Q. Votre mémoire vous fera certainement rappeler d'autres noms?—R. D'autres noms?

Q. Oui, assurément. Il y a eu des douzaines de lettres, j'en suis sûr?—R. Voici quelques lettres que j'ai trouvées; quelques hommes ont été recommandés par M. Lépine.

Par M. Haggart :

Q. Lisez toute la liste?—R. Voici des ordres envoyés au bureau de St. Louis pour la raison que souvent des tailleurs de pierre venaient dire à notre contremaître et souvent à moi-même: "M. St. Louis nous a envoyés pour tailler de la pierre." Nous les mettions à l'ouvrage, et ensuite, lorsque St. Louis venait aux chantiers, il nous demandait pourquoi ces hommes étaient là, qu'il ne les avait pas envoyés, en sorte qu'il fut convenu qu'il enverrait un ordre au contremaître lui disant de faire travailler tel ou tel individu.

LE PRÉSIDENT (*lisant*)—Voici les ordres:—

"Veillez donner de l'ouvrage au porteur, Joseph Delfourne, tailleur de pierre, et vous obligerez,

"Votre serviteur,

"EM. ST. LOUIS,
"J. A. M. A."

"Veillez donner de l'ouvrage au porteur, Jos Bertrand, tailleur de pierre. C'est un pauvre homme qui fait vivre ses deux frères, et vous obligerez,

"Votre serviteur,

"EM. ST. LOUIS,
"J. A. A. M."

"Veillez donner de l'ouvrage au porteur, Zéphirin Gauthier, tailleur de pierre, et vous obligerez,

"Votre serviteur,

"EM. ST. LOUIS,
"J. A. A. M."

"Ayez la bonté de donner de l'ouvrage au porteur, Joseph Deschênes, et vous obligerez,

"Votre serviteur,

"EM. ST. LOUIS."

"Ayez la bonté de donner de l'ouvrage au porteur, Louis Deschênes, et vous obligerez,

"Votre serviteur,

"EM. ST. LOUIS."

"Veillez donner de l'ouvrage à Alphonse Jetté, et vous obligerez,

"Votre serviteur,

"EM. ST. LOUIS."

Les autres recommandations ont été données à Stanislas Gervais, tailleur de pierre; Adélarde Labelle, Ovila Jarry, Charles Lavigne, J. B. Major, Hormidas Larin, F. Jobin, Léon Cardinal, Ed. Cérat, Napoléon St. Louis, Norbert Sénécal, J. B. Lanière, Napoléon et Adolphe Trudeau.

En voici une rédigée dans les termes suivants:—

"Veillez donner de l'ouvrage à Napoléon et Adolphe Trudeau, tailleurs de pierre, tous deux fortement recommandés par l'honorable J. A. Ouimet, ministre des Travaux publics. Ils doivent travailler sans faute, même si vous êtes obligé de renvoyer deux autres tailleurs de pierre, parmi ceux dont vous vous souciez peu.

"Votre serviteur,

"EM. ST. LOUIS,
"J. A. A. M."

Par M. Tarte :

Q. Vous avez dit que quelques hommes avaient été recommandés par M. Ouimet. Avez-vous la lettre de M. Ouimet?—R. Non, monsieur, M. Ouimet n'a jamais écrit.

Par M. Bergeron :

Q. C'est la même écriture dans toutes ces lettres?—R. Oui, monsieur.

Par M. Tarte :

Q. Comment savez-vous que M. Ouimet et M. Lépine ont recommandé quelques-uns de ces hommes?—R. Par ces ordres écrits venant de M. St. Louis. Il m'a souvent dit lui-même, en mentionnant le nom des hommes, qu'il aimerait qu'ils fussent employés.

Par M. Lister :

Q. Qui vous a dit ceia?—R. M. St. Louis.

Par sir Richard Cartwright :

Q. M. St. Louis vous a dit qu'ils étaient recommandés par M. Ouimet et par M. Lépine?—R. Oui.

Par M. Tarte :

Q. Vous engagiez vous-même les hommes et les attelages?—R. Oui, monsieur.

Q. Pour le gouvernement?—R. Pour le gouvernement.

Q. Quel mode suiviez-vous?—R. Quand nous commencions à travailler le matin et que nous avions besoin d'hommes, nous les prenions tels qu'ils venaient.

Q. Comment payiez-vous les hommes?—R. Je ne les ai jamais payés.

Q. Comment étaient-ils payés? Le savez-vous?—R. Qu'entendez-vous par cela?

Q. De quelle manière étaient-ils payés? Quel était le mode de paiement?—

R. M. St. Louis payait les hommes.

Q. Sur le lieu des travaux?—R. Oui.

Q. Étiez-vous présent quand ils étaient payés?—R. Je me suis trouvé là une seule fois.

Q. M. Coughlin était-il présent quand les hommes étaient payés?—R. Il était censé être présent. Il quittait l'ouvrage quand les hommes étaient payés, mais il était censé être là.

Q. Pour constater l'indentité des hommes?—R. Oui.

Q. M. Coughlin était sous votre direction?—R. Oui.

Q. Il était sous vos ordres?—R. Oui.

Q. Vous a-t-il jamais fait rapport qu'on payait plus d'hommes qu'il n'y en avait à l'ouvrage?—R. Il ne me l'a jamais dit, autant que je me souviens.

Q. Quelque autre vous l'a-t-il dit?—R. Non, monsieur.

Q. Quelqu'un vous a-t-il jamais dit qu'il restait des enveloppes parce que personne ne les réclamait?—R. On me la dit.

Q. Qui vous l'a dit?—R. M. Coughlin et Villeneuve m'ont dit cela.

Q. Qui payait les hommes que vous engagiez?—R. M. St. Louis.

Q. Si je comprends bien, vous engagiez des hommes pour le gouvernement et vous les payiez avec des chèques du gouvernement?—R. Non, monsieur.

Q. Vous ne les avez jamais payés de cette manière?—R. Non, monsieur.

Q. Eh bien! voici un chèque pour G. Gramache. Il a été payé au moyen d'un chèque du gouvernement?—R. Quel est le mois?

Q. Le mois de février.—R. Le chèque a pu être donné le 20 février en paiement d'ouvrage fait avant cette date.

Q. Connaissez-vous Gramache?—R. Gamache?

Q. Non, Gramache?—R. Non, je ne le connais pas.

Q. Connaissez-vous Gamache?—R. Oui.

Q. Qui est-il?—R. Le Gamache que je connais, et le Gamache dont je parle est le contremaître de mon père.

Q. Cet homme peut-il signer son nom?—R. S'il peut signer son nom? Je ne le pense pas, à moins qu'il ait appris dernièrement à le signer.

Q. Il ne peut pas signer son nom?—R. Au meilleur de ma connaissance, il ne peut pas signer son nom.

Q. Voici un chèque daté le 20 février 1893, à l'ordre de J. Gramache, veuillez l'examiner (le remettant au témoin)?—R. G. Gramache?

Q. Oui, G. Gramache. Connaissez-vous l'écriture de celui qui a rempli le chèque?—R. Non, je ne connais pas cette écriture.

M. HAGGART.—Quel est le nom sur le dos du chèque?—R. "G. Gamache. Témoin, E. Kennedy."

M. TARTE.—En dedans le nom est Gramache.

M. HAGGART.—C'est une simple erreur.

M. BERGERON.—Dans tous les cas, il n'y a pas de Gramache.

Par le président :

Q. Connaissez-vous cette écriture?—R. Non, monsieur.

Par sir Charles Hibbert Tupper :

Q. Est-ce votre écriture sur le dos?—R. Oui, monsieur.

Par M. Tarte :

Q. Mais le nom de Gamache n'est pas écrit par vous?—R. Non.

Q. De qui est cette écriture?—R. Je ne saurais vous le dire.

Q. Vous avez signé en qualité de témoin?—R. Oui, mais je ne me souviens pas s'il a signé ou non.

Q. N'est-il pas vrai qu'un témoin n'est requis que lorsqu'un homme ne peut pas signer son nom?—R. Non, monsieur.

Par M. Haggart :

Q. Aviez-vous l'habitude de signer ces chèques sans que les intéressés les signassent devant vous?—R. Je ne crois pas en avoir signé ainsi, excepté dans certains cas où l'homme était connu et où les chèques étaient remis à l'homme pour les distribuer. Je recevais les chèques du bureau de M. Parent et je tâchais de les distribuer aussi rapidement que possible. Quelquefois je les avais en ma possession durant deux ou trois jours, et quelquefois je les signais pour les remettre aux hommes afin qu'ils puissent se faire payer.

Q. Avant qu'ils fussent endossés par eux?—R. Oui.

Q. Parce qu'il y en a quelques-uns qui sont signés par vous en qualité de témoin et qui ne sont pas endossés par les intéressés.—R. Est-ce qu'il y en a?

Par M. Tarte :

Q. Vous avez dit il y a un instant que ce nommé Gamache ne peut pas signer son nom?—R. J'ai dit qu'au meilleur de ma connaissance il ne peut pas signer son nom.

Q. Or, je vois que vous avez endossé un chèque et que J. Gamache a signé son nom sur le dos du chèque. Comment expliquez-vous cela?—R. Je ne saisis pas votre question.

SIR C. H. TUPPER.—Si je comprends bien, il reconnaît qu'il a signé en qualité de témoin certains chèques sans qu'il y eût d'autres signatures sur le dos de ces chèques.

M. TARTE.—Non, il n'a pas dit cela.

Le TÉMOIN.—Oui, je l'ai dit en réponse à M. Haggart.

Par M. Moncrieff :

Q. Vous aviez quelquefois l'habitude d'endosser ces chèques avant que la signature de l'intéressé y fût?—R. Oui.

Par M. Tarte :

Q. Vous ne vous souvenez pas qui a signé le nom Gamache sur ce chèque?—R. Je ne peux le jurer.

Q. Dites-vous que lorsque vous avez signé comme témoin, l'homme qui a signé Gamache n'était pas là?—R. Je ne peux pas jurer cela. Il a pu être présent, mais je ne peux pas me rappeler les signatures de tous les hommes qui recevaient des chèques.

Par M. Lister :

Q. Vous connaissez Ganache?—R. Oui.

Q. Il a travaillé pour vous?—R. Il a travaillé pour moi il y a quelque temps, et il est aujourd'hui contremaître chez mon père.

Q. Et il était contremaître de votre père lorsque ces chèques ont été donnés?—R. Oui.

Par M. Tarte :

Q. Qui est supposé lui avoir remis ce chèque?—R. Moi-même ou un nommé Scanlon, au bureau.

Par M. Lister :

Q. Il travaillait pour votre père lorsque cette entreprise a été exécutée?—R. Oui.

Q. Dans le temps où ces chèques ont été donnés?—R. Oui.

Q. Et votre père travaillait pour vous?—R. Il travaillait pour moi.

Q. Il était employé à cette entreprise?—R. Il avait des attelages qui étaient employés.

Q. Employés dans cette entreprise et Gamache travaillait pour lui?—R. Oui.

Q. Comment se fait-il que ces chèques aient été faits à l'ordre de Gamache?—

R. Lorsque mon père est absent de la ville, ce nommé Gamache est autorisé à faire les comptes dûs par les marchands, et c'est pourquoi il les fait en son propre nom. Si les chevaux qui travaillaient avaient été inscrits au nom de mon père, il n'aurait pu encaisser les chèques, parce qu'il était absent de la ville.

Q. Votre père a-t-il envoyé au gouvernement un compte couvrant la même période de temps que ces chèques?—R. Il n'a jamais envoyé de compte.

Q. Il n'a jamais envoyé de compte?—R. Pas que je sache. Il n'a été envoyé aucun compte par ceux qui fournissaient les attelages. Les sommes auxquelles ils avaient droit étaient portées sur le bordereau de paye régulier.

Q. Ainsi, votre père a fourni des attelages et ce chèque a été fait à l'ordre de Gamache au lieu d'être fait à l'ordre de votre père?—R. Oui.

Q. N'est-il pas vrai que Gamache touchait des fonds en son nom et au nom de votre père aussi?—R. Je ne m'en rappelle pas.

Q. Votre père l'a juré.—R. Il a dû se tromper.

Par M. Ouimet :

Q. Quel était votre but en endossant ces chèques?—R. Aucune des banques n'en aurait payé les montants si je n'avais attesté l'identité du porteur.

Q. C'était pour attester l'identité du porteur?—R. Uniquement pour cela.

Q. Vous ne faisiez qu'attester que le porteur était la personne à l'ordre de laquelle le chèque avait été fait?—R. Oui.

Par M. Tarte :

Q. Etes-vous sûr que c'est Gamache qui a touché ces fonds et non pas votre père?—R. Si Gamache a endossé les chèques, il a dû toucher les fonds.

Q. Etes-vous sûr que Gamache a encaissé ce chèque?—R. Il m'est impossible de vous le dire de mémoire. Quand même vous me monteriez tous les chèques et que vous me poseriez la même question pour chacun, je ne pourrais pas vous répondre.

Q. Mais vous avez dit que Gamache ne pouvait pas écrire?—R. Je vous ai dit que je ne croyais pas qu'il pût signer son nom. Lorsque cet homme travaillait pour moi, il y a sept ou huit ans, il ne pouvait pas signer son nom. Je ne sais pas s'il l'a appris depuis.

Q. Vous dites que vous n'avez eu rien à voir au pont du Grand Tronc?—R. Je n'ai eu rien à y voir.

Q. Avez-vous donné des ordres à qui que ce soit au sujet du pont du Grand Tronc?—R. Pas avant la fin d'avril.

Q. N'est-ce pas vous qui avez employé Trudel et Laberge aux travaux du pont?—R. Non.

Q. Leur avez-vous donné des ordres?—R. Pas avant la fin d'avril, que je sache.

Q. Leur avez-vous fourni des matériaux pour les travaux du pont du Grand Tronc?—R. Oui.

Q. Vous ont-ils souvent consulté pendant qu'ils travaillaient à ce pont?—R. Pas souvent. Pendant qu'il était employé aux travaux du pont de la rue Wellington, Trudel est venu me demander certaines choses au sujet du pont du Grand Tronc. Il avait été envoyé par St. Louis.

Q. Qui dirigeait les travaux du pont du Grand Tronc?—R. M. Parent, je crois.

Q. Et vous dites que vous n'avez eu rien à voir du tout au pont du Grand Tronc?—R. Je n'ai rien eu du tout à y voir.

Q. Avez-vous signé les bordereaux de paye de St. Louis?—R. Oui.

Q. A la demande de qui?—R. De M. Parent.

Q. Les avez-vous signés avant lui?—R. Oui.

Q. Vous les avez donc signés sans savoir ce qui se passait?—R. Oui, sans savoir ce qui se passait relativement au nombre des hommes. Je les ai signés simplement pour la forme.

Q. Avez-vous informé quelqu'un, à Ottawa, que vous signiez les bordereaux de cette façon?—R. Non.

Q. Saviez-vous que M. St. Louis ne pouvait être payé qu'après que vous aviez signé les bordereaux de paye?—R. Je n'en savais rien. Tout ce que je savais, c'est qu'il ne pouvait être payé qu'en autant que M. Parent avait signé les bordereaux comme ingénieur-surintendant.

Q. Savez-vous si les bordereaux et les comptes que vous avez certifiés après avoir été suspendu se rattachaient au pont du Grand Tronc?—R. Quelques-uns s'y rattachaient.

Q. Et vous les avez certifiés à l'aveugle?—R. Oui.

Q. Avez-vous informé M. Curran dans le temps que vous ne saviez pas ce qui se passait relativement aux travaux du pont du Grand Tronc et que vous alliez certifier les bordereaux de paye à l'aveugle?—R. Je ne me rappelle par l'avoir fait.

Q. Lui avez-vous dit pourquoi vous refusiez de signer les bordereaux de paye et les comptes?—R. Oui. Je lui ai dit que vu que j'avais été suspendu, je croyais n'avoir plus rien à voir aux travaux et au canal.

Q. Si je vous comprends bien, vous dites que vous avez signé presque tous les bordereaux de paye relatifs aux travaux des ponts Wellington et du Grand Tronc sans savoir ce qui se passait?—R. Sans savoir s'ils étaient corrects.

Par M. Moncrieff :

Q. Vous les avez signés pour la forme?—R. Oui.

Par M. Lister :

Q. Si je vous ai bien compris, vous avez dit qu'avant d'agir comme contre-maître, ou surintendant, vous aviez assisté à une réunion tenue au bureau du sous-ministre, et à laquelle étaient présents M. Drummond, M. Curran et M. Ogilvie?—R. Non, monsieur.

Q. Quelles personnes étaient présentes à cette réunion?—R. Je n'ai jamais assisté à une réunion tenue au bureau du sous-ministre, M. Trudeau, à laquelle ces personnes étaient présentes.

Q. Alors, ces personnes se trouvaient dans une chambre voisine?—R. Non; j'étais dans une chambre voisine pendant que M. Curran et M. Ogilvie avaient une entrevue avec M. Trudeau.

Q. Êtes-vous allés tous ensemble au département?—R. Nous sommes partis tous ensemble de Montréal.

Q. Pour aller au département?—R. Oui.

Q. Dans quel but? Afin de vous faire nommer?—R. Oui.

M. CURRAN.—Non! non! c'était à propos de la mise à sec du canal.

Q. Afin de vous faire nommer?—R. Oui; c'était un des buts de notre voyage.

Q. M. Curran et M. Ogilvie ont vu le sous-ministre Trudeau?—R. Oui.

Q. Et vous êtes demeuré dans l'autre bureau?—R. Oui.

Q. Puis M. Curran et M. Ogilvie sont venus vous trouver?—R. Oui, monsieur.

Q. Et que vous ont-ils dit?—R. Ce que je vous ai rapporté il y a un instant. M. Ogilvie était le porte-paroles. Il m'a dit que M. Trudeau désirait que j'acceptasse la charge de conducteur des travaux du pont Wellington et que je ne devais pas m'attendre à être indemnisé avant l'achèvement des travaux, parce qu'il ne voyait pas comment il pourrait me payer plus tôt.

Q. Il n'a été rien décidé au sujet de l'indemnité qui vous serait allouée?—R. Non.

Q. Quelqu'un vous a-t-il conseillé de ne pas vous occuper, pour le moment, de la question de votre indemnité?—R. M. Ogilvie m'a dit: "Ne vous occupez pas du salaire, Kennedy, cela viendra plus tard; travaillez pour la gloire." J'ai suivi ce conseil et j'ai eu la gloire.

Q. Il n'a pas été question de salaire?—R. Non, monsieur.

Q. Avez-vous touché un salaire pendant le cours des travaux?—R. Je n'ai touché que mon salaire régulier.

Q. Comme surintendant du canal?—R. Oui.

Q. Vous n'avez rien reçu comme contremaître ou surveillant des travaux?—R. Non.

Q. Maintenant, M. Kennedy, savez-vous d'où venaient les journaliers en général?—R. De partout.

Q. Les maçons et les tailleurs de pierre?—R. Les tailleurs de pierre venaient pour la plupart de Terrebonne.

Q. Qui représente Terrebonne?—R. A Ottawa?

Q. Oui.—C'est M. Ouimet, je crois, qui représente Terrebonne.

LE PRÉSIDENT.—Nous savons tous que M. Ouimet ne représente pas Terrebonne.

LE TÉMOIN.—Je n'en sais rien. On me pose une question et j'y réponds du mieux que je puis.

Par M. Lister :

Q. Vous dites que les maçons venaient pour la plupart de Terrebonne?—R. Les maçons et les tailleurs de pierre.

Q. N'y en a-t-il pas à Montréal?—R. Oui.

Q. Pourquoi êtes-vous allé les chercher à la campagne?—R. Je ne suis pas allé les chercher; ce sont eux qui sont venus. Il y a beaucoup de maçons à Montréal, mais peu de tailleurs de pierre.

Par M. Curran :

Q. Vous avez parlé d'une assemblée qui aurait eu lieu au bureau de M. Ogilvie avant votre départ pour Ottawa; quel était l'objet de cette assemblée?—R. L'objet principal de cette assemblée..... Voici comment la chose est arrivée: M. Ogilvie me rencontra sur le canal ce jour-là, et me dit qu'il avait invité tous ceux qui avaient des intérêts sur le canal à se réunir dans l'après-midi à son bureau, où M. Parent désirait les rencontrer afin de fixer la date où le canal serait mis à sec.

Q. Combien de personnes étaient présentes à cette assemblée?—R. Au moins 25 à 30.

Q. C'étaient tous des propriétaires de moulins et des gens qui avaient des intérêts sur le canal Lachine?—R. Oui.

Q. Entre Montréal et Lachine?—R. Oui.

Q. Et qui auraient été mis dans l'embarras si on avait vidé le canal?—R. Oui.

Q. Est-ce qu'ils ont prononcé plusieurs discours à cette assemblée?—R. Oui; huit à dix personnes adressèrent la parole.

Q. Avant cela, la presse n'avait-elle pas attiré l'attention du public sur le grand nombre de gens qui seraient jetés sur le pavé si l'on vidait le canal au milieu de l'hiver?—R. Oui; le *Star* avait publié un long article à ce sujet.

Q. A combien était porté le nombre des ouvriers qui seraient jetés sur le pavé?—De 6,000 à 7,000, je crois.

Q. Cette question fut-elle discutée et est-ce qu'on nomma une délégation à cette assemblée? Fut-il décidé de faire quelque chose à cette assemblée?—R. Il fut décidé que vous iriez à Ottawa avec M. Ogilvie pour communiquer au ministre les vues de ceux qui avaient assisté à cette assemblée.

Q. Nous devions demander au ministre de ne pas faire enlever l'eau du canal au mois de décembre?—R. Aux mois de janvier et de février.

Q. En arriva-t-on à une conclusion à cette assemblée au sujet du temps qu'il faudrait pour construire le pont et de la saison la plus favorable pour entreprendre les travaux? Par exemple, est-ce que les personnes qui assistaient à l'assemblée mentionnèrent le fait que, tous les ans, l'on consacrait un mois à réparer le canal?—R. Oui. Il ne fut pas seulement question du nombre considérable de travailleurs qui auraient été jetés sur le pavé, mais la plupart des personnes présentes à l'assemblée prétendaient qu'elles avaient des commandes à remplir et que si le canal était mis à sec aux mois de janvier et de février, leur commerce en souffrirait beaucoup, cela ruinerait leur industrie. M. Parent fit remarquer que le canal était ordinairement tenu à sec pendant trois ou quatre semaines, tous les printemps, et qu'il ne serait pas nécessaire pour les travaux qu'il restât vide plus de six ou sept semaines.

Q. Les travaux devaient être terminés au bout de six ou sept semaines? M. Parent promit que tout serait fini au bout de deux mois?—R. Oui.

Q. Et avez-vous concouru dans ce que disait M. Parent?—R. Oui.

Q. Et M. Ogilvie et moi nous fûmes délégués à Ottawa pour exposer au ministre les vues des personnes qui avaient assisté à l'assemblée?—R. Oui.

Q. Nous sommes partis pour Ottawa, M. Ogilvie et moi?—R. Oui.

Q. Nous avez-vous accompagnés?—R. Oui.

Q. Nous avons eu une entrevue avec M. Trudeau, M. Ogilvie et moi, et vous nous avez ensuite rencontrés dans le corridor?—R. Oui.

Q. Vous avez vu M. Trudeau?—R. Plus tard.

Q. Nous ne sommes pas allés le voir avec vous?—R. Non.

Q. Et nous n'avons pas eu connaissance de ce qui s'est passé entre vous?—R. Non.

Q. Vous l'avez ensuite rencontré quelquefois et vous lui avez dit que le pont ne pourrait être construit dans le cours de l'hiver?—R. Oui.

Q. Qu'est-ce qui vous portait à croire que le pont ne pourrait être construit à temps?—R. On n'avait encore fait aucun préparatif. Comme j'avais été chargé de diriger ces travaux, on aurait dû me donner instructions d'acheter les matériaux et de faire tailler la pierre immédiatement. Nous avons perdu au moins un mois. Mon plan était de ne commencer les travaux qu'après que tous les matériaux nécessaires pour la construction du pont Wellington auraient été rendus sur les lieux.

Q. Et cela n'a pas été fait? Quand les travaux ont-ils été commencés?—R. On a commencé à tailler la pierre le 8 ou 10 de janvier.

Q. A partir de la date où vous avez quitté Ottawa, après votre entrevue avec M. Trudeau, jusqu'à celle où les travaux ont été commencés, avez-vous eu avec moi des conversations au sujet de ces travaux, autres que celles dont vous venez de parler?—R. Non.

Q. Nous ne nous sommes pas écrits non plus?—R. Non.

Q. Quand m'avez-vous écrit pour la première fois après que les travaux eurent été commencés?—R. Je vous ai écrit pour la première fois, si je me rappelle bien, lorsque j'ai constaté que le prix fixé dans le contrat pour la main-d'œuvre avait été augmenté de \$1.25 à \$1.50 par jour.

Q. Vous ne m'avez jamais informé tout d'abord qu'un contrat avait été fait relativement à la main-d'œuvre?—R. Non, monsieur; il n'y a jamais eu de contrat au sujet de la main-d'œuvre.

Q. Au sujet des ouvriers expérimentés, je n'ai jamais été informé par vous ni par qui que ce soit, à votre connaissance, qu'il avait été fait avec M. St. Louis un contrat en vertu duquel il devait fournir des ouvriers expérimentés?—R. Pas que je sache.

Q. Quelques jours avant de m'écrire, vous m'avez dit que l'on essayait d'appliquer aux journaliers ordinaires les prix fixés dans le contrat pour les travailleurs expérimentés?—R. Oui.

Q. Je vous ai dit que je ne pouvais croire qu'il existât un pareil contrat?—R. Oui.

Q. Vous m'avez alors écrit cette lettre?—R. Oui.

Q. Savez-vous qui m'a remis cette lettre?—R. C'est mon père qui vous l'a remise au moment où vous preniez le train pour Ottawa.

Q. Vous rappelez-vous avoir reçu une lettre de moi en réponse à la vôtre?
(Le témoin produit l'original de la lettre écrite par lui au solliciteur général le 12 mars.)

Q. C'est là l'original de votre lettre?—R. Oui; c'est celle que j'ai écrite.

Q. Et voici ma réponse:—

“MON CHER KENNEDY,—J'ai vu le ministre des Chemins de fer et Canaux. Il m'a dit qu'on avait demandé des soumissions pour tout ce qui sera nécessaire pour les travaux du pont, y compris la main-d'œuvre. Comme surintendant, vous aurez naturellement à certifier les comptes et vous devrez ne rien certifier qui ne soit absolument correct. Chaque fois que vous ne serez pas d'accord avec les entrepreneurs, au sujet de la classification des travaux ou des prix à payer, vous vous en rapporterez à la décision du ministre, afin de ne pas être tenu, plus tard, responsable de l'application d'un faux principe, relativement à la nature de l'ouvrage qui aura été fait. Vous différez peut-être d'opinion avec l'entrepreneur sur la question de savoir ce que l'on doit entendre par 'ouvriers expérimentés': demandez au département quelle ligne de conduite vous devrez suivre à cet égard; ce sera le moyen de dégager votre responsabilité.”

Q. Ne vous ai-je pas ainsi bien averti de ne certifier que ce qui serait absolument correct?—R. Oui.

Q. Après avoir reçu cette lettre, le 16 mars, vous m'avez télégraphié ainsi qu'à M. Drummond que vous partiez pour Ottawa:—

“J'arriverai à Ottawa aujourd'hui par le train du Pacifique de 3.30 p.m. Je voudrais vous voir à l'hôtel Russell à 4 p.m. sans faute, pour affaires importantes. E. KENNEDY.” C'était au moment de votre départ de Montréal, sur le train?—R. Oui.

Q. Et je vous ai télégraphié à la jonction Saint-Martin en ces termes:—

“N'allez pas au département avant de m'avoir vu. J. J. Curran” Vous avez reçu ce télégramme?—R. Oui.

Q. Vous avez dit devant la commission que vous aviez reçu un télégramme dans le même sens de M. Drummond?—R. Oui.

Q. Après la conversation que nous avons eue ensemble à votre arrivée à Ottawa et dont vous venez de parler, a-t-il jamais été question entre nous des travaux du pont jusqu'au moment de votre suspension?—R. Jamais.

Q. Vous dites que l'on vous a recommandé des ouvriers ou des journaliers; vous ai-je jamais écrit pour vous recommander quelqu'un?—R. Jamais.

Q. Au sujet des matériaux pour le pont, avez-vous jamais reçu de moi d'autres lettres que celle où je vous priais de considérer favorablement la soumission de M. O'Connor?—R. Jamais. C'est la seule lettre que j'aie reçue de vous.

Q. Et sa soumission n'a pas été acceptée?—R. Non.

Q. Et vous n'avez eu rien à faire avec l'adjudication des contrats après que les nouveaux arrangements eurent été faits?—R. Non.

Q. Quand avez-vous été suspendu?—R. Le 13 mai.

Q. Vous dites qu'au mois de juin, je vous ai lu une lettre que j'avais reçue de l'honorable McKenzie Bowell, ministre suppléant des Chemins de fer et Canaux, et

dans laquelle ce dernier disait que vous feriez mieux de certifier les comptes, sans quoi vous vous en repentiriez?—R. Oui.

Q. Vous n'avez pas voulu dire, n'est-ce pas, qu'on voulait vous faire certifier des comptes qui n'étaient pas corrects?—R. Cette question m'a déjà été posée et j'y ai répondu.

Par M. Ouimet :

Q. Vous avez dit, je crois, que c'est dans le cours du mois d'octobre que vous avez été informé par M. Trudeau que vous seriez le surintendant des travaux?—R. Oui.

Q. Ensuite, vous avez dit qu'il était survenu des retards et que vous pensiez qu'il était trop tard pour commencer les travaux. Pourriez-vous indiquer quels ont été ces retards? Pourriez-vous nous dire quand vous en êtes venu à la conclusion qu'il était trop tard pour entreprendre les travaux et quand vous avez fait connaître votre opinion au département?—R. Je n'ai parlé de la chose qu'à M. Curran et à M. Parent.

Q. Quand? Combien de temps après avoir été informé de votre nomination comme surintendant des travaux avez-vous fait connaître à M. Parent et à M. Curran la conclusion à laquelle vous en étiez arrivé à ce sujet?—R. Je leur en ai parlé, la première fois, une semaine ou dix jours après ma nomination, et plusieurs fois ensuite.

Par M. Haggart :

Q. Le 10 février 1893, avez-vous reçu la lettre suivante de M. Parent :—

“ DÉPARTEMENT DES CHEMINS DE FER ET CANAUX,
“ BUREAU DE L'INGÉNIEUR-SURINTENDANT,
“ MONTRÉAL, 10 février 1893.

“ *Canal Lachine, re pont Wellington.*

“ MONSIEUR,—Veuillez me faire immédiatement un rapport complet sur l'état de l'infrastructure du pont Wellington et du pont du Grand Tronc, et de tous les travaux en général.

“ Votre rapport devra être accompagné d'une liste indiquant le nombre des hommes employés. Ayez aussi la bonté de donner un état des dépenses faites pour la main-d'œuvre et les matériaux employés depuis le commencement des travaux, en indiquant séparément le nombre des hommes fournis par les entrepreneurs et ceux employés par vous-même. Cette dernière information devrait être fournie sous une forme tabulaire, spécifiant le nombre d'hommes, leur occupation et quand ils ont été employés.

“ En ce qui concerne les travaux exécutés à l'entreprise, votre état devrait indiquer le nombre des tailleurs de pierre, etc., employés chaque jour, le nombre des charretiers ou voitures qui apportaient la pierre, et la quantité de pierre taillée et livrée chaque jour.

“ Les informations ci-dessus sont requises immédiatement pour me permettre de faire un rapport complet à l'ingénieur en chef, ainsi qu'il me le demande.

“ Je vous transmets des formules en blanc pour inscrire le nombre des hommes employés, et vous voudrez bien les remplir et me les remettre chaque lundi, avec votre rapport hebdomadaire durant l'exécution des travaux.

“ L'ingénieur en chef désire être renseigné chaque semaine au sujet de l'avancement des travaux, et vous voudrez bien agir en conséquence.

“ E. H. PARENT,
“ *Ingénieur-surintendant.*

“ M. E. KENNEDY,
“ Surintendant du canal Lachine,
“ Montréal.”

R. Je ne me rappelle pas exactement avoir reçu cette lettre, mais j'en ai reçu une à cet effet.

Q. Avez-vous reçu cette lettre?—R. Oui, je l'ai reçue.

SALLE DE COMITÉ, N° 49.

CHAMBRE DES COMMUNES, 9 juillet 1894.

Le comité des comptes publics se réunit sous la présidence de M. BAKER.

EDWARD KENNEDY est rappelé et interrogé de nouveau :—

Par M. Haggart :

Q. Avez-vous reçu la lettre que voici, M. Kennedy ?

“ MONTRÉAL, 23 juin 1893.

“ MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre en date du 22 courant, par laquelle vous me transmettez un relevé du nombre des ouvriers qui sont employés aux travaux du pont Wellington et de la quantité de pierre qui a été livrée pour ces travaux.

“ C'est très bien quant à cela ; mais afin de me permettre de faire à l'ingénieur en chef un rapport complet sur le progrès qui a été fait depuis le commencement des travaux jusqu'à ce jour, je vous prierai de dresser, aussitôt que possible, un tableau indiquant en détail tous les matériaux qui ont été achetés et livrés pour les travaux en question, savoir :—

“ Quantité de pierre taillée pour la pile-pivot du pont de roulage.

“ do do les culeés do

“ do do do du pont du Grand Tronc.

“ do de bois livrée pour les travaux provisoires.

“ do do permanents.

“ Outillage livré.

“ Ferronnerie, etc., fournie.

“ Nombre de boîtes à ciment et de traîneaux à pierre construits par l'équipe.

“ Nombre de grues construites par l'équipe.

“ Vous voudrez bien aussi me faire savoir où en sont rendus les entrepreneurs, et de quelle manière ils remplissent leurs contrats, tant pour la livraison des matériaux que pour l'exécution de l'ouvrage.

“ Veuillez m'écrire toutes les semaines et me tenir au courant de tout ce qui se fera.

“ Je demeure, monsieur,

“ Votre dévoué serviteur,

“ E. H. PARENT,

“ *Ingénieur-surintendant.*

“ M. E. KENNEDY,

“ Surintendant, canal Lachine, Montréal.”

Q. Avez-vous reçu cette lettre ?—R. Quelle date porte cette lettre, M. Haggart ?

Q. Le 23 février.—R. Je ne puis pas affirmer que j'ai reçu cette lettre. Vous savez sans doute que l'on a confisqué toutes mes lettres et tout ce que j'avais en ma possession, sans même me donner le temps d'y regarder avec n'importe qui, afin de me permettre de me défendre ou de répondre aux accusations qui pourraient être portées contre moi. Tout a été confisqué.

Q. Confisqué ? Que voulez-vous dire ?—R. Tous mes papiers et ma correspondance, et tout ce qui se trouvait à mon bureau le 13 de mai ont été confisqués.

Par le président :

Q. Emportés, vous voulez dire ?—R. Emportés par l'ordre de M. Schreiber et de M. Douglas, ce qui m'a mis dans l'impossibilité de me défendre. Il y a un an, à Montréal, j'ai voulu citer certaines lettres, et on n'a pas pu les retrouver.

Par M. Haggart :

Q. N'avez-vous pas eu accès à ces lettres?—R. Jamais, monsieur, depuis le 13 de mai.

Q. Est-ce que cette lettre-ci vous a été montrée lors de votre interrogatoire devant la commission?—R. Oui, monsieur.

Q. Cette lettre-ci?—R. Je ne pourrais l'affirmer, pas plus pour celle-ci que pour aucune autre.

Q. En voici une autre :—

“MONTRÉAL, 15 mars 1893.

“MONSIEUR,—Je vous transmets sous ce pli, pour votre gouverne, le sommaire d'une lettre reçue de l'ingénieur en chef au sujet de la fourniture de la main-d'œuvre pour les travaux aux ponts Wellington et du Grand Tronc, savoir : Conditions du marché passé :—

“Ouvriers.... \$1.85½ par jour.

“Journaliers ordinaires, terrassiers..... 1.50 “ “

“Et les journaliers du personnel du canal pourront être employés à ces travaux par le gouvernement indépendamment de ceux que vous demanderez à M. St. Louis de vous fournir.

“1. D'après les ordres ci-dessus, M. St. Louis doit fournir tous les hommes nécessaires pour exécuter les dits travaux, savoir : maçons, tailleurs de pierre, poseurs de pierre, journaliers expérimentés, journaliers ordinaires, terrassiers, attelages doubles et simples, et grues, s'il en est besoin.

“2. Les journaliers du personnel du canal seuls sont exceptés, et vous pourrez les employer à ces travaux indépendamment de ceux fournis par M. St. Louis, m'en transmettant dans ce cas une liste séparée.

“3. J'attire de nouveau votre attention sur le fait que depuis le 18 du mois dernier je n'ai pas reçu de rapport indiquant le nombre des hommes employés, ni l'état des travaux. Cette information est requise sans délai.

“Le bordereau de paye et les comptes concernant les travaux pour le mois de février devraient être transmis immédiatement.

“E. H. PARENT,

“Ingénieur-surintendant.

“M. E. KENNEDY,

“Surintendant du canal Lachine,

“Montréal.”

Q. Vous ne vous rappelez pas avoir reçu cette lettre?—R. Non, mais je me rappelle que M. Parent me demanda de lui procurer des renseignements de ce genre. Je lui dis de faire faire ce travail par des commis de son bureau, vu que je n'avais pas le temps de m'en occuper. M. Parent dit dans son témoignage que je n'avais pas refusé de suivre ses instructions, mais que je ne les avais pas suivies. Dans ce cas, il m'a été impossible de me rendre à sa demande, accablé que j'étais d'ouvrage. M. Parent, qui avait une armée d'employés à sa disposition, aurait pu facilement faire préparer les relevés voulus et obtenir ainsi les données dont il avait besoin.

Q. Vous ne vous rappelez pas avoir reçu cette lettre?—R. Je vous ai parlé d'un incident que la lecture de cette lettre m'a rappelé.

Par le président :

Q. Vous rappelez-vous avoir reçu cette lettre?—R. Non. C'est une des injustices que l'on a commis à mon égard en m'enlevant ma correspondance et tout ce qu'il y avait à mon bureau.

Par M. Haggart :

Q. Voici une autre lettre en date du 17 mars :—

“MONTRÉAL, 17 mars 1893.

“MONSIEUR,—Veuillez contresigner, après en avoir constaté l'exactitude, tous les certificats délivrés par votre pointeur, M. Coughlin, aux hommes qui seront congédiés, afin que ces gens puissent toucher leur salaire.

“Vous seul êtes censé répondre de l’exactitude des certificats donnés par M. Coughlin.

“Votre dévoué serviteur,
“E. H. PARENT,
“Ingénieur-surintendant.

“M. ED. KENNEDY,
“Surintendant, canal Lachine,
“Montréal.”

Q. Avez-vous reçu cette lettre?—R. Je ne me rappelle pas avoir reçu cette lettre, M. Haggart, mais je me rappelle que M. Parent m’ordonna de contresigner les certificats de travail donnés par M. Coughlin. Les hommes qui ne voulaient plus travailler ou qui étaient congédiés pouvaient aller en tout temps au bureau de St. Louis et toucher leur salaire, ce qui donnait lieu à toutes sortes de difficultés et d’ennuis. Il y a longtemps que j’attends l’occasion de parler; je l’attends depuis quatorze mois, et je veux attirer votre attention sur le fait que plusieurs témoins ont mentionné mon nom au cours de cette enquête et qu’il n’y avait personne ici pour me représenter. La maladie et d’autres raisons m’ont empêché de venir ici. Veuillez donc lire ces lettres un peu moins vite, afin que je puisse me défendre.

M. HAGGART relit la lettre plus lentement.

LE TÉMOIN.—Eh bien! monsieur, je ne puis jurer que j’ai reçu cette lettre, mais je me rappelle que M. Parent me donna ordre de contresigner les certificats émis par Coughlin. Les hommes qui avaient travaillé pour St. Louis pendant une journée ou une demi-journée se faisaient d’abord remettre un certificat par le pointeur et venaient ensuite me demander de contresigner ce certificat. J’étais continuellement assiégé par une armée de journaliers. Une fois leurs certificats contresignés, les hommes allaient retirer leur gage, revenaient à l’ouvrage en état d’ivresse, et causaient du désordre. Après que cet état de choses eût duré une semaine ou dix jours, je refusai de continuer à contresigner les certificats en question. J’avertis les hommes qu’ils seraient payés tous les quinze jours par M. St. Louis, et que ceux qui ne voudraient pas travailler pendant deux semaines n’avaient pas besoin de commencer.

Q. Pourquoi avez-vous fait cela?—R. Je l’ai fait d’après les instructions de M. Schreiber à M. Parent.

Q. Instructions verbales ou écrites?—R. Verbales.

Q. A quelle date ces instructions ont-elles été données par M. Schreiber à M. Parent?—R. Je ne me rappelle pas la date.

Q. Vers quelle époque?—R. Entre le milieu et la fin de mars. Il avait d’abord été entendu que les hommes ne seraient payés que tous les mois, comme la chose se faisait sur le canal depuis des années. Ce système offrait plus d’avantages. Mais M. Schreiber vint inspecter les travaux vers cette époque et donna instruction à M. Parent de faire préparer par M. St. Louis un bordereau pour chaque quinzaine, bordereau qui devait être certifié afin que M. St. Louis pût toucher des fonds et payer les hommes. D’après ce que j’ai lu des témoignages rendus jusqu’ici, M. Schreiber chargea M. Parent de me faire défendre contre les poursuites intentées contre moi par certains ouvriers, ce qui montre que M. Parent avait reçu des instructions.

Q. Avez-vous autre chose à dire sur ce point?—R. La lettre que vous avez lue vendredi, à la dernière séance, juste avant l’ajournement, est la même lettre, je crois, que celle que vous venez de lire?

Q. Non, non; c’est une autre lettre. C’est une lettre du 17 mars. Voici maintenant une lettre portant la même date de M. Parent à vous.

“MONTRÉAL, 17 mars 1893.

“MONSIEUR,—Relativement aux travaux des ponts de la rue Wellington et du Grand Tronc, je désire attirer votre attention sur le fait que, à part les grues que l’entrepreneur érigea si nous n’en avons pas assez sur les lieux, nous devons lui fournir tout l’outillage dont il aura besoin pour l’exécution des travaux en question—lamps, chaînes, huile, pelles, pics, pompes, chèvres, etc.

“ M. St. Louis sera tenu responsable de tout cet outillage, et, comme pour l'équipe du gouvernement, vous aurez, tout en étant sous ma direction, la surveillance des hommes que fournira l'entrepreneur et qu'il engagera lui-même aux prix qu'il jugera à propos.

“ Comme je vous l'ai déjà dit, les membres de notre équipe permanente devront être employés d'abord, et l'entrepreneur aura le droit, à votre demande, de fournir le reste des journaliers, etc., dont vous pourrez avoir besoin, et de se faire payer les prix stipulés dans sa soumission pour la main-d'œuvre; mais dans tous les cas les bordereaux de paye devront être contrôlés et régulièrement certifiés par vous avant que l'entrepreneur puisse rien toucher.

“ L'entrepreneur se propose de payer ses hommes tous les quinze jours, mais la chose ne pourra se faire qu'en tant que les bordereaux de paye seront régulièrement certifiés par vous.

“ Veuillez agir en conséquence.

“ Je demeure, votre dévoué serviteur,

“ E. H. PARENT,

“ Ingénieur-surintendant.

“ M. E. KENNEDY,

“ Surintendant, canal Lachine,

“ Montréal.”

LE TÉMOIN.—Cette lettre se rapporte-elle aux ponts Wellington et du Grand Tronc ?

M. HAGGART.—Oui.

LE TÉMOIN.—N'y a-t-il pas une lettre antérieure à celle-là où M. Parent écrit à M. Schreiber que M. Kennedy refuse de diriger les travaux du pont du Grand Tronc ?

M. HAGGART.—Oui, cette lettre a été déposée au dossier. Vous ne vous rappelez pas avoir reçu cette lettre du 15 : “ Je vous transmets sous ce pli, pour votre gouverne, un extrait d'une lettre reçue de l'ingénieur en chef au sujet de la fourniture de la main-d'œuvre pour les travaux aux ponts Wellington et du Grand Tronc ” ?

LE TÉMOIN.—Non, je ne me rappelle pas l'avoir reçue. Après que j'eus refusé de diriger les travaux du pont du Grand Tronc, M. Parent écrivit à M. Schreiber pour l'informer de la chose et pour lui dire que j'étais accablé d'ouvrage. Il a donné à supposer que je conduisais les travaux du pont du Grand Tronc, malgré qu'il sût parfaitement que je n'avais rien à voir à ce pont. Il a aussi prétendu que c'étaient mes empiètements et mon influence qui l'avaient empêché d'exercer sur moi son autorité.

Par M. Haggart :

Q. Vous ne savez pas si vous avez reçu cette lettre ou non, ou si vous y avez répondu ?—R. Non.

Q. Voici une autre lettre qu'il vous écrivait le 29 mars. Vous rappelez-vous l'avoir reçue ?—R. Non monsieur. Je tiens avant tout à me justifier auprès du public, si je ne puis rien faire de plus. M. Parent prétend que ce sont mes empiètements et mon influence qui l'ont empêché de se procurer les renseignements nécessaires et de me forcer la main. Me permettez-vous de lire une déclaration ?

LE PRÉSIDENT.—Vous devez autant que possible vous contenter de répondre aux questions qui vous sont posées, mais le comité vous accordera sans doute beaucoup de latitude.

M. HAGGART.—Vous pourrez lire votre déclaration à la clôture de votre témoignage, si vous le désirez.

LE TÉMOIN.—Ce n'est pas une déclaration, ce sont tout simplement des notes.

M. HAGGART.—Alors, lisez ces notes.

LE TÉMOIN (*lisant*).—Comment mes empiètements et mon influence pouvaient-ils empêcher M. Parent de se procurer tous les renseignements qu'il voulait, lors même que j'aurais refusé de rien lui communiquer, ce que je n'ai jamais fait ? Sont-ce mes empiètements et mon influence qui ont porté M. Parent à se tenir en compagnie de St. Louis jour et nuit ?.....

Par M. Lister :

Q. Est-il vrai que M. Parent était en compagnie de M. St. Louis jour et nuit ?—
R. Je n'affirme rien que je ne puisse prouver.

LE PRÉSIDENT.—Répondez à la question.

LE TÉMOIN.—Oui, c'est vrai. Sont-ce mes empiètements et mon influence qui ont empêché M. Parent de se faire remettre les bordereaux de paye par M. St. Louis, qui était toujours en sa compagnie ? M. Parent prétend que c'est moi qui aurais dû m'occuper de la chose. Je ne me tenais pas en compagnie de St. Louis. Est-ce grâce à mes empiètements et à mon influence que M. St. Louis a eu le privilège de tailler de la pierre pour l'écluse n° 1 et le pont du Grand Tronc dans le même hangar ? M. Parent n'a-t-il pas approuvé la chose en dépit de moi ? A propos de cette affaire, M. St. Louis et M. Parent vinrent un jour aux hangars de Jacques où je me trouvais et où je protestai contre cela. M. St. Louis menaçait de me battre, se servit à mon endroit de termes violents et me dit qu'on allait voir qui était le maître là. Je dis à M. St. Louis qu'il était un entrepreneur salarié, que j'étais un employé du département, et que je me trouvais sur un terrain appartenant au gouvernement. J'ajoutai que s'il voulait me rencontrer ailleurs, je tâcherais de le convaincre en employant des arguments plus forts que de simples paroles. M. Parent, tout nerveux, supplia M. St. Louis de s'en aller, ce que ce dernier fit.

Est-ce par suite de mes empiètements ou de mon influence que Parent et St. Louis enlevèrent l'ancien pont du Grand Tronc, une semaine ou dix jours avant le temps, et interrompirent la circulation entre la Pointe Saint-Charles et Montréal, contrairement aux ordres formels du sous-ministre, M. Schreiber, et malgré les protestations de l'ingénieur du Grand Tronc, M. Hannaford ? Lorsque M. Schreiber vint sur le canal quelques jours après, il protesta énergiquement contre ce qu'avait fait M. Parent. Est-ce par suite de mes empiètements ou de mon influence que M. Parent et M. St. Louis, environ deux semaines avant le 1er mai, vinrent sur les travaux vers 11 heures du soir, alors que j'étais absent, et donnèrent instructions à Trudel, contremaître de St. Louis, d'enlever du pont provisoire, situé entre l'ancien pont tournant de la rue Wellington et le nouveau pont en voie de construction, tous les matériaux appartenant à la *Dominion Bridge Company* ? Ils voulaient restreindre la circulation au pont provisoire commencer à une heure de la nuit et à démolir l'ancien pont tournant de la rue Wellington, une semaine ou dix jours avant le temps nécessaire. Le gardien m'informa de ce qui se passait ; je lui dis d'avertir M. Parent et M. St. Louis que je ferais enlever le vieux pont moi-même et qu'il était trop tôt pour commencer ces opérations. Comme il était alors minuit, les hommes allèrent souper ou dîner. Dans l'intervalle, M. Parent et M. St. Louis se rendirent à la buvette, en sortirent au bout d'une demi-heure, se promènèrent en chancelant aux alentours des ponts, puis s'en allèrent.

Par M. Tarte :

Q. Vous étiez présent ?—R. Non. On me téléphona chez moi. Les personnes qui étaient là peuvent attester que j'ai dit la vérité.

Par le président :

Q. Avez-vous eu, personnellement, connaissance des faits que vous venez de rapporter ?—R. Ce sont des faits positifs.

Q. Étiez-vous là ?—R. Non, j'étais chez moi.

LE PRÉSIDENT.—Eh bien ! nous avons assez de cela ; nous ne passerons pas toute la journée à vous entendre parler de choses qui vous ont été simplement rapportées.

M. HAGGART.—Dites-nous ce que vous avez vu vous-même.

LE TÉMOIN.—Le lendemain matin, à 7 heures, M. Trudel avait un grand nombre d'hommes occupés à poser une grande clôture des deux côtés du pont provisoire pour la sûreté du public ; je protestai contre cela. M. Trudel me dit que la nuit précédente, il avait reçu des ordres de M. St. Louis et de M. Parent à cet effet. J'envoyai chercher de suite M. Villeneuve, le pointeur en chef de M. St. Louis, et lui demandai de dire à M. Trudel de suspendre son ouvrage jusqu'à l'arrivée de M.

Parent; ce qu'il fit. Lorsque M. Parent arriva vers dix heures du matin, je lui fis remarquer quels inconvenients s'en suivraient pour la *Dominion Bridge Company* et pour nous-mêmes, si l'on fermait si tôt à la circulation le pont provisoire. M. Parent finit par admettre que j'avais raison.

M. HAGGART.—Avez-vous reçu cette lettre-ci :—

“ MONTRÉAL, 29 mars 1893.

“ MONSIEUR,—J'ai reçu votre lettre du 28 courant au sujet de la livraison de la pierre par M. Delorimier. Vous me dites que vous allez prendre sur vous d'acheter la pierre de couronnement qui vous manque, afin de terminer la pile-pivot du pont de la rue Wellington. Bien que j'approuve ce que vous voulez faire, vu les circonstances, il ne faut pas que vous oubliiez que je suis responsable de tout ce que vous faites.

“ Vous voudrez bien, en conséquence, m'indiquer les noms des personnes à qui vous vous serez adressé, les prix qui auront été convenus et la date de la livraison.

“ Je demeure,

“ Votre dévoué serviteur,

“ E. H. PARÉNT,

“ Ingénieur-surintendant.

“ M. E. KENNEDY,

“ Surintendant, canal Lachine.

“ Montréal.”

Par M. Haggart :

Q. Vous rappelez-vous avoir reçu cette lettre ?—R. Comme je vous l'ai déjà dit à propos de lettres, je ne m'en rappelle pas.

Par M. Gibson :

Q. Mais le couronnement, M. Kennedy, était la partie la plus importante des travaux, et votre mémoire ne doit pas vous faire défaut à ce point ?—R. Ma mémoire ne me fait pas défaut au sujet du couronnement, mais je ne puis vous dire si j'ai reçu cette lettre ou non.

Q. Avez-vous soumis à M. Parent des noms et des prix au sujet de cette pierre ?—R. Non, monsieur. Je n'ai pas eu la chance de lui soumettre des noms et des prix. M. St. Amand, de Saint-Vincent de Paul, était le seul qui pouvait nous fournir cette pierre.

Q. M. Parent a-t-il approuvé les prix convenus ?—R. Il n'a pas été convenu de prix, parce que M. St. Amand était le seul qui voulût nous donner accès à sa carrière.

Q. Vos hommes ont-ils aidé à extraire cette pierre ?—R. Oui.

Q. Avez-vous payé cette pierre à la verge ou autrement ?—R. A la verge. J'ai dit à M. Parent ce qui en était.

Q. Quels prix avez-vous payé ?—R. Je ne m'en souviens pas, mais je pense que c'est \$2.50 la verge.

Q. A la carrière ?—R. Oui, monsieur, et c'est moi qui ai payé toutes les dépenses, y compris la pension des hommes qui sont restés deux ou trois jours là-bas. J'ai dépensé de \$200 à \$300 qui ne m'ont jamais été remboursées.

Q. Vous avez dû avoir un grand nombre d'hommes employés à cet ouvrage pour que leur compte de pension s'élevât à \$200 ou \$300 ?—R. Ce n'est pas le compte de la pension qui s'élevait à \$200 ou \$300. C'était pendant la semaine sainte, et les hommes de St. Amand n'ont pas voulu travailler les jeudi, vendredi et samedi. J'avais un pressant besoin de cette pierre, et j'ai engagé des hommes qui ont travaillé les jeudi, vendredi, samedi, dimanche et lundi.

Q. Vous avez porté les dépenses de ces hommes au compte du gouvernement ?—R. Le gouvernement a payé leur salaire, mais pas leur pension.

Q. Mais ils ne sont restés là-bas que deux ou trois jours ?—R. J'ai payé le péage, le ferrage des chevaux, les frais de réparations aux voitures, ainsi que la pension des hommes.

Q. Cela me paraît un fort montant pour cinquante morceaux de pierre de couronnement.—R. Ce n'était pas tout de la pierre de couronnement. Nous avons besoin de pierre pour les contre-murs et les supports des ponts.

Q. De quelles dimensions?—R. 5x4 x1' 8".

Q. Un peu plus d'une verge alors?—R. C'était de la pierre taillée.

Q. Cette pierre a donc coûté à peu près \$6 la verge pour frais de péage?—R. Oh! non! A part les cinquante morceaux de pierre de couronnement qu'il nous fallait pour la pile-pivot, nous nous sommes procuré de la pierre pour les contre-murs et les supports des ponts. Nous avons employé pour les contre-murs et les supports des ponts la pierre qui était trop petite pour le couronnement. Ce n'est pas la pierre de couronnement seule qui a entraîné ces dépenses; mais si nous ne nous étions pas procuré cette pierre dans le temps, la pile-pivot n'aurait pas été achevée pour le 1^{er} mai.

M. HAGGART lit ensuite la lettre suivante :—

“ MONTRÉAL, 31 mars 1893.

“ MONSIEUR,—Comme les hommes employés durant le mois de mars doivent être payés lundi par M. St. Louis, vous n'avez à faire faire qu'un bordereau de paye, à l'encre à copier, pour ce jour-là. M. St. Louis pourra ensuite en faire faire des copies, les annexer à son compte et transmettre le tout à Ottawa.

“ Rappelez-vous que les ouvriers qui font partie de l'équipe du gouvernement ne doivent pas être portés sur la même liste que les hommes que fournit M. St. Louis en vertu de son contrat.

“ Je demeure, cher monsieur,

“ Votre dévoué serviteur,

“ E. H. PARENT,

“ Ingénieur-surintendant.

“ N.B.—La liste certifiée devra être rendue à ce bureau pas plus tard que 11 heures, demain matin, afin d'avoir de l'argent à la banque, lundi étant un jour de fête légale.

“ E. H. P.

“ M. E. KENNEDY,

“ Surintendant, canal Lachine,

“ Montréal.”

Par M. Haggart :

Q. Avez-vous reçu cette lettre?—R. Je ne puis l'affirmer.

Q. Avez-vous les copies des lettres que vous avez envoyées vous-même au département?—R. Tout a été confisqué, M. Haggart, livres et tout.

Par M. Gibson :

Q. Vous avez copié toutes les lettres dans votre livre de copies de lettre?—R. Je n'ai pas de livre de copies de lettres.

Q. Vous n'en avez gardé que des copies?—R. J'en ai gardé les originaux et j'en ai envoyé des copies à Ottawa.

Par M. Haggart :

Q. Savez-vous quelque chose au sujet de ces chèques (passant au témoin des chèques numérotés comme suit : 4895, 4903, 4904, 4984, 4995, 4996, 4997, 5017, 5059, 5077, 5110, 5111, 5142, 5954, 5968, 5987, 5992, 6010, 6017, 6021, 6022, 6036, 6046)?—R. Je ne puis pas dire que je me rappelle les avoir vus.

Q. Si vous regardez ces chèques, vous verrez que vous les avez endossés comme témoin de la signature des hommes. C'est sur cela que j'attirais votre attention l'autre jour. Pouvez-vous me dire pourquoi ces gens n'ont jamais été demander leur argent?—R. Je n'en sais rien. J'ai appris que des hommes étaient allés plusieurs fois au bureau réclamer leur salaire, et qu'ils n'avaient pu se faire payer. On m'a dit que des hommes avaient été payés il y a un mois seulement pour de l'ouvrage fait il y a plus d'un an.

Q. Pourquoi avez-vous endossé ces chèques comme témoin de la signature des hommes, alors qu'aucun d'eux ne les avait signés? Regardez-les: pas un homme n'a signé. Est-ce votre signature qui se trouve sur le dos?—R. Oui, monsieur. J'étais si occupé dans le temps que j'endossais les chèques et les remettais ensuite au peinteur. Si, au bout de deux ou trois jours, les chèques n'avaient pas été réclamés, on les renvoyait au bureau. Comme je l'ai dit vendredi, aucun de ces chèques n'aurait pu être encaissé sans mon attestation.

Q. Ainsi, vous avouez avoir certifié les bordereaux de paye sans savoir si les hommes dont les noms s'y trouvaient avaient travaillé ou non?—R. Il m'était impossible de savoir s'ils avaient travaillé ou non. Je ne connaissais pas le dixième des journaliers. Je sais, M. Haggart, qu'il y a des hommes qui sont allés plusieurs fois, l'été dernier, au bureau de l'ingénieur réclamer leur salaire pour de l'ouvrage fait il y a un an, et qu'ils n'ont pu réussir à se faire payer.

M. HAGGART.—Ces chèques ont été renvoyés du bureau de Montréal parce que les gens à l'ordre de qui ils étaient payables ne les avaient jamais réclamés et qu'on n'avait pu les trouver.

LE TÉMOIN.—Alors, comment se fait-il qu'il y a un mois ou six semaines seulement des hommes ont été payés pour de l'ouvrage qu'ils avaient fait il y a un an, et que leurs noms se trouvaient encore sur l'ancienne liste?

Par M. Haggart :

Q. Je n'en sais rien. Veuillez regarder ces chèques. Les hommes à qui ils sont payables avaient-ils été engagés par St. Louis ou par vous?—R. Ce ne sont pas les hommes de St. Louis.

Q. Ce sont alors vos propres hommes?—R. Qu'entendez-vous par mes propres hommes? Voulez-vous dire les journaliers qui faisaient partie de l'équipe régulière?

Q. Non, non; je veux dire les hommes qui étaient employés par vous et non par St. Louis.—R. Est-ce que les chèques indiquent où les hommes travaillaient?

LE PRÉSIDENT.—Non, mais ils sont presque tous pour le mois de mars 1893.

Par M. Haggart :

Q. M. Kennedy, vous avez dit que vos papiers avaient été confisqués. Ne vous a-t-on pas demandé de livrer votre bureau à M. Conway?—R. Oui, monsieur.

Q. Vous avez refusé de le faire?—R. J'ai refusé de le faire?

Q. Avez-vous refusé, oui ou non?—R. J'ai dit à M. Schreiber qu'il n'était pas juste de m'obliger à livrer mon bureau et tout ce qu'il contenait et de me priver par là des moyens de me défendre.

Q. Dans tous les cas, vous avez refusé de livrer vos papiers à M. Conway, et M. Schreiber a alors pris possession de votre bureau?—R. Depuis que M. Schreiber m'a dit de livrer le bureau, je n'en suis jamais approché.

Q. Et c'est parce que vous refusiez de le livrer que M. Schreiber s'en est emparé?—R. Non, monsieur, il en a pris possession avant que j'aie eu la chance de refuser de le lui livrer. Pourquoi m'a-t-on mis dans l'impossibilité de me défendre? C'était me priver de mes droits, et j'aurais dû

Q. Contentez-vous de répondre aux questions. A-t-on pris possession de votre bureau après ou avant que vous ayez refusé de le livrer?—R. Après. Il est possible aussi que l'on en ait pris possession avant.

Q. Un nommé Lepage a prétendu que 80 boîtes à mortier, de 12x6, faites avec du madrier de pin rouge de trois pouces, avec montures en fer, et qui avaient coûté de \$50 à \$60, étaient disparues? En savez-vous quelque chose?—R. Je dis, monsieur, qu'il s'est trompé.

Q. Y avait-il de ces boîtes?—R. Si je me rappelle bien, il y avait quatre ou cinq boîtes faites avec des madriers de chêne de deux pouces, avec liens en fer à trois coins. Les boîtes à mortier qui ont servi à mêler le ciment étaient faites avec des madriers de pin de trois pouces et n'avaient pas de coins en fer.

Q. Que sont devenues ces boîtes?—R. Je l'ignore. Elles étaient sur les travaux à l'époque de ma suspension, sauf quelques-unes qui s'étaient brisées.

Q. Il y a une autre chose dont parle M. Lepage. Il prétend que 500 pièces de bois méplat de 12 pouces, mesurant de 25 à 35 pieds de longueur, étaient disparues, dans l'espace d'une nuit ou deux. En savez-vous quelque chose?—R. Non, monsieur.

Q. Savez-vous s'il a disparu du bois?—R. Par oui-dire seulement.

Q. Il semble impossible que 500 pièces de bois mesurant de 25 à 35 pieds soient disparues sans que vous en ayez eu connaissance?—R. Ce serait impossible; mais ce qui me paraît étrange, c'est qu'un homme qui occupait sa position vienne parler de cela seulement un an ou un an et demi après que la chose s'est passée. Il travaillait comme contremaître de M. St. Louis au pont du Grand Tronc. Il aurait dû m'informer de la chose. Il aurait été impossible que ce bois disparût sans que je le sache.

Q. Savez-vous s'il a disparu du bois?—R. On m'a dit qu'il en était disparu.

Q. Que vous a-t-on dit?—R. On m'a dit que Corbeil, le gardien de quai, avait vendu du bois à un nommé Weir et qu'il avait aussi vendu du bois appartenant à la *Dominion Bridge Co.*

Q. Savez-vous combien il en a vendu?—R. Non; je ne m'en souviens pas.

Q. Savez-vous si d'autres en ont vendu?—R. Eh bien! je vais vous dire ce que je sais. A l'époque de ma suspension, il y avait sur la place Saint-Patrick, une immense pile de bois, et lorsque je suis passé là trois ou quatre semaines après, il en était disparu à peu près la moitié. Comme on parlait beaucoup de ce bois à Montréal, je voulus savoir à quoi m'en tenir et je chargeai un agent de la police secrète de faire une investigation.

Q. Qu'a-t-il découvert?—R. Il est allé sur la place Saint-Louis et a trouvé une forte quantité de bois dans une cour située dans les environs; une semaine ou dix jours après, tout le bois avait disparu.

Par M. Tarte :

Q. Quel est le nom de cet agent de police?—R. McMahon.

Q. Il fait partie du corps régulier de police?—R. Il est maintenant sergent dans le corps de police de Montréal.

Par M. Haggart :

Q. Vous ne savez pas combien valait ce bois?—R. Non.

Q. Vous avez parlé de la place Saint-Louis : est-ce l'endroit où demeure l'entrepreneur?—R. Oh! non; c'est une place appelée le carré Saint-Louis.

Q. Savez-vous s'il a été transporté du bois d'ailleurs?—R. Il a été enlevé d'autre bois, mais je ne me rappelle pas dans quelles circonstances.

Par M. Lister :

Q. Il a été enlevé d'autre bois?—R. De petites quantités de bois ont été enlevées. J'ai vu moi-même des hommes se sauver avec une demi-planche ou quelque chose comme cela; mais cela n'en valait pas la peine.

Par M. Tarte :

Q. Était-ce du bois neuf ou du vieux?—R. C'était du bois qui avait déjà servi.

Par M. Haggart :

Q. Avez-vous entendu dire que des contremaîtres donnaient des certificats pour du bois, du sable ou de la chaux pour plus que ce qu'ils recevaient?—R. Non.

Q. Vous n'avez jamais entendu parler de la chose?—R. Non.

Q. Les commissaires prétendent qu'il y a plus d'un million de pieds de bois, mesure de planche, dont on ne peut trouver de trace, même après avoir alloué tout le bois nécessaire pour les travaux provisoires?—R. Oui; je le sais, car les commissaires m'ont tenu pendant deux jours à chiffrer la question du bois.

Q. Il n'est pas à votre connaissance qu'il soit disparu d'autre bois que celui que l'agent de police a découvert?—R. Non.

Q. Vous ne savez rien au sujet de la chaux?—R. Non.

Q. Ni au sujet du sable?—Non. Je ne parle que de ce qui se rattache au pont Wellington. M. Parent et M. St. Louis.....

Q. Savez-vous si l'on a inscrit sur les bordereaux de paye des hommes qui n'avaient pas travaillé?—R. Je n'en sais rien personnellement, car il est inutile que je parle de ce que j'ai entendu dire.

Q. Croyez-vous que la chose a été faite?—R. Si vous me demandez mon opinion, je vous dirai que je le crois.

Q. Sur quoi basez-vous votre opinion?—Sur le grand nombre d'ouvriers inscrits sur les listes.

Q. Soupçonnez-vous vos pointeurs? Ils ont dû être de connivence avec St. Louis.—R. Ce n'est pas du tout impossible.

Q. Vous n'avez pas eu connaissance de la chose?—R. Non, je ne sais pas personnellement s'il y a eu connivence entre eux.

Q. Vous avez entendu le témoignage de Doheny? Il prétend que certains jours où il n'y avait pas un seul homme travaillant à l'écluse n° 1, on a porté sur les listes de 30 à 40 hommes et même plus. La chose aurait-elle pu se passer à votre insu?—R. La pierre était taillée dans le hangar de Jacques, sur la rue Colborne, à une distance d'environ un quart de mille des travaux. Jusqu'à la date de ma suspension, je ne suis jamais resté une demi-heure par jour dans le chantier des tailleurs de pierre, et certains jours je n'y suis pas allé du tout. Je me tenais sur le pont, et il n'est pas impossible ni improbable que des irrégularités aient été commises. Mais ce que je trouve de plus étrange, c'est que Doheny ne m'ait pas informé dans le temps de ce qui se passait et qu'il en ait parlé si tard.

Q. Vous n'avez jamais eu de conversation avec Doheny à ce sujet?—R. Jamais.

Q. Il ne vous a jamais dit que l'on payait pour des hommes qui n'étaient pas employés aux travaux?—R. Jamais. Et je profite de l'occasion pour dire que beaucoup de gens croient que St. Louis avait acheté tous ceux qui étaient employés aux travaux. Je défie M. Parent et M. St. Louis de dire que je me suis laissé corrompre et que j'aie jamais accepté un sou. Je veux que le public sache cela, et si l'on prouve le contraire, je me soumettrai au châtement que j'aurai mérité.

Q. Qui avait donné des instructions aux hommes au sujet de la pierre qu'ils cassaient lorsque je suis allé là?—R. Je regrette que vous ne m'ayez pas interrogé à ce sujet plutôt que M. Parent, qui a prétendu qu'il n'en savait rien.

Q. J'ai interrogé M. Parent et il m'a répondu que ce n'était pas de la pierre pour les travaux et que les hommes n'étaient pas à l'emploi du gouvernement?—R. On avait d'abord cassé cette pierre pour en faire du béton pour les culées des deux ponts et la pile centrale du pont Wellington. On n'a pas eu besoin de cette pierre pour les culées, parce que le fond était bon, mais seulement pour la fondation de la pile centrale. Je parlai à M. Parent de la chose. Il me dit qu'on aurait besoin d'une immense quantité de pierre cassée pour les culées du pont Wellington et qu'il fallait continuer cet ouvrage. C'est pourquoi je trouve étrange que M. Parent vous ait dit qu'il ne savait pas ce que l'on voulait faire de cette pierre.

Q. C'est la pierre qu'on prétend avoir été cassée.....?—R. Pour le chemin de M. Drummond.

Q. Cette pierre n'a jamais été employée au profit de M. Drummond?—R. Non. J'ajouterai que M. Drummond n'a jamais demandé à qui que ce soit de déposer de la pierre sur son chemin. Vous avez aussi demandé à M. Parent à quoi devait servir la grosse pierre qui se trouvait plus haut que le tas de pierre cassée, et il vous a dit que c'était pour l'écluse n° 1. Vous avez ensuite constaté que la pierre destinée à l'écluse n° 1 était charroyée à une grande distance de cette écluse, et vous vous en êtes étonné. Cette pierre provenait de la démolition des anciens murs; il était impossible de la déposer ailleurs, et après ma suspension on a continué de la transporter au même endroit. Il n'a jamais été question de s'en servir pour l'écluse n° 1.

Q. Il m'a dit que c'était pour l'écluse n° 1?—R. Pas un seul morceau de cette pierre n'a été employé à l'écluse n° 1.

Par M. Gibson :

Q. Pourquoi ne s'est-on pas servi de cette pierre pour le couronnement des culées?—R. Vous auriez dû poser cette question à l'ingénieur.

Q. Il prétend que vous aviez l'entière direction des travaux?—R. En fait de travaux de ce genre, c'est généralement l'ingénieur et non l'entrepreneur qui a le contrôle.

Q. Mais vous n'étiez pas l'entrepreneur?—R. On prétend que j'étais l'entrepreneur, mais mon compte de banque prouve le contraire.

Q. Ainsi, vous avez dû aller à la carrière pour vous procurer de la pierre. Combien restet-il de pierre?—R. Lorsque j'ai été suspendu, il n'y en avait pas assez pour la pierre de taille. La pierre qui reste doit être de la pierre de remplissage. J'ajouterai qu'une grande quantité de la pierre fournie par Delorimier pour le pont Wellington était en morceaux si irréguliers qu'on n'a pu la tailler et qu'il a fallu l'employer au remplissage.

Par M. Haggart :

Q. Pourquoi avez-vous accepté cette pierre?—R. C'est M. Parent qui l'avait commandée.

Par M. Lister :

Q. Vous dites qu'une partie de ce bois méplat avait été vendue à Corbeil, le gardien de quai?—R. Je n'ai pas parlé de bois méplat. Je n'ai pas spécifié l'espèce de bois, parce que je ne le pourrais pas.

Q. Le ministre a parlé de 400 à 500 morceaux?—R. C'était à propos de Lepage.

Q. D'une longueur de 25 à 35 pieds?—R. Je lui ai dit que je n'en savais rien.

Q. Vous avez vu le bois?—R. Si je l'ai vu là sur les lieux?

Q. Oui?—R. Non, monsieur, je ne puis affirmer l'avoir vu.

Q. Prétendez-vous que vous ne l'avez pas vu?—R. Il y en avait beaucoup.

Q. Cinq cents morceaux de bois mesurant de 25 à 35 pieds représentent une grosse pile?—R. Oui, une très grosse pile.

Q. Prétendez-vous que ce bois n'a jamais été là?—R. J'ignore si 400 à 500 pièces de bois de ces dimensions n'ont jamais servi et ont été volées, comme l'affirme Lepage.

Q. Vous l'avez entendu dire?—R. Seulement au cours de l'enquête.

Q. Vous n'en avez jamais entendu parler, alors?—R. Jamais.

Q. Est-il venu à vos oreilles que d'autre bois avait été enlevé?—R. M. Haggart m'a déjà posé la même question et j'y ai répondu.

Q. Vous ne lui avez pas dit quand la chose est venue à vos oreilles?—R. Après ma suspension.

Q. Ce n'est qu'après votre suspension que vous avez entendu dire que du bois avait été volé ou enlevé?—R. Oui. Et l'on n'aurait pas pu en enlever 400 ou 500, ni même 50 ou 100 morceaux à mon insu.

Q. Il y a un million de pieds de bois dont on ne peut trouver de trace; ce bois doit être allé quelque part?—R. Il est disparu beaucoup de bois après ma suspension.

Q. En a-t-il été volé avant cela?—R. Il a pu en être volé en petites quantités, mais pas par 400 ou 500 morceaux à la fois.

Par M. Haggart :

Q. Et le bois qui restait sur les lieux après votre suspension avait été employé pour les travaux temporaires?—R. Oui.

Q. Alors, qu'est devenu le million de pieds de bois qui n'a jamais servi du tout?—R. Je ne sais pas si ce bois n'a jamais servi; je ne vois pas ce qui fait dire cela aux commissaires. Mais un grande quantité de pièces de bois, 8x8 et 12x12, qui avaient été transportées sur les lieux pour les pilotis et les entretoisements, n'avaient pas encore servi à l'époque de ma suspension.

Q. Il ne faut pas que vous oubliiez que les commissaires ont alloué pour les travaux temporaires et les caissons une forte quantité de bois—3,500,000 pieds. Le bois qui avait été employé aux ouvrages temporaires est resté sur les lieux et avait servi. Il y a un million de pieds de bois qui n'a jamais servi et dont on ne trouve pas de trace.—R. Il n'y a pas un ingénieur au monde qui aurait pu estimer la quantité de bois qui a été employée pour ces travaux, à moins qu'il ne se fût tenu sur les

lieux depuis le milieu de mars jusqu'au milieu d'avril. On s'est servi d'une grande quantité de bois pour protéger les travaux lorsque l'eau est montée du fleuve dans le canal, sur une distance de 200 pieds et tout le long du pont Wellington et de celui du Grand Tronc; ce bois a dû être bûché ensuite et a été emporté par l'eau.

Par M. Lister :

Q. Vous avez parlé tout à l'heure d'une buvette : où était cette buvette?—R. Le bureau du gardien de quai était situé entre les deux ponts; il y avait deux chambres, l'une pour l'ingénieur résident et l'autre pour le pointeur, et la buvette se trouvait en haut.

Q. Pourquoi vous servez-vous du terme "buvette"?—R. Il y avait là du whisky, du vin et des cigars.

Q. Qui occupait ce bureau?—R. St. Louis en avait possession.

Q. C'était le bureau de St. Louis?—R. Oui.

Q. St. Louis s'en servait-il comme d'un bureau?—R. Non, jamais à ma connaissance.

Q. Quelles relations existaient entre St. Louis et Parent?—R. Des relations très amicales; ils étaient toujours ensemble.

Q. Vous nous avez dit, l'autre jour, que Parent était toujours entre deux vins pendant le cours des travaux; est-ce bien le cas?—R. Oui, monsieur. Plus d'une fois, dès dix heures du matin, j'ai demandé à Parent des instructions au sujet des travaux pour savoir comment faire certaines choses, et il me répondait qu'il avait pris trop de verres dans la matinée et qu'il était trop ivre pour parler d'affaires.

Par M. Tarte :

Q. La chose est arrivée plusieurs fois?—R. Oui, plusieurs fois.

Par M. Lister :

Q. Où se procurait-il de la boisson?—R. A la ville et à la buvette, je suppose.

Q. Est-ce que la chambre où l'on tenait de la boisson était connue sous ce nom de "buvette"?—R. Non, c'est moi qui l'ai appelée ainsi sous l'impulsion du moment.

Q. Si je ne me trompe, M. Douglas, l'ingénieur, avait l'habitude d'aller inspecter les travaux une ou deux fois par semaine?—R. Il s'est rendu à Montréal vers le commencement de mars; il y est revenu vers le milieu d'avril et y est resté jusqu'après ma suspension.

Q. Combien de temps en tout est-il demeuré à Montréal?—R. A peu près cinq ou six semaines, pendant que j'étais surintendant.

Q. A-t-il vu ce qui se passait?—R. Oui, et il n'a fait qu'augmenter le scandale et la débauche.

Par M. Tarte :

Q. Que voulez-vous dire?—R. Il se tenait en compagnie de Parent et de St. Louis jour et nuit et buvait ferme la nuit. Une fois, il arriva ivre et rencontra des journaliers qu'il se mit à gourmander parce qu'ils avaient cessé de travailler à minuit moins le quart. Or, il se trouva que ces gens n'étaient pas employés aux travaux et qu'ils étaient à l'emploi de la compagnie d'éclairage à l'électricité. Et c'est cet homme qui est venu nous juger et qui nous a condamné devant le public.

Q. Combien de temps est-il resté à Montréal?—R. Cinq ou six semaines.

Q. Allait-il tous les jours voir les travaux?—R. Oui.

Q. Naturellement, il n'était pas intime avec St. Louis.

M. HAGGART.—Il a été établi au cours de l'enquête combien de fois M. Douglas est allé inspecter les travaux.

LE TÉMOIN.—M. Haggart ne prétendra pas, j'espère, que c'est M. Douglas qui a terminé les travaux. J'en réclame le mérite, si mérite il y a.

Par M. Lister :

Q. Il a été question, au cours de l'enquête, de la pierre qui a été employée pour le remplissage?—R. Qu'entendez-vous par remplissage? Voulez-vous parler des contre-murs?

Q. Oui ?—R. C'est M. St. Louis qui a induit M. Parent à faire piquer la pierre pour le remplissage des culées du pont du Grand Tronc. M. Parent voulait même que je fisse la même chose pour les culées du pont de la rue Wellington, mais j'ai refusé, et c'est un des points au sujet desquels je n'ai pas suivi les instructions de M. Parent.

Q. S'est-on servi de pierre piquée pour les massifs des culées du pont du Grand Tronc ?—R. Oui, en arrière des deux culées.

Q. Combien vaut la pierre piquée ?—R. Je l'ignore.

Q. Quelle pierre aurait-on dû employer ?—R. De la pierre brute, tout simplement.

Q. Le contre-mur a été tout couvert ?—R. Tout couvert de terre ; l'on ne peut voir que les chaperons.

Q. Et vous avez refusé de vous servir de pierre piquée pour les massifs des culées du pont Wellington ?—R. Oui.

Q. Comment savez-vous que St. Louis a persuadé à Parent de faire piquer la pierre ?—R. Je l'ai entendu parler de la chose à Parent. St. Louis a prétendu que cela économiserait beaucoup de ciment, mais je n'ai jamais entendu dire que le ciment fût moins cher que la blocaille.

Q. Vous avez soupçonné M. St. Louis de fraude à propos des gages ?—R. Je ne pouvais pas soupçonner M. St. Louis, vu que le gouvernement avait fait un contrat avec lui.

Q. Vous avez soupçonné St. Louis d'insérer sur ses listes plus d'hommes qu'il n'en employait réellement ?—R. Pendant le cours des travaux, je n'avais pas de soupçons, mais depuis lors j'en ai eu.

Q. En avez-vous à l'heure qu'il est ?—R. Oui, c'est général, et tout le monde en a.

Q. Quand vos soupçons se sont-ils éveillés pour la première fois ?—R. Dans le cours de l'été dernier, après ma suspension.

Q. Et avant cela, vous n'avez pas eu de soupçons ? Maintenant, M. Parent semblait être sous l'impression qu'il aurait été dangereux pour lui de se plaindre de vous au département, à cause de votre influence politique.—R. Oui, monsieur, j'étais un homme féroce.

Q. Non pas à cause de vos instincts belliqueux, mais au point de vue de votre influence politique ?—R. M. Parent se trompait sur ce point.

Q. Vous ne prétendez pas que vous n'avez pas d'influence politique ?—R. A l'heure qu'il est, je n'ai pas d'influence politique.

Q. Mais anciennement ?—R. Anciennement je crois que j'en avais, et j'y avais droit. Vous allez juger ce qu'était mon influence politique. Je télégraphiai à M. Curran, solliciteur général du Canada, député de Montréal Centre, dans la circonscription électorale duquel se faisaient les travaux, que je partais pour Ottawa. M. Curran eut une entrevue avec M. Schreiber et lui annonça la chose. M. Schreiber lui dit que si je venais à Ottawa je serais destitué.

Q. Dans quel but vouliez-vous venir à Ottawa ?—R. Pour informer le ministre de ce qui se passait.

Q. Et pour vous plaindre ?—R. Oui ; et M. Curran, avec toute son influence, a été prié de se retirer et de se mêler de ses affaires.

Q. On a dit cela à M. Curran ?—R. Pas exactement cela, mais on lui a dit que si Kennedy abandonnait son ouvrage et venait à Ottawa, il serait destitué.

Q. M. Curran vous a-t-il dit qu'il avait informé M. Schreiber du but de votre voyage ?—R. Oui.

Q. Et vous avez conclu que M. Schreiber ne voulait pas écouter vos plaintes ?—R. Oui. Et ce que je trouve étrange, c'est que M. Schreiber n'ait jamais demandé pourquoi je voulais aller à Ottawa, ou quelle plainte j'avais à lui faire.

Q. Avez-vous écrit à M. Schreiber dans la suite ?—R. Non.

Q. Vous vouliez porter des plaintes ?—R. Oui.

Q. A quel sujet ?—R. D'abord, on allouait à l'entrepreneur \$1.50 par jour pour ses hommes, pendant que je fournissais des journaliers à \$1.25.

Q. Vous pouviez avoir tous les journaliers que vous vouliez à \$1.25 ?—R. Oui.

Q. Comment se fait-il qu'on payait \$1.50?—R. Je n'en sais rien; l'affaire a été bâclée à Ottawa.

Q. Vous êtes-vous opposé à l'augmentation des gages des journaliers?—R. Il y avait eu des difficultés à ce sujet entre M. St. Louis, M. Parent et moi. Parent et St. Louis sont ensuite partis pour Ottawa, et à leur retour ils m'ont fait part de l'arrangement auquel ils en étaient arrivés avec M. Schreiber, et je demandai à M. Parent de m'écrire une lettre à cet effet, et ceci me rappelle une de ses lettres dans laquelle il parle de \$1.50 pour les bons journaliers travaillant à la pelle et au pic.

Q. Vous auriez pu vous procurer le nombre de journaliers voulu à \$1.25?—R. Oui, monsieur.

Q. Vous auriez pu fournir le nombre voulu d'ouvriers expérimentés à des prix plus bas que ceux de M. St. Louis?—R. Nous aurions pu nous procurer toute la main-d'œuvre mentionnée au contrat de M. St. Louis à des prix beaucoup plus bas que ceux qu'il recevait.

Q. Comment se fait-il qu'il ait réussi à faire augmenter le taux des gages?—R. Par influence, je suppose.

Q. Par influence?—R. Je le suppose.

Q. Vous ne savez pas comment il s'y est pris pour arriver à ce résultat?—R. Non, monsieur.

Par M. Haggart :

Q. Quels sont les gages qui ont été augmentés? Je ne crois pas que les gages de tous les hommes aient été augmentés.—R. Nous avions des journaliers qui travaillaient à \$1.25, et, à son retour d'Ottawa, j'ai été informé que ces journaliers devaient recevoir \$1.50. Les hommes qui gagnaient \$1.25 n'ont été inscrits sur la liste de St. Louis qu'après son retour.

Q. Qui vous a autorisé à les mettre sur la liste de St. Louis?—R. M. Parent.

Par le président :

Q. Il vous a donné des instructions à cet effet par lettre?—R. Oui; par l'une des lettres qui sont ici.

Par M. Haggart :

Q. Il n'y était question que des hommes employés par St. Louis, car il n'était pas autorisé à inscrire vos hommes sur sa liste à \$1.50.—R. Il avait le contrôle sur tous les hommes, excepté sur ceux qui sont employés pendant la saison de la navigation.

Q. Qui lui a donné ce contrôle?—R. M. Parent. Cela s'est fait dès le commencement.

Par M. Bergeron :

Q. Qu'appellez-vous l'équipe régulière?—R. L'équipe régulière se compose des hommes qui sont employés durant l'été sur les ponts ou comme éclusiers.

Q. Ces hommes ne sont pas employés durant l'hiver?—R. Non.

Par M. Lister :

Q. Vous aviez engagé un grand nombre de journaliers auxquels vous payiez un salaire de \$1.25 par jour?—R. Ce n'est pas moi qui leur payait leur salaire je les avais engagés à ce taux.

Q. Vous auriez pu vous procurer à ce prix tous les journaliers dont vous aviez besoin?—R. Oui.

Q. St. Louis et Parent sont partis pour Ottawa, et, à leur retour, vous avez reçu ordre de porter les gages de vos hommes à \$1.50?—R. J'ai reçu ordre de porter le salaire de tous les hommes, sauf celui des éclusiers, à \$1.50.

Par M. McMullen :

Q. Avez-vous reçu une lettre de Parent à cet effet?—R. C'est cette lettre que l'on est à chercher.

Q. Est-ce que cette lettre se trouvait parmi les documents que vous prétendez avoir été confisqués?—R. Oui.

Par M. Haggart :

Q. Voici une lettre: "Votre rapport devra être accompagné d'une liste indiquant le nombre des hommes employés. Ayez aussi la bonté de donner un état indiquant séparément le nombre des hommes fournis par les entrepreneurs et ceux employés par vous-même."—R. Ce n'est pas la lettre dont je veux parler. Si je me rappelle bien, M. Parent disait dans cette lettre que le salaire des journaliers devait être porté à \$1.50. Il parlait aussi des tailleurs de pierre, etc.

Par M. McMullen :

Q. Cette lettre a-t-elle été produite devant la commission, à Montréal?—R. Oui, monsieur

M. HAGGART.—Voici la lettre en question, je suppose:—

"MONTRÉAL, 15 mars 1893.

"MONSIEUR.—Je vous transmets sous ce pli, pour votre gouverne, le sommaire d'une lettre reçue de l'ingénieur en chef au sujet de la fourniture de la main-d'œuvre pour les travaux aux ponts Wellington et du Grand Tronc, savoir: Conditions du marché passé:—

"Ouvriers \$1.85½ par jour.

"Journaliers ordinaires, terrassiers..... 1.50 "

"Et les journaliers du personnel du canal pourront être employés à ces travaux par le gouvernement indépendamment de ceux que vous demanderez à M. St. Louis de vous fournir.

"1. D'après les ordres ci-dessus, M. St. Louis doit fournir tous les hommes nécessaires pour exécuter les dits travaux, savoir: maçons, tailleurs de pierre, poseurs de pierre, journaliers expérimentés, journaliers ordinaires, terrassiers, attelages doubles et simples, et grues, s'il en est besoin.

"2. Les journaliers du personnel du canal seuls sont exceptés, et vous pourrez les employer à ces travaux indépendamment de ceux fournis par M. St. Louis, m'en transmettant dans ce cas une liste séparée.

"3. J'attire de nouveau votre attention sur le fait que depuis le 18 du mois dernier je n'ai pas reçu de rapport indiquant le nombre des hommes employés, ni l'état des travaux. Cette information est requise sans délai.

"Le bordereau de paye et les comptes concernant les travaux pour le mois de février devraient être transmis immédiatement.

"E. H. PARENT,

"Ingénieur-surintendant.

"M. E. KENNEDY,

"Surintendant du canal Lachine,
"Montréal."

Par M. Haggart :

Q. Où est l'autorisation, dans cette lettre, d'inscrire sur la liste de St. Louis les hommes que vous employiez?—R. Il y est dit de porter à \$1.50 le salaire des journaliers ordinaires, les terrassiers.

Q. Il s'agissait des hommes de St. Louis?—R. C'étaient tous des hommes de St. Louis, sauf l'équipe régulière.

Q. J'ai compris que vous aviez dit que vous aviez reçu l'autorisation d'inscrire sur sa liste les journaliers employés par vous et de leur allouer \$1.50?—R. C'est ce que j'ai dit.

Q. Où est cette autorisation?—R. Dans la lettre que vous venez de lire.

Par M. Lister :

Q. Combien aviez-vous de terrassiers travaillant avec la pelle et le pic ?—R. De 400 à 500 dans le temps.

Q. Et vous les avez passés à St. Louis ?—R. Oui.

Q. Vous payiez à vos hommes un salaire de \$1.25 par jour ?—R. Je les avais engagés à \$1.25 par jour.

Q. Et ils ont été portés sur la liste de St. Louis à un salaire de \$1.50 ?—R. Oui.

Par M. Haggart :

Q. J'aimerais à savoir quelles instructions vous avez reçues à cet effet, car cette lettre ne dit pas cela. Avez-vous reçu des instructions verbales ?—R. Oui, de M. Parent.

Par M. Lister :

Q. Il s'agit de savoir pourquoi l'on a porté de \$1.25 à \$1.50 le salaire des journaliers travaillant avec la pelle et le pic et engagés par vous ?—R. C'était entre autres choses pour avoir des explications à ce sujet que j'avais décidé de me rendre à Ottawa.

Par M. Haggart :

Q. Aviez-vous à vous plaindre d'autre chose ?—R. J'avais à me plaindre de ce que je n'avais pas de plan pour me guider. J'étais obligé de prendre des notes sur des épreuves faites au crayon.

Q. Est-ce tout ?—R. J'avais aussi à me plaindre de l'intimité qui existait entre M. Parent et M. St. Louis.

Q. A quelle date était-ce ?—R. Le 10 ou le 12 de mars.

Par M. Lister :

Q. Est-ce que St. Louis est allié à M. Ouimet, le ministre des Travaux publics ?—R. On m'a dit qu'il était son cousin.

Par le président :

Q. En savez-vous quelque chose ?—R. On m'a dit qu'il était son cousin.

Par M. Haggart :

Q. Vous ne saviez pas avant le 15 de mars que le salaire des journaliers était porté à \$1.50 ?—R. Je ne l'ai su que vers cette date.

Q. C'est après avoir reçu la lettre de Parent en date du 15 de mars que vous avez décidé de partir pour Ottawa ?—R. Aussitôt que M. Parent m'eût parlé de la chose, je me suis plaint à M. Curran.

Par M. Lister :

Q. A M. Curran ?—R. Oui.

Par M. Gibson :

Q. C'est parce que Parent vous avait dit de passer vos hommes à St. Louis que vous avez décidé de vous rendre à Ottawa ?—R. Oui.

Par M. Haggart :

Q. Vous vous êtes rendu à Ottawa ?—R. Oui.

Q. Et pourquoi n'êtes-vous pas allé vous plaindre au département ?—R. Parce que le sénateur Drummond et M. Curran m'ont conseillé de ne pas y aller. Je regrette aujourd'hui d'avoir suivi leur conseil. Le sénateur Drummond lui-même a reconnu depuis qu'il avait eu tort de me dissuader d'aller vous voir. Si j'avais été démis alors, je ne serais pas dans la position où je me trouve dans le moment. Je serais un homme libre.

Par M. Tarte :

Q. Vous rappelez-vous que M. Parent a retiré une lettre qu'il vous avait écrite ?
—R. Oui.

Q. Il a prétendu que vous lui avez dit que s'il ne retirait pas cette lettre, il s'en repentirait. Vous rappelez-vous cela ?—R. Oui. Je ne savais pas qu'il avait parlé de la chose. Le lendemain du jour où Parent m'avait écrit cette lettre, je le rencontrai et lui demandai s'il entendait la conserver dans son livre de copies de lettres, où tout le monde pouvait la lire. Je lui dis : "Je suis décidé de répondre à votre lettre en termes très sévères." Il me répondit : "J'ai agi sous l'impulsion du moment; je ferais peut-être mieux de retirer la lettre en question." Je repris : "Faites ce qu'il vous plaira; mais si vous ne la retirez pas, j'y répondrai."

M. CURRAN.—Je demanderai la permission de produire une lettre que j'écrivais, le 14 mai 1893, à l'honorable Mackenzie Bowell, ministre suppléant des Chemins de fer.

LE PRÉSIDENT lit alors la lettre suivante :—

"OTTAWA, 14 mai 1893.

"MON CHER MONSIEUR BOWELL,—Il règne beaucoup d'excitation parmi nos amis au sujet de la suspension de Parent et de Kennedy. Il est très important qu'on ne laisse pas se répandre l'impression que des employés publics sont victimes d'une persécution ou servent de boucs émissaires pour d'autres. M. Schreiber paraît décidé de ne pas se charger lui-même de faire une enquête. Il veut confier cette tâche à un ingénieur d'expérience, et, à mon avis, personne ne pourrait mieux s'en acquitter que M. Walter Shanly. Vous m'avez dit, je crois, que vous n'étiez pas sûr qu'il accepterait, mais j'espère que vous insisterez et qu'il finira par se rendre à vos instances.

"Votre dévoué serviteur,
"J. J. CURRAN.

"L'honorable MACKENZIE BOWELL,
"Ministre des Douanes, ministre suppléant
"des Chemins de fer et Canaux."

M. CURRAN,—Maintenant, M. Kennedy, vous avez dit, vendredi dernier, que je vous avais lu une lettre que m'avait écrit l'honorable Mackenzie Bowell au sujet des bordereaux de paye. Depuis lors, je n'ai pas eu l'occasion de rencontrer M. Bowell, et cette lettre porte le mot "confidentielle." Cependant, sur l'avis de M. Haggart, je vais la produire. La voici :—

'(Confidentielle.)

"OTTAWA, 28 mars 1893.

"MON CHER CURRAN,—Schreiber vient de m'informer que Kennedy a en sa possession les bordereaux de paye des hommes qui ont travaillé sur le canal et qu'il refuse de les remettre.

"Un grand nombre de journaliers n'ont pas encore été payés et ils ne pourront l'être qu'après que ces bordereaux auront été transmis au département.

"La conduite de Kennedy me semble des plus étranges, et s'il persiste à retenir en sa possession ce qui ne lui appartient certainement pas, il faudra prendre des mesures pour le forcer à s'exécuter.

"Veuillez donc le voir et lui faire comprendre la folie de sa conduite et lui dire ce qu'il doit faire s'il veut s'éviter des désagréments.

"Bien à vous,
"M. BOWELL.

"JOHN J. CURRAN, C.R.,
"Montréal."

Par M. Curran :

Q. C'est cette lettre que je vous ai lue ?—R. Oui, monsieur.

Q. C'est cette lettre dont vous avez parlé vendredi ?—R. Oui.

Q. Très bien ! Vous m'avez ensuite expliqué votre position ?—R. Oui.

M. CURRAN.—Voici maintenant ma réponse à M. Bowell :—

“ BUREAU DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL DU CANADA,
“ OTTAWA, 29 mai 1893.

“ MON CHER M. BOWELL,—Je viens de voir M. Edward Kennedy, à qui j'ai communiqué le contenu de votre lettre. Il dit qu'il n'a pas de listes en sa possession ; qu'on lui a présenté certaines listes pour qu'il les certifiât, mais qu'il a refusé de le faire parce qu'elles n'étaient pas correctes. Il dit que le salaire de certains ouvriers a été imputé au compte des ponts, tandis qu'on aurait dû le porter au compte des réparations, et *vice versa*. Il me dit qu'il a écrit au bureau, ici, jeudi dernier, pour expliquer pourquoi il n'avait pas certifié les bordereaux de paye. Il n'a pas du tout l'intention de vous causer des embarras, mais au contraire il est disposé à vous fournir tous les renseignements dont vous avez besoin au sujet des travaux qu'il dirigeait. Je suis sous l'impression qu'il y a certains individus qui voudraient, à tous prix, trouver Kennedy en faute, sous un prétexte ou un autre, car il ne paraît pas être blâmable pour l'ouvrage fait au pont qui est la cause ostensible de sa suspension.

“ A propos d'une autre affaire, M. Kennedy n'a jamais téléphoné à qui que ce soit de ne pas livrer les clefs à M. Marceau. M. Schreiber a été induit en erreur par quelqu'un au sujet de cette affaire. J'espère vous voir dans une couple de jours.

“ Votre dévoué serviteur,
“ J. J. CURRAN.

“ L'honorable MACKENZIE BOWELL,
“ Ministre suppléant des Chemins de fer.

“ P.S.—M. Kennedy désire que j'ajoute qu'il n'a rien à cacher et qu'il est prêt à livrer tout ce qu'il a.

“ J. J. C.”

Par M. Curran :

Q. Est-ce là la lettre que j'ai écrite ?—R. Votre lettre était à peu près dans ce sens.

M. CURRAN.—J'ai écrit cette lettre en votre présence, et c'est vous qui m'avez renseigné. Le 31 mai 1893, M. Bowell m'adressa la lettre qui suit :—

“ J. J. CURRAN, écr., M.P.,
“ Solliciteur général.

“ MON CHER CURRAN,—J'ai reçu votre lettre du 29 et vous en remercie. C'est encore un exemple qui fait voir comment certaines gens peuvent faire une montagne d'un nid de taupe. Si, comme vous le dites, les bordereaux de paye n'étaient pas corrects, Kennedy a bien fait de refuser de les certifier.

“ Bien à vous,

“ M. BOWELL.”

M. CURRAN.—Maintenant, M. Kennedy, si vous avez autre chose à dire au sujet de ces affaires, vous pouvez parler.

Par M. Lister :

Q. Les listes que l'on vous a demandé de certifier étaient pour de l'ouvrage fait subéquemment à votre suspension ?—R. Oui, monsieur.

M. CURRAN.—Oh ! non !

LE TÉMOIN.—Non ! avant ma suspension.

Par M. Lister :

Q. Après votre suspension ?—R. Non. On s'est plaint à M. Schreiber que j'avais en ma possession des listes et autres choses et que je refusais de les livrer. Je puis dire que M. Schreiber a été mal informé sur beaucoup d'autres points. Il y a un marchand, M. McDougall, qui m'a dit qu'il avait refait ses comptes vingt fois et que chaque fois qu'il les avait transmis à Ottawa on les lui avait renvoyés en préten-

dant que je ne voulais pas les certifier ou qu'il y avait quelque chose qui n'était pas correct. On a fait courir ce bruit que je refusais de certifier les comptes parmi plusieurs marchands de Montréal, dans le but de les indisposer contre moi. Il n'y avait pas d'autre raison.

Par le président :

Q. On ne vous a jamais demandé de certifier les bordereaux de paye pour l'ouvrage fait après votre suspension?—R. Non.

Q. Ceux que l'on vous a demandé de certifier étaient pour de l'ouvrage fait antérieurement?—R. Oui.

Par M. Tarte :

Q. Sur le pont du Grand Tronc?—R. Aux travaux du pont Wellington, du pont du Grand Tronc et du canal en général.

Par M. McInerney :

Q. Qui vous a demandé de les certifier?—R. Darrough, le contremaître, et Fitzgerald.

Par M. Curran :

Q. Ces hommes étaient employés au bureau?—R. Oui.

Q. Marceau, qui était alors ingénieur-surintendant, vous a-t-il donné instruction par écrit de certifier les listes?—R. Oui, il m'a transmis quelques listes.

Q. Avez-vous refusé de les signer?—R. Oui.

Q. Tout d'abord, vous avez nié que les bordereaux de paye fussent en votre possession?—R. Oui, monsieur.

Q. Et j'ai nié la chose en votre nom dans cette lettre. Alors, pourquoi avez-vous signé les bordereaux après que j'eus écrit cette lettre à M. Bowell?—R. Je n'ai pas certifié les mêmes bordereaux de paye, mais d'autres qui avaient été corrigés.

Q. Qui avaient été corrigés?—R. Oui.

Q. Saviez-vous personnellement qu'ils avaient été corrigés lorsque vous les avez certifiés?—R. Oui, parce que j'avais refusé de certifier les premiers bordereaux pour la raison qu'ils portaient les noms de certains hommes qui n'avaient pas travaillé à l'ouvrage mentionné. Ils pouvaient avoir travaillé à l'autre pont. Ce sont les raisons que je vous ai données dans votre bureau.

Q. Ma lettre reproduisait bien ce que vous m'aviez dit pour vous justifier?—R. Oui.

Q. Si je comprends bien, tout d'abord vous aviez été chargé par M. Trudeau de diriger les travaux du nouveau pont Wellington?—R. Oui, monsieur.

Q. Plus tard, on vous a dit de conduire les travaux du pont du Grand Tronc, et vous avez refusé?—R. Oui.

Q. Cependant, vos pointeurs ont pris note pendant un certain temps du nombre d'heures que travaillaient les ouvriers employés à la construction du pont du Grand Tronc?—R. Oui, pendant un certain temps.

Q. Jusqu'au départ de M. Desbarats?—R. Je ne saurais dire la date exacte.

Q. Vous ne vous en rappelez pas?—R. Non.

Q. Depuis le commencement jusqu'à la fin des travaux, vous avez fait noter le nombre d'heures que travaillaient les ouvriers employés à la construction du pont Wellington?—R. Oui, monsieur.

Q. Quand avez-vous cessé de faire noter le nombre d'heures que travaillaient les hommes employés aux travaux du pont du Grand Tronc?—R. Au début des travaux.

Q. Pourquoi avez-vous cessé?—R. Parce que je n'avais aucun contrôle sur cette partie des travaux et que j'étais déjà accablé d'ouvrage, ainsi que Parent l'écrivait à M. Schreiber.

Q. Lorsque vous avez constaté que vous aviez construit un pont deux fois plus grand que celui du Grand Tronc, avez-vous vérifié quel était le coût de votre pont comparativement à celui du Grand Tronc?—R. Il m'a paru que le pont Wellington avait coûté beaucoup moins cher que celui du Grand Tronc.

Q. Comme vous n'aviez pas fait noter le nombre d'heures qu'avaient travaillé les ouvriers employés aux travaux du pont du Grand Tronc, pourquoi avez-vous consenti à certifier des bordereaux de paye dont vous ne saviez rien du tout?—R. J'ai été induit à les certifier par M. Parent, qui me dit que M. Schreiber lui avait donné ordre de lui transmettre ces rôles de paye à une date déterminée; et je les ai signés sous protêt.

Q. Oui, et M. Coughlin, votre pointeur en chef, a juré qu'il avait signé ces bordereaux parce que vous lui aviez dit de le faire. Est-ce vrai ou non?

LE PRÉSIDENT.—Il est temps, je crois, d'ajourner, car on a sonné l'ouverture de la séance de la Chambre.

Le comité s'ajourne.

SALLE DE COMITÉ, N° 49.

CHAMBRE DES COMMUNES, 10 juillet 1864.

Le comité se réunit.

EDWARD KENNEDY est rappelé et son interrogatoire se continue.

Par M. Haggart :

Q. La dernière question que vous a posé M. Curran, à la séance précédente, et à laquelle vous n'avez pas eu le temps de répondre, est celle-ci : "M. Coughlin, votre pointeur en chef, a juré qu'il avait signé ces bordereaux parce que vous lui aviez dit de les signer; est-ce vrai ou non?"—R. Oui, monsieur. Lorsque M. Parent me présenta les listes et m'ordonna de les signer, il ajouta qu'elles devaient aussi être signées par le pointeur en chef; c'est pour cela que je dis à Coughlin de les certifier. Je veux parler des listes pour le pont du Grand Tronc.

Q. Vous avez dit que l'on ne vous avait jamais fourni un plan des travaux?—R. Oui.

Q. M. Desbarats ne vous a-t-il pas fourni des plans des travaux?—R. Non. J'étais obligé d'aller prendre les renseignements nécessaires à son bureau. Je n'ai jamais eu de plan.

Q. Vous dites que vous n'aviez pas la conduite des travaux du pont du Grand Tronc. Comment se fait-il, alors, que votre pointeur et vous ayez certifié les bordereaux de paye?—R. Parce que M. Parent m'avait dit qu'il fallait qu'ils fussent signés par le pointeur et moi, et nous les avons certifiés pour la forme.

Q. Vous avez dit que vous aviez acheté de grandes quantités de bois et d'autres matériaux pour les ponts du Grand Tronc et de la rue Wellington?—R. M. Parent m'avait donné instruction de fournir à St. Louis tous les matériaux nécessaires pour le pont du Grand Tronc.

Q. Avez-vous reçu ordre de faire vos achats après avoir demandé des soumissions ou non?—R. Il a été demandé des soumissions.

Q. M. Schreiber dit que sur \$64,000 de bois, il n'y en a que pour \$14,000 qui ait été acheté au moyen de soumissions?—R. Lorsqu'on a demandé des soumissions en premier lieu, il ne s'agissait que du pont Wellington. Il fut ensuite décidé que le gouvernement ferait construire le pont du Grand Tronc, et M. Parent avertit Henderson Frères que leur soumission couvrirait les deux ponts.

Q. MM. Henderson n'ont pas été notifiés de cela par écrit?—R. Pas que je sache. M. Henderson m'en parla, et je lui dis de se faire donner un ordre par écrit, mais je ne sais pas s'il l'a fait.

Q. Est-ce que votre charpentier en chef et votre garde-magasin ont certifié les comptes des matériaux pour les deux ponts?—R. Je crois que McConomy les a certifiés, mais je n'en suis pas sûr. Je sais qu'il a certifié les comptes des matériaux pour le premier pont.

Q. Est-ce que votre mesureur de pierre, d'après vos instructions, a mesuré la pierre, tenu note du temps des ouvriers et certifié les comptes pour les deux ponts?—R. Le mesureur de pierre, si je me rappelle bien, n'a certifié que le mesurage de la pierre.

Par M. Lister :

Q. Pour quel pont?—R. Pour les deux ponts.

Par M. Haggart :

Q. Est-ce que votre mesureur de pierre n'a pas certifié les comptes en même temps que vous?—R. Les comptes de la pierre? Oui, monsieur.

Q. Vous avez dit que M. Schreiber avait chargé M. Parent d'indiquer à l'entrepreneur le nombre d'heures que les ouvriers congédiés par vous auraient travaillé

afin qu'il pût leur payer leur salaire. N'avez-vous pas dit cela hier?—R. Vous m'avez mal compris. M. Schreiber a dit à M. Parent, en ma présence, de voir à ce que ses pointeurs fissent leurs rapports tous les quinze jours, afin que M. St. Louis pût payer les gages des ouvriers toutes les quinzaines.

Q. Vous rappelez-vous ce que vous avez dit hier au sujet des instructions que M. Schreiber aurait données à M. Parent en votre présence?—R. Oui. J'ai entendu M. Schreiber dire à M. Parent de voir à ce que M. St. Louis lui transmitt les bordereaux de paye tous les quinze jours.

Q. C'est tout ce que vous lui avez entendu dire?—R. A ce sujet?

Q. A n'importe quel sujet?—R. C'est tout ce dont je me rappelle.

Q. Lorsque M. Schreiber est allé à Montréal, lui avez-vous montré tout l'ouvrage qui avait été fait sur les deux ponts?—R. Je l'ai accompagné dans sa tournée, mais je ne lui ai rien montré en particulier.

Q. Vous avez dit que vous aviez tant de réparations à faire faire sur le canal que vous n'avez pu voir aux travaux dont on vous avait confié la direction? Que voulez-vous dire par là?—R. C'est M. Parent qui a dit cela dans sa lettre à M. Schreiber.

Q. Je crois que vous l'avez dit vous aussi?—R. Il y avait d'autres travaux qui se poursuivaient à la côte Saint-Paul.

Q. Vous avez dit hier que vous étiez si occupé ailleurs, qu'il vous était impossible de surveiller les travaux des ponts?—R. Oui, monsieur. Il y avait des travaux qui se poursuivaient presque partout sur le canal.

Q. Seriez-vous surpris d'apprendre que les dépenses totales pour réparations ne se sont élevées, au mois de février 1892, qu'à \$100.39?—R. En 1892?

Q. Pour le mois de février 1893, les frais de réparations, à part les travaux exécutés à Saint-Gabriel, n'ont atteint que le chiffre de \$100.39. Il n'a été rien fait en avril. Au mois de mars, les dépenses se sont élevées à \$1,241.03 en tout.—(Pas de réponse.)

LE TÉMOIN.—Il a été fait une question à propos de la glace. Vous avez demandé à M. Parent si la glace n'aurait pas pu être déposée sur les bords du canal. Il a dit que oui. Je dis que c'était tout à fait impossible.

Par M. Haggart :

Q. Je ne voulais pas parler des bords du canal, mais dans le canal même—en haut et en bas.—R. Elle a été déposée dans le bas du canal. On ne pouvait pas la déposer en haut.

Q. L'a-t-on déposée dans le bassin Wellington?—R. Oui, dans le bassin Wellington et en face de ce bassin; puis entre l'entrée du bassin Wellington et celui des entrepôts, de Montréal.

Par M. Curran :

Q. Comment expliquez-vous qu'il n'y avait pas de glace lorsque le ministre est allé voir les travaux?—R. La glace a été coupée au commencement de mars, et le ministre n'est allé voir les travaux qu'à la fin d'avril. La glace était toute fondue.

Par M. Gibson :

Q. A quelle distance a-t-on déposé cette glace?—R. A une distance d'un huitième de mille, en suivant le chemin que les charretiers ont dû prendre.

Par M. Lister :

Q. Vous dites qu'il a été demandé des soumissions pour le bois?—R. Oui.

Q. Par circulaire?—R. Oui.

Q. Envoyée par qui?—R. Par moi-même.

Q. A qui?—R. A sept ou huit différents marchands de bois.

Q. Qui a obtenu le contrat?—R. M. Henderson.

Q. Est-ce que M. Henderson avait fourni du bois pour le canal quelque temps auparavant?—R. Il en avait fourni de temps à autre.

Q. Depuis combien d'années en fournissait-il ?—R. De mon temps, il en a fourni pendant une couple d'années.

Q. Pendant deux ans seulement ?—R. Oui, de mon temps. Je n'étais surintendant que depuis trois ans.

Q. Il en a fourni pendant deux ans de votre temps ?—R. Oui.

Q. Combien de marchands ont fourni du bois ?—R. Il a fourni du bois pour le canal Lachine pendant deux ans.

Q. Il en a fourni la plus grande partie ?—R. Non.

Q. Quels sont les autres qui en ont fourni ?—R. Grier et Fils, Hurteau et Shearer.

Q. Pourquoi n'avez-vous pas certifié tous les comptes de bois ?—R. Je l'ai fait.

Q. Tous ?—R. Oui.

Q. Je crois que vous avez dit au ministre que vous ne l'aviez pas fait ?—R. Oui, je l'ai fait.

Q. Maintenant, vous avez dit hier que la pierre était taillée dans le même hangar pour les deux ponts.—R. Non. La pierre pour le pont Wellington a été taillée dans un hangar séparé. La pierre pour le pont du Grand Tronc et l'écluse n^o 1 a été taillée dans le même hangar.

Q. A-t-on eu tort de permettre cela ?—R. Oui. J'ai protesté contre la chose auprès de M. Parent, mais il n'a pas voulu me donner raison.

Q. Que vous a-t-il dit ?—R. Il m'a dit que M. St. Louis prétendait qu'en taillant la pierre dans le même hangar, un seul contremaître pouvait surveiller tout l'ouvrage.

Q. Avait-on quelque difficulté à tenir le temps des ouvriers ?—R. Oui, beaucoup de difficulté.

Q. Aurait-on pu tenir note du travail ?—R. Oui, en augmentant le nombre des pointeurs.

Q. Ne l'a-t-on pas fait ?—R. Non, monsieur.

Q. Quel avantage y aurait-il eu de l'augmenter ?—R. On aurait pu tenir le temps plus exactement en séparant les chantiers.

Q. Vous dites que vous avez protesté ?—R. Oui.

Q. Auprès de qui ?—R. De M. Parent.

Q. Que vous a-t-il dit ?—R. Ce que je viens de vous rapporter. Il m'a dit que M. St. Louis prétendait qu'il serait plus avantageux de faire tailler la pierre pour les deux ouvrages dans le même hangar ; mais je n'étais pas de cet avis.

Par M. Tarte :

Q. Les hommes de St. Louis travaillaient-ils le dimanche ?—R. Oui.

Q. Ils travaillaient jour et nuit ?—R. Oui.

Q. Combien gagnaient les hommes qui travaillaient le dimanche, le jour et la nuit ?—R. Il y avait différentes classes d'ouvriers. Desquels voulez-vous parler ?

Q. Des ouvriers expérimentés.—R. Ceux qui travaillaient le dimanche recevaient, je crois, double salaire.

Q. Je le sais. Combien réalisait l'entrepreneur ?—R. A peu près 60 centins par homme ; le double ferait \$1.20.

Par M. Lister :

Q. Qui réalisait 60 centins par homme ?—R. St. Louis.

Q. De profit ?—R. Oui.

Q. Il réalisait le double de cette somme, \$1.20 ?—R. Lorsqu'on leur payait double salaire.

Par M. Tarte :

Q. N'est-il pas vrai que ces hommes recevaient de \$6 à \$7 pour le dimanche ?—R. Les journaliers ?

Q. Les journaliers expérimentés.—R. Les journaliers expérimentés recevaient \$1.85 par jour.

Q. Et les contremaîtres ?—R. Quelques-uns d'entre eux recevaient de \$2.50 à \$3.00 par jour. St. Louis retirait de \$5 à \$6.

Q. Si on payait double salaire pour le dimanche, combien les ouvriers faisaient-ils ?—R. Le double du salaire ordinaire, quel que fût ce salaire.

Q. Jour et nuit—cela ne faisait-il pas \$7 et \$8 par jour ?—R. Oui, je vois qu'il y a eu des ouvriers qui ont travaillé tout le temps—jour et nuit. Pour le dimanche, ils retiraient le double de leur salaire régulier pour le jour, et le double de cela pour la nuit, ce qui faisait quatre fois le salaire d'une journée de semaine.

Q. Un homme dont les gages réguliers étaient de \$2.50 par jour aurait donc reçu \$10?

Par M. Haggart :

Q. Ils recevaient donc le triple : le double pour la nuit et un salaire pour le jour ?—R. Oui.

Par M. Tarte :

Q. Savez-vous combien St. Louis payait ses hommes ? N'est-il pas vrai qu'il leur payait le même salaire que pour les jours de semaine ?—R. Est-ce bien le cas ?

Q. Oui.—R. Eh bien ! je ne le savais pas.

Par M. Lister :

Q. Vous avez dit que les ouvriers recevaient de \$2 à \$3 par jour et que St. Louis retirait de \$5 à \$6 par jour ?—R. Oui, en ce qui concerne les contremaîtres. Je ne pourrais vous dire exactement quel était son taux. Je crois que c'était de \$5 à \$6 par jour.

Q. Et ils étaient payés de \$2 à \$3 ?—R. Oui.

Par M. Haggart :

Q. Quel est le salaire ordinairement payé aux ouvriers qui travaillent le dimanche et la nuit ?—R. On leur alloue double salaire.

Q. Pour tous les travaux de ce genre qui se font à Montréal ?—R. Oui.

Par M. Tarte :

Q. Vous avez dit hier que vous aviez soupçonné que les listes de M. St. Louis n'étaient pas correctes. Qu'est-ce qui vous a fait soupçonner cela ?—R. Après ma suspension, j'ai soupçonné que les listes n'étaient pas correctes.

Q. Pourquoi avez-vous eu ces soupçons ?—R. A cause des montants considérables qui étaient portés sur les bordereaux de paye.

Q. Vous n'aviez pas de soupçons à ce sujet lorsque vous avez signé les bordereaux ? Vous avez vu les montants alors ?—R. Oui. J'ai pu avoir alors des soupçons, mais je n'ai pu vérifier la chose. Je n'ai certifié les listes relatives aux travaux du pont du Grand Tronc que pour la forme.

Par M. Gibson :

Q. Qui a engagé les journaliers ?—R. Pour les travaux du pont Wellington, j'ai engagé les journaliers à mesure qu'ils se présentaient.

Q. Vous avez engagé les journaliers dont vous aviez besoin vous-même ?—R. Oui, pour les travaux du pont Wellington.

Q. Est-ce que St. Louis ne vous a pas envoyé d'hommes pour les travaux du pont Wellington ?—R. Oui, des maçons et des tailleurs de pierre.

Q. Ne lui avez-vous pas demandé d'engager des hommes lorsque vous en avez eu besoin ?—R. Non.

Q. Il vous les envoyait ?—R. Il m'a envoyé des maçons et des tailleurs de pierre, et si j'avais besoin d'autres hommes, je les engageais moi-même.

Q. Ainsi, il y avait toujours un grand nombre d'hommes qui attendaient de l'ouvrage ?—R. Oui, un très grand nombre, surtout des journaliers.

Q. Je parle des tailleurs de pierre ?—R. Oui ; ils paraissaient tous être des tailleurs de pierre.

Q. Lorsque vous aviez besoin d'un homme, vous l'engagiez ?—R. Oui.

Q. Lorsque vous aviez besoin de journaliers, vous le faisiez savoir à St. Louis et il vous en envoyait?—R. Non. Lorsque j'avais besoin d'hommes, j'engageais ceux qui se trouvaient sur les lieux. Les tailleurs de pierre m'étaient envoyés. Le mesureur de la pierre et le contremaître réglaient l'engagement des journaliers d'après la somme d'ouvrage à faire. Il y avait toujours sur les lieux un grand nombre d'hommes envoyés par St. Louis.

Q. Ainsi, c'était St. Louis qui vous demandait de prendre les hommes, et non pas vous qui les lui demandiez?—R. Tout probablement.

Q. Est-ce qu'il ne vous est jamais venu à l'idée qu'il y avait trop de monde sur les travaux?—R. Oui, relativement au pont Wellington. Mais, dans les circonstances, il fallait une équipe nombreuse, car tout devait être fini dans un très court délai.

Q. Combien de travailleurs aviez-vous à votre emploi?—R. Je ne pourrais dire.

Q. Vous n'en avez pas d'idée?—R. Non.

Q. Vous avez dit hier qu'on avait cassé une quantité de pierre pour bétonner la fondation de la pile?—R. Oui.

Q. Combien de verges de béton est-il entré dans la fondation de cette pile?—R. A peu près trente verges.

Q. Et cependant, il y a eu environ trente hommes occupés à casser cette pierre, n'est-ce pas?—R. Il n'avait d'abord été question de casser de la pierre que pour le bétonnage, mais on a décidé ensuite d'en casser pour les approches du pont.

Q. A-t-on augmenté le nombre des hommes après avoir pris cette décision?—R. Je n'en sais rien. J'étais suspendu lorsqu'on a travaillé aux approches.

Par M. Tarte :

Q. Avez-vous dit à quelqu'un que vous aviez des soupçons au sujet des listes de St. Louis?—R. Non.

Q. Et vous les avez signées tout de même?—R. Oui.

Q. Malgré que vous eussiez des soupçons?—R. Oui, en moi-même.

Par M. Geoffrion :

Q. Maintenant, à propos des gages, j'ai ici une copie de la soumission et je vois que St. Louis recevait pour les contremaîtres 40 centins de l'heure pour le travail de jour, et 60 centins de l'heure pour le travail de nuit. Le travail de nuit était de 10 heures, la même chose. On arrive ainsi, n'est-ce pas, pour les contremaîtres, à \$6 pour le travail de nuit, et \$12 pour le travail du dimanche?—R. Oui, monsieur.

Q. L'entrepreneur recevait pour les tailleurs de pierre 33 centins de l'heure pour le travail de jour, et 46 centins pour le travail de nuit. Multipliez 46 par 10, et cela fait \$4.60 pour le travail de nuit; et pour le travail de nuit le dimanche?—R. \$9.20.

Q. Et pour les maçons, 45 centins feraient \$9, et ainsi de suite?—R. Oui, monsieur.

Q. Et c'est ainsi que les bordereaux de paye ont été préparés?—R. Oui.

Par M. Lister :

Q. Combien St. Louis payait-il réellement ces hommes?—R. Je crois que les tailleurs de pierre recevaient \$2.50 par jour.

Q. Les dimanches?—R. Eh bien! ils devaient avoir \$5 pour les dimanches. C'est ce que je payais moi-même. Mais je ne sais pas ce que St. Louis payait.

Par M. Geoffrion :

Q. Est-ce que les hommes de St. Louis ne retireraient pas, pour le dimanche, leur salaire régulier, plus la moitié de ce salaire?—R. Je n'en suis pas positif.

Q. Combien payiez-vous aux hommes employés aux travaux du pont Wellington?—R. Leur salaire régulier, plus la moitié de ce salaire.

Q. Au pont Wellington?—R. Oui.

Q. Et vous n'êtes pas sûr si c'était la même chose au pont du Grand Tronc?—R. Non.

- Q. Combien payiez-vous à vos contremaîtres?—R. Différents salaires.
 Q. Combien recevaient les tailleurs de pierre employés aux travaux du pont Wellington?—R. Je n'en sais rien.
 Q. Combien payiez-vous aux journaliers ordinaires?—R. \$1.25.
 Q. Et aux journaliers expérimentés?—R. De \$1.40 à \$1.50.
 Q. C'est ce que vous leur payiez?—R. Oui.

Par M. Lister :

Q. Est-ce avant de les passer à St. Louis?—R. Le contrat relatif aux ouvriers expérimentés a été conclu dès le début des travaux.

Par M. Geoffrion :

Q. Aviez-vous l'habitude de payer plus pour le travail de nuit que pour le travail de jour?—R. Oui, monsieur. Voulez-vous parler des hommes qui travaillaient régulièrement la nuit?

Q. Je veux parler de l'équipe de nuit?—R. Je crois qu'on leur payait un salaire et demi.

Q. C'était au pont Wellington?—R. Oui.

Q. Et un salaire et demi le dimanche comme pour le travail de nuit?—R. Oui.

Par M. Haggart :

Q. St. Louis n'avait pas de contrat au sujet des journaliers ordinaires; pourquoi ne les avez-vous pas engagés vous-même?—R. Je l'ai fait jusqu'à ce que M. Parent m'eût dit que tous les journaliers qui travaillaient à la pelle et au pic devaient être portés sur les listes de St. Louis.

Q. A quelle date vous a-t-il dit cela?—R. Vers le 10 de mars.

Q. M. Desbarats dit qu'il vous a fourni un plan de la pile-pivot du pont le 14 janvier; est-ce vrai?—R. Le 7 février, M. Desbarats m'écrivait que M. Parent lui avait dit que je tenais beaucoup à avoir les plans du pont Wellington; que si je voulais bien me rendre à son bureau, j'y trouverais un dessin dont il me donnerait copie, s'il me convenait.

Q. Le 14 janvier, avez-vous reçu un plan de la pile-pivot?—R. Je n'ai jamais eu de plan de la pile-pivot.

Q. Avez-vous reçu une esquisse générale le 9 février?—R. Non, monsieur.

Q. M. Desbarats prétend vous avoir remis ce plan et cette esquisse?—R. Je n'ai jamais reçu de plan, mais je me suis procuré au bureau les données voulues.

Q. Tout ce que je sais, c'est qu'on m'a dit qu'il vous avait remis un plan de la pile-pivot, le 14 janvier, et une esquisse générale le 9 février?—R. Je ne les ai jamais reçus, monsieur.

JOHN CONWAY prête serment et est interrogé.

Par M. Geoffrion :

Q. M. Conway, vous avez remplacé M. Kennedy comme surintendant des travaux du pont Wellington, le 13 mai 1893?—R. Oui.

Q. Etes-vous entré en fonctions ce jour-là ou seulement le 14?—R. J'ai été nommé le 13 mai.

Q. Vous êtes entré en fonctions dans la matinée de ce jour-là?—R. Non, le 14 mai.

Q. Lorsque vous êtes allé sur le champ des travaux après votre nomination, avez-vous rencontré un nommé Michael Doheny?—R. Oui.

Q. Savez-vous ce qu'il faisait—vous a-t-il dit ce qu'il faisait?—R. Je crois qu'il était mesureur de pierre.

Q. Lorsque vous êtes entré en fonctions, lui avez-vous donné des instructions?—
R. Le 14 ou le 15, j'ai chargé Doheny de tenir note du temps que travaillaient les hommes de St. Louis.

Q. Le 14 ou le 15?—R. Oui, l'un de ces deux jours.

Q. Pouvez-vous jurer que ce n'est pas plus tard que le 15 mai que vous l'avez nommé pointeur?—R. Oui, je puis jurer que le jour où je suis entré en fonctions ou le lendemain, je lui ai dit de prendre un livret et d'aller avec le pointeur de St. Louis pour constater le nombre d'hommes qui travaillaient, afin que s'il survenait quelque difficulté l'on sût d'où elle provenait.

Q. Veuillez examiner cette liste qui est supposée être une récapitulation à partir du 13 mai jusqu'au 19 mai 1893, et me dire si vous l'avez signée?—R. Oui, elle est signée par moi.

Q. Reconnaissez-vous la signature de Doheny sur cette liste?—R. Oui.

Q. Il a signé comme pointeur?—R. Oui.

Q. Était-ce la charge que vous lui aviez confiée en entrant en fonctions?—R. Oui, je ne l'employais à rien autre chose.

Q. Êtes-vous bien sûr que vous l'aviez chargé de tenir le temps des hommes à partir du 15 jusqu'au 19 mai et de contrôler les pointeurs de St. Louis?—R. Doheny et le pointeur de St. Louis avait chacun leur livret, et il faisait le tour avec celui-ci.

Q. Avez-vous signé cette liste en pleine connaissance de cause?—R. J'ai d'abord fait examiner la liste en question par Doheny, et je ne l'ai signée qu'après qu'il y eût mis ses initiales comme étant conforme à ses notes.

Q. Vous jurez que vous aviez chargé Doheny de contrôler cette liste avec les notes qu'il prendrait?—R. Oui.

Q. Ce n'est qu'après qu'il eût signé la liste, comme étant correcte, que vous l'avez signée vous-même?—R. Oui.

Q. Est-ce que Doheny, —comme il paraît l'avoir fait,—a certifié toute la liste comme étant correcte sans faire de réserves?—R. Sans faire de réserves, que je sache.

Le témoin est alors congédié.

EMMANUEL ST. LOUIS prête serment et est interrogé.

Par M. Lister :

Q. Vous étiez l'entrepreneur de la fourniture de la main-d'œuvre aux travaux du pont Wellington?—R. Oui.

Q. Quand votre soumission a-t-elle été acceptée?—R. Au commencement de janvier, je crois.

Q. Pour quelle espèce de main-d'œuvre avez-vous soumissionné?—R. J'ai soumissionné pour les contremaîtres, les tailleurs de pierre, les maçons, les journaliers expérimentés et ordinaires, les attelages doubles, les attelages simples et les grues.

Q. Cela comprenait tous les journaliers?—R. Les journaliers expérimentés dans leur genre d'ouvrage, comme les terrassiers, ceux qui mêlent le ciment ou qui font marcher les grues, etc.

Q. Ainsi que les chevaux, les voitures et tout ce qui était nécessaire?—R. Oui.

Q. Avant que votre soumission n'eût été acceptée, est-ce que Kennedy s'était occupé des travaux?—R. Oui.

Q. Kennedy prétend que, d'après les instructions qu'il avait reçues de M. Parent, il vous a transporté les terrassiers, c'est-à-dire les journaliers qui travaillent au pic et à la pelle. Croyez-vous que c'était conforme à votre soumission?—R. Lorsque j'ai soumissionné, comme on me l'avait demandé, j'ai compris que je devais fournir tous les journaliers qui seraient employés aux travaux du pont Wellington, du pont du Grand Tronc et de l'écluse n° 1.

Q. Vous avez compris que vous deviez fournir les journaliers de toutes catégories?—R. Oui.

Q. Kennedy dit qu'il avait de 400 à 500 hommes à son emploi et qu'il vous les a tous passés à la suite d'instructions qu'il avait reçues de M. Parent. Est-ce vrai?—R. Eh bien! il y a eu un malentendu au commencement. Je suis allé voir M. Schreiber et M. Haggart à Ottawa en compagnie de M. Emard, mon avocat, afin de sauvegarder mes droits.

Q. Est-ce qu'il y a eu divergence d'opinion entre vous et le département sur la manière d'interpréter votre soumission?—R. Oui. Le ministre et M. Schreiber ont différé d'opinion avec moi au sujet des mots "journaliers expérimentés," mais j'ai consenti, pour régler la difficulté, à n'exiger que \$1.50 pour les journaliers qui travailleraient à la pelle et au pic.

Q. De sorte qu'il a été convenu que vous recevriez \$1.50 par jour pour les journaliers qui travailleraient à la pelle et au pic?—R. Oui.

Q. Combien avaient-ils reçu jusque là?—R. \$1.10, \$1.15 et \$1.25.

Q. Et vous deviez recevoir \$1.50 pour tous indistinctement?—R. Oui, \$1.50 pour tous ceux qui travaillaient au pic et à la pelle.

Q. M. Schreiber savait-il, au moment où ce compromis a été fait, que les journaliers de cette classe travaillaient à \$1.25 par jour sous la surintendance de M. Kennedy?—R. Je n'en sais rien.

Q. Il n'a pas été question de la chose entre M. Schreiber et vous?—R. Non.

Q. Il ne vous a pas demandé à quel prix on pouvait avoir ces journaliers?—R. Non.

Q. De sorte qu'il a été convenu qu'on vous allouerait \$1.50 par jour pour tous ces journaliers?—R. D'après une entente entre le sous-ministre, M. Haggart et moi, je devais recevoir \$1.50 par jour pour tous les journaliers qui travailleraient au pic et à la pelle.

Q. M. Emard, votre avocat, vous accompagnait?—R. Oui.

Q. De quelle société est-il membre?—R. De la société Ouimet, Emard et Maurault.

Q. M. Ouimet est le ministre des Travaux publics?—R. Oui.

Q. Quels étaient vos pointeurs pendant que vous fournissiez la main-d'œuvre?—R. Beaudry, McEwan, Drolet et Villeneuve, qui était pointeur en chef.

Q. M. Villeneuve était le pointeur en chef?—R. Le pointeur en chef pour les travaux du pont du Grand Tronc, ainsi que pour les maçons et les tailleurs de pierre employés aux travaux du pont Wellington.

Q. A-t-il été avec vous tout le temps?—R. Non, mais il a travaillé pour moi tout le temps, c'est-à-dire que je n'allais pas avec lui pour voir comment il tenait le temps des hommes.

Q. Vous n'avez pas vu à ce qu'il remplît fidèlement ses devoirs?—R. Non, et je ne me suis jamais occupé de la manière dont les autres pointeurs remplissaient leurs devoirs.

Q. Vous étiez sûr qu'il vous rendrait justice?—R. J'étais sûr que M. Villeneuve remplirait fidèlement ses devoirs. Plus que cela, M. Parent savait dès le début que Villeneuve était mon pointeur en chef.

Q. Parent le savait?—R. Parent le savait et ne s'est pas opposé à la chose; Kennedy aussi le savait.

Q. Il ne s'y est pas objecté lui non plus?—R. Non.

Q. Combien de temps Villeneuve a-t-il travaillé pour vous?—R. Il est employé au bureau du canal et au bureau du percepteur, à Montréal. Il n'avait rien à faire pendant l'hiver et je l'ai pris à mon service.

Q. Il était employé du gouvernement?—R. Oui.

Q. Et comme il ne travaillait pas l'hiver, vous l'avez engagé comme pointeur?—R. Oui, monsieur.

Q. Et a-t-il été continuellement à votre service depuis le commencement jusqu'à la fin des travaux?—R. Plus longtemps que cela. M. Douglas a mis M. Schreiber au courant de la chose et ce dernier, loin de protester, a permis à Villeneuve de rester à mon emploi jusqu'après l'ouverture de la navigation.

Q. M. Schreiber paraissait avoir pleine confiance dans les employés du gouvernement?—R. Je suppose que s'il n'eût pas eu confiance en eux, il les aurait renvoyés avant aujourd'hui.

Q. Vous aviez cinq ou six pointeurs; en avez-vous eu deux ou plus de service à la fois?—R. Mes instructions à Villeneuve étaient d'employer des aides dans le cas où il ne pourrait suffire seul à la besogne.

Q. De sorte qu'il avait été autorisé à se faire aider?—R. Oui.

Q. A-t-il été tenu des livrets du temps des hommes?—R. Oui.

Q. Par qui?—R. Par Villeneuve, je crois.

Q. Où sont-ils?—R. Ces livrets avaient été laissés à mon bureau. Je les ai détruits après que mes bordereaux de paye et mes comptes eussent été préparés et attestés par les employés du gouvernement. C'est ce qui se fait ordinairement parmi les entrepreneurs.

HENRI FRIGON est appelé, prête serment et est interrogé.

Par M. Haggart :

Q. Quel est votre nom?—R. Henri Frigon.

Q. Que faisiez-vous en février, mars, avril et mai 1893?—R. Au mois de février, j'étais occupé à contrôler des envois de pierre de remplissage pour le pont du Grand Tronc.

Q. Qui vous employait?—R. M. St. Louis.

Q. Que faisiez-vous au mois de mars?—R. Au mois de mars, je recevais les matériaux pour le pont du Grand Tronc, sous le contrôle de M. Kennedy et de M. St. Louis; en même temps, je tenais note du temps des charretiers employés aux travaux du même pont.

Q. Que faisiez-vous au mois d'avril?—R. La même chose.

Q. Connaissez-vous cette signature, M. Frigon? (passant une lettre au témoin.)—R. Oui, monsieur; c'est la mienne.

Q. Veuillez lire cette lettre?—R. "Monsieur,—Je crois de mon devoir de vous informer que je suis en mesure de prouver, devant le comité des comptes publics, qu'on a falsifié et altéré les bordereaux de paye relatifs aux ponts Curran et du Grand Tronc, en y ajoutant les noms d'hommes qui n'y ont jamais travaillé.—Votre dévoué serviteur, HENRI FRIGON."

Par le président :

Q. Quelle date porte cette lettre?—R. Le 26 juin 1894.

Par M. Lister :

Q. Elle est adressée à M. C. Schreiber, sous-ministre des Chemins de fer et Canaux, Chambre des Communes, Ottawa?—R. Oui.

Q. Elle est datée de la Chambre des Communes?—R. Non, de Montréal, mais adressée à la Chambre des Communes.

Q. Et il y a un post-scriptum: "J'envoie aussi une copie de cette lettre à l'honorable John Thompson. Mon adresse est 165, rue Jacques-Cartier, Montréal."—R. Oui.

Par M. Haggart :

Q. Maintenant, voulez-vous dire tout ce que vous savez au sujet des bordereaux de paye en question?—R. Oui, monsieur. Voici un livret contenant le temps de ceux qui ont travaillé au pont du Grand Tronc.

(Ce livret est produit et coté comme pièce n° 31.)

LE TÉMOIN.—Je dois vous dire, messieurs, que je désirerais ne rendre témoignage que demain, vu que j'ai d'autres documents à examiner et que je ne m'attendais à être interrogé que demain.

Par M. Haggart :

Q. Voulez-vous examiner ce livret et voir quand vous avez été engagé ?—R. Le 6 mars, alors que les charretiers ont commencé à travailler au pont du Grand Tronc. Il n'a pas été employé de charretiers de voitures simples avant cette date.

Q. Ce sont là les premiers charretiers qui ont été employés aux travaux du pont du Grand Tronc ?—R. Il en a été employé d'autres avant ceux-là, mais pas à la journée. Ils transportaient de la pierre lorsque l'excavation a été commencée au pont du Grand Tronc.

Q. Je n'ai jamais vu ce livret. Eh bien ! dites-nous le nombre d'heures que les charretiers ont travaillé, d'après ce livret, jusqu'au 10 de mars.—R. En tout, 3,123 heures.

Q. Et la semaine suivante ?—R. 4,685 heures.

Q. C'est-à-dire la semaine finissant le 18 ?—R. Ce chiffre couvre une quinzaine.

Q. Quinze jours ?—R. Oui.

Q. La première quinzaine finissait le 10 mars ?—R. Oui, et la seconde le 24.

Q. Combien d'heures pour la troisième quinzaine ?—R. Depuis le 6 mars jusqu'au 1^{er} avril, les charretiers de voitures simples ont travaillé en tout, le jour, 28,561 heures.

Par le président :

Q. Pour quel espace de temps ?—R. Depuis le 6 mars jusqu'au 1^{er} avril. Pendant le même espace de temps, ils ont travaillé, la nuit, 10,885 heures.

Par M. Emard :

Q. Pour le pont du chemin de fer du Grand Tronc ?—R. Oui.

Par M. Haggart :

Q. Savez-vous ce qu'ils ont fait après le 21 avril ?—R. Non. J'ai été congédié à cette date.

Q. Maintenant, je désire que vous examiniez les bordereaux de paye et que vous me disiez le nombre d'heures qui est porté sur ces bordereaux pour les charretiers de voitures simples qui ont travaillé au pont du Grand Tronc entre le 6 mars et le 21 avril, et le nombre d'heures que ces charretiers ont réellement travaillé pendant cet espace de temps ?—R. Ce bordereau de paye commence au 25 avril et porte 18,410 heures et 25,200 heures.

Q. Entre ces dates, combien les journaliers ont-ils travaillé, le jour, d'après votre livret ?—R. Je n'ai pas le livret relatif aux journaliers qui ont travaillé le jour.

Q. Vous n'en avez que pour les charretiers de voitures simples ?—R. Oui. Si vous me donnez le temps de parcourir les bordereaux de paye, je pourrai vous dire assez au juste où les altérations ont été faites.

Q. Pouvez-vous nous dire où les altérations ont été faites à l'égard des charretiers de voitures simples ?—R. Certainement.

M. HAGGART.—Examinez le bordereau de paye pour les charretiers de voitures simples.—R. Voici un relevé qui a été préparé par M. McGuire d'après mes livres.

Q. Comparez le tout. Quelle est la différence ?—R. 1,500 journées.

Q. Combien d'heures cela représente-t-il ?—R. 15,000 heures de différence.

Q. Pour les charretiers de voitures simples qui ont travaillé le jour ?—R. Oui.

Q. Quelle est la différence entre votre liste et les bordereaux de paye pour les charretiers de voitures simples employés la nuit ? Combien de jours ?—R. 12,450 heures, ou 1,245 $\frac{2}{3}$ jours.

Q. Et pour les charretiers de voitures doubles ?—R. 225 journées de différence, pour le travail de jour.

Q. Quelle est la différence entre le bordereau de paye et votre relevé pour les charretiers de voitures doubles qui ont travaillé la nuit ?—R. 327 journées.

Par M. Lister :

Q. Quelle est la différence pour les charretiers de voitures doubles ?—R. 225 journées pour ceux qui ont travaillé le jour, et 327 pour ceux qui ont travaillé la nuit.

Par M. Haggart :

Q. Vous n'avez pas le temps des journaliers du tout?—R. Non, monsieur.

Q. Vous n'avez tenu que le temps des employés au pont du Grand Tronc?—R.

Oui.

Q. Veuillez examiner les bordereaux de paye et voir quels noms y ont été ajoutés?—R. Je vois ici le nom de Daniel Leduc.

Q. A-t-il jamais travaillé au pont?—R. Oui, il y a travaillé. D'après mon livret, Daniel Leduc aurait travaillé trois jours et cinq heures. Sur le bordereau de paye, il est inscrit comme ayant commencé à travailler le 2, tandis qu'il n'a commencé en réalité que le 6. Il en est de même pour Félix Gagnon, Alfred Bougie, N. Rochon, N. Lachance, Alex. Rhéaume, Joseph Charest, Ferdinand Charest, Félix Charest, Joseph Célérier, Théo. Sarrazin, G. B. Martin, Alphonse Rousseau, Pierre Bougie, Frank Thornby, André Normand, Napoléon Favreau, Alfred Labelle, Tous-saint Leveillé, G. B. Derpentigny, Arthur Elliott, Jim Augé, Pierre Senaz, Alex. Carrier, Wilfred Leduc, G. Langlais, Amédée Célérier, Louis Lortie, Pierre Gilbert, Xavier Latour, Louis Labrosse, Xavier Beaulieu, J. Coulter, J. Coulter, Edouard Prévost, Michel Larin, F. St. Vincent, Joseph Ouimet, Charles Ouimet, Elzéar Champagne, William Whelan, Alphonse Daoust, Alphonse Daoust, Albert Giroux, Albert Guay, Alfred Chalifoux, Gédéon Gervais, Rock Roy, Théo. Lemieux, Isidore Dorval, Emery Denis, Delphis Perrault, Emery Denis.

Q. Vous avez déjà mentionné ce nom?—R. On a alloué trois jours de trop sur les bordereaux de paye.

Q. En ce qui concerne Denis?—R. C'est la même chose pour Perrault, Michel Parthenais, T. A. Tisdale et François Latourelle. Quant à C. Larose, il n'a travaillé, d'après mon livret, qu'une journée, et on lui a payé $19\frac{1}{2}$ jours.—Voici les différences qui existent entre mon livret et les bordereaux de paye:—

	Bordereaux.	Livret deFrigon.
Fred Sirois.....	20 do	15 jours 3 heures.
G. B. Drouin.....	20 do	$17\frac{1}{2}$ do
L. Surprenant.....	$19\frac{1}{2}$ do	$17\frac{1}{2}$ do
J. G. B. Gingras	20 do	18 do $7\frac{1}{2}$ heures.
Evangéliste ou Ernest Gingras....	20 do	10 do 8 do
Adélar Legault.....	20 do	13 do 8 do
Michael Murphy.....	20 do	11 do 8 do
G. A. Lynch.....	$18\frac{1}{2}$ do	$11\frac{1}{2}$ do
M. A. Chartrand	$15\frac{1}{2}$ do	$10\frac{1}{2}$ do
A. Paquette.....	17 do	16 do $7\frac{1}{2}$ do
Eugène Chalifoux.. ..	$19\frac{1}{2}$ do	15 do
Arthur Trudel	20 do	$14\frac{1}{2}$ do
S. Thibault	15 do	10 do $5\frac{1}{2}$ do
N. Bélanger	15 do	10 do
Alex. Rhéaume	15 do	11 do
Alex. Lamoureux.....	14 do	Rien.
François Tremblay,.....	$11\frac{1}{2}$ do	do
Stanislas Lavoie.....	$14\frac{1}{2}$ do	12 jours 8 heures.
Théodore Dupuis.....	15 do	$13\frac{1}{2}$ do
Chas. Truax... ..	15 do	$12\frac{1}{2}$ do
Napoléon Charron.....	15 do	7 do $9\frac{1}{2}$ do
Napoléon Desroches.....	14 do	10 do
Henri Prudhomme.....	$13\frac{1}{2}$ do	3 do
N. Vaillancourt.....	$13\frac{1}{2}$ do	$12\frac{1}{2}$ do
Charles Mercil.....	$13\frac{1}{2}$ do	$12\frac{1}{2}$ do
Eugène Trudeau... ..	$13\frac{1}{2}$ do	$12\frac{1}{2}$ do
Marc Filiatrault.....	$13\frac{1}{2}$ do	$12\frac{1}{2}$ do

Par M. Moncrieff :

Q. Prenons Daniel Leduc. L'a-t-on porté sur les bordereaux de paye avant le 5, pour du temps qu'il n'a pas fait?—R. Oui.

Q. Et après le 6 aussi ?—R. Oui, monsieur ; après le 6 jusqu'au 25.

Q. Entre le 6 et le 25, combien y a-t-il de jours de différence ?—R. Il a travaillé 12 jours et 8 heures et on lui a donné 17 jours.

Q. Combien de jours lui a-t-on alloué de trop pendant cette période de temps ?—R. Cinq jours avant le 6.

Q. Quant à vous, vous a-t-on alloué aussi des jours de trop ?—R. Oui.

Q. Combien de jours et d'heures a-t-on alloué de trop à Leduc ?—R. Il a travaillé, d'après mon livret, 12 jours et 8 heures, et on lui a alloué 22 jours.

Q. Et Gagnon, combien de jours a-t-il travaillé ?—R. 17½ jours, et on lui a alloué 25 jours sur les bordereaux de paye.

Q. On a alloué à Alfred Bougie 22 jours sur les bordereaux de paye ; combien de jours a-t-il travaillé ?—R. Alfred Bougie, 4 jours et 9 heures.

Q. C'est là le nombre de jours et d'heures qu'il a travaillé d'après votre livret, et non pas la différence ?—R. C'est la différence totale d'après mon livret.

Q. On lui a alloué sur les bordereaux de paye 220 heures et il n'a travaillé que 49 heures ?—R. Oui.

Q. Maintenant prenons le nom suivant, N. Rochon. On lui a alloué ici 240 heures—combien d'heures a-t-il travaillé ?—R. Il n'a pas travaillé du tout d'après mon livret.

Q. Le nom suivant est Lachance.—R. Lui non plus n'a pas travaillé du tout d'après mon livret.

Q. On lui a alloué 240 heures. Vient ensuite Alexandre Rhéaume, auquel on a alloué 240 heures. Combien d'heures a-t-il travaillé ?—R. 17 heures.

Q. Joseph Charest—on lui a alloué 220 heures.—R. Il a travaillé 14½ jours.

Q. Ce qui fait 145 heures ?—R. Oui.

Q. M. Fred Charest—on lui a alloué 245 heures.—R. Il a travaillé 13 jours et 8 heures.

Q. Maintenant, Félix Charest—on lui a alloué 245 heures ; il a travaillé combien d'heures ?—R. 14 jours et 6 heures.

Q. Célérier—on lui a alloué 225 heures.—R. D'après mon livret, il a travaillé 13 jours et 8 heures.

Q. Il n'a travaillé que 138 heures ? Sarrasin est porté pour 220 heures ; combien d'heures a-t-il travaillé ?—R. 18 jours, ou 180 heures.

Q. Francis Racette—on lui a alloué 250 heures.—R. Il a travaillé 193 heures.

Q. Puis vient J. D. Martin—245 heures.—R. 218 heures.

Q. On a alloué à Alphonse Rousseau 250 heures.—R. 178 heures.

Q. Pierre Bougie, 250 heures.—R. 125½ heures.

Q. Frank Thornby—on lui a alloué 210 heures ; combien d'heures a-t-il travaillé ?—R. 115 heures.

M. HAGGART.—Vous en avez vingt ou vingt-cinq, Je crois qu'il serait à propos de faire préparer un tableau à ce sujet par le commis de l'Auditeur général. J'aimerais maintenant à poser quelques questions au témoin.

Par M. Haggart :

Q. Etiez-vous le seul pointeur chargé de contrôler ces hommes ?—R. Oui, pendant cette période de temps.

Q. Quand communiquiez-vous vos notes à St. Louis ?—R. Tous les quinze jours, la veille du jour de paye, je communiquais mes notes à M. Villeneuve ou à son aide.

Q. Quand avez-vous su pour la première fois que le gouvernement payait à St. Louis plus qu'il ne lui était dû ?—R. Quelque temps après l'enquête qui a été tenue à Montréal.

Q. Vous ne le saviez pas dans le temps ?—R. J'avais des doutes, mais je n'ai pas cherché à vérifier la chose.

Q. Avez-vous jamais eu de conversations avec St. Louis à ce sujet ?—R. Oui.

Q. Dans le cours de ces conversations, St. Louis vous a-t-il donné à entendre qu'il savait ce qui se passait ?—R. Oui.

Q. Il l'a admis ?—R. Oui ; plusieurs fois.

Q. Vous a-t-il dit pourquoi il réclamait plus qu'il ne lui était dû ?—R. Il m'a dit qu'il voulait se mettre en mesure de souscrire pour les élections. Il a ajouté qu'il entendait avoir son profit clair pour lui-même.

Q. Il a admis qu'il surchargeait le gouvernement ?—R. Il a admis que les bordereaux de paye n'étaient pas exacts.

Q. Est-il entré dans des détails ?—R. Non.

Q. Avez-vous eu quelques conversations avec lui avant de venir ici rendre témoignage ?—R. Non ; pas aujourd'hui. Il y a deux semaines, ou plutôt la semaine dernière, je l'ai rencontré sur la rue Saint-Jacques, à Montréal, et il m'a sommé de lui dire ce que j'allais faire. Je lui ai répondu que j'avais rien à lui dire.

Q. Avez-vous été employé par St. Louis depuis que les travaux du pont de la rue Wellington sont terminés ?—R. Non.

Q. Vous n'avez reçu de lui aucune rémunération ni aucun salaire ?—R. Une fois, pendant le cours de l'enquête tenue à Montréal, j'ai reçu de lui quelque chose. Ce n'était pas une rémunération, c'était de l'argent prêté.

Q. Savez-vous si les autres pointeurs ont reçu quelque chose de St. Louis depuis que les travaux du pont de la rue Wellington sont terminés ?—R. Je ne sais rien de positif à cet égard, mais j'ai des doutes.

Q. Seulement des doutes ?—R. Oui.

Q. Les pointeurs ou quelqu'un d'entre eux ne vous ont pas dit qu'ils recevaient un salaire ou une rémunération de St. Louis depuis que la commission a fait son rapport ? St. Louis ne vous a pas parlé de la chose ?—R. Non.

Q. Avez-vous tenu le temps des hommes bien exactement ?—R. J'étais sur les lieux matin et soir. Je m'y rendais à 7 heures du matin, avant que les hommes eussent commencé à travailler, et j'inscrivais leurs noms.

Q. Comment vous y preniez-vous pour vérifier le nombre d'heures que les hommes travaillaient la nuit et le dimanche ?—R. Je demeurais constamment sur les lieux. Le matin avant 7 heures, je me rendais au bureau et j'inscrivais les noms des charretiers. Je faisais ma tournée à 1 heure et ensuite à 6 heures. Le soir, à 6 heures, j'inscrivais les noms des hommes qui devaient travailler la nuit. Je faisais une tournée à 1 heure et une autre au point du jour.

Q. Y en a-t-il d'autres que vous qui ont noté le temps que ces charretiers travaillaient ?—R. Je me suis fait remplacer une ou deux fois par un des hommes ou des contremaîtres.

Par M. Tarte :

Q. Quels sont les noms de ceux qui vous ont remplacé ?—R. La chose n'est arrivée que trois ou quatre fois.

Par M. Haggart :

Q. Qui était le pointeur en chef ?—R. C'était Villeneuve pour le pont du Grand Tronc.

Q. Vous passiez vos notes à Villeneuve ?—R. Oui.

Q. Avez-vous jamais eu de conversations avec lui au sujet des comptes de St. Louis ?—R. Oui, un peu.

Q. Que vous a-t-il dit ?—R. A peu près la même chose que St. Louis.

Q. Encore ?—R. Il m'a dit qu'il ajoutait du temps aux bordereaux de paye pour couvrir les dépenses.

Q. M. Villeneuve vous a dit cela ?—R. Oui.

Par M. Tarte :

Q. Quelles dépenses ?—R. Des dépenses d'élection.

Par M. Haggart :

Q. De quelles élections ?—R. Et d'autres dépenses. Il voulait avoir son profit clair à lui.

Par M. Tarte :

Q. A-t-il mentionné le nom de quelqu'un au sujet de ces élections ?—R. Je crois qu'il m'a dit une fois qu'il avait donné un chèque de \$1,500 à M. Emard pour l'élection de Vaudreuil.

Q. Pour l'élection de Vaudreuil ?—R. Oui.

Q. Qui vous a dit cela ?—R. St. Louis.

Par M. Haggart :

Q. D'après ce que Villeneuve vous a dit, quelle raison a-t-il donné pour falsifier les bordereaux de paye ?—R. A peu près la même raison que St. Louis.

Q. Ces conversations ont-elles eu lieu dans le temps où vous agissiez comme pointeur ?—R. Après et avant cela.

Par M. Lister :

Q. Villeneuve vous a-t-il mentionné une élection en particulier ?—R. Villeneuve ne m'a pas parlé de la chose..... Pourtant, oui, il m'en a parlé lui aussi.

Q. Que vous a-t-il dit ?—R. Qu'il fallait mettre quelque chose pour les dépenses d'élections, etc.

Q. Des élections ?—R. Oui.

Q. Il ne voulait rien perdre sur son bénéfice ?—R. Non.

Par M. Bryson :

Q. Est-ce que votre livret contient le temps complet que les charretiers ont travaillé ?—R. Non, monsieur, il ne couvre que la période de temps comprise entre le 6 de mars et le 21 d'avril, date où j'ai été congédié.

Q. Dans la lettre que vous avez écrite au département, vous dites, je crois, qu'on avait ajouté des noms sur les bordereaux de paye ?—R. Oui.

Q. Avez-vous une liste des noms qui ont été ainsi ajoutés ?—R. Oui.

Par M. Tarte :

Q. Savez-vous par qui les hommes étaient payés ?—R. Oui.

Q. Qui les payait ?—R. M. Villeneuve et M. Michaud.

Q. Est-ce que M. Kennedy était ordinairement présent lorsque les hommes étaient payés ?—R. Non, monsieur.

Q. Étiez-vous présent vous-même ?—R. Oui.

Q. Chaque fois ?—R. Oui, jusqu'au 21 avril, alors que j'ai été congédié, presque toujours.

Q. Alors vous saviez que le gouvernement se faisait tricher et voler ?—R. Non, pas exactement.

Q. Vous venez de nous dire qu'un grand nombre d'hommes qui n'avaient travaillé qu'un jour ou deux, ou deux ou trois jours, avaient été portés sur les bordereaux de paye comme ayant travaillé 10 ou 12 jours. Vous saviez que ces hommes étaient payés ?—R. Je ne savais pas dans le temps qu'ils étaient inscrits sur les bordereaux de paye. Je ne savais pas combien chaque homme recevait. Ce n'est pas moi qui payais les hommes.

Q. Étiez-vous là lorsque les hommes étaient payés ?—R. J'étais au bureau, mais je n'ai jamais pris note de ce que chaque homme touchait. M. Villeneuve et M. Michaud avaient l'habitude d'apporter la paye des hommes dans des enveloppes.

Par M. Haggart :

Q. Vous avez dit que vous attendiez d'autres papiers. Quels sont ces papiers et où se trouvent-ils ?—R. Je les attends de Montréal.

Q. Quels sont ces papiers ?—R. Des livrets du temps des hommes.

Q. Vous en avez tenu d'autres ?—R. Non, monsieur, ce sont les mêmes.

Q. Je ne vous comprends pas ; vous avez tenu d'autres livrets ?—R. Non. Ceci est une copie de mon livret, et c'est l'original que j'attends.

Par M. Tarte :

- Q. Ceci n'est pas l'original ?—R. Non, c'est une copie.
 Q. Où est l'original ?—R. Entre les mains de mon frère.
 Q. Où est votre frère ?—R. A Washington.
 Q. Dans le moment ?—R. Oui.
 Q. Quand avez-vous fait cette copie ?—R. Il y a deux semaines.
 Q. Étiez-vous seul lorsque vous l'avez faite ?—R. Non, monsieur.
 Q. Qui était avec vous ?—R. M. Monté.
 Q. Qui est-il, un Canadien-français ?—R. Oui.
 Q. Il demeure à Montréal ?—R. Oui.
 Q. Voulez-vous nous donner son adresse ?—R. 57, rue Sanguinet.
 Q. Savez-vous pourquoi il était allé vous voir ?—R. Dans le temps, nous occupions la même chambre sur la rue Saint-Jacques.
 Q. A Montréal ?—R. Oui.

Par M. Lister :

- Q. Votre frère a les originaux à Washington ?—R. Oui.
 Q. Vous avez fait cette copie il y a deux semaines avec Monté, à Montréal ?—R. Oui.

- Q. Alors vous deviez avoir les originaux dans le temps ?—R. Oui.
 Q. Où était votre frère alors ?—R. A Washington.
 Q. Comment vous êtes-vous procuré les originaux ?—R. Je lui ai envoyé mes livrets à Washington afin que personne ne pût s'en emparer. Je redoutais St. Louis.
 Q. Quand avez-vous envoyé vos livrets à Washington ?—R. Il y a environ dix ou douze jours.

- Q. Après avoir copié ce livret (pièce n° 31) ?—R. Oui.
 Q. Après avoir fait ce livret, et avant d'écrire votre lettre ?—R. Oui.
 Q. De sorte que les originaux de vos notes sont à Washington ?—R. Oui.
 Q. Les avez-vous tenus sous forme de livret ?—R. Oui, monsieur. J'ai télégraphié hier à mon frère et je les attends aujourd'hui. Voici des copies de deux télégrammes que j'ai expédiés le 9.

Q. Veuillez les lire ?—R. "L. J. Frigon, aux soins de John Saul, Washington, D. C. Renvoie-moi par le premier train-express mes deux livrets de notes. J'en ai besoin de suite pour rendre témoignage devant le comité parlementaire. Adressez-moi aux soins de O'Connor et Hogg, avocats, Ottawa, Canada. HENRY FRIGON." —Ce télégramme est daté d'Ottawa.—L'autre télégramme se lit comme suit: "Télégraphie-moi aussitôt que tu m'auras expédié mes livrets de notes. Réponds."

En ce moment, on remet un télégramme au président; celui-ci le passe au témoin. M. Frigon le décachète et le lit comme suit: "Washington, D.C. Je crains que tout ne soit pas correct. Je ne les enverrai pas avant d'avoir reçu un ordre écrit de ta main, ou bien je les expédierai C.O.D. Indique-moi la somme. Louis J. Frigon."

M. BRYSON.—C'est très bien ! Il craint que le télégramme ne soit un piège.

LE PRÉSIDENT.—Il a des soupçons. C'est évidemment un homme rusé.

Par M. Lister :

- Q. Avez-vous été interrogé devant la commission ?—R. Oui monsieur.
 Q. Avez-vous parlé de ces livrets ?—R. Non, monsieur.
 Q. Vous a-t-on interrogé à leur sujet ?—R. Non.
 Q. Pourquoi vous a-t-on assigné ?—R. Pour rendre témoignage.
 Q. Vous saviez que cette enquête était faite à propos des comptes de St. Louis ?
 —R. Oui, monsieur.
 Q. Vous saviez que le gouvernement prétendait que St. Louis avait réclamé pour les gages de ses journaliers plus qu'il n'aurait dû le faire ?—R. Oui; un peu.
 Q. Les bordereaux de paye qui sont ici ont été produits devant la commission ?
 —R. Oui.
 Q. Vous les avez vus là ?—R. Oui, monsieur.
 Q. Les avez-vous examinés ?—R. Non.

Q. Jamais ?—R. Non.

Q. On ne vous a jamais demandé de les examiner ?—R. Non.

Q. Avez-vous dit que vous étiez le pointeur ?—R. Non.

Q. Vous n'avez jamais dit à personne que vous pouviez fournir des renseignements au sujet de ces bordereaux de paye ?—R. Non.

Q. Lorsqu'on vous a demandé devant la commission quelles fonctions vous remplissiez sur les travaux, qu'avez-vous répondu ?—R. J'ai répondu que j'étais contre-maître ou quelque chose comme cela. J'ai dit la même chose que je viens de dire ici.

Q. Vous avez dit ici que vous étiez pointeur.—R. Parce qu'on me l'a demandé.

Q. Alors, vous n'avez répondu qu'aux questions qui vous ont été posées ?—R. Oui, monsieur.

Q. Quand vous êtes-vous décidé à dire toute la vérité ?—R. J'ai toujours été disposé à dire la vérité.

Q. Vous n'avez pas dit tout ce que vous saviez devant la commission ?—R. Parce qu'on ne me l'a pas demandé.

Q. Vous vous êtes restreint à répondre purement et simplement aux questions qui vous étaient posées ?—R. Voici ce qui en est. Je n'avais pas terminé mon témoignage devant la commission. L'on me demanda de revenir, mais je répondis que je ne reviendrais pas. D'ailleurs, je savais que St. Louis contrôlait l'enquête.

Q. Vous étiez d'opinion que St-Louis contrôlait toute la commission, n'est-ce pas ?—R. Oui ; pas toute la commission, mais toute la preuve.

Q. C'est la même chose. Et vous avez dit aux commissaires que vous ne reviendriez pas ?—R. Non, monsieur, j'ai dit cela à l'avocat du gouvernement.

Q. Avez-vous dit à l'avocat du gouvernement dans le temps où la commission siégeait ce que vous venez de rapporter ici ?—R. Non.

Q. Vous a-t-il interrogé ?—R. Oui.

Q. Il vous a demandé de dire tout ce que vous saviez au sujet des travaux ?—R. Je ne me rappelle pas de cela.

Par M. Tarte :

Q. Pouvons-nous voir les livrets que votre frère a en sa possession ?—R. Oui.

Q. Quand nous les apporterez-vous ?—R. D'ici à 36 heures.

Q. Combien de livrets avez-vous ? Je parle des originaux.—R. Deux.

Q. A quoi se rapportent-ils ? A la construction ou au pont du Grand Tronc ?—R. Oui ; ceci est une copie exacte de mes livrets ; je le jure.

Q. Pourrez-vous les apporter ici la semaine prochaine ?—R. Oui.

Q. Quand avez-vous expédié vos livrets à Washington, avez-vous écrit une lettre à votre frère ?—R. Oui.

Q. Elle est partie avec les livrets ?—R. Le lendemain.

Q. Vous avez expédié les livrets par express et vous avez ensuite écrit votre lettre ?—R. Oui.

Q. Qu'avez-vous écrit à votre frère ?—R. De garder les livrets jusqu'à ce que j'en aie besoin ; rien de plus.

Q. Connaissez-vous un individu à Washington du nom de F. Gauvreau ?—R. Oui.

Q. Qui est-il ?—R. C'est un Canadien-français.

Q. Est-il votre parent ?—R. C'est mon cousin.

Q. Savez-vous s'il a jamais eu vos livrets en sa possession ?—R. Pas que je sache.

Q. Vous n'en savez rien ?—R. Non.

Q. Quand avez-vous vu cet individu la dernière fois ?—R. Il y a cinq ans.

Q. Avez-vous été informé par quelqu'un qu'il avait ces livrets en sa possession ?—R. Je ne savais pas qu'il était à Washington.

Par M. Lister :

Q. Vous avez expédié vos livrets à Washington pour qu'ils fussent en sûreté ?—R. Oui.

Q. Vous n'auriez pas pu les garder en sûreté à Montréal?—R. Non.

Q. Pourquoi?—R. Parce que St. Louis avait chargé des agents de police et d'autres personnes de chercher ces livrets.

Q. Et il n'y avait pas à Montréal de lieu sûr où vous pouviez les déposer?—R. J'ai cru que le meilleur moyen à prendre pour moi était de les confier à mon frère.

Par M. Tarte :

Q. Quels sont les noms de ces agents de police?—R. Je l'ignore. Je ne fais que rapporter ce qui m'a été dit. Je sais que pendant le cours de l'enquête des individus se sont procuré des livrets de temps et les ont remis à St. Louis.

Q. De qui voulez-vous parler?—R. De Villeneuve.

Par M. Lister :

Q. Vous n'avez pas demandé d'argent pour remettre vos livrets?—R. Non, monsieur. St. Louis m'en a offert, mais j'ai refusé de l'accepter.

Par M. Tarte :

Q. Vous dites que Villeneuve s'est procuré des livrets et les a remis à St. Louis?
—R. Oui.

Q. De qui Villeneuve se les est-il procurés?—R. De M. Ouimet.

Par M. Haggart :

Q. De M. Ouimet, le pointeur?—R. Oui.

Le comité s'ajourne.

Ce qui suit est un résumé du temps porté dans les bordereaux de paye et dans le livret de M. Frigon.

	Bordereaux de paye.	Livret de Frigon.
C. Larose.....	19½ jours.	1 jour.
Fred Sirois.....	20 do	15 do 3 heures.
G. B. Drouin	20 do	17½ do
L. Surprenant	19½ do	17½ do
J. G. B. Gingras.....	20 do	17 do 7½ do
Evangéliste ou Ernest Gingras....	20 do	10 do 8 do
Adélar Legault.....	20 do	13 do 8 do
Michael Murphy.	20 do	11 do 8 do
G. A. Lynch.....	18½ do	11½ do
M. A. Chartrand.....	15½ do	10½ do
A. Paquette.....	17 do	16 do 7½ do
Eugène Chalitoux.....	19½ do	15 do
Arthur Trudel.....	20 do	14½ do
S. Thibault.....	15 do	10 do 5½ do
N. Bélanger.....	15 do	10 do
Alex. Rhéaume.....	15 do	11 do
Alex. Lamoureux.....	14 do	Rien.
François Tremblay.....	11½ do	do
Stanislas Lavoie.....	14½ do	12 do 8 do
Théodore Dupuis.....	15 do	13½ do
Chas. Truax.....	15 do	12½ do
Napoléon Charron.....	15 do	7 do 9½ do
Napoléon Desroches	14 do	10 do
Henri Prudhomme.....	13½ do	3 do
N. Vaillancourt.....	13½ do	12½ do
Charles Mercil.....	13½ do	12½ do
Eugène Trudeau.....	13½ do	12½ do
Marc Filiatrault.....	13½ do	12½ do
Daniel Leduc.....	22 do	12 do 8 do
Felix Gagnon.....	25 do	17½ do
Alf. Bougie.....	24 do	4 do 9 do
N. Rochon.....	24 do	Rien.
N. Lachance.....	24 do	Rien.
Alex. Rhéaume.....	24 do	17 do
Jos. Charest.....	22 do	14½ do
Fred. Charest.....	24½ do	13 do 8 do
Félix Charest.....	24½ do	14 do 8 do
Jos Célérier.....	22½ do	13 do 8 do
François Racette.....	25 do	18 do

SALLE DE COMITÉ, N° 49.

CHAMBRE DES COMMUNES, 11 juillet 1894.

Le comité se réunit sous la présidence de M BAKER.

HENRI FRIGON est rappelé et son interrogatoire se continue.

Par M. Tarte :

Q. Vous avez dit hier que le salaire des hommes était contenu dans des enveloppes ?—R. Oui.

Q. Avez-vous reçu de ces enveloppes vous-même ?—R. Oui.

Q. Vous avez reçu vous-même des enveloppes contenant de l'argent pour des hommes dont les noms se trouvaient sur la liste ?—R. Oui.

Q. Vous rappelez-vous les noms de ces hommes ?—R. Non.

Q. Combien d'argent avez-vous ainsi reçu ?—R. Je ne saurais dire.

Q. Y avait-il un charretier du nom de Cousineau employé aux travaux ?—

R. Cousineau ?

Q. Oui.—R. Oui.

Q. Avez-vous reçu des enveloppes pour lui ?—R. Pas pour lui.

Q. Pas pour lui ?—R. Non.

Q. En êtes-vous sûr ?—R. Oui.

Q. Connaissez-vous quelqu'un qui ait reçu des enveloppes pour ce nommé Cousineau ?—R. Non.

Q. Combien d'attelages avait ce nommé Cousineau ? L'avez-vous mentionné hier ?—R. Non.

Q. Vous ne vous rappelez pas que Cousineau ait été employé ?—R. Oui, je me rappelle qu'il a été employé. Il avait huit ou neufattelages.

Q. Est-ce que son nom était sur votre liste ?—R. Certainement.

Q. Pour huit ou neufattelages ?—R. Oui.

Q. Le premier certificat que vous lui avez donné était-il correct ou non ?—(Pas de réponse.)

Q. En d'autres termes, n'est-il pas vrai que Cousineau a été payé pour plus d'attelages qu'il n'en avait fourni ?—R. Pas que je sache.

Q. Vous ne vous rappelez pas combien d'argent vous avez reçu de cette façon ?—R. Non. Tout l'argent que j'ai reçu, c'est Villeneuve qui me l'a remis.

Q. Pas dans des enveloppes ?—R. Non. L'argent que j'ai reçu dans des enveloppes, je l'ai remis aux hommes à qui il était dû.

Q. Vous ne l'avez jamais gardé pour vous-même ?—R. Non.

Q. Où êtes-vous allé après avoir été congédié par M. St. Louis ou par le gouvernement ?—R. Où je suis allé ?

Q. Oui.—R. Je suis allé à mes affaires.

Q. Où ?—R. En différents endroits.

Q. Voulez-vous m'indiquer les endroits où vous êtes allé une fois les travaux terminés ?—R. Je suis resté à Montréal pendant un mois et demi, et ensuite je suis parti pour Chicago.

Q. De votre propre mouvement ?—R. Oui, certainement.

Q. Vous avez dit hier que M. Villeneuve avait pris un livret à M. Ouimet ?—R. Oui, monsieur.

Q. Avez-vous quelque preuve de cela ? Comment l'avez-vous su ?—R. Je sais qu'après que Villeneuve l'eut eu de Ouimet, il le remit à St. Louis. Celui-ci me le montra et me fit lire les notes qui s'y trouvaient. L'une de ses notes indiquait que j'avais été absent de l'ouvrage deux jours. Ensuite, St. Louis prit le livret et le déchira dans son bureau.

Q. Étiez-vous présent lorsque Villeneuve a remis le livret à St. Louis ?—R. Non, mais St. Louis m'a montré le livret que Villeneuve avait eu de Ouimet.

Q. Étiez-vous présent lorsque St. Louis a déchiré le livret?—R. Oui.

Q. Quelles autres personnes étaient présentes?—R. Villeneuve.

Q. Où la chose s'était-elle passée?—R. A son bureau, à Montréal.

Q. Qu'est-ce que St. Louis a dit lorsqu'il a déchiré le livret?—R. Il a dit qu'il faisait cela par politique.

Q. Vous avez dit qu'il y avait des notes écrites dans le livret?—R. Oui, il y en avait plusieurs. Une de ces notes indiquait que j'avais été absent des travaux deux jours, un dimanche et un autre jour.

Q. A-t-il été déchiré d'autres livrets en votre présence?—R. Non.

Q. Et Villeneuve a admis dans cette circonstance qu'il avait enlevé le livret à Ouimet?—R. Oui, et il l'a admis avant cela.

Q. Vous a-t-il dit comment il était parvenu à mettre la main sur ce livret?—R. Oui. Il m'a dit qu'étant entré dans la chambre de Ouimet, il avait aperçu le livret sur le bureau de ce dernier et l'avait mis dans sa poche sans le lui demander.

Q. Vous a-t-il dit que Ouimet avait consenti à ce qu'il prit le livret?—R. Non, il m'a dit qu'il l'avait pris sur le bureau sans le consentement de Ouimet.

Q. Vous a-t-il dit que Ouimet dormait dans le moment?—R. Non, il ne m'a pas dit qu'il dormait, mais il m'a dit qu'il avait pris le livret malgré Ouimet.

Q. D'après ce que vous avez dit, vous aviez toute la confiance de St. Louis?—R. Parfois, mais pas toujours.

Q. Jusqu'à quand avez-vous eu sa confiance?—R. Je ne me rappelle pas.

Q. Quand avez-vous vu ce livret?—R. Pendant l'enquête.

Q. Vous voulez parler de l'enquête tenue à Montréal?—R. Oui. Je n'en suis pas positif. Peu de temps après ou peu de temps avant.

Q. Avez-vous examiné le livret avec soin?—R. Non, monsieur; il me l'a montré, et St. Louis aussi. Ce livret portait l'étampe de St. Louis.

Q. Êtes-vous sûr que c'était un livret du temps des hommes?—R. Oui, monsieur.

Q. Tenu par Ouimet?—R. Et il renfermait des notes, comme celles de mon absence.

Q. Vous nous avez dit hier que St. Louis vous avait déclaré qu'il avait donné \$1,500 à M. Emard pour l'élection de Vaudreuil?—R. Je ne sais pas exactement s'il a donné cette somme à M. Emard. Il m'a dit que c'était pour l'élection de Vaudreuil.

Q. N'avez-vous pas juré hier qu'il avait donné ces \$1,500 à M. Emard?—R. Je ne sais pas; mais si je l'ai fait, ce n'est pas cela que j'ai voulu dire. J'ai voulu dire que cette somme de \$1,500 avait été souscrite par St. Louis pour l'élection de Vaudreuil et que M. Emard était trésorier pour cette élection.

Q. St. Louis vous a-t-il dit qu'il avait donné de l'argent à d'autres personnes?—R. Oui.

Q. Donnez-nous les noms de ces personnes?—R. St. Louis m'a dit qu'il avait donné de l'argent à M. Drolet pour des frais d'élection.

Q. Quel est ce M. Drolet?—R. Gustave Drolet.

Q. Vous a-t-il dit combien il lui avait donné?—R. \$500.

Q. Vous a-t-il mentionné d'autres noms?—R. Il m'a dit qu'il avait payé \$100 pour un monsieur Tarte.

Q. Pour moi?—R. Je ne sais pas si c'était pour vous ou pour votre fils.

Q. Quand vous a-t-il dit cela?—R. Quelque temps après l'enquête.

Q. A qui vous a-t-il dit avoir remis cette somme?—R. Il m'a dit qu'il avait payé \$100 pour son fils.

Q. Vous a-t-il mentionné d'autres noms?

Par le Dr Sproule :

Q. Voulait-il parler du fils de M. Israël Tarte, le député?—R. Oui.

Par M. Tarte :

Q. Vous a-t-il mentionné d'autres noms?—R. Il m'a dit qu'il avait remis de l'argent à Dansereau.

Par M. Lister :

Q. Quel est ce M. Dansereau?—R. Arthur Dansereau, le maître de poste.

Par M. Tarte :

Q. Combien prétendait-il avoir remis à M. Dansereau?—R. \$1,000.

Q. Avez-vous d'autres noms?—R. Ce sont là les seuls noms dont je me souviens dans le moment.

Q. En ce qui concerne M. Tarte ou son fils, M. St. Louis vous a-t-il dit qu'il avait vu M. Tarte ou son fils?—R. Voici ce qu'il m'a dit: "Je viens de payer \$100 ou \$200 pour le fils de M. Tarte."

Q. Vous a-t-il dit que j'avais eu connaissance de la chose, si c'est vrai?—R. Il ne m'a pas dit autre chose que ce que je viens de vous rapporter.

Q. Il ne vous a pas mentionné d'autres noms?—R. Il a pu en mentionner d'autres, mais je ne me les rappelle pas.

Q. Vous a-t-il dit que l'argent qu'il avait remis à mon fils était pour des fins politiques?—R. Non, je ne me rappelle pas. Il m'a dit que c'était pour quelque fredaine que votre fils avait faite.

Q. St. Louis vous a-t-il dit que j'avais jamais cherché à obtenir de l'argent de lui?—R. C'est tout ce qu'il m'a dit.

Q. Avez-vous connu M. G. H. Beaudry?—R. Oui.

Q. Quelles étaient ses fonctions sur les travaux?—R. Il aidait à préparer les bordereaux de paye au bureau de St. Louis. En outre, il agissait comme pointeur et vérificateur, et avait le soin des outils.

Q. Connaissez-vous M. Papineau?—R. Quel M. Papineau?

Q. Je ne le connais pas.—R. Il y avait sous les ordres de M. Parent un ingénieur du nom de Papineau.

Q. Connaissez-vous quelque autre individu du nom de Papineau qui a été employé aux travaux?—R. Non. Que faisait-il?

Q. Je n'en sais rien.—R. J'ai beau chercher, je ne puis me rappeler.

Q. Avez-vous connu un nommé McEwan?—R. Le pointeur? oui; son nom était aussi sur les bordereaux de paye.

Q. Savez-vous par qui les bordereaux de paye étaient préparés au bureau de St. Louis?—R. Oui.

Q. Savez-vous personnellement comment ils étaient préparés?—R. Tout ce que j'en sais, c'est par ce qu'on m'en a dit.

Q. Je ne puis pas, je suppose, l'interroger sur ce qui lui a été rapporté?

LE PRÉSIDENT.—Demandez-lui s'il a eu des renseignements au sujet des bordereaux de paye et de qui ils les a obtenus. Vous pourrez alors arriver aux noms.

M. TARTE.—Avez-vous eu des renseignements au sujet de la manière dont les bordereaux de paye étaient préparés?—R. Oui.

Par M. Lister :

Q. Qui vous a donné ces renseignements?—R. M. Ouimet, M. Beaudry et M. McEwan.

Q. Quel est le nom de baptême de Ouimet?—R. G. A. Ouimet.

Q. Celui de Beaudry?—R. G. H. Beaudry.

Q. Quelles sont les autres personnes qui vous ont donné des renseignements?—Valin, qui était contremaître et tailleur de pierre.

Q. Quel est le prénom de Valin?—R. Je l'ignore. Je ne m'en souviens pas. Il est inscrit au bordereau de paye.

Par M. Tarte :

Q. Pouvez-vous dire au comité comment ces bordereaux étaient préparés au bureau de M. St. Louis?—R. Oui.

Q. Que savez-vous à ce sujet?—R. J'ai reçu des renseignements de différentes personnes, de M. Michaud et de M. Villeneuve.

Par le président :

Q. Quel est ce M. Michaud?—R. Le teneur de livres de St. Louis. Lafortune préparait les listes au bureau de St. Louis, différents bordereaux de paye, et cet homme sait que ces bordereaux étaient falsifiés. Il a écrit une lettre à M. St. Louis, lui disant que s'il ne le payait pas il ferait des révélations.

Q. Lafortune a écrit cette lettre?—R. Oui, à M. St. Louis.

Q. Etes-vous sûr qu'il a écrit cette lettre?—R. Eh bien! on me l'a dit.

Q. Vous avez parlé de Michaud?—R. Oui.

Q. Que savez-vous sur son compte?—R. Michaud m'a dit durant l'enquête que Lafortune avait commencé à dévoiler ce qui se passait, que Lafortune devait revenir et que lui, Michaud, lui avait donné de l'argent pour s'en aller.

Par M. Geoffrion :

Q. A quelle enquête?—R. A l'enquête faite à Montréal.

Q. Savez-vous qu'il a été entendu comme témoin?—R. Oui, il a été entendu, et après avoir donné sa déposition et dit ce qui avait eu lieu au bureau de St. Louis il a, été payé par Michaud pour quitter la ville.

Q. Ne savez-vous pas qu'il a été libéré par les commissaires et qu'il avait terminé sa déposition, ainsi qu'il appert par le rapport?—R. Non, je ne le sais pas.

Q. Et qu'il avait dit tout ce qu'il avait à dire?—R. Je l'ignore. Il devait comparaître de nouveau devant la commission, et Michaud m'a dit qu'il lui avait donné de l'argent pour s'en aller à Joliette et ailleurs afin de l'empêcher de comparaître; et plus que cela, M. Hogg m'a dit ici, à Ottawa, que le témoin était venu ici pour rendre témoignage devant la cour de l'Échiquier, et que, à cause de la lettre qu'il avait écrite à St. Louis, M. Hogg ne l'interrogerait pas.

Par M. Tarte :

Q. M. Villeneuve vous a-t-il dit quelque chose à ce sujet?—R. Oui.

Q. Que vous a-t-il dit?—R. A peu près la même chose.

Q. Dites au meilleur de votre connaissance?—R. Je ne peux pas me rappeler les paroles mêmes, mais il savait que le témoin était acheté et qu'il ne reviendrait pas comparaître devant la commission.

Par le président :

Q. M. Villeneuve vous a dit qu'on avait fait partir le témoin?—R. Oui.

Q. Qui l'avait fait partir?—R. M. Michaud. Je l'ai déjà dit. Michaud, le teneur de livres de St. Louis, a fait partir Lafortune durant l'enquête, après qu'il eût donné sa déposition et fait ses révélations.

Par M. Tarte :

Q. Villeneuve et Michaud vous ont-ils dit combien Lafortune avait reçu?—R. Non, monsieur.

Q. A votre connaissance, y a-t-il d'autres personnes qui savent comment les bordereaux de paye étaient préparés?—R. Certainement, M. McEwan et M. Beaudry le savent.

Q. Ils savaient de quelle manière les bordereaux de paye étaient préparés?—R. Oui, monsieur. McEwan savait que les bordereaux avaient été falsifiés, car il a dit à Peter Jackson qu'il avait deux livrets des heures de travail, et qu'il savait que tout n'était pas correct. Peter Jackson l'a dit à Villeneuve, et Villeneuve m'a dit qu'il avait été chez McEwan et que sa femme lui avait dit qu'elle avait brûlé les livrets, ou quelque chose dans ce sens.

Par le président :

Q. Avez-vous entendu cela vous-même?—R. Villeneuve et Peter Jackson me l'ont dit. C'était après l'enquête.

Par M. Geoffrion :

Q. Après l'enquête faite à Montréal?—R. Oui, monsieur.

Par M. Tarte :

Q. A votre connaissance, y a-t-il quelques autres individus qui en sachent quelque chose? Michaud vous a-t-il dit quelque chose à ce sujet?—R. Non, monsieur, il ne m'a rien dit au sujet des bordereaux de paye.

Q. Étiez-vous présent quand ces bordereaux de paye ont été falsifiés?—R. Non, monsieur, je n'ai jamais travaillé au bureau.

Q. M. St. Louis vous a-t-il dit qu'il savait que les bordereaux de paye étaient falsifiés?—R. Oui; il m'a dit qu'ils avaient une grosse somme pour les dépenses, etc.

Par M. Lister :

Q. Quelles dépenses?—R. Des dépenses ou des frais d'élection, et qu'il voulait avoir un bénéfice net. M. Villeneuve m'a dit la même chose.

Q. Ils augmentaient le compte pour subvenir aux frais d'élection, et il voulait avoir son bénéfice net?—R. Oui.

Q. Vous a-t-il dit combien il ajoutait de cette manière?—R. Oui, une fois il a mentionné \$14,000 et une autre fois \$8,000. \$14,000 dans un mois et \$8,000 dans un autre temps.

Q. Qui vous a dit cela?—R. St. Louis et Villeneuve.

Q. Pourquoi les enveloppes contenant le salaire des hommes vous étaient-elles confiées?—R. Voici comment. Le jour de paye, je me tenais au bureau et la paye se faisait dans une salle, et quelquefois il y avait tant de monde qu'on me donnait l'enveloppe pour constater que tel numéro était pour tel homme.

Q. Alors, vous n'aviez l'enveloppe que pendant quelques minutes?—R. Oui.

Q. Dans le but de la remettre à celui à qui elle appartenait?—R. Oui; quelquefois je gardais jusqu'au lendemain des enveloppes qui m'avaient été remises pour des hommes que je savais être employés.

Q. L'enveloppe indiquait-elle sur le dos combien elle contenait?—R. Oui, et les noms des individus.

Q. Et la somme qu'elle contenait?—R. Oui.

Par M. Tarte :

Q. Vous a-t-on jamais dit qu'il y avait une entente, ou plutôt savez-vous s'il y avait une entente entre Villeneuve et Kennedy au sujet de la falsification des bordereaux?—R. Non, monsieur.

Q. Vous n'en avez jamais entendu parler?—R. Non, monsieur.

Par M. Lister :

Q. Ces enveloppes étaient-elles adressées à des noms fictifs?—R. Il y en avait quelques-unes.

Q. Quelques-unes de ces enveloppes portaient des noms fictifs? Que faisiez-vous de ces enveloppes?—R. On inscrivait ces noms sur le livret des heures de travail pour payer d'autres dépenses.

Q. Je le sais, vous l'avez dit; pour payer des dépenses d'élection?—R. Ceci est différent.

LE PRÉSIDENT.—Il n'a pas dit cela.

Par M. Lister :

Q. Comprenons-nous bien au sujet de ces noms fictifs. Vous avez dit que ces enveloppes portaient des noms fictifs?—R. Oui, mais c'était en dehors des \$14,000 et des \$8,000 dont j'ai parlé. C'était chose convenue. Quelque temps avant le jour de paye, M. Villeneuve me disait d'inscrire ces noms.

Q. Avant le jour de paye, Villeneuve vous disait d'inscrire ces noms?—R. Sur mon livret des heures de travail, pour dépenses incidentes, comme vin, voitures, comestibles, etc.

Q. Ainsi, les instructions que Villeneuve vous a données, ou ce que Villeneuve vous a dit était qu'il devait y avoir un certain nombre de noms fictifs sur la liste?—R. Oui.

Q. Et que le salaire devait être retiré sous ces noms fictifs et l'argent employé pour acheter du vin, des comestibles, payer des voitures, etc., etc.?—R. Oui.

Q. Et d'autres choses?—R. Oui.

Q. Eh bien! maintenant, vous avez eu ces enveloppes?—R. Non, monsieur, Villeneuve les a eues.

Q. Qu'est devenu cet argent?—R. Il l'a employé pour ces autres dépenses. Il m'en a donné une partie pour les mêmes fins.

Par M. Haggart :

Q. C'était un petit vol au détriment de M. St. Louis?—R. Tout de même, c'était dans l'intérêt de l'entreprise.

Par M. Lister :

Q. Des noms fictifs étaient portés sur le bordereau de paye?—R. Sur mon livret des heures de travail.

Q. Dans le but d'avoir un peu d'argent pour payer les dépenses dont vous avez parlé?—R. Oui.

Q. Et vous receviez ces enveloppes?—R. Je recevais l'argent.

Q. De Villeneuve?—R. Oui.

Q. Vous signiez un reçu?—R. Non.

Q. Puis, lorsque vous aviez l'argent, qu'en faisiez-vous? Vous en remettiez un peu à Villeneuve?—R. Non, monsieur, je le dépensais dans l'intérêt de l'entreprise.

Q. Combien receviez-vous ainsi tous les quinze jours?—R. Je ne saurais dire.

Q. Deux ou trois cents piastres?—R. Non.

Q. Cent piastres?—R. Non.

Q. Tâchez de vous en souvenir?—R. Peut-être de \$100 à \$150.

Q. Que vous aviez pour payer ces dépenses?—R. Oui, chaque quinzaine.

Q. Ce qui ferait \$300 par mois?—R. Oui.

Q. Avez-vous dit cela à St. Louis?—R. Je ne m'en souviens pas.

Q. Qui a eu cette idée le premier?—R. M. Villeneuve.

Q. Et il était employé par St. Louis?—R. Il était pointeur en chef, payeur, etc.

Q. Voliez-vous St. Louis ou le gouvernement?—R. Non, monsieur.

Q. Cette somme était portée contre le gouvernement?—R. Je n'en sais rien.

Q. Vous avez dit que ces noms fictifs étaient ajoutés?—R. Sur mon livret.

Q. Et c'était pour le salaire de ces noms fictifs que l'argent était retiré?—R. Il n'était pas retiré par moi, mais par Villeneuve. Je ne sais pas si Villeneuve recevait cet argent ou non au moyen de ces noms.

Q. Vous saviez d'où l'argent venait?—R. Oui.

Q. Il venait de l'entreprise?—R. Je l'ignore.

Q. Il venait du gouvernement?—R. Je n'en sais rien.

Q. Ne le savez-vous pas, monsieur?—R. Non.

Q. Ces noms n'étaient-ils pas portés sur le bordereau de paye?—R. Ils étaient inscrits sur mon livret.

Q. Et ils étaient transférés de votre livret sur le bordereau de paye?—R. Je l'ignore.

Q. Combien avez-vous reçu en tout?—R. Je ne peux pas dire combien.

Q. \$1,200 ou \$1,500?—R. Non.

Q. \$300 par mois?—R. Je ne recevais pas cette somme tous les mois.

Q. Vous avez dit \$100 ou \$150 tous les quinze jours?—R. Oui, mais pas tous les quinze jours pendant toute la durée de l'entreprise.

Q. Quand avez-vous commencé ce genre d'affaire?—R. Je ne saurais dire exactement.

Q. C'était après le départ de Desbarats?—R. C'était vers le milieu de mars, à peu près.

Q. N'avez-vous jamais fait la même chose avant cela?—R. Non, monsieur.

Q. Teniez-vous un compte de ces sommes d'argent?—R. Non, monsieur.

Q. Pourquoi ne l'avez-vous pas dit à St. Louis?—R. Je ne sais pas si je le lui ai dit ou non; je ne m'en souviens pas.

Q. Vous ne vous en souvenez pas ?—R. M. St. Louis avait connaissance des dépenses que l'on faisait là.

Q. Quelles dépenses ?—R. Dans la chambre au vin.

Q. Cet argent était employé pour acheter du vin ?—R. Oui, et des cigares, des comestibles et ainsi de suite.

Q. Qu'entendez-vous par " et ainsi de suite " ?—R. Payer les voitures et autres dépenses.

Q. Qu'aviez-vous besoin de voitures —la nuit ?—R. Jour et nuit—durant le jour et le soir, et dans l'après-midi, quand les affaires l'exigeaient.

Q. Et cet argent servait à payer ces dépenses ?—R. Et on a acheté un cheval et un boghei pour M. Villeneuve.

Q. Un cheval et un boghei pour M. Villeneuve ?—R. Oui.

Q. Y avait-il toujours beaucoup de vin ?—R. Il y en avait toujours un peu.

Q. Des caisses de vin ?—R. Oui.

Q. Combien de caisses y avait-il généralement à la fois ?—R. A peu près une douzaine et demie.

Q. De caisses de vin ?—R. Non, de bouteilles.

Q. Et d'autres boissons ?—R. Oui.

Par M. Haggart :

Q. M. St. Louis devait savoir cela ?—R. Oui, monsieur.

Q. Parce que ces dépenses étaient payées par vous et par Villeneuve ?—R. Oui, monsieur.

Q. Connaissez-vous cette écriture (remettant au témoin un bordereau de paye) ?—R. Non, monsieur.

Q. Connaissez-vous Joseph St. Louis ?—R. Oui.

Q. Qui est-il ?—R. Le frère d'Emmanuel.

Q. Que faisait-il là ?—R. Pendant quelque temps il a été surveillant, la nuit. C'est à peu près tout ce qu'il a fait.

Q. Était-il maçon ou tailleur de pierre ?—R. Non ; je crois qu'il est employé civil au bureau du canal.

Q. Était-il inscrit sur le bordereau de paye ?—R. Oui.

Q. Pour quoi était-il payé ? Qu'était-il censé faire ?—R. Il a été surveillant pendant la nuit durant quelque temps ; je ne lui ai pas vu faire d'autre besogne.

Q. En connaissez-vous d'autres qui ne travaillaient pas du tout et qui étaient payés ?—R. Oui.

Q. Voulez-vous les nommer ?—R. Narcisse Gougeon, Peter Jackson ; ce sont les seuls que je me rappelle dans le moment.

Q. Sous quel nom le frère de St. Louis était-il payé ?—R. Sous le nom de Joseph Filiatrault.

Q. Il n'y avait pas de Joseph Filiatrault qui travaillait là ?—R. C'était M. St. Louis : il porte deux noms : Joseph Filiatrault dit St. Louis.

M. EMMANUEL ST. LOUIS.—Notre nom est Filiatrault dit St. Louis.

LE TÉMOIN.—C'est ce que j'ai dit. Joe St. Louis porte deux noms : Filiatrault dit St. Louis—il avait fait inscrire le nom de Filiatrault.

Par M. Haggart :

Q. Et il était en même temps employé civil au service du gouvernement ?—R. Oui.

Par M. Lister :

Q. Qui dépensait les \$100 ou \$150 ? Était-ce vous ?—R. J'en dépensais une partie et Villeneuve l'autre.

Q. Vous en dépensiez chacun une partie ?—R. Oui.

Q. L'argent vous était d'abord remis ?—R. Une partie seulement ; Villeneuve gardait l'autre partie.

Q. Combien vous donnait-on à la fois ?—R. \$150 ou \$100. Quelquefois moins, quelquefois plus.

Q. Villeneuve gardait-il une somme égale?—R. Je n'en sais rien.

Q. Vous disait-il à quoi employer cet argent?—R. Quelquefois il me le disait, et quelquefois je l'employais suivant mon idée.

Q. Quelquefois vous le dépensiez de la manière qui vous semblait la meilleure?—R. Oui.

Q. Pour votre propre compte?—R. Oui.

Q. Pas pour du vin?—R. Oui, pour du vin et d'autres fins sur le lieu des travaux.

Q. Pourquoi Villeneuve ne fournissait-il pas sa quote-part?—R. Je ne sais pas ce qu'il faisait.

Q. Vous achetiez du vin avec votre argent?—R. Du vin et des comestibles. Nous tenions maison de pension. Je n'ai pas tenu compte de cet argent.

Q. Vous ne l'avez jamais inscrit dans un livret quelconque?—R. Non, monsieur.

Q. Vous n'en avez jamais rien fait?—R. Non.

Q. Buvait-on beaucoup de vin dans la salle en question?—R. Oui.

Q. Vous y alliez souvent?—R. J'y étais presque tout le temps.

Q. Vous buviez beaucoup de champagne?—R. Pas une goutte.

Q. Vraiment?—R. Oui.

Q. Vous ne buviez pas?—R. Quelquefois.

Q. Vous n'avez pas pris de champagne?—R. Pas à cette époque.

Q. Vous m'avez dit que M. St. Louis vous avait déclaré que M. Dansereau avait reçu une partie de l'argent?—R. Oui, il en a reçu.

Q. \$1,000?—R. Une fois il m'a dit \$1,000.

Q. Et une autre fois?—R. Une autre fois il m'a dit qu'il lui donnait souvent de l'argent, qu'il lui coûtait cher.

Q. Il vous a dit qu'il lui donnait souvent de l'argent et qu'il lui coûtait cher?—R. Oui.

Q. Qui est ce Dansereau, il est directeur de la poste, je crois?—R. Oui.

Q. Savez-vous quand il a été nommé?—R. Je vous demande pardon?

Q. Savez-vous en quelle année il a été nommé?—R. Non, monsieur, je ne m'en souviens pas.

Q. Savez-vous quelle était son occupation avant d'être directeur de la poste?—R. Je crois qu'il était journaliste.

Q. Savez-vous s'il était trésorier?—R. Trésorier?

Q. Trésorier d'un fonds politique?—R. Oui, je l'ai entendu dire.

Q. Mais vous ne le savez pas?—R. Pas précisément.

Q. Maintenant, vous avez parlé de M. Emard, associé de M. Ouimet, le ministre des Travaux publics?—R. Oui.

Q. Il est son associé?—R. Oui.

Q. Vous avez dit que M. Emard était trésorier d'un fonds d'élection?—R. Oui, monsieur.

Q. C'est St. Louis qui vous l'a dit?—R. Oui, et c'est ce que j'ai toujours compris depuis quelques années.

Q. Il a remplacé Dansereau?—R. C'est ce que je ne sais pas.

Q. Ainsi, ce M. Emard est l'associé de M. Ouimet, à Montréal? C'est ce que vous avez entendu dire?—R. Oui.

Q. M. St. Louis vous a dit qu'il avait donné de l'argent à M. Emard?—R. Oui.

Q. Combien?—R. Une fois, il m'a dit qu'il lui avait donné \$1,200, et une autre fois il m'a dit qu'il lui coûtait cher.

Q. C'est vraiment un tas de coquins là-bas?—R. Il avait déposé ces \$1,200 entre ses mains pour l'élection de Vaudreuil.

Q. Combien?—R. \$1,000 ou \$1,200 pour l'élection de Vaudreuil.

Q. Hier vous avez dit \$1,500?—R. C'est en sus des \$1,500.

Q. Il vous a dit qu'il avait donné \$1,500 à Emard?—R. Pas exactement à Emard, mais pour des fins d'élection à Vaudreuil. Cette somme de \$1,000 ou \$1,200—je ne me souviens pas exactement du chiffre—était un dépôt pour l'élection de Vaudreuil, et il n'en a jamais été remboursé.

Q. Il n'a jamais espéré qu'il le serait, il n'a pas autant de naïveté que cela ?—
(Pas de réponse.)

Q. Et les \$1,500 ?—R. Je suppose que cette somme a été employée pour l'élection.

Q. Que vous a-t-il dit ?—R. C'est ce qu'il m'a dit.

Q. Pour les \$1,000 ou \$1,200 ?—R. Pour les \$1,500 aussi.

Q. \$1,500 ont été dépensées dans l'élection, et les \$1,000 ou \$1,200, dites-vous, étaient pour contester l'élection. Harwood avait été élu ?—R. Je n'en sais rien ; je le pense.

Q. Il vous a dit qu'il n'avait pas été remboursé de cette somme ?—R. Oui, qu'il n'en avait jamais été remboursé, et qu'il avait encore beaucoup à payer.

Q. A M. Emard ?—R. A M. Emard pour des frais d'élection.

Q. Vous a-t-il dit qu'il avait jamais donné de l'argent à d'autres personnes ?—R. Je ne m'en souviens pas.

Q. Tâchez de vous en souvenir ?—R. Je ne saurais dire—non.

Q. Le nom de M. Ouimet n'a jamais été mentionné ? Tâchez de vous souvenir.—

R. Non, il ne m'a jamais dit qu'il avait donné de l'argent à M. Ouimet.

Q. Ou à d'autres membres du parlement ?—R. Je ne m'en souviens pas.

Par M. Tarte :

Q. Savez-vous si M. Kennedy a reçu des enveloppes de la même manière que vous en avez eu ?—R. Non, monsieur.

Par M. Sproule :

Q. Il a parlé de provisions fournies pour la salle de rafraîchissements à même ces sommes d'argent que vous avez reçues—avez-vous fourni toutes les provisions pour la salle de rafraîchissements ?—R. Non, monsieur.

Q. Qui vous aidait ?—R. Villeneuve.

Q. Celui qui a reçu une partie de l'argent ?—R. Oui.

Par M. McMullen :

Q. Vous dites que vous avez été à Chicago ?—R. Oui, j'ai été visiter l'exposition

Q. Etiez-vous employé à l'exposition de Chicago ?—R. Non, monsieur.

Q. Que faisiez-vous là ?—R. Je suis allé là en qualité de visiteur.

Q. Vous y avez été à vos propres frais ?—R. Oui, à mes propres frais.

Q. Vous n'y avez rien fait en aucune façon ?—R. Non, monsieur.

A ce moment, M. Tarte, M.P., se lève et demande à être assermenté, et le président lui fait prêter serment.

M. HAGGART.—Il n'a rien dit sur votre compte ; il n'a pas mentionné votre nom.

M. TARTE.—Je n'ai jamais reçu d'argent.

LE PRÉSIDENT.—Il n'a pas dit que vous en aviez reçu.

M. TARTE.—Je ne lui ai jamais demandé d'argent.

LE PRÉSIDENT.—Il n'a pas dit que vous lui en aviez demandé.

L'interrogatoire d'HENRI FRIGON est continué.

Par M. Geoffrion :

Q. Où résidez-vous, M. Frigon ?—R. A Montréal.

Q. Où ?—R. Au No 165, rue Jacques-Cartier.

Q. Depuis quand ?—R. Depuis deux mois ou un mois et demi.

Q. Vous y avez déménagé le 1er mai ?—R. Non, monsieur.

Q. Vous y êtes en pension ?—R. Oui.

Q. Vous n'y tenez pas maison ?—R. Non.

Q. Qui tient la maison de pension ?—R. P. H. Déry. Je me trompe en disant que je suis là depuis un mois et demi ; je n'y suis que depuis une ou deux semaines.

Q. Comment avez-vous pu vous tromper en disant un mois ou un mois et demi quand il n'y a que deux semaines ?—R. J'avais coutume d'y aller et de prendre un repas. Je n'y logeais pas régulièrement. Je demeurais avec mon père.

Q. C'est la maison où l'on peut vous trouver quand on a besoin de vous ?—R. Oui, et lorsque j'ai affaire en ville, je vais là. Quelquefois je vais sur la rue Saint-Jacques.

Q. De sorte que vous êtes convaincu que votre maison de pension régulière est le No 165, rue Jacques-Cartier ?—R. Oui.

Q. Depuis deux semaines ?—R. Depuis une semaine ou deux.

Q. Tâchez d'être aussi précis que possible—j'attache une grande importance à ce fait. Depuis combien de temps résidez-vous et pensionnez-vous régulièrement à cette maison ?—R. Depuis deux semaines à peu près.

Q. Depuis combien de temps y étiez-vous en pension lorsque vous avez écrit la lettre au sous-ministre, M. Schreiber ?—R. Je ne me rappelle pas la date.

Q. Est-ce là que vous avez reçu votre assignation ?—R. Oui.

Q. Y étiez-vous quand vous avez reçu l'assignation ?—R. Oui.

Q. Vous y résidiez ?—R. Oui.

Q. Quand avez-vous reçu l'assignation ?—R. Le 5.

Q. Depuis combien de temps étiez-vous en pension au No 165, rue Jacques-Cartier, quand vous avez écrit la lettre datée le 26 ?—R. Depuis combien de temps ?

Q. Résidiez-vous au No 165, rue Jacques-Cartier, lorsque vous avez écrit la lettre datée le 26 juin ?—R. Je ne m'en souviens pas ; depuis quelques jours.

Q. Y a-t-il d'autres pensionnaires dans cette maison ?—R. Oui.

Q. Pouvez-vous en nommer quelques-uns ?—R. M. Chassé, commis.

Q. Y en a-t-il d'autres ?—R. Non.

Q. Qui est ce Monté qui a copié ce livret avec vous ?—R. Monté est un des rédacteurs du journal *Le Monde*.

Q. Où avez-vous copié ces livrets ?—R. Dans sa chambre.

Q. Où ?—R. Sur la rue Saint-Jacques.

Q. Numéro ?—R. 8,238. Sa chambre était au-dessus d'un restaurant.

Q. Le livret est de votre écriture ?—R. Oui.

Q. Il lisait dans votre livret et vous écriviez ?—R. Non, je le copiais durant le jour. Dans l'après-midi et le soir, il calculait et posait les chiffres.

Q. Les noms sont écrits par vous et les chiffres par lui, d'après le livret des heures de travail ?—R. Oui.

Q. La liste a-t-elle été faite d'après votre livret ou d'après autre chose ?—R. C'est une copie exacte de mes deux livrets sur lesquels les heures de travail étaient portées. Il y avait deux livrets, et ceci en est une copie exacte.

Q. Ce n'est pas une compilation—c'est une copie exacte ?—R. Aussi exacte que possible. De plus, je vais recevoir, aujourd'hui, les livrets originaux.

Q. Depuis que vous avez quitté les travaux au pont du Grand Tronc, avez-vous été employé à quelque chose ?—R. Oui.

Q. Quoi ?—R. J'ai été nommé il y a deux mois inspecteur des chemins à barrières de Montréal.

Q. Combien de temps avez-vous occupé cette charge ?—R. Je l'ai encore.

Q. Vous n'êtes pas destitué ?—R. Non, pas encore.

Q. Le jurez-vous ?—R. Je jure que j'ai reçu avis que mes services ne sont plus requis. J'ai reçu une lettre vers le premier juillet, mais je peux garder ma place si je le veux.

Q. Dans quelles circonstances avez-vous été notifié que vos services ne seraient plus requis ?—R. On ne m'a pas donné de raisons.

Q. Quand avez-vous reçu cet avis ?—R. Il y a une semaine ou deux—quelques jours.

Q. Une semaine ou deux ?—R. Quelques jours.

Q. Après avoir écrit cette lettre ?—R. Oui.

Q. Après avoir écrit et transmis cette lettre à Ottawa, vous avez reçu avis que vos services n'étaient plus requis. Avez-vous cette lettre sur vous?—R. Oui.

Q. Voulez-vous la produire et regarder à la date?—R. Ce sont des papiers privés. (Après quelque hésitation, le témoin produit la lettre et la remet à M. Geoffrion.)

Par M. Geoffrion :

Q. C'est l'avis que vous avez reçu?—R. Oui.
Le président lit la lettre suivante:—

“ BUREAU DES COMMISSAIRES DES CHEMINS À BARRIÈRES.

“ MONTRÉAL, 26 juin 1894.

“ MONSIEUR,—Je suis chargé de vous transmettre la résolution suivante adoptée à une réunion des commissaires tenue hier après-midi : Sur motion présentée par M. Crawford, appuyée par M. Drummond, il est résolu unanimement que les services de M. Henri Frigon, en qualité d'inspecteur de cette compagnie, ne seront plus requis après le 31 juillet prochain, et qu'il soit notifié en conséquence.

“ Votre serviteur,

“ SIMÉON MONDOU,

“ *Secrétaire.*”

M. GEOFFRION (au témoin).—Remarquez-vous que votre lettre, bien que datée du 26 juin, n'a été reçue ici que le 29 juin et qu'elle est ainsi endossée par le département?

M. HAGGART.—C'est la date de sa mise en liasse, et non de sa réception.

Par M. Geoffrion :

Q. Quand avez-vous reçu le second avis vous permettant de continuer à remplir votre charge?—R. Je n'ai pas reçu d'avis direct.

Q. Pas par écrit?—R. Non.

Q. Qui vous en a donné avis?—R. Personne.

Q. Veuillez dire au comité comment vous avez été notifié?—R. Personne ne m'a notifié.

Par M. Lister :

Q. Vous avez dit que vous étiez pour continuer malgré cet avis?—R. Oui.

Q. L'avocat veut savoir comment vous en êtes venu à comprendre cela?—R. Je l'ai compris de moi-même.

Q. En parlant avec quelqu'un?—R. Non, monsieur.

Q. Personne ne vous l'a dit?—R. Personne.

Par M. Geoffrion :

Q. Vous avez cru que les services publics que vous rendez actuellement méritaient d'être récompensés?—R. Non, je n'ai jamais cru cela.

Q. Maintenant, vous avez dit que M. St. Louis vous avait prêté de l'argent, ou donné une compensation? Quand cela?—R. Il ne m'a jamais donné une compensation, il m'a prêté de l'argent.

Q. Y a-t-il longtemps?—R. Il y a deux mois.

Q. N'est-il pas vrai qu'il vous a prêté \$50 pour acheter un cheval et un boghei lorsque vous étiez inspecteur des chemins à barrières?—R. Non, il ne m'a pas prêté \$50, mais \$25.

Q. Lui avez-vous dit que vous aviez besoin de \$25 à cause de votre nouvel emploi?—R. Oui.

Q. Rien n'a été dit au sujet de l'enquête faite l'été dernier?—R. Non, monsieur.

Q. Ni de l'enquête qui devait se faire ici?—R. Non.

Q. Voulez-vous dire au comité qui a écrit la lettre du 26 juin?—R. M. Monté.

Q. Vous l'avez signée seulement?—R. Oui, monsieur.

Par M. Lister :

Q. De quel journal Monté est-il rédacteur?—R. Du journal *Le Monde*.

Par M. Geoffrion :

Q. Vous n'avez pas toujours signé votre nom "Henri Frigon"?—R. Non.

Q. Quelle était votre ancienne signature?—R. W. H. P. Frigon.

Q. Pourquoi avez-vous changé votre signature?—R. Parce que je voulais avoir une signature plus courte, pas pour d'autre raison.

Q. Quand l'avez-vous changée?—R. Il y a plusieurs années.

Q. Je vois que votre lettre du 26 juin commence par ces mots: "Je crois de mon devoir d'attirer votre attention sur le fait que je suis en état de vous prouver clairement," et le reste?—R. Oui, j'ai cru que c'était mon devoir.

Q. Quand cela vous est-il venu à la pensée?—R. Il y a longtemps.

Q. Est-ce à l'époque où vous prétendez que St. Louis vous a offert d'acheter votre livret?—R. Non.

Q. Combien vous a-t-il offert?—R. Il ne m'a rien offert.

Q. A-t-il mentionné une somme quelconque?—R. Non; je ne lui ai jamais demandé un centin pour ce livret.

Q. N'avez-vous jamais écrit à votre frère lui disant à combien vous estimiez ce livret?—R. Non.

Q. N'avez-vous jamais écrit que vous saviez que ce livret avait une grande valeur pécuniaire pour vous?—R. Non, monsieur.

Q. Voulez-vous expliquer le télégramme que vous avez reçu hier de votre frère disant: "Je crains que tout ne soit pas correct. Je ne les enverrai pas avant d'avoir reçu un ordre écrit de ta main, ou bien je les expédierai C.O.D. Indique-moi la somme"?—R. Je ne comprends pas cela du tout.

Q. Vous ne comprenez pas?—R. Non.

Q. Savez-vous ce que signifie C. O. D.?—R. Payer sur livraison.

Q. Ainsi cela ne signifie pas *cod* (morue); il ne s'agit pas de poisson?—R. Non.

Q. Cela sent le hareng, cependant.—(Pas de réponse.)

Q. Vous avez dit que vous aviez un cousin appelé Gauvreau?—R. Eh bien! j'en ai un; oui, je crois; je ne sais pas où il est.

Q. Savez-vous où il réside, dans quelle rue?—R. Non.

Q. Savez-vous quelle est l'adresse de votre frère?—R. Oui, monsieur.

Q. Quelle est-elle?—R. Aux soins de John Saul, Washington.

Q. Qui est ce John Saul?—R. C'est son beau-père.

Q. Maintenant, voulez-vous lire ce télégramme (il en remet un au témoin) et dites si vous avez été informé, soit par votre frère ou par Gauvreau, qu'il devait être adressé à M. Emard?—R. Jamais, monsieur, et je n'ai jamais autorisé personne à l'envoyer. Mais deux ou trois jours avant de venir ici, j'ai rencontré M. St. Louis sur la rue Saint-Jacques, à Montréal, en face du St. Lawrence Hall, et il m'a montré ce télégramme, et il m'a demandé si je savais quelque chose à ce sujet, parce que si je savais quelque chose je ferais mieux de le lui dire immédiatement. Je lui ai répondu que je n'en connaissais rien et je n'ai rien appris depuis. J'ai vu ce télégramme pour la première fois lorsque St. Louis me l'a montré, il y a deux ou trois jours.

LE PRÉSIDENT.—Voici la teneur du télégramme:—

"WASHINGTON, D. C., 28 juin.

"M. EMARD, de la société Ouimet et Emard,

"180, rue Saint-Jacques, Montréal, P.Q.

"J'ai les originaux du livret des journées de travail des charretiers, pont Curran. Vais publier.

"822½, Septième rue, S. O. W.

"F. GAUVREAU."

Par M. Geoffrion :

Q. Vous n'aviez jamais écrit à votre cousin pour l'informer que les originaux de ces livrets étaient à Washington?—R. Non, monsieur.

Q. Vous dites qu'on vous a montré ce télégramme il y a trois ou quatre jours. Quand St. Louis vous l'a-t-il fait voir?—R. Quelques jours avant mon départ pour venir ici.

Q. Vous êtes arrivé vendredi dernier?—R. Oui.

Q. Depuis ce jour, avez-vous écrit à votre frère? Lui avez-vous demandé des explications au sujet de ce télégramme de Gauvreau?—R. Je lui ai écrit depuis que je suis ici, lui disant que je ne pouvais pas comprendre le télégramme reçu.

Q. Vous lui avez écrit au sujet du télégramme reçu hier?—R. Oui.

Q. L'avez-vous informé que Gauvreau avait pris sur lui de télégraphier à Emard au sujet de ces originaux?—R. Non.

Q. Il ne vous a pas semblé qu'il valait la peine de l'en informer?—R. J'ai écrit il y a deux jours seulement. Je ne savais pas si c'était mon frère qui avait envoyé ce télégramme.

Q. Puisque vous avez vu ce télégramme avant vendredi dernier, ne pouviez-vous pas croire qu'il était à propos d'écrire à votre frère et de lui demander des explications?—R. Je lui ai demandé des explications au sujet des télégrammes transmis ici, y compris ce télégramme, je crois. J'ai parlé en général. Je ne comprenais pas le sens qu'il voulait donner à ces télégrammes.

Q. Je crois que vous n'en avez reçu qu'un seul de sa part?—R. A ces télégrammes; je ne sais pas pourquoi il a été envoyé.

Q. Avez-vous dit ces télégrammes ou son télégramme?—R. Je ne m'en rappelle pas.

Q. Avez-vous une copie de votre lettre?—R. Non.

Q. C'est hier que vous avez écrit cette lettre, n'est-ce pas?—R. Je lui en ai écrit une hier et une il y a deux jours.

Q. Savez-vous si vous avez fait allusion à un télégramme, ou à deux?—R. Je crois que c'est hier seulement que j'ai parlé d'un télégramme.

Q. Hier vous aviez reçu un télégramme de votre frère et avant-hier aussi?—R. Non, c'était hier; je ne pense pas lui avoir parlé de télégrammes.

Q. Vous lui avez demandé une explication?—R. Oui; je lui ai dit que je ne comprenais pas les télégrammes, etc., et que je ne savais pas ce que c'était, et je lui ai dit de m'envoyer les livrets sans délai, et de me télégraphier aussitôt qu'il les enverrait.

Q. Quand vous dites "je parle de ce télégramme," vous faites allusion au télégramme reçu hier?—R. Oui; j'ai télégraphié hier demandant les livrets.

Q. Avez-vous des lettres de votre frère au sujet de ces livrets?—R. Non.

Q. En avez-vous reçu?—R. Non.

Q. Avez-vous envoyé ces livrets à votre frère ou les lui avez-vous portés vous-même?—R. Je les lui ai envoyés. J'ai produit le reçu de l'express.

Q. Avez-vous écrit une lettre en envoyant ces livrets?—R. Oui, plus tard.

Q. Lui avez-vous donné des instructions?—R. Je lui ai enjoint de ne pas donner ces livrets à qui que ce soit pour aucune considération, excepté à moi-même.

Q. Pas même pour C.O.D.?—R. Non.

Q. Qu'a répondu votre frère?—R. Je ne me souviens pas d'avoir reçu une réponse. Oui, je crois en avoir reçu une, disant qu'il suivrait mes instructions.

Q. Avez-vous cette lettre de votre frère?—R. Il a répondu qu'il suivrait mes instructions.

Q. Avez-vous détruit cette lettre?—R. Je le pense.

Q. Vous n'en êtes pas sûr?—R. Elle est peut-être encore à Montréal, je ne sais pas.

Q. Voudriez-vous la chercher lorsque vous irez à Montréal?—R. Oui.

Q. Elle peut être utile.—R. Je peux faire venir mon frère si vous le désirez.

Q. Nous aimerions à voir la lettre d'abord. Ayant envoyé, le 26, une copie de ces livrets à Ottawa, ne trouvez-vous pas étrange que l'avocat de M. St. Louis ait reçu un télégramme le 28?—R. Je n'y comprends rien.

Q. Hier vous avez dit que vous aviez été pointeur pour les charretiers?—R. Oui.

Q. Etiez-vous employé aux deux ponts ou sur un seul?—R. Un seul.

Q. Le pont du Grand Tronc?—R. Oui.

Q. Vous avez été interrogé devant la commission, ainsi que vous l'avez dit?—R. Oui.

Q. Et vous avez entièrement omis de dire que vous aviez agi en qualité de pointeur?—R. Je ne l'ai pas omis; on ne me l'a pas demandé et je n'y ai pas pensé.

Q. M. Vanier vous a-t-il posé la question suivante:—

“Q. Vous étiez employé aux travaux du pont Wellington?—R. Oui.”

R. Je n'ai jamais été employé au pont Wellington.

“Q. Sur les deux ponts?—R. Oui, mais la plus grande partie du temps au pont du Grand Tronc.” Ces deux réponses sont-elles exactes?—R. Non, monsieur.

Q. Les deux sont inexactes?—R. Non, pas toutes les deux.

Q. Il peut y avoir erreur quant au pont Wellington, mais quand on vous parle des deux ponts et que vous répondez “oui,” comment avez-vous pu vous tromper ainsi?—R. Voici ce que je voulais dire: J'étais employé au pont du Grand Tronc et en même temps j'étais employé par M. Kennedy pour voir à la fourniture des matériaux au pont du Grand Tronc.

Q. Cela fait deux emplois et non deux ponts. Etes-vous toujours aussi exact dans vos réponses? Est-ce ainsi que vous répondez généralement?—R. Je ne vous comprends pas.

Q. Confondre deux emplois avec deux ponts. Maintenant vous dites qu'on ne vous ne l'a pas demandé. M. Vanier vous a-t-il posé cette question concernant votre emploi? On vous a demandé ce que vous faisiez?—R. Oui.

Q. Qu'avez-vous alors répondu à cette question?—R. La même chose que j'ai répondu ici.

Q. N'avez-vous pas donné cette réponse: “Je recevais la pierre du Grand Tronc et je devais me procurer les matériaux nécessaires pour le pont du Grand Tronc et donner les ordres nécessaires au nom de M. Kennedy”?—R. Que je donnais les ordres nécessaires au nom de M. Kennedy?

Q. Examinez votre réponse et voyez si, quand on vous a interrogé au sujet de votre emploi, vous avez dit que vous aviez été pointeur durant un certain temps:

“Q. Quel était votre emploi?—R. Je recevais la pierre du Grand Tronc, et je devais me procurer les matériaux nécessaires pour le pont du Grand Tronc, et je donnais les ordres nécessaires au nom de M. Kennedy.” Il dit qu'il représentait M. Kennedy en s'occupant des matériaux, et c'est là toute sa réponse. Il dit maintenant qu'il a répondu de la même manière qu'ici.

LE TÉMOIN.—C'est tout ce que je peux me rappeler.

Q. Il y a un an vous deviez vous souvenir bien mieux qu'aujourd'hui?—R. Je ne me rappelle pas la réponse que j'ai donnée devant la commission il y a un an. Je me rappelle celle que j'ai donnée ici.

Q. Ne pouviez-vous pas vous rappeler, il y a un an, l'emploi que vous exerciez alors mieux que vous le pouvez aujourd'hui?—R. Je ne me souviens pas d'avoir donné cette réponse.

Q. Cette réponse est-elle exacte, monsieur Frigon?—R. Je ne m'en souviens pas.

Q. Eh bien! quelle était votre occupation?—R. Je l'ai dit ici.

Q. Dites-le encore?—R. J'ai dit la même chose que ce que j'ai répondu ici devant ce comité.

Par le président :

Q. Eh bien! il vous demande maintenant quelle était votre occupation?—R. D'abord je recevais la pierre, et ensuite je me suis occupé des matériaux nécessaires pour le pont du Grand Tronc, en donnant des commandes à M. Kennedy en ce qui les concernait, et je tenais note du temps.

Par M. Geoffrion :

Q. Maintenant vous dites que vous étiez pointeur en ce qui concernait une certaine classe d'hommes et les attelages?—R. Oui.

Q. N'est-il pas vrai que dans le même interrogatoire vous avez donné les réponses suivantes aux questions posées:—

“Q. Mais ne recevant pas d'ordres de lui?—R. J'étais nommé pour voir à ce que les matériaux nécessaires fussent fournis pour M. Kennedy au pont du Grand Tronc et en même temps m'occuper des hommes.

“ Q. De tous les hommes ou d'une partie seulement?—R. De tous les hommes employés au pont, en général.”

Q. Avez-vous répondu cela?—R. J'ai pu répondre ainsi.

Q. N'étiez-vous pas surveillant général et non pointeur ni pour les charretiers, ni pour d'autres?—R. Non, monsieur.

Q. Pourquoi avez-vous donné cette réponse?—R. Parce que j'étais aussi surveillant en partie.

Q. Pourquoi avez-vous répondu que vous vous occupiez de tous les hommes en général?—R. Parce que, en qualité de surveillant dans les derniers temps, je devais m'occuper des journaliers au pont du Grand Tronc.

Q. Ne vous a-t-on pas demandé :—

“ Q. Avez-vous conduit des équipes de journaliers en particulier?—R. Non.

“ Q. Vous exerciez une surveillance générale?—R. Oui.”

Q. Ces réponses sont-elles toutes des erreurs?—R. Non, pas toutes, mais quelques-unes.

Q. Eh bien! quelles sont celles qui sont vraies?—R. Je viens de le dire.

Q. La réponse concernant les matériaux est exacte et celle qui concerne les hommes en général ne l'est pas?—R. Les hommes travaillant généralement moins que le temps.

Q. Dans la question suivante, M. Vanier ne vous a-t-il pas demandé de nommer les pointeurs :—

“ Q. Quels étaient les pointeurs au pont du Grand Tronc?—R. Il y en eu un si grand nombre en différents temps que je ne puis pas me les rappeler.

“ Q. Donnez les noms que vous vous rappelez?—R. James Villeneuve, et Ouimet. Il y avait Coughlin, Beaudry, McLean et McEwan, qui étaient employés aux deux ponts.”

Q. Pourquoi n'avez-vous pas donné votre nom?—R. Parce que je l'ai oublié.

Q. Vous êtes très désintéressé. Vous avez nommé M. Beaudry comme étant un des pointeurs. Avez-vous eu une conversation avec lui au sujet du petit plan que vous aviez formé pour obtenir du C. O. D. pour ces livrets?—R. Je peux lui en avoir parlé, mais pas d'une manière sérieuse.

Q. C'était en badinant?—R. Oui.

Q. Eh bien! répétez-nous le badinage, pour voir s'il est bien drôle?—R. Je ne le peux pas, mais je n'ai pas du tout parlé sérieusement.

Q. Dites-nous seulement comment vous vous êtes adressé à Beaudry?—R. Et en même temps je voulais savoir ce qu'il avait en sa possession.

Q. Vous vouliez savoir quels livrets il avait en sa possession?—R. Oui.

Q. Vous vouliez les avoir en la vôtre, deux livrets valent plus qu'un?—R. Non, monsieur.

Par M. Curran :

Q. Où l'avez-vous vu?—R. A Montréal.

Q. En quel endroit?—R. Dans un hôtel, rue Saint-Jacques, et aussi sur la rue; et il a commencé le premier à me parler de ses livrets. Je lui ai dit que j'en avais, moi aussi, et il me proposa de nous entendre ensemble, Valin, Ouimet, Beaudry et moi.

Par M. Geoffrion :

Q. Il voulait former un petit syndicat?—R. Peu importe. Alors nous étions en état de nous communiquer les uns aux autres ce que nous savions au sujet de l'entreprise, ou des irrégularités dans les bordereaux de paye et les livrets des heures de travail, et ainsi de suite.

Par M. Curran :

Q. Vous avez parlé des irrégularités dans les livrets des heures de travail et ainsi de suite?—R. Oui.

Par le président :

Q. Eh bien ! quelle proposition a été faite et par qui ?—R. Je ne sais pas exactement quelle proposition a été faite en premier lieu.

Par M. Lister :

Q. Que deviez-vous faire ?—R. Je ne m'en souviens pas.

Par M. Geoffrion :

Q. Quand cela a-t-il eu lieu ?—R. Il y a peut-être trois ou quatre mois.

Q. Il y a trois ou quatre mois ?—R. Oui.

Q. Ainsi, c'est Beaudry qui, le premier, vous en a parlé ?—R. Oui, disant qu'il était à court d'argent, et ainsi de suite, et que St. Louis ne le traitait pas bien,—quelque chose dans ce sens.

Par M. Bergeron :

Q. C'est Beaudry qui a dit cela ?—R. Oui, Beaudry. Valin et Ouimet ont dit la même chose.

Par M. Lister :

Q. Et qu'avez-vous dit ?—R. Je dois avoir dit la même chose, ou approuvé ce qu'ils disaient, dans le but de découvrir ce qu'ils avaient en leur possession et savoir exactement à quoi m'en tenir.

Par M. Geoffrion :

Q. Ceux que vous avez nommés étaient-ils présents à cette conversation, ou étiez-vous seul avec Beaudry ?—R. Que dites-vous ?

Q. Ceux que vous avez nommés étaient-ils présents ?—R. Nous étions tous ensemble ; une fois nous étions quatre, et une autre fois nous étions trois, Beaudry, Valin et moi.

Q. C'est la dernière fois ?—R. C'est la dernière fois.

Q. Vous avez eu deux conversations, une à l'hôtel et l'autre dans la rue ?—R. Oui, et plus tard, il y a trois ou quatre semaines, j'ai vu Beaudry de nouveau. Il est venu à moi et m'a montré son livret des heures de travail, et il m'a dit : "Tenez, voici un livret des heures de travail, et j'ai grandement besoin d'argent."

Q. Lorsque Beaudry vous a montré ce livret, étiez-vous seul avec lui ?—R. Oui.

Q. Où était-ce ?—R. Sur la rue Saint-Jacques.

Q. Et lorsqu'on vous a demandé quand, vous avez dit deux ou trois semaines ?—R. Il y a deux ou trois semaines, à peu près.

Q. Je suppose que vous saviez alors que le livret de Ouimet avait été volé par Villeneuve ?—R. Oui, je le savais depuis longtemps.

Q. Vous le saviez ?—R. Oui, je savais depuis longtemps que le livret de Ouimet avait été enlevé après l'enquête à Montréal, ou un peu avant. Cette affaire de Beaudry, dont je parle, s'est passée il y a trois ou quatre semaines.

Q. Tâchez de nous donner la date précise de l'entrevue à laquelle Ouimet assistait.—R. Lorsque Ouimet était présent ?

Q. Oui ?—R. Il y a à peu près cinq ou six mois.

Q. Ouimet vous a-t-il dit à cette entrevue que son livret avait été volé ?—R. Oui, et il en avait la preuve.

Q. Il avait un duplicata ?—R. Il avait la preuve que Villeneuve le lui avait volé dans sa chambre. De plus, Ouimet avait travaillé au bordereau de paye dans le bureau de St. Louis.

Q. Savez-vous que Ouimet est mort depuis un mois à peu près?—R. Non, monsieur.

Q. Qu'il est mort de consommation?—R. Non, monsieur.

Q. Et qu'il n'avait pas quitté sa maison depuis plusieurs mois?—R. Non, monsieur.

Q. Savez-vous que, une semaine avant sa mort, il a été interrogé par M. Hogg au sujet de ces faits?—R. Oui, on me l'a dit.

Q. Vous n'avez jamais lu sa déposition?—R. Non.

M. GEOFFRION.—L'homme est mort. Sa déposition a été reçue par M. Hogg à Montréal, pour servir devant la cour de l'Echiquier.

M. Haggart.—On a ordonné de produire devant ce comité toute la preuve faite devant la cour de l'Echiquier.

M. GEOFFRION.—Nous l'aurons en temps opportun.

Par M. Geoffrion :

Q. Vous dites que parfois vous n'étiez pas présent pour tenir note du temps des charretiers?—R. C'est arrivé deux ou trois fois seulement.

Q. Pas plus souvent?—R. Non.

Q. Jurez-vous que durant ces deux ou trois mois vous avez toujours été là entre 6 et 7 heures du matin pour inscrire le temps des charretiers?—R. Je ne peux pas jurer que j'ai été là tout le temps; je me suis absenté trois ou quatre fois peut-être.

Q. C'est maintenant trois ou quatre fois dont vous ne voulez pas être responsable?—R. Trois ou quatre fois.

Q. Bien que généralement vous fussiez là entre six et sept heures du matin?—R. Oui.

Q. En ce qui concerne les charretiers, n'était-il pas nécessaire d'inscrire leur temps au commencement de la journée?—R. Le temps était inscrit. Lorsque je m'absentais, je me faisais remplacer par un homme que je nommais pour inscrire le nombre des voitures sur un morceau de papier, et lorsque je revenais il me donnait ce papier, et je portais le nombre sur mon livret, et je le vérifiais ensuite à une heure et le soir.

Q. Je veux établir clairement que les voitures ne restent pas toujours à un endroit particulier. Il est absolument nécessaire d'inscrire le temps au commencement de la journée ou le soir?—R. Le temps était inscrit au commencement de la journée.

Q. Et vous étiez absent en ces trois occasions quand le temps a été inscrit?—R. Oui.

Q. Le temps était inscrit par des hommes que vous chargiez de le faire?—R. Oui.

Q. Qui étaient-ils?—R. Je ne m'en souviens pas. Les pointeurs étaient là.

Q. Il est très important que je le sache?—R. Je ne peux pas m'en souvenir dans le moment.

Q. Ne vous êtes-vous pas adressé aux pointeurs?—R. Quelquefois. Il est arrivé une couple de fois que c'était Villeneuve, je crois.

Q. Villeneuve?—R. Oui.

Q. Avez-vous demandé à Beaudry de faire ce travail?—R. Peut-être une fois.

Q. Avez-vous demandé à Drolet?—R. Peut-être.

Q. Savez-vous si McEwan a souvent tenu note du temps pour vous?—R. Non.

Q. Le niez-vous ou ne vous en souvenez-vous pas?—R. Je ne peux pas m'en souvenir.

Q. Maintenant, dois-je comprendre que ces hommes faisaient rapport à vous ou à Villeneuve?—R. A moi, je le jure, et je n'étais absent que pour un instant quelquefois. J'étais toujours sur le terrain. Je ne me suis absenté qu'une couple de fois. J'étais là jour et nuit. J'y couchais.

Q. Bien que vous fussiez surveillant général, vous occupant de l'entreprise en général, vous n'avez été absent, quand les charretiers arrivaient, que trois au quatre fois?—R. Oui.

Q. Et le soir aussi?—R. Oui, et le soir aussi.

Q. Et les numéros inscrits vis-à-vis le nom de chaque homme dans le livret que vous teniez pour Villeneuve étaient les mêmes numéros dont vous lui faisiez rapport ?
—R. Oui.

Q. Combien de fois faisiez-vous rapport à Villeneuve ?—R. Tous les deux ou trois jours, et quelquefois tous les jours.

Q. N'est-il pas vrai que généralement vous lui faisiez rapport tous les jours, et que quelquefois vous laissiez un ou deux jours s'écouler ?—R. Oui.

Q. C'était la règle ? Lorsqu'un homme arrivait sur les travaux, gardait-il son numéro ou le changiez-vous ?—R. Généralement il gardait son numéro tout le temps et quelquefois on le changeait.

Q. Pourquoi et quand changiez-vous les numéros ? Quelle était la raison de ce changement ?—R. Des hommes partaient et des nouveaux arrivaient.

Q. C'étaient de nouveaux hommes ?—R. Oui.

Q. Vous dites que vous donniez le numéro de celui qui partait à celui qui arrivait ?—R. Oui.

Q. Lorsqu'un homme arrivait, il gardait toujours son numéro jusqu'à son départ ?
R. Quelquefois.

Q. N'était-ce pas la règle ?—R. C'était la règle.

Q. Maintenant, quand a-t-on commencé les excavations au pont du Grand Tronc ?
—R. Le 6 mars.

Q. Le 6 mars. Vous en êtes positif ?—R. Je sais que le charroyage a commencé en mars.

Q. Donnez-nous la date à laquelle on a commencé les excavations, car je crois que je pourrais démontrer qu'on a eu besoin de charretiers dès le commencement des excavations ?—R. Si on a commencé les excavations en même temps que les charretiers ont été employés, c'était le 6 mars.

Q. Dites-vous qu'on a eu besoin de charretiers aussitôt qu'on a commencé les excavations ?—R. Pas précisément. Voici ma réponse à la question que vous me posez : Si les excavations ont commencé en même temps que les charretiers, elles ont commencé à la date des bandes de papier.

Q. Maintenant, ma question est différente. N'est-il pas vrai que du moment qu'on a commencé les excavations, on a eu besoin de charretiers ?—R. Ce n'est pas toujours le cas.

Q. Les charretiers n'arrivent-ils pas sur les lieux quand on commence les excavations, quelle que soit la date ?—R. Pas toujours.

Q. Ne viennent-ils pas ?—R. Je ne suis pas positif sur ce point. Je crois qu'ils ne sont pas venus le même jour. Je crois que les excavations ont commencé avant le charroyage.

Q. Combien de temps avant ?—R. C'est ce que je ne peux dire exactement. Je ne m'en souviens pas.

Q. Vous m'avez dit que vous saviez que McEwan était pointeur ?—R. Oui, monsieur.

Q. Savez-vous qu'il a d'abord été employé en qualité de contremaître des charretiers ?—R. Contremaître des charretiers ?

Q. Que son premier emploi dans cette entreprise a été celui de contremaître des charretiers ?—R. Non.

Q. Vous ne le savez pas ?—R. Non, monsieur.

Q. Savez-vous si McEwan a agi en qualité de contremaître des charretiers ?—R. Non, monsieur ; il était contremaître des charretiers au caisson ; il démolissait les piles.

Q. Maintenant, la différence entre vos listes des heures de travail et les bordereau de paye montre qu'il y a deux jours de travail qui ne sont pas inscrits sur vos livrets ?—R. Oui, monsieur.

Q. Et en donnant le nombre d'heures et de jours de chaque charretier, vous avez tenu compte de ces deux jours ?—R. Oui, monsieur.

Q. Je crois que vous nous avez donné le nombre d'heures pour le dimanche comme n'étant que de 15 heures ?—R. Oui, monsieur.

Q. Et ne savez-vous pas que vos rapports faits au gouvernement indiquent 20 heures d'après la soumission?—R. Mais c'est le nombre d'heures d'après lequel St. Louis payait les charretiers. C'est le temps d'après lequel les charretiers étaient payés.

Q. Mais lorsque vous donnez comme différence tant d'heures dans votre livret et tant d'heures dans votre rapport, n'est-il pas vrai qu'il faut ajouter 5 heures?—R. Oui, j'ai préparé un état.

Q. Lorsque vous inscrivez le temps des charretiers le dimanche, vous leur donniez à chacun 15 heures quand ils n'avaient travaillé que 10 heures?—R. Oui.

Q. Vous saviez que St. Louis devait leur payer une heure et demie pour une heure, et que votre état servait de base aux bordereaux de paye?—R. Oui.

Q. Alors vous n'aviez rien à voir aux rapports que St. Louis faisait au gouvernement?—R. Non, monsieur.

Q. Et lorsque St. Louis a fait payer au gouvernement double temps pour 20 heures, il suivait son contrat?—R. Je le suppose.

Q. Si par son contrat il avait droit à double temps, St. Louis pouvait porter sur son compte 20 heures quand vous en accordiez 15?—R. Oui.

Par M. Haggart :

Q. Lorsque vous faisiez votre rapport du temps des hommes à M. St. Louis, combien accordiez-vous quand un homme travaillait 10 heures le dimanche?—R. Une journée et demie, parce qu'il payait aux hommes une journée et demie. Je comprends qu'il a été payé pour 20 heures par le gouvernement, deux journées pour une.

Par M. Geoffrion :

Q. En ce qui concerne le travail de nuit, St. Louis avaient des équipes de jour et de nuit?—R. Oui.

Q. Pour la nuit, vous ne rapportiez que 10 heures?—R. Oui.

Q. Et vous ne savez pas combien St. Louis avait le droit d'exiger pour le travail de nuit?—R. Non. J'ai ici un état indiquant chaque jour et la différence entre les bordereaux de paye et mon livret des heures de travail.

Q. Oh ! oui ; il y a sans doute quelques exceptions que nous expliquerons autrement, mais ceci est un des points que je voulais éclaircir. Quand avez-vous vu pour la première fois les rapports faits au gouvernement?—R. Il y a deux jours.

Q. De sorte que le 26 juin, quand vous avez écrit votre lettre disant que vous pouviez prouver que ces listes étaient inexactes, vous ne saviez pas en quoi elles l'étaient, si vous n'aviez pas vu ces rapports?—R. Je le savais jusqu'à un certain point par la déposition donnée par le teneur de livres de St. Louis devant les commissaires à Montréal.

Q. Vous saviez que les bordereaux étaient inexacts?—R. Oui, car il mentionnait tant d'heures dans sa déposition.

Q. Ainsi, vous jurez que, d'après la déposition de Michaud donnée devant la commission, vous en avez appris assez pour vous permettre d'écrire votre lettre du 26 ? Il y avait assez dans la déposition de Michaud pour vous convaincre que ces rapports n'étaient pas conformes à votre livret?—R. Non seulement cela, mais ce que j'ai appris des autres pointeurs, et ainsi de suite.

Q. Et des personnes avec lesquelles vous avez conversé?—R. Oui.

Q. Quand, à peu près, avez-vous vu le livret qu'on a volé à Ouimet?—R. A peu près à l'époque de l'enquête faite à Montréal.

Q. Était-ce durant l'enquête ou après?—R. C'était durant l'enquête, autant que je m'en souviens. C'était après qu'il eût donné sa déposition.

Q. Vous avez vu le livret de Ouimet après qu'il eût donné sa déposition devant la commission?—R. Oui.

Q. On vous a dit alors, dites-vous, que vous vous étiez absenté deux fois?—R. Oui.

Q. Les inscriptions indiquant votre absence étaient-elles exactes ?—R. Je crois que dans le cours des deux mois, j'ai été absent deux jours, un dimanche et un autre jour.

Q. De sorte que vous n'avez pas contesté l'exactitude de cette déclaration de Ouimet établissant que vous vous étiez absenté deux fois ?—R. Non, et personne ne m'a demandé de la contester.

Q. On vous a fait voir l'inscription ?—R. Il lisait dans son livret.

M. HAGGART.—J'aimerais que le témoin produisît l'état corrigé qu'il a préparé d'après ce que le gouvernement a payé à St. Louis pour ces hommes. Il a été préparé par lui et par le commis de l'auditeur général.

(Le témoin produit l'état, et ordre est donné de l'imprimer comme faisant partie de la preuve, et on le trouvera à la fin de la déposition donnée aujourd'hui par M. Frigon.)

M. HAGGART.—Je veux établir clairement la date de la réception de cette lettre par le département. La lettre du témoin est arrivée du bureau de l'express et reçue en a été donné le 28 juin.

Par M. Bergeron :

Q. Relativement à ce que vous avez dit il y a un instant au sujet des élections de Vaudreuil, avez-vous entendu St. Louis mentionner le nom d'Emard ou de Ouimet ?—R. Je ne me souviens pas qu'il ait mentionné le nom de M. Ouimet.

Q. Je veux que vous le disiez maintenant ?—R. Je ne me souviens pas qu'il ait mentionné M. Ouimet ; il a parlé de M. Emard.

Q. St. Louis a nommé M. Emard ?—R. Oui.

M. TARTE.—Je désire déclarer maintenant que je n'ai jamais demandé d'argent à M. St. Louis, et que je n'en ai jamais reçu et que je ne connais absolument rien à ce sujet. Je vais faire assigner mes fils demain, et s'ils ont reçu de l'argent, ils le sauront.

L'interrogatoire d'Henri Frigon est alors continué par M. Lister :—

Q. Vous dites que vous avez été à l'exposition de Chicago l'automne dernier ?—R. Oui.

Q. Quand êtes-vous parti de Montréal ?—R. A la fin de mai.

Q. Combien de temps avez-vous été absent ?—R. Je suis revenu le 5 ou le 7 juillet, je crois.

Q. Durant le temps que vous êtes resté à l'exposition, avez-vous été employé d'une manière quelconque ?—R. Non, monsieur.

Q. Vous n'avez fait que visiter ?—R. Oui.

Q. Pas d'emploi du tout ?—R. Je n'en ai pas cherché, monsieur.

Q. Où pensionniez-vous ?—R. Je pensionnais à deux ou trois endroits.

Q. Nommez-les—où avez-vous pensionné pendant que vous étiez à Chicago ?—R. Partout où je pouvais avoir un repas, je le prenais.

Q. Vous avez demeuré à deux ou trois endroits ?—R. Je couchais à deux ou trois endroits. Je louais une chambre et je prenais mes repas où je me trouvais dans le temps.

COMPARAISON ENTRE LES BORDEREAUX DE PAYE DE ST. LOUIS ET LES LIVRETS DE FRIGON.

Charretiers de voitures à un cheval : le jour : jusqu'au 21 avril, à 25 centins par heure.

Bordereau de paye.		Livret de Frigon.		Bordereau de paye.		Livret de Frigon.	
Noms.	Heures.	Noms.	Heures.	Noms.	Heures.	Noms.	Heures.
25 : Auger, Jimmy.....	370	115					
89 : Armstrong, Chas.....		130					
5 : Bélanger, N.....	417½	190		Report.....	24,157½	14,593½	
16 : Bougie, Pierre.....	425	132½		25 : Leveillé, Toussaint...	547½	415	
35 : Beaulieu, R.....	400	143		28 : Leduc, Wilfrid.....	527½	348	
22 : Bougie, Alfred.....	432½	49		52 : Lemieux, Th.....	355	114	
8 : Charest, Jos.....	530	412		66 : Legault, Adéiard	525	133	
9 : Charest, Ferd.....	525	373		31 : Lortie, Ls.....	455	358	
10 : Charest, Félix.....	542½	375		68 : Lynch, J. A.....	457½	125	
11 : Cellérier, Jos.....	497½	365		101 : Lynch, —.....	102½	142	
27 : Carrière, Alex.....	420	115		102 : Lynch, —.....		142	
30 : Cellérier, Amedée.....	500	353		90 : Lebrun, —.....	242½	257	
36 : Coulter, John.....	512½	254		114 : Leboeuf, —.....	117½	67	
37 : Coulter, John.....	502½	269		14 : Martin, J. B.....	547½	465	
43 : Champagne, Elzéar.....	380	129		67 : Murphy, Michel.....	365	123	
49 : Chalifoux, Albert.....	495	265		80 : Marcil, Chas.....	357½	280	
69 : Chartrand, Aimé.....	402½	105		87 : Malo, Henri.....		130	
71 : Chalifoux, Eug.....	505	475		93 : Mongeon, —.....	252½	242	
75 : Charron, Nap.....	310	79½		94 : Mongeon, —.....	257½	242	
78 : Cousineau, —.....	290	312		98 : Mullens, —.....	190	165	
83 : Cummings, John.....		130		18 : Normand, André.....	552½	397½	
85 : Chénier, Paul (Alf.).....	297½	435		41 : Ouimet, Jos.....	495	435	
84 : Chénier, Alph.....	305	305		42 : Ouimet, Chas.....	517½	445	
95 : Chartrand, —.....	270	152		112 : Ouimet, Alex.....		12	
99 : Chartrand, Odilon.....	165	130		38 : Prévost, Edouard.....	532½	485	
109 : Chartrand, Jos.....		120		55 : Perrault, Delphis.....	490	247½	
22 : DeRepentigny, J. B.....	375	45		56 : Partenais, Hector.....	395	70	
45 : Daoust, Alph.....	492½	312		57 : Perras, Ed.....	360	105	
46 : Daoust, A.....	430	95		70 : Paquet, Arthur.....	360	262½	
53 : Dorval, Isidore.....	472½	147		77 : Prudhomme, Henri.....	437½	322	
54 : Denis, Emery.....	425	155		83 : Poupart, Alfred.....	152½	150	
62 : Drouin, J. B.....	425	335		13 : Racette, Frs.....	490	245	
73 : Dupuis, Théodore.....	295	180		7 : Rhéaume, Alex.....	455	375	
76 : Desroches, Nap.....	437½	412		Rhéaume, Alex.....	447½		
27 : Desjardins, Moïse (O).....	305	292		15 : Rousseau, Alph.....	440	117	
23 : Elliott, Arthur.....	555	430		51 : Roy, Roch.....	385	109	
19 : Favreau, Nap.....	547½	355		Rochon, N.....	447½		
82 : Filiatrault, Marc.....	225	130		12 : Sarazin, Théophile.....	375	185	
2 : Gagnon, Félix.....	540	302½		26 : Sénéz, Pierre.....	542½	452½	
3 : Gagné, Ed.....	475	293		61 : Sirois, Ferd.....	437½	465	
24 : Gingras, Wilfrid (O).....	547½	470		63 : Surprenant, Ls.....	497½	487	
32 : Gilbert, Pierre.....	440	128		104 : Surprenant, Ls.....	122½	112	
47 : Giroux, Albert (Frs.).....	477½	387		88 : Sénécal, Moïse.....	152½	435	
48 : Guay, Albert.....	462½	117		40 : St. Vincent, F.....	547½	457	
50 : Gervais, Gédéon.....	470	437		84 : St. Amour, Félix.....		130	
64 : Gingras, Baptiste.....	502½	454½		17 : Tomby, Frank.....	385	115	
65 : Gingras, Evang'te, (Ern)	350	113		100 : Tomby, —.....		100	
92 : King, —.....	267½	182		4 : Thibault, S.....	452½	367½	
6 : Lachance, N.....	465			91 : Thibault, Jos.....	277½	257	
20 : Labelle, Alf.....	442½	270		96 : Thibault, Geo.....	265	242	
29 : Langlois, Jérémie.....	507½	412½		97 : Thibault, Geo.....	275	222	
33 : Latour, Xavier.....	430	115		58 : Tisdale, Théo.....	507½	437½	
34 : Labrosse, Ls.....	560	483		72 : Trudel, Arthur (Eug.).....	510	470	
39 : Larin, Michel.....	552½	457		74 : Truax, Geo.....	447½	437	
59 : Latourelle, Frs.....	522½	473		81 : Trudeau, Eug.....	397½	431	
60 : Larose, C.....	427½	10		Tremblay, Frs.....	250		
60 : Larose, Stanislas.....	432½	443		79 : Vaillancourt, Nap.....	387½	430	
Lamoureux, Alex.....	275			86 : Vanier, Louis.....		130	
1 : Leduc, Daniel.....	530	133		44 : Whalen, W.....	455	303	
1 : Leroux.....		112					
A reporter.....	24,157½	14,593½		Nombre total des heures.....	43,700	28,784½	

COMPARAISON ENTRE LES BORDEREUX DE PAYE DE ST. LOUIS ET LES LIVRETS DE FRIGON.

Charretiers de voitures à un cheval : la nuit : jusqu'au 21 avril, à 50 centins par heure.

Noms.	Bordereau de paye.	Livret de Frigon.	Noms.	Bordereau de paye.	Livret de Frigon.
	Heures.	Heures.		Heures.	Heures.
47 : Audette, Adona.....	375	40	Report.....	13,545	4,865
5 : Brown, Robt.....	345	50	40 : Laberge, Ernest.....	375	40
22 : Bourgeois, Cyrille.....	440	370	41 : Labelle, Jos.....	335	65
23 : Bourgeois, Cyrille.....	445	370	64 : Lacombe, Marc.....	190
31 : Bellemare, Marcel.....	350	85	69 : Lalonde, Nap.....	70
51 : Boucher, Hormidas.....	355	90	1 : Leroux, —.....	440	240
55 : Bergeron, Louis.....	300	85	15 : Leboeuf, Steph.....	405	90
83 : Billette, J. B.....	155	140	30 : Letourneux, Jos.....	375	370
9 : Chartrand, Alph.....	380	110	66 : Lefebvre, Fred.....	250	325
18 : Coulter, John.....	440	70	7 : Lortie, Edm.....	335	115
34 : Chartrand, Aimé.....	345	90	8 : Lortie, Camille.....	290	100
45 : Collard, Emile.....	360	40	48 : Lortie, Jos.....	315	50
46 : Cavana, Jas.....	320	80	70 : Loiselle, Oct.....	205	190
49 : Coté, Narcisse.....	250	40	32 : Lynch, —.....	385	65
4 : Duquet, Wm.....	310	100	2 : Murphy, Michel.....	405	80
10 : Décarie, Evariste.....	335	90	36 : Mullins, Wm.....	320	40
17 : Dupuis, Magloire.....	375	50	38 : Moreau, Adélar.....	205	100
19 : Desjardins, Edouard.....	335	100	39 : Morneau, J. B.....	345	90
27 : Desjardins, Moïse.....	320	70	59 : Ménard, Ad.....	315	340
35 : Dufort, Adolphe.....	370	185	72 : Mongeau, —.....	305	300
44 : Demers, Pitre.....	350	40	73 : Mongeau, —.....	205	150
61 : Daigneau, Wm.....	395	330	6 : McCann, Chris.....	380	110
62 : Durocher, Chas.....	275	330	71 : Nadeau, Max.....	70
28 : Emery, Hy.....	320	50	81 : Nadeau, Narc.....	175	140
33 : Drolet, Pierre.....	280	80	29 : Ouimet, Alex.....	305	50
14 : Gauvreau, Jos.....	225	50	54 : O'Connor, J. A.....	425	350
42 : Goudreau, Aug.....	365	40	60 : Paquette, Alex.....	330	340
43 : Gagné, Frs.....	395	60	67 : Poirier, Gust.....	190
58 : Giroux, Ls.....	320	30	5 : Prévost.....	60
65 : Généreux, Hubert.....	70	50 : Roy, Jos.....	365	60
80 : Généreux, Hubert.....	130	140	75 : Reeves, —.....	205	150
13 : Houle, Jacques.....	335	50	76 : Reeves, —.....	205	150
37 : Hudon, Nap.....	415	225	3 : Starnes, Robt.....	235	60
52 : Hébert, Jos.....	285	80	12 : Savard, Henri.....	430	350
53 : Hudon, Arthur.....	265	35	25 : St. Vincent, F.....	420	380
56 : Hébert, Alex.....	305	90	68 : St. Germain, Henri.....	260	330
53 : Jackson, Peter.....	310	280	26 : Thibault, Geo.....	320	100
11 : King, Jos.....	360	100	82 : Trudeau, Léon.....	140	140
16 : Lavoie, Jos.....	210	50	63 : Vallée, Isaïe.....	340	330
20 : Lajoie, Pierre Ovila.....	380	50	57 : Whalen, —.....	365	350
21 : Lajoie, Pierre Ovila.....	270	50	77 : Whelan, —.....	150
24 : Larin, B.....	450	380			
A reporter.....	13,545	4,865	Nombre total des heures.*	24,255	11,675

Charretiers de voitures à deux chevaux : le jour : jusqu'au 21 avril, à 50 centins par heure.

Charretiers de voitures à deux chevaux : la nuit : jusqu'au 21 avril, à 50 centins par heure.

Beaupré, Baptiste.....	120	Beaupré, J. B.....	390	140
Bourret, —.....	75	Cousineau, Jos.....	4,170	2,080
Chartrand, Ls.....	350	Grenier, Oct.....	430	140
Cinq-Mars, Xavier.....	120	Larin, —.....	450
Clément, Félix.....	30	Prud'homme, Eustache.....	430	140
Coulter, John.....	835	20		
Cousineau, Jos.....	4,865	3,740	Nombre total des heures.*	5,870
Cusson, Arthur.....	160		2,500
Larin, A.....	350		
Lattimore, Robt.....	300	220		
Meunier, Moïse.....	365	160		
Labelle, Léandre.....	75		
Prévost, Jos.....	380	178		
Prud'homme, Eustache.....	120		
Nombre total des heures.	7,445	5,178		

*NOTE.—Les chiffres dans la seconde colonne excèdent de 5 heures ceux inscrits au livret. Ces 5 heures ont été ajoutées pour chaque journée de travail des dimanches, formant 20 heures au lieu de 15 par jour.

EMMANUEL ST. LOUIS est rappelé et interrogé :—

Par le président :

Q. Vous avez déjà été assermenté ?—R. J'ai déjà été assermenté.

Par M. Tarte :

Q. M. St. Louis, vous venez d'entendre le témoin Frigon déclarer que vous lui avez dit avoir donné \$100 à moi ou à mon fils, je ne sais lequel des deux. M'avez-vous jamais donné de l'argent ?—R. Je n'ai jamais dit cela à M. Frigon, et je n'ai jamais donné un centin à M. Tarte. Si M. Frigon dit cela, il ment de propos délibéré.

LE PRÉSIDENT.—Vous n'avez pas le droit de dire cela.

LE TÉMOIN.—Je croyais en avoir le droit.

Par M. Tarte :

Q. Dites si c'est vrai ou faux. Maintenant, je vais vous poser une question bien claire : Avez-vous jamais donné l'ordre d'ajouter des noms ou des heures à vos bordereaux de paye ?—R. M. le président, je dirai que pendant toute la durée des travaux, je n'ai jamais touché ni aux bordereaux de paye ni aux livrets du temps des hommes. Je n'ai jamais été nulle part pour examiner ces bordereaux de paye ou pour parler aux hommes qui les préparaient. Il en est de même en ce qui concerne le palais de justice. J'ai pleine confiance en mon pointeur en chef, qui me dit combien il me faut d'argent, et je le lui donne. Dans le cas actuel, je n'ai pas eu autre chose à faire. J'ai toujours agi ainsi depuis 22 ans que je suis entrepreneur public, et c'est ce que je fais au sujet du palais de justice à Montréal. Je remets l'argent au teneur de livres et il paie les hommes.

Q. Sans doute; mais je vais vous poser la question de nouveau : Avez-vous jamais dit à Michaud ou à Villeneuve, ou à quelque autre de vos employés, d'ajouter des noms ou du temps à vos bordereaux de paye pour en augmenter le chiffre ?—R. Je n'ai jamais dit rien de semblable. Le seul ordre que j'aie donné a été de dire au pointeur d'avoir bien soin de tenir note du temps exactement, et j'ai dit à Michaud, mon payeur en chef, d'être bien attentif en payant chaque homme et, autant que possible, d'avoir M. Kennedy ou Coughlin, le pointeur en chef au pont Curran, pour constater l'identité des hommes quand il les payait.

Q. Aviez-vous la conduite de l'entreprise au pont du Grand Tronc ?—R. Non. La seule chose que j'ai dite aux contremaîtres, que je fournissais au gouvernement, a été : "Faites attention à ce que ces hommes fassent bien leur journée de travail. S'ils ne travaillent pas bien, faites-en rapport à M. Parent, M. Papineau ou M. Kennedy, pour qu'ils soient renvoyés et remplacés par d'autres."

Q. Qui avait la conduite des travaux au pont du Grand Tronc ?—R. Le pont du Grand Tronc était sous la direction de M. Papineau, de M. Kennedy et de M. Parent, et pendant un certain temps M. Douglas a surveillé l'entreprise.

Q. Pendant combien de temps M. Douglas est-il resté à Montréal ?—R. Au meilleur de ma connaissance, je crois qu'il est resté quelque temps en mars, puis il est retourné à Ottawa, et il est revenu ensuite et est resté là presque continuellement.

Q. De fait, a-t-il pris la surveillance des travaux au pont du Grand Tronc ?—R. Je ne peux pas dire qu'il a pris la surveillance des travaux, mais il se tenait là, faisait des observations, s'informait du nombre des hommes qui travaillaient, et transmettait des rapports au sous-ministre des Chemins de fer et Canaux, M. Schreiber.

Q. Qui était contremaître au pont du Grand Tronc ?—R. Il y avait différents contremaîtres au pont du Grand Tronc. Par exemple, en ce qui concerne la direction générale, à l'endroit où le pont était construit, il y avait M. Trudel, que je fournissais au gouvernement; et je lui ai donné des instructions quand il est venu me dire qu'il ne pouvait pas avoir les outils nécessaires ou qu'il avait beaucoup de difficultés à surmonter pour faire avancer les travaux. Je lui ai dit que je ne pouvais pas lui donner d'ordres, parce que ma position avait été clairement définie par M.

Schreiber lui-même. Lorsqu'il était venu au pont du Grand Tronc, je lui avais demandé, vu que M. Kennedy était très occupé au pont Wellington, de me donner la conduite des travaux à ce pont, M. Schreiber me dit à Ottawa : "M. St. Louis, vous feriez mieux de ne pas vous en charger, car ce serait incompatible avec votre contrat, vu que vous devez fournir les hommes." Alors, j'ai dit à M. Trudel de demander des instructions à M. Kennedy ou à l'ingénieur dirigeant.

Q. De fait, M. Trudel a-t-il demandé des instructions à M. Kennedy, à votre connaissance?—R. A ma connaissance, je crois qu'il en a demandé quelquefois à M. Kennedy, mais, bien entendu, je n'étais pas toujours sur les lieux; j'y allais tous les matins et quelquefois dans l'après-midi, et parfois une ou deux fois le soir, pour m'informer si d'autres hommes étaient nécessaires.

Q. Vous êtes-vous souvent rencontré avec M. Parent sur les travaux?—R. Oui, presque tous les jours.

Q. Vous avez vu M. Parent presque tous les jours?—R. Oui.

Q. M. Parent était-il ivre lorsque vous le voyiez?—R. Je l'ai vu une couple de fois un peu lancé, mais il savait parfaitement ce qu'il faisait.

Q. Il était un peu gaillard?—R. Une couple de fois. Je l'ai vu là très malade, mais il y restait et me disait qu'il savait l'importance qu'il y avait de terminer les travaux pour l'ouverture de la navigation, le 1er mai.

Q. En général, M. Parent a-t-il été sobre tout le temps que les travaux ont duré?—R. En général, M. Parent n'était pas ivre, comme vous dites.

Q. On nous a parlé d'une salle de rafraîchissements, où le vin était fourni par vous, dit-on. Dites-nous-en un mot?—R. Eh bien! je crois que pendant toute la durée des travaux, il y a eu peut-être deux douzaines de petites bouteilles de vin et un peu de *rye*; mais ce n'est pas en dehors des usages ni de mes habitudes, car, à mon avis, il est préférable d'avoir de la boisson en cas de besoin plutôt que d'aller dans les tavernes. Par exemple, un homme qui travaille dans la glace et dans l'eau froide peut se sentir indisposé et avoir besoin d'un peu de boisson.

Q. On nous a dit que vous aviez insisté auprès de M. Parent pour lui faire donner l'ordre de faire la maçonnerie de moellons au pont du Grand Tronc en pierre piquée. Voulez-vous nous donner des explications?—R. Je n'ai jamais donné d'ordres semblables. La maçonnerie de moellons au pont du Grand Tronc, vu que c'est un pont de chemin de fer, devait être de meilleure qualité qu'au pont Wellington. Par exemple, si vous prenez une assise de deux pieds aux culées du pont du Grand Tronc, et si vous avez en arrière deux ou trois assises de huit pouces, cela exige six assises au lieu de deux au parement, et c'est ce qui a eu lieu; et je suppose que le sous-ministre et M. MacLeod, le commissaire, doivent savoir qu'il y a une énorme différence entre la maçonnerie des piles du pont du Grand Tronc et la maçonnerie du pont Wellington; et dans cette maçonnerie de moellons, non seulement les assises étaient en pierre piquée, mais le parement l'était aussi.

Q. Qui a donné l'ordre de piquer la pierre?—R. Je l'ignore; ce doit être Kennedy ou Parent; la pierre a été piquée là, non seulement pendant une semaine, mais durant un mois, et ils en ont été témoins.

Q. Alors il n'était pas de vos affaires de donner cet ordre?—R. Pas du tout; et je ne donnais pas d'ordres, parce que je comprenais parfaitement bien ma position. J'avais seulement la fourniture des hommes, et s'il y en avait un jour un trop grand nombre, les employés du département n'avaient qu'à les renvoyer le lendemain.

Q. Avez-vous vu M. Frigon il y a quelques jours et lui avez-vous parlé de son livret, comme il l'a dit?—R. Je ne lui en ai jamais parlé; seulement, quelqu'un m'a dit que M. Frigon avait deux livrets contenant les heures de travail et qu'il voulait me faire chanter, et je ne sais pas chanter. Est-ce ce que vous appelez le chantage?

Q. Ce que vous dites là n'est pas devant nous, à moins que vous soyez en état de le prouver. De fait, lui avez-vous parlé de ses livrets et que lui avez-vous dit?—R. Je ne l'ai pas vu au sujet de ses livrets. Je lui ai seulement entendu dire qu'il en avait quelques-uns.

Par M. Geoffrion :

Q. Répondez simplement, oui ou non. Lui en avez-vous parlé?—R. Non.

Par M. Tarte :

Q. En quelle qualité avez-vous employé Frigon et où l'avez-vous employé?—R. Je ne lui ai jamais donné d'ouvrage. Il s'est adressé à Kennedy, ou quelques-uns des contremaîtres lui en ont donné.

Q. Comment les hommes désignés étaient-ils employés?—R. Par exemple, je disais au contremaître en chef: "Si vous avez besoin d'hommes, prenez-en et voyez Kennedy à ce sujet," ou bien je disais à Villeneuve, le pointeur en chef: "Si vous ne pouvez pas faire l'ouvrage vous-même, faites-vous aider," et alors il demandait McEwan, Beaudry ou quelque autre pour faire le travail.

Q. Ainsi, vous ne savez pas comment on tenait note du temps?—R. Je ne lui ai jamais donné un seul ordre; je n'ai jamais parlé aux pointeurs; j'ai seulement dit à Villeneuve: "Voyez à ce que le temps soit inscrit correctement."

Q. Qui préparait les bordereaux de paye à votre bureau?—R. Cinq ou six personnes y travaillaient. Je crois que McEwan, Michaud et Villeneuve en ont préparé.

Q. Lafortune a-t-il été employé à ce travail?—R. Je crois que oui.

Q. Avez-vous employé Lafortune, ou l'a-t-il été à votre demande?—R. M. Lafortune n'a pas été employé à ma demande; je crois qu'il l'a été à la demande de mon pointeur en chef.

Q. Savez-vous quelle était son occupation dans votre bureau?—R. Je ne le sais pas. Je l'ai vu travailler aux bordereaux. Je crois qu'il copiait ou préparait les bordereaux; je ne sais pas.

Q. Avez-vous jamais, en présence de Lafortune, donné l'ordre à M. Michaud ou à d'autres employés d'augmenter le chiffre des bordereaux de trois ou quatre mille piastres?—R. Je n'ai jamais donné un ordre de cette nature; jamais!

Q. Ainsi, vous jurez que ni hommes ni heures n'ont été ajoutés aux bordereaux, à votre connaissance?—R. A ma connaissance, je jure positivement que je n'ai jamais donné l'ordre d'ajouter des heures aux bordereaux; et je puis dire en toute sûreté que les bordereaux étaient parfaitement exacts.

Q. Étiez-vous présent lorsque les hommes étaient payés?—R. Non; j'ai peut-être été une fois avec Parent dans le grand hangar, une fois en cinq mois.

Q. Vous ne vous occupiez pas de cela?—R. Je n'ai jamais mis un centin dans les enveloppes, et je n'ai jamais pris une enveloppe dans mes mains, ni je n'en ai remis une seule à qui que ce soit; je laissais ce soin à mon pointeur Villeneuve et à mon teneur de livres. Je me souviens que Coughlin était là quelquefois pour constater l'identité des hommes, et j'y ai vu Kennedy une fois ou deux.

Q. Comment pouvez-vous expliquer le fait que les travaux au pont du Grand Tronc aient coûté un prix si élevé?—R. C'est très facile.

Q. Comment?—R. Mauvaise administration. C'était l'affaire de tout le monde et l'affaire de personne, et il est très facile d'expliquer que le département aurait dû mettre tous les pointeurs nécessaires et tous les ingénieurs nécessaires pour s'occuper de l'entreprise et voir au nombre des hommes et aux fournitures. Jamais, depuis 22 ans, je n'ai vu un ouvrage aussi mal conduit.

Q. Avez-vous travaillé à faire destituer Desbarats?—R. Loin de là. Lorsque Desbarats m'a dit qu'il partait, je lui ai dit que, à mon avis, le département avait tort d'agir ainsi, qu'il devait rester pour contrôler les pointeurs. Je croyais que c'était une espèce de justification d'avoir deux ou trois représentants du département pour vérifier le temps des hommes. J'ai nommé un pointeur au pont du Grand Tronc parce que je devais payer les hommes tous les quinze jours.

Q. Vous payiez Villeneuve aussi comme étant votre propre pointeur?—R. Je l'ai mis là comme pointeur parce que je n'y voyais personne.

Par M. Lister :

Q. Le gouvernement n'avait-il pas de pointeurs?—R. J'ai entendu dire que Coughlin comptait les hommes au pont du Grand Tronc. Je ne peux pas jurer que je l'aie vu vérifier le temps des hommes. Je croyais que c'était à Parent, représentant le département, et à Papineau, de vérifier le nombre des heures de travail. Lorsque

j'ai vu qu'il n'y avait personne pour faire cette besogne, j'ai nommé un pointeur, parce qu'il me fallait payer les hommes tous les quinze jours.

Par M. Tarte :

Q. Vous les payiez d'après des bordereaux de paye signés par Kennedy?—R. Au pont Wellington. Au pont Curran, je ne payais pas un centin avant que les bordereaux originaux fussent transmis à mon bureau, attestés par Parent, Kennedy et Coughlin. Je les gardais comme pièces justificatives, car dans les travaux que j'ai exécutés pour la compagnie du Grand Tronc, ou la corporation, j'ai prétendu que la signature des employés liait la corporation, de même que la signature des employés du gouvernement liait le département. Sans cela il m'était impossible de payer \$35,000 ou \$40,000.

Q. Où sont ces livrets où les heures étaient inscrites?—R. Vous parlez des livrets tenus pour le pont du Grand Tronc. Il n'y en avait pas au pont Wellington.

Q. Eh bien ! au pont du Grand Tronc?—R. Après que ces bordereaux avaient été préparés ou que le compte avait été fait pour être transmis au gouvernement, et après que Parent, Kennedy et Coughlin les avaient attestés, j'ai cru qu'on n'aurait plus besoin de ces livrets, et je les ai détruits. Ces livrets étaient écrits au crayon, et naturellement j'ai cru qu'ils n'étaient plus nécessaires, du moment que j'avais un compte devant moi, car les comptes étaient faits en quadruplicata.

Q. Frigon vient de jurer que les livrets volés à Ouimet ont été détruits en présence de Villeneuve?—R. Ce n'est pas le cas.

Q. Avez-vous jamais, en présence de Frigon, détruit ce livret ou d'autres livres?—R. Ce n'est pas le cas, M. Frigon n'a jamais été admis assez intimement dans mon bureau pour cela.

Q. Ces livrets, ces livres de notes, comme vous les appelez, ont-ils jamais été en votre possession?—R. Ces livrets ont été détruits.

Q. Par qui?—Par moi. Je les ai envoyés chez moi et ils ont été détruits. Ils ont été jetés dans un panier et déchirés pour allumer le feu.

Par M. Haggart :

Q. Où sont vos livres de comptes?—R. Je pensais bien que vous en parleriez, monsieur le ministre. Mon teneur de livres m'a dit qu'ils ne contenaient rien au sujet de ces travaux.

Q. N'importe. Répondez à la question. Nous n'avons pas besoin de discours. Où sont vos livres de comptes?—R. Vu qu'il n'y avait rien d'inscrit au sujet de ces travaux, ils ont été détruits.

Q. Où sont les grands livres?—R. Tous ont été détruits.

Q. Où sont les livres de caisse et vos comptes de banque?—R. Le livre de caisse a été détruit.

Q. Où sont les chèques et les talons au moyen desquels vous avez payé les hommes?—R. Je ne les ai pas conservés. Je le regrette beaucoup, car si j'avais su qu'on avait besoin de mes livres.....

Par le président :

Q. Répondez d'abord à la question.—R. Je dis qu'ils ont été détruits et je veux expliquer pourquoi ils l'ont été. Je ne les ai pas détruits parce qu'ils faisaient voir que je n'avais pas payé assez, mais parce qu'ils établissaient que j'avais payé trop.

Par M. Lister :

Q. Que voulez-vous dire par là?—R. Pour des fins d'élection.

Par M. Haggart :

Q. Qu'avez-vous payé pour des fins d'élection?—R. Je paie pour des fins d'élection depuis 25 ans, et j'ai toujours aidé à mon parti depuis ce temps.

Q. Vous avez détruit vos livres parce qu'ils contenaient des dépenses d'élection. Quelles étaient ces dépenses?—R. Je ne m'en souviens pas. Si j'avais mes livres, je

vous le dirais. Je regrette beaucoup que ces livres aient été brûlés. C'était dans un moment d'excitation, et je les ai détruits quand j'ai vu que les choses allaient mal.

Q. Dites-nous ce que les élections ont à faire avec les livrets, les chèques que vous avez payés et votre compte de banque?—R. Eh bien! je n'ai pas conservé ces chèques, monsieur le ministre. Je ne suis pas teneur de livres. Je ne sais pas grand-chose à ce sujet. Je n'ouvre pas mes livres une fois par année.

Q. Dans quels livres que vous dites avoir détruits les comptes d'élection se trouvaient-ils? Quel est le nom de ces livres?—R. Naturellement, c'était mon livre général de dépenses. Je ne m'occupe jamais de ces livres. Je ne suis pas teneur de livres. Je vous dirai de nouveau que je n'ouvre pas ces livres une fois par année.

Q. Vous les avez brûlés vous-même, avez-vous dit?—R. Je vous demande pardon, je ne les ai pas brûlés moi-même. Je l'ai dit dans ma déposition devant la commission, mais je me suis trompé et je me reprends.

Par M. Tarte:

Q. Qu'avez-vous fait de ces livres?—R. Les livres ont été transportés chez moi lorsque j'ai formé une société avec Berger et Cousineau pour les travaux du palais de justice de Montréal. J'ai fait transporter tous ces livres chez moi, et ils ont été déchirés et employés pour allumer le feu.

Par M. Haggart:

Q. Avant que la commission se réunît à Montréal?—R. Oui.

Par M. Tarte:

Q. Mais vous jurez qu'il n'y avait rien dans ces livres concernant l'entreprise qui fait le sujet de la présente enquête?—R. Je peux le jurer d'après ce que mon teneur de livres m'a dit. Ainsi que je vous l'ai déjà dit, je n'ai pas examiné ces livres. Je n'ouvre jamais mes livres, mais j'ai demandé à mon teneur de livres s'ils contenaient quelque chose au sujet du département des canaux, et il m'a toujours dit que non. Si j'avais prévu qu'on en aurait besoin, je les aurais gardés.

Q. Vous dites que les travaux au pont du Grand Tronc étaient mal conduits. En avez-vous jamais fait l'observation à quelque employé du gouvernement?—R. Non, je ne m'en souviens pas.

Q. Avez-vous dit, ou vous souvenez-vous d'avoir dit à quelque employé que personne ne surveillait les travaux pour le gouvernement?—R. Au meilleur de ma connaissance, et je l'ai dit devant la commission à Montréal. J'ai cru que les contre-maîtres faisaient assez bien leur devoir, mais ils n'étaient pas les maîtres.

Q. Combien de fois M. Schreiber a-t-il été visiter les travaux?—R. Au meilleur de ma connaissance, il est venu deux ou trois fois.

Par M. Haggart:

Q. Qui est votre pointeur en chef?—R. Maintenant, monsieur le ministre.....

Q. Qui est votre pointeur en chef?—R. (Pas de réponse).

Q. Qui était pointeur en chef pour vous?—R. Où?

Q. Aux ponts Wellington et du Grand Tronc?—R. Villeneuve.

Q. Quels étaient ses devoirs en cette qualité? Voulez-vous nous les énumérer?—R. Son devoir comme pointeur était de tenir note du temps de tous les hommes et de se faire aider pour que le travail fût fait convenablement.

Q. N'était-il pas de son devoir de recueillir tous les feuillets de chacun des pointeurs sous ses ordres?—R. Je crois qu'il n'en avait pas le temps.

Q. Ne lui aurait-il pas fallu moins de temps pour cela que pour tenir note du temps lui-même?—R. Je ne lui ai pas dit de tenir ce compte lui-même et seul. Je savais qu'il ne pouvait pas le faire, mais je lui ai dit de se faire aider et que ceux qui l'aideraient lui feraient rapport.

Q. Savez-vous qu'il était de son devoir de recueillir tous les feuillets des autres pointeurs et de calculer toutes les heures, le total?—R. Je n'en sais rien. Il devra répondre lui-même à cette question.

Q. Avez-vous jamais vu quelques-uns des feuillets reçus par lui ou préparés par les autres pointeurs et déposés au bureau?—R. Où, monsieur?

Q. A votre bureau, votre bureau principal, où M. Villeneuve les recevait?—R. Oui, monsieur; si je savais ce que.....

Q. Les feuillets préparés par chacun des autres pointeurs et remis au bureau principal?—R. Au bureau principal, où?

Q. A votre bureau principal; en aviez-vous un sur les lieux?—R. Je n'avais qu'un petit bureau.

Q. Un petit bureau. Les différents pointeurs portaient-ils à votre bureau les feuillets contenant les heures de travail?—R. Je ne me suis pas occupé de cela. J'avais toute confiance en l'honnêteté de M. Michaud, mon teneur de livres, et en celle de M. Villeneuve.

Q. Vous ne savez pas comment les bordereaux de paye étaient préparés, comment on tenait note du temps et ainsi de suite?—R. Eh bien! non; je suppose qu'ils étaient préparés d'après le livret des heures de travail, lequel était un rapport de M. Villeneuve.

Q. Dans votre déposition donnée à Montréal, avez-vous juré que vous aviez détruit tous les livrets et tous les comptes?—R. Si j'ai juré cela, je me rétracte, parce que je l'ai dit dans un moment d'excitation, parce que je croyais que je serais entendu devant la cour de l'Echiquier et que j'aurais pleine liberté devant le juge.

Q. Avez-vous dit ce qui suit dans votre interrogatoire :

" R. Je sais qu'il n'existe plus.

" Q. Qui vous a dit qu'ils n'existaient plus ?

" R. Je le sais parce que c'était mon affaire de les détruire.

" Q. Eh bien! les avez-vous détruits?—R. Oui, ils ont été détruits.

" Q. Les avez-vous détruits?—R. Oui, ils ont été détruits par moi.

" Q. Comment, en les brûlant ou autrement?—R. Je les ai brûlés.

" Q. Y en avait-il plusieurs?—R. Oui, un grand nombre. Il y en avait un si grand nombre que c'est pour cette raison que je les ai détruits."

Q. Est-ce là ce que vous avez dit?—R. Ainsi que je viens de le dire, monsieur le ministre, j'ai dit cela dans ma déposition, mais je désavoue ce que j'ai dit. Ce n'est pas ce que je voulais dire. Je me rétracte.

Q. Vous n'avez jamais vu aucun de ces livrets?—R. Monsieur le ministre, excusez-moi, je ne sais pas ce que vous voulez dire. Parlez-vous des bordereaux de paye ou des comptes avec le gouvernement?

Q. Je parle du temps dont votre contremaître et vos pointeurs tenaient note sur des feuillets séparés déposés à votre bureau et attestés par Kennedy, Parent et les autres, et dont vous étiez payé par le gouvernement; les feuillets préliminaires?—R. Il y a deux choses différentes. Il y a les feuillets des heures de travail au pont Wellington, ou pont Curran, si vous le préférez. Puis il y a les autres feuilles préparées d'après les livrets par Villeneuve et ses assistants et apportées à mon bureau pour prouver le compte à transmettre au gouvernement, et le compte concernant le pont Curran était préparé d'après les livrets de Kennedy, et attesté par M. Parent et par M. Coughlin. L'autre compte concernant le pont du Grand Tronc était préparé d'après les livrets qui ont été détruits.

Q. C'est ce que je voulais savoir?—R. Je veux jeter autant de lumière que possible sur toute l'affaire.

Q. C'est pour cela que ces livrets ont été détruits?—R. Monsieur?

Q. Ces livrets ont-ils tous été détruits?—R. Ils ont été transportés chez moi et ont servi à allumer le feu.

Q. Maintenant, pourquoi corrigez-vous votre première déclaration? Vous la désavouez et vous dites qu'elle a été faite dans un moment d'excitation et qu'elle n'était pas exacte. Vous la corrigez maintenant?—R. Je la corrige. Tous les livres que j'avais ont été détruits, parce que mon teneur de livres m'avait dit qu'ils ne contenaient rien de ces travaux; j'ai cru qu'ils n'étaient plus d'aucune utilité, et je les ai détruits.

Q. Tous les livrets des heures de travail que vous avez reçus des pointeurs aux différents endroits. Quels sont ces pointeurs? Donnez-nous le nom de chacun de ceux

qui ont préparé les feuillets ?—R. Je ne connais pas leurs noms. Vous pourrez le demander à Villeneuve. Je peux nommer McEwan et Drolet.

Par M. Tarte :

Q. Vous ne les connaissez pas tous ?—R. Non. Beudry en était un. Je sais que Frigon ne l'a jamais été. Jamais de ma vie je n'ai donné l'ordre d'employer Frigon comme pointeur.

Q. Il était votre beau-frère ?—R. Oui. Il ne l'est plus ; sa femme est morte.

Par M. Haggart :

Q. Qui préparait les bordereaux de paye—connaissiez-vous cette écriture (bordereaux produits) ?—R. Non, monsieur.

Q. Qui préparait vos bordereaux de paye destinés au gouvernement ?—R. Le commis du bureau.

Q. Quel est son nom ?—R. Je ne sais pas, je crois que c'était mon premier commis.

Q. Quel était son nom ?—R. G. A. Michaud.

Q. Vous ne savez pas comment il les préparait ?—R. Non, monsieur. Naturellement il avait d'autres commis pour lui aider. Il fallait en faire quatre copies, dont deux pour le département des Chemins de fer et Canaux, à Ottawa, et une à Montréal, et celle que je gardais comme pièce justificative.

Q. Pouvez-vous avoir votre compte de la banque, vu que vous avez détruit les chèques et les talons de souche ? Dans quelle banque tenez-vous votre compte ?—R. Je fais des affaires dans deux, trois ou quatre banques. La Banque d'Hochelega. J'ai pris certaines sommes d'argent appartenant à ma femme, à la Banque d'Épargne du District.

Q. Nommez toutes les banques avec lesquelles vous faites affaires ?—R. Et de plus j'empruntais quand j'étais à court d'argent.

Q. Quels sont les noms des banques ?—R. La Banque d'Hochelega et la Banque d'Épargne de la Cité et du District. Il peut y en avoir d'autres ; je ne me souviens pas.

Q. Qui était votre premier payeur ? Qui payait vos hommes ?—R. Les hommes étaient tous payés par Michaud et Villeneuve.

Q. Comment leur fournissiez-vous l'argent nécessaire ?—R. Quelquefois, je retirais moi-même les fonds et je les leur remettais, et s'ils n'en avaient pas assez, je leur en donnais d'autre ; je gardais des dépôts en banque pour payer les hommes au fur et à mesure.

Q. Quand avez-vous fait le premier paiement à compte de cette entreprise ?—R. Je ne peux pas le dire, je ne m'en souviens pas.

Q. Vous n'avez pas de comptes ?—R. Non.

Q. Pas de dates ?—R. Non.

Q. Vous n'en avez pas tenu compte ?—R. Non, pas à ma connaissance personnelle.

Q. Vous avez poursuivi le gouvernement en recouvrement d'une somme de \$64,000 ?—R. Oui.

Q. Sur quoi basez-vous cette poursuite ?—R. Sur les bordereaux des heures de travail.

Q. Avez-vous ces bordereaux ici ?—R. Le gouvernement en a une copie.

Q. Vous voulez dire les bordereaux de paye ?—R. Je n'ai pas de bordereaux de paye.

Q. Vous dites que le gouvernement en a une copie ? Vous parlez des bordereaux de paye ?—R. Le gouvernement en a une copie et il a un état général indiquant tous les travaux et tous les hommes employés.

Q. Vous payiez les hommes après avoir transmis le compte au gouvernement ?—R. Je n'ai jamais payé les hommes moi-même.

Q. Vous donniez l'argent à quelqu'un pour les payer ?—R. Bien entendu, l'argent était payé.

Q. Par qui?—R. Par mon teneur de livres et par M. Villeneuve, tous les deux ensemble.

Q. Voici le premier bordereau de paye que vous avez présenté. Lisez le premier article de ce compte: quelle en est la date?—R. "Le département des Chemins de fer et Canaux doit à E. St. Louis, entrepreneur, Montréal, 1893. Récapitulation de la main-d'œuvre et des matériaux fournis depuis le 7 février jusqu'au 25 février." Est-ce cela que voulez?

Q. Lisez le premier article?—R. "Contremaître, 130 heures à 40 centins, \$52."

Q. Vous ne savez pas si c'est exact ou non?—R. Je ne le sais pas.

Q. Vous ne savez pas si vous avez payé votre contremaître pour 130 heures?—R. Non.

Q. Qui le sait?—R. Je suppose que mon teneur de livres pourra répondre à cette question.

Q. Vous ne savez pas si un seul article dans tous les comptes fournis au sujet de cette entreprise est exact ou non?—R. Je ne connais pas les détails des comptes qui ont été payés. Je ne sais pas s'ils ont été payés en entier ou en partie. Je ne peux rien jurer—je ne sais rien.

Q. Avez-vous jamais examiné votre compte de banque pour voir s'il était exact, pour constater quelles sommes avaient été payées d'après ces bordereaux des heures de travail fournis au gouvernement?—R. Non, monsieur le ministre.

Q. Vous ne connaissez rien à ce sujet?—R. Non.

Q. Vous ne savez pas si ces bordereaux fournis au gouvernement excèdent de beaucoup le travail réel ou non?—R. Non, monsieur.

Q. Vous n'en savez rien?—R. Non, monsieur.

Q. Qui étaient les pointeurs que vous employiez?—R. Je vous l'ai déjà dit, Villeneuve était mon pointeur en chef.

Q. Que fait maintenant Villeneuve?—R. Il est à votre service, au bureau du percepteur, à Montréal.

Q. A-t-il reçu de vous quelque argent depuis que les travaux sont terminés?—R. Non.

Q. Pas un centin?—R. Non, monsieur.

Q. Vous ne lui avez jamais rien payé?—R. Non.

Q. Il n'a rien reçu de vous ni directement, ni indirectement?—R. Que voulez-vous dire? Pendant l'exécution des travaux?

Q. Depuis que les travaux sont terminés, a-t-il reçu de l'argent de votre part?—R. Non, monsieur.

Q. Qui étaient les autres hommes employés par vous en qualité de pointeurs?—(Pas de réponse.)

Q. Connaissez-vous M. Ouimet?—R. Oui.

Q. A-t-il reçu quelque chose de vous depuis que les travaux sont terminés?—R. Non, pas un centin.

Q. Pas un centin?—R. Pas un centin de moi.

Q. Avez-vous donné de l'argent pour lui être remis, soit directement, soit indirectement? Savez-vous qu'il est sur votre liste de paye?—R. Je suis certain qu'il ne l'est pas.

Q. Pas maintenant, mais l'a-t-il été depuis que les travaux sont terminés?—R. Je ne me rappelle rien de tel.

Q. Vous ne lui avez jamais donné d'argent, ni directement, ni indirectement, depuis que les travaux sont terminés?—R. Non.

Q. Ou à n'importe quel autre homme employé aux travaux?—R. A aucun autre homme, je ne sais pas. Ils pouvaient donner de l'argent s'ils le désiraient. Je ne connais rien de cela.

Q. Il y a Beaudry, a-t-il reçu de l'argent de vous depuis?—R. Pas que je sache.

Q. Que fait-il maintenant?—R. Je l'ignore.

Q. S'il en avait reçu, vous le sauriez?—R. Il aurait pu en recevoir sans que je le sache.

Q. De votre part sans que vous le sachiez?—R. Oui.

Q. Ni directement ni indirectement?—R. Je n'en sais rien du tout.

Par M. Tarte :

Q. Avez-vous jamais autorisé quelqu'un à lui donner de l'argent?—R. Certainement non.

Par M. Haggart :

Q. Ainsi, vous avez détruit tous vos livres, toutes vos pièces justificatives, tous vos chèques, tous les talons de souche, et vous n'avez pas conservé votre compte avec aucune banque en particulier en ce qui concerne cette entreprise?—R. Non, monsieur.

Q. Vous les avez tous détruits vous-même?—R. Je vous l'ai déjà dit.

Q. Eh bien! dites-le encore?—R. Avec plaisir. J'en ai détruit quelques-uns et les servantes ont détruit les autres.

Q. Vous les avez brûlés vous-même aussi?—R. Je ne les ai pas brûlés moi-même; on s'en est servi pour allumer le feu.

Par M. Tarte :

Q. Vous en aviez fait le sacrifice?—R. Cela ne fait pas beaucoup de différence.

Par M. Haggart :

Q. Voici votre déposition. Je veux vous rafraîchir la mémoire à ce sujet?—R. Oh! oui; j'ai une assez bonne mémoire aussi.

M. Haggart lit ce qui suit:—

“Q. Était-ce avant ou après l'enquête devant la commission?—R. C'était longtemps avant.

“Q. C'était avant que la commission siégeât l'année dernière?—R. C'était après que mon compte eût été transmis à Ottawa.

“Q. Vous avez ordonné de détruire les livres?—R. Je n'ai jamais donné cet ordre.

“Q. Eh bien! si vous n'en avez pas donné l'ordre, pourquoi votre teneur de livres les a-t-il détruits?—R. Mon teneur de livres n'a pas détruit mes livres.

“Q. Qui les a détruits?—R. C'est moi.

“Q. Où les avez-vous détruits?—R. A Montréal.

“Q. Où les avez-vous détruits à Montréal?—R. Je ne peux pas vous dire où je les ai détruits. Je ne sais pas; pourquoi voulez-vous savoir cela?

“Q. J'aimerais à savoir où ils ont été détruits. Je désire beaucoup voir ces livres s'ils existent encore?—R. Je jure positivement qu'ils n'existent plus.

“Q. Eh bien! je veux savoir où vous les avez détruits?—R. Je ne sais pas où je les ai détruits, mais je les ai détruits.”

Q. Vous avez une très bonne mémoire, dites-vous, mais vous n'avez pas pu dire où vous les avez détruits?—R. Non, monsieur le ministre.

M. Haggart continue en lisant comme suit:—

“Q. Les avez-vous brûlés?—R. Oui, ils ont été brûlés.

“Q. Dans le poêle?—R. Je ne répondrai pas à cette question.

“Q. Vous refusez de répondre?—R. Oui, je refuse de répondre à cette question.

“Q. Ont-ils été détruits tous à la fois, ou de temps à autre?—R. Je ne m'en souviens pas.

(Au témoin: Vous n'aviez pas alors une bonne mémoire.)

“Q. Vous ne vous en souvenez pas?—R. Non, je ne m'en souviens pas.

“Q. Ces livres étaient-ils gros ou petits?—R. Je ne peux pas m'en souvenir.

“Q. C'est l'année dernière seulement, vous devez être capable de vous en souvenir?—R. Je ne me souviens de rien du tout à ce sujet.

“Q. Les avez-vous détruits le jour ou la nuit?—R. Je ne m'en souviens pas.

“Q. Comment cela s'est-il fait? Sûrement vous devez pouvoir nous dire quelque chose sur la destruction de vos propres livres?—R. Je les ai détruits, voilà tout.

“Q. Où était ce bureau à cette époque?—R. A Montréal.

“Q. Je veux dire dans quel édifice à Montréal?—R. Au pont Wellington.

“Q. Non, mais votre bureau où vous aviez vos commis et votre teneur de livres, où était-il?—R. Ici, dans le palais de justice.

“ Q. Eh bien ! aviez-vous un bureau au palais de justice et un autre au pont ?—
R. Oui.”

Par M. Moncrieff :

Q. Jurez-vous que vous avez dit la vérité à cette enquête ?—R. Oui ; mais j'ai donné ma déposition dans des circonstances que je ne voulais pas faire connaître devant la cour de l'Echiquier, et je n'ai pas cru qu'il était juste de chercher des preuves avant que je comparusse devant la cour de l'Echiquier, car on en aurait profité pour me poser des questions qui n'auraient pas été posées devant le juge.

M. HAGGART.—Eh bien ! voici maintenant une autre partie de votre déposition :

“ Q. Vous aviez une chambre divisée en deux, au septième étage de l'édifice, appartenant à la *New-York Life Co* ?—R. Oui.

“ Q. Est-ce là où M. Michaud, votre teneur de livres, restait et travaillait pour vous ?—R. Oui.

“ Q. C'est là où vos livres de comptes concernant cette entreprise se trouvaient, je suppose ?—R. Je le suppose.

“ Q. Ne savez-vous pas en réalité que c'est là où il avait les livres ? Si vous aviez un teneur de livres, je suppose que c'est là où il les mettait ?—R. Je le suppose.

“ Q. A-t-il détruit vos livres à cet endroit ?—R. De quels livres parlez-vous ?

“ Q. Des livres de comptes concernant cette entreprise.—R. Je vous l'ai déjà dit.

“ Q. Vous les avez détruits dans ce bureau, dans l'édifice de la *New-York Life Co* ?—R. Non.

“ Q. Eh bien ! où les avez-vous détruits ?—R. C'est mon affaire ; je ne répondrai pas.

“ Q. Où avez-vous détruit les chèques que vous retiriez de la banque ?—R. Je le fais généralement.

“ Q. Je parle de ces chèques parce que vous pouvez faire beaucoup de choses généralement, mais je veux savoir ce que ces chèques particuliers sont devenus ?—R. Je les ai détruits parce que je n'en avais plus besoin.

“ Q. Je ne vous demande pas pourquoi, mais où vous les avez détruits ?—R. C'est mon affaire.

“ Q. Vous ne voulez pas répondre à cette question ?—R. Non.

“ Q. Avez-vous détruit ces chèques de temps à autre, ou d'un seul coup, tous ensemble, à la fin de l'entreprise ?—R. Je ne m'en souviens pas.”

Par M. Haggart :

Q. Ce que vous avez dit là, sous serment, est-il vrai ?—R. Je voudrais que vous lisiez une autre déposition devant la commission.

LE PRÉSIDENT.—Répondez à la question qui vous est posée.

M. HAGGART.—Ce que vous avez dit là est-il vrai ?

LE PRÉSIDENT.—Entendez-vous la question ?

M. HAGGART.—Il l'entend parfaitement bien.

LE TÉMOIN.—Eh bien ! le ministre revient toujours au même sujet. Je lui ai déjà dit que j'avais détruit ces livres dans un moment d'excitation.

Par M. Haggart :

Q. Ce que vous avez dit dans cette déposition est-il vrai ou non ?—R. Oui, c'est vrai ; c'est la déposition que j'ai donnée.

Q. Vous connaissez M. Beaudry que vous avez employé en qualité de pointeur dans cette entreprise ?—R. Je n'ai jamais eu Beaudry en qualité de pointeur.

Q. Vous avez juré qu'il y avait un nommé Beaudry qui était pointeur. Connaissez-vous M. Beaudry, pointeur employé à ces travaux ?—R. J'ai juré hier que Beaudry a pu être pointeur, mais qu'il n'avait pas été engagé par moi.

Q. On vous a demandé : “ Q. Qui étaient vos pointeurs pendant que vous fournissiez la main-d'œuvre ?—R. Il y avait Beaudry, McEwan, Drolet, et Villeneuve, le pointeur en chef.”—R. Je vous demande pardon, si j'ai dit cela, je me suis trompé. Je vous ai dit que Villeneuve était le pointeur en chef et qu'il était autorisé à se faire aider.

Q. Et ensuite on vous a posé la question suivante : “ Q. Villeneuve était le pointeur en chef?—R. Pointeur en chef au pont du Grand Tronc et en même temps pour les maçons et tailleurs de pierre au pont Wellington.”

Q. Vous avez complètement oublié depuis hier?—R. Je n'oublie pas, monsieur le ministre, je vous ai dit.....

Q. Vous m'avez dit aujourd'hui que vous ne saviez pas qui étaient vos pointeurs, ou qui était l'un d'eux, vous avez dit que vous l'aviez oublié?—R. Je vous demande pardon : vous m'avez posé la question en ce qui concerne les pointeurs ; posez-moi la question clairement et je vous répondrai. Je vous ai dit que M. Villeneuve était le pointeur en chef.

Le comité s'ajourne.

SALLE DE COMITÉ, N° 49.

CHAMBRE DES COMMUNES, 12 juillet 1894.

Le comité se réunit.

EMMANUEL ST. LOUIS est rappelé et interrogé :—

Par M. Haggart :

Q. Connaissez-vous Albert Lafortune, de Montréal ?—R. Je connais ce nom de Lafortune, mais je ne le connais pas personnellement.

Q. Vous ne le connaissez pas ?—R. Je connais ce nom, Lafortune, oui.

Par le président :

Q. Connaissez-vous l'individu ?—R. Oui.

Par M. Haggart :

Q. Savez-vous quelle est son occupation à Montréal ?—R. Non, monsieur.

Q. Vous ne paraissez pas connaître très bien ce M. Lafortune ?—R. Non, monsieur.

Q. Avez-vous jamais été à l'école avec une personne de ce nom, un de vos anciens camarades d'école ?—R. Non, monsieur, jamais.

Q. Vous ne lui avez jamais procuré d'emploi lorsqu'il était sans ouvrage ?—R. Non, jamais.

Q. Savez-vous ce qu'il fait aujourd'hui à Montréal ?—R. Je ne le sais pas.

Q. Connaissez-vous M. Ouimet ?—R. Quel Ouimet ?

Q. Le Ouimet qui a été à votre service, dont on a parlé tous les jours. Le Ouimet que vous avez employé depuis le commencement de l'entreprise.—R. Oui, monsieur.

Q. Est-il encore à votre service ?—R. Non, monsieur.

Q. A-t-il été à votre service depuis que les ponts sont terminés ?—R. Je crois que M. Villeneuve, le pointeur en chef, l'a fait employer.

Q. Il l'a fait employer ? Savez-vous qu'il a été payé régulièrement et qu'il a reçu de vous un salaire hebdomadaire ?—R. Je n'en suis pas positif.

Q. Vous ne le savez pas ? M. Villeneuve ou M. Michaud, votre teneur de livres, sauraient-ils s'il est sur votre liste de paye et s'il a reçu un salaire de vous régulièrement depuis que les travaux sont terminés ?—R. Non, monsieur.

Q. Vous n'en avez jamais entendu parler ?—R. Non.

Q. Il n'est pas possible qu'il ait reçu de vous \$22 par semaine, depuis que les travaux sont terminés, sans que vous le sachiez ?—R. Je ne pense pas.

Q. Vous n'avez jamais suggéré qu'il pourrait aller à Philadelphie pour une semaine ou deux et qu'il serait toujours payé tout de même ?—R. Jamais.

Q. M. Villeneuve ne vous a jamais dit qu'il avait fait cette offre à M. Ouimet ?—R. Non, monsieur.

Q. Connaissez-vous Michel Proulx ?—R. Oui.

Q. Il a été à votre service durant l'exécution des travaux ?—R. Il a été au service de M. Villeneuve en qualité d'assistant-pointeur.

Q. Savez-vous ce qu'il fait aujourd'hui ?—R. Je crois qu'il est employé au bureau de poste.

Q. Sur la recommandation de qui a-t-il obtenu cet emploi ?—R. Sa mère, que je connais depuis un grand nombre d'années, et qui est très pauvre, est venue me demander de lui aider à trouver de l'ouvrage pour son fils, afin d'avoir quelque chose elle-même pour vivre. Je crois qu'il a été nommé sur la recommandation du Dr Lachapelle, M.P.

Par M. Lister :

Q. Vous nous avez dit hier que vous aviez détruit vos livres : était-ce après ou avant l'enquête faite par les commissaires ?—R. C'était avant l'enquête.

Q. Combien de temps avant l'enquête?—R. Je ne m'en souviens pas exactement, mais je crois que c'était quelques semaines avant.

Q. Quelqu'un vous a-t-il suggéré l'idée de brûler vos livres, ou y avez-vous pensé de vous-même?—R. Non; l'idée m'en est venue parce que je n'en avais plus besoin.

Q. Vous n'en aviez plus besoin?—R. Non.

Q. Quel espace de temps couvraient-ils?—R. Trois ou quatre ans, au meilleur de ma connaissance.

Q. Alors, ils ne couvraient pas une période de 25 ans?—R. Non.

Q. Trois ou quatre ans?—R. Oui.

Q. Combien y avait-il de livres?—R. Je ne peux pas dire exactement, mais je crois qu'il y en avait trois ou quatre, ou quatre ou cinq.

Q. Des gros ou des petits livres?—R. A peu près de la dimension d'un copie-lettres.

Q. Et ces livres contenaient vos comptes, mais non ceux concernant le pont?—

R. D'après ce que m'a dit mon teneur de livres, il n'y avait rien dans ces livres au sujet de l'entreprise que j'avais obtenue du département des Chemins de fer et Canaux.

Q. Vous dites qu'il n'y avait rien dans ces livres qui concernait les travaux?—

R. Il n'y avait rien du tout, d'après ce que mon teneur de livres m'a dit, car je n'ouvre jamais mes livres et je ne les examine pas; mais mon teneur de livres m'a dit qu'ils ne contenaient rien à propos de cet ouvrage. Je lui ai demandé pourquoi, et il m'a répondu qu'il n'avait pas le temps. Il était en même temps teneur de livres pour Berger, St. Louis et Cousineau, entrepreneurs des travaux au palais de justice de Montréal, et il n'avait pas le temps de faire des entrées dans ces livres.

Q. Je suppose que ces livres devaient contenir un état de vos affaires autres que celles concernant les ponts depuis trois ou quatre ans?—R. J'ai dit trois ou quatre ans, mais c'était peut-être cinq ou six ans.

Q. Ils devaient contenir un état de vos affaires, argent reçu, argent payé, etc.?—R. Je le suppose.

Q. Ne vous est-il pas venu à l'idée que ces livres pourraient être importants plus tard?—R. Pas du tout, parce que depuis dix ou quinze ans dans ma branche d'affaires, mon frère et moi n'avons tenu qu'un seul livre. Par exemple, supposons que nous ayons un contrat de \$25,000, nous y inscrivions l'argent reçu. C'était tout, car nous payons les matériaux comptant, tous les quinze jours, de même que les salaires des hommes. C'est pour cette raison que nous n'avons jamais tenu une nombreuse collection de livres, mon frère et moi.

Q. Avez-vous jamais brûlé quelques-uns de vos livres avant cette époque?—R. Je ne m'en souviens réellement pas. Je sais une chose, c'est que je n'ai jamais conservé les chèques, quels qu'ils fussent, soit privés, soit ceux des banques d'épargne. Lorsque les chèques arrivaient des banques pour un certain mois, mon commis les comparait avec les talons, et si tout était exact il me les remettait. Je ne m'en servais plus; je les détruisais.

Q. Ainsi, vous voulez donner à entendre au comité que, en ce qui concerne ces ponts, vous n'avez jamais tenu de comptes dans aucun livre quelconque?—R. Non, monsieur, je n'ai jamais tenu de comptes dans aucun livre parce que j'ai cru que les bordereaux de paye m'étaient envoyés du pont Wellington, et que les livrets du temps des hommes étaient envoyés à mon bureau et transcrits sur de grandes feuilles pour servir à mes comptes; et quand ils étaient payés, je croyais que tout était exact quant aux détails, aux noms et au temps des hommes.

Q. Quel moyen aviez vous pour contrôler vos pointeurs?—R. Je peux vous assurer que je n'ai jamais cherché à les contrôler beaucoup, car j'avais une confiance illimitée en eux.

Q. Vous vous en rapportiez entièrement aux pointeurs?—R. Oui.

Q. Vous ne teniez pas un compte de caisse, faisant voir combien vous aviez reçu?—R. Je ne me suis jamais occupé de cela.

Q. Vous ne savez pas combien d'argent vous avez reçu?—R. Non.

Q. Vous ne savez pas combien vous avez payé?—R. Non. Je suppose que le teneur de livres pourra le dire, mais moi, je n'en sais rien.

Q. Savez-vous combien vous avez reçu du gouvernement en tout pendant que vous exécutiez cette entreprise?—R. Je ne peux pas le dire dans le moment; si j'avais ma pétition de droit, je le pourrais.

Q. Pouvez-vous nous en donner une idée approximative, \$60,000, \$70,000, \$80,000 ou 200,000?—R. Ainsi qu'il appert par mon état, j'ai reçu \$220,550.21.

Q. Pour la main-d'œuvre?—R. Et pour la pierre.

Q. Combien pour la pierre?—R. \$7,000 à peu près.

Par le président :

Q. Et la balance est pour la main-d'œuvre?—R. Oui.

Par M. Lister :

Q. Pour la pierre?—R. Pour la pierre au pont du Grand Tronc.

Q. Ainsi, vous auriez reçu \$213,500 pour la main-d'œuvre?—R. Pour tous les ouvriers en général.

Q. Employés aux différents travaux?—R. Aux deux ponts.

Q. Toute la main-d'œuvre?—R. Oui.

Q. Avez-vous tenu un compte des sommes que vous avez payées?—R. Non.

Q. Pas de compte du tout?—R. Non.

Q. De sorte que c'est dire au comité qu'il vous est impossible de lui déclarer quel est le chiffre des bénéfices que vous avez réalisés dans la fourniture de la main-d'œuvre?—R. Je ne peux pas le dire moi-même.

Q. Votre état ne fait-il pas voir ce que vous avez payé?—R. Non; je crois qu'une copie des bordereaux de paye qui ont été produits devant la cour de l'Echiquier le ferait voir en faisant le calcul.

Q. Voici les bordereaux que nous avons devant nous.—R. Il y en a aussi un qui fait voir le chiffre des salaires payés aux hommes employés au pont Wellington. Je n'en suis pas sûr, mais je crois qu'ils ont été produits devant la cour de l'Echiquier.

Par M. Haggart :

Q. Vous avez les bordereaux de paye d'après lesquels vous avez payé les hommes au pont Curran?—R. Certainement, je les ai.

Q. Vous les avez?—R. Je ne dis pas que je les ai moi-même. Je ne dis pas qu'ils ont été produits devant la cour, mais je crois qu'il l'ont été.

M. GEOFFRION.—Oui, nous les avons produits. Je ne peux pas dire positivement qu'ils l'ont tous été, mais quelques-uns ont été produits. Je crois que la cour ne les a pas tous exigés.

Par M. Lister :

Q. Dans ce cas, les bordereaux de paye, vos propres bordereaux sur lesquels votre réclamation est basée, ont été produits, ou un certain nombre l'a été devant la cour de l'Echiquier?—R. Oui.

Q. Ce ne sont pas les bordereaux que nous avons devant ce comité?—R. Non.

Q. Alors, vous avez tenu un compte de ce que vous avez payé?—R. Certainement.

Q. Et vous avez présenté un compte au gouvernement?—R. Conformément à ma soumission, M. Kennedy me fournissait des bordereaux de paye préparés par Coughlin, je crois, et par son personnel de pointeurs. Je ne payais pas avant d'avoir ces bordereaux, et les pointeurs de M. Villeneuve en faisaient une copie, je crois, et mon compte était préparé d'après les livrets des heures de travail. La seule différence est que le compte préparé pour le gouvernement était fait d'après ma soumission.

Par M. Haggart :

Q. Comprenez bien ce point. Dites-vous que vous aviez une copie des bordereaux de paye d'après lesquels vous payiez les hommes employés à ces travaux?—R. Les bordereaux de paye concernant le pont Curran étaient envoyés à mon bureau.

Je payais les hommes d'après ces bordereaux, qui étaient apportés sur les lieux, et M. Coughlin était là, et M. Kennedy y est allé une couple de fois, pour constater l'identité des hommes qui recevaient les enveloppes, et les hommes étaient payés là, avec le bordereau sous les yeux.

Par M. Lister :

Q. Ce n'est pas la question. Vos bordereaux de paye produits devant la cour de l'Echiquier font-ils voir combien vous avez réellement payé aux hommes?—R. Oui. Je ne dis pas qu'ils sont tous devant la cour. Je ne sais pas si le juge les a tous demandés. Je crois qu'il en a eu un au sujet du pont du Grand Tronc et un au sujet du pont Wellington.

Q. Maintenant, dites-moi si, d'après votre contrat avec le gouvernement, vous deviez avoir \$1.50 par jour pour les terrassiers?—R. Eh bien! d'après ma soumission.....

Par M. Haggart :

Q. Avant de quitter cette question des bordereaux de paye, j'aimerais qu'elle fût tirée au clair. Vous dites que vous avez fourni à la cour les bordereaux de paye, c'est-à-dire, les copies des originaux à vous fournis par les pointeurs, et la somme payée à chaque homme et le nom de chaque homme se trouvent sur le bordereau. C'est ce que vous avez fourni à la cour?—R. Oui.

M. HAGGART.—On me dit que vous ne les avez pas tous fournis.

M. GEOFFRION.—Eh bien! monsieur le ministre, nous avons produit tous les bordereaux de paye concernant le pont Wellington, parce qu'ils formaient une catégorie différente. Ces bordereaux, ainsi que le témoin l'a dit, étaient préparés au bureau de M. Kennedy, et les nôtres étaient faits d'après eux. Nos bordereaux concernant le pont du Grand Tronc étaient préparés par M. Michaud, vu que personne ne voulait s'en charger, et les hommes étaient payés d'après ces bordereaux. Les bordereaux produits devant la cour de l'Echiquier sont ceux qui concernent le pont du Grand Tronc.

M. LISTER.—Avez-vous ceux du pont Wellington?

M. GEOFFRION.—Je suis sûr que nous les avons, et je ne puis comprendre pourquoi on ne nous a pas demandé de les produire. Nous ne les avons pas produits parce qu'ils ne se rattachaient pas à notre réclamation.

Par M. Lister :

Q. Où teniez-vous note du montant réel payé aux hommes. Vous dites que vous avez présenté un compte au gouvernement pour le montant payable d'après le contrat?—R. J'ai mis ces listes dans mon coffre-fort.

Q. Vous avez présenté un compte au gouvernement?—R. Oui, suivant ma soumission.

Q. Et vous avez une autre liste établissant le montant réel payé aux hommes?—R. Oui.

Q. Où avez-vous puisé vos informations à ce sujet?—R. Je comprends que cette liste est une copie du livret des heures de travail et des sommes payées aux hommes.

Q. Prenez les terrassiers: combien leur avez-vous payé?—R. J'ai payé aux terrassiers entre \$1.15, autant que je m'en souviens—je ne les payais pas moi-même—et \$1.25 par jour, peut-être \$1.30 à quelques-uns, au meilleur de ma connaissance.

Q. Combien leur payiez-vous pour le travail de nuit?—R. Je crois qu'ils ne recevaient pas beaucoup plus pour le travail de nuit.

Q. Combien le gouvernement vous payait-il pour le travail de nuit?—R. D'après ma soumission, 20 centins par heure et 18½ centins pour le travail de jour.

Q. C'est ce que vous payait le gouvernement?—R. Oui.

Q. Combien payiez-vous aux hommes?—R. Ainsi que je l'ai déjà dit, je leur payais \$1.15, \$1.20 et \$1.25.

Q. Pour le travail de nuit?—R. A peu près la même chose que pour le travail de jour.

Q. Combien payiez-vous aux tailleurs de pierre?—R. \$2.50 par jour.

Q. Et combien par nuit?—R. Je ne m'en souviens pas.

Q. Recevaient-ils plus pour la nuit que pour le jour?—R. Je crois qu'on leur payait plus de temps.

Q. Étaient-ils payés plus par heure?—R. Je crois qu'on leur comptait plus de temps.

Q. Ce qui ferait combien par heure?—R. Je ne peux pas entrer dans tous ces détails.

Par M. Geoffrion :

Q. Vous payiez \$2.50 par jour?—R. Oui.

Par M. Lister :

Q. Payiez-vous autant par nuit?—R. Je n'en suis pas positif.

Q. Combien receviez-vous du gouvernement pour le travail de nuit?—R. Pour les tailleurs de pierre, 46 centins par heure, et pour les poseurs ou maçons, 45 centins.

Q. Combien payiez-vous aux terrassiers le dimanche?—R. Je crois qu'on leur comptait une journée et demie.

Q. N'est-il pas vrai que vous leur payiez le même salaire que pour tout autre jour?—R. Je ne peux réellement pas le dire sans consulter ces bordereaux, parce que les bordereaux concernant le pont Wellington étaient transmis à mon bureau avec les noms des hommes et les salaires qu'on leur payait.

Q. Savez-vous combien les conducteurs de voitures à un cheval recevaient?—R. Je crois, au meilleur de ma connaissance, qu'ils recevaient \$2.25.

Q. Avaient-ils davantage pour la nuit?—R. Je ne peux pas dire, je n'en suis pas sûr.

M. HAGGART.—C'était une des questions en litige. Le gouvernement a refusé de leur payer la nuit comme heures supplémentaires. Il a refusé et de là le litige.

Par M. Lister :

Q. Pour les voitures à deux chevaux, payiez-vous plus cher le dimanche que les autres jours?—R. Je n'en suis pas sûr; je ne peux pas dire. Je crois que mon payeur ou mon contremaître pourraient mieux vous renseigner sur ce point que je ne le puis moi-même. Je ne me suis jamais occupé de cela. Je leur remettais l'argent, ils prenaient le bordereau et payaient les hommes.

Q. Vous avez recommandé Michel Proulx au département des Postes?—R. Oui.

Q. Qui était le ministre des Postes?—R. Sir Adolphe Caron.

Q. Vous l'avez recommandé au Dr Lachapelle?—R. Je me suis adressé au Dr Lachapelle, vu que madame Proulx était dans la misère.

Q. Vous le lui avez recommandé?—R. Oui.

Q. Et au moyen de l'influence du Dr Lachapelle, il a obtenu un emploi au bureau de poste?—R. Oui.

Q. Quelle position occupe-t-il au bureau de poste?—R. Il est facteur.

Q. Maintenant, la raison que vous avez donnée pour expliquer la destruction de vos livres de compte était qu'ils contenaient des choses que vous ne vouliez pas rendre publiques?—R. J'ai déjà dit que je croyais qu'il pouvait y avoir des entrées que je ne voulais pas rendre publiques.

Q. Vous croyez qu'il pouvait y avoir certaines entrées que vous ne vouliez pas rendre publiques?—R. Oui.

Q. Quelles étaient ces entrées?—R. Je ne saurais le dire; je ne regardais pas dans mes livres une fois par année.

Q. Quelles étaient les entrées contenues dans ces livres que vous n'auriez pas aimé rendre publiques?—R. Je suppose que ce devrait être des entrées de souscriptions politiques.

Q. Des souscriptions politiques?—R. Oui.

Q. En avez-vous fait plusieurs?—R. Un bon nombre depuis vingt ans.

Q. Oui? Savez-vous quel en est le chiffre total?—R. Depuis vingt ans, le montant est arrivé à une grosse somme.

Q. Combien ?—R. Oh ! je ne saurais dire combien.

Q. Je veux seulement en avoir une idée ?

M. HAGGART.—Que le témoin dise ce qu'il a donné durant l'exécution de cette entreprise.

LE TÉMOIN.—Monsieur le ministre, je n'ai jamais donné un sou pour obtenir cette entreprise, et je n'ai rien promis pour l'obtenir.

Par M. Lister :

Q. Je veux savoir, monsieur St. Louis, si vous pouvez donner au comité une idée du montant que vous avez souscrit pour des fins politiques depuis les vingt dernières années ?

LE PRÉSIDENT.—Vous allez un peu trop loin.

M. LISTER.—Durant l'exécution de cette entreprise.....Monsieur le président, l'entreprise n'a duré que depuis février jusqu'au mois de mai. C'est toute la durée de l'entreprise. C'est un espace de temps très court.

LE PRÉSIDENT.—Je crois que vous pourriez l'interroger au sujet des souscriptions qu'il a données depuis qu'il a commencé cette entreprise.

M. LISTER.—Je peux lui demander s'il a souscrit généreusement depuis 20 ans.

M. GEOFFRION.—Les questions générales sont permises, mais je ne crois pas qu'il soit juste d'exiger que le témoin donne des détails.

Par M. Lister :

Q. Je vous demande si vous pouvez donner au comité une idée du chiffre total des sommes que vous avez souscrites depuis vingt ans pour des fins politiques ?—R. Non, monsieur.

Q. Pas la moindre idée ?—R. Non.

Q. La somme pourrait-elle être de \$20,000 ?—R. Je ne m'en souviens pas.

M. HAGGART.—Il n'a pas le droit de vous poser cette question ; ne répondez pas.

Q. Eh bien ! vous nous avez dit que vous avez détruit ces livres parce qu'ils contenaient des comptes ou des états de souscriptions politiques ?—R. J'ai dit que je craignais qu'il en fût ainsi.

Q. Quels états de souscriptions politiques ces livres contenaient-ils, ou quels états craigniez-vous d'y trouver ?—R. J'ai dit que je craignais, mais je ne savais pas si ces entrées existaient, car je n'examine pas mes livres très souvent, et mon teneur de livres pourrait y faire des entrées sans mon ordre.

Q. Avant de détruire ces livres, n'avez-vous pas jugé à propos de demander à votre teneur de livres s'ils contenaient des entrées de cette nature ?—R. Il est possible qu'il aurait été à propos de le demander, mais je ne l'ai pas demandé.

Q. Vous ne lui avez rien demandé à ce sujet ?—R. Non.

Q. Les souscriptions politiques étaient-elles en chèques ou en argent ?—R. Règle générale, on n'a jamais un chèque signé par moi pour des souscriptions politiques.

Q. Comment les donnez-vous ?—R. Oh ! je ne sais pas. Je retire un chèque de différents endroits et je le donne à un tiers, et je ne prends jamais de reçu.

Q. Vous ne demandez pas de reçu ?—R. Non.

Q. Vous ne donnez jamais de chèques ?—R. J'en ai donné un pour le monument de sir John A. Macdonald.

Q. Ainsi, il est impossible de trouver trace de ce que vous avez donné ?—R. Oh ! j'oublie entièrement ces souscriptions.

Q. Eh bien ! on a juré ici que vous avez dit avoir donné de l'argent pour l'élection de Vaudreuil ?—R. C'est possible.

Q. En avez-vous donné, M. St. Louis ?—R. Personnellement, je n'en sais rien ; l'argent est passé en plusieurs mains. Je suis assez en moyens et j'aime à aider à mes amis de cette manière.

Q. Ainsi, l'argent a passé par plusieurs mains ?—R. Je l'ai mis sous enveloppe, et je suppose que quelqu'un est venu le chercher.

Q. Où avez-vous laissé les enveloppes ?—R. Je l'ignore, je ne peux pas m'en souvenir.

Q. Etait-ce de l'argent dans une enveloppe ?—R. Je le suppose, ce devait être de l'argent.

Q. A qui l'avez-vous donné ?—R. Je ne m'en souviens pas. Je ne me rappelle pas ces choses.

Q. Vous ne pouvez pas vous souvenir à qui vous l'avez donné ?—R. Non.

Q. Vous n'en savez rien ? L'argent passait entre plusieurs mains ?—R. Oui, généralement.

Q. Pendant que vous étiez à exécuter cette entreprise, avez-vous donné des souscriptions ?—R. Non, monsieur.

Q. Aucune ?—R. Non.

Q. Pas de souscriptions politiques ?—R. Oh ! non, pas durant l'exécution de cette entreprise. J'en ai peut-être donné après, mais pas durant l'exécution des travaux.

Q. Vous réclamez du gouvernement une somme de \$60,000, je crois ?—R. \$63,000 à peu près.

Par le président :

Q. Est-ce en sus des \$220,000 ?—R. Oui, monsieur, il ne s'agit pas tant de contester le nombre des hommes employés que les heures supplémentaires et la main-d'œuvre expérimentée. Je crois que la contestation porte plus sur cela que sur les bordereaux. Il s'agit plus de l'interprétation à donner aux heures supplémentaires et à la main-d'œuvre expérimentée.

Q. Savez-vous comment la salle de rafraîchissements était approvisionnée ?—R. Non. On l'appelait la salle de rafraîchissements, parce qu'une fois les employés attendaient quelques amis, et ils avaient acheté une douzaine ou une douzaine et demie de bouteilles de vin et une bouteille de brandy.

Q. Savez-vous comment les provisions étaient achetées ?—R. Autant que je me rappelle, plusieurs employés les achetaient.

Q. Quelques-uns des employés ?—R. Oui ; je ne me suis jamais occupé de ces choses-là.

Par M. Tarte :

Q. Monsieur St. Louis, sur la recommandation de qui les hommes étaient-ils employés par vous ?—R. Sur la recommandation de qui ?

Q. Oui ?—R. Aux travaux ?

Q. Règle générale.—R. Il n'y avait pas de recommandations.

Q. Un des témoins nous a dit que les hommes vous étaient recommandés par certains membres du parlement ?—R. Pas du tout. Il est notoire qu'il y avait plus de libéraux employés aux travaux qu'il n'y avait de conservateurs ; je peux le jurer comme étant un fait, car j'ai remarqué que parmi les tailleurs de pierre il y avait peut être 200 libéraux et 75 conservateurs. Je n'ai jamais mêlé la politique à ces entreprises. On me disait : " C'est un ouvrage du quartier Sainte-Anne." Je répondais : " Non, c'est un ouvrage du gouvernement fédéral." Non ; je n'ai jamais tenu compte de la politique dans ces entreprises. Je fournissais les hommes que je croyais capables de faire l'ouvrage, et mes instructions étaient que si les hommes ne faisaient pas leur devoir d'en informer le contremaître.

Par M. Haggart :

Q. Comment avez-vous fait ce compte ? Comprend-il la main-d'œuvre au pont du sud et à l'écluse n° 1 ?—R. Ce compte-ci, M. le ministre ?

Q. Oui, le compte de \$220,000. Comprend-il le temps des hommes non seulement au pont Curran, mais aussi à l'écluse n° 1 et au pont du Grand Tronc ?—Je ne me suis jamais occupé de ces comptes ; je vous l'ai déjà dit.

Par le président :

Q. Examinez le compte qui est devant vous ?—R. Je vois l'état concernant le pont Wellington, le pont du Grand Tronc et l'écluse n° 1.

Q. Le montant du compte comprend-il l'exécution des travaux aux deux ponts et à l'écluse n° 1?—R. Oui, mais il a été fait aussi distinct que possible en ce qui concerne le pont du Grand Tronc et l'écluse n° 1.

Par M. Haggart :

Q. Oui, mais comprend-il le pont du Grand Tronc, l'écluse n° 1 et le pont Wellington, c'est ce que je veux savoir?—R. Oh! oui, fort bien.

Q. Si vous avez détruit les bordereaux de paye, les livres et les chèques et tout, comment vous êtes-vous procuré ces feuillets de temps pour préparer votre compte? Les avez-vous eus avant de les détruire, et, dans ce cas, dites comment vous vous êtes procuré ces copies?—R. Lorsque j'ai détruit les bordereaux de paye?

Q. Vous dites que vous avez détruit les originaux des bordereaux des heures de travail, vos chèques, vos grands livres et tout, et maintenant vous dites que vous avez produit devant la cour une copie certifiée du bordereau de paye, et que celui que vous avez produit vous l'avez eu là? Comment vous êtes-vous procuré ces copies?—R. C'est une copie qui a été faite au bureau; je ne sais pas.

Q. Quand ces copies ont-elles été faites?—R. Je ne peux pas dire quand.

Q. Sont-elles attestées?—R. Je le crois.

Q. Voulez-vous les produire?—R. Je ne sais pas où elles sont.

M. GEOFFRION.—Nous allons les envoyer chercher; elles sont à l'hôtel. Le ministre parle-t-il du pont Wellington ou du pont du Grand Tronc?

M. HAGGART.—Nous voulons avoir le tout. Il dit qu'il a détruit tous les bordereaux de paye et les bordereaux des heures de travail, et maintenant il a en sa possession des copies attestées.

M. GEOFFRION.—Le greffier de la cour de l'Echiquier devrait recevoir l'ordre d'apporter les listes qui concernent le pont Wellington. En attendant, j'ai ordonné à Villeneuve d'aller à l'hôtel pour avoir notre liste.

Par M. Haggart :

Q. Comment vous êtes-vous procuré ces copies attestées que vous avez produites?—R. Les listes attestées concernant le pont Wellington étaient transmises à mon bureau après que les hommes étaient payés.

Q. Alors, elles n'ont jamais été détruites?—R. Je n'ai jamais dit que les bordereaux concernant ce pont avaient été détruits. Si je l'ai dit, j'ai fait erreur. Je n'ai jamais dit cela. Je vous ai dit hier que ces bordereaux concernant le pont Wellington m'étaient transmis à mon bureau pour établir quelle somme d'argent il fallait pour payer les hommes, et que mon payeur les apportait avec lui au hangar sur le lieu des travaux, et qu'il payait les hommes d'après ces bordereaux.

Q. Si je comprends bien, vous dites que le bordereau original des heures de travail était préparé par votre pointeur en chef sur des feuillets séparés, et que les originaux ont été détruits. Est-ce bien cela?—R. Je vous demande pardon, monsieur le ministre; en ce qui concerne le pont Wellington, j'ai dit que je les avais encore, et j'ai offert de les produire devant la cour. C'est ma pièce justificative pour prouver ce que j'ai payé.

Q. Les livres tenus par votre pointeur, ceux qu'on apportait à votre bureau, ceux-là ont été détruits?—R. Oui, ils ont été détruits.

Q. Ce bordereau a été préparé d'après ces livrets?—R. C'est ce que j'ai compris—oui.

Q. Attesté par qui? Kennedy et Parent?—R. Par M. Kennedy, M. Parent et M. Coughlin, si je m'en souviens bien.

Q. Où ces bordereaux de paye étaient-ils préparés?—R. A mon bureau.

Q. Les bordereaux de paye étaient préparés à votre bureau et attestés par M. Parent?—R. Les bordereaux de paye étaient préparés à mon bureau.

Q. Pas au bureau de M. Parent?—R. Certainement non.

Q. C'est ce que je voulais savoir de vous hier?—R. Je faisais mon compte et je l'envoyais à M. Parent.

Q. Tous ces bordereaux de paye qui étaient transmis ici attestés par Kennedy et les autres employés étaient préparés dans votre propre bureau et non au bureau

du gouvernement ?—R. Certainement, ils étaient préparés dans mon bureau. Naturellement il n'y a rien d'étrange à cela. Les bordereaux de paye de Kennedy étaient envoyés à mon bureau avec les prix payés aux hommes, et le compte destiné au gouvernement était préparé d'après ces bordereaux, la seule différence étant qu'on y ajoutait les prix mentionnés dans ma soumission.

Q. Vous avez dit que les bordereaux de paye étaient envoyés à votre bureau par Kennedy : avez-vous dit cela ?—R. J'ai dit que les bordereaux de paye concernant le pont Wellington étaient envoyés à mon bureau.

Q. Vous n'avez pas ces bordereaux ?—R. Oui, je les ai.

Q. J'aimerais à les voir ?—R. Ils sont produits devant la cour ; ils existent encore.

Q. Les bordereaux de paye originaux transmis par vous à Kennedy ? Alors, si je comprends bien, le reste du bordereau était préparé d'après vos propres livrets d'heures de travail dans votre propre bureau et attesté par M. Parent et par M. Kennedy ?—R. Ces livrets étant employés sur le terrain étaient sales, et on a pu en faire une copie. Si j'avais su qu'on en aurait besoin, je les aurais conservés après avoir préparé les bordereaux. J'ignorais qu'ils pouvaient être nécessaires.

Q. D'après ce que vous dites, je comprends que les pointeurs fournissaient ces livrets à votre bureau ?—R. Oui.

Q. Votre commis les copiait dans votre propre bureau, et il préparait les bordereaux de paye, et après cela il allait trouver M. Parent sans les livrets originaux ?—R. Oh ! non, non !

Q. Je veux savoir comment tout cela se faisait. Le commis qui les préparait est-il présent ? Villeneuve est-il ici ?—R. Si vous voulez bien me permettre de m'expliquer, je vous dirai que les bordereaux de paye concernant le pont Wellington étaient envoyés à mon bureau par Kennedy. D'après ces bordereaux, on établissait la somme qui était nécessaire pour payer les hommes. Ils indiquaient les noms des hommes et la somme à payer. Ils allaient sur les lieux avec ces bordereaux, s'assuraient de l'identité des hommes et les payaient.

Par M. Tarte :

Q. Où sont ces bordereaux de paye ?—R. Je les ai.

Par M. Haggart :

Q. Et pour le reste de l'entreprise ?—R. Pour le reste de l'entreprise, M. Villeneuve était mon pointeur en chef au pont Wellington. M. Parent, je crois, savait dès le commencement que Villeneuve était un employé du gouvernement. Il était convaincu que Villeneuve tiendrait note du temps avec soin. M. Villeneuve se faisait aider pour bien tenir note du temps et voir combien il fallait d'argent pour payer les hommes. Le compte était préparé d'après les livrets, et la seule différence était le prix que j'ajoutais d'après ma soumission. Il en fallait quatre copies, et je les envoyais au bureau de M. Parent, à Montréal, et je lui demandais de les examiner et de les vérifier. Je crois que Lesage et Trudeau, employés au bureau du canal, les examinaient, et ils m'en remettaient une copie pour moi.

Q. Comment Parent pouvait-il vérifier ces copies lorsque les originaux étaient en votre possession et que vous les avez ensuite détruits ?—R. Je ne sais pas comment il les vérifiait. Je n'étais pas censé tenir moi-même note du temps pour le gouvernement ; ce n'était pas dans mon contrat.

Q. En d'autres termes, vous prépariez les bordereaux de paye vous-même, et vous les faisiez attester par Parent et Kennedy sans qu'ils vissent le livret original ?—R. Je suis prêt à jurer que je ne me suis jamais mêlé de ces bordereaux de paye.

Q. Cependant, vous avez dit que M. Parent avait refusé de nommer des pointeurs pour ces travaux ?—R. Je n'ai pas dit qu'il avait refusé.

Q. Il n'en a pas nommé—qui nommait les pointeurs ?—R. J'ai dit à Parent que Villeneuve était mon pointeur en chef au pont du Grand Tronc.

Q. Qui a nommé les autres pointeurs à part Villeneuve ?—R. J'ai dit hier que c'était M. Villeneuve, et que je lui avais dit de se faire aider s'il voulait faire son travail avec soin.

Q. Villeneuve a-t-il nommé les autres pointeurs?—R. C'est ce que je comprends.

Q. Vous avez dit hier que vous aviez nommé les pointeurs et que vous les aviez payés?—R. J'ai nommé Villeneuve mon pointeur en chef.

M. HAGGART.—Il a dit que Parent avait refusé de nommer les pointeurs et qu'il les avait nommés lui-même.

Par M. Curran :

Q. M. Villeneuve est au service du gouvernement?—R. Oui.

Q. Qui a proposé de l'employer—Parent ou vous?—R. Quand j'ai vu qu'il n'y avait pas de pointeur, j'ai employé Villeneuve pour vérifier l'exactitude des heures de travail et payer les hommes en conséquence.

Q. C'est ce que je veux savoir. Quand vous avez vu qu'il n'y avait pas de pointeur nommé au pont du Grand Tronc, vous avez voulu avoir quelqu'un pour tenir note du temps des hommes?—R. Exactement, et pour payer les hommes.

Q. Avez-vous conseillé à Parent ou Parent vous a-t-il conseillé de le nommer?—R. Je n'ai rien conseillé à M. Parent, je lui ai dit que Villeneuve était nommé. "Je vais l'employer là en qualité de pointeur en chef," et il a paru en être satisfait.

Q. M. St. Louis, vous saviez que M. Villeneuve était un employé du gouvernement?—Q. Oui.

Q. Et qu'il était payé par le gouvernement. Vous ne pouviez pas le nommer votre pointeur en chef sans en informer le gouvernement ou son représentant.

LE PRÉSIDENT.—Il a dit qu'il l'avait nommé et qu'il en avait informé Parent, et que Parent l'avait approuvé.

LE TÉMOIN.—M. Schreiber sait que Villeneuve a été pointeur en chef durant l'exécution des travaux, et M. Douglas le sait aussi.

Par M. Tarte :

Q. Ces fonctionnaires le savaient?—R. Très certainement.

Par M. Curran :

Q. Savaient-ils qu'il agissait pour vous, ou ont-ils supposé qu'il agissait pour le gouvernement?—R. Je l'ignore.

Q. Monsieur St. Louis, vous dites que ces fonctionnaires savaient que Villeneuve était employé à tenir note du temps des hommes: savaient-ils qu'il faisait ce travail pour vous? Savaient-ils parfaitement qu'il travaillait pour vous et non pour le gouvernement?—R. Ils ont paru être convaincus, vu qu'il était employé du gouvernement, qu'il tiendrait note du temps avec exactitude.

Q. Qu'il en tiendrait note pour les deux intéressés?—R. Oui.

M. HAGGART.—Je vais lire la lettre. Elle est adressée par M. Parent à John O'Neill, percepteur des péages au canal Lachine, Montréal:

"Votre employé, M. Villeneuve, a agi, durant quelques mois de l'hiver dernier, comme teneur de livres et pointeur sur les travaux du pont Wellington. Je suppose que vous vous attendez à ce qu'il reprenne son emploi lorsque la navigation s'ouvrira.

"Cependant, s'il vous était possible de vous passer de ses services pendant deux ou trois semaines, le gouvernement en retirerait de grands avantages, car s'il lui fallait abandonner son emploi actuel le premier mai prochain, cela causerait beaucoup de retard au règlement final des comptes du pont Wellington. En conséquence, si vous pouviez dire qu'il vous est possible de vous passer des services de M. Villeneuve pour la période mentionnée, je soumettrai ou vous soumettrez la chose à l'approbation du ministre."

Le ministre en fut informé et voici la réponse de M. Schreiber: "E. H. Parent, ingénieur-surintendant, Montréal, P. Q., 3 mai 1893. Mon cher monsieur,—J'ai reçu la vôtre du 29 avril dernier, contenant une lettre de M. John O'Neill, percepteur de Montréal, au sujet de l'emploi de M. Villeneuve, l'un des commis de son bureau, comme teneur de livres et pointeur sur les travaux du pont Wellington. Je n'ai aucune objection à ce que vous employiez M. Villeneuve, disons pendant une dizaine de jours, à préparer les bordereaux de paye et les comptes pour le pont Wellington." C'est là toute l'autorisation donnée par le département et toute la connaissance qu'il a eue de l'affaire.

M. LISTER.—C'est votre lettre, monsieur Schreiber ?

M. SCHREIBER.—Oui, cette lettre est de moi.

M. GEOFFRION.—M. Villeneuve avait été employé deux ou trois mois au pont du Grand Tronc, lequel a été terminé dans les derniers jours d'avril. Alors, au lieu de renvoyer Villeneuve à son bureau, il a été convenu qu'il irait au pont Wellington pour y rester huit ou dix jours de plus. L'intention était de le transférer du pont du Grand Tronc au pont Wellington, où il y avait encore de l'ouvrage pour une couple de semaines.

M. HAGGART.—Je dis que le département ne savait pas, avant le 3 mai, que Villeneuve était employé par St. Louis pour cette fin.

Par M. Lister :

Q. Combien de temps avant le 3 mai avait-il été employé en qualité de pointeur ?
—R. Depuis le commencement de l'entreprise.

Q. Quand ?—R. Au commencement de février.

Q. Le gouvernement ne paraît pas avoir eu connaissance, avant le 3 mai, qu'il était pointeur ?—R. Les employés du gouvernement le savaient. M. Kennedy et M. Parent savaient que M. Villeneuve était là depuis le commencement.

Par M. Tarte :

Q. M. Douglas le savait-il ?—R. Pas alors.

Q. Plus tard ?—R. Oui.

Par M. Lister :

Q. Avez-vous payé Villeneuve ?—R. Je ne peux pas me le rappeler.

Q. Vous ne pouvez pas vous souvenir s'il a été payé ou non ?—R. Non.

Q. Lorsqu'il a été engagé, a-t-il été question de rémunération ?—R. Pas à ma connaissance personnelle. Je ne m'en souviens pas.

Q. Vous ne l'avez pas engagé vous-même ?—R. Je crois que je l'ai engagé moi-même, oui.

Q. Et vous dites au comité qu'il n'a pas été question de paiement ?—R. Eh bien ! je ne dis pas qu'il n'a pas été payé. Avant cela, je l'avais demandé en sa qualité d'employé du gouvernement. J'ai entendu dire qu'un employé du gouvernement recevait \$900 à le droit de gagner de l'argent durant l'hiver si on n'a pas besoin de lui.

Q. Ce n'est pas la question. Je veux savoir si, à l'époque où vous l'avez engagé, il a été convenu de le payer ?—R. Oui, je le payais personnellement.

Q. Qu'entendez-vous par ces paroles ?—R. Je veux dire qu'il n'était pas payé et porté sur les bordereaux de paye.

Q. Il n'était pas payé et porté sur les bordereaux de paye ?—R. Il devait être payé, mais ne pas être inscrit sur les bordereaux de paye.

Q. Qui devait le payer ?—R. Mon teneur de livres.

Q. Alors son nom ne devait pas paraître sur les bordereaux de paye ?—R. Je ne pense pas.

Q. Combien deviez-vous lui payer ?—R. \$2.50 ou \$3 par jour.

Q. Pourquoi son nom ne devait-il pas paraître sur les bordereaux de paye ?—R. Parce qu'il était employé du gouvernement.

Q. Recevait-il en même temps un salaire du gouvernement ?—R. Oui.

Q. Et son nom ne devait pas paraître sur les bordereaux de paye parce qu'il était employé du gouvernement ?—R. Je le suppose.

Q. Et il devait recevoir de vous \$3 par jour ?—R. Oui, de moi.

Q. Et je suppose que vous l'avez payé ?—R. Je ne sais pas ; mon teneur de livres vous le dira.

Q. Qui a fait penser que son nom ne devait pas paraître sur les bordereaux de paye ?—R. Je n'en sais rien.

Q. Disait-on que son nom ne devait pas être inscrit sur les bordereaux de paye ?
R. Je n'en sais rien.

Q. Rien du tout ?—R. Non.

Par M. Haggart :

Q. Combien payiez-vous par jour aux autres pointeurs?—R. Cela dépend. Je n'avais pas donné d'instructions à cet effet, mais vu que c'était de l'ouvrage pour le gouvernement, qui voulait avoir quatre copies des comptes, je crois que les pointeurs étaient payés comme ouvriers expérimentés, ou tailleurs de pierre, ou maçons.

Q. Combien leur payiez-vous par jour?—R. Je n'en sais rien. Je n'ai jamais payé un seul homme. Je ne pourrais pas le dire avant d'avoir examiné tous les bordereaux.

Q. Vous les portiez sur le compte du gouvernement comme ouvriers expérimentés et maçons?—R. Certainement; j'inscrivais leurs noms et prénoms en entier.

Q. Vous les payiez comme maçons?—R. Assurément. Je n'étais pas obligé d'employer neuf ou dix pointeurs pour le gouvernement. Je payais Villeneuve, mais je n'étais pas obligé de le payer pour le gouvernement.

Par M. Lister :

Q. Vous n'en avez pas informé le gouvernement?—R. M. Parent et M. Kennedy le savaient dès le commencement.

Par M. Curran :

Q. Parent le savait parce que vous lui en aviez parlé?—R. Oui.

Q. Kennedy le voyait sur les travaux?—R. Oui.

Q. Que savait-il de plus? Savait-il que vous le payiez?—R. Je ne dis pas cela.

Q. Et il ne pouvait pas le savoir, son nom n'étant pas sur les bordereaux de paye?—R. Je dis qu'il savait qu'il était pointeur.

Q. Il savait qu'il était pointeur, mais il ignorait s'il était payé par vous ou par le gouvernement?—R. Je ne vois pas quelle objection il pouvait y avoir à donner cet emploi à M. Villeneuve. S'ils avaient confiance en lui comme employé du gouvernement, ils devaient également avoir confiance en lui comme employé dans cette entreprise.

Q. Vous dites que c'est ce qu'il savait?—R. Certainement. J'ai vu une lettre dans laquelle M. Schreiber sanctionnait son emploi, et tout le monde le savait.

Q. Mais il s'agit de savoir jusqu'où allait cette connaissance. Ils savaient qu'il était là, mais comment pouvaient-ils savoir si vous le payiez ou non, s'il agissait pour le gouvernement ou pour vous? Ils ne pouvaient réellement pas le savoir sans que vous le leur eussiez dit?—R. Non.

Par M. Haggart :

Q. Beaudry agissait comme pointeur pour vous, n'est-ce pas?—R. Je comprends que Beaudry a été employé comme pointeur.

Q. Il était employé par vous, et J. A. Ouimet était aussi employé par vous en qualité de pointeur. Vous avez donné leurs noms hier?—R. Certainement, j'ai dit qu'ils étaient engagés par Villeneuve.

Q. Beaudry était employé par vous?—R. C'est Villeneuve qui l'a engagé.

Q. M. McEwan était pointeur?—R. Villeneuve l'avait nommé aussi.

Q. Examinez ces bordereaux des heures de travail et voyez combien vous avez porté sur votre compte contre le gouvernement?—R. Je n'ai pas besoin de les examiner, parce que je ne les ai pas inscrits moi-même sur ces bordereaux.

Q. Quels sont ces bordereaux d'après lesquels vous avez présenté un compte?—R. J'y vois bien le nom de McEwan.

Par M. Lister :

Q. Combien par jour?—R. C'est ce que je veux trouver.

Par M. Haggart :

Q. Il est inscrit comme contremaître?—R. Supposons qu'il le soit—quelle différence cela fait-il? Ses noms sont là tout au long.

Par M. Moncrieff :

Q. Ces hommes, dont il vient d'être question, sont inscrits sur le compte présenté au gouvernement comme contremaîtres ? Ai-je bien compris ?—R. Je n'ai jamais donné d'instructions aux fins de les faire inscrire comme contremaîtres. Je les considère comme étant des contremaîtres prenant note du temps des hommes. Le pointeur est tout autant contremaître qu'un homme qui surveille les excavations.

Par M. Tarte :

Q. Avez-vous donné l'ordre de les inscrire comme contremaîtres ?—R. Je n'ai jamais donné d'ordre à cet effet.

Par M. Moncrieff :

Q. L'en-tête du bordereau est "Temps des contremaîtres." D'après ce que vous dites, je comprends que vous avez employé M. Villeneuve pour tenir note du temps pour vous ?—R. Oui.

Q. Il était en même temps employé du gouvernement, recevant un salaire annuel ?—R. Oui.

Q. Vous avez consenti à lui payer \$3 par jour pour ses services ?—R. Oui.

Q. Vous avez informé M. Parent qu'il allait être votre pointeur ?—R. J'ai demandé à M. Parent s'il avait objection à ce que Villeneuve fut pointeur. Je ne voyais personne qui faisait ce travail.

Q. Il ne pouvait pas y avoir d'objection à cela s'il était employé du gouvernement dans le temps ?—R. Je n'en vois pas.

Q. Avez-vous dit à Parent que vous lui donniez \$3 par jour en sus de ce qu'il recevait du gouvernement ?—R. Je ne m'en souviens pas.

Q. Il n'est pas probable que vous l'avez dit ?—R. Je ne le crois pas.

Q. Puis ces hommes, ici—ceux qui étaient pointeurs sous les ordres de Villeneuve—étaient-ils des pointeurs pour vous ou pour le gouvernement ?—R. Villeneuve les employait pour faire cet ouvrage comme il aurait employé n'importe qui parmi les autres hommes. Ils n'étaient pas là comme pointeurs, car ma soumission ne mentionnait pas de prix pour les pointeurs.

Q. Ces hommes tenaient note du temps des hommes pour vous ; s'ils n'avaient pas été inscrits, auriez-vous eu à payer vos propres hommes ?—R. Ils tenaient note du temps des hommes pour le gouvernement comme les tailleurs de pierre travaillaient pour le gouvernement ; cela fait partie de l'exécution de l'entreprise.

Par M. Geoffrion :

Q. Le gouvernement avait intérêt à ce que le temps des hommes fût bien tenu ?—R. Oui.

Par M. Moncrieff :

Q. Vous n'aviez personne autre que ces hommes pour tenir note du temps des hommes pour vous ?—R. Je n'avais personne autre que Villeneuve pour faire ce travail.

Q. C'est le seul que vous aviez ? Les bordereaux de paye originaux que vous dites avoir été produits sont-ils ici maintenant ?—R. Ceux qui concernent le pont du Grand Tronc sont ici.

Q. Voyons si vous comprenez ce que je vous demande ?—R. Il y en un duplicata ici.

Q. Comprenons-nous bien. Durant la construction du pont Wellington, qui tenait note du temps des hommes pour vous ?—R. Le pont Wellington est le dernier qui a été terminé.

Q. Qui tenait note du temps des hommes pour vous au pont Wellington ? Qui était votre pointeur ?—R. Si je ne me trompe pas, M. Villeneuve tenait note du temps des tailleurs de pierre et des maçons au pont du Grand Tronc, et les employés de M. Kennedy tenaient note du temps des autres hommes. Coughlin était censé compter tous les hommes au pont du Grand Tronc.

Q. A la fin de chaque quinzaine, si je comprends bien, vous receviez de M. Kennedy un bordereau de paye indiquant le nombre des hommes qui avaient travaillé au pont Wellington?—R. Je n'en suis pas certain.

Q. Quelle était la forme des bordereaux de paye originaux concernant les travaux au pont Wellington?—R. Ils étaient préparés sur des feuilles volantes.

Q. Quel était l'original—se trouvait-il dans les livrets?—R. Je n'en sais rien du tout, mais on me l'a dit.

Q. Vous ne les avez jamais vus?—R. Jamais.

Q. N'est-ce pas quelques-uns des livrets que vous avez détruits?—R. Non.

M. LISTER.—Ce n'est que le 3 mai que le gouvernement a autorisé d'employer Villeneuve pendant huit ou dix jours; en réalité, il avait été employé depuis la fin de février sans la connaissance du gouvernement et du département.

M. MONCRIEFF.—A la connaissance des employés qui étaient sur les lieux.

M. BERGERON.—Cela peut s'expliquer par le fait que Villeneuve n'a rien à faire durant l'hiver.

M. LISTER.—Il a dit cela.

M. BERGERON.—Je ne pense pas qu'il soit établi que les employés savaient qu'il recevait \$3 par jour de St. Louis.

M. MONCRIEFF.—Le témoin a déclaré qu'il ne leur a jamais dit que Villeneuve était payé par lui.

M. LISTER.—Il ne voulait pas que le gouvernement sût qu'il était là. Dans tous les cas, son nom ne figure pas avec celui des autres hommes.

M. GEOFFRION.—St. Louis le payait parce qu'il n'était pas tenu d'être là. Il n'était pas obligé de faire cet ouvrage; il n'était pas chargé par le gouvernement de le faire.

Par M. Moncrieff :

Q. Voici ce que je veux savoir. Qui attestait le bordereau original qui vous était fourni pour les travaux exécutés au pont Wellington?—R. Parent, Kennedy et Coughlin.

Q. Qui préparait ces bordereaux? A qui étaient-ils donnés?—R. Ils étaient envoyés à mon bureau.

Q. Qu'en avez-vous fait?—R. Je les ai encore.

Q. Tous?—R. Certainement, je les ai tous; j'ai offert de les produire devant la cour de l'Echiquier.

Q. Pas un seul n'a été détruit?—R. Certainement non, car je devais les conserver pour prouver combien j'avais payé, et je préparais mon compte d'après ces bordereaux, et la seule différence était dans les prix. J'ajoutais les prix mentionnés dans ma soumission, comme j'en avais le droit.

Par M. McMullen :

Q. Comment se fait-il que vous ayez obtenu ce contrat? Qui vous a fait savoir comment l'ouvrage allait être fait?—R. En premier lieu, j'ai lu dans les journaux qu'on allait faire ces travaux au pont Wellington, et ensuite j'en ai été informé officiellement en recevant une demande m'invitant à soumissionner.

Q. Qui vous a adressé cette demande?—R. Au meilleur de ma connaissance, je crois que c'est M. Kennedy, et ensuite M. Parent; et après qu'on eut demandé des soumissions, le contrat m'a été adjugé. Le premier contrat a été passé pour les travaux au pont Wellington et à l'écluse n° 1. Lorsque j'ai entendu parler du pont du Grand Tronc, j'ai été voir M. Duncan McIntyre et M. Wainwright, et je leur ai demandé s'ils allaient construire ce pont du Grand Tronc. Ils m'ont répondu que sur les représentations de M. Kennedy ils ne croyaient pas pouvoir le construire dans cet espace de temps. Ensuite j'ai été voir M. Parent, et je lui ai dit: "Allez-vous faire ces travaux sur le même principe qu'au pont Wellington?" Il m'a répondu: "Je n'en sais rien. Je vais soumettre la question à M. Schreiber." C'est ce qu'il a fait au bout de trois ou quatre semaines, et il lui a demandé s'il (Parent) pouvait me donner le contrat de la fourniture de la main-d'œuvre? M. Schreiber a répondu à Parent: "Si M. St. Louis veut fournir les hommes d'après les prix portés dans sa

soumission concernant le pont Wellington, donnez-lui le contrat et exigez un écrit de sa main."

Q. Avez-vous parlé de cette entreprise à quelque membre du gouvernement ?—
R. Non.

Q. Êtes-vous parent de quelque membre du gouvernement ?—R. Oui, J'ai l'honneur d'être le cousin de l'honorable M. Ouimet.

Q. Vous êtes le cousin de M. Ouimet ?—R. Oui, j'ai cet honneur.

Par M. Langelier :

Q. Vous avez dit que M. Douglas, du département des Chemins de fer et Canaux, avait été visiter les travaux de temps à autre jusqu'au mois de mars, et qu'après ce mois il était resté sur les lieux presque continuellement ?—R. Exactement.

Q. Pouvez-vous dire à quelle date du mois de mars il a commencé à y rester d'une manière permanente ?—R. Je crois que c'est vers le milieu, ou le 20, ou le 25 mars. Je crois que la date se trouve dans le rapport des commissaires.

Q. Vous dites maintenant qu'il est resté presque continuellement sur les lieux depuis cette date ?—R. Je crois qu'il y était dans le but de faire rapport à M. Schreiber du nombre des hommes employés.

Q. Donnait-il des ordres ?—R. Je ne dis pas qu'il donnait des ordres aux hommes, mais pendant qu'il était là il m'a dit qu'il était chargé d'envoyer à M. Schreiber un rapport du nombre des hommes employés.

Q. Avez-vous observé une différence entre sa manière d'agir sur les lieux et celle de M. Parent ?—R. Je n'ai remarqué aucune différence.

Q. Il paraissait agir de la même manière ?—R. Il paraissait s'intéresser à ce que l'entreprise fût terminée le 3 mai, comme le faisait M. Parent.

Q. Est-ce le même M. Douglas qui a agi en qualité de commissaire à l'enquête qui a eu lieu à Montréal ?—R. Oui, ainsi que M. MacLeod.

Q. M. MacLeod avait-il été employé aux travaux de la même manière que M. Douglas l'a été ?—R. Je n'ai jamais vu M. MacLeod sur les travaux.

Q. Jusqu'à quel temps M. Douglas est-il resté sur les lieux ?—R. Jusqu'au 3 mai, je crois ; jusqu'à la fin des travaux.

Q. Il n'a pas comparu devant la commission ?—R. Non.

Par M. Moncrieff :

Q. Jusqu'au 19 avril, M. Douglas ne s'est pas occupé des travaux ; il s'occupait de la superstructure des ouvrages en fer ?—R. Douglas n'avait pas besoin de s'occuper des ouvrages en fer ; la *Dominion Bridge Company* en savait assez long pour faire cet ouvrage sans lui.

Par M. Lister :

Q. Pendant combien de temps Douglas est-il resté là ?—R. Il a commencé par venir un couple de fois de temps à autre, et il est resté définitivement le 20 ou le 25 mars, au meilleur de ma connaissance.

Par M. Moncrieff :

Q. Ce doit être le 20 avril ?—R. Eh bien ! il est venu deux ou trois fois, et ensuite il est resté presque constamment.

Q. Après le 20 avril ?—R. Il est venu là non seulement au sujet des ouvrages en fer, mais pour prendre des notes sur le nombre des hommes qui travaillaient et les transmettre à M. Schreiber ; j'en suis positif, et je crois que la correspondance le prouve.

Par M. Tarte :

Q. L'avez-vous vu beaucoup ?—R. Je le rencontrais et j'avais l'habitude de le saluer et de lui dire quelques mots.

Par M. Moncrieff :

Q. Vous avez maintenant les bordereaux de paye originaux ?—R. Oui.

Par M. Tarte :

Q. M. Parent était-il souvent avec lui ?—R. Oui.

Par M. Langelier :

Q. M. Douglas était sur le lieu des travaux le 25 mars. Était-il possible qu'il fût employé un très grand nombre d'hommes sans qu'il en eût connaissance?—R. Non.

Q. En conséquence, s'il y avait un nombre excessif de travailleurs, il a dû s'en apercevoir ?—R. Bien entendu; il était là tous les jours. Je crois que ses instructions étaient de faire rapport à M. Schreiber du nombre d'hommes employés.

Q. Et si les travaux étaient conduits d'une manière extravagante, il doit s'en être aperçu ?—R. Quant à l'extravagance, je pense bien qu'il y en a eu.

Q. Mais s'il y a eu de l'extravagance dans la conduite des travaux, il a dû s'en apercevoir ?—R. Certainement, il était là tous les jours.

Par M. Tarte :

Q. N'importe qui pouvait s'en apercevoir ?—R. Oui.

Par M. Moncrieff :

Q. Pouvez-vous me dire si ces bordereaux de paye sont les originaux ou des copies ?—R. Au meilleur de ma connaissance, ceux qui concernent le pont du Grand Tronc sont des copies des originaux.

Q. Ceux qui concernent le pont du Grand Tronc ?—R. Oui.

M. GEOFFRION.—Je crois que le témoin ne fait pas la distinction entre un duplicata et une copie. On m'a informé qu'ils étaient faits en triplicata.

Par M. Moncrieff :

Q. Celui-ci est-il un original (remettant au témoin un bordereau de paye) ?—R. Je ne peux pas le dire. Si vous vouliez avoir la bonté de demander cette information à Villeneuve ou à Michaud.

Par M. Lister :

Q. Vous aviez une confiance absolue en votre pointeur ?—R. Dans le temps, j'avais trois ou quatre cents hommes qui travaillaient au palais de justice à Montréal, et j'étais très occupé.

Par M. Moncrieff :

Q. Avez-vous détruit les duplicatas ou les originaux de ces bordereaux de paye ?—R. Je crois que ceux-ci sont des copies des livrets des heures de travail, des petits livrets qui ont été détruits.

Q. Ces bordereaux sont préparés d'après les livrets qui ont été détruits ?—R. C'est cela, je ne les ai pas vu copier.

Par M. Lister :

Q. Vous avez fait joyeuse réception aux ingénieurs, n'est-ce pas ?—R. Assurément, je dois vous dire franchement que c'est la même chose partout. J'ai construit l'atelier du Pacifique et la salle d'exercices de Montréal, et nous pouvions prendre un verre de vin sans aller à l'hôtel ou au restaurant.

Par M. Moncrieff :

Q. Avez-vous ici des bordereaux de paye originaux, à part ceux de ces ponts ?
M. GEOFFRION.—Ce portefeuille en est rempli.

M. MONCRIEFF.—Sont-ce des originaux ou des copies ?

M. GEOFFRION.—Ils faisaient quatre ou cinq copies, la seule différence étant que les prix portés sur celles destinées au gouvernement étaient ceux qui étaient mentionnés dans la soumission, et la copie dont on se servait comme bordereau de paye contenait les prix payés aux hommes.

Par M. Moncrieff :

Q. Quels sont ceux-ci?—R. Ce sont les calculs des gages à payer aux hommes. Le gouvernement en a une copie avec le montant porté à son compte, et ceux-ci sont les calculs du montant payé aux hommes.

Q. Ce compte n'est que pour le pont du Grand Tronc et l'écluse n° 1?—R. Je crois que celui qui concerne le pont Wellington a été produit devant la cour de l'Echiquier.

Q. Ceux qui sont maintenant produits sont les bordereaux originaux d'après lesquels vous avez payé vos hommes?—R. Oui.

Q. Et ils ont été copiés par votre teneur de livres d'après les livrets qui ont été détruits?—R. C'est ce que je comprends.

Q. Y a-t-il eu d'autres bordereaux de paye préparés par vous ou par votre teneur de livres d'après ces livrets, à part ceux maintenant produits?—R. Non, je ne le pense pas. Les comptes étaient préparés et envoyés au gouvernement.

Par M. Gibson :

Q. Ce sont les bordereaux de paye d'après lesquels vous avez payé vos hommes?—R. Non, monsieur.

Q. J'ai compris que vous l'aviez dit?—R. C'est un duplicata.

Q. Des feuillets d'après lesquels les hommes recevaient la somme inscrite sur ces bordereaux de paye?—R. C'en est une copie, oui.

Q. C'est bien. Les sommes qui figurent sur ces bordereaux sont celles reçues par vos hommes?—R. C'est ce que je comprends.

Q. Lorsque ces bordereaux de paye étaient préparés, Kennedy, Parent et Coughlin attestaient que le temps inscrit était exact?—R. Oui.

Q. Et vos hommes étaient payés d'après ces bordereaux. Une autre copie était préparée pour le gouvernement, conforme dans tous ses détails quant au temps, mais différente en ce que les prix mentionnés dans votre contrat y étaient inscrits?—R. Oui.

Par M. Geoffrion :

Q. Avez-vous jamais offert de l'argent à Frigon pour les livrets qu'il avait en sa possession?—R. Je sais qu'un homme, dont j'ai oublié le nom, est venu me voir un jour, et il m'a informé que Frigon lui avait dit qu'il avait en sa possession des livrets pour lesquels il demandait \$2,000 ou \$3,000. Je lui ai répondu de dire à Frigon qu'il pouvait faire de ses livrets ce qu'il voudrait, ou les montrer à n'importe qui; que quant à moi j'étais parfaitement convaincu qu'on avait tenu note du temps avec exactitude, et que je n'étais pas disposé à me laisser exploiter.

Q. Vous ne lui avez offert aucune somme d'argent?—R. Pas un sou; non.

Q. En parlant avec Frigon, lui avez-vous jamais dit que vous saviez ou qu'il était à votre connaissance que les listes étaient fausses ou que les livrets des heures de travail étaient falsifiés?—R. Je ne lui ai jamais dit une chose semblable. Je n'ai jamais eu de conversation avec lui au sujet des listes ou des livrets.

Q. Le nommé Ouimet, que vous croyez avoir été nommé pointeur par Ville-neuve, est mort maintenant, n'est-ce pas?—R. Oui, il est mort.

Q. Etiez-vous présent quand il a été interrogé sur son lit de mort par un officier spécial de la cour de l'Echiquier?—R. Oui, j'étais présent.

Q. Vous rappelez-vous ceux qui étaient présents?—R. Il y avait un nommé Brown (un autre avocat), et M. Audet, registraire de la cour de l'Echiquier, M. Geoffrion, M. Emard et le médecin.

Q. Il y avait un médecin qui en prenait soin?—R. Oui.

Q. Pouvez-vous dire dans quel état il était?—R. Il était tellement faible que le médecin était obligé de lui tenir le pouls, et il ne permettait de lui poser des questions que par intervalles.

Q. N'est-il pas vrai que nous avons dû suspendre l'interrogatoire?—R. Oh! je crois qu'il y avait aussi un agent de police secrète.

Q. N'est-il pas vrai que le médecin a ordonné plusieurs fois de suspendre l'interrogatoire?—R. Oui; il faisait suspendre l'interrogatoire et on lui faisait prendre des cordiaux.

Q. Vous souvenez-vous qu'il était convenu qu'après chaque réponse il serait immédiatement interrogé contradictoirement en cas de mort, ou que le médecin refuserait de le laisser interroger?—R. Oui, je m'en souviens fort bien.

Q. En d'autres termes, cet homme n'était-il pas réellement mourant quand il a été interrogé?—R. Certainement. Nous craignons de le voir expirer d'une minute à l'autre.

Q. Avez-vous jamais dit à Frigon combien vous aviez ordonné d'ajouter à vos bordereaux de paye?—R. Non, jamais. M. Frigon n'a jamais rien eu à faire avec moi au sujet de l'entreprise.

Q. Avez-vous jamais mentionné \$8,000 et \$15,000 à ajouter à une liste?—R. Jamais de ma vie je n'ai dit cela.

Q. Vous ne l'avez pas dit?—R. Non.

Q. Vous avez été interrogé au sujet du vin que vous aviez sur les lieux. Vous avez toujours payé vous-même le vin que vous donniez à vos visiteurs?—R. Certainement.

Q. D'où venait ce vin? Vous rappelez-vous le nom de l'épicier?—R. Non.

Q. Vous souvenez-vous qu'un chèque a été donné à Dufresne et Mongenais?—R. Je ne me rappelle pas ces détails.

Q. En ce qui vous concerne et autant que vous pouvez le savoir, le vin qu'on a pu commander et consommer en votre nom a été payé par vous et de vos propres deniers?—R. Mon teneur de livres a dû le payer avec mes propres deniers.

Q. Vous aviez ordonné de le payer avec vos propres deniers?—R. Certainement, avec mon argent.

Q. Avez-vous jamais, en présence de Frigon, détruit un livret que Villeneuve vous avait remis comme ayant été volé à Ouimet?—R. Jamais.

Q. Avez-vous déchiré ce livret vous-même, ainsi que Frigon l'a dit?—R. Jamais.

Par M. Gibson :

Q. Savez-vous qu'il y a eu des plaintes au sujet du nombre d'hommes employés au pont Wellington et au pont du Grand Tronc?—R. Oui, monsieur.

Q. Et que c'est pour cette raison que Douglas a été envoyé sur les lieux? Après son arrivée, a-t-il renvoyé ou recommandé de renvoyer un certain nombre d'hommes?—R. Pas que je sache.

Q. Il n'a pas demandé de réduire le nombre des hommes?—R. Pas à moi, car je n'avais rien à voir dans la réduction du nombre des hommes. Je les fournissais seulement.

Q. Si vos hommes avaient été renvoyés, vous l'auriez su?—R. Sans doute. On en a engagé d'autres plus tard.

Q. On a engagé d'autres hommes après l'arrivée de M. Douglas, qui était envoyé pour mettre fin aux extravagances?—R. Il fallait terminer les travaux pour le 1^{er} mai.

Q. Pendant combien de temps M. Douglas est-il resté sur les lieux?—R. Je ne peux pas préciser le nombre de jours, mais je sais qu'il est venu deux ou trois fois et qu'ensuite il est resté plusieurs semaines.

Q. Il y est resté plusieurs semaines?—R. Oui, vers la fin des travaux.

Q. Il y est resté assez longtemps pour réduire le nombre des hommes s'il y en avait trop?—R. Vous pourriez avoir le nombre de ses visites en vous adressant à l'hôtel Windsor, où il logeait.

Par M. Lister :

Q. Il y est allé deux ou trois fois avant d'y rester continuellement?—R. Oui. Il n'est pas venu à propos du pont en fer.

Par M. Langelier :

Q. Les deux fois que M. Douglas y est allé, a-t-il visité les travaux?—R. Il venait sur les lieux le jour et la nuit.

Q. Je veux dire avant d'y rester permanemment? Vous dites qu'il a commencé par y aller de temps à autre?—R. Oui.

Q. Dans ces deux occasions, a-t-il été sur les lieux pour voir ce qui s'y passait ?
—R. Certainement, il est venu sur les lieux, et, si je me le rappelle bien, je crois qu'un jour il a présenté M. Villeneuve à M. Schreiber.

Par M. Lister :

Q. Était-ce avant d'y venir pour rester permanemment?—R. Je ne suis pas positif au sujet de la date, mais je crois qu'un jour M. Douglas a présenté M. Villeneuve à M. Schreiber comme étant son pointeur, disant que Villeneuve était le pointeur.

Par M. Moncrieff :

Q. Où cette présentation a-t-elle eu lieu?—R. Sur le terrain.

Q. A quelle date?—R. M. Villeneuve ou M. Douglas pourront vous le dire ; je ne m'en souviens pas exactement.

Par M. Tarte :

Q. Étiez-vous présent?—R. Oui.

Par M. Langelier :

Q. De la manière que M. Douglas allait sur les lieux quand il y est resté permanemment, pouvait-il voir comment on vérifiait le temps des hommes?—R. Je ne saurais dire, mais je suppose qu'il pouvait le voir facilement.

Q. S'il avait voulu s'en assurer?—R. Certainement, il pouvait voir si les pointeurs étaient sur les lieux. Il était là quelquefois depuis le matin jusqu'au soir et souvent jusqu'à onze heures du soir.

Par M. Lister :

Q. Et quelquefois de bonne heure le matin?—R. Il se tenait assidûment sur les lieux toute la journée et ensuite le soir.

Par M. Langelier :

Q. Était-il admis à la salle de rafraîchissements?—R. Oh ! quelquefois nous preions un verre de vin.

Par M. Curran :

Q. C'était là que vous aviez coutume de le saluer ? C'était le "salut"?—R. C'est possible.

Par M. Moncrieff :

Q. Je vois que M. Douglas dit dans sa déposition : " M. Villeneuve était, je crois, un employé du gouvernement, et il tenait note du temps pour le gouvernement. Je savais qu'il était employé du gouvernement, et j'ai cru qu'il tenait note du temps des hommes." Vous n'avez rien à dire au contraire?—R. Non.

Par le président :

Q. Lui avez-vous dit qu'il était payé par vous?—R. Non, je n'ai jamais dit cela.

Par M. Moncrieff :

Q. A votre connaissance, ce que je viens de lire est exact?—R. Je le suppose, oui.

Par M. Langelier :

Q. Vous avez dit, il y a un instant, que les employés du gouvernement qui n'ont rien à faire pendant l'hiver ont coutume de travailler pour des étrangers, s'ils en trouvent l'occasion. Je suppose qu'ils ne travaillent pas gratuitement?—R. Assurément, non.

Q. Ils sont toujours payés. M. Douglas voyant Villeneuve sur les lieux, pouvait-il supposer qu'il travaillait gratuitement ?

M. MONCRIEFF.—Il n'est pas régulier de demander à un témoin de supposer quelque chose.

Par M. Lister :

Q. Avez-vous un frère plus jeune que vous?—R. Oui.

Q. C'est un homme d'un commerce agréable autant que vous l'êtes vous-même?
—R. Je n'en sais rien. J'ai un jeune frère qui nous représente à Toronto.

Q. Etait-il intéressé dans l'entreprise?—R. Non.

Q. Etait-il sur les lieux?—R. Il a pu y venir examiner les travaux en qualité de visiteur.

Q. Il vous aidait à régaler les ingénieurs?—R. Non.

(A ce moment le président lit le télégramme suivant):—

“ MONTRÉAL, 1^{er} juillet.

“ A l'honorable G. P. BAKER, M.P.,

“ Président du comité des Comptes publics, Ottawa.

“ Nous n'avons jamais reçu un seul dollar de M. St. Louis ni de qui que ce soit en son nom. Nous ne le connaissons même pas. Nous sommes à la disposition du comité.

“ L. J. TARTE,

“ EUGÈNE TARTE,

“ Propriétaires du journal *Le Cultivateur*.”

FREDERICK HAYTER est assermenté et interrogé:—

Par M. Geoffrion :

Q. Je crois que c'est vous qui avez travaillé avec M. Frigon à vérifier, d'après son livret, le bordereau présenté au gouvernement par M. St. Louis?—R. Oui.

Q. Voulez-vous prendre communication de la liste qui est censée être le bordereau indiquant les heures de travail des conducteurs de voitures à un cheval, du 25 février au 25 mars 1893?—R. Oui.

Q. Et expliquer ce qui a été écrit à l'encre rouge par vous-même, au bas du bordereau?—R. Ces noms au bas du bordereau se trouvent dans le livret du temps des hommes, et ne sont pas portés sur les bordereaux de paye.

Q. Combien y en a-t-il?—R. Huit.

Q. Vous dites que ces hommes sont inscrits dans le livret de Frigon comme ayant travaillé à cette époque, et qu'ils ne sont pas sur les bordereaux de paye?—R. Ils sont inscrits sur le livret de Frigon.

Q. Et ils ne le sont pas sur les bordereaux présentés au gouvernement?—R. Non; ils ne sont pas sur ceux-ci.

Q. Si c'est là le bordereau de paye, ces huit hommes n'ont jamais été payés?—R. Non.

Q. D'après cette feuille?—R. Non.

Q. Combien de journées de travail ces noms représentent-ils?—R. Voici ce que je veux dire: les huit hommes inscrits par Frigon comme ayant travaillé entre 16 à 20 jours chacun, ne sont pas sur notre liste et ils n'ont pas été payés.

M. BERGERON.—Ce qui prouve l'inexactitude du livret de Frigon. Je suppose que vous voulez en venir là.

M. GEOFFRION.—Bien entendu, cela prouve que le livret n'a pas été tenu sur les lieux.

LE TÉMOIN.—Il y a sur cette liste 750 heures qui ont été inscrites dans le livret et qui ne sont pas sur le bordereau de paye.

Par M. Tarte :

Q. Et qui représentent ces huit noms?—R. Oui.

JACQUES VILLENEUVE est assermenté et interrogé:—

Par M. Tarte :

Q. Quelle est votre occupation ?—R. Je suis employé au bureau du percepteur au canal Lachine.

Q. Depuis quand y êtes-vous employé ?—R. J'ai été nommé en février 1891.

Q. Lorsque les ponts sur le canal Lachine ont été construits, vous y avez été employé ?—R. Oui. J'ai été envoyé sur les lieux par M. St. Louis, qui m'a demandé d'être son pointeur, et j'ai commencé à travailler le 10 février et j'ai cessé le 14 mai, je crois.

Q. A quel ouvrage avez-vous été employé ?—R. J'ai commencé par être pointeur pour les tailleurs de pierre au pont Wellington.

Q. Et plus tard ?—R. Plus tard, j'ai été employé comme pointeur au pont du Grand Tronc. Avant que vous me posiez d'autres questions, j'aimerais à dire que lorsque St. Louis m'a nommé, j'en ai immédiatement informé M. Kennedy, qui m'a accepté comme pointeur pour les tailleurs de pierre au pont Wellington, car il en avait la surveillance à cette époque.

Q. Faisiez-vous quelquefois rapport à M. Kennedy ?—R. Non ; M. Kennedy avait un pointeur en chef—Coughlin—qui vérifiait mon livret. Au commencement, Coughlin avait coutume de venir avec moi pour voir à ce que mon travail fût bien fait.

Q. Coughlin venait-il souvent ?—R. Au commencement, nous comparions nos notes.

Q. Voulez-vous dire que vous compariez vos notes avec celles de Coughlin ?—R. Voici comment. J'avais coutume de passer le matin, et Coughlin passait quelquefois après au avant moi, et il venait me rejoindre au chantier et me demandait combien de tailleurs de pierre j'avais, et je le lui disais, et il me répondait : " c'est exact." Un jour, au commencement de l'entreprise, Coughlin a eu près de dix hommes de plus que j'en avais inscrits. Nous en avons reporté quelques-uns sur le compte du gouvernement. M. Desbarats a dit cela lui-même dans la déposition qu'il a donnée ici.

Q. Alors M. Desbarats savait que vous étiez pointeur ?—R. Oui, il devait le savoir.

Q. M. Papineau le savait-il ?—R. Oui, et il savait de plus que j'étais commis au bureau du canal.

Q. M. Kennedy savait-il que vous étiez employé ?—R. Oui.

Q. M. Parent le savait-il ?—R. Oui.

Q. Quelqu'un vous a-t-il présenté à M. Schreiber ?—R. Je crois que c'est à sa première visite à Montréal que j'ai été présenté à M. Schreiber par M. Douglas, qui lui a dit : " C'est le jeune homme qui aide à préparer les bordereaux de paye pour les travaux du pont Wellington."

Q. M. Douglas a-t-il dit que vous étiez un employé du gouvernement ?—R. Je ne sais pas s'il l'a dit à M. Schreiber. Ensuite, lors de la seconde visite de M. Schreiber, vers le milieu d'avril, M. Douglas lui a dit qu'on avait besoin de moi jusqu'à ce que les travaux fussent terminés, parce que le pointeur en chef devait partir le 1^{er} mai, et il y a eu échange de lettres à ce sujet entre M. Parent et M. O'Neil et M. Schreiber, et j'ai obtenu la permission d'être absent du bureau depuis l'ouverture de la navigation jusqu'au 14 mai, et je suis resté à l'ouvrage.

Q. M. Schreiber vous a-t-il demandé comment vous teniez note du temps des hommes ?—R. Non, il ne m'a jamais rien dit. Je le saluais et nous nous donnions une poignée de main, et c'est tout ce qui se passait entre nous.

Q. Voulez-vous expliquer au comité la manière dont vous teniez note du temps des hommes et comment vous en faisiez rapport ?—R. En ce qui concerne les tailleurs de pierre au pont Wellington, j'avais peu à faire, car les hommes n'étaient pas nombreux, mais lorsque les hommes ont commencé les travaux au pont du Grand Tronc, nous avons inscrit le nom de chaque homme en lui donnant un numéro. C'était dans le but de sauver du temps lorsque nous aurions à prendre note des heures de travail. Chaque homme avait un numéro, et en arrivant le matin, vers 6.30 heures, tous les

hommes passaient au guichet et disaient leurs numéros; ensuite ils se rendaient au hangar où les outils étaient déposés, et ils disaient encore leurs numéros pour avoir un pic, ou une pelle, ou n'importe quel outil dont ils avaient besoin. Puis, dans le cours de l'avant-midi, Drolet, mon premier assistant, faisait le tour des travaux et inscrivait les numéros des hommes qui travaillaient. Vers 10 heures, un jeune homme arrivait du bureau de M. St. Louis et copiait les inscriptions que j'avais dans mon livret en cas qu'il m'arriverait de le perdre, et c'était en même temps une garantie pour M. St. Louis qu'il n'y aurait ni fraude ni irrégularités dans les bordereaux de paye.

Q. Aviez-vous des assistants sous vos ordres?—R. Le premier a été Drolet, puis j'ai eu McEwan, Ouimet et Beaudry. Je dirai ici que Frigon, bien qu'il ait dit dans sa déposition qu'il avait tenu note du temps des charretiers pendant plusieurs semaines, ne l'a pas tenu plus de 10 jours en tout, parce qu'il partait le soir et ne revenait que lorsque la besogne était faite le lendemain matin, et il nous fallait faire son ouvrage; et cependant il a dit qu'il avait tenu note du temps des charretiers.

Q. Nous savons cela.—R. Eh bien! je veux seulement corriger la déposition de Frigon.

Q. Qui avait la conduite des travaux au pont du Grand Tronc?—Il m'est très difficile de le dire.

Q. Qui paraissait l'avoir?—R. Trudel; mais les instructions qu'il avait reçues de M. St. Louis lui disaient de s'adresser à l'ingénieur dirigeant ou à M. Kennedy pour demander ce qu'il avait à faire.

Q. Connaissez-vous M. Douglas?—R. Oui.

Q. Pendant combien de temps est-il resté sur le lieu des travaux?—R. Je crois que M. Douglas est venu en mars. Je ne peux pas dire exactement, mais il était là en mars, et la première fois qu'il est venu tous les employés dans la localité savaient qu'il était un officier supérieur du département et qu'il avait le contrôle sur nous tous.

Q. Avez-vous parfois discuté certaines questions avec lui?—R. Avec Douglas? Oui. Le premier jour qu'il m'a été présenté il m'a dit: "Quelqu'un aura à répondre de l'état de choses qui existe ici." Je lui répondis: "Que voulez-vous dire?" "Eh bien! m'a-t-il dit, on agit avec extravagance ici," ou quelque chose comme cela. J'ai trouvé singulier que M. Douglas me fit cette confiance. Plus tard, M. Douglas a renvoyé quelques hommes, mais pas en assez grand nombre pour me faire croire qu'il était sincère quand il m'avait parlé d'extravagance.

Q. Quoi qu'il en soit, il a pris jusqu'à un certain point la direction de l'entreprise?—R. Oui, il donnait des ordres aux employés qui travaillaient au pont du Grand Tronc. Quant au pont Wellington, je n'en sais rien.

Q. Vous a-t-il demandé si vous teniez note du temps des hommes?—R. Oui; je lui ai fait rapport et je lui ai fourni pendant quelques jours le nombre des hommes qui travaillaient, et il doit avoir ces papiers. Il doit les avoir reçus, puisqu'il m'a dit de discontinuer ce travail, parce que j'avais assez à faire sans cela.

Par M. Moncrieff:

Q. A quelle date?—Q. Le 19 avril: c'est la date à laquelle Douglas prétend s'être occupé des travaux au pont, pas avant.

Par M. Tarte:

Q. A votre connaissance personnelle, y a-t-il eu beaucoup d'extravagance?—R. Quant à cela, je pense bien que les hommes voulaient faire durer les travaux aussi longtemps que possible, car c'était en hiver et l'ouvrage était rare, et ils tâchaient de faire durer l'ouvrage jusqu'à l'ouverture de la navigation.

Q. M. Kennedy était-il là?—R. Il était là jour et nuit, ainsi que moi.

Q. Je parle du pont du Grand Tronc?—R. Kennedy n'y venait pas souvent avant d'en avoir reçu l'ordre de la part de M. Schreiber.

Q. Comment prépariez-vous vos bordereaux de paye?—R. Le jour de paye, mes livrets servaient de bordereaux de paye. Michaud en avait une copie. Le vendredi soir, je faisais le calcul des salaires et l'addition de mes livrets et je les envoyais au

bureau de St. Louis, et Michaud lui disait qu'il fallait tant de mille piastres pour payer les hommes lorsque nos livrets s'accordaient et étaient acceptés; puis on préparait des enveloppes, on y mettait de l'argent, et mon livret était apporté sur les lieux en cas qu'un homme réclamerait plus que nous lui devions réellement.

Q. Étiez-vous présent lorsque les hommes étaient payés?—R. J'ai été présent à chaque jour de paye, jusqu'au 14 mai.

Q. M. Parent allait-il souvent au pont du Grand Tronc?—R. M. Parent? Je crois qu'il avait un faible pour le pont du Grand Tronc, parce qu'il avait Kennedy au pont Wellington. Il paraissait s'occuper du pont du Grand Tronc plus que de l'autre.

Q. Allait-il souvent avec M. Douglas?—R. Il voyait M. Douglas tous les jours, je crois.

Q. En réalité, tous les deux s'occupaient davantage du pont du Grand Tronc?—R. Oui; M. Douglas paraissait avoir plus à dire au sujet du pont du Grand Tronc qu'au sujet du pont Wellington.

Par M. Moncrieff :

Q. Vous parlez de ce qui se passait après le 19 avril, lorsque Douglas était là?—R. Oh! non, Douglas était là en mars.

Q. Nous savons combien de fois Douglas y est allé, et combien de temps il y est resté.—R. Eh bien! si vous le savez, pourquoi me le demander?

Q. Combien de fois Douglas a-t-il été là avant le 19 avril?—R. Quelquefois, dans le cours de mars.

Q. Combien de fois en mars, une ou deux fois?—R. Il a dû être là tous les jours quand il est venu en mars. Le gouvernement l'avait envoyé pour visiter les travaux et faire un rapport.

Q. Ne vous occupez pas de cela. Était-il là tous les jours en mars?—R. Parlez-vous de l'époque où il est venu en mars?

Par M. Curran :

Q. Vers quel temps était-ce en mars?—R. Vers le milieu de mars. Dans le cours de mars.

Par M. Tarte :

Q. Savez-vous combien vous payiez aux hommes?—R. Les contremaîtres au pont du Grand Tronc recevaient en moyenne 30 centins par heure.

Q. De qui?—R. De M. St. Louis. C'était pour le travail de jour. M. St. Louis recevait \$4 par jour du gouvernement? C'était une piastre de profit par jour. Quant au travail de nuit, je crois qu'on ajoutait quelques heures au temps fait et St. Louis recevait \$6.

Q. Combien leur payait-il?—R. Il leur payait \$3. Je crois que la nuit on ajoutait cinq heures au temps fait.

Q. Quel était son bénéfice sur ce qu'il payait aux contremaîtres?—R. \$1.50 par nuit, mais c'était pour tous les jours.

Q. Et le dimanche, quel était son bénéfice?—R. Le dimanche, nous leur payions une journée et demie pour une au même taux que la semaine.

Q. Quel était le bénéfice?—R. Un contremaître qui recevait \$3 pour la semaine avait \$4.50 le dimanche, et St. Louis recevait \$8 du gouvernement.

Q. Et la nuit?—R. Il recevait \$4.50 et St. Louis \$12.

Q. D'après sa soumission?—R. Oui.

Par M. Moncrieff :

Q. C'est ainsi que St. Louis préparait son compte?—R. C'est ainsi qu'il avait soumissionné—c'était le prix porté sur sa soumission.

Par M. Lister :

Q. Cela concerne les contremaîtres?—R. Oui.

Q. Parlons des terrassiers, maintenant?—R. Les terrassiers étaient payés comme main-d'œuvre expérimentée. Au pont du Grand Tronc, nous leur payions \$1.50 par jour.

Q. Combien receviez-vous?—R. \$1.85 pour le jour.

Q. \$1.85 pour le jour?—R. Oui.

Q. Et la nuit?—R. La nuit—j'aimerais voir le bordereau des heures de travail et le contrat (les documents sont produits). Je parle maintenant des journaliers expérimentés.

Q. Ils étaient inscrits comme journaliers expérimentés?—R. Non. Nous entendions par journaliers expérimentés les hommes qui ne travaillaient pas au pic et à la pelle.

Q. Parlons des journaliers expérimentés?—R. Ils recevaient \$1.50 par jour. C'était le plus haut prix.

Q. Et combien le gouvernement payait-il?—R. \$1.85.

Q. Ce qui vous donnait un bénéfice?—R. De 35 centins par jour.

Q. Et la nuit?—R. La nuit nous ne leur payions pas plus que dix heures.

Q. Vous leur donniez \$1.50 la nuit. Combien receviez-vous du gouvernement?—R. \$2.

Q. Les charretiers, maintenant?—R. Les charretiers recevaient \$2 par jour.

Q. Combien le gouvernement payait-il?—R. \$2.50 par jour.

Q. Et la nuit?—R. \$3.75.

Q. Le dimanche?—R. \$7.50.

Q. Combien payiez-vous le dimanche?—R. Le dimanche, ils n'étaient payés que pour dix heures et ils recevaient \$2.

Q. Et combien receviez-vous du gouvernement?—R. \$7.50—c'est-à-dire pour la nuit du dimanche.

Q. Et le jour?—R. Le jour nous avions \$5.

Q. Et vous payiez \$2?—R. Non. Nous leur accordions cinq heures de plus le dimanche.

Q. Quel était le bénéfice?—R. Nous leur payions 15 heures, \$3.

Q. Et vous receviez?—R. \$5.

Q. Et les conducteurs de voitures à deux chevaux?—R. Ils recevaient \$4 par jour.

Q. Et vous receviez?—R. \$5.

Q. La nuit?—R. Le même prix. Il y a une erreur dans la soumission.

Q. Le dimanche?—R. Le dimanche nous payions 15 heures.

Q. Ce qui équivaut à combien?—R. \$6.

Q. Et combien receviez-vous?—R. \$10.

Q. Les tailleurs de pierre, maintenant. Combien recevaient-ils?—R. \$2.50 par jour.

Q. Et combien receviez-vous?—R. \$3.30.

Q. Et la nuit?—R.

Par M. Gibson :

Q. Les tailleurs de pierre travaillaient-ils la nuit?—R. Oui, souvent.

Q. Quel était le mode d'éclairage?—R. Nous avions l'éclairage à l'électricité.

Par M. Lister :

Q. Combien les tailleurs de pierre recevaient-ils pour le travail de nuit?—R. Je ne vois aucune inscription ici.

Q. Dites-le de mémoire?—R. Je vois que les maçons étaient payés pour dix heures de travail. Je suppose que les tailleurs de pierre étaient payés de la même manière.

Q. Les tailleurs de pierre étaient payés pour dix heures de travail par nuit, ce qui fait combien?—R. \$2.50.

Q. Et le dimanche, combien leur donniez-vous?—R. Quinze heures.

Q. Ce qui équivaut à?—R. \$3.75.

Q. Et vous receviez?—R. \$6.60.

Q. Et la nuit ?—R. \$9.20.

Q. Et combien receviez-vous par nuit ?—R. Nous leur payions \$3.75.

Q. Et vous aviez ?—R. \$9.20.

Par M. Moncrieff :

Q. C'est ce que vous prétendiez avoir le droit de recevoir ?—R. C'est le contrat.

M. GEOFFRION.—Il fait ses calculs d'après l'interprétation que nous donnons au contrat, et notre compte est basé sur ce contrat.

M. CURRAN.—C'est ce que vous réclamez du gouvernement ?

M. GEOFFRION.—Oui; le gouvernement ne nous a pas payé ce compte.

M. LISTER.—Le gouvernement n'a pas payé d'après ce principe ?

M. MONCRIEFF.—Non, il n'a pas payé.

LE PRÉSIDENT.—Le département conteste la réclamation.

M. GEOFFRION.—Quant aux heures de surcroît et non pas ce qui concerne le travail fait le dimanche.

LE TÉMOIN.—La plupart de ces comptes ont été payés.

Par M. Lister :

Q. Les comptes ont-ils été payés ?—R. La plupart.

Q. Il y a \$60,000 en litige ?—R. Certains comptes ont été payés en entier.

Q. Inscriviez-vous double temps pour les nuits du dimanche ?—R. Oui.

Q. Quel pouvait être le bénéfice ? Combien payiez-vous ?—R. Pour les nuits du dimanche, nous payions à Cousineau 15 heures, ce qui faisait \$6.

Q. Et combien le gouvernement vous payait-il ?—R. \$10.

Q. Ces comptes du 22 avril au 6 mai 1893, comprenant le temps des contre-maîtres au pont du Grand Tronc, ont été transmis au gouvernement ?—R. Oui.

Q. Contenant les prix portés au contrat ?—R. Oui.

Q. Ces comptes ont été payés par le gouvernement ?—R. Quelques-uns de ces comptes ont été payés par le gouvernement.

Par M. Tarte :

Q. Aux prix que vous avez mentionnés ?—R. Oui.

Par M. Moncrieff :

Q. Comment se fait-il que vous sachiez quelque chose à ce sujet; comment savez-vous qu'ils ont été payés en entier ?—R. Parce que j'ai vu St. Louis en préparer les reçus dans le bureau de M. Parent à Montréal.

Par M. Lister :

Q. Ont-ils été renvoyés pour être corrigés ?—R. Ils l'ont été vers la fin des travaux. Lorsque les comptes pour le travail de nuit ont été renvoyés, il y avait une réduction de \$10,000 sur un seul compte, je crois, et une observation à l'encre rouge disant que le gouvernement ne pouvait pas payer ces prix. Lorsque le premier compte pour le travail de nuit a été transmis, le département l'a renvoyé avec une observation en encre rouge au bas disant qu'il fallait déduire de ce compte tant de mille piastres.

Q. Alors, jusqu'à cette époque il n'y avait pas eu de travail de nuit ?—R. Je ne crois pas. Nous pourrions voir ce compte, le département doit l'avoir.

Q. Maintenant, vous avez fourni des rapports à M. Douglas pendant cinq ou six jours après son arrivée sur les lieux ?—R. Oui, monsieur.

Q. Et ensuite il vous a dit de discontinuer ?—R. Oui; il m'a dit que j'étais trop occupé autrement pour avoir le temps de faire ces rapports. Dans le temps, je payais les hommes.

Q. De sorte que vous avez cessé de lui fournir des rapports ?—R. Oui.

Q. A quelle date était-ce ?—R. Je crois avoir cessé de fournir des rapports à M. Douglas le 19 avril.

Q. Étiez-vous employé là lorsque M. Desbarats y était ?—R. Oui.

Q. Vous vous souvenez d'avoir vu M. Desbarats sur les lieux?—R. Oui.

Q. Et vous l'avez vu parler aux contremaîtres?—R. Je l'ai vu parler à Desjardins, le contremaître.

Q. Vous avez su qu'on se plaignait de ce qu'il parlait aux contremaîtres et leur donnait des ordres?—R. Je l'ai seulement entendu dire devant ce comité par M. Kennedy.

Q. Vous n'en aviez pas entendu parler auparavant?—R. Non, monsieur.

Q. Savez-vous quelque chose au sujet du renvoi de M. Desbarats, quand il a été renvoyé?—R. Je ne peux rien vous en dire. Tout ce que je sais, c'est que j'ai été très étonné de voir que M. Desbarats était renvoyé. C'est tout ce que je sais. Je ne connais pas les raisons qui l'ont fait renvoyer.

Q. Vous avez entendu beaucoup parler des livrets des heures de travail d'après lesquels ces comptes étaient préparés?—R. Oui.

Q. Etiez-vous présent lorsque quelques-uns de ces livrets ont été détruits?—R. Non; je dois dire que lorsque la paye était terminée, je remettais ces livrets au commis de M. St. Louis.

Q. Vous remettiez tous les livrets?—R. Tous les miens. Tous les livrets concernant toute espèce de main-d'œuvre étaient remis à M. Michaud.

Q. Ah!—R. Nous avions des livrets pour chaque catégorie de main-d'œuvre, et à chaque paye j'avais coutume d'avoir de nouveaux livrets.

Par M. Moncrieff :

Q. A qui remettiez-vous ces livrets?—R. A Michaud.

Par M. Curran :

Q. Vous aviez de nouveaux livrets tous les quinze jours?—R. Oui.

Q. Tous des livrets neufs?—R. Oui.

Par M. Lister :

Q. En causant avec St. Louis, vous a-t-il parlé de la destruction des livrets?—R. Non; monsieur. Lorsque j'ai donné ma déposition à Montréal, M. Douglas m'a demandé de produire mes livrets devant la commission. J'ai répondu que je les avais remis à M. St. Louis; on l'a fait comparaître et on lui a demandé ce qu'il avait fait de mes livrets. Il a répondu: "Je les ai détruits." C'est tout ce que j'en sais. Je ne savais pas alors qu'ils avaient été détruits. Ce n'est que là que je l'ai appris.

Q. Lorsque vous avez été nommé pointeur en janvier ou février?—R. Le 10 février.

Q....en avez-vous informé le département?—R. J'en ai informé Kennedy; j'étais là avec son approbation. Je ne considérais pas que je travaillais pour le gouvernement, mais pour St. Louis.

Par M. Curran :

Q. Qu'avez-vous dit à Kennedy?—R. Je lui ai dit: "J'ai été envoyé ici pour tenir note du temps des hommes; voulez-vous me le permettre?"

Q. Envoyé par qui?—R. Par St. Louis.

Q. Vous l'avez informé que vous aviez été nommé par St. Louis?—R. Oui; et plus que cela, je crois que St. Louis a recommandé une autre personne pour tenir note du temps, et Kennedy n'en a pas voulu; il était satisfait de m'avoir.

Q. St. Louis dit qu'il en a informé Parent?—R. Je ne parle pas de St. Louis, je parle de moi.

Q. Quoi qu'il en soit, vous l'avez informé que vous alliez tenir note du temps pour St. Louis?—R. Oui.

Par M. Lister :

Q. Il était satisfait, il n'a pas soulevé d'objection?—R. Non, monsieur.

Par M. Tarte :

Q. Coughlin était agréé par Kennedy?—R. Coughlin était censé être le pointeur en chef.

Par M. Curran :

Q. Deviez-vous être sous les ordres de Coughlin?—R. Je devais tenir note du temps pour St. Louis afin de lui permettre de payer les hommes.

Par M. Tarte :

Q. Et Coughlin vérifiait le temps inscrit?—R. Kennedy lui avait dit de vérifier le temps.

Par M. Lister :

Q. Maintenant, quelles étaient les conventions entre vous et St. Louis au sujet de la rémunération à vous payer?—R. Il était convenu entre nous deux que j'aurais 50 centins par heure pendant tout le temps que je serais employé.

Q. Ce qui équivaut à.....?—R. Cela dépendait du nombre d'heures que je travaillais. Michaud tenait note de mon temps, et lorsque le jour de paye arrivait, Michaud me payait.

Q. Vous receviez au moins \$3 par jour?—R. Je recevais en moyenne de \$4 à \$4.50 par jour. Vous devez tenir compte que nous travaillions la nuit.

Par M. Curran :

Q. Vous étiez payé en même temps pour les nuits?—R. Oui.

Q. Quelle était la moyenne par jour?—R. \$4.50.

Par le président :

Q. Aviez-vous double paye pour les dimanches et la nuit?—R. Le dimanche, j'avais double paye. Je prétends que je travaillais assez pour gagner cela.

Par M. Lister :

Q. Qui payait les hommes?—R. Michaud payait les hommes, et je les identifiais avec Coughlin.

Par M. Tarte :

Q. Coughlin se tenait là?—R. Coughlin était là pour identifier les hommes, et j'identifiais les charretiers au pont du Grand Tronc.

Q. Vous ne saviez rien au sujet des livres de St. Louis de plus que ce qui concernait vos livrets?—R. Je ne connaissais rien de plus que ce qui concernait mes propres livrets et les copies de comptes que j'ai préparées pour le département. J'ai fait quelques copies.

Q. Vous dites que M. Schreiber savait que vous étiez employé à ces travaux?—R. Eh bien! Douglas était là pour faire rapport, et il a dû faire rapport que j'étais sur les lieux. M. Schreiber doit connaître les noms des commis employés au bureau du canal.

Q. Et vous receviez un salaire au bureau?—R. Nous étions payés pour les 12 mois en entier.

Q. Combien par mois?—R. \$73.50.

Q. Et vous receviez en moyenne \$4.50 par jour de St. Louis?—R. Oui.

Q. M. St. Louis ne se tenait pas beaucoup sur les lieux?—R. Je dois dire qu'il y venait presque tous les jours.

Q. Règle générale, combien d'hommes en moyenne étaient employés le dimanche?—R. En ce qui concerne les journaliers, il y avait en moyenne trois ou quatre cents hommes.

Q. Combien de conducteurs de voitures à un cheval?—R. Entre 60 et 70, je suppose.

Q. Et le même nombre la nuit?—R. Il y en avait un peu moins la nuit. Il y avait moins d'hommes qui travaillaient la nuit qu'il y en avait le jour.

Q. Ne fournissiez-vous pas en même temps des grues au gouvernement?—R. Il avait \$5 par jour pour les grues à vapeur et \$2.50 pour les grues à bras.

Q. Ces grues appartenait-elles à M. St. Louis?—R. Oui, excepté une qui appartenait à M. Martineau. Il payait \$4 à M. Martineau et il en recevait cinq du gouvernement.

Q. Pour combien de jours avez-vous été payé par le gouvernement pour l'usage de ces grues?—R. Je crois, autant que je peux m'en souvenir, qu'on recevait le même prix le dimanche pour les grues, peut-être plus, je ne saurais le dire.

Par M. Lister :

Q. On a parlé ici d'un cheval et d'un boghei ; qui a fait ce cadeau?—R. Ce n'était pas un cadeau. Le cheval et le boghei ont été achetés par M. Michaud, et le chèque a été payé par la Banque d'Épargne ou une de ses succursales.

Q. Le chèque de qui?—R. Le chèque de M. Michaud sur le bureau principal d'une des banques d'épargne. Nous avons payé \$200 pour le cheval, le harnais et la voiture. Nous avons acheté ce cheval et la voiture pour la raison que je devais être présent quand les hommes commençaient à travailler ou qu'ils cessaient. Les voitures du tramway ne circulaient pas la nuit aussi tard que maintenant, et il me fallait prendre un cocher pour me rendre sur les lieux, et c'était assez dispendieux. M. St. Louis en payait les frais, et je proposai à St. Louis et à Michaud d'acheter un cheval dans l'intérêt commun. Et tout ce que nous payions pour louage de voitures devait être porté à compte du prix du cheval. Les travaux terminés, nous avons vendu le cheval, harnais et boghei pour \$110, et nous avons économisé \$220 ou \$230 en ayant ce cheval.

Q. Dans les dépenses générales, vous portiez le cheval au compte du louage de voitures?—R. Non; au compte des dépenses privées de M. St. Louis. Il y avait un item pour louage de voitures.

Q. Qu'entendez-vous par cette économie de \$220?—R. Si nous n'avions pas eu ce cheval, nous aurions payé \$220 pour louage de voitures.

Q. Vous avez vendu le cheval?—R. Oui, \$110 pour le cheval et le boghei.

Q. Qui a eu cet argent?—R. L'argent a été partagé entre Michaud et moi.

Par M. McMullen :

Q. Les hommes ont-ils fait d'autres cadeaux aux pointeurs?—R. J'ai reçu une montre d'or de la part des tailleurs de pierre. Elle m'a été donnée pour avoir tenu note de leur temps avec exactitude.

Q. D'autres ont-ils reçu des cadeaux?—R. Oui; Coughlin, l'autre pointeur, en a reçu un.

Q. Une montre d'or?—R. Oui.

Q. Et qui encore?—R. Je crois qu'Edward Kennedy, le surveillant, a reçu un cadeau.

Q. Qu'a-t-il reçu?—On m'a dit qu'on devait lui faire un cadeau de \$700, pour lequel j'ai souscrit.

Par M. Gibson :

Q. En espèces?—On me l'a dit.

Q. L'argent a été souscrit?—R. Oui.

Q. Entre les hommes?—R. Au pont Willington.

Par M. McMullen :

Q. Par les hommes qui travaillaient au pont?—R. Quant à ce qui concerne Kennedy, je ne peux pas dire si l'argent a été souscrit seulement par les journaliers, les contremaîtres ou les pointeurs.

Q. Vous étiez teneur de livres pour St. Louis?—R. J'étais pointeur.

Q. Vous n'étiez pas teneur de livres?—R. Non. J'ai fait quelques copies, plusieurs copies des comptes pour transmettre au département.

Par M. Curran :

Q. Savez-vous personnellement que Coughlin a reçu une montre d'or, ou l'avez-vous entendu dire?—R. J'étais présent lorsque la montre lui a été donnée.

Q. Savez-vous personnellement si Kennedy a reçu de l'argent?—R. On m'a dit que M. Kennedy.....

Q. Le savez-vous personnellement? Vous dites que vous avez souscrit: combien avez-vous donné?—R. Cinq piastres. On m'avait donné rendez-vous à un hôtel au coin des rues Saint-Paul et McGill.

Q. La *Western House*?—R. Non, la *Foster House*. On m'y avait donné rendez-vous pour un certain soir.

Q. Y avez-vous été?—R. Non; mais on m'a dit que Kennedy n'avait pas voulu accepter de cadeau.

Q. Avez-vous été remboursé de vos \$5?—R. Non, monsieur.

Par M. McMullen:

Q. Vous ne savez pas ce qu'on a fait des \$700?—R. Non, je n'en sais rien; mais je sais qu'on ne m'a pas remis mes \$5.

Q. Connaissez-vous quelques-uns des autres souscripteurs? Leur avez-vous parlé à ce sujet?—R. C'est M. Scanlon, conducteur des grues, qui m'a demandé de souscrire pour faire un cadeau à M. Kennedy. Il m'a dit qu'il n'y avait que les hommes employés au pont Wellington qui souscrivaient, et il ajouta: "Vu que vous êtes dans le même département que Kennedy, vous devriez souscrire." Je lui demandai combien il fallait souscrire, et il me dit que \$5 suffiraient. Je lui donnai \$2.50 pour moi et \$2.50 pour Michaud, le teneur de livres de St. Louis.

Q. Lui avez-vous jamais demandé plus tard ce que cet argent était devenu?—R. Je ne l'ai jamais demandé à Kennedy ni à Scanlon, mais on m'a dit que Kennedy n'avait pas voulu accepter l'argent. On ne m'a jamais remis mes \$5.

Q. Qui était trésorier?—R. Scanlon.

Q. Vous ne lui avez jamais demandé ce qu'il en avait fait?—R. Non.

Par M. Moncrieff:

Q. Lorsque St. Louis vous a recommandé à M. Kennedy en qualité de pointeur, ce dernier savait-il que vous étiez au service du gouvernement?—R. Oui, monsieur.

Q. Pourquoi St. Louis s'adressait-il à M. Kennedy puisque vous deviez être employé et payé par lui?—R. St. Louis voulait avoir des notes de ce qu'il devait payer aux hommes.

Q. C'est pour cette raison que St. Louis a informé Kennedy que vous alliez être pointeur; c'est parce qu'il voulait avoir des notes de ce qu'il aurait à payer aux hommes?—R. Je le suppose.

Q. Votre temps était-il inscrit sur les bordereaux?—R. Non, monsieur.

Q. De sorte que Kennedy ne pouvait pas objecter, si votre temps n'était pas mentionné dans les rapports faits au gouvernement?—R. Je comprends qu'un employé public ne peut pas recevoir deux salaires du gouvernement, et c'est pour cette raison que j'étais payé directement par St. Louis.

Q. Mais St. Louis a-t-il dit à Kennedy qu'il allait vous payer lui-même, à même ses deniers?—R. Je n'en sais rien.

Q. Vous ne l'avez pas entendu dire?—R. Non. Lorsque j'ai été voir Kennedy, St. Louis n'était pas là, j'étais seul avec Kennedy.

Q. Est-ce vous qui le premier en avez parlé à Kennedy?—R. Non. St. Louis m'avait dit de demander des instructions à Kennedy dans le but de vérifier le temps inscrit, de manière à lui permettre de s'assurer de l'exactitude du nombre des hommes.

Q. Alors, vous avez informé Kennedy que vous alliez être pointeur?—R. Oui, pointeur pour St. Louis.

Q. Vous ne lui avez pas dit que St. Louis devait vous payer?—R. Je ne m'en souviens pas.

Q. Puis vous m'avez dit qu'après avoir rempli un livret indiquant le temps des hommes, vous le remettiez au teneur de livres de St. Louis?—R. J'ai dit que tous les matins un jeune homme du bureau de St. Louis venait sur les lieux prendre une copie de mon livret. Après le jour de la paye, quand les hommes avaient été payés, mes livrets étaient remis à St. Louis.

Q. Et non au gouvernement?—R. J'étais pointeur pour St. Louis. Avant d'aller plus loin, j'aimerais faire une observation.

M. LISTER.—Qu'est-ce ?

LE TÉMOIN.—Eh bien ! voici le président, M. Baker.....

LE PRÉSIDENT.—Nous n'avons pas besoin d'observations de cette nature. Je vais vous dire pourquoi je vous ai parlé. Vous avez dit que vous vouliez corriger la déposition d'un autre témoin. Cependant, faites vos observations.

LE TÉMOIN.—C'est au sujet de la manière injuste dont j'ai été traité par le département depuis que je suis arrivé à Ottawa. J'ai été assigné à comparaître devant la cour de l'Échiquier par O'Connor et Hogg ; j'étais censé être témoin de la couronne. J'ai donné ma déposition devant la cour, j'étais sous serment et je l'ai donnée au meilleur de ma connaissance. En recevant mon assignation, le premier jour de mon arrivée, le constable qui me l'a signifiée m'a donné \$10.

LE PRÉSIDENT.—C'est une question qui est du ressort de la cour de l'Échiquier, et vous aurez à porter votre plainte devant cette cour. Si vous avez à vous plaindre de la manière dont vous avez été traité par le comité, vous pouvez parler.

Par M. Moncrieff :

Q. Relativement aux charretiers qui recevaient \$2.50 par jour, est-ce le prix qu'ils devaient avoir du gouvernement?—R. Oui, pour les voitures à un cheval, et le jour.

Q. Combien St. Louis recevait-il du gouvernement pour ceux qui travaillaient le dimanche?—R. Le dimanche, je crois qu'il recevait \$5 par jour.

Q. Et pour les nuits, le dimanche?—R. \$7.50.

Q. C'est ce que St. Louis réclamait du gouvernement?—R. C'est porté au compte. Au lieu d'inscrire 10 heures, ce qui est la journée du travail, nous mettions 20 heures.

Q. Ainsi, St. Louis recevait \$7.50 du gouvernement pour les conducteurs de voitures à un cheval travaillant la nuit, le dimanche?—R. Oui.

Q. Vous savez que cette réclamation est contestée par le gouvernement comme n'étant pas conforme au contrat?—R. Je ne crois pas. Je sais que la réclamation concernant les heures de surcroît, et les journaliers employés le dimanche est contestée. C'est tout ce dont j'ai entendu parler devant la cour.

Par M. Lister :

Q. Si St. Louis, au lieu de vous engager, vous qui étiez au service du gouvernement, avait engagé une personne qui n'aurait pas été un employé du gouvernement, il aurait porté son salaire au compte du gouvernement?—R. Les autres pointeurs étaient tous portés sur le compte du gouvernement.

Par M. Moncrieff :

Q. Ils y sont en qualité de maçons?—R. Il n'y avait rien de spécifié pour les pointeurs, de sorte que nous avons porté ce que nous leur payions sur les comptes.

Q. Ainsi, vous êtes celui qui inscrivait le temps des pointeurs. En quelle qualité les inscrivez-vous?—R. Dans mon livret, McEwan, Beaudry et Drolet étaient payés pour n'importe quel travail qui valait 25 ou 30 centins par heure. Au lieu d'être là comme contremaîtres, ils agissaient en qualité de pointeurs et de contremaîtres pour constater quels étaient les hommes qui travaillaient. Quel que fût le salaire que nous leur payions, nous l'inscrivions dans mon livret que je remettais ensuite à St. Louis.

Q. De sorte qu'ils étaient inscrits comme maçons?—R. Quelques-uns comme maçons, d'autres comme tailleurs de pierre.

Q. Ainsi, vos assistants pointeurs étaient inscrits sous le titre de tailleurs de pierre et de maçons?—R. Quelquefois sous celui de contremaîtres.

Par M. Emard :

Q. Quels étaient leurs noms?—R. McEwan, Ouimet, Beaudry et Drolet.

Q. C'est tout?—R. Frigon n'a tenu note du temps que pendant quelques jours.

Par M. Moncrieff :

Q. En êtes vous sûr?—R. Je n'ai pas tenu note de tous les jours qu'il a été là.

Q. Il a pu travailler pendant plus de 10 jours?—R. Je jure qu'il n'a pas tenu note du temps pendant plus de 15 jours.

Q. Vous mettez déjà 5 jours de plus?—R. Je dis 10 jours environ, pas plus de 15.

Q. Avez-vous tenu note de son temps?—R. Je le crois, autant que je peux m'en souvenir.

Q. Avez-vous quelque chose à faire voir?—R. Je crois qu'il y a une inscription au nom de Frigon.

Q. Avez-vous quelque chose dans vos livrets qui indique combien de temps il a travaillé en qualité de pointeur au pont du Grand Tronc?—R. Mes livrets ont été détruits.

Par M. Emard :

Q. Qui tenait note du temps des charretiers si Frigon ne s'en occupait pas?—R. Drolet a fait ce travail, ainsi que Ouimet et moi.

Q. Lorsque Drolet faisait cette besogne, faisait-il rapport à vous-même?—

R. J'avais donné l'ordre à mes assistants de faire rapport à moi directement et à personne autre.

Q. Jour par jour?—R. Jour par jour et chaque nuit, aussitôt qu'ils avaient fini. Si un numéro n'était pas présent, j'en prenais note.

Q. M. Frigon a parlé ici d'un livret que vous lui aviez dit avoir été détruit, ou détruit en votre présence, un livret qui, disait-on, avait été volé à Ouimet?—R. Non, monsieur, je n'ai jamais rien volé à Ouimet, ni livret ni autre chose.

Q. Ces livrets ont-ils été détruits en votre présence?—R. Non. Ouimet a dit dans sa déposition donnée à Montréal que tous les livrets avaient été délivrés à St. Louis.

Q. Avez-vous dit à Frigon que le chiffre de quelque bordereau devait être augmenté de manière à rembourser St. Louis de ses souscriptions politiques?—R. Je ne connais pas les secrets de St. Louis.

Q. L'avez-vous jamais dit à Frigon?—R. Non.

Q. M. Frigon a parlé de noms fictifs inscrits sur les bordereaux et a dit que les profits étaient divisés entre vous et lui. Y a-t-il quelque chose de vrai en cela?—

R. Non, monsieur, il n'y a rien de vrai. Je suppose qu'il a voulu parlé de ces huit noms qu'il avait sur son livret. Il peut se faire qu'il ait voulu réclamer l'argent pour ces noms. Ils n'étaient pas portés sur le compte du gouvernement.

Par M. Moncrieff :

Q. Pouvez-vous me dire si Frigon vous montrait ses livrets?—Non, il prenait le nombre que nous avions le matin. Nous avions un cahier et le nombre des hommes y était inscrit, et les numéros étaient portés sur mon livret. On prenait le nombre d'après ces cahiers, et il était inscrit. Je conservais les livrets originaux, et personne autre, concernant tous les travaux au pont du Grand Tronc. Ils ont pu avoir quelquefois des livrets privés, s'ils manquaient de cahiers. Ils inscrivaient les numéros dans des livrets privés, mais la feuille était arrachée et elle m'était remise pour inscription dans mes livrets.

Q. Ces différents pointeurs, ces pointeurs subalternes, vous faisiez rapport tous les matins?—R. Oui, à moi et à personne autre.

Par M. Geoffrion :

Q. Qui était votre officier supérieur?—R. Le percepteur des péages au canal Lachine, M. John O'Neil.

Q. Savait-il que vous travailliez sur le canal?—R. O'Neil en avait été informé, mais s'il avait eu besoin de moi à un moment quelconque, j'aurais été obligé d'aller au bureau et d'y remplir mes devoirs.

Q. D'après l'usage suivi au département, vous êtes obligé de faire rapport si vous ne travaillez pas?—R. Certain hiver, la première année, j'ai travaillé quatre

mois ; mais cet hiver nous n'avons pas été au bureau du tout, excepté pour recevoir nos chèques.

Q. O'Neil vous a-t-il fait mander pendant que vous travailliez là ?—R. Seulement pour recevoir mon chèque.

Par M. Tarte :

Q. Aviez-vous déjà été employé en dehors ?—R. Non ; c'était la première fois.

Par M. Geoffrion :

Q. Maintenant, pouvez-vous dire avec certitude quand les excavations ont été commencées au pont du Grand Tronc ?—R. Puis-je me servir de la déposition de Papineau à ce sujet ?

Q. Non, d'après votre propre connaissance ?—R. Je crois que l'excavation a été commencée vers la fin de février ou au commencement de mars, et comme l'espace était restreint par la circulation ou le passage des trains, et par le fonctionnement des grues, la terre devait être charroyée immédiatement.

Q. La différence entre le pont Wellington et le pont du Grand Tronc est que le premier est un pont de chaussée et l'autre un pont de chemin de fer ?—R. Oui.

Q. Cela diminuait l'espace ?—R. Oui, au pont du Grand Tronc l'espace était restreint.

Q. Savez-vous, à votre connaissance personnelle, si les charretiers ont été immédiatement employés dès que les excavations ont été commencées ?—R. Oui.

Q. A peu près le même nombre qui a été employé pendant une couple de mois ?—R. Oui ; je crois que les charretiers ont commencé à travailler le 2 mars.

Q. Quand vous dites que St. Louis était là presque tous les jours, ne faisait-il que simplement passer ou y restait-il ?—R. Quelquefois il y restait pendant une couple d'heures, regardant de tous côtés et parlant à Kennedy, Parent ou Desbarats.

Q. Restait-il comme un homme qui aurait eu la direction des travaux ?—R. Le seul ordre que St. Louis ait donné à ma connaissance a été de dire aux contre-maîtres de faire travailler les hommes autant que possible. M. St. Louis n'avait aucun contrôle à exercer. De plus, il a aussi dit aux contre-maîtres de recevoir leurs instructions de l'ingénieur ou de M. Kennedy.

Par M. Curran :

Q. Vous souvenez-vous de l'époque où les journaliers ont été transférés ?—R. Je crois que c'était au commencement de mars.

Q. Que les journaliers ont été transférés ? Combien de journaliers ont été transférés à cette époque ?—R. Il devait y avoir au pont Wellington à peu près 800 terrassiers.

Q. Ils y travaillaient déjà ?—R. Oui.

Q. Ils ont été transférés ?—R. Du bordereau de paye de Kennedy au bordereau de paye de St. Louis, de \$1.25 à \$1.50.

Q. Qui a payé les comestibles au bureau ?—R. Les comestibles ont été payés des deniers de M. St. Louis après que les travaux ont été terminés.

Par M. Gibson :

Q. Vous dites que 800 hommes ont été transférés de Kennedy à St. Louis ?—R. Oui, il y en avait plus que cela. Je parle du pont Wellington.

Q. Combien le gouvernement payait-il à ces hommes par jour ?—R. M. Kennedy les engageait à \$1.25.

Q. Quand ils ont été transférés à St. Louis, combien leur payait-il ?—R. Ils recevaient le même prix au pont Wellington, mais au pont du Grand Tronc les terrassiers n'avaient pas généralement \$1.25. Ils recevaient en moyenne \$1.10.

Q. De sorte que les hommes que le gouvernement employait recevaient \$1.25, et les hommes que St. Louis employait recevaient \$1.10 ?—R. Oui.

Q. Lorsque les hommes ont été transférés du pont Wellington, ils recevaient \$1.25 ?—R. Oui.

Q. Quand ils lui ont été transférés, combien St. Louis leur payait-il ?—R. \$1.25.

Q. Les hommes qui avaient été employés par le gouvernement recevaient le même prix que le gouvernement leur avait payé, savoir \$1.25 par jour ?—R. Oui.

Q. Et les hommes que vous engagiez vous-même recevaient \$1.10 ?—R. Oui, \$1.10 en moyenne.

Q. Les bordereaux de paye font voir \$1.10 par jour ou 11 centins par heure ?—Oui.

Q. Vous avez alors porté ces 300 hommes sur le compte du gouvernement à \$1.50 par jour ?—R. Oui.

Q. Le même prix que vous réclamiez pour les autres hommes en vertu du contrat ?—R. Oui, monsieur, le prix porté au contrat.

Par M. Moncrieff :

Q. Que'le était l'occupation de ces 800 hommes quand ils ont été transférés ?—R. Ils travaillaient au pic et à la pelle.

Q. Depuis combien de temps travaillaient-ils pour le gouvernement quand ils ont été transférés ?—Q. Il me faudrait examiner le compte. Je ne peux pas le dire de mémoire.

Q. Quel jour ont-ils été transférés ?—R. Il y a eu une grosse querelle à ce sujet. Kennedy s'est fâché. Il croyait que ce n'était pas juste.

Q. Vous ne vous rappelez pas la date ?—R. C'est à peu près vers le 8 ou le 10 mars que cette querelle a eu lieu.

Le comité s'ajourne.

SALLE DE COMITÉ N° 49.

CHAMBRE DES COMMUNES, 13 juillet 1894.

Le comité se réunit sous la présidence de M. BAKER.

E. H. PARENT est rappelé, assermenté et interrogé :—

Par M. Tarte :

Q. Monsieur Parent, on a dit ici au cours de l'enquête que, durant l'exécution des travaux, vous aviez été presque tout le temps dans un état d'ivresse ou de demi-ivresse. Je désire savoir ce que vous avez à répondre à cette imputation?—R. Eh bien ! je le nie, et non seulement je le nie, mais si j'en avais la permission, je ferais venir ici un grand nombre de témoins qui jureraient que c'est un mensonge et un tissu de faussetés. Après avoir lu les dépositions, j'ai obtenu de quelques honorables membres de la Chambre.....

LE PRÉSIDENT.—Veuillez avoir la bonté de vous restreindre à la question et ne pas accuser de mensonge des témoins qui ont été interrogés. Dites que c'est faux et laissez au comité le soin de tirer ses propres conclusions.

Par M. Tarte :

Q. Vous dites que c'est faux?—R. C'est faux.

Par M. Lister :

Q. Vous saviez que Villeneuve était pointeur en chef?—R. Oui, monsieur.

Q. Vous le saviez?—R. Oui.

Q. Saviez-vous qu'il était employé au canal Lachine?—R. Oui, monsieur.

Q. Recevant un salaire?—R. Oui.

Par M. Haggart :

Q. Était-ce au canal Lachine?—R. C'était au canal Lachine ; le bureau appartient au département des Chemins de fer et Canaux.

Par M. Lister :

Q. Vous êtes-vous informé s'il travaillait en qualité de pointeur pour M. St. Louis ou pour le gouvernement?—R. Je savais qu'il travaillait pour M. St. Louis.

Q. Saviez-vous qu'il était payé par M. St. Louis?—R. Je l'ignorais.

Q. Vous l'ignoriez?—R. Je supposais qu'il serait payé.

Q. Mais vous ne le saviez pas d'après votre connaissance personnelle?—R. Non, monsieur.

Q. Avez-vous demandé à M. St. Louis ce qu'il se proposait de lui payer ou aviez-vous parlé de quelque chose au sujet de cet emploi?—R. Pas un mot.

Q. Avez-vous informé le département à Ottawa que le pointeur en chef était un employé de M. St. Louis ? Ce fait était-il connu du département?—R. S'il le savait ?

Q. Savait-il que Villeneuve était employé à cet ouvrage?—R. Je n'ai pas fait de rapport à ce sujet.

Q. Vous n'avez pas fait de rapport?—R. Excepté à la fin des travaux, quand j'ai demandé de prolonger son temps. J'ai dit au département qu'il avait été employé et j'ai demandé pour lui la permission de l'employer plus longtemps, ce qui a été accordé.

Q. Vous avez dit au gouvernement qu'il avait été employé?—R. Oui.

Q. Et vous avez demandé de le laisser plus longtemps exercer son emploi?—R. Oui.

Q. Avez-vous dit au gouvernement qu'il avait été employé par M. St. Louis?—R. Je ne crois pas avoir mentionné ce fait ; j'ai seulement dit qu'il avait été employé à tenir note du temps des hommes.

Q. Le département vous avait-il chargé de faire des investigations au sujet du mode suivi pour inscrire le temps des hommes?—R. Non, monsieur.

Q. Eh bien! je désire vous demander, en votre qualité d'ingénieur, si c'est le mode ordinairement suivi lorsque la fourniture de la main-d'œuvre est donnée à l'entreprise et doit être payée par le gouvernement, de laisser à l'entrepreneur le soin de tenir note du temps des hommes?—R. Non, ce n'est pas l'usage, et ce ne devrait pas l'être.

Q. Pourquoi?—R. Parce que le gouvernement devrait avoir ses propres pointeurs responsables envers lui et non à des étrangers.

Q. Le gouvernement a-t-il nommé un pointeur quelconque?—R. Il y avait M. Kennedy, qui avait la conduite des travaux en qualité de surveillant, qui nommait son propre pointeur et tout son personnel, et il était censé les employer tous, tant au pont Wellington qu'au pont du Grand Tronc.

Q. Nous avons entendu dire que M. Kennedy était surveillant, surintendant des travaux, et qu'à une certaine époque il avait transféré les journaliers à St. Louis en vertu du contrat?—R. Oui, monsieur.

Q. Jusqu'à cette époque M. Kennedy avait tenu note du temps?—R. Oui, monsieur.

Par M. Haggart :

Q. Quelle explication m'avez-vous donnée ou quelle raison m'avez-vous fournie pour me faire comprendre que les travaux devaient être exécutés à la journée ou à l'entreprise?—R. Cette raison était donnée dans une lettre, un rapport que j'avais transmis au département du temps de M. Trudeau, disant que je croyais qu'il était préférable que la main-d'œuvre fût fournie par un entrepreneur par crainte des grèves. Les hommes travaillant pour le gouvernement et employés directement par le gouvernement seraient, à mon avis, plus portés à se mettre en grève pour faire augmenter les salaires et nous causer des embarras que s'ils étaient employés par un entrepreneur qui avait l'habitude de les faire travailler tout le temps, et c'est pour cette raison que j'ai dit qu'il valait mieux que la main-d'œuvre fût fournie par un entrepreneur.

Q. Avez-vous eu une conversation avec moi à ce sujet après que les soumissions eurent été reçues?—R. Je ne m'en souviens pas.

Par le président :

Q. Venez-vous ici au bureau?—R. Oui, je venais ici au bureau très souvent. Je venais tous les mois.

Par M. Haggart :

Q. Vous ne vous souvenez pas que M. Schreiber vous a fait venir ici; que je refusais d'accepter la soumission pour la main-d'œuvre, et que lui et vous avez eu une conversation avec moi à ce sujet?—R. C'est possible. Je ne m'en souviens pas. Si nous avons eu une discussion, je ne peux pas m'en souvenir.

Q. En vertu de quelle autorisation avez-vous demandé des soumissions pour la main-d'œuvre?—R. En vertu d'une autorisation verbale de M. Trudeau. Je croyais qu'il y avait une lettre, mais il paraît qu'on ne peut pas la trouver, et en conséquence l'instruction a dû être verbale; mais M. Trudeau savait que les annonces étaient parues et j'avais son approbation.

WILLIAM JOHN McEWAN est assermenté et interrogé :—

Par M. Geoffrion :

Q. Vous avez été interrogé de la part du demandeur devant la cour de l'Echiquier, dans la cause de St. Louis vs la Reine?—R. Oui.

Q. Je veux seulement vous demander si vous avez été employé par St. Louis aux travaux du canal Lachine?—R. Oui.

- Q. En quelle qualité?—R. En qualité de contremaître d'abord.
- Q. Où?—R. Aux excavations.
- Q. Vous souvenez-vous à quelle date vous avez commencé à travailler?—R. Le 5 mars.
- Q. Quel jour avez-vous commencé?—R. Le dimanche.
- Q. Êtes-vous arrivé le dimanche matin?—R. Oui.
- Q. Avant le 5 mars, aviez-vous été sur les lieux?—R. J'y suis allé le jour précédent, le samedi.
- Q. Quand, dans la journée?—R. L'après-midi.
- Q. Vous dites que vous étiez contremaître aux excavations?—R. Oui.
- Q. Lorsque vous avez commencé à remplir cet emploi, savez-vous s'il était employé des charretiers?—R. Oui.
- Q. Étaient-ils employés pour aider aux travaux d'excavation?—R. Oui, pour charroyer la terre.
- Q. Lorsque vous êtes arrivé le 5 mars au matin, l'excavation ne faisait-elle que d'être commencée où était-elle rendue à une certaine profondeur?—R. Elle était commencée depuis quelques jours.
- Q. Le samedi précédent, dans l'après-midi, aviez-vous vu que l'excavation était commencée?—R. On y travaillait dans le temps.
- Q. Pour quelle raison étiez-vous allé là le samedi?—R. Pour avoir de l'ouvrage.
- Q. Pour demander de l'ouvrage?—R. Oui.
- Q. Avez-vous vu des charretiers sur les lieux le samedi après-midi?—R. Oui.
- Q. Pouvez-vous nous donner une idée du nombre, s'il y en avait deux, trois ou plus?—R. Il y en avait plus que ce nombre. Je ne peux pas dire exactement, mais il y en avait 15 ou 20, au meilleur de ma connaissance.
- Q. Le samedi?—R. Oui.
- Q. Ce nombre a-t-il augmenté graduellement à mesure que les travaux d'excavation avançaient?—R. Oui.
- Q. Êtes-vous sûr qu'il y avait plus que deux ou trois charretiers le samedi après-midi?—R. Oui.
- Q. Je veux une affirmation précise. Pouvez-vous jurer qu'il y avait plus que deux ou trois charretiers?—R. Oui, il y en avait plus.
- Q. Vous n'étiez pas chargé de les compter?—R. Non.
- Q. Vous n'avez vu que ceux qui étaient sur les lieux?—R. Oui.
- Q. Il est difficile de compter les charretiers, n'est-ce pas? Il y en avait qui portaient, d'autres qui arrivaient?—R. Quelques-uns chargeaient leurs voitures et s'en allaient, d'autres arrivaient avec leurs voitures vides pour les charger.
- Q. Après avoir commencé à agir comme contremaître aux travaux d'excavation, vous avez changé d'emploi?—R. Oui, j'ai été ensuite employé aux piles.
- Q. Avez-vous été nommé pointeur?—J'ai été pointeur plus tard, vers la fin des travaux.
- Q. Pendant que vous étiez contremaître ou pointeur, avez-vous eu l'occasion de tenir note du temps des charretiers?—R. Oui, une couple de matin.
- Q. Quand? Lorsque vous étiez contremaître ou lorsque vous étiez pointeur?—R. Lorsque j'étais pointeur, je crois.
- Q. En quel temps à peu près?—R. Dans le cours d'avril.
- Q. Lorsque vous avez tenu note du temps des charretiers, à qui faisiez-vous rapport?—R. A Villeneuve.
- Q. Avez-vous jamais fait rapport à Frigon?—R. Non.
- Q. L'avez-vous jamais reconnu pour votre officier supérieur, en ce qui concernait l'emploi de pointeur?—Non, monsieur.

Par M. Haggart :

- Q. Pendant combien de jours avez-vous tenu note du temps des charretiers?—R. J'ai pris note du temps des charretiers trois ou quatre fois, je suppose, au meilleur de ma connaissance.
- Q. Avez-vous quelques-uns de ces livrets en votre possession?—R. Non, monsieur.

Q. Quand les avez-vous détruits?—R. Je n'en ai jamais détruit, monsieur Haggart.

Q. Connaissez-vous un nommé Peter Jackson?—R. Oui.

Q. Avez-vous jamais eu une conversation avec lui au sujet de ces livrets?—R. Non.

Q. Jamais?—R. Non, monsieur.

Q. Depuis l'enquête faite à Montréal, vous n'avez jamais eu en votre possession un livret d'heures de travail concernant cette entreprise?—R. Depuis l'enquête, non, monsieur.

Q. En aviez-vous eu auparavant?—R. Oui.

Q. Quand les avez-vous détruits?—R. Je ne les ai pas détruits, monsieur.

Q. Où sont-ils?—R. Ils ont été remis au bureau de St. Louis.

Q. En avez-vous eu quelqu'un en votre possession depuis qu'ils ont été remis au bureau de St. Louis?—R. Non, monsieur; les seuls livrets originaux que j'aie eus, je les ai eus lorsque j'étais pointeur avec Doheny, vers la fin de l'ouvrage, et ces livrets ont été remis au bureau de St. Louis.

Q. En avez-vous des copies?—R. Non.

Q. Aucune?—R. Aucune.

Q. Vous n'avez jamais eu de conversation à ce sujet avec Jackson, qui travaillait à Lachine?—R. Non, monsieur. J'ai souvent causé avec Jackson, mais jamais au sujet des livrets. Je n'ai jamais eu de livrets des heures de travail en ma possession avant la dernière partie des travaux, à la fin des travaux.

Par M. Geoffrion :

Q. Vous les avez laissés quand vous avez été congédié?—R. Oui.

Q. Avez-vous jamais eu de conversation avec Frigon au sujet de ces livrets?—R. Non, monsieur.

ALFRED DROLET est assermenté et interrogé:—

Par M. Geoffrion :

Q. Avez-vous été entendu comme témoin dans la cour de l'Echiquier, dans la cause de St. Louis vs la Reine?—R. Oui.

Q. Quel était votre emploi?—R. Contremaître et pointeur.

Q. Quand avez-vous commencé à travailler pour St. Louis?—R. J'ai commencé à travailler pour St. Louis vers le 10 ou le 11 de février.

Q. Avez-vous commencé comme contremaître ou comme pointeur?—R. J'ai commencé comme journalier.

Q. Quand avez-vous été nommé contremaître?—R. Au meilleur de ma connaissance, je ne crois pas avoir travaillé là quinze jours avant d'être nommé contremaître.

Q. A quelle partie des travaux étiez-vous employé?—R. J'ai commencé à agir comme contremaître aux travaux d'excavations.

Q. A quel pont?—R. Au pont du Grand Tronc.

Q. Avez-vous eu l'occasion de tenir note du temps des charretiers employés au pont du Grand Tronc?—R. J'ai tenu note de tout le travail de nuit. J'ai inscrit quelques heures pour le travail de jour.

Q. Combien de fois avez-vous eu l'occasion de tenir note du travail de jour?—R. Je crois avoir tenu note du travail de jour pendant environ un mois, pour les charretiers. Pendant cette période, je tenais note du travail de nuit et de jour.

Q. Quand vous teniez note du travail, à qui faisiez-vous rapport?—R. A M. Villeneuve.

Q. C'était le premier pointeur?—R. Oui, monsieur.

Q. Avez-vous jamais fait à Henri Frigon rapport des heures inscrites par vous pour les charretiers?—R. J'ai fait presque tous mes rapports à M. Villeneuve.

Q. Quand ce n'était pas à M. Villeneuve, à qui faisiez-vous rapport?—R. Au meilleur de ma connaissance, c'était toujours à M. Villeneuve. Quelquefois, je faisais aussi rapport à M. Ouimet.

Q. Ouimet était aussi un des pointeurs?—R. Oui, monsieur.

Q. Ouimet est mort, maintenant?—R. Oui, monsieur.

Q. Savez-vous si Ouimet avait aussi l'occasion de tenir note des heures du travail des charretiers?—R. Oui, monsieur.

Q. Sur quoi inscriviez-vous les heures de travail?—R. Je les inscrivais sur des feuilles de papier et sur un livret.

Q. Qu'est devenu ce livret?—R. Je l'ai laissé chez moi et il a été brûlé.

Q. C'était un livret qui vous appartenait?—R. Oui, ce livret m'appartenait; il ne contenait que les numéros des hommes.

Q. Les noms des hommes n'y étaient pas?—R. Non.

Par M. Tarte :

Q. Le livret ne contenait rien autre chose?—R. Non. Il ne renfermait que les numéros des hommes dont j'inscrivais les heures de travail, car les hommes étaient désignés par un numéro. Quand M. Villeneuve engageait un homme, il lui donnait un numéro. Je passais sur les lieux des travaux environ deux fois par jour; j'y passais aussi la nuit, deux fois avant minuit et deux fois après.

Par M. Geoffrion :

Q. C'était quatre fois par jour?—R. Non, c'était huit fois. Deux fois dans l'avant-midi, deux fois dans l'après-midi, deux fois avant minuit et deux fois après minuit : huit fois dans les vingt-quatre heures.

Par M. Tarte :

Q. Les autres pointeurs passaient-ils de la même manière?—R. Durant la nuit, j'étais le seul pointeur qui restât là. Je parcourais les lieux pour voir tous les hommes qu'il y avait là.

Q. C'était la nuit?—R. Durant le jour, je faisais la même chose.

Par M. Haggart :

Q. De quelle classe d'ouvriers inscriviez-vous les heures de travail?—R. Des journaliers, des charpentiers et des charretiers de jour.

Q. Vous inscriviez les heures de travail toutes les nuits?—R. Toutes les nuits.

Q. Où preniez-vous le nom des charretiers et sur quoi les inscriviez-vous?—R. Sur un morceau de papier et dans un livret qui m'appartenait, lorsqu'il m'arrivait de ne pas avoir de papier sur moi.

Q. Teniez-vous le temps des hommes régulièrement, chaque jour et chaque nuit?—R. Lorsque j'étais de service, la nuit, j'en prenais note moi-même. Pour le jour, je le prenais à 6.30 du matin et à 1 heure de l'après-midi, et à 6.30 pour le travail de nuit.

Q. Inscriviez-vous régulièrement les heures de travail des charretiers depuis le moment où vous arriviez jusqu'au moment où vous partiez?—R. J'ai inscrit moi-même toutes les heures de travail de nuit.

Q. Pourquoi n'inscriviez-vous pas leurs heures de travail de jour, puisque vous inscriviez les heures de travail des journaliers pendant le jour?—R. Quand j'étais de service, le jour, j'inscrivais les heures de travail des journaliers, des charpentiers et des charretiers.

Q. Pourquoi n'avez-vous pas dit, lorsque vous avez rendu votre témoignage devant la cour, que vous inscriviez les heures de travail de tous les charretiers?—R. Je me rappelle très bien avoir dit en cour la même chose que je dis ici.

Q. Voici votre interrogatoire, par M. Osler :

“Q. Pour quelle classe d'hommes inscriviez-vous les heures de travail?—R. Pour les journaliers et les contremaîtres.

“Q. Il n'y avait ni maçons, ni tailleurs de pierre, ni charretiers?—Q. Oui, j'ai tenu note des heures de travail des charretiers.

“Q. Pour la nuit ou pour le jour?—R. Quelquefois pour le jour, quelquefois pour la nuit.”

LE TÉMOIN : Oui, j'ai inscrit toutes les heures de travail de nuit.

Q. Vous rappelez-vous avoir été invité à rencontrer M. Schreiber à Montréal, le 6 avril, et vous rappelez-vous que votre livret des heures a été examiné au petit bureau du pont?—R. Jamais. Il n'a jamais été question de cela.

Q. Quel salaire receviez-vous?—R. 25 centins par heure.

Q. Comment étiez-vous inscrit sur les bordereaux de paye?—R. Je n'ai jamais examiné les bordereaux de paye, car cela ne me regardait pas. Je n'avais à m'occuper que des travaux.

Q. Comment vous inscriviez-vous sur la liste des heures de travail?—R. Je n'y ai jamais regardé.

Q. En quelle qualité vous inscriviez-vous?—R. En quelle qualité?

Q. Oui.—R. J'étais nommé contremaître et M. Villeneuve m'inscrivait sur les bordereaux comme contremaître.

Q. Sur la feuille volante ou dans le livret dans lequel vous inscriviez les heures de travail, inscriviez-vous vos propres heures de travail?—R. Non.

Q. Mais, si vous n'inscriviez pas vos propres heures de travail, comment étaient-elles inscrites?—R. Mes heures de travail étaient inscrites par M. Villeneuve, lorsque je lui faisais rapport des heures des autres hommes. Quand j'étais de service, la nuit, je donnais à Villeneuve à 6.30 du matin, les heures de travail de tous les hommes qui avaient travaillé durant la nuit.

M. HAGGART.—Je désire produire le bordereau de paye où il figure comme contremaître recevant \$4 par jour.

Par M. Haggart :

Q. Avez-vous été employé par M. St. Louis depuis que les travaux sont arrêtés?—R. Non, monsieur.

Q. Avez-vous, depuis, reçu de l'argent de lui, directement ou indirectement?—R. Non, monsieur.

Q. Qu'avez-vous fait, depuis?—R. J'ai travaillé sur les steamers, sur le quai.

M. HAGGART.—Voici un autre bordereau de paye où il figure comme contremaître de jour recevant \$4 par jour.

M. GEOFFRION.—C'est le rapport du gouvernement au sujet de ce que St. Louis recevait.

M. HAGGART.—Oui, c'est ce que St. Louis a fourni d'après son contrat. Il dit qu'il était son contremaître et qu'il recevait 40 centins par heure.

M. LISTER.—Met-il une somme distincte pour la nuit?

M. HAGGART.—Oui.

M. LISTER.—Et pour le jour aussi?

M. HAGGART.—C'est le travail de nuit, dans l'un et l'autre cas. Il porte la chose absolument comme travail de nuit.

Par M. Lister :

Q. Étiez-vous payé pour le jour et pour la nuit?—R. J'étais payé pour le temps pendant lequel je travaillais. Quand je travaillais le jour, j'étais payé pour le jour; quand je travaillais la nuit, j'étais payé pour la nuit.

Q. Combien l'heure, en moyenne?—R. 25 centins l'heure, et le prix porté au compte du gouvernement par M. St. Louis est de 40 centins l'heure.

Par M. Haggart :

Q. Depuis le 25 février jusqu'au 25 mars, vous paraissez avoir travaillé toutes les nuits?—R. Oui, monsieur.

Q. Et toute la nuit et tout le jour, le dimanche?—R. Je n'ai jamais perdu une heure, depuis le jour où j'ai commencé à travailler jusqu'au jour où je suis parti.

Q. Alors, d'après ce bordereau, M. St. Louis veut se faire payer du gouvernement, pour vous, \$8 par jour, le dimanche?—R. Je ne sais rien à ce sujet, monsieur. M. St. Louis m'a payé ce qu'il était convenu de me payer. Je ne connais rien de ses affaires.

Q. Vous mettez en tout 12 heures par nuit? Vous ne preniez pas de rafraîchissements et vous ne vous absentiez pas du tout?—R. Non, monsieur. J'ai vingt-neuf ans, et jamais je n'ai pris un verre de vin ou de liqueurs.

Q. Ne quittez-vous pas l'ouvrage pour prendre vos repas?—R. Non; tout ce que je puis me rappeler, c'est qu'une fois j'ai quitté l'ouvrage parce que j'avais oublié d'apporter mon repas, et il était minuit.

Q. A part ces 12 heures que vous passiez là, la nuit, si je vous ai bien compris, vous visitiez les travaux quatre fois par jour, dans le but d'inscrire les heures de travail?—R. Je visitais les travaux quatre fois par jour quand j'étais de service de jour.

M. HAGGART.—J'ai compris que le témoin avait dit—je puis me tromper—que chaque jour et chaque nuit, il visitait les travaux quatre fois par jour et quatre fois la nuit.

M. GEOFFRION.—C'est aussi ce que j'ai compris.

Par M. Geoffrion :

Q. Je ne sais pas si je vous ai bien compris, mais avez-vous été pointeur en même temps le jour et la nuit?—R. Quand j'étais pointeur le jour et la nuit, je ne visitais pas les travaux huit fois, parce que je n'avais pas le temps de le faire. Je commençais à 6.30 du matin et je terminais à 8.30 ou 9 du soir.

Par M. Haggart :

Q. Pendant tout le temps que vous avez été employé aux travaux, avez-vous inscrit les heures de travail de jour comme les heures de travail de nuit? Comment inscrivez-vous les heures de travail de jour, puisque vous travailliez la nuit?—R. Quand j'inscrivais les heures de travail de jour et de nuit, j'étais là à 6.30 du matin, et quand je partais, à 8.30 ou 9 heures du soir, quelque autre pointeur était là pour me remplacer.

Q. Mais toutes vos heures de travail figurent comme heures de nuit sur les bordereaux?—R. Quand j'inscrivais les heures de travail pour le jour et la nuit, à 6.30 du matin, j'inscrivais les heures pour le travail du jour. Puis, je les inscrivais à 1 heure de l'après-midi; et je les inscrivais à 6.30 du soir pour l'équipe de la nuit qui devait commencer à travailler à 7 heures. Alors il y avait un autre homme qui me remplaçait pour les heures à inscrire à minuit.

Q. Sur nos bordereaux de paye, vous figurez comme ayant toujours travaillé pendant 12 heures de nuit: travaillez-vous depuis 6 heures du soir jusqu'à 6 heures du matin?—R. Lorsque j'étais de service de nuit, je travaillais constamment depuis 6 heures du soir jusqu'à 6 heures du matin.

Par M. Curran :

Q. D'après le bordereau de paye, vous ne paraissez pas avoir manqué une seule nuit, depuis le moment où vous avez commencé à travailler jusqu'à ce que vous ayez cessé.—R. C'est parce que, quand j'étais employé au service du jour, mon nom n'était pas changé sur la liste de nuit. J'ai été porté sur la liste de nuit pendant tout le temps, bien que, parfois, j'aie été de service de jour. Cela ne faisait aucune différence. Je travaillais pendant le jour le même temps que je travaillais pendant la nuit.

Q. Comment le savez-vous?—R. Parce que M. Villeneuve me l'a dit.

Par M. Haggart :

Q. M. Villeneuve vous a dit que vous étiez porté sur la liste de nuit lors même que vous n'étiez pas là pendant la nuit?—R. Quand j'étais là pour le service de nuit et de jour, cela ne pouvait faire aucune différence. On pouvait me mettre sur la liste de nuit ou de jour. Il m'a donné tout mon temps. Quand j'étais de service de jour, vu qu'il n'y avait aucune différence, il laissait mon nom sur la liste de nuit, car j'inscrivais les heures de travail de l'équipe de nuit.

M. TARTE.—Il veut dire que cela ne faisait aucune différence pour lui. Il recevait le même salaire.

Par M. Moncrieff :

Q. Entre le 26 mars et le 21 avril, avez-vous travaillé 10 ou 12 heures?—R. Il serait difficile de dire combien j'ai travaillé d'heures, parce que j'étais toute la journée à l'ouvrage. Parfois, j'avais seulement 3 ou 4 heures pour dormir, et alors j'allais me coucher.

Q. Entre ces dates, le 26 mars et le 21 avril, prétendez-vous dire que vous avez travaillé chacune de ces nuits et chacun de ces jours?—R. Je ne saurais dire cela, parce que, d'abord, j'ai été pendant quelque temps sur la liste de nuit. Je ne me rappelle pas jusqu'à quelle date, mais je crois que c'est jusqu'au commencement ou au milieu d'avril.

Q. De fait, avez-vous travaillé durant toutes les nuits, entre le 26 mars et le 21 avril?—R. Comme je l'ai déjà dit, je n'ai jamais manqué de me trouver là pendant une heure, que je fusse de service de nuit ou de jour.

PATRICK COUGHLIN est assermenté et interrogé:—

Par M. Tarte :

Q. En quelle qualité étiez-vous employé aux travaux?—R. J'étais premier peintre au pont Wellington.

Q. Et c'est en cette qualité que vous avez signé tous les bordereaux de paye?—R. Tous les premiers bordereaux de paye.

Q. Tant pour les travaux du pont Wellington que pour ceux du Grand Tronc?—R. Pour le pont Wellington.

Q. Vous n'avez pas signé pour le pont du Grand Tronc?—R. J'ai signé pour le pont du Grand Tronc simplement parce que l'on m'a dit de signer.

Q. Pour quelle raison?—R. Le surintendant m'a dit de signer.

Q. M. Parent?—R. M. Kennedy.

Q. M. Kennedy vous a dit de signer?—R. Oui.

Q. Quelle raison vous a-t-il donnée pour vous faire signer ce bordereau?—R. Aucune raison quelconque; seulement il m'a présenté les bordereaux de paye et m'a dit de les signer, et je les ai signés.

Q. Avez-vous été aux travaux du Grand Tronc pour constater les heures de travail?—R. Je ne les ai comptées qu'au commencement des travaux du Grand Tronc; je ne les ai plus comptées ensuite, et je n'étais pas disposé à le faire. Il y avait un peintre au pont du Grand Tronc.

Q. Avez-vous vu M. Douglas aux travaux du Grand Tronc?—R. Oui, j'ai vu M. Douglas aux travaux des deux ponts.

Q. Combien de fois?—R. Vers la fin des travaux; je n'ai pas remarqué le nombre de fois que je l'ai rencontré pendant que j'inscrivais les heures de travail.

Par M. Haggart :

Q. Etes-vous l'un des peintres à qui, je crois, l'on a demandé d'aller rencontrer M. Schreiber vers le 6 avril?—R. J'étais dans le bureau quand M. Schreiber est venu vers cette date.

Q. Que vous a-t-il demandé?—R. M. Schreiber voulait voir les livrets et les listes des ouvriers.

Q. Les aviez-vous alors pour jusqu'au 6 avril?—R. Oui; ils étaient alors dans le bureau, et M. Schreiber les a examinés.

Q. Les livrets? Vous a-t-il interrogé relativement à la manière dont vous teniez ces livrets?—R. Oui; il m'a posé des questions. Je ne me rappelle pas exactement, aujourd'hui, ce qu'elles étaient—il y a si longtemps de cela—mais je lui ai donné les explications dont il avait besoin, autant que je m'en rappelle aujourd'hui.

Q. Vous l'avez porté à croire, je suppose, que tout était correct quant au temps?—R. Oui; je sais que le temps enregistré aux travaux du pont Wellington était exact.

Q. Vous ne savez rien de ce qui concerne l'autre pont, bien que vous l'avez certifié. Vous l'avez certifié à la demande de M. Kennedy?—R. Pour les travaux du Grand Tronc?—oui.

Q. Sans savoir si les hommes étaient ou n'étaient pas là?—R. Sans savoir si les hommes étaient ou n'étaient pas là. On m'avait dit de le faire. Mais en ce qui a trait au pont Wellington, je sais que le temps y a été enregistré avec exactitude.

Par M. Geoffrion :

Q. Avez-vous demandé des renseignements à Villeneuve, au sujet du pont du Grand Tronc?—R. Au commencement, j'avais coutume de compter les maçons qui travaillaient au Grand Tronc, pour transmettre l'état à M. Desbarats; mais ce n'était pas pour compter leurs heures de travail; il était entendu que c'était pour donner à M. Desbarats une idée du nombre d'hommes employés aux travaux à cette époque en particulier.

Q. Communiquez-vous aussi ces renseignements à Villeneuve?—R. Au début, nous avons comparé nos états plusieurs fois.

Q. Parent vous a-t-il jamais dit de signer ces bordereaux du Grand Tronc?—R. Non, monsieur.

Par M. Langelier :

Q. M. Parent vous a-t-il demandé de lui donner un état des heures de travail des hommes qui étaient sous votre surveillance?—R. De lui faire un rapport?

Q. Oui.—R. Une fois, M. Parent m'a demandé un rapport au sujet du nombre des hommes et je lui ai dit qu'il devrait voir M. Kennedy. M. Parent m'a alors dit : "Je crois comprendre que Kennedy vous a dit de me refuser un état des heures de travail." J'ai rappelé M. Parent et lui ai dit : "Je veux que vous compreniez bien que Kennedy ne m'a pas dit de refuser des renseignements à qui que ce soit; mais il dit que tous ceux qui désirent avoir des renseignements relativement aux travaux doivent s'adresser à lui et non à un employé."

Q. Cependant, vous n'avez pas donné à Parent les renseignements qu'il demandait; vous l'avez renvoyé à Kennedy?—R. Oui.

L'AUDITEUR GÉNÉRAL.—Je puis expliquer que ce mode de certificat vient du bureau de l'audition. Je croyais que ce mode de certificat était parfaitement sûr, pourvu que l'employé fût intelligent et honnête; que nous aurions la certitude absolue que les travaux seraient fidèlement exécutés, et que de bons matériaux seraient fournis; et si l'on peut trouver une justification pour une pareille conduite des employés du gouvernement, alors, il faut trouver quelque autre moyen de faire ce travail. Nous visons tous au même but, au même objet.

J'aimerais signaler à l'attention du gouvernement la position dans laquelle nous nous trouvons. Ce mode de contrôle a été appliqué assez longtemps, et je n'aimerais pas que le comité supposât qu'après avoir entendu ces témoignages, je me contenterais du même genre de certificats. J'aimerais savoir s'il n'y a pas de meilleure méthode que l'on pourrait recommander au comité.

M. LISTER.—Une meilleure méthode se présente à mon esprit. Quand les travaux sont faits de cette façon, le gouvernement devrait avoir son propre pointeur.

L'AUDITEUR GÉNÉRAL.—Coughlin remplissait ces fonctions pour le gouvernement.

LE TÉMOIN.—J'ai été nommé par M. Kennedy.

M. LISTER.—Il ne semble pas que ce soit une protection, alors, si l'employé du gouvernement certifie du temps au sujet duquel il ne connaît rien.

Le témoin est alors congédié.

E. H. PARENT est rappelé et interrogé :—

Par M. Tarte :

Q. Vous avez déjà été assermenté?—R. Oui.

Q. Vous avez entendu le témoignage que vient de rendre Coughlin?—R. Oui.

Q. M. Kennedy a déclaré, l'autre jour, que vous lui aviez dit de signer le bordereau de paye du Grand Tronc: l'avez-vous fait ou non?—R. J'ai dit à M. Kennedy

Q. Répondez à la question?—R. Non, je ne lui ai jamais dit de signer. Je n'aurais pas signé les bordereaux de paye avant qu'il les eût signés lui-même et qu'il eût pris la responsabilité de les signer avec Coughlin. Je ne prendrais pas la responsabilité de signer un bordereau de paye. S'il n'avait pas voulu les signer, je ne les aurais pas signés.

Q. Saviez-vous, à l'époque où vous avez parlé à Kennedy, que vous n'aviez pas de pointeur, et que M. Kennedy n'en avait pas non plus?—R. Non, monsieur; j'étais sous l'impression que M. Coughlin tenait note des heures de travail, et c'est pourquoi M. Kennedy m'a dit un jour: "Je ne serais pas assez dindon pour certifier des bordereaux de paye si je ne tenais pas note du temps des hommes avec soin."

Q. Vous avez débattu cette question avec Kennedy?—R. Oui, ainsi qu'avec Papineau.

Par M. Hoggart :

Q. Coughlin avait, au-dessous de lui, un personnel de cinq ou six hommes, n'est-ce pas?—R. Oui. J'étais sous l'impression qu'un de ces hommes tenait note des heures de travail au Grand Tronc. Il était compris qu'il en devait être ainsi. C'est pourquoi il signait les bordereaux de paye. Je n'ai jamais prétendu qu'il devait signer les bordereaux de paye sans savoir ce qu'il allait signer. J'ai dit: "Non je ne signerai pas les bordereaux de paye avant que vous les ayez signés vous-même."

Q. Est-ce qu'il y a eu quelque difficulté au sujet de votre signature des bordereaux de paye, avant de signer?—R. Une fois, je crois. Un jour, le bordereau m'a été envoyé pour que je le signe, ou il m'a été envoyé sans la signature de M. Kennedy, et tout devait être correct. J'ai répondu: "Non, il n'y a pas de 'correct' à ce sujet. Que Kennedy signe le bordereau et je le signerai ensuite. Je ne le signerai pas avant qu'il le signe lui-même. Il doit en certifier l'exactitude."

Q. Vous n'avez signé aucun bordereau de paye avant qu'il fût certifié par Kennedy ou par Coughlin?—R. Non, monsieur, je n'en ai jamais signé. M. Kennedy a beaucoup insisté sur sa grande honnêteté.....

LE PRÉSIDENT.—Nous n'avons pas besoin d'observations de cette nature.

LE TÉMOIN.—Je veux dire que, moi aussi, j'ai été honnête; je n'ai pas reçu un seul centin.

Par M. Lister :

Q. Vous n'avez rien reçu?—R. Je n'ai rien reçu.

Par M. Langelier :

Q. Vous connaissez Douglas, l'ingénieur des ponts du département des Chemins de fer et Canaux?—R. Oui.

Q. A-t-il été à Montréal durant la construction des deux ponts—le pont Wellington et le pont du Grand Tronc?—R. Oui.

Q. Quand a-t-il été à Montréal, la première fois?—R. Il y a été, pour la première fois, au mois de février—pendant peu de temps.

Q. Puis, quand y est-il retourné?—R. Il est revenu pendant les six dernières semaines. C'est là ce dont je me souviens; je n'ai pas pris note des dates.

Q. Puis il y est demeuré en permanence pendant à peu près six semaines?—R. C'est ce dont je me souviens—oui.

M. HAGGART.—Tout le temps que M. Douglas a été là appert au dossier.

Par M. Langelier :

Q. A-t-il pris quelque intérêt à l'exécution de ces travaux? A-t-il visité les travaux?—R. Oui, il a visité fréquemment les travaux. Il y a pris intérêt.

Q. Il a pu voir ce qui se passait là, je suppose?—R. Oui, incontestablement.

COLLINGWOOD SCHREIBER est rappelé et interrogé:—

Par M. Moncrieff :

Q. Au cours de l'exécution des travaux, avez-vous su que Villeneuve était salarié par St. Louis?—R. Non, je ne me rappelle pas l'avoir vu là. S'il dit que je l'y ai vu, je l'ai vu, il n'y a aucun doute. Je ne me rappelle pas l'avoir vu.

Q. Vous n'avez jamais compris, avant que tous les travaux fussent terminés, qu'il recevait un salaire de St. Louis?—R. Pas le moins du monde—d'aucune façon. Je crois que ma lettre à Parent l'indique.

F. X. TRUDEL est assermenté et interrogé:—

Par M. Tarte :

Q. Vous avez été employé aux travaux du pont du Grand Tronc?—R. Oui.

Q. En quelle qualité?—R. Comme contremaître.

Q. Sous les ordres de qui travailliez-vous?—R. Sous les ordres de M. Kennedy.

Q. Est-ce M. Kennedy qui vous a mis à l'ouvrage?—R. J'ai été présenté à M. Kennedy comme contremaître par M. St. Louis.

Q. Qui vous a mis à l'ouvrage?—R. M. Kennedy.

Q. Quelle partie des travaux aviez-vous à surveiller?—R. Les travaux en général, pour ainsi dire.

Q. Sur quel pont?—R. Au pont du Grand Tronc.

Q. De qui avez-vous pris vos ordres pendant tout le temps qu'a duré l'exécution des travaux?—R. Toujours de M. Kennedy, quand quelque chose m'embarassait.

Q. Avez-vous eu beaucoup de peine à obtenir ce dont vous aviez besoin pour l'exécution des travaux?—R. J'ai eu des embarras et des difficultés depuis le premier jour jusqu'au dernier.

Q. Quel est le premier jour de votre arrivée?—R. Je n'ai pas pris note de la date exacte, mais c'était au commencement de février.

Q. Avez-vous vu souvent M. Douglas sur les lieux où se faisaient les travaux?—R. Oui, je l'ai vu très souvent.

Q. Avez-vous eu avec lui quelque conversation au sujet des travaux?—R. Aucune conversation importante; des conversations insignifiantes.

Q. Combien aviez-vous d'hommes sous vos ordres?—R. Cela variait. Nous avons commencé avec un certain nombre d'hommes; et ce nombre a été augmenté à mesure que les travaux l'exigeaient.

Q. Si les travaux avaient été dirigés autrement, ils auraient coûté beaucoup moins?—R. Oui, pour plusieurs choses.

M. HAGGART.—Il n'y a aucun doute là-dessus; cela est admis.

Par M. Tarte :

Q. Avez-vous vu M. Parent sur les travaux?—R. Oui, souvent.

Q. Était-il sobre ou ivre?—R. Je l'ignore; il m'a parlé seulement deux ou trois fois.

Le témoin est congédié.

M. HAGGART.—Je désire produire l'interrogatoire de M. St. Louis, dans la cause de St. Louis vs la Reine, devant la cour de l'Echiquier, ainsi que les témoignages pris devant la cour de l'Echiquier, dans la même cause.

(Cotés comme pièces nos 32 et 33.)

Le comité s'ajourne.

SALLE DE COMITÉ N° 49.

CHAMBRE DES COMMUNES, 14 juillet 1894.

Le comité se réunit sous la présidence de M. BAKER.

La déposition de J. A. Ouimet, pointeur, est produite par M. Emard et cotée comme pièce 34.

LE PRÉSIDENT.—Le greffier m'informe que les livrets dont a parlé M. Frigon, l'autre jour, comme étant à Washington, ont été reçus accompagnés d'un compte, de \$10.80 pour frais de transport.

M. GEOFFRION.—Je ne le crois pas. Le paquet est marqué \$10, C.O.D. (payables sur livraison). Les 80 centins sont pour les frais de transport.

HENRI FRIGON est rappelé et interrogé de nouveau :—

Par le président :

Q. Vous avez déjà été assermenté, M. Frigon?—R. Oui, monsieur.

Par M. Haggart :

Q. Vous avez entendu McEwan donner son témoignage, hier. Savez-vous à quelle époque il a commencé à être employé aux travaux?—R. Pas exactement, mais il est venu après moi. Lorsqu'il est arrivé, il ne connaissait pas du tout St. Louis ni Villeneuve; c'est moi qui l'ai présenté. C'était vers le milieu de mars.

Q. Voulez-vous examiner ces livrets? Est-ce que ce sont ceux dont il a été question dans votre témoignage de l'autre jour—les livrets originaux du temps des hommes?—R. Oui. Ce sont les premiers livrets du temps des hommes, les livrets que je tenais à cette époque.

[Les livrets sont produits et cotés comme pièces nos 35 et 36.]

Q. Les avez-vous comparés, depuis qu'ils sont arrivés, avec ceux que vous avez produits comme copies? Est-ce que ce sont des copies exactes?—R. Oui.

Q. Vous ne doutez pas que ce soit une copie exacte?—R. Non.

Par M. Geoffrion :

Q. Monsieur Frigon, vous dites que ces deux livrets—les deux livrets maintenant produits—ont été entièrement écrits par vous?—R. Oui, monsieur.

Q. Tout ce qu'ils renferment a été écrit par vous?—R. Tout, à moins que M. Villeneuve n'y ait ajouté quelques noms; mais je l'ignore.

Par M. Tarte :

Q. Villeneuve a eu les livrets?—R. Non, monsieur, ils ont toujours été en ma possession depuis que les travaux sont terminés.

Par M. Geoffrion :

Q. Depuis que les travaux sont terminés?—R. Depuis que les travaux sont terminés.

Q. Pendant les travaux, vous les laissiez entre les mains de Villeneuve, pour qu'il les copiât?—R. Oui.

Q. Vous aviez l'habitude de faire rapport tous les jours?—R. Pas tous les jours; quelquefois tous les jours, et d'autres fois tous les deux ou trois jours.

Q. Pas plus que tous les deux ou trois jours?—R. Je ne me le rappelle pas exactement, peut-être tous les quatre jours.

Q. Est-ce que l'extrême limite serait quatre jours?—R. Je ne le sais pas exactement, je ne puis pas me le rappeler.

Q. Avez-vous fait rapport au moins une fois par semaine?—R. Oui.

Q. Vous en êtes sûr?—R. Oui, autant que je puis me le rappeler.

Q. Au cours de votre premier témoignage, vous avez donné deux réponses contradictoires. A l'honorable M. Haggart, vous avez répondu que vous faisiez rapport à M. Villeneuve tous les quinze jours, et quand je vous ai interrogé, vous avez dit tous les jours ou tous les deux jours. Laquelle des deux réponses est exacte?—R. J'ai voulu dire que je faisais un rapport tous les quinze jours pour le jour de paye; mais que durant la quinzaine, je faisais rapport tous les jours, et quelquefois tous les deux, trois ou quatre jours.

Q. Ainsi, comme question de fait, quand je vous ai demandé: "Combien de fois faisiez-vous rapport à M. Villeneuve?" vous avez répondu: "Tous les deux ou trois jours, quelquefois tous les jours." Est-ce exact?—R. Oui; l'autre réponse est aussi exacte; je faisais aussi rapport tous les quinze jours.

Q. Prenez le premier livret, par ordre de date, pièce n° 36. Dois-je comprendre que vous avez commencé à inscrire les noms des hommes qui étaient engagés?—R. Oui, certainement.

Q. Ouvrez votre livret et notez-les dans l'ordre où vous les avez numérotés.—R. Oui, monsieur.

Q. Ensuite, chaque jour, une fois ou deux fois par jour au moins, comme vous l'avez dit, vous alliez à l'endroit où se faisaient les travaux et notiez les hommes à l'ouvrage?—R. Oui, monsieur.

Q. Quand vous alliez sur les travaux pour prendre ces notes, emportiez-vous ce livret avec vous?—R. Oui, monsieur; j'avais quelquefois ce livret et quelquefois j'avais une feuille de papier; je prenais note du nombre d'ouvriers, puis je revenais inscrire la chose dans mon livret.

Q. Mais quand vous n'aviez pas de livret, reveniez-vous au bureau le même jour pour faire ces inscriptions dans votre livret?—R. Oui, monsieur.

Q. Faisiez-vous tous les jours les inscriptions pour chaque rapport? Lorsque vous n'aviez pas le livret, faisiez-vous les inscriptions le même jour ou le lendemain matin au plus tard?—R. Le même jour ou le lendemain matin au plus tard.

Q. Et vous ne faisiez pas d'inscription, pour le second jour, sans faire l'inscription pour le jour précédent? En d'autres termes, vous n'avez jamais inscrit deux jours à la fois; vous n'inscriviez qu'un jour à la fois?—R. Oui, cela peut être.

Q. Je ne veux pas savoir ce qui peut être. Je n'étais pas sur les lieux. Quand vous preniez des notes sur une feuille de papier, les inscriviez-vous dans votre livret le même jour ou le jour suivant, avant de faire une autre inscription?—R. Oui, j'inscrivais le même jour.

Q. Les charretiers étaient tous présents, dites-vous, le 6 mars?—R. Ils devaient l'être, puisque leurs noms figurent ici.

Q. Si votre livret est exact, ils étaient présents. On a commencé les travaux le 6 de mars?—R. Oui, monsieur, on a commencé les travaux le 6 de mars.

Q. Cependant, François Racette, inscrit sous le n° 13, est inscrit comme ayant travaillé le 4 de mars et comme ayant travaillé dix heures?—R. Oui.

Q. Comment se fait-il que vous ayez inscrit cela dans ce livret, si vous ne l'avez ouvert que le 6?—R. Quelquefois, la semaine suivante ou le jour de paye qui suivait, un homme se plaignait de ce qu'il lui manquait un jour, ou à peu près, ou de quelque chose comme cela. En vertu des ordres de M. Villeneuve, qui m'avait dit de le faire, je lui donnais une journée ou quinze heures de plus, selon le cas. C'est pour cette raison qu'il peut arriver que le 4 ou le 5 figure ici.

Q. Ce livret indique qu'il a travaillé le 4?—R. Oui.

Q. Savez-vous-vous s'il a travaillé le 4?—R. Non, pas exactement; il a pu travailler le 4.

Q. Examinez le n° 23, Arthur Elliott. Votre livret indique qu'il a travaillé le 3 et le 4?—R. Il peut se faire qu'il ait ou n'ait pas travaillé. Il peut se faire que, dans certains cas, il n'ait pas travaillé.

Q. Vous avez porté 10 heures à son crédit, le 3, et 10 heures le 4?—R. Oui, après examen, il avait le droit d'avoir cinq heures ce jour-là. Après avoir travaillé

pendant quinze jours, ou une semaine, il réclama plus de temps que je n'en avais porté dans mon livret. Quelquefois, j'ai pu oublier la chose, ou il peut se faire qu'il ait eu des heures supplémentaires et qu'il m'ait demandé de lui ajouter cinq heures, et comme il existait un ordre à ce sujet, j'ai pu les lui accorder. Il a pu travailler ce jour-là; je ne m'en souviens pas.

Q. N'avez-vous pas juré qu'avant le 6 mars il n'y avait pas un seul charretier sur les lieux, et d'après votre livret en voici trois?—R. Je jure que les travaux généraux ont commencé le 6, d'après mon livret du temps des hommes.

Q. Vous avez juré plus que cela. Vous avez juré que votre livret était exact? R. Oui.

Q. Et que les charretiers portés sur le compte de St. Louis, avant le 6, l'ont été à tort. N'avez-vous pas juré cela?—R. Je ne me le rappelle pas.

Q. Vous ne vous rappelez pas avoir juré cela?—R. Non.

Q. Vous n'avez pas juré que les charretiers avaient commencé à travailler le 6 de mars?—R. Oui.

Q. Il y en a trois dont les noms figurent dans vos livrets et qui ont pu travailler plus tôt?—R. J'ai expliqué qu'ils ont pu travailler après ce temps et que j'ai donné cela pour le temps qui n'avait pas été porté à leur crédit. Autant que je m'en souviens, c'est là la raison.

Q. C'est la seule explication que vous puissiez donner?—R. C'est la seule explication que je puisse donner.

Q. Pendant que nous y sommes, je vais vous poser quelques autres questions. Il y a un autre homme du nom d'Isidore Dorval qui a travaillé le 4, pendant dix heures. Est-ce la même explication?—R. Je ne crois pas que l'on ait travaillé ces deux jours-là. Ce sont des heures qui ont été ajoutées pour travail supplémentaire que ces hommes ont pu faire.

Q. Chacun de ces comptes n'indique-t-il pas qu'ils ont fait leur temps complet, et n'indique-t-il pas qu'ils ont été crédités de tout leur temps?—R. Pas tous.

Q. Ceux-ci (montrant le livret)?—R. Oui, ceux-là.

Q. Essayez de trouver une seule heure perdue pendant la quinzaine?—R. Oui, il y a Elliott, ici, qui a perdu quelques jours, les 22, 23 et 24.

Q. C'est dans la première quinzaine. Ces inscriptions sont toutes jusqu'au 10 de mars. Vous êtes maintenant au 21 de mars. Entre le 6 et le 10 mars, ces hommes ont-ils perdu une seule heure? Ne sont-ils pas crédités de toutes les heures de travail?—R. Oui.

Q. Alors, si vous avez eu deux jours supplémentaires, c'est parce qu'ils ont travaillé avant cela?—R. Pas nécessairement.

Q. Maintenant, vous n'avez pris que les noms des charretiers qui étaient présents au commencement des travaux, le 6?—R. Oui.

Q. C'est ce que vous avez fait?—R. Oui.

Q. Voyez les numéros 4, 5 et 6, Alfred Bougie, M. Rochon et N. Lachance. Ils sont inscrits pour le 4, le 5 et le 6. Votre livret n'indique-t-il pas qu'ils n'ont pas travaillé ces jours-là?—R. Oui.

Q. Comment se fait-il que vous ayez inscrit leurs noms et qu'ils n'aient pas travaillé?—R. Ce sont des noms que m'a donnés Villeneuve et que je n'avais jamais vus.

Q. N'avez-vous pas dit que c'est vous qui étiez pointeur pour les charretiers?—R. Oui.

Q. N'avez-vous pas dit que vous aviez pris leurs noms vous-même?—R. Comme je l'ai dit l'autre jour, Villeneuve m'a donné, pour les inscrire dans mon livret, des noms d'hommes que je n'avais jamais vus, et ces hommes sont de ceux-là.

Q. Vous dites maintenant que vous n'aviez pas pris les noms des charretiers vous-même, mais que Villeneuve vous les avait donnés?—R. J'ai pris les noms des charretiers qui sont venus me donner leurs noms; je n'ai pas pris les noms de ceux qui ne sont pas venus.

Q. Ceux-ci—ceux dont les noms figurent ici—ne sont pas venus. Ce sont des noms que Villeneuve vous a donnés?—R. Il était mon supérieur et j'ai suivi ses ordres.

Q. Vous n'avez jamais juré, dites-vous, que les noms de ces charretiers ont été pris par vous aux travaux?—R. Je n'ai jamais juré avoir pris ces noms sur les travaux. Les autres ont été pris par moi et seulement ceux-là.

Q. Voici un document que vous produisez comme une vraie copie de ces deux livrets. Voulez-vous avoir l'obligeance d'indiquer où vous trouvez les inscriptions correspondantes à celles que l'on trouve à la page A de la pièce 31? Voulez-vous indiquer où vous trouvez dans vos livrets originaux la place de ces inscriptions, l'original de ces inscriptions?—R. Autant que possible, c'est une copie exacte. C'est ce que j'ai dit—80, 80, 60, 50, 110, 120.

Q. C'est pour un seul?—R. Oui, ce sont tous des hommes de Cousineau. Ces chiffres sont le total des heures.

Par le président :

Q. Les montants totaux concordent-ils? 69 jours?—R. Oui, monsieur. En examinant et en comparant les livrets, je vois que le même nombre de jours est inscrit dans les deux. Dans l'original, les noms de Cousineau, le chef des charretiers, et de ses hommes sont donnés en détail. Dans la copie, le même total de 69 jours est donné sous les noms, pour ce qui concerne les noms des hommes de Cousineau. La somme totale est la même dans les deux.

Par M. Geoffrion :

Q. Voulez-vous expliquer, maintenant, pourquoi cette inscription dont vous parlez comme étant pour la période finissant le 24 mars et commençant le 6 mars, a été faite après celle du 8 avril, dans vos livrets?—R. C'est bien simple. C'est parce que j'ai commencé ce livret avec les attelages simples, au début, et quand plus tard sont arrivés les attelages doubles, j'ai pris la dernière page de mon livret. Puis ensuite j'ai continué. Il y a ensuite ce mémoire de matériaux reçus pour les travaux et le temps. Et ainsi de suite.

Q. Alors, vous avez travaillé à rebours?—R. Dans les deux sens.

Q. Vous dites que les attelages doubles sont inscrits dans une partie différente de vos livrets?—R. Oui, certainement.

Q. Vous avez commencé l'inscription des attelages doubles dans le second volume finissant le 8 avril?—R. Oui, j'ai commencé le 8 mars, ici, et j'ai été à rebours jusqu'au 24 mars et au 8 avril.

Q. Votre explication est que vous avez été à rebours?—R. Oui, monsieur.

Q. Voulez-vous expliquer au comité pourquoi, les dimanches, vous en avez inscrit quelques-uns comme ayant travaillé dix heures au lieu de quinze, et pourquoi, ensuite, vous avez porté à 15 le nombre 10?—R. La chose est très simple, car je ne savais pas ce que St. Louis accordait aux hommes. Quelquefois, il m'a dit qu'il allait donner deux jours pour un et quelquefois quinze heures pour une journée. Il s'agissait simplement de savoir les jours où ils avaient travaillé.

Q. Regardez au 19 mars et voyez si vous avez porté des hommes à dix et d'autres à quinze?—R. Cela faisait 15 heures pour tous; quand ils travaillaient 10 heures, cela leur en donnait 15.

Q. Mais vous ne saviez pas si St. Louis payait une fois et demie. Pourquoi avez-vous inscrit une fois et demie pour quelques-uns et non pour les autres?—R. Parce que la chose était comprise.

Q. Vous avez dit que vous ne le saviez pas?—R. Je l'ai su plus tard. C'est pour cela que j'ai fait les corrections.

Q. Plus tard?—R. Cela ne fait pas de différence. Quelle différence cela fait-il qu'un homme, qui a travaillé dix heures le dimanche, reçoive de M. St. Louis ce que ce dernier désire lui donner? Il pouvait les payer pour un jour et demi ou pour deux jours, mais s'ils avaient travaillé moins de dix heures, ce serait différent. S'ils avaient travaillé une heure ou deux, l'on aurait inscrit deux heures.

Q. Vous saviez donc qu'ils avaient droit au double?—R. A l'époque où les corrections ont été faites, oui.

Q. Quand les corrections ont-elles été faites?—R. Après qu'il m'eût informé de la chose, je suppose.

Par M. Tarte :

Q. Les corrections ont-elles été faites longtemps après ?—R. Je ne m'en souviens pas.

Q. Combien de temps ?—R. Je ne m'en souviens pas.

Q. Vous pouvez certainement vous en souvenir ?—R. Je ne puis pas me rappeler cela. Ne me demandez-vous pas quelque chose de difficile ?

Q. Ne vous excitez pas ; vous êtes obligé de répondre et je vais voir à ce que vous me répondiez ?—R. Je ne saurais dire.

Q. Était-ce un mois ?—R. Je ne puis pas me le rappeler.

Q. Vous ne pouvez pas vous le rappeler du tout ?—R. Non.

Par M. Geoffrion :

Q. Quand vous avez commencé à faire ces corrections,—je répète ma question—pourquoi, sur dix-huit noms, n'avez-vous corrigé que trois noms, et pourquoi avez-vous laissé les autres à dix heures ?—R. J'ai expliqué cela. Le dimanche, les hommes travaillaient dix heures pour une journée de travail. Si St. Louis voulait leur accorder quinze heures, c'était son affaire, ou douze heures, ou vingt heures, c'était son affaire. La seule chose importante était que celui qui avait travaillé dix heures avait travaillé une journée.

Q. Je vois que, le 10, vous avez inscrit dix heures pour des hommes. Je vois que vous en avez crédité d'autres de quinze heures pour le même travail, le même jour ?—R. C'est quinze heures pour tous. C'est un dimanche. Du moment qu'ils travaillaient dix heures, ils avaient travaillé quinze heures. St. Louis pouvait les payer.

Par le président :

Q. M. Geoffrion dit que vos livrets indiquent que l'on a fait une distinction, que vous avez inscrit un nombre d'heures différent pour les hommes, et il vous demande pourquoi vous avez agi ainsi ?—R. C'est parce que j'aurais dû les mettre tous à quinze. Prenez ma copie.

Par M. Geoffrion :

Q. Votre copie est exacte ?—R. Il s'agit du dimanche. Ne comprenez-vous pas ce que je veux dire ?

Q. Je cherche à démontrer au comité que ce n'est pas une copie exacte : est-elle exacte ? De fait, la copie porte quinze heures ?—R. Oui.

Q. Vous appelez copie exacte "quinze" au lieu de "dix" ?—R. Certainement, parce que vous ne comprenez pas ma réponse. Il était entendu que le dimanche comptait pour une journée et demie, et le dimanche, les hommes avaient l'habitude de travailler dix heures—une journée. J'inscrivais dix heures, ce jour-là, à la place de quinze. Il était compris que les hommes travaillaient dix heures, mais c'était quinze heures.

Par M. Curran :

Q. Est-ce qu'il n'appert pas de ce livret qu'un homme travaillait réellement quinze heures et qu'il était crédité d'un nombre d'heures beaucoup plus considérable ? Il y a une inscription de dix heures pour travail réel ?—R. Oui.

Q. On a inscrit dix heures pour ces hommes ? Ceux pour lesquels on a inscrit quinze heures n'avaient-ils pas droit à plus ?—R. Non, monsieur.

Q. Ils n'avaient pas droit à vingt-deux heures et demie ?—R. Non, aucun d'eux n'a travaillé quinze heures.

Par M. Lister :

Q. Le service de nuit était de dix heures ?—R. Oui, il y a une note pour ceux qui travaillaient moins de dix heures.

Par M. Curran :

Q. Si un homme avait travaillé cinq heures pendant une journée, vous l'auriez crédité de cinq heures dans le livret ?

Par M. Geoffrion :

Q. Ceux qui sont crédités de quinze heures et qui n'ont travaillé que dix ne sont-ils pas de vos favoris?—R. Non ; je n'ai pas de favoris.

Q. Lorsqu'ils ne travaillaient que dix heures, leur en accordait-on quinze?—R. Le chiffre "quinze" devait être inscrit au lieu du chiffre "dix."

Par M. Bergeron :

Q. Est-ce qu'il y a des hommes qui ont réellement travaillé plus que dix heures ?

LE PRÉSIDENT.—Il a déjà répondu à cela.

Par M. Geoffrion :

Q. Au n° 6, le nom paraît être enlevé, pouvez-vous le lire encore?—R. Edouard Germain.

Q. Cet homme n'est-il pas crédité de 11 jours et quelques heures pendant cette quinzaine—je veux dire dans l'original ? Avant cette rature, cet homme n'était-il pas crédité de 11 jours d'ouvrage?—R. Non, monsieur.

Q. Ayant travaillé durant 11 jours et quelques heures, a-t-il été sur les lieux pendant 11 jours—je voudrais le savoir?—R. Je ne puis pas me rappeler cela aujourd'hui.

Q. Avez-vous fait ces inscriptions vous-même?—R. Oui.

Q. Avez-vous fait ces inscriptions l'une après l'autre, jour par jour, après avoir constaté si un homme se trouvait ou ne se trouvait pas là ? N'avez-vous pas fait 11 marques les unes après les autres et jour par jour pour cet homme?—R. Ce sont là des choses dont je ne me souviens pas aujourd'hui. Il peut arriver que cela ait été fait.

Q. Est-ce que 11 jours ne sont pas inscrits vis-à-vis du nom de cet homme?—R. Le nom est raturé.

Q. Vous avez passé votre crayon sur le nom, non sur le nombre de jours?—R. Oui.

Q. Pourquoi avez-vous fait cela?—R. Je ne le sais pas.

Q. Lorsque vous avez fait cette correction, en avez-vous fait rapport à Ville-neuve?—R. Certainement, il a dû voir la chose lorsqu'il a eu mes livrets pour les copier.

Q. Vous dites qu'il a vu votre livret tous les jours ou tous les deux jours. Comment le savez-vous : avez-vous corrigé toutes les inscriptions en une seule fois?—R. Je ne le sais pas.

Q. Ni moi non plus. Vous avez laissé ces inscriptions en blanc et n'avez pas mentionné ces inscriptions dans la copie?—R. Parce qu'elles ne comptaient pas.

Q. Je veux dire que ce n'est pas un fac-similé?—R. Ce n'est pas un fac-similé, mais je puis jurer que l'on n'a pas travaillé pendant plus de temps à ces travaux qu'il n'y en a d'inscrit dans mes livrets.

M. GEOFFRION.—Les inscriptions dans ces livrets sont faites de haut en bas, pour la liste des ouvriers. Elles ne sont pas faites en travers ; mais celles-ci ont été faites en travers et ces onzes inscriptions ont été biffées d'un coup de crayon.

Par M. Tarte :

Q. Je voudrais savoir si la copie mentionnée a été faite en entier par vous-même ?—R. C'est moi qui, la plupart du temps, ai inscrit tous les noms sur la copie, ainsi que les heures, à l'exception de l'addition du total.

Q. Ces chiffres n'ont pas été réellement faits par vous?—R. Non.

Q. Par qui ont-ils été faits?—R. Par M. Monté.

Q. Je vois, par votre déposition, que vous les avez vérifiés avec lui dans la soirée ?—R. Oui, et ce sont là ses chiffres.

Q. Et vous avez vérifié ces inscriptions pour voir si elles étaient conformes à l'original?—R. Oui, ce sont là ses inscriptions.

Q. Mais les avez-vous vérifiées ? Avant d'apporter le livret, avez-vous constaté si elles étaient conformes aux originaux?—R. Non.

Q. Alors, comment pouvez-vous jurer que c'est une vraie copie?—R. Parce que j'en ai fait une vraie copie.

Q. Vous avez dit que vous n'aviez copié que les noms?—R. Elle est exacte, excepté les erreurs qui auraient pu s'y glisser.

Q. Vous avez juré que vous n'avez écrit que les noms?—R. Les noms et le temps.

Q. Ce n'est que l'addition que vous n'avez pas faite?—R. Seulement l'addition.

Q. Examinez les n^{os} 45, 46 et 47 du 10 mars. D'après ce livret original, quels étaient les charretiers qui travaillaient sous ces numéros?—R. 45, Alphonse Daoust; 46, Alphonse Daoust; 47, Giroux.

Q. Quels sont les prénoms de Giroux?—R. Albert-Francis.

Q. Vous jurez cela?—R. Oui.

Q. N'est-il pas vrai que le mot " Albert " est suivi de " do do " ou de quelque chose d'analogue, pour indiquer qu'il s'agissait d'Albert Daoust?—R. Je ne sais pas ce que vous voulez dire.

Q. Albert n'est-il pas suivi de Daoust?—R. Voici les n^{os} 46, 47, 48.

Q. Le nom véritable est Albert?—R. Le nom véritable est Albert, et Francis est écrit à côté. Le numéro est 47. Il n'y a qu'un numéro pour l'homme, et il n'y a qu'un nom. Quelle différence cela fait-il?

Q. Je veux établir l'identité des noms. Vous ne semblez pas très particulier au sujet des noms. Je le suis. Vous prétendez que le nom est Albert Francis Giroux?—R. C'est Giroux, 47.

Q. Vous ne savez pas si c'est Francis ou Albert?—R. Non, c'est 47. Il a son propre nom.

Q. A la fin du premier volume, un feuillet a été déchiré et la suite de la page semble avoir été laissée là et raturée avec un crayon. Vous rappelez-vous ce qu'il y avait là?—R. Non, quelque erreur, je suppose.

Q. Maintenant, regardez aussi la dernière inscription, dans votre second volume, et voyez si vous avez des copies de ces inscriptions dans le livret produit comme copie?—R. Voici les heures de travail de nuit; 720 heures sont inscrites dans la copie pour Cousineau, et 72 jours dans l'original—le total est le même.

Q. Est-ce que, dans la copie, votre total n'est pas de 236 jours, tandis que, dans l'original, il n'est que de 200 jours?—R. C'est le total des heures de travail de nuit, depuis le 16 jusqu'au 21.

Q. Vous trouvez 236 jours dans votre copie?—R. Vous mêlez les heures de travail de nuit avec les heures de travail de jour.

Q. N'est-il pas vrai que les deux sont là?—R. Ceci est tout du travail de nuit, et cela est tout du travail de jour.

Par M. Curran :

Q. Vous dites que ces chiffres correspondent?—R. Oui, ils correspondent exactement, heure pour heure.

Q. M. Geoffrion prétend que dans l'original le nombre de jours paraît être de 200, tandis que dans ce que vous déclarez être une copie, il y a 236 jours. Est-ce cela ou n'est-ce pas cela?—R. Expliquez-moi la question de M. Geoffrion.

Q. Vous avez apporté les chiffres. Ces chiffres forment un total de 200 jours, et dans la copie, après votre nouvel arrangement, c'est 236 jours?—R. Cette addition comprend toutes les heures de travail de nuit et les doubles heures. Dans ma copie, toutes les heures de nuit sont sur une seule page; dans l'original, sur la même page se trouvent les heures de jour et les heures de nuit. La copie n'est que pour une quinzaine, et dans l'original, du 16 au 24 mars, et du 25 mars au 7 avril, et du 8 avril au 21 avril.

Par le président :

Q. Ainsi, vous ne trouvez pas de différence entre les deux?—R. Non.

Par M. Tarte :

Q. Seulement, vous en avez fait un nouvel arrangement dans vos livrets?—R. Oui.

Par M. Geoffrion :

Q. M. Frigon, avez-vous jamais contrefait la signature de votre beau-frère, L. J. Lamontagne ?—R. Je n'ai jamais contrefait la signature de qui que ce soit.

Q. Avez-vous jamais écrit son nom sur un billet à ordre, sans qu'il l'ait signé ?—R. Pas à ma connaissance.

Q. Vous avez connu, il y a 18 ans, MM. B. Desmarteau, marchands de vins ?—R. Oui.

Q. Vous rappelez-vous leur avoir donné, pour l'achat de vins, un billet que vous prétendiez avoir été fait par votre beau-frère ?—R. Ces choses se sont passées il y a environ 25 ans. Je ne m'en souviens pas. Je jure n'avoir jamais contrefait de signature de ma vie, et je défie qui que ce soit en ce monde de le prouver.

Q. Est-ce que votre beau-frère, L. J. Lamontagne, n'a pas payé la chose pour vous épargner une poursuite criminelle ?—R. Jamais de ma vie je n'ai contrefait la signature de qui que ce soit.

Q. Aviez-vous écrit son nom sans son consentement ?—R. Non, jamais je n'ai contrefait de signature. Je défie qui que ce soit de le dire.

Q. Aviez-vous écrit son nom sans son consentement ?—R. Jamais.

Q. Vous êtes-vous servi de son nom sans son consentement ?—R. Jamais.

Q. Avez-vous été menacé d'une poursuite criminelle par Desmarteau et C^{ie} ?—R. Jamais.

Q. Voulez-vous jurer cela ?—Pas à ma connaissance.

LE PRÉSIDENT.—Il serait juste que vous disiez au comité où vous voulez en venir. M. GEOFFRION.—Il me semble que cela est très pertinent. La raison pour laquelle je pose cette question, c'est que lorsqu'un homme produit des livres et prétend être l'auteur de pièces justificatives, l'on peut certainement contester sa crédibilité.

M. LISTER.—A-t-il jamais été poursuivi ?

LE TÉMOIN.—Non, monsieur.

Par M. Geoffrion :

Q. Qui a réglé cette affaire pour vous ?—R. Jamais je n'ai contrefait de signature.

Q. Vous n'avez jamais fait d'aveu à votre beau-frère ?—R. Jamais ! jamais !

Q. Vous ne lui avez jamais demandé d'aller payer cela pour vous, pour vous épargner des désagréments ?—R. Jamais !

Par M. Curran :

Q. Votre beau-frère vit-il encore ?—R. Oui, il a toujours été ici depuis le commencement.

Par M. Geoffrion :

Q. N'avez-vous pas, dans le cours des trois ou quatre derniers mois, proposé à un certain journal de Montréal de lui vendre les renseignements que vous avez donnés à ce comité ?—R. Non, monsieur.

Q. Connaissez-vous à Montréal un journal appelé le *Montreal Herald* ?—R. Oui.

Q. Avez-vous jamais eu d'entrevue avec l'un des rédacteurs de ce journal, et lui avez-vous offert ces renseignements, moyennant considération ?—R. Je n'en connais aucun.

Q. N'avez-vous pas demandé l'un des rédacteurs—M. O'Connor ?—R. Je ne le connais pas. Je ne l'ai jamais vu de ma vie.

Q. N'avez-vous pas été au bureau du *Herald*, et ne vous êtes-vous pas présenté à l'un des rédacteurs ?—R. Je n'ai jamais mis les pieds au bureau du *Herald* depuis que ce bureau est transporté de la côte du Beaver-Hall à la rue Craig.

Q. Vous jurez que vous n'avez jamais offert ces renseignements, moyennant considération ?—R. Je ne connais aucun des gens du *Herald*.

Par M. Curran :

Q. Avez-vous jamais été au bureau du *Herald*, rue Craig ?—R. Jamais.

Q. Ni pour cela, ni pour autre chose ?—R. Ni pour cela, ni pour autre chose.

Par M. Geoffrion :

Q. Et vous n'y avez jamais envoyé personne pour faire une offre en votre nom ?
—R. Je n'ai jamais parlé à qui que ce soit au sujet de ces livrets ; jamais. Si l'on m'avait offert de l'argent, je n'aurais jamais accepté un sou.

Par M. Curran :

Q. Qu'avez-vous fait depuis les 25 dernières années ?—R. J'ai été entrepreneur, monsieur. J'ai perdu mon argent et j'ai rempli différentes charges, comme contre-maître et inspecteur. Je suis aujourd'hui inspecteur de la commission des chemins à barrières de Montréal.

Q. Qui vous a employé ?—R. St. Louis, dans son bureau privé. Il m'a fait mander par Villeneuve. Il m'a engagé dans son bureau privé. J'ai encore le poinçon qu'il m'a donné, lorsqu'il m'a envoyé poinçonner les billets pour la vérification de la pierre.

Q. L'autre jour, M. Geoffrion vous a interrogé au sujet d'un certain emploi que vous avez occupé récemment aux chemins à barrières ?—R. Oui, je suis inspecteur des chemins à barrières de Montréal.

Q. Quels sont vos devoirs ?—R. Je fais l'inspection d'environ 60 milles de chemins.

Q. Qui vous a recommandé ?—R. Plusieurs personnes : MM. Emard, St. Louis, Bernier, un des commissaires, et St. George, l'inspecteur de la corporation de Montréal ?

Q. Vous dites que vous avez été renvoyé. Vous avez eu avis de votre renvoi ?
—R. J'ai eu avis de ma suspension, mais je crois pouvoir reprendre mes fonctions quand je retournerai.

Q. Avez-vous été renvoyé pour méfaits ?—R. Non, monsieur ; vous avez ma lettre.

Par M. Lister :

Q. Pourquoi, à Montréal, avez-vous communiqué au ministre de la Justice et autres les renseignements que vous aviez ? Pourquoi faire cette communication au ministre de la Justice ?—R. Parce que je croyais que c'était le temps convenable de le faire.

Q. Vous avez toujours eu l'intention de le faire ?—R. Toujours, monsieur.

Q. Vous n'avez pas donné ces renseignements lors de l'enquête qui a eu lieu devant les commissaires ?—R. Non.

Q. Croyant que la chose viendrait devant le parlement et qu'il serait préférable pour vous de donner là vos renseignements plutôt que de les donner devant la commission ?—R. Oui.

Q. Vous saviez alors tout ce que vous savez aujourd'hui ?—R. Oui.

Q. Vous avez alors fait serment de dire toute la vérité ?—R. Oui.

Q. Vous n'avez pas dit là tout ce que vous nous avez dit ?—R. Non, on ne me l'a pas demandé.

Q. L'excuse que vous donnez, c'est que l'on ne vous a pas posé la question et que vous avez répondu seulement aux questions que l'on vous a posées ?—R. Oui.

Q. Après l'enquête faite devant la commission, vous et St. Louis étiez bons amis, je suppose ?—R. Oui.

Q. Tellement bons amis qu'il vous a recommandé à un emploi auprès de la commission des chemins à barrières ?—R. Oui, monsieur.

Q. Quand vous a-t-il recommandé ?—R. Oh ! il y a environ trois ou quatre mois.

Q. Après l'enquête faite par la commission ?—R. Oui, monsieur.

Q. Et je suppose que M. St. Louis et d'autres ont employé toute leur influence pour vous obtenir cet emploi ?—R. Oui, monsieur.

Q. Il a fait tout ce qu'il a pu pour vous l'obtenir ?—R. Oui, monsieur.

Q. Mais vous lui avez dit alors que vous réserviez une partie de vos renseignements dans le but de les faire connaître au comité ?—R. Non.

Q. Vos relations étaient parfaitement amicales ?—R. Oui, monsieur.

Q. Il avait confiance en vous ?—R. Oui, monsieur.

Q. Et vous aviez confiance en lui ?—R. Oui, monsieur.

- Q. Il vous a prêté de l'argent?—R. Oui, monsieur.
 Q. Plus d'une fois?—R. Une couple de fois, \$35 en tout.
 Q. Avez-vous été en mauvais termes, depuis?

Par M. Curran :

Q. Avez-vous eu quelque querelle?—R. Pas un mot. Comme je l'ai déjà dit, je l'ai rencontré trois, ou quatre, ou cinq, ou six jours avant de venir ici. Il avait un télégramme que M. Émard avait reçu de François Gauvreau; il me le montra dans la rue Saint-Jacques, vis-à-vis du Saint-Lawrence Hall. Il me demanda alors : "Connaissez-vous quelque chose à ce sujet?" Je lui répondis : "Non." Il répliqua : "Si vous saviez quelque chose, vous feriez mieux de me le dire." J'ai dit que je n'en savais rien et que je n'avais rien à lui dire.

- Q. Vous lui avez dit que vous ne connaissiez rien?—R. Oui.
 Q. Quand cela?—R. Il y a quatre ou cinq jours.
 Q. Vous ne connaissiez quelque chose alors?—R. Non.
 Q. Vous ne lui avez pas donné à entendre que vous aviez écrit une lettre?—R. Quelle lettre?

- Q. La lettre écrite au département?—R. Non, monsieur.
 Q. Est-ce après ou avant cette lettre?—R. Avant.
 Q. Vous avez écrit au département une lettre disant que vous pouviez donner des renseignements?—R. Oui, monsieur.
 Q. Et vous ne lui avez pas dit que vous aviez écrit cette lettre?—R. Non.
 Q. Vous ne lui avez jamais donné à entendre que vous étiez témoin?—R. Non, monsieur. Il m'a demandé si j'avais reçu une assignation.
 Q. Et vous lui avez dit que non?—R. Oui.
 Q. Mais vous en aviez reçu?—R. Non; je n'en avais pas reçu.
 Q. Mais vous vous attendiez à en recevoir une?—R. Longtemps avant la présente enquête, il m'a demandé trois ou quatre fois si j'avais reçu une assignation, et je lui ai répondu que non.
 Q. Ce que vous voulez donner à entendre au comité, c'est que votre conscience vous a forcé à venir ici?—R. Oui.
 Q. Votre sentiment du juste vous a forcé à venir ici?—R. Oui.

Par M. Tarte :

Q. Si je vous comprends bien.....?—R. Monsieur Tarte, j'aimerais donner une explication à propos de cette question entre vous et moi. Ce que j'ai dit, c'est que M. St. Louis m'a déclaré qu'il avait payé \$100 ou \$200 pour un de vos fils. Je n'ai pas dit qu'il vous avait donné cette somme à vous. C'est ce qu'il m'a dit, et il me l'a dit lorsque je ne savais même pas que vous étiez marié.

Q. Ce n'était pas vrai, en tout cas?—R. Je n'ai pas dit que c'était vrai, mais le *Star* a rapporté la chose de cette manière.

Q. Vous nous avez dit, si je vous comprends bien, que M. Villeneuve vous a donné des noms, surtout les noms de Bougie, Rochon et Lachance?—R. Oui.

Q. Ces hommes n'ont jamais travaillé, à votre connaissance?—R. Ils n'ont jamais travaillé.

Q. Pourquoi avez-vous inscrit ces noms?—R. Parce qu'il m'a dit de les inscrire; il était mon supérieur et j'ignorais alors ce qu'il voulait en faire.

Q. Savez-vous, de fait, que ces hommes n'ont pas travaillé?—R. Certainement, je le sais.

Q. Lorsque vous avez inscrit ces noms, saviez-vous que ces hommes n'avaient pas travaillé?—R. Je savais qu'aucun charretier, portant l'un de ces noms, n'avait travaillé.

Q. Vous saviez cela?—R. Oui.

Q. Et cependant vous avez fait ces fausses inscriptions?—R. Je ne savais pas si la chose était fausse ou non; j'ai fait ces inscriptions parce qu'il m'a dit de les faire.

Q. Vous étiez pointeur et vous saviez que ces hommes n'avaient pas travaillé, et cependant vous avez fait ces inscriptions?—R. J'ignorais la raison qu'il avait de me les faire faire.

Par le président :

Q. Saviez-vous alors qu'aucun de ces charretiers n'avait travaillé?—R. Oui.

Par M. Tarte :

Q. Vous nous avez dit, si je vous ai bien compris, et c'est un point très important, que M. Villeneuve avait fait lui-même des inscriptions dans ces livrets; est-ce vrai ou non?—R. Eh?

Q. M. Villeneuve a-t-il fait des inscriptions de sa propre main dans vos livrets?
—R. Je l'ignore.

Q. Vous avez juré cela il y a une demi-heure?—R. J'ai dit que je l'ignorais.

Q. Avez-vous juré que M. Villeneuve avait fait lui-même des inscriptions dans vos livrets?—R. Non, monsieur.

Q. Monté était-il le seul homme présent quand vous avez fait la copie du livret?
—R. Oui, monsieur.

M. Emard produit deux bordereaux de paye qui sont cotés comme pièces n° 37 et n° 38.

LE PRÉSIDENT.—Quelqu'un a-t-il d'autres témoins à faire entendre?

Comme personne ne répond, le président déclare l'enquête close.

SALLE DE COMITÉ N° 49.
CHAMBRE DES COMMUNES, 18 juillet 1894.

Le comité se réunit sous la présidence de M. BAKER.

LE PRÉSIDENT.—Avant de reprendre les délibérations du comité, je dois mentionner que le ministre des Travaux publics est ici, et qu'il ne savait pas que l'enquête que nous avons faite au sujet de la construction des ponts de la rue Wellington et du Grand Tronc, sur le canal Lachine, était terminée. Elle s'est terminée l'autre jour, et le comité a décidé de faire rapport à la Chambre; mais on m'informe qu'il désire faire une déclaration au comité, et ceux qui sont chargés de l'enquête proposeront sans doute de l'ouvrir de nouveau afin de recevoir sa déclaration.

M. MULOCK.—Certainement. Pour ma part, je n'y ai aucune objection.

M. OUMET.—Je désire être assermenté.

L'honorable J. A. OUMET est appelé, assermenté et interrogé :—

Je dois dire, avant de lire la courte déclaration que j'ai préparée durant la nuit, que j'ai appris du député de Beauharnois, hier soir, que quelques personnes, dont il ne m'a pas donné les noms, avaient dit que c'était grâce à mes sollicitations et à mon influence auprès du département des Chemins de fer et Canaux que M. St. Louis avait obtenu le contrat de la fourniture de la main-d'œuvre pour les ponts Wellington et du Grand Tronc sur le canal Lachine. J'affirme que cet avancé n'a aucun fondement quelconque. Je ne me suis aucunement mêlé de cette affaire. La première fois que j'en ai entendu parler, c'était dans le cours du mois de mars, lorsqu'il s'est élevé un différend au sujet de l'interprétation du contrat. M. St. Louis est venu à Ottawa avec son avocat, M. Emard, et m'informa que M. Kennedy prétendait que son contrat ne comprenait pas les charretiers, et il me montra ce qu'il me dit être une copie de son contrat et me demanda de le présenter à l'honorable M. Haggart. Je rencontrai M. Haggart dans son cabinet particulier, ici, et lui présentai M. St. Louis. Je crois que M. Schreiber était aussi là, et je les quittai ensemble à discuter la question. Je crois qu'il y avait aussi contestation à propos de ce que l'on devait entendre par "main-d'œuvre expérimentée." Autant que je me rappelle, je ne pris aucune part à la discussion et je les quittai. Maintenant, M. Kennedy a dit que M. St. Louis lui avait envoyé des lettres disant que je demandais que les porteurs de ces lettres fussent employés. Je dois dire que quelques individus, peut-être cinq ou six, la plupart de mon comté, m'ont écrit ici, à Ottawa, me priant d'écrire à M. St. Louis pour lui demander de l'emploi. Je l'ai fait, mais toujours par l'intermédiaire de mon secrétaire privé, et je ne savais pas alors à quel ouvrage ce pouvait être, n'ayant aucune connaissance du contrat. Vers la fin d'avril, étant à Montréal un dimanche après-midi, je suis allé faire une courte visite aux travaux avec M. St. Louis et quelques autres messieurs. Un grand nombre d'hommes étaient à l'ouvrage, tant au pont Wellington qu'au pont du Grand Tronc.

Par M. Mulock :

Q. Le dimanche?—R. Oui, un dimanche après-midi. M. Douglas, du département des Chemins de fer et Canaux, était avec nous. Tout semblait être parfaitement organisé, et tous les hommes paraissaient bien travailler. Chacun de nous, y compris M. Douglas, remarqua la même chose et exprima sa satisfaction de voir comment les choses marchaient.

Maintenant, on me dit que l'on a insinué que j'avais obtenu des fonds de M. St. Louis pour faire l'élection de Vaudreuil. Cela est complètement faux. Je ne sais pas si M. St. Louis a souscrit pour l'élection de Vaudreuil, mais s'il l'a fait, c'est tout à fait hors de ma connaissance. Après ce que je viens de dire, il est inutile pour moi, je crois, d'affirmer que je n'ai rien eu à faire avec ce contrat, son obtention ou son exécution, et que je n'avais pas le moindre intérêt dans le contrat ou ses résultats, soit directement, soit indirectement. Je n'ai pas pu assister aux séances du comité, excepté en quelques occasions et pendant très peu de temps. J'avais informé

mon collègue, l'honorable M. Haggart, que s'il y était dit quelque chose me mettant en cause à propos du contrat ou de son exécution, je serais toujours prêt à rendre témoignage. M. Haggart, lorsque je m'en suis informé, m'a toujours dit qu'il n'y avait rien qui me concernât personnellement et que mon témoignage n'était pas nécessaire. La raison qui m'a fait présenter ce matin est ce que m'a dit M. Bergeron à la Chambre, hier soir ou à bonne heure ce matin, et je déclare que je suis prêt à être interrogé en tout temps sur les faits que je viens d'exposer et sur tous faits se rattachant à l'enquête au sujet du pont Curran et du pont du Grand Tronc.

LE PRÉSIDENT.—Avez-vous quelques questions à poser à M. Ouimet.

M. MULOCK.—Y a-t-il eu quelque témoignage qui l'impliquait ?

LE PRÉSIDENT.—Il y a eu quelques bouts de papier dans lesquels M. St. Louis disait que certains individus étaient recommandés par M. Ouimet.

M. OUMET.—C'est le témoin Kennedy qui a mentionné cela.

LE PRÉSIDENT.—Ces papiers ont été produits par quelque témoin.

M. MULOCK.—Pendant que Kennedy était interrogé ?

LE PRÉSIDENT.—Je crois que oui.

Par M. Mulock :

Q. Sauf cette exception et ce que vous a dit M. Bergeron, vous ne croyez pas avoir été en aucune manière impliqué dans cette affaire ?—R. Non. Ce que j'ai dit, c'est que j'avais informé M. Haggart que, n'ayant pas le temps d'assister aux séances du comité, et comme il était rumeur que mon nom serait peut-être mentionné, j'étais prêt en tout temps à venir ici rendre mon témoignage si j'étais impliqué. M. Bergeron ne m'a parlé de cela qu'à la fin de la séance d'hier soir, et lorsque je suis arrivé chez moi, j'ai préparé la déclaration que je viens de vous lire.

M. HAGGART.—Le seul témoignage qui ait rapport à cela est ce qu'a dit Frigon, qu'il avait entendu St. Louis le dire, et St. Louis l'a nié sous serment.

LE TÉMOIN.—La principale raison n'est pas ce qui a été dit dans les témoignages. J'en crois pas qu'il y ait eu aucune preuve directe ou indirecte contre moi ; mais comme un de mes amis m'a dit hier soir que certaines personnes faisaient courir la rumeur que j'étais intéressé dans le contrat, que j'avais employé mon influence auprès du ministre des Chemins de fer et Canaux pour le faire adjuger à M. St. Louis, j'ai cru qu'il n'était que juste pour moi de faire la déclaration que j'ai faite et dire que je n'avais absolument rien eu à faire avec l'adjudication du contrat. De fait, je n'en ai eu connaissance que longtemps après qu'il eût été donné.

Par M. McMullen :

Q. Lors de son interrogatoire, on a demandé à St. Louis s'il était parent de quelque membre du cabinet, et il a répondu que oui, qu'il avait l'honneur, je crois, d'être votre neveu ou votre cousin. Est-ce le cas ?—R. St. Louis est mon cousin germain, et c'est peut-être une des raisons pour lesquelles les gens ont pu croire que j'avais employé mon influence en sa faveur.

Par M. Mulock :

Q. Vous avez parlé de l'élection de Vaudreuil. Savez-vous si St. Louis a souscrit pour cette élection ?—R. Non.

Q. Pour aucune élection ?—R. Pour aucune élection, c'est peut-être aller un peu loin. Il n'est pas à ma connaissance qu'il ait souscrit pour cette élection, qui a eu lieu, je crois, en avril 1892 ou 1893, à peu près vers le temps de l'exécution de ces travaux.

Q. Ce devait être après, n'est-ce pas ?—R. C'était lorsque les travaux étaient sur le point.....

Q. Ils ont été commencés en janvier 1893 ?—R. Oui ; cette élection a eu lieu en 1893.

Q. Savez-vous s'il a souscrit pour quelques élections depuis cette époque, depuis janvier 1893 ?—R. Non, pas que je sache.

Ordonné—Qu'il soit fait rapport à la Chambre de la déclaration du ministre des Travaux publics, avec recommandation de l'ajouter aux témoignages reçus dans cette enquête, dont il a été fait rapport le 14 juillet 1894.

PIÈCES MENTIONNÉES DANS LES PROCÈS-VERBAUX DES TÉMOIGNAGES.

PIÈCE N° 1.

Plan des travaux sur papier bleu (*pas reproduit ici*).

PIÈCE N° 2.

Plan colorié des travaux (*pas reproduit ici*).

PIÈCE N° 3.

DÉPARTEMENT DES CHEMINS DE FER ET CANAUX—DIVISION DE MONTRÉAL,
BUREAU DE L'INGÉNIEUR, MONTRÉAL, 16 février 1893.

CHER MONSIEUR,—Comme vous le savez, l'ingénieur en chef, dans une lettre en date du 6 courant, a exprimé l'opinion que la surveillance et le contrôle des travaux au pont Wellington, en ce qui concerne la partie technique, devrait être faite par le bureau ici et sans dépenses extra. Malgré mes objections et les raisons données, démontrant l'importance de retenir vos services au moins jusqu'à ce que l'ouvrage soit terminé, on est arrivé à la conclusion que l'ouvrage que vous avez fait jusqu'à présent devait se faire directement par les employés de mon bureau. En conséquence, je regrette d'avoir à vous informer qu'à la fin du mois courant vos services comme ingénieur résident ne seront plus requis.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

E. H. PARENT,

Ingénieur-surintendant.

M. G. J. DESBARATS, ingénieur dirigeant,
Montréal.

(Ci-inclus une lettre de l'ingénieur en chef, datée du 13 du courant.)

(*La pièce n° 3 est aussi incorporée dans le témoignage rendu par M. Desbarats le 8 juin 1894.*)

PIÈCE N° 4.

BUREAU LE L'INGÉNIEUR EN CHEF DES CANAUX,
CANAL LACHINE.

OTTAWA, 13 février 1893.

CHER MONSIEUR,—J'ai reçu votre lettre du 7 courant, concernant le bordereau de paye du personnel employé aux travaux du pont de la rue Wellington, pour le mois de janvier, et contenant copie d'une lettre de l'ex-ingénieur en chef, confiant à M. Desbarats la conduite de la construction du nouveau pont de la rue Wellington, avec des appointements de \$150 durant l'exécution de l'entreprise.

Le département ne partage pas votre manière de voir sur ce sujet, et j'avoue qu'un ingénieur peut facilement donner les tracés et les niveaux aux ponts à Montréal et s'occuper en même temps de l'égout de Lachine, et on ne peut en employer qu'un seul, et c'est M. Papineau.

Votre serviteur,
COLLINGWOOD SCHREIBER,
Ingénieur en chef.

E. H. PARENT,
Ingénieur-surintendant,
Montréal, P. Q.

(La pièce n° 4 est aussi incorporée dans le témoignage rendu par M. Desbarats le 8 juin 1894.)

PIÈCE N° 5.

MONTRÉAL, 27 janvier 1893.

LE DÉPARTEMENT DES CHEMINS DE FER ET CANAUX,
D^r A. EMM. ST. LOUIS,
(CI-DEVANT DE ST. LOUIS ET FRÈRES.)
Entrepreneur général.

Pour avoir fourni des tailleurs de pierre, pour tailler et dresser la pierre, aux hangars à farine, au pied de la rue Colborne, sur le canal Lachine, pour le nouveau pont Wellington, suivant contrat, comme suit:—

1893.				\$ c.
10 janv...	25 tailleurs de pierre,	225 heures à	33c.....	74 25
11 do ...	do	270 do	33c.....	89 10
12 do ...	30 do	279 do	33c.....	92 07
13 do ...	31 do	324 do	33c.....	106 92
14 do ...	36 do	342 do	33c.....	112 86
16 do ...	38 do	365 do	33c.....	120 45
17 do ...	41 do	395 do	33c.....	130 35
18 do ...	44 do	427 do	33c.....	140 91
19 do ...	48 do	459 do	33c.....	151 47
20 do ...	51 do	468 do	33c.....	154 44
21 do ...	52 do	465 do	33c.....	153 45
23 do ...	52 do	504 do	33c.....	166 32
24 do ...	56 do	513 do	33c.....	169 29
25 do ...	57 do			
	Total....	5,036 do	33c.....	\$1,661 88

Conforme à la soumission acceptée. E. K.

Reçu les effets ci-dessus.

HUGH DOHENY, *mesureur et contremaître des tailleurs de pierre.*
M. KENNY, *contremaître des tailleurs de pierre.*
P. COUGHLIN, *commis.*

Prix justes et raisonnables.

E. H. PARENT, *ingénieur-surintendant.*

Je certifie que le compte ci-dessus est exact dans tous ses détails et sous tous les rapports.

E. KENNEDY, *surintendant.*

MÉMOIRE : Heures de travail des tailleurs de pierre pour le pont Wellington, depuis le 10 jusqu'au 25 janvier 1893.

Noms.	10	11	12	13	14	16	17	18	19	20	21	23	24	25	Heures. Total.	Prix par heure.	Montant.	
																		\$ c.
Eloi Paquette, aîné	9		9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	117	33	38 61	
Eloi Paquette, jeune	9		9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	81	33	26 73	
Jacques Richard	9		9	9	9	9	9	8	9	9	9	9	9	9	116	33	38 28	
Auguste Laberge	9		9	9	9	9	5	9	9	9	9	9	9	9	113	33	37 29	
Michel Dumont	9		9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	117	33	38 61	
Wilbrod Bertrand	9		9	9	9					9	9	9	9	9	72	33	23 76	
Edmond Lagarde	9		9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	117	33	38 61	
Sébastien Latour	9		9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	117	33	38 61	
Francis Laberge	9		9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	117	33	38 61	
Thomas Lamouche	9		9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	117	33	38 61	
Joseph Lamontagne	9		9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	117	33	38 61	
Alphonse Laberge	9		9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	117	33	38 61	
Joseph Richard	9		9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	117	33	38 61	
Zotique Laberge	9		9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	117	38	38 61	
Alexandre Malo	9		9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	117	33	38 61	
Joseph St. Jean	9		9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	117	33	38 61	
Joseph Villeneuve	9		9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	117	33	38 61	
Charles Paquette	9		9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	117	33	38 61	
Alfred Laberge	9		9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	81	33	26 73	
Trefflé Lagarde	9		9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	117	33	38 61	
Napoléon St-Louis	9		9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	117	33	38 61	
Alphonse Jetté	9		9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	117	33	38 61	
Emmanuel Guérin	9		9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	117	33	38 61	
Dieudonné Laberge	9		9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	117	33	38 61	
Louis Déchesne	9		9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	117	33	38 61	
Joseph Déchesne	9		9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	108	33	35 64	
William Welsh	9		9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	108	33	35 64	
Côme Marcotte	9		9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	108	33	35 64	
Patrick Quinlan	9		9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	108	33	35 64	
Lawrence Mullin	9		9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	99	33	32 67	
Gédéon Labelle	9		9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	108	33	35 64	
Arthur Thibaudeau	9		9	9	9	9	9	4	9	9	9	9	9	9	76	33	25 08	
Edouard Cérat	9		9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	90	33	29 70	
John Ceeds	9		9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	90	33	29 70	
Joseph Rose	9		9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	81	33	26 73	
Archibald McCall	9		9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	8	9	90	33	29 70	
J.-Bte Lamère	9		9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	90	33	29 70	
Norbert Sénécal	9		9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	72	33	23 76	
Charles Watson	9		9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	81	33	26 73	
Patrick McLeece	9		9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	72	33	23 76	
Wilfrid Leroux	9		9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	72	33	23 76	
Joseph Delfourne	9		9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	72	33	23 76	
Arthur Ethier	9		9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	63	33	20 79	
Zéphir Gauthier	9		9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	63	33	20 79	
Joseph Bertrand	9		9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	63	33	20 79	
Joseph Caron	9		9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	63	33	20 79	
J. Bte. Caron	9		9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	54	33	17 82	
William Lagarde	9		9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	54	33	17 82	
Romuald Jary	9		9	9	9	9	9	9	9	7	9	9	9	9	52	33	17 16	
Stanislas Gervais	9		9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	45	33	14 85	
Adéard Labelle	9		9	9	9	9	9	9	9	8	9	9	9	9	44	33	14 52	
Augustin Brisebois	9		9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	36	33	11 88	
Kenneth Bishop	9		9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	36	33	11 88	
Moses Purves	9		9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	36	33	11 88	
Alphonse Lebrun	9		9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	18	33	5 94	
Fortunat Jobin	9		9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	18	33	5 94	
Cléophas Emond	9		9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	18	33	5 94	
Hormisdas Laurin	9		9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	18	33	5 94	
Adolphe Trudeau	9		9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	33	2 97	
Napoléon Trudeau	9		9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	33	2 97	
Léon Cardinal	9		9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	33	2 97	
Total	225		270	279	324	342	365	395	427	459	468	465	504	513	5036	\$1,661 88	

PIÈCE N° 6.

A. Hurteau et Frère,
Storey et O'Connor,
End, Frihey et Cie.

J. et B. Grier,
Henderson Frères,

H. Bulmer, jeune, et Frères.
D. Pariseau.

MONTRÉAL, 26 novembre 1892.

MM. SHEARER ET BROWN,
Montréal, P. Q.

CHER MONSIEUR,—Nous serions bien aises de recevoir de vous une soumission pour le bois de construction et de service nécessaire à la construction de la pile, du coffrage, etc., concernant le nouveau pont que l'on doit construire, rue Wellington, sur le canal Lachine à Montréal.

Fondations.	75 morceaux de pin 12"x12", en longueur de 13 à 34 pieds, environ 21,000 pieds, m.p.
Pilots.	250 morceaux de pin 12"x12" x 30 pieds de long, environ 7,500 pieds linéaires.
Entretoises.	160 morceau de pin 15"x12"x12" } soit environ 45,000 pieds m.p. 160 " " 8"x12"x12" }
Coffrage.	500 morceaux de pin 12"x12" de 10 à 30 pieds de long, environ 132,000 pieds m.p.
Longrines.	Environ 70,000 pieds, m.p., de pin 12"x12" de 25 à 30 pieds de long.
Epinette.	1,000 morceaux d'épinette en grume, de 18 à 45 pieds de long, diamètre moyen devant être d'environ 12".
Madriers.	Environ 100,000 pieds, m.p. de madriers de pin de 3", de 10 à 16 pieds de long, largeur moyenne, 10".
Planches.	Environ 15,000 pieds, m.p., planches de pin de 1", de 12 à 16 pieds de long, largeur moyenne, 10".
Lisses de chêne.	Environ 3,000 pieds linéaires de chêne de 12"x8", de 18 pieds et plus de long.
Pilots en chêne non équarris.	60 morceaux de chêne rond, 36 pieds de long x 10" de diamètre au petit bout, 2,160 pieds linéaires.
Madriers de chêne.	Environ 20,000 pieds, m.p., madriers de chêne 12x12"x2".

On devra mentionner le prix par pied linéaire, par mille pieds (1,000) m.p., et par chaque morceau pour chaque article tel que ci-dessus spécifié.

Vous voudrez bien dire quand la première livraison et la livraison finale pourront être faites au pont ou près du pont Wellington, canal Lachine, Montréal, car il est nécessaire que le bois de construction et le bois de service ci-dessus mentionnés soient livrés à mesure que le progrès des travaux l'exigera.

Les soumissions pour les articles ci-dessus devront être reçues à mon bureau, écluse n° 2, canal Lachine, Montréal, au plus tard samedi, trois (3) décembre 1892,

Le soussigné se réserve le droit de rejeter les soumissions.

A vous respectueusement,

Surintendant, canal Lachine.

PIÈCE N^o 7.

MONTRÉAL, 18 octobre 1892.

MONSIEUR,—Permettez-moi de soumettre à votre approbation plusieurs plans et une estimation du coût de la construction d'un nouveau pont sur le canal Lachine, près de la rue Wellington.

Le pont Wellington actuel est devenu insuffisant pour les besoins du trafic, qui augmente continuellement. Le nouveau pont projeté donnera deux fois plus de facilités que le pont actuel, puisqu'il offrira quatre voies à la circulation de ce trafic et deux trottoirs aux piétons.

Comme conséquence, la largeur des ponts devra être augmentée de 18 pieds qu'elle est à 48 pieds, ce qui exige la construction d'une nouvelle pile-pivot, de 50 pieds de largeur, et la démolition des deux culées sur lesquelles les extrémités du pont Wellington et du pont du Grand Tronc sont appuyées.

La longueur de ces deux ponts, à raison de la démolition des culées, devra être considérablement augmentée. Le pont de la rue Wellington aura 225 pieds de longueur et celui du Grand Tronc 254 pieds. Ce nouveau plan fournira une voie navigable de 75 pieds de largeur, de chaque côté de la pile-pivot.

La largeur du pont du Grand Tronc ne sera pas changée et sa pile-pivot restera telle qu'elle est. Les deux ponts seront construits en fer et en acier.

Ainsi qu'il est indiqué sur le plan, la partie supérieure de la pile-pivot devra être élargie et allongée au moyen de coffrages. La partie inférieure, dont l'élargissement ne peut pas se faire au moyen de coffrages, sera entourée d'un rang de pilotis bordés de bois carré. Le coût total de ces travaux est évalué à \$170,000, dont un état détaillé est annexé à ce rapport.

Les matériaux pour l'infrastructure, comme le bois, la pierre, le fer et le ciment, seront achetés au moyen de soumissions, et la superstructure sera donnée à l'entreprise.

Je recommanderais au gouvernement de faire exécuter l'infrastructure à la journée, à cause de l'incertitude du mode d'exécution que les circonstances exigeront.

Si l'eau pouvait être retirée du canal, disons du 15 décembre prochain au 1^{er} février 1893, la construction de la pile-pivot et des coffrages en serait de beaucoup facilitée, ainsi que l'enfoncement des pilotis. Cela produirait probablement une économie d'au moins \$15,000.

J'ai, etc.,

E. H. PARENT,

Ingénieur-surintendant.

T. TRUDEAU, écr, ingénieur en chef des canaux.

[La pièce n^o 7 est aussi incorporée dans le témoignage de M. Schreiber, rendu le 8 juin 1894.]

PIÈCE N° 8.

OTTAWA, 23 décembre 1892.

MON CHER MONSIEUR.—En votre qualité d'ingénieur-surintendant des canaux de Lachine, Chambly, Beauharnois et Saint-Ours, vous avez le contrôle absolu du personnel ainsi que des travaux de construction, des réparations et de l'exploitation, et vous êtes responsable de la conduite économique des travaux et de l'efficacité de l'exploitation. Tous les ordres seront donnés par votre intermédiaire, et le personnel des employés, y compris les surveillants, sont placés sous vos ordres, et ils devront s'adresser à vous pour recevoir des instructions, et vous faire rapport sur tout.

Je dois vous avouer que je suis fort étonné que vous ayez permis au surintendant Kennedy de demander des soumissions, quand vous deviez savoir qu'il était de votre devoir de les recevoir, les décacheter, m'en transmettre un résumé avec votre recommandation, pour les soumettre au ministre. Je suis encore plus étonné que vous ayez toléré l'envoi d'une circulaire comme celle que le surintendant Kennedy a distribuée dernièrement, laquelle ne spécifiait ni la longueur ni la qualité des matériaux (bois de charpente).

Je serai fort aise que vous me disiez qu'à l'avenir vous prendrez les moyens nécessaires pour mieux contrôler votre personnel, de la conduite duquel vous êtes entièrement responsable.

Sincèrement à vous,

COLLINGWOOD SCHREIBER,

Ingénieur en chef.

E. H. PARENT, écr, I.C., ingénieur-surintendant, des canaux, Montréal.

[La pièce n° 8 est aussi incorporée dans le témoignage rendu par M. Schreiber, le 8 juin 1894.]

PIÈCE N° 9.

RÉSUMÉ des soumissions reçues pour la main-d'œuvre expérimentée requise pour la construction de la pile du pont Wellington et le renouvellement de la maçonnerie de l'ancienne écluse n° 1.

Occupation.	W. G. TURNER ET CIE.				EM. ST. LOUIS.				JOHN B. ROSE.				J. E. TROTTER.	
	Pont Wellington.		Ancien'e écluse n° 1.		Pont Wellington.		Ancien'e écluse n° 1.		Pont Wellington.		Ancien'e écluse n° 1.		Pont Well.	Anc. écluse n° 1.
	Travail de jour, par h.	Heures sup., par heure.	Travail de jour, par h.	Heures sup., par heure.	Travail de jour, par h.	Heures sup., par heure.	Travail de jour, par h.	Heures sup., par heure.	Travail de jour, par h.	Heures sup., par heure.	Travail de jour, par h.	Heures sup., par heure.	Travail de jour, par h.	Heures sup., par heure.
Contremaîtres	45	65	40	65	40	60	40	60	48	72	45	70	
Tailleurs de pierre.....	35	50	32½	47½	33	46	33	46	39	55	37	50	
Tailleurs de pierre et maçons ...	35	50	32½	45	32	45	32	45	38	54	35	49	
Journaliers expérimentés.....	20	20	18½	20	18½	20	21	25	20	22	
Attelages doubles.....	50	50	50	50	50	50	
do simples	Pas	de	prix	25	37½	25	37½	
Grues	do	do	

Travail du dimanche, doubles gages.

PIÈCE N° 10.

Copie n° B. 150.
MONTRÉAL, 10 janvier 1893.

CANAL LACHINE.

N° 13081.

C. (Inclus résumé de soumissions.)
Résumé renvoyé
E. H. PARENT
18-1-93.

MONSIEUR,—Je vous transmets un résumé des soumissions produites par des entrepreneurs pour la fourniture de la main-d'œuvre nécessaire pour exécuter les travaux de maçonnerie au nouveau pont Wellington, etc.

Bien que les soumissions contiennent huit articles, il est probable qu'il n'y aura que les tailleurs de pierre et les maçons qui seront employés, car nous avons l'intention de fournir nos propres journaliers, nos grues et nos attelages.

Cette manière de se procurer des ouvriers au moyen d'entrepreneurs, pour un travail qui doit être exécuté dans un temps restreint, est considérée la plus sûre et la plus propre à diminuer le danger d'une grève à un moment critique. Comme ces gens sont presque continuellement employés par les entrepreneurs, qui les paient chaque semaine, et qui les font travailler toute l'année, ils peuvent être mieux contrôlés par eux.

Ainsi que vous le verrez par le résumé ci-inclus, M. Emmanuel St. Louis est le plus bas soumissionnaire. C'est un entrepreneur responsable et digne de confiance, et en conséquence je recommande que sa soumission soit acceptée.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

E. H. PARENT,

Ingénieur-surintendant.

C. SCHREIBER, écrivain,

Ingénieur en chef des Chemins de fer et Canaux, Ottawa.

PIÈCE N° 11.

MONTRÉAL, 20 décembre 1892.

MONSIEUR,—En réponse à votre lettre du 15 du courant, nous avons l'honneur de vous informer que nous sommes prêts à fournir des ouvriers de première classe des différents métiers, dont vous avez besoin, aux prix suivants pour vos différents travaux au canal Lachine :—

Pont Wellington.

Contremaîtres	45c. par heure
“ heures supplémentaires.....	65c. “
Tailleurs de pierre.....	35c. “
“ heures supplémentaires.....	50c. “
Maçons	35c. “
“ heures supplémentaires.....	50c. “

Ecluse n° 1.

Contremaîtres.....	40c. par heure.
“ heures supplémentaires.....	65c. “
Tailleurs de pierre.....	32½c. “
“ heures supplémentaires.....	47½c. “
Maçons.....	32½c. “
“ heures supplémentaires.....	45c. “
Travail du dimanche, le double de ces prix.	
Attelages doubles.....	50c. par heure.
Aides-maçons et service des grues.....	20c. “

Nous avons l'honneur d'être, monsieur,

Vos obéissants serviteurs,

W. G. TURNER ET CIE.

E. KENNEDY, écr,
Surintendant, canal Lachine, Montréal.

MONTRÉAL, 20 décembre 1892.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous offrir de vous procurer, aux prix mentionnés dans la liste suivante, des tailleurs de pierre, des maçons et autres ouvriers compétents pour la taille et la pose de la pierre pour le renouvellement de l'ancienne écluse n° 1, canal Lachine, le tout conformément à votre lettre du 15 du courant :—

Contremaîtres.....	40c. par heure.
Tailleurs de pierre.....	33c. “
Poseurs de pierre et maçons.....	32c. “
Journaliers expérimentés.....	18½c. “
Attelages doubles.....	50c. “
Attelages simples.....	25c. “
Service des grues.....	25c. “

Pour les heures supplémentaires, je sou mets les prix suivants :—

Contremaîtres.....	60c. par heure.
Tailleurs de pierre.....	46c. “
Poseurs de pierre et maçons.....	45c. “
Journaliers expérimentés.....	20c. “
Attelages doubles.....	50c. “
Attelages simples.....	37½c. “

Excepté pour le travail du dimanche, qui devra être payé double.

Espérant que vous serez satisfait de ce qui précède et que vous accepterez ma soumission,

Je demeure, monsieur,

Votre tout dévoué,

E. ST. LOUIS.

E. KENNEDY, écr,
Surintendant, canal Lachine, Montréal.

MONTRÉAL, 20 décembre 1892.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous offrir de vous procurer, aux prix mentionnés dans la liste suivante, des tailleurs de pierre, des maçons et autres ouvriers compétents pour la taille et la pose de la pierre au pont Wellington, le tout conformément à votre lettre du 15 du courant:—

Contremaîtres.....	40c. par heure.
Taillieurs de pierre.....	33c. “
Poseurs de pierre et maçons.....	32c. “
Journaliers expérimentés.....	18½c. “
Attelages doubles.....	50c. “
Attelages simples.....	25c. “
Service des grues.....	25c. “

Pour les heures supplémentaires, je soumets les prix suivants:—

Contremaîtres.....	60c. par heure.
Taillieurs de pierre.....	46c. “
Poseurs de pierre et maçons.....	45c. “
Journaliers expérimentés.....	20c. “
Attelages doubles.....	50c. “
Attelages simples.....	37½c. “

Excepté pour le travail du dimanche, qui devra être payé double.

Espérant que vous serez satisfait de ce qui précède et que vous accepterez ma soumission,

Je demeure, monsieur,

Votre tout dévoué,

E. ST. LOUIS.

E. KENNEDY, écrivain,
Surintendant, canal Lachine, Montréal.

MONTRÉAL, 20 décembre 1892.

E. H. PARENT, écrivain,
Ingénieur-surintendant des canaux,
Montréal.

MONSIEUR,—Je, soussigné, prends la liberté d'offrir de fournir des tailleurs de pierre, des maçons et des journaliers compétents pour les travaux du pont Wellington, aux prix suivants, savoir:—

Contremaîtres.....	48c. par heure.
Taillieurs de pierre.....	39c. do
Maçons.....	38c. do
Journaliers.....	21c. do

Pour les heures supplémentaires, les prix seront comme suit:—

Contremaîtres.....	72c. par heure.
Taillieurs de pierre.....	55c. do
Maçons.....	54c. do
Journaliers.....	25c. do

Pour le travail du dimanche, les prix seront doubles.

Votre dévoué,

JOHN B. ROSE,

Entrepreneur.

MONTRÉAL, 20 décembre 1892.

E. H. PARENT, écri,
Ingénieur-surintendant des canaux,
Montréal.

MONSIEUR,—Je vous fournirai, pour les prix mentionnés ci-dessous, les tailleurs de pierre, les maçons, les journaliers, etc., dont vous pouvez avoir besoin pour la construction du pont Wellington, savoir :—

Contremaîtres	45c. par heure
Tailleurs de pierre	37c. do
Maçons	35c. do
Journaliers	20c. do

Pour les heures supplémentaires, les prix seront les suivants :—

Contremaîtres	70c. par heure
Tailleurs de pierre	50c. do
Maçons	49c. do
Journaliers	22c. do

Pour le travail du dimanche, double prix.

Respectueusement soumis,

J. E. TROTTIER,

Entrepreneur.

1209, rue Mignonne.

PIÈCE N° 12.

PIERRE pour le nouveau pont Wellington et pour le renouvellement de la maçonnerie, ancienne écluse n° 1.

Matériaux.	Quantité.	EM. ST. LOUIS.		GARSON ET CIE.		H. J. BEEMER.		J. B. DELORMIER.		
		Prix par v.c. sur les wagons à la carrière.	Prix par v.c. livré sur la voie d'évitement au pont Wellington.	Prix par v.c. sur les wagons à la carrière.	Prix par v.c. livrée sur la voie d'évitement au pont Wellington.	Prix par v.c. sur les wagons à la carrière.	Prix par v.c. livrée sur la voie d'évitement au pont Wellington.	Prix par v.c. sur les wagons à la carrière.	Prix par v.c. livrée sur la voie d'évitement au pont Wellington.	
		\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	
Pierrepour pile et culées, pont Wellington.	Pierre suivant devis.	4 45	6 50	3 50	5 10	4 00	6 00	2 75	*4 50	Jno. Ross, Greece's Point. N. K. Connolly, St-Vincent de Paul. *Recommandée. C. S. La plus basse. 6 décembre 1892.
	Contremur suivant devis.	2 75	4 75	1 50	3 10	2 00	4 00	1 00	*2 75	
Renouvellement de la maçonnerie, ancienne écluse n° 1.	Pierre suivant devis.	4 45	6 50	4 00	5 60	4 00	6 00	Pas de prix.		

PIÈCE N° 13.

Bois de construction et bois de service. Nouveau pont Wellington.

Matériaux.	Quantité.	J. et B. Grier.		A. Hurteau et Frère.		Henderson Frères.		Shearer et Brown.	
		Prix.	Montant.	Prix.	Montant.	Prix.	Montant.	Prix.	Montant.
		\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
Pin 12 pds x 12 pc	360,000 pds m. p.	18 75	6,750 00	30 00	10,800 00	20 00	7,200 00	20 00	7,200 00
Bois équarri.	14,115 pds lin.	0 11½	1,623 20	0 18	2,540 70	0 10½	14,825 05	0 10	1,411 50
Epinette ronde.	27,000 "	0 08½	2,295 00	0 15	4,050 00	0 07	1,890 00	0 07	1,890 00
Pilots en chêne.	2,160 "	0 25	540 00	0 50	1,080 00	0 22	475 20	0 25	540 00
Chêne, 12 pds x 8.	24,000 pds m. p.	42 00	1,008 00	65 00	1,560 00	37 00	888 00	42 50	1,020 00
Chêne, 12 pds x 2.	20,000 "	42 00	840 00	55 00	1,100 00	37 00	740 00	42 50	850 00
Planches de 1 pc.	15,000 "	11 50	172 50	16 00	240 00	10 00	150 00	12 00	180 00
Madriers de 3 pc.	100,000 "	10 75	1,075 00	13 50	1,350 00	12 00	1,200 00	11 00	1,100 00
Totaux.	14,303 70	22,720 70	14,025 25	14,191 50

N'ont pas envoyé de soumissions:—

MM. End, Trihey et C^{ie},
 " H. Bulmer, jeune, et Frère.
 " Story et O'Connor.
 " D. Parizeau.

PIÈCE N° 14.

	Deux grues à palan, huit tonnes de capacité.	Quatre chèvres fixes, cinq tonnes de capacité.	Deux chèvres fixes, trois tonnes de capacité
	\$ c.	\$ c.	\$ c.
Miller Frères et Toms	*345 60	*555 00	*400 00
do	190 00	465 00	325 00
M. Beatty et Fils	460 00	190 00
Jno. McDougall et Cie.	250 00	210 00
	Deux monte-charges, doubles tambours et chaudières, dix-huit forces.	Deux monte-charges, doubles tambours et chaudières, quinze forces.	Deux doubles tambours et forces.
	\$ c.	\$ c.	\$ c.
Miller Frères et Toms	1,100 00	950 00	225 00
Ingersoll Rock Drill Co.	*1,050 00†	*900 00	*225 00
do	*170 00
M. Beatty et Fils.	1,350 00	400 00
do	1,550 00	300 00
Jno. McDougall.	200 00

* Recommandée. C. S. La plus basse. † 20 forces.

PIÈCE N° 15.

RÉSUMÉ, des soumissions pour la fourniture du sable nécessaire pour la construction du nouveau pont de la rue Wellington.

ARTICLE.	PROSPER LAPLANTE.			M. F. CUMMINGS.			J.-BTE. POIRIER.			JOS. JACQUES.		
	Comment vendu.		Prix.	Comment vendu.		Prix.	Comment vendu.		Prix.	Comment vendu.		Prix.
	Nombre de barriques.	Quantité.		Nombre de barriques.	Quantité.		Nombre de barriques.	Quantité.		Nombre de barriques.	Quantité.	
Sable.....	3	Pieds. 18	\$ c. 1 75	*4	Pieds. *27	\$ c. *1 25	4	Pieds. 27	\$ c. 3 10		Pieds. Pas de prix.	\$ c.

* Recommandée. C. S. J. H.

PIÈCE N° 16.

RÉSUMÉ des soumissions pour la fourniture de la pierre nécessaire au pont du G. T. et à l'ancienne écluse n° 1.

ARTICLES.	GARSON, PURSER ET C ^{IE} .				HORACE J. BEEMER				EMMANUEL ST. LOUIS.				OBSERVATIONS.
	Pont G. T.		Ancien. écl. n° 1.		Pont G. T.		Ancien. écl. n° 1.		Pont G. T.		Ancien. écl. n° 1.		
	Comment vendu.	Prix.	Comment vendu.	Prix.	Comment vendu.	Prix.	Comment vendu.	Prix.	Comment vendu.	Prix.	Comment vendu.	Prix.	
Pierre de couronn. et de parement (pierre bleue)..	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.		
Contremur (pierre bleue).....	v. c. 5 25	v. c. 5 25	Pas d'offres de A. Stewart.
Pierre de couronn. et de parement.	3 20	v. c. 6 50	v. c. 6 50	v. c. 6 35	v. c. 6 35	do H.G. Reid.
Contremur.....	4 50	2 50	2 50	do George W. Stephens.
													do J. B. Delorimier.

PIÈCE N° 17.

Copie n° 389.

RÉSUMÉ des soumissions pour la fourniture de machines, sonnettes et main-d'œuvre pour l'enfoncement des pilotis au pont de la rue Wellington.

ARTICLES.	J. H. WOOD, JR.		EMMANUEL ST. LOUIS.		WM. HOOD ET FILS.		Observations.
	Comment vendu.	Prix.	Comment vendu.	Prix.	Comment vendu.	Prix.	
		\$ c.		c.			
Machine à vapeur...	Par jour	4 00	Recommandée.
Sonnette.....	do	2 00	Enf. des pilotis	Enf. des pilotis	C. S.
Main-d'œuvre.....	do	1 75	Par pied lin..	47	Par pied lin..	25	On remarquera que
Fer forgé pour garni- tures, etc.....	Par livre.....	12	Par livre.....	10	M. Wood n'a pas sou- missionné, de sorte que ses prix ne peuvent être comparés avec les autres.
							J. H.

Je considère que les prix de MM. Hood sont acceptables. Ils sont ce que l'on paye généralement à Montréal dans des circonstances analogues.

E. H. PARENT,

Ingénieur-surintendant

PIÈCE N° 18.

NAVIGATION DE DIX-HUIT PIEDS, ET DÉMOLITION ET RECONSTRUCTION PARTIELLE DES ANCIENNES CULÉES.

CANAL LACHINE.

Estimation du coût des ponts de la rue Wellington pour une navigation de 18 pieds.

Maçonnerie des piles et des culées.....	1,900 verges cubes à \$18 00	\$34,200 00
Béton.....	50 " 7 00	350 00
Excavation.....	3,000 " 1 25	3,760 00
Coffrage.....	3,600 " 3 00	10,800 00
Pilotis.....	7,600 " 0 75	5,700 00
Bois pour fondations.....	600 " 0 30	180 00
Madriers ".....	2,800 " 20 00	56 00
Enlèvement de la glace.....	17,000 " 0 75	12,750 00
Enlèvement du coffrage.....	7,000 " 2 00	14,000 00
Démolition de la maçonnerie.....	3,100 " 2 00	6,200 00
Travaux accessoires, assèchement, etc.....		6,500 00

\$ 94,486 00

Ajoutez 10 pour 100 pour dépenses imprévues, etc..... 9,448 60

A reporter.....\$103,934 60

Report	\$103,934 60
Superstructure	61,000 00
Générateur	2,600 00
Travaux par la C ^o du Grand Tronc de chemin de fer	1,152 00
Grand Tronc de chemin de fer, camionnage	600 00
Total	\$169,286 60
Disons	\$170,000 00

NAVIGATION DE DIX-HUIT PIEDS, AVEC DÉMOLITION DES ANCIENNES CULÉES.

CANAL LACHINE.

Estimation du coût des ponts de la rue Wellington pour une navigation de 18 pieds.

Maçonnerie des piles et des culées	3,800 verges cubes à \$18 00	\$68,400 00
Béton	50 " 7 00	350 00
Excavation	5,500 " 1 25	6,875 00
Coffrage	6,600 " 3 00	19,800 00
Pilotis	7,600 " 0 75	5,700 00
Bois pour fondations	1,000 pieds linéaire à 0 30	300 00
Madriers "	5,300 pieds, m.p., à 20 00	1,060 00
Enlèvement de la glace	19,000 verges cubes à 0 75	14,250 00
Enlèvement du coffrage	7,000 " 2 00	14,000 00
Démolition de la maçonnerie	3,100 " 2 00	6,200 00
Travaux accessoires, assèchement, etc.		8,000 00
		\$144,935 00
Ajoutez 10 pour 100 pour dépenses imprévues, etc.		14,493 50
		\$159,428 50
Superstructure		61,000 00
Générateur		2,600 00
Travaux par la C ^o du Grand Tronc de chemin de fer		1,152 00
Grand Tronc de chemin de fer, camionnage		600 00
Total		\$224,780 50
Disons		225,000 00

NAVIGATION DE VINGT PIEDS.

CANAL LACHINE.

Estimation du coût des ponts de la rue Wellington pour une navigation de 20 pieds.

Maçonnerie des piles et des culées	4,150 verges cubes à \$18 00	\$74,700 00
Béton	50 " 7 00	350 00
Excavation	8,000 " 1 25	10,000 00
Coffrage	7,300 " 3 00	21,900 00
Pilotis	7,600 " 0 75	3,700 00
Bois pour fondations	1,000 pieds linéaire à 0 30	300 00
Madriers "	5,000 pieds, m.p., à 20 00	1,060 00
Enlèvement de la glace	19,000 verges cubes à 0 75	14,250 00
Enlèvement du coffrage	7,000 " 2 00	14,000 00
Démolition de la maçonnerie	3,100 " 2 00	6,200 00
Travaux accessoires, assèchement, etc.		9,000 00
		\$157,460 00
Ajoutez 10 pour 100 pour dépenses imprévues, etc.		15,746 00
A reporter		\$173,206 00

Report	\$173,206 00
Superstructure	61,000 00
Générateur	2,600 00
Travaux par la C ^{ie} du Grand Tronc de chemin de fer.	1,152 00
Grand Tronc de chemin de fer, camionnage	600 00
Total	\$238,558 00
Disons	\$238,000 00

NAVIGATION DE VINGT-DEUX PIEDS.

CANAL LACHINE.

Estimation du coût des ponts de la rue Wellington pour une navigation de 22 pieds.

Maçonnerie des piles et des culées.	4,500 verges cubes à \$18 00	\$81,000 00
Béton	50 " 7 00	350 00
Excavation	10,000 " 1 25	12,500 00
Coffrage	8,000 " 3 00	24,000 00
Pilotis	7,600 pieds lin. 0 75	5,700 00
Bois pour les fondations	1,000 " cubes 0 30	300 00
Madriers pour les fondations.	5,300 " m.p. 20 00	1,060 00
Enlèvement de la glace	1,900 verges cubes 0 75	14,250 00
" du coffrage	7,000 " 2 00	14,000 00
Démolition de la maçonnerie	3,100 " 2 00	6,200 00
Travaux accessoires, assèchement, etc.		10,000 00
		\$169,360 00
Ajoutez 10 pour 100 pour dépenses imprévues, etc.		16,936 00
		\$186,296 00
Superstructure		61,000 00
Générateur		2,600 00
Travaux par la C ^{ie} du Grand Tronc de chemin de fer.		1,152 00
Grand Tronc de chemin de fer, camionnage		600 00
Total		\$251,648 00
Disons		\$250,000 00

CANAL LACHINE.

PONTS DE LA RUE WELLINGTON.

Chiffres empruntés au plan du 20 février 1893.

Maçonnerie au-dessus d'une ligne de 21 pieds au-dessous de l'eau, correspondant à une navigation de 18 pieds.

	Verges cubes.
Culées du pont du grand chemin.	1,646
Pile centrale du pont du grand chemin.	1,299
Culées du pont du Grand Tronc.	745
Pile de pivot, 2 rangs, Grand Tronc.	53
	<hr/> 3,743

Maçonnerie additionnelle pour une navigation de 20 pieds.

	Verges cubes.
Culées du pont du grand chemin.	146
Pile de pivot du grand chemin.	124
Culées du pont du Grand Tronc.	78
	<hr/> 348

Maçonnerie additionnelle pour une navigation de 22 pieds.

	Verges cubes.	
Culées du pont du grand chemin.....	149	
Pile de pivot du grand chemin.....	125	
Culées du pont du Grand Tronc de chemin de fer.	79	
	————	353
Maçonnerie totale pour une navigation de 22 pieds.....		4,444

L'estimation primitive était faite pour la maçonnerie de la pile centrale avec une navigation de 18 pieds (1,299 verges cubes) et pour environ 500 verges cubes de maçonnerie aux culées.

Ce dernier chiffre est donné de mémoire.

G. J. DESBARATS.

CANAL LACHINE.

PONTS DE LA RUE WELLINGTON.

Chiffres empruntés au plan du 20 février 1893.

Excavation pour navigation de 18 pieds.

	Verges cubes.	
Pile de pivot du grand chemin.....	556	
Culées du pont du grand chemin.....	1,590	
“ Grand Tronc de chemin de fer... ..	1,019	
Coffrage en amont du pont.....	1,778	
	————	4,943
Excavation additionnelle pour une navigation de 20 pieds.		
Pile de pivot du grand chemin.....	185	
Culées du pont du grand chemin.....	187	
“ Grand Tronc de chemin de fer... ..	102	
	————	474
Excavation additionnelle pour une navigation de 22 pieds..		474
		————
		5,891

Ces chiffres sont beaucoup moins élevés que ceux que l'on a donnés pour les travaux réellement exécutés (9,720 verges cubes).

BOIS DE CONSTRUCTION.

Bois carré :

	Pieds cubes.	
Fondations de la pile.....	1,008	
Caisson en amont des ponts.....	9,896	
Caisson en aval des ponts.....	3,736	
	————	14,640

BOIS MÉPLAT.

	Pieds linéaires.	
Caisson en amont des ponts.....	10,882	
Caisson en aval des ponts.....	3,410	
	————	14,292

L'augmentation considérable de la quantité de bois méplat dans les travaux est due aux rangées additionnelles d'entrants longitudinaux posés dans les coffrages. Cette quantité est portée à 24,460 pieds linéaires.

PIÈCE N° 19.

CANAL LACHINE—PONT WELLINGTON.

MÉMOIRE des dates auxquelles les bordereaux de paye de la main-d'œuvre ont été expédiés du bureau de Montréal et reçus au département à Ottawa, et les dates de la fin de l'examen et de la vérification par le préposé à la vérification.

Bordereau de paye de la main-d'œuvre.		Expédié de Montréal.	Reçu au département	Examen terminé par le préposé à la vérification.	Certifié par l'ingénieur en chef.	Observations.
Pour le mois de	Montant.					
1892.	\$ c.	1892.	1892.	1892.	1892.	
Novembre.....	2,544 74	5 décembre.	7 décembre.	9 décembre.	10 décembre.	
		1893.	1893.	1893.	1893.	
Décembre.....	3,307 23	11 janvier..	11 janvier..	13 janvier..	13 janvier..	
Janvier.....	4,494 95	5 février..	6 février..	14 février..	16 février..	
Février.....	11,879 26	25 mars ..	27 mars ..	29 mars ..	29 mars ..	
do.....	4,169 58	25 do ..	27 do ..	29 do ..	29 do ..	
Mars.....	73,013 13	17 avril ..	18 avril ..	24 avril ..	24 avril ..	
do.....	10,129 78	22 do ..	24 do ..	28 do ..	28 do ..	
do.....	7,263 64	22 do ..	24 do ..	28 do ..	28 do ..	Renvoyé deux fois pour correction.
do.....	2,491 43	22 do ..	24 do ..	28 do ..	26 do ..	
Avril.....	1,165 44	1er juin ..	2 juin ..	24 août ..	24 août ..	Gardé pour explications.
do.....	106,423 20	20 mai ..	22 do ..	Pas accepté.	Pas accepté.	
do.....	26,499 22	22 do ..	23 do ..	do ..	do ..	
Mai.....	5,043 52	7 juin ..	8 do ..	do ..	do ..	
do.....	2,002 21	7 do ..	8 do ..	19 juin ..	19 juin ..	
do.....	1,434 50	7 do ..	8 do ..	Pas accepté.	Pas accepté.	
Juin.....	710 86	3 juillet ..	4 juillet ..	do ..	do ..	
do.....	3,441 75	6 do ..	7 do ..	do ..	do ..	
do.....	3,507 22	6 do ..	7 do ..	do ..	do ..	
Juillet.....	415 13	5 août ..	7 août ..	10 août ..	12 août ..	
Août.....	299 53	5 sept. ..	6 sept. ..	7 sept. ..	7 sept. ..	
Septembre.....	859 77	10 octobre .	11 octobre .	16 octobre .	16 octobre .	

PIÈCE N° 20.

DÉPARTEMENT DES CHEMINS DE FER ET CANAUX,

N° 4953.

CANADA.

\$14,717.45.

OTTAWA, 29 mars 1893.

Au gérant de la Banque de Montréal.

Payez à l'ordre d'Em. St. Louis la somme de quatorze mille sept cent dix-sept piastres et quarante-cinq centins, pour fourniture de matériaux et de main-d'œuvre, en février dernier, au pont de la rue Wellington.

Crédit : Canal Lachine—Capital.

LEONARD SHANNON,

Comptable.

COLLINGWOOD SCHREIBER,

Sous-ministre.

Banque de Montréal, payé le 4 avril 1893.

PIÈCE N° 21.

DÉPARTEMENT DES CHEMINS DE FER ET CANAUX, N° 6071.

CANADA. \$74,777.45.

OTTAWA, 24 avril 1893.

Au gérant de la Banque de Montréal.

Payez à l'ordre d'Em. St. Louis la somme de soixante-quatorze mille sept cent soixante-dix-sept piastres et quarante-cinq centins, pour main-d'œuvre et matériaux, mars, pont de la rue Wellington.

Crédit: Canal Lachine—Capital.

LEONARD SHANNON,
*Comptable.*COLLINGWOOD SCHREIBER,
Sous-ministre.

Banque de Montréal, payé le 28 avril 1893.

PIÈCE N° 22.

DÉPARTEMENT DES CHEMINS DE FER ET CANAUX, N° 6145.

CANADA. \$9,000.00.

OTTAWA, 29 avril 1893.

Au gérant de la Banque de Montréal.

Payez à l'ordre d'Em. St. Louis la somme de neuf mille piastres, à compte des bordereaux de paye de mars 1893.

Crédit: Canal Lachine—Capital.

LEONARD SHANNON,
*Comptable.*COLLINGWOOD SCHREIBER,
Sous-ministre.

Banque de Montréal, payé le 5 mai 1893.

PIÈCE N° 23.

DÉPARTEMENT DES CHEMINS DE FER ET CANAUX, N° 6273.

CANADA. \$8,393.42.

OTTAWA, 8 mai 1893.

Au gérant de la Banque de Montréal.

Payez à l'ordre d'Em. St. Louis la somme de huit mille trois cent quatre-vingt-treize piastres et quarante-deux centins, pour travail de huit, mars, \$17,393.42, moins \$9,000.

Crédit: Canal Lachine—Capital.

LEONARD SHANNON,
*Comptable.*COLLINGWOOD SCHREIBER,
Sous-ministre.

Banque de Montréal, payé le 11 mai 1893.

PIÈCE N° 24.

EXPLICATION DES ESTIMATIONS, SESSION DE 1892.

CANAL LACHINE.

Crédit à voter..... \$175,000.

Les écluses et les ponts sont complétés à la profondeur voulue pour recevoir les vaisseaux tirant 14 pieds d'eau, mais la largeur du canal entre les écluses ne peut recevoir que des navires tirant 12 pieds d'eau.

1. Pour arriver à terminer l'approfondissement du canal, pour une navigation de 14 pieds, il reste encore à faire le creusement du lit du canal sur une distance de 6 milles et demi. Cela comporte l'achat de terrains où l'on pourra déposer la terre enlevée par le creusement.

2. Pour que les fuites ne causent pas de nouveaux dommages aux terres basses du côté nord du canal, dommages pour lesquels, dans le passé, il a fallu payer de fortes indemnités, l'on doit construire une rigole ouverte de $3\frac{1}{4}$ milles de long au pied du talus du canal, laquelle est destinée à recevoir les eaux qui s'écouleront par les fuites; la rigole se reliera à la rivière Saint-Pierre, qui se déverse dans le Saint-Laurent. Il faudra creuser la rivière Saint-Pierre elle-même et l'améliorer, à partir du point où elle se jette dans le Saint-Laurent. Le terrain où l'on doit construire la rigole devra être acheté.

3. Par la construction des jetées à l'entrée du canal, à Lachine, l'on a enlevé à cette ville ses moyens naturels de drainage et de décharge d'égouts, et, depuis, les terres basses adjacentes sont exposées à être inondées par le fleuve. Pour faire écouler les eaux de surface ainsi accumulées et permettre l'écoulement des égouts, l'on doit construire, depuis Lachine jusqu'au canal projeté, un égout couvert de 6,000 pieds de long, la ville fournissant elle-même le terrain.

4. A la rue Wellington, à Montréal, le canal est traversé par deux ponts tournants. L'un est un pont de grande route à double voie, et l'autre un pont de chemin de fer.

L'ouverture de ces ponts, pour le passage des navires, est aujourd'hui seulement de 46 pieds de large, avec une profondeur navigable de 15 pieds.

Lorsqu'il deviendra nécessaire de remplacer ces ponts, l'on a l'intention de construire un pont de grande route à quatre voies pour les voitures, et à deux trottoirs; de porter à 60 pieds la largeur de l'ouverture destinée au passage des navires, et de creuser à 18 pieds la profondeur navigable.

Le coût de l'approfondissement de ce canal, jusqu'au 30 juin 1891, est de	\$6,526,607
L'estimation du coût des travaux ci-dessus mentionnés est de.....	1,273,393

Estimation du coût total.....	\$7,800,000
-------------------------------	-------------

Les \$175,000 aujourd'hui demandées sont destinés à commencer les travaux ci-dessus mentionnés.

PIÈCE N° 25.

(Extrait des "Débats," 3 mai 1892, page 2102.)

CANAL LACHINE.....	\$175,000
--------------------	-----------

Sir RICHARD CARTWRIGHT.—Que fait-on au sujet du canal Lachine et à quelles fins ce crédit est-il destiné?

M. HAGGART.—Cette somme est destinée aux écluses, aux ponts et aux travaux à exécuter pour obtenir la profondeur requise pour les vaisseaux tirant 14 pieds d'eau, vu qu'à présent le canal n'est convenable que pour ceux qui ont un tirant de

12 pieds d'eau. Afin de compléter l'approfondissement du canal à 14 pieds, il faudra creuser sur une longueur de six milles et demi. Cela exigera l'achat de terrains pour y déposer les matières provenant des excavations, et afin d'éviter les réclamations pour dommages, résultant de l'inondation des terrains bas dans les environs du canal, dommages pour lesquels le gouvernement a payé des sommes énormes dans le passé, il est désirable de construire un drain au pied du talus du canal pour l'écoulement des eaux, qui seront transportées dans la rivière Saint-Pierre, qui communique au Saint-Laurent. Il faudra creuser la rivière Saint-Pierre jusqu'au Saint-Laurent. On devra acheter le terrain pour y construire le drain. Dans le but de construire l'entrée du canal, la ville de Lachine a été divisée et les terrains avoisinants ont été inondés. Pour faire écouler les eaux, on doit construire un égout couvert, de 6,000 pieds de longueur, depuis Lachine jusqu'au canal projeté, la ville fournissant elle-même le terrain. La rue Wellington, à Montréal, est traversée par deux ponts, un pont de grande route et un pont de chemin de fer. L'ouverture pour le passage des navires n'a que 46 pieds de largeur, tandis que la profondeur navigable n'est que de 15 pieds. On a l'intention de remplacer ces ponts et de construire un pont de grande route à quatre voies pour les voitures et deux trottoirs, et de porter à 60 pieds la largeur de l'ouverture destinée au passage des navires, et de creuser une profondeur navigable de 18 pieds. La somme de \$175,000 est nécessaire pour l'exécution de ces travaux.

Sir RICHARD CARTWRIGHT.—Dois-je comprendre que le ministre dit qu'il y aura une profondeur de 18 pieds dans le bassin ?

M. HAGGART.—Depuis le bassin Wellington jusqu'au port de Montréal.

PIÈCE N° 26.

DÉPARTEMENT DES CHEMINS DE FER ET CANAUX. N° 6677.

CANADA.

\$66,000.

OTTAWA, 27 mai 1893.

Au gérant de la Banque de Montréal.

Payez à l'ordre d'Em. St. Louis la somme de soixante-six mille piastres, étant une avance à compte des bordereaux de paye du pont de la rue Wellington, avril et mai.

Crédit : Canal Lachine—Capital.

LEONARD SHANNON,

Comptable.

COLLINGWOOD SCHREIBER,

Sous-ministre.

Banque de Montréal, payé le 3 juin 1893.

PIÈCE N° 27.

DÉPARTEMENT DES CHEMINS DE FER ET CANAUX. N° 6764.

CANADA.

\$39,000.

OTTAWA, 6 juin 1893.

Au gérant de la Banque de Montréal.

Payez à l'ordre d'Em. St. Louis, la somme de trente-neuf mille piastres, étant une avance à compte des bordereaux de paye.

Crédit : Canal Lachine—Capital.

J. W. PUGSLEY,

Pour le comptable.

COLLINGWOOD SCHREIBER,

Sous-ministre.

Banque de Montréal, payé le 9 juin 1893.

PIECE N° 28.

Date.	E. St. Louis.	Pont Wellington.	Grand Tronc de ch. de fer.	Total.
		\$ c.	\$ c.	\$ c.
Du 10 au 25 janv.	Taillieurs de pierre, 5,036 hrs à 33c	1,661 88		1,661 88
Du 7 au 25 fév.	Contremaître, 130 hrs à 40c		52 00	
	Taillieurs de pierre, 3,925 hrs à 33c		1,295 25	
	Journaliers ordinaires, 6,390 hrs à 18½c		1,182 15	
	Charretiers, 150 hrs à 50c		75 00	
	Grues, 590 hrs à 25c		147 50	
	Parement en pierre, 206 vgs c. à \$6.35		1,308 09	
	Contremur, 612 ² / ₇ vgs c. à \$2.50		1,530 19	
Du 26 jan. au 25 fév.	Taillieurs de pierre, 11,313 hrs à 33c	3,733 29		5,590 18
	Contremaîtres, 2,392½ hrs à 40c	957 00		
	Journaliers expérimentés, 3,885 hrs à 18½c	718 73		
	Bons journaliers, 10,605 hrs à 15c	1,590 75		
	Attelages simples, 2,390 hrs à 25c	597 50		
	do doubles, 3,060 hrs à 50c	1,530 00		
Du 25 février au 25 mars	Contremaîtres, 2,900 hrs à 40c		1,160 00	9,127 27
(Travail de jour.)	do heures supplém., 515 hrs à 60c		309 00	
	Taillieurs de pierre, 13,500 hrs à 33c		4,455 00	
	Maçons, 4,845 hrs à 32c		1,550 40	
	do heures supplémentaires, 370 hrs à 45c		166 50	
	Journaliers experim., 27,110 hrs à 18½c		5,015 35	
	do hrs suppl., 995 hrs à 20c		199 00	
	Bons journaliers, 68,295 hrs à 15c		10,244 25	
	do heures suppl., 1,470 hrs à 18c		264 60	
	Forgerons, 960 hrs à 22½c		216 00	
	Ingénieur pour grue à vapeur, 420 hrs à 22½c		94 50	
	Chèvres, 1,810 hrs à 25c		452 50	
	Grues à vapeur, 390 hrs à 50c		195 00	
	Attelages simples, 18,410 hrs à 25c		4,602 50	
	do doubles, 2,940 hrs à 50c		1,470 00	
	Parement en pierre, 221½ vgs c. à \$6.35		1,406 64	
	Contremur, 143 ² / ₇ vgs c. à \$2.50		357 68	
Du 25 février au 25 mars	Contremaîtres, 720 hrs à 40c	288 00		32,158 92
(Travail de jour.)	Maçons, 3,290 hrs à 32c	1,052 80		
	Journaliers expérimentés, 2,365 hrs à 18½c	437 53		
	Taillieurs de pierre, 14,800 hrs à 33c	4,884 00		
	Travail de jour, suivant détail	25,164 75		
	Attelages simples et doubles	9,909 67		
	Heures supplémentaires pour travail de jour	881 78		
Du 25 février au 25 mars	Contremaîtres, 390 hrs à 40c	156 00		42,618 53
(Travail de nuit.)	Maçons, 2,485 hrs à 32c	795 20		
	Taillieurs de pierre, 595 hrs à 33c	196 35		
	Travail de nuit, suivant détail	4,356 08		
	Attelages doubles et simples, suivant détail	1,760 01		
Grand Tronc de chemin de fer	Contremaîtres, 1,260 hrs à 40c		504 00	7,263 64
(Travail de nuit.)	Maçons, 3,845 hrs à 32c		1,230 40	
	Journaliers expérimentés, 9,425 hrs à 18½c		1,743 63	
	Bons journaliers, 20,905 hrs à 15c		3,135 75	
	Forgerons, 280 hrs à 22½c		63 00	
	Ingénieur pour grues à vapeur, 280 hrs à 22½c		63 00	
	Attelages simples, 7,970 hrs à 25c		1,992 50	
	do doubles, 1,950 hrs à 50c		975 00	
	Chèvres, 1,170 hrs à 25c		292 50	
	Grues à vapeur, 260 hrs à 50c		130 00	
				10,129 78
	Sommaire—			108,550 20
	Du 10 au 25 janv.	1,661 88		
	Du 26 janv. au 25 fév.	9,127 27	5,590 18	
	Du 25 fév. au 25 mars, travail de jour.	42,618 53	32,158 92	
	do do de nuit.	7,263 64	10,129 78	
		60,671 32	47,878 88	
	A compte, \$6,677.78			66,000 00
				174,550 20

LE DÉPARTEMENT DES CHEMINS DE FER ET CANAUX,

DOIT À EM. ST. LOUIS, entrepreneur.

1893.

Adresse, B.P., Montréal.

RÉCAPITULATION pour main-d'œuvre et matériaux fournis depuis le 7 février jusqu'au 25 février dernier, pont du Grand Tronc.

PONT DU GRAND TRONC DE CHEMIN DE FER.

Contremaître, 130 heures à 40c.....	\$ 52 00
Tailleurs de pierre, 3,925 heures à 33c.....	1,295 25
Journaliers, 6,390 heures à 18½c.....	1,182 15
Charretiers, 150 heures à 50c.....	75 00
Grues, 590 heures à 25c.....	147 50
Parement en pierre, 206 verges cubes à \$6.35.....	1,308 09
Contremur, 612 ² / ₇ verges cubes à \$2.50.....	1,530 19
Total	\$ 5,590 18

Reçu les effets ci-dessus.

M. DOHENY,
Mesureur de pierre et vérificateur.

P. COUGHLIN,
Commis et pointeur.

Je certifie que le compte ci-dessus est exact dans tous ses détails et sous tous les rapports.

E. KENNEDY, *surintendant.*

Prix justes et raisonnables.

E. H. PARENT,
Ingénieur-surintendant.

LE DÉPARTEMENT DES CHEMINS DE FER ET CANAUX,

DOIT À EM. ST. LOUIS, entrepreneur.

Adresse, B.P., Montréal.

RÉCAPITULATION POUR LE PONT WELLINGTON.

Tailleurs de pierre, 11,313 heures à 33c.....	\$ 3,733 29
Contremaîtres, 2,392½ heures à 40c.....	957 00
Journaliers expérimentés, 3,885 heures à 18½c.....	718 73
Bons journaliers, 10,605 heures à 15c.....	1,590 75
Attelages simples, 2,390 heures à 25c.....	597 50
do doubles, 3,060 heures à 50c.....	1,530 00
Total	\$ 9,127 27

Reçu les effets ci-dessus.

M. DOHENY,
Mesureur de pierre et vérificateur.

P. COUGHLIN,
Commis et pointeur.

Je certifie que le compte ci-dessus est exact dans tous ses détails et sous tous les rapports.

E. KENNEDY, *surintendant.*

Prix justes et raisonnables,

E. H. PARENT,
Ingénieur-surintendant.

PIÈCE N° 29.

PILE CENTRALE.

50 x 50 x 18
2500
18
20000
2500
45000 ÷ 9
5000 ÷ 3
1667 verges cubes à \$18.
18
13336
1667
\$30006 pour la pile centrale.

ENLÈVEMENT DES PILES DE CULÉE.

650 × 19 × 17
20 - 1
13000
12350
17
86450
12350
209950 ÷ 9
23328 ÷ 3
7776 verges cubes à \$1.50.
3888
\$ 11664
Disons 836 pour enlèvement des extrémités de la pile centrale.
\$ 12500

PROLONGEMENT DE LA PILE CENTRALE.

Environ 200 pieds de long (50 et 150).

P. W.	\$14444
P. G. T.	2276

170000	170000
149726	134726
20274	35274

Pile du pont du G. T.

50
25 × 15
1250
15
18750

Coffrage.	130
	50
17850	6500
2083	15
694	32500
4	6500
\$ 2776	97500
	10833 verges cubes.
	3611

12500
11664
836

DANS LA COUR DE L'ECHIQUIER DU CANADA.

In re ST. LOUIS vs. LA REINE.

Extrait de la pièce "O" de l'intimée (petit livret) produite en cette cause le 20 juin 1894.

Pont du G.T. et écluse n° 1.		Pont Wellington.	
Date.	Jours.	Date.	Jours.
20 mars	95	20 mars	11 $\frac{1}{2}$
21 do	102	21 do	11 $\frac{1}{2}$
22 do	83	22 do	22 $\frac{1}{2}$
23 do	70	23 do	26
24 do	63	24 do	25
25 do	72, 0	25 do	25
27 do	64, 3=67	27 do	19, 7=26
28 do	64, 3	28 do	0, 7
29 do	63, 4=67	29 do	0, 12
30 do	34, 4=38	30 do	0, 23
31 do	17, 3=20	31 do	19, 8=27
1er avril	23, 3=26	1er avril	29, 0
3 do	56, 0		29
4 do	54, 0	4 avril	24, 0
5 do	52, 0	5 do	23, 0
6 do	49	6 do	15, 0
7 do	49	7 do	12, 0
8 do	48	8 do	16, 0
10 do	21	10 do	20
11 do	23	11 do	18
12 do	23	12 do	16
13 do	46	13 do	15
14 do	41	14 do	16
15 do	40	15 do	8
17 do	38	17 do	16
18 do	37	18 do	15
19 do	0	19 do	14
20 do	0	20 do	14
21 do		21 do	14
22 do	0	22 do	14
24 do	40	24 do	15
25 do	30	25 do	42
26 do	0	26 do	40
27 do	0	27 do	0
28 do	0	28 do	43
29 do	8	29 do	28
		1er mai	5
		2 do	11
		3 do	13
		4 do	13
		5 do	14
		6 do	20
		8 do	24
		9 do	27
		10 do	28
		11 do	28
		12 do	29
		13 do	29
		15 do	21
		16 do	22
		17 do	25

PIÈCE N° 31.

Copie du livret des heures de travail, pont du Grand Tronc de chemin de fer, canal Lachine.

(Pas reproduite ici.)

PIÈCE N° 32.

DANS LA COUR DE L'ECHIQUIER DU CANADA.

Entre

EMMANUEL ST. LOUIS,

Requérant,

et

SA MAJESTÉ LA REINE,

Défenderesse.

Interrogatoire d'EMMANUEL ST. LOUIS sur faits et articles, fait à Montréal, mercredi, le sixième jour de juin, mil huit cent quatre-vingt-quatorze, par-devant L. A. AUDETTE, registraire de la dite cour.

M. GEOFFRION, C.R., et M. EMARD représentent le requérant.

M. HOGG, C.R., représente la défenderesse.

EMMANUEL ST. LOUIS est assermenté, et interrogé.

Par M. Hogg :

Q. M. St. Louis, vous êtes entrepreneur ?—R. Oui, monsieur.

Q. Et vous êtes entrepreneur depuis plusieurs années ?—R. Oui, monsieur, depuis 21 ans.

Q. Entrepreneur de travaux publics, en grande partie, je suppose ?—R. Je me suis occupé, en grande partie, de la construction de maisons et édifices.

Q. Des travaux importants ?—R. Oui, monsieur.

Q. Régie générale, vos contrats ont été pour l'exécution des travaux ?—R. J'en ai eu des deux façons—oui.

Q. Oui, mais en grande partie pour exécuter les travaux ?—R. Oui.

Q. Avez-vous eu d'autres contrats que ceux-ci pour la fourniture de la main-d'œuvre—d'autres contrats que ceux mentionnés dans les plaidoiries en cette cause ?—R. Oui, j'ai eu beaucoup de contrats.

Q. Vous avez eu d'autres contrats de cette nature ?—R. Oui.

Q. Plus d'un ?—R. Oui, plus d'un.

Q. Où ?—R. Pour la corporation de la ville de Montréal.

Q. Et dans ces occasions vous avez eu la fourniture de la main-d'œuvre à tant par homme, comme dans le cas actuel ?—R. Oui, à tant par homme, comme dans le cas actuel.

Q. Comment avez-vous obtenu le contrat de la fourniture des hommes pour la construction du pont Wellington et les autres travaux ?—R. De la manière ordinaire.

Q. Je désire que vous expliquiez comment vous êtes devenu l'entrepreneur ?—R. J'ai reçu un avis à mon bureau me demandant de soumissionner, et conformément à cet avis j'ai envoyé ma soumission.

Q. Vous avez envoyé votre soumission ?—R. Oui.

Q. Mais elle ne se rattachait qu'au pont Wellington dans le temps ?—R. Au pont Wellington et à l'écluse n° 1.

Q. La construction du pont du Grand Tronc a été décidée plus tard ?—R. Oui, j'ai eu la fourniture de la main-d'œuvre pour le pont du Grand Tronc un peu plus tard.

Q. En ce cas, je suppose que vous étiez l'un de ceux à qui avis a été donné. Savez-vous cela? Savez-vous si d'autres que vous ont été invités à soumissionner?
—R. Non.

Q. Mais dans tous les cas vous avez reçu un avis, de qui?—R. Oui; je crois qu'il m'a d'abord été envoyé par M. Kennedy, le surintendant.

Q. Edward Kennedy?—R. Oui, M. Edward Kennedy, le surintendant.

Q. Et avez-vous reçu un autre avis que celui-là?—R. Je ne m'en souviens pas, mais je ne sais pas si je n'ai pas, après cela, envoyé une soumission à M. Parent.

Q. Avez-vous l'avis que vous avez reçu de M. Kennedy?—R. Non, monsieur, je n'ai pas cet avis.

Q. Vous n'avez pas cette lettre?—R. Non, je n'ai rien de tout cela.

Q. Ni une copie?—R. Non, monsieur, je n'en ai pas de copie.

Par M. Geoffrion :

Q. Cet avis paraissait-il avoir été copié?—R. Je ne m'en souviens pas, mais nous recevons quelquefois trois ou quatre avis de la part d'un architecte, et nous n'en faisons pas de cas.

Q. Celui-là paraissait-il avoir été copié dans un cahier?—R. Non; je crois qu'il était écrit au clavigraph.

Par M. Hogg :

Q. J'aimerais bien avoir cet avis si vous pouviez le trouver. Si vous ne le pouvez pas, je tâcherai de m'en procurer une copie, car je désire voir s'il s'accorde ou non avec votre soumission?—R. Eh bien! durant l'enquête à Montréal, M. Kennedy n'a pas pu le produire, ni moi non plus.

Par M. Geoffrion :

Q. M. Kennedy a-t-il pu le produire?—R. Non, M. Kennedy n'a pas pu produire l'avis qu'il m'avait envoyé, pas plus que M. Parent.

Par M. Hogg :

Q. Pouvez-vous me dire pour quoi on vous a demandé de soumissionner?—R. Je n'ai pas ici ma soumission, mais elle a été faite suivant l'avis que j'ai reçu.

Q. Dans les termes de l'avis que vous avez reçu?—R. Oui, dans les mêmes termes, au meilleur de ma connaissance.

Q. Eh bien! voici, je crois, une copie de votre soumission, faite dans un copie-lettres et que vous avez fournie dans le temps. Examinez-la, et si elle est exacte, nous la ferons numéroter?—R. Je ne vois rien qui concerne le pont Wellington. Elle n'est pas conforme à ma soumission. Ce qui est imprimé ici est conforme à ma soumission.

Q. Y avait-il en même temps une soumission pour l'écluse n° 1?—R. Oui, il y avait deux soumissions, au meilleur de ma connaissance.

Q. Quelle est cette écriture? C'est quelqu'un de votre bureau qui l'a écrite?—R. Je crois que c'est l'écriture de mon commis.

Q. La seconde, page deux, est une copie de celle-là?—R. Oui, et celle qui est imprimée concerne le pont Wellington.

Q. Ce document que vous examinez a été préparé dans votre bureau, n'est-ce pas?—R. Je ne le sais pas.

Q. N'est-ce pas l'écriture d'un de vos commis?—R. C'est possible, mais je ne peux pas le dire d'une manière positive, ne l'ayant pas vu écrire.

Q. Eh bien! tournez le feuillet. Examinez ce document et dites si c'est une copie de la soumission concernant le pont Wellington? Est-ce une copie préparée par votre commis? C'est tout ce que je veux savoir?—R. Eh bien! je ne peux pas le jurer, mais je le pense.

Q. Vous pensez que c'est l'écriture d'un de vos commis?—R. Oui, mais je ne peux pas le jurer.

Q. Quel commis a écrit cette copie?—R. Je pense que c'est M. Michaud.

Q. Vous pensez que ces deux documents sont de l'écriture de M. Michaud?—R. Oui, je le pense; comme de raison, si c'est ma soumission originale, elle doit être de l'écriture de M. Michaud.

Q. C'est une copie préparée dans votre bureau?—R. Quant à cela, je n'en sais rien. Je ne suis pas prêt à le dire.

Q. Vous pensez que c'est l'écriture de M. Michaud?—R. Oui, je le pense. Ces deux documents sont datés du 20 décembre 1892; le numéro un est une soumission concernant l'écluse n° 1, et le numéro deux est une soumission concernant le pont Wellington.

Q. Vous avez déjà dit que ces soumissions sont dans les termes de la lettre d'avis que vous avez reçue?—R. Je le suppose.

Q. Et relativement au temps de surcroît (*overtime*) qui est marqué là, êtes-vous prêt à dire que l'avis que vous avez reçu mentionnait le temps de surcroît?—R. Oui, je suis positif qu'il y avait "*overtime*" (temps de surcroît.)

Q. Vous êtes positif qu'il y avait *overtime*?—R. Oui, j'en suis positif.

Q. N'y avait-il pas "*extra or overtime*" (temps extra ou de surcroît)?—R. Non, je suis sûr qu'il y avait *overtime*.

Q. Pas temps extra ou de surcroît?—R. En écrivant ma soumission, j'ai compris que *overtime* signifiait le temps donné après six heures du soir. La signification de ce mot s'applique à un travail qui n'est pas fait pendant les heures ordinaires. Par temps de surcroît ou *overtime* j'entends que c'est après les dix heures de la journée de travail, c'est-à-dire, de sept heures a.m. à midi, et de une heure p.m. à six, durant le jour, et le temps de surcroît compte à partir de six heures du soir et toute la nuit.

Q. Alors vous dites que le temps de surcroît et le temps extra sont la même chose?—R. Il n'y a aucune différence du tout à Montréal.

Q. En d'autres termes, une équipe de nuit qui travaille fait du temps de surcroît, d'après votre interprétation?—R. Oui, certainement.

Q. Elle ferait du temps de surcroît et non pas du temps régulier?—R. Oui, du temps de surcroît.

Q. Et un homme qui travaille toute la journée et cinq ou six heures de plus que fait-il?—R. Il fait du temps de surcroît ou de surplus (*extra*).

Q. Et vous dites que l'avis que vous avez reçu ne parlait pas de temps de surplus (*extra*) ou de surcroît?—R. Il parlait du temps de surcroît (*overtime*.)

Q. Mais non du temps de surplus ou de surcroît?—R. Je sais qu'il mentionnait le temps de surcroît (*overtime*). Je ne me souviens pas s'il était question ou non de temps *extra* en sus.

Q. Vous ne savez pas s'il était question de temps *extra* ou non?—R. Non, je ne le sais pas; mais en faisant ma soumission, j'entendais par temps de surcroît le travail fait après la journée ordinaire ou la nuit, car le temps de surcroît (*overtime*) couvre le travail de nuit aussi bien que les heures de surplus (*extra*) ou supplémentaires. C'est la règle à Montréal, car tout le monde sait qu'une journée de travail est de dix heures; et quand on a demandé des soumissions on n'a jamais dit: "Vous travaillerez tant de nuits par mois, ou tant de nuits par semaine." On pouvait peut-être employer ces hommes pendant deux ou trois nuits en tout, mais il n'était pas spécifié qu'un homme serait fourni pour deux ou trois mois. Ma soumission était pour fournir les hommes dont on aurait besoin et quand on en aurait besoin, peut-être une nuit par semaine, peut-être trois, et ainsi de suite.

Q. Quoi qu'il en soit, votre soumission a été acceptée?—R. Certainement, elle a été acceptée.

Q. Avez-vous la lettre d'acceptation?—R. Oui, je l'ai.

Q. J'aimerais à la faire coter si vous l'avez?—R. Oui.

(M. St. Louis produit la lettre d'acceptation de sa soumission pour la fourniture de la main-d'œuvre au pont Wellington et à l'écluse n° 1, et elle est cotée n° 3.)

Q. C'était le 21 décembre 1892?—R. Oui.

Q. Alors votre contrat était complété? Vous n'avez pas passé d'autre contrat, signé par vous ou par d'autres personnes, avec sceau et ainsi de suite?—R. Non.

Q. C'est là tout le contrat?—R. Oui.

Q. Alors, qu'avez-vous fait en vertu du contrat que vous aviez conclu ? Comment l'avez-vous rempli ?—R. Aussitôt après avoir appris que le contrat m'était adjugé, j'ai été voir M. Parent, qui m'a renvoyé à M. Kennedy. Alors j'ai demandé à M. Kennedy : "Quand serez-vous prêt à employer des hommes ?" et il m'a répondu : "Dès que la pierre sera livrée." Ainsi, aussitôt qu'il y a eu de la pierre sur les lieux, il m'a dit d'envoyer huit ou neuf hommes pour le lendemain matin ; et chaque jour j'allais sur les lieux, et à mesure que la pierre arrivait, je fournissais plus d'hommes suivant qu'il en avait besoin.

Q. Avez-vous reçu des demandes verbales ou par écrit pour fournir des hommes ?—R. Je ne pense pas qu'ils en avaient le temps.

Q. De fait, en ont-ils fait ?—R. Non.

Q. Vous n'avez reçu aucune réquisition pour la fourniture des hommes ?—R. Non, monsieur, pas par écrit ; je n'en ai pas reçu.

Q. Je dis : avez-vous reçu des demandes verbales ou par écrit ?—R. Je n'en ai pas reçu par écrit, mais j'en ai reçu verbalement, bien entendu. Je n'aurais pas envoyé d'hommes sans une demande verbale.

Q. Vous avez toujours reçu des demandes verbales pour fournir des hommes depuis le premier jusqu'au dernier ?—R. Oui, les demandes ont toujours été verbales.

Q. Mais vous ne vous souvenez pas d'en avoir reçu par écrit ?—R. Non, monsieur, je n'en ai jamais reçu par écrit.

Q. Qui vous faisait les demandes telles qu'elles étaient ?—R. M. Kennedy.

Q. Toujours M. Kennedy, ou d'autres personnes vous en ont-elles adressé ?—R. Non, c'est toujours M. Kennedy qui m'a fait les demandes.

Q. Toutes les demandes ?—R. Oui, chaque demande.

Q. C'est-à-dire, M. Kennedy vous a toujours demandé de fournir les hommes pour les trois entreprises alors en voie d'exécution ?—R. Oui, M. Kennedy me demandait verbalement de fournir des hommes.

Q. Maintenant, vous dites que vous alliez sur les lieux de temps à autre ?—R. Oui, j'y allais tous les jours, ou presque tous les jours. J'ai pu manquer une journée, mais j'y allais presque tous les jours et la nuit aussi.

Q. Et lorsque vous y alliez, vous voyiez comment les hommes travaillaient ?—R. Oui, monsieur.

Q. Et s'il y en avait besoin d'un plus grand nombre ou non ?—R. Oui, je voyais si on en avait besoin d'un plus grand nombre.

Q. Et disiez-vous à M. Kennedy qu'il en fallait un plus grand nombre, ou preniez-vous sur vous d'en envoyer d'autres ?—R. Je n'ai jamais recommandé à M. Kennedy rien de semblable.

Q. Comment donc receviez-vous les demandes ?—R. J'avais coutume d'aller sur les lieux, et M. Kennedy me le disait. Je le voyais et il s'informait auprès du contremaître s'il fallait plus d'hommes pour faire avancer les travaux, et il me disait de vive voix : il en faut tant de plus et tant de plus.

Q. Et vous vous conformiez alors à sa demande ?—R. Oui, chaque fois.

Q. Etait-ce la manière générale dont vous avez rempli votre contrat, ou avez-vous quelquefois pris sur vous de faire employer des hommes, sur votre propre responsabilité ?—R. Je n'ai jamais pris cette responsabilité. Tout ce que j'ai dit au contremaître employé par M. Kennedy, a été que si quelqu'un des hommes ne faisait pas son devoir, d'en faire rapport à M. Kennedy et que ce dernier le renverrait et que je le remplacerais ; que je ne voulais pas avoir de paresseux ni de fâneurs. C'étaient mes instructions. Je disais au contremaître que je fournissais des hommes au gouvernement pour M. Kennedy, et que, s'il voyait des fâneurs, d'en faire rapport à M. Kennedy ou à M. Parent, et qu'ils seraient remplacés, mais je n'ai jamais donné d'instructions au sujet des travaux.

Q. Je ne dis pas que vous avez donné des ordres, mais avez-vous jamais pris sur votre propre responsabilité d'y envoyer des hommes ?—R. Non, jamais ; j'ai toujours demandé et suivi les instructions de M. Kennedy.

Q. Vous avez toujours attendu ses ordres ?—R. Oui, j'ai toujours attendu les ordres de M. Kennedy.

Q. M. Parent avait-il à s'occuper des demandes d'hommes?—R. Pas que je sache.

Q. Ces demandes vous étaient-elles toujours adressées personnellement?—R. Oui, généralement.

Q. Personnellement, par M. Kennedy à vous?—R. Personnellement par M. Kennedy à moi. Autant que je peux m'en souvenir, il a pu.....

Q. Il a pu se présenter des occasions où ces demandes ont été adressées à votre assistant? Vous aviez sur les lieux un assistant qui s'occupait des hommes pour vous?—R. Lorsqu'ils ont entendu dire que j'avais obtenu le contrat, un grand nombre d'hommes qui travaillaient ordinairement pour moi venaient au bureau, et demandaient de l'ouvrage, et je leur disais d'attendre, et dès que je recevais une demande—les travaux avançaient chaque jour—je leur donnais un mot et les recommandais à M. Kennedy comme étant de bons hommes, et ainsi de suite.

Q. Et alors, lorsque vous receviez une demande, disons pour dix ou vingt hommes, ou un nombre quelconque, que faisiez-vous?—R. Oh bien! lorsque je recevais de M. Kennedy l'ordre verbal d'envoyer dix tailleurs de pierre, ou dix maçons, ou dix journaliers, j'envoyais dix tailleurs de pierre, ou dix maçons, ou dix journaliers, suivant le cas.

Q. Alliez-vous avec les hommes ou leur disiez-vous où aller?—R. Je les envoyais au pont Wellington.

Q. Et alors ils étaient sous la direction de M. Kennedy?—R. Oui, ils étaient ensuite sous la direction de M. Kennedy. J'écrivais un mot à M. Kennedy, lui disant que ces hommes étaient tailleurs de pierre, ou maçons, ou journaliers, suivant le cas.

Q. Vous lui écriviez un mot?—R. Oui.

Q. Alors, c'est ainsi que vous remplissiez votre contrat?—R. Oui, c'est ainsi que j'ai rempli mon contrat du commencement à la fin.

Q. Du commencement à la fin, c'est-à-dire depuis le mois de décembre jusqu'au dernier moment où on a eu besoin d'un homme?—R. Le même mode a été suivi après l'arrivée de M. Marceau, quand il est venu prendre la direction des travaux, vers la fin.

Q. Comment teniez-vous note de vos hommes?—R. Eh bien! tenir note des hommes—c'était l'affaire du pointeur du gouvernement; c'était l'affaire de M. Kennedy.

Q. C'était l'affaire des employés du gouvernement?—R. Oui.

Q. Et ces employés avaient-ils quelqu'un pour s'occuper des hommes? Ont-ils chargé quelqu'un de tenir note des hommes?—R. Oui, je crois qu'il appert, par la liste attestée, que M. Coughlin était pointeur pour le gouvernement.

Q. Que M. Coughlin était pointeur pour le gouvernement?—R. Oui.

Q. Il était pointeur pour le gouvernement?—R. Je crois qu'il était pointeur en chef pour le gouvernement, ainsi qu'il appert au bas de ma liste attestée.

Q. Je suppose que vous êtes arrivé à savoir quels étaient les différents employés dirigeant les travaux à mesure qu'ils avançaient?—R. Pas nécessairement.

Q. Pas nécessairement, mais je dis que, de fait, vous avez dû le savoir?—R. Non; je ne m'en suis jamais informé.

Q. Et ainsi, vous savez que M. Coughlin était pointeur en chef pour le gouvernement par le fait seul que son nom est au bas de cette liste?—R. Oui; et je l'ai entendu dire sur les lieux; et j'ai vu, lorsque le bordereau de paye était envoyé à mon bureau pour la paie des hommes, que son nom était sur la liste.

Q. Alors, dites-moi seulement quel était le mode suivi pour tenir note du temps des hommes, si vous le pouvez, et comment les bordereaux de temps arrivaient entre vos mains?—R. Les bordereaux de temps, autant que je peux m'en souvenir, étaient transmis à mon bureau, attestés par M. Parent, M. Kennedy et M. Coughlin.

Q. C'était alors la première fois que vous voyiez ces bordereaux de temps?—R. Oui.

Q. Que faisiez-vous ensuite de ces bordereaux?—R. Je les ai encore en ma possession.

Q. Vous les avez encore en votre possession ?—R. Oui, je les ai encore, et je les produirai quand vous le désirerez.

Q. Ces bordereaux de temps étaient préparés dans le bureau du gouvernement, ou par des employés du gouvernement ?—Je ne sais pas où ils étaient préparés.

Q. Avant de vous parvenir ils étaient préparés d'après les notes prises par M. Coughlin et ses hommes ?—R. Oui, je le suppose.

Q. Et ils étaient signés par M. Parent, M. Kennedy et M. Coughlin ?—R. Ils étaient signés par les employés du gouvernement.

Q. J'ai dit M. Parent, M. Kennedy et M. Coughlin ?—R. Oui.

Q. Et ensuite, que faisiez-vous de ces bordereaux ?—R. Ce que j'en faisais ?

Q. Oui, qu'en faisiez-vous ?—R. Je les conservais dans mon bureau. Je les ai encore.

Q. Je sais cela ; mais ne prépariez-vous pas vous-même des bordereaux de temps ?—R. Je faisais une copie de ces bordereaux.

Q. Vous en faisiez une copie ?—R. Oui, et en les copiant, je les comparais avec ma soumission et je mettais le prix de chaque homme inscrit sur les bordereaux de temps fournis par moi au gouvernement.

Q. Et le temps aussi ?—R. Oui, certainement.

Q. Le nombre de jours et d'heures, suivant le cas ?—R. Assurément, d'après les bordereaux de temps.

Q. Vous avez encore ces bordereaux ?—R. Oui, je les ai encore.

Q. Je suppose que les bordereaux que vous receviez des employés du gouvernement ne mentionnaient pas de prix ?—R. Oui, il y avait des prix mentionnés sur ces bordereaux.

Q. Était-ce les prix de votre soumission ?—R. Non, monsieur.

Q. Je veux dire, quand ils vous étaient transmis en premier lieu—quand ils vous parvenaient, quels étaient les prix inscrits ?—R. Les prix ou salaires des hommes qui avaient été payés.

Q. Le salaire des hommes qui avaient été payés ?—R. Oui.

Q. Par qui ?—R. Par moi.

Q. Savez-vous quand on les inscrivait ?—R. Quand je recevais les listes.

Q. Je veux savoir ce qu'il y avait sur ces bordereaux quand ils arrivaient entre vos mains ?—R. Je vous dis que le prix ou salaire des hommes y était, que le temps des hommes y était, ainsi que la somme qui devait leur être payée, et je payais les hommes d'après ces bordereaux de temps, et les hommes étaient là pour recevoir leurs salaires, et ils faisaient leur croix là.

Q. Je ne sais pas si je saisis bien la chose, parce que ces bordereaux de temps étaient préparés par les employés du gouvernement ?—R. Certainement, car les signatures de M. Parent, de M. Kennedy et de M. Coughlin étaient au bas, et je n'aurais pas payé un seul homme sans avoir ces bordereaux signés.

Q. Qui pouvait inscrire les prix que vous payiez ?—R. Je donnais les prix que je payais aux hommes.

Q. Je veux savoir qui inscrivait sur ces bordereaux les prix que vous payiez aux hommes ?—R. Je ne le sais pas.

Q. Étaient-ils inscrits par vous ou par vos employés ?—R. Ils n'étaient pas inscrits ni par moi ni par mes employés ; je suppose qu'ils l'étaient par les employés du gouvernement.

Q. Mais comment ces employés savaient-ils combien vous payiez à vos hommes ?—R. Comment ils le savaient ?

Q. Oui, comment savaient-ils combien vous payiez à vos hommes ?—R. Parce que je le leur disais. Par exemple, M. Kennedy me demandait de payer un contremaître sept piastres par jour, quand je n'en avais que quatre par mon contrat. Il me disait que c'était un bon contremaître et qu'il aimerait l'avoir ; et ne voulant pas qu'il fût dit que je ne lui fournissais pas de bons contremaîtres, je lui laissais payer sept, six ou cinq piastres à ce contremaître, lorsque je n'en avais que quatre par mon contrat. Je ne voulais pas lui donner l'occasion de dire que je ne lui fournissais pas de bons contremaîtres et que c'était ma faute si les travaux n'avançaient pas.

Q. Eh bien ! voici ce que je comprends : ces bordereaux de temps étaient préparés par les employés du gouvernement, les noms étaient inscrits avec le temps de chaque homme, ainsi que le prix que vous payiez à ces hommes dans chaque cas ?
—R. Dans chaque cas, je ne peux pas le jurer.

Q. Je veux dire tous les hommes que vous payiez.—R. Oui, généralement.

Q. Tout cela était inscrit par ces employés ?—R. Oui.

Q. Et vous payiez aux hommes le prix inscrit par ces employés sur le bordereau de paye ?—R. Oui, généralement. M. Marceau a lui-même fait la même chose.

Q. C'était l'usage suivi par vous ?—R. Oui.

Q. Et je suppose que vous faisiez une copie de ces bordereaux de paye ?—R. Oui.

Q. Et vous transmettiez ces bordereaux de paye au gouvernement pour être payé vous-même ?—R. Oui, pour être payé d'après ma soumission.

Q. Qui préparait ces bordereaux de paye transmis par vous au gouvernement ?

—R. Ils étaient préparés dans mon bureau.

Q. Ces bordereaux étaient préparés dans votre bureau ?—R. Oui.

Q. Les bordereaux de paye d'après lesquels vos hommes étaient payés étaient préparés par les employés du gouvernement et ils vous étaient transmis, et d'après ces bordereaux vous prépariez ceux que vous transmettiez au gouvernement, mentionnant les prix portés dans votre soumission ?—R. Oui, la plus grande partie.

Q. J'aimerais savoir quelles exceptions il y avait ?—R. Eh bien ! M. Kennedy me transmettait les bordereaux de paye concernant le pont Wellington, et après ils m'ont été transmis par M. Marceau.

Q. Eh bien ! quand je parle des employés du gouvernement, je comprends M. Marceau, ou M. Kennedy, ou tout autre employé ?—R. Oui ; mais je dirai qu'il y a eu d'autres bordereaux de paye après la suspension de M. Kennedy et de M. Parent. Je ne suis pas prêt à dire que tous les bordereaux de paye m'ont été envoyés par M. Kennedy et par M. Parent.

Q. Maintenant, savez-vous comment Coughlin et ses hommes tenaient note du temps des hommes ?—R. Non, monsieur.

Q. Vous ne le savez pas ?—R. Non.

Q. Je suppose que, pour contrôler les pointeurs du gouvernement, vous aviez vous-même chargé quelqu'un de tenir note du temps des hommes, n'est-ce pas ?—R. Oui, si je m'en souviens bien, il y avait quelqu'un qui tenait note du temps des tailleurs de pierre et des maçons au pont Wellington et au pont du Grand Tronc. M. Villeneuve était pointeur en chef et il avait des assistants.

Q. Faisiez-vous tenir note du temps des journaliers, charretiers et autres ouvriers que vous fournissiez, à part les tailleurs de pierre et les maçons ?—R. Je ne sais pas exactement ce que vous voulez dire, parce que M. Villeneuve tenait note du temps sur les travaux ; et dès qu'il a commencé à tenir note du temps, l'intention de M. Schreiber et de M. Parent.....

Q. Ne commencez pas à défendre M. Villeneuve et vous-même. Je ne parle pas de cela. Je vous demande seulement si vous avez quelqu'un, peu importe que ce soit Villeneuve ou une autre personne, chargé de tenir note du temps des hommes en général et de contrôler les pointeurs du gouvernement ?—R. Pas tout à fait.

Q. Si ce n'était pas tout à fait, comment était-ce ?—R. Je faisais tenir note du temps au pont du Grand Tronc.

Q. Vous faisiez tenir note du temps de tous les hommes au pont du Grand Tronc ?—R. Oui, au meilleur de ma connaissance.

Q. Et au pont Wellington ?—R. Les tailleurs de pierre et les maçons seulement, au meilleur de ma connaissance.

Q. Les maçons seulement ?—R. Oui, les tailleurs de pierre et les maçons seulement, au meilleur de ma connaissance.

Q. Ainsi, en ce qui concerne les journaliers et autres ouvriers employés au pont Wellington, vous ne savez pas si vos pointeurs tenaient note de leur temps ?—R. Non, je ne le crois pas.

Q. A l'écluse n° 1 ?—R. A l'écluse n° 1, je pense que c'était notre pointeur, mais je n'en suis pas sûr, vu que je ne me souviens pas du commencement des travaux ; mais je pense que c'était notre pointeur.

Q. Qui tenait note du temps de tous les hommes à l'écluse n° 1?—R. Oui, à la connaissance de M. Kennedy et de M. Parent.

Q. Maintenant, savez-vous quel était le mode suivi par vos pointeurs pour tenir note du temps et contrôler les pointeurs du gouvernement?—R. Non, monsieur, je ne le sais pas.

Q. Vous ne connaissez pas le mode qu'ils suivaient?—R. Non.

Q. Vous ne savez pas quel mode ils avaient adopté pour tenir note du temps?—R. Le mode ordinaire. Ils avaient des petits livrets et ils y inscrivaient les heures de travail, je suppose.

Q. Ils avaient des petits livrets pour y inscrire le temps des hommes?—R. Oui.

Q. Y en avait-il pour le jour et pour la nuit?—R. Oui.

Q. Il y avait des pointeurs qui tenaient note du temps la nuit?—R. Oui.

Q. De sorte que réellement vous teniez note du temps autant que le gouvernement?—R. Au pont du Grand Tronc et à l'écluse n° 1, je pense.

Q. Et au pont Wellington, pour les tailleurs de pierre et les maçons?—R. Je le pense.

Q. De sorte que sous ce rapport vous teniez note du temps autant que le gouvernement?—R. Pas tout à fait.

Q. Jusqu'au point que vous avez mentionné?—R. Oui, je le pense.

Q. Maintenant, avez-vous jamais examiné personnellement le mode suivi pour faire ce travail?—R. Non, jamais.

Q. Vous employiez ces hommes pour faire ce travail et vous comptiez sur eux pour qu'il fût bien fait?—R. Je me fiais à mon premier commis à mon bureau.

Q. Vous comptiez sur votre premier commis, mais il ne se tenait pas sur les travaux?—R. Non, mais le rapport se faisait au bureau.

Q. Ainsi, vous comptiez sur cet homme pour que le temps fût inscrit avec exactitude?—R. Oui, assurément.

Q. Et avez-vous jamais examiné la manière dont ce travail était fait?—R. Non, jamais.

Q. Qui leur avait dit comment tenir note du temps?—R. Je crois que c'est mon commis qui leur avait donné ces instructions.

Q. Quand vous dites votre commis, de quel commis parlez-vous?—R. Je parle de mon premier commis.

Q. Quel est son nom?—R. C'est M. Michaud.

Q. Il leur avait dit comment tenir note du temps? C'est ce que vous comprenez?—R. Je le pense.

Q. Pouvez-vous me dire ce qu'on faisait de ces livrets quand ils étaient apportés à votre bureau?—R. C'était l'affaire de mon premier commis. J'étais si occupé à cette époque dans d'autres grandes entreprises, au palais de justice et ailleurs, que je ne pouvais pas passer mon temps à cet endroit.

Q. Et vous donniez à votre premier commis des instructions générales qu'il exécutait?—R. J'avais donné à mon premier commis l'ordre de voir à ce que le temps fût inscrit avec exactitude et de se faire faire rapport au bureau tous les soirs, ou tous les deux soirs, de crainte que quelques livrets ne se perdissent.

Q. Et, avec ces instructions, vous le laissiez agir du mieux qu'il pouvait?—R. Oui, en général. C'est ce que je fais toujours.

Q. Maintenant, retournons un peu en arrière. La première chose qui avait lieu en ce qui concerne le paiement était que vous receviez tous les lundis certains bordereaux de paye de l'employé du gouvernement, quel que soit son nom? Combien de fois les receviez-vous? Une fois par semaine ou une fois tous les quinze jours?—R. Je ne peux pas le dire de mémoire, mais vous le verrez sur les bordereaux de paye.

Q. Quel espace de temps s'écoulait-il?—R. Je ne peux pas le dire de mémoire. Vous devez examiner les bordereaux de paye.

Q. Vous ne vous en souvenez pas?—R. Non, je ne m'en souviens pas.

Q. Quoi qu'il en soit, ces bordereaux de paye vous étaient transmis de temps à autre?—R. Oui, je le pense.

Q. Que faisiez-vous de ces bordereaux de paye relativement à vos livrets des heures de travail, vos propres livrets?—R. Que voulez-vous dire?

Q. Vous dites que vous receviez du gouvernement des bordereaux de paye signés, complets?—R. Oui, pour une partie des travaux.

Q. Pour une partie des travaux?—R. Oui.

Q. Pour quels travaux?—R. Pour les travaux du pont Wellington seulement.

Q. Pour les travaux du pont Wellington seulement?—R. Oui.

Q. Vous ne receviez pas de la part des employés du gouvernement des bordereaux de paye concernant le pont du Grand Tronc?—R. Non.

Q. Ni pour l'écluse n° 1?—R. Je ne le pense pas.

Q. Et ce n'était que pour le pont Wellington que vous receviez des bordereaux de paye de la part des employés en la manière que vous avez mentionnée?—R. Je pense.

Q. Que faisiez-vous de vos livrets, de vos propres livrets, relativement à ces bordereaux de paye que vous receviez des employés du gouvernement?—R. Ce que je faisais de mes livrets des heures de travail?

Q. Oui, qu'en faisiez-vous?—R. De quels livrets parlez-vous?

Q. Des livrets dans lesquels était inscrit le temps des maçons et des tailleurs de pierre au pont Wellington; vous en serviez-vous pour établir une comparaison?—R. Après que mon bordereau était préparé, je n'avais plus besoin de ces livrets; les bordereaux étaient préparés d'après ces livrets.

Q. Quels bordereaux?—R. Les bordereaux qui étaient transmis au gouvernement.

Q. Pour quels travaux?—R. Pour les travaux au pont du Grand Tronc et à l'écluse n° 1.

Q. Restreignons-nous au pont Wellington, et laissons les autres travaux de côté pour le moment. Vous aviez là des livrets dans lesquels était inscrit le temps des maçons et des tailleurs de pierre?—R. Oui, au meilleur de ma connaissance.

Q. Comment vos bordereaux de paye concernant le pont Wellington étaient-ils préparés, en ce qui concernait ce que vous receviez du gouvernement et ce que vous payiez à vos hommes?—R. En ce qui concerne les bordereaux de paye au pont Wellington, les tailleurs de pierre et les maçons étaient payés d'après mes livrets des heures de travail, et tous les autres hommes étaient payés d'après les bordereaux transmis par les employés du gouvernement.

Q. Tous les autres hommes étaient payés d'après les bordereaux transmis par les employés du gouvernement. Ainsi, vous prépariez vos bordereaux de paye concernant les maçons et les tailleurs de pierre au pont Wellington?—R. Oui, au meilleur de ma connaissance.

Q. Et maintenant, au pont du Grand Tronc et à l'écluse n° 1, vous teniez note du temps de tous les hommes?—R. Oui.

Q. Je parle de toutes les classes d'ouvriers?—R. Oui, je pense, mais je ne suis pas bien sûr s'il en était ainsi quand nous avons commencé.

Q. Vous êtes plus positif en ce qui concerne le pont du Grand Tronc et l'écluse n° 1, parce que les travaux ont été exécutés plus tard?—R. Exactement. Quant au pont du Grand Tronc, je ne pense pas qu'il y ait de doute, mais je ne suis pas sûr s'il n'y en a pas au sujet des premiers paiements faits à l'écluse n° 1; tous les bordereaux le feront voir.

Q. Je désire connaître la règle générale que vous suiviez?—R. Vous le saurez tout aussi tôt en examinant les bordereaux de paye. Je veux jeter toute la lumière possible sur tout ce qui concerne la cause.

Q. Eh bien! je veux savoir comment vous prépariez vos bordereaux de paye concernant le pont du Grand Tronc et l'écluse n° 1. Dites-moi quelle était la règle générale que vous suiviez?—R. Règle générale, nous les préparions d'après ces livrets des heures de travail. Vous savez qu'on y a pris note du temps, si je comprends bien, sur une petite feuille volante et qu'on en faisait rapport au pointeur en chef; les pointeurs faisaient ce rapport au cas qu'ils perdraient leurs livrets, et les hommes étaient payés d'après ces livrets, et les bordereaux transmis au gouvernement étaient préparés d'après ces livrets et avec les prix portés dans ma soumission.

Q. Ils étaient préparés d'après les prix mentionnés dans votre soumission?—R. Oui; naturellement, je ne mettais pas un centin de moins.

Q. Si j'ai bien compris, vous prépariez une autre copie de ces bordereaux pour vous-même, n'est-ce pas?—R. Nous en faisons des copies.

Q. Mais sur une ou plusieurs des copies que vous conserviez, vous inscriviez les prix payés à vos hommes; c'est ce que j'ai compris d'après votre déclaration sous serment?—R. Je le pense.

Q. Vous avez une copie de tous ces bordereaux en votre possession, avec les mêmes noms, le même temps et les différents prix payés à vos hommes?—R. Oui, je crois.

Q. Et ces bordereaux concernant les ponts Wellington et du Grand Tronc étaient préparés par vous ou par vos employés?—Ils n'étaient pas préparés par moi, mais par mes employés—par mon pointeur en chef.

Q. Ces bordereaux n'étaient pas préparés par les employés du gouvernement?—R. Je ne le crois pas.

Q. Au commencement, ces bordereaux n'étaient pas préparés par les employés du gouvernement?—R. Je ne le crois pas. Je ne pourrais pas le dire avant de consulter les bordereaux, quand ils seront produits.

Q. Maintenant, nous allons examiner ces bordereaux. Regardez ce document du 7 au 25 février? Examinez ces documents qui paraissent être les bordereaux de temps des hommes par vous fournis au pont du Grand Tronc depuis le 7 jusqu'au 25 février 1893: ce bordereau est-il celui qui était préparé dans votre bureau de la manière que vous avez mentionnée?—R. Je ne peux pas répondre à cette question avant d'avoir comparé ce bordereau avec ceux que j'ai en ma possession.

Q. Vous ne connaissez pas assez cette écriture pour dire que ce bordereau a été préparé dans votre bureau?—R. Non, pas avant que je l'aie comparé avec ceux que j'ai en ma possession.

Q. Mais pouvez-vous dire que c'est ainsi que vous prépariez vos bordereaux?—R. Je le suppose; je les apporterai.

Q. Je ne veux vous faire faire rien de mal. Si vous apportez vos bordereaux pour les comparer, nous les verrons. Les avez-vous ici?—R. Oui, je les ai ici.

Q. Alors, vous pouvez dire si ce bordereau que je produis a été préparé dans votre bureau?—R. Oui, je le crois.

Q. Que ce bordereau de paye a été préparé dans votre bureau?—R. Je ne peux pas le jurer, mais il paraît être le même. Je n'ai jamais préparé ces bordereaux moi-même.

Q. Connaissez-vous l'écriture?—R. Non, je n'ai jamais été auprès de ces employés, et il y en avait plusieurs qui faisaient ce travail.

Q. Ainsi, le document que vous produisez a été préparé dans votre bureau?—R. Parlez-vous du pont du Grand Tronc?

Q. Oui.—R. Oui, il a été préparé dans mon bureau.

Q. Vous en êtes convaincu?—R. Oui, j'en suis convaincu.

Q. Maintenant, examinez ces sept bordereaux qui sont produits: dites-vous qu'ils ont été préparés dans votre bureau?—R. Oui, d'après ce que mon commis m'a dit.

Q. Après vous êtes informé auprès de votre commis, vous êtes convaincu qu'ils ont été préparés dans votre bureau?—R. Oui, j'en suis convaincu.

Q. Voici des documents numérotés depuis 4 jusqu'à 10 inclusivement. Voulez-vous me dire ce qu'ils sont? Quels sont ces sept documents numéros 4 jusqu'à 10 inclusivement?—R. Ce sont les comptes transmis au gouvernement.

Q. Ce sont les comptes concernant les hommes employés aux travaux avec le temps de chaque homme?—R. Oui.

Q. Avec le sommaire du compte annexé à chacun d'eux?—R. Oui.

Q. Je comprends donc que ces documents, numéros 4 jusqu'à 10 inclusivement, ont été préparés dans votre bureau d'après les notes du temps fournies par vos pointeurs?—R. Je le suppose.

Q. Eh bien! c'est ce que vous avez déjà dit. Il s'agit du pont du Grand Tronc.—R. Oui.

Q. Et vous dites qu'il y a eu quelques changements faits à l'encre rouge dans un ou deux de ces comptes dont vous ne savez rien?—R. Oui.

Q. Ces feuillets, ou ces comptes, depuis 4 jusqu'à 10, sont basés sur les renseignements fournis par vos pointeurs à votre premier commis?—R. Oui, monsieur.

Q. Et ces renseignements étaient contenus dans des petits livrets?—R. Oui.

Q. Je suppose que vous avez serré ces livrets pour y référer plus tard?—R. Après que les bordereaux étaient préparés, ces livrets ont été détruits.

Q. Vous dites que les livrets étaient détruits après que les bordereaux avaient été préparés?—R. Oui, généralement. Je ne dis pas qu'ils l'étaient immédiatement, mais pas plus que quelques jours après.

Q. Dans tous les cas, quelques jours après que les bordereaux avaient été préparés, vous détruisiez ces livrets?—R. Oui, généralement.

Q. Aviez-vous cette habitude généralement, ou n'était-ce que dans ce cas particulier?—R. Non. Je faisais copier mes documents pour ne pas être embrouillé avec les travaux au palais de justice et d'autres travaux que j'avais entrepris avec trois ou quatre cents hommes à diriger. Je ne voulais pas que tout cela fût mêlé ensemble.

Q. Qui a détruit ces livrets?—R. Je ne m'en souviens pas.

Q. Avez-vous dit à votre premier commis de les détruire après avoir préparé les bordereaux?—R. Non, je ne le lui ai jamais dit.

Q. Comment savez-vous qu'ils ont été détruits?—R. Ils étaient généralement détruits.

Q. Comment savez-vous qu'ils ont été détruits?—R. Parce qu'ils ne sont pas dans mon bureau.

Q. Est-ce la seule raison? S'ils existent, j'aimerais bien les voir?—R. Ils n'existent plus.

Q. Vous ne pourriez pas les trouver?—R. Non, je ne pourrais pas les trouver.

Q. Les avez-vous cherchés?—R. Je sais qu'ils n'existent plus.

Q. Qui vous a dit qu'ils n'existaient plus?—R. Je sais qu'ils n'existent plus parce que c'était mon affaire de les détruire.

Q. Eh bien! les avez-vous détruits?—R. Oui, ils ont été détruits.

Q. Les avez-vous détruits?—R. Oui, ils ont été détruits par moi.

Q. De quelle manière? Les avez-vous brûlés, ou qu'en avez-vous fait?—R. Je les ai brûlés.

Q. Y en avait-il un grand nombre?—R. Oui, il y en avait un grand nombre. Il y en avait tant que c'est pour cette raison que je les ai détruits.

Q. Est-ce la seule raison que vous aviez pour les détruire, parce qu'il y en avait un trop grand nombre?—R. Oui, je les détruisais généralement; j'ai pensé qu'ils n'étaient plus d'aucune utilité. Si j'avais su qu'ils auraient pu être utiles dans cette cause, je les aurais conservés; mais, vu que mes bordereaux de paye étaient préparés d'après mes livrets, je n'ai pas cru qu'il était nécessaire de les conserver plus longtemps, autrement je les aurais conservés, car je n'avais aucune raison pour les détruire, sauf qu'ils étaient trop nombreux, et ils se mêlaient avec d'autres papiers concernant mes autres entreprises, attendu que mon bureau est aujourd'hui occupé par MM. Berger, St. Louis et Cousineau, les entrepreneurs des travaux au palais de justice.

Q. Après avoir préparé ces bordereaux de paye que nous sommes à examiner, depuis 4 jusqu'à 10, comment les faisiez-vous attester? Comment faisiez-vous attester les comptes?—R. Je les transmettais au bureau du canal.

Q. Vous les transmettiez au bureau du canal?—R. Oui.

Q. Et savez-vous ce qu'on faisait avant de les attester?—R. Je crois qu'ils étaient collationnés par M. Lesage et par Duchesneau—par les commis du bureau. Je les ai vu une fois ou deux occuper à les collationner.

Q. Quoi qu'il en soit, le commis les portait au bureau de M. Parent, et là ce document que nous avons ici, cette feuille imprimée, était préparée et attestée par M. Parent et par M. Kennedy?—R. Oui, au bureau du canal.

Q. C'est ce que je dis, c'était fait au bureau du canal?—R. Oui, et j'en faisais quatre copies, une pour moi, deux pour le bureau du canal, et une pour le gouvernement.

Q. C'est ainsi que cela se passait?—R. Oui.

Q. Ensuite, lorsque ces bordereaux étaient attestés, vous les transmettiez au département à Ottawa, ou l'étaient-ils par le bureau du canal?—R. Ils étaient

envoyés à Ottawa par le bureau du canal. Oui; je crois avoir entendu dire qu'ils étaient envoyés par le secrétaire du bureau.

Q. Un employé du bureau du canal les envoyait à Ottawa?—R. Oui.

Q. Puis vous faisiez quatre copies des bordereaux de paye. Je suppose que vous en faisiez faire un brouillon; dans tous les cas, vous en faisiez des copies?—R. Pas moi personnellement, mais des copies étaient préparées dans mon bureau.

Q. Je veux dire que vous en étiez responsable?—R. Oui, j'en étais responsable.

Q. Pourquoi en faisiez-vous tant de copies?—R. Parce que je n'avais plus de livrets et que je voulais en garder trace.

Q. Vous en faisiez une pour vous, une pour le gouvernement, et les deux autres pour qui?—R. Le bureau du canal en exigeait trois, et j'en faisais une pour moi; et comme je n'avais plus de livrets, je voulais la conserver comme vérification du temps des hommes. Je n'avais pas besoin de garder deux livrets d'heures de travail.

Q. Quelle surveillance exerçiez-vous sur la préparation de ces bordereaux de temps?—R. Aucune. Je leur disais de faire attention, de les préparer avec soin.

Q. Où étaient-ils préparés?—R. Dans mon bureau.

Q. Vous aviez un grand bureau—je veux dire qui en avait la charge immédiate?—R. Mon premier commis.

Q. Avait-il quelqu'un avec lui?—R. Je crois qu'il y avait cinq ou six commis. Au meilleur de ma connaissance, je crois que le premier bordereau était préparé par un ou deux commis, et après cela ils le copiaient et collationnaient. Par exemple, chaque commis prenait un bordereau, appelait les noms et pointait en même temps, mais je n'ai jamais été voir comment ils faisaient. Je ne me suis pas occupé de la préparation de ces bordereaux—jamais. J'ai la plus entière confiance en mon premier commis, et je lui laissais le soin de préparer ces listes.

Q. Vous nous avez déjà dit quelles instructions vous lui aviez données?—R. Oui. Je lui avais dit d'être très attentif et de préparer ces bordereaux avec exactitude, et de les collationner, pour éviter toute erreur.

Q. Vous ne vous êtes jamais occupé de la préparation de ces listes?—R. Jamais.

Q. Je suppose que, en réalité, vous seriez incapable d'examiner ces bordereaux et d'en faire l'analyse pour moi?—R. Oui, tout à fait incapable.

Q. Ce serait l'affaire de votre premier commis?—R. Oui.

Q. Et vous ne le pourriez pas?—R. Non.

Q. Par exemple, si je vous demandais combien de terrassiers ont été employés depuis le 1^{er} mars, vous ne pourriez pas le dire?—R. Non, je ne pourrais pas le dire; ceux qu'on appelle terrassiers seraient ainsi inscrits.

Q. C'est-à-dire après le 1^{er} mars?—R. Je n'en sais rien. Je n'ai jamais fait attention à ce bordereau. Les instructions étaient conformes à une entente entre le ministre des chemins de fer, M. Haggart, M. Schreiber et mon avocat, M. Emard. Il a été décidé à Ottawa que tous les hommes, ainsi que je l'ai dit à M. Haggart, que tous les hommes que je fournissais au gouvernement comme journaliers expérimentés—M. Haggart s'opposait à ce que tous les hommes fussent mis sur le même pied—il a été décidé à l'amiable, dis-je, que tous les hommes, les terrassiers travaillant aux excavations, recevraient \$1.50 par jour.

Q. Et les journaliers expérimentés devaient recevoir \$1.85½ par jour?—R. Oui, d'après ma soumission.

Q. Cette entente a eu lieu vers le 15 mars?—R. Je ne peux pas vous dire la date exacte.

Q. Vous savez que cet arrangement a été fait?—R. Oui, j'étais présent.

Q. Lisez cette lettre et voyez si c'est l'arrangement dont vous parlez? Voici tout ce que je veux savoir: cette lettre du 14 mars 1893 contient-elle l'arrangement relatif au classement des journaliers expérimentés et des journaliers ordinaires?—R. Tous les journaliers.

Q. Ecoutez un instant. Elle établit l'arrangement en ce qui concerne la distinction entre les journaliers expérimentés et les journaliers ordinaires, les terrassiers?—R. Certainement, j'ai mis "expérimentés" (*skilled*), mais je ne sais pas pourquoi, car je n'ai fourni que de la main-d'œuvre expérimentée. Seulement, pour ne pas avoir de difficultés avec M. Haggart, j'ai consenti à \$1.50 par jour; que je prendrais cela pour les hommes qui travaillent à la pelle et au pic.

Q. Il y avait donc une distinction, depuis ce temps, en ce qui concernait vos prix entre les journaliers expérimentés et les autres journaliers?—R. En ce qui concerne la signification de ma soumission, j'avais le droit de me faire payer \$1.85 pour tous les journaliers fournis.

Q. Mais après le 15 mars 1893, votre prix était de \$1.50 par jour?—R. Oui, pour les terrassiers—les hommes travaillant à la pelle et au pic.

Q. Mais avant le 15 mars 1893, vous pensez que vous aviez le droit de demander \$1.85 pour les terrassiers et pour tous les autres journaliers?—R. Oui, c'était ce que voulait dire ma soumission.

Q. Vous pensez que vous aviez le droit d'exiger ce prix pour tous les journaliers?—R. C'était mon intention quand j'ai soumissionné.

Q. Vous m'avez dit que vous aviez plusieurs pointeurs. J'aimerais à savoir combien vous en aviez qui étaient employés sur les travaux?—R. Il est assez difficile que je vous le dise. Je pense que vous pourriez avoir ce renseignement de mon pointeur en chef.

Q. Qui était votre pointeur en chef?—R. Je veux dire mon premier commis ou mon pointeur en chef.

Q. Qui était votre pointeur en chef?—R. M. Villeneuve était mon pointeur en chef. M. Villeneuve est employé au bureau du canal à Montréal, au bureau du percepteur, M. John O'Neil.

Q. Pour les affaires du canal?—R. Oui, et il y est encore.

Q. Et il y était employé à cette époque?—R. A cette époque, il n'avait rien à faire, la navigation étant fermée.

Q. Mais il retirait tout de même son salaire durant l'hiver?—R. Je n'en sais rien.

Q. Il était employé du gouvernement?—R. Je sais qu'il était employé du gouvernement, et M. Schreiber et M. Parent savaient qu'il était là. Il était employé du gouvernement, et lorsque la navigation s'est ouverte, M. Parent a demandé à M. Schreiber de laisser M. Villeneuve continuer son travail, et M. Schreiber a répondu à M. Parent d'écrire à M. O'Neil, qui était son chef, lui demandant de le laisser encore quelques jours continuer à prendre note du temps des hommes.

Q. Comme votre employé?—R. Oui, comme employé du gouvernement.

Q. Non, comme votre employé? Vous le payiez, n'est-ce pas?—R. Je ne suis pas prêt à dire cela.

Q. Eh bien! vous le payiez?—R. Je ne sais pas, mais j'aimerais à voir les bordereaux avant de répondre à cette question.

Q. De fait, vous savez qu'il était payé?—R. Je ne sais pas; je ne peux pas le jurer.

Q. Dans ce cas, il faudra examiner le bordereau et voir?—R. Oui, je payais M. Villeneuve; j'apprends, en le demandant à mon premier commis, que je payais M. Villeneuve.

Q. Vous payiez M. Villeneuve?—R. Oui, d'après les renseignements reçus de mon premier commis, je peux dire que je le payais.

Q. Il était au nombre des hommes portés sur le bordereau de paye?—R. Non, monsieur.

Q. Villeneuve n'était pas sur le bordereau de paye?—R. Je ne le pense pas.

Q. Pouvez-vous me dire quels étaient les commis qui préparaient les bordereaux de paye d'après ces copies?—R. Non, je ne peux pas vous dire quels étaient les commis dans mon bureau.

Q. Vous ne les connaissez pas?—R. Je peux en connaître quelques-uns.

Q. Nommez ceux que vous connaissez? M. Michaud était votre premier commis?—R. Oui, M. Michaud était mon premier commis.

Q. Et ensuite?—R. Il y avait M. Stanton et M. McEwen, et, si j'ai bien compris la question, c'est lui qui préparait les bordereaux de paye.

Q. Qui aviez-vous dans votre bureau pour préparer les bordereaux de paye et les copier?—R. Je vous ai donné deux noms; mais réellement mon premier commis était libre d'employer deux ou trois hommes, vu que M. Schreiber désirait avoir ces bordereaux aussi promptement que possible.

Q. Ainsi, vous ne pouvez pas me dire leurs noms?—R. Eh bien! je vous en ai nommé deux, Stanton et McEwen, mais il pouvait y avoir dans mon bureau des commis qui copiaient quelque chose pour l'entreprise du palais de justice, et qui faisaient d'autre ouvrage. Je ne me suis jamais occupé de ces détails; j'en laissais le soin à mon premier commis, et lorsque j'avais trois ou quatre cents hommes qui travaillaient au palais de justice et à d'autres entreprises, c'était lui qui s'occupait de ces choses; et vous le saurez de mon premier commis lorsque vous l'interrogerez à Ottawa.

Q. Savez-vous quelle quantité de pierre de taille a été employée dans les deux ponts, ou dans tous les travaux?—R. Non, ce n'était pas mon affaire.

Q. Je suppose que pour constater le nombre des tailleurs de pierre, il faudrait parcourir les bordereaux de paye?—R. Non, il n'est pas possible de le dire; il est presque impossible de calculer le nombre des hommes sur les bordereaux de paye ainsi que des tailleurs de pierre fournis.

Q. Avez-vous jamais, soit par curiosité ou pour vous renseigner, constaté ce que la pierre coûtait par verge à l'un ou l'autre des deux ponts?—R. Non, il était impossible de constater le coût de chaque pont à tant par verge, parce que les tailleurs de pierre étaient tous ensemble.

Q. Mais je suppose que vous les inscrivez d'une manière exacte sur vos listes?—R. Oui, tel que le temps était donné au bureau.

Q. Ainsi, vous n'avez pas d'idée du coût de l'ouvrage par verge?—R. Non; mais le coût a été calculé aussi approximativement que possible pour le pont du Grand Tronc, le pont Wellington et l'écluse n° 1.

Q. Quel a été ce calcul approximatif?—R. Voici. Supposons qu'un homme avait une pierre à tailler pour l'écluse n° 1, et que cet ouvrage n'était pas pressé. Aussitôt qu'il arrivait de la pierre pour le pont du Grand Tronc ou pour le pont Wellington, il allait y travailler sans terminer sa pierre à l'écluse n° 1, et quand il en avait fini avec la pierre de l'un ou l'autre pont, il reprenait son ouvrage interrompu, et il travaillait à sa pierre de l'écluse n° 1 pendant une demi-journée, ou trois ou quatre heures, suivant le cas; de sorte que les hommes allaient d'un ouvrage à l'autre peut-être deux fois par jour, et ainsi il était impossible de calculer exactement combien d'heures il y avait au pont du Grand Tronc ou au pont Wellington.

Q. Vous n'aviez pas à vous occuper du changement d'hommes aux ponts?—R. Non, je n'ai jamais donné d'ordres aux hommes.

Q. De sorte que vous ne pouvez rien dire au sujet du coût de la taille de la pierre?—R. Je peux dire qu'il est absolument impossible de diviser les trois ouvrages.

Q. Mais on pourrait en faire une estimation raisonnable?—R. Ce serait possible si l'on avait mis dans un chantier un certain nombre d'hommes qui auraient travaillé seulement pour l'écluse n° 1, ou pour le pont du Grand Tronc, ou pour le pont Wellington, c'est-à-dire; en les tenant séparés et en leur donnant l'ordre de travailler pour telle ou telle construction seulement; mais on les faisait aller trop souvent d'un ouvrage à l'autre pour tenir note du temps d'une manière absolument exacte.

Q. Vous avez dû observer assez exactement ce qui se passait?—R. Ayant beaucoup d'expérience dans les travaux de ce genre, je peux voir en fort peu de temps comment vont les choses.

Q. Savez-vous si des hommes ont été irrégulièrement inscrits; par exemple, si des pointeurs l'ont été comme contremaîtres, des tailleurs de pierre comme contremaîtres, et ainsi de suite?—R. Rien ne me fait croire qu'ils n'ont pas été inscrits d'une manière correcte.

Q. Je veux dire personnellement, le savez-vous?—R. Non, je ne le sais pas personnellement.

Q. Vous ne savez pas personnellement si cela a eu lieu?—R. Non, assurément non.

Q. Ainsi, vous ne savez pas que des pointeurs ont été inscrits comme contremaîtres?—R. Non; je ne m'en souviens pas.

Q. Ou comme maçons?—R. Non. Naturellement, ces bordereaux que M. Schreiber désirait avoir aussi promptement que possible étaient préparés à la hâte, et il a pu

s'y glisser quelques erreurs; il a dû y en avoir quelques-unes au sujet des hommes, mais quant aux prix, je ne vois aucune différence.

Q. Personnellement, vous ne savez pas si c'est le cas ou non?—R. Non.

Q. Vous dites qu'on désirait avoir promptement les bordereaux de temps: combien de fois les avez-vous fournis aux employés du gouvernement?—R. Aussitôt qu'ils étaient préparés—je ne sais pas quand ils l'étaient. Je ne sais pas combien de temps ils restaient au bureau du canal, mais M. Schreiber sait tout cela.

Et à une heure, l'interrogatoire du témoin est suspendu jusqu'à deux heures p. m.

Et à deux heures p. m. le témoin, Emmanuel St. Louis, comparait de nouveau et son interrogatoire se continue.

Par M. Hogg :

Q. Nous allons prendre les bordereaux de paye concernant le pont Wellington et nous allons les identifier. Examinez les huit bordereaux de paye, maintenant produits, et portant les numéros 12 jusqu'à 19 inclusivement. Ces bordereaux ont-ils été préparés dans votre bureau?—R. Oui, ils l'ont été, d'après ce que mon premier commis me dit.

Q. Et vous en aviez des copies à votre bureau?—R. Oui.

Q. Au commencement de votre interrogatoire, vous avez parlé de certains bordereaux de paye préparés par les employés du gouvernement et à vous transmis au sujet du pont Wellington?—R. Oui.

Q. Pouvez-vous les reconnaître parmi ceux-là, ou sont-ce les bordereaux de paye préparés d'après vos propres livrets des heures de travail?—R. Oui.

Q. Dites-vous que ces bordereaux de 12 à 19 sont les bordereaux de paye préparés d'après vos propres livrets?—R. Oui. Ainsi que je vous l'ai déjà dit, il a pu y avoir quelques tailleurs de pierre et quelques maçons qui n'étaient pas sur la liste fournie par le gouvernement. Je suppose que les livrets que nos hommes avaient ne sont pas une copie exacte du bordereau de paye fourni par le gouvernement.

Q. Mais ce sont les bordereaux de paye fournis par le gouvernement d'après lesquels vous avez été payé?—R. Oui, à l'exception des tailleurs de pierre et des maçons, ainsi que je l'ai déjà dit. Je sais peu de chose au sujet de ces bordereaux; ce sont les commis qui les ont préparés, et ils pourront mieux répondre que moi. Je vous l'ai déjà dit, je ne les ai jamais examinés attentivement.

Q. Le document portant le numéro 20, à l'exception des papiers numérotés F1, F2, F7 et F10, qui y sont annexés, a tout été préparé dans votre bureau? Bien entendu, les certificats qui sont annexés aux comptes sont toujours préparés par les employés du gouvernement?—R. Oui.

Q. Ce sont les comptes concernant l'écluse n° 1 transmis au gouvernement?—R. Oui; je fais la même réponse parce que mon commis me dit qu'ils l'ont été.

Q. Vous n'en avez pas de doute?—R. Je n'en ai aucun doute.

Q. Maintenant, vous dites que vous alliez sur les travaux très souvent, presque tous les jours?—R. Oui, j'y allais presque tous les jours.

Q. En qualité d'entrepreneur d'une grande expérience, que dites-vous du nombre d'hommes employés à ces travaux, tenant compte de toutes les difficultés de leur exécution?—R. Je ne crois pas qu'il y avait un trop grand nombre d'hommes.

Q. Vous ne croyez pas qu'il y avait un trop grand nombre d'hommes pour exécuter votre contrat?—R. Pour exécuter mon contrat?

Q. Oui. Il n'y avait pas trop d'hommes pour exécuter votre contrat?—R. Cela ne me faisait aucune différence; on était libre de les accepter ou de les renvoyer tous les jours. Je n'avais rien à y voir.

Q. Que dites-vous, en qualité d'entrepreneur d'une grande expérience, croyez-vous qu'il y avait trop d'hommes ou pas assez?—R. Ce n'était pas du tout de mes affaires.

Q. Vous n'aimez pas à émettre une opinion?—R. Je suis d'opinion qu'il n'y avait pas un trop grand nombre d'hommes pour exécuter l'entreprise dans un temps si court.

Q. Maintenant, M. St. Louis, avez-vous vos bordereaux de paye d'après lesquels vous avez payé vos hommes?—R. Que voulez-vous dire? Quels bordereaux de paye?

Q. Les bordereaux de paye d'après lesquels vous avez payé vos hommes?—R. Oui, je les ai.

Q. Je vous demanderai de les produire ?

M. GEOFFRION, avocat du requérant, y objecte, vu que ce sont des papiers privés.

Par M. Hogg :

Q. M. St. Louis, vous avez en votre possession, ainsi que vous l'avez dit dans votre déclaration sous serment, certains bordereaux de paye d'après lesquels vous avez payé les ouvriers employés à ces travaux?—R. Oui.

Q. Ces bordereaux étaient des copies de ceux qui étaient fournis au gouvernement et que vous avez conservés pour votre propre usage—des copies des bordereaux de paye fournis au gouvernement en ce qui concerne les noms et le temps des hommes employés?—R. Oui.

Q. Et ceux qui sont en votre possession, que vous avez refusé de produire avec votre déclaration sous serment, indiquent les sommes que vous avez payées à vos hommes?—R. Oui.

Q. Que contiennent-ils de plus?—R. Rien autre chose—les noms et le temps.

Q. Portent-ils la preuve du paiement?—R. Non.

Q. Aucune preuve de paiement?—R. Non.

Q. Pas de regus sur les bordereaux de paye?—R. Non.

Q. Maintenant, je vous demande de produire ces bordereaux, pour que je puisse les examiner et les comparer avec ceux que j'ai ?

M. GEOFFRION, avocat du requérant, consent à produire ces bordereaux de paye à condition qu'il ne soit pas fait allusion aux sommes payées aux différentes personnes ou aux ouvriers y mentionnés.

Par M. Hogg :

Q. Maintenant, vous avez produit à cette enquête tous les bordereaux de paye en votre possession d'après lesquels vous avez payé vos hommes employés au pont Wellington?—R. Oui.

Q. Et ces bordereaux de paye ont été préparés dans votre bureau?—R. Non, ils ont été préparés par les employés du gouvernement.

Q. Ceux que vous avez devant vous?—R. Oui, ils ont été préparés par les employés du gouvernement.

Q. Qui a préparé ces bordereaux de paye?—R. Ils m'ont été envoyés par les employés du gouvernement.

Q. Tous ces bordereaux de paye concernant le pont Wellington?—R. Je ne veux pas dire chacun d'eux—excepté ceux qui concernent les tailleurs de pierre et les maçons.

Q. Les bordereaux de paye concernant les tailleurs de pierre et les maçons ont été préparés dans votre bureau?—R. Oui.

Q. Mais ce sont les bordereaux d'après lesquels vous payiez les hommes?—R. Je ne payais pas les hommes moi-même.

Q. Je veux dire les bordereaux d'après lesquels les hommes étaient payés?—R. Oui.

Q. Quel était le mode suivi pour payer les hommes?—R. La paye avait lieu dans un hangar sur les lieux, et je suppose que M. Coughlin et M. Kennedy étaient présents pour constater l'identité des hommes.

Q. M. Kennedy et M. Coughlin étaient là pour constater l'identité des hommes?—R. Oui, j'ai été là deux ou trois fois, et j'y ai vu M. Kennedy et M. Coughlin, et des contremaîtres qui étaient là pour constater l'identité des hommes.

Q. Comment la paye se faisait-elle?—R. Mon payeur payait les hommes avec des enveloppes.

Q. Des enveloppes contenant quoi?—R. Contenant de l'argent, je suppose.

Q. Je veux seulement savoir comment la paye se faisait?—R. Les enveloppes étaient préparées à mon bureau, et on les mettait dans un sac ou une valise, et on apportait le bordereau de paye au bureau sur les lieux, et je suppose qu'on appelait les noms d'après le bordereau, et les enveloppes étaient distribuées; la somme et le

nom étaient inscrits sur chaque enveloppe ; mais avant de remettre les enveloppes, les hommes étaient reconnus par M. Kennedy et M. Coughlin, les pointeurs du gouvernement.

Q. Toujours ?—R. Je n'étais pas là chaque fois moi-même.

Q. Mais vous avez compris que c'était le mode suivi ?—R. Oui, c'était la règle. C'est ainsi que les choses se passaient quand j'y ai été, et même M. Parent y était présent quelquefois.

Q. Qui mettait l'argent dans les enveloppes ?—R. Je ne sais pas qui mettait l'argent dans les enveloppes. C'était l'affaire de mon payeur. Parfois il se faisait aider par trois, quatre ou cinq hommes.

Q. C'est-à-dire pour distribuer les enveloppes, y mettre l'argent et écrire les noms ?—R. Oui.

Q. D'où venait l'argent ainsi mis dans les enveloppes ?—R. D'où venait l'argent ?

Q. Oui, d'où venait l'argent ainsi mis dans les enveloppes ?—R. Il venait des banques.

Q. Comment vous procuriez-vous cet argent des banques ?—R. Eh bien ! je m'en procurais au moyen de chèques, et quand j'étais à court d'argent, je retirais des fonds de la Banque d'Épargne du District.

Q. Je comprends que vous constatiez le montant de votre bordereau de paye pour une semaine ou une quinzaine ? Payiez-vous tous les quinze jours ou toutes les semaines ?—R. Je pense que je payais tous les quinze jours, quelquefois je payais au mois. A la fin des travaux, les hommes étaient payés tous les quinze jours.

Q. A chaque paye vous constatiez le montant total des bordereaux de paye ?—R. Oui.

Q. Vous tiriez un chèque sur la banque, ou bien vous aviez les fonds de la banque et vous apportiez cet argent à votre bureau ?—R. Oui, je retirais quelques fonds de la banque.

Q. Assez pour remplir les enveloppes et avoir le montant exact ?—R. Pas toujours ; quelquefois je n'en retirais pas assez, mais j'en retirais le lendemain, et il était inutile d'en emprunter.

Q. Alors, je suppose que vos chèques représenteraient le montant que vous avez retiré pour cette fin ?—R. Non.

Q. Ils ne représenteraient pas le montant retiré pour cette fin ?—R. Non.

Q. Pourquoi ?—R. Parce que je retirais parfois des dépôts privés et quelquefois je retirais de l'argent pour d'autres travaux que j'avais entrepris. Je suppose que j'avais deux ou trois entreprises, pour différents propriétaires. Je retirais tout l'argent dont j'avais besoin au moyen d'un seul chèque. S'il me fallait \$25,000 ou plus pour les trois entreprises, je faisais un chèque pour le tout, et je donnais cet argent à mon payeur, qui m'en rendait compte ; mais je ne peux pas faire une distinction et dire que tel ouvrage me coûte tant et tel autre me coûte tant.

Q. Dois-je comprendre que vous avez tenu cette entreprise séparée des autres que vous aviez ? Teniez-vous celle-ci séparée en ce qui concernait vos bordereaux de paye et de temps ?—R. Comme de raison ; mais l'argent n'était pas retiré d'après les bordereaux de paye.

Q. Mais vous deviez fournir assez d'argent pour les payer ?—R. Certainement.

Q. Enfin, peu m'importe où vous vous procuriez l'argent, tout ce que je veux savoir, c'est que vous retiriez d'un endroit quelconque assez d'argent pour payer le montant de ces bordereaux ?—R. Oui.

Q. Règle générale, vous tiriez un chèque sur la banque pour les payer ? Vous déposiez des fonds dans les banques, n'est-ce pas ?—R. Pas généralement.

Q. Portiez-vous cet argent dans votre poche ?—R. Non, je ne le portais pas dans ma poche ; mais, par exemple, supposez que je retirais \$30,000 du gouvernement de Québec, j'en déposais \$20,000 et je gardais les autres \$10,000, s'il m'arrivait de recevoir un chèque dans le temps que j'en avais besoin. Ce n'est pas ce que je faisais dans chaque cas.

Q. Si vous retiriez \$30,000 pour une entreprise, vous déposiez cette somme et tiriez sur votre compte ?—R. Non.

Q. Comment faisiez-vous?—R. Je retirais \$30,000 de la banque, et, si je voulais placer \$30,000 à un crédit, je déposais ces \$30,000 à un autre crédit dans une autre banque. Supposez que le gouvernement de Québec m'envoyait \$40,000, nous déposions \$10,000 en banque, et chaque associé prenait \$10,000.

Q. Mais vous aviez l'argent pour vos bordereaux de paye?—R. Oui, j'avais l'argent pour payer d'après les bordereaux de paye.

Q. Vous l'obteniez généralement de la banque?—R. Oui.

Q. Je veux savoir si vous avez les chèques que vous donniez pour vous procurer l'argent que vous mettiez dans les enveloppes?—R. Non.

Q. Que sont devenus ces chèques?—R. Je n'avais plus besoin de ces chèques. Aussitôt que mon livret de banque était rempli, les banques me remettaient les chèques, quelquefois tous les trois mois.

Q. Elles vous les remettaient?—R. Oui, généralement.

Q. Qu'en faisiez-vous?—R. Je n'avais pas besoin de conserver ces chèques.

Q. C'est très bien, mais je veux savoir ce que vous en faisiez?—R. Ils étaient détruits. C'est ce que je fais depuis plusieurs années.

Q. Vous conserviez vos livrets de banque?—R. Oui, je conservais mon livret de banque jusqu'à ce qu'il fût tout rempli, et alors la banque m'en donnait un nouveau.

Q. Que faisiez-vous de l'ancien?—R. Je ne le conservais pas, vu que je ne croyais pas que c'était nécessaire.

Q. Vous ne les conserviez jamais?—R. Jamais. Que pouvais-je en faire?

Q. Ainsi, d'après ce que je comprends, vous n'avez pas les chèques et vous ne pouvez pas les produire. Vous le jurez?—R. Je jure positivement que je n'ai pas un chèque concernant ces paiements.

Q. Vous n'en avez pas un seul?—R. Non, je n'en ai pas un seul.

Q. Je suppose, cependant, que vous avez vos livres de comptes, dans lesquels vous inscririez les sommes d'argent que vous retiriez?—R. M. Michaud était engagé par MM. Berger, St. Louis et Cousineau, et lorsque j'ai eu terminé l'entreprise, j'ai balancé les livres et ils ont été fermés, et de nouveaux livres ont été ouverts pour et au nom de Berger, St. Louis et Cousineau, dont M. Michaud était l'employé.

Q. Lorsque vous tiriez un chèque pour payer ces bordereaux, la somme était-elle inscrite dans vos livres?—R. Je n'ai jamais suivi les inscriptions faites par mon teneur de livres. Je n'ai jamais regardé dans mes livres une fois par année. Je laisse cette responsabilité à mon premier commis.

Q. Avez-vous ces livres?—R. Non, je ne les ai pas.

Q. Vous n'avez pas les livres de comptes, c'est-à-dire votre journal, votre grand-livre et votre livre de caisse concernant cette entreprise?—R. Non, je n'ai pas ces livres.

Q. Où sont ces livres?—R. Ils ont eu le même sort que les livrets des heures de travail.

Q. C'est-à-dire, ils ont été détruits?—R. Exactement, à la fin de l'entreprise.

Q. Quand avez-vous détruit ces livres?—R. Ils ont tous été détruits aussitôt que tous ces bordereaux de paye ont été complétés et attestés. Je considérais ces bordereaux de paye comme mes livres pour vérifier mon compte à Ottawa.

Q. Savez-vous quels livres vous aviez?—R. Non, je ne sais pas quels livres j'avais.

Q. Vous ne savez pas quels livres vous aviez?—R. Non.

Q. Je suppose que vous aviez un livre de caisse?—R. Je le suppose.

Q. Et un journal?—R. Je le suppose.

Q. Vous aviez une collection régulière de livres?—R. Je vous dis que je jure positivement n'avoir jamais examiné ces livres.

Q. Je ne vous demande pas si vous les avez examinés, mais si vous avez jamais eu une collection régulière de livres?—R. Je n'en sais rien. Je ne sais pas s'il y avait un grand-livre, un journal et un livre de caisse. Quand j'avais des associés, il n'y avait qu'un seul livre. Il y avait un contrat, disons pour \$30,000, et lorsque je recevais \$5,000, je les inscrivais, parce que lorsque j'avais des travaux de maçonnerie à exécuter, toute la pierre devait être payée à la carrière, et les tailleurs de pierre de la même manière; il n'y a pas de comptes pour le bois, la brique ou autres maté-

riaux de ce genre ; mais lorsque nous sommes en société, comme pour l'entreprise du palais de justice, dans laquelle nous sommes trois, il y a la peinture, les ouvrages en bois, en pierre, et différents matériaux, et c'est différent ; mais pour la pierre, il n'y a pas de crédit, car la pierre doit être payée toutes les semaines, comme le sont les ouvriers, et c'est pourquoi nous n'avons pas tenu de livres comme en tiendrait un entrepreneur de chemin de fer ou un marchand.

Q. Ce n'est pas ce que je vous ai demandé. Je vous ai demandé si vous saviez quels livres vous aviez ?—R. Non, je ne le sais pas.

Q. Vous ne savez pas quels livres vous teniez ?—R. Non.

Q. Votre teneur de livres le sait-il ?—R. Oui, il le sait.

Q. Vous n'avez jamais eu l'occasion d'examiner ces livres pendant qu'il était là ?—R. Non, jamais.

Q. De sorte que vous n'avez ni les livrets des heures de travail, ni les chèques, ni les livrets de banque, ni aucun de vos livres de comptes ? Ils ont tous été détruits ?—R. Oui, ils ont tous été détruits.

Q. Tous été détruits ?—R. Oui.

Q. Je ne pense pas que vous m'avez dit jusqu'à présent quand les livres de comptes ont été détruits ?—R. Je ne me rappelle pas la date.

Q. Était-ce avant ou après l'enquête devant la commission ?—R. C'était longtemps avant.

Q. C'était avant que la commission siégeât l'année dernière ?—R. C'était après que mon compte eût été transmis à Ottawa.

Q. Vous avez ordonné de détruire les livres ?—R. Je n'ai jamais donné cet ordre.

Q. Eh bien ! si vous n'en avez pas donné l'ordre, pourquoi votre teneur de livres les a-t-il détruits ?—R. Mon teneur de livres n'a pas détruit mes livres.

Q. Qui les a détruits ?—R. C'est moi.

Q. Où les avez-vous détruits ?—R. A Montréal.

Q. Où les avez-vous détruits à Montréal ?—R. Je ne peux pas vous dire où je les ai détruits. Je ne sais pas ; pourquoi voulez-vous savoir cela ?

Q. J'aimerais à savoir où ils ont été détruits. Je désire beaucoup voir ces livres s'ils existent encore ?—R. Je jure positivement qu'ils n'existent plus.

Q. Eh bien ! je veux savoir où vous les avez détruits ?—R. Je ne sais pas où je les ai détruits, mais je les ai détruits.

Q. Dans quelle maison les avez-vous détruits ?—R. Je ne vous le dirai pas.

Q. Vous refusez positivement de répondre à cette question ?—R. Je refuse de dire où je les ai détruits.

Q. Les avez-vous brûlés ?—R. Oui, ils ont été brûlés.

Q. Dans le poêle ?—R. Je ne répondrai pas à cette question.

Q. Vous refusez de répondre ?—R. Oui, je refuse de répondre à cette question.

Q. Ont-ils été détruits tous à la fois, ou de temps à autre ?—R. Je ne m'en souviens pas.

Q. Vous ne vous en souvenez pas ?—R. Non, je ne m'en souviens pas.

Q. Ces livres étaient-ils gros ou petits ?—R. Je ne peux pas m'en souvenir.

Q. C'est l'année dernière seulement, vous devez être capable de vous en souvenir ?—R. Je ne me souviens de rien du tout à ce sujet.

Q. Les avez-vous détruits le jour ou la nuit ?—R. Je ne m'en souviens pas.

Q. Comment cela s'est-il fait ? Sûrement vous devez pouvoir nous dire quelque chose sur la destruction de vos propres livres ?—R. Je les ai détruits, voilà tout.

Q. Où était ce bureau à cette époque ?—R. A Montréal.

Q. Je veux dire dans quel édifice à Montréal ?—R. Au pont Wellington.

Q. Non, mais votre bureau où vous aviez vos commis et votre teneur de livres, où était-il ?—R. Ici, dans le palais de justice.

Q. Eh bien ! aviez-vous un bureau au palais de justice et un autre au pont ?—R. Oui.

Q. Aviez-vous un autre bureau à Montréal ?—R. Oui.

Q. Où était cet autre bureau ?—R. Dans l'édifice de la *New York Life Co.*

Q. Combien de bureaux y aviez-vous ?—R. J'en avais un là.

Q. Une seule chambre ?—R. Oui.

Q. A quel étage ?—R. Au septième étage; une chambre divisée en deux au septième étage.

Q. Et quels autres bureaux aviez-vous dans cet édifice ?—R. Je n'en avais pas d'autres.

Q. Vous n'en aviez pas un à un étage plus bas ?—R. Non.

Q. Vous n'en aviez pas à un étage plus bas ?—R. Non.

Q. Je croyais que vous en aviez un autre où vos commis travaillaient ?—R. Non.

Q. Vous aviez une chambre divisée en deux au septième étage de l'édifice appartenant à la *New York Life Co* ?—R. Oui.

Q. Est-ce là où M. Michaud, votre teneur de livres, restait et travaillait pour vous ?—R. Oui.

Q. C'est là où vos livres de comptes concernant cette entreprise se trouvaient, je suppose ?—R. Je le suppose.

Q. Ne savez-vous pas en réalité que c'est là où il avait les livres ? Si vous aviez un teneur de livres, je suppose que c'est là où il les mettait ?—R. Je le suppose.

Q. A-t-il détruit vos livres à cet endroit ?—R. De quels livres parlez-vous ?

Q. Des livres de comptes concernant cette entreprise.—Je vous l'ai déjà dit.

Q. Vous les avez détruits dans ce bureau, dans l'édifice de la *New York Life Co* ?—R. Non.

Q. Eh bien ! où les avez-vous détruits ?—R. C'est mon affaire ; je ne répondrai pas.

Q. Où avez-vous détruit les chèques que vous retiriez de la banque ?—R. Je le fais généralement.

Q. Je parle de ces chèques parce que vous pouvez faire beaucoup de choses généralement, mais je veux savoir ce que ces chèques particuliers sont devenus ?—R. Je les ai détruits parce que je n'en avais plus besoin.

Q. Je ne vous demande pas pourquoi, mais où vous les avez détruits ?—R. C'est mon affaire.

Q. Vous ne voulez pas répondre à cette question ?—R. Non.

Q. Avez-vous détruit ces chèques de temps à autre, ou d'un seul coup, tous ensemble, à la fin de l'entreprise ?—R. Je ne m'en souviens pas.

Q. Vous nous avez dit comment les hommes étaient payés, au moyen d'enveloppes, l'argent était mis dans ces enveloppes et la somme inscrite sur le dos ; quel reçu ou pièce justificative exigiez-vous des hommes qui recevaient l'argent ?—R. Ainsi que je l'ai déjà dit, j'exigeais l'identification des hommes par les employés du gouvernement.

Q. C'était bien, l'identité des hommes, mais je veux savoir quel reçu vous exigiez d'eux quand ils étaient payés ?—R. Je ne me suis jamais occupé de la paye des hommes.

Q. Quels reçus preniez-vous ?—R. Nous n'avons jamais pris de reçus des hommes à Montréal.

Q. Vous ne les faisiez pas signer ou faire leur croix sur les bordereaux de paye ?—R. Non, jamais. Personne ne vous contera une pareille histoire à Montréal.

Q. Eh bien ! je vous demande ce que vous avez fait dans ce cas-ci ?—R. La même chose que nous faisons toujours à Montréal. Je n'ai jamais pris un reçu d'un homme quelconque ; nous ne le faisons jamais.

Q. Ainsi, pas un de ces bordereaux de paye maintenant produits, c'est-à-dire vos bordereaux d'après lesquels vous avez payé les hommes, n'a un reçu ou une pièce justificative pour en établir le paiement ?—R. Je n'ai pas payé les hommes d'après ces bordereaux de paye, c'est mon commis qui les a payés.

Q. Je dis, les bordereaux de paye d'après lesquels les hommes étaient payés, pas un d'eux ne contient un reçu ou une pièce justificative ?—R. On ne prenait pas de reçus.

Q. Je veux savoir si vous avez sur ces bordereaux de paye—sans les examiner tous—des reçus de la part des hommes ?—R. Je vous ai déjà dit que c'était l'identification des hommes par un employé du gouvernement.

Q. Oui, vous nous avez dit cela, mais ce n'est pas ce que je désire. Je veux savoir si vous avez pris des reçus des hommes? Y a-t-il des reçus ici?—R. Je vous dis que c'était au moyen de l'identification des hommes.

Q. Et vous n'exigiez pas de reçus?—R. Non, jamais. Il n'y a pas de reçus.

Q. Je demande si, règle générale, vous en exigiez?—R. Je vous ai dit que je n'y allais pas, et que je ne payais pas les hommes moi-même.

Q. Je vous demande simplement si ces bordereaux de paye qui sont devant vous, ceux-ci, contiennent le reçu des hommes quand ils étaient payés?—R. Il n'y a pas de reçus par écrit, mais c'était l'identification, quand on demandait aux hommes: "Avez-vous tant de piastres?" et les hommes regardaient les listes pour voir s'ils avaient un certain nombre de jours et si le montant inscrit sur l'enveloppe y correspondait.

Q. Les hommes donnent-ils un reçu quelconque?—R. Il n'y a pas de reçus par écrit.

Q. Et nous devons présumer que le même mode a été suivi au pont du Grand Tronc et à l'écluse n° 1?—R. Oui, on y a agi de la même manière.

Q. Vous avez sur vous les bordereaux de paye concernant le pont du Grand Tronc et l'écluse n° 1?—R. Oui, monsieur.

Q. D'après lesquels les hommes étaient payés?—R. Oui.

Q. Avez-vous des notes quelconques d'après lesquelles vous pouvez me dire quelle somme d'argent vous avez payée pour salaires?—R. Non, je n'en ai pas.

Q. Concernant l'une ou l'autre ou toutes les entreprises?—R. Non.

Q. Les bordereaux de paye sont les seules pièces que vous avez?—R. Oui, c'est tout.

Q. Et le montant peut être établi d'après ces bordereaux de paye?—R. Ce sont mes pièces.

Q. Et le montant total que vous avez payé peut être établi d'après ces bordereaux de paye?—R. Je le suppose.

Q. Et d'après les bordereaux de paye du gouvernement, ceux que nous avons produits auparavant, le montant total que vous réclamez d'après les prix portés dans votre contrat peut également être établi—il se trouve déjà sur le compte—le montant total de votre réclamation suivant les prix portés au contrat est sur ces bordereaux?—R. Oui, d'après les prix mentionnés dans ma soumission.

Q. Mais vous ne pouvez pas dire, d'après des notes ou des livres, que vous savez quelle est la somme totale que vous avez payée pour salaires?—R. Je vous ai déjà dit que le bordereau de paye est tout ce que j'ai.

Q. Vous avez fourni la pierre aussi?—R. Oui.

Q. Toute la pierre nécessaire pour les trois ouvrages?—R. Non, monsieur, pas pour les trois ouvrages.

Q. Pour lesquels?—R. Pour le pont du Grand Tronc et pour l'écluse n° 1.

Q. Et comment avez-vous rendu vos comptes au sujet de la pierre?—R. J'ai rendu mes comptes..... Je crois que la pierre était mesurée par un employé du gouvernement—je ne me rappelle pas son nom—et par mon commis; les deux vérifiaient le compte et il était trouvé exact.

Q. Le montant réclamé pour la pierre paraît-il dans les bordereaux de paye, ou y avait-il des comptes séparés?—R. Je n'ai jamais fait attention aux bordereaux de paye en ce qui concernait la pierre ou le temps.

Q. Combien de commis aviez-vous à votre bureau dans l'édifice de la *New York Life Co.*?—R. Je ne m'en souviens pas.

Q. Vous ne savez pas qui ils étaient? Je parle durant l'exécution de ces travaux?—R. Il y avait M. Michaud. Je n'ai qu'un commis permanent, et les autres commis étaient engagés temporairement, et je ne m'en suis jamais occupé; mais M. Michaud est payé pour faire son ouvrage, et s'il ne peut pas le faire seul, je lui fournis de l'aide.

Q. Michaud était votre premier commis?—R. Je vous l'ai déjà dit cinquante fois.

Q. Je veux connaître les noms des commis employés dans votre bureau, si vous le savez?—R. Il n'y a qu'un commis dans mon bureau à qui je donne des ordres, et c'est M. Michaud, et nul autre.

Q. Eh bien! durant l'exécution de ces travaux, combien aviez-vous de commis dans votre bureau sous la direction de M. Michaud?—R. Je n'en sais rien.

Q. Vous ne savez pas si vous aviez trois, cinq ou six commis, ou combien vous en aviez?—R. Non, je ne sais pas combien j'en avais.

Q. Si on vous mentionnait les noms, pensez-vous que vous pourriez vous en souvenir?—R. Non.

Q. Vous nous en avez déjà nommé deux, McEwen et Stanton?—R. En même temps que cette entreprise, nous exécutions les travaux au palais de justice, de sorte que je ne peux pas dire quels étaient les commis employés au palais de justice ou aux ponts.

Q. Peu m'importe que vous ayez eu mille autres entreprises en voie d'exécution ou quoi que ce soit au sujet du palais de justice. Aviez-vous un homme du nom de Ouimet?—R. Je l'ignore. Je ne m'en souviens pas.

Q. Aviez-vous un homme du nom de Lafortune?—R. Je le pense; j'ai entendu le nom.

Q. Aviez-vous un homme du nom de Proulx?—R. Je le crois.

Q. Aviez-vous un homme du nom de Beaudry?—R. Je ne le pense pas.

Q. Ainsi, vous vous souvenez que quelques-uns de ceux que je vous ai nommés étaient dans votre bureau?—R. Oui, monsieur.

Q. Quels étaient leurs devoirs au sujet de cette entreprise?—R. De recevoir des instructions de M. Michaud.

Q. Et ils copiaient ces bordereaux de paye, et ainsi de suite?—R. Je le suppose; je n'en sais rien.

Q. Vous n'avez jamais été en contact avec eux?—R. Jamais.

Q. Vous n'avez pas eu affaire à eux pendant qu'ils travaillaient et copiaient ces bordereaux de paye?—R. Jamais.

Par M. Geoffrion :

Q. M. St. Louis, vous avez déjà dit que vous étiez entrepreneur depuis vingt et un ans?—R. Oui.

Q. Vous avez eu des entreprises importantes à exécuter durant ce temps?—R. Oui.

Q. Vous avez construit la salle d'exercices?—R. Oui.

Q. Vous étiez l'un des entrepreneurs du palais de justice?—R. Oui, et des ateliers du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Q. Et de plusieurs autres entreprises à Montréal?—R. Oui, et des travaux des commissaires du havre.

Q. Avez-vous conservé les bordereaux de paye, ou les livrets de temps, ou quelque autre papier concernant ces différentes entreprises? En avez-vous quelques-uns?—R. Non, monsieur, je n'en ai aucun.

Q. Avez-vous agi différemment au sujet des travaux dont il s'agit dans cette cause que vous avez agi dans les autres entreprises que vous avez eues antérieurement?—R. J'ai agi de la même manière; seulement, si j'avais su qu'on aurait eu besoin de ces papiers dans la cause actuelle, je les aurais conservés et je ne les aurais pas détruits.

Q. Mais chaque fois que vous avez détruit des livres, des papiers ou autres choses, était-ce en vue de la présente enquête?—R. Non, jamais. Je ne croyais pas que mon compte pouvait être contesté après que les bordereaux avaient été attestés par les employés du gouvernement.

Q. Relativement à vos chèques, avez-vous coutume de conserver vos chèques quand ils vous ont été remis par la banque?—R. Jamais.

Q. Dès que vous êtes sûr que tout est exact, vous les détruisez?—R. Oui.

Q. Ces livrets remplis, si je peux les appeler ainsi, dans lesquels les pointeurs tenaient note du temps des hommes, sont généralement écrits au crayon?—R. Oui, au crayon, et quand ils prennent note du temps des hommes pendant qu'il pleut ou qu'il neige, ces livrets se salissent et ils ne sont plus d'aucune utilité, et dès que nous en avons pris copie ils sont détruits.

Q. C'est-à-dire, aussitôt que ces livrets qui sont apportés par vos employés—les livrets des heures de travail—sont portés aux livres permanents ou aux bordereaux de paye, ils sont détruits?—R. Oui, généralement—toujours.

Q. Quant à ce qui concerne vos livrets de banque, je suppose que vous av aussi l'habitude de ne conserver que votre livret courant?—R. Certainement.

Q. Et je suppose qu'il est facile de rétablir vos anciens livrets en copiant les écritures du grand-livre de la banque, de sorte que vous n'aviez aucun objet en détruisant vos livrets?—R. Exactement.

Q. Les seuls livrets de banque que vous avez sont les livrets courants?—R. Oui, je les ai ici sur moi.

Q. Donnez-nous la date de la première inscription dans ce livret?—R. Octobre 1882.

Q. Votre livret courant avec la Banque d'Epargne du District est daté en 1882?—R. Oui.

Q. Quelle est la date de votre livret avec la Banque Hochelaga?—R. 1893.

Q. L'ancien livret de la Banque Hochelaga finissait à cette date?—R. Oui.

Q. Quel est le premier mois?—R. Août 1893.

Q. Au sujet de vos bureaux dans l'édifice de la *New York Life Co.*, vous n'aviez qu'une chambre divisée en deux?—R. Oui.

Q. Un bureau privé pour vous et un bureau pour votre commis?—R. Oui.

Q. Est-ce une grande chambre?—R. Non, à peu près comme celle où nous sommes.

Q. Et vous n'avez là qu'un coffre-fort?—R. Oui.

Q. Dans lequel vous mettez vos papiers privés et vos valeurs?—R. Oui, tout cela.

Q. Votre coffre-fort est-il assez grand pour contenir tous les livrets remplis que tenaient vos ouvriers?—R. Non, et c'est pour cette raison que je n'ai pas voulu en conserver plus que j'en avais besoin, car j'avais les livrets de la société Berger, St. Louis et Cousineau.

Q. Avez-vous l'habitude de jeter au panier des livrets comme ceux-là, ou plutôt de les détruire à cause des notes privées qu'ils contiennent? Avez-vous coutume de jeter au panier les livres de comptes que vous voulez détruire?—R. Non, jamais.

Q. Relativement à la lettre du sous-ministre des chemins de fer au sujet de la main-d'œuvre expérimentée, avez-vous eu antérieurement à cette lettre une entrevue avec le ministre?—R. Antérieurement à cette lettre?

Q. Oui, antérieurement à cette lettre, aviez-vous eu une entrevue avec l'un des deux?—R. Oui, j'avais eu une entrevue avec le ministre lui-même, l'honorable M. Haggart, avec M. Schreiber et M. Emard, mon avocat.

Q. C'est-à-dire, M. Emard, votre avocat, vous avait accompagné à Ottawa?—R. Oui.

Q. Et la lettre adressée à M. Parent a été la conséquence de l'entrevue et de la discussion que vous aviez eue avec le ministre et le sous-ministre?—R. Oui, le résultat d'une entente verbale que nous avions eue avec le ministre et M. Schreiber.

Q. Voulez-vous nous dire quelle a été votre discussion dans l'entrevue que vous avez eue avec le ministre? Vous nous avez dit quelle était votre intention en préparant votre soumission: je veux savoir quelle a été votre soumission; je veux savoir quelle a été votre prétention avec le ministre au sujet de l'interprétation à donner aux mots "main-d'œuvre expérimentée"?—R. Eh bien! lorsque je vis M. Haggart, je lui dis que M. Schreiber, le sous-ministre, objectait à payer les hommes comme étant tous des journaliers expérimentés, et je déclarai à M. Haggart que, en écrivant ma soumission, j'avais compris que chaque journalier qui serait fourni dans l'entreprise serait payé \$1.85½ par jour, et M. Haggart me renvoya à M. Schreiber pour m'entendre avec lui. Alors, j'allai voir M. Schreiber et je lui dis: "Eh bien! disons \$1.50 par jour pour les terrassiers, est-ce trop?" et pour ne pas avoir de difficultés et continuer l'entreprise, nous nous entendîmes et il me dit: "Je crois que cela va faire." Puis je vis M. Haggart pour lui dire qu'il était convenu de payer \$1.50 pour les terrassiers.

Q. Vous prétendiez qu'un homme habitué à faire une chose, même à creuser avec un pic, était un homme expérimenté?—R. Oui, je prétends qu'un homme qui

a l'habitude de faire des excavations est autant un ouvrier expérimenté que tout autre ouvrier, et il en est de même de celui qui mêle le ciment ou qui fait fonctionner une grue.

Q. De sorte que vous avez accepté cette distinction concernant les terrassiers ?

—R. Oui.

Q. Et après votre départ d'Ottawa, une lettre a été adressée à M. Parent ?—R. Certainement, il n'y a jamais eu de difficultés à ce sujet.

Q. Y avait-il d'autres hommes qui étaient employés aux travaux, à part ceux fournis par vous, savoir, les employés réguliers du gouvernement ?—R. Je crois qu'il y avait un personnel permanent.

Q. Lorsque vous visitiez les travaux, vous était-il possible de faire une distinction entre le personnel permanent et les hommes que vous fournissiez ?—R. Non.

Q. Maintenant, vous avez dit qu'il est d'usage pour les entrepreneurs ayant un grand nombre d'hommes à payer chaque samedi ou chaque quinzaine, de les payer avec l'aide du teneur de livres ou d'un employé et de ne pas prendre de reçus ?—

R. En les identifiant seulement.

Q. Je vous demande s'il est d'usage parmi les entrepreneurs de prendre des reçus ?—R. Nous n'en prenons jamais.

Q. En ce qui vous concerne, vous n'en exigez jamais ?—R. Jamais. Nous n'exigeons jamais de reçus de la part des hommes qui travaillent pour nous. Nous prenons des reçus pour le paiement des matériaux, mais non pour le temps des hommes.

Q. Et vous faites comme fait la corporation de la ville de Montréal : un homme se présente au guichet, vous constatez son identité, et la somme inscrite en son nom lui est remise sous enveloppe ?—R. Oui.

Q. Et celui qui paie en prend note pour prouver que l'homme a été payé ?—R. Pas généralement.

Q. Y a-t-il une marque qui indique que les hommes ont été payés ?—R. Oui, mais pas toujours.

Q. Mais, d'après l'usage, celui qui paie a reçu une liste des noms, il paie les hommes et fait une marque vis-à-vis leurs noms pour faire voir qu'ils ont été payés ?—R. Oui.

Q. Et c'est ce que vous avez fait ici, en ayant de plus la précaution de faire identifier les hommes ?—R. Oui. La seule précaution prise en plus dans cette entreprise était l'identification des hommes, à cause du nombre des employés.

PIÈCE N° 33.

EMMANUEL ST. LOUIS vs. LA REINE.

En présence de l'hon. M. le juge BURBIDGE, à Ottawa, le 15 juin 1894, 10 a.m.

M. GEOFFRION, C.R., M. FERGUSON, C.R., et M. EMARD représentent le requérant.

M. OSLER, C.R., M. HOGG, C.R., et M. O'CONNOR, C.R., représentent la Couronne.

M. GEOFFRION.—La cause du requérant est amplement exposée dans notre pétition. Cependant, avant d'entrer dans le mérite de notre cause, il est à propos que je fournisse quelques autres explications. Les travaux dont il s'agit sont divisés en trois entreprises : la première est ce que nous appelons le pont Wellington, la seconde le pont du Grand Tronc, et la troisième l'écluse n° 1. Le pont Wellington est maintenant appelé le pont Curran. La correspondance et les témoins le désignent sous le nom de pont Wellington ; en conséquence, on comprendra mieux en le désignant sous le nom de pont Wellington.

SA SEIGNEURIE.—Le requérant dans la cause était l'entrepreneur de la fourniture de la main-d'œuvre ?

M. GEOFFRION.—De la main-d'œuvre et de la pierre ; et c'est la "main-d'œuvre" avec un qualificatif ; c'était pour la fourniture de la main-d'œuvre et de la pierre. Le contrat est et consiste en correspondances. A la première page de la pétition, Votre Seigneurie trouvera notre soumission. Ni l'une ni l'autre des parties n'a pu produire la lettre de M. Kennedy demandant des soumissions. Je suppose que M. Kennedy n'en a pas gardé copie. La première soumission concerne le pont Wellington, la suivante est pour l'écluse n° 1, et ensuite, au moyen d'autres correspondances, le gouvernement, qui n'avait pas encore décidé de construire le pont du Grand Tronc, résolut d'étendre le contrat et de construire le pont du Grand Tronc. La compagnie du Grand Tronc, moyennant une certaine somme, voulait construire le pont, mais les négociations échouèrent, et plus tard le gouvernement réunit le pont du Grand Tronc aux deux autres entreprises.

SA SEIGNEURIE.—La défense admet vos trois premiers paragraphes, ce qui couvre le contrat, je suppose ?

M. GEOFFRION.—Pas en entier.

M. HOGG.—Votre Seigneurie observera que le contrat pour l'écluse n° 1 n'est pas mentionné dans la pétition de droit, excepté dans la pétition de droit amendée. Il n'a pas été produit d'autre défense à la déclaration amendée. J'ai ici toute la correspondance dont parle mon savant ami, constituant les trois contrats.

SA SEIGNEURIE.—Alors, en peu de mots, quelle est la question en litige ?

M. GEOFFRION.—La soumission concernant l'écluse n° 1 est niée dans le plaidoyer. Elle se trouve dans notre pétition par erreur, croyant qu'il n'y avait qu'une soumission ; nous n'avons spécifié qu'une soumission, et il nous a été permis d'amender, et la partie adverse n'a pas amendé le plaidoyer, mais je ne crois pas qu'elle persiste à la nier.

SA SEIGNEURIE.—Quelle est la contestation réelle entre vous ?

M. GEOFFRION.—La contestation réelle concerne la quantité de main-d'œuvre fournie et le classement de la main-d'œuvre : ce sont les questions principales. En premier lieu, Votre Seigneurie verra qu'il y a eu une soumission pour les journaliers expérimentés seulement. Le soumissionnaire—le requérant—n'avait évidemment pas été invité à fournir des journaliers ordinaires ; dans tous les cas, il n'a pas cru que des journaliers ordinaires seraient requis. Après que les deux premiers comptes, je crois, eurent été présentés au gouvernement, lesquels étaient pour tout ce qui était dû, et dans lesquels évidemment il n'entrait pas de main-d'œuvre ordinaire, le troisième bordereau de paye, un troisième compte, fut présenté au gouvernement, et alors surgit la question de savoir si le gouvernement devait payer le prix mentionné dans notre soumission pour les journaliers ordinaires. Votre Seigneurie verra que

la soumission mentionne 18½ centins par heure pour les journaliers expérimentés. C'est le cinquième article du compte.

SA SEIGNEURIE.—C'est le plus bas prix de toutes les catégories d'ouvriers ?

M. GEOFFRION.—Oui, Votre Seigneurie. Plus tard, la question fut référée au département et Votre Seigneurie verra à la page 6 de la pétition, paragraphe 5, que cette omission ou difficulté a été expliquée et que, en conséquence, les journaliers expérimentés furent portés à \$1.85½ par jour. Je dois corriger immédiatement ce ½ centin. C'est une erreur de la part de M. Schreiber quand il a écrit la lettre. Ce devait être \$1.85. Nous ne réclamons pas le bénéfice de ce ½ centin, et nos comptes présentés au gouvernement ne sont que pour \$1.85. Cela fait en conséquence 18½ centins par heure, la journée de travail étant de 10 heures. D'après la déclaration contenue dans le paragraphe 5, le département a convenu de payer le prix porté dans notre soumission pour les journaliers expérimentés, sans les définir davantage, et les journaliers ordinaires, les terrassiers, \$1.50 par jour, réduisant le prix à 15 centins par heure pour les terrassiers.

SA SEIGNEURIE.—Tout autre journalier que les terrassiers est expérimenté ?

M. GEOFFRION.—Oui. "Journalier expérimenté," suivant notre interprétation, signifie un homme habitué au travail auquel on l'emploie ; de sorte qu'un homme qui prépare le mortier est un journalier expérimenté, de même que celui qui est habitué à faire fonctionner des grues. Cela signifie que nous avons convenu de fournir, non pas des apprentis, mais des hommes habitués à faire le travail auquel on les employait, quelque peu important que fût ce genre de travail. Cette prétention a été émise en présence du ministre, et cette concession a été faite. Les deux parties en sont venues à l'entente que tous les hommes seraient considérés comme expérimentés, à condition qu'ils fussent de bons travailleurs et excepté les terrassiers. Nos comptes ont été préparés d'après ce principe, et la couronne plaide que ce classement est erroné ; elle prétend faire un autre classement de nos hommes. En premier lieu, elle dit, vous n'avez pas fourni le nombre d'hommes que vous alléguez, et en second lieu, vous ne les avez pas classés convenablement.

Il y a aussi une difficulté entre nous quant à savoir si cette entente, qui a eu lieu à une certaine époque durant l'entreprise, s'applique au passé. Nos comptes avaient été payés, mais cette difficulté ne s'était pas présentée dans les deux premiers comptes ; il n'y avait pas d'ouvrage pour les journaliers ordinaires ; mais aussitôt qu'un compte leur arriva, ils refusèrent de le payer, ils vinrent à Montréal et cette entente eut lieu. La défense prétend que cela ne s'applique qu'aux travaux futurs, mais nous prétendons qu'il se rapporte à la main-d'œuvre déjà fournie.

Une autre question au sujet de laquelle il y a une difficulté est les heures de surcroît. Votre Seigneurie verra que les prix changeaient lorsque les mêmes ouvriers étaient fournis sous l'en-tête mentionné dans l'annexe comme temps de surcroît (*overtime*). Les contremaîtres avaient 60 centins par heure pour les heures de surcroît, au lieu de 40 centins par heure durant les heures ordinaires de travail, et ainsi de suite. Le requérant prétend que par heures de surcroît on doit comprendre la main-d'œuvre fournie par l'entrepreneur en dehors des heures ordinaires d'une journée de travail de dix heures. La défense prétend, au contraire, que cela signifie seulement lorsque les mêmes hommes travaillent 11 heures ou 12 heures ; que les heures de surcroît signifient heures de surplus pendant lesquelles les mêmes hommes travaillent, et sa prétention, si nous comprenons bien, signifie ceci, que s'il y avait urgence vers la fin de l'entreprise, et s'il y avait du travail de nuit, et si M. St. Louis offrait de nouveaux hommes pour travailler trois heures en sus des dix, ce n'était pas des heures de surcroît, parce que ces hommes ne travaillaient que trois heures ; que le prix de 60 centins par heure serait payé seulement aux hommes travaillant pendant plus de dix heures.

Puis vient la prétention que lorsqu'il y a des employés permanents travaillant par équipes—équipes de jour et équipes de nuit—et nous admettons jusqu'à un certain point que si un homme a 100 ouvriers à son service, et qu'il est convenu qu'un certain nombre travaillera durant le jour et un certain nombre durant la nuit, on ne peut pas comprendre que ce sont des heures de surcroît si ce sont des travaux qui doivent être exécutés régulièrement durant le jour et durant la nuit. Dans le cas actuel, le

travail de nuit ne devait pas être régulier comme celui de jour ; c'était seulement parce qu'on voulait terminer les travaux à une certaine époque, dépendant de l'ouverture de la navigation ; en conséquence, ce n'était pas un cas où St. Louis, le requérant, devait fournir 500 hommes en équipes de jour et en équipes de nuit, qu'il aurait pu employer permanemment, et où il aurait pu les engager et dire : " Je vous paierai tant si vous voulez travailler soit le jour, soit la nuit." Au contraire, M. St. Louis a spécifié que, si on exigeait de lui des ouvriers additionnels, qui travailleraient en dehors des heures ordinaires, ce serait considéré comme heures de surcroît ou (*overtime*) " temps de surcroît." Comme de raison, cette expression devra être interprétée, et nous prouverons l'usage suivi, et je suppose que la partie adverse en fera autant.

M. FERGUSON.—Je désire seulement faire observer, avant que les témoins soient appelés, qu'au sujet des paragraphes 8 et 9, il serait convenable que la Couronne nous fournisse une articulation de faits. Elle dit que nous avons porté sur notre compte un certain nombre d'hommes qui n'ont pas travaillé, et elle dit, dans le paragraphe 9, que nous avons inscrit frauduleusement dans les bordereaux de paye des noms d'hommes qui n'ont jamais travaillé. Je crois que nous devrions avoir l'articulation de faits. Cela raccourcirait les procédures.

M. OSLER.—Nous aurions pu faire quelques observations si nous avions reçu cette demande il y a quelques jours, mais ne la recevant qu'à l'ouverture de la cour, nous ne sommes pas prêts à les faire. A mesure que la cause avancera, Votre Seigneurie verra que cette demande n'est pas raisonnable, tenant compte de ce que nous avons fait pour obtenir les détails.

SA SEIGNEURIE.—Je crois que la demande est faite bien tard.

M. FERGUSON.—Je ne demande pas à mon savant ami de produire l'articulation de faits maintenant ; s'il peut la produire, il pourrait nous la laisser avoir demain.

SA SEIGNEURIE.—Vous ne voulez pas être pris par surprise. Je verrai à ce que vous ne le soyez pas, et que vous ayez l'occasion de soumettre votre cause. C'est tout ce que vous désirez ?

M. GEOFFRION.—C'est tout ce que nous voulons.

PIÈCES PRODUITES PAR LE REQUÉRANT.

Pièce n° 1.—Soumission du requérant pour le pont Wellington, datée du 20 décembre 1892.

SA SEIGNEURIE.—Vous pouvez vous servir des copies, pourvu qu'elles soient comparées avec les originaux. Celui qui produira une copie devra produire l'original si on le demande.

M. GEOFFRION.—Nous sommes prêts à produire les originaux.

Pièce n° 2.—Réponse de M. Parent, datée du 21 janvier 1893.

Pièce n° 3.—Soumission concernant l'écluse n° 1, datée du 20 décembre 1892.

Pièce n° 4.—Lettre de M. Parent, du 27 février 1893, étendant le premier contrat.

Pièce n° 5.—Lettre du requérant, en date du 28 février, acceptant l'extension.

Pièce n° 6.—Avis de M. Parent, du 20 janvier, demandant des soumissions pour la pierre.

Pièce n° 7.—Soumission du requérant à M. Parent, en date du 27 janvier.

Pièce n° 8.—Réponse acceptant la soumission de M. St. Louis, 2 février 1893.

M. HOGG.—Puis il y a le nouvel arrangement concernant la main-d'œuvre.

M. OSLER.—Nous les produirons si vous le désirez. Nous ferions mieux de tout produire ensemble.

M. HOGG.—Il y a la lettre du 14 mars 1893, dans laquelle le différend concernant la main-d'œuvre est réglé (pièce A.)

Pièce B.—Télégramme daté du 15 au sujet de la même question, que l'on peut regarder comme en faisant partie.

M. OSLER.—Il y a la correspondance, que nous n'avons pas dans le moment, qui en informe l'entrepreneur. Cette information a été communiquée, et nous produirons la lettre plus tard. Elle est admise comme communiquée.

SA SEIGNEURIE.—Il n'y a pas dans la cause de question concernant le pouvoir du ministre ou d'aucun fonctionnaire de faire ce qui a été fait.

M. GEOFFRION.—La question n'a pas été soulevée.

SA SEIGNEURIE.—Il n'y a rien de cela. Il est admis qu'il a été voté un crédit par le parlement pour l'exécution de cette entreprise.

M. OSLER.—Il y a un certain crédit; il n'y en a pas pour ce qui est réclamé maintenant.

SA SEIGNEURIE.—Mais pour l'entreprise en général?

M. GEOFFRION.—L'ouvrage a été autorisé par le parlement.

M. OSLER.—Jusqu'à une certaine limite.

SA SEIGNEURIE.—Je crois qu'il y a dans l'acte une disposition qui exige que les contrats liant la Couronne soient signés par le ministre et son secrétaire, ou quelque chose dans ce sens : cela est-il invoqué comme moyen de défense?

M. FERGUSON.—Oh! non; on ne l'a pas fait. Le contrat est admis.

M. GEOFFRION.—Le gouvernement a payé des sommes d'argent considérables.

M. OSLER.—Nous n'admettons pas qu'il y a un crédit qui couvre cette réclamation.

SA SEIGNEURIE.—Il est admis qu'il a été voté un crédit par le parlement pour cette entreprise généralement?

M. OSLER.—Non; c'est un crédit restreint, si je comprends bien.

M. FERGUSON.—Il n'a pas été soulevé de question quant à cela.

SA SEIGNEURIE.—Je voulais seulement empêcher la question d'être soulevée plus tard.

M. OSLER.—Je crois que le crédit est de \$190,000.

M. FERGUSON.—Ce fait n'est pas soulevé dans les plaidoiries.

M. OSLER.—Je crois que vous devez le prouver.

SA SEIGNEURIE.—C'est à vous de le prouver. Je voulais constater si le ministre exerçait son autorité en vertu de l'acte ou non.

M. OSLER.—Mon savant ami comprend fort bien que nous n'admettons pas qu'il a été voté un crédit par le parlement pour la somme réclamée dans cette cause.

SA SEIGNEURIE.—Vous le trouverez peut-être dans le statut.

M. GEOFFRION.—Nous ne pouvons pas dire de mémoire quel est le chiffre du premier crédit. Il est reconnu que le crédit a été dépassé.

M. OSLER.—Il n'aurait pas dû l'être.

JOSEPH ALFRED MICHAUD est assermenté et interrogé :

Par M. Geoffrion :

Q. Vous êtes au service du requérant?—R. Oui.

Q. Etiez-vous à son service dans l'automne de 1892?—R. Oui, j'étais à son service et au service de Berger, St. Louis et Cousineau.

Q. Berger, St. Louis et Cousineau sont les entrepreneurs des travaux au palais de justice de Montréal? Avez-vous eu quelque chose à faire dans la préparation des comptes de M. St. Louis contre le gouvernement pour la fourniture de la main-d'œuvre?—R. Oui.

Q. Avez-vous avec vous les originaux de ces comptes?—R. J'ai des duplicatas ici; je ne dis pas que ce sont les originaux, car ils ont pu être transmis au gouvernement, mais j'ai les duplicatas ici.

Q. Ils ont été préparés dans le bureau?—R. Dans le bureau.

Q. Sous votre direction?—R. Oui, monsieur.

Q. Je crois que le premier compte pour la fourniture de la main-d'œuvre a été présenté le 25 janvier 1893?—R. Il faut que j'examine le duplicata. Oui, le premier compte est du 10 au 25, et il doit avoir été présenté quelques jours après le 25 janvier.

Q. Dans tous les cas, le compte comprenait le 25, n'est-ce pas?—R. Oui.

Q. Quel en était le montant?—R. Le montant en était de \$1,661.88.

Q. Ce compte était seulement pour le pont Wellington?—R. Oui.

Q. Savez-vous si ce compte a été payé?—R. Sans doute; le gouvernement a payé le compte en entier.

Q. De quelle écriture est l'état détaillé annexé au compte?—R. De l'écriture de M. James Villeneuve.

Q. Qui est M. Villeneuve? Que faisait-il pour M. St. Louis?—R. Il était peintre pour M. St. Louis.

Q. Où faisait-il son ouvrage? Était-ce au bureau ou sur les travaux?—R. Il faisait ses rapports au bureau, mais il restait généralement sur les travaux.

Q. Il devait être sur les travaux, et il apportait ses rapports au bureau?—R. Oui.

Q. L'état détaillé fait voir la liste des hommes fournis par M. St. Louis au pont Wellington?—R. Oui.

Q. Aux dates mentionnées dans l'état?—R. Oui.

Q. Savez-vous par qui ces hommes étaient payés?—R. Ils étaient payés par moi.

Q. Avec l'argent de qui?—R. Avec l'argent de M. St. Louis.

Q. Payé par vous-même?—R. Oui.

Q. Où est le bureau de M. St. Louis à Montréal?—R. Dans l'édifice de la *New York Life Co.*

Q. Les hommes venaient-ils à ce bureau, ou alliez-vous sur le lieu des travaux pour les payer?—R. Ils étaient payés sur le lieu des travaux.

M. GEOFFRION.—Je comprends que l'original de ce compte a été produit.

M. OSLER.—Nous produirons tout ce que vous demanderez.

M. GEOFFRION.—Je crois que nous ferions mieux de demander le document du 25 janvier, pont Wellington. Il est imprimé sur la dernière page.

M. HOGG.—Le voici.

Par M. Geoffrion :

Q. Voulez-vous constater si c'est l'original ou le duplicata préparé dans votre bureau et transmis au gouvernement?—R. Oui, monsieur; c'est l'original (coté pièce n° 9).

M. OSLER.—Je ferai observer à mon savant ami que ces bordereaux de paye sont tous ceux qui concernent le pont Wellington. Pourquoi ne pas les mettre comme étant une seule pièce? Ils sont tous attachés ensemble.

M. FERGUSON.—Laissez-les attachés et marquez-les séparément.

M. OSLER.—Il y en a une liasse. Pourquoi ne pas demander au témoin ce que sont ces papiers et les produire immédiatement.

M. FERGUSON.—Qu'il les examine un par un, en les laissant attachés ensemble.

SA SEIGNEURIE.—Voyez seulement si cette liasse cotée n° 9 contient tous les comptes présentés pour le temps des hommes employés au pont Wellington?

LE TÉMOIN.—Je crois que je les vérifierais mieux en prenant mes duplicatas.

SA SEIGNEURIE.—Prenez vos duplicatas et examinez-les. Supposons, M. Geoffrion, que vous les admettiez pour le présent comme étant exacts, et s'ils ne le sont pas, vous pourrez le faire voir.

M. GEOFFRION.—Nous admettons qu'ils sont exacts, sauf à vérifier.

M. OSLER.—N'allez pas comprendre que nous les produisons comme étant des comptes exacts. Nous les produisons comme nous les avons reçus. Cette première liasse ne se rapporte pas en entier au pont Wellington.

SA SEIGNEURIE.—Vous pourrez les examiner durant la suspension de la séance. La pièce n° 9 se composera des comptes du pont de la rue Wellington.

M. OSLER.—Mon savant ami nous demande de produire les bordereaux de paye que nous avons reçus du requérant, au sujet du pont de la rue Wellington. Conformément à cette demande, nous produisons tout ce que nous avons reçu au sujet de ce pont. Ils sont numérotés de 1 à 8 sur le dos. Il y a 8 liasses de papiers séparées. Ceux-ci sont produits conformément à la demande que mon savant ami a faite pour avoir les comptes concernant le pont de la rue Wellington. Nous disons que ce sont tous ceux que nous avons, et nous les produisons.

SA SEIGNEURIE.—Alors, nous les coterons tous ensemble comme pièce n° 9. Il devrait y avoir 9 liasses pour compléter la liste, suivant la déclaration.

M. OSLER.—Les deux premières sont réunies en une seule.

M. GEOFFRION.—Je n'ai pas d'objection à ce que ces comptes soient produits maintenant; mais nous allons nous occuper de ces trois entreprises réunies dès que nous serons arrivés au temps où elles ont marché ensemble, et ces comptes ne concernent que le pont Wellington, parce que nous n'avions pas encore commencé les travaux à l'autre pont.

Alors, je demanderai les comptes concernant le pont du Grand Tronc et l'écluse n° 1.

M. HOGG.—Voici les comptes concernant le pont du Grand Tronc, n° 1 jusqu'à 7 (cotés pièce n° 10):

M. FERGUSON.—Ils sont tous sujets à vérification.

M. OSLER.—Ce sont vos comptes qui ont été transmis.

M. GEOFFRION.—Bien entendu, nous les vérifierons.

SA SEIGNEURIE.—Si vous constatez que quelques-uns ne sont pas les papiers que vous demandez, vous pourriez l'expliquer.

M. GEOFFRION.—Nous voulons attirer l'attention de la cour sur tout ce qui pourra ne pas être compris.

M. HOGG.—Puis, il y a deux comptes pour l'écluse n° 1 (pièce n° 11).

SA SEIGNEURIE.—Il y en a plus de deux.

M. HOGG.—Oui, il y en a quatre. Tout ce qui concerne l'écluse n° 1 est dans cette liasse (pièce n° 11).

SA SEIGNEURIE.—Il est admis que ces chèques ont été payés; c'est ce qu'on trouve dans l'articulation de faits.

M. FERGUSON.—Comme de raison, nous admettons spécialement le paiement.

Par M. Geoffrion :

Q. Avez-vous le compte présenté en février pour deux des ouvrages, commençant avec le pont Wellington?—R. Oui, je l'ai.

Q. Par qui ce compte a-t-il été préparé, le compte de \$9,127, du 25 février?—R. Il a été préparé partie au bureau de M. St. Louis d'après les rapports du pointeur, et partie d'après les employés du gouvernement, du surveillant du gouvernement au pont Wellington.

Q. Prenons la partie préparée d'après les rapports des pointeurs.

M. OSLER.—Nous voulons avoir tous les rapports, s'il vous plaît; nous voulons avoir le livret des heures de travail.

M. GEOFFRION.—Je veux savoir quels sont ces hommes.

M. OSLER.—Leurs noms paraissent dans le livret des heures de travail. Nous ne voulons pas avoir sa déclaration *viva voce* les désignant.

M. GEOFFRION.—Je lui ai demandé quels étaient ces hommes.

M. OSLER.—Je vous ai mal compris.

Par M. Geoffrion :

Q. Quels sont les pointeurs que vous mentionnez comme ayant fourni les rapports?—R. M. Villeneuve a fourni les rapports concernant les tailleurs de pierre.

Q. Ainsi, la partie de ce compte qui concerne les tailleurs de pierre a été préparée au bureau de M. St. Louis, sous votre surveillance?—R. Oui.

Q. D'après les rapports faits par M. Villeneuve?—R. Oui.

M. OSLER.—Cela ne fera pas.

Par M. Geoffrion :

Q. Le compte ne concerne pas seulement les tailleurs de pierre. D'après quoi avez-vous préparé l'autre partie du compte?—R. L'autre partie du compte a été préparée d'après des listes fournies par le pointeur du gouvernement.

Q. Savez-vous quel est le nom du pointeur?—R. Ces listes ont été fournies par M. P. Coughlin.

Q. Lorsque vous dites "les travaux du gouvernement," faites-vous allusion au pont Wellington?—R. Oui.

Q. Les travaux au pont Wellington ont été commencés avant le pont du Grand Tronc?—R. Oui.

Q. Et quels étaient les pointeurs au pont du Grand Tronc? Saviez-vous s'il y en a qui ont fait des rapports pour servir à ce compte?—R. Le pointeur en chef était M. Villeneuve.

Q. Les hommes dont les noms y sont mentionnés ont-ils été payés?

M. OSLER.—Il doit sûrement y avoir des bordereaux de paye portant les reçus. Cela paraît par écrit.

SA SEIGNEURIE.—Avez-vous des bordereaux de paye?—R. Non, nous n'avons pas de reçus de la part des hommes.

M. OSLER.—Vous avez des bordereaux de paye d'après lesquels les hommes ont été payés?

LE TÉMOIN.—Les hommes n'ont pas signé leurs noms pour les sommes reçues.

M. OSLER.—Cela importe peu. Vous avez quelque chose par écrit?

Par M. Geoffrion :

Q. Apportiez-vous ces longues listes sur le terrain, ou prépariez-vous des feuilles volantes avec les noms des hommes et le montant dû vis-à-vis de leurs noms? Est-ce la liste que vous apportiez avec vous quand vous alliez payer les hommes?—R. Quand nous allions payer au pont Wellington, nous avions quelquefois la liste fournie par l'employé du gouvernement, et pour le pont du Grand Tronc nous avions les livrets des heures de travail.

Q. Mais vous ne preniez pas de reçus?—R. Non; je pense que nous avons commencé par faire faire une croix sur une feuille spéciale au pont du Grand Tronc, mais je pense que cela a été discontinué; au pont du Grand Tronc, nous ne faisons pas faire de marque, parce que les hommes étaient payés devant témoins.

M. OSLER.—Vous devrez produire les papiers portant une croix dont vous parlez.

Par M. Geoffrion :

Q. Ce mode a été abandonné et les hommes étaient payés devant témoins?—R. Oui.

Q. Savez-vous si, quelquefois, on payait les salaires aux femmes ou aux enfants, ou à des messagers envoyés par les ouvriers?—R. Je le pense.

Q. Vous ne pouvez pas le dire?—R. Non, je n'en suis pas sûr.

Q. Et qui a payé le 25 février?—R. C'est moi, avec des aides.

Q. Qui vous aidait généralement le jour de la paye?—R. Au pont du Grand Tronc, j'étais aidé par M. Villeneuve et quelques autres, et au pont Wellington par le pointeur du gouvernement, M. Coughlin, et M. Davin était là, et encore un autre dont j'ai oublié le nom. M. Villeneuve était présent dans les deux cas.

SA SEIGNEURIE.—Vous aviez fait votre marché avec ces hommes, et vous leur payiez les prix convenus avec eux, et ensuite vous portiez au compte du gouvernement les prix convenus avec le gouvernement?—R. Oui.

Q. Les prix payés ne sont pas ceux qui paraissent dans cette liste?—R. Non.

M. GEOFFRION.—La raison pour laquelle je prouve ces paiements, c'est que ces listes nous ont été renvoyées. M. Kennedy avait la direction des travaux, ainsi que M. Coughlin et M. Parent, et nous prétendons que ces états sont nos pièces justificatives. J'ai l'intention de prouver que nous avons suivi ces rapports fournis à M. St. Louis par les hommes dirigeant réellement l'entreprise, de sorte que le point important n'est pas tant le montant payé que le fait que les hommes ont été payés. Le gouvernement n'a pas d'intérêt dans ce montant.

M. OSLER.—Nous avons l'intention de nous y intéresser un peu.

M. GEOFFRION.—Je ne parle que pour moi-même; je crains que nous ne soyons pas toujours d'accord dans cette cause.

Par M. Geoffrion :

Q. Dans ce cas, les hommes ont été payés comme à l'ordinaire?—R. Oui.

Q. D'après l'usage ordinaire?—R. Oui.

Q. Vous n'avez parlé que de l'article concernant le pont Wellington?—R. Oui.

Q. Parlons maintenant du compte présenté au sujet du pont du Grand Tronc à la même date?—R. Oui, je l'ai ici.

Q. 25 février?—R. Oui, le montant du compte est de \$5,590.20.

Q. D'après quels rapports ce compte a-t-il été préparé?—R. D'après les rapports du pointeur en chef, M. Villeneuve.

Q. Et ce compte a été préparé à votre bureau, sous votre surveillance?—R. Oui.

Q. Et basé sur ces rapports?—R. Oui.

SA SEIGNEURIE.—Et avez-vous payé les hommes?—R. Oui.

M. OSLER.—Basé sur quels rapports, et où sont-ils?

M. GEOFFRION.—Nous y arrivons. Où sont ces rapports? M. Osler désire beaucoup le savoir.

M. OSLER.—Je désire seulement être raisonnablement régulier.

Par M. Geoffrion :

Q. Où sont ces rapports?—R. J'ai ici ceux qui concernent le pont Wellington, et j'ai une copie de ceux qui concernent le pont du Grand Tronc.

Q. Quels sont ceux fournis pour le pont Wellington? Était-ce une liste comme celle-ci?—R. Oui.

Q. En ce qui concerne le pont Wellington, était-ce des notes prises sur le terrain ou un tableau complet préparé?—R. J'appelle rapports les bordereaux de paye préparés par l'employé du gouvernement, indiquant le nom des hommes, le temps et le prix à être payé.

Q. Mais lorsque ces rapports étaient transmis au bureau de M. St. Louis, en ville, ils n'étaient pas accompagnés de ces notes de temps écrites au crayon sur lesquelles ces comptes étaient généralement basés?—R. Non, pas pour le pont Wellington.

Q. Quant au pont du Grand Tronc, vous dites que vous les prépariez d'après les rapports?—R. Oui.

Q. Comment et où ces rapports étaient-ils préparés?—R. Les rapports étaient préparés sous la direction du pointeur en chef, M. Villeneuve, sur le lieu des travaux, ou quelquefois au bureau.

Q. Était-il le seul pointeur? Il en avait besoin de plusieurs autres?—R. Oui, il avait des assistants.

Q. Et savez-vous comment ces assistants faisaient rapport au pointeur en chef?—R. Je pense qu'ils faisaient tous rapport sur le lieu des travaux.

Q. Ils ne faisaient pas rapport au bureau?—R. Je ne le pense pas. Je ne me souviens pas de les y avoir vus, excepté vers la fin des travaux, pendant que M. Villeneuve n'y était pas, durant deux quinzaines.

Q. Mais tant que M. Villeneuve a été pointeur en chef, les autres pointeurs lui faisaient rapport?—R. Oui; pour moi, je n'avais rien à faire avec les pointeurs.

Q. Et M. Villeneuve vous transmettait ces rapports?—R. Oui.

Q. Et vous prépariez ces comptes?—R. Oui.

Q. On vous a demandé si vous aviez ces rapports de M. Villeneuve d'après lesquels ces comptes étaient préparés?—R. Non, je n'ai pas les originaux.

SA SEIGNEURIE.—Savez-vous ce qu'ils sont devenus?—R. Je ne sais pas ce qu'ils sont devenus. Je les remettais à M. St. Louis, voilà tout.

Par M. Geoffrion :

Q. Vous n'avez pas plus de rapports de cette espèce pour le pont du Grand Tronc que vous n'en avez jamais eu pour le pont Wellington?—R. Non.

Q. M. Kennedy avait plus particulièrement la conduite des travaux au pont Wellington; il avait la direction de tout l'ouvrage?—R. Oui, il avait la direction de tout l'ouvrage.

Q. Et est-ce de son bureau que les bordereaux de paye préparés pour le pont Wellington étaient transmis au bureau de M. St. Louis? Ces bordereaux venaient-ils du bureau de M. Kennedy ou du bureau du gouvernement?—R. Je ne m'en souviens

pas exactement, mais je sais que plusieurs fois ils ont été transmis du bureau de M. Parent, parce qu'on devait les envoyer à M. Parent pour les lui faire signer.

Q. Ils venaient du bureau où ils étaient signés en dernier lieu?—R. Probablement.

Q. Par qui les bordereaux de paye étaient-ils censés devoir être signés?—R. Au commencement des travaux, ils étaient signés par P. Coughlin, M. Kennedy et M. Parent.

Q. M. E. H. Parent, l'ingénieur-surintendant?—R. Oui.

Q. En ce qui concerne le pont du Grand Tronc, après que vous aviez préparé des bordereaux semblables d'après les rapports, qu'en faisiez-vous? Faisiez-vous quelque chose avant de payer les hommes d'après ces bordereaux? Les soumettiez-vous aux employés du gouvernement sur les lieux?

M. OSLER.—Que faisait-il?

LE TÉMOIN.—Je ne sais pas exactement ce que vous voulez dire.

Par M. Geoffrion :

Q. Vous venez de dire que les bordereaux de paye concernant le pont Wellington étaient transmis tout préparés et signés?—R. Oui.

Q. Transmis du bureau du gouvernement par M. Parent ou par M. Kennedy?—R. Oui.

Q. Tout préparés et signés?—R. Oui.

Q. Vous avez dit, de plus, que les bordereaux de paye concernant le pont du Grand Tronc étaient préparés par vous ou sous votre surveillance?—R. Oui.

Q. En la même forme, ou de la même manière?—R. Je puis me tromper, mais je crois qu'ils sont semblables, indiquant les noms des hommes, le nombre d'heures et le montant dû.

Q. Y a-t-il une différence dans la forme de ceux à vous transmis par le gouvernement et ceux préparés par vous?

M. OSLER.—Vous le guidez dans ses réponses, et le document devrait être ici.

LE TÉMOIN.—Je ne comprends pas la question.

SA SEIGNEURIE.—Il vous demande si, après que vous aviez préparé le compte concernant le pont du Grand Tronc d'après les renseignements à vous fournis par Villeneuve, vous faisiez quelque chose avant de payer? Les soumettiez-vous aux employés du gouvernement avant de payer?—R. Ils n'étaient pas soumis avant que nous payions.

M. GEOFFRION.—Étaient-ils en aucun temps attestés par les mêmes employés?

Par Sa Seigneurie :

Q. Il veut savoir si les comptes concernant le pont du Grand Tronc ont jamais été attestés par un employé quelconque de la Couronne?—R. Oui, les comptes présentés ont été attestés par l'employé du gouvernement. Vous en avez une copie ici.

Par M. Geoffrion :

Q. Étaient-ils attestés comme ceux du pont Wellington par les trois mêmes employés?—R. Oui.

Par Sa Seigneurie :

Q. Ils étaient attestés après que vous aviez payé, et non avant?—R. Pas avant.

Par M. Geoffrion :

Q. Quand les hommes étaient-ils payés?—R. Ils étaient payés tous les mois et tous les quinze jours.

Q. Quelques-uns étaient payés tous les mois?—R. Non. Au pont Wellington, nous avons payé le mois de février tout à la fois, ainsi que le mois de mars, et ensuite ils ont été payés tous les quinze jours.

Q. Dans tous les cas, les dates des jours de paye et les dates des comptes transmis n'étaient pas les mêmes?—R. Non.

Q. Je vois que vous avez présenté vos comptes à intervalles irréguliers?—R. Oui.

Q. Outre les jours de paye réguliers, savez-vous si presque chaque jour ou fréquemment des hommes étaient renvoyés ou quittaient l'ouvrage avant l'expiration d'une quinzaine, par exemple, et savez-vous si ces hommes étaient payés de leur temps seulement après la quinzaine expirée, ou s'ils étaient payés avant le jour de la paye générale ?

M. OSLER.—A-t-il quelque connaissance personnelle de cela ? Assurément cela devrait être demandé au pointeur.

Par Sa Seigneurie :

Q. Ce témoin dit qu'il payait les hommes lui-même. Dites-nous comment vous les payiez ?—R. Quand un homme était renvoyé, il venait au bureau et il était payé.

Par M. Geoffrion :

Q. Il y avait un jour de paye générale ?—R. Oui.

Q. S'est-il présenté des cas où des hommes étaient payés avant ce jour de paye ?—R. Oui.

Q. Expliquez à la cour quand cela arrivait ?—R. Quand un homme n'était pas capable de faire son ouvrage, quand il était renvoyé, il venait au bureau et il était payé.

Q. Quand des hommes étaient ainsi payés avant le jour de paye, était-ce d'après le rapport des pointeurs ou d'après les rapports de quelques-uns des hommes employés aux travaux ?—R. D'après le rapport des pointeurs.

Q. Exigiez-vous d'autres certificats que ceux des pointeurs ? Vous payiez d'après le rapport des pointeurs ?—R. Au pont du Grand Tronc, je payais sur l'avis de M. Villeneuve, car je n'ai pas payé un seul homme avant que M. Villeneuve n'eût vérifié son temps, et au pont Wellington je ne payais personne sans avoir la signature du pointeur en chef, P. Coughlin, et celle du surintendant, M. Kennedy.

Q. Maintenant, quand c'était le jour de la paye générale, savez-vous si quelques-uns de ces employés au pont Wellington étaient présents ?—R. Oui.

Q. Comptiez-vous sur eux pour identifier les hommes comme vous comptiez sur M. Villeneuve ?—R. Quand nous payions les hommes au pont Wellington, le pointeur en chef était là avec son assistant, et ils identifiaient les hommes, parce que nous ne les connaissions pas.

Par Sa Seigneurie :

Q. Qui était pointeur en chef ?—R. P. Coughlin, le pointeur du gouvernement.

Par M. Geoffrion :

Q. Les assistants étaient présents ?—R. Oui, et M. Kennedy était quelquefois présent.

Q. Examinez le compte daté du 25 mars ?—R. C'est le compte concernant le pont Wellington. Je l'ai ici.

Q. Donnez la même explication. D'après le rapport de qui... D'abord, vous dites que cette somme de \$51,748.14 est composée de deux totaux ?—R. Oui.

Q. Quel est le premier total ?—R. Le premier total est de \$42,618.53, représentant les équipes de jour, et l'autre total est de \$9,129.64, représentant les équipes de nuit.

Q. Je crois que c'est la première fois que le requérant présentait au gouvernement un compte pour le travail de nuit ?—R. Oui, la première fois.

Q. En préparant un bordereau de paye et en inscrivant les prix pour le travail de nuit, voulez-vous dire si vous suiviez les prix indiqués dans la soumission comme étant pour le temps de surcroît (*overtime*) ?—R. Oui, les prix pour les équipes de nuit et pour le temps de surcroît sont les mêmes dans les comptes présentés.

Q. C'était la première fois que le gouvernement recevait un compte pour ce que le requérant prétendait être du temps de surcroît ?—R. Oui.

Q. Relativement aux équipes de nuit, pouvez-vous dire à la cour s'il y avait là des hommes qui travaillaient la nuit seulement et qui ne faisaient que du temps de surcroît, c'est-à-dire, si c'étaient de nouveaux hommes faisant seulement le travail

de nuit, au lieu de travailler après les heures régulières?—R. Dans ce compte présenté pour les équipes de nuit, il y a de nouveaux hommes; c'est une autre équipe de nuit; et quant au temps de surcroît et aux heures extra faites par les hommes travaillant le jour, les prix sont portés à l'équipe de jour.

Q. Mais bien que porté à l'équipe de jour, dois-je comprendre que vous portiez à ce compte les heures extra?—R. Non.

Q. Vous avez ajouté au temps des hommes les heures extra faites par les équipes de jour?—R. Oui.

Par Sa Seigneurie :

Q. Et porté ce temps au taux des heures extra?—R. Oui.

Par M. Geoffrion :

Q. Le requérant vous avait dit d'inscrire au compte le temps extra fait par les mêmes hommes, ou le travail de nuit fait par de nouveaux hommes au même taux?—R. Oui, au taux des heures extra.

Q. Maintenant, d'après le rapport de qui avez-vous préparé ce compte de \$51,748.17?—R. En comptant le jour et la nuit, le compte a été préparé d'après les rapports fournis par M. Villeneuve en ce qui concerne les maçons, tailleurs de pierre et journaliers expérimentés, et la même chose pour le travail de nuit, d'après les rapports fournis par Villeneuve en ce qui concerne les contremaîtres, maçons et tailleurs de pierre, et le reste a été fourni par l'employé du gouvernement, P. Coughlin.

Q. Vous souvenez-vous quels étaient les pointeurs à cette époque qui ont tenu note du temps représenté par ces comptes? M. Coughlin avait son personnel de pointeurs au pont Wellington?—R. Oui.

Q. Et quel personnel de pointeurs M. Villeneuve avait-il au pont du Grand Tronc?—R. Il avait M. James McEwan, Alfred Drolet, George Beaudry, et, je crois, un nommé J. A. Ouimet.

Q. Qui étaient Davin, Glenney et Warburton?—R. Ils étaient au pont Wellington, sous les ordres de M. Coughlin.

Q. Savez-vous qui employait ces pointeurs, qui les avait engagés?—R. Je pense qu'ils avaient été engagés par l'employé du gouvernement.

Par M. Osler :

Q. Le savez-vous?—R. Je ne le sais pas personnellement.

Par M. Geoffrion :

Q. Vous savez qu'ils étaient choisis parmi les hommes fournis par M. St. Louis pour exécuter les travaux à ce pont?—R. Oui.

Q. Et les noms de ces hommes étaient portés aux bordereaux de paye, dans vos comptes au gouvernement, en qualité de journaliers fournis par M. St. Louis?—R. Oui.

Q. En savez-vous assez au sujet des travaux pour dire si M. St. Louis, lorsqu'il amenait des hommes pour travailler, avait quelque chose à faire avec le classement de ces hommes et l'ouvrage qu'ils avaient à faire, ou s'il ne faisait que les livrer, si je puis m'exprimer ainsi? Le savez-vous?—R. Non.

Q. Ainsi, vous ne savez rien de cela personnellement?—R. Non.

Q. A la même date, 25 mars, vous avez présenté un compte concernant le pont du Grand Tronc?—R. Oui.

Q. Avant de nous en occuper, savez-vous si, dans ce compte du 20 mars, s'élevant à \$51,748.17, les hommes ont tous été inscrits comme journaliers expérimentés, et s'il y avait une classe comprenant les terrassiers?—R. Oui, les hommes sont inscrits à 15 centins et 18½ centins par heure. Le différend entre M. St. Louis et le département avait alors été réglé.

Par M. Osler :

Q. De quel compte parlez-vous?—R. Du compte finissant le 25 mars.

Par M. Geoffrion :

Q. Le classement des journaliers comme journaliers expérimentés et terrassiers a été suivi, d'après ce que vous comprenez ?—R. La question avait dû être réglée à cette époque, à en juger par les prix portés au compte.

Q. Et en ce qui concerne le pont du Grand Tronc ?—R. Il y a trois totaux, un pour équipe de jour, un pour équipe de nuit, et un pour la pierre.

Q. Le 25 mars ?—R. Oui, jusqu'au 25 mars.

Q. Quelle est la somme pour le temps des hommes de l'équipe de jour ?—R. \$30,394.60.

Par Sa Seigneurie :

Q. Cette somme comprend-elle des heures extra faites par l'équipe de jour ?—R. Oui.

Q. Au prix des heures extra ?—R. Oui.

Par M. Geoffrion :

Q. Quelle est la somme portée pour l'équipe de nuit ?—R. \$12,660.10.

Par Sa Seigneurie :

Q. Des hommes nouveaux inscrits au taux des heures extra ?—R. Oui, pour travail de nuit.

Par M. Geoffrion :

Q. Et pour la pierre il y a \$1,764.32 ?—R. Oui.

Q. Qui avait le contrôle de la livraison de la pierre, quant à la quantité, et ainsi de suite ?—R. Il y avait deux mesureurs de pierre : un pour le gouvernement et un pour M. St. Louis.

Q. Pouvez-vous nous dire leurs noms ?—R. Oui. M. Michael Doheny, je pense, agissait pour le gouvernement, et M. Paul Parent pour M. St. Louis.

Q. Et les articles que nous trouvons dans les différents comptes fournis au gouvernement pour la pierre étaient préparés par vous ?—R. Oui.

Q. D'après les rapports de ces hommes ?—R. Oui, d'après les rapports de M. Parent. Il vérifiait la quantité de pierre avec M. Doheny, puis il venait au bureau avec son rapport, et je suppose que c'était exact.

Q. C'était M. Parent, le mesureur ?—R. Oui.

M. GEOFFRION.—Il n'y a aucune difficulté quant à la pierre, n'est-ce pas, M. O'Connor ?

M. HOGG.—Tout est inclus dans les mêmes bordereaux de paye, dans les mêmes comptes.

M. GEOFFRION.—Ils sont inscrits en encre rouge.

M. OSLER.—Nous attaquons les comptes comme étant tout à fait inexacts.

M. GEOFFRION.—Dans tous les détails ?

M. OSLER.—Complètement irréguliers et faux.

Par M. Geoffrion :

Q. Vous avez préparé ce compte d'après le rapport de Paul Parent ?—R. Oui.

Q. Vous avez déjà nommé les pointeurs au pont du Grand Tronc d'après les rapports desquels vous avez préparé ce compte ?—R. Oui.

Q. Je trouve dans mes notes le nom de Stanton. Henry Stanton était-il un des pointeurs ?—R. Non, il n'était pas pointeur, mais copiste.

Q. Je suppose que votre réponse est la même en ce qui concerne le paiement ?—R. Oui, le même mode était suivi.

Q. Maintenant, cet article de \$6,911.55 pour l'écluse n° 1 ?—R. Oui.

Q. Est-ce un seul total ?—R. Non, il y a \$2,106.55 pour la pierre.

Q. Y a-t-il des heures de surcroît comme dans les autres ? Cette somme de \$6,911.45 est-elle en entier pour le travail de jour ?—R. Oui.

Q. Ce n'est qu'un seul total inscrit comme heures de jour ?—R. Oui.

Q. Quels étaient les pointeurs à l'écluse n° 1?—R. Les mêmes pointeurs qu'au pont du Grand Tronc.

Q. Y a-t-il une longue distance entre l'écluse n° 1 et le pont du Grand Tronc?—R. Non; la pierre était taillée sous différents abris, mais pas très éloignés les uns des autres.

Q. Mais en ce qui concerne les travaux, les pointeurs avaient-ils une longue distance à parcourir pour aller aux deux ouvrages?—R. Non, pas très longue.

Q. Il n'y a pas là d'équipe de nuit ni de temps de surcroît. Maintenant, le 22 avril, quant au pont Wellington?—R. J'ai ici une équipe de jour.

M. OSLER.—Vaut-il la peine de surcharger les notes avec les détails de ces comptes?

SA SEIGNEURIE.—Il veut établir la distinction entre le temps de surcroît réellement fait par les hommes qui travaillaient le jour, et le temps de surcroît qu'il réclame pour les hommes nouveaux.

M. OSLER.—Cela appert dans la liste, et il a suivi le même principe tout le temps.

Par M. Geoffrion :

Q. Le classement entre les heures de jour et les heures de surcroît, ou équipe de jour et équipe de nuit, paraît-il à la face du compte?—R. Oui.

SA SEIGNEURIE.—Ce que vous réclamez comme heures de surcroît faites par des hommes nouveaux est distinct des heures de surcroît faites par les équipes de jour.

Par M. Geoffrion :

Q. Si je comprends bien, les heures de surcroît faites durant le jour, c'est-à-dire la journée régulière, sont portées au compte de l'équipe de jour?—R. Oui, au taux des heures de surcroît partout.

Q. Et lorsqu'il arrivait de nouveaux hommes, ils étaient inscrits comme équipe de nuit?—R. Oui, et sur des feuilles séparées.

SA SEIGNEURIE.—Avez-vous payé toutes les sommes portées aux comptes que nous avons ici?

Par M. Geoffrion :

Q. Sa Seigneurie veut savoir si vous avez payé vous-mêmes aux hommes toutes les sommes mentionnées ici?—R. Oui, j'étais payeur pour ces travaux.

Q. Les réponses que vous avez déjà données relativement aux différents articles de ces comptes s'appliquent au reste?—R. Oui.

Q. Vous avez été tout le temps au service de M. St. Louis?—R. Oui.

Q. Et vous avez suivi la même méthode de préparer les comptes?—R. Oui. Je désire corriger une réponse que j'ai donnée; c'est à propos de la préparation de la liste des comptes relativement au pont Wellington. La première copie a été faite par Henry Stanton. Il était copiste au bureau et il a inscrit les heures de travail, selon que le constate le bordereau fourni par Coughlin et envoyé par Parent et Kennedy; puis il a préparé le compte lui-même; il a copié sur l'original.

Q. Et qu'avez-vous fait de l'autre?—R. Je l'ai ici.

Q. Avez-vous envoyé au gouvernement l'original que vous avez reçu du bureau de M. Kennedy?—R. Non.

Q. Ou avez-vous envoyé au gouvernement une copie préparée dans votre bureau?—R. Une copie préparée dans notre bureau, parce qu'il nous fallait changer les prix.

Q. Le reste était une copie exacte?—R. Une copie exacte. Il y a quelques légères erreurs.

Q. On avait l'intention de faire une copie exacte?—R. Oui.

Q. Et les seuls changements que l'on a ordonné de faire étaient l'inscription du montant vis-à-vis le temps des hommes?—R. Oui.

Q. Vous avez dit que ces comptes étaient exacts, sauf quelques corrections?—R. Oui.

Q. Voulez-vous dire si vous avez préparé un état des corrections à faire aux comptes fournis au gouvernement?—R. Oui.

Q. Veuillez expliquer en peu de mots quelles sont ces erreurs et comment vous les avez découvertes?—R. Dans le cours de cet été, j'ai parcouru les comptes du temps des hommes, dont j'avais une liste en ma possession, et j'ai trouvé plusieurs erreurs pour le pont Wellington, quelques-unes contre M. St. Louis et quelques-unes contre le gouvernement. J'en ai ici une copie. Pour le mois de mars, nous voyons que \$263.87 n'ont pas été portés aux comptes. Du 26 mars au 21 avril, \$27.99 n'ont pas été portés. Naturellement, il y a quelques surcharges et des sommes qui ne sont pas portées sur les comptes, mais c'est là le résultat. Et depuis le 22 avril jusqu'au 6 mai, \$59.40 n'ont pas été portés. Tout cela est pour le pont Wellington. Puis, en ce qui a trait au pont du Grand Tronc, il y a une surcharge de 70 heures pendant la quinzaine finissant le 21 avril—pour la main-d'œuvre expérimentée—Isidore Langlois, \$12.95. (Pièces cotées 12 A, B et C.)

SA SEIGNEURIE.—Puis-je vous demander si tous les comptes produits ici comme originaux sont censés être signés par des employés du gouvernement?

M. OSLER.—Oui, milord. Sur tous ces bordereaux de paye, il y a les trois signatures.

Par M. Geoffrion :

Q. Vous nous avez dit que ces comptes avaient été préparés par vous, ou sous votre surveillance, tous ces différents comptes dont vous venez de parler, ces comptes envoyés au gouvernement? Savez-vous s'il en a été fait plusieurs copies?—R. Au commencement, il en a été fait de deux à cinq copies, je crois.

Q. Qu'avez-vous fait de ces copies?—R. Nous en gardions une ici, au bureau, lorsque l'employé du gouvernement avait signé le compte, et les autres copies étaient envoyées au bureau du canal, à Montréal.

Q. De sorte qu'au commencement, vous envoyiez quatre copies au bureau du canal?—R. Oui; les employés demandaient ces copies.

Q. Et vous gardiez pour votre bureau une copie certifiée par les trois employés que vous avez déjà nommés?—R. Pour nous-mêmes.

Q. Vous dites: "au commencement." Est-ce qu'il y a eu quelque changement?—R. A la fin des travaux, je crois que nous fournissions seulement trois copies, et quelquefois deux.

Q. Mais pendant les travaux, pouvez-vous dire si les employés du bureau du canal envoyaient au moins une copie de ces comptes au gouvernement?—R. Je puis dire qu'au commencement ils en envoyaient une copie, mais je ne saurais dire s'ils en envoyaient à la fin des travaux.

Q. Il s'est opéré un changement à la fin des travaux?—R. Oui.

Q. M. Conway a remplacé M. Parent et M. Kennedy?—R. Oui.

Q. Lorsque vous dites "au commencement" et "à la fin," pouvez-vous fixer une date ou une époque où ce changement dans l'envoi des bordereaux a eu lieu?—R. Je suis certain que nous avons fait cinq copies pour le mois de mars, jusqu'au 25 de mars; mais après cette date, je ne sais pas si nous avons fait quatre ou cinq copies; je sais seulement que nous en avons fait plus de deux.

Q. En ce qui concerne tous ces états dont vous venez de parler, pouvez-vous dire si quelques-uns ont été certifiés par d'autres employés que M. Parent et M. Kennedy, après leur suspension?—R. Après leur suspension, les comptes ont été certifiés par M. Marceau et M. John Conway, comme auparavant.

Q. Est-ce que c'était le même pointeur?—R. Je crois qu'il y avait le nom d'un autre pointeur; je n'en suis pas certain.

Q. Mais savez-vous s'il y avait trois signatures sur les bordereaux de paye?—R. Il y avait trois signatures.

Q. Pour la préparation de ces copies, aviez-vous des employés surnuméraires dans votre bureau, à Montréal?—R. Oui, monsieur.

Q. Qui étaient-ils?—R. Nous avions les nommés Michel Proulx, John A. Ouimet, J. H. Beaudry, John McEwan et Alfred Lafortune.

Q. Quelles instructions aviez-vous données à ces hommes ?—R. Je leur avais donné instruction de bien faire leur besogne. Ils n'avaient qu'à copier les bordereaux qui leur étaient remis ; c'est là tout ce qu'ils avaient à faire.

Q. Savez-vous si les copies étaient collationnées ?—R. Quand nous avons fait cinq copies, elles ont toutes été collationnées en même temps. Il y avait cinq comptes et nous étions cinq autour de la table qui comparions les cinq comptes.

Q. Chaque fois que vous faisiez plus d'une copie ?—R. Elles étaient comparées.

Q. Je vous ai demandé si les nouveaux employés, M. Marceay et M. Conway, signaient les bordereaux du pont du Grand Tronc ; voulez-vous dire en même temps s'ils ont continué à préparer les bordereaux de paye du pont Wellington et à vous les envoyer, comme le faisaient leurs prédécesseurs ?—R. Oui, ils tenaient eux-mêmes un registre des heures de travail.

Q. Les travaux du pont Wellington ont été continués de la même manière ?—R. De la même manière qu'auparavant.

Q. C'est-à-dire, en ce qui concerne l'inscription des heures de travail, etc. ?—R. Oui. Naturellement, nous avons un autre homme pour vérifier les heures de travail avec le pointeur du gouvernement ; mais c'était toujours le même mode.

Par M. Osler :

Q. Vous avez alors payé tout l'argent qui a été payé ?—R. Oui.

Q. Comment vous procuriez-vous cet argent ?—R. Quand j'avais calculé le montant nécessaire, je le soumettais à M. St. Louis, et nous retirions l'argent de la banque, et lorsqu'il n'y avait pas assez d'argent à la banque, M. St. Louis se procurait la balance quelque part ailleurs.

Q. Alors, vous retiriez l'argent de la banque et de M. St. Louis ?—R. Oui.

Q. Combien de jours de paye y a-t-il eu en tout, combien de fois avez-vous payé, sans parler des paiements faits à des hommes ou des équipes employées temporairement ? Combien y a-t-il eu de jours de paye réguliers ?—R. Je ne saurais le dire de mémoire.

Q. Payiez-vous à la semaine ou toutes les deux semaines ?—R. Au pont du Grand Tronc, nous payions toutes les deux semaines.

Q. La paye avait lieu toutes les deux semaines au pont du Grand Tronc ?—R. Oui, et au pont Wellington, nous avons fait un seul paiement pour le mois de février et un seul paiement jusqu'au 25 de mars, et après cela les ouvriers ont été payés tous les quinze jours.

Q. Le même jour qu'au Grand Tronc ?—R. Non.

Q. Un jour différent ?—R. Un jour différent.

Q. Je crois comprendre que vous, et vous seulement, payiez les hommes ?—R. Oui, monsieur.

Q. Vous veniez en contact avec les hommes ?—R. Oui, c'est la seule fois.

Q. Et vous étiez seul ? Alors, vous receviez le chèque et vous alliez à la banque, n'est-ce pas ?—R. Oui.

M. OSLER.—Je demande le chèque du premier bordereau de paye.

Q. À quelle banque faisiez-vous affaires ?—R. Je n'ai pas le chèque.

Q. Sur quelle banque le chèque était-il tiré ?—R. L'argent.....

Q. Sur quelle banque ce chèque était-il tiré ?—R. Attendez un peu

Q. Le premier jour de paye, sur quelle banque le chèque a-t-il été tiré ?—R. Sur la Banque Hochelaga.

Q. Est-ce la banque où M. St. Louis faisait affaires ?—R. Non, ce n'était pas la seule.

Q. Quelle autre banque ?—R. La Banque d'Épargnes de la Cité et du District.

Q. Quelle autre banque ?—R. Je crois que c'est tout.

Q. Pour votre premier bordereau de paye, sur quelle banque votre chèque a-t-il été tiré ?—R. Pour le premier bordereau de paye, le chèque a été tiré sur la Banque Hochelaga.

Q. Je veux avoir votre chèque. Vous avez reçu avis de le produire. Donnez-moi le chèque.

SA SEIGNEURIE.—Le produisez-vous, M. Geoffrion ?

M. GEOFFRION.—A l'enquête préliminaire, mon client a dit qu'il n'avait pas le chèque.

M. OSLER.—Je le demande maintenant.

M. GEOFFRION.—Nous ne l'avons pas.

M. OSLER.—Je demande le livret de banque.

M. GEOFFRION.—Nous en avons produit un.

M. OSLER.—Veuillez me le donner.

M. GEOFFRION.—Nous en avons produit un.

M. OSLER.—Je veux le livret de banque pour ce temps-là.

M. GEOFFRION.—Il n'existe plus.

M. OSLER.—Je voudrais le livre de caisse pour ce temps-là.

M. GEOFFRION.—Demandez au témoin s'il y en avait un.

Par M. Osler :

Q. Est-ce qu'il y avait un livre de caisse ?—R. Il n'y avait pas de livre de caisse ; je ne tenais pas de livres pour ces travaux ; je tenais seulement des notes.

Q. Alors, je désire avoir ces notes ?—R. Je ne les ai pas.

Q. Où les avez-vous vues, la dernière fois ?—R. Je les ai vues au bureau.

Q. Où sont-elles maintenant ?—R. Je ne le sais réellement pas.

Q. Ont-elles été enlevées du bureau ?—R. Oui.

Q. Les avez-vous prises ?—R. Non, je ne les ai pas prises.

Q. Qui les a eu en dernier lieu ?—R. M. St. Louis.

Q. Vous rappelez-vous quel était le montant de votre chèque pour le premier bordereau de paye ?—R. Je ne me le rappelle pas exactement, parce que le chèque n'était pas fait seulement pour ces travaux ; nous avions quelque autre chose à payer, et nous avons retiré tout l'argent dont nous avions besoin.

Par Sa Seigneurie :

Q. Dites-vous que M. St. Louis ne tenait pas de livres ?—R. Nous tenions des livres avant cette époque, mais durant cette période, j'étais trop occupé ; il me fallait travailler nuit et jour, de sorte que j'ai cessé de tenir des livres pour ces travaux, car nous avions.....

M. OSLER.—Nous n'avons pas besoin d'excuses.

LE TÉMOIN.—Il me faut donner toute la réponse.

Par M. Osler :

Q. Je n'ai pas posé de question. Il y aura assez de choses à excuser tout à l'heure. Avez-vous une note, un registre quelconque indiquant ce que vous avez payé sur votre premier bordereau de paye ?—R. J'ai des notes de ce que j'ai payé pour les travaux.

Q. Quelles notes avez-vous ?—R. J'ai une copie des livrets du temps des hommes.

Q. Où se trouvent les originaux de ces livrets ?—R. Je n'ai pas les originaux de ces livrets.

Q. Que sont devenus ces originaux ?—R. Ils ont été remis à M. St. Louis.

Q. Ils ont été remis à M. St. Louis ?—R. Oui.

M. OSLER.—J'en demande la production.

M. GEOFFRION.—Nous n'en avons aucun.

M. OSLER.—Vous n'en avez aucun ?

LE TÉMOIN.—Non.

Q. Qu'avez-vous pour prouver que vous avez payé les hommes ? Vous avez payé les hommes ?—R. Oui.

Q. Vous aviez tant d'argent : quelle preuve avez-vous que vous avez payé les hommes ?—R. Je n'ai aucune pièce justificative.

Q. Quelle pièce avez-vous pour prouver que vous avez donné aux hommes l'argent que vous avez reçu pour les payer ? On vous avait confié tant d'argent ?—R. Sans doute.

- Q. Ayant reçu tant d'argent, qu'en avez-vous fait, qu'avez-vous à montrer?—R. Je n'ai rien à montrer.
- Q. Il n'y a pas de note qui fasse voir ce que vous en avez fait?—R. Aucune.
- Q. Aucune pièce justificative?—R. Aucune pièce justificative.
- Q. L'original du bordereau de paye est disparu et l'original du livret du temps des hommes est disparu?—R. Les livrets du temps des hommes sont disparus, mais j'ai des.....
- Q. Ne vous occupez pas des copies. De qui avez-vous eu ces livrets?—R. Quand?
- Q. Qui vous les a remis?—R. Les pointeurs.
- Q. Qui? Nommez ceux qui vous ont remis les livrets originaux?—R. Ces livrets venaient du pointeur en chef.
- Q. Dites-moi son nom, s'il vous plaît?—R. James Villeneuve.
- Q. Et les autres?—R. Il était le pointeur en chef.
- Q. Vous avez déjà dit cela, mais de qui, encore, avez-vous reçu des papiers originaux?—R. J'ai aussi reçu des originaux de l'employé du gouvernement.
- Q. Veuillez dire de qui?—R. Ces papiers.....
- Q. De qui?—R. Du département, à Montréal.
- Q. De qui?—R. Oh! je ne puis pas m'en souvenir, car ils m'étaient parfois remis par M. St. Louis.
- Q. Et quelquefois par qui?—R. Je ne m'en souviens pas; je crois qu'ils m'ont toujours été remis par M. St. Louis.
- Q. Ils vous ont toujours été remis par M. St. Louis?—R. Oui.
- Q. Les originaux des livrets?—R. Les originaux des listes préparées par les employés du gouvernement.
- Q. Les employés du gouvernement ne tenaient pas de livrets ou listes du temps des hommes, pour le pont du Grand Tronc?—R. Oui.
- Q. Alors comment prépariez-vous vos bordereaux de paye pour cet ouvrage?—R. Pour quel ouvrage?
- Q. Pour le pont du Grand Tronc?—R. D'après les livrets de temps.
- Q. Qui vous les fournissait?—R. Villeneuve.
- Q. Et c'était lui aussi pour l'écluse n° 1?—R. Oui.
- Q. Et pour les maçons et les tailleurs de pierre du pont Wellington?—R. Oui.
- Q. Vous n'en avez pas eu du gouvernement?—R. Non.
- Q. Alors, ils sont tous disparus?—R. J'ai.....
- Q. Tous les papiers de Villeneuve sont disparus?—R. Oui.
- Q. Quand avez-vous vu ces papiers la dernière fois?—R. Au bureau.
- Q. Quand?—Il y a longtemps.
- Q. Quand?—R. Je ne me rappelle pas exactement la date, mais je crois que c'est avant le commencement de l'enquête tenue par la commission, à Montréal.
- Q. Pas depuis le commencement de l'enquête tenue par la commission à Montréal?—R. Non.
- Q. Quand avez-vous vu votre livret de banque, la dernière fois?—R. A cette époque-là.
- Q. Et vous ne l'avez pas vu depuis?—R. Non.
- Q. C'est-à-dire que vous aviez un livret de banque pour ces quatre banques que vous avez mentionnées?—R. Je veux parler du livret de banque de la Banque Hochelaga; c'est ce que je veux dire quand je dis que je n'ai pas le livret de banque.
- Q. Quels livrets de banque avez-vous?—R. Les autres?
- Q. Les livrets de banque qui font connaître ces opérations, qui font voir le chiffre des deniers appliqués au paiement de ces travaux?—R. Je n'ai pas dit que nous avions eu de l'argent d'autres banques. Je ne puis pas dire cela, parce que l'argent m'était apporté par M. St. Louis, l'argent dont j'avais besoin en sus des fonds que nous avions à la Banque Hochelaga, et j'ignore d'où l'argent venait.
- Q. Il vous remettait de l'argent, mais vous ne saviez pas d'où il venait?—R. Non, monsieur.
- Q. Vous rappelez-vous quel est le montant le plus considérable que vous ayez jamais payé, un jour de paye quelconque?—R. En mars; je crois que c'est \$30,000, un peu plus de \$30,000; environ \$32,000.

Q. C'est la somme que vous avez payée?—R. Oui, à cette date.

Q. Où aviez-vous pris cette somme?—R. A la Banque Hochelaga.

Q. C'était le bordereau de paye des trois entreprises?—R. Non, monsieur; c'était le bordereau de paye du pont Wellington.

Q. Du pont Wellington seul?—R. Oui.

Q. C'est la somme que vous avez réellement payée?—R. Oui.

Q. Pour combien de temps?—R. Pour un mois.

Q. Pour l'ouvrage d'un mois, vous avez payé environ \$30,000?—R. Oui.

Q. Cette somme a-t-elle été retirée au moyen d'un seul chèque?—R. Oui, monsieur.

Q. Un chèque tiré sur la Banque Hochelaga?—R. Oui.

Q. Et vous avez mis cela dans des enveloppes?—R. J'ai mis l'argent dans des enveloppes.

Q. Et puis, vous avez été payer les hommes vous-même?—R. Oui, avec un aide.

Q. Où les avez-vous payés?—R. Nous les avons payés dans un hangar élevé sur les lieux des travaux.

Q. Est-ce qu'une équipe de nuit figurait sur ce bordereau de paye?—R. Je ne me le rappelle pas exactement. Vais-je chercher cela?

Q. Vous pouvez y voir. (Le témoin consulte son bordereau.)—R. C'est pour l'équipe de jour seulement. Je ne crois pas qu'il y eût alors d'équipe de nuit. C'est du 25 février au 25 mars.

SA SEIGNEURIE.—Vous nous avez donné du travail de nuit pour ce temps-là.

M. OSLER.—Il y a ici environ \$9,000 pour travail de nuit.

LE TÉMOIN.—Pour travail de surcroît.

Par M. Osler :

Q. De quoi s'agit-il ici?—R. Ce n'est pas du travail de nuit.

Q. Sur cette liste—que vous ayez eu raison ou non—vous nous avez donné un mémoire de \$9,139 pour travail de nuit?—R. Le 25?

Q. Oui.—R. Oui, c'est vrai.

Q. Ce sont là des équipes de nuit?—R. Oui.

Q. Quel est le total de votre réclamation contre le gouvernement, sur ce bordereau de paye?—R. Il me faudrait avoir un état du compte.

Q. Dites-moi quel était, sur cette somme, le total de votre réclamation contre le gouvernement? Environ \$51,000?—R. Vous voulez cela seulement pour le pont Wellington?

Q. Oui, seulement pour ce bordereau de paye, d'après lequel vous avez payé \$30,000.

M. GEOFFRION.—Le témoin n'a jamais dit qu'il avait payé le 25 mars.

Par M. Osler :

Q. Veuillez continuer et nous donner le montant de la réclamation. Est-ce \$51,000?—R. Oui, \$51,748.17.

Q. Et est-ce que cela correspond aux \$30,000 que vous avez payées?—R. Oui, cela doit y correspondre.

Q. La différence indiquerait le profit apparent?—R. Oui.

Q. La différence entre les \$51,000 et les \$30,000?—R. Oui.

Q. Cette différence indique le bénéfice ou le gain apparent. Maintenant, dans ce cas, en payant vos équipes de nuit, leur avez-vous donné plus qu'à vos équipes de jour?—R. Oui, monsieur.

Q. Qu'avez-vous payé, disons, par exemple, à vos journaliers expérimentés de jour et à vos journaliers expérimentés de nuit?

M. GEOFFRION.—Je n'ai pas eu le temps de décider s'il est important pour la cause que l'on entre dans ces détails. Tout d'abord, le témoin n'est pas la partie elle-même, et il n'est pas appelé à faire connaître les bénéfices que le requérant a pu réaliser, bénéfices auxquels le gouvernement n'a rien à voir. Il appert déjà que nous avons ici les bordereaux de paye même et le montant en regard de chaque nom. Nous sommes prêts à communiquer ces bordereaux, à dire si le nombre d'heures, etc.,

est exact, d'après l'état de compte soumis au gouvernement. Votre Seigneurie peut examiner l'état même, mais je ne crois pas que la défense ait le droit de nous faire déclarer combien nous avons payé. Nous ne pouvons pas refuser de produire les livres que nous avons, que ce soient des livres reliés ou des bordereaux de paye.

SA SEIGNEURIE.—Mais vous n'avez pas vos livres.

M. GEOFFRION.—Nous les avons, milord.

SA SEIGNEURIE.—Il a dit qu'il n'avait pas les originaux des livrets de temps.

M. GEOFFRION.—Non.

SA SEIGNEURIE.—Vous ne vous attendez pas à beaucoup d'indulgence de la part du tribunal, puisque ces livres ne sont pas produits. Ne vous semble-t-il pas que ces profits peuvent être réalisés, soit par une différence juste et raisonnable entre les sommes payées et les sommes à recevoir du gouvernement, soit par le fait que le requérant a fait payer le gouvernement pour des hommes qui n'ont jamais travaillé. Je suppose que c'est ce que le ministère public prétend. Le ministère public a le droit de poser cette question dans un interrogatoire contradictoire.

M. OSLER.—Nous prétendons certainement que l'on a inscrit des sommes au nom d'hommes qui n'ont jamais travaillé, qui n'existaient pas. Nous portons une accusation de fraude commise de propos délibéré, et nous croyons pouvoir la prouver.

M. FERGUSON.—C'est une question tout à fait différente de celle que mon savant ami pose maintenant.

SA SEIGNEURIE.—J'ai décidé qu'il a le droit de poser cette question.

M. FERGUSON.—Mon savant ami demandait au témoin s'il payait le travail de nuit plus cher que le travail de jour.

M. OSLER.—Je fais subir un interrogatoire contradictoire général sur l'accusation de fraude.

SA SEIGNEURIE.—Je ne doute pas de votre droit.

M. OSLER.—Et je me propose d'aller au fond des choses.

Q. Maintenant, dites-moi à quel taux vous payiez vos hommes—ceux de l'équipe de nuit et ceux de l'équipe de jour?

SA SEIGNEURIE.—Vous pouvez faire inscrire l'objection. On objecte à cette question et elle est permise.

Par M. Osler :

Q. Veuillez continuer et me dire ce que vous payiez par nuit et par jour?—R. Il s'agit ici de l'équipe de jour.

Q. Qu'est-ce que vous examinez?—R. Il s'agit ici de l'équipe de jour.

Q. C'est une copie?—R. C'est l'original du compte du 25 mars.

Par Sa Seigneurie :

Q. Indiquant le montant que vous avez payé?—R. Oui.

Par M. Osler :

Q. "Charretiers travaillant le jour." Qu'est-ce que c'est que cela? Veuillez dire où vous avez pris cela? Où puisiez-vous vos renseignements pour ce bordereau?—

R. Ce bordereau a été préparé par l'employé du gouvernement.

Q. D'après quoi?—R. Par P. Coughlin et un aide.

Par Sa Seigneurie :

Q. C'est l'état réel des sommes que vous avez payées?—R. C'est l'original pour le pont Willington.

Par M. Osler :

Q. Fourni par le gouvernement?—R. Oui.

Par Sa Seigneurie :

Q. Et vous avez pris cet état et vous avez payé les hommes?—R. Oui.

Par M. Osler :

Q. De quelle écriture est ce premier papier ?—R. Je l'ignore, monsieur.

Q. Comme je vous l'ai déjà dit.....Où avez-vous pris cela ?—R. Parfois je l'avais de M. St. Louis et parfois M. Villeneuve me l'apportait. Je suppose qu'il prenait ces bordereaux au bureau du canal, car ils devaient être signés par M. Parent.

Q. De qui l'avez-vous eu ?—R. Je l'ignore, monsieur.

Q. De qui avez-vous eu ce document particulier ?—R. Je l'ignore, je ne puis pas me le rappeler.

Q. Il s'agit ici du travail de jour des charretiers ; c'est un document de huit feuillets. Nous parlons de l'état du 25 mars. Pouvez-vous dire de qui vous avez eu cet état ?—R. Non, je ne saurais me le rappeler exactement. Je vous rapporte les faits d'une façon générale ; la réponse que j'ai faite est générale.

Q. Puis, un document de huit feuillets est annexé à cet état. Qu'est-ce que c'est ?—R. Ce document a été annexé dans le but de fournir les détails, les détails relatifs aux heures de travail des hommes, les détails au sujet des mêmes hommes ; l'employé du gouvernement, je suppose, n'avait pas le temps de préparer cette liste et il a fourni ce document.

Q. Il n'est ni signé ni certifié ?—R. Non, il a été donné plus tard. L'autre a été certifié.

Q. Alors, cela représente le même argent ?—R. Oui.

Q. L'un renfermant les détails de l'autre ?—R. Oui.

Q. Prenez John Boyle : est-ce là votre réclamation contre le gouvernement pour John Boyle ?—R. Non, monsieur ; c'est le montant qui lui a été payé.

Q. 50 heures et demie ?—R. Non, ce sont des jours, à \$2.25 par jour et une heure supplémentaire.

Q. Ces \$2.25 représentent-ils ce que vous avez eu du gouvernement, ou ce que vous avez payé au charretier ?—R. Ce que nous avons payé au charretier.

Q. Maintenant, prenez John Boyle et dites-moi ce que vous receviez pour lui lorsque vous le mettiez sur le compte du gouvernement ; quel est le montant ?

M. OSLER.—On a refusé de produire ces documents devant les commissaires.

M. GEOFFRION.—Nous avons refusé de montrer les prix, mais nous avons consenti à permettre la vérification des noms, du nombre d'heures, etc. J'admets qu'à l'enquête sur faits et articles, nous n'avons pas voulu permettre l'examen des prix payés, mais le reste a été soumis.

SA SEIGNEURIE.—Naturellement, cela ne me regarde pas pour le moment ; mais je ne croirai jamais que des livres puissent faire autant de tort que la déduction tirée du refus de les produire. Mais cela regarde l'avocat. Je n'ai rien à y voir pour le moment.

Par M. Osler :

Q. Il s'agit ici du nombre de jours de John Boyle ?—R. Oui.

Q. Combien de jours ?—R. 54 jours.

Q. A combien par jour ?—R. 25 centins l'heure.

Q. Est-ce là le prix pour deux chevaux ?

SA SEIGNEURIE.—Est-ce que cela représente le charretier et son cheval ?

M. OSLER.—Le charretier et ses chevaux. C'est un charretier qui conduit un attelage double.

LE TÉMOIN.—Non, il s'agit ici de deux attelages simples. Ce n'est pas un attelage double. Le prix est de 25 centins, d'après le contrat.

Par Sa Seigneurie :

Q. Deux hommes et deux chevaux ?—R. Oui.

Q. Et vous avez payé \$2.25 pour deux hommes et deux chevaux ?—R. Non, 26 jours pour deux voitures font \$52. J'ai doublé le chiffre. Deux hommes et deux chevaux, 20 heures.

(Séance suspendue de 1 à 2 heures de l'après-midi.)

Par M. Osler :

Q. Nous étions justement à examiner, comme exemple, l'affaire du charretier John Boyle. Dites-moi ce que vous lui avez payé et ce que vous avez reçu?—R. Nous lui avons payé \$113.85 pour 48½ jours. Je ne suis pas au courant de ceci. Ce n'est pas moi qui ai fait ces inscriptions.

Q. Combien de jours? Est-ce 48½ jours?—R. Il me faudrait faire un calcul pour voir si les 21 heures sont ajoutées ici.

Q. Multipliez 48½ par \$2.25 et voyez si c'est bien cela?—R. Je ne sais pas quelles sont les 21 heures. Ce n'est pas moi qui les ai mises là, cette liste a été faite par l'employé du gouvernement.

Q. Alors, vous avez payé John Boyle pour 48½ jours, plus 21 heures?—R. Oui.

Q. Et les \$2.25 par jour, ou 22½ centins par heure, forment le montant que vous lui avez payé, \$113.82?—R. Oui.

Q. Qu'est-ce que le taux du gouvernement vous donne pour cet homme? Où cela se trouve-t-il dans votre compte au gouvernement?—R. Le taux est de 25 centins par heure, au lieu de 22½ centins.

Q. Et vous avez payé pour 540 heures?—R. Oui, c'est-à-dire 54 jours.

Q. Et vous l'avez inscrit pour 54 jours?—R. Qui.

Q. Et il figure sur votre bordereau de paye pour 50 jours et six heures. A quoi est due la différence?—R. La différence vient de ce que, d'après le contrat, quelques jours sont payés doubles; c'est là que se trouve la différence.

Q. Ainsi, au lieu de porter à 50 centins l'heure le salaire des dimanches?—R. Nous avons doublé les heures de travail.

Q. Vous avez doublé les heures de travail au lieu de doubler le salaire?—R. Oui, monsieur.

Q. Maintenant, voyons le résultat. Vous portez 54 jours au compte du gouvernement. Nous avons 506 heures dans le premier cas et vous portez 540 heures. Alors nous avons 34 heures de trop. Combien de dimanches avez-vous et comment prouvez-vous que c'est pour les dimanches?—R. Vous voyez que le 5 est un dimanche, ainsi que le 12 et le 19. C'est 50 heures de plus.

Q. Et pour le dimanche suivant, il n'y a pas d'heures supplémentaires, et pour le second dimanche, il y a 20 heures supplémentaires. Vous avez 40 heures supplémentaires. Où se trouvent vos six heures, ou est-ce là une des erreurs?—R. Il peut se faire que cela soit l'une des erreurs.

Q. Il y a 34 heures de travail de dimanche au sujet desquelles il faudrait des explications, et vous avez eu 40 heures de travail de dimanche.

M. FERGUSON.—C'est le contraire.

LE TÉMOIN.—Nous avons 506 heures.

Q. C'est pour cela que l'homme a été payé?—R. Oui.

Par M. Osler :

Q. Il n'a rien reçu pour travail supplémentaire du dimanche?—R. Non.

Q. Vous prenez votre profit sur les dimanches?—R. Oui.

Q. Il a été payé pour 506 heures, et vous avez été payé pour 540, et en apparence il vous manque 6 heures?—R. Oui.

Q. Cela figure-t-il sur votre liste d'erreurs? Je prends seulement cela comme exemple. Il n'y a là rien de particulier.

SA SEIGNEURIE.—La soumission porte qu'il doit être payé double temps et non double salaire pour les dimanches.

M. GEOFFRION.—Oui, milord.

LE TÉMOIN.—Non, cela ne figure pas sur la liste des erreurs.

Par M. Osler :

Q. Est-ce que cela est une erreur? Est-elle explicable?—R. Ce doit être une erreur, bien que la chose ne soit pas inscrite ici.

Q. Maintenant, dites-moi le montant que vous avez réellement obtenu du gouvernement pour cet homme-là, le montant que vous avez réellement exigé du gouvernement pour cet homme-là?—R. \$135.

Q. Et le bénéfice que vous avez réalisé sur cet homme est représenté par la différence entre \$113.85 et \$135, soit \$21.15. Vous rappelez-vous assez bien de la chose pour dire que vous avez réellement payé cette somme à cet homme-là?—R. L'argent a été mis dans l'enveloppe, au bureau.

Q. Vérifiez-vous cela?—R. Oui.

Q. Avez-vous une pièce justificative pour cette vérification?—R. Non, monsieur.

Q. Nous devons en prendre votre parole?—R. Oui.

Q. Personne ne le sait, si ce n'est vous?—R. Il y avait quelques autres commis avec moi. M. Villeneuve était toujours avec moi, ainsi que M. Coughlin.

Q. Mais il nous faut se fier à votre mémoire en ce qui concerne l'exactitude de ces chiffres?—R. Oh! non; il vous faut vous fier au pointeur du gouvernement. Je n'ai pas copié cela.

Q. Mais l'exactitude des paiements?—R. Les paiements, oui.

Q. Maintenant, examinons ce qui a trait aux maçons employés aux travaux de ce pont. Quel est le deuxième maçon sur le bordereau du pont de la rue Wellington?—R. Hugh McClosky.

Q. Ceci est ce que vous avez eu?—R. Oui. Nous avons chargé au gouvernement 150 heures à 32 centins.

Q. 150 heures à 32 centins. C'est ce que vous avez eu du gouvernement?—R. Oui.

Q. Maintenant, voyons ce que vous avez payé à cet homme?—R. Comme je vous l'ai déjà dit, nous n'avons pas les livrets des heures de travail. Nous en avons une copie.

Q. Voyons ce que vous avez payé à ce maçon.

M. OSLER.—Ces 150 heures comprennent 20 heures pour le dimanche. C'est sept jours et dix heures et les dix heures supplémentaires pour le dimanche.

M. GEOFFRION.—Un homme pourrait faire huit jours dans une semaine en travaillant le dimanche.

Par M. Osler :

Q. Qu'avez-vous payé à cet homme?—R. Nous lui avons payé 135 heures.

Q. Vous lui avez payé \$33.75?—R. Oui.

Q. Vous avez reçu \$48 du gouvernement, et vous avez payé \$33.75?—R. Oui.

Q. Vous réalisez sur cet homme un bénéfice de \$14.25?—R. Nous payions 15 heures pour les dimanches. Les ouvriers ne voulaient pas travailler pour le prix ordinaire. Nous leur donnions cinq heures de plus les dimanches.

Q. De sorte que vous avez payé pour 150 heures?—R. Oui.

Q. Comment expliquez-vous cela? Il y a 150 heures; en déduisant 10, il en reste 140; vous lui en avez payé 135, dont vous avez déduit 5 heures pour supplément, ce qui donne 130. Il manque dix heures.—R. Naturellement, il faut doubler les heures de travail du dimanche.

SA SEIGNEURIE.—La chose serait plus claire si l'on prenait comme point de départ le temps pendant lequel il a réellement travaillé.

M. OSLER.—Il a été payé pour 130 heures, à part les heures supplémentaires du dimanche.

SA SEIGNEURIE.—Quels jours a-t-il travaillé?

M. OSLER.—Il a commencé le 11 mars; il n'a pas travaillé le dimanche, le 12, mais il a travaillé le 11, le 13 et jusqu'au 24.

LE TÉMOIN.—Un instant! Voici où se trouve l'erreur. L'état envoyé au gouvernement comporte jusqu'au soir du 25, et ceci est fait jusqu'au 24. Je vais vous montrer l'autre bordereau; les dix heures sont sur l'autre bordereau. Je vais vous montrer la chose. Voici les dix heures.

Q. Maintenant, montrez-moi l'article suivant sur votre compte contre le gouvernement. Prenez le nom de Hugh McClosky, sur le bordereau de paye suivant.

LE TÉMOIN.—Il est porté sur le compte pour jusqu'au soir du 25.

Q. Indiquez-moi où vous avez mis cela sur le compte. Cela est très important, parce que la chose a été changée?—R. Voici. (Il indique l'endroit sur la liste.)

Q. Vous commencez le 26?—R. Oui.

Q. Quel changement a-t-on fait à cette colonne? Qui l'a fait? Quel est le changement de la colonne, sur la première liste de l'équipe de jour employée au pont de la rue Wellington, bordereau finissant le 31 mars? Qui a changé cette colonne?

—R. Cette colonne a été changée parce que nous y avons inscrit 20 heures. Quand nous avons préparé ce bordereau d'après les livrets de temps—vous voyez que c'est une copie de nos livrets de temps—les employés avaient mis 20 heures, mais, comme je voulais que le montant auquel cet homme avait droit lui fût exactement payé, il m'a fallu changer ceci et inscrire 15 heures au lieu de 20, car nous payions 15 heures et nous étions payés pour 20. C'était simplement pour garder un mémoire.

Q. Vous avez fait le changement, n'est-ce pas?—R. Oui.

Q. Des changements ont été faits dans toute cette colonne?—R. Oui.

Q. Quand?—R. Cela a été changé pendant les travaux, lorsque nous avons préparé les copies d'après les livrets de temps.

Q. Quand avez-vous fait le changement?—R. Avant la destruction des livrets.

Q. Quand les livrets ont-ils été détruits?—R. Ils ont été détruits avant que s'ouvrit l'enquête de la commission; je ne sais pas à quelle époque.

Q. Ces changements ont-ils été faits avant ou après la destruction des livrets de temps?—R. Ils ont été faits avant.

Q. Ce changement se trouvait-il dans les originaux des livrets?—R. Non.

Q. C'est un changement fait d'après les livrets détruits?—R. Sans doute; pour avoir exactement le montant payé aux hommes.

Q. Montrez-moi, maintenant, le nom d'un tailleur de pierre, sur le même bordereau. Montrez-moi le nom du troisième tailleur de pierre, sur le même bordereau de paye. Vous avez fait, là, des ratures d'une façon très habile. Le troisième tailleur de pierre se nomme Joseph Duchêne?—R. Oui.

Q. Ceci est le montant que le gouvernement vous a payé?—R. Le montant porté au compte du gouvernement.

Q. 240 heures; combien par heure?—R. 33 centins.

Q. Ceci commence le 27 février et finit le 25 mars?—R. Oui, monsieur.

Q. 33 centins?—R. Oui.

Q. Montrez-moi son nom sur les copies de votre bordereau de paye. Il commence le 27 février et finit le 25 mars, les deux jours inclusivement?—R. Voici.

Q. Combien d'heures? 100 heures?—R. 100 heures sur ce bordereau.

Q. C'est pour quinze jours?—R. Oui.

Q. Voyons maintenant le bordereau de paye suivant?—R. C'est depuis le 27. J'ai compté ce jour avant le 25, et l'état commence au 27; ils ont effacé ce jour-là.

Q. De sorte que nous avons ici 90 heures?—R. Oui, jusqu'au 10.

Q. Non, nous avons seulement 20 heures sur ce bordereau de paye. La première inscription faite pour cet homme est datée du 27?—R. Oui.

Q. Et ici nous avons seulement 20 heures?—R. Oui.

Q. Maintenant, donnez-moi les autres 220.—R. Ce sont les quinze jours expirés le 10 mars. Voici février et voici mars.

Q. Je comprends. C'est 20 heures en février?—R. Il n'y a là rien pour février.

Q. Oui, 20 heures?—R. Oui, 20 heures.

Q. Et puis, vous allez jusqu'au 10 mars?—R. Oui.

Q. C'est 90 heures. Le suivant commence le 11 et se monte à 135 heures; 135 et 90?—R. Oui.

Q. 225?—R. Oui.

Q. De sorte que vous faites payer au gouvernement 15 heures de plus que ce que vous aviez?—R. Nous avons les dimanches.

Q. Il y a 15 heures en plus, et ensuite vous tenez compte des dimanches?—R. Oui.

Q. Il n'y a qu'un dimanche. N'y a-t-il pas un état de 10 heures?—R. Non, c'est le 25. L'état est fait jusqu'au 25.

Q. Alors, c'est exact. Ces bordereaux de paye s'accordent apparemment avec les bordereaux du gouvernement?—R. Oui, monsieur.

Q. Mais ils ont tous été modifiés?—R. Oui, en ce qui concerne les 20 heures du dimanche. Désirant avoir ce que nous payions aux hommes, nous avons mis 15 heures, ce que nous avons payé.

Q. Ces états ont-ils été envoyés au gouvernement et ont-ils été préparés en même temps?—R. Ils ont été préparés d'après les livrets de temps.

Q. D'après les livrets détruits?—R. Oui. Je veux parler des états de compte du gouvernement.

Q. Les états de compte du gouvernement ont été préparés d'après les livrets détruits?—R. Oui.

Q. Et ces états-ci ont été copiés, plus tard, des livrets de temps du gouvernement? C'est, en attendant, un exemple suffisant de ce que je voulais. A présent, voulez-vous me dire qui est responsable de la préparation des états de compte envoyés au gouvernement? Qui en est responsable?—R. Cette besogne a été faite sous ma direction.

Q. Etes-vous responsable des états de compte envoyés au gouvernement?—R. Naturellement; j'ai fait préparer ces comptes moi-même d'après les originaux des listes et des livrets de temps.

Q. Etes-vous la personne responsable de la chose?—R. Oui, naturellement.

Q. Vous êtes la personne responsable. Ce qui n'est pas de votre manuscrit a été fait sous votre direction?—R. Oui, monsieur.

Q. Et quels documents aviez-vous devant vous, en préparant la réclamation contre le gouvernement? Sur quels documents avez-vous préparé la réclamation?—R. D'après les livrets de temps et d'après ces bordereaux.

Q. D'après quels bordereaux?—R. D'après ces bordereaux, d'après les livrets de temps et les mémoires des heures de travail.

Q. Vous avez préparé la réclamation d'après les livrets et les mémoires des heures de travail. Maintenant, que vous reste-t-il des originaux des documents que vous aviez par devers vous, en préparant la réclamation?—R. J'ai ces listes.

Q. Vous avez les listes pour le pont Wellington seulement?—R. Oui.

Q. Tout ce qui ne comprend pas les maçons ni les tailleurs de pierre?—R. Oui, monsieur.

Q. Et vous n'avez aucun des documents originaux pour le Grand Tronc?—R. Non.

Q. Tous les documents que vous aviez et d'après lesquels vous avez préparé vos états de compte pour le gouvernement, relativement aux maçons et aux tailleurs de pierre employés aux travaux du pont de la rue Wellington, et tous les documents relatifs au pont du Grand Tronc et à l'écluse n° 1, tout cela est disparu?—R. Tout cela est disparu.

Q. Et avez-vous aidé à les détruire?—R. Non, monsieur.

Q. Avez-vous choisi ceux qui devaient être détruits?—R. Non.

Q. Avez-vous aidé à les choisir?—R. Non, monsieur.

Q. Qui l'a fait?—R. Je ne les ai pas choisis. J'ai pris simplement ces livres.

Q. Vous avez pris simplement ces livres?—R. Oui, et je les ai mis de côté.

Q. Donc, vous les avez choisis, vous les avez mis de côté pour qu'ils fussent détruits. Quels sont ceux que vous avez mis de côté pour qu'ils fussent détruits?—R. Je ne les ai pas mis de côté pour qu'ils fussent détruits.

Q. Vous les avez mis de côté?—R. Oui.

Q. Qui vous a demandé de les mettre de côté?—R. Je les ai mis de côté de moi-même.

Q. Pourquoi?—R. Quand les travaux ont été presque terminés, j'ai pris tous les documents, c'est notre coutume.....

Q. Je ne demande pas quelle est votre coutume. Qui les a mis de côté?—R. Je les ai mis de côté moi-même.

Q. A la demande de qui?—R. Je les ai remis à M. St. Louis.

Q. A la demande de qui?—R. Je ne me rappelle pas si M. St. Louis m'avait demandé de le faire.

Q. Vous ne vous rappelez pas s'il vous a demandé ou non de le faire?—R. Non.

Q. Eh bien! qu'avez-vous mis de côté?—R. Les livrets de temps. Tous les livrets qui n'étaient pas nécessaires.

Q. Continuez?—R. Et les chèques.

Q. Les chèques tirés sur la banque?—R. Oui.

Q. Les livrets de banque?—R. Oui.

Q. Continuez?—R. Et toutes les autres choses relatives aux travaux.

Q. Et tous les autres choses se rattachant aux travaux. Et cela, combien de temps avant que la commission siégeât à Montréal?—R. Je ne saurais me rappeler; je sais que c'était avant le commencement de l'enquête.

Q. Aviez-vous entendu dire que la commission avait été nommée?—R. Non, je ne l'avais pas entendu dire.

Q. La commission était-elle nommée à cette époque?—R. Cela se peut, mais je ne me rappelle pas.

Q. Combien de temps avant que la commission siégeât?—R. Je l'ignore.

Q. Des jours ou des semaines?—R. Ce doit être des semaines.

Q. Vous ne pouvez pas me le dire?—R. Non.

Q. Ne pouvez-vous pas me dire vers quelle époque vous les avez remis?—R. Non, monsieur, je ne m'en souviens pas du tout.

Q. Où les avez-vous remis à M. St. Louis?—R. Au bureau.

Q. A quel bureau?—R. Au bureau dans l'édifice de la *New York Life*.

Q. Mais vous avez deux bureaux dans cet édifice?—R. Non.

Q. En avez-vous rien qu'un?—R. Je l'ignore.

Q. Qu'en a-t-il fait lorsque vous les lui avez remis?—R. Je n'ai pas vu M. St. Louis les emporter.

Q. Où étaient-ils quand vous les lui avez donnés?—R. Ils étaient au bureau.

Q. Où, au bureau?—R. Sur la table.

Q. Alors, vous aviez choisi ces livrets et les aviez déposés sur la table. Les avez-vous vu enlever de cette table?—R. Non.

Q. Vous les avez laissés sur la table?—R. Oui.

Q. Et que sont-ils devenus?—R. Je ne le sais pas.

Q. Maintenant, donnez-moi les noms. Il y a un homme de votre nom. Était-il un des aides du bureau?—R. Oui, c'est un des aides.

Q. Quel est son nom?—R. Omer Michaud.

Q. Que faisait-il?—R. Il était simplement commis.

Q. Commis au bureau?—R. Aide-pointeur.

Q. Et Ouimet, Beaudry, McEwan et Lafortune étaient tous des commis employés à copier les bordereaux de paye?—R. Oui.

Q. Et Proulx?—R. Oui.

Q. Est-ce que c'étaient tous les employés? Drolet était-il là?—R. Non, il n'en a copié aucun.

Q. Était-ce des employés permanents de M. St. Louis?—R. Non, ils n'étaient que pour ces travaux.

Q. Et ces hommes étaient employés au bureau?—R. Oui. Veuillez répéter les noms.

Q. Proulx, Ouimet, Beaudry, McEwan, Lafortune et O. Michaud?—R. Quelques-uns de ces hommes étaient pointeurs. Ils venaient au bureau, le soir, pour aider à copier les listes.

Q. Comment ces hommes étaient-ils payés?—R. Je crois que Beaudry, McEwan, Lafortune, Michaud et Ouimet figuraient sur la liste, parce qu'ils travaillaient pour le gouvernement.

Q. Ils figuraient sur la liste parce qu'ils travaillaient pour le gouvernement?—R. Oui.

Q. Dans quelle catégorie était M. Proulx, comme employé du gouvernement?—

R. Il était commis surnuméraire; il était employé dans le bureau pour copier les bordereaux du gouvernement.

Q. Oh! je vois?—R. C'est mon opinion.

Q. En quelle qualité figurait-il sur la liste? Regardez-y. En quelle qualité, car je ne comprends pas?—R. Je ne me rappelle peut-être pas si tous ces employés sont inscrits.

Q. Voyons s'il est maçon ou charretier. Nous payons certains hommes portés sur la liste. Je veux voir comment vous le classez?—R. Nous n'avons pas de listes des commis.

Q. Montrez-moi comment vous les classez ?—R. Je ne me rappelle pas si Proulx est sur la liste.

Q. Voyez sur la liste de la main-d'œuvre expérimentée si Proulx y est—la liste de la main-d'œuvre expérimentée du Grand Tronc. Cela peut vous aider. C'est la pièce n° 10. Quels sont ces hommes, O. Michaud et M. Lafortune ? Ce sont des hommes qui étaient commis dans le bureau ?—R. Oui.

Q. En quelle qualité figurent-ils ici ?—R. Comme journaliers expérimentés.

Q. Et, dans cette pièce, vous débitez le gouvernement de 310 heures pour chacun de ces hommes qui figurent sur la liste comme journaliers expérimentés ?—R. Oui, monsieur.

Q. Ont-ils travaillé comme tels sur les travaux ?—R. Ils ont fait la besogne du bureau ; ils ont comparé les listes.

Q. Ils étaient ses employés qui préparaient ses états de compte et comparaient ces bordereaux contre le gouvernement ?—R. Ils préparaient les bordereaux.

Q. Dans ce bordereau de paye, vous avez 620 heures pour ces deux messieurs ?—R. Oui, monsieur.

Q. Maintenant, prenez J. H. Beaudry. Que faisait Beaudry ?—R. Je sais qu'il était pointeur et je sais aussi qu'il travaillait comme contremaître.

Q. Il était pointeur ?—R. On me l'a dit.

Q. N'était-il pas plus qu'un commis ?—R. Oh ! oui, il était plus qu'un commis.

Q. Tournez la page où il figure et voyons comment vous avez agi dans son cas, à l'égard du gouvernement ?—R. Voici.

Q. Beaudry a 310 heures sur ce bordereau de paye ?—R. Oui.

Q. A 60 centins l'heure ?—R. Oui.

Q. Et il est inscrit ici comme pointeur ?—R. Oui, mais nous n'avons pas inscrit cela.

Q. Mémoire des heures de travail du contremaître pour le Grand Tronc, du 26 mars au 21 avril. Est-ce qu'il s'agit ici des heures de nuit ?—R. Oui.

Q. Combien par heure ?—R. 60 centins par heure.

Q. Maintenant, voici M. Ouimet. Est-ce le commis dont vous avez parlé ?—R. Il était pointeur et commis à l'époque des travaux ; il travaillait la nuit au bureau.

Q. Il copiait les bordereaux ? Était-il, dans un certain sens, contremaître de nuit ?—R. Je ne le sais pas exactement.

Q. On ne pouvait pas, à proprement parler, l'appeler contremaître : pouvait-on lui donner ce titre plus qu'à vous ?—R. Vous demanderez cela au chef des pointeurs.

Q. Non, je vous le demande ; vous savez ce qu'il faisait ?—R. Oui, je le sais.

Q. Il s'occupait du travail du bureau ; il copiait des bordereaux de paye ?—R. Je crois qu'il surveillait aussi les hommes.

Q. Et il était pointeur ?—R. Et il était pointeur.

Q. Il était pointeur et copiait les bordereaux ?—R. Oui, et il surveillait les hommes.

Q. Et il figure comme contremaître sur le bordereau ?—R. Oui, il figure comme contremaître sur le bordereau.

Q. Le soir, il copiait les listes tenues par les pointeurs ?—R. Pas tout le temps ; il copiait le jour, je crois ; je ne me rappelle pas très bien, mais je sais qu'il était pointeur pour le travail de nuit et qu'il surveillait les hommes.

Q. Recevait-il un salaire de tant par année ou de tant par mois ?—R. De qui ?

Q. De M. St. Louis ?—R. Oh ! non, il était payé tous les quinze jours, comme tous les autres.

Q. Maintenant, montrez-moi ce que recevait M. Ouimet. Indiquez ce que vous avez payé à M. Ouimet du 26 mars au 21 avril ; vous savez que tous les commis du bureau de M. St. Louis figurent ici comme contremaîtres, maçons, journaliers expérimentés et charretiers ; tous les commis de bureau figurent sur le bordereau de paye envoyé au gouvernement, n'est-ce pas ?—R. Je ne figure pas sur ce bordereau.

Q. Mais tous les autres y figurent, n'est-ce pas ?—R. Le premier pointeur n'y figure pas.

Q. Prenez cette liste et dites-moi si tous ces hommes n'y figurent pas ordinairement comme contremaîtres à \$6 par jour ?—R. Il n'y a que Michel Proulx.

Q. Donnez-moi les noms?—R. Beaudry.

Q. Il figure au bordereau et est payé comme contremaître, n'est-ce pas?—R.

Oui.

Q. Et il était commis?—R. Je vous ai déjà dit ce qu'il faisait.

Q. Drolet était contremaître?—R. Je crois que, pendant quinze jours, Drolet a figuré comme journalier expérimenté, et après cela il était contremaître.

Q. Et que faisait-il réellement?—R. Il surveillait les hommes et était pointeur.

Q. Vous avez dit ce qu'était J. A. Ouimet?—R. Oui.

Q. Et il est inscrit comme contremaître?—R. Oui.

Q. Puis, E. Beaudry?—R. La même chose.

Q. Puis McEwan, que faisait-il?—R. La même chose que Ouimet.

Q. Il est inscrit comme contremaître?—R. Oui.

Q. À 60 centins par heure. Et O. Michaud?—R. Comme journalier expérimenté.

Q. Il était commis au bureau?—R. Oui.

Q. Et A. Lafortune?—R. Comme journalier expérimenté.

Q. Il était commis au bureau. Et il y avait un nommé Proulx?—R. Mais James Villeneuve n'était pas sur le bordereau.

Q. Michel Proulx y figurait?—R. Oui; vous ne trouverez pas Michel Proulx sur le bordereau.

Q. Nous y trouverons Villeneuve, cependant?—R. Eh bien! si ce Villeneuve est le chef des pointeurs, il n'est pas sur le bordereau; le chef des pointeurs n'est pas sur le bordereau.

Q. Vous avez parfois varié les choses, n'est-ce pas? Quel est ce Ouimet? Le même Ouimet, J. A. Ouimet?—R. Je ne sais pas si c'est le même. (Il consulte une liste de maçons.)

Q. Trouvez le nom de J. A. Ouimet et indiquez en quelle qualité on l'a fait payer par le gouvernement; dites-moi ce que vous lui avez payé. Nous verrons si les jours correspondent et nous verrons si c'est le même homme. Nous trouvons le nom de J. A. Ouimet sur la liste des maçons. Vous trouvez le même homme comme contremaître dans un autre endroit?—R. Pendant la même période?

Q. Non; sur un autre bordereau de paye, il a reçu \$116.25 comme contremaître, et évidemment, durant cette période, il a travaillé comme maçon; il figure comme maçon à 40 centins l'heure?—R. Je vais expliquer cela. C'est peut-être la même chose que pour Drolet. Je ne puis pas me le rappeler; il y a presque deux ans de cela.

Q. Est-ce le même homme?—R. Il peut se faire que ce soit le même.

Q. N'est-ce pas le même homme?—R. Je ne le sais pas au juste.

Q. Vous l'avez payé?—R. Je ne puis pas me rappeler tous les hommes que j'ai payés.

Q. Avez-vous payé un autre J. A. Ouimet?—R. Je ne puis pas me le rappeler aujourd'hui. Après deux ans, il est très difficile de se rappeler une chose.

SA SEIGNEURIE.—Consultez votre mémoire.

M. OSLER.—Consultez votre mémoire et voyez ce que vous lui avez payé, et voyez, par les heures de travail, si ce n'est pas le même homme.

SA SEIGNEURIE.—Ces hommes, lorsque vous avez payé l'argent vous-même, étaient-ils sur le même bordereau de paye que le bordereau de paye du gouvernement?

M. OSLER.—Je crois que les bordereaux qu'il y a ici sont copiés des états de compte du gouvernement. Nous établirons que l'on a fait une réclamation contre le gouvernement, que toutes les pièces justificatives ont été détruites et qu'une série de bordereaux de paye a été préparée d'après ce que l'on avait présenté au gouvernement. Nous l'avons d'abord comme contremaître. C'est au pont du Grand Tronc.

SA SEIGNEURIE.—Donnez la date à laquelle Ouimet est inscrit comme maçon.

M. HOGG.—Il est inscrit comme contremaître du 26 mars au 28 avril.

M. OSLER.—Ici, il est inscrit comme maçon; 150 heures, du 25 février au 25 mars.

M. GEOFFRION.—Il est ensuite monté en grade.

M. OSLER.—Non, il est descendu. Il est contremaître depuis le 26 mars jusqu'au 20 avril.

LE TÉMOIN.—Oui, et ici il est inscrit comme maçon.

Par M. Osler :

Q. Il a été maçon jusqu'au 25 de mars ?—R. Oui.

Q. Est-ce le même homme ?—R. Je ne saurais le dire exactement ; c'est peut-être le même homme.

Q. Est-ce le même homme ? Vous le connaissez. Vous avez préparé les bordereaux. Vous voyez comment le même nom est inscrit, les dates ne sont pas mêlées ?—R. C'est le même nom.

Q. Et est-ce l'homme qui était employé dans le bureau ?—R. Oui, monsieur.

Q. Et il n'a jamais été maçon ?—R. Non, je ne le crois pas.

Q. Alors, montrez-moi ce que vous lui avez payé.—R. Quand a-t-il commencé, là ?

Q. Il a commencé le 26 mars, comme contremaître. Je voudrais savoir ce que vous lui avez payé durant la période où vous avez fait ces deux réclamations au gouvernement, pendant qu'il était contremaître, et puis dites-moi ce que vous lui avez payé lorsqu'il était maçon, ou plutôt, commencez au maçon et rendez-vous au contremaître ?—R. C'est là.

Q. Que lui avez-vous payé ? Vous l'avez payé pour 135 heures ?—R. Oui, et nous avons 10 heures à prendre sur l'autre bordereau.

Q. C'est aussi un bordereau altéré ?—R. Oui.

Q. Et il est admirablement altéré ?—R. Oui, admirablement.

Q. Alors, vous lui avez payé \$33.75 pour 135 heures, et il nous faut prendre dix heures sur l'autre bordereau, c'est-à-dire 145, et 5 pour le dimanche, ce qui fait 150. Maintenant, vous lui avez payé \$33.75 et vous avez eu du gouvernement, pour le payer en qualité de maçon, 150 heures à 32 centins, \$48 ; de sorte que vous avez fait un bénéfice sur votre propre employé.—R. Il est inscrit comme maçon ici. C'est 150 heures à 32 centins, et nous lui avons payé \$33.75, plus \$2.50, \$36.25.

Q. Maintenant, dites-moi ce que vous lui avez payé comme contremaître, depuis le 26 mars jusqu'au 21 avril ?—R. Le voici.

Q. Depuis le 26 mars jusqu'au 21 avril. Combien lui avez-vous payé ? A quel taux ?—R. 25 centins.

Q. Il est ici crédité de 170 heures et vous lui avez donné 25 centins par heure, et vous avez eu 60 centins ?—R. C'est pour le travail de nuit.

Q. Vous l'avez payé ?—R. Oui ; cela est exact ; c'est pour le travail de nuit.

Q. Vous dites que pendant que Ouimet figurait sur les bordereaux de paye comme contremaître, vous avez retiré 60 centins par heure pour ses heures de travail ?—R. Nous ne les avons pas retirés ; nous les avons portés au compte.

Q. Vous avez porté 60 centins sur le compte et vous lui avez payé 25 centins. Quand avez-vous rempli cette colonne ? Avant ou après le changement ?—R. En même temps.

Q. Lorsque vous avez fait le changement ?—R. Oui.

Q. Nous allons en examiner un de plus ; nous n'en examinerons pas plus qu'un autre. Prenez Omer Michaud et montrez-moi ce que vous lui avez payé. Il n'a jamais été sur les lieux où se faisaient les travaux ; il a toujours été au bureau ; il est inscrit comme journalier expérimenté, 310 heures, sur le bordereau de paye, depuis le 26 mars jusqu'au 21 avril. Qu'avez-vous payé à ce monsieur ? C'est le compte dont vous êtes responsable, vu que vous l'avez envoyé au gouvernement.—R. Oui.

Q. Il fait partie de la pièce n° 10. 310 heures sur le bordereau de la main-d'œuvre expérimentée ?—R. Omer Michaud a reçu 15 centins de l'heure.

Q. Ceci fait partie de la pièce n° 10. C'est le même Michaud inscrit comme journalier expérimenté ?—R. Oui.

Q. Et vous lui avez toujours payé 15 centins de l'heure ?—R. Oui.

Q. Et vous avez eu 18½ centins. Maintenant, prenez ce bordereau de paye, pièce n° 10. Il est signé par Coughlin et M. Kennedy, et par l'ingénieur, M. Parent.

SA SEIGNEURIE.—Il n'est pas nécessaire que le témoin réponde à cette question sans la protection de la loi, à moins que vous ne le désiriez.

Par M. Osler :

Q. Où avez-vous pris ce document que nous marquerons comme pièce au dossier ? C'est un original ?—R. C'est la copie des livrets des heures de travail dont je vous ai parlé.

Q. C'est la copie des livrets des heures de travail ?—R. Oui.

Q. Et vous avez copié cela de ces livrets ?—R. Oui.

Q. Quand l'avez-vous fait signer ? Comment est-il passé entre vos mains ? Comment se fait-il qu'il soit produit ici comme document signé ? Vous voyez qu'il est signé et que c'est un original ?—R. Ce n'est pas un original, c'est une copie ; c'est une copie des livrets de temps.

Q. Voici des signatures originales ?—R. Ces signatures sont originales, mais c'est une copie.

Q. Quand avez-vous obtenu les signatures originales sur ce document ? Comment se fait-il qu'il a été signé ?

Par Sa Seigneurie :

Q. Les changements que vous dites avoir faits dans le document ont-ils été faits avant ou après l'apposition des signatures ?—R. Comme de raison, les changements ont été faits avant l'apposition des signatures ; les changements ont été faits avant que les signatures fussent apposées à ce document.

Par M. Osler :

Q. Alors, comment êtes-vous parvenu à faire signer ces documents ?—R. Je ne les ai pas fait signer moi-même.

Q. Vous ne les avez pas fait signer vous-même ?—R. Non.

Q. Vous avez préparé votre réclamation contre le gouvernement ?—R. Oui.

Q. Puis, vous avez préparé ce bordereau ?—R. Oui.

Q. Puis, vous avez changé ce bordereau ?—R. Oui.

Q. A qui l'avez-vous donné ?—R. A l'employé du gouvernement, pour qu'il le signât comme les autres.

Q. Vous l'avez donné à l'employé du gouvernement pour qu'il le signât ?—R. Oui, après la paye.

Q. Après la paye de vos hommes ?—R. Oui, monsieur.

Q. Vous avez d'abord payé vos hommes, puis vous avez fait votre compte contre le gouvernement ?—R. Oui.

Q. Puis vous avez préparé votre bordereau de paye après avoir fait votre compte contre le gouvernement, et après avoir envoyé ce bordereau de paye aux employés du gouvernement pour qu'il fût signé par eux ?—R. Oui, vous voyez que c'est une copie des livrets de temps.

Q. Les livrets qui manquent ?—R. Oui, c'est une copie des livrets.

Par Sa Seigneurie :

Q. Dans quel but signaient-ils ce document alors, puisque les comptes étaient rendus ? Vous n'aviez pas besoin de leurs signatures pour avoir une pièce justificative des montants que vous aviez payés vous-même. Je comprendrais qu'ils l'eussent signé et qu'ils vous l'eussent envoyé avant que les changements fussent faits. Dans quel but le signaient-ils, après les changements ?—R. Le document a été signé après que les changements eurent été faits.

Q. Pourquoi aviez-vous besoin de leurs signatures ?—R. Il était préférable, je suppose, de les faire signer comme les autres qui avaient été fournis par l'employé du gouvernement pour le pont de la rue Wellington.

M. OSLER.—C'était préférable, n'est-ce pas ? Comment sera cotée cette pièce dans nous avons parlé ?

M. AUDETTE.—Ce sera la pièce C.

Par M. Osler :

Q. C'est la liste dont nous avons parlé récemment. Alors, où trouvons-nous cette liste sur la page ? Elle ne contient pas de noms ; toutes les autres contiennent

des noms, excepté les deux dernières pages.—R. Les noms sont là ; il s'agit ici de grues à vapeur et ici de grues à bras, et naturellement il n'y a pas de noms. Ce sont des grues louées au gouvernement.

Q. Combien a-t-on loué de grues au gouvernement?—R. Vous le voyez, nous n'avons pas mis les chiffres ici ; je ne vois pas de chiffres ; il s'agit seulement du loyer des grues.

Q. Il n'y a pas d'addition?—R. Non, mais il est débité de nouveau.

Q. En vertu de quelle autorité cela est-il débité?—R. Cela est inscrit parce que M. St. Louis a fourni les grues.

Q. Est-ce que l'on avait fixé un taux pour les grues?—R. Il me faudrait consulter la soumission.

Q. Consultez votre soumission.—R. Oui. Grues simples, 37 centins par heure et 25 ; il n'y a pas de prix pour les grues à vapeur.

Q. Et cela est inscrit sur la liste de la main-d'œuvre. Maintenant, il semble y avoir quelque différend au sujet du bureau que vous aviez dans l'édifice de la *New York Life*. Est-ce qu'il n'y avait pas deux bureaux?—R. Nous n'avions qu'un seul bureau divisé en deux.

Q. Mais n'aviez-vous pas, à l'époque où se faisaient ces travaux, des bureaux à un étage et d'autres bureaux à un autre étage?—R. Pendant quelques semaines, je crois que nous avons eu une autre pièce ; je ne me rappelle pas à quel étage, mais nous avons eu une autre pièce.

Q. Qui se servait de cette autre pièce?—R. C'étaient les copistes.

Q. Donnez les noms de ceux qui occupaient l'autre pièce.—R. Tous les noms que je vous ai donnés.

Q. C'était une pièce supplémentaire?—R. C'était une pièce supplémentaire que l'on a occupée pendant quelque temps ; nous n'avons pas payé le loyer de cette pièce ; c'était un simple accommodement.

Q. Qui apportait la matière à copier à ces gens?—R. Ils venaient à l'étage supérieur ; quand ils avaient fini leur besogne, ils montaient à l'étage supérieur et on leur donnait de la matière à copier.

Q. Qui leur donnait cela?—R. Quelquefois c'était moi, quand il s'agissait du pont du Grand Tronc, et quelquefois c'étaient d'autres copistes. J'ai donné quelques pages à un copiste et lui ai dit que si quelqu'un demandait de l'ouvrage, de lui en donner.

Q. Vous avez préparé, je crois, des états indiquant le nombre d'heures de travail des ouvriers employés aux travaux du pont du Grand Tronc et le nombre d'heures de travail des commis employés aux travaux du pont Wellington?—R. Oui.

Q. D'après les bordereaux de paye?—R. Oui. Ces états ont été produits.

Q. Pas ici?—R. Non.

Q. Vous avez fait une compilation : nous allons voir ce qu'elle vaut et jusqu'à quel point elle est conforme à celle que nous avons. Il vaudrait mieux voir la valeur de votre compilation. Est-ce que ce sont là les états que vous avez préparés?—R. Non, monsieur.

Q. Qu'est-ce que ces états représentent, alors? Connaissez-vous ces états?—R. Non, je ne les connais pas du tout.

Q. Avez-vous les chiffres que vous avez préparés antérieurement?—R. J'avais ces chiffres, mais je ne les ai pas ici.

Q. Si je lisais votre témoignage rendu devant la commission, vous rappelleriez-vous s'ils sont exacts ou non? Vous avez lu le témoignage que vous avez rendu devant la commission, n'est-ce pas? J'ai ici un état comparatif. Ainsi: contremaîtres au pont Wellington, 44,298 $\frac{1}{2}$ heures ; au pont du Grand Tronc, 14,357 $\frac{1}{2}$ heures ; vous souvenez-vous de ce tableau?—R. J'ai quelques notes ici.

Q. Contremaîtres, pont de la rue Wellington, 44,298 $\frac{1}{2}$ heures ; pont du Grand Tronc, 14,357 $\frac{1}{2}$ heures?—R. Ce dernier est exact, d'après mon livre de notes, mais pas le premier.

Q. Eh bien ! donnez-nous, si vous le pouvez, un résumé quelconque fait par vous, indiquant le total des heures de travail des contremaîtres employés aux travaux des

deux ponts?—R. Voici une compilation : Pont Wellington, contremaîtres, 44,268½ heures; pont du Grand Tronc, contremaîtres, 14,357½ heures.

Q. Puis, relativement aux journaliers expérimentés?—R. Pont Wellington, 127,915½ heures; pont du Grand Tronc, 133,098.

Q. Un troisième tableau relativement aux bons ouvriers?—R. Pont Wellington, 310,983 heures; pont du Grand Tronc, 281,491 heures.

Q. Attelages simples?—R. Pont Wellington, 51,172½ heures.

Q. Pont du Grand Tronc?—R. 75,940.

Q. Attelages doubles?—R. Pont Wellington, 31,812.

Q. Grand Tronc?—R. 16,085 heures.

Q. Maçons?—R. Maçons, pont Wellington, 12,790; Grand Tronc, 24,336.

Q. Tailleurs de pierre?—R. Pont Wellington, 258,890 heures.

Q. Grand Tronc?—R. 21,325.

Q. Mécaniciens?—R. 8,559, pont Wellington, et 2,230, pont du Grand Tronc.

Q. Forgerons?—R. Pont Wellington, 2,477; Grand Tronc, 4,000.

Q. Est-ce qu'il y a quelque chose pour l'écluse n° 1?—R. Je crois avoir quelques notes pour l'écluse n° 1. Je vais vous les donner pour ce qu'elles valent.

Q. Donnez-moi un résumé.—R. Contremaîtres, 1,660; tailleurs de pierre, 48,865; journaliers expérimentés, 12,480; attelages, 280 heures; c'est le temps des hommes.

Q. Est-ce tout pour l'écluse n° 1?—R. Oui.

Q. Savez-vous qui est M. Villeneuve? Est-il parent ou allié de M. St. Louis?—R. Il est beau-frère de M. St. Louis.

Q. Et savez-vous quel est son emploi permanent?—R. Il est employé en permanence par le gouvernement au bureau du percepteur des péages du canal, à Montréal.

Q. Il est au bureau du canal Lachine?—R. Au bureau du percepteur, à Montréal.

Q. Et quel était son salaire? Où figure-t-il dans les livres de St. Louis?—R. Il recevait 30 centins par heure, je crois.

Q. Est-ce que M. St. Louis tenait un grand-livre général pour ses opérations générales?—R. Oui, nous avions un grand-livre général.

Q. Est-ce qu'il y avait aussi un livre de caisse général?—R. Oui.

Q. Teniez-vous un état des profits et pertes?—R. Oui.

Q. Et les comptes ordinaires sont tenus dans un grand-livre en partie double?—R. En partie double.

Q. Et vous êtes chargé de voir à la vérification de la situation de la caisse, et autres choses semblables?—R. Oh! oui, c'est ce dont je suis chargé.

Q. Et établissez-vous un bilan chaque année? Est-ce que vous étiez chargé de cela?—R. Oui.

Q. Et votre bilan indique vos profits et pertes, chaque année?—R. Oui, monsieur.

Q. Vous tenez aussi un journal?—R. Un journal.

Q. Vous faites vos inscriptions au journal?—R. Oui.

Q. Et c'est votre habitude depuis des années?—R. Oui, monsieur.

Q. Et avez-vous inscrit des opérations relatives à ces travaux dans le grand-livre?—R. Non, monsieur.

Q. Où peut-être dans le journal?—R. Non, monsieur.

Q. Alors, il y en avait davantage dans le livre de caisse?—R. Non, monsieur.

Q. Et les avez-vous portées dans un bilan?—R. Oui, j'ai fait un résumé à la fin des travaux.

Q. Indiquant les profits et pertes?—R. Oui, monsieur.

Q. Ce résumé est-il ici?—R. Non, monsieur.

Par Sa Seigneurie :

Q. Un résumé de cette entreprise seulement?—R. Non, monsieur, je ne l'ai pas.

Par M. Osler :

Q. Cependant, vous avez fait un résumé du résultat de cette entreprise?—R. Oui,

Q. Indiquant les profits et pertes?—R. Oui.

Q. Etait-ce un résumé des opérations générales de M. St. Louis, comprenant cette entreprise?—R. C'était un sommaire des opérations générales jusqu'à cette date-là.

Q. Comprenant cette entreprise?—R. Oui.

Q. Ce résumé n'avait pas été extrait des livres?—R. Il avait été préparé d'après des notes.

Q. Et où sont ces notes?—R. Elles sont avec les livrets des heures de travail.

Q. Elles sont disparues?—R. Elles sont disparues.

Q. Où est le résumé?—R. Je ne l'ai pas.

Q. Où est-il?—R. Il a aussi disparu; je ne l'ai pas.

Q. Cela se trouvait-il parmi la pile de documents que vous avez laissés sur la table et qui ont disparu? Le résumé s'y trouvait-il aussi?—R. Je le crois.

Q. Le savez-vous? Vous avez fait un choix?—R. Il y était peut être.

Q. Eh bien! y était-il? Je ne demande pas s'il pouvait y être, mais je demande s'il y était? Est-ce qu'il a aussi été choisi pour le sacrifice? Je veux aussi parler des notes?—R. Non, elles ont été remises avec les autres documents.

Q. A qui?—R. A M. St. Louis.

Q. A l'époque où ce choix a été fait?—R. Oui.

Q. Avant que la commission se réunît?—R. Oui.

Q. C'était un bilan que vous aviez préparé, indiquant les profits et pertes?—

R. Oui.

Q. Vers quelle époque avez-vous préparé ce bilan?—R. Vers quelle époque?

Q. Oui.—R. Je vous ai dit que c'était avant que la commission se réunît.

Q. Peu importe. Le déluge a eu lieu avant la commission! Vers quelle date, s'il vous plaît?—R. Je ne puis pas dire à quelle date; je vous dis que c'était avant que la commission se réunît.

Q. Je ne suis pas satisfait de cela; je voudrais préciser un peu plus. Combien de temps après l'achèvement des travaux?—R. Ce bilan a été préparé avant la commission.

Q. Vous m'avez dit cela deux ou trois fois, mais cela ne me satisfait pas.—R. Les travaux n'étaient pas encore terminés; il y avait encore quelque chose à faire.

Q. Il y avait quelque chose en suspens?—R. C'était pendant la période de prolongation du contrat après le 6 mai; c'était vers le 6 mai.

Q. C'est vers le 6 mai que vous avez préparé le bilan?—R. Oui, c'était au mois de mai.

Q. Combien de temps avant qu'il fût remis pour être détruit, combien de temps avant qu'il fût détruit?—R. Je ne sais pas quand il a été détruit.

Q. Mais combien de temps avant que vous l'ayez laissé sur la table et avant qu'il ait disparu?—R. Peu de jours auparavant.

Q. Et vous avez remis la chose à M. St. Louis?—R. Oui, monsieur.

Q. Ainsi que les notes sur lesquelles ce résumé était basé?—R. Oui, monsieur.

Q. Et toute l'opération a été tenue sur des feuilles volantes et n'a jamais été inscrite dans les livres?—R. Oui, monsieur.

Q. Comment avez-vous fait accorder votre livre de banque et votre livre de caisse? Comment avez-vous balancé votre journal?—R. Je ne tenais pas de journal pour ces travaux.

Q. Non, mais vous aviez votre livre de caisse?—R. Oui.

Q. Et votre caisse était débitrice à divers?—R. Oui.

Q. Comment teniez-vous votre journal général? Avez-vous votre journal général ici?—R. Non, monsieur.

Q. Où est-il?—R. Ces livres ont été remis avec les livrets des heures de travail.

Q. Le journal général des opérations a-t-il disparu?—R. Oui, il a été remis.

Par Sa Seigneurie :

Q. Votre livre de caisse général indiquait les sommes que vous aviez prises pour payer les hommes?—R. Oui.

Par M. Osler :

Q. Vous avez peut-être ce livre—le livre de caisse général?—R. Pas celui-là, car je n'ai pas gardé de livres, je n'ai gardé que des notes.

Q. Mais vous retiriez vos fonds généraux et vous étiez homme à tenir vos livres au courant?—R. Oui.

Q. Et il doit nécessairement y avoir une inscription dans votre livre de caisse général pour tout argent spécialement retiré pour cette entreprise?—R. Je vous ai dit.....

Q. Cela a-t-il été inscrit dans votre livre de caisse?—R. Non, pas cela; cela n'a pas été inscrit.

Q. Mais alors comment pouviez-vous balancer votre livre de caisse général au sujet de ces \$30,000 que vous avez retirées de la Banque Hochelaga pour ce bordereau de paye?—R. Eh bien! je faisais cette balance sur un carnet de notes, et parfois dans le journal.

Q. Cela figurait dans le journal?—R. Quelques notes écrites dans les coins.

Q. Pouvez-vous me donner le journal?—R. Non, je ne le puis pas.

Par Sa Seigneurie :

Q. Si vous n'avez pas crédité les \$30,000 que vous avez retirées, c'était une erreur d'autant pour votre livre de caisse?—R. Je ne faisais pas d'inscription dans les livres, je prenais seulement note de la chose.

Q. Si vous avez pris les \$30,000 de la caisse sans les créditer, votre journal et votre grand-livre devaient être tout de travers?—R. Je ne dis pas qu'à cette époque je balançais régulièrement les livres.

Par M. Osler :

Q. Votre livre de caisse était un livre de caisse général?—R. Oui.

Q. Renfermant les inscriptions d'autres contrats?—R. Oui.

Q. Et votre journal était un journal général renfermant des inscriptions relatives à la caisse?—R. Oui.

Q. Où est le grand-livre?—R. Disparu.

Q. Et le livre de caisse?—R. Oui.

Q. Avec les mémoires des autres opérations?—R. Oui.

Q. Aussi disparus?—R. Oui.

Q. Détruits?—R. Je ne le sais pas.

Q. Laissés sur la table?—R. Oui.

Q. Pour être détruits?—R. Je ne dis pas pour être détruits.

Q. Vous ne les avez jamais vus depuis?—R. Non.

Q. Et le livre de caisse tenu pour cette période, aussi disparu?—R. Oui.

Q. Il était avec ces documents?—R. Oui.

Q. Et puis les notes d'après lesquelles était fait le bilan?—R. Oui.

Q. Aussi disparues?—R. Oui.

Q. Et le bilan lui-même?—R. Oui.

Q. Ce grand-livre renfermait-il les opérations de plusieurs années?—R. Il renfermait les opérations de trois ans.

Q. Des opérations générales?—R. Oui.

Q. Des opérations considérables qui ne concernaient pas celle-ci étaient inscrites dans ce livre?—R. Oui; naturellement, les opérations antérieures ne concernaient pas celle-ci.

Q. Et, concurremment avec cette opération particulière, il y avait d'autres opérations, n'est-ce pas?—R. Oui.

Q. Inscrites au grand-livre?—R. Oui.

Q. Concurremment avec cette opération particulière, d'autres opérations ont été inscrites au journal?—R. Oui.

Q. Et d'autres opérations inscrites au livre de caisse?—R. Oui.

Q. Et le registre de toutes ces opérations est disparu?—R. Disparu.

Q. Et avez-vous commencé une nouvelle série de livres?—R. Oui, monsieur.

Q. Quand?—R. Vers la fin de juillet ou d'août, je crois.

M. OSLER.—Je voudrais voir ces nouveaux livres.

M. GEOFFRION.—Il nous faudra télégraphier pour les avoir.

Par M. Osler :

Q. Quels nouveaux livres avez-vous ouverts et quand les avez-vous ouverts?—

R. Nous avons ouvert un grand-livre, un journal, un livre de caisse et un brouillard.

Q. Tous de nouveaux livres?—R. Oui.

SA SEIGNEURIE.—En commençant de nouveaux livres, y avez-vous reporté des balances des anciens livres?

Par M. Osler :

Q. Comment avez-vous commencé votre nouvelle série de livres? Comment avez-vous commencé votre balance?—R. J'ai commencé régulièrement.

Q. Avec votre balance reportée des anciens livres?—R. Oui, naturellement.

Q. Avec la balance des anciens livres?—R. Oui.

Q. Alors, vous avez commencé la nouvelle série de livres avant que l'ancienne série fût détruite?—R. Non.

Q. Alors, comment avez-vous continué les comptes?—R. Monsieur?

Q. Comment avez-vous continué les comptes?—R. J'avais la balance sur mon carnet; naturellement, j'ai gardé un petit mémoire des balances pour commencer une nouvelle série de livres.

Q. Donc, quand vous avez choisi ces livres et que vous les avez laissés sur la table, vous saviez qu'ils allaient être détruits?—R. Non, monsieur, je ne le savais pas.

Q. Eh bien! pourquoi avez-vous pris le mémoire?—R. Comment?

Q. Pourquoi avez-vous pris le mémoire des balances?—R. J'ai remis les livres à M. St. Louis et j'ai gardé un mémoire pour commencer la nouvelle série de livres; j'ai gardé cela de moi-même.

Q. Alors, quand vous lui avez remis les anciens livres, vous saviez que c'en était fini; sans cela, vous n'auriez pas gardé le mémoire?—R. Je ne le savais pas exactement.

Q. Mais je vois que vous aviez un fort soupçon. Vous saviez qu'ils étaient destinés au feu, et c'est pourquoi vous avez gardé un mémoire de toutes les balances, à l'exception des balances relatives à cette affaire?—R. Non, les balances relatives à cette affaire sont dans les nouveaux livres.

Q. Dans les nouveaux livres?—R. Naturellement.

Par Sa Seigneurie :

Q. Les premières inscriptions que vous avez faites dans les nouveaux livres constitueraient un bilan, si vous les enleviez?—R. Oui.

Par M. Osler :

Q. L'ancien grand-livre renfermait-il des comptes de débiteurs de M. St. Louis?—R. Non, monsieur.

Q. Personne ne lui devait?—R. Non, monsieur.

Q. Devait-il quelque chose à quelqu'un?—R. Je le crois, autant que je me rappelle. Je crois qu'il devait à deux personnes.

Q. Combien y avait-il de pages de balances, dans l'ancien grand-livre, combien y avait-il de comptes ouverts?—R. Très peu.

Q. Combien?—R. A peu près dix, je suppose, dix ou douze.

Q. Le grand-livre contenait-il une page pour ce contrat?—R. Eh bien!.....

Q. Est-ce qu'il y avait, dans le grand-livre, une page pour ce contrat?—R. Non, monsieur.

Q. Comment, alors, avez-vous pris une balance pour ce contrat, pour le nouveau grand-livre?—R. J'ai pris la balance dans le mémoire que j'avais.

Q. Le mémoire dont vous avez parlé avait été emprunté aux anciens livres?—R. Comment?

Q. Le mémoire que vous avez pris, afin de pouvoir reporter la balance dans le nouveau grand-livre?—R. Oui. Quand j'ai balancé les anciens livres, j'avais toutes mes notes des opérations faites en vertu de ce contrat, et j'ai reconstitué le grand-livre pour avoir la balance dûe par le gouvernement.

Q. Vous avez reporté au nouveau grand-livre la balance dûe par le gouvernement?—R. Oui.

Q. C'est la balance que vous réclamez ici?—R. Oui.

Q. Et c'est tout ce que renferme à ce sujet le nouveau grand-livre?—R. Oui, monsieur, c'est tout.

Q. C'était une inscription fictive? Elle n'a pas été extraite de ce que contenait l'ancien grand-livre?—R. Non, car j'avais tous les documents nécessaires pour faire cette inscription.

Q. Elle est fictive en ce qui concerne les anciens livres; ce n'est pas une inscription reportée des anciens livres?—R. Lorsque j'eus reconstitué le compte avec les notes que j'avais, c'était la balance exacte qui figurait dans ces livres.

SA SEIGNEURIE.—La balance, je suppose, était la différence entre ce que vous aviez fait entrer dans le compte du gouvernement et le capital que vous aviez pris pour payer les hommes?

M. OSLER.—Non; la balance qu'il reporte est la balance qu'il réclame aujourd'hui.

SA SEIGNEURIE.—Et cela représente la différence entre ce qu'il a débité et ce qu'il a payé?

M. OSLER.—Oui.

LE TÉMOIN.—Oui.

Par M. Osler :

Q. Aviez-vous un compte des profits et pertes dans l'ancien grand-livre?—R. Oui.

Q. Aviez-vous inscrit quelque chose se rapportant à cette opération, dans l'ancien grand-livre? Aviez-vous porté quelque chose aux profits et pertes?—R. Non, monsieur.

Q. Aviez-vous inscrit quelque chose, dans l'ancien grand-livre, relativement à cette opération?—R. Non, je n'avais rien porté dans l'ancien grand-livre.

Q. Pourquoi, alors, était-il nécessaire de le détruire?—R. Parce que le livre était rempli; il a été remis à M. St. Louis et c'est notre coutume, car.....

Q. Ne vous occupez pas de la coutume.—R. Il faut que je m'explique. Lorsqu'une série de livres est remplie, c'est la coutume de détruire ces livres, car nous n'avons pas beaucoup d'espace au bureau.

Q. Alors, ce livre était rempli?—R. Oui, monsieur, c'était un petit livre.

Q. Combien renfermait-il de pages?—R. Environ 150 pages; c'est tout ce qu'il contenait.

Q. A peu près de cette dimension?—R. Oh! non; plus petit que cela.

Q. Donnez-moi la dimension du livre, s'il vous plaît; donnez-moi une idée de la dimension du livre: format papier tellière?—R. Oui.

Q. Environ 150 pages?—R. Oui.

Q. Et l'on s'en est servi pendant trois ans?—R. Oui.

Q. Et les pages étaient remplies?—R. Oui, monsieur.

Q. Et les pages du journal étaient remplies?—R. Je ne crois pas que le journal fût tout à fait rempli.

Q. Et le livre de caisse était rempli?—R. Pas tout à fait.

Q. Il n'y avait, dans aucun de ces livres, aucune inscription relative à cette entreprise?—R. Aucune.

Q. Et le livre de banque fût aussi destiné à la destruction?—R. Oui, monsieur.

Q. Et les chèques retirés?—R. Oui.

Q. Quand aviez-vous fait un autre choix? Depuis combien de temps êtes-vous avec M. St. Louis?—R. Il y a environ cinq ans.

Q. Quelle est la dernière fois que l'on a jeté au feu des pièces justificatives et des livres?—R. La dernière fois que l'on en a jeté au feu? Mais l'on n'en a pas jeté

au feu, car les livres précédents appartenaient à St. Louis et Frères, de sorte que je ne pourrais rien en dire.

Q. Naturellement, ils ont été jetés au feu?—R. Non, parce qu'ils devaient régler.....

Q. L'ancienne série de livres est encore au bureau?—R. Oui, parce que M. St. Louis doit régler ses affaires avec son frère.

Q. Toute la série de livres se trouve là, ainsi que les livres de caisse?—R. Oui, monsieur.

Q. Et les livres de banque?—R. Oui.

Q. Et les chèques?—R. Oui.

Q. Alors, c'est la première fois qu'on en détruit; ces livres sont les premiers que l'on a détruits par le feu?—R. Pour les livres, c'est la première fois qu'on en jette au feu; mais ce n'est pas la première fois que l'on jette au feu les livrets des heures de travail.

Q. C'est la première fois que vous avez jeté des livres au feu; de sorte que vous établissez une coutume; c'est le commencement de la nouvelle coutume?—R. Naturellement, quand j'ai dit cela, j'ai voulu parler spécialement des livrets des heures de travail.

Q. Mais ce sont les premiers livres—grand-livre, livre de caisse et journal—que l'on jette au feu?—R. Oui, depuis que je suis là.

Q. De sorte que ce n'est pas la coutume, ainsi que nous l'avons entendu dire. Maintenant, voudriez-vous me dire quand on les a jetés au feu, quand on a fait ce choix de livres pour les jeter au feu?—R. C'était au mois de mai.

Q. Au mois de mai?—R. Oui.

Q. Avez-vous aidé à les jeter au feu?—R. Non, monsieur.

Q. Vous avez laissé à M. St. Louis le soin de les porter lui-même au feu?—R. Cela ne me regardait pas.

Q. Qui lui a aidé?—R. Je l'ignore.

Q. Qui lui a aidé à porter ces livres au feu?—R. Je l'ignore; je ne lui ai pas aidé.

Q. Eh bien! ils étaient au bureau un certain jour?—R. Oui.

Q. Vous êtes-vous informé de ce qu'ils étaient devenus quand vous avez constaté qu'ils manquaient?—R. Non.

Q. Quest-ce que M. St. Louis vous a dit à leur sujet?—R. Je les avais mis là pour M. St. Louis.

Q. Et vous aviez alors le mémoire dont vous pouviez extraire une autre série de comptes?—R. Oui, monsieur.

Q. Puis, après avoir pris le mémoire, combien de temps les livres et autres documents et le bilan sont-ils restés où vous les aviez déposés?—R. Je suppose qu'ils y sont restés un jour ou deux.

Q. Puis ils ont disparu?—R. Oui.

Q. Puis, avez-vous demandé à M. St. Louis ce qu'ils étaient devenus?—R. Non, je ne le lui ai pas demandé.

Q. Vous n'avez pas fait de recherches; vous saviez ce que l'on allait en faire; il n'était pas nécessaire pour vous de les chercher?—R. Je savais que M. St. Louis devait en prendre soin.

Q. En les jetant au feu?—R. Je ne dis pas qu'il les a jetés au feu.

Q. En les détruisant?—R. Je ne dis pas qu'il les a détruits; je ne sais pas ce qu'il a fait de ces livres.

Q. Alors, depuis le mois de mai jusqu'à une date quelconque en juillet, vous vous êtes passé de livres?—R. Oui.

Q. Bien que votre besogne fût de tenir les livres, vous n'aviez pas de livres?—R. J'avais à tenir les livres de Berger, St. Louis et Cousineau.

Q. Vous teniez ces livres?—R. Oui.

Q. Ces livres n'avaient pas été détruits?—R. Non, il y avait trois associés, et il fallait tenir des livres.

Q. Donc, à l'époque où ces livres ont été détruits, ces travaux n'étaient pas terminés?—R. Les travaux étaient.....

Q. Les travaux n'étaient pas complétés?—R. Pas tout à fait complétés.

Q. On les continuait?—R. Oui.

Q. Et votre réclamation était contestée, votre réclamation contre le gouvernement était contestée?—R. Je ne savais pas alors qu'elle fût contestée.

Q. Vous saviez qu'une commission était nommée et vous saviez qu'il y avait du grabuge?—R. Je ne me rappelle pas si la commission était nommée.

Q. Vous avez lu dans les journaux qu'il y avait des difficultés? On savait, à l'époque de la destruction des livres, que l'on jetait les hauts cris au sujet de ces travaux?—R. Je le suppose.

Q. Il y avait, n'est-ce pas, dans ces livres, des listes indiquant les paiements qui avaient été faits et le nombre d'hommes employés par M. St. Louis? Il y avait, dans ces livres, des listes indiquant les paiements qui avaient été faits?—R. Vous voulez parler de cela? (montrant les listes.)

Q. Non, mais dans les livres?—R. Non.

Q. Les listes formaient partie de vos livres?—R. Oui, monsieur.

Q. Vos livres n'indiquaient-ils pas un classement quelconque des ouvriers, un classement quelconque des sommes payées aux différents ouvriers?—R. Quand le jour de paye arrivait, quand nous payions les hommes, nous inscrivions dans les livres par classes, les sommes payées aux tailleurs de pierre, tant aux maçons, etc.

Q. Voulez-vous dire que vous avez inscrit ces sommes pour chaque classe d'hommes?—R. Oui, monsieur.

Q. Alors, monsieur, d'après votre témoignage rendu devant la commission, ces inscriptions étaient dans les livres détruits?—R. Dans les mémoires?

Q. Non, dans les livres?—R. Non, monsieur.

Q. C'est votre premier témoignage.

SA SEIGNEURIE.—Ce n'est pas tout à fait cela, d'après ce que vous lisez. Il dit "dans les listes faisant partie des livres."

LE TÉMOIN.—Oui, monsieur.

M. OSLER.—Nous allons lire tout le témoignage.

"Il y a une objection: Je ne crois pas que qui que ce soit ait le droit de s'ingérer dans les affaires privées de M. St. Louis.

" Par M. Atwater :

"Je crois que la question est tout à fait du ressort de la commission.

"Après une courte discussion, M. Atwater consent à poser sa question de la manière suivante :

"Q. Les livres de comptes de M. St. Louis n'indiquent-ils pas les paiements faits par lui et le nombre d'hommes qu'il emploie?—R. Ils n'indiquent pas exactement cela. Ces listes sont préparées d'une telle manière que vous voyez, ici, tant pour les tailleurs de pierre, plus loin, tant pour les ouvriers ordinaires, etc.

" Par M. Eward (pour M. St. Louis) :

"Q. Est-ce que ce ne sont pas les livres qui indiquent cela, est-ce que ce sont plutôt les listes?—R. Oui, monsieur.

"Q. Les listes font partie de vos livres, n'est-ce pas?—R. Oui, monsieur.

" Par M. Atwater (pour le gouvernement) :

"Q. Est-ce que vos livres n'indiquent pas un classement quelconque des ouvriers, un classement quelconque des sommes payées aux différents ouvriers?—R. Quand le jour de paye arrivait, quand nous payions les hommes, nous inscrivions dans les livres, par classe, les sommes payées aux ouvriers, tant aux tailleurs de pierre, tant aux maçons, etc."

SA SEIGNEURIE.—Par totaux.

M. OSLER.—Oui.

Q. Voulez-vous dire que vous inscriviez ces sommes pour chaque classe d'hommes?—R. Oui, monsieur.

Q. Maintenant, il y avait les inscriptions des totaux dans les livres qui ont été détruits. Dans les livres qui ont été détruits, l'on inscrivait les totaux de chaque classe d'ouvriers?—R. Comme je vous l'ai déjà dit.....

Q. Répondez à cette question?—R. Non, monsieur.

Q. Alors, vous étiez dans l'erreur quand vous disiez: "Quand le jour de paye arrivait, quand nous payions les hommes, nous inscrivions dans les livres"?—R. Eh bien! dans les cahiers de notes; je vous ai dit que je ne tenais pas de livres pour ce personnel; je tenais des notes; naturellement, il me fallait inscrire cela dans le cahier de notes, et ce sont là les listes.

SA SEIGNEURIE.—Avez-vous des livres dans lesquels vous teniez des notes?

M. FERGUSON.—Il ne prend pas d'assez loin les témoignages rendus devant la commission pour faire voir de quels livres il a voulu parler.

SA SEIGNEURIE.—Avez-vous, outre les livres généraux de la société, des cahiers où vous inscriviez ces choses-là? Desquels livres vouliez-vous parler dans le témoignage que M. Osler vous a lui?

Par M. Osler :

Q. Que voulez-vous dire par ceci: "Quand le jour de paye arrivait, quand nous payions les hommes, nous inscrivions dans les livres, par classe, les sommes payées aux ouvriers, tant aux tailleurs de pierre, tant aux maçons, etc.? Voulez-vous dire que vous inscriviez ces sommes pour chaque classe d'hommes"?—Oui, monsieur?—R. Oui, monsieur, je voulais parler, alors, des cahiers de notes, car je ne tenais pas de livres pour ces travaux.

Par Sa Seigneurie :

Q. Vous dites qu'il n'y avait pas d'inscriptions dans les livres généraux de M. St. Louis, mais dans des cahiers que vous teniez pour cette opération?—R. Oui.

M. OSLER.—Et qui font partie des documents détruits?

Par Sa Seigneurie :

Q. Vous n'avez aucun de ces cahiers aujourd'hui?—R. Non, monsieur.

Par M. Geoffrion :

Q. Savez-vous si M. St. Louis, le requérant, a été en société avec son frère?—R. Oui.

Q. Pendant plusieurs années?—R. Oui, pendant environ quinze ans.

Q. Et combien de temps après la dissolution de la société qui existait entre lui et son frère, M. St. Louis a-t-il formé une société avec Berger et Cousineau? S'est-il écoulé beaucoup de temps entre la dissolution de l'ancienne et la formation de la nouvelle société?—R. Trois ans, je crois; je ne m'en souviens pas.

Q. M. Emmanuel St. Louis, le requérant, était seul dans cette affaire?—R. Oui.

Q. Ainsi, les livres qui, d'après vous, existent encore, s'appliqueraient aux affaires de l'ancienne société?—R. Oui.

Q. Ces livres ne sont pas la propriété exclusive de M. Emmanuel St. Louis?—R. Non.

Q. C'est la propriété des deux associés?—R. Oui.

Q. Et les livres que vous dites avoir mis de côté pour que M. St. Louis en prît possession étaient les livres tenus depuis la dissolution de la société?—R. Oui, pour lui-même.

Q. Puis, savez-vous si M. St. Louis a jamais eu de livret de banque après que le dernier eût été rempli?—R. Je ne le pense pas.

M. OSLER.—Ne dites pas ce que vous pensez, mais ce que vous savez.

LE TÉMOIN.—Non, je ne sais rien des livrets de banque.

Par M. Geoffrion :

Q. Le livret de banque auquel vous faites allusion est pour la Banque Hoche-laga?—R. Oui, monsieur.

Q. Avez-vous ici le livret qui a été ouvert après le changement ou la destruction de l'ancien?—R. Oui, monsieur.

Q. Le nouveau livret?—R. Oui.

Q. Voulez-vous le produire ou le montrer à la cour ? J'aimerais savoir à quelle date ce livret a été ouvert. Je ne désire pas qu'on le produise devant la cour. J'aimerais montrer la date à laquelle il a été ouvert.

M. OSLER.—Si vous le faites venir ici, nous le verrons. Nous en avons tous besoin.

M. GEOFFRION.—Alors, je ne poserai pas la question.

M. OSLER.—Alors, je vais le demander ; j'ai besoin de le voir.

M. GEOFFRION.—Je vous ai dit que j'avais ce livret, ce matin.

M. OSLER.—Alors, je désire le voir. Vaut autant que vous le produisiez maintenant, car je le demanderai plus tard.

M. GEOFFRION.—Le demandez-vous maintenant ?

M. OSLER.—Oui, vaut autant le demander maintenant.

M. GEOFFRION.—Quelle est la décision de Votre Seigneurie ?

SA SEIGNEURIE.—Je ne vois pas que cela fasse partie de la preuve maintenant.

M. OSLER.—Seulement pour la date, milord.

M. GEOFFRION.—C'est seulement pour cela que je le demandais ; je retirerai la question si l'on veut pousser la chose plus loin. En nouvel examen, je n'aimerais pas poser cette question.

M. OSLER.—Je veux voir le document, pour constater s'il y a eu des opérations subséquentes intéressant le gouvernement.

SA SEIGNEURIE.—Je vous permettrai de le faire produire dans le but de prouver la date.

M. GEOFFRION.—Je ne veux pas en faire une preuve ; je veux seulement montrer la date à laquelle il a été ouvert.

M. OSLER.—Nous ne nous en servons pas pour faire connaître les affaires de M. St. Louis.

SA SEIGNEURIE.—Vous pouvez le mettre entre les mains du témoin afin de constater la date.

(Le témoin produit le livret et le remet à M. Geoffrion.)

M. GEOFFRION.—Le 24 août. (Il remet le livret à M. Osler.)

M. OSLER.—Le 24 août 1893.

Par M. Geoffrion :

Q. Maintenant, voulez-vous examiner ce livret et dire à quelle date il paraît avoir été ouvert ?—R. Ce livret paraît avoir été ouvert le 24 août 1893.

SA SEIGNEURIE.—D'après cela, pouvez-vous établir à peu près la date à laquelle vous avez ouvert la nouvelle série de livres ? Avez-vous ouvert votre nouvelle série de livres vers le même temps ?

Par M. Geoffrion :

Q. Cela concerne-t-il de quelque façon votre nouvelle série de livres ?—R. Cela doit aller avec la nouvelle série de livres.

Par Sa Seigneurie :

Q. Ouverte vers le même temps ?—R. Oui, vers le même temps, ou plus tard—un peu plus tard.

Par M. Geoffrion :

Q. Vous avez dit que c'est vers le mois de mai que vous avez ouvert vos livres ?—R. Non, juillet ou août.

SA SEIGNEURIE.—Le triage a été fait en mai.

M. OSLER.—Nous n'avons pas besoin du livret de banque. Demandez-lui où l'on a inscrit les opérations de banque entre mai et août.

M. GEOFFRION.—Naturellement, ce mémoire se trouvera facilement à la banque et j'ai cru que je ferais voir quand ce livret a été ouvert.

Par Sa Seigneurie :

Q. Il s'est écoulé trois mois et demi entre le jour où l'on a détruit l'ancien livret et celui où l'on a ouvert le nouveau. Quels chèques avez-vous tirés sur la banque

entre le jour où vous avez abandonné l'ancien livret et le jour où vous avez ouvert le nouveau?—R. Je ne me le rappelle pas dans le moment.

Par M. Geoffrion :

Q. Vous avez dit que vous ne saviez pas si les livres avaient été détruits ou non ?
—R. Je ne sais pas s'ils ont été détruits.

Q. Et vous ne savez pas si M. St. Louis, pour sa propre information, s'est servi d'un vieux livret pendant cette période?—R. Je ne le sais pas du tout.

Q. Un livret de banque n'est pas absolument nécessaire?—R. Non.

Q. En ce qui a trait aux livrets des heures de travail, savez-vous si ces différentes pièces justificatives qui ont été apportées à votre bureau formaient une assez grande quantité de papier, une assez grosse liasse?—R. Oui.

Q. De quel genre étaient ces livrets? Étaient-ce de gros livres, solidement reliés?—R. C'étaient de petits livrets écrits au crayon, de simples mémoires.

Q. Étaient-ce des notes prises sur les lieux? Les livrets étaient écrits au crayon?—R. Oui, monsieur.

Q. Ont-ils été écrits au bureau, ou étaient-ils déjà écrits lorsqu'ils étaient apportés à votre bureau?—R. Quelquefois, je crois, l'on apportait sur des feuilles volantes le nombre d'heures de travail des hommes, et cela était transcrit au bureau; pendant la plus grande partie des travaux, cela a été écrit sur les lieux.

Q. Vous croyez, dites-vous, que l'on venait quelquefois avec des feuilles volantes ?
—R. Oui.

Q. Qui étaient transcrites au bureau avant qu'on vous les remît?—R. Oui.

Q. Transcrites dans ces petits livrets?—R. Oui, les heures de travail des hommes.

Q. Savez-vous si M. St. Louis avait d'autres grandes entreprises?—R. Oui.

Q. Savez-vous s'il a jamais gardé des livrets des heures de travail de ses ouvriers ?
—R. Non.

Q. Savez-vous si M. St. Louis a gardé d'autres livres?—R. Il n'en a pas gardé.

Q. Vous avez parlé de bordereaux. Les bordereaux qui n'étaient pas exactement ceux sur lesquels vous payiez les ouvriers—ces bordereaux indiquant le chiffre des heures de travail des hommes et la somme qui leur a été payée—étaient-ils préparés à votre bureau?—R. Oui.

Par Sa Seigneurie :

Q. C'est-à-dire les bordereaux de même nature que la pièce C?—R. Oui.

M. OSLER.—Non, c'est un bordereau préparé après le paiement des hommes.

Par M. Geoffrion :

Q. J'ai déjà donné des explications : pas le bordereau d'après lequel les hommes étaient payés, mais le bordereau sur lequel est basé le paiement fait aux hommes; ils étaient préparés à votre bureau, n'est-ce pas? Est-ce que la pièce C est un de ces bordereaux? Vous avez déjà déclaré, je crois, d'après quelles pièces justificatives ils ont été préparés. D'après quels documents ont-ils été dressés?—R. D'après une copie des livrets des heures de travail.

Q. Ils ont été empruntés aux livrets des heures de travail?—R. Oui.

Q. Et, dans ces livrets, comment étaient inscrites les heures de travail du dimanche?—R. On inscrivait quinze heures.

Q. Dans le livret des heures de travail?—R. Oui.

Q. Ces heures étaient-elles inscrites comme heures doubles?—R. Dans le livret des heures, l'on inscrivait quinze heures.

M. OSLER.—Vous ne pouvez pas parler du contenu du livret des heures de travail que vous avez détruit.

M. GEOFFRION.—Voulez-vous expliquer comment, aux jours qui paraissent être des dimanches, la colonne entière paraît avoir été changée; par exemple le 2 avril, pièce C?

Par Sa Seigneurie :

Q. Vous trouvez 15 heures là; combien était-ce auparavant?—R. Nous avons inscrits 20 heures.

Q. C'était parce que vous portiez doubles heures de travail?—R. Oui, et nous réduisions ce chiffre de cinq heures pour avoir le montant exact payé aux hommes.

Q. Au lieu d'avoir deux jours, pour le dimanche, vous avez un jour et demi?—R. Que l'on a payé aux hommes.

M. GEOFFRION.—Comment se fait-il que 20 heures aient été inscrites d'abord?

Par Sa Seigneurie :

Q. La même inscription a été faite sur les bordereaux du gouvernement?—R. Oui.

Par M. Geoffrion :

Q. Et comment l'inscription a-t-elle été faite dans les livrets des heures de travail?—R. Quinze heures ont été inscrites, parce que c'est une copie du livret des heures.

Q. Est-ce une copie du livret des heures de travail au pont du Grand Tronc?—R. Oui.

Q. Les pointeurs savaient-ils combien M. St. Louis payait à ses hommes?—R. Oui, ils le savaient; le chef des pointeurs le savait certainement.

Q. Il connaissait le chiffre du salaire que recevait chaque homme?—R. Oui.

Q. Mais les autres pointeurs le connaissaient-ils? N'avaient-ils pas qu'à inscrire les heures de travail, sans s'occuper des gages que recevaient ces hommes?—R. Ils n'avaient pas à s'occuper des salaires.

Q. En conséquence, comment les sous-entrepreneurs, dans leurs états ou rapports, inscrivaient-ils les heures de travail du dimanche?—R. Ils inscrivaient 15 heures dans les livrets des heures de travail.

Q. De semblables corrections ont-elles été faites dans d'autres bordereaux de paye que la pièce C?—R. Oui.

Q. Ce bordereau étant copié quatre ou cinq fois à la demande du gouvernement, cela représente une somme d'ouvrage considérable?—R. Oui.

Q. Il fallait un certain nombre d'hommes sur les lieux pour l'inscription du temps des hommes?—R. Oui.

Q. Les pointeurs du pont Wellington, dans les bordereaux certifiés qui vous étaient envoyés pour M. St. Louis, figuraient-ils comme des employés qu'il devait payer? Par exemple, M. Coughlin figure-t-il dans ce bordereau?—R. Oui, je le crois.

Q. Je crois que ma question n'est pas juste, car M. Coughlin faisait partie du personnel permanent et non inscrit. Voyez si vous pouvez trouver Glenny.

Par Sa Seigneurie :

Q. Constatez-vous si l'on a porté des pointeurs dans ce bordereau? Sur l'autre bordereau, il y a une paye de pointeurs. Avez-vous une page pour les pointeurs du pont Wellington?—R. Non.

M. GEOFFRION.—Voyez si vous avez le nom de Glenny ou celui de Davin.

Par Sa Seigneurie :

Q. Vous pourrez établir la chose par quelque autre, s'il en est ainsi, mais pour le moment vous ne trouverez pas de pointeur sur les bordereaux du pont Wellington.—R. Je ne les ai pas tous parcourus.

M. OSLER.—Les bordereaux du pont Wellington ne comprennent pas les maçons, ni les tailleurs de pierre, ni les contremaîtres, d'après ce que je comprends; je veux dire que les bordereaux du gouvernement ne les comprennent pas.

SA SEIGNEURIE.—Vous les ferez examiner, monsieur Geoffrion, et vous vous assurerez de la chose.

M. GEOFFRION.—Le témoin est probablement le plus compétent pour parler de cela. On lui permettra de vérifier cela demain matin.

M. OSLER.—Avec la permission de Votre Seigneurie, je dirai qu'il y a une question que, dans mon opinion, ce témoin peut élucider mieux qu'un autre : je veux parler des équipes de nuit distinctes. Prenez votre première liste des équipes de nuit, et donnez-nous un peu de renseignements.

Par Sa Seigneurie :

Q. Pouvez-vous parler généralement de la différence qu'il y a entre les équipes de nuit et les équipes de jour?—R. Nous payions les hommes pour la nuit et pour le jour.

M. OSLER.—Quelle était la différence?

SA SEIGNEURIE.—Vous avez fait payer double prix au gouvernement.

M. FERGUSON.—Non, nous avons fait payer un taux et demi.

Par M. Osler :

Q. Je voudrais voir ce que vous payiez à vos hommes?—R. Quelques-uns des hommes, lorsqu'ils travaillaient la nuit—les équipes de nuit, les hommes nouveaux—avaient environ 30 pour 100, ou entre 25 et 30 pour 100 de plus.

Q. Prenez un maçon de l'équipe de nuit et voyez ce que vous lui payiez?—R. Je parle du pont Wellington.

Q. Eh bien! un maçon de l'équipe de nuit, au pont Wellington—non pas un maçon travaillant en dehors des heures régulières, mais un homme qui se rend à l'ouvrage avec l'équipe de nuit et qui travaille ses dix heures?—R. Ces hommes recevaient 25 et 22 centins; c'est le salaire de nuit pour les maçons.

Par Sa Seigneurie :

Q. Vous aviez 45 centins pour cela?—R. Oui, et 25 et 21½ pour l'équipe de jour.

Par M. Osler :

Q. Vous donniez à vos maçons de l'équipe de nuit les mêmes gages qu'à vos maçons de l'équipe de jour?—R. Oui.

Par Sa Seigneurie :

Q. Et payiez-vous à l'homme de jour qui travaillait en dehors des heures régulières, les mêmes gages pour ces heures supplémentaires?—R. Je crois qu'ils recevaient la même proportion.

Q. Relativement à ces hommes, inscriviez-vous exactement leurs heures de travail, ou leur accordiez-vous une augmentation d'heures?—R. Eh bien! c'est ce que je ne sais pas; cela a dû être arrangé par les pointeurs. Lorsqu'ils avaient cinq heures dans les livrets de temps, je supposais que c'était cinq heures. Je ne savais pas si l'homme avait travaillé pendant deux heures et demie; je ne savais pas cela, mais je payais les heures supplémentaires dans la même proportion.

Q. Apparemment, les taux étaient les mêmes; vous ne savez pas si on leur accordait une allocation supplémentaire pour le travail de nuit?—R. Je l'ignore.

Par M. Geoffrion :

Q. Cela s'appliquait à une classe d'hommes?—R. Oui.

Par M. Osler :

Q. Cela s'applique-t-il à toutes les classes? Est-ce qu'il y a des classes qui différaient des maçons?—R. Ceci est pour le Grand Tronc, mais pour le pont Wellington, nous devons payer 25 ou 30 pour 100 de plus pour les hommes des équipes de nuit.

Q. Payiez-vous plus pour les heures supplémentaires, au pont Wellington?—R. Je vois ici sur le bordereau—je le trouve justement—Joseph Bélanger, 19 jours à \$1.50, et 22½ heures, à 18 centins, c'est-à-dire 20 pour 100 de plus pour heures supplémentaires, au pont Wellington.

Q. Cela était-il de règle au pont Wellington, ou était-ce une exception?—R. Non, c'était la règle.

Par M. Geoffrion :

Q. Vous dites qu'au pont du Grand Tronc les maçons vous coûtaient la même chose, la nuit et le jour?—R. Oui.

Q. Est-ce qu'il y a des hommes que M. St. Louis devait payer plus cher pour le travail de nuit, au pont du Grand Tronc?—R. Je ne vois pas beaucoup de différence.

Q. Vous examinerez cela. Vous devrez constater si vous voyez quelque différence. Prenez une note pour vérifier cela. Vous avez dit que, le 25 mars, une somme de \$51,000 paraît avoir été portée au compte du gouvernement, et vous parlez d'un chèque d'environ \$30,000. Dois-je comprendre que, d'après votre prétention, cela ne payait qu'une seule entreprise, ou prétendez-vous que cela s'appliquait à un second paiement fait en ce qui se rattache au compte à rendre au gouvernement.

SA SEIGNEURIE.—Le témoin a dit que les \$30,000—ou quel que soit le montant—représentait l'argent qui avait été réellement payé et que la différence entre ce montant et les \$51,000 représentait les bénéfices de M. St. Louis sur ces travaux.

M. GEOFFRION.—Car je vois que, le 25 mars, il y a eu une autre somme de \$45,000, de sorte qu'il y a eu \$95,000.

SA SEIGNEURIE.—C'est pour le pont du Grand Tronc.

Par M. Geoffrion :

Q. Avez-vous fait les paiements d'une façon différente, au pont du Grand Tronc et au pont Wellington?—R. Ils ont été faits à des jours différents.

La séance est levée à 4.50 jusqu'à 10 heures a. m.

ALFRED DROLET est assermenté et interrogé par M. Geoffrion :

M. GEOFFRION.—Je désire informer la cour que le témoin Michaud n'a pas terminé son travail ; il était fatigué, hier soir ; en attendant, je vais interroger d'autres témoins.

M. OSLER.—Vous ferez revenir Michaud.

M. GEOFFRION.—Il peut se faire qu'il soit prêt dans le cours de la journée ; il est à préparer les états en question.

M. OSLER.—Est-il ici ? J'aimerais lui faire faire quelque chose qui abrègera le travail. J'aimerais qu'il se préparât à répondre à deux ou trois questions que je lui poserai dans l'interrogatoire contradictoire. Je voudrais qu'il me donnât les jours et les montants de Joseph Homier, Joseph Gauthier, Médéric Perrault, Grant Mason et Wilbert Bertrand ; le total des heures de travail de ces hommes et l'argent qu'ils ont reçu.

SA SEIGNEURIE.—Savez-vous si l'on a fait les paiements d'une façon distincte en ce qui concerne les différents travaux, ceux du pont du Grand Tronc, de l'écluse n^o 1, et ainsi de suite, et combien l'on a payé pour chacun. J'aimerais avoir un état qui indiquerait cela.

M. OSLER.—Les documents déjà produits indiquent cela.

SA SEIGNEURIE.—J'aimerais que la chose fût expliquée. Je désire savoir sur quels travaux l'on applique le paiement et combien sur chacun des travaux.

M. OSLER.—Cela sera fait. Comme il s'agit de votre preuve, M. Geoffrion, il serait peut-être préférable que vous fissiez préparer cet état.

SA SEIGNEURIE.—Combien au pont Wellington, combien au Grand Tronc, et combien à l'écluse n^o 1. Le gouvernement aidera.

M. EMARD.—Les sommes versées à compte n'ont pas été spécialement affectées au paiement de telle ou telle entreprise.

M. OSLER.—Cela apparaîtra d'après les pièces produites.

M. EMARD.—Le département peut avoir cela.

SA SEIGNEURIE.—Le département donnera toute l'aide possible. Je l'ai demandé.

M. FERGUSON.—Cela peut se faire en ce qui concerne les paiements, mais en dehors de cela, je ne vois pas comment cela puisse se faire.

SA SEIGNEURIE.—Je ne veux pas considérer maintenant la réponse comportant que ce n'est pas possible; je veux voir si c'est possible.

M. EMARD.—Nous avons été obligés de mettre notre compte de pierre dans l'autre compte.

M. GEOFFRION.—En ce qui nous concerne, nous donnerons tous les renseignements qu'il sera possible de donner à ce sujet, et, avec l'aide du ministère public, nous pourrions probablement préparer la chose.

Par M. Geoffrion :

Q. Pouvez-vous rendre votre témoignage en anglais? Vous pouvez comprendre la question en anglais, mais vous préférez répondre en français?—R. Oui.

(Un sténographe français est alors assermenté.)

M. AUDETTE, greffier de la cour, étant dûment assermenté, interprète ainsi le témoignage :—

Par M. Geoffrion :

Q. Vous demeurez à Montréal, M. Drolet?—R. Oui, monsieur.

Q. Demeuriez-vous à Montréal dans l'hiver de 1893?—R. Oui, monsieur.

Q. Avez-vous été, en aucun temps pendant le cours de l'année 1893, à l'emploi de M. Emmanuel St. Louis?—R. Oui, monsieur.

Q. Vous rappelez-vous à quelle époque vous êtes entré à son emploi?—R. Oui, monsieur.

Q. Quand était-ce?—R. Vers le milieu de février.

Q. Où avez-vous été ainsi employé chez M. St. Louis?—R. J'ai été employé comme contremaître (*foreman*) et au-si comme pointeur (*time-keeper*).

Q. Avez-vous commencé en exerçant les deux emplois, ou si vous avez commencé en n'exerçant qu'un seul emploi d'abord?—R. J'ai commencé avec un seul emploi d'abord.

Q. Quel emploi? Quel emploi avez-vous eu lorsque vous avez commencé à travailler?—R. Lorsque j'ai commencé à travailler, on m'a fait travailler comme journalier.

Q. Quel est votre métier, M. Drolet?—R. Je suis commis à Montréal.

Q. Combien de temps avez-vous été employé comme simple journalier sur les travaux?—R. J'ai été à peu près une couple de semaines.

Q. Ensuite de cela, qu'avez-vous fait?—R. Ensuite de cela, j'ai été employé comme contremaître.

Q. Contremaître de quel genre d'ouvrage?—R. Contremaître des travaux d'excavation.

Q. Combien de temps avez-vous été ainsi contremaître des travaux d'excavation?—R. Tout le restant de l'hiver. J'ai aussi été pointeur en même temps.

Q. Alors, vous avez commencé à être pointeur en même temps que lorsque vous avez été nommé contremaître?—R. J'ai commencé lorsqu'on a commencé à travailler la nuit.

Q. Vous avez commencé à travailler comme pointeur lorsque les travaux de nuit ont commencé?—R. Oui, monsieur, j'ai commencé à agir comme pointeur lorsque les travaux de nuit ont commencé.

Q. Avez-vous toujours été le surveillant ou le contremaître des travaux d'excavation, ou si vous avez fait aussi quelque autre ouvrage sur les travaux?—R. J'ai été contremaître sur toutes espèces d'ouvrages. Je voyais à ce que tout le monde vînt travailler.

Q. Comme pointeur, de quelle manière vous y preniez-vous pour prendre le temps des hommes?—R. Je prenais le temps par numéros.

Q. Que voulez-vous dire par là. Voulez-vous dire que chaque homme était connu par un numéro?—R. Oui, monsieur, chaque homme était connu par un numéro.

Q. Aviez-vous en votre possession du papier, des livres, ou autres documents sur lesquels vous pouviez prendre des notes du temps des hommes?—R. Je prenais mes notes sur des feuilles de papier.

Q. De combien d'hommes en moyenne preniez-vous le temps?—R. Je crois qu'il y en a eu parfois jusqu'à cinq cents.

Q. De combien d'hommes avez-vous, à vous seul, pris le temps? Combien d'hommes avez-vous surveillés seul?—R. J'ai été seul pendant un certain temps.

Q. Maintenant, vous dites que vous preniez ces notes sur des feuilles de papier et que les hommes étaient indiqués par des numéros?—R. Oui, monsieur.

Q. Preniez-vous ces notes une seule fois sur les travaux, ou si vous passiez plusieurs fois?—R. J'ai passé sur les travaux pour prendre le temps des hommes jusqu'à quatre fois par nuit.

Q. Avez-vous aussi été pointeur du temps des hommes pour les travaux de jour?—R. Oui, monsieur.

Q. Est-ce plus tard dans l'hiver ou si c'est avant d'avoir commencé à être pointeur de nuit?—R. C'est après, monsieur.

Q. Maintenant, vous dites que vous preniez vos notes du temps des hommes et que vous faisiez vos vérifications sur les travaux quatre fois pour le travail de nuit; le jour, combien de fois preniez-vous le temps des hommes?—R. Le jour, la même chose que la nuit.

Q. C'était la même chose le jour que la nuit?—R. Oui, monsieur, la même chose.

Q. Quand les hommes que vous aviez ainsi surveillés ou dont vous aviez ainsi pris le temps avaient fini leur journée, que faisiez-vous de vos notes?—R. Je les donnais à M. Villeneuve.

Q. Quand les remettiez-vous à M. Villeneuve?—R. Le matin, quelquefois le midi.

Q. C'était les notes du travail de nuit que vous remettiez le matin à M. Villeneuve?—R. C'était les notes du travail de nuit et du travail de jour.

Q. Quand c'était des notes prises le jour, vous ne les remettiez pas le soir, car M. Villeneuve était parti?—R. Oui, monsieur. Parfois M. Villeneuve n'était pas sur les travaux lorsque les hommes portaient le soir, et alors, je lui remettais mes notes le lendemain seulement.

Q. Comme règle, voulez-vous nous dire si vous aviez l'habitude de garder ces notes plus qu'une demi-journée après que le travail des hommes était terminé?—R. C'est arrivé bien rarement.

Q. Dans tous les cas, comme réglé, les remettiez-vous à M. Villeneuve le jour suivant?—R. Je les ai presque toujours remises le jour même que je les avais prises.

Q. Est-ce que ces feuilles que vous remettiez à M. Villeneuve revenaient en votre possession ensuite?—R. Je les ai gardées moi-même. Je gardais la feuille moi-même.

Q. Si je vous comprends bien, alors, au lieu de laisser votre feuille, vous faisiez un rapport?—R. Oui, monsieur, je faisais un rapport, je donnais les numéros.

Q. Vous dites que vous donniez les numéros à M. Villeneuve. C'était les numéros des hommes que vous lui donniez, n'est-ce pas?—R. Oui, monsieur.

Q. C'était les numéros des hommes que vous aviez constatés avoir été sur l'ouvrage?—R. Oui, monsieur.

Q. Vous ne lui donniez d'abord que les numéros qui indiquaient les hommes qui avaient travaillé?—R. Oui, monsieur.

Q. Lorsque vous faisiez ainsi votre rapport à M. Villeneuve, qu'est-ce que M. Villeneuve faisait, lui?—R. Il mettait les notes que je lui donnais sur une feuille de papier ou sur un petit livret.

Q. Alors, il ne gardait pas vos notes dans sa mémoire; il écrivait sous vos yeux?—R. Oui, monsieur.

Q. Après que vous aviez ainsi fait votre rapport à M. Villeneuve, que faisiez-vous du livret ou de la feuille de papier sur laquelle vous aviez pris vos notes?—R. Je la déchirais.

Q. Où fournissiez-vous ces notes à M. Villeneuve, à quel endroit les lui donniez-vous?—R. Dans le petit bureau qu'il y avait au pont.

Q. Quel pont?—R. Au pont du Grand Tronc.

Q. Avez-vous toujours travaillé sur les travaux du pont du Grand Tronc?—

R. Oui, monsieur, j'ai toujours travaillé aux travaux du pont du Grand Tronc.

Q. Vous n'avez pas du tout travaillé aux travaux du pont Wellington?—R. Non, monsieur.

Q. Avez-vous travaillé aux travaux qui se faisaient à l'écluse n° 1?—R. J'ai travaillé au commencement. J'ai travaillé à la pierre pour l'écluse n° 1.

Q. C'est quand vous étiez journalier, cela, que vous avez travaillé à la pierre pour l'écluse n° 1?—R. Oui, monsieur.

Q. Vous n'avez pas été pointeur à l'écluse n° 1?—R. Non, monsieur.

Q. Vous n'avez pas été pointeur pendant les deux semaines que vous avez été journalier?—R. Non, monsieur.

Q. Vous rappelez-vous au juste combien de temps vous avez été journalier, ou si vous parlez seulement de mémoire?—R. Non, monsieur, je ne me rappelle pas au juste. Je sais seulement que, dans ce temps-là, on travaillait aux travaux du pont du Grand Tronc et de l'écluse n° 1.

Q. Eh bien! M. Drolet, avez-vous pris fidèlement et exactement le temps des hommes de la surveillance desquels on vous avait chargé?—R. Oui, monsieur, je puis jurer que j'ai tenu le temps correct.

Q. Voulez-vous aussi dire à la cour si les rapports que vous faisiez à M. Villeneuve étaient conformes aux notes que vous aviez prises sur les travaux?—R. Oui, monsieur.

Par M. Osler :

Q. De quelle classe d'hommes gardiez-vous le temps?—R. Des journaliers, des contremaîtres.

Q. Vous ne gardiez pas le temps des tailleurs de pierre, des charretiers et des maçons?—R. Oui, monsieur, j'ai pris le temps des charretiers quelques fois.

Q. Vous avez pris le temps, quelques fois, des charretiers?—R. Oui, monsieur.

Q. Est-ce la nuit ou le jour que vous avez ainsi pris le temps des charretiers?—R. Des fois le jour et des fois la nuit.

Q. Qui travaillait avec vous, qui vous remplaçait lorsque vous n'étiez pas là?—R. Des fois, le jour, je prenais le temps à six heures et demie du matin; ensuite encore une fois dans le cours de la matinée; ensuite à une heure de l'après-midi, et enfin à six heures et demie, sept heures moins le quart du soir.

Q. Qui vous remplaçait après cela?—R. Cela, c'est quand j'étais pointeur le jour. Je prenais le temps des hommes avant de partir.

Q. Mais je veux savoir qui travaillait avec vous, qui vous remplaçait lorsque vous n'étiez pas là?—R. Des fois c'était M. Beaudry, des fois M. Villeneuve.

Q. Avez-vous quelques fois, dans le cours des travaux, agi comme pointeur de l'escouade de nuit et de l'escouade de jour en même temps?—R. Comme je vous l'ai dit tantôt, je prenais le temps des hommes à six heures du matin, et le soir à sept heures pour les hommes qui travaillaient la nuit; c'était quand j'ai été pointeur le jour.

Q. Qui vous remplaçait après cela pour les hommes de nuit, après que vous aviez pris ces premières notes à sept heures du soir?—R. C'est, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, M. Beaudry ou M. Villeneuve.

Q. Comment pouviez-vous avoir les numéros de chacun des hommes? Quel registre y avait-il? Je ne vous parle pas du nombre d'hommes employés sur l'ouvrage, mais des numéros que vous leur donniez?—R. Je connaissais le numéro de chaque homme pour la raison que l'on donnait un numéro à chaque homme en l'engageant. Quand on prenait une personne sur les travaux, on lui donnait un numéro.

Q. Comment pouviez-vous savoir que tel numéro représentait bien l'homme que vous aviez engagé?—R. Parce qu'on lui faisait dire son nom.

Q. Aviez-vous une liste des numéros et des noms correspondants à chacun des numéros?—R. On prenait le nom de la personne seulement lorsqu'on commençait. Ensuite, c'était toujours son numéro. Quand on prenait un homme le soir, par exemple, on disait: "Vous, vous aurez tel et tel numéro."

Q. Qui avait charge du registre sur lequel le numéro de chacun des hommes était inscrit?—R. Quand il nous arrivait, par exemple, une nuit ou un jour, de prendre des hommes, disons trois ou quatre hommes, on leur donnait leurs numéros. C'était M. Villeneuve qui gardait ce registre.

Q. Il est à votre connaissance qu'il y avait un livre dans lequel on inscrivait chaque numéro vis-à-vis du nom de chacun des employés sur les travaux?—R. Il est à ma connaissance que ces entrées étaient faites dans des petits livrets comme ceux que j'avais moi-même pour inscrire les numéros des hommes.

Q. Est-ce que vous étiez dans l'habitude de comparer, de *chêquer* votre livret avec celui de M. Villeneuve, le livret dans lequel il entraît les notes que vous lui donniez. Étiez-vous dans l'habitude de comparer vos livrets?—R. Non, monsieur.

Q. Alors, vous vous contentiez de lire à M. Villeneuve ce que vous aviez écrit dans votre livret?—R. Je donnais mes notes à M. Villeneuve et c'était tout.

Q. Est-ce que vous passiez votre livret à M. Villeneuve, ou si vous lui lisiez seulement les notes que vous aviez dedans?—R. Je lisais.

Q. Est-ce que vous lui lisiez vos notes de la manière suivante, par exemple : "le numéro un, présent à telle heure, le numéro deux, présent à telle heure, telle heure, telle heure; le numéro trois, présent à telle heure, etc., etc." Je vous donne cet exemple pour que vous me compreniez mieux?—R. Je donnais mes notes comme ceci : "un numéro a travaillé tant d'heures, par exemple, le numéro un a travaillé cinq heures, le numéro trois a travaillé huit heures." C'était suivant le nombre d'heures qu'ils avaient travaillé.

Q. Aviez-vous quelque moyen de vérifier les numéros des hommes ou si vous preniez leur parole seulement?—R. Je les connaissais.

Q. Vous les connaissiez?—R. Oui, monsieur, je les connaissais.

Q. Vous connaissiez les cinq cents hommes qui travaillaient là?—R. Oui, monsieur. Car quand une fois une personne avait donné son numéro, après l'avoir vue une couple de fois, on peut aisément la reconnaître.

Q. Vous connaissiez l'équipe (*gang*) de nuit et l'équipe de jour?—R. Oui, monsieur; c'est en partie tous des hommes de nuit que je connais.

Q. Quelle était votre occupation avant d'avoir été employé par M. St. Louis?—R. Mon occupation? J'ai travaillé à bord des steamers et j'ai aussi travaillé au *graving-dock* (bassin de radoub).

Q. Quel a été votre dernier emploi régulier avant celui là?—R. J'ai été employé sur les chars des rues.

Q. En quelle qualité? Quelles étaient vos fonctions sur les chars des rues?—R. J'étais *driver* (cocher).

Q. Vous étiez cocher sur les chars des rues?—R. Oui, monsieur.

Q. Combien de temps avez-vous été cocher sur les chars des rues?—R. J'ai été sept ou huit mois, je crois.

Q. Avez-vous été renvoyé de vos fonctions ou êtes-vous parti de votre bon gré?—R. J'ai résigné ma place de moi-même.

Q. Et que faites-vous maintenant?—R. Maintenant, je travaille aux steamers.

Q. En quelle capacité?—R. J'ai travaillé comme journalier à bord des steamers.

Q. Est-ce que votre principale occupation est celle de journalier?—R. Non, monsieur; ma principale occupation a été commis.

Q. Commis dans quel genre d'ouvrage?—R. Commis dans la marchandise. J'ai abandonné cela parce que ma santé ne me permettait plus de travailler dans les magasins.

Q. Quand avez-vous travaillé dans les magasins?—R. C'était avant d'entrer au bassin de radoub.

Q. En quelle année?—R. Je ne suis pas capable de vous dire exactement. Je ne me le rappelle pas au juste.

Q. De quelle escouade d'hommes étiez-vous le contremaître?—R. Des journaliers.

Q. Des journaliers sur quels travaux?—R. C'est comme je vous l'ai dit tout à l'heure, j'étais contremaître des journaliers sur les travaux d'excavation.

Q. Et combien d'hommes aviez-vous dans votre escouade lorsque vous avez été pointeur ?—R. Quand j'ai été pointeur, je surveillais les hommes seulement. J'allais comme cela d'un bord et de l'autre.

Q. Et vous n'aviez pas d'escouade d'hommes spécialement sous vos ordres ?—

R. Non, monsieur, pas quand j'ai pris le temps. Je n'avais pas d'escouade spécialement sous ma surveillance.

Q. Avez-vous jamais été contremaître d'une escouade d'hommes ?—R. Oui, monsieur, pendant quelque temps.

Q. Pendant combien de temps ?—R. Je crois que ça été quinze jours, trois semaines ; c'est à peu près cela.

Q. A quelle époque était-ce. Était-ce en février, mars, avril ?—R. Je ne me rappelle pas au juste, mais je sais que c'est avant qu'on ait commencé à travailler la nuit.

Q. En quel temps était-ce ?—R. Je ne peux pas me le rappeler au juste.

Q. Maintenant, monsieur Drolet, je voudrais savoir de vous combien de temps vous avez été contremaître, et combien de temps vous avez été pointeur ?—R. C'est comme je vous l'ai dit tout à l'heure : j'ai été journalier une semaine ou quinze jours, je ne pense pas que j'aie été quinze jours journalier ; comme contremaître, j'ai été à peu près quinze jours. J'ai été ensuite contremaître et pointeur en même temps.

Q. Contremaître d'une escouade d'hommes ? Vous m'avez dit tout à l'heure que vous n'en aviez pas ?—R. Pardon, monsieur, j'ai été contremaître avant qu'ils aient commencé à travailler la nuit ; pour les travaux d'excavation, j'ai été contremaître et pointeur en même temps.

Q. Pointeur et contremaître ?—R. Oui, monsieur.

Q. Après que vous avez commencé à prendre le temps des hommes, avez-vous été contremaître d'une escouade d'hommes ?—R. Non, monsieur. Je surveillais les hommes, j'allais d'un bord et de l'autre.

Q. Faisiez-vous autre chose que garder le temps ? Vous mêliez-vous un peu aux autres contremaîtres ?—R. Oui, monsieur, quand je ne travaillais pas, j'allais trouver les contremaîtres ; quelques fois aussi je donnais aux contremaîtres les ordres que j'avais reçus de M. Trudel. De temps à autre M. Trudel me donnait des ordres et j'allais les transmettre aux contremaîtres.

Q. Cela, c'est quand vous alliez d'un bord et de l'autre et que vous preniez le temps des hommes ?—R. Oui, monsieur.

Q. Combien de temps cela vous prenait-il pour prendre une fois le temps des cinq cents hommes qu'il y a eu sur les travaux ?—R. C'est selon. Cela dépend où les travaux étaient.

Q. Vous étiez employé comme pointeur entièrement sur les travaux du pont du Grand Tronc ?—R. Oui, monsieur.

Q. Combien de temps cela vous prenait-il pour faire vos entrées des cinq cents hommes qui travaillaient là ; combien de temps cela vous prenait-il pour faire votre rapport une fois ?—R. C'est comme je vous l'ai dit tout à l'heure, cela dépendait des travaux qu'on avait à faire ; les hommes n'étaient pas toujours à la même place. Quelques fois on avait de l'ouvrage à faire aux travaux du pont, d'autres fois on allait au pont des Seigneurs travailler pour la pierre, d'autres fois c'était au tas de déblais (*dump*) qu'on travaillait. Enfin, quelques fois aussi on allait au clos de bois pour chercher du bois.

Q. Pendant le temps que vous avez été employé à tenir le temps des hommes, y avait-il quelqu'un qui travaillait avec vous à vous aider à vérifier le temps des hommes ?—R. Quand j'ai été pointeur, monsieur, j'étais seul.

Q. Dans quels livres teniez-vous le temps des hommes ?—R. C'était dans un petit livret que j'avais, ou sur une feuille de papier.

Q. A qui avez-vous donné ce livret ?—R. Je n'ai pas donné ce livret à qui que ce soit. Je donnais à M. Villeneuve les notes que j'avais dans mon livret, et c'était tout.

Q. Qu'avez-vous fait de vos livrets et de la feuille de papier sur laquelle vous preniez vos notes pour le temps des hommes ?—R. Les feuilles de papier, je les ai déchirées, et les livrets, je les ai brûlés.

Q. Quelle sorte de papier aviez-vous, quelle était la grandeur de ce papier?—R. C'était du papier à peu près de la grandeur de cette feuille (le témoin indique du doigt le cahier du sténographe).

Q. Gardiez-vous le temps sur des feuilles volantes ou dans un petit livret?—R. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, je prenais mes notes sur mes feuilles et je les donnais de suite à six heures du soir, ou le lendemain matin à M. Villeneuve, lorsque je n'avais pas le temps de les lui donner le soir.

Q. Quelle sorte de livret aviez-vous?—R. C'était un livret qui m'appartenait.

Q. Où est ce livret?—R. Je ne sais pas au juste. Je crois bien qu'ils l'ont brûlé, parce que je ne l'ai plus revu.

Q. Quand ce livret a-t-il été brûlé?—R. Il a été brûlé à la fin des travaux, vers le mois de mai ou au commencement de juin.

Q. N'aviez-vous qu'un seul livret?—R. Quand j'avais fini d'un livret, j'en prenais un autre.

Q. Combien de livrets avez-vous rempli de notes du temps des hommes?—R. Je ne suis pas capable de vous dire combien de livrets j'ai remplis.

Q. En avez-vous rempli une douzaine?—R. Ça n'aurait pas pris une douzaine pour rentrer rien que les numéros.

Q. Qu'est-ce que vous avez entré sur vos feuilles et qu'est-ce que vous avez entré sur vos livrets?—R. Comme je vous l'ai dit, sur les feuilles, je marquais les numéros et les quantités de la journée, et ensuite on ne s'en servait plus.

Q. Qu'est-ce que vous entriez dans le livret?—R. J'ai marqué les quantités du mois et la journée. Ensuite, je mettais les numéros, et c'était tout. C'était la même chose que sur les feuilles de papier.

Q. Vous écriviez tout deux fois; une fois sur le livret et une fois sur la feuille de papier?—R. Quand je passais quatre fois dans la nuit, je prenais mes quatre feuilles ou mon livret et je comparais pour voir si tout était correct. Ceux qui me disaient qu'ils partaient à midi ou à minuit, je leur marquais cinq heures. Si j'avais mon livret, j'écrivais sur mon livret; si j'avais mes feuilles, j'écrivais sur mes feuilles.

Q. Où faisiez-vous vos écritures?—R. J'écrivais mes numéros sur l'ouvrage, et le matin ou le soir, en m'en revenant au bureau, je donnais les numéros.

Q. Combien d'escouades d'hommes y avait-il quand vous avez commencé à travailler comme pointeur?—R. Il y avait une escouade de jour et une escouade de nuit.

Q. Combien d'escouades y avait-il dans le jour?—R. Il y en avait plusieurs, parce qu'il y avait de l'ouvrage à plusieurs places.

Q. Je vous demande combien il y en avait?—R. C'est bien difficile à dire, combien il y en avait, parce qu'on avait des gens qui travaillaient en différents endroits; il y en avait qui travaillaient au pont des Seigneurs, d'autres près du pont Wellington, d'autres sur le lieu des travaux et d'autres au tas de déblais.

Q. Si je vous comprends bien, alors, il n'y avait que quatre escouades d'hommes?—R. Il y avait des journaliers, des charpentiers, des tailleurs de pierre, des maçons, de tout.

Q. Ce n'est pas là ce que je veux savoir. Je veux savoir combien il y avait d'escouades d'hommes, ayant chacune un contremaître à leur tête?—R. Il pouvait y avoir une trentaine d'hommes sous les ordres de chaque contremaître.

Q. Combien de contremaîtres y avait-il?—R. Il est bien difficile de dire combien il y en avait en tout.

Q. Mais pouvez-vous le dire à peu près? Combien y en avait-il d'après votre jugement?—R. Je ne suis pas capable de dire combien il y en avait en tout.

Q. Y avait-il dix ou cent escouades?—R. Comme je vous l'ai dit, il y avait toute espèce d'ouvriers, des journaliers, des maçons, des tailleurs de pierre; c'est bien difficile à dire; je ne suis réellement pas capable de le dire.

Q. Quel était le chiffre le plus vraisemblable, d'après vous, est-ce dix ou cent?—R. Je ne suis pas capable de dire exactement. Si je vous dis qu'il y en avait dix et qu'il y en ait eu quinze, ce ne sera pas correct. D'ailleurs, je n'ai jamais compté.

Q. Vous pouvez dans tous les cas dire quel serait le chiffre le plus probable de dix ou de cent?—R. Je ne suis pas capable de vous dire combien il y avait d'escouades sur les travaux.

Q. Combien y avait-il de contremaîtres sur les travaux du pont du Grand Tronc ?
—R. Je ne suis pas capable de vous le dire. C'est du pont du Grand Tronc que je vous parle, et je vous dis que je ne suis pas capable de vous le dire.

Q. Combien y avait-il de contremaîtres pour conduire les escouades de nuit ?—R. Je ne suis pas capable de vous le dire. Il y en avait pour les maçons, pour les tailleurs de pierre, pour les charpentiers, etc.

Q. Connaissiez-vous les contremaîtres personnellement ?—R. Quelques-uns, oui, monsieur.

Q. La liste de paye commençant le 26 de mars démontre qu'il y avait six contremaîtres en commençant les travaux : y en avait-il plus ?—R. Je ne suis pas capable de le dire. Je n'ai pas compté combien il y en avait.

Q. Pouvez-vous me donner les noms des contremaîtres de nuit ?—R. Aujourd'hui, ça fait passablement longtemps que ces travaux ont été faits ; je ne suis pas capable de vous donner les noms.

Q. Pouvez-vous donner les noms d'aucun des contremaîtres employés sur les travaux ?—R. Eh bien ! il y avait M. Trudel, qui était un des contremaîtres.

Q. Était-il contremaître de nuit ?—R. Il a été contremaître de nuit et aussi contremaître sur les travaux de jour. Il était presque tous le temps sur les travaux. C'était le premier contremaître là.

Q. Combien avez-vous dit qu'il y avait d'hommes sous chaque contremaître ? Trente hommes ?—R. Oui, monsieur, à peu près trente hommes sous chaque contremaître. Les uns en avaient plus, les autres moins.

Q. Lorsque vous parlez de 500 hommes, lorsque vous dites qu'il y avait 500 hommes employés parfois sur les travaux, parlez-vous de l'escouade de nuit seule, de l'escouade de jour seule, ou si vous voulez parler des deux réunies ?—R. Il y a des fois qu'on avait plusieurs hommes le soir, des fois plusieurs le jour, des fois aussi il en manquait. Je ne peux pas dire combien il y en avait en tout.

Q. Connaissiez-vous J. A. Ouimet ?—R. J'en ai connu plusieurs, monsieur. Je crois qu'il y avait une couple d'Alderic Ouimet.

Q. Y a-t-il eu un Ouimet qui a agi comme pointeur sur les travaux du pont du Grand Tronc ?—R. Oui, il y en a eu un.

Q. Quand a-t-il commencé, quelle fonction avait-il comme pointeur ?—R. Je ne peux pas dire exactement si c'était pour les tailleurs de pierre ou pour les maçons qu'il était pointeur. Je ne peux pas dire exactement.

JOSEPH HENRI BEAUDRY est assermenté et interrogé en français, et interprété par M. AUDETTE, régistreur de la cour.

Par M. Geoffrion :

Q. Quel est votre nom, monsieur ?—R. Joseph Henri Beaudry.

Q. M. Beaudry, avez-vous été à l'emploi de M. St. Louis dans le cours de l'année 1893 ?—R. Oui, monsieur.

Q. Où avez-vous ainsi travaillé pour lui ?—R. Au pont Curran.

Q. Vous voulez dire le pont du Grand Tronc ?—R. Oui, monsieur, le pont du Grand Tronc.

Q. Quand avez-vous commencé à travailler pour M. St. Louis ?—R. Vers le milieu de mars.

Q. En quelle capacité avez-vous commencé à travailler ?—R. J'étais *chèqueur* (vérificateur) des outils.

Q. En quoi consistait cet ouvrage ? Est-ce qu'il y avait des outils fournis aux hommes sur le chantier ?—R. Oui, monsieur.

Q. Décrivez quelles étaient vos fonctions ?—R. Lorsqu'un journalier avait besoin d'un pic, par exemple, ou d'une pelle, ou d'une hache, ou d'un autre outil, je prenais sur un chèque le numéro de l'individu et je marquais quel outil il avait pris ; le soir, l'ouvrier était obligé de me remettre l'outil en me donnant son numéro.

Q. Vous dites que vous preniez le numéro de l'homme?—R. Oui, monsieur.

Q. Est-ce que, dans votre département, les hommes étaient indiqués par numéros aussi?—R. Oui, monsieur.

Q. Où vous procuriez-vous le numéro qui correspondait au nom de l'individu?—R. Je le prenais de l'individu lui-même.

Q. Vous demandiez à l'individu quel était son numéro?—R. Oui, monsieur.

Q. Savez-vous s'il y avait un endroit où vous pouviez vérifier quel était le nom de l'individu à l'aide de son numéro?—R. Oui, monsieur.

Q. Quel était cet endroit?—R. Dans le livre que M. Villeneuve tenait.

Q. Où? Sur les lieux?—R. Là où était M. Villeneuve.

Q. Y avait-il un bureau là?—R. Oui, monsieur, il y avait un bureau là.

Q. Avez-vous continué tout le temps à être chèqueur d'outils, ou si vous avez fait autre chose?—R. Non, monsieur, j'ai été à peu près huit, dix jours, chèqueur d'outils.

Q. Après, qu'avez-vous fait?—R. Après cela, j'ai été *time-keeper* (pointeur).

Q. Jusqu'à quelle époque êtes-vous resté à l'emploi de M. St. Louis comme *time-keeper*, comme pointeur?—R. Je crois que c'est jusqu'à la fin d'avril.

Q. Étiez-vous pointeur de jour ou de nuit?—R. Les deux, monsieur.

Q. Voulez-vous expliquer à la cour comment vous vous y preniez pour prendre le temps des hommes et garder un registre?—R. D'abord, le matin, à six heures et demie, je prenais le temps des hommes de jour, à six heures et demie ou sept heures moins le quart. Ensuite, le soir du même jour, ou le lendemain matin, je recevais un rapport du chèqueur d'outils. C'est ce qui me donnait la présence de ceux qui étaient là le soir.

Q. De ceux qui avaient rapporté les outils?—R. Oui, monsieur, et ceux qui n'avaient pas d'outils devaient venir me donner leurs numéros eux-mêmes.

Q. Il fallait qu'ils viennent se rapporter eux-mêmes?—R. Oui, monsieur.

Q. Ça, c'était le soir, après la journée faite, en laissant l'ouvrage?—R. Oui, monsieur.

Q. Avez-vous jamais agi comme contremaître en même temps que pointeur, vous?—R. Non, monsieur.

Q. Vous ne faisiez que prendre le temps des hommes quand ils arrivaient?—R. Oui, monsieur.

Q. Et le temps des hommes qui étaient allés rapporter leurs outils ou de ceux qui allaient se rapporter directement à vous?—R. Oui, monsieur.

Q. Alliez-vous quelquefois sur les travaux?—R. Oui, monsieur.

Q. Quand les hommes venaient se rapporter le matin, est-ce que vous vous assuriez dans quelle direction ils allaient, et qui prenait charge d'eux?—R. Non, monsieur.

Q. Y avait-il là des hommes qui prenaient charge des escouades ou des hommes qui venaient s'enregistrer?—R. Oui, monsieur.

Q. Quelles étaient ces personnes qui prenaient ainsi charge des hommes?—R. Les différents contremaîtres.

Q. C'était les différents contremaîtres?—R. Oui, monsieur, c'était les différents contremaîtres.

Q. Maintenant, je vous ai demandé quel *record* vous gardiez de cela. Gardiez-vous note du temps le matin et le soir?—R. Oui, monsieur.

Q. Quelles notes preniez-vous?—R. Je prenais mes notes sur un cahier, un *pad*.

Q. Et puis?—R. Ensuite, je remettais ces notes soit à M. Villeneuve, soit au commis de M. St. Louis, qui venait au bureau pour prendre le temps.

Q. Est-ce que vous remettiez à ces gens la feuille du cahier détachée, ou si vous faisiez rapport verbalement?—R. Quelquefois je remettais la feuille détachée et d'autres fois je dictais ce que j'avais sur ma feuille.

Q. Lorsque vous dictiez vos informations, que faisiez-vous du cahier sur lequel vous aviez pris vos notes ce jour-là?—R. Je le détruisais, monsieur.

Q. Voulez-vous nous dire si les notes que vous avez prises quant au nombre d'hommes et le temps donné à chacun de ces hommes était donné correctement?—R. En autant que je les connais, au meilleur de ma connaissance et de mon jugement, les notes étaient correctes.

Q. Faisiez-vous votre possible pour les prendre correctement?—R. Oui, monsieur.

Q. Et les informations que vous fournissiez sur ces notes, soit en les dictant, soit en remettant la feuille qui les contenait, étaient-elles correctes?—R. Oui, monsieur.

Q. Avez-vous travaillé pour M. St. Louis en d'autres capacités que celles de pointeur et de vérificateur d'outils?—R. Oui, monsieur.

Q. Qu'est-ce que c'est que vous avez fait?—R. J'ai travaillé comme copiste au bureau de M. St. Louis.

Q. Quand avez-vous ainsi travaillé comme copiste au bureau de M. St. Louis?—R. Je crois que j'ai commencé au commencement de mai.

Q. Où vous teniez-vous pour faire cet ouvrage?—R. Dans la bâtisse de la *New York Life*, à Montréal.

Q. Était-ce dans le bureau ordinaire de M. St. Louis ou dans un autre appartement?—R. Oui, Monsieur.

Q. Avez-vous commencé d'abord dans le bureau même de M. St. Louis?—R. Oui, monsieur.

Q. Vous avez commencé d'abord dans le bureau d'en haut, le bureau même de M. St. Louis?—R. Oui, monsieur.

Q. Et ensuite?—R. Quelque temps après, nous sommes descendus deux étages plus bas, au quatrième étage.

Q. Cette chambre, au quatrième, était-ce un bureau ou une chambre où il n'y avait que l'installation pour écrire?—R. Oui, monsieur, il n'y avait là que l'installation pour écrire.

Q. Avez-vous travaillé à écrire ou à copier en compagnie d'autres copistes?—R. Oui, monsieur.

Q. Quels étaient les autres employés qui ont travaillé en même temps que vous, là?—R. M. McEwan, M. Lafortune, M. Proulx, M. Michaud; il y avait aussi M. Ouimet et M. Archambault, un commis dans le bureau.

Q. Maintenant, vous venez de nous nommer différentes personnes qui ont travaillé à copier chez M. St. Louis; est-ce en différents temps ou s'ils ont toujours travaillé avec vous?—R. En différents temps.

Q. Qui avait surveillance sur vous pour cet ouvrage de copiste?—R. C'était M. Michaud.

Par M. Osler :

Q. Quel M. Michaud?—R. M. J. A. Michaud.

Par M. Geoffrion :

Q. M. J. A. Michaud, le premier commis de M. St. Louis?—R. Oui, monsieur.

Q. Ce M. Michaud était-il, à cette époque, en charge du bureau de M. St. Louis en haut?—R. Oui, monsieur.

Q. Est-ce que M. St. Louis lui-même vous a jamais donné des ordres ou des instructions au sujet de ces listes de paye? s'est-il jamais mêlé de l'ouvrage que vous faisiez là?—R. Non, monsieur.

Q. Voulez-vous nous dire quels sont les documents que vous avez transcrits, copiés, là?—R. En autant que je puis me rappeler, ce sont des copies des *pay-sheets* (bordereaux de paye) des travaux sur le pont Wellington et sur le pont du Grand Tronc.

Q. Pour les deux ponts?—R. Oui, monsieur, pour les deux.

Q. Quand vous copiez pour le pont Wellington, vous rappelez-vous sur quels documents vous copiez? Quels étaient les documents que vous aviez?—R. Non, monsieur.

Q. Alors, les documents que vous aviez à transcrire étaient des tableaux qui avaient été préparés dans un autre bureau que celui dans lequel vous étiez à copier?—R. Oui, monsieur.

Q. Savez-vous si vous aviez à faire plusieurs copies des mêmes documents?—R. Oui, monsieur.

Q. Après que vous aviez fait ces copies, qu'est-ce que vous faisiez ? Est-ce que vous les compariez ?—R. Oui, monsieur.

Q. En autant que vous êtes concerné personnellement, voulez-vous nous dire si ce que vous avez copié, vous, a été copié correctement, du mieux que vous pouviez faire ?—R. Oui, monsieur.

Q. Exactement et du mieux que vous pouviez ?—R. Oui, monsieur.

Q. Lorsque vous étiez ainsi à comparer les documents, est-ce que vous teniez dans votre main votre propre document. Preniez-vous part à la comparaison qui se faisait ?—R. Oui, monsieur, quelquefois.

Q. Quelles étaient vos instructions quant à ces documents, à cette copie, enfin, quant à l'ouvrage que vous deviez faire ?—R. Les instructions que j'avais étaient de faire cet ouvrage proprement, aussi correctement que possible, en les comparant, de manière à ce qu'il n'y eût pas d'erreurs.

Q. Maintenant, vous avez désigné ces documents comme étant des *pay-sheets*. Pourriez-vous les décrire ? Était-ce sous forme de listes ?—R. Autant que je puis me rappeler, c'était des listes de temps.

Q. Voulez-vous prendre communication de la pièce C de la défenderesse, l'examiner et nous dire si les copies que vous avez faites étaient des documents semblables à celui-ci ? (La pièce C de la défenderesse est montrée au témoin.)—R. Oui, monsieur.

Q. Cette pièce C contient-elle votre écriture ? Reconnaissez-vous votre écriture-là ?—R. Oui, monsieur, pas le tout, mais une partie. Je vois ici que la première page a été copiée par moi.

Q. La première page a été copiée par vous ?—R. Oui, monsieur, la première page a été copiée par moi. Il y a aussi d'autres pages ci et là.

Q. Reconnaissez-vous l'écriture de quelques autres employés là-dessus ?—R. Non, monsieur.

Q. Avez-vous aussi travaillé à ces documents ou comptes qui ressembleraient à la partie 3 de la pièce n° 10 du requérant ?—

(La pièce n° 10 du requérant est montrée au témoin.)

R. Oui, monsieur.

Q. Y a-t-il quelque portion de cette pièce n° 10 qui contient votre écriture ?—

R. Je ne vois pas dans cette partie de la pièce n° 10 aucune partie qui soit de mon écriture.

Q. Avez-vous travaillé longtemps comme copiste pour M. St. Louis ?—R. Autant que je puis me rappeler, j'ai travaillé à peu près un mois.

Q. Est-ce que, à cette époque, l'ouvrage sur le canal était, sinon terminé, au moins très avancé ?—R. Je crois que l'ouvrage était terminé.

Q. Après avoir copié ces documents, qu'est-ce que vous en faisiez ? A qui les remettiez-vous ?—R. A M. Michaud.

Q. Je vous pose la question à vous, mais je suppose que les autres faisaient aussi comme vous ?—R. Oui, monsieur.

Q. Le soir, ou du moins lorsque vous aviez fini de travailler, laissiez-vous soit les originaux, soit la partie de l'ouvrage déjà commencé, dans cette chambre temporaire, ou si ces papiers étaient montés dans le bureau de M. St. Louis ?—R. Ces documents étaient montés dans le bureau de M. St. Louis, en haut.

Q. Alors, quand vous alliez pour recommencer votre ouvrage, vous étiez obligé de monter chez M. St. Louis chercher les matériaux ?—R. Oui, monsieur.

Q. Et, dans chacun de ces cas, soit lorsque vous alliez chercher les matériaux pour recommencer votre ouvrage, ou quand vous alliez reporter vos documents, à qui vous adressiez-vous ?—R. A M. Michaud.

Q. Vous vous adressiez à M. Michaud ?—R. Oui, monsieur, à M. Michaud.

Q. Vous n'aviez rien à voir dans la préparation de l'original ou du premier document sur lequel vous copiez ?—R. Non, monsieur.

Q. Les documents sur lesquels vous avez fait vos copies étaient-ils déjà transcrits sur des blancs semblables à ceux-ci, sur des formes semblables à celles-ci ?—R. Oui, monsieur, c'est-à-dire pour une certaine partie de l'ouvrage.

Q. Pour l'autre partie, qu'est-ce que c'était ?—R. C'était quelquefois sur des livres.

Q. Quelle partie était sur des documents tout préparés ? sur des formes de quel pont ? En aviez-vous pour les deux ponts ?—R. En autant que je puis me rappeler, c'était pour les deux ponts.

Q. En êtes-vous positif, ou si c'est votre impression seulement ?—R. Je n'en suis pas positif.

Q. Avez-vous vous-même préparé une partie de ces documents sur des livres ?—R. Non, monsieur.

Q. Qui travaillait sur des livres à votre connaissance ?—R. Je ne puis pas vous dire.

Q. Les listes ou les documents desquels vous avez copié, vous, pouvez-vous dire quelle écriture c'était, l'original, qui vous était donné à copier ?—R. Je ne puis pas vous dire.

Par M. Hogg :

Q. Alors, M. Beaudry, vous avez rempli pour M. St. Louis trois occupations bien distinctes lorsque vous avez travaillé là ; premièrement, vous avez été chèqueur d'outils, deuxièmement, vous avez travaillé comme pointeur, et enfin comme copiste ?—R. Oui, monsieur.

Q. Étiez-vous pointeur le jour ou la nuit ?—R. Les deux, monsieur.

Q. Vous preniez le temps deux fois dans les vingt-quatre heures, si je vous comprends bien ?—R. Oui, monsieur.

Q. Une fois le matin et une fois le soir ?—R. Oui, monsieur.

Q. Que faisiez-vous le jour dans l'intervalle qui s'écoulait entre le moment où vous preniez le temps des hommes, le matin, et celui où vous le preniez le soir, qu'est-ce que vous faisiez ?—R. Je voyais autant que possible à ce que les employés sur les ouvrages travaillaient, à ce qu'il n'y eût personne qui flâne. Je voyais enfin à ce que tout le monde fût occupé.

Q. Vous preniez le temps et vous voyiez à ce que tout le monde fût là ?—R. Oui, monsieur.

Q. Était-ce sur un livret ou sur un cahier (*pad*) que vous preniez le temps des hommes ?—R. Généralement je prenais le temps sur un cahier.

Q. Quelquefois vous le preniez aussi sur un livret ?—R. Oui, monsieur.

Q. Qui gardait ces livrets ?—R. Je les ai remis à M. Villeneuve.

Q. Vous n'en aviez qu'un ?—R. Oui, monsieur, un seul.

Q. Et les cahiers et les feuilles de papier, vous les remettiez aussi à M. Villeneuve ?—R. Quelquefois je les ai donnés et quelquefois je les ai déchirés.

Q. Voulez-vous prendre communication de ces portions 5 et 6 de la pièce n° 10, et nous dire si vous avez pris quelque part au travail qu'il y a là-dessus ?—

(La pièce n° 10 est montrée au témoin.)

R. J'ai travaillé à celui-ci, à la partie 6, mais je n'ai pas travaillé, je pense, à la portion 5 de la pièce n° 10.

Q. Vous avez travaillé à la partie 6 de la pièce n° 10, et vous n'avez pas travaillé à la partie 5 de cette même pièce ?—R. Oui, monsieur.

Q. Et, pour ce qui concerne cette partie 6 de la pièce n° 10, vous avez procédé de la même manière que pour les autres, c'est-à-dire que vous avez comparé les documents après avoir copié de la manière que vous avez dit tantôt ?—R. Oui, monsieur.

Q. Voulez-vous prendre communication de cette partie-ci de la pièce n° 10 qui contient la liste des contremaîtres ?—R. Pour quand ?

Q. Regardez la pièce, vous verrez ; c'est du 26 mars, je crois. Est-ce de votre écriture, cela ?—R. Non, monsieur.

Q. C'est de l'écriture de qui ?—R. Je ne puis pas vous dire, monsieur.

Q. Voyez-vous votre nom là-dessus ?—R. Non, monsieur.

Q. Vous ne voyez pas votre nom là-dessus ?—R. Non monsieur.

Q. Maintenant, voulez-vous prendre connaissance de la partie 5 de la pièce n° 10 et nous dire si vous voyez votre nom parmi ces contremaîtres, là ?—R. Oui, monsieur.

Q. Sous quel en-tête ?—R. *Foreman*.

Q. *Foreman* de nuit, n'est-ce pas ?—R. Oui, monsieur, *foreman* des travaux de nuit.

Q. Quelle période de temps cette liste couvre-t-elle?—R. Elle est du 21 avril.

Q. Non, vous vous trompez, elle est du 26 mars au 21 avril?—R. Oui, monsieur, vous avez raison; elle est du 26 mars au 21 avril.

Q. C'est à cette époque que vous avez travaillé comme pointeur?—R. Oui, monsieur.

Q. Jusqu'à cette époque, vous avez travaillé comme vérificateur d'outils?—R. Oui, monsieur.

Q. Quel salaire aviez-vous, M. Beaudry, à cette époque-là?—R. J'ai été payé, autant que je puis me rappeler, 25 centins de l'heure.

Q. Était-ce votre salaire pour le travail de jour ou pour le travail de nuit?—R. J'avais 25 centins de l'heure pour le travail de jour, et pour le travail de nuit, j'avais un temps et demi.

Q. Connaissez-vous J. A. Ouimet, qui est aussi mentionné sur ces listes?—R. J'ai connu un Ouimet, je ne sais pas si c'est J. A. Ouimet, mais j'en ai connu un.

Q. Vous vous rappelez, dans tous les cas, qu'un Ouimet a travaillé avec vous à ces listes, dans votre bureau?—R. Oui, monsieur.

Q. Alfred Drolet a-t-il travaillé aussi aux bordereaux de paye?—R. Je ne crois..... Ce n'est pas à ma connaissance.

Q. M. McEwan a travaillé, lui, aux bordereaux de paye?—R. Oui, monsieur.

Q. Et Alfred Lafortune?—R. Oui, monsieur.

Q. Et O. Michaud?—R. Oui, monsieur.

Q. Ils ont tous copié les bordereaux de paye?—R. Oui, monsieur.

Q. De qui avez-vous eu les originaux pour faire ces bordereaux?—R. De M. Michaud.

Q. Comment vous étaient-ils apportés?—R. Ils nous étaient apportés par un commis, ou bien nous allions les chercher nous-mêmes.

Q. Quel était ce commis qui apportait ainsi ces originaux du bureau d'en haut au bureau d'en bas?—R. C'était, soit M. Michaud, soit M. Archambault.

Q. Est-ce que Lafortune les descendait quelquefois, lui?—R. Je ne m'en souviens pas.

Q. Et vous n'avez aucun des livrets ou *pads* sur lesquels vous preniez le temps?—R. Non, monsieur.

Q. A quoi étiez-vous employé avant de faire ces travaux?—R. Comme commis.

Q. Commis dans un magasin?—R. Non, monsieur, commis dans un clos de bois.

Q. Et avez-vous jamais pris le temps des hommes avant d'avoir travaillé pour M. St. Louis?—R. Oui, monsieur.

Q. Saviez-vous qu'Alfred Drolet gardait le temps à cette même époque sur les travaux du pont du Grand Tronc?—R. Je ne me rappelle pas exactement s'il a tenu le temps précisément en même temps que moi, mais je sais qu'il a gardé le temps.

Q. Pendant que vous étiez occupé sur ces travaux-là?—R. Oui, monsieur.

Q. A faire le même travail que vous faisiez, c'est-à-dire à prendre le temps sur des *pads* ou sur des feuilles de papier, comme vous le faisiez vous-même?—R. Je vous ai répondu tout à l'heure que je ne m'en rappelle pas. Je ne sais pas si M. Drolet était pointeur en même temps que moi.

Q. Est-ce que M. Drolet gardait le temps de la même manière que vous le gardiez vous-même?—R. Non, monsieur, pas de la même manière.

Q. Quelle était la différence?—R. M. Drolet prenait le temps quatre fois par jour, et moi rien que deux.

Q. Savez-vous si O. Michaud et Albert Lafortune ont jamais travaillé sur les ponts comme journaliers?—R. Je ne m'en rappelle pas, monsieur.

Q. Ils étaient dans le bureau en même que vous avez été là?—R. Oui, monsieur.

Q. A faire des copies?—R. Oui, monsieur.

Q. Avez-vous donné tous vos *pads* et tous vos livrets à Villeneuve?—R. Non, monsieur.

Q. Qu'est-ce que vous ne lui avez pas donné?—R. Des *pads* sur lesquels je prenais le temps.

Q. Qu'est-ce que vous en avez fait?—R. Je les ai déchirés.

Q. Vous les avez déchirés et ensuite jetés?—R. Oui, monsieur.

Q. Pourquoi avez-vous fait cela, M. Beaudry?—R. Parce que je n'en avais plus besoin.

Q. Vous avait-on dit de le faire ou si vous l'avez fait de votre propre mouvement?—R. Personne ne m'a dit de le faire. Je l'ai fait de moi-même.

Q. Quand vous avez détruit ces pages, vous aviez déjà dicté à Villeneuve ce qu'elles contenaient?—R. Oui, monsieur.

Q. Avant de les déchirer, avez-vous comparé avec Villeneuve ce qu'il avait pris de vos feuilles?—R. Des fois oui, des fois non. Lorsque je lisais le *pad*, je comparais mon mémoire avec Villeneuve ou avec le commis du bureau, mais lorsque je donnais le *pad* à Villeneuve lui-même, je ne comparais pas.

Q. De quelle copie lisiez-vous, quand vous compariez ainsi, était-ce de vos notes ou de celles de Villeneuve?—R. Autant que je puis me rappeler, quelquefois je changeais, je prenais le livre de Villeneuve, mais d'autres fois je prenais mon *pad*.

Q. Vous avez fait cela quelquefois, d'autres fois vous ne l'avez pas fait?—R. Oui, monsieur.

WILLIAM JAMES McEWAN est assermenté et interrogé.

Par M. Geoffrion :

Q. Vous avez été, je crois, au service de M. St. Louis, lors de l'exécution de ces travaux du canal Lachine?—R. Oui, monsieur.

Q. Quand êtes-vous entré à son service?—R. Le ou vers le 5 mars, je crois.

Q. Au commencement de mars?—R. Quelque temps en mars.

Q. En quelle qualité avez-vous commencé à travailler?—R. Comme contre-maître.

Q. Etiez-vous contremaître d'une classe spéciale d'ouvriers, ou contremaître général?—R. Je surveillais une équipe.

Q. Mais une équipe composée d'une même classe d'ouvriers?—R. Oui.

Q. Quels ouvriers?—R. Des ouvriers employés à la démolition des culées.

Q. Cette équipe d'ouvriers travaillait-elle durant le jour et durant la nuit?—R. Durant le jour.

Q. Les maçons étaient-ils aussi employés à la démolition des culées?—R. Oui, monsieur, il y en avait quelques-uns.

Q. Combien d'hommes aviez-vous sous votre surveillance?—R. Quelquefois 30, quelquefois davantage, et quelquefois un moindre nombre.

Q. Mais, en moyenne, en aviez-vous à peu près trente?—R. A peu près trente.

Q. A quelle heure du jour l'ouvrage commençait-il?—R. A sept heures.

Q. Et il y avait une heure pour le dîner, je suppose?—R. Une heure pour le dîner.

Q. Et les heures de travail finissaient à 6 heures du soir?—R. A six heures.

Q. Ce qui faisait dix heures d'ouvrage?—R. Oui.

Q. Comme contremaître, constatiez-vous ou vous assuriez-vous si les ouvriers étaient à l'ouvrage à l'heure fixée et s'ils y restaient jusqu'à l'heure où l'on cessait de travailler?—R. Oui.

Q. Savez-vous ce que faisaient les hommes avant d'aller à leur ouvrage, avant de se diviser en différentes équipes quant à leurs heures de travail?—R. Ils donnaient leurs noms au petit bureau avant 7 heures et se mettaient à l'ouvrage à 7 heures.

Q. Ils allaient au petit bureau où se tenaient M. Villeneuve?—R. Oui.

Q. Et ils donnaient leurs noms? Savez-vous si, lorsqu'un homme avait donné son nom, il était inscrit sous un numéro?—R. Oui, monsieur, il était inscrit sous un numéro.

Q. Et, après que l'ouvrage du jour était terminé, quelle était la coutume? Allaient-ils faire leur déclaration?—R. Oui, ils allaient faire leur déclaration au même bureau.

Q. Et, entre ces deux heures, vous étiez chargé de ces hommes qui avaient ainsi fait leur déclaration?—R. Oui.

Q. Avez-vous été contremaître pendant la démolition des culées, pendant tout le temps?—R. Je n'ai pas été contremaître pendant tout le temps.

Q. Combien de temps avez-vous été contremaître, en ce qui concerne l'exécution de ces travaux, ou combien de temps avez-vous agi comme contremaître?—R. Je ne saurais le dire d'une façon exacte.

Q. Pouvez-vous donner le nombre de semaines? Il n'est pas nécessaire que vous soyez très précis. Avez-vous été contremaître pendant un mois?—R. Je crois qu'il s'est fait deux payes pendant que j'étais contremaître.

Par M. Osler :

Q. Contremaître de jour?—R. Oui.

Par M. Geoffrion :

Q. C'est-à-dire, pour ces travaux en particulier; et puis, avez-vous changé d'emploi?—R. Oui, monsieur.

Q. Quelle besogne vous a-t-on confiée?—R. J'ai tenu le temps de travail des hommes.

Q. Vous avez commencé cette besogne vers le commencement d'avril?—R. Vers ce temps-là.

Q. Étiez-vous le seul pointeur, ou aviez-vous des aides pour faire cette besogne?—R. Pendant quelque temps, j'ai été seul, et plus tard j'ai eu un aide.

Q. Vous rappelez-vous qui était cet aide?—R. Doheny, je crois, était son nom.

Q. Vous rappelez-vous son prénom?—R. Non, monsieur, je ne me le rappelle pas.

Q. Michael?—R. Je ne connais pas son prénom.

Q. Lorsque Doheny inscrivait les heures de travail—les mêmes heures que vous inscriviez vous-même—à quels travaux étiez-vous employé?—R. J'étais pointeur pour les maçons et tailleurs de pierre qui travaillaient au pont du Grand Tronc.

Q. Quelle était la besogne régulière de Doheny: était-il pointeur, avait-il quelque autre chose à faire?—R. Je ne pourrais pas le dire.

Q. Avait-il à s'occuper de la pierre?—R. Je crois qu'il avait à s'occuper du mesurage de la pierre.

Q. Outre cela, il vous aidait à la besogne de l'inscription des heures de travail?—R. Oui.

Q. A-t-il toujours travaillé au pont du Grand Tronc?—R. Oui.

Q. Après que M. Marceau eut remplacé M. Parent et après que M. Conway eut remplacé M. Kennedy, avez-vous travaillé au pont Wellington?—R. Oui, pendant quelque temps.

Q. Le pont du Grand Tronc était-il alors terminé?—R. A peu près terminé.

Q. Je suppose que vous n'aviez plus rien à faire au pont du grand Tronc et que vous avez été transféré au pont Wellington?—R. Oui.

Q. En quelle qualité travailliez-vous au pont Wellington?—R. Comme pointeur.

Q. Pour qui?—R. Pour M. St. Louis.

Q. Mais à qui faisiez-vous vos rapports?—R. A M. Villeneuve, comme auparavant; la même chose qu'auparavant.

Q. Dois-je comprendre, d'après ce que vous dites, que M. St. Louis, après avoir complété le pont du Grand Tronc, a fait des travaux au pont Wellington?—R. Oui.

Q. Vous rappelez-vous quels travaux il a fait au pont Wellington?—R. Des parapets, je crois.

Q. Et cet ouvrage—la construction des parapets au pont Wellington—a-t-il duré longtemps?—R. Deux payes, je crois.

Q. Savez-vous s'il y avait un autre pointeur que vous, lorsque M. St. Louis faisait des travaux au pont Wellington?—R. Je l'ignore; non, monsieur.

Q. Voulez-vous examiner ce bordereau des heures de travail et voir si, à cette date, savoir: entre le 3 et le 14 juin, vous étiez alors.....

M. OSLER.—Comment cela peut-il constituer une preuve? Vous ne pouvez pas lui rafraîchir la mémoire par une question de ce genre: pouvez-vous le faire?

SA SEIGNEURIE.—Vous pouvez lui demander s'il a fait la chose, ou s'il sait qu'elle a été faite à cette époque.

M. GEOFFRION.—Je vois que le pointeur est sur ce bordereau, et je désire l'examiner à ce sujet.

SA SEIGNEURIE.—Vous pouvez lui demander s'il a vu le document à l'époque où il a été fait.

Par M. Geoffrion :

Q. Vous travailliez au pont Wellington, dans la première partie de juin?—R. Je ne me le rappelle pas.

Q. Pendant que vous travailliez au pont Wellington, voulez-vous dire si, outre le pointeur de M. St. Louis, il y en avait un autre pour le gouvernement?—R. Il y en avait un autre que moi; oui.

Q. Pas pour M. St. Louis?—R. Pour le gouvernement, il y en avait un.

Q. Qui était-il?—R. Doheny.

Q. Vous ne pouvez pas donner son premier nom?—R. Je ne me le rappelle pas.

Q. Est-ce le même Doheny dont vous avez parlé et qui a été pendant quelque temps votre aide au pont du Grand Tronc?—R. C'est le même homme.

Q. Savez-vous si un bordereau quelconque des heures de travail a été fourni à M. St. Louis par M. Marceau et M. Conway, relativement aux travaux qu'il faisait au pont Wellington? Avez-vous eu quelque connaissance du bordereau des heures de travail ou du bordereau de paye fourni à M. St. Louis?—R. Oui, monsieur.

Q. Voulez-vous examiner ce document et dire si vous le reconnaissez comme étant le même bordereau des heures de travail?

M. OSLER.—J'objecte. Qu'est-ce que c'est?

M. GEOFFRION.—C'est le bordereau des heures de travail.

M. OSLER.—Est-ce lui qui l'a préparé?

M. GEOFFRION.—Il dit qu'il en a eu connaissance.

SA SEIGNEURIE.—Il dit qu'il sait que le bordereau a été donné.

M. OSLER.—Mais le savait-il dans le temps?

SA SEIGNEURIE.—C'est ce qu'on lui demande maintenant.

M. GEOFFRION.—Il dit qu'il en a eu connaissance.

M. OSLER.—Moi aussi, je vois le document dans vos mains.

Par Sa Seigneurie :

Q. Avez-vous vu les bordereaux à l'époque où ils ont été préparés? Vous sont-ils passés par les mains?—R. Voulez-vous parler du dernier bordereau de paye?

Par M. Geoffrion :

Q. Ce doit être le dernier?—R. Je me souviens des derniers bordereaux de paye.

Par Sa Seigneurie :

Q. Vous avez vu le document à l'époque où il a été préparé?—R. Je l'ai vu.

Q. Le reconnaîtriez-vous si on vous le remettait entre les mains?—R. Je ne le sais pas.

SA SEIGNEURIE.—Je crois qu'il a le droit de le voir, pour pouvoir dire si, oui ou non, il le reconnaît. (Le témoin examine le document.)

Par M. Geoffrion :

Q. Avez-vous déjà vu ce document?—R. Oui, monsieur.

Q. Où l'avez-vous vu?—R. Au bureau de M. St. Louis.

Q. Voulez-vous dire si les heures et les hommes..... (Objecté.)

SA SEIGNEURIE.—Vous feriez mieux de lui poser quelques autres questions préliminaires. Le fait seul de l'avoir vu au bureau de M. St. Louis ne lui permettrait pas de parler.

M. GEOFFRION.—Il était notre pointeur.

Par Sa Seigneurie :

Q. Comment reconnaissez-vous ce document après l'avoir vu à ce bureau?—R. Je le reconnais par les noms qui y figurent.

Q. Vous les avez vus?—R. Oui.

Par M. Geoffrion :

Q. Par les noms des hommes qui y sont inscrits?—R. Oui.

Par Sa Seigneurie :

Q. L'avez-vous préparé?—R. J'ai inscrit les heures de travail.

Q. Mais avez-vous préparé ce document?.....

Par M. Geoffrion :

Q. L'avez-vous préparé vous-même?—R. Oui, monsieur.

Q. Vous l'avez vu chez M. St. Louis?—R. Oui, monsieur, au meilleur de ma connaissance, je l'ai vu.

Q. Je crois comprendre que vous avez été le pointeur de M. St. Louis pour les mêmes hommes et pendant la même période?—R. Oui, monsieur.

Q. Vous a-t-il été renvoyé de quelque façon, relativement aux heures de travail que vous aviez inscrites? Vous a-t-il été soumis pour que vous constatiez s'il était exact ou non?.....

SA SEIGNEURIE.—Avez-vous eu à vous occuper de quelque façon du document, ou l'avez-vous simplement vu au bureau de M. St. Louis?

Par M. Geoffrion :

Q. Soit pour le préparer ou le vérifier? Il n'est pas nécessaire que vous ayez réellement écrit le document, mais avez-vous eu à vous occuper de sa préparation pour M. St. Louis?—R. Je n'ai pas eu à m'occuper de sa vérification.

Par Sa Seigneurie :

Q. Ni de sa préparation?—R. Ni de sa préparation; je ne puis pas vérifier cela.

Par M. Geoffrion :

Q. Vous aviez produit votre état?—R. Oui, j'avais produit mon état au bureau de M. Villeneuve, et je me rappelle avoir vu ce document au bureau par les noms qui y figurent.

Q. Avez-vous aussi agi comme copiste, chez M. St. Louis?—R. Oui, monsieur.

Q. Lorsque vous étiez employé aux travaux pour M. St. Louis, avez-vous vu Michael Doheny travailler à autre chose qu'en qualité de pointeur?—R. A cette époque?

Q. Oui?—R. Non, monsieur.

M. GEOFFRION.—Je dépose ce document au dossier, sans questionner le témoin davantage.

SA SEIGNEURIE.—Vous n'avez pas posé les bases. Vous auriez mieux fait de prouver les signatures avant de produire le document.

M. GEOFFRION.—Il ne peut pas prouver les signatures.

M. FERGUSON.—Ce document vient de la Couronne.

SA SEIGNEURIE.—Vous ne l'avez pas encore prouvé. Le fait même qu'il vient de la Couronne ne constitue pas une preuve contre elle. Je crois comprendre que le document est signé par quelqu'un.

M. GEOFFRION.—Certifié par M. Conway et par M. Marceau.

SA SEIGNEURIE.—S'il peut prouver leurs signatures, et prouver qu'ils sont employés de la Couronne, vous pouvez poser la question.

Par M. Geoffrion :

Q. Connaissez-vous les signatures apposées au bas de ce document qui vous a été montré?—R. Non, monsieur.

M. FERGUSON.—Assurément, la Couronne admettra les signatures.

M. OSLER.—Si nous considérons le bureau d'où vient ce document, nous ne pouvons pas les admettre.

M. GEOFFRION.—C'est votre propre document, dont vous nous avez envoyé une copie.

M. OSLER.—S'il vient par l'intermédiaire du bureau de M. St. Louis, peu importe les signatures, nous voulons avoir une meilleure preuve. Il n'avait pas raison d'avoir ce document dans son bureau comme document du gouvernement.

SA SEIGNEURIE.—La décision est que vous n'avez pas posé de bases suffisantes. Vous pouvez offrir d'autres preuves.

M. GEOFFRION.—Je crois que je dois l'offrir en preuve, maintenant, pour compléter ma preuve sous ce rapport.

SA SEIGNEURIE.—Je ne puis pas l'admettre à demi; il me faut ou l'admettre ou ne pas l'admettre; je ne l'admets pas pour le moment. Ce témoin n'a rien établi qui permette d'accepter ce document comme preuve.

M. FERGUSON.—Mais s'il est produit avec une déclaration sous serment par la Couronne?

SA SEIGNEURIE.—Je ne sais pas que tout ce qu'un homme a en sa possession fasse preuve contre lui.

M. HOGG.—Le document n'est pas produit avec déclaration sous serment accompagnant la production.

SA SEIGNEURIE.—Je n'en ai pas de preuve; vous devez prouver vos faits par des témoignages.

M. GEOFFRION.—Je vais suspendre cette partie. Je rappellerai peut-être le témoin plus tard.

Par M. Geoffrion :

Q. Vous avez dit que vous avez été pointeur pendant un certain temps?—R. Oui.

Q. Comment avez-vous tenu registre des heures de travail des hommes, et comment avez-vous fait vos rapports?—R. J'avais coutume d'inscrire les heures le matin et de soumettre mon rapport à M. Villeneuve le soir.

Q. N'inscriviez-vous les heures de travail qu'une fois par jour?—R. Une fois par jour, le matin.

Q. Et vous soumettiez votre rapport à M. Villeneuve le soir?—R. Oui, monsieur.

Q. Quelle espèce de rapport faisiez-vous?—R. J'avais coutume d'inscrire les heures de travail sur des cahiers et dans un livret, et ensuite je lui donnais les noms et les chiffres.

Q. Quand vous inscriviez les heures de travail des hommes, le matin, étaient-ils à l'ouvrage ou s'y rendaient-ils?—R. Ils étaient quelquefois à l'ouvrage et quelquefois au bureau.

Q. Ils étaient au bureau pour se faire inscrire?—R. Oui.

Q. Quand vous faisiez votre état, vous dites que vous le prépariez d'après ce que vous aviez noté sur un cahier?—R. Oui.

Q. Laissez-vous tout le cahier, ou en détachiez-vous la feuille?—R. J'en détachais la feuille. Lorsque nous avons fait notre rapport à M. Villeneuve, je détachais la feuille et la jetais.

Q. Dictiez-vous le rapport, ou laissiez-vous la feuille?—R. Je déchirais toujours la feuille.

Q. Vous dictiez votre rapport?—R. Je dictais mon rapport à M. Villeneuve.

Q. Et quand vous vous étiez assuré que votre rapport avait été enregistré par M. Villeneuve, quand vous vous étiez assuré qu'il avait inscrit vos notes, vous détruisiez le papier sur lequel ces notes étaient écrites?—R. Oui, monsieur.

Q. Outre le travail que vous avez fait aux ponts, avez-vous aussi travaillé au bureau de M. St. Louis?—R. Oui, monsieur.

Q. Vers quel temps?—R. J'ai commencé lorsque l'on a commencé à copier les bordereaux de paye, vers le 1^{er} mai, à peu près vers ce temps-là; je n'ai pas remarqué la date.

Q. Pendant les travaux ou après les travaux?—R. Vers la fin des travaux.

Q. Il n'y avait plus de besogne pour vous aux travaux ?—R. Non.

Q. Alors, vous avez été engagé pour aller travailler au bureau de M. St. Louis, dans la ville ?—R. Oui.

Q. Quel ouvrage aviez-vous, là ?—R. Je copiais les bordereaux de paye.

Q. Dans quelle partie de l'édifice ?—R. J'ai travaillé quelque temps au bureau de l'étage supérieur, c'est-à-dire, au propre bureau de M. St. Louis, et le reste du temps dans un autre bureau, à un étage inférieure, le second.

Q. Quand vous dites "un autre bureau," comment étiez-vous installé ; comment ce bureau était-il meublé ?—R. C'était un bureau temporaire ; il y avait simplement une table.

Q. Il y avait ce qu'il fallait pour écrire et copier ?—R. C'est tout.

Q. Savez-vous qui vous a envoyé là, ou qui vous a dit d'aller dans ce bureau ?—R. M. Michaud.

Q. Quand vous aviez fini votre besogne, où laissiez-vous les papiers et documents auxquels vous travailliez ?—R. Vous voulez dire à la fin de la journée ?

Q. Oui.—R. Ils étaient portés au bureau de M. St. Louis.

Q. Le lendemain, quand vous vouliez recommencer votre besogne ?—R. Nous les prenions à ce bureau, le matin.

SA SEIGNEURIE.—La position de ces deux bureaux est-elle de quelque importance ? Je vois que tous les témoins sont interrogés à ce sujet.

M. GEOFFRION.—On a prétendu que M. St. Louis avait deux bureaux dans cet édifice, et nous avons nié la chose.

SA SEIGNEURIE.—Quelle objection y a-t-il à ce qu'il ait eu deux bureaux ?

M. GEOFFRION.—On a prétendu qu'il y avait une espèce de chambre secrète.

M. OSLER.—Nous n'attachons pas d'importance à la question des deux bureaux, si ce n'est que nous nous plaignons du résultat que cela a produit.

Par M. Geoffrion :

Q. Que copiez-vous, là ?—R. Des bordereaux de paye.

Q. Je parle de copie, mais aviez-vous à vous occuper de la préparation des originaux ou ne faisiez-vous que les copier ?—R. Je copiais les originaux.

Q. Vous ne travailliez pas à la préparation des documents ?—R. Non, monsieur.

Q. Vous souvenez-vous des originaux qu'il y avait là ?—R. Je ne m'en souviens pas ; il y en avait trop.

Q. Examinez ce document, pièce C de la défendresse, et dites si les documents que vous aviez à copier étaient semblables à celui-ci ?—R. Oui, monsieur.

Q. Pouvez-vous trouver votre manuscrit, ici ?—R. Il y a de mon manuscrit dans ce document-ci.

Q. A la page 10 ?—R. Oui.

Q. Maintenant, en faisant ce travail, en ce qui vous concernait, le faisiez-vous correctement et de votre mieux ?—R. Oui, monsieur.

Q. Avez-vous travaillé seul à cette copie ?—R. Non, monsieur.

Q. Pourriez-vous nommer quelques autres personnes ?—R. Il y avait M. Beaudry, M. Lafortune, M. Ouimet, M. Proulx et quelques autres dont j'oublie les noms.

Q. Ce sont quelques-uns de ceux dont vous vous rappelez les noms ?—R. Oui.

Par M. Osler :

Q. Archambault ?—R. Oui.

Par M. Geoffrion :

Q. Quand les copies étaient terminées, savez-vous si on les collationnait ?—R. —Nous avons coutume de les vérifier, pour voir si elles étaient fidèles.

Q. De qui receviez-vous vos instructions à propos de cette besogne ?—R. De M. Michaud.

Q. Personnellement, M. St. Louis avait-il à s'occuper de la surveillance de cette besogne ?—R. Pas à ma connaissance.

Par M. Osler :

- Q. Que faites-vous maintenant?—R. Je suis commis voyageur, monsieur.
- Q. Est-ce là votre emploi régulier?—R. Aujourd'hui, oui, monsieur.
- Q. Que faisiez-vous avant que M. St. Louis vous prît à son service?—R. J'étais commis voyageur.
- Q. C'est votre emploi régulier?—R. Oui, monsieur.
- Q. Et vous ne travailliez là que par pur accident?—R. Oui, monsieur.
- Q. Vous étiez alors sans ouvrage?—R. Oui, monsieur, à la suite d'une maladie; j'avais été malade et j'étais sans emploi, et cela m'est arrivé au bon moment.
- Q. Que vous payait-on?—R. A l'heure. J'avais 25 centins l'heure, je crois.
- Q. Eh bien! le savez-vous?—R. Je ne suis pas sûr du montant que je recevais.
- Q. Vous ne le savez pas?—R. 25 ou 30 centins; j'oublie le chiffre.
- Q. Et travailliez-vous la nuit?—R. Oui, monsieur.
- Q. Et est-ce qu'on vous payait la même chose pour le travail de nuit?—R. Pour le travail de nuit, l'on avait l'habitude de me donner le salaire d'une journée et demie.
- Q. Quand avez-vous fait le travail de nuit?—R. Je ne m'en souviens pas; c'était durant les travaux.
- Q. Vers le commencement ou vers la fin?—R. C'était au commencement.
- Q. Quand avez-vous fini le premier ouvrage, l'ouvrage que vous avez commencé le 5 de mars?—R. Je crois que les ouvriers ont reçu deux payes pendant que j'étais contremaître.
- Q. Nous avons votre témoignage à la page 2201: "Contremaître au pont du Grand Tronc, depuis le 5 mars"?—R. Oui, monsieur.
- Q. Plus tard, vous avez été pointeur?—R. Oui, monsieur.
- Q. Et combien d'hommes aviez-vous sous votre surveillance?—R. Parfois 30, parfois plus et parfois moins.
- Q. Pendant combien de temps? A quelle date avez-vous terminé les culées?—R. Je ne m'en souviens pas exactement dans le moment.
- Q. Je veux parler de leur démolition. On dit qu'elle a été terminée le 18 mars. Est-ce que cela est conforme à vos souvenirs?—R. Il y a si longtemps de cela que je l'ai oublié; à peu près vers cette date.
- Q. On prétend que le 18 mars est la date indiquant la fin des travaux; est-ce que cela est généralement conforme à vos souvenirs?—R. A peu près vers ce temps-là.
- Q. Entre le 5 et le 18?—R. C'est seulement 13 jours; les travaux ont dû prendre un peu plus de temps que cela.
- Q. Vous ne pouvez pas me le dire?—R. Non, monsieur, pas exactement.
- Q. Pouvez-vous me donner la date où vous avez été nommé pointeur?—R. Non, monsieur, je ne m'en souviens pas exactement.
- Q. Vous ne pouvez m'en donner aucune idée?—R. Non, monsieur.
- Q. Disous depuis le 1^{er} avril. Qu'en dites-vous? Est-ce avant ou après cela?—R. Ce doit être vers ce temps-là, vers avril, je suppose. Je crois que j'ai été pointeur pendant deux semaines.
- Q. De quels ouvriers inscrivez-vous les heures de travail?—R. Des maçons et des tailleurs de pierre.
- Q. Et Doheny tenait-il un livret?—R. Je crois qu'il avait un livret; oui, monsieur.
- Q. Collationniez-vous votre livret avec le sien?—R. Oui, monsieur.
- Q. Et votre livret était conforme au sien?—R. Oui.
- Q. Vous les rendiez conformes?—R. Oui.
- Q. Maintenant, durant quel temps vous et Doheny avez-vous fait ce travail de vérification?—R. Vers la fin des travaux.
- Q. Pendant combien de temps vous et Doheny avez-vous fait ce travail de vérification afin de rendre votre livret conforme au sien?—R. Il s'est fait à peu près deux payes pendant ce temps-là, je crois.
- Q. Et la paye avait lieu tous les quinze jours?—R. Oui.
- Q. Alors, il s'écoulait à peu près un mois avant que ce que vous donniez à Villeneuve correspondît exactement avec le livret de Doheny?—R. Oui, monsieur.

Q. Vous vérifiez avec Doheny?—R. Oui, monsieur.

Q. Et avez-vous aussi vérifié les dimanches, lorsque des hommes travaillaient ce jour-là?—R. Oui, monsieur.

Q. Il y avait des dimanches où les hommes ne travaillaient pas?—R. Oui, beaucoup; c'est-à-dire, pendant la dernière partie des travaux.

Q. Il y a eu beaucoup de dimanches où pas un homme ne travaillait?—R. Quelques dimanches.

Q. Est-ce qu'il y a eu des interruptions, des jours où les tailleurs de pierre et les maçons ne travaillaient pas, à l'exception des dimanches?—R. Que voulez-vous dire par interruptions?

Q. Les jours de fête, ou les jours où ils ne travaillaient pas?—R. Il y avait très peu d'hommes qui abandonnaient l'ouvrage à cause de cela, mais il y en avait quelques-uns qui ne travaillaient pas.

Q. Vous ne pouvez pas vous rappeler, maintenant, je suppose, combien il y avait d'hommes sur un des bordereaux que vous avez vérifiés; vous l'avez oublié?—R. Oui.

Q. Vous ne pourriez pas prétendre en donner le nombre?—R. Non, monsieur.

Q. A quelle heure du jour faisiez-vous cette vérification avec Doheny?—R. Nous le faisons quelquefois dans l'après-midi, quelquefois dans l'avant-midi.

Q. Et Doheny était celui qui était chargé du mesurage de la pierre?—R. Oui, monsieur; je le crois.

Q. Il était employé par le gouvernement et vous étiez employé par l'entrepreneur?—R. Oui, monsieur.

Q. Est-ce qu'il n'y avait pas deux hommes du nom de Doheny qui mesuraient la pierre?—R. Je ne pourrais pas vous dire cela, monsieur.

Q. Vous n'avez pas pu me donner son nom de baptême, n'est-ce pas?—R. Non, monsieur.

Q. C'était lui qui mesurait la pierre; c'est ainsi que vous le reconnaissiez. Et combien de temps après votre vérification avec Doheny donniez-vous vos renseignements à Villeneuve?—R. Le même soir.

Q. Vous lui donniez les renseignements le même soir?—R. Oui.

Q. Et ainsi, Villeneuve avait ce que contenait le livret de Doheny?—R. Oui.

Q. Et rien autre chose?—R. Rien autre chose; nous comparions.

Q. Et puis vous faisiez la vérification; et d'après ce que j'ai compris, vous avez dit que votre livret renfermait les noms et les chiffres?—R. Oui.

Q. Les noms des hommes aussi bien que les chiffres?—R. Oui, monsieur.

Q. Et cet ouvrage avait seulement trait à la pierre?—R. A la pierre.

Q. Aux maçons et aux tailleurs de pierre?—R. Oui.

Q. Et pendant le temps que vous avez été là—à peu près un mois—vous étiez l'homme responsable de ce rapport?—R. Oui, monsieur.

Q. Vous étiez responsable à l'entrepreneur, à St. Louis?—R. Oui.

Q. Ils étaient payés d'après vos rapports?—R. Oui.

Q. Et personne autre n'enregistrait les heures de travail des hommes réellement employés?—R. Pas à ma connaissance, non.

Q. De sorte que, si nous pouvons reproduire l'état vérifié, nous avons un rapport écrit en ce qui concerne la pierre, en tout cas?—R. Oui, monsieur.

Q. Et c'est au commencement de mai que vous êtes entré au bureau?—R. Oui, monsieur, à peu près vers ce temps-là.

Q. Et pendant combien de temps êtes-vous resté là?—R. Je crois que j'ai travaillé un mois.

Q. Et ce que vous voulez dire, c'est que vous n'avez rien préparé; vous avez simplement copié?—R. J'ai copié, oui.

Q. Ce que vous aviez à copier était préparé sous la surveillance de M. Michaud, le premier teneur de livres?—R. Oui, monsieur.

Q. Et vous avez toujours figuré sur le bordereau de paye?—R. Oui, monsieur.

Q. Sur le bordereau de paye qui était remis au gouvernement?—R. Oui, monsieur.

Q. Et comme contremaître?—R. Oh! je ne me rappelle pas ce qu'ils y mettaient

Par M. Geoffrion :

Q. Dois-je comprendre, d'après ce que vous dites, que vous étiez sur le dernier bordereau de paye ? Quand avez-vous été payé pour la dernière fois ?—R. Je ne sais pas la date.

Q. Quand avez-vous cessé de travailler pour M. St. Louis ?—R. Vers la dernière partie du mois de mai ; je n'ai pas remarqué la date.

Q. Vous ne pouvez pas dire si vous figuriez sur le dernier bordereau de paye ? Dois-je comprendre que vous dites que vous avez été payé jusqu'au temps où vous avez travaillé soit comme copiste, soit comme pointeur ?—R. Oui, c'est ce que je veux dire.

Q. Pendant que vous étiez copiste, vous avez toujours figuré sur le bordereau de paye ?—R. Oui.

HENRY C. STANTON, est assermenté et interrogé.

Par M. Geoffrion :

Q. Avez-vous travaillé pour M. St. Louis ?—R. Oui, monsieur.

Q. Travaillez-vous dans son bureau à la ville, ou à l'endroit où se faisaient les travaux ?—R. Dans son bureau, édifice de la *New-York Life*.

Q. Vous rappelez-vous à peu près la date où le mois où vous avez commencé à travailler pour lui ?—R. Je ne m'en souviens pas ; pendant le mois de mars, ou peut-être à la fin de février, ou le 1er de mars ; c'était au printemps, pendant que les travaux se poursuivaient.

Q. Quel ouvrage avez-vous fait pour M. St. Louis ?—R. Ils préparaient les bordereaux pour le pont Curran—le pont Wellington—et nous étions chargés de les copier, trois ou quatre copies ; je faisais la première copie et les commis faisaient les autres ensuite.

Q. Vous faisiez la première copie, d'après quoi ?—R. D'après le bordereau donné par l'ingénieur, le surintendant et le pointeur.

Q. L'original d'après lequel vous faisiez la première copie paraissait-il avoir été signé par ces trois employés ?—R. Ils étaient signés, oui.

Q. Vous rappelez-vous quels étaient les noms ?—R. M. Parent, M. Kennedy et M. Coughlin, je crois, le pointeur.

Q. Et vous étiez chargé de faire la première copie d'après cet original ?—R. Voici : M. St. Louis devait faire un certain nombre de copies de cette liste, et j'étais chargé de faire la première copie, que je remettais aux commis, et ils en faisaient une autre copie.

Par Sa Seigneurie :

Q. Vous faisiez plus que copier, vous compiliez ?—R. Un peu plus, car il y avait quelques différences.

M. GEOFFRION.—En ce qui concerne le pont Wellington, il n'y a pas eu de compilation, l'original était certifié et l'ouvrage était fait au bureau du gouvernement.

M. OSLER.—Seulement quant à la main-d'œuvre, et non pas en ce qui concerne les tailleurs de pierre et les maçons.

M. GEOFFRION.—Quant aux pièces justificatives qui ont été copiées, il n'y a pas eu de compilation du tout.

M. OSLER.—Mais c'est une partie des plus importantes de l'ouvrage.

Par M. Geoffrion :

Q. Voulez-vous examiner ce document et dire si c'étaient des documents semblables ?—R. Ce sont les signatures de MM. Kennedy, Parent et Coughlin. Je ne sais pas si les premiers noms sont là, mais ce sont les signatures que j'ai toujours vues sur la liste.

Q. Le surintendant, l'ingénieur dirigeant et le pointeur ?.....

SA SEIGNEURIE.—Voulez-vous produire cela ?

M. GEOFFRION.—Je crois que j'en produirai un.

SA SEIGNEURIE.—Pièce n° 13.

M. GEOFFRION.—Je crois que l'original est déjà produit. Cependant, je vais produire celle-ci. (Pièce n° 13.)

Q. Les copies étaient-elles exactement semblables, ou y avait-il des changements à faire ? Aviez-vous reçu instruction de faire des changements et sous quels rapports ? —R. Eh bien ! nous avons fait des changements pour le travail du dimanche, par exemple. Le contrat accordait deux jours pour un à M. St. Louis, et nous leur avons donné une journée et demie sur ce bordereau ; et puis, il y a eu l'augmentation des prix de la main-d'œuvre. Il avait le prix porté au contrat, et les chiffres qui sont sur ce bordereau représentent ce que nous payions aux hommes. C'est une copie exacte des heures de travail des hommes, les heures pendant lesquelles ils travaillaient et le nombre de jours.

M. OSLER.—Il ne sait pas quels hommes travaillaient.

LE TÉMOIN.—D'après le bordereau. Je parle de ce que j'ai copié.

Par M. Geoffrion :

Q. Vous faisiez une copie exacte de l'état qui donnait les heures de travail des hommes ?—R. Oui.

Q. A l'exception des dimanches ?—R. Les dimanches, nous doublions les heures de travail. Au lieu de mettre une heure et demie, nous mettions deux heures, et quelquefois nous ne le mettions pas ; quelquefois les heures étaient doublées et nous les laissions ainsi.

Q. En ce qui concerne les prix, avez-vous aussi reçu instruction de faire des changements ?—R. Certainement ; nous donnions les prix de M. St. Louis ; je ne me les rappelle pas.

Q. Les prix indiqués dans sa soumission ?—R. Les prix portés à son contrat.

Q. De sorte que, de ces bordereaux, censés venir du bureau du canal et censés certifiés par ces trois fonctionnaires, vous compiliez ce qu'il fallait pour envoyer un état au gouvernement ?—R. Oui, monsieur.

Q. En préparant ces états et en faisant la première copie, transcriviez-vous avec soin les heures de travail des hommes, telles qu'elles figuraient dans ces états ?—R. Oui.

Q. Collationniez-vous la première copie que vous faisiez ?—R. Nous avons coutume de collationner trois ou quatre copies ; nous avons coutume de faire trois ou quatre copies et de toutes les collationner.

Q. Et c'est vous qui faisiez toujours la première copie ?—R. Autant que je m'en souviens, je crois avoir fait la plupart de ces copies.

Q. Puis la première copie était remise aux autres copistes ?—R. Nous la remettons aux autres copistes et ils préparaient leurs copies ; d'abord, nous en faisons cinq, et plus tard nous en faisons trois, je crois.

Q. Et lorsque le nombre requis de copies était prêt, vous les compariez avec l'original ?—R. Nous avons coutume de tout comparer.

Q. Avez-vous fait cette besogne pendant longtemps ?—R. J'ai été là plusieurs semaines. J'avais coutume de travailler là à l'époque de la préparation des bordereaux de paye.

Q. Travailliez-vous toujours durant le jour ?—R. Je travaillais la nuit ; je travaillais les jours de fête, les samedis après-midi et les dimanches ; à part cela, je travaillais la nuit ; le jour, j'étais occupé ailleurs.

M. GEOFFRION.—Je vais produire tous les originaux ; je vais tous les produire comme pièce n° 13.

SA SEIGNEURIE.—Combien y en a-t-il ?

M. GEOFFRION.—Si votre Seigneurie veut lever la séance maintenant, nous nous entendrons au sujet de leur production.

(Séance levée à 1 heure p.m. jusqu'à 2 heures p.m.)

M. GEOFFRION.—Après consultation, nous avons décidé de produire tous ces états, dont un est déjà produit.

M. OSLER.—A quels travaux se rapportent-ils ?

M. GEOFFRION.—Au pont Wellington.

M. OSLER.—A la main-d'œuvre du pont Wellington ?

M. GEOFFRION.—Je ne le sais pas.

M. OSLER.—Mon savant ami peut les produire, sauf à prouver les signatures plus tard.

M. GEOFFRION.—Il y en a deux signés par M. Conway. Les deux noms sont Conway et Marceau.

LE TÉMOIN.—Je ne connais pas leurs signatures.

M. OSLER.—Produisez-là comme une seule pièce et prouvez-en les signatures plus tard.

(Produits et cotés pièce n° 13.)

Par M. Geoffrion :

Q. Les copies que vous avez faites étaient seulement celles portant les signatures de M. Parent, Kennedy et Coughlin ?—R. Oui ; je ne me souviens pas de Marceau et Conway.

Q. A part la préparation de la première copie de ces documents, à part la compilation fidèle de ce qui était donné comme les heures de travail des ouvriers et les noms, c'est au sujet des prix à payer aux hommes que vous faisiez les changements ?—R. Oui.

Q. Et aux chiffres que vous trouviez dans ces documents, vous substituiez les chiffres portés dans la soumission de M. St. Louis ?—R. Dans le contrat de M. St. Louis.

Q. Mais, à part ces changements, avez-vous fait une copie fidèle du document ?—R. Le seul changement, comme je l'ai déjà dit, a été fait pour le travail du dimanche ; pour ce jour-là, je doublais les heures ; à part cela, c'était toujours le même nombre d'heures.

Q. Savez-vous ce que sont devenues cette première copie et les autres copies, après qu'elles eurent été vérifiées par vous ?—R. Non, monsieur.

Q. A qui les avez-vous remises ?—R. Elles ont été laissées dans le bureau ; M. Michaud était le premier teneur de livres.

Q. Avez-vous aussi, avec les autres, travaillé aux deuxièmes ou aux troisièmes copies dans ce bureau temporaire, ou avez-vous seulement fait la première copie ?—R. Je faisais la première copie ; je travaillais dans le bureau de M. St. Louis ; j'ai travaillé dans un autre bureau, mais c'était pour lui ; c'était la même besogne, dans un autre bureau, porte voisine, je crois.

Q. C'était lorsque vous travailliez là ?—R. Oui, c'était un dimanche après-midi, nous étions plusieurs ; je crois que c'était au bureau de M. Rainville.

Q. Alors, l'on n'avait pas encore ce bureau temporaire de l'étage inférieure ?—R. Je n'en suis pas certain, mais je ne le crois pas.

Q. Mais je voudrais savoir si vous avez travaillé aux copies supplémentaires indépendamment de la première copie que vous faisiez ?—R. Je puis en avoir fait d'autres.

Par M. Hogg :

Q. Je crois comprendre que vous avez travaillé pour M. St. Louis, seulement les dimanches, les jours de fête et pendant la nuit ?—R. Non, monsieur.

Q. Vous ne travailliez pas le jour ?—R. Non ; je travaillais les jours de fête, comme vous dites.

Q. Je veux parler des autres jours de la semaine ?—R. Non ; j'avais un autre emploi.

Q. Et tout votre travail consistait à copier les bordereaux ?—R. A copier ces bordereaux.

Q. Maintenant, savez-vous quand les signatures de ces employés du gouvernement ont été apposées au bas de ces bordereaux ?—R. Les signatures étaient toujours sur les bordereaux lorsqu'on les apportait au bureau, avant que nous en fissions la copie, avant qu'ils fussent remis à M. St. Louis, je crois, car je les ai vues au bureau ; je ne puis pas l'assurer, parce que je ne les ai pas vu signés.

Q. Et vous ne les avez pas vus remettre à M. St. Louis ni à son employé?—R. Non.

Q. Mais quand on les apportait à votre bureau, ils étaient signés?—R. Oui.

Q. Savez-vous si à cette époque, à l'époque où l'on vous les a donné à copier, les ouvriers avaient été payés d'après les bordereaux?—R. Oui, je le crois; autant que je puis le dire, oui.

Q. Les ouvriers avaient été payés?—R. Je n'en suis pas sûr, mais je le crois.

Q. Qui préparait les originaux des bordereaux qui, comme vous le dites, arrivaient signés à votre bureau?—R. Je ne connais pas ce manuscrit; c'est ou Coughlin ou son assistant.

Q. Et lorsque les hommes étaient payés, ces bordereaux étaient portés au canal pour être signés tels qu'ils le sont ici? Est-ce ainsi que cela se faisait?—R. Je crois que le bordereau était signé.

Q. Je veux parler de ceux que vous copiez?—R. Oui, on les prenait, on les signait et on les envoyait à qui de droit.

Q. Après que vous les aviez copiés, on les portait au bureau du canal pour les faire signer?—R. Oui.

Q. Que sont devenus les bordereaux du pont de la rue Wellington que vous avez copiés?—R. Je crois que M. St. Louis gardait ces bordereaux. C'était pour lui la preuve de l'ouvrage qu'il avait fait.

Q. Vous n'avez pas vu ces bordereaux, récemment?—R. J'ai pu en voir quelques-uns ce matin; j'ai vu quelques bordereaux ici; ils font peut-être partie de ceux-là.

Q. Où?—R. On les a produits ici, ce matin.

Q. Vous voulez parler de la pièce n° 13?—R. Quelques-uns des documents ou une partie des documents qui la composent.

Q. Je parle de celui que vous avez copié, celui qui est arrivé signé du bureau du canal?—R. Il me faudrait ma copie et ce bordereau pour les comparer, pour constater la chose.

Q. Après que les copies étaient faites, elles étaient renvoyées à M. Michaud?—R. Oui.

Q. Comment étiez-vous payé? Par M. St. Louis?—R. J'étais payé par M. St. Louis.

Q. En quelle qualité figuriez-vous sur le bordereau?—R. Je ne le sais pas.

Q. Êtes-vous sur le bordereau?—R. Je puis y être, mais je n'en suis pas sûr.

Q. Pourriez-vous me dire si vous y êtes ou si vous n'y êtes pas?—R. Si je parcourais le bordereau et si j'y trouvais mon nom.

Q. Vous ne l'avez pas fait?—R. Non, monsieur.

Q. Comme question de fait, savez-vous si, en copiant ces bordereaux, vous avez copié votre nom?—R. Mon nom ne se trouvait pas sur les bordereaux que j'ai copiés.

Q. Les bordereaux que vous avez copiés avaient trait à toute la main-d'œuvre employée aux travaux du pont Wellington, à l'exception des tailleurs de pierre et des maçons?—R. Je ne le sais pas. Les bordereaux que j'ai copiés étaient les bordereaux de M. Coughlin; je les ai copiés, quel qu'en fût le contenu; il peut se faire qu'il y ait eu des tailleurs de pierre et des maçons.

Q. Vous avez copié des bordereaux qui n'étaient pas signés?—R. Je puis avoir travaillé sur d'autres, je ne me le rappelle pas.

Q. Ne vous rappelez-vous pas avoir copié les bordereaux des tailleurs de pierre?—R. Je ne le crois pas; je ne crois pas les avoir copiés.

Q. Et quant aux bordereaux que vous dites vous rappeler avoir copiés, ils ne contenaient pas votre nom?—R. Non, monsieur.

Q. Y avait-il d'autres listes sur lesquelles votre nom était inscrit?—R. C'est possible.

Q. Je suppose que vous savez si votre nom s'y trouvait ou non?—R. Je ne l'ai jamais vu sur une liste.

Q. Vous ne l'avez jamais écrit vous-même sur une liste?—R. Non.

Q. Que vous payait-on?—R. De l'argent.

Q. Mais combien par heure?—R. Je ne saurais vous le dire.

Q. Travailliez-vous à l'heure?—R. J'ai travaillé là plusieurs semaines, la nuit, les jours de fête et les dimanches, et je suppose que j'ai reçu en tout \$70 ou \$80.

Q. Aviez-vous fait un marché à tant par heure?—R. Non, je prenais ce que M. St. Louis me donnait.

Q. Il vous a donné une somme ronde pour l'ouvrage que vous avez fait?—R. Oui.

Q. A peu près \$70 ou \$80?—R. Je pense que c'est ce que j'ai reçu pour tout le temps, peut-être quelques piastres de plus.

Q. Avez-vous copié des listes semblables au sujet du pont du Grand Tronc?—R. Je pense en avoir copié un dimanche; je n'en suis pas sûr, mais je le pense.

Par M. Geoffrion :

Q. Quand vous dites que vous étiez payé par M. St. Louis, dois-je comprendre que c'était lui qui vous remettait l'argent?—R. Non; je pense que j'étais payé par M. Michaud, au bureau.

MICHEL PROULX est assermenté et interrogé.

Par M. Geoffrion :

Q. Avez-vous travaillé pour M. St. Louis dans le cours de l'année 1893?—R. Oui, monsieur.

Q. Pouvez-vous dire quand vous avez commencé à travailler?—R. Oui, dans le mois de mars.

Q. Où?—R. Au bureau de M. St. Louis, dans l'édifice de la *New York Life Co.*

Q. Avez-vous toujours travaillé là, ou avez-vous été aussi employé aux travaux sur le canal?—R. Non, j'ai toujours travaillé au bureau.

Q. Quel ouvrage faisiez-vous?—R. Je copiais les bordereaux de paye.

Q. Pendant combien de temps avez-vous été employé à ce travail?—R. A peu près trois mois.

Q. Vous avez travaillé jusqu'à la fin de l'ouvrage?—R. Oui, monsieur.

Q. Et jusqu'à ce que les derniers rapports eussent été compilés?—R. Oui.

Q. De qui receviez-vous vos instructions au sujet du travail que vous aviez à faire?—R. De M. Michaud.

Q. Le premier commis?—R. Oui.

Q. Vous souvenez-vous des noms de ceux qui ont travaillé avec vous en différents temps?—R. Oui; il y avait M. McEwan, M. Beaudry, M. Lafortune, M. Ouimet, M. Michaud et M. Archambault.

Q. Vous dites que vous copiez, quoi?—R. Des bordereaux de paye.

Q. Aviez-vous quelque compilation à faire vous-même, ou ne faisiez-vous que copier?—R. Je copiais seulement.

Q. Copiez-vous des documents déjà compilés, ou des livres?—R. Quelquefois des documents et quelquefois des livres.

Q. Vous copiez les inscriptions faites dans ces livres; étaient-ce des livres réguliers de bureau, ou dites quelle espèce de livres?—R. Des livrets d'heures de travail.

Q. Ecrits sur des formules imprimées, des formules régulières?—R. Oui.

Q. Ces livrets dont vous parlez et que vous avez vus étaient-ils écrits au crayon ou à l'encre?—R. Au crayon.

Q. Et après avoir copié ces livrets, ou des listes déjà préparées, faisiez-vous la vérification de vos copies?—R. Oui, après.

Q. En ce qui vous concerne, faisiez-vous ce travail avec soin et exactitude?—R. Oui, monsieur.

Q. Examinez la pièce C de la défenderesse, et dites si ce document est un de ceux ou semblable à ceux que vous avez copiés?—R. Il y en a un que j'ai copié.

Q. Vous trouvez dans la pièce C deux pages au moins qui sont écrites par vous?—R. Oui, monsieur.

Q. En ce qui concerne votre travail, receviez-vous des instructions de la part d'autres personnes que M. Michaud?—R. Non, monsieur.

Q. Qui vous remettait les livrets ou les listes déjà préparées pour les copier ?—
R. M. Michaud.

Q. Vous vous les procuriez au bureau ?—R. Oui.

Q. Travaillez-vous tout le temps dans le bureau ordinaire, ou aviez-vous une autre chambre ?—R. Nous avions une autre chambre au cinquième étage, parce que le bureau en haut était trop petit.

Q. Quelqu'un se mêlait-il de votre travail, ou copiez-vous fidèlement ce qu'on vous donnait à copier ?—R. Oui.

Q. Quel que fût l'ouvrage que vous faisiez, vous aviez soin de le vérifier avec les originaux ?—R. Oui, monsieur.

Q. Avec les autres employés ?—R. Oui.

Q. Après que vous aviez fini de copier les livrets, qu'en faisiez-vous ?—R. Des listes ?

Q. Des listes et des livrets dont vous aviez fait une copie ?—R. Je les portais en haut et je les remettais à M. Michaud.

Q. Et vous ne les revoyiez plus ensuite ?—R. Oh ! oui, tous les quinze jours nous collectionnions les listes et nous y inscrivions le montant entier.

Q. Mais après que votre ouvrage était fini, vous n'aviez plus à vous en occuper ?—R. Non, nous les remettions à M. Michaud.

M. OSLER.—Je n'ai pas de questions à poser.

FÉLIX ROCHON est assermenté et interrogé.

Par M. Geoffrion :

(La première partie de cette déposition a été traduite en anglais et prise à la sténographie en anglais par M. Butcher.)

(Le reste de cette déposition a été donné en français et interprété par M. AUDETTE, régistiaire de la cour.)

Le témoin dit qu'il est entrepreneur depuis 22 ans.

On lui demande ce qu'il entend par temps de surcroît (*overtime*), et il répond que c'est quand l'ouvrage est pressé que les hommes font du temps extra ; il faut alors prendre d'autres hommes et cela coûte plus que le travail régulier ; ou encore les ouvriers travaillent après la journée régulière, et cela est du temps de surcroît, qui se paie plus cher que le travail ordinaire.

Le témoin dit qu'il est entrepreneur d'excavations.

Par Sa Seigneurie :

Q. Et quand vous parlez de temps de surcroît, est-ce à l'égard de votre propre branche de travail ?—R. Oui ; et je parle non seulement de ce que je fais moi-même, mais de ce qui se fait généralement.

Q. Alors, si un homme travaille après 6 heures du soir, c'est du temps de surcroît, que ce soit un homme employé durant la journée ou non ?—R. Cela dépend. Si un homme travaille jusqu'à 6.30 du soir, ce n'est pas du temps de surcroît et on n'en tient pas compte ; il peut travailler une demi-heure, une heure ou deux heures d'extra, mais cela ne peut pas se continuer longtemps, et s'il faut faire travailler toute la nuit, il faut le remplacer par un homme nouveau. Celui-ci fait alors du temps de surcroît (*overtime*).

Q. Alors, cela signifie, dans votre industrie, le travail de nuit ?—R. Oui, généralement.

Par M. Geoffrion :

Q. La question du temps de surcroît ne se présente-t-elle pas plus souvent dans votre branche d'industrie que dans beaucoup d'autres métiers, et ne faut-il pas souvent faire les excavations durant la nuit ?—R. Oui ; il faut souvent faire travailler la nuit lorsque l'ouvrage est pressé.

Q. Dans les travaux d'excavation, avec lesquels vous me semblez familier, y a-t-il ce qu'on appelle des ouvriers expérimentés (*skilled labourers*)?—R. Oui, monsieur; il y a une grande différence entre un homme habitué à un genre d'ouvrage et celui qui ne l'est pas.

Q. Dans le genre de travail que vous faites, faites-vous une différence entre des hommes expérimentés et des hommes qui ne le sont pas?—R. Oui; je fais une différence de moitié. Pour les excavations, je paie à certains hommes pas plus de la moitié de ce que je paie à d'autres.

Par M. Osler :

Q. Quel est le genre d'excavations que vous faites, M. Rochon?—R. Différents genres d'excavations, toutes sortes d'excavations.

Q. Faites-vous seulement des travaux d'excavations?—R. Je fais différentes sortes d'ouvrages. Je démolis des maisons.

Q. Avez-vous travaillé déjà avec des escouades de nuit?—R. Oui, monsieur, cela m'est déjà arrivé.

Q. Quand avez-vous eu à organiser des escouades de nuit la dernière fois?—R. C'est une chose que je ne puis pas dire. Je n'ai pas remarqué le temps que j'ai organisé des escouades de nuit.

Q. Avez-vous organisé des escouades de nuit dans les deux ou trois dernières années?—R. Non, monsieur, pas d'après ce que je puis me rappeler.

Q. En avez-vous organisé dans les cinq ou dix dernières années?—R. Oui, monsieur, j'en ai organisé dans cet espace de temps.

Q. Quand en avez-vous organisé la dernière fois?—R. Je ne puis vous le dire.

Q. En avez-vous organisé plus d'une fois depuis que vous êtes entrepreneur?—R. Oui, monsieur.

Q. Combien de fois?—R. Quatre ou cinq fois depuis que je suis entrepreneur.

Q. Sur quels travaux avez-vous eu à faire travailler des hommes la nuit?—R. Sur des travaux d'excavation.

Q. Quel genre de travaux?—R. Des travaux d'excavation, dans des caves, des égouts.

Q. Faisiez-vous dans chaque cas des arrangements spéciaux avec vos hommes pour le travail de nuit?—R. J'ai toujours payé mes hommes plus cher lorsqu'ils travaillaient la nuit.

Q. Était-ce par contrat?—R. C'étaient des hommes que j'avais à la journée.

Q. Faites-vous un arrangement spécial lorsque vous organisez une escouade de nuit?—R. Lorsque j'engage un homme, je fais mon prix avec lui.

Q. Est-ce que le prix que vous payez pour les travaux de jour règle le prix des travaux de nuit, ou si vous avez à faire un arrangement spécial pour les travaux de nuit?—R. Je fais un arrangement spécial pour les travaux de nuit.

Q. Alors, le prix que vous payez pour le travail de nuit n'est jamais déterminé sur le prix que vous payez pour les travaux de jour, mais il est toujours fixé par un arrangement spécial?—R. Le prix de l'ouvrage fait la nuit est généralement d'un tiers plus élevé que le prix payé pour l'ouvrage de jour.

Q. Est-ce toujours la même chose ou si vous fixez le prix par convention chaque fois?—R. C'est toujours la même chose. Lorsque j'engage des hommes pour un ouvrage que je suis obligé de faire la nuit, je conviens avec eux de leur payer tel prix pour le travail de nuit.

Q. Alors, il n'y a aucune coutume fixe à Montréal, déterminant le salaire des hommes qui font de l'ouvrage la nuit?—R. Il n'y a pas de loi pour cela. On est obligé de les payer plus cher, parce que l'on comprend que les hommes n'aiment pas à travailler la nuit.

Q. C'est toujours par marché que vous arrangez vos prix?—R. Oui, monsieur, c'est toujours par marché. Lorsque j'engage un homme, je m'arrange avec lui.

Q. Il n'y a pas de tarif pour cela?—R. Non, monsieur, il n'y a pas de tarif pour cela.

Q. Alors, d'après vous, M. Rochon, un homme qui creuse bien dans une excavation est un journalier expérimenté (*skilled labourer*)?—R. Vous voulez dire un homme habitué à l'ouvrage et un homme qui ne l'est pas?

Q. Oui, monsieur.—R. Je fais une grande différence.

Q. Un homme qui creuse bien dans une excavation, l'appelleriez-vous un journalier expérimenté?—R. Oui, monsieur.

Q. Et un homme habitué à travailler au pic et à la pelle, l'appelleriez-vous aussi un journalier expérimenté?—R. Un homme qui est habitué à manier le pic et la pelle, on ne lui donne pas d'autre nom, mais on prétend qu'il fait plus d'ouvrage lorsqu'il est habitué que lorsqu'il ne l'est pas.

Q. Quelle différence faites-vous entre un bon ouvrier et un ouvrier expérimenté?—R. Souvent il y a la moitié de différence.

Q. Oui, mais quelle est la différence que vous faites entre les deux. Décrivez ce que vous entendez par un bon ouvrier et un ouvrier expérimenté?—R. Je fais la différence lorsque je les ai vus travailler.

Q. C'est toute la différence que vous faites?—R. Oui, monsieur, lorsque je les ai vus travailler.

AUGUSTIN LEPAGE est assermenté et interrogé.

Par M. Geoffrion :

Q. Avez-vous été employé par M. St. Louis en 1893?—R. Oui.

Q. En quelle qualité?—R. Pour les travaux de maçonnerie.

Q. Que faisiez-vous?—R. J'étais contremaître des maçons.

Q. Avez-vous de l'expérience comme contremaître?—R. Oui, pour poser et tailler la pierre.

Q. Depuis combien de temps?—R. Depuis 40 ans.

Par Sa Seigneurie :

Q. Vous êtes maçon?—R. Oui, de mon métier. J'ai été inspecteur des maçons pendant dix ans.

Par M. Geoffrion :

Q. Avez-vous travaillé dans de grandes entreprises?—R. Oui. J'ai été inspecteur au pont de Lachine, j'ai été contremaître et inspecteur dans toutes les grandes entreprises en Canada, j'ai été trois ans sur le chemin de fer Intercolonial, employé aux travaux de maçonnerie.

Q. Quand avez-vous commencé à travailler pour M. St. Louis?—R. L'année dernière seulement.

Q. En quel mois?—R. En février, je crois; j'ai oublié la date.

Q. Dans le cours de l'hiver 1893?—R. Oui.

Q. A quel pont avez-vous travaillé?—R. Au pont du Grand Tronc.

Q. Avez-vous travaillé là tout le temps, ou à l'écluse n° 1 en même temps?—R. J'ai travaillé au pont du Grand Tronc seulement.

Q. Et quand avez-vous cessé?—R. Dans le cours de mai; j'oublie la date: j'ai cessé de travailler en mai.

Q. Vous êtes-vous absenté souvent durant l'exécution des travaux, du commencement à la fin?—R. Non; j'ai été là onze dimanches, et tout le temps, jour et nuit; durant la nuit, je surveillais ordinairement toutes les équipes.

Q. Vous dites que vous avez été là onze dimanches?—R. Oui.

Q. Et que vous travailliez nuit et jour jusqu'à dix heures du soir?—R. De 7 heures à minuit; je dormais le reste de la nuit.

Q. Pendant combien de jours avez-vous travaillé jusqu'à minuit? Durant tout le temps ou lorsque l'ouvrage pressait.—R. Lorsque l'ouvrage pressait.

Q. Pendant combien de temps avez-vous travaillé jusqu'à minuit?—R. Durant le dernier mois; nous voulions terminer l'entreprise.

Q. A cette époque, lorsqu'il était urgent de terminer l'entreprise, il y avait des équipes de jour et de nuit?—R. Oui.

Q. Y avait-il un bon nombre d'hommes qui étaient employés?—R. Oh! oui, un grand nombre.

Q. Était-ce toujours le même nombre, ou ce nombre variait-il?—R. Ce n'étaient pas toujours les mêmes hommes.

Q. Le même nombre?—R. Il y en avait un peu plus à la fin qu'au commencement.

Q. Le même nombre, mais il y en a eu un peu plus à la fin?—R. En avril, il y avait plus d'hommes que dans le mois de mars.

Q. Vous dirigiez les maçons seulement?—R. Je dirigeais les maçons sur le côté nord du pont du Grand Tronc; il y avait là plusieurs équipes, et je dirigeais toutes ces équipes sur le côté nord du canal et du pont du Grand Tronc.

Q. Combien aviez-vous d'hommes sous votre direction?—R. 250 et quelquefois 300.

Q. Le plus grand nombre était sur le côté nord?—R. Il y en avait un assez grand nombre sur le côté sud, presque autant.

Q. Étiez-vous contremaître, ou conduisiez-vous réellement les hommes qui travaillaient?—R. J'étais contremaître.

Q. Vous ne travailliez pas vous-même?—R. Oh! non.

Q. Vous aviez la surveillance de ces travaux?—R. Oui.

Q. Les tailleurs de pierre étaient-ils sous vos ordres?—R. J'ai commencé par tailler la pierre.

Q. Il y avait des tailleurs de pierre au commencement des travaux?—R. Oui.

Q. Quelle pierre taillaient-ils?—R. La pierre du contremur; ils enlevaient le premier lit de la pierre.

Q. Comment cette pierre était-elle piquée?—R. Généralement, quand on pose la pierre de contremur, elle est à l'état brut, et ça fait du mauvais ouvrage; un entrepreneur gagne toujours à piquer la pierre de contremur ou de remplissage; il épargne du mortier, la pose plus vite et fait un meilleur ouvrage.

Q. Et l'ouvrage que vous aviez à surveiller au sujet de cette pierre était dans le but de faire cette qualité d'ouvrage?—R. Oui, et poser la pierre plus vite.

Q. Maintenant, qu'était le pont du Grand Tronc? Est-ce un pont pour les voitures?—R. Non, c'est un pont pour le chemin de fer seulement.

Q. Dressait-on tous les côtés de la pierre ou quelques-uns seulement?—R. Seulement le lit et le dessus, et quelquefois les joints trop inégaux.

Q. Le parement était-il laissé à l'état brut?—R. Le parement extérieur était piqué.

Q. Et le dessous et le dessus?—R. Oui, c'était de l'ouvrage fait à la grosse.

Q. Savez-vous si, au pont Wellington, la pierre du contremur était aussi piquée?—R. Oui, il y en a eu.

Q. Mais vous n'aviez rien à faire au sujet de cette pierre, vous l'avez vue seulement. Savez-vous si la pierre pour le pont Wellington a été fournie par M. St. Louis?—R. Oui.

Q. Mais vous n'étiez pas chargé de cet ouvrage?—R. Non, j'étais au pont du Grand Tronc.

Q. Savez-vous qui a fourni la pierre pour le pont Wellington?—R. M. St. Louis.

Q. D'après votre expérience comme entrepreneur, voulez-vous expliquer à la cour ce que les entrepreneurs entendent quand ils parlent de journaliers expérimentés?—R. Un journalier expérimenté est ce que nous appelons un homme habile à tout faire; il peut faire du mortier, mettre la pierre de champ, faire fonctionner une grue; il y avait là un grand nombre de grues; presque la moitié des hommes ne savent pas ce que c'est qu'une grue; nous prenons généralement un journalier pour faire ce travail. Celui que nous appelons journalier expérimenté est un homme responsable; il comprend son ouvrage, et nous lui payons le double du prix que nous donnons au journalier ordinaire. Disons qu'il y a dix hommes: nous en choisissons cinq, et nous comptons sur eux; si vous prenez un homme à qui vous ne pouvez pas vous fier, il brisera le bras d'une grue et tuera quelqu'un.

Q. Vous n'avez jamais agi en qualité de pointeur?—R. Non.

Q. Voulez-vous dire si une fois les hommes arrivés à l'ouvrage, vous les faisiez travailler?—R. Oui, c'était surtout cela que je faisais pour M. St. Louis; il m'avait enjoint strictement de ne pas laisser les étrangers venir sur les chantiers, et il m'a blâmé deux ou trois fois parce qu'il en avait vu quelques-uns, ou qu'il avait vu des hommes ne travaillant pas; un dimanche, il a renvoyé cinq hommes à la fois. Tous les hommes faisaient leur devoir et travaillaient fort.

Q. Quelle était l'interprétation ordinaire donnée aux mots heures de surcroît ou *overtime*.

M. OSLER.—Assurément, il n'est pas compétent à le dire.

LE TÉMOIN.—Je comprends que quand un homme travaille la nuit, il a toujours le double du prix qu'il reçoit le jour, parce qu'il est très difficile de se procurer des hommes pour travailler la nuit. Un jour, j'ai reçu une lettre de M. Reid, qui me demandait de lui engager cent cinquante tailleurs de pierre et maçons pour aller à Keewatin, à trente mille en deçà de Winnipeg, et il me disait dans sa lettre: "Vous paierez à tous les tailleurs de pierre et aux maçons \$4 par jour, et ils devront travailler la nuit; les travaux sont pressés et ils seront payés le double pour le travail de nuit." C'était dans sa lettre.

Q. Je ne vous demande pas s'il en coûte plus cher pour se procurer des hommes.

SA SEIGNEURIE.—Il ne s'agit pas ici du prix. Si le travail de nuit est du temps de surcroît, le prix est fixé. La question est de savoir si le travail de nuit est du temps de surcroît.

Par M. Geoffrion :

Q. Je ne vous demande pas s'il est plus dispendieux, ou combien de plus il en coûte pour avoir des hommes pour travailler la nuit, mais ce que vous comprenez par temps de surcroît, temps extra? Quel travail est compris dans le temps de surcroît?—R. Entre sept heures du soir et sept heures du matin, c'est du temps de surcroît, tout travail fait en dehors des heures ordinaires.

Q. Par les mêmes hommes ou de nouveaux hommes?—R. Par les uns ou les autres.

Par M. Osler :

Q. Ainsi, vous étiez chargé de bien faire travailler les tailleurs de pierre et les maçons?—R. Oui.

Q. Et travaillaient-ils bien?—R. Oui. Tout homme placé sous ma direction doit bien travailler. J'ai ma réputation à sauvegarder.

Q. Et vous voyez à ce qu'ils travaillent bien?—R. Oui.

Q. Ainsi, ces hommes faisaient de grosses journées de travail?—R. Oui.

Q. Chacun d'eux?—R. Oui, il faisait assez froid, et ils étaient obligés de travailler.

Q. Vous leur faisiez faire autant d'ouvrage qu'en été; la pierre était dégrossie plus vite, et les hommes travaillaient plus fort, et vous étiez là pour leur faire faire tout ce qu'ils pouvaient?—R. Le plus qu'ils pouvaient.

Q. Et vous réussissiez?—R. Oui.

Q. Et ils avaient en vous un maître sévère, et vous le leur faisiez comprendre?—R. Oui.

Q. Et si un homme ne travaillait pas bien, il était renvoyé?—R. J'avais reçu l'ordre de le renvoyer.

Q. C'était sur le côté nord du pont du Grand Tronc?—R. Oui.

Q. Vous ne connaissez rien de ce qui se faisait sur le côté sud?—R. Non.

Q. Il y avait là un autre contremaître?—R. Oui.

Q. Quel était son nom?—R. M. Trudel.

Q. Obteniez-vous plus d'ouvrage de la part de vos hommes que M. Trudel des siens?—R. Non, à peu près la même chose.

Q. Aviez-vous la même quantité d'ouvrage à faire sur les deux côtés?—R. A peu près la même chose.

Q. Et vous avez fini presque en même temps?—R. Oui.

Q. Et M. Trudel a-t-il obtenu autant d'ouvrage de la part de ses hommes?—R. Oui.

Q. C'était un bon contremaître ?—R. Oui.

Q. De sorte que l'ouvrage n'a pas souffert par le fait que les hommes n'ont pas assez travaillé ?—R. Non.

Q. Avez-vous jamais eu de la maçonnerie à faire ?—R. Oui, à l'entreprise, depuis 40 ans.

Q. Où avez-vous eu votre dernière entreprise ?—R. A Montréal.

Q. Quelle entreprise était-ce ?—R. De la maçonnerie pour des maisons ou édifices.

Q. Combien étiez-vous payé par verge ?—R. Cela dépend beaucoup.

Q. Mais pour cette espèce de maçonnerie ?—R. Oh ! cette maçonnerie en pierre sèche coûte cher.

Q. Mais combien par verge ?—R. Si l'ouvrage était fait en bon temps

Q. Supposons que ce soit en bon temps ?—R. Si c'était en bon temps, dans un endroit propice..... Permettez-moi de faire une observation

Q. Ne faites pas de discours. Dans un bon temps, quel serait le prix ?—R. A certains endroits, il faut prendre la pierre cinq fois avec une grue.

M. GEOFFRION.—On a demandé au témoin de dire comment il se ferait payer par verge cube, dans un endroit ou un autre.

Par M. Osler :

Q. Je ne vous parle pas de cette entreprise. Je vous demande combien coûterait la maçonnerie par verge, dans une entreprise ordinaire exécutée dans un bon temps ?—R. En certains endroits, elle coûterait \$14 par verge, en d'autres \$16, et ailleurs \$25.

Q. Le prix pourrait-il descendre jusqu'à \$12 ?—R. Quelquefois au-dessous de \$12.

Q. C'est-à-dire un bon ouvrage de chemin de fer ?—R. Oui, un pont.

Q. Une pile de pont ?—R. Oui.

Q. La pierre étant dressée à joints d'un quart de pouce ?—R. Oui.

Q. Même pour le prix de \$12 ?—R. Oui.

Q. Bien entendu, il y a eu des difficultés dans la présente entreprise, mais vous avez fait travailler vos hommes autant qu'ils l'ont pu ?—R. Oui.

Q. Combien de verges de maçonnerie aviez-vous à faire ?—R. Je n'en ai jamais fait le calcul.

Q. Mais un entrepreneur ayant 40 ans d'expérience peut bien dire cela ?—R. Je n'en ai jamais fait le calcul.

Q. Vous n'avez jamais fait ce calcul ?—R. Non. Avant de commencer la maçonnerie, j'avais fait l'excavation, et je n'ai jamais calculé le nombre de verges qu'il y avait dans l'excavation.

Q. Vous n'en avez aucune idée ?—R. Non.

Q. Maintenant, dites-moi combien vous aviez de maçons à cet endroit ?—R. Il y avait deux équipes, une de jour et une de nuit.

Q. Combien d'hommes dans l'équipe de jour ?—R. Il y avait 7 ou 8 maçons dans l'équipe de jour.

Q. Et combien dans l'équipe de nuit ?—R. A peu près le même nombre.

Q. A peu près 7 ou 8 la nuit ?—R. Oui.

Q. Des maçons ?—R. Oui.

Q. Et vous aviez des tailleurs de pierre ?—R. Oui, les tailleurs de pierre étaient plus nombreux.

Q. Combien de tailleurs de pierre par jour ?—R. Travaillant avec moi ?

Q. Oui.—R. A peu près 20.

Q. A peu près 20 tailleurs de pierre sous vos ordres ?—R. Oui.

Q. C'est-à-dire sur le côté nord ?—R. Oui ; il y avait deux équipes.

Q. Et une autre semblable sur le côté sud ?—R. Non, deux équipes sur le côté où j'étais.

Q. Il y avait 20 tailleurs de pierre sous vos ordres et à peu près autant sous ceux d'un autre homme ?—R. Oui, sur le côté nord.

Q. Vous ne teniez pas un compte de vos hommes ?—R. Non.

Q. Et combien y en avait-il la nuit, ou taillaient-ils la pierre durant la nuit ?—R. Non.

- Q. Et vous pensez qu'il y avait deux équipes de 20 hommes sur le côté nord ?—
R. Oui.
- Q. Qui était l'autre contremaître ?—R. J'ai oublié son nom.
- Q. Teniez-vous note du temps ?—R. Non, il y avait un pointeur qui venait là deux fois ou quelquefois quatre fois par jour.
- Q. Et il tenait aussi note de votre propre temps ?—R. Oui, chaque fois.
- Q. Aviez-vous un numéro ?—R. Oui.
- Q. Quel était votre numéro ?—R. Je ne m'en souviens pas. Chaque homme devait passer au bureau pour donner son numéro.
- Q. Maintenant, y avait-il des tailleurs de pierre qui travaillaient la nuit sur le côté sud ?—R. Je ne le pense pas.
- Q. Vous étiez là jusqu'à minuit ?—R. Oui, mais je n'avais rien à faire sur le côté sud.
- Q. Mais vous devez savoir s'il y avait des tailleurs de pierre, la nuit, sur le côté sud ?—R. Ils ne taillaient pas de pierre la nuit.
- Q. Vous avez été là depuis le commencement jusqu'à la fin ?—R. Pas tout à fait; ils étaient là depuis une couple de semaines quand je suis arrivé.
- Q. Avait-on taillé de la pierre avant votre arrivée ?—R. Oui, une assez grande quantité.
- Q. Mais tout le temps que vous avez été là on n'en a pas taillée la nuit ?—R. Pardon, il y avait un grand chantier un peu plus bas, où il y avait un bon nombre de tailleurs de pierre.
- Q. La nuit ?—R. Je n'en sais rien; ils ont pu travailler la nuit.
- Q. Mais pas à votre connaissance ?—R. Non.
- Q. J'aurais cru que vous le saviez ?—R. Je n'avais pas à m'occuper des tailleurs de pierre qui travaillaient dans ce chantier.
- Q. A quelle distance était ce chantier ?—R. A quatre ou cinq cents pieds; il appartenait au gouvernement.
- Q. Et vous étiez là jusqu'à minuit, et vous n'avez pas eu connaissance qu'on y taillait de la pierre la nuit ?—R. Je n'y allais pas la nuit.
- Q. Mais le fait qu'on y taillait de la pierre n'est pas venu à votre connaissance ?—
R. Non.
- Q. A quatre ou cinq cent pieds de distance. C'était au pont du Grand Tronc ?—
R. Ils taillaient la pierre à cet endroit pour le pont du Grand Tronc et pour le pont Wellington.
- Q. Vous passiez à ce chantier la nuit pour aller chez-vous ?—R. Non, ce n'était pas mon chemin, ce chantier était tout à fait en dehors de mon chemin.
- Q. Vous ne savez rien du tout au sujet du pont Wellington ?—R. Je passais là le matin et en allant dîner.
- Q. Maintenant, la pierre de contremur ou de remplissage n'était pas dressée à aucun joint particulier ?—R. Elle était seulement dégrossie, piquée à la grosse.
- Q. Ce n'était pas ce qu'on appelle de la pierre dressée ?—R. Ce n'était pas de la pierre bouchardée.
- Q. Mais elle était simplement dégrossie ?—R. Seulement pour faire un bon lit.
- Q. Un bon lit pour de la pierre de remplissage ?—R. Oui.
- Q. Et non un bon lit pour de la pierre de parement; ce n'était pas à comparer avec de la pierre de parement ?—R. La pierre de parement était bouchardée.
- Par M. Geoffrion :*
- Q. Je n'ai pas bien compris ce que vous avez dit au sujet des tailleurs de pierre sous votre direction. Votre propre équipe a-t-elle travaillé en aucun temps sur le côté nord pendant la nuit ?—R. A part la taille de la pierre ?
- Q. A-t-on taillé de la pierre sur le côté nord durant la nuit ?—R. Non, pas la première semaine. Après avoir commencé à poser la pierre, on en a taillée la nuit, mais, comme de raison, on en a taillée quand nous avons piqué la pierre de contremur.
- Q. Quand vous êtes arrivé la première fois, les tailleurs de pierre piquaient la pierre de contremur ?—R. Oui.
- Q. Le piquage de la pierre de contremur se faisait le jour ?—R. Oui, mais cela n'a duré qu'une semaine.

Q. Et lorsque les maçons ont commencé à poser la pierre, a-t-on taillé de la pierre la nuit?—R. Oui.

Q. Où vous étiez employé?—R. Oui. Vous ne pouvez pas poser la pierre sans qu'un tailleur de pierre l'ait préparée.

Q. Il y avait là auparavant un vieux pont et des piles?—R. Oui.

Q. A-t-il fallu les démolir?—R. Oui; ça été l'ouvrage le plus considérable.

Q. La démolition a-t-elle été faite par des journaliers ordinaires?—R. Non, des journaliers ordinaires ne le pouvaient pas; les travaux de démolition ont été faits par des maçons; une nuit, j'ai voulu employer quelques journaliers, et ils n'ont pas pu enlever deux pierres; ils ne savaient pas s'y prendre, et j'ai dû employer des maçons pour faire ce travail.

Q. Ainsi, la démolition des anciennes piles a dû être faite par des maçons?—R. Oui.

Q. Pendant combien de temps avez-vous employé des tailleurs de pierre, la nuit, pour fournir la pierre aux maçons, après avoir commencé les travaux?—R. Ils sont restés là tout le temps; il y a toujours eu de l'ouvrage.

Q. Maintenant, à part les piles des ponts, savez-vous si les deux côtés du canal sont en maçonnerie?—R. Oui.

Q. Savez-vous si des réparations ont été faites aux murs de côté?—R. Ils étaient déjà construits, et un grand hangar les couvrait; il a fallu démolir le hangar et tout le mur.

Q. Quelle était la longueur du mur?—R. A part les culées, le mur avait 150 pieds de longueur à peu près, de chaque côté.

Q. A-t-il fallu piquer la pierre là aussi?—R. Oui, pas un navire ne pouvait passer à cet endroit; on avait laissé la face de la pierre dans le mur de la grosseur d'une poche de deux minots, de grosses bosses, et il a fallu employer les tailleurs de pierre pour piquer la face des murs tout le long, pour la rendre unie, afin de permettre aux navires de passer.

Q. Vous aviez reçu l'ordre de faire cet ouvrage?—R. Oui, monsieur.

Q. Savez-vous pourquoi il était devenu nécessaire de faire cet ouvrage?—R. M. Parent en avait donné l'ordre.

Q. Y avait-il un nouveau chenal dans le canal? Savez-vous pourquoi cet ordre avait été donné?—R. Parce que les navires devaient y passer; tout avait été changé; on a changé la pile-pivot et on a fait deux chenaux.

Q. Les chenaux ont été changés par le fait que la pile-pivot l'a été?—R. Oui, et on a construit le pont plus long.

Q. Et ces travaux ont-ils dû être exécutés par des maçons sous votre direction?—R. Oui.

Q. Fournis par M. St. Louis?—R. Oui.

Par M. Osler :

Q. J'aurais peut-être dû poser cette question auparavant: Aviez-vous à vous occuper de la taille de la pierre pour l'écluse n° 1?—R. Non.

Q. Elle était un peu mêlée avec la pierre du pont du Grand Tronc?—R. Je n'en sais rien.

Q. Avez-vous vu la pierre qu'on taillait pour l'écluse n° 1?—R. Quelqu'un m'en a parlé.

Q. L'avez-vous vue?—R. Quelqu'un m'a dit qu'on taillait de la pierre pour l'écluse n° 1.

Q. Qui n'était pas encore construite?—R. Non.

Q. Combien cela valait-il par verge?—R. C'est la même chose que ce que j'ai dit il y a un instant.

Q. Dites-moi combien vaut la taille de la pierre, sans circonstances particulières?—R. Eh bien! en cet endroit, un homme ne pouvait pas en tailler plus de quatre pieds par jour.

Q. Je ne vous parle pas de circonstances spéciales; je veux seulement savoir combien il en coûte par verge pour faire tailler la pierre dans les circonstances ordinaires?—R. S'il s'agissait d'un autre endroit, je pourrais vous le dire, mais là il est difficile pour moi de le dire.

Q. Supposons que je vous donne de la pierre sortant de la carrière, que je la mette dans un endroit convenable et que le temps soit propice, combien la taille vaudrait-elle?—R. 40 centins par pied dans un endroit convenable; mais là les hommes étaient obligés de tourner la pierre trois ou quatre fois.

Q. Dites-nous le prix par verge, prenons la verge comme unité?—R. Je vous donne le prix par pied.

Q. Assurément, vous devez savoir quel est le prix par verge? Dites-le nous?—R. Je ne peux pas le dire.

Q. Dites-le en calculant par pied?—R. Il me faudrait retourner à l'école pour pouvoir vous le dire.

Q. Prétendez-vous dire que vous êtes maçon depuis 40 ans et que vous ne savez pas ce que cette pierre vaut par verge? Très bien, vous ne le savez pas. Maintenant, vous dites que vous avez dû reconstruire une partie du mur?—R. Oui.

Q. Où cela?—R. Il y a la pile pour le pont, il y a la culée, et c'était de ce côté-ci de la culée et sur le couronnement du mur.

Q. Parlez-vous de l'assiette du pont ou de la pile?—R. De l'assiette du pont sur le couronnement du mur.

Q. De chaque côté de l'assiette du pont?—R. Des deux côtés.

Q. Et c'était sur le côté nord?—R. Oui.

Q. Et c'est là où vous avez reconstruit le mur?—R. Oui.

Q. Sur quelle longueur?—R. A peu près 150 pieds de chaque côté. Il a fallu réparer et piquer toute cette partie du mur depuis le pont du Grand Tronc jusqu'au pont Wellington.

Q. Vous rappelez-vous le nombre de verges ou de pieds de maçonnerie que vous avez eu à réparer?—R. Je ne peux pas le dire.

Par Sa Seigneurie :

Q. Vous avez seulement piqué la surface, vous n'avez pas enlevé et reposé les pierres?—R. Nous avons piqué toute la face.

Par M. Osler :

Q. Vous avez dressé la pierre de nouveau?—R. Nous l'avons dressé dans le mur.

Par M. Geoffrion :

Q. Aplani la face?—R. Oui.

EMMANUEL LEPAGE est assermenté et interrogé en français, et interprété par M. AUDETTE, registraire de la cour.

Par M. Geoffrion :

Q. Etes-vous parent avec M. Lepage qui vient d'être entendu devant cette cour?—R. Oui, monsieur, c'est mon frère.

Q. Etes-vous allé, vous aussi, travailler sur le chantier où se faisait les travaux, au canal?—R. Oui, monsieur.

Q. A quel pont avez-vous travaillé?—R. J'ai travaillé au pont du Grand Tronc.

Q. Quand avez-vous commencé à travailler?—R. C'est vers la fin de février ou au commencement de mars.

Q. Et combien de temps avez-vous travaillé là?—R. J'ai fini vers le commencement de mai.

Q. A quoi étiez-vous employé?—R. J'étais employé comme contremaître sur les creusages.

Q. Où se faisait ce creusage?—R. C'était pour la culée du pont du Grand Tronc.

Q. Avez-vous été obligé de creuser au fond du canal, de creuser le fond du canal?—R. Oui, monsieur, on a creusé le fond du canal.

Q. Etait-ce pour le baisser ou bien s'il y avait des matériaux tombés là?—R. C'était parce qu'il y avait des matériaux tombés là.

Q. Est-ce que cet ouvrage-là vous a occupé avec une certaine escouade d'hommes jusqu'au commencement d'avril, ou avez-vous fait autre chose?—R. J'ai commencé au commencement de mars, et à part cela, j'ai démolé les piliers (*piers*) en bois et en terre.

Q. Ce qui était en bois et en terre?—R. Oui, monsieur.

Q. Vous avez à part de cela démolé ce qui était en bois et en terre?—R. Oui, monsieur.

Q. Combien d'hommes aviez-vous sous vos ordres pour faire cet ouvrage?—R. Aux culées, il y en a eu une quarantaine.

Q. C'est quand vous avez démolé les culées?—R. Pour le creusage des culées.

Q. Et pour l'enlèvement de la terre et du bois, des débris?—R. Il y en avait vingt à vingt-cinq.

Q. Avez-vous été obligé de travailler avec ces hommes, la nuit, à cet ouvrage?—R. Oui, monsieur, plusieurs fois la nuit.

Q. Etait-ce la même escouade d'hommes qui travaillait ainsi la nuit après avoir travaillé le jour, ou bien si vous preniez pour le travail de nuit une escouade différente de celle qui avait travaillé le jour?—R. Il est arrivé deux ou trois fois qu'on a changé; à part de cela, la même escouade a toujours travaillé le jour et la nuit.

Q. Avez-vous travaillé le dimanche aussi?—R. Oui, monsieur, plusieurs dimanches.

Q. Pouvez-vous dire combien?—R. Non, monsieur.

Q. Aviez-vous plusieurs hommes pour travailler avec vous le dimanche?—R. Moins que la semaine.

Q. Teniez-vous le temps de ces hommes vous-même, ou bien y avait-il d'autres hommes qui le tenaient?—R. Il y avait des pointeurs (*time-keepers*) qui passaient là.

Q. Pouvez-vous nous nommer quelques-uns des pointeurs qui passaient sur l'ouvrage?—R. M. Beaudry, M. Ouimet et M. Villeneuve, plusieurs fois.

Q. Vous n'aviez rien à faire, vous, aux travaux en pierre?—R. Non, monsieur.

Q. Voulez-vous nous dire si vous avez fait travailler comme il faut les hommes que vous aviez sous vos ordres?—R. Oui, monsieur, ils ont travaillé bien fort.

FRANÇOIS XAVIER TRUDEL est assermenté et interrogé en français, et interprété par M. AUDETTE, registraire de la cour.

Par M. Geoffrion :

Q. M. Trudel, vous avez travaillé pour M. St. Louis, n'est-ce pas?—R. Oui, monsieur.

Q. Qu'est-ce que vous avez fait pour lui?—R. J'étais contremaître.

Q. Quand je dis, vous avez travaillé pour M. St. Louis, je veux dire, vous avez travaillé au pont du Grand Tronc?—R. Oui, monsieur; j'ai travaillé au pont du Grand Tronc.

Q. Est-ce vous qui conduisiez l'ouvrage une fois que vous avez été rendu là?—R. Oui, monsieur; c'était moi qui conduisais l'ouvrage.

Q. Etiez-vous premier contremaître?—R. Oui, monsieur.

Q. Eh bien! qui conduisait l'ouvrage, qui vous donnait des ordres sur la manière de conduire l'ouvrage?—R. Mes ordres, je les prenais de M. Kennedy.

Q. M. Kennedy, le surintendant du canal Lachine?—R. Oui, monsieur; le surintendant du canal Lachine.

Q. Quand avez-vous commencé à travailler?—R. J'ai commencé au commencement de février.

Q. Et combien de temps avez-vous travaillé?—R. Jusqu'au commencement de mai.

Q. Jusqu'à la fin des travaux?—R. Oui, monsieur; jusqu'à la fin des travaux.

Q. Etiez-vous contremaître sur tous les genres de travaux ou seulement sur une partie des travaux?—R. Sur tous les genres de travaux.

Q. Sur les travaux du pont du Grand Tronc?—R. Sur les travaux du pont du Grand Tronc.

Q. Vous dites que vous preniez vos ordres de M. Kennedy: aviez-vous besoin de référer à des plans pour exécuter les travaux?—R. Oui, monsieur.

Q. Et y avait-il quelqu'un qui venait visiter les travaux de la part du gouvernement au fur et à mesure qu'ils avançaient?—R. Oui, de temps à autres; quelquefois ils venaient.

Q. Y avait-il quelque ingénieur, quelque architecte, qui surveillait les travaux pour le gouvernement?—R. Il y avait l'ingénieur du gouvernement, celui qui a été là dans les derniers temps, M. Papineau.

Q. Vous dites que de temps à autre on venait visiter les travaux; vous ne parlez pas de M. Papineau? Il était toujours là, lui?—R. Oui, monsieur. Il était toujours sur les travaux. M. Parent venait quelquefois aussi.

Q. Était-ce soit de M. Papineau, soit de M. Parent, que vous preniez vos ordres pour exécuter les travaux?—R. Plus souvent de M. Kennedy.

Q. Êtes-vous expert dans la pierre? Connaissez-vous ce que c'est que la pierre particulièrement?—R. Ce n'est pas mon métier.

Q. Quelle est votre spécialité, à vous, M. Trudel?—R. Moi, c'est le bois. Dans les autres, je suis pratique et c'est tout.

Q. Connaissez-vous M. Lepage, père, qui vient d'être entendu comme témoin?—R. Oui, monsieur.

Q. Savez-vous s'il a eu la conduite d'une partie des travaux comme contremaître?—R. Oui, monsieur, il a été contremaître sur une partie des travaux.

Q. Avez-vous eu quelque chose à faire avec l'écluse n^o 1?—R. Je sais qu'il y a eu de la pierre de tailler pour l'écluse n^o 1, mais je ne me suis pas occupé de cette partie-là.

Q. Maintenant, quand vous dites qu'il y a eu de la pierre de tailler, voulez-vous dire sur le chantier que vous aviez près du pont du Grand Tronc?—R. Oui, monsieur.

Q. Parmi la pierre qui a été taillée dans votre département, voulez-vous nous dire s'il y a eu de la pierre taillée aussi pour ce qu'on appelle le contremur ou le remplissage (*backing*)?—R. Oui, monsieur.

Q. Voulez-vous nous dire combien de temps vous avez travaillé à cette pierre, et aussi combien d'hommes ont été employés à la tailler?—R. Ça pris beaucoup d'hommes, parce que c'est plus d'ouvrage que de tailler de la bonne pierre, c'est plus dur.

Q. Était-ce du piquage fin ou du piquage grossier que vous faisiez?—R. C'était du piquage fin; ce qu'on fait généralement dans le bon ouvrage.

Q. Savez-vous s'il y a eu du piquage semblable fait pour le pont Wellington?—R. Je ne crois pas, monsieur.

Q. Est-on jamais venu chercher, avez-vous jamais fourni de la pierre piquée chez vous pour le pont Wellington?—R. Oui, monsieur, en quantité.

Q. Combien d'hommes en moyenne aviez-vous sous vos ordres?—R. En général, sur tous les travaux?

Q. Oui, pour tous les travaux du pont du Grand Tronc. Je ne prends pas les tailleurs de pierre sous les hangars, les maçons, ni les ouvriers ordinaires?—R. Il y en a eu parfois 200, parfois 400, parfois 500, 600. Ils sont allés jusqu'à 600 et même jusqu'à 800.

Par M. Osler :

Q. A quels travaux?—R. Sur les travaux du pont du Grand Tronc.

Par M. Geoffrion :

Q. Ces 800 hommes formaient-ils une escouade travaillant entièrement de jour, ou si vous voulez parler des deux escouades différentes travaillant, l'une la nuit et l'autre le jour?—R. Ils étaient divisés en deux escouade. Il y a eu jusqu'à 600 hommes de jour.

Q. Quand vous avez compté jusqu'à 600 hommes, vous comptiez les hommes de nuit et les hommes de jour?—R. Parfois, en comptant les deux escouades, on en a eu jusqu'à 1,000.

Q. Vers quelle époque de l'année avez-vous eu un nombre aussi considérable d'hommes?—R. C'est à la fin de mars ou au milieu d'avril.

Q. Est-ce à l'approche de l'ouverture de la navigation?—R. Ça approchait pas mal.

Q. Aviez-vous reçu des ordres à cause de cela, de l'ouverture de la navigation?—R. Oui, monsieur, on avait reçu l'ordre de pousser l'ouvrage à cause de l'ouverture de la navigation.

Q. Maintenant, à part d'amener ou de fournir les hommes, voulez-vous nous dire quelle part a pris M. St. Louis dans les travaux?—R. Comme d'habitude, il a pris une part active; il était toujours là.

Q. Est-ce lui qui disait faites ceci, faites cela? Est-ce lui qui donnait des ordres?—R. Il nous a commandé de faire l'ouvrage vite et faire de l'ouvrage bien fait. Il m'a dit de prendre mes instructions de M. Kennedy. Il m'a dit: "Pour les hommes dont vous aurez besoin, prenez vos renseignements de M. Kennedy."

Q. A part de vous dire de bien travailler, il vous a dit de prendre vos ordres de M. Kennedy pour l'ouvrage que vous aviez à faire et pour les hommes dont vous auriez besoin?—R. Oui, monsieur.

Q. Est-il arrivé quelquefois que vous ayez demandé des hommes à M. Kennedy ou à M. St. Louis, et qu'est-ce qui s'est passé dans ces cas-là?—R. Des fois j'avais besoin d'hommes, je n'en avais pas toujours autant que je voulais en avoir. Alors je disais un mot à M. St. Louis en passant. Il me répondait, "Voyez M. Kennedy. Qu'il vous donne le monde dont vous avez besoin. Il est obligé de vous fournir le monde."

Q. Alors, M. St. Louis ne vous fournissait pas les hommes à vous, mais vous étiez obligé de vous adresser à M. Kennedy?—R. Oui, monsieur.

Q. Après ces réponses que M. St. Louis vous faisait, à qui vous êtes-vous adressé pour avoir des hommes?—R. A M. Kennedy, toujours.

Q. A part de M. Parent, que vous avez vu quelquefois, de M. Kennedy, qui se tenait près de là, et de M. Papineau, avez-vous vu d'autres employés du gouvernement sur les travaux pour inspecter et donner des ordres?—R. J'ai vu M. Douglas très souvent. En dernier, c'était lui qui était le bourgeois.

Q. Avez-vous eu quelque plainte ou quelque objection qu'il y avait trop d'hommes sur le chantier?—R. Jamais; ils redoutaient toujours que nous ne fussions pas capables de finir les travaux à temps.

Q. Finir pour quand?—R. Pour le 1^{er} de mai.

Q. Pendant que vous étiez à travailler, l'eau a été sortie du canal, n'est-ce pas?—R. Oui, monsieur.

Q. Voulez-vous nous dire si, à part d'empêcher la navigation, le fait que l'eau avait été sortie du canal affectait les opérations des manufactures le long du canal?

—R. Oui, monsieur. C'est nous qui avons eu le travail pour cela. M. Kennedy enlevait la glace chez lui et le surplus venait tout chez nous. Nous avons travaillé continuellement pour enlever la glace de M. Kennedy.

Q. L'endroit où se faisaient les travaux pour le pont du Grand Tronc était plus bas que celui où travaillait M. Kennedy?—R. Oui, monsieur.

Q. Est-ce qu'on vous pressait pour finir les travaux parce que le commerce en souffrait?—R. Oui, monsieur.

Q. Vous savez, je crois, que le gouvernement loue des pouvoirs d'eau tout le long du canal et qu'il y a une foule de moulins qui s'alimentent à ces pouvoirs d'eau?—R. Oui, monsieur.

Q. Est-ce qu'il y a un grand nombre de moulins qui s'alimentent comme cela aux pouvoirs d'eau que le gouvernement loue?—R. Oui, monsieur, il y a un grand nombre de moulins sur le bord du canal qui s'alimentent à ces pouvoirs d'eau.

Q. Aviez-vous particulièrement des difficultés pour l'enlèvement des débris, neige, glace, pierre, terre, etc.?—R. Oui, monsieur.

Q. Quels instruments aviez-vous pour enlever ces débris?—R. On en a enlevé une partie à la pelle, d'échafaud à échafaud.

Q. Et ça vous prenait combien d'échafauds?—R. De neuf à dix; on enlevait cela l'un par-dessus l'autre.

Q. Et ceci veut dire que la même pelletée doit être prise dix fois?—R. Oui, monsieur, cela veut dire que la même pelletée doit être prise dix fois.

Q. Si les travaux n'avaient pas été si pressés et ne s'étaient pas décidés aussi rapidement, et si vous aviez eu des instruments plus convenables, auriez-vous pu faire l'ouvrage avec moins d'hommes?—R. Oui, monsieur, ça aurait fait une différence de moitié.

Q. Savez-vous si l'ouvrage du pont du Grand Tronc a été commencé en même temps que les travaux du pont Wellington?—R. Les travaux du pont du Grand Tronc ont été commencés après ceux du pont Wellington.

Q. Les travaux du pont Wellington avaient été commencés par le personnel du gouvernement? Vous ne connaissez pas cela?—R. Non, monsieur.

Q. Savez-vous si, au pont Wellington, comme ils avaient commencé avant, ils avaient des instruments plus perfectionnés et plus nombreux que chez vous?—R. Oui, monsieur, tout cela était placé chez eux depuis six mois.

Q. Maintenant, M. Trudel, vous avez un peu d'expérience pour conduire les travaux, n'est-ce pas?—R. Oui, monsieur, je crois.

Q. Voulez-vous nous dire si la saison où l'on a décidé de faire ces travaux au pont du Grand Tronc était favorable ou rendait ces travaux plus difficiles?—R. C'était une saison presque impossible.

Q. Savez-vous si vos hommes, les hommes que vous aviez sous vos ordres, à une saison aussi rigoureuse de l'année, étaient trempés dans l'eau?—R. Oui, monsieur, souvent et bien souvent.

Q. A cette saison, au mois de février et au mois de mars, vous était-il possible de tenir vos hommes là, au froid, ou si vous étiez obligé de leur ordonner quelquefois de se retirer pour se chauffer?—R. On était obligé de changer. Il est impossible de garder des hommes tout le temps à travailler dans l'eau. Quand même les hommes ne travaillent pas dans l'eau, il est impossible de les garder à travailler tout le temps du matin au soir. Un homme n'est pas capable de se tenir dix heures à travailler sans se changer. Il faut qu'il se repose et qu'il se chauffe.

Q. A part de la construction que vous aviez à faire, ce n'était pas un pont neuf que vous faisiez? Vous remplaçiez un vieux pont?—R. Oui, monsieur, on remplaçait un vieux pont par un pont neuf.

Q. Vous aviez à demolir un vieux pont?—R. Oui, monsieur, c'était double ouvrage.

Q. La démolition d'un pont comme l'ancien était-elle un ouvrage facile et que vous pouviez faire faire par de simples manœuvres?—R. On était obligé d'employer de simples manœuvres, mais on était obligé d'employer aussi toute espèce d'ouvriers.

Q. Savez-vous s'il y a eu une certaine quantité de pierre de contremur (*backing*) qui a été piquée et qui n'a pas été transportée sur les travaux, bien que l'ouvrage eût été fait?—R. Oui, monsieur.

Q. D'après votre expérience, voulez-vous nous dire si, quand un ouvrage comme celui-là est pour être entrepris, on a coutume de préparer les matériaux à l'avance pour que les travaux puissent être conduits plus facilement?—R. Oui, monsieur, autant que possible.

Q. Combien de maçons pouviez-vous employer par pilier?—R. J'ai mis jusqu'à 20 à 25 maçons par pilier. J'avais 14 pieds de maçonnerie dans le bas et 60 pieds de long.

Q. C'était les maçons qui faisaient cette maçonnerie?—R. Oui, monsieur.

Q. Maintenant, dans le même temps ou autour des mêmes ouvrages, y avait-il des ouvrages qui devaient se faire par des maçons?—R. Oui, monsieur, on réparait les murs de chaque côté.

Q. Combien aviez-vous de piliers?—R. Deux piliers: un à chaque culée.

Q. Y avait-il aussi un pilier central?—R. Oui, monsieur.

Q. Ce pilier se faisait en maçonnerie?—R. Oui, monsieur.

Q. De sorte que vous pouviez employer en même temps des maçons sur les deux culées et sur le pilier central?—R. Oui, monsieur.

Q. Voulez-vous nous dire aussi si, vu l'urgence de l'ouvrage, vous n'avez pas commencé la maçonnerie neuve pendant que vous étiez occupé à démolir l'ancienne maçonnerie?—R. Oui, monsieur.

Q. Le nouveau pont était-il posé exactement sur les bases de l'ancien?—R. Non, monsieur.

Q. A quelle distance à peu près?—R. Cinquante pieds, je suppose.

Q. De sorte que la démolition pouvait se faire en même temps que la reconstruction?—R. Oui, monsieur, on employait beaucoup de maçons à faire la démolition; cela ne pouvait pas se faire avec des journaliers.

Q. L'enlèvement de la pierre surtout?—R. Oui, monsieur, l'enlèvement de la pierre, et, à part cela, il y avait l'enlèvement du bois et de la terre.

Q. L'enlèvement du bois et de la terre était fait par d'autres?—R. Oui, monsieur.

Q. Avez-vous jamais eu à vous plaindre de la quantité des hommes qui ont été fournis par M. St. Louis?—R. Je n'en ai jamais eu de fournis par M. St. Louis.

Q. Et de ceux qui vous ont été fournis par M. Kennedy?—R. Pas souvent. Quand je n'étais pas content d'eux, je les renvoyais.

Q. Alors, on ne vous imposait pas des hommes qui ne faisaient pas votre affaire?—R. Non, monsieur, jamais.

Q. Vu l'urgence de l'ouvrage, avez-vous employé des ouvriers sans expérience aussi, des *greens*, comme on dit, ou si vous ne gardiez que des hommes capables?—R. Autant que possible, on prenait des hommes capables. Mais on ne peut pas toujours avoir des hommes capables; dans tous les cas, on prenait des *greens* le moins possible.

Q. M. Trudel, pouvez-vous nous dire ce que vous connaissez sur ce que l'on entend à Montréal et dans les environs par le mot *overtime*?—R. D'après moi, tout ouvrage fait après les dix heures de travail, après six heures du soir, est de l'*overtime* (temps de surcroît).

Q. Maintenant, vous nous avez parlé des difficultés que vous aviez pour creuser les excavations: voulez-vous nous dire si vous étiez obligés de porter la terre plus loin, ou si vous aviez un endroit convenable où la mettre?—R. Nous étions obligés de la porter à un mille, un mille et demi plus loin.

Q. Voulez-vous nous dire aussi si, pendant les travaux, vous avez souffert quelque inconvénient de la construction temporaire d'un pont pour la circulation du chemin de fer qui passait sur le pont du Grand Tronc?—R. Oui, monsieur, j'ai toujours eu des difficultés. Quand ce n'était pas une chose, c'était une autre. J'avais un petit espace pour mettre mes matériaux et pour mettre ma terre, pour pouvoir mettre le peu de matériaux que je pouvais recevoir. J'ai été obligé d'enlever jusqu'à la dernière pelletée de terre pour remplir le vide de mes fondations. L'espace qui m'était laissé était trop petit.

Q. Est-ce que les travaux du pont Wellington étaient aussi dérangés par un chemin de fer qui le traversait?—R. Non, monsieur.

Q. Était-ce un pont de chemin de fer?—R. Non, monsieur.

Q. Vos travaux ont-ils été interrompus par une crue d'eau quelconque?—R. Oui, monsieur.

Q. Expliquez donc comment la chose est arrivée?—R. J'ai fait une *dam*, qu'on appelle, et je n'ai pas pu la terminer complètement avant que l'inondation soit survenue.

Q. Est-ce la crue des eaux qui vient quand la glace part?—R. Oui, monsieur. Quand on fait une *dam*, une chaussée, pour entourer une maçonnerie à sec, on se prépare des pompes d'avance, afin que s'il se produit des fuites, si on n'a pas réussi comme on le voulait, on puisse toujours y remédier en se servant des pompes.

Q. Aviez-vous de ces pompes? Aviez-vous le temps de les avoir?—R. Je les ai demandées trois semaines d'avance, et je n'ai pas pu les avoir.

Q. De sorte que cette inondation était attendue?—R. Oui, monsieur.

Q. Votre chaussée a-t-elle été brisée par cette inondation?—R. Non, pas directement, mais il y a eu une fuite, et l'eau a passé par-dessus.

Q. Ceci a-t-il retardé vos travaux?—R. Oui, monsieur, beaucoup, et je n'étais pas préparé pour vider. Je n'avais pas de pompes.

Q. Comment avez-vous fait pour la vider?—R. On m'a donné une mauvaise pompe. Je ne vidais que de force et de misère.

Q. A qui vous êtes-vous adressé pour avoir cette pompe?—R. A M. Kennedy et à M. Douglas. C'est lui, M. Douglas, qui l'a demandée le dernier pour moi à M. Kennedy.

Par M. Osler :

Q. Vous étiez contremaître avec des contremaîtres sous vos ordres, si je vous comprends bien?—R. Oui, monsieur.

Q. Vous étiez alors en charge de tous les ouvrages sur le pont du Grand Tronc?—R. Oui, monsieur.

Q. Vous aviez pouvoir de décharger les contremaîtres aussi bien que les ouvriers ordinaires?—R. Oui, monsieur.

Q. Vous aviez ce pouvoir?—R. Oui, monsieur, la même chose.

Q. Était-ce votre devoir de voir à ce que vos hommes fassent leur ouvrage comme il faut?—R. Oui, monsieur.

Q. Est-ce que les hommes ont bien travaillé?—R. D'après moi, je crois, d'après ce que j'ai pu voir, qu'ils ont bien travaillé.

Q. Et vous n'avez pas eu trop d'hommes en aucun temps? Vous avez toujours eu de l'ouvrage pour les hommes que vous aviez là?—R. Oui, monsieur. J'ai toujours eu assez d'ouvrage pour occuper tous mes hommes. Parfois il y en a eu qui sont restés sans occupation pendant une heure, une demi-heure, mais on n'était pas pour renvoyer des hommes dont je savais que j'aurais besoin dans une dizaine de minutes.

Q. Il y a eu alors très peu de temps perdu?—R. Oui, monsieur, il y a eu très peu de temps perdu.

Q. Alors, vous avez eu dix heures d'ouvrage, en réalité, de chaque homme chaque jour?—R. Oui, monsieur.

Q. Et avec la lumière électrique, avez-vous pu avoir la valeur de la journée d'un homme de ceux de vos employés qui travaillaient la nuit?—R. Oui, monsieur, il y a eu très peu de différence entre les escouades de nuit et les escouades de jour.

Q. Vous n'avez rien eu à faire avec les travaux du pont Wellington?—R. Non, monsieur.

Q. Aviez-vous surveillance sur les tailleurs de pierre et sur les maçons?—R. Ma spécialité n'est pas d'être tailleur de pierre. Nous avons un contremaître spécial pour les tailleurs de pierre, un homme très capable. J'avais autorité sur tout travail, sur tous les hommes.

Q. Mais vous vous en rapportiez à ce que votre contremaître des tailleurs de pierre vous disait, n'étant pas spécialiste dans ces travaux?—R. Oui, monsieur, certainement. Mais, comme étant habitué aux travaux, étant depuis de longues années dans les travaux, on s'aperçoit bien de ce qui se fait sans qu'on soit du métier.

Q. Alors, tout bien considéré, bien que ça fût de l'ouvrage difficile, c'était bien conduit, et vous avez eu pour la valeur de l'argent qui a été dépensé?—R. Oui, monsieur.

Q. La direction des travaux a été bien faite pendant tout le temps?—R. Nous avons fait tout notre possible. Nous avons partagé cela en petites escouades d'hommes, afin que tout le monde vînt travailler.

Q. Les travaux ont été bien conduits?—R. Pour moi, je n'ai pas de reproches à me faire du tout. Je suis satisfait de l'administration des travaux. J'ai eu des compliments de M. Douglas, de M. Kennedy, etc., parce que j'y mettais tout mon temps. On m'a complimenté de mon assiduité sur les travaux.

Q. Qui a pris charge des travaux la nuit, lorsque vous étiez absent?—R. Tout le temps du travail, j'étais là, je couchais là.

Q. Vous avez été là jour et nuit?—R. Je couchais là. Je dormais à peu près trois ou quatre heures.

Q. De sorte qu'il n'y avait personne qui prenait votre place lorsque vous dormiez?—R. Oui, monsieur, j'avais M. Desjardins, le contremaître des tailleurs de pierre, j'avais M. Lepage, que je mettais à ma place quand je dormais. Il y avait aussi un

nommé St. Louis, un maçon et un tailleur de pierre. Il y en avait plusieurs que je mettais à ma place quand j'allais me coucher. Je mettais toujours quelqu'un pour me remplacer.

Q. Quelle est votre occupation maintenant, M. Trudel?—R. Je suis encore contre-maître. C'est moi qui gère les travaux de M. St. Louis. C'est moi qui gère les travaux généraux de M. St. Louis depuis huit ans.

Q. Vous êtes son contre-maître général?—R. Oui, monsieur.

Q. Êtes-vous payé à l'heure ou à la journée?—R. Je suis payé à la journée.

Q. Hiver et été?—R. L'hiver et l'été quand M. St. Louis a de l'ouvrage. Je n'en ai pas encore manqué depuis que je suis employé par lui.

Q. Combien êtes-vous payé par jour?—R. Pour l'ouvrage régulier, j'ai \$2.75 par jour.

Q. Avez-vous eu de l'extra pour cet ouvrage-là?—R. J'ai eu seulement 25 centins de plus. J'ai eu \$3.00 par jour pour le temps que j'ai travaillé au pont. A part cela, j'ai eu \$2.75 tous les jours que l'on a travaillé depuis sept ans.

Q. Maintenant, avez-vous jamais compté ou vérifié le nombre d'hommes employés?—R. Non, monsieur, je n'ai jamais eu ce temps-là.

Q. Vous preniez seulement vos informations des pointeurs?—R. De M. Villeneuve. J'ai eu souvent les quantités d'hommes qu'on avait eus en différents temps.

Q. Qui avait charge de prendre le temps des hommes sur les travaux du pont du grand Tronc?—R. Je crois, monsieur, que c'était M. Villeneuve.

Q. Qui prenait le temps pour le gouvernement?—R. Je ne connais pas cela. Je ne l'ai jamais demandé.

Q. Y avait-il quelqu'un là pour prendre le temps pour le gouvernement?—R. Je ne suis pas capable de rendre compte de cela. Je ne connais pas cela du tout.

Q. Vous n'aviez personne pour le gouvernement, là?—R. Non, monsieur. S'ils prenaient le temps, je ne le savais pas. Je sais qu'il y avait des Anglais, des jeunes gens qui passaient. Je ne sais pas ce qu'ils faisaient.

Q. Est-ce que ces jeunes gens avaient des livrets avec eux?—R. Je crois que oui, monsieur.

Q. Avez-vous organisé les escouades de nuit qui étaient à l'ouvrage?—R. Oui, monsieur, ça toujours été moi.

Q. Avez-vous fait des arrangements spéciaux quant à leur gages?—R. Non, monsieur, les conventions se font d'elles-mêmes pour ces ouvrages-là. Il est entendu qu'un homme qui travaille la nuit n'a pas le même salaire que le jour.

Q. Quels arrangements avez-vous fait pour les hommes qui travaillaient la nuit?—R. Je n'en ai jamais fait. Les arrangements étaient faits d'eux-mêmes.

Q. Combien d'heures une escouade de nuit travaillait-elle?—R. On les faisait travailler dix heures.

Q. Supposons qu'une escouade de nuit travaille, à quelle heure finit-elle?—R. Elle finit à minuit et à six heures du matin.

Q. Supposons qu'une escouade de nuit travaille jusqu'à sept heures du matin, est-ce du temps de surcroît?—R. Oui, monsieur.

Q. Alors vous pouvez avoir du temps de surcroît le jour et la nuit?—R. Oui, monsieur, la même chose; du moment qu'un homme travaille au delà de ses dix heures de travail, il fait du temps de surcroît.

Q. Dans ce cas-là, c'est du temps de surcroît?—R. Oui, monsieur.

Q. Le jour comme la nuit?—R. Oui, monsieur.

La cour s'ajourne à 5 heures p.m. jusqu'à mardi, le 19 juin 1894, à 10 a.m.

MARDI, 19 juin 1894, 10 a.m.

M. GEOFFRION.— Je demanderai à mes savants confrères s'ils peuvent produire la lettre du ministre des Chemins de fer et Canaux à laquelle la lettre de M. Parent, du 21 janvier 1893, fait allusion, disant qu'il accepte la soumission.

M. EMARD.—Elle est du 18 et non du 21.

M. HOGG.—La voici, je suppose. Elle est du sous-ministre.

(Produite et cotée comme pièce n° 14, datée du 18 janvier 1893, de M. Schreiber.)

Le résumé des soumissions mentionné dans la pièce précédente est demandé par M. Geoffrion et produit par M. Hogg, et coté comme pièce n° 15.

SA SEIGNEURIE.—Vous pouvez vous en servir sauf vérification. Dans ces longues causes, où il y a tant de pièces, il faut poursuivre les témoignages, et ces pièces peuvent être vérifiées plus tard. Si, dans le cours du procès, quelqu'un attire mon attention sur le fait qu'une copie quelconque n'est pas une vraie copie, l'original sera produit.

Ce résumé ne paraît se rattacher qu'à l'écluse n° 1.

M. HOGG.—A l'écluse n° 1.

SA SEIGNEURIE.—S'il y a un autre résumé, il sera produit.

M. GEOFFRION.—Je demanderai à mon savant confrère s'il a la lettre étendant le contrat ? Elle est mentionnée à la page 3 de notre pétition.

SA SEIGNEURIE.—Vous voulez l'autorisation que Parent avait pour écrire la lettre du 27 février 1893.

M. HOGG.—C'est la lettre du 24 février 1893, de M. Schreiber à M. Parent. (Pièce n° 16.)

VIATEUR ARCHAMBAULT est assermenté et interrogé en français, et sa déposition est interprétée par M. AUDETTE, registraire de la cour.

Par M. Geoffrion :

Q. M. Archambault, avez-vous été à l'emploi du pétitionnaire, M. St. Louis?—R. Oui, monsieur.

Q. A quelle époque?—R. Vers le 4 avril.

Q. De quelle année?—R. 1893.

Q. C'est-à-dire que vous avez commencé à travaillé ce jour-là?—R. Oui, monsieur, j'ai commencé à travailler ce jour-là.

Q. Pendant combien de temps avez-vous été à l'emploi de M. St. Louis?—R. Je suis encore à l'emploi de M. St. Louis.

Q. Quand vous êtes entré à l'emploi de M. St. Louis, à quel ouvrage avez-vous été préposé?—R. J'ai travaillé à copier des listes préparées par d'autres commis.

Q. Savez-vous par qui étaient copiées les premières copies ou le document sur lequel vous faisiez vos copies?—R. Par M. Michaud et par M. Stanton.

Q. Quel M. Michaud?—R. Le teneur de livres de M. St. Louis.

Q. Celui qui a été entendu comme témoin ici?—R. Oui, monsieur.

Q. Où vous teniez-vous pour copier ces listes?—R. Au bureau de M. St. Louis.

Q. A cette époque-là, c'était au bureau de M. St. Louis que vous copiez les listes?—R. Oui, monsieur, c'était au bureau de M. St. Louis.

Q. Avez-vous plus tard copié dans une autre chambre avec les commis, ou avez-vous toujours copié chez M. St. Louis?—R. J'ai copié deux ou trois jours dans un autre bureau.

Q. Presque toujours, l'ouvrage se faisait dans le bureau de M. St. Louis?—R. Oui, monsieur, presque toujours dans le bureau de M. St. Louis.

Q. En autant que vous êtes concerné vous-même, êtes-vous capable de dire que vous copiez exactement et fidèlement ce qu'on vous donnait à copier?—R. Oui, monsieur.

Q. Avez-vous fait cet ouvrage conjointement avec d'autres copistes?—R. Oui, monsieur, j'ai fait cet ouvrage en compagnie d'autres copistes.

Q. Vous rappelez-vous des noms de ces copistes?—R. M. Proulx, M. Lafortune, quelquefois un M. Ouimet, M. McEwan et d'autres aussi.

Q. Vous ne vous rappelez pas d'autres dans le moment?—R. M. Beaudry en a copié quelquefois aussi.

Q. Dans l'ouvrage que vous faisiez avec ces gens-là, faisiez-vous de votre mieux aussi pour copier correctement?—R. Oui, monsieur.

Q. Savez-vous si vous collationniez ou si vous compariez ensemble vos copies?—R. Oui, monsieur, nous comparions nos listes de temps en temps; nous les comparions avec d'autres copistes.

Q. Qui vous donnait des instructions pour cet ouvrage?—R. M. Michaud, le teneur de livres de M. St. Louis.

Q. M. St. Louis se mêlait-il de ces affaires-là?—R. Non, monsieur, je ne l'ai jamais vu.

Par M. Hogg :

Q. Quel est votre nom de baptême, M. Archambault?—R. Viateur.

Q. Votre ouvrage consistait à faire de la copie?—R. Oui, monsieur.

Q. Vous n'aviez rien à faire avec les travaux du dehors?—R. Non, monsieur, je n'y suis jamais allé.

Q. Comment étiez-vous payé?—R. J'étais payé par M. St. Louis.

Q. Étiez-vous entré sur les listes de paye avec les autres travaillants?—R. Non, monsieur, je n'ai jamais vu mon nom sur les listes de paye. J'ai vu faire les listes, mais je n'y ai jamais vu mon nom.

Q. Vous êtes un employé régulier de M. St. Louis?—R. Oui, monsieur.

Q. Vous étiez l'employé de M. St. Louis avant ces travaux et vous l'avez été depuis?—R. Non, monsieur. Je l'ai été depuis, mais pas avant.

Q. Qui vous apportait les documents desquels vous copiez?—R. C'était M. Michaud qui nous donnait les listes à copier.

Q. C'était M. Michaud qui vous apportait les listes?—R. Quelquefois c'était nous qui allions les chercher, d'autres fois on nous les apportait.

Q. Vous n'aviez rien à faire avec la préparation de la liste originale?—R. Non, monsieur, rien du tout.

Q. Avez-vous vu dans le bureau de M. Michaud, c'est-à-dire, dans le bureau de M. St. Louis, les listes qui étaient faites au bureau du canal et envoyées là signées, ou avez-vous copié de ces documents-là?—R. Je les ai vues, je les ai copiées avant qu'elles fussent signées. Lorsque l'original était préparé, je les copiais. Je les ai revues après qu'elles ont été signées.

Q. Avez-vous vu ou fait copier les listes qui sortaient du bureau du canal et qui étaient transportées au bureau de M. St. Louis, qui arrivaient au bureau de M. St. Louis signées par les employés du canal?—R. Oui, monsieur, je les ai vues.

Q. Et avez-vous fait des copies de ces originaux?—R. Je ne m'en rappelle pas.

Par M. Geoffrion :

Q. M. Archambault, vous dites que vous ne vous rappelez pas si vous avez copié des listes se rapportant aux travaux du pont Wellington?—R. Non, monsieur.

Q. Pouvez-vous dire si ce que vous avez copié était pour un pont ou pour un autre?—R. Oui, monsieur.

Q. Maintenant, vous dites que vous avez copié des copies préparées par M. Stanton?—R. Oui, monsieur.

Q. Savez-vous que M. Stanton faisait la première copie des bordereaux de paye pour les travaux du pont Wellington?—R. Oui, monsieur.

Q. Maintenant, pouvez-vous dire si ou non il est possible que vous ayez copié pour les travaux du pont du Grand Tronc et pour les travaux du pont Wellington?—R. Je crois que j'ai copié pour les deux.

PAUL E. PARENT est assermenté et interrogé en français, et sa déposition est interprétée par M. AUDETTE, registraire de la cour.

Par M. Geoffrion :

Q. M. Parent, vous avez travaillé pour M. St. Louis à ce contrat du pont du Grand Tronc?—R. Oui, monsieur.

Q. Quelle est la besogne qui vous avait été confiée?—R. Le toisage de la pierre.

Q. Quand avez-vous commencé à être employé à ce travail?—R. Je ne me rappelle pas exactement, mais je crois que c'est vers le milieu de février, lorsque M. St. Louis a commencé à recevoir la pierre.

Q. C'était au commencement?—R. Oui, monsieur, c'était au commencement, lorsque M. St. Louis a commencé à recevoir la pierre.

Q. Faisiez-vous ce toisage seul, ou aviez-vous quelqu'un qui vérifiait votre ouvrage ou faisait le même ouvrage?—R. M. St. Louis et M. Doheny faisaient le mesurage pour le gouvernement; moi, je faisais le mesurage pour M. St. Louis.

Q. Avez-vous toujours été sur cet ouvrage-là? Avez-vous toujours été chargé du toisage de la pierre qui était là?—R. Oui, monsieur.

Q. Savez-vous si M. Doheny a, lui aussi, fait tout le temps le même ouvrage?—R. La pierre a été mesurée en partie par M. Doheny, frère de celui qui est ici présent, et le reste par celui-ci.

Q. Il y a eu deux Doheny employés sur les travaux à mesurer la pierre?—R. Oui, monsieur.

Q. Pouvez-vous donner leurs noms?—R. Il y en a un qui s'appelle Hugh Doheny; l'autre, je crois que son nom de baptême est Michael.

Q. Maintenant, dans cet ouvrage, dans ce toisage de la pierre, que vous avez ainsi fait, êtes-vous certain, autant qu'un homme peut l'être, que votre ouvrage était correct?—R. Oui, monsieur.

Q. Maintenant, aviez-vous occasion de comparer les résultats de votre toisage avec ceux de Doheny?—R. Oui, monsieur, nous travaillions tous les deux pas loin l'un de l'autre, et tous les matins nous comparions notre travail.

Q. Où faisiez-vous ce mesurage? Est-ce que c'était lorsque la pierre était rendue au canal?—R. Quand la pierre était rendue au chantier (*shed*) où elle devait être taillée.

Q. Mesuriez-vous la pierre dans la voiture des charretiers ou lorsqu'elle était déchargée?—R. Nous en mesurions la plus grande partie dans les voitures. Mais parfois ils étaient plusieurs charretiers, et la pierre était mise à terre et nous la mesurions à terre.

Q. Je comprends que l'objet de mesurer dans la voiture, c'est d'éviter qu'il y ait mélange dans les charges?—R. Pas précisément; c'était plutôt pour ne pas mesurer deux fois le même morceau.

Q. Eh bien! vous preniez des notes dans cet ouvrage-là?—R. Oui, monsieur.

Q. Que faisiez-vous de ces notes?—R. J'avais les trois dimensions de la pierre. J'en faisais le cubage et j'additionnais tous les morceaux de pierre à la fin de la journée.

Q. Cela, c'était votre opération, mais, après cet ouvrage, que faisiez-vous de vos notes, les donniez-vous à quelqu'un?—R. Je les gardais, et lorsqu'on me demandait combien de pierre avait été reçue jusqu'alors, je donnais mon rapport et je gardais mes notes.

Q. Faisiez-vous ces rapports à dates régulières, à dates données?—R. Je les faisais lorsqu'on me les demandait.

Q. À qui donniez-vous ces renseignements?—R. Parfois à M. Villeneuve, parfois à M. Michaud, le secrétaire de M. St. Louis.

Q. Eh bien! voulez-vous dire à la cour si vos mesurages ont été bien faits, avec précaution, et si vous n'avez pas rapporté une plus grande quantité de pierre que celle qui a été reçue sur les travaux?—R. Non, monsieur, les mesurages ont été faits avec précaution, et les quantités de pierre que j'ai données ont été reçues.

Q. Voulez-vous dire si les rapports que vous avez fournis soit à M. Villeneuve, soit à M. Michaud, étaient corrects et conformes aux notes que vous avez prises?—R. Oui, monsieur.

Q. Vous avez dit que vous ne remettiez pas vos notes ni à M. Villeneuve, ni à M. Michaud?—R. Oui, monsieur.

Q. Vous vous contentiez de faire rapport?—R. Oui, monsieur.

Q. Vous gardiez vos notes?—R. Oui, monsieur.

Q. Qu'avez-vous fait de ces notes?—R. Je ne me rappelle pas si je les ai données à M. Michaud ou si je les ai chez moi. Je faisais des mesurages de la pierre pour deux entrepreneurs. Il y avait au pont Wellington M. Delorimier, un autre entrepreneur, qui fournissait aussi de la pierre et pour qui je faisais des mesurages.

Q. Alors, le contrat de M. St. Louis pour la pierre ne se rapporte qu'au pont du Grand Tronc et à l'écluse n° 1?—R. Oui, monsieur; il ne se rapporte seulement qu'au pont du Grand Tronc et à l'écluse n° 1.

Q. Et la pierre pour les travaux du pont Wellington était fournie par un M. Delorimier, qui était un entrepreneur distinct de M. St. Louis?—R. Oui, monsieur, pour le pont Wellington, la pierre était fournie par M. Delorimier, et je mesurais sa pierre en même temps que celle de M. St. Louis.

Q. Vous mesuriez aussi pour M. Delorimier?—R. Oui, monsieur. J'ai commencé à mesurer de la pierre pour M. Delorimier un mois avant de commencer à travailler pour M. St. Louis.

Q. Les travaux du pont Wellington avaient commencé avant ceux du pont du Grand Tronc?—R. Oui, monsieur.

Par M. Hogg :

Q. Vous avez commencé dans le mois de février?—R. Oui, monsieur, autant que je puis me rappeler, c'est dans le temps où M. St. Louis a commencé à recevoir de la pierre.

Q. Comment avez-vous mesuré la pierre? Décrivez la méthode que vous employiez?—R. Je prenais une largeur proportionnelle, une longueur proportionnelle et une hauteur proportionnelle, et puis je cubais. Ce sont ces trois dimensions qui me donnaient le cube de ma pierre.

Q. C'était de la pierre brute? Vous la mesuriez comme elle était livrée?—R. Oui, monsieur.

Q. Avez-vous mesuré la pierre après qu'elle a été taillée?—R. Non, monsieur.

Q. Avez-vous mesuré de la pierre de toute espèce de qualités, de la pierre pour les parements et pour les contremurs?—R. Oui, monsieur, j'ai mesuré de toutes ces pierres, mais je faisais un rapport différent pour chaque espèce.

Q. Qui était juge si la pierre devait être employée pour le parement ou pour le remplissage?—R. Ordinairement, c'était le contremaitre de M. St. Louis, quelquefois moi-même.

Q. Ce n'était pas un employé du gouvernement?—R. L'employé du gouvernement était avec moi. Nous nous accordions sur un morceau de pierre pour tel ou tel ouvrage.

Q. C'est de l'un des Doheny que vous voulez parler?—R. Oui, monsieur.

Q. Maintenant, avez-vous dit que vous gardiez un rapport de la pierre après qu'elle était mesurée pour le parement?—R. Non, monsieur.

Q. Vous n'étiez que le receveur de la pierre et vous la mesuriez lorsqu'elle était dans la voiture?—R. Oui, monsieur.

Q. Je voudrais voir votre rapport de la pierre qui a servi pour le parement.—R. Je ne l'ai pas apporté avec moi. On a effacé sur mon *subpœna* tout ce qui avait rapport à ce que je devais apporter.

Q. Qui vous a dit de ne rien apporter?—R. Personne; mais, quand j'ai reçu mon *subpœna*, j'ai vu qu'on avait effacé l'ordre d'avoir à apporter tous documents, etc., que j'avais en ma possession. J'ai montré mon *subpœna* à quelqu'un. J'ai consulté quelqu'un pour savoir ce que voulait dire cette rature. On m'a dit que cela voulait dire de ne rien apporter.

Q. Qui avez-vous ainsi consulté?—R. C'est un de mes cousins.

Q. Avez-vous fait des rapports distincts pour la pierre livrée à différentes places, pour la pierre qui devait servir aux travaux du pont Wellington, pour celle qui devait servir au pont du Grand Tronc, et pour celle qui devait servir à l'écluse n° 1 ? Avez-vous gardé des rapports séparés pour ces différentes pierres ?—R. Oui, monsieur. Pour la pierre du pont Wellington, j'avais des livrets tout à fait différents, parce que ce n'était pas le même entrepreneur qui fournissait la pierre. Pour l'écluse n° 1 et pour le chemin de fer, j'avais des livrets différents aussi.

Q. Vous voulez dire pour le pont du Grand Tronc ?—R. Oui, monsieur, pour le pont du Grand Tronc.

Q. Vous gardiez vos rapports de la pierre pour les travaux de l'écluse n° 1 et du pont du Grand Tronc dans un livret, et vos rapports de la pierre pour les travaux du pont Wellington dans un autre ?—R. Je ne me rappelle pas si les rapports de la pierre pour l'écluse n° 1 et pour le pont du Grand Tronc étaient toujours dans le même livret, car je me rappelle qu'il a fallu plusieurs livrets pour contenir tous mes rapports.

Par M. Geoffrion :

Q. Mais vous les teniez ensemble ?—R. Oui, monsieur, je les tenais ensemble.

Par M. Hogg :

Q. Pour les travaux du pont du Grand Tronc et de l'écluse n° 1 ?—R. Oui, monsieur.

Q. Avez-vous ces livrets ?—R. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, je ne me rappelle pas si je les ai gardés chez moi ou si je les ai remis à M. St. Louis.

Q. Vous devez savoir si vous les avez chez vous ?—R. Je pourrais le savoir en les cherchant.

Q. Vous n'avez fait aucune recherche pour trouver ces livrets ?—R. Non, monsieur ; on avait effacé sur mon *subpœna* tout ce qui avait rapport à ce que je devais apporter, et j'ai cru que je ne devais rien apporter.

Q. Pouvez-vous dire la quantité de pierre à parement que vous avez dans vos rapports de la pierre que vous avez mesurée pour l'écluse n° 1 ?—R. Je pourrais vous le dire avec mes livrets, mais sans les livrets je n'en ai aucune idée. Il y a bien longtemps que ces travaux sont finis, et j'ai passé par bien d'autres choses depuis ce temps-là. J'ai fait bien d'autres ouvrages.

Ici, Son Honneur le juge Burbidge, remarque qu'il serait beaucoup mieux d'interrompre pour aujourd'hui la déposition du témoin pour lui permettre d'aller à Montréal voir s'il n'aurait pas les livres en question.

M. GEOFFRION.—M. Parent, vous avez instruction de Son Honneur le juge Burbidge de descendre à Montréal pour faire des recherches chez vous et voir si vous n'avez pas ces documents. Vous reviendrez ensuite.

JOHN CONWAY est assermenté et interrogé.

Par M. Geoffrion :

Q. Vous êtes au service du gouvernement fédéral ?—R. Oui, monsieur.

Q. Où et en quelle qualité ?—R. Maintenant, je suis surintendant intérimaire.

Q. Du canal Lachine ?—R. Oui.

Q. Vous souvenez-vous depuis quand ?—R. Depuis le 13 mai 1893.

Q. Voulez-vous prendre communication de ces trois documents et dire s'ils sont signés par vous (indiquant une partie de la pièce n° 13) ?—R. Oui, monsieur, ils sont signés par moi.

Par Sa Seigneurie :

Q. Connaissez-vous la signature de Marceau et de Doheny ?—R. Oui, monsieur.

Q. Et ces trois documents sont signés par Marceau, Doheny et vous-même ?—R. Oui, monsieur.

(Ce sont les trois dernières parties de la pièce n° 13.)

Par M. Geoffrion :

Q. Cette signature est la vôtre?—R. Oui.

Q. Et l'autre celle de M. Marceau?—R. Oui.

Q. Doheny était pointeur?—R. Oui.

Q. Et Marceau ingénieur intérimaire au canal?—R. Oui.

Q. Ces documents sont censés être des listes contenant les noms des hommes employés au pont Wellington?—R. Oui.

Q. Du 6 au 19 mai?—R. Vous remarquerez que je ne l'ai attesté que depuis le 13 mai. Vous trouverez une note sur le premier bordereau de paye indiquant que je n'ai attesté le compte qu'à compter du 13 mai, date où j'ai commencé à exercer mon emploi.

Q. Et celui-ci, qui est le premier des trois, n'est pas attesté par M. Doheny?—R. Non, il n'est pas signé par lui. James Davin était le pointeur.

Q. James Davin était pointeur quand vous êtes arrivé là?—R. James Davin était le pointeur du gouvernement à cette époque pour les hommes employés par le gouvernement.

Q. Cependant, sa signature est là?—R. Oui, je sais que c'est la signature de James Davin.

Q. En les examinant, pouvez-vous dire qui a préparé ces documents, ou savez-vous par qui ils ont été préparés?—R. Ces documents ont été préparés par M. St. Louis et m'ont été transmis pour être attestés comme étant exacts, et après avoir consulté les livrets des heures de travail, je les ai signés.

Q. Vous avez constaté qu'ils étaient exacts?—R. Oui.

Q. Et vous les avez attestés?—R. Oui, c'est-à-dire à partir du 13 mai.

Q. Pour le temps couvert par votre signature?—R. Oui.

Par Sa Seigneurie :

Q. C'est-à-dire que ces trois états vous ont été transmis par M. St. Louis, et vous les avez vérifiés au moyen des livrets des heures de travail?—R. Au moyen de notre pointeur particulier. J'étais convaincu qu'ils étaient exacts du moment que notre pointeur les approuvait.

Q. Où sont ces livrets de temps tenus pour le gouvernement?—R. Je suppose que notre pointeur, M. Doheny, les a.

Par M. Geoffrion :

Q. Savez-vous si le pont du Grand Tronc était terminé lorsque vous avez été nommé assistant-surintendant?—R. Le pont du Grand-Tronc était terminé.

Q. De sorte que vous n'en avez surveillé que le parachèvement?—R. Le parachèvement du pont Wellington.

Q. Lequel est représenté, en ce qui concerne la main-d'œuvre, par ces trois bordereaux?—R. Oui, je ne peux pas dire exactement s'il y en a trois ou plus; je sais, dans tous les cas, qu'il y en a trois.

Q. Etes-vous sûr que cette liste a été écrite ou préparée au bureau de M. St. Louis, ou qu'elle vous a été transmise pour être signée?—R. Je ne peux pas dire si celle-ci a été préparée par notre pointeur; je ne suis pas sûr si, quand j'ai signé ces feuilles, elles avaient été préparées par notre pointeur ou copiées; je ne pense pas que ce soit l'écriture de notre pointeur.

Q. Je veux savoir si vous êtes sûr qu'elles venaient de M. St. Louis?—R. Oui, monsieur, elles ont été apportées par M. St. Louis dans une occasion spéciale.

Q. Vous ne savez pas où il les avait eues?—R. Non.

Q. Et avant de les signer, vous exigiez qu'elles fussent vérifiées par votre pointeur, ou par le pointeur du gouvernement, ou par le pointeur sous vos ordres?—R. Oui, je suis convaincu que le bordereau de paye est exact, quel que soit celui qui l'a préparé.

Q. Vous ne pouvez pas reconnaître cette écriture?—R. Non, monsieur.

Q. Et vous êtes sûr que la mémoire ne vous fait pas défaut, et que ces bordereaux vous ont été apportés par M. St. Louis lui-même?—R. Ils ont été apportés au

bureau du canal pour être signés, et ils ont été laissés au bureau de l'ingénieur pour être signés par M. Marceau et par moi.

Q. D'après ce qu'on m'a dit, vous allez peut-être un peu trop loin en disant cela ; tout ce que vous jurez maintenant, c'est que ces listes ont été laissées au bureau?—

R. Pour être signées par moi.

Q. Laissées dans votre bureau pour être signées par vous?—R. Oui.

Q. Vous ne les avez pas vu préparer?—R. Non.

Q. Vous ne savez pas personnellement par qui elles ont été préparées?—R. Je ne le sais pas personnellement maintenant. Je ne peux pas dire de mémoire si elles ont été préparées par notre pointeur ou par le pointeur de M. St. Louis.

Q. Tout ce que vous savez, c'est que ces trois documents ont été trouvés dans votre bureau tout préparés?—R. Oui.

Q. Sachant qu'ils étaient là pour être signés par vous?—R. Oui.

SA SEIGNEURIE.—Peu importe qui les a préparés, le point important est de savoir s'il les a vérifiés avant de les signer.

M. HOGG.—Jusqu'à présent, la preuve démontre que tous ces documents ont été préparés par M. St. Louis.

M. GEOFFRION.—Pas en ce qui concerne le pont Wellington. On m'informe que nous n'avions pas ce qui était nécessaire pour préparer ces bordereaux dans notre bureau.

SA SEIGNEURIE.—Toutefois, les deux versions peuvent être vraies ; il peut être vrai que M. St. Louis, ou quelqu'un pour lui, a pu avoir les renseignements nécessaires pour préparer ces listes et les compiler, et les envoyer pour être signées.

Par M. Geoffrion :

Q. M. Marceau s'est-il consulté avec vous avant de les signer?—R. M. Marceau m'a demandé si j'étais bien certain que les bordereaux étaient exacts ; et puisque mon pointeur avait signé les bordereaux, j'étais convaincu qu'ils étaient exacts et je les signai.

Par M. Hogg :

Q. Quel est votre emploi?—R. Je suis maintenant surintendant intérimaire du canal Lachine.

Q. Et quand avez-vous été nommé?—R. Le 13 mai.

Q. L'entreprise était alors terminée?—R. Presque terminée.

Q. Celle du pont du Grand Tronc l'était entièrement, dites-vous?—R. Oui.

Q. Et peu de chose restait à faire au pont Wellington?—R. Des murs de parapet à construire seulement.

Q. Ces trois bordereaux de paye s'élèvent à une somme comparativement minime?—R. Oui.

Q. Dites-moi comment vous êtes devenu surintendant intérimaire?—R. D'après des instructions reçues de M. Schreiber, d'après une lettre de sa part.

Q. Qui était surintendant auparavant?—R. M. Kennedy.

Q. Qu'était devenu M. Kennedy?—R. Je crois qu'il avait été suspendu.

Q. Et ces bordereaux de paye que vous avez signés l'ont-ils été après la suspension de M. Kennedy?—R. Oui.

Q. Après l'exécution de la plus grande partie des travaux?—R. Oui.

Q. Maintenant, vous dites que M. Doheny était pointeur à cette époque?—R. Non, M. Davin était le pointeur ; mais afin de vérifier les bordereaux de M. St. Louis, après consultation avec M. Marceau, nous avons décidé de nommer un pointeur pour vérifier le temps inscrit par M. St. Louis.

Q. Vous dites " nous avons décidé de nommer un pointeur pour contrôler M. St. Louis," qu'entendez-vous par " nous " ?—R. M. Marceau et moi.

Q. Quand avez-vous décidé cela?—R. Après ma nomination, ou vers ce temps-là.

Q. Le 13?—R. A peu près vers ce temps.

Q. Et qui avez-vous nommé?—R. Michael Doheny.

Q. Alors, quand M. Doheny a-t-il été nommé?—R. Il était déjà employé en qualité de mesureur de pierre.

Q. Mais quand a-t-il été nommé pointeur?—R. C'est le 13 mai, à peu près, qu'il a été nommé.

Q. J'ai cru que c'était le 17?—R. Vers ce temps-là, il a commencé par compter les hommes, et je lui ai dit ensuite de prendre leurs noms, et ainsi de suite.

Q. Pourquoi avez-vous fait cela? Pourquoi étiez-vous si particulier à ce sujet?—R. Parce que je devais signer les bordereaux.

Q. Quelle période de temps ces bordereaux couvrent-ils, le premier?—R. J'ai signé les bordereaux à compter du 13 mai jusqu'à la fin de l'entreprise.

Q. Celui-ci est du 6 au 19 mai?—R. Vous verrez une note sur l'un d'eux.

M. GEOFFRION.—La restriction, depuis le 13 mai, s'applique seulement à M. Marceau et à M. Conway.

Par M. Hogg :

Q. Je veux savoir pour lequel des trois bordereaux M. Davin était pointeur?—R. Je crois qu'il l'a été pour les trois. Vous verrez son nom à la fin de tous ces bordereaux. Davin se trouvait seulement sur le premier.

Q. Alors, Davin était pointeur sur le premier à compter du 13 mai?—R. Oui, mais cependant nous les comparions avec le livret de temps de Doheny.

Q. Voici donc ce qui en était : Davin tenait note du temps et Doheny contrôlait Davin?—R. Doheny vérifiait le temps de M. St. Louis ; il y avait là d'autres hommes que ceux de M. St. Louis.

Q. Doheny vérifiait le temps de M. St. Louis et Davin tenait note du temps?—R. Oui.

Q. Et cela étant fait, vous vous assuriez de l'exactitude des listes d'après les livrets de Davin et de Doheny?—R. Oui.

Q. Et vous signiez les bordereaux de paye?—R. Oui.

Q. Que faisiez-vous avant cette époque?—R. J'étais électricien au canal Lachine.

Q. Connaissez-vous quelque chose au sujet de cette entreprise avant d'occuper votre position actuelle?—R. Je n'avais rien remarqué spécialement, je ne faisais que passer sur les lieux.

Q. Je ne vois rien de bien important au sujet de ces bordereaux, comment ils étaient apportés ou qui les préparait, mais vous avez dit que l'un d'eux avait été apporté par M. St. Louis lui-même?—R. J'ai rencontré M. St. Louis au bureau le matin que le bordereau était là ; il est possible que M. St. Louis ne l'ait pas apporté, mais M. St. Louis était au bureau.

Par M. Geoffrion :

Q. Il désirait les avoir?—R. Je le suppose.

Par M. Hogg :

Q. Alors, vous aviez dans l'idée que ces bordereaux étaient préparés par M. St. Louis et qu'ils vous étaient envoyés pour être signés par vous?—R. Je n'en suis pas positif.

Q. C'est ce que vous avez dit d'abord.—R. Je ne peux pas dire que c'était le cas ; M. Davin et M. Doheny pourraient constater de qui est cette écriture, et on pourra le constater plus tard.

Q. Je veux seulement savoir ce que vous faisiez pour les vérifier?—R. M. Doheny comparait ces bordereaux de paye avec son livret.

Q. Et avez-vous trouvé que M. Doheny tenait note du temps avec exactitude?—R. Eh bien ! il prenait note du temps deux ou trois fois par jour ; il inscrivait le nom des hommes et ainsi de suite, tout comme si les hommes avaient travaillé pour le gouvernement.

Q. Était-il ponctuel et actif dans l'accomplissement de ses devoirs?—R. J'ai trouvé qu'il était exact et qu'on pouvait se fier à lui.

Q. Avez-vous vu les livrets dans lesquels il tenait note du temps?—R. Oui, je les ai vus.

Par M. Geoffrion :

Q. Vous souvenez-vous que M. St. Louis vous pressait de signer ces bordereaux parce que, disait-il, il ne voulait pas payer ses hommes avant qu'ils fussent attestés ?—R. Oui.

Q. Et que c'était un samedi, et qu'il ne voulait pas payer avant de les avoir ?—R. Je ne suis pas positif que c'était un samedi, mais c'était un jour de paye qu'il a voulu avoir les bordereaux signés pour pouvoir payer.

Q. Et que chaque fois qu'il allait à votre bureau, c'était parce qu'il avait besoin de ces bordereaux pour payer ses hommes ?—R. C'est certainement ce que j'ai compris.

MICHAEL DOHENY est assermenté et interrogé.

Par M. Geoffrion :

Q. Voulez-vous examiner ces deux bordereaux de paye, datés du 2 et du 16 juin, et dire si la signature qui est au bas est la vôtre ?—R. Oui, c'est ma signature sur les deux. (Indiquant une partie de la pièce n° 13.)

Q. Quand vous les avez signés, était-ce la première fois que vous les voyiez, ou vous étiez-vous occupé de leur préparation ?—R. J'ai préparé les deux documents que j'ai dans la main.

Par Sa Seigneurie :

Q. C'est le deuxième et le troisième de ces bordereaux ?—R. Oui, du 2 au 16 juin.

Par M. Geoffrion :

Q. Vous les avez préparés et signés ?—R. Oui.

Q. D'après quoi les avez-vous préparés ?—R. D'après mon livret des heures de travail.

Q. Dont vous vous serviez sur le lieu des travaux ?—R. Oui.

Q. Avez-vous ce livret ?—R. Non, je l'ai laissé au bureau du canal, ou du moins au bureau qu'on occupait au pont ; quand j'ai eu fini, quand l'entreprise a été terminée, j'ai laissé au bureau ce livret et d'autres que j'avais.

Q. Savez-vous s'ils sont encore là ?—R. Je l'ignore.

Q. Etes-vous prêt à jurer que ces bordereaux sont exacts et conformes à votre livret d'heures de travail que vous aviez en votre possession ?—R. Ils sont exacts et conformes au livret que j'avais en ma possession.

Q. Et vous jurez qu'ils sont exacts ?—R. Ils sont exacts.

Par Sa Seigneurie :

Q. Vous avez tenu note du temps avec exactitude ?—R. J'ai tenu note du temps avec exactitude.

Par M. Geoffrion :

Q. Je crois que vous vous êtes occupé de la pierre ?—R. Je suis mesureur de pierre.

Q. Connaissez-vous Paul Parent ?—R. Oui.

Q. Je crois que vous avez plus ou moins travaillé avec lui ?—R. Nous avons travaillé ensemble.

Q. Sur le même ouvrage ?—R. Oui.

Q. Au mesurage de la pierre ?—R. Oui.

Q. Vous mesuriez pour le gouvernement et lui pour l'entrepreneur ?—R. Oui, je mesurais toute la pierre.

Q. Pour le gouvernement, et Paul Parent pour les entrepreneurs ?—R. Oui.

Q. Delorimier et St. Louis ?—R. Oui.

Q. Vous mesuriez ensemble?—R. Oui.

Q. Vous êtes-vous toujours accordés dans le mesurage? Y a-t-il eu quelque différence importante?—R. Non. Quelquefois, en cubant une pierre, l'un ou l'autre pouvait faire un calcul inexact, mais nous avons soin de vérifier nos calculs l'un et l'autre, et de les rendre exacts avant de faire nos rapports.

Par Sa Seigneurie :

Q. Avez-vous attesté tous les rapports concernant la pierre?—R. Oui, depuis le 15 février à peu près.

Q. Mais il n'y en a pas eu avant le 25 mars.—R. Oui, il y a eu de la pierre pour le pont Wellington avant cette date, et l'état en a été attesté par mon frère.

Q. Le premier rapport a été fait le 25 mars?—R. Pour M. St. Louis. Je crois avoir signé le premier rapport pour M. St. Louis.

Q. Voici l'articulation de faits. Vous avez attesté tous ces rapports?—R. Je ne peux pas le dire de mémoire. Si les certificats que j'ai donnés m'étaient présentés, je pourrais le dire.

Par M. Geoffrion :

Q. Ces certificats étaient remis aux employés du gouvernement?—R. Oui, à la fin de chaque mois.

M. GEOFFRION.—Je suppose que si M. Hogg les trouve, il les produira.

M. HOGG.—Nous allons les chercher. Je ne les ai pas vus.

M. GEOFFRION.—M. Emard me dit qu'il croit qu'ils sont annexés à la liste.

SA SEIGNEURIE.—Je le crois.

LE TÉMOIN.—Non, c'est un état que j'ai préparé pour la commission l'année dernière.

Par Sa Seigneurie :

Q. Y a-t-il seulement les quantités, ou la valeur?—R. Seulement la quantité de pierre taillée pour l'écluse n^o 1, que nous préparions avec la pierre brute transportée sur les lieux. Le commission avait demandé cet état.

Par M. Geoffrion :

Q. Alors, vous avez signé celui-ci pour le gouvernement?—R. Oui.

SA SEIGNEURIE.—Quelle est la date de ce rapport et quel en est le montant?

M. GEOFFRION.—Le 13 mai 1893, et la somme est de \$412.56.

LE TÉMOIN.—La somme a d'abord été inscrite à l'encre noire, puis effacée.

SA SEIGNEURIE.—Il y a \$422.

M. GEOFFRION.—Oui, c'est cela, \$422.

LE TÉMOIN.—Je n'attestais pas l'exactitude de la somme, mais seulement celle de la quantité de pierre.

Par Sa Seigneurie :

Q. Chaque fois que nous trouverons vos certificats concernant la pierre dans ces papiers, vous dites qu'ils sont faits après avoir mesuré avec soin et que c'est exact?—R. Oui.

Par M. Geoffrion :

Q. Chaque fois que vous donniez vos certificats?—R. C'était exact.

Q. Je vois dans quelques-uns de ces états que vous mentionnez de la pierre venant de Terrebonne: la pierre était-elle inscrite suivant les différentes listes?—R. Vous verrez qu'il y a de la pierre qu'on appelle "pierre de Terrebonne." C'était pour la distinguer de celle qui était destinée au pont Wellington, et qui venait principalement des carrières du Mile-End.

Q. M. Delorimier, l'entrepreneur, transportait sa pierre du Mile-End?—R. En grande partie.

Q. Et M. St. Louis la faisait venir de Terrebonne?—R. La pierre de taille venait de Terrebonne, et je crois que la plus grande partie de sa pierre de contremur venait du Mile-End; du moins c'est ce qu'on m'a dit.

Q. Et c'est pour cette raison que vous distinguez la pierre par le nom de l'en droit d'où elle venait?—R. Oui.

Q. Avez-vous vu souvent M. St. Louis sur les travaux?—R. Je l'ai vu plusieurs fois.

Q. L'avez-vous vu donner des ordres? Avait-il la direction des hommes?—R. Non, je ne l'ai pas vu donner d'ordres; je n'étais pas employé sur son ouvrage; je l'ai vu là plusieurs fois.

Par M. Hogg :

Q. Quand avez-vous commencé à mesurer la pierre?—R. Vers le 15 février.

Q. Et vous avez continué jusqu'à quel temps?—R. Jusqu'après la livraison de toute la pierre; j'ai oublié la date exacte.

Q. Et après cela, vous avez été nommé pointeur?—R. J'ai été nommé pointeur le 18 mai.

Q. M. Conway a dit qu'il croyait que c'était vers le 17. Vous n'avez pas signé le premier de ces trois bordereaux que vous avez produits?—R. Ce bordereau n'est pas pour les tailleurs de pierre, mais pour les journaliers; j'étais pointeur pour les tailleurs de pierre et les maçons seulement.

Q. Y a-t-il des maçons et des tailleurs de pierre sur ce bordereau?—R. Ce sont tous des maçons et tailleurs de pierre; c'est la quinzaine finissant le 2 juin.

Q. Du 20 mai au 2 juin?—R. Oui.

Q. Davin tenait-il note du temps des autres hommes au pont Wellington?—R. Oui, des journaliers et des attelages, de tous, excepté des tailleurs de pierre et des maçons.

Q. J'ai compris que Davin avait commencé à tenir note du temps après la suspension de M. Kennedy?—R. Oui, monsieur.

ERNEST MARCEAU est assermenté et interrogé.

Par M. Geoffrion :

Q. Voulez-vous prendre communication de ces trois documents datés le 6 mai, le 2 juin et le 16 juin, et dire si la signature qui est au bas est la vôtre? (Lui montrant la pièce n° 13.)—R. Oui, les trois portent ma signature.

Q. J'ai oublié de vous demander quelle était votre occupation?—R. Ingénieur civil.

Q. Au service du gouvernement fédéral?—R. Oui.

Q. Et agissant?—R. Agissant en qualité d'ingénieur-surintendant du canal Lachine.

Q. Depuis la suspension de M. Parent?—R. Oui.

Q. Je vois que, sur le premier de ces trois bordereaux, vous avez expliqué que votre signature s'appliquait à certaines dates?—R. Oui, à compter du 13, c'est-à-dire de la date à laquelle j'ai commencé à exercer mon emploi.

Q. Vous et qui?—R. Et le surintendant intérimaire.

Q. M. Davin, qui a signé en qualité de pointeur, avait été employé durant tout le temps que ces certificats couvrent?—R. Oui.

Q. Voulez-vous expliquer à la cour pourquoi vous avez attesté ces bordereaux?—R. Ces bordereaux de paye ont été apportés au bureau et m'ont été présentés. Je les ai examinés et j'ai constaté que le nombre d'hommes était conforme au nombre que j'avais vu moi-même sur les lieux, que j'avais visités; naturellement, je ne pouvais pas vérifier le temps, mais je savais qu'il ne pouvait pas y avoir une grande différence entre le nombre d'hommes inscrit et le nombre employé; il y avait un homme employé pour le gouvernement, tant pour les tailleurs de pierre que pour les journaliers; du moins il y avait deux pointeurs, M. Doheny et M. Davin.

Q. Davin s'occupait des journaliers?—R. Oui, et des charretiers, et Doheny des tailleurs de pierre.

Q. Leurs signatures sont là ?—R. Oui.

Q. Leurs signatures précèdent la vôtre ?—R. Oui ; il me fallait les leur faire signer avant moi.

Q. Et outre la vérification faite par ces employés, vous étiez convaincu, d'après ce que vous aviez vu vous-même sur les lieux, que ces bordereaux étaient comparativement exacts ?—R. Oui.

Q. Et après cela vous les avez signés ?—R. Oui.

Q. Et vous êtes maintenant convaincu qu'ils sont exacts ?—R. Oui.

Q. Vous ne savez pas qui a préparé ces bordereaux ?—R. Non.

Q. Savez-vous que M. St. Louis demandait les signatures avec instance pour aller payer ses hommes ?—R. Oui, monsieur.

Q. Il voulait un certificat de votre part avant de les payer ?—R. Oui.

Q. Vous n'avez pas fait de duplicata ?—R. Je ne m'en souviens pas ; il a dû payer d'après ceux-ci.

Q. Vous lui remettiez un bordereau ainsi signé, et il a dû payer en conséquence ?—R. Oui.

Par M. Hogg :

Q. Vous avez été nommé ingénieur-surintendant après la suspension de M. Parent ?—R. Oui.

Q. Vous étiez-vous déjà occupé de cette entreprise avant cette époque ?—R. Non.

Q. Quelles mesures avez-vous prises alors pour exécuter ce qui restait à faire, en ce qui concerne le temps des hommes dont il fallait tenir note ?—R. Il y avait là deux pointeurs pour le gouvernement ; je n'ai fait que les continuer dans leur emploi pour faire ce qu'ils faisaient avant ; ces deux pointeurs étaient Davin et Doheny.

Q. Savez-vous qui était pointeur en chef avant cette époque ?—R. Non.

Q. Vous avez trouvé deux pointeurs en arrivant et vous n'avez fait que les continuer dans leur emploi ?—R. Oui.

Q. Leur avez-vous donné des instructions ?—R. Non ; le surintendant intérimaire était censé leur avoir donné toutes les instructions nécessaires.

Q. Ainsi, quand on vous présentait des bordereaux de paye, vous aviez soin de les bien examiner ?—R. Oui.

Q. Et de constater s'ils étaient exacts ?—R. Oui.

Q. Et vous en faisiez faire autant à votre surintendant ?—R. Oui.

JAMES DAVIN est assermenté et interrogé.

Par M. Geoffrion :

Q. Est-ce votre signature qu'on voit au bas du bordereau de paye, daté du 16 mai, faisant partie de la pièce n^o 13 ?—R. Oui.

Q. Votre signature couvre tout le temps mentionné dans ce bordereau du 6 au 19 mai ?—R. Oui.

Q. Vous avez été employé dans l'entreprise pendant tout ce temps ?—R. Oui.

Q. De quels hommes preniez-vous note du temps ?—R. Des journaliers et des charretiers, occupés à faire les abords du pont.

Q. Ce document que vous avez signé est-il de votre écriture ?—R. Oui.

Q. Et il a été préparé par vous ?—R. Oui.

Q. En entier ?—R. Oui.

Q. D'après quoi avez-vous préparé ce bordereau ?—R. D'après mon livret de temps.

Q. Votre livret était-il exact ?—R. Oui.

Q. Et ceci est une copie exacte de votre livret de temps ?—R. Oui.

Par Sa Seigneurie :

Q. C'est une liste fidèle et exacte indiquant le temps et le classement des hommes dans cette entreprise ?—R. Oui.

Par M. Geoffrion :

Q. Après avoir préparé ce bordereau, à qui l'avez-vous remis ?—R. Je l'ai remis à M. Conway.

Q. Lui avez-vous expliqué comment vous l'aviez préparé et qu'il était exact ?—

R. Oui ; il m'a posé des questions et il l'a examiné.

Q. Savez-vous si M. St. Louis lui a demandé de le signer parce que le temps de la paye des hommes était arrivé ?—R. Je sais qu'il y a eu un peu de difficultés : le gouvernement voulait payer les hommes et M. St. Louis disait que c'était à lui de les payer, qu'il avait le contrat. Je crois que c'était un des bordereaux. Je sais qu'il y a eu un peu de grabuge dans le temps, et puis on a laissé M. St. Louis payer les hommes, et il n'en a plus été question.

Q. Qu'avez-vous fait de votre livret de temps ?—R. Je l'ai cherché. Je l'avais à la maison, mais je n'ai pas pu le trouver, il est quelque part dans la maison.

Q. Mais l'avez-vous cherché avant de venir ici ?—R. Oui.

Par M. Hogg :

Q. Combien de temps avez-vous été pointeur ?—R. J'ai commencé le 12 mars.

Q. A quel ouvrage ?—R. Au pont Wellington.

Q. Et vous teniez note du temps ?—R. Des chevaux.

Q. Des chevaux seulement ?—R. Oui.

Q. Qui était votre officier supérieur, qui était pointeur en chef ?—R. M. Coughlin.

Q. C'était au pont Wellington ?—R. Oui.

Q. Avez-vous tenu note du temps au pont du Grand Tronc ?—R. Je n'ai jamais été employé au pont du Grand Tronc.

Q. Alors, vous n'avez pas tenu note du temps des maçons ou des tailleurs de pierre ?—R. Non, monsieur.

Q. Savez-vous si les pointeurs du gouvernement ont tenu note du temps des maçons et des tailleurs de pierre au pont Wellington ?—R. Pas que je sache.

TREFFLÉ BASTIEN est assermenté et interrogé, et sa déposition est interprétée par M. AUDETTE, registraire de la cour.

Par M. Emond :

Q. Quelle est votre occupation, M. Bastien ?—R. Je suis entrepreneur général.

Q. Depuis combien d'années ?—R. Depuis à peu près dix ans.

Q. Avez-vous eu occasion de faire des contrats considérables ?—R. Oui, monsieur.

Q. Au sujet de ces contrats, employiez-vous beaucoup de monde ?—R. J'ai employé jusqu'à au-dessus de 600 hommes à la fois.

Q. En même temps ?—R. Oui, monsieur.

Q. Des hommes de différentes classes, de différentes catégories ?—R. Oui, monsieur, de différentes catégories.

Q. Veuillez donc dire en peu de mots quelle série de travaux vous avez eu à faire ?—R. Les travaux que j'ai eu à faire sont en partie des travaux publics.

Q. Où ?—R. Dans la ville de Montréal.

Q. Avez-vous eu occasion d'employer des hommes en dehors des heures de jour ?—R. Oui, monsieur.

Q. Eh bien ! combien de temps après les heures de jour, pendant plusieurs heures ou toute la nuit ?—R. J'en ai employé parfois toute la nuit et d'autres fois toute la veillée.

Q. Eh bien ! dans le monde des ouvriers et des entrepreneurs, quelle expression avez-vous pour dire le temps fait après les heures de jour ?—R. Le temps fait après les heures de jour, on appelle ça temps extra ou bien *overtime*.

Q. Qu'est-ce que signifie, d'après vous, l'expression *overtime* à ce sujet ?—R. J'entends par *overtime* tout temps fait en dehors de la journée de travail composée de dix heures.

Q. Feriez-vous une différence en appliquant le mot d'*overtime* pour désigner le travail ou le temps donné par un homme qui ne commencerait qu'à sept heures du soir, et pour désigner le travail d'un homme qui aurait travaillé toute la journée et continuerait à travailler le soir?—R. Je ne fais pas de différence. Quand je travaille pour d'autres, tout temps fait en dehors de mon engagement est de l'*overtime*. Je mets comme *overtime* tout temps fait en dehors de l'engagement que j'ai.

Q. Que l'homme ait été employé pendant les dix heures de jour ou non?—R. Quand un homme fait du travail en dehors de son engagement, j'appelle toujours cela de l'*overtime*.

Q. Maintenant, qu'est-ce que vous entendez par un *skilled labourer*? Connaissez-vous l'expression de *skilled labourer*?—R. Je traduis le mot *skilled labourer* par habile.

Q. Un homme qui a une capacité particulière?—R. Oui, monsieur.

Q. Eh bien! considérez-vous alors qu'il peut y avoir des *skilled labourers* dans différentes classes d'ouvriers, ou si le mot ne s'applique qu'à quelque classe particulière?—R. Pour moi, on peut trouver des hommes habiles dans toutes les branches. J'entends par un homme habile un homme qui sait son métier, ou, s'il n'a pas de métier, réussit dans tout ce qu'il fait.

Q. Si je comprends bien, il peut y avoir des hommes habiles même chez les hommes qui n'ont pas de métier particulier?—R. Suivant moi, on en trouve plus parmi les journaliers. Lorsqu'un journalier réussit, on dit qu'il est habile, tandis que si l'homme a étudié un métier, on y fait moins attention.

Q. Alors, parmi la classe des journaliers, il y a différentes catégories d'hommes dont les capacités peuvent différer?—R. Il y en a beaucoup. J'ai parmi mes hommes des journaliers que je ne changerais pas pour n'importe quel homme de métier.

Par M. Hogg :

Q. M. Bastien, est-ce que je dois comprendre qu'un homme qui a travaillé dix heures dans le jour est aussi capable qu'un homme qui commencerait frais le soir à travailler? Paieriez-vous le même prix aux deux hommes?—R. Si l'homme qui a travaillé toute la journée me dit qu'il est encore capable de travailler le soir, je le garde. S'il me dit qu'il est fatigué, je lui dis de s'en aller. Je ne fais pas de différence.

Q. Alors, vous pensez que vous paieriez un homme frais, arrivant sur l'ouvrage à sept heures du soir, le même prix que l'homme qui aurait été sur l'ouvrage dix heures dans la journée?—R. Cela dépend de la capacité de l'homme.

Q. Vous prenez la capacité de chaque individu en considération et vous faites votre marché avec lui?—R. Pour moi, je paie mes hommes suivant ce que chacun d'eux vaut.

Q. De sorte que, lorsque vous avez un ouvrage qui presse et que vous voulez travailler le soir, vous arrangez d'avance ce que vous allez payer à vos hommes pour le travail de soir?—R. Je ne prends pas cette précaution de faire des arrangements. Quand l'ouvrage presse, je prends des hommes nouveaux que je mets sur mon chantier et je les mets à l'ouvrage.

Q. Maintenant, ce que je veux savoir au sujet de cette question, c'est ceci : comme pratique générale, vous ne faites pas d'arrangements avec vos hommes pour le montant que vous leur paieriez pour tout travail fait après les heures de la journée?—R. Le mot *overtime* signifie.....

Q. Voulez-vous me dire, M. Bastien, si vous faites un arrangement avec vos hommes pour le travail de jour et pour le travail de nuit, pour l'*overtime*?—R. Cela dépend de l'*overtime* que j'ai à faire moi-même.

Q. Comme de raison, il faut que vous ayez de l'*overtime* dans un ouvrage pressé?—R. Si l'engagement que j'ai est fait pour le jour, ou qu'il n'y ait pas de spécification, je comprends que mon engagement est fait pour du travail de jour. Alors, si j'ai de l'ouvrage à faire le soir et qu'il ne soit pas considérable, je fais travailler mes hommes et je les paie ce que je pense sans faire d'arrangements d'avance. Si l'ouvrage que j'ai à faire est considérable et que j'ai beaucoup d'*overtime* à faire moi-même pour celui pour qui je travaille, je fais un arrangement avec mes hommes.

Q. C'est bien ; maintenant, vous avez défini le mot *skilled labourer* et le mot *overtime*. Je veux savoir de vous ce que vous appelez un bon travailleur?—R. J'entends par un bon ouvrier, dans la classe des journaliers, par exemple, un journalier qui fait une bonne journée d'homme. Par *skilled labourer*, j'entends un ouvrier qui fait son ouvrage parfait, sans qu'on ait la peine de lui dire quatre ou cinq fois comment s'y prendre.

Q. Un homme expérimenté?—R. Un journalier à qui l'on fait faire un ouvrage et qui réussit toujours, un homme adroit.

HUBERT R. IVES est assermenté et interrogé.

Par M. Emard :

Q. Quelle est votre occupation?—R. Manufacturier.

Q. Et vous l'êtes depuis grand nombre d'années?—R. Oui.

Q. Et je suppose que vous avez eu et que vous avez encore l'occasion d'employer un grand nombre d'hommes? Combien en employez-vous?—R. Entre deux et trois cents parfoi-.

Q. Avez-vous eu l'occasion de faire travailler quelques-uns de vos hommes la nuit, ou en aucun temps après les heures ordinaires de travail?—R. Oui, nous devons souvent faire travailler les hommes après les heures régulières, et ils sont toujours payés en sus.

Par Sa Seigneurie :

Q. Je suppose que c'est surtout une affaire de marché?—R. C'est une affaire d'usage plutôt que de marché.

Q. Pourraient-ils exiger le paiement s'il n'y avait pas de marché?—R. Je crois qu'ils le pourraient, vu que c'est l'usage.

Q. Croyez-vous que si un homme était engagé à \$1.50 par journée de dix heures, et s'il jugeait à propos de travailler quelques heures de plus, sans qu'il fût rien dit, il pourrait exiger plus que 15 centins par heure?—R. De la manière que nous faisons les affaires, je crois qu'il le pourrait, parce que c'est l'usage, et il comprend, quand il est engagé, qu'il l'est suivant la coutume et les usages qui existent. Nous n'avons pas fait décider la question par les tribunaux.

Q. En supposant que vous auriez entrepris de fournir la main-d'œuvre à quelqu'un, devant recevoir un certain prix pour les heures de surcroît (*overtime*), quelle interprétation donneriez-vous à ce mot "*overtime*"?—R. Je comprendrais que le travail de nuit doit être payé davantage.

Par M. Emard :

Q. Que le travail de nuit soit fait par les hommes qui ont déjà travaillé durant le jour ou par de nouveaux hommes?—R. Je crois, en ma qualité d'entrepreneur, que cela ferait peu de différence.

Q. Et qu'appelleriez-vous journalier expérimenté (*skilled labourer*) dans l'industrie?

SA SEIGNEURIE.—Il s'agit de savoir ce que signifie *skilled labourer* dans le présent contrat.

M. EMARD.—Je n'insisterai pas sur ce point.

M. GEOFFRION.—Nous pourrions peut-être le demander au témoin ; nous ne posons pas la question à d'autres témoins.

M. EMARD.—Si vous aviez à fournir différents hommes de métier, tels que tailleurs de pierre, maçons, contremaîtres et charretiers, comprendriez-vous par les mots "ouvriers expérimentés" une autre classe d'hommes que vous auriez à fournir?

Par Sa Seigneurie :

Q. Non, la question est celle-ci : Dans un contrat fait pour fournir la main-d'œuvre, composée de tailleurs de pierre, poseurs de pierre, maçons, journaliers expé-

rimentés et terrassiers, quelle interprétation donneriez-vous à “journalier expérimenté”?—R. Je comprendrais dans ce cas que c'est un homme qui pourrait être considéré comme étant un journalier général, mais particulièrement habile et intelligent dans son genre.

Q. Pour faire l'ouvrage particulier auquel il est employé?—R. Oui, mieux qu'un ouvrier ordinaire.

Q. Et, comme de raison, il pourrait être très habile dans les travaux de terrassement, et être classé comme terrassier?—R. Par exemple, nous avons des hommes sur notre liste qui sont tous inscrits en qualité de journaliers, mais quelques-uns ont 50 centins par jour de plus que les autres, pour la seule raison qu'ils sont adroits, qu'ils ont plus d'expérience.

Q. Ils sont expérimentés en ce qui peut être regardé comme une spécialité parmi les journaliers?—R. Oui.

Q. Vous avez toute la classe des journaliers, mais il y a différents genres d'ouvrage à faire, et un homme est habile dans l'exécution de certains travaux, et un autre dans d'autres, et, à votre avis, cet homme adroit dans son genre d'ouvrage est un journalier expérimenté dans un classement comme celui-ci?—R. Oui, précisément.

M. Hogg.—Je n'ai pas de questions à poser.

MARTIN LOUIS CONNOLLY est assermenté et interrogé.

Par M. Geoffrion :

Q. Avez-vous quelque expérience comme entrepreneur et constructeur?—R. Oui, j'ai une longue expérience qui date du moment où j'ai été en état de travailler depuis l'âge de 15 ou 16 ans.

Q. Avez-vous été employé par M. St. Louis dans les travaux exécutés au canal Lachine?—R. J'ai été employé par le gouvernement, par M. Kennedy; je suppose que c'était pour le gouvernement.

Q. Etiez-vous payé d'après le bordereau de paye du gouvernement?—R. J'étais payé au moyen d'enveloppes, comme tous les autres hommes.

Q. Je crois, en effet, que vous avez agi en qualité de contremaître?—R. J'avais été engagé en cette qualité.

Q. Pour quels travaux?—R. D'abord, pour la taille de la pierre, et plus tard pour la pose du couronnement, le mur de parapet et les abords du pont.

Q. Où était votre équipe d'hommes?—R. Les tailleurs de pierre, je crois, étaient au chantier n° 3, l'un des chantiers au bassin du canal, je crois que c'est le n° 3—soit 2 ou 3.

Q. Cette pierre était-elle taillée pour le pont du Grand Tronc ou pour le pont Wellington?—R. Pour le pont Wellington. Nous n'avons rien à faire avec la pierre destinée au pont du Grand Tronc; pas que je sache.

Q. Maintenant, bien que vous fussiez employé au pont Wellington, savez-vous si les tailleurs de pierre, ou si la pierre qui était taillée, soit pour l'un ou l'autre pont, n'était pas réellement préparée au même chantier, si l'ouvrage ne se faisait pas sous le même abri?—(Opposition est faite à cette question comme étant suggestive.)

Q. Savez-vous si toute la pierre taillée dans ce chantier était employée pour le pont Wellington?—R. Tout ce que je sais, c'est que la pierre une fois taillée était transportée à un autre endroit près des travaux.

Q. Les mêmes hommes travaillaient-ils toujours dans ce chantier, ou étaient-ils quelquefois transférés à un autre?—R. Oh! ils changeaient de temps à autre. Je crois que les hommes étaient fournis par M. St. Louis, du moins c'est ce qu'on m'a dit, et si nous manquions d'hommes, je demandais aux contremaîtres de M. St. Louis si nous pouvions en avoir, et si nous manquions d'ouvrage, je crois qu'ils allaient travailler pour M. St. Louis au chantier. Naturellement, je n'ai pas tenu note de tout cela.

Q. Mais les contremaîtres changeaient leurs équipes entre eux?—R. Oui, j'ai changé avec M. Desjardins; j'ai eu des hommes de M. Desjardins; lorsque nous étions pressés pour terminer les travaux pour le 1^{er} mai, je lui ai demandé de me laisser avoir quelques hommes.

Q. Maintenant, avez-vous vu M. St. Louis sur les travaux?—R. Je l'ai vu souvent.

Q. Savez-vous ce qu'il y faisait?—R. Je suppose qu'il s'occupait des hommes.

Q. Mais, à votre connaissance, donnait-il des ordres aux contremaîtres, ou s'occupait-il d'une manière quelconque de la conduite des travaux?—R. Je me souviens qu'il y a eu une petite difficulté avec les hommes au sujet du travail; ils prétendaient qu'ils étaient employés par M. St. Louis et qu'ils feraient ce qu'ils voudraient, ou quelque chose dans ce sens, et j'en ai parlé à M. Villeneuve, le pointeur; je crois en avoir parlé à M. St. Louis, et il m'a dit un jour que je pourrais renvoyer ceux qui diraient cela. Ce sont les seuls ordres que j'aie reçus de M. St. Louis. Naturellement, je recevais mes ordres de M. Kennedy.

Q. Quel est le M. Villeneuve que vous venez de mentionner?—R. Il était pointeur. Il passait souvent; il prenait le nom des hommes le matin, deux fois par jour, quelquefois trois, mais je suis sûr de deux fois.

Q. Était-il pointeur au pont Wellington?—R. Il tenait note du temps des tailleurs de pierre au pont Wellington; je crois qu'ils étaient fournis par M. St. Louis. M. Villeneuve ou d'autres pointeurs venaient prendre leurs noms.

Q. Y avait-il d'autres pointeurs au pont Wellington?—R. Oui.

Q. De quoi s'occupaient-ils?—R. Ils s'occupaient de ce qu'on appelait les hommes du gouvernement; il y avait là des hommes qui travaillaient et qu'on désignait ainsi; M. Coughlin et d'autres pointeurs prenaient note de leur temps et du mien.

Q. Savez-vous s'il y avait d'autres ouvriers fournis par M. St. Louis?—R. Je ne me suis jamais occupé du classement des ouvriers.

Q. Connaissez-vous M. Villeneuve avant de le voir là?—R. Oui. Il avait travaillé pour moi, ou sous mes ordres, en qualité de pointeur sur le Grand Tronc, à la carrière Saint-Dominique.

Q. Était-ce un bon employé?—R. Je l'ai trouvé très bon employé.

Q. Quel salaire receviez-vous?—R. Je recevais \$4 par jour.

Q. Qui était votre supérieur?—R. M. Kennedy, et, plus tard, M. Conway.

Q. Mais avez-vous été là pendant toute la durée de l'ouvrage?—R. J'ai été là depuis le 6 février jusqu'au 16 juin.

Q. Avez-vous eu l'occasion d'y voir M. Parent, l'ingénieur-surintendant?—R. J'ai vu passer M. Parent, mais je n'avais nullement affaire à lui.

Q. Combien de fois par jour prenait-on note du temps des hommes, autant que vous avez pu voir?—R. Deux fois par jour certainement, car si les hommes n'arrivaient pas à 7 heures le matin, s'ils arrivaient plus tard, ils me demandaient de l'ouvrage et je leur en donnais, et lorsque le pointeur passait je lui disais combien d'heures ces hommes avaient travaillé.

Q. Si un homme arrivait tard, vous en faisiez rapport au pointeur?—R. Oui, je lui disais qu'il avait commencé à 9 heures ou à 8 heures.

SA SEIGNEURIE.—Ces bordereaux font-ils voir que des hommes n'ont travaillé que pendant une partie de la journée.

M. GEOFFRION.—Ils sont payés à l'heure.

SA SEIGNEURIE.—Est-il arrivé souvent qu'il y a eu moins de dix heures par jour?

M. GEOFFRION.—Oh! oui; il y a nombre de colonnes qui contiennent moins que dix heures.

M. HOGG.—Quelquefois au commencement, mais non plus tard.

M. GEOFFRION.—J'en ai vu.

Par M. Geoffrion :

Q. Vous souvenez-vous comment la paye était faite?—R. Quand j'ai commencé, les hommes ont été six ou sept semaines sans être payés; la raison donnée était qu'il y avait un malentendu avec le payeur du gouvernement. Je parle des hommes

qui travaillaient pour le gouvernement sous la direction de M. Kennedy. Je n'étais pas très inquiet. Je savais que la paye aurait lieu. Au bout de six ou sept semaines, nous fûmes payés par l'employé de M. St. Louis. On m'a dit que c'était l'employé de M. St. Louis qui payait dans le hangar, sur l'autre côté du canal.

Q. Et qui paraissait être le payeur?—R. M. Villeneuve était là avec M. Michaud. C'est M. Kennedy qui m'a remis mon enveloppe.

Q. Soit M. Kennedy, soit M. Michaud?—R. Oui, la première paye que j'ai retirée, M. Kennedy a reçu l'enveloppe soit de M. Villeneuve ou de quelqu'un à l'intérieur, je n'ai pas fait attention; il y avait tant d'hommes que je n'ai pas pu remarquer. M. Kennedy m'a remis mon enveloppe.

Q. Tout ce que vous désiriez avoir, c'était l'enveloppe?—R. Oui.

Q. Vous aviez l'habitude de vérifier le contenu des enveloppes?—R. Oui. Le chiffre du salaire était généralement indiqué à l'extérieur des enveloppes.

Q. Et votre nom s'y trouvait?—R. Oui.

Q. Et vous ne savez pas si l'on exigeait des reçus?—R. Je n'ai signé de reçu dans aucun livre.

Q. Chaque fois que vous avez eu à votre service un grand nombre de journaliers, avez-vous pris des reçus les jours de paye?—R. J'ai été inspecteur de maçonnerie et surintendant du Grand Tronc pendant plus de 20 ans. Le temps des hommes m'était envoyé par le contremaître. Je le classifiais, je préparais le bordereau de paye, et je l'envoyais au bureau de l'ingénieur. Celui-ci l'envoyait à son tour au bureau du trésorier, et le payeur expédiait l'argent à l'agent; ce dernier payait les hommes, mais ils devaient tous signer le bordereau de paye. Les entrepreneurs suivent ordinairement un autre système.

Q. Votre système n'était pas de payer les hommes sur le champ des travaux?—R. Non.

Q. Ni de payer un grand nombre d'ouvriers à la fois?—R. Les hommes étaient payés à l'endroit où ils travaillaient.

Q. Combien d'hommes pouvaient être payés dans une couple d'heures, d'après le système suivi par St. Louis?—R. Je n'en sais rien; un grand nombre; les hommes ont dû être payés très promptement.

Q. Avez-vous eu l'occasion de voir fréquemment comment les journaliers sont payés à Montréal?—R. Je suis employé, à l'heure qu'il est, par la corporation de Montréal. Les inspecteurs sont payés séparément et par sections, je crois.

Q. Qui était le pointeur en chef pour les travaux du pont Wellington?—R. Pour le gouvernement?

Q. Oui.—R. Coughlin, je crois; il y avait aussi M. Davin.

Q. Savez-vous si le pointeur en chef, ou du moins l'un des pointeurs, était toujours présent lorsque les hommes étaient payés, dans le but de les identifier?—R. Je crois que M. Coughlin était présent; quant à moi, je m'en allais quand j'avais reçu ma paye.

Q. Tout ce que vous vous rappelez, c'est que M. Kennedy était présent une fois?—R. M. Kennedy était présent la première fois et m'a remis mon enveloppe.

Par M. Hogg :

Q. Vous étiez le contremaître des tailleurs de pierre?—R. Oui.

Q. La pierre que vous tailliez était-elle destinée aux deux ponts ou seulement à l'un d'eux?—R. On taillait cette pierre pour les culées et les piles du pont Wellington.

Q. Vous n'aviez rien à voir à l'autre pont?—R. Non.

Q. Qui prenait note du temps que travaillaient les tailleurs de pierre employés au pont Wellington?—R. C'était le pointeur de M. St. Louis; c'est tout ce que j'en sais.

Q. Avez-vous vu quelqu'un agissant comme pointeur pour le gouvernement?—R. Tout ce que je sais, c'est que M. Doheny est allé à plusieurs reprises sur le champ des travaux pour compter le nombre des hommes; je ne sais pas s'il tenait leur temps.

Q. Vous savez que M. Doheny comptait le nombre des hommes tous les jours?—R. Pas tous les jours.

- Q. Ne l'avez-vous pas vu tous les jours ?—R. Non.
- Q. Mais vous saviez qu'il voyait si les hommes travaillaient ?—R. C'est ce qu'il m'a dit.
- Q. Michael Doheny vous a dit cela ?—R. Oui.
- Q. Il était mesureur de pierre ?—R. Oui.
- Q. Et vous étiez le contremaître des tailleurs de pierre ?—R. Oui.
- Q. A-t-il mesuré toute la pierre qui a été livrée ou seulement la pierre que vos hommes ont taillée ?—R. Je crois qu'il a mesuré toute la pierre. Je sais qu'il allait avec M. Parent au chantier où les tailleurs de pierre de M. St. Louis travaillaient. Ils mesuraient la pierre avec beaucoup de soin, et lorsqu'ils ne pouvaient s'entendre, ils m'appelaient et s'en rapportaient à ma décision.
- Q. Parce que, sans doute, vous aviez l'expérience voulue. Maintenant, je crois que vous avez dit que vous étiez employé par M. Kennedy ?—R. Oui, monsieur.
- Q. Alors, vous n'étiez pas employé par M. St. Louis ?—R. Non.
- Q. Alors, comment se fait-il que votre nom a été inscrit sur les bordereaux de paye de St. Louis ?—R. Je n'en sais rien.
- Q. Vous avez été payé par lui ?—R. Oui, je le crois. C'est lui qui payait tous les ouvriers employés là.
- Q. Votre nom se trouve sur les bordereaux de paye ?—R. Je ne puis expliquer comment cela s'est fait. J'ai été payé par lui tout le temps que j'ai travaillé là.
- Q. Vous dites que vous avez quelquefois donné au pointeur des notes au sujet du nombre d'heures que les hommes avaient travaillé ?—R. Oui, je l'avertissais lorsqu'un journalier était arrivé en retard.
- Q. C'est tout ce que vous faisiez à cet égard ?—R. Oui.
- Q. Combien y avait-il d'hommes employés à tailler de la pierre pour le pont Wellington ?—R. Je ne m'en rappelle pas.
- Q. Je suppose que le nombre des tailleurs de pierre a varié de temps à autre ?—R. C'est au début des travaux qu'ils ont été en plus grand nombre. Leur nombre a été ensuite en diminuant.
- Q. Pourriez-vous me donner des chiffres ?—R. Au début, il y avait à peu près 60 à 70 tailleurs de pierre ; leur nombre a ensuite baissé jusqu'à 12 ou 15, car nous attendions souvent après la pierre.
- Q. Alors, une personne qui se serait tenue tout le temps sur les lieux aurait pu facilement tenir note du nombre d'heures que les tailleurs de pierre travaillaient ?—R. J'aurais pu le faire si on me l'avait demandé.
- Q. Si on vous l'avait demandé, vous auriez pu le faire, tout en remplissant vos autres devoirs ?—R. Oui. Il y avait des gens chargés de voir à cela, et on ne m'a pas demandé de faire leur ouvrage.
- Q. Est-ce que la pierre qu'on taillait était très dure ?—R. C'était de la pierre ordinaire, de la pierre calcaire de Montréal.
- Q. Je suppose que vous avez beaucoup d'expérience dans votre métier ?—R. A peu près 40 ans d'expérience.
- Q. Les hommes travaillaient en hiver ?—R. Oui.
- Q. Et dans le hangar n° 3 ?—R. Dans le hangar n° 2 ou 3.
- Q. Et travaillaient-ils bien ?—R. Oui.
- Q. Combien paye-t-on ordinairement de la verge pour faire tailler de la pierre de ce genre ?—R. Je l'ignore. Je n'en ai jamais fait tailler à la verge. J'ai presque toujours été à l'emploi de la Compagnie du Grand Tronc, et nous faisons notre ouvrage à la journée. La compagnie avait sa propre carrière.
- Q. Vous n'en avez jamais fait tailler à la verge ?—R. Non.

Par Sa Seigneurie :

- Q. Quelle est la moyenne des gages d'un tailleur de pierre ?—R. Les tailleurs de pierre ont formé une société à Montréal, et ils ont un taux fixe, \$3 et \$3.50 par jour.
- Q. Combien un homme prend-il de temps à tailler une verge de pierre ?—R. Cela dépend du genre de pierre.

Par M. Hogg :

Q. De la pierre du genre de celle qui a servi pour le pont Wellington?—R. Quelques hommes peuvent en tailler de 12 à 14 pieds cubes tous les jours, et peut-être plus.

Par Sa Seigneurie :

Q. Un homme peut-il en tailler une verge en deux jours?—R. Oui, à peu près cela.

Par M. Hogg :

Q. Les hommes que vous aviez sous vos ordres auraient-ils pu tailler une verge de pierre en deux jours?—R. En moins de deux jours.

Q. Maintenant, vous rappelez-vous s'ils en ont réellement taillé une verge en deux jours?—R. Je n'ai pas remarqué. Nous avons été très souvent retardés par ceux qui livraient la pierre.

Q. Alors, naturellement, les hommes ne travaillaient pas?—R. Il n'aurait pas été raisonnable de les congédier pour une demi-journée ou un quart de journée.

Q. Dites-moi approximativement combien de temps les hommes ont ainsi perdu?—R. Je ne puis pas.

Q. Vous dites que vous êtes allé souvent sur les travaux du pont Wellington; ces travaux n'ont duré qu'à peu près 48 jours. Quand a-t-on commencé à tailler de la pierre?—R. On a commencé à tailler de la pierre avant le 6 février, date où j'ai été engagé.

Q. Dans tous les cas, les travaux étaient terminés le 1er mai. J'aimerais savoir combien de temps a été perdu de la sorte; donnez-moi seulement une idée de la chose.—R. Je ne puis pas.

Par Sa Seigneurie :

Q. Qu'est-ce que les hommes faisaient lorsque la pierre manquait?—R. Ils continuaient à travailler, mais ils travaillaient moins vite et moins fort.

Par M. Hogg :

Q. Combien de temps à la fois avez-vous été retardés; avez-vous été retardés une demi-journée ou toute une journée? Avez-vous jamais eu connaissance que pendant toute une journée il n'y ait pas eu de pierre à tailler et que les hommes aient passé leur temps à s'amuser ensemble?—R. Il est arrivé que nous avons manqué de pierre. Un certain nombre de tailleurs de pierre ont alors été renvoyés, je crois, à M. St. Louis.

Q. Les noms de ceux qui ont été ainsi renvoyés à M. St. Louis ne sont pas restés sur les bordereaux de paye?—R. Je suppose que non; mais ils ont pu être employés à tailler de la pierre pour l'autre pont.

Q. Pour le pont du Grand Tronc?—R. Oui.

Q. Alors, leurs noms n'ont pas dû se trouver sur les bordereaux de paye relatifs au pont Wellington?—R. Je ne sais pas comment les bordereaux de paye étaient tenus; M. St. Louis fournissait tous les hommes.

Q. Ils étaient tous tenus séparément? Il y avait trois bordereaux pour les tailleurs de pierre?—R. Je n'en sais rien.

Q. Vous dites que vous étiez payé par M. Michaud et M. Villeneuve; les jours de paye, ils étaient présents lorsque vous receviez vos enveloppes?—R. Je n'étais pas payé par M. Michaud.

Q. Mais par M. Villeneuve; et vous dites que la première fois que vous avez reçu votre salaire, M. Kennedy était présent?—R. Oui.

Q. Le 25 mars?—R. Je n'ai pas retenu la date.

Par M. Geoffrion :

Q. L'entrepreneur qui fournissait la pierre pour le pont Wellington n'était pas M. St. Louis?—R. J'oublie son nom; c'était M. Delorimier.

Par M. Hogg :

Q. Travaillez-vous la nuit comme contremaître?—R. J'ai travaillé très peu souvent la nuit. Je n'aimais pas cela. Je n'ai travaillé la nuit que lorsque c'était absolument nécessaire.

Q. De sorte que vous travailliez vos dix heures?—R. Les hommes ne pouvaient pas travailler toute la nuit et toute la journée; nous avons travaillé jusqu'à minuit quelquefois.

Q. Pourriez-vous dire combien de fois?—R. Non.

Q. Mais rarement?—R. Rarement.

Par M. Geoffrion :

Q. Vous dites que si l'on vous avait chargé de la chose, vous auriez pu tenir note du nombre d'heures que les tailleurs de pierre travaillaient?—R. Oui.

Q. Comment y seriez-vous parvenu; par simple conjecture?—R. J'aurais pris le nom des hommes.

SA SEIGNEURIE.—Il ne parle que de sa propre équipe.

Par M. Geoffrion :

Q. Vous y seriez parvenu, si je vous comprends bien, en jetant simplement un coup-d'œil de temps à autre?—R. Non, mais en ayant un livret et en y inscrivant le nom des hommes et le temps qu'ils travaillaient.

Par Sa Seigneurie :

Q. Il vous aurait fallu agir en même temps comme pointeur et comme contremaître?—R. Exactement.

Par M. Geoffrion :

Q. Vous ne faisiez pas partie de l'équipe permanente du gouvernement?—R. Non.

Q. En sus de l'équipe permanente du gouvernement, il y avait d'autres journaliers employés aux travaux du pont Wellington?—R. Je le crois. J'ai été engagé par M. Kennedy pour cet ouvrage particulier.

M. GEOFFRION.—Nous avons encore environ huit à dix témoins à interroger sur la question des "heures de surcroît." Mais je crains d'ennuyer Votre Seigneurie.

SA SEIGNEURIE.—Je ne voudrais pas que rien de ce que je vous dis, à cette phase des procédures, vous mette dans une fausse sécurité; mais je crois que si vous indiquez les noms de ces témoins, la partie adverse admettra peut-être qu'ils vont rendre le même témoignage que les autres. Vous pourriez les appeler et leur demander simplement ce qu'ils entendent par "heures de surcroît" (*overtime*), et ainsi de suite.

PIERRE LACROIX est assermenté et interrogé.

Par M. Emard :

Q. Votre état?—R. Inspecteur des bâtisses de la ville de Montréal.

Q. Depuis combien d'années?—R. Depuis 12 ans.

Q. Supposons que vous ayez été chargé par un entrepreneur de lui fournir des contremaîtres, des tailleurs de pierre, des maçons, des attelages doubles et simples, des journaliers expérimentés et de bons journaliers pour travailler avec le pic et la pelle; comment classeriez-vous les journaliers expérimentés?—R. Je considérerais comme journaliers expérimentés tous les hommes qui feraient parfaitement leur ouvrage.

Q. De sorte que vous appliqueriez ce terme à n'importe quel journalier, même à celui qui n'aurait pas de métier spécial?—R. Oui, pourvu qu'il fût capable de faire intelligemment l'ouvrage dont il aurait été chargé.

Par Sa Seigneurie :

Q. Si vous aviez fixé un taux spécial pour les heures de surcroît (*overtime*), qu'entendriez-vous par ce terme?—R. J'entendrais par heures de surcroît les heures de travail faites en sus de la journée ordinaire.

Q. Et si c'étaient les mêmes hommes que vous employeriez le jour et la nuit?—R. Cela ne ferait rien à la chose. C'est l'affaire de l'entrepreneur d'employer ou non les mêmes hommes le jour et la nuit.

Par M. Hogg :

Q. Voulez-vous me citer un exemple à l'appui de votre définition "journalier expérimenté"?—R. C'est un homme qui fera intelligemment l'ouvrage que vous lui aurez confié. C'est un homme que vous pourrez envoyer, par exemple, creuser un fossé sans avoir besoin d'une autre personne pour déterminer l'alignement ou établir les distances.

Q. Avez-vous d'autres exemples à citer?—R. J'appelle "journalier expérimenté" tout homme habile dans n'importe quel genre d'ouvrage.

Par Sa Seigneurie :

Q. Savez-vous combien gagnaient les journaliers, à Montréal, aux mois de février et de juin 1893?—R. Non, je ne le sais pas.

Q. Savez-vous s'il y avait des journaliers qui gagnaient jusqu'à \$1.85?—R. Je n'en sais rien.

Q. Vous dites que la différence entre les gages des hommes travaillant avec la pelle et le pic et ceux des journaliers expérimentés n'est que de 35 centins par jour?—R. Il n'est pas rare de voir des journaliers gagner jusqu'à \$1.50 et plus.

Par M. Hogg :

Q. Est-ce que la somme de \$1.50 représente la moyenne de ce que gagnaient les journaliers à Montréal, l'année dernière?—R. Lorsqu'il y a beaucoup d'ouvrage, ils gagnent plus que \$1.50; j'ai moi-même payé plus que cela à des journaliers. Mais lorsque l'ouvrage est rare, les salaires baissent.

SA SEIGNEURIE.—A propos de ceci, savez-vous que l'expression *skilled labourers* (journaliers expérimentés) peut n'avoir pas la même signification que *skilled labour* (main-d'œuvre expérimentée), dans le sens ordinaire anglais de l'expression? L'expression employée est "journaliers expérimentés" dans une classification qui embrasse une liste d'artisans; journaliers expérimentés et main-d'œuvre expérimentée peuvent ne pas signifier la même chose. Par l'expression *skilled labour* (main-d'œuvre expérimentée), on entend généralement, en anglais, les gens de métier.

M. HOGG.—Mais il faut les distinguer des bons terrassiers, des journaliers travaillant au pic et à la pelle.

SA SEIGNEURIE.—Oui; ceux-ci sont payés \$1.50 par jour, et les autres, s'ils sont bons à quelque chose, devraient avoir \$1.85.

Par M. Hogg :

Q. Que diriez-vous d'un homme qui serait habile à mêler le mortier, par exemple?—R. Ce serait un journalier expérimenté.

Q. Vous appelleriez l'homme qui porterait l'oiseau un journalier expérimenté?—R. Il y a beaucoup d'hommes qui perdraient l'équilibre avec un oiseau sur les épaules.

Q. Cela dépendrait de leur tête?—R. De leur expérience et de l'habitude.

Q. Ainsi, l'homme qui porterait l'oiseau serait un journalier expérimenté?—R. Oui; dans son genre d'ouvrage. Un homme qui n'y serait pas habitué ne ferait pas aussi bien l'affaire de l'entrepreneur.

NAPOLÉON LAPORTE est assermenté et interrogé en français, et sa déposition est interprétée par M. AUDETTE, registraire de la cour.

Par M. Emard :

Q. Quelle est votre occupation, M. Laporte?—R. Je suis entrepreneur, monsieur.

Q. Êtes-vous dans l'habitude d'employer beaucoup d'hommes dans les travaux que vous faites?—R. Oui, monsieur.

Q. Quelles classes d'hommes?—R. Des journaliers, plus particulièrement. Des journaliers, et aussi des maçons briqueteurs.

Q. En avez-vous actuellement sous votre direction?—R. Oui, monsieur.

Q. En employez-vous beaucoup à la fois?—R. J'en ai employé jusqu'à trois cents à la fois.

Q. Etant donné que vous auriez un contrat avec quelqu'un pour fournir des hommes, des contremaîtres, des tailleurs de pierre, des maçons, des charretiers, et puis des journaliers expérimentés (*skilled labourers*) et de bons journaliers pour travailler au pic et à la pelle, qu'est-ce que vous considéreriez comme étant des journaliers expérimentés?—R. Je considérerais comme journaliers expérimentés tous les journaliers qui pourraient faire leur ouvrage parfaitement sans que le contremaître soit toujours sur leur dos pour leur montrer.

Q. Maintenant, si, dans le même contrat, vous aviez un prix spécial pour le temps de surcroît (*l'overtime*), quel est le temps que vous chargeriez dans cette classification-là?—R. Pour *l'overtime*?

Q. Oui.—R. Je considère que *l'overtime* est tout ouvrage qui se fait après six heures du soir.

Q. Quelles sont les heures de travail ordinaires à Montréal?—R. De sept heures du matin à six heures du soir.

Q. De sorte que tout travail que vous fourniriez à un propriétaire après six heures du soir, que ce travail soit fait par des hommes qui n'ont pas travaillé le jour ou que ce soient les mêmes qui ont travaillé le jour qui continuent à travailler le soir, vous ne feriez pas de différence?—R. Non, monsieur. Tout dernièrement, j'ai fait travailler des hommes le soir. Je charge un temps et demi, une heure et demie au lieu d'une heure. C'est ce que je charge au propriétaire.

Q. \$1.25 et \$1.30 pour les ouvriers ordinaires, et \$1.75 pour les journaliers expérimentés, considérez-vous que cela est trop cher?—R. Non, monsieur, je l'ai payé moi-même.

Q. Quelle proportion de journaliers expérimentés avez-vous relativement aux bons journaliers?—R. Dans le creusement de canaux d'égouts, par exemple, il y a dix ou douze journaliers expérimentés sur cinquante.

Q. C'est là une bonne proportion?—R. Oui.

Q. Dans votre genre d'ouvrage particulier?—R. Oui; dans les canaux d'égouts.

Q. Et ces dix ou douze hommes sont des hommes de choix que vous payez plus cher?—R. Oui.

Par Sa Seigneurie :

Q. Et ils valent 35 centins par jour de plus que les autres?—R. J'en ai payé jusqu'à 50 centins de plus par jour. Je faisais plus d'argent avec eux en les payant \$1.75 qu'avec les autres à \$1.25. C'est au meilleur de ma connaissance. Je travaillais à l'entreprise, et je ne les payais pas plus qu'ils ne valaient.

Par M. Emard :

Q. Prenez-vous des reçus quand vous payez vos hommes?—R. Non, monsieur, jamais.

Q. Dans votre branche, monsieur, dans les travaux que vous êtes appelé à faire généralement, parmi les hommes qui travaillent au pic et à la pelle, quelle proportion y a-t-il de journaliers expérimentés? Y en a-t-il une grande proportion?—R. Ce sont tous des hommes qui travaillent au pic et à la pelle, à part les briqueteurs, mais ces derniers ne sont pas des journaliers.

JAMES MORRISON est assérmenté et interrogé.

Par M. Eward :

Q. Quel est votre état ?—R. Entrepreneur.

Q. A Montréal ?—R. Oui.

Q. Dans quel genre de travaux ?—R. Je m'occupe entre autres choses de travaux de construction.

Q. Vous avez l'habitude d'employer des hommes de différents métiers ?—R. Oui.

Q. Si vous étiez chargé de fournir à un propriétaire des contremaîtres, des tailleurs de pierre, des maçons, des journaliers expérimentés, des attelages doubles et de bons journaliers pour travailler avec le pic et la pelle, quels sont les journaliers que vous considérez comme étant expérimentés ?—R. Il y en a dans tous les métiers. Les hommes employés aux chèvres ne sont que des journaliers, mais ce sont des journaliers expérimentés. Les hommes employés à mêler le ciment et le mortier ne sont que des journaliers ordinaires, mais ils peuvent être habiles dans leur ouvrage.

Par Sa Seigneurie :

Q. C'est-à-dire que parmi les journaliers il y en a qui ont des spécialités ?—R. Oui, et ils valent presque le double des autres.

Par M. Eward :

Q. Parce qu'ils travaillent plus vite ?—R. Vous n'avez pas besoin de les surveiller tout le temps.

Q. Qu'entendez-vous par " heures de surcroît " ou *overtime* ?—R. En ce qui me concerne, lorsque mes hommes travaillent au delà de leur journée, je leur paye leur salaire, plus la moitié de ce salaire, et lorsqu'ils travaillent toute la nuit, je leur alloue double salaire. Jusqu'à minuit, c'est le salaire, plus la moitié du salaire; après minuit, c'est double salaire.

Q. Et vous vous faites payer par le propriétaire en conséquence ?—R. Oui.

Q. Que ce soient ou non les mêmes hommes qui travaillent le jour et la nuit ?—R. C'est la même chose.

Q. Prenez-vous généralement des reçus lorsque vous payez vos hommes ?—R. Non.

Par M. Hogg :

Q. Si vous aviez entrepris de fournir de la main-d'œuvre, et si vous faisiez vos bordereaux de paye afin d'être payé par le gouvernement, et que vous paieriez ensuite vos hommes d'après le même bordereau, que feriez-vous dans ce cas-là, c'est-à-dire sur les copies des bordereaux de paye, si vous aviez besoin d'une pièce justificative ?—R. Je ferais mon compte en conséquence.

Q. Mais pour les reçus ?

Par Sa Seigneurie :

Q. Si vos bordereaux étaient tout faits, demanderiez-vous aux hommes de les signer ?—R. Oui, c'est maintenant la coutume de le faire, c'est-à-dire, cette année; on ne l'a jamais fait auparavant. Il y a une nouvelle loi dans la province de Québec, et il faut le faire.

SA SEIGNEURIE.—Vous avez la loi du gage des ouvriers ?

M. GEOFFRION.—Oui.

Q. Mais je parle dans le cas où vous seriez chargé de fournir la main-d'œuvre à un autre entrepreneur : que feriez-vous dans ce cas ?—R. Je prendrais un reçu.

Q. Je le suppose bien. Maintenant, d'après votre expérience comme entrepreneur, dans quelle proportion a-t-on dû employer des journaliers expérimentés pour les travaux des ponts de la rue Wellington et du Grand Tronc ?—R. Dans la proportion d'un tiers pour les travaux d'excavation, et de plus de la moitié, si l'on tient compte des hommes qui ont dû être employés aux grues.

Q. Vous ne considérez pas tous les hommes employés aux grues comme des journaliers expérimentés? Un homme qui tient le câble de retenue n'est pas un journalier expérimenté?—R. Il faut qu'il le soit, car il est dangereux de confier cet ouvrage à des gens sans expérience.

Q. Mais pour les travaux ordinaires d'excavation, il n'est pas nécessaire que le tiers des hommes soient des journaliers expérimentés?—R. Il faut qu'un certain nombre d'entre eux le soient.

Q. Alors vous arrivez à peu près à la même proportion que celle que M. Laporte a établie?—R. Oui, dans un cas comme celui-là.

Q. Environ dix sur cinquante?—R. Environ le cinquième pour des travaux d'égouts.

Q. Mais le nombre des journaliers expérimentés ne pourrait jamais être de plus de la moitié?—R. Oui.

Q. Cela me paraît extraordinaire.—R. Ayez huit ou dix grues; il vous faudra six hommes pour chacune d'elles, et cela monte.

Q. Il n'y a pas besoin de six hommes pour une grue?—R. Oui; quelquefois il en faut six.

HECTOR CADIEUX est assermenté et interrogé en français, et sa déposition est interprétée par M. AUDETTE, registraire de la cour.

Par M. Eward :

Q. Qu'est-ce que vous faites, M. Cadieux?—R. Je suis entrepreneur.

Q. Vous faites des travaux de différents genres, des constructions ou travaux publics?—R. Principalement la construction de bâtisses.

Q. Avez-vous occasion d'employer des ouvriers de différentes catégories, des ouvriers et des journaliers de différentes classes?—R. Oui, monsieur.

Q. Vous avez déjà travaillé pour des propriétaires à la journée, c'est-à-dire sans un prix fait?—R. Oui, monsieur, j'ai déjà travaillé.

Q. Si vous aviez un contrat par lequel vous seriez obligé de fournir des hommes, des contremaîtres, des tailleurs de pierre, des maçons, des charretiers, des journaliers expérimentés (*skilled labourers*), de bons journaliers, et des journaliers ordinaires pour travailler au pic et à la pelle, quels sont les hommes que vous mettriez dans la catégorie des journaliers expérimentés?—R. Je les mettrais tous dans la catégorie des journaliers expérimentés, excepté quelques-uns des journaliers qui sont un peu moins intelligents que les autres journaliers, des journaliers plus communs.

Q. Alors, pour les ranger dans cette catégorie, il ne serait pas nécessaire pour vous qu'ils fussent des hommes du métier?—R. Non, monsieur, car un journalier peut être habile tout comme un ouvrier.

Q. Eh bien! si le même contrat pourvoit à un prix différent pour le temps de surcroît (*overtime*), qu'est-ce que vous chargeriez au propriétaire comme temps de surcroît?—R. Je chargerais toutes les heures après les heures régulières du travail de jour.

Q. Si, l'ouvrage étant pressé, vous étiez obligé de fournir deux escouades d'hommes, l'une de jour et l'autre de nuit, est-ce que vous considéreriez le temps fait la nuit comme devant être chargé comme du temps de surcroît?—R. Oui, monsieur, certainement.

Q. Prenez-vous des reçus des hommes que vous employez?—R. Jamais, monsieur.

Par M. Hogg :

Q. Si je vous comprends bien, vous dites que vous placeriez comme journaliers expérimentés tous vos hommes, excepté les hommes ordinaires travaillant au pic et à la pelle?—R. Non, monsieur. J'ai dit excepté ceux des hommes qui ont une intelligence limitée.

Q. Maintenant, avez-vous jamais eu quelque contrat pour fournir de la main-d'œuvre?—R. Oui, monsieur. J'en ai fourni sans avoir de contrat. J'ai fourni des hommes pour mes pratiques.

Q. Vous n'en avez pas fourni beaucoup. C'était pour de petites entreprises?—R. Cela dépendait des travaux que j'avais à exécuter; des fois plusieurs, quarante, cinquante, des fois moins.

Q. Maintenant, vous faites de la construction de bâtisses?—R. Oui, monsieur.

Q. Quelle serait la proportion de journaliers expérimentés dont vous auriez besoin dans ces travaux-là?—R. Dans une bâtisse, si j'emploie environ dix journaliers, j'en ai certainement quatre, disons, sinon cinq, que je classifierais comme expérimentés.

Q. Vous en auriez une proportion des deux cinquièmes à une demie?—R. Oui, monsieur, à peu près.

Q. Ceci s'appliquerait à la construction de la maison depuis la base jusqu'au faite?—R. Oui, monsieur, du bas jusqu'au haut.

Q. Ceci serait la proportion sur tous les travaux?—R. Oui, monsieur.

JOSEPH BÉLAND est assermenté et interrogé.

Par M. Emard :

SA SEIGNEURIE.—En êtes-vous encore sur la question des "journaliers expérimentés" et des "heures de surcroît"?

M. EMARD.—Oui. C'est le dernier témoin.

SA SEIGNEURIE dit que, pendant l'ajournement, elle avait consulté trois autorités anglaises sur l'usage de ces termes, et qu'elles ne différaient entre elles que très peu, savoir: *The Century*, *The Imperial Dictionary* et le dictionnaire de Worcester.

Par M. Emard :

Q. Vous êtes entrepreneur et vous demeurez à Montréal?—R. Oui.

Q. Vous êtes entrepreneur depuis nombre d'années?—R. Depuis 10 ans. J'ai été pendant 20 ans contremaître pour des entrepreneurs très importants de Montréal. J'emploie généralement de 40 à 50 hommes, et quelquefois moins.

Q. Qu'appellez-vous un journalier expérimenté? Si vous aviez à fournir des hommes, tels que contremaîtres, tailleurs de pierre, charretiers, journaliers expérimentés et journaliers ordinaires pour travailler avec le pic et la pelle, quels sont ceux que vous considéreriez comme journaliers expérimentés?—R. Un journalier expérimenté est celui qui peut aider intelligemment un ouvrier. Il y a une différence entre un ouvrier et un journalier: l'ouvrier est un homme qui sait un métier, et le journalier expérimenté est généralement un homme qui lui aide.

Par Sa Seigneurie :

Q. Le journalier expérimenté est celui qui a des aptitudes spéciales pour l'ouvrage qu'il fait?—R. Oui. Par exemple, celui qui fait fonctionner une grue doit être un journalier très expérimenté.

Q. Et celui qui tient la corde?—R. Lui aussi, car un morceau de pierre valant \$200 peut se trouver au bout de la corde et serait exposé entre les mains d'un novice. Le journalier expérimenté évitera tout accident; le journalier inexpérimenté pourra tuer quelqu'un.

Par M. Emard :

Q. Qu'appelleriez-vous un homme qui couperait de la glace et l'enlèverait d'un bassin? Serait-il un journalier expérimenté?—R. Certainement; s'il était inexpérimenté, il pourrait se noyer; il ne verrait pas le danger.

Q. Qu'entendez-vous par "heures de surcroît"?—R. Les heures de travail faites après la journée ordinaire, qui est de 10 heures.

Q. La journée de travail est de 10 heures à Montréal?—R. Après 6 heures du soir, ce sont des heures de surcroît ou extra.

Par M. Hogg :

Q. Vous dites que tout homme qu'on emploierait à couper de la glace sur un cours d'eau serait un journalier expérimenté?—R. Je crois que tous les hommes qu'on emploierait à couper de la glace sur une rivière devraient être des journaliers expérimentés ; autrement, un accident pourrait arriver.

Q. Un accident pourrait arriver à n'importe qui?—R. Oui, mais le journalier expérimenté aurait plus de chances de se sauver qu'un autre.

Q. D'après votre expérience, dans quelle proportion emploie-t-on généralement les journaliers expérimentés?—R. Dans la proportion d'à peu près la moitié.

Q. Et les autres, que sont-ils?—R. Ce sont des journaliers ordinaires.

Q. Vous parlez par expérience?—R. C'est l'expérience que j'ai acquise en beaucoup d'endroits où j'ai travaillé moi-même.

Q. Vous avez l'habitude de payer à environ la moitié de vos hommes un salaire plus élevé?—R. Oui. Pour des travaux difficiles comme ceux qui se rapportent à la construction de ponts, il faudrait, pour éviter les accidents, que la moitié des hommes fussent des journaliers expérimentés.

PATRICK COUGHLIN est assermenté et interrogé.

Par M. Geoffrion :

Q. Je crois que vous avez été employé aux travaux du pont Wellington?—R. Oui, comme pointeur.

Q. Quand avez-vous commencé à travailler là?—R. Vers le 1^{er} décembre.

Q. La première partie des travaux, à partir du mois de décembre jusqu'à la fin de janvier, a été faite par l'équipe permanente du canal?—R. Oui, si je me rappelle bien.

Q. Ensuite, vers la fin de janvier ou au commencement de février, on a engagé d'autres journaliers?—R. Pour les travaux du pont Wellington.

Q. Ét vous avez alors commencé à agir comme pointeur pour ces journaliers?—J'ai été nommé pointeur dès le début.

Q. Les journaliers qui faisaient partie de l'équipe permanente avaient des gages spéciaux ; ils n'étaient pas payés à l'année?—R. Ils étaient payés tous les mois.

Q. Après que les journaliers du dehors eurent été engagés, vous avez continué à agir comme pointeur?—R. Oui.

Q. Aviez-vous des pointeurs sous vos ordres?—R. Oui, trois ou quatre.

Q. Nommez-les.—R. Warburton, Glenny et Davin ; j'ai eu Dolan sous mes ordres seulement une partie du temps.

Q. Est-ce que Doheny était sous vos ordres?—R. Non.

Q. Savez-vous que M. St. Louis s'était engagé à fournir la main-d'œuvre pour le pont du Grand Tronc et l'écluse n° 1?—R. Oui ; j'ai su cela vers la fin des travaux.

Q. Veuillez examiner la pièce n° 11, produite par le requérant, et voir si la signature apposée à ce certificat est la vôtre?—R. Oui, c'est ma signature.

Q. Pourquoi avez-vous signé ce certificat?—R. Je l'ai signé à la demande de M. Kennedy.

Q. Avez-vous noté le nombre d'heures que travaillaient les journaliers employés à l'écluse n° 1?—R. Non.

Q. Vous dites que vous avez signé cela à la demande de M. Kennedy?—R. Oui, monsieur. Il m'a présenté les bordereaux de paye et m'a dit de les signer ; comme il était mon supérieur, je lui ai obéi.

Q. Vous connaissez la signature de M. Kennedy?—R. Oui.

Q. La signature au-dessous de la vôtre est celle de Kennedy?—R. Oui.

Q. Et connaissez-vous la signature de M. Parent?—R. Pas très bien.

Par Sa Seigneurie :

Q. Est-ce que Kennedy a signé avant ou après vous?—R. Je ne me rappelle pas.

Par M. Geoffrion :

Q. Ce document montre qu'il a signé après vous?—R. Oui, mais je ne pourrais pas jurer que j'ai signé avant ou après lui.

Q. Connaissez-vous la signature de Doheny?—R. Pas parfaitement.

Q. Au-dessous du nom de Doheny, je vois les mots : "mesureur de pierre." Était-il mesureur de pierre?—R. Oui.

Q. Mais vous ne pouvez dire si sa signature se trouvait là lorsque vous avez apposé la vôtre?—R. Non.

Q. Croyez-vous que ceci est la signature de Kennedy?—R. Oui.

Q. Je trouve encore votre signature sur le document faisant partie de la pièce n° 11 et coté F 8; P. Coughlin, commis. Est-ce là votre signature?—R. Oui.

Q. Je vois aussi la signature de M. Doheny au-dessus de la vôtre; vous ne savez pas si elle se trouvait là ou non lorsque vous avez signé?—R. Non.

Q. Et vous ne vous rappelez pas non plus si vous avez signé avant ou après M. Kennedy?—R. Je n'en suis pas certain.

Q. Chaque fois que vous avez signé des bordereaux de paye se rattachant aux travaux de l'écluse n° 1, vous l'avez fait à la demande de M. Kennedy?—R. Oui; pour tout ce qui est en dehors des travaux du pont Wellington.

Q. En d'autres termes, vous n'avez pas certifié en connaissance de cause les bordereaux de paye relatifs aux travaux du pont du Grand Tronc et de l'écluse n° 1?—R. Non.

Par Sa Seigneurie :

Q. Mais vous avez tenu le temps des hommes employés aux travaux du pont du Grand Tronc?—R. Oui.

Q. Mais pas des tailleurs de pierre?—R. Pendant les cinq ou six premières semaines seulement, j'ai compté les tailleurs de pierre.

SA SEIGNEURIE.—Je ferai remarquer que la Couronne n'a pas l'intention d'exiger que les signatures de M. Parent et de M. Kennedy soient prouvées.

M. GEOFFRION.—M. Parent sera interrogé. Je ne demande pas qu'on admette sa signature. On m'informe que le témoin est prêt à jurer que les bordereaux de paye relatifs aux travaux du pont Wellington étaient corrects, vu qu'il était le pointeur en chef, mais qu'en ce qui concerne les travaux du pont du Grand Tronc et de l'écluse n° 1, il n'a contresigné les bordereaux que parce que M. Kennedy lui avait dit de le faire.

Par M. Geoffrion :

Q. Voici la pièce n° 10, partie 6. Est-ce votre signature qui se trouve au bas de la récapitulation?—R. Oui, avec celle de M. Kennedy.

Q. Cette récapitulation s'applique-t-elle aux travaux du pont Wellington ou à ceux du pont du Grand Tronc?—R. Aux travaux du pont du Grand Tronc.

Q. Pourquoi avez-vous certifié ces documents?—R. Parce que M. Kennedy m'a dit de le faire.

Q. Avez-vous été en mesure de vous assurer de leur exactitude?—R. Non. Je n'étais censé agir comme pointeur que pour les travaux du pont Wellington.

Q. Vous n'avez jamais agi comme pointeur pour les travaux du pont du Grand Tronc?—R. Jamais.

Q. C'est aussi à la demande de M. Kennedy que vous avez signé les bordereaux de paye que voici (pièce n° 10, partie 7)?—R. Oui.

Q. Ainsi que tous les autres relevés ou bordereaux de paye se rapportant aux travaux du pont du Grand Tronc?—R. Et aux travaux de l'écluse.

Q. En ce qui concerne les travaux du pont Wellington, avez-vous certifié en connaissance de cause tous les bordereaux de paye?—R. Oui, sauf ceux qui ont rapport aux tailleurs de pierre et aux maçons.

Par Sa Seigneurie :

Q. Y avait-il des tailleurs de pierre ou des maçons inscrits sur les originaux de vos bordereaux de paye?—R. Non.

Q. Savez-vous s'il en était inscrit sur les copies des originaux?—R. Je n'en sais rien. Mais M. Stanton, qui a fait les copies, m'a dit qu'elles étaient conformes aux originaux.

Q. Maintenant, savez-vous comment les hommes qui travaillaient au pont Wellington étaient payés?—R. Les journaliers qui travaillaient à la pelle et au pic, les terrassiers, étaient payés au taux de \$1.25 par jour.

Q. Mais de quelle manière?—R. La première paye a eu lieu le 28 février et la seconde vers le 25 mars. Ensuite, les hommes ont été payés tous les quinze jours.

Q. La première paye a eu lieu en février?—R. Vers le 28 février.

Q. Les hommes se rendaient-ils au bureau pour toucher leur salaire?—R. Il y avait un bureau spécial où les hommes étaient payés; ils s'y rendaient et on leur remettait leur salaire dans une enveloppe.

Q. Étiez-vous présent lors de la paye pour constater l'identité des hommes et voir à ce qu'ils fussent payés?—R. Oui.

Q. Transmettiez-vous ces listes à M. St. Louis avant que les hommes fussent payés?—R. Oui.

Q. Et vous dites que la somme qui revenait à chaque homme était contenue dans une enveloppe?—R. Oui.

Q. Les hommes dont les noms se trouvaient sur les listes que vous aviez transmises à M. St. Louis étaient appelés?—R. Et on leur remettait leurs enveloppes.

Q. Et vous étiez toujours présent au moment de la paye?—R. Oui, en ce qui concerne les travaux du pont Wellington.

Q. Les listes que vous transmettiez à M. St. Louis étaient-elles conformes à vos livrets de temps?—R. Elles étaient conformes à mes livrets et à ceux de mes aides.

Q. Vous dites qu'après la seconde paye les hommes ont été payés tous les quinze jours?—R. Après le 25 de mars.

Q. Après cette date, avez-vous fait rapport à M. St. Louis tous les quinze jours?—R. Oui, car il n'aurait pas pu faire ses comptes et payer les hommes sans cela.

Q. Prépariez-vous vous-même les bordereaux de paye?—R. Mon aide et moi les préparions ensemble.

Q. Avez-vous vu à ce que votre aide n'y laissât pas glisser d'erreur?—R. Oui, j'ai tout comparé.

Q. Et avez-vous pris toutes les précautions nécessaires pour que les bordereaux fussent corrects?—R. Oui.

Q. Qui tenait compte du nombre d'heures que les hommes travaillaient? Vous ou votre aide?—R. Mon aide et moi.

Q. Q'avez-vous fait de vos livrets?—R. Lorsque j'ai quitté le champ des travaux vers le 1^{er} mai, j'ai laissé tous mes livrets au bureau du gardien de quai.

Q. Qui avait le contrôle de ce bureau? Était-ce M. Kennedy?—R. Je ne saurais dire si c'était M. Kennedy ou M. Parent.

Q. C'était un des employés du gouvernement?—R. Oui.

Q. C'est là que vous avez laissé vos livrets de temps et ceux de vos aides?—R. Oui, tout ce que j'avais.

Q. Qui vous a remplacé après votre départ?—R. M. Davin.

Q. Votre place est-elle restée vacante pendant quelque temps?—R. M. Davin agissait comme pointeur avant de me succéder, et il m'a remplacé le jour de mon départ.

Q. Avant de vous remplacer, M. Davin avait-il agi comme un de vos aides?—R. Il avait agi comme pointeur pour les charretiers employés aux travaux du pont Wellington.

Q. Savait-il où se trouvaient vos livrets de temps?—R. Il devait le savoir, car il a toujours été au bureau avec moi.

Q. Et vous avait-il aidé à préparer les bordereaux de paye?—R. Il m'avait aidé à préparer les bordereaux de paye des charretiers.

Q. Avez-vous vu ces livrets depuis votre départ?—R. J'en ai vu quelques-uns lors de l'enquête tenue par la commission.

Q. En la possession de qui se trouvaient-ils?—R. En la possession des commissaires.

Q. Vous ne les avez pas vus tous?—R. J'en ai vu plusieurs.

Q. Vous ne pouvez pas affirmer que vous les avez vus tous?—R. Non, mais j'en ai vu beaucoup à la commission.

MICHAEL DOHENY est rappelé.

Par M. Geoffrion :

Q. Le premier compte qui a été transmis au gouvernement l'a été le 25 mars et s'élève à \$1,764.32 ; il ne paraît pas avoir été certifié par vous. Avez-vous mesuré la pierre pendant le cours du mois de mars?—R. Oui, je la mesurais.

Q. Et vous rappelez-vous avoir vu le compte?—R. J'ai signé un certificat pour le mois de mars.

Q. Vous l'avez alors signé vous-même?—R. Oui, et je l'ai donné à M. St. Louis. Je signais un certificat pour M. St. Louis tous les mois.

Par Sa Seigneurie :

Q. Pour \$1,764.32?—R. Je n'ai pas certifié le montant ; j'ai simplement signé un certificat pour la quantité de pierre qui a été livrée pendant le mois de mars. Je suis sûr d'avoir signé un certificat pour toute la pierre reçue.

Q. Est-ce que la quantité est indiquée dans ce certificat?—R. Il faudrait que je voie mes chiffres.

Q. Pouvez-vous nous préparer un état indiquant la quantité de pierre pour laquelle vous avez donné un certificat le 25 mars?—R. J'ai tenu le compte de la pierre dans un livret spécial.

Q. Où est ce livret?—R. Il est, je crois, entre les mains de M. Kennedy.

Par M. Hogg :

Q. Savez-vous s'il est ou non entre les mains de M. Kennedy?—R. Je l'ai donné à M. Scanlan pour qu'il le remît à M. Kennedy.

M. GEOFFRION.—Nous n'attachons pas beaucoup d'importance à ces deux comptes, vu qu'ils ont été entièrement payés.

SA SEIGNEURIE.—Je crois que vous vous trompez.

M. GEOFFRION.—En effet, je me trompe. Ce sont les comptes pour le mois de janvier et de février qui ont été payés.

SA SEIGNEURIE.—Je crois qu'il est inutile d'aller plus loin. M. Hogg a promis de produire un état indiquant les comptes auxquels le chèque s'applique.

EPHREM DESJARDINS est assermenté et interrogé en français, et sa déposition est interprétée par M. AUDETTE, registraire de la cour.

Par M. Geoffrion :

Q. Quel est votre premier nom, M. Desjardins?—R. Ephrem, monsieur.

Q. M. Desjardins, vous avez travaillé pour M. St. Louis aux travaux du pont du Grand Tronc?—R. Oui, monsieur.

Q. Qu'est-ce que vous faisiez?—R. J'étais contremaître pour la pierre de taille et la maçonnerie.

Q. Aviez-vous la surveillance de tout le chantier, de tout l'ouvrage, ou seulement d'une partie?—R. J'avais la surveillance de tout ce qui regardait la pierre et la maçonnerie.

Q. Pour la pierre de taille et de remplissage?—R. J'y voyais. Je voyais à tout ce qui concernait la pierre.

Q. Quand avez-vous commencé à travailler?—R. Je ne peux vous dire la date.

Q. Était-ce au commencement de l'ouvrage?—R. Oui, monsieur, c'était au commencement de l'ouvrage.

Q. Vous avez ouvert le chantier?—R. Oui, monsieur.

Q. Cette pierre, qui était ainsi taillée, ne servait-elle qu'aux travaux du pont du Grand Tronc, ou servait-elle aussi à d'autres travaux?—R. On en a taillée pour le pont du Grand Tronc et d'autre pour l'écluse n° 1.

Q. Savez-vous si vos hommes ont été quelquefois aussi employés à tailler de la pierre pour les travaux du pont Wellington?—R. Oui, monsieur, il est arrivé quelquefois qu'ils avaient besoin de tailleurs de pierre au pont Wellington, ils venaient en chercher chez moi, et je leur en envoyais.

Q. Vous aviez non seulement des tailleurs de pierre, mais aussi des maçons?—R. Je voyais aussi aux maçons.

Q. Vous aviez plusieurs chantiers ou hangars où les tailleurs de pierre travaillaient?—R. On a eu deux chantiers sous des hangars ou abris.

Q. Y avait-il aussi des tailleurs de pierre qui travaillaient en dehors des hangars?—R. Il y en avait des deux côtés, du côté nord et du côté sud, pour piquer la pierre de contremur (*backing*).

Q. Maintenant, est-ce que les hangars étaient assez grands, pendant un certain temps, pour contenir tous les tailleurs de pierre?—R. Non, monsieur, on a fait travailler en dehors.

Q. Aviez-vous instruction de garder le nom ou le numéro de vos hommes, ou si vous aviez quelqu'un pour faire cela?—R. On avait les pointeurs (*time-keepers*) qui faisaient cet ouvrage.

Q. D'un autre côté, lorsque les hommes étaient longtemps sous vos ordres, sur le chantier, est-ce que vous voyiez à ce qu'ils travaillent, ou les laissiez-vous partir?—R. Je les faisais travailler. Je voyais à ce qu'ils travaillent jusqu'au soir, mais je ne prenais pas leur temps. Je ne restais pas tout le temps sous les hangars. Dans ce temps-là, j'avais quelqu'un qui prenait ma place. J'avais à aller à peu près partout.

Q. Lorsque vous étiez là, est-ce que vous permettiez aux gens de s'en aller du travail ou de flâner?—R. Non, monsieur, jamais.

Q. Sans les rapporter?—R. Non, monsieur, jamais je ne leur permettais de rien faire.

Q. Quelles étaient vos instructions à vos assistants? Étaient-elles au même effet?—R. Mes instructions étaient de voir à ce que les hommes travaillent et ne laissent pas l'ouvrage.

Q. Eh bien! en autant que vous avez pu juger, vos assistants suivaient-ils vos instructions?—R. Oui, monsieur.

Q. Pouvez-vous nous nommer d'autres contremaîtres, à part de vous, qui avaient une besogne semblable à la vôtre?—R. Il y avait Elie Major et Napoléon St. Louis.

Q. Est-ce que ces hommes étaient vos assistants quand vous n'y étiez pas?—R. Oui, monsieur, ils étaient mes assistants quand j'avais affaire à m'absenter.

Q. Ils étaient vos assistants?—R. C'étaient eux qui me remplaçaient sous les hangars quand j'avais affaire à m'absenter.

Q. Pour les travaux qui se faisaient à la pierre de contremur, vous aviez placé d'autres assistants?—R. Oui, c'étaient d'autres assistants que j'avais placés.

Q. Savez-vous si l'espace donné à vos hommes rendait leur ouvrage difficile?—R. Oui, monsieur.

Q. Expliquez donc les facilités ou les difficultés que vous aviez à faire votre travail?—R. On avait de la difficulté pour entrer la pierre et pour la canter, pour la placer, enfin.

Q. A part de la pierre que l'on est venu chercher quelquefois sous vos hangars pour les travaux du pont Wellington, savez-vous si on a aussi pris d'autre pierre

taillée à votre chantier?—R. Oui, on m'a rapporté qu'on en avait pris quelques morceaux.

Q. Une bagatelle, pas grand'chose?—R. Oui, monsieur, une bagatelle. Mais, quand j'ai fini de travailler aux travaux du pont du Grand Tronc, les travaux du pont Wellington ont continué, et je ne puis dire s'il en a été pris ou non après mon départ.

Par M. Hogg :

Q. Combien d'hommes aviez-vous occupés à piquer la pierre de contremur?—R. Je ne pourrais pas dire le nombre.

Q. Ils étaient bien moins nombreux que ceux qui taillaient de la pierre de face dans les hangars?—R. Pendant quelque temps ils ont été plus nombreux. Je ne suis pas sûr. Je n'ai jamais pris le temps et je n'ai jugé de cela que par l'apparence.

Q. Étiez-vous contremaître de la taille de la pierre pour tous les travaux, ou seulement pour les travaux du Grand Tronc et de l'écluse n° 1?—R. J'avais le taillage de la pierre pour les travaux du pont du Grand Tronc et de l'écluse n° 1 seulement.

Q. Les ouvrages en pierre faits pour le pont du Grand Tronc étaient-ils de même nature que ceux faits pour l'écluse?—R. Il y avait une différence.

Q. Laquelle?—R. La pierre pour le Grand Tronc, pour le parement, n'était rien que dégrossie, et la pierre de contremur était piquée; pour les ouvrages de l'écluse, la pierre était bouchardée.

Q. De sorte que le travail sur l'écluse n° 1 était plus grand que sur le pont du Grand Tronc?—R. Oui, monsieur.

Q. Maintenant, vous avez dit que les hommes travaillaient bien et fort sous vos ordres?—R. Ils ont travaillé raisonnablement.

Q. Combien, d'après vos observations et votre souvenir, cela prenait-il de temps à un homme pour tailler une verge de pierre?—R. Ils taillaient de trois à cinq pieds par jour en superficie, comme on travaillait là.

Q. Je veux savoir combien cela prenait de temps à un homme pour tailler une verge cube de pierre pour l'écluse n° 1?—R. Cela dépend de la largeur, de l'épaisseur du mur. Quand un morceau est plus large du lit, cela prend plus de temps pour le tailler.

Q. Connaissez-vous quelque chose en fait de taille de la pierre à la verge cube?—R. Oui, monsieur, je connais cela.

Q. Alors, je voudrais savoir combien cela prenait de temps à un homme sous vos ordres pour tailler une verge cube de pierre pour l'écluse n° 1?—R. On ne peut pas dire combien de temps. Quand la face est bouchardée

Q. Je la prends telle que vous la tailliez?—R. Il y avait de la pierre de toutes les dimensions. Il en venait de trois à quatre pieds de lit. Dans ces cas-là, c'est plus difficile. Mais donnez-moi les dimensions, je vous le dirai.

Q. Quelle est votre expérience comme tailleur de pierre?—R. J'ai dix-sept ans d'expérience.

Q. Pour l'écluse n° 1, avez-vous taillé la pierre seulement d'un côté?—R. On a fait en pierre d'appareil (*face stone*) les deux rangs et les deux joints, et, comme je vous l'ai dit, on a taillé de quatre à cinq pieds par jour. Pour la pierre à face dégrossie, je puis vous dire combien un homme pourrait en tailler par jour.

Q. Dites-moi cela?—R. On peut tailler douze à quinze pieds, une verge en deux jours. Un peu plus, un peu moins; cela dépend.

Q. La pierre dont vous parlez serait comme celle dont on s'est servi pour le pont du Grand Tronc?—R. Oui, monsieur, mais pour la façade en arrière, c'était de la pierre de contremur, et cela a coûté plus cher.

Q. Et pour la pierre de l'écluse n° 1, vous ne pourriez pas nous dire combien de temps cela prenait à un homme pour en tailler une verge cube?—R. Calculez et vous allez voir. Prenez un morceau de trois à cinq pieds de face et mettez-lui deux à trois pieds de long et un pied d'épaisseur, et cubez-le; vous allez voir combien ça coûte. Je crois qu'un homme peut faire trois à cinq pieds par jour.

Q. Alors, une pierre de cette dimension-là, un homme pouvait la faire dans un jour pour l'écluse n° 1?—R. Oui, monsieur.

Q. Combien de pierres de cette dimension y a-t-il dans une verge cube?—R. Il faudrait vingt-sept pieds.

Q. Combien de pierres de la dimension que vous avez donnée faudrait-il pour faire une verge cube?—R. Je n'ai pas calculé, mais je puis calculer.

Q. Deux, trois ou plus?—R. Voyez ce que ça ferait. J'ai pas de crayon. Ça ferait six pieds six pouces, peut-être que je me suis trompé.

Q. Oui, vous vous êtes trompé?—R. Alors.....Oui, ça fait six pieds.

Q. C'est là la pierre dont vous parlez?—R. Il y en avait de toutes les dimensions.

Q. Prenez une pierre de cinq pieds de long, deux pieds de large et deux pieds six pouces de lit; quel est le temps qu'il faudrait pour tailler une verge cube?—R. Ça prendrait deux jours et demi à trois jours pour tailler une pierre comme cela.

Q. Pour l'écluse n° 1?—R. Oui, monsieur.

Q. D'après votre expérience, durant les travaux, est-ce que les hommes faisaient autant d'ouvrage que cela?—R. Oui, monsieur, de trois à cinq pieds par jour en superficie.

Q. Et avez-vous considéré que c'était là bien travailler?—R. J'ai considéré que c'était travailler raisonnablement, parce que nous faisons de la pierre très bien faite.

Q. Vous parlez de la pierre pour l'écluse n° 1?—R. Oui, monsieur, la pierre de l'écluse n° 1 et toute la pierre a été bien taillée.

Q. Vous avez dit que certains hommes qui travaillaient au taillage de la pierre pour le pont du Grand Tronc ont été mis à tailler de la pierre pour le pont Wellington?—R. Oui, monsieur.

Q. Ceci est-il arrivé souvent ou pour une journée seulement?—R. Quelquefois ils les gardaient une journée, quelquefois ils revenaient le même jour. Il y en a eu une fois qui ne sont pas revenus, ils sont restés là.

Q. Comment était gardé le temps des hommes qui parlaient et étaient absents une partie de la journée?—R. Je ne tenais pas le temps, moi.

Q. Avez-vous remarqué comment le temps était gardé?—R. Je voyais passer les commis une ou deux fois par jour.

Q. Vous n'avez pas observé cela d'une manière particulière?—R. Non, monsieur.

Q. Vous avez dit que vous aviez certaines difficultés, vu le peu d'espace qu'on vous donnait?—R. Oui, monsieur.

Q. Est-ce que cela gênait seulement l'entrée de la pierre dans les hangars ou si cela affectait aussi le travail des hommes dans les hangars?—R. C'était pour emporter la pierre qu'on avait de la difficulté.

Q. Vous aviez de l'espace en quantité sous les hangars?—R. Oui, monsieur.

Q. Et vos hommes ont-ils bien travaillé?—R. Oui, monsieur.

Par M. Geoffrion :

Q. M. Desjardins, vous aviez plus ou moins d'espace pour travailler, mais pas assez pour enlever une pierre lorsqu'elle était rendue?—R. Il nous fallait nous servir de la grue et canter la pierre deux ou trois fois. Il n'y avait pas de grue dans les hangars pour sortir la pierre. On avait de la difficulté pour entrer et sortir la pierre. On n'avait pas de place pour mettre une grue.

Q. Quand vous estimez que cela prend deux jours pour tailler une pierre, parlez-vous du cas où l'installation est bonne?—R. Je parle quand un homme a sa pierre prête.

Q. Si l'homme a de la difficulté à tailler sa pierre, cela doit être ajouté?—R. Naturellement.

Q. Eh bien! avec l'installation, l'accommodation que vous aviez au chantier en question, vos hommes pouvaient-ils tailler une verge cube dans deux jours?—R. C'est ce qu'un homme peut faire généralement; mais, comme de raison, si l'homme est obligé d'attendre deux ou trois jours après sa pierre, il ne peut pas la tailler aussi vite.

P. COUGHLIN est rappelé.

SA SEIGNEURIE.—Est-ce que la Couronne admet que M. Coughlin a signé les bordereaux de paye qui ont été produits.

M. HOGG.—Oui.

SA SEIGNEURIE.—Alors vous avez d'autres documents que ceux que possède la Couronne sur lesquels se trouve votre signature ?

M. GEOFFRION.—Oui.

M. HOGG.—Tous les bordereaux de paye produits par le conseil de M. St. Louis, vendredi, relativement aux travaux du pont Wellington, sont signés par M. Coughlin. Je veux parler de la pièce n° 9. Tous les bordereaux se rattachant aux travaux de l'écluse n° 1 paraissent porter la signature de M. Coughlin ; il n'y en a que trois. Quant aux travaux du pont du Grand Tronc, les bordereaux n°s 4, 5, 6 et 7 portent la signature de M. Coughlin. Je ne trouve pas sa signature sur les bordereaux n°s 1, 2 et 3.

SA SEIGNEURIE.—Alors, produisez des copies des bordereaux n°s 1, 2 et 3, M. Emard.

M. GEOFFRION.—On pourra vérifier le tout ce soir.

SA SEIGNEURIE.—Si vous avez des copies des bordereaux n°s 1, 2 et 3, je vous permettrai de les produire comme partie de la pièce n° 10.

Nous les coterons comme "pièce n° 10, parties 1, 2 et 3, doubles," afin qu'il n'y ait pas de confusion à leur égard.

M. GEOFFRION.—M. Hogg est prié d'interroger contradictoirement M. Coughlin.

SA SEIGNEURIE.—Je suppose que M. Hogg voudra voir les bordereaux de paye n°s 1, 2 et 3 avant d'admettre qu'ils ont été signés par M. Coughlin.

M. HOGG.—Certainement. En attendant, je vais lui poser quelques questions.

Par M. Hogg :

Q. Vous avez tenu le compte du temps qu'ont travaillé les hommes employés aux travaux du pont Wellington, sauf en ce qui concerne les tailleurs de pierre et les maçons ?—R. Oui.

Q. Vous ne l'avez pas fait au sujet des travaux du pont du Grand Tronc et de l'écluse n° 1 ?—R. Non, je n'étais pas pointeur sur ces travaux.

Q. Y avait-il quelqu'un sous vos ordres chargé de tenir compte du temps que travaillaient les journaliers employés aux travaux du pont du Grand Tronc et de l'écluse n° 1 ?—R. Non.

Q. Ni celui des tailleurs de pierre et des maçons employés au pont Wellington ?—R. Non.

Q. Quelle était la personne qui agissait comme pointeur pour les travaux du pont du Grand Tronc ?—R. Je crois que M. Villeneuve était le pointeur en chef.

Q. Savez-vous ou non s'il agissait comme pointeur ?—R. Tout ce que je sais, c'est qu'il se tenait constamment sur les lieux.

Q. Quant à vous, vous n'avez eu rien à voir aux travaux du pont du Grand Tronc ?—R. Sauf pendant les cinq ou six premières semaines.

Q. Pendant les cinq ou six premières semaines, vous avez préparé des bordereaux de paye pour M. Desbarats ?—R. Oui, voici les bordereaux de paye que j'ai préparés pour lui.

Q. Et vous les lui avez remis ?—R. Oui.

Q. Que représentent-ils ?—R. Je ne les ai pas tous parcourus, mais ceux que j'ai examinés représentent les gages des hommes employés au pont Wellington (pièce D).

Q. Examinez-les encore une fois. Ils ne s'appliquent qu'aux tailleurs de pierre ?—R. Pas aux tailleurs de pierre, mais aux journaliers qui cassaient de la pierre.

Par Sa Seigneurie :

Q. Quelle date portent ces bordereaux de paye ?—R. Le 10 janvier. C'est la première date qu'ils portent.

Par M. Hogg :

Q. Le premier bordereau pour les tailleurs de pierre est en date du 12 janvier ?
—R. Oui.

Q. Et le dernier ?—R. Il est en date du 25 janvier 1893.

Q. Vous rappelez-vous avoir préparé des listes de ce genre après cette date pour M. Desbarats ?—R. Non, je ne m'en rappelle pas.

Q. Ces listes indiquent le nombre de tailleurs de pierre qui étaient employés ?—
R. Oui.

Q. Vous avez déjà dit que vous n'aviez certifié les bordereaux de paye relatifs aux travaux du pont du Grand Tronc et de l'écluse n° 1 que parce que M. Kennedy vous avait dit de le faire ?—R. Oui, monsieur.

Q. Vous ne savez pas si ces bordereaux sont exacts ou non ?—R. Non.

Q. Pendant le temps que vous avez agi comme pointeur au pont Wellington, avez-vous fait de l'ouvrage pour quelque autre ?—R. De temps à autre, j'ai travaillé pour M. St. Louis.

Q. A quelle espèce d'ouvrage ?—R. Une couple de fois, j'ai inscrit pour lui les noms des hommes sur les enveloppes contenant leur salaire.

Q. Est-ce tout ?—R. J'ai aussi aidé M. St. Louis à préparer les premiers bordereaux de paye.

Q. Les premiers bordereaux de paye relatifs à quel pont ?—R. Au pont Wellington.

Q. Combien vous a-t-on payé pour l'ouvrage supplémentaire que vous avez fait ?
—R. A peu près \$25 en différents paiements.

Q. De qui avez-vous reçu cette somme ?—R. De M. Villeneuve.

Q. Avez-vous aidé M. St. Louis à préparer les bordereaux de paye se rattachant aux travaux du pont du Grand Tronc ?—R. Non.

Q. Vous n'avez eu rien du tout à voir aux travaux du pont du Grand Tronc ni à ceux de l'écluse n° 1 ?—R. Je n'ai eu rien du tout à y voir.

Q. Pouvez-vous me dire les dates où vous avez reçu de l'argent de M. Villeneuve ?
—R. Je ne m'en rappelle pas.

Q. Approximativement ?—R. La première paye a eu lieu vers le 28 février. Les journaliers expérimentés et les journaliers ordinaires avaient d'abord été inscrits sur la même liste; ce n'était pas régulier, paraît-il, et M. St. Louis me chargea de préparer une liste distincte. Je passai un dimanche à travailler à cela.

Q. Et vous avez été payé pour votre travail ?—R. Oui.

Q. Vous dites que vous avez été présent une fois ou deux au moment où les hommes retiraient leurs gages ?—R. Jusqu'à l'époque de mon départ, j'ai été présent chaque fois que les hommes ont touché leurs gages.

Q. Etiez-vous là pour identifier tous les journaliers ou seulement les hommes employés aux travaux du pont Wellington ?—R. Tous les hommes dont les noms se trouvaient portés sur les originaux des bordereaux de paye relatifs aux travaux du pont Wellington.

Q. Les bordereaux de paye étaient envoyés au bureau de M. St. Louis ?—R. Oui.

Q. Vous guidiez-vous sur les bordereaux de paye pour identifier les hommes ?—
R. Je me guidais sur un index préparé d'après les bordereaux de paye.

Q. Pouvez-vous me dire s'il a été gardé des copies des bordereaux de paye qui ont été envoyés au bureau de M. St. Louis ?—R. Oui, au bureau du gardien de quai.

Q. Ainsi, vous aviez un index qui vous permettait de reconnaître les hommes ou leurs numéros lorsqu'ils touchaient leurs gages ?—R. Oui.

Q. Mais vous ne pouviez pas reconnaître les tailleurs de pierre et les maçons employés au pont Wellington ?—R. Ils n'étaient pas payés le même jour.

Q. Ni les journaliers employés au pont du Grand Tronc ?—R. Non.

Q. Non plus que les journaliers employés aux travaux de l'écluse n° 1 ?—R. Non.

Q. Avez-vous jamais été appelé à identifier d'autres ouvriers que ceux dont les noms se trouvaient sur les bordereaux de paye relatifs aux travaux du pont Wellington ?—R. Non, monsieur.

Q. A la demande de qui avez-vous pris ces notes (pièce D)?—R. A la demande de M. Kennedy, si je me rappelle bien.

Par Sa Seigneurie :

Q. Comment avez-vous pris ces notes?—R. Tous les jours, je parcourais les hangars et je notais le nombre de tailleurs de pierre employés. Le même jour ou le lendemain, je communiquais mes notes à M. Desbarats.

Q. Vous avez donc pris ces notes (pièce D) jour par jour?—R. Oui, pendant un certain temps.

Par M. Hogg :

Q. A qui communiquiez-vous vos notes?—R. A M. Desbarats.

Q. Jusqu'au 4 février, n'est-ce pas vous qui teniez note du travail des tailleurs de pierre?—R. Je ne me rappelle pas. J'ai cessé de le faire quand l'ouvrage a été plus pressé au pont Wellington.

Q. Quelqu'un vous a-t-il remplacé après le 25?—R. Pas que je sache.

Q. Vous dites que, lors de votre départ, vous avez laissé vos livrets de notes ou de temps au bureau du gardien du quai?—R. Oui.

Q. Vous dites que vous avez certifié les bordereaux de paye relatifs aux travaux du pont du Grand Tronc et de l'écluse n° 1 à la demande de M. Kennedy; vous a-t-il renouvelé cette demande chaque fois?—R. Oui.

Q. Savez-vous d'où venaient les bordereaux de paye qu'on vous a aussi demandé de signer?—R. Je sais qu'ils venaient du bureau de M. St. Louis.

Q. Vous n'avez pas pu dire tout à l'heure si vous aviez signé ces bordereaux le premier ou non?—R. Je ne m'en rappelle pas.

Q. Examinez la pièce n° 11 et voyez l'ordre dans lequel votre signature s'y trouve apposée. Il y a d'abord "M. Doheny, mesureur de pierre," puis "P. Coughlin, commis." Qui vous a dit de signer de cette façon?—R. M. Kennedy.

Q. Prenez la pièce n° 11 et examinez le premier bordereau de paye où se trouve votre nom; est-ce là votre signature?—R. Oui.

Q. Pourriez-vous me dire si vous avez signé ce bordereau avant ou après Doheny?—R. Je ne saurais dire. Les autres noms ont pu y être apposés avant le mien, et on a pu me dire de signer entre les deux.

M. GEOFFRION.—Ces bordereaux se rattachent-ils aux travaux du pont du Grand Tronc?

M. HOGG.—Non, à l'écluse n° 1.

SA SEIGNEURIE.—Avez-vous les listes que vous deviez produire?

M. EMARD.—Oui, nous avons les numéros 1, 2 et 3. Notre bordereau numéro 1 ne porte pas de signatures, mais nos doubles correspondant aux numéros 2 et 3 sont signés.

SA SEIGNEURIE.—Alors, vous allez produire les numéros 2 et 3 en double?

M. EMARD.—Oui.

(Les bordereaux de paye en question sont déposés et cotés comme parties 2 et 3, doubles, de la pièce n° 10.)

Par M. Geoffrion :

Q. La pièce D est le résultat des observations que vous avez faites sur les lieux, jour par jour?—R. Oui.

Q. Vos chiffres sont-ils exacts ou seulement approximatifs?

Par M. Hogg :

Je ne savais pas qu'il avait tenu un petit livret; on vient de me le passer.

Q. Regardez ceci. Il va jusqu'au 25, et je demande s'il allait plus loin?—R. Ce petit livret est écrit de ma main (pièce E). Il commence au 26 janvier.

Q. La pièce D finit au 25?—R. Oui.

Q. La pièce E est la continuation de la pièce D?—R. Oui, et elle va jusqu'au 4 février 1893.

Q. Ce livret a été aussi remis à M. Desbarats?—R. Il a dû lui être remis.

Q. Contenait-il le nombre des tailleurs de pierre?—R. Oui.

Par Sa Seigneurie :

Q. Vous avez pris ces notes de la même manière que les autres?—R. Oui, la seule différence, c'est qu'elles sont consignées dans un livret.

Par M. Geoffrion :

Q. Je vous ai demandé si vos chiffres sont exacts ou seulement approximatifs?—R. Voici comment je les ai obtenus. Je me rendais tous les jours au hangar où les hommes travaillaient et je comptais combien ils étaient. Je ne puis affirmer que ces chiffres sont absolument exacts.

Q. Par exemple, votre rapport à M. Desbarats en date du 12 janvier (pièce D) porte à 35 le nombre des hommes qui travaillaient, tandis que M. St. Louis ne réclame que les gages de 31 hommes. Pouvez-vous expliquer cela?—R. Non, pas plus que si c'était le contraire.

Q. Etiez-vous le seul pointeur, ou y avait-il en outre un pointeur régulier?—R. Oui, il y avait un pointeur régulier.

Q. Est-ce que les rapports du pointeur régulier n'ont pas dû être plus exacts que les vôtres?—R. Certainement.

Par Sa Seigneurie :

Q. Vous ne faisiez que prendre des notes pour pouvoir contrôler les chiffres du pointeur?—R. D'après ce que M. Kennedy et M. Desbarats m'ont dit, j'ai compris qu'ils voulaient simplement avoir une idée du nombre d'hommes qui travaillaient. Mais en ce qui concerne les journaliers autres que les tailleurs de pierre, j'ai vérifié avec précision le nombre d'heures qu'ils travaillaient.

Par M. Geoffrion :

Q. Le 13 janvier, vous avez porté à 35 le nombre des hommes qui travaillaient?—R. Oui.

Q. M. St. Louis n'a réclamé que les gages de 31 hommes. C'est encore ici la même chose?—R. Oui.

Q. Le 14, vous avez porté encore à 35 le nombre des hommes qui travaillaient?—R. Oui.

Q. Et M. St. Louis a réclâmé les gages de 36 hommes. Les rapports du pointeur devaient, n'est-ce pas, être plus exacts que les vôtres?—R. C'était pour avoir une idée du nombre d'hommes qui travaillaient.

Q. N'est-il pas vrai que, sept jours de suite, vous avez fait rapport à M. Desbarats qu'il y avait 35 hommes à l'ouvrage?—R. Oui.

Q. Et savez-vous si ce chiffre représentait réellement le nombre d'hommes qui travaillaient?—R. Oh! non; il a pu y en avoir plus ou moins. Je n'avais pas compris, d'après les instructions que j'avais reçues de M. Kennedy, que je devais transmettre des rapports d'une exactitude absolue.

ETIENNE HENRI PARENT est assermenté et interrogé.

Par M. Geoffrion :

Q. Jusqu'au printemps dernier, vous remplissiez les fonctions d'ingénieur du canal Lachine?—R. J'étais l'ingénieur-surintendant du canal Lachine.

Q. Vous rappelez-vous quand vous avez cessé d'exercer ces fonctions?—R. Le 13 de mai 1893.

Q. Au début des travaux du pont du Grand Tronc, du pont Wellington et de l'écluse n° 1, vous exerciez ces fonctions?—R. Oui.

Q. D'après la correspondance officielle, nous constatons que vous aviez reçu instructions d'informer M. St. Louis que sa soumission concernant la fourniture de la main-d'œuvre pour ces travaux avait été acceptée?—R. Oui, monsieur.

Q. Divers bordereaux de paye ont été déposés devant cette cour, et la Couronne a admis votre signature sur ces documents. Veuillez nous expliquer dans quelles circonstances vous avez certifié ces bordereaux de paye. Voulez-vous les voir ou les avez-vous déjà vus?—R. Je sais de quoi vous voulez parler. Il y a des bordereaux de paye et des comptes. Vous voulez parler du temps des ouvriers?

Q. Oui.—R. Je n'étais pas pointeur et j'ai dû me fier à M. Kennedy, qui était conducteur des travaux et qui nommait lui-même ses pointeurs, dont il avait le contrôle. Je me faisais qu'il me transmettrait régulièrement des rapports exacts du nombre d'hommes employés aux travaux. Ses bordereaux de paye n'étaient transmis à mon bureau et ensuite à Ottawa que lorsqu'ils avaient été certifiés par M. Kennedy et les pointeurs. J'en faisais faire une copie pour M. St. Louis.

Q. Vous en faisiez faire un duplicata?—R. Oui, et un triplicata.

Q. Et vous dites qu'une copie des bordereaux était laissée à votre bureau pour être transmise à Ottawa?—R. On en gardait une copie au bureau et l'on en expédiait deux à Ottawa, l'une pour l'auditeur général et l'autre pour le département.

Q. Et par qui ces copies étaient-elle transmises à Ottawa?—R. Par des employés de mon bureau.

Q. Outre les deux copies qui étaient transmises à Ottawa, vous en gardiez une au bureau?—R. Oui.

Q. Et vous en remettiez une à l'entrepreneur, M. St. Louis?—R. Oui.

Q. Si je vous comprends bien, vous avez apposé votre signature aux bordereaux de paye simplement parce que M. Kennedy, le surintendant, les avait certifiés?—R. Il avait été nommé conducteur des travaux.

Q. La signature des pointeurs nommés par lui se trouvait aussi sur ces bordereaux de paye lorsqu'on vous les présentait?—R. Oui.

Q. Je dois conclure de vos réponses que, lorsque vous avez certifié les bordereaux de paye, vous ne saviez pas personnellement le nombre d'hommes qui étaient employés aux travaux, ni le nombre d'heures ou de jours qu'ils avaient travaillé?—R. Non. Je n'avais qu'une idée vague du nombre d'hommes qui travaillaient. Mais si l'on avait doublé la main-d'œuvre, je m'en serais aperçu.

Q. Dans le temps où vos employés vous ont présenté les bordereaux de paye et vous ont demandé de les signer vous n'aviez aucune raison de soupçonner qu'ils fussent inexacts?—R. Non. J'ai supposé que tout était dans l'ordre.

Q. Avez-vous apposé votre signature aux bordereaux de paye de bonne foi?—R. De parfaite bonne foi.

Q. Et en votre qualité officielle?—R. Oui.

Par M. Hogg :

Q. Vos réponses s'appliquent-elles aux travaux du pont du Grand Tronc?—R. A tous les travaux.

Q. Et à tous les bordereaux de paye?—R. Oui.

Q. A ceux du pont du Grand Tronc, de l'écluse n° 1 et du pont Wellington?—R. Oui, monsieur.

Q. Au début des travaux, avez-vous adopté un système régulier pour conduire les opérations?—R. Oui, M. Kennedy et moi avons eu plusieurs conversations à ce sujet. Lorsqu'il s'est agi de prendre une décision, j'ai dit à M. Kennedy : Je ne vois pas pourquoi l'on vous a nommé conducteur des travaux. Vous étiez déjà surintendant, cela suffisait. Vous me demandez de vous indiquer la ligne de conduite à suivre. Voici : il n'y a pas d'entrepreneur pour les travaux ; considérez-vous comme l'entrepreneur, nommez vos pointeurs et voyez à ce que les dépenses soient restreintes au chiffre le plus bas possible. C'est ce que je lui ai dit dans le cours d'une conversation, et je lui ai écrit une lettre à cet effet, mais sans lui dire dans cette lettre de se considérer comme l'entrepreneur.

Q. Vous lui avez dit cela dans le cours d'une conversation?—R. Oui, à mon bureau.

Q. Comment les bordereaux de paye vous parvenaient-ils?—R. Ils étaient envoyés à mon bureau.

Q. Du bureau de M. St. Louis?—R. Je vous demande pardon. J'ai toujours compris qu'ils m'étaient envoyés par M. Kennedy. Celui-ci les a toujours signés avant moi.

Q. Et lorsque les bordereaux de paye vous parvenaient, il portaient la signature de M. Kennedy?—R. Oui.

Q. Et d'autres signatures?—R. La signature de M. Coughlin.

Q. Saviez-vous quelles étaient ses fonctions?—R. Il était pointeur.

Q. Pointeur pour quels travaux?—R. J'ai toujours été sous l'impression qu'il était pointeur pour tous les travaux.

Q. Pour les trois travaux?—R. Oui. Il y avait d'autres pointeurs avec lui, mais il était le pointeur en chef; du moins, M. Kennedy me l'a donné à entendre, ainsi qu'à M. Papineau. Une fois, M. Kennedy m'a dit: "Vous ne supposez pas que je signerais et que je certifierais les bordereaux de paye si je ne tenais pas correctement compte du temps que les hommes travaillent."

Q. De quels travaux voulait-il parler?—R. Il voulait parler précisément des travaux de l'écluse n° 1 et du pont du Grand Tronc. Je venais de lui dire que j'avais chargé M. Papineau et M. Viger de surveiller ces travaux à sa place, vu qu'il n'avait pas le temps d'y voir.

Q. Vous avez dit cela à M. Coughlin?—R. Non, je n'ai jamais dit un mot à M. Coughlin, car M. Kennedy était très jaloux de son autorité et ne permettait à personne de parler à ceux qui étaient sous ses ordres. M. Kennedy n'a pas voulu accepter les services de M. Papineau et lui a dit qu'il tiendrait lui-même le temps des hommes.

Par Sa Seigneurie :

Q. M. Kennedy n'avait rien à voir à la partie technique des travaux?—R. Non. Je suis ensuite allé voir M. Kennedy et je lui dis: "Alors, tenez vous-même le temps des hommes; vous comprenez qu'il faut absolument que quelqu'un s'occupe de la chose pour le gouvernement." Il me répondit: "Vous ne supposez pas que je signerais et que je certifierais les bordereaux de paye si je ne tenais pas correctement le temps des hommes." Je repris: "C'est parfait; M. Papineau sera relevé de ses devoirs comme pointeur."

Par M. Hogg :

Q. Vous pensiez que tout se faisait régulièrement?—R. Oui, et je n'avais aucune raison d'avoir des soupçons.

Q. M. Kennedy a-t-il suivi vos instructions, ou bien a-t-il agi à sa guise?—R. Il n'a pas formellement refusé de m'obéir, mais il m'a dit qu'il n'avait pas le temps de faire ce que je lui disais de faire.

Q. Si je ne me trompe, M. Kennedy vous aurait dit qu'il ne voulait pas s'occuper des travaux du pont du Grand Tronc?—R. Ce n'est pas exactement cela. La direction des travaux du pont Wellington imposait un lourd fardeau sur les épaules de M. Kennedy, et il aurait voulu, qu'on l'eût exempté de s'occuper des autres travaux. Je lui ai fait remarquer qu'il avait le contrôle de tous les travaux, qu'il devait exercer partout sa surveillance et faire tenir le temps des hommes par ses pointeurs, qui pouvaient le faire facilement. Je pensais que tout était dans l'ordre, je ne savais pas qu'il se commettait des irrégularités, et je ne sais pas encore si réellement il y en a eu.

Q. Saviez-vous comment les bordereaux de paye pour le pont du Grand Tronc et l'écluse n° 1 étaient préparés?—R. Ils étaient préparés d'après les instructions de M. Kennedy à son bureau.

Q. C'était votre impression?—R. Oui.

Q. Vous étiez sous l'impression que Kennedy surveillait la préparation des bordereaux de paye?—R. M. St. Louis devait fournir tous les hommes; il avait ses propres pointeurs, et tous les pointeurs devaient se réunir et comparer leurs notes.

Q. Vous ne saviez pas, alors, que les bordereaux de paye relatifs aux travaux du pont du Grand Tronc et de l'écluse n° 1 étaient préparés au bureau de M. St. Louis d'après les livrets de ses propres pointeurs?—R. Non, j'ai supposé qu'ils étaient préparés sous le contrôle des pointeurs nommés par M. Kennedy.

Q. Vous ne saviez pas que ces bordereaux étaient préparés d'après les notes prises par les propres pointeurs de M. St. Louis?—R. Non. J'ai toujours supposé qu'ils étaient préparés au bureau de M. Kennedy.

Par Sa Seigneurie :

Q. Si vous aviez su qu'il n'y avait pas de pointeur pour le gouvernement relativement aux travaux du pont du Grand Tronc et de l'écluse n° 1, ni personne pour contrôler les tailleurs de pierre employés aux travaux du pont Wellington, auriez-vous signé les bordereaux de paye?—R. J'étais sous l'impression.

Q. Mais si vous aviez su dans le temps qu'il n'y avait pas de pointeurs?—R. Non, je ne le savais pas. Je ne comprends pas très bien la question.

Q. Vous dites qu'il n'y avait rien qui pût éveiller vos soupçons; mais je suppose que si vous aviez su dans le temps qu'il n'y avait pas de pointeur pour le gouvernement sur les travaux du pont du Grand Tronc et de l'écluse n° 1, ni personne pour tenir le temps des tailleurs de pierre et des maçons au pont Wellington, vous n'auriez pas signé les certificats?—R. Je ne les aurais certainement pas signés. J'aurais demandé à M. Kennedy ce que cela voulait dire, parce qu'il m'avait dit qu'il tenait le temps lui-même.

Par M. Hogg :

Q. Comme les bordereaux de paye vous arrivaient avec les signatures de Kennedy et de Coughlin, vous avez supposé qu'ils étaient corrects et vous les avez signés?—R. Je les ai signés.

Q. Je remarque que sur un ou deux de ces bordereaux vous avez écrit quelque chose en encre rouge sous votre signature. En voici un. Ecluse n° 1. Quand avez-vous écrit cela?—R. Cela veut dire que ma signature, sous le nom de M. Kennedy, ne s'applique qu'à l'exactitude des chiffres et à la livraison de la pierre pour l'écluse n° 1. Le 15 mars, je donnai ordre à M. Kennedy de suspendre les travaux de l'écluse n° 1 conformément aux instructions que j'avais reçues du département. Il prétend que j'ai ensuite contremandé cet ordre, mais je ne m'en rappelle pas.

Q. Il dit que vous avez contremandé cet ordre?—R. Je ne l'ai jamais fait. C'est un malentendu.

Q. Pourriez-vous me dire vers quelle date vous avez reçu ordre de suspendre cette partie des travaux?—R. Vers le milieu de mars.

Q. Et vous avez immédiatement donné des instructions en conséquence à M. Kennedy, mais l'ouvrage a continué?—R. Oui.

Q. Vous avez signé les bordereaux de paye qui se rapportaient aux travaux en question?—R. Oui, en faisant mes réserves.

Q. Vous avez eu le soin de faire vos réserves sur le bordereau de paye?—R. Voici ce qui en est. M. St. Louis avait été chargé de fournir la pierre pour l'écluse n° 1. Il avait fait des sous-contrats avec des gens de la campagne, et si on l'avait averti de ne plus livrer de pierre, il aurait certainement réclaté des dommages du gouvernement. Je parlai de la chose à l'ingénieur en chef. Je lui dis qu'il valait mieux, à mon avis, que M. St. Louis continuât à livrer de la pierre, vu qu'elle pourrait toujours servir. L'ingénieur en chef trouva que c'était en effet le meilleur parti à prendre; mais il fut décidé que la pierre ne serait pas taillée. Je fis part tout de suite à M. Kennedy du résultat de mon entrevue avec l'ingénieur en chef. Il a compris, paraît-il, que je lui disais de continuer les travaux. C'est ni plus ni moins qu'un malentendu.

Q. Vous êtes allé souvent, je suppose, sur le champ des travaux?—R. Tous les jours et quelquefois la nuit.

Q. Avez-vous spécialement été voir les tailleurs de pierre?—R. Oui; j'allais voir comment ils travaillaient, et d'un coup d'œil je voyais si c'étaient de bons ouvriers.

Q. Qu'avez-vous remarqué à leur égard?—R. J'ai remarqué qu'ils étaient habiles.

Q. Ils travaillaient assidûment?—R. Oui.

Q. Ils avaient un bon local et pouvaient travailler à leur aise?—R. Oui, une fois la pierre en place, ils étaient à l'aise pour travailler.

Q. Pourriez-vous me dire combien l'on paye ordinairement de la verge cube pour faire tailler la pierre du genre de celle qui a servi à l'écluse n° 1?—R. Cela dépend du nombre de lits.

Q. Je veux parler de la pierre du genre de celle qui a été employée pour l'écluse n° 1?—R. Je ne me rappelle pas le nombre de lits qu'avait la pierre. Généralement, on mesure à la verge superficielle et non à la verge cube.

Par Sa Seigneurie :

Q. On mesure la pierre à la verge superficielle?—R. Oui, la verge cube peut varier beaucoup.

Par M. Hogg :

Q. Cela dépend entièrement du nombre de joints et de lits?—R. Oui, monsieur.

Q. Les morceaux de pierre employés pour l'écluse n° 1 étaient, je suppose, à peu près de la même épaisseur?—R. Ils avaient une moyenne de 15 à 16 pouces d'épaisseur. Du moins, c'est mon impression.

Q. Combien en fallait-il pour représenter une verge cube une fois posés?—R. Je ne saurais dire.

Par Sa Seigneurie :

Q. Combien a dû coûter la taille de la pierre qui a servi aux travaux du pont du Grand Tronc?—R. Dans des circonstances favorables, la maçonnerie aurait dû coûter de \$12 à \$15.

Par M. Hogg :

Q. La maçonnerie complète?—R. Oui.

Q. Y compris la taille de la pierre?—R. Oui.

Par Sa Seigneurie :

Q. Et quelle proportion de ces sommes doit s'appliquer à la taille de la pierre?—R. Je ne saurais dire.

Par M. Hogg :

Q. Vous pouvez nous le dire à une ou deux piastres près?—R. Je ne pourrais vous donner qu'un chiffre au hasard.

Q. Vous portez à \$12 ou \$15 la verge le coût de la maçonnerie?—R. Oui, si les travaux avaient été faits dans des circonstances favorables. Mais vu les conditions où l'on se trouvait et la manière dont la pierre a été taillée, je crois que le chiffre de \$18 ne serait pas trop élevé.

Par Sa Seigneurie :

Q. Et quelle proportion de cette somme doit s'appliquer à la taille et au piquage de la pierre?—R. C'est là ce que je ne saurais dire.

Par M. Hogg :

Q. Vous savez à quoi cette pierre a été employée; vous devez être en état d'établir un chiffre approximatif?—R. Je sais que les tailleurs de pierre se trouvaient dans des conditions défavorables. On a dû transporter la pierre sur des traîneaux à pierre, la soulever avec un levier et la charroyer dans le hangar, où les hommes n'avaient pas toutes les facilités voulues pour travailler à l'aise. Il faut tenir compte de tout cela, et c'est pour ces raisons que je ne veux pas fixer un chiffre à tout hasard.

Q. La pierre destinée à l'écluse n° 1 n'a pas été employée; on l'a laissée sur les lieux pour s'en servir plus tard. Vous ne pouvez pas nous dire approximativement combien il a fallu payer pour faire tailler cette pierre? Vous savez comment elle a été taillée?—R. Si la pierre avait été taillée dans des circonstances favorables, elle aurait coûté en tout et partout de \$12 à \$13 la verge.

Q. En tout et partout?—R. Oui.

Q. Mais combien aurait-il fallu payer pour la faire tailler?—R. Je n'en sais rien. Mes chiffres couvrent tout.

Q. Y compris la valeur de la pierre?—R. Oui.

SA SEIGNEURIE.—Nous avons la valeur de la pierre.

M. HOGG.—Elle a coûté \$6.35.

LE TÉMOIN.—Les chiffres que je viens de fixer ne peuvent s'appliquer à la pierre qui a été taillée pour l'écluse n° 1, à cause des conditions défavorables dans lesquelles les hommes ont travaillé.

Q. Quelles étaient ces conditions défavorables?—R. Le temps a été quelquefois très froid.

Q. Vous croyez que la somme de \$12 ou \$13 la verge, y compris la valeur de la pierre, serait un prix raisonnable dans des circonstances favorables?—R. Oui, pour de la pierre d'environ 15 pouces d'épaisseur.

Q. La pierre destinée à l'écluse n° 1 a-t-elle été taillée dans des circonstances extraordinaires?—R. Les tailleurs de pierre qui ont été employés aux travaux de cette écluse, comme du reste tous les autres, ont été en butte à des difficultés. Il y avait de la gelée.

Q. Est-ce qu'il n'arrive pas souvent que des entrepreneurs font tailler de la pierre en hiver pour qu'elle soit prête au printemps?—R. Oui, mais l'ouvrage ne se fait pas alors dans ce qu'on peut appeler des circonstances favorables.

Q. Êtes-vous en état de nous donner une idée de ce qui doit être ajouté au chiffre que vous venez d'établir pour faire la part des circonstances défavorables?—R. Je ne pourrais dire. Je n'ai jamais fait tailler de pierre moi-même. Je ne me suis jamais occupé de la chose.

Q. Mais vous avez dû préparer déjà des états estimatifs?—R. Plusieurs fois, mais j'ai constaté tant de différence entre le prix des diverses espèces de pierre que je ne voudrais pas prendre sur moi de dire un prix.

Par Sa Seigneurie :

Q. Vous avez dit que vous n'aviez aucune raison de soupçonner M. Kennedy ni ceux qui signaient les bordereaux avant vous. Vos soupçons n'ont-ils pas été éveillés lorsque vous vous êtes aperçu que le chiffre de votre devis estimatif avait été dépassé?—R. On ne suivait pas du tout mon plan primitif. Les travaux qu'on exécutait étaient trois fois plus dispendieux que ceux que couvrirait mon devis estimatif.

Q. Si l'on avait suivi votre devis, vos soupçons se seraient éveillés à la vue du montant élevé des comptes pour la main-d'œuvre?—R. Sans doute.

Q. Mais vos soupçons n'ont pas été éveillés parce que vous pensiez qu'il se faisait à peu près trois fois plus d'ouvrage que vous n'aviez prévu?—R. Il ne s'est pas fait trois fois plus d'ouvrage, mais il a fallu trois fois plus de main-d'œuvre. Il y a eu beaucoup plus d'ouvrage à faire que si le plan primitif avait été suivi. En outre, les travaux ont été entrepris dans une mauvaise saison.

Q. Si les travaux n'avaient pas été augmentés, vous auriez eu des soupçons en voyant les comptes pour la main-d'œuvre dépasser le chiffre de votre estimation?—R. Naturellement. De plus, dans mon plan primitif, j'avais prévu que les travaux commenceraient le 15 décembre, et au lieu de cela, nous ne nous sommes mis à l'œuvre que le 8 mars, ce qui nous a laissé seulement six semaines pour tout faire, sans compter le mauvais temps, les difficultés de toutes sortes et les inondations.

Par M. Enard :

Q. Pour quelle date les travaux devaient-ils être terminés?—R. Pour le 1^{er} mai.

Par M. Geoffrion :

Q. On a commencé les travaux plus tard qu'il avait d'abord été décidé, et on a changé les plans?—R. Oui.

Q. Ce qui a triplé les dépenses relativement à la main-d'œuvre?—R. Si les frais de main-d'œuvre n'ont pas été triplés, ils ont au moins été doublés.

Q. Vous dites que les travaux n'ont été commencés que dans le cours du mois de mai; voulez-vous parler des travaux du pont du Grand Tronc ou de ceux du pont

Wellington?—R. De tous les travaux. La construction du pont du Grand Tronc a été commencée encore plus tard. La compagnie du Grand Tronc avait d'abord décidé de faire construire son pont sous son propre contrôle. Elle a ensuite averti le gouvernement qu'elle ne pouvait entreprendre la chose, et nous avons dû y voir nous-mêmes.

Q. Lorsque vous dites que les travaux ont été commencés le 8 de mars, voulez-vous dire qu'on s'est mis alors à charroyer la pierre sur les lieux, ou bien qu'on a commencé les travaux de construction et de démolition?—R. Je veux dire qu'on a commencé alors à vider le canal.

Q. Mais pas à charroyer la pierre?—R. On avait commencé à préparer la pierre dès le mois de décembre.

M. GEOFFRION.—C'était un préparatif?—R. Oui.

(La cour s'ajourne à 5 heures p.m.)

MERCREDI, 20 juin 1894.

M. GEOFFRION.—M. Michaud a préparé les relevés qu'on lui avait demandés et je les produis.

M. MICHAUD.—J'ai établi la comparaison entre les gages qui ont été payés aux hommes qui travaillaient le jour et ceux qui ont été alloués aux hommes qui travaillaient la nuit.

M. OSLER.—Indiquez-vous les prix ou les totaux?

M. MICHAUD.—Les prix par jour ou par nuit qui ont été payés aux hommes. J'ai fait aussi la liste des pointeurs qui étaient employés aux travaux du pont Wellington et dont les noms se trouvent sur les bordereaux de paye.

SA SEIGNEURIE.—L'état préparé par le témoin au sujet du taux des gages sera coté comme pièce n° 17.

Quant à l'autre état produit par le témoin, c'est-à-dire la liste des pointeurs qui étaient employés aux travaux du pont Wellington d'après les bordereaux de paye, il sera coté comme pièce n° 18.

M. GEOFFRION.—M. Osler a aussi demandé au témoin de lui préparer un relevé indiquant le nombre d'heures allouées à certains noms.

M. OSLER.—Oui.

M. GEOFFRION.—Voici ce relevé. (Il passe le relevé à M. Osler.)

Par M. Osler:

Q. Ce relevé (pièce n° 19) indique le nombre d'heures et le montant des gages alloués aux individus dont les noms s'y trouvent inscrits?—R. Oui.

Q. Il est conforme aux copies des bordereaux de paye qui ont été produites?—R. Oui.

SA SEIGNEURIE.—C'est le relevé que vous avez demandé, M. Osler?

M. OSLER.—Oui, Votre Seigneurie.

JACQUES VILLENEUVE prête serment et est interrogé.

M. GEOFFRION.—M. Hogg, avez-vous la lettre de M. Schreiber ou du ministre à M. Parent lui disant de se charger de la construction du pont du Grand Tronc?

M. HOGG.—Je crois qu'elle a été produite hier; c'est la lettre du 24 février.

SA SEIGNEURIE.—Dans tous les cas, il est admis que cette lettre existe.

M. HOGG.—Elle a été produite. (Pièce n° 16.)

Par M. Geoffrion :

Q. Je crois que vous êtes un employé du service civil?—R. Oui.

Q. Depuis quand?—R. J'ai été nommé vers l'année 1891.

Q. Dans quel département êtes-vous?—R. Dans le département du percepteur du canal Lachine.

Q. Qui est votre supérieur?—R. M. John O'Neil.

Q. Avez-vous des devoirs à remplir après la clôture de la navigation?—R. A la clôture de la navigation, nous quittons le bureau, mais chaque fois que le percepteur a besoin de nous, nous devons nous mettre à sa disposition.

Q. Au commencement de l'année 1893, avez-vous été employé aux travaux des ponts sur le canal Lachine?—R. Vers le 10 janvier, M. St. Louis me demanda d'agir comme pointeur pour les tailleurs de pierre employés aux travaux du pont Wellington.

Q. Je crois que vous êtes le beau-frère de M. St. Louis?—R. Oui; mariés aux deux sœurs. Je me rendis sur le champ des travaux et j'avertis M. Kennedy que j'étais envoyé par M. St. Louis. Je commençai à travailler le 10 janvier.

Q. Le 10 janvier, vous avez averti M. Kennedy que vous aviez été chargé par M. St. Louis d'agir comme pointeur, et vous avez commencé à travailler?—R. Oui, et j'ai travaillé là jusqu'au 14 de mai. A partir de l'ouverture de la navigation jusqu'au 14 mai, j'ai aidé M. St. Louis à préparer les bordereaux de paye relatifs aux travaux du pont Wellington, avec la permission de M. Schreiber.

Q. Et vous êtes resté là jusqu'au 14 mai, bien que la navigation fût ouverte dès le 1^{er} mai?—R. La navigation s'est ouverte, cette année-là, le 28 avril, si je me rappelle bien.

Q. La construction du pont du Grand Tronc était-elle terminée le 1^{er} mai?—R. Oui. Nous avons terminé les travaux de ce pont dans la nuit du 30 avril, un dimanche.

Q. Avez-vous été employé pendant votre congé aux travaux du pont Wellington?—R. J'ai été occupé à payer les hommes employés aux travaux du pont Wellington jusqu'au moment où je suis retourné au bureau; je n'ai fait rien autre chose.

Q. Et quand avez-vous commencé à agir comme pointeur pour les journaliers employés aux travaux du pont du Grand Tronc?—R. Je ne me rappelle pas.

Q. Vous avez tout d'abord agi comme pointeur pour les tailleurs de pierre employés aux travaux du pont Wellington?—R. Oui; c'était le 10 janvier.

Q. Et si je comprends bien, on n'a commencé que plus tard à tailler la pierre pour le pont du Grand Tronc?—R. Oui.

Q. Au début, vous avez agi seul comme pointeur?—R. Oui, pour les tailleurs de pierre employés aux travaux du pont Wellington.

Q. Et lorsqu'on a commencé à tailler de la pierre pour le pont du Grand Tronc, vous avez agi seul comme pointeur pendant un certain temps?—R. Pendant une couple de semaines, et ensuite on m'a adjoint des aides.

Q. Avez-vous eu plusieurs aides à la fois?—R. Le premier aide que j'ai eu a été, je crois, M. Drolet, et ensuite on m'a adjoint MM. McEwan et Beaudry.

Q. Votre premier aide a été M. Drolet?—R. Oui.

Q. Et vous avez agi seul comme pointeur pendant quelque temps?—R. Oui.

Q. Ensuite, on vous a adjoint deux autres pointeurs?—R. Oui, MM. McEwan et Beaudry.

Q. Vous teniez-vous sur le champ des travaux tout le temps? Aviez-vous un bureau là?—R. J'avais une cabane, une espèce de bureau où je me suis tenu presque constamment.

Q. Comment vous y preniez-vous pour vérifier le nombre d'heures que les hommes travaillaient?—R. Lorsque les hommes venaient nous demander de l'ouvrage et que nous en avions à leur donner, nous prenions leur nom et nous leur remettions un numéro. Nous avons adopté ce système afin de ne pas perdre de temps.

Q. De sorte qu'aussitôt qu'un homme était engagé, vous preniez son nom et lui remettiez un numéro?—R. Oui.

Q. Et cet homme se trouvait ensuite indiquer sur vos livrets sous un numéro?—

R. Oui, et les jours de paye, il devait nous dire son nom et son numéro avant de pouvoir toucher son salaire.

Q. A quelle heure de la journée preniez-vous le temps des hommes?—R. Le matin, vers 6 heures, je prenais les numéros de ceux qui étaient à l'ouvrage au pont du Grand Tronc. Ensuite, vers 7½ heures, je prenais ceux des tailleurs de pierre employés au pont Wellington. Je me rendais sur les chantiers du pont du Grand Tronc avant 7 heures, afin de ne pas retarder les hommes.

Q. Vous aviez reçu instructions de vous rendre sur les chantiers du pont du Grand Tronc avant 7 heures, afin de ne pas retarder les hommes?—R. Oui.

Q. Et avez-vous suivi ces instructions?—R. Oui, je n'y ai pas manqué un seul jour.

Q. Et après avoir pris les numéros des hommes qui travaillaient au pont du Grand Tronc, après 7 heures, que faisiez-vous?—R. J'envoyais mon aide s'assurer si les hommes travaillaient.

Q. Vous avez dit que vous vous rendiez sur les chantiers du pont du Grand Tronc avant 7 heures?—R. Oui.

Q. Et vous vous rendiez ensuite sur les chantiers du pont Wellington?—R. Oui.

Q. Après 7 heures?—R. Oui, entre 7 et 8 heures. Quelquefois, je ne m'y rendais qu'à 8 ou 9 heures, ce qui arrivait lorsque j'avais été retardé sur les chantiers de l'autre pont.

Q. Avant qu'on vous eût donné un aide, combien de fois par jour alliez-vous sur les chantiers?—R. Généralement, j'allais sur les chantiers du pont Wellington une fois dans la matinée et une fois dans l'après-midi. Les hommes employés au pont du Grand Tronc devaient dire leurs noms et leurs numéros au gardien des outils avant de prendre ce dont ils avaient besoin pour travailler. Lorsqu'ils rapportaient leurs outils, c'était la même chose. Le gardien des outils tenait un livre de notes régulier.

Q. De sorte que vous pouviez comparer vos notes avec celles du gardien des outils?—R. Oui.

Q. Et après qu'on vous eût adjoint un aide?—R. M. Drolet avait l'habitude de se rendre sur les travaux trois fois dans le cours de la journée (quelquefois plus souvent) et quatre fois dans le cours de la nuit.

Q. Alliez-vous de temps à autre sur les travaux la nuit?—R. Oui. J'y restais jusqu'à minuit, et à 1 heure M. Drolet me remplaçait. Lorsque celui-ci s'absentait, il était remplacé à son tour par un des contremaîtres.

Q. Étiez-vous sur les lieux, le matin, pour prendre les numéros des hommes qui avaient travaillé la nuit?—R. Oui. J'étais généralement présent lorsque les hommes commençaient à travailler et lorsqu'ils cessaient de travailler.

Q. Nuit et jour?—R. Oui.

Q. Comment teniez-vous vos livrets de temps?—R. Le matin, je prenais les numéros des hommes sur un brouillon et je transcrivais ensuite le tout dans mon livret. Mes aides me communiquaient leurs notes tous les jours, et je les copiais également dans mon livret.

Q. Vos aides vous faisaient rapport?—R. Oui.

Q. Et vous transcriviez leurs notes dans votre livret?—R. Oui.

Q. Combien de fois avez-vous fait rapport à M. St. Louis dans l'exercice de vos fonctions comme pointeur?—R. Tous les matins, un commis à l'emploi de M. St. Louis venait à mon bureau copier les notes contenues dans mon livret.

Q. Que faisiez-vous les jours de paye?—R. Le vendredi soir, nous avions l'habitude de calculer le nombre d'heures que les hommes avaient travaillé et les montants qui leur étaient dus.

Q. Qu'entendez-vous dire par " nous "?—R. Je veux parler de moi-même et de ceux qui avaient des livrets. J'avais moi-même tous les livrets. J'ai oublié de mentionner Ouimet, qui était le pointeur des maçons. Il faisait ses calculs et me passait son livret, que je contrôlais, et quel que fût le montant je donnais mes livrets à M. Michaud, qui envoyait les fonds.

Q. Il avait ces renseignements en envoyant un messenger?—R. Oui; on le renseignait tous les jours relativement au nombre d'hommes que nous avions là, ainsi qu'au sujet de leurs heures de travail.

Q. Les jours de paye, étiez-vous présent?—R. Oui, monsieur, toujours, aux deux jours de paye, au pont Willington et au pont du Grand Tronc; j'étais toujours présent.

Q. Et, dans le cas où les hommes contestaient les bordereaux de paye préparés au bureau de M. St. Louis, aviez-vous votre livret du temps des hommes?—R. Oui, j'avais toujours mes livrets, et je les consultais s'il y avait des malentendus.

Q. Et après que les ouvriers avaient été payés, que faisiez-vous des livrets?—R. Les livrets étaient portés au bureau de M. St. Louis, pour qu'il pût préparer ses comptes.

Q. En d'autres termes, après le jour de paye, donniez-vous les livrets des heures de travail que vous aviez préparés pour la quinzaine précédente?—R. Je les donnais à M. Michaud.

Q. Et après le jour de paye, les livrets que vous aviez tenus pour la quinzaine précédente vous étaient inutiles?—R. Oui.

Q. Dès que vos hommes étaient payés, vous remettiez ces livrets à M. St. Louis?—R. Au bureau de M. St. Louis, et j'avais une autre série de livrets pour l'autre quinzaine.

Q. Savez-vous ce que l'on faisait avec les livrets? Préparait-on, d'après ces livrets, des états au bureau de M. St. Louis?—R. En ce qui concerne ces états, ils ont dû être préparés d'après la copie de mes livrets que le jeune Michaud avait coutume de prendre au bureau.

Q. Y avez-vous travaillé vous-même?—R. On faisait des copies de tous ces états de comptes, mais je n'en faisais pas moi-même; je ne me rappelle pas en avoir fait.

Q. Mais ce que j'appellerai le bordereau de paye et non pas la liste des ouvriers avec lequel M. Michaud allait payer les ouvriers, concordait-il avec vos livrets du temps des hommes?—(Il est objecté à cette question comme suggérant une réponse.)

Q. Le bordereau de paye d'après lequel Michaud payait les hommes concordait-il avec votre livret des heures de travail, lorsque les hommes étaient payés?—R. Nous n'avions que les livrets des heures de travail, nous n'avions pas de bordereau de paye lorsque nous payions les hommes.

Q. Les hommes étaient payés de leur temps?—R. Oui.

Par M. Osler :

Q. Vous n'aviez pas de bordereau de paye quand vous payiez les hommes?—R. M. Michaud avait, chaque jour, une copie exacte de mon livret; lorsqu'arrivait le vendredi, il avait son livret et j'avais le mien; Michaud me demandait combien j'avais dans mon livret; je le lui disais et nous nous accordions généralement, et nous comparions nos livrets. Quand arrivait le jour de paye, nous nous rendions sur les lieux avec les enveloppes et mes livrets.

Q. Vous avez dit qu'après chaque paye vous remettiez ou transfériez au bureau de M. St. Louis les livrets des heures de travail que vous aviez tenus jusqu'à ce jour-là?—R. Oui.

Q. Commenciez-vous alors un autre livret?—R. Oui, je commençais une autre série de livrets.

Q. Un seul livret suffisait-il?—R. Oh! non; j'avais un livret pour chaque classe d'ouvriers, afin de ne pas faire de confusion; j'avais des livrets pour les ouvriers de jour et d'autres pour le travail de nuit; j'avais des livrets pour les ouvriers de jour ou de nuit, pour les tailleurs de pierre, de jour ou de nuit, et ainsi de suite.

Q. Combien?—R. J'ai dû en avoir 12 ou 13, ou peut-être 14.

Q. A chaque quinzaine?—R. Oui; j'avais une sacoche pour les porter.

Q. Ces hommes travaillaient-ils généralement sous la surveillance de contre-maîtres?—R. Il n'y avait pas d'équipe sans contre-maître; il y avait un contre-maître général—un surveillant général—et il avait des aides.

Q. Teniez-vous ces livrets de temps avec soin?—R. Je les tenais avec beaucoup de soin, afin qu'il ne s'y trouvât pas d'erreur le jour de paye.

Q. Comment la paye était-elle faite?—R. Quand mes livrets étaient complets, nous avions coutume d'aller au bureau de M. St. Louis, de préparer les enveloppes dans lesquelles nous mettions l'argent, puis nous allions sur les travaux et nous

remettions à chaque homme l'enveloppe qui lui revenait; les hommes nous donnaient leurs noms et leurs numéros.

Q. Et étiez-vous toujours là?—R. J'ai assisté à chaque paye faite aux travaux; je n'ai pas manqué une seule paye; de fait, je n'ai pas manqué un seul jour depuis le 10 janvier jusqu'au 14 mai.

Q. Vous dites que vous vous êtes présenté à M. Kennedy avant de commencer à travailler au pont de la rue Wellington?—R. Naturellement, je savais qu'il était le surintendant des travaux, et je me suis présenté à lui et lui ai dit pourquoi j'avais été envoyé; puis je lui ai demandé s'il avait objection à ce que je tiennne le temps des hommes, et il me dit qu'il n'y avait pas d'objection.

Q. A-t-il su plus tard que vous teniez le temps des hommes au pont du Grand Tronc?—R. Oui, monsieur, il n'y avait pas d'autre pointeur que moi au pont du Grand Tronc.

Q. Le savait-il?—R. Oui; de fait, j'étais le pointeur au pont du Grand Tronc et Kennedy le savait.

Q. Et M. Parent?—R. Oui; Kennedy était toujours là et Parent était là tous les jours aussi; je crois que je suis resté sur les travaux du pont Wellington parce que M. Douglas l'avait demandé; c'est lui qui suggéra la chose à M. Schreiber un jour que j'étais là.

Q. Que vous deviez y rester après l'ouverture de la navigation?—R. Que M. Kennedy et M. Parent avaient besoin de moi pour aider à payer les hommes.

Q. Qui était M. Douglas?—R. Un des commissaires de Montréal, employé par le département.

Q. Que faisait M. Douglas à l'époque où il demanda ainsi que vous fussiez employé?—R. Lorsque M. Douglas est venu sur les lieux des travaux, nous savions tous qu'il était un des premiers employés du département des Chemins de fer et Canaux. M. Douglas avait coutume de donner des ordres au pont du Grand Tronc, et il a dû en donner quelques-uns au pont Wellington; à ma connaissance, au pont du Grand Tronc, il m'a donné plusieurs ordres à l'effet de renvoyer des hommes, à certains jours, et ensuite il me donnait ordre d'en envoyer davantage à certains autres jours; de fait, il remplaçait M. Schreiber; c'est du moins mon impression.

Q. Connaissez-vous un ingénieur du nom de Papineau?—R. Oui; j'ai vu M. Papineau sur les lieux après le renvoi de M. Desbarats ou son transfèrement à quelque autre endroit; M. Desbarats était l'ingénieur dirigeant au commencement des travaux, et après son départ il fut remplacé par M. Papineau.

Q. Et c'étaient deux ingénieurs?—R. M. Desbarats, pendant le temps qu'il a été ingénieur dirigeant, était toujours sur les lieux des travaux.

Q. Il y en a toujours eu un des deux depuis le commencement des travaux jusqu'à la fin?—R. Oui.

Q. L'un des ingénieurs était toujours là?—R. Oui; durant le jour, ils étaient toujours là, et durant la nuit, si quelqu'un des contremaîtres avait besoin d'un niveau ou autre chose, ils revenaient et donnaient tout ce dont on avait besoin.

Q. Et savez-vous si ces ingénieurs savaient aussi en quelle qualité vous étiez la? M. Papineau ou M. Desbarats savaient-ils en quelle qualité vous étiez là?—R. Quant à M. Desbarats, je ne le sais réellement pas; mais M. Papineau savait que j'étais au bureau du canal.

Q. Mais savaient-ils ce que vous faisiez là?—R. Ils savaient que j'étais pointeur; ils me voyaient sur les lieux.

Q. Quant à la comparaison entre les deux ouvrages, voulez-vous dire, puisque vous avez été là depuis le commencement, si l'outillage dont on se servait pour les travaux du pont Wellington était plus perfectionné et plus complet que celui dont on se servait aux travaux du pont du Grand Tronc?—R. Oh! oui, il y avait une différence d'environ 100 pour 100; ils avaient la force motrice à vapeur et nous avions le travail à bras, si je puis m'exprimer ainsi; nous avions une couple de grues à vapeur qui étaient très vieilles, et nous avions des grues à bras ou des chèvres pour travailler, et l'espace mis à notre disposition était très restreint; c'est-à-dire que nous étions sur le passage des trains; les trains du Grand Tronc passaient assez souvent, et nous éprouvions beaucoup de difficulté à placer nos déblais; nous n'avions pas, pour travailler, l'avantage que possédaient les ouvriers du pont Wellington,

parce qu'ils avaient commencé longtemps avant nous; ils ont commencé en novembre à se préparer et nous n'avons commencé qu'en février ou en mars.

Q. Est-ce qu'il y a eu une inondation ou est-ce que des dommages ont été causés à vos travaux?—R. Oui, monsieur; il y a eu une inondation, qui a duré trois ou quatre jours, je crois, et qui a tout couvert.

Q. Le pont du Grand Tronc est en bas du pont Wellington?—R. Oui, nous recevions toute l'eau du pont Wellington, ainsi que la glace et tout ce qui descendait.

Q. Au sujet de la taille de la pierre, expliquez à la cour s'il y a eu des circonstances particulières qui rendaient ce travail plus ou moins difficile?—R. En ce qui concerne la taille de la pierre, les chiffres prouvent, je crois, que les tailleurs de pierre du pont Wellington ont travaillé moins d'heures que ceux du pont du Grand Tronc; toute la pierre employée au pont du Grand Tronc a été piquée—je crois que c'est le mot—mais nous avions là des tailleurs de pierre et des maçons qui, du commencement à la fin, ont travaillé à cet ouvrage.

Q. C'est un ouvrage qui n'a pas été fait au pont Wellington?—R. S'il a été fait, il ne l'a pas été pendant longtemps; pendant peu de temps, on y a travaillé sur la place, vis-à-vis du bureau du gardien du quai, mais au Grand Tronc, nous avions des tailleurs de pierre qui travaillaient constamment à la pierre de contremur. M. Kennedy objecta au piquage de cette pierre, mais quand M. Schreiber est venu sur les lieux, il a vu que l'on faisait cet ouvrage et n'a fait aucune objection; il a seulement fait observer que cela épargnerait du temps lorsque la pierre serait posée, soit dans les piles, soit dans les culées.

Q. Prenez communication de la pièce n° 13, 2° partie, qui est censée être une copie du même document, et dites si vous avez une explication à donner à la cour relativement à son origine?—R. C'est, je crois, la première paye faite par M. St. Louis pour les travaux du pont Wellington; c'est le seul bordereau que j'aie vu dans le hangar, lorsque l'on a commencé à payer les hommes; nous nous sommes rendus là avec de l'argent, M. Kennedy et moi; nous avons préparé des enveloppes de la même manière et nous avons été, non pas dans le hangar où nous avions coutume d'aller payer, mais dans un autre hangar, de l'autre côté du pont, et c'est là que nous avons commencé à payer les hommes. M. Kennedy appelait tous les ouvriers avant de payer; chaque ouvrier se présentait et M. Kennedy le connaissait ou le pointeur le lui faisait connaître, puis il lui remettait son enveloppe.

Q. Les enveloppes étaient préparées d'après ce document même?—R. Oui. Autant que je me le rappelle, cela ressemble au manuscrit de Coughlin, le premier pointeur; ce doit être son manuscrit, j'en suis sûr.

Q. Quoi qu'il en soit, M. Kennedy était présent lorsque l'on a fait le paiement d'après ce document?—R. Oui, chaque homme se présentait et donnait son nom.

Q. Et les enveloppes avaient été préparées d'après cette copie, et les paiements faits en présence de M. Kennedy?—R. Oui, les hommes venaient réclamer leurs enveloppes et nous les leur donnions.

Q. Le gouvernement vous payait-il à la saison ou à l'année?—R. Nous avons été payés pour douze mois d'ouvrage.

Q. Et vous avez retiré vos appointements du gouvernement pendant toute la durée de ces travaux?—R. Chaque mois, j'avais coutume d'aller au bureau retirer mes appointements.

Q. Quoique la seule besogne que vous fissiez pour le gouvernement fût de retirer vos appointements?—R. Non, ce n'est pas du tout cela.

Q. Vous n'aviez rien à faire pour le gouvernement?—R. Je suis supposé être employé pendant douze mois.

Q. Mais vous n'aviez rien à faire?—R. Jusqu'à ce qu'on m'appelât.

Q. Alors, c'est M. St. Louis qui vous payait pour ce dont vous avez parlé?—R. Oui.

Q. Vous étiez son employé?—R. J'étais son employé.

Q. Et vous figuriez vous-même sur le bordereau de paye?—R. Non, monsieur, je n'ai jamais vu mon nom sur le bordereau de paye.

Q. Vous étiez payé en dehors?—R. J'étais payé directement par M. Michaud, au bureau.

Q. Et vous avez commencé le 10 janvier à recevoir des appointements de M. St. Louis?—R. Oui.

Q. Et vous avez cessé d'en recevoir le 14 mai?—R. Non; j'ai commencé à recevoir des appointements de M. St. Louis le 10 janvier et j'ai cessé d'en recevoir le 28 avril, à l'ouverture de la navigation, je crois, vers cette époque-là.

Q. Puis, vous aviez déjà travaillé de la même manière pour M. St. Louis, votre beau-frère?—R. Je n'avais jamais travaillé pour lui.

Q. Il n'avait pas eu l'occasion de vous employer durant la saison d'hiver?—R. Non.

Q. Et l'on a eu le soin de faire un double de vos livrets, afin que, dans le cas où ils seraient perdus, il y en eût une copie?—R. Oui, monsieur.

Q. Quand avez-vous vu, pour la dernière fois, votre livret ou la copie de votre livret?—R. Quand le jour de paye était passé, mes livrets étaient remis au bureau.

Q. Et c'était la dernière fois que vous les voyiez?—R. C'est la dernière fois que je les voyais, au bureau de M. St. Louis.

Q. Que sont devenues les copies de Michaud; elles étaient gardées au bureau?—R. Non, après le jour de paye, je ne sais pas ce qu'elles sont devenues; lorsque j'inscrivais les heures de travail, il y avait deux livrets, et l'un des deux servait à faire l'état de compte et la paye.

Q. Et c'était sur ces livrets que vous basiez le montant que vous mettiez dans chaque enveloppe?—R. Oui, monsieur.

Q. Preniez-vous un reçu de chaque homme? Signait-il quelque bordereau?—R. Au pont Wellington, il est arrivé une fois, je crois, que nous avons fait toucher le crayon par les hommes, mais il était impossible de continuer la chose.

Q. Vous avez essayé la chose, mais vous ne l'avez pas continuée?—R. Nous faisons une croix après le nom des individus, et nous avons coutume de leur faire toucher un crayon; il était impossible de continuer cela, parce que le nombre était trop grand; quand les hommes voulaient avoir leur argent, nous avions besoin de la police; il y avait environ dix hommes de police qui étaient chargés de faire sortir les hommes à mesure qu'ils étaient payés.

Q. Vous rappelez-vous la date de la première paye?—R. La date de la première paye est sur la copie qui m'a été montrée—\$4,200 environ—c'était le premier jour de paye pour le pont Wellington; cela ne comprend pas les tailleurs de pierre; le premier jour de paye des tailleurs de pierre du pont Wellington a été en janvier, vers le 25 ou le 26.

Q. Vos ouvriers, tous vos ouvriers faisaient-ils de bonne besogne?—R. De la besogne de première classe, d'après mes pointeurs.

Q. Mais tout le monde, les tailleurs de pierre et les maçons étaient occupés; il n'y avait pas d'ouvriers oisifs?—R. Les tailleurs de pierre savaient qu'ils travaillaient pour le gouvernement, et je ne sais pas s'ils apportaient le même zèle qu'ils auraient apporté s'ils avaient travaillé pour un entrepreneur privé ou pour une corporation privée.

Q. Vous étiez là pour veiller à ce qu'ils fissent leur besogne?—R. Oui, et ils faisaient leur besogne.

Q. Vous n'avez aucune plainte à faire contre aucun des hommes?—R. Non, pas en ce qui me concerne.

Par Sa Seigneurie :

Q. L'œil du maître était toujours là?—R. Oui, mais je ne suis pas assez juge de leur ouvrage pour dire s'ils travaillaient comme ils auraient dû travailler à tous les travaux.

Par M. Osler :

Q. Les contremaîtres et les tailleurs de pierre disent qu'ils faisaient de bonne besogne?—R. Lorsqu'ils travaillent pour le gouvernement, généralement, ils ne travaillent pas aussi fort.

Q. Vous avez renvoyé des hommes parce qu'il flânaient, n'est-ce pas?—R. Je crois avoir renvoyé plusieurs fois des journaliers, mais pas des tailleurs de pierre; je ne crois pas avoir renvoyé de ces derniers.

Q. Alors, il n'y avait pas de pointeur représentant le gouvernement au pont du Grand Tronc, que vous sachiez?—R. Quand j'ai été nommé, M. Kennedy m'a dit qu'il y avait quelqu'un pour vérifier le temps.

Q. Mais vous ne savez pas quel était cet homme?—R. C'était Coughlin, celui qui signait ces bordereaux de paye.

Q. Mais je croyais que vous veniez de nous dire qu'il n'y avait pas d'autre pointeur que vous?—R. En ce qui concerne l'enregistrement des noms et des heures de travail des hommes, j'étais le seul, mais j'ai toujours été sous l'impression qu'un autre passait après moi.

Q. Qui faisait un peu de vérification?—R. Qui faisait la vérification qu'on lui avait dit de faire.

Q. Combien de fois avez-vous vu là M. Douglas?—R. J'ai vu M. Douglas dans le courant du mois de mars.

Q. Pas avant mars?—R. Dans le courant de mars; je ne le connaissais pas avant cette époque; je l'ai connu en mars, dans tous les cas.

Q. Quelles lettres avez-vous ici, dites-vous?—R. J'ai des copies de lettres.

Q. Où sont les originaux?—R. Les originaux doivent être au bureau de ceux qui les ont envoyées; ce sont des copies que j'ai eues au bureau du canal, des lettres de M. Parent à M. O'Neil, lui demandant que je fusse employé tant de mois pendant l'hiver, et ainsi de suite.

Q. Comment vous êtes-vous procuré ces lettres?—R. Je les ai eues au bureau de l'ingénieur, à Montréal; j'avais intérêt à les avoir pour me protéger au besoin.

Q. Il paraît que vous deviez vérifier ces comptes pour le gouvernement?—R. Je ne sais pas ce que l'on a mis là. J'ai toujours dit que je vérifiais les comptes.

Q. Pour le gouvernement?—R. Depuis cette date, mais non avant cela.

Q. Depuis cette date, pour le gouvernement?—R. Depuis cette date, l'on m'a demandé de faire la chose, mais je ne l'ai pas faite, parce que l'on renvoyait des hommes à toute minute ou à toute heure, et il me fallait être là avec de l'argent pour les payer; M. Douglas m'a vu durant cette période.

Q. M. Douglas était sous l'impression que vous étiez là en qualité d'employé du gouvernement?—R. Je ne sais pas quelle était son impression.

Q. Il ne supposait pas que vous étiez payé par M. St. Louis?—R. Non? Quand a-t-il eu cette idée, est-ce avant la nomination de la commission ou après?

Q. Savez-vous si M. Douglas, au mois de mars, lorsqu'il est arrivé sur les lieux des travaux, savait que vous étiez employé du gouvernement?—R. Non; mon nom ne figurait sur aucun document officiel; il devait savoir que je n'étais pas là en ma qualité officielle, car mon emploi officiel se trouve au bureau du canal et nulle part ailleurs.

Q. Savait-il que vous étiez employé du gouvernement?—R. On a dû le lui dire; il a dû poser des questions à M. Parent et à M. Kennedy, qui était au pont du Grand Tronc, et ils le lui ont dit, je suppose.

Q. Combien y avait-il d'hommes par équipe, combien d'hommes un contre-maître avait-il sous ses ordres?—R. Eh bien! généralement, un contre-maître peut surveiller environ 50 hommes, plus ou moins, dans le cours ordinaire des choses; il pourrait en avoir un plus grand nombre.

Q. Je vois une réponse donnée par vous dans une circonstance précédente: "Combien d'hommes chaque contre-maître avait-il sous sa surveillance?" et vous avez répondu: "Au meilleur de ma connaissance, il y en avait neuf ou dix."—R. Il y a là une erreur.

Q. Je ne suis pas sûr que ce ne soit pas une erreur.—R. J'aimerais à voir cela.

Q. Je voudrais que vous donniez une réponse à ce sujet?—R. Je ne me rappelle pas avoir dit cela; c'est une impossibilité; je n'ai jamais dit cela.

Q. Je vous demande cela parce que, en apparence, cela n'est pas compatible ou peut ne pas être compatible avec la réponse suivante, mais je constate que la question est telle que je vous l'ai posée?—R. Ce doit être une erreur du sténographe ou du clavigraphiste; ce n'est pas moi qui l'ai commise; je n'ai jamais dit cela.

Q. Nous allons vous donner le texte complet: "Combien d'hommes chaque contre-maître avait-il sous sa surveillance?—R. Au meilleur de ma connaissance, il en

avait neuf ou dix. Q. Lorsqu'il s'agit de travaux de cette nature, combien d'hommes un contremaître a-t-il généralement sous sa surveillance?—R. A peu près cinquante, pour le travail de jour."—R. C'est ce que je viens de dire.

Q. Et dites-vous que "neuf ou dix" est une erreur?—R. J'aimerais voir la chose.

Q. Voici. (Le témoin examine le témoignage.)—R. Je crois que lorsqu'on m'a demandé combien les contremaîtres avaient d'hommes sous leur surveillance, l'on a voulu parler du premier contremaître des travaux du Grand Tronc; il peut se faire que la traduction soit défectueuse.

Q. Alors, voyons l'original, qui est en français.

LE TÉMOIN.—J'ai voulu dire qu'il y avait là un surveillant, M. Trudel, et il devait avoir neuf ou dix contremaîtres sous sa surveillance, et chaque contremaître avait environ cinquante hommes à surveiller; c'est ce que j'ai voulu dire; c'est là généralement le nombre qu'ils avaient.

Par Sa Seigneurie :

Q. Mais vous n'avez pas dit, ou vous n'avez pas eu l'intention de dire qu'il y avait un contremaître par neuf ou dix hommes?—R. Oh! non, monsieur.

M. OSLER.—Les deux questions prises ensemble prouvent que l'explication que vous donnez est juste, ou que votre réponse a été rapportée inexactement.

SA SEIGNEURIE.—Vous pouvez examiner l'original.

M. OSLER.—Je ne m'en prévaux pas. Ayant vu la chose dans son témoignage, j'ai voulu la faire expliquer.

LE TÉMOIN.—Si j'ai dit cela en français, c'est peut-être une erreur de traduction.

Par M. Osler :

Q. La vérification que vous faisiez n'était pas une revision des bordereaux, mais vous vérifiez simplement les additions et les calculs des salaires?—R. Généralement. C'est ce que j'ai dit dans mon témoignage; j'ai dit que je vérifiais les calculs des salaires et les additions. Au début, j'en faisais des copies, mais j'ai cessé d'en faire plus tard.

Q. A la question: "Revisiez-vous le bordereau," je trouve cette réponse: "Non, je vérifiais seulement les additions et les calculs des salaires."—R. C'est ce que je viens de dire.

Q. "Vérifiez-vous le nombre d'heures de travail?—R. Non, j'avais très peu de temps à ma disposition pour faire la chose." Vous dites encore cela?—R. Oui, monsieur, je répète cela.

Par Sa Seigneurie :

Q. Relativement au bordereau sur lequel les hommes étaient payés: le comparez-vous de nouveau le jour de paye ou vers le jour de paye?—R. Non, monsieur, je ne le comparais pas; je voyais à ce que les enveloppes fussent réclamées par les hommes, et c'est tout.

Par M. Geoffrion :

Q. Voyiez-vous si ces enveloppes étaient préparées conformément à votre livret des heures de travail?—R. Oui, monsieur, avant que nous partions du bureau, j'examinais chaque enveloppe et je voyais si toutes étaient conformes à mes livrets; je vérifiais les enveloppes avec mon livret.

Par Sa Seigneurie :

Q. Les enveloppes étaient préparées d'après ces bordereaux?—R. Avant de partir pour l'endroit où se faisaient les travaux, nous avions coutume de vérifier le contenu des enveloppes.

Par M. Osler :

Q. Naturellement, les bordereaux que vous prépariez étaient les bordereaux préparés avant que les comptes eussent été envoyés au gouvernement, d'après le témoignage de Michaud?—R. Je ne saisis pas parfaitement le sens de votre question.

Q. Les bordereaux dont vous parlez sont simplement et uniquement les bordereaux sur lesquels les hommes étaient payés?—R. Oui.

Q. Et vous ne savez rien au sujet des bordereaux de paye qui étaient envoyés au gouvernement?—R. Je voyais à ce que les comptes fussent préparés. Les comptes étaient préparés soit d'après ces livrets des heures de travail ou d'après ces bordereaux de paye.

Q. La préparation des copies destinées au gouvernement ne vous regardait pas?—R. La préparation des premières copies.

Q. Vous ne vérifiez pas ces copies avec les livrets des heures de travail?—R. Non; je n'avais pas de fonctions spéciales à remplir, si ce n'est d'inscrire les heures de travail; quelquefois, M. Parent recevait d'Ottawa des lettres lui disant de préparer les comptes, et j'allais au bureau aider à préparer les copies.

Q. Divisiez-vous les ouvriers par classes?—R. Eh bien! c'était pour moi chose facile de classer les tailleurs de pierre et les maçons, mais, quant aux journaliers, les instructions étaient que tous les hommes travaillant avec un pic et une pelle devaient être de bons journaliers pour recevoir \$1.50 du gouvernement; tous les autres qui ne travaillaient pas au pic et à la pelle étaient classés comme ouvriers expérimentés.

Q. Qui faisait le classement?—R. M. Trudel, le contremaître.

Q. M. Trudel faisait le classement?—R. Oui, monsieur, c'était l'ordre que nous avions.

Par M. Geoffrion :

Q. Vous avez répondu à M. Osler que, d'après ce que vous compreniez, un peintre ou la personne nommée par M. Kennedy vérifiait votre livret des heures de travail?—R. Oui, j'ai toujours compris que le peintre officiel avait coutume de passer après moi pour vérifier mes livrets, afin qu'il fût en état, lorsqu'il signait tous les comptes envoyés au gouvernement, de savoir ce qu'il signait.

Q. Qui était-il?—R. P. Coughlin.

Q. Savez-vous si, outre M. Coughlin, il y avait d'autres hommes qui vérifiaient les heures de travail?—R. Coughlin était l'homme chargé de cette besogne, et il a pu avoir un aide dans la personne de M. Glenly, mais je ne connais pas d'autres hommes qui fussent autorisés à faire la même chose.

Q. Mais vous avez vu M. Glenly inscrire les heures de travail au pont Wellington?—R. Au commencement des travaux, il peut se faire que M. Glenly ait inscrit les heures de travail de quelques hommes; c'est ce qu'il a dit devant la commission.

Q. En ce qui vous concernait, vous ne connaissiez officiellement que ce que faisait M. Coughlin?—R. Oui; ce qui me fait dire cela, c'est que, parfois, M. Coughlin avait coutume de venir me dire: "J'ai tant de tailleurs de pierre; combien en avez-vous?" Quelquefois, les chiffres de Coughlin différaient des miens de trois ou quatre, et quelquefois nos chiffres s'accordaient.

Par Sa Seigneurie :

Q. Vous ne connaissez rien qui puisse faire croire que le temps n'était pas exactement enregistré? Vous n'avez jamais inscrit des heures de travail pour un homme qui n'était pas là?—R. Non, monsieur, mes heures de travail étaient enregistrées avec exactitude.

M. GEOFFRION.—Avec la production des documents, ceci termine notre preuve.

SA SEIGNEURIE.—Vous n'appellez pas le requérant lui-même à cette phase de l'enquête.

M. GEOFFRION.—Non, milord.

M. OSLER.—Nous désirons avvertir nos savants amis que, après être entrés dans les détails de leur cause, après avoir défendu les bordereaux de paye, en tant que ces bordereaux de paye ont été attaqués, ils ont terminé leur preuve et qu'ils ne peuvent pas diviser leur cause.

SA SEIGNEURIE.—Vous objecterez à ce que le requérant soit examiné en duplique (*rebuttal*) ?

M. OSLER.—Oui; nous avons l'intention d'objecter à tout ce qui ressemblera à une preuve faite sous forme de duplique à l'appui des bordereaux de paye. Mes savants amis ont fait leur choix; ils auraient pu s'en tenir, pour établir leur cause,

aux certificats des employés du gouvernement; il n'ont pas paru avoir assez de confiance en ces certificats pour s'en tenir là, et ils ont continué leur défense, et nous avertissons maintenant mes savants amis que nous objecterons à toute division de leur preuve par une preuve supplémentaire, soit en duplique, soit en réplique.

SA SEIGNEURIE.—Naturellement, depuis l'adoption de l'acte de 1883, le requérant peut être appelé pour appuyer sa propre cause. C'est un procédé honorable d'avertir la partie adverse. Il n'est pas nécessaire pour moi de rendre une décision à présent.

M. OSLER.—J'avertis mes savants amis, afin qu'une objection de cette nature ne les prenne pas par surprise.

M. GEOFFRION.—Nous avons demandé une articulation de faits, et le tribunal a donné à entendre que nous ne serions pas pris par surprise.

SA SEIGNEURIE.—Il me semble que, maintenant, la faiblesse de votre cause est l'induction que l'on peut tirer de la destruction des documents. Il est possible qu'avant la fin vous me demandiez l'autorisation d'appeler M. St Louis, et je ne pourrai peut-être pas vous le permettre, mais maintenant vous pourriez le faire. Plus tard, il peut se faire que vous me demandiez de vous permettre de l'appeler, et je serai peut-être d'avis que je ne serais pas justifiable de le faire à cette phase de la cause. Vous avez maintenant une belle occasion d'examiner cette question.

M. GEOFFRION.—Je vais l'examiner un instant. Nous avons demandé une liste des prétendues irrégularités, et il nous a été impossible de l'avoir. Nous avons fait une preuve générale.

SA SEIGNEURIE.—Supposons qu'ils laissent leur cause où elle est; supposons qu'ils me demandent de vous débouter de votre demande, si vous ne pouvez pas expliquer la destruction. Si vous pouvez l'expliquer, ne courez-vous pas un risque?

M. GEOFFRION.—Je vais me consulter.

SA SEIGNEURIE.—Je vais vous donner le temps de vous consulter. Je ne sais pas si vous avez coutume d'être débouté de vos causes sans entrer en défense?

M. GEOFFRION.—Cela arrive fréquemment, ou du moins quelquefois. Ce qui me porte à hésiter un peu à offrir le témoignage de mon client, c'est que, dans la province de Québec, l'on offre très rarement le témoignage d'un client.

SA SEIGNEURIE.—Naturellement, mon désir est qu'il y ait un procès impartial et que personne ne soit pris par surprise, et il me semble que les intérêts de la cause exigent que l'on explique la destruction des documents.

M. OSLER.—Je vais lire son témoignage à ce sujet. Mes savants amis, en ne l'appelant pas, font preuve d'une très grande prudence.

M. GEOFFRION.—Un de mes confrères, M. Ferguson, n'est pas ici, et il m'en coûte beaucoup de décider ce point, seul. Cependant, je suis obligé de donner une réponse immédiatement. Si mes savants amis ont une preuve formelle à offrir, ils pourraient me réserver ce droit, afin que je puisse me consulter avec mon confrère. Je puis faire venir M. St Louis pour 2 heures. Cependant, je n'ai pas droit à cette indulgence.

SA SEIGNEURIE.—Le témoin a-t-il déjà été interrogé sur faits et articles, et avez-vous l'intention de lire le témoignage qu'il a rendu?

M. OSLER.—Oui, milord.

M. GEOFFRION.—Nos adversaires nous ont prévenu qu'ils liraient ce témoignage.

M. OSLER.—Nous le lirons.

M. GEOFFRION.—J'ai fait mander M. Ferguson, et en attendant nous demandons certaines lettres et les produisons. Nous produisons une lettre de M. Schreiber; la signature est admise, je suppose?

M. HOGG.—Oui.

M. GEOFFRION.—Pièce n° 20, datée du 31 janvier 1893, adressée à M. Parent. (Lecture en est faite.)

M. GEOFFRION.—M. Hogg, avez-vous ces résumés que nous demandons?

SA SEIGNEURIE.—Avez-vous les certificats de l'employé préposé à l'attestation des chèques, qui font voir pour quelles sommes il les a certifiés.

M. HOGG.—Nous avons le mémoire de paiement. Nous avons un état des paiements faits, signé par le comptable du département des Chemins de fer, lequel état donne les détails de tous les paiements crédités.

SA SEIGNEURIE.—Montrez-le à M. Geoffrion.

M. HOGG.—Oui. On me l'a remis il n'y a qu'un instant.

SA SEIGNEURIE.—Je ne comprends pas que vous cherchiez à recouvrer de l'argent que vous avez payé d'une manière régulière.

M. OSLER.—Oui, milord. Nous avons l'intention de faire entendre des témoins pour prouver ce que le requérant avait droit de recevoir et combien il a reçu pour tous les travaux, et nous demandons de recouvrer la balance.

SA SEIGNEURIE.—Quel avis M. Geoffrion a-t-il reçu de cela ?

M. HOGG.—Cela se trouve dans notre défense. Vous le trouverez au 9^o paragraphe, milord.

SA SEIGNEURIE.—Relativement à l'autre question, relativement à l'examen du requérant, bien que vous puissiez soumettre à la cour des arguments à l'appui de votre demande d'offrir une preuve en duplique, afin de répondre à l'accusation positive de fraude et me demander de n'être pas tenu d'expliquer la destruction des documents, au sujet desquels l'on a déjà attendu des témoignages, je crois que c'est un cas dans lequel il faut suivre strictement la lettre de la loi et n'accorder aucune faveur.

M. GEOFFRION.—Je comprends l'importance de la situation.

La pièce n^o 21 est la lettre de M. Schreiber à M. Parent, écrite le 18 janvier 1893.

La pièce n^o 22 est l'état des paiements.

M. ÉMARD.—Il y a d'autres lettres dont il est fait mention dans la déclaration faite sous serment lors de leur production. Nous désirons les produire avant de clore notre enquête. Il y a deux autres lettres du 18 janvier.

SA SEIGNEURIE.—Vous interrogez contradictoirement le témoin Parent, lorsqu'on lui a dit de se retirer et de produire ses livres.

M. GEOFFRION.—Je crois comprendre que le témoin n'en a pas.

PAUL E. PARENT est rappelé.

Par M. Hogg :

Q. Avez-vous les livrets que vous avez dit avoir en votre possession quelque part?—R. Non, monsieur.

Q. Vous n'avez pas les livrets dont vous avez parlé hier?—R. Non, monsieur, je n'ai pas ces livrets.

Q. Avez-vous fait des recherches pour les retrouver?—R. Oui, monsieur, j'en ai fait.

Q. Et où avez-vous fait ces recherches?—R. Chez moi, où je pensais que les livrets étaient.

Q. A Montréal?—R. Oui, monsieur.

Q. Vous pensiez que vous les aviez en votre possession à votre maison?—R. Oui, monsieur.

Q. Quels livrets étaient-ce que vous pensiez avoir?—R. C'était des registres du mesurage de la pierre.

Q. C'était des registres de la pierre que vous avez mesurée?—R. Oui, monsieur, c'était des registres de la pierre que j'ai mesurée.

Q. Et vous mesuriez la pierre pour les travaux du pont du Grand Tronc et pour les travaux de l'écluse n^o 1?—R. Oui, monsieur. Dans le cas de M. St. Louis, ce n'était que pour les travaux du pont du Grand Tronc et de l'écluse n^o 1 que je mesurais la pierre. Je mesurais aussi la pierre avant cela sur les travaux du pont Wellington pour M. Delorimier.

Q. Vous mesuriez simplement sur le pont du Grand Tronc et sur l'écluse n^o 1? Connaissez-vous M. Doheny?—R. Oui, monsieur.

Q. Et c'était avec lui que vous compariez vos chiffres?—R. Oui, monsieur.

Q. Est-ce que le mesurage de la pierre prenait tout votre temps dans la journée ?
—R. Oui, monsieur, nous étions bien occupés. Lorsque nous ne mesurions pas la pierre, nous faisons nos quantités. Nous prenions les mesures cubes de la pierre.

Q. Et vous compariez vos mesurages ?—R. Oui, monsieur, nous les comparions tous les matins avant la journée.

Q. Et maintenant, savez-vous si M. Doheny faisait autre chose que mesurer la pierre ?—R. Lorsqu'il y avait de la pierre à mesurer, M. Doheny ne mesurait que de la pierre avec moi.

Q. C'est tout ce que vous savez au sujet des devoirs de M. Doheny ?—R. Oui, monsieur. Tout naturellement, ce qu'il a fait après mon départ ne me regarde pas.

Q. Savez-vous le nombre des tailleurs de pierre employés aux travaux du pont du Grand Tronc et le nombre des tailleurs de pierre employés aux travaux de l'écluse n° 1 ?—R. Non, monsieur, je restais dans le petit bureau pour mesurer la pierre, et lorsque j'allais dehors, je ne savais pas si les hommes qui travaillaient dans tel ou tel chantier travaillaient pour le pont du Grand Tronc ou pour l'écluse n° 1.

Q. Pouvez-vous dire s'il y avait plus d'hommes employés au taillage de la pierre pour l'écluse n° 1 que pour le pont du Grand Tronc ?—R. Non, monsieur.

Q. Vous ne pourriez pas dire ?—R. Non, monsieur, je ne pourrais pas dire.

Q. Savez-vous combien de pierre a été taillée en tout pour les travaux de l'écluse n° 1 ?—R. Non, monsieur. Le taillage de la pierre n'entraîne pas dans mes fonctions. Je mesurais la pierre qui venait de la carrière.

Q. Vous dites que vous êtes allé à Montréal pour aller chercher ces livrets ?—R. Oui, monsieur.

Q. Vous étiez sous l'impression, avant de partir, qu'ils étaient chez vous ?—R. Oui, monsieur.

Q. Où ces livrets peuvent-ils être ?—R. Je crois les avoir jetés au panier après un certain temps que les travaux ont été finis. C'est mon impression. Je ne savais pas dans le temps que j'en aurais besoin plus tard.

Q. Ne saviez-vous pas que ces livrets étaient la propriété de M. St. Louis ?—R. M. St. Louis ne me les a jamais demandés. Je les ai eus quatre ou cinq mois en ma possession. A partir de cette époque, je ne sais pas où ils sont allés, je ne sais pas ce que j'en ai fait, si je les ai jetés au panier ou si je les ai perdus.

Q. N'étiez-vous pas sous l'impression que vous les aviez quand vous avez demandé à votre cousin si vous étiez obligé de les monter avec vous à Ottawa ?—R. Oui, monsieur, je pensais que je les avais, comme je le pensais aussi hier. Mais je suis allé chez moi, j'ai regardé partout dans les papiers de ce genre que j'ai à la maison, et je ne les ai pas trouvés.

Q. A quoi ressemblaient ces livrets ? Quelle sorte de livrets étaient-ce ?—R. C'étaient des petits livrets d'une centaine de pages, avec couvert en toile cirée noire.

Q. C'étaient des livres d'à peu près cent pages ?—R. Oui, monsieur.

Q. Quand vous avez donné votre témoignage, hier, vous étiez sous l'impression qu'ils étaient dans un endroit particulier dans votre maison ?—R. Oui, monsieur.

Q. Et qu'est-ce qui faisait que vous aviez cette impression ?—R. C'est parce que j'avais des livrets de ce genre chez moi, et je savais que, si je les avais, ils devaient être avec les livrets en question.

Q. Avez-vous consulté quelqu'un hier, avant de partir, au sujet de ces livrets ?—R. Non, monsieur.

Q. Personne ?—R. Non, monsieur. J'ai parlé à des gens, mais pas au sujet de ces livrets.

M. HOGG.—Vous vouliez trois lettres du 18. J'en ai trois ici. Si vous voulez me dire lesquelles vous désirez avoir, je vous les donnerai. (Il remet les lettres à M. Emard.)

M. EMARD.—Nous les voulons toutes les trois.

Pièce n° 23, lettre de M. Schreiber à M. Parent.

Pièce n° 24, lettre de M. Schreiber.

Pièce n° 25, une autre lettre. Toutes ces lettres sont datées du 18 janvier.

Nous avons aussi la lettre de M. Parent à M. St. Louis, datée du 24 avril 1893, donnant instruction d'arrêter la taille de la pierre. (Pièce n° 26.)

Et la lettre de M. St. Louis à M. Schreiber, datée du 24 mai, au même sujet. (Pièce n° 27.) Naturellement, c'est une copie.

Lettre du 1er juin, du requérant au ministre intérimaire des Chemins de fer et Canaux, ainsi qu'une réponse du ministre intérimaire datée du 3 juin. (Pièces nos 28 et 29.)

Lettre de M. Marceau à St. Louis, 21 juin (pièce n° 30), lui annonçant que le contrat de la main-d'œuvre, pour les travaux des ponts de la rue Wellington et du Grand Tronc, était expiré, le dernier ouvrier ayant été congédié, etc.

M. EMARD.—La déclaration produite sous serment mentionne encore un grand nombre de lettres. Le sujet n'en est pas donné. Je ne puis pas en parler de mémoire.

SA SEIGNEURIE.—Il est important qu'elles soient produites, si vous voulez clore l'exposé de votre cause.

M. EMARD.—Je demanderai une lettre datée du 14 mars.

SA SEIGNEURIE.—Si la chose est importante, vous feriez mieux de demander toutes ces lettres.

M. HOGG.—Il y en a une du 14 mars qui a été produite.

SA SEIGNEURIE.—Est-ce là l'exposé de votre cause, M. Geoffrion ?

M. GEOFFRION.—Oui, milord.

SA SEIGNEURIE.—Avez-vous des témoins à faire entendre, monsieur Osler ?

M. OSLER.—Oui, milord.

DÉFENSE.

M. OSLER.—Nous croyons que le requérant n'a pas établi sa demande par les témoins qu'il a fait entendre.

SA SEIGNEURIE.—Si vous devez faire entendre des témoins, vous n'avez pas besoin de décision sur ce point maintenant ?

M. OSLER.—Non.

SA SEIGNEURIE.—Produisez-vous maintenant des documents à l'appui ?

M. HOGG.—Oui. J'ai l'intention de lire le témoignage rendu par M. St. Louis à l'examen sur faits et articles. Il y a une bonne partie de ce témoignage qui n'est pas très importante, vu que les bordereaux de paye ont tous été produits. Il y a beaucoup de discussion dans le témoignage.

SA SEIGNEURIE.—Naturellement, tout doit être produit.

M. OSLER.—Je ne crois pas que mon savant ami ait besoin de lire ce qui n'est qu'une formalité. Naturellement, tout cela fait partie du dossier.

SA SEIGNEURIE.—On ne saurait en produire une partie sans lire le tout. Désirez-vous que tout soit lu ?

M. GEOFFRION.—On peut en lire des extraits.

(Le témoignage de M. St. Louis, le requérant, est coté pièce F, et des parties ou extraits en sont lus par M. Hogg.)

SA SEIGNEURIE.—Toutes les dépositions sont produites; si elles contiennent quelques parties que vous désirez signaler à l'attention du tribunal, vous êtes libre de le faire.

M. GEOFFRION.—Pas maintenant, milord.

GEORGES J. DESBARATS est assermenté et interrogé.

Par M. Hogg :

Q. Vous êtes ingénieur ?—R. Oui.

Q. Vous avez été au service du gouvernement du Canada, en 1892 et pendant une partie de 1893 ?—R. Oui.

Q. Au département des Chemins de fer, à Ottawa, je crois ?—R. Au département des Chemins de fer et Canaux.

Q. Avez-vous fait un devis au sujet du pont Wellington et du pont du Grand Tronc, dont il est question ici ?—R. Oui, monsieur.

Q. Quand?—R. Au printemps ou au commencement de l'été de 1892.

Q. Sur quelles instructions?—R. Sur les instructions de l'ingénieur en chef, M. Trudeau.

Q. Des instructions officielles?—R. Oui; je travaillais dans son bureau comme aide.

Q. Avez-vous le devis que vous avez fait à cette époque?—R. Oui, j'en ai une copie ici.

Q. Cette copie a été faite à cette époque, en 1892?—R. Cette copie a été faite en 1892. C'est une copie qui a été faite d'après mes notes. J'ai mes notes. Je n'ai pas la copie que j'ai donnée à l'ingénieur.

Q. Je désire voir l'original même que vous avez fait au bureau, pour que nous puissions produire ceci comme copie.—R. Voici. (Il en produit une autre.)

Q. Ce document écrit au crayon que vous produisez est l'original de votre mémoire?—R. C'est mon mémoire original.

Q. L'état original que vous avez préparé des quantités?—R. Les quantités et les estimations que j'ai préparées à cette époque pour l'ingénieur en chef, relativement au coût des travaux du pont du Grand Tronc et du pont Wellington.

Q. Ce papier est-il une copie fidèle de ce mémoire?—R. Oui. (Pièce C.)

Q. L'estimation du coût y est portée à \$170.000?—R. \$170.000.

Q. Et ce document contient toutes les quantités des travaux?—R. Oui.

Par Sa Seigneurie :

Q. Comment avez-vous obtenu, dites-vous, l'estimation des quantités?—R. Je l'ai faite d'après les plans que j'avais préparés.

Par M. Hogg :

Q. Et ces plans ont-ils été exécutés?—R. Non, ils ont été changés plus tard.

Q. Sous quel rapport?—R. Les travaux en maçonnerie ont été beaucoup augmentés; l'on a aussi ajouté aux travaux d'excavation, et le coffrage a été légèrement augmenté. Les autres ouvrages n'ont pas été beaucoup changés; ce devis comprend la superstructure.

Q. Elle est portée à \$33,000 ici?—R. Il y a deux superstructures, l'une de \$33,000 et l'autre de \$42 000; \$75,000 pour toute la superstructure; et la différence est pour les travaux d'infrastructure.

Q. Vous avez pris, dites-vous, les quantités qu'il y a ici sur le plan qui avait été préparé pour les travaux?—R. Oui.

Q. Vous avez préparé le plan vous-même?—R. Oui.

Q. Où est le plan?—R. Je l'ignore.

Q. A-t-il été déposé devant la commission?—R. Non, il n'a pas été produit.

Q. Ensuite, comment avez-vous établi les prix que vous avez mis ici pour les différents travaux?—R. La plupart ont été basés sur des prix que l'on demandait alors dans des soumissions envoyées au département, pour des travaux semblables, et aussi sur les prix demandés pour des travaux semblables au même endroit, environ neuf ans auparavant, lors de la construction du canal, et sur ma connaissance générale des prix ordinaires pour des travaux de cette nature.

Q. Vous n'avez pas préparé, d'après ce que vous avez réellement vu sur les lieux, d'état des travaux exécutés?—R. Je n'étais pas là quand on a terminé les travaux; je n'ai été là que peu de temps, au commencement des travaux.

Q. Ceci est un état intitulé "Pont Wellington"?—R. Oui.

Q. Concerne-t-il seulement le pont Wellington?—R. A cette époque, sous le titre "Pont Wellington" étaient compris tous les travaux à faire en cet endroit, lesquels comprennent les ponts Wellington et du Grand Tronc.

Q. Cet état des quantités d'ouvrage et des prix comprend le pont Wellington et celui du Grand Tronc?—R. Oui.

Q. Et votre explication est que, à cette époque, le pont Wellington comprenait tous les travaux à faire en cet endroit?—R. Oui.

Q. Sous cet en-tête?—R. Oui.

Par M. Geoffrion :

Q. Savez-vous si ces estimations comprennent toutes les dimensions?—R. Oui, tout ce que l'on projetait à cette époque.

Q. À cette époque, d'après les plans que vous aviez préparés, vous deviez vous servir des mêmes piles ou d'une partie des mêmes piles?—R. On devait construire une nouvelle pile devant servir de pivot au pont du grand chemin.

Q. C'est-à-dire, au pont Wellington?—R. Oui; l'on devait construire une nouvelle pile pour cela; les culées devaient seulement être démolies sur une courte distance, et l'on devait en renouveler le couronnement et faire servir l'ancien mur; on devait simplement en renforcer le couronnement, afin de renforcer le pont du Grand Tronc et celui du grand chemin; on ne devait pas toucher à la pile servant de pivot au pont du Grand Tronc.

Q. Maintenant, savez-vous si on a réellement enlevé tout cela?—R. Dans les nouveaux travaux, cela a été changé; les culées ont été démolies jusqu'au niveau du canal, tant pour le pont du Grand Tronc que pour celui du grand chemin, et deux assises de pierres ont été enlevées de la pile-pivot du pont du Grand Tronc et remplacées par une nouvelle maçonnerie; mais ce n'était pas grand'chose.

Q. Savez-vous aussi si le canal a été approfondi?—R. La maçonnerie et les différents ouvrages ont été enfoncés plus avant, afin de donner plus de profondeur pour la navigation; on les a descendus à 22 pieds; la pile-pivot devait être construite pour une navigation de 18 pieds.

Q. Et au sujet des prix de la main-d'œuvre, vous avez préparé vos estimations après les avoir comparées avec d'autres soumissions?—R. Oui.

Q. D'autres endroits?—R. De cet endroit et d'autres endroits.

Q. Les soumissions de Montréal étaient des soumissions faites environ neuf ans auparavant?—R. Le département recevait constamment des soumissions pour différents travaux. À cette époque, les travaux avaient été donnés à l'entreprise sur le canal Cornwall et, si je me le rappelle bien, sur celui de Soulanges, où le taux des gages était à peu près le même qu'à Montréal.

Q. Avez-vous tenu compte de la saison pendant laquelle les travaux devaient être commencés?—R. Oui; les prix adoptés étaient plus élevés que ceux qui figuraient dans les soumissions envoyées pour l'exécution de travaux de ce genre.

Q. Avez-vous tenu compte de l'époque où les travaux devaient commencer?—R. Oui; on devait commencer les travaux dans le cours de l'hiver.

Q. Savez-vous qu'une partie de ces travaux, le pont du Grand Tronc, n'a été commencée qu'en mars?—R. Je le sais.

Q. Et, dans votre estimation, avez-vous tenu compte du travail de nuit et du travail du dimanche?—R. Non, pas spécialement; je savais que les travaux devaient être poussés avec vigueur, et qu'il faudrait les exécuter à une époque difficile de l'année, mais je ne sais pas si j'ai tenu compte de la date particulière à laquelle ils devaient être terminés.

Q. Et quelle estimation avez-vous faite pour la pierre?—R. J'ai mis \$10 par verge pour la maçonnerie.

Q. Pour la taille et tout le reste?—R. Pour la taille et tout le reste; à cette époque, le gouvernement recevait, pour de la maçonnerie d'écluse, qui est une plus belle maçonnerie, des soumissions demandant à peu près \$8 par verge.

Q. Ainsi, vous n'avez pas fait une estimation distincte du prix de la pierre?—R. J'en ai probablement préparé une estimation, mais j'ai dû la comparer aussi avec les chiffres figurant dans les soumissions, et j'ai mis ce qui, dans mon opinion, était un prix élevé pour cette qualité de maçonnerie; ç'aurait été un prix très élevé dans des circonstances ordinaires.

Q. À combien avez-vous estimé la valeur de la pierre?—R. Vu le temps qui s'est écoulé depuis, je ne saurais me rappeler les chiffres.

Q. Était-ce \$6.25?—R. Non, je n'aurais pas mis \$6.25 sur toute la pierre; elle ne vaut pas cela.

Q. Mettriez-vous \$6.25 pour la pierre de taille?—R. Non; si je faisais cette estimation, je mettrais probablement environ \$4.50 pour la pierre de parement.

Q. Et combien pour la pierre de contremur?—R. Oh! de \$2.50 à \$3.

Q. Quelle était votre estimation pour les tailleurs de pierre?—R. Je ne puis pas me le rappeler.

Q. Vous n'êtes pas entré dans ces détails, en ce qui concerne les gages quotidiens des tailleurs de pierre, et le reste?—R. Je l'ai probablement fait, mais je ne puis pas me rappeler les chiffres dans le moment; je dis ce que je ferais probablement à présent pour préparer une estimation de ce genre.

Q. Vous étiez là au commencement de ces travaux?—R. Oui.

Q. Savez-vous qui a préparé les nouveaux plans?—R. C'est moi.

Q. C'est vous aussi qui avez préparé les nouveaux plans?—R. Oui.

Q. Et pendant combien de temps avez-vous été employé à ces travaux?—R. Jusqu'à la fin de février.

Q. M. St. Louis vous a-t-il prié ou demandé de rester là si vous pouviez le faire?—R. M. St. Louis m'a dit qu'il aimerait me voir là.

Q. Il a manifesté le désir de vous voir là?—R. Oui; il a dit qu'il était très peiné de me voir partir, et il a exprimé le désir de me voir rester.

Q. Vous a-t-il demandé de surveiller ses hommes; non pas d'enregistrer leurs heures de travail, mais de les surveiller?—R. Non; je ne vois pas qu'il fût intéressé à cela; je ne me rappelle pas s'il l'a fait.

Q. Il avait intérêt à voir à ce que les hommes qu'il fournissait fussent de bons ouvriers?—R. Oh! oui; mais il ne devait pas être intéressé particulièrement à voir s'ils travaillaient; ce devait être au gouvernement de voir à cela; nous étions censés y voir.

Q. D'après ce que vous compreniez, cela ne regardait pas M. St. Louis?—R. Non, cela ne le regardait pas du tout.

LOUIS GUSTAVE PAPINEAU est assermenté et interrogé.

Par M. Osler :

Q. Quelle position occupez-vous?—R. Je suis ingénieur au département des Chemins de fer et Canaux.

Q. Et qu'aviez-vous à faire relativement aux travaux dont il est question, aux ponts de la rue Wellington et du Grand Tronc, sur le canal Lachine?—R. J'ai été là pour voir à ce que les travaux fussent faits à l'endroit convenable, à ce qu'ils fussent de dimensions convenables, et à ce que l'exécution en fût conforme aux plans.

Q. Et jusqu'à quel point étiez-vous chargé des travaux? Étiez-vous de quelque manière chargé des travaux; aviez-vous quelque responsabilité relativement aux travaux?—R. J'ai compris que ma responsabilité consistait en ce que je devais voir à ce que les travaux fussent exécutés conformément aux plans que j'avais devant moi.

Q. Avez-vous préparé un état des quantités d'ouvrage pour ces deux travaux?—R. Oui, monsieur.

Q. Donnez-moi les quantités, si vous les avez, c'est-à-dire, les quantités relatives aux travaux tels qu'exécutés. Il y a eu des changements dans les plans, pour l'exécution desquels le dernier témoin a fait des estimations; certains changements ont été faits?—R. Oui.

Q. Votre rapport qui est ici a trait aux travaux tel que réellement exécutés?—R. Aux travaux tels qu'exécutés, d'après les mesurages et les plans, et à la manière dont ils ont été faits.

Q. Et quelle forme lui avez-vous donnée? Est-ce votre travail original?—R. C'est mon travail original.

Q. C'est votre travail original résumé?—R. Oui, et j'en ai ici une seconde copie.

Q. C'est un résumé de la quantité d'ouvrage de différente nature faite aux structures permanentes des nouveaux ponts de la rue Wellington: cela comprend le pont de la rue Wellington et celui du Grand Tronc?—R. Oui.

Q. Vous commencez votre état à l'enlèvement de la glace?—R. Oui. Naturellement, ce travail ne fait pas partie des ouvrages permanents, mais il est compris.

Q. Il est compris dans les travaux exécutés?—R. Oui.

Q. Cet état montre non seulement les travaux tels que terminés, mais tout l'ouvrage qu'il était nécessaire de faire, vu la saison?—R. Oui.

Q. L'enlèvement de la glace, par exemple?—R. Oui.

Q. Et il comprend aussi l'enlèvement des caissons?—R. Oui.

Q. La démolition de la maçonnerie?—R. Oui.

Q. Les excavations?—R. Oui.

Q. Le bois de construction?—R. Oui.

Q. La construction de la maçonnerie?—R. Oui.

Q. L'enrochement des caissons?—R. Oui.

Q. Les ouvrages en béton et en fer, et le remplissage?—R. Oui.

Q. Ceci comprend tous les travaux, à l'exception de la superstructure?—R.

Oui.

Q. C'était une entreprise distincte?—R. Et excepté les ouvrages provisoires.

Q. Maintenant, quant à la construction de la maçonnerie, est-ce là toute votre quantité de maçonnerie?—R. Oui, c'est le total pour les deux ouvrages.

Q. 4,4425?—R. Oui.

Q. De toute espèce?—R. De toute espèce.

Q. Cela serait contre 2,100 verges d'après l'estimation du dernier témoin?—R.

Je n'ai pas vu son estimation.

Q. Elle est de 2,100 verges. Et vous donnez ici tous les détails des différents mesurages?—R. Oui; c'est la quantité de maçonnerie.

Q. Comment êtes-vous arrivé au coût de l'enlèvement de la glace?—R. Pour l'enlèvement de la glace, j'ai fait une estimation approximative, un peu tard dans la saison, après que l'ouvrage eût été terminé; la glace était disparue et je n'ai par conséquent pas pu la mesurer en réalité; ce n'est qu'en examinant la dimension et la position des différents travaux que je suis arrivé à faire une estimation approximative de l'étendue couverte par la glace enlevée.

Q. Et, dans votre opinion, est-ce que cela est assez exact?—R. Oui, car c'est le maximum de la quantité possible.

Q. Combien de temps avez-vous été employé aux travaux? Quand êtes-vous arrivé sur les lieux?—R. Je suis arrivé sur les lieux dans les derniers jours de février, et j'y suis resté jusqu'aux premiers jours de mai.

Q. Jusqu'à la fin?—R. Durant le mois de mai, j'ai été employé à quelques autres travaux; je n'ai pas été là souvent, mais j'y ai été dans les deux premières semaines de mai.

Par M. Geoffrion :

Q. De tous ces matériaux, seulement une partie de la pierre a été fournie par M. St. Louis, c'est-à-dire, la pierre destinée au pont du Grand Tronc et à l'écluse n° 1?—R. Oui, car une partie de la pierre a été fournie par M. Deloimier.

Q. A part la pierre, il ne fournissait que la main-d'œuvre?—R. C'est tout.

Q. Et M. St. Louis a-t-il eu à s'occuper lui-même de quelques-uns des travaux qui ont été exécutés là? Avait-il quelque responsabilité, ou avait-il quelque chose à faire relativement à une partie quelconque de ces travaux, à part de fournir la pierre et les ouvriers?—R. Je crois comprendre qu'il fournissait les contremaîtres et les pointeurs au gouvernement, et c'est lui qui a organisé les équipes.

Q. Il a organisé les équipes?—R. Oui.

Q. C'était une espèce de recruteur chargé de trouver des hommes et de les envoyer à l'ouvrage?—R. L'arrangement existant entre lui et le gouvernement est une chose différente.

Q. D'après ce que vous avez vu, dès que les ouvriers étaient rendus sur les lieux, n'étaient-ils pas sous votre contrôle ou sous le contrôle de M. Kennedy? Avait-il une surveillance quelconque des travaux auxquels ces hommes étaient employés?—R. Je crois qu'il a fourni la main-d'œuvre et qu'il a assez bien réglé le nombre d'hommes employés au pont du Grand Tronc.

Par Sa Seigneurie :

Q. M. Geoffrion désire savoir s'il était chargé en quelque façon de voir à ce que chaque homme fît une bonne journée de travail. Cela ne le regardait pas, n'est-ce pas ? Avez-vous jamais vu le contrat passé avec le gouvernement ?—R. Non.

Q. Alors, vous ne pouvez pas le dire.

M. GEOFFRION.—Je voudrais savoir ce qu'il en est. L'avez-vous jamais vu se mêler des travaux ou se mêler de votre ouvrage ?

Par Sa Seigneurie :

Q. Supposons que le contrat était fait pour fournir des hommes à un prix déterminé et pour les placer sous le contrôle du surintendant du canal : avait-il à voir s'ils travaillaient ou s'ils ne travaillaient pas, une fois qu'ils étaient là ?—R. Si, d'après le contrat, il devait seulement les fournir, il n'avait qu'à les fournir, naturellement.

Par M. Geoffrion :

Q. Avez-vous mis, dans vos estimations, quelque chose au sujet des travaux provisoires ?—R. Non. Vous voyez qu'aucun prix ne figure pour les ouvrages provisoires ; l'estimation n'est faite que pour les travaux exécutés.

Q. N'est-il pas vrai, en réalité, que l'on a fait un grand nombre de travaux provisoires à cause de la saison ?—R. Oui, il y a plusieurs endroits où il y a eu des travaux provisoires.

Q. Des apprentis ?—R. Des travaux de toute sorte ; il a été construit des apprentis, des batardeaux, etc.

Q. Est-ce qu'il n'y a pas eu d'accidents aux batardeaux ?—R. Oui ; l'on a éprouvé des difficultés au sujet des batardeaux.

Q. Les batardeaux ont été submergés ?—R. Oui, cela est arrivé.

Q. De sorte que, à votre connaissance personnelle, il a été fait plusieurs dépenses imprévues que l'on n'a pas pu facilement estimer dans les estimations régulières ?—R. Toutes ces choses devaient être prévues ; vous ne pouviez pas construire de maçonnerie sans élever des échafauds ; il fallait construire des ponts, et pour cela faire des travaux provisoires afin de poser les fondations sous l'eau.

Q. L'époque avancée où les travaux ont été commencés n'a-t-elle pas été une cause de dépenses ?—R. Oui.

Q. Le fait que la circulation sur le chemin de fer ne pouvait pas être interrompue au pont du Grand Tronc n'a-t-il pas été aussi une source d'embaras et n'a-t-il pas retardé l'exécution des travaux ? N'a-t-on pas été obligé d'avoir un pont temporaire ?—R. L'ancien pont n'a pas été démolé ; des parties en ont été démolies et un pont temporaire a été construit.

Q. Cela ne s'applique qu'au pont du Grand Tronc ?—R. Oui.

Q. Le fait—je le suppose aussi—que la saison était avancée a obligé les ouvriers à travailler la nuit et le dimanche, et a contribué à augmenter les dépenses ?—R. Oui, cela a dû augmenter les dépenses.

HENRY A. F. McLEOD est assermenté et interrogé.

Par M. Osler :

Q. Vous êtes ingénieur civil ?—R. Oui, monsieur.

Q. Et vous avez acquis beaucoup d'expérience dans votre profession. Le gouvernement, je crois, vous a nommé membre de la commission chargée de faire l'enquête, l'enquête qui a eu lieu relativement aux travaux en question ?—R. Oui, monsieur.

Q. Le pont de la rue Wellington et le pont du Grand Tronc ?—R. Oui.

Q. Vous étiez président de cette commission ?—R. Oui.

Q. Et, en cette qualité, les travaux vous sont devenus nécessairement familiers ?
—R. Oui, par les témoignages qui ont été rendus.

Q. Et vous savez quelle quantité de pierre l'on a employé ?—R. D'après les témoignages rendus.

Q. Et vous connaissez les mesurages faits par M. Papineau ?—R. Oui, monsieur.

Q. Et vous avez préparé certains calculs et certaines estimations, relativement aux quantités d'ouvrage fait et à la réclamation faite contre le gouvernement pour gages ?—R. Oui, monsieur.

Q. Et relativement aux travaux tels qu'exécutés ?—R. Je les ai comparés.

Q. Savez-vous personnellement ce qui constituerait une estimation raisonnable pour la simple taille de la pierre par verge cube ?—R. La taille de la pierre pour les travaux de parement ?

Q. Oui, pour la taille de la pierre comme on l'a fait ici.—R. Pour les ponts ?

Q. Oui.—R. Environ \$5 par verge cube.

Q. Cela serait un prix raisonnable, en égard aux circonstances dans lesquelles ces travaux ont été exécutés ?—R. Cela est compris dans la taille de la pierre.

Q. Pour la taille de la pierre ?—R. C'est un bon prix.

Q. C'est un bon prix pour la taille de la pierre faite comme celle-ci l'a été ?—R. Oui, monsieur.

Q. En tenant compte de la saison et du temps ?—R. Oui.

Q. Quel chiffre, d'après vous, représenterait un prix raisonnable, par verge, en tenant compte de la saison, pour la taille de la pierre destinée à l'écluse n° 1 ? Est-ce qu'il y aurait quelque différence ?—R. Il y a une différence.

Q. Combien diriez-vous ?—R. C'est du plus bel ouvrage, car c'est de la pierre d'appareil.

Q. Quel serait le prix convenable, d'après vous ?—R. \$10 par verge constituerait probablement un prix élevé pour cela.

Q. En tenant compte de la saison durant laquelle l'ouvrage a été fait ?—R. Oui.

Q. C'était de l'ouvrage de meilleure qualité que l'autre ?—R. La pierre était plus grosse et la surface à tailler était plus grande.

SA SEIGNEURIE.—Il y avait plus à tailler ?

Par M. Osler :

Q. Il y avait plus de travail par verge ?—R. Plus d'ouvrage par verge, de l'ouvrage de plus belle qualité.

Q. En prenant les gages payés pour la taille de la pierre seulement, ce tableau donne-t-il ce qu'a coûté la taille de la pierre, par verge, pour chacun de ces travaux ?—R. Oui, en prenant le montant payé pour la taille de la pierre et le temps porté aux bordereaux de paye.

Q. Et le montant payé ?—R. Et le montant porté au compte. Cet état ne comprend que les sommes payées aux tailleurs de pierre ; il ne comprend pas les autres dépenses nécessaires.

Q. Mais le prix, seul, payé aux tailleurs de pierre du pont de la rue Wellington, à l'exclusion de toutes dépenses autres que les gages des tailleurs de pierre, est de \$14.87 par verge cube, et le prix payé aux tailleurs de pierre du pont du Grand Tronc est de \$21.18 par verge cube ; à l'écluse n° 1, la taille de la pierre a coûté \$56.68 par verge cube ?—R. C'est seulement pour la taille de la pierre.

Q. Cela représente uniquement les gages des tailleurs de pierre ?—R. Oui, monsieur. (Pièce I.)

Q. Maintenant, les estimations que vous m'avez données de \$5 et \$10 comprennent-elles les gages des tailleurs de pierre seulement, ou les dépenses accessoires, toutes les dépenses se rattachant à la taille de la pierre ?—R. Ces sommes comprennent toutes les dépenses se rattachant à la taille de la pierre.

Q. Maintenant, voyons à combien s'élève le coût par verge, en comprenant toutes les dépenses. Prenons le pont de la rue Wellington. Maintenant, en calculant la proportion de la main-d'œuvre fournie et la taille de la pierre du 10 janvier au 28 mai, 99 jours, et le nombre de verges cubes taillées, nous voyons que le coût par verge cube est de \$23.45, estimation du pont Wellington ?—R. Oui, monsieur. Naturelle-

ment, cela est porté dans mon estimation, parce qu'il n'y a rien qui montre combien d'hommes ont réellement aidé aux tailleurs de pierre, ou combien il y avait de chevaux, mais j'ai pris toute la main-d'œuvre et j'ai fait ce que j'ai cru être une division équitable; j'ai divisé le nombre de chevaux, le nombre de journaliers expérimentés et le nombre de journaliers ordinaires employés pour aider aux tailleurs de pierre; j'ai aussi divisé le bordereau de paye pour chaque espèce d'ouvrage, et de cette manière je suis arrivé au chiffre porté dans mon tableau.

Q. \$23.46 ?.....

SA SEIGNEURIE.—C'est le coût réel de la maçonnerie posée ?

Par M. Osler :

Q. Non, c'est le coût de la taille de la pierre, cela ne comprend pas le prix de la pierre; cet état donne \$23.46 comme prix de la verge cube; ajoutez la valeur de la pierre, disons \$4.50, et vous avez \$27.96, représentant le coût de la pierre de parement pour le pont de la rue Wellington. Et puis, nous comparerons cela avec un document qui sera produit, la soumission de Beemer à \$10 pour la pierre de taille livrée. Voici quelle serait cette comparaison: \$27.96 représentent ce que la pierre a coûté, et nous comparons ce prix avec le prix pour lequel elle devrait être livrée. Ces \$10 sont aussi le prix établi par l'ingénieur qui a préparé les estimations, Desbarats. Puis, pour le pont du Grand Tronc—pour les mêmes articles pour les travaux du pont du Grand Tronc—le coût est de \$40.35 pour la taille de la pierre; le coût total par verge pour la pierre, au pont du Grand Tronc, est de \$46.70. Cependant, il faut ajouter une partie du coût de l'écluse n° 1 ?—R. Cela n'est pas nécessaire. Il n'est pas nécessaire de mêler la taille de la pierre des deux endroits. J'ai ajouté cela.

Q. Que veut dire cette somme de \$89.15 ?—R. Elle représente une partie de la pierre de l'écluse n° 1. On a dit que la taille de pierre avait été mêlée; on n'avait pas séparé les montants payés pour l'écluse n° 1 et ceux payés pour le Grand Tronc, et en empruntant une partie du montant payé pour l'écluse n° 1 et en l'ajoutant au montant payé pour le pont du Grand Tronc, l'on arrive à ce chiffre.

Q. Cela porte à \$89.15 la verge le prix payé par le gouvernement ?—R. Oui.

Q. \$89.15 la verge; si vous prenez la partie de l'écluse n° 1, qui a coûté \$4,136 pour 333 verges, cela porte à \$89.15 la taille et la valeur de la pierre brute pour le pont du Grand Tronc, et la chose est expliquée par cette note: Le total des bordereaux de paye pour l'écluse n° 1 s'élève à \$19,238,25; il y a 284½ verges cubes de pierre taillée, ce qui porte à \$67.62 le coût de la taille de la pierre ?—R. Cela comprend les chevaux et les aides.

Q. Cela comprend tout ce qui doit figurer sous ce chef. De sorte que la taille de la pierre pour l'écluse n° 1 a coûté \$17.92 par verge cube; le coût de l'écluse n° 1 serait de \$5,101.40, laissant \$14,136.85 comme étant celui de la taille de la pierre du Grand Tronc. La soumission de Beemer pour la pierre de taille livrée en ce dernier endroit était de \$10 par verge cube. Je puis dire que nous avons des témoignages pour prouver ce qu'a coûté la pierre employée à des travaux exécutés à une semblable saison, à moins d'un demi-mille de là, et ces témoignages prouvent quels prix étaient raisonnables.

SA SEIGNEURIE.—Cet état que vous avez cité est la pièce J ?

M. OSLER.—Je n'en avais pas fini avec le pont Wellington. Nous avons trois tableaux. J'ai d'abord produit un état donnant les gages payés pour la taille seule de la pierre pour les ponts et l'écluse n° 1. (C'est la pièce L.) Puis, je prends le pont de la rue Wellington et je donne à Votre Seigneurie le premier item où figure la taille de la pierre, avec les gages payés pour cet ouvrage, et ensuite je prends le pont du Grand Tronc et compare les mêmes items. (Ce sera la pièce K.) Car Votre Seigneurie verra que dans les tableaux J et K, nous commençons par la taille de la pierre, la glace, les travaux temporaires, le coffrage, etc., en mettant le prix de la main-d'œuvre pour chacun de ces items. Et, prenant J et partageant la glace de façon à ce que J et K comprennent toute la quantité de glace figurant dans le tableau de M. Papineau, nous constatons qu'au pont de la rue Wellington, l'enlèvement de la glace a coûté 68 centins par verge. Au pont du Grand Tronc, il a coûté \$2.94 par verge.

Par M. Osler :

Q. Pourquoi notez-vous ici : " Il en a coûté 30 centins par verge pour la transporter à deux milles, à Montréal " ?—R. C'est le prix que l'on a payé.

Q. Est-ce que, dans votre opinion, cela est un prix raisonnable?—R. Il me semble que c'est un prix assez bas pour la transporter à deux milles.

Q. Pourquoi la transporter à deux milles ? Est-ce qu'il y avait quelque nécessité de transporter cette glace à deux milles?—R. Non, je ne le pense pas.

Q. Quel aurait été, d'après vous, un prix raisonnable par verge pour l'enlèvement de la glace en cet endroit?—R. De 75 centins à \$1 par verge.

Q. Quelle différence y a-t-il, par verge, entre la glace et la terre?—R. C'est à peu près la même chose, cela dépend de la distance à laquelle il faut la transporter.

Q. Prenez le prix ordinaire pour l'enlèvement de la terre, sans y ajouter de supplément pour le transport, à quelle distance la transportez-vous?—R. 1,000 à 1,200 pieds est la distance convenue par les contrats faits pour l'enlèvement de la terre.

Q. Votre prix convenue n'est augmenté que lorsque vous dépassez cette distance?—R. Oui.

Q. Quel est le prix ordinaire pour les excavations?—R. 25 centins. Cela dépend ; 12 centins si vous n'avez qu'à jeter les déblais. Naturellement, quand je mentionne ce prix pour la glace, d'après les témoignages qui ont été rendus, je dois dire qu'une assez grande quantité a dû être enlevée au moyen de grues.

Q. C'est le prix spécial accordé dans les circonstances?—R. Oui. Il y avait deux ponts qui ont empêché de transporter toute la glace.

Q. Je ne critique pas votre prix ; j'explique ce que vous avez accordé par ce qui est ordinairement accordé pour l'enlèvement des matières.—R. J'ai trouvé le prix exigé ici. Je me suis informé auprès de ceux qui font le commerce de la glace, et ils m'ont dit que la glace chargée sur les traîneaux en beaux blocs carrés et destinée à l'emmagasinage, coûte 30 centins par verge. J'ai aussi fait une estimation du prix que nous payons pour la glace livrée chaque jour, chez moi : \$8 par verge cube.

Q. En tout cas, vous constatez ici, en répartissant les gages, que ce qui a coûté 68 centins au pont de la rue Wellington, a coûté \$2.94 au pont du Grand Tronc?—R. Oui. Une esquisse a été préparée par M. Papineau, et l'on a fait une estimation de la surface.

SA SEIGNEURIE.—Naturellement, vous pouviez mesurer la largeur et la profondeur du canal.

LE TÉMOIN.—Nous l'avons mesurée comme étant de 4 pieds d'épaisseur, sans tenir compte des constructions.

(Ajournement de 1 heure à 2 heures p.m.)

Par M. Osler :

Q. Nous avons épuisé le sujet de la glace, et l'article suivant dans J et K a trait aux excavations et à la démolition de l'ancienne maçonnerie. Avez-vous constaté le nombre de verges, et l'état que vous avez préparé d'après les données que vous aviez est-il exact?—R. Oui, monsieur.

Q. Excavation et démolition de l'ancienne maçonnerie : valeur de la proportion de la main-d'œuvre, \$11,447 ; quantité des travaux faits : excavations, \$2,608, et maçonnerie, \$425, c'est-à-dire, au pont du Grand Tronc ; proportion par verge cube, \$3.77 au Grand Tronc, et \$2.19 au pont Wellington, et vous dites que 75 centins constitueraient un prix raisonnable pour le transport des déblais à 2,000 pieds de distance, et que \$3 constitueraient un prix raisonnable pour la démolition de la vieille maçonnerie?—R. Oui.

Q. De sorte qu'en réunissant ces prix et en en faisant l'addition, le prix raisonnable serait de \$5,214 pour le pont de la rue Wellington, tandis que \$10,793 ont été portées au compte?—R. Oui.

Q. Ce qui est un peu plus du double. Est-ce que, en allouant ces prix, vous avez tenu compte de l'état de choses que l'on dit exister là en hiver?—R. Oui.

Q. Pour les excavations et la démolition de l'ancienne maçonnerie?—R. Pour les culées.

Q. En prenant le même item pour le Grand Tronc, lequel, estimé dans son ensemble, coûte \$3.77 par verge, le prix raisonnable pour les excavations est aussi de 75 centins, et de \$3 pour la vieille maçonnerie; en faisant la multiplication, nous avons \$3,231 comme prix raisonnable, et \$11,447 sont portés au compte?—R. Oui.

Q. Cela est pour le Grand Tronc. Ensuite, le remplissage est l'item suivant pour les deux travaux. Pour le remplissage, nous avons, pour le pont Wellington, \$1,863 de gages payés aux ouvriers, et nous avons 2,150 verges comme quantité d'ouvrage fait, au taux de 87 centins par verge, et le prix raisonnable, pour le transport à 2,000 pieds, est de 25 centins?—R. Oui.

Q. Vous arrivez à ces chiffres d'après votre propre expérience et en consultant Trautwine?—R. Oui.

Q. Au pont du Grand Tronc, ce même item, la valeur de la main-d'œuvre, est de \$7,207, la quantité d'ouvrage fait est de 2,130 verges, le prix par verge est de \$3.30, et le prix raisonnable est de 25 centins?—R. Oui.

Q. Au pont Wellington, l'item suivant est la construction. Or, qu'est-ce que cela? La maçonnerie est-elle distincte de la taille de la pierre?—R. Cela comprend la taille de pierre.

Q. C'est-à-dire, l'ouvrage de construction, mais non la pierre même?—R. Sans la pierre.

Q. Le total est de \$21,928, le nombre de verges cubes, de 3,371, la proportion par verge cube, de \$6.50; ajoutez la moyenne du coût de la pierre et du contremur, \$11.12, et cela égale \$17.62; en ajoutant le ciment et le sable, \$1.05, cela forme \$19.27, qui représentent le coût de la maçonnerie d'après le bordereau de paye; prix raisonnable pour la maçonnerie, \$12. Ceci est pour le pont Wellington. Pour le pont du Grand Tronc, le même item est de \$29,500 pour 999 verges. En comparant ces 3,371 verges du pont Wellington, avec 1,000 verges, à peu près le tiers, on constate que ce tiers coûte \$29,500 dans le cas du pont du Grand Tronc, tandis que les travaux du pont Wellington, plus que trois fois plus considérables, ont coûté \$29,800; le prix payé par verge cube au Grand Tronc est de \$29.52, contre \$6.50 au pont Wellington; et, en ajoutant le ciment et autres items, comme on l'a déjà fait, abstraction faite des parties venant de l'écluse n° 1, l'on a \$48.40 par verge, contre \$12, prix raisonnable; mais si nous ajoutons la proportion de l'écluse n° 1, cela porte à \$62.55 le coût par verge de la construction du pont du Grand Tronc, tandis que le prix raisonnable est de \$12.

M. GEOFFRION.—Cela suggère la réponse.

M. OSLER.—Il a fait la preuve de son tableau et je l'explique au fur et à mesure que nous avançons. Puis, le coût des travaux provisoires, l'outillage, etc., au pont Wellington, s'élève à \$39,919, dont \$16,157 représentent les gages du personnel permanent du canal, et \$23,712 sont empruntées au bordereau de paye du pont Wellington; de ce montant, environ \$9,505 ont été dépensées pour l'outillage employé à la construction. La construction des travaux provisoires aurait dû coûter \$15,000, et l'usage des pompes et les gages, \$1,000; de sorte que, d'après vous, ce qui aurait dû coûter raisonnablement \$15,000 coûte \$39,900, et le prix raisonnable de l'item correspondant, au pont du Grand Tronc, serait de \$3,000, au lieu d'être de \$6,799. Ensuite, le coffrage, au pont de la rue Wellington, coûte \$1.59 par verge, tandis que le prix raisonnable, avec transport des déblais sur une distance de 2,000 pieds, est de 75 centins; le coffrage, au pont du Grand Tronc, a coûté \$3.90 par verge cube, tandis que le prix raisonnable est de 75 centins. La démolition du coffrage et de la vieille maçonnerie a coûté \$4.54 au pont de la rue Wellington, et \$6.85 au pont du Grand Tronc, et vous dites que, pour le coffrage, le prix raisonnable est de \$2.00, pour la maçonnerie, \$3.00, soit \$10,172 pour l'ensemble du prix raisonnable, contre \$33,554, qui représentent l'ensemble au pont du Grand Tronc; l'ensemble du prix raisonnable, au pont Wellington, est de \$6,330, contre \$13,196 portées au compte. Et, pour la construction du coffrage, au pont de la rue Wellington, le compte porte \$2.02 par verge, pour la valeur de la main-d'œuvre, mais, en ajoutant le bois de construction, nous voyons que le coût, d'après le bordereau de paye, est de \$4.85, tandis que le prix raisonnable en est de \$3 par verge cube. Cela est pour le pont de la rue Wellington. Au pont du Grand Tronc, le coût de la main-d'œuvre est porté à

\$7.56, le bois de construction porte le coût à \$10.39 par verge cube, contre un prix raisonnable de \$3.00.

Par M. Osler :

Q. Maintenant, pouvez-vous me dire combien auraient dû coûter ces travaux, abstraction faite de la superstructure, dans chaque cas; ce qu'auraient dû coûter le pont du Grand Tronc et le pont de la rue Wellington, et les travaux exécutés à l'écluse n° 1, tels qu'ils sont à l'heure qu'il est?—R. Dans mon opinion, le pont de la rue Wellington aurait dû être construit pour \$113,163, sans la superstructure.

Q. Et le pont du Grand Tronc?—R. Pour \$56,108.

Q. Est-ce que cela est à peu près la proportion de chacun des deux travaux: \$56,000 et \$113,000?—R. Non, les travaux du pont du Grand Tronc ont été bien moins considérables; par exemple, les travaux en maçonnerie ont été à peu près le tiers des travaux en maçonnerie du pont de la rue Wellington, et c'est à peu près le principal ouvrage.

Q. La maçonnerie est à peu près d'un tiers au pont du Grand Tronc?—R. Il y a plus de travaux de coffrage au pont Wellington qu'au pont du Grand Tronc, mais l'on a démoli moins de coffrage au pont Wellington qu'au pont du Grand Tronc.

Q. Mais ces deux tableaux donnent les prix raisonnables de ces travaux?—R. Oui.

Q. \$56,000 et \$113,000?—R. Oui; le pont du Grand Tronc devrait coûter plus, relativement, en proportion, que le pont Wellington, pour certaines raisons qui ont été données durant l'enquête.

Q. Il s'agit de verges?—R. Oui, j'ai tenu compte de cela dans ce tableau.

(La pièce L est le tableau de ce que le pont Wellington aurait dû coûter.)

(La pièce M est celui de ce que le pont du Grand Tronc aurait dû coûter.)

Par M. Osler :

Q. Quand vous dites que c'est là ce que le coût aurait dû être, est-ce que vous avez tenu compte du temps limité et de la saison d'hiver?—R. Oui, monsieur.

Q. Vous avez tenu compte de cela?—R. J'ai tenu compte de cela.

Par Sa Seigneurie :

Q. Vous avez tenu compte des circonstances désavantageuses dans lesquelles les travaux ont été faits?—R. Oui.

Par M. Osler :

Q. Et avez-vous aussi tenu compte du fait que ces travaux ont été exécutés à la journée, aux prix que le fournisseur devait recevoir?—R. Oui.

Q. En vertu de son contrat avec le gouvernement? Maintenant, qu'auraient dû coûter les travaux en pierre, à l'écluse n° 1, 284 verges? Combien, d'après vous, ces travaux, exécutés en hiver comme ils l'ont été, auraient-ils dû coûter?—R. Je crois que \$10 par verge aurait été un bon prix pour la taille de cette pierre; je crois que ce serait un prix élevé.

Q. Il n'y a pas eu de construction, pas de glace à enlever, il n'y a eu que la taille de la pierre sur les chantiers?—R. Oui.

Par Sa Seigneurie :

Q. Il y a aussi le coût de la pierre?—R. Oui.

Par M. Osler :

Q. Vous avez étudié cette question de façon à pouvoir me dire ce que ces travaux ont réellement coûté, eu égard à la réclamation qui est aujourd'hui faite, dans l'hypothèse où cette réclamation serait admise?—R. C'est le total du montant des bordereaux de paye et des comptes présentés pour divers matériaux.

Q. Oui, l'ensemble du coût réel, qui peut être vérifié par les autres matériaux, car ces trois travaux figurent sur ce morceau de papier?—R. Oui.

Q. Cela ne comprend pas la superstructure?—R. Oui, cela comprend la superstructure.

Q. En êtes-vous sûr?—R. Oui.

Q. Supprimez la superstructure. L'ensemble du coût des travaux, déduction faite de la superstructure, est de \$425,425.97?—R. Oui.

Q. Tandis qu'ils auraient dû coûter \$113,000 et \$56,000?—R. Oui. Puis, il y a l'écluse n° 1 à ajouter à cela.

SA SEIGNEURIE.—Le coût en est de \$16,000 pour 284 verges.

Par M. Osler :

Q. Alors, combien les travaux, les trois ouvrages, paraissent-ils avoir coûté de trop? Les \$435,000 comprennent la présente réclamation. Or, combien demande-t-on de trop? C'est une simple opération arithmétique. Ils ont coûté apparemment \$259,468 de trop, mais de ce montant doivent être déduits l'outillage et les matériaux en mains, les traitements du personnel des ingénieurs et les frais de voyage, qui ont été estimés à \$34,629?—R. Oui.

Q. Cela forme \$224,839, ou \$225,000 en chiffres ronds, représentant ce que le pont a coûté de trop. Or, de ces \$225,000, le requérant réclame \$65,000, et le montant que le gouvernement prétend devoir lui être remboursé est de \$160,000. Nous ne comptons pas l'intérêt pour le moment.

Q. Ensuite, pour le pont Wellington, abstraction faite de la superstructure, qui aurait dû coûter, apparemment, \$113,163, les bordereaux de paye pour la main-d'œuvre seule, sans tenir compte des matériaux et des fournitures, de l'outillage et des travaux provisoires, s'élèvent à \$151,645. Veuillez vérifier ces chiffres?—R. Cela comprend le personnel permanent. \$126,603.74 représentant le compte de M. St. Louis. Le reste est pour le personnel permanent.

Q. Maintenant, voyons le pont du Grand Tronc, qui aurait dû coûté seulement \$56,000. A combien s'élèvent les bordereaux de paye pour la main-d'œuvre seule, sans tenir compte des matériaux, des fournitures, de l'outillage et des travaux provisoires?—R. \$125,484.90.

Q. Sans compter l'ouvrage fait par le personnel permanent?—R. Oui. Il n'y avait pas de personnel permanent.

Q. Je crois comprendre que l'on avait demandé à un employé du gouvernement de tenir le compte d'une certaine catégorie de la main-d'œuvre, à certaines dates, et vous avez ce registre, ce livret est censé être le registre des heures de travail des tailleurs de pierre?—R. Je crois que c'est celui-ci, monsieur.

Q. Je voudrais que ce livret fût produit au dossier. C'est le livret d'après lequel vous avez travaillé?—R. Oui. (Coté O pour vérification seulement.)

Q. Nous prouverons que c'est une liste exacte des heures de travail d'une certaine catégorie d'hommes qui y sont mentionnés. Maintenant, avez-vous pris ce livret et les bordereaux de paye, et les dates portées au bordereau de paye, et avez-vous préparé un état relatif au temps spécifié dans le livret et au temps spécifié dans les listes, temps pour lequel on réclame de l'argent au gouvernement? Avez-vous dressé un tableau comparatif de ce que l'on porte au débit du gouvernement et de ce qui est exact d'après le livret, et est-ce là le tableau?—R. C'est là le tableau, monsieur.

Q. Et cette compilation est-elle exacte?—R. Oui, monsieur, autant que je sache.

Q. Est-ce un extrait exact des bordereaux de paye portés au débit du gouvernement et un extrait exact du livret?—R. Oui.

Q. C'est un tableau comparatif. Nous voulons prouver que cette colonne est le compte exact que l'on a tenu pour une catégorie d'hommes en particulier. Si nous prenons le 20 mars, 1893, date à laquelle s'ouvre le livret pour les tailleurs de pierre seuls, nous voyons que 46 hommes sont inscrits au compte du gouvernement?—R. C'est justement là le nombre d'hommes qui travaillaient; ces chiffres ne s'accorderont pas avec les demi-journées, mais c'est le nombre d'hommes qui travaillaient durant une certaine partie du jour.

SA SEIGNEURIE.—Ils n'ont pas pu travailler plus que toute la journée.

M. OSLER.—Non, et l'on n'a tenu aucun compte pour moins d'une demi-journée, si je me rappelle bien les bordereaux de paye.

LE TÉMOIN.—Oh ! oui, ils sont tous faits à l'heure.

M. OSLER.—Donc, 46 hommes travaillaient le 20 mars, d'après le bordereau de paye; et, d'après le livret de l'employé du gouvernement pour cet ouvrage, il y en avait 11½.

M. ÉMARD.—Comment pouvez-vous dire cela ?

M. OSLER.—Je le dis, et nous nous proposons de le prouver de la manière la plus positive.

SA SEIGNEURIE.—Ce témoignage sera complètement biffé, s'il ne le prouve pas.

M. FERGUSON.—N'est-ce pas là une manière un peu détournée de le faire ?

SA SEIGNEURIE.—Je prends l'engagement du conseil.

M. OSLER.—Nous produisons le livret.

M. FERGUSON.—C'est une espèce de livret hypothétique.

M. OSLER.—Nous n'avons pas besoin de lire ce bordereau de paye avant que nous l'ayons prouvé.

M. FERGUSON.—Prouvez cela d'abord. Procédez d'une manière régulière.

M. OSLER.—Je procède d'une manière régulière. Si vous avez la moindre objection, j'adopterai votre manière de procéder.

Par M. Osler :

Q. Les deux premiers feuillets donnent l'ensemble des comptes du pont de la rue Wellington ?—R. Oui.

Q. Et les feuillets n° 3 et n° 4 ont trait au pont du Grand Tronc et à l'écluse n° 1 ?—R. Oui.

SA SEIGNEURIE.—Entre quelles dates ?

M. OSLER.—On commence le 20 mars et l'on finit le 5 mai, en ce qui concerne le pont de la rue Wellington; en ce qui concerne le pont du Grand Tronc, l'on finit le 29 avril, et, en ce qui concerne l'écluse n° 1, l'on finit le 25 avril. Ce livret contient certaines notes privées

M. GEOFFRION.—Je n'ai pas compris qu'il renfermât rien de privé.

M. OSLER.—Cela est indiqué par une note où ceci commence.

SA SEIGNEURIE.—Naturellement, monsieur Osler, il y a deux manières de faire la chose: l'une est de faire tenir le témoin à l'écart, et l'autre est, pour la cour, d'accepter l'engagement du conseil.

M. OSLER.—Cela m'est indifférent, milord; mais j'aimerais à diriger un peu mon enquête.

SA SEIGNEURIE.—Je n'ai aucune hésitation à prendre votre parole à ce sujet.

M. OSLER.—Nous appellerons maintenant M. Doheny.

MICHAEL DOHENY est rappelé.

Par M. Osler :

Q. Vous avez déjà été assermenté ? Quelqu'un vous a-t-il demandé de tenir un mémoire d'une catégorie spéciale d'ouvrage que l'on exécutait ?—R. Oui.

Q. Qui vous l'a demandé ?—R. M. Kennedy.

Q. Quelle espèce d'ouvrage ?—R. Il m'a demandé de compter tous les jours les tailleurs de pierre qui travaillaient au pont du Grand Tronc, au pont Wellington et à l'écluse n° 1. J'ai tenu un registre commun pour les tailleurs de pierre du pont du Grand Tronc et ceux de l'écluse n° 1; je ne pouvais pas les séparer.

Q. Et vous les avez tous inscrits dans un même livret ?—R. Oui, ils y figurent tous ensemble.

Q. Est-ce là votre livret ?—R. C'est mon livret.

Q. Les jours sont-ils exactement donnés? Et le nombre des tailleurs de pierre au pont de la rue Wellington, au pont du Grand Tronc et à l'écluse n° 1 est-il inscrit exactement dans votre livret?—R. Ils ont été inscrits à mesure qu'ils arrivaient.

Q. Vous les comptiez et les insériez chaque jour?—R. Jour par jour.

M. OSLER.—Je produis maintenant ce livret.

SA SEIGNEURIE.—M. Geoffrion a le droit d'interroger contradictoirement.

Interrogé contradictoirement par M. Geoffrion :

Q. Dans combien d'appentis travaillaient les tailleurs de pierre?—R. Dans trois appentis; des tailleurs de pierre travaillaient en dehors des appentis, d'autres travaillaient aux ponts ou près des ponts.

Q. Quand avez-vous commencé à tenir le compte des tailleurs de pierre?—R. Le 22 mars, je crois; je n'en suis pas certain maintenant; je puis vous le dire par mes notes. C'est le 20 mars.

Q. C'était, dites-vous, sur l'ordre de M. Kennedy?—R. Sur l'ordre de M. Kennedy, le surintendant.

Q. Vous ne demandiez pas les noms des hommes, vous les comptiez seulement?—R. Je les comptais seulement; je ne tenais pas le compte de leurs heures de travail.

Q. Alliez-vous là plusieurs fois par jour?—R. Plusieurs fois, j'ai compté deux fois par jour les tailleurs de pierre du pont Wellington; quant à ceux du pont du Grand Tronc et de l'écluse n° 1, je les comptais simplement une fois par jour.

Q. Faisiez-vous rapport à M. Kennedy?—R. Non, monsieur.

Q. Il vous a dit de vérifier ces comptes?—R. Non, monsieur; il ne m'a pas dit de les vérifier; il m'a dit de compter les hommes.

Q. Et faisiez-vous rapport à M. Kennedy?—R. Non.

Q. Pourquoi ne faisiez-vous pas rapport?—R. Parce que M. Kennedy ne m'a pas demandé de faire rapport. Un jour, durant les travaux, il m'a demandé si j'avais compté les hommes; je lui ai répondu affirmativement; il m'a dit que c'était bien et de continuer.

Q. Vous savez que M. Kennedy certifiait les bordereaux ou listes où ces hommes étaient inscrits comme ayant travaillé?—R. Je ne savais pas officiellement que M. Kennedy certifiait les bordereaux; je savais généralement qu'il certifiait à peu près tout.

Q. Mais, de fait, n'avez-vous pas certifié ces bordereaux vous-même?—R. Non; j'ai certifié les chiffres des mesureurs de pierre.

Q. Mais vous certifiiez le bordereau quand vous voyiez la signature de M. Kennedy?—R. Je ne le certifiais pas quant aux tailleurs de pierre.

Q. Mais vous voyiez que Kennedy certifiait toute la liste?—R. Je ne suis pas certain si son nom était apposé au certificat avant ou après le mien.

Q. Prétendez-vous dire que vous ne saviez pas que M. Kennedy devait certifier la liste?—R. Je crois qu'il le faisait, mais je ne le savais pas.

Q. Ne savez-vous pas que les bordereaux de paye étaient toujours préparés dans son bureau?—R. Quels bordereaux de paye?

Q. Les bordereaux de paye des ouvriers du pont Wellington?—R. Je sais que les bordereaux de paye des journaliers, des charretiers et autres hommes employés aux travaux du pont Wellington étaient préparés à son bureau; mais je ne sache pas que les bordereaux de paye des tailleurs de pierre fussent préparés dans son bureau.

Q. Et, bien qu'il vous eût dit cela, vous n'avez jamais fait de rapport?—R. Non.

Q. Vous avez vu payer les hommes?—R. Je n'ai pas vu payer les hommes.

Q. Vous avez été payé?—R. J'ai été payé moi-même.

Q. Et il y avait un jour de paye générale?—R. Je crois avoir mal compris votre question. Vous avez dit que j'avais vu payer les hommes et que je savais qu'ils recevaient plus qu'il ne leur était dû. Sans doute, j'ai vu payer les hommes.

Q. Et, bien que vous ayez reçu instruction de vérifier le nombre d'hommes, vous n'en avez jamais fait rapport?—R. Je n'en ai jamais fait rapport.

Q. Aviez-vous perdu ce livret, ou l'avez-vous toujours eu en votre possession?—R. Je l'ai toujours eu en ma possession jusqu'à samedi dernier.

Q. Avez-vous été interrogé devant la commission?—R. Oui.

Q. Aviez-vous ce livret alors ?—R. Non, monsieur.

Q. L'aviez-vous perdu ?—R. Non.

Q. Saviez-vous où il était ?—R. Oui.

Q. Et vous ne l'avez pas apporté ?—R. Non, monsieur.

Q. Vous a-t-on demandé de donner tous les renseignements que vous possédiez, au sujet des travaux ?—R. On m'a demandé des renseignements simplement au sujet de la pierre. Lorsque j'ai été assigné comme témoin devant la commission, je l'ai été pour donner un état de la quantité de pierre regue et de la quantité de pierre taillée et préparée pour l'écluse n^o 1 ; j'ai donné ces renseignements ; c'est là tout ce que l'on m'a demandé.

Q. Quand avez-vous dit pour la première fois que vous aviez ce livret en votre possession ?—R. A qui ?

Q. A n'importe qui ?—R. Je ne le sais pas.

Q. En avez-vous fait un secret ?—R. Non, pas un secret absolu.

Q. Avez-vous dit à quelqu'un, à l'époque de la commission ou depuis, que vous aviez un pareil livret ?—R. Je puis l'avoir dit et je l'ai probablement dit.

Q. A qui ?—R. A plusieurs personnes ; je ne sais pas si je pourrais les nommer ; je pourrais en nommer quelques-unes ; je ne sais pas si la chose est de quelque importance.

Q. Où avez-vous gardé ce livret tant que vous l'avez eu ?—R. Depuis la fin des travaux ?

Q. Depuis que vous avez cessé de vous en servir ?—R. A ma résidence, chez moi.

Q. Vous avez dit que vous n'aviez jamais fait de rapport à M. Kennedy ?—R. Non.

Q. Vous ne lui avez jamais montré ce livret ?—R. Non.

Q. M. Kennedy ne l'a jamais vu ?—R. Non.

Q. Et il était votre supérieur ?—R. Oui.

Q. Et il vous avait chargé de tenir ce livret ?—R. Il m'avait chargé de compter les hommes, oui.

Q. Vous comptiez les hommes dans trois apprentis ?—R. Vous avez demandé le nombre d'appentis où travaillaient les hommes, et j'ai répondu qu'il y avait trois apprentis ; je comptais les hommes dans les apprentis et en dehors des apprentis où ils travaillaient, et aux ponts où travaillaient des tailleurs de pierre ; il y avait des tailleurs de pierre au pont du Grand Tronc et d'autres au pont Wellington, qui préparaient la pierre pour les maçons, je crois, et d'autres qui préparaient la pierre de contremur au coin du bassin Wellington et du canal, à l'est du pont du Grand Tronc.

Q. Ainsi, vous deviez compter les hommes à 8 ou 10 endroits différents ?—R. Non, monsieur.

Q. A trois apprentis, en dehors des apprentis, aux ponts, aux culées et à quelques endroits que vous mentionnez ?—R. Il y avait des tailleurs de pierre qui travaillaient au pont ; ils étaient peut-être dispersés et ne travaillaient peut-être pas tout à fait les uns près des autres, mais je les considérais comme travaillant au pont ; ils ne travaillaient peut-être pas tous exactement au même endroit ; les autres hommes qui travaillaient au pont Wellington taillaient la pierre, je crois, dans l'appentis n^o 3, l'appentis à l'est du pont Wellington, ce qui faisait deux endroits.

Q. Savez-vous que, souvent, les hommes abandonnaient le travail au pont Wellington ; qu'ils étaient transférés d'une place à une autre ?—R. Je crois que les hommes étaient transférés d'une place à une autre.

Q. Et comment les comptiez-vous, quand ils changeaient ainsi d'endroit ?—R. Je les comptais dans tous les endroits où ils étaient. Par exemple, si les hommes travaillaient au pont, j'allais immédiatement dans les apprentis pour compter ceux qui y étaient, et il était impossible que les hommes du pont fussent alors dans les apprentis.

Q. Combien de temps, ce travail durait-il ? Le faisiez-vous tout d'une fois, aux différents endroits, ou preniez-vous votre temps et le faisiez-vous durant la journée ?—R. Non ; je demeurais à la Pointe Saint-Charles, côté sud du canal ; les apprentis étaient au côté nord du canal ; en revenant travailler, à midi, j'attendais ordinaire-

ment qu'il fût une heure ou une heure et vingt minutes, et je comptais les hommes qui travaillaient aux ponts, aux deux ponts; puis, je traversais le pont, ordinairement le pont du Grand Tronc, vu que je comptais les hommes du Grand Tronc en dernier lieu; puis, j'allais aux appentis et je comptais les hommes qu'il y avait là, les hommes qui travaillaient au pont Wellington. Le bureau que j'occupais comme mesureur de pierre était tout près de ce pont, à l'extrémité de l'appentis, et j'avais la facilité de compter ces hommes et de tenir leur temps avec exactitude, car vous observerez que j'ai des journées et des demi-journées, $11\frac{1}{2}$ et $12\frac{1}{2}$, ou autre chose comme cela.

Q. Et transcriviez-vous dans votre livret le résultat de votre opération, ou l'inscriviez-vous dans le livret même?—R. Je les inscrivais dans mon livret au fur et à mesure que je les comptais; parfois, je les comptais et les marquais dans mon livret, lorsque je me rendais à mon bureau, immédiatement après mon arrivée.

Q. Vous n'aviez pas votre livret sur vous?—R. J'avais toujours mon livret sur moi; je tenais la chose dans ma mémoire depuis le moment où je les comptais jusqu'à mon arrivée à mon bureau, 15 ou 20 minutes après.

Q. Et à différents moments de la journée, vous les comptiez aux différents endroits, parfois une partie le matin et l'autre partie dans l'après-midi?—R. Je pourrais dire que je comptais presque toujours—cela à pu varier un peu—mais je comptais presque toujours les hommes du Grand Tronc et de l'écluse n° 1 entre 1 heure et 2 heures, lorsque je retournais à l'ouvrage.

Q. Lorsque vous reveniez de votre dîner?—R. Oui.

Par M. Ferguson :

Q. Quelles sont les fractions?—R. Lorsqu'un homme travaillait une demi-journée ou un quart de jour.

Par M. Geoffrion :

Q. Comptiez-vous les hommes qui travaillaient entre les rues Wellington et McCord?—R. Voulez-vous parler des hommes qui préparaient la pierre de contre-mur entre les rues Wellington et McCord? Quand j'ai commencé cet ouvrage, il n'y avait pas d'hommes qui préparaient de la pierre entre les rues Wellington et McCord.

Q. Savez-vous s'il y en avait qui travaillaient en cet endroit?—R. Il y en avait qui travaillaient là avant que j'eusse commencé cette besogne.

Q. Savez-vous si c'étaient des maçons ou des tailleurs de pierre?—R. Ils préparaient la pierre; c'étaient peut-être des journaliers.

Q. Lorsque vous avez commencé à compter les hommes, il n'y en avait pas qui travaillaient sur la rue McCord?—R. Non, monsieur.

Q. Quand vous dites 11 hommes et demi, cela ne veut pas dire la moitié d'un homme?—R. Cela signifie qu'un homme a travaillé une demi-journée; par exemple, s'il y en avait douze qui travaillaient dans l'avant-midi, et onze dans l'après-midi, cela faisait 11 hommes et demi.

Q. Je voudrais savoir quel est le premier individu à qui vous avez dit que vous aviez votre livret?—R. Est-il nécessaire que je le dise, milord?

SA SEIGNEURIE.—Vous feriez mieux de le dire.

LE TÉMOIN.—Je ne sais pas si je puis dire à qui j'en ai parlé d'abord; j'en ai parlé à plusieurs personnes; je ne sais pas à qui j'en ai parlé la première fois; je puis nommer certaines personnes à qui j'en ai parlé; j'en ai parlé, par exemple, à M. Michael Arkill, épiciier, et à M. J. P. Clark, tailleur, rue Notre-Dame, à Montréal; j'en ai aussi parlé à M. Hogg.

Par M. Geoffrion :

Q. Quand en avez-vous parlé à M. Clark?—R. Je ne sais pas exactement quand je lui en ai parlé.

Q. Il y a un mois?—R. Oh! non; il y a plusieurs mois, en parlant de la chose incidemment. Naturellement, cette commission de Montréal était un sujet général de

conversation ; tout le monde en parlait ; j'en ai parlé à M. Clark et à d'autres peut-être, et je leur ai dit que j'avais un semblable registre.

Q. Même à l'époque de la commission ?—R. Oui, et peut-être avant la commission.

Q. Avez-vous fait quelque proposition à M. Clark relativement à la valeur de ce livret ?—R. Non, monsieur.

Q. N'est-il pas vrai que vous lui avez dit que vous consentiriez à vous en dessaisir moyennant une somme d'argent ?—R. Non, monsieur.

Q. Vous jurez cela ?—R. Je jure cela.

Q. Vous jurez que vous n'avez jamais dit à M. Clark que vous attachiez un prix ou une valeur au livret, et que vous étiez prêt à vous en dessaisir moyennant une somme d'argent ?—R. Je jure cela.

Q. N'avez-vous pas mentionné le montant que vous vouliez avoir pour ce livret ?—R. Non, je le jure.

Q. N'avez-vous pas autorisé M. Clark, ou ne lui avez-vous pas demandé de s'aboucher avec quelqu'un, en votre nom, pour la vente de ce livret ?—R. Non, monsieur.

Q. Vous n'avez jamais rien dit à M. Clark comportant que vous désiriez vous dessaisir de ce livret ?—R. Non, monsieur. Diverses personnes auxquelles j'ai parlé de ce livret m'ont dit qu'il valait une somme considérable pour M. St. Louis, mais, personnellement, je ne l'ai jamais offert en vente et je n'ai jamais demandé à personne de négocier à ce sujet en mon nom.

Q. Qui vous avait dit qu'il valait beaucoup d'argent pour M. St. Louis ?—R. Je ne sais pas trop ; je ne pourrais pas vous le dire dans le moment ; plusieurs personnes.

Q. Lorsque l'on vous a donné à entendre que ce livret valait beaucoup d'argent pour M. St. Louis, était-ce avant ou après la commission ?—R. Eh bien ! c'était peut-être avant et c'était peut-être avant et après la commission, je ne sais pas ; diverses personnes m'ont donné à entendre, en différents temps, que ce serait une preuve très préjudiciable à M. St. Louis et que le livret valait beaucoup d'argent pour lui.

Q. Et il vous semblait que ce livret valait de l'argent pour M. St. Louis ?—R. Il me semblait que ce serait une pièce préjudiciable à M. St. Louis.

Q. Et M. St. Louis vous a-t-il jamais offert de l'argent pour ce livret ?—R. Non, monsieur.

Q. Et à l'époque où siégeait la commission, si ce livret était si préjudiciable à M. St. Louis, lorsqu'on vous a demandé de donner des renseignements, ne vous est-il pas venu à l'idée que vous pouviez donner ces renseignements ?—R. On ne m'a pas demandé de donner ces renseignements.

Q. Saviez-vous que l'affaire était importante ?—R. Je le savais, oui.

Q. Et, puisque vous saviez que l'enquête avait lieu et que M. Kennedy, votre supérieur, était suspendu, vous ne lui avez jamais dit que vous aviez ce livret, tenu d'après ses ordres ?—R. M. Kennedy connaissait l'existence de ce livret, car il m'avait chargé de tenir ce registre, et si M. Kennedy avait désiré que ce livret fût produit, il me l'aurait dit ; du moins, je crois qu'il me l'aurait dit.

Q. La seule raison pour laquelle vous ne l'avez pas produit, ou que vous ne l'avez pas communiqué à la commission, est-elle parce qu'on ne vous avait pas interrogé à ce sujet ?—R. Eh bien ! c'était une des raisons.

Q. Avez-vous quelque autre raison ?—R. L'autre raison, c'est que je croyais que le livret ferait tort à M. Kennedy. De fait, j'ai su, durant l'enquête tenue par la commission, ou par les témoignages rendus devant la commission, qu'il avait certifié ces bordereaux de paye et que le livret ne concordait pas avec ces derniers, mais si l'on m'avait demandé de produire ce livret devant la commission, je l'aurais produit.

Q. Comment saviez-vous que le livret ne concordait pas avec les bordereaux de paye ?—R. Parce que, dans le courant de l'été dernier, j'avais vu les bordereaux de paye de l'écluse n° 1, au bureau du canal, à Montréal.

Q. Durant l'enquête ?—R. Pendant que les séances de l'enquête étaient suspendues.

M. OSLER.—Le livret est produit. (Coté pièce O).

HENRY A. F. McLEOD est rappelé.

Par M. Osler :

Q. Eh bien ! M. McLeod, d'après la comparaison que vous avez faite entre les bordereaux de paye, au moyen des dates que vous y trouvez, et le livret de Doheny, vous trouvez, par exemple, que le 20 mars, au pont de la rue Wellington, il y avait 46 hommes ?—R. Oui, monsieur.

Q. Et dans le livret de M. Doheny, vous trouvez 11½ ?—R. Oui.

Q. Et ainsi de suite, tout le long de la liste ; dans chaque cas, le bordereau de paye excédait considérablement le registre de Doheny. Ainsi, le 28, le bordereau de paye donne 63 hommes, et Doheny, 7 ; le bordereau suivant contient 64 hommes.

M. FERGUSON.—Il ne jure pas toutes ces choses.

M. OSLER.—Oui, il les a vérifiées. Vous pouvez les vérifier maintenant si vous le voulez. Et une chose curieuse que contient le bordereau de paye, c'est que, pendant les six premiers jours, le même nombre d'hommes est inscrit, savoir, 46. De sorte que, pendant la courte période que l'on a tenu ce registre, nous trouvons un chiffre total de 1,784½ sur le bordereau de paye, et 768 dans le livret de Doheny pour le pont Wellington seul ; soit, une différence de 1,026 hommes ; à l'écluse n° 1 et au pont du Grand Tronc, nous trouvons le premier item : 20 mars, 127 hommes, et Doheny, 95 ; 25 mars, 127 au bordereau de paye, Doheny, 72. En poursuivant un peu, nous arrivons au 1^{er} avril, 125, et Doheny, 26 ; une semaine plus tard, le 10 avril, nous voyons 131 hommes au bordereau de paye, et Doheny, 21 ; le 19, le 20, le 21 et le 22 avril, il y a eu 88 hommes ; Doheny, aucun ; le 20, il y en avait 76 ; Doheny, aucun ; le jour suivant, 76 ; Doheny, aucun ; puis, un autre jour, 63 hommes sont portés au bordereau de paye ; Doheny, aucun. De sorte que la différence—en réunissant les comptes du Grand Tronc et de l'écluse n° 1, il est porté 3,706 à notre compte et nous devrions en avoir seulement 1,423—de sorte que, dis-je, la différence est de 2,281. C'est un état préparé d'après les bordereaux de paye produits et d'après le livret aussi produit. (Coté pièce P).

Q. Savez-vous combien l'on a fait d'ouvrage après que l'on eût ordonné d'arrêter les travaux se rattachant à l'écluse n° 1 ?—R. Non, monsieur.

Q. Vous n'en avez pas préparé d'état ?—R. Non, je crois que la plus grande partie de l'ouvrage a été exécutée après, c'est-à-dire, la taille de la pierre à l'écluse n° 1.

Interrogé contradictoirement par M. Geoffrion :

Q. Vous avez déjà dit qu'il y avait un personnel d'employés permanents travaillant au pont Wellington : savez-vous de combien d'hommes se composait ce personnel ?—R. Le nombre en est donné dans le bordereau de paye.

Q. Étaient-ils payés sur les bordereaux de paye ordinaires, ou par le gouvernement comme employés permanents ?—R. Je ne le sais pas personnellement, mais je crois qu'ils étaient payés comme faisant partie du personnel permanent.

Q. En conséquence, ils ne doivent pas être sur le bordereau de paye ?—R. Ils ne sont pas sur le bordereau de paye de St. Louis.

Q. Ainsi, en établissant le coût du pont Wellington, qu'avez-vous alloué pour ce personnel ? Combien avez-vous ajouté au coût pour indiquer la différence entre le coût des deux ponts ?—R. J'ai ajouté le montant inscrit aux états produits pour ce personnel.

Q. Produits par qui ?—R. Produits devant la commission, états que nous avons examinés.

Q. De sorte que tous ces calculs proviennent des témoignages rendus devant vous ?—R. Quelques-uns.

Q. Et vous ne pouvez pas dire maintenant combien d'hommes ont été ainsi employés permanemment au pont Wellington et pendant combien de temps ils ont travaillé ?—R. Vous pouvez facilement le voir sur le bordereau de paye. On a produit un bordereau de paye portant le salaire de chaque homme et le temps pendant lequel chacun d'eux a travaillé.

Q. Vous avez tenu compte de cela?—R. Oui, vous verrez cela dans cet état; cela se trouve dans un document que j'ai en ma possession.

Q. Je voudrais savoir où vous l'avez pris; et si cela est emprunté à quelque témoignage rendu dans une autre cause, la cour ne peut pas l'accepter?—R. Les chiffres rouges indiquent la chose.

Par M. Osler :

Q. Où avez-vous pris ces chiffres?—R. Dans le bordereau de paye du personnel permanent.

Par M. Geoffrion :

Q. Quand vous dites le bordereau de paye, vous voulez parler du bordereau de paye?—R. Oui.

SA SEIGNEURIE.—C'est ce que je voulais dire quand je vous ai dit que vous aviez droit à ce que le document fût ici.

Par M. Geoffrion :

Q. Savez-vous à quel taux ils étaient payés?—R. Oui.

Q. A quel taux?—R. Je ne m'en souviens pas; vous trouverez tout cela dans le bordereau de paye.

Q. Savez-vous s'ils recevaient un salaire plus élevé ou moins élevé que le salaire des hommes fournis par M. St. Louis?—R. Je ne saurais le dire; je crois qu'ils recevaient un peu moins.

Q. Il importe de savoir s'ils recevaient moins, car ce serait un avantage pour les dépenses du pont Wellington.—R. Vous pourrez voir tout cela dans le bordereau de paye lorsqu'il sera produit.

Q. Savez-vous s'il y a eu de la pierre de contremur au pont Wellington?—R. Oui.

Q. La même qualité et la même quantité que sur le Grand Tronc?—R. D'après les témoignages, il a été fait plus d'ouvrage sur la pierre de contremur du pont du Grand Tronc que sur celle du pont Wellington.

Q. Vous parlez toujours d'après les témoignages; le savez-vous personnellement?—R. Je ne le sais pas.

Q. Vous parlez seulement d'après ce que vous ont dit des témoins qui ont été examinés?—R. D'après ce que m'ont dit des témoins assermentés.

Q. D'après les témoignages, ainsi que vous les avez appréciés, vous dites qu'il y avait plus de pierre de contremur au pont Wellington qu'au pont du Grand Tronc?—R. Plus au Grand Tronc qu'au pont Wellington.

Q. Mais vous ne pouvez pas dire, de mémoire, dans quelle proportion?—R. Je ne saurais le dire.

M. Hogg.—Si vous voulez bien m'excuser, je demanderai à M. McLeod quels bordereaux de paye il veut envoyer chercher pour vous remettre, M. Geoffrion.

SA SEIGNEURIE.—Il désire avoir les détails au sujet des \$34,000.

LE TÉMOIN.—C'est la pièce C 31.

Par M. Geoffrion :

Q. Savez-vous aussi que, pendant les travaux, il est arrivé souvent que les tailleurs de pierre étaient transférés d'un ouvrage à un autre, dans les cas d'urgence?—R. On a dit que cela s'était fait à l'égard du pont du Grand Tronc et de l'écluse n° 1, mais que cela n'arrivait pas aussi souvent quant au pont Wellington.

Q. Vous parlez d'après les témoignages rendus?—R. Oui.

Q. Vous n'avez jamais été sur les lieux où se faisaient les travaux?—R. Non.

Q. Vous ne savez pas comment les choses se faisaient?—R. Non.

Q. Vous avez dit qu'il y avait eu transfèrement, mais non pas dans une aussi grande mesure. Eh bien! d'après les témoignages, dans quelle mesure ce déplacement a-t-il eu lieu d'une ouvrage à l'autre?

SA SEIGNEURIE.—Vous devez comprendre, M. Geoffrion, que l'on n'a fait aucune objection à ce que M. McLeod rendit son témoignage de cette façon.

M. GEOFFRION.—Je veux faire voir que son témoignage n'est que celui d'un expert donnant des chiffres. J'aimerais lui demander où en seront ses conclusions si elles reposent sur une base défectueuse.

M. OSLER.—Mais vous devez vous rappeler que nous avons fait entendre M. Papineau, et le témoin dit qu'il base sa conclusion sur le témoignage de M. Papineau.

SA SEIGNEURIE.—Ou sur le témoignage de M. Desbarats, c'est très bien; mais en tant qu'il parle des travaux d'après la connaissance qu'il en a acquise comme commissaire?

M. OSLER.—Nous avons fait entendre le témoin qu'il lui a donné ses connaissances comme commissaire; il a basé ses mesurages sur ceux de M. Papineau.

SA SEIGNEURIE.—S'il dit qu'il base sa déclaration sur des renseignements donnés devant la cour, ici, c'est autre chose; mais il dit qu'il parle d'après ce qu'on lui a dit devant la commission, où M. St. Louis n'était pas partie en cause.

M. GEOFFRION.—S'il parle des chiffres donnés par M. Papineau, j'admets qu'alors la cour est bien fondée.

SA SEIGNEURIE.—Mais il n'y a eu aucune objection à ce qu'il fit sa déclaration comme il l'a faite.

M. OSLER.—Je lui ai demandé s'il parlait d'après les mesurages de M. Papineau, et il a répondu que oui, et la méprise est que, comme commissaire, il a entendu le témoignage de M. Papineau.

SA SEIGNEURIE.—M. McLeod comprend cela tout aussi bien que nous, et il parlera pour lui-même.

M. GEOFFRION.—Quand j'ai voulu faire une objection, il est malheureux pour moi que j'aie constaté que certaine partie de son calcul était basée sur des données exactes.

SA SEIGNEURIE.—Je lui aurais permis quand même de faire cette déclaration, car il parle simplement comme expert, et ses conclusions ne valent qu'autant qu'elles sont basées sur une preuve légale. Si les prémisses sont erronées, la conclusion devra être rejetée.

Par M. Geoffrion :

Q. Par ma question, je voulais savoir, d'après ce que vous avez entendu, si vous savez jusqu'à quel point a eu lieu ce déplacement des hommes d'un chantier à un autre ou d'un ouvrage à un autre?—R. Je ne saurais le dire.

Q. Et quand vous portez le compte des maçons ou de certains travaux à un pont ou à un autre, vous ne vous basez que sur les bordereaux de paye?—R. En les divisant, je me suis absolument basé sur les bordereaux de paye.

Q. Mais en ce qui concerne les tailleurs de pierre, vous savez, je suppose, qu'ils figuraient tous sur le même bordereau de paye; M. St. Louis fournissait les tailleurs de pierre?—R. Il avait trois bordereaux de paye: l'un pour l'écluse n° 1, l'autre pour le pont Wellington, et le troisième pour les tailleurs de pierre du pont du Grand Tronc.

Q. Je voudrais savoir aussi comment vous avez pu faire le calcul en ce qui concerne l'enlèvement de la glace. Est-ce qu'il y a, dans le bordereau de paye ou dans les documents produits ici, devant la cour, relativement à la quantité de glace à enlever, quelque chose qui vous autorise à faire les calculs que vous avez faits?—R. J'ai su par M. Papineau quel temps on a pris pour faire ce travail, et j'ai réparti tous les bordereaux de paye pour tous les travaux, en sorte qu'il est rendu compte de tout le temps. Je dis en tête du bordereau de paye qu'il ne donne pas le nombre exact des hommes qui ont travaillé aux travaux respectifs.

SA SEIGNEURIE.—M. Papineau, je crois, a très convenablement qualifié son témoignage en disant que ce n'était qu'une estimation.

M. GEOFFRION.—En estimant les quantités, je ne crois pas qu'il donne le temps que cela a pris. Le temps s'applique à mon client; M. Papineau, dans son témoignage, parle de la quantité.

Par M. Geoffrion :

Q. Relativement au temps que cela a pris, vous n'avez que les renseignements fournis par M. Papineau?—R. Oui.

Q. Dans son témoignage rendu devant vous, devant la commission?—R. Oui, il a juré cela. Il jurera la même chose ici, je suppose. J'ai tout cela par écrit.

Q. Et savez-vous que l'on avait des outillages différents pour enlever la glace au pont Wellington et au pont du Grand Tronc?—R. Oui.

Q. Et en faisant le calcul du temps que cet ouvrage a duré, en faisant le calcul relatif à la main-d'œuvre qu'il a fallu pour enlever la glace, avez-vous tenu compte de l'outillage qu'ils avaient?—R. Oui, dans mon estimation, j'ai fait une différence entre le prix que j'ai alloué pour les travaux exécutés au Grand Tronc et à l'autre pont.

Q. Vous avez donné un plus grand nombre de jours de travail?—R. Non; j'ai alloué un prix plus élevé pour l'enlèvement de la glace.

Q. Ma question ne concerne pas tant le prix que cela a coûté que la main-d'œuvre employée.—R. Le calcul de la main-d'œuvre est fait d'après le temps et la division du bordereau de paye.

Q. N'est-il pas vrai que dix hommes munis de bonnes machines peuvent faire l'ouvrage de cinquante hommes qui n'auraient aucun outillage? Est-il possible qu'ils peuvent faire le double d'ouvrage avec des machines convenables?—R. Cela dépend absolument des circonstances.

Q. Savez-vous qu'il n'y avait pas de grues à vapeur au pont du Grand Tronc?—R. Il y avait deux grues à vapeur.

Q. N'est-il pas vrai que l'on n'a eu ces grues à vapeur qu'à la fin des travaux?—R. Je ne le sais pas.

Q. Et que ces grues n'ont été employées que pour la maçonnerie? Je crois comprendre que l'on a éprouvé de nombreuses difficultés à enlever la glace. Tout cela est conforme aux témoignages rendus devant vous?—R. Oui.

Q. Et quand vous avez calculé le coût des excavations, où avez-vous trouvé, dans les bordereaux de paye, la base de ces calculs?—R. Eh bien! les témoignages prouvent que l'on a commencé la maçonnerie à une certaine date, et qu'à cette époque les excavations devaient être complétées, sans quoi l'on n'aurait pas pu commencer à construire. J'ai puisé tous ces renseignements dans le témoignage de M. Papineau. Voici un état qui donne toutes les dates.

Q. Vous avez basé cet état sur les dates auxquelles l'on a commencé les travaux?—R. Oui. Par exemple, la taille de la pierre, au pont du Grand Tronc, a commencé le 11 février et s'est terminée le 3 mai, et pour tous les travaux j'ai le temps d'après les témoignages.

Q. Vous pouviez savoir quand les excavations ont été terminées, mais cela vous permettrait-il de savoir combien d'hommes étaient employés aux excavations pendant la durée des travaux, ou combien d'hommes il a fallu employer?—R. C'est ce que je dis dans ma déclaration; je ne pouvais pas le dire exactement; je pouvais faire une estimation approximative.

Q. Sur quoi vous êtes-vous basé pour dire que les excavations ont coûté tant, si vous ne pouvez pas dire combien il fallait employer d'hommes et si vous ne savez que par ouï-dire le temps que ces travaux ont duré?—R. Il y a une manière de faire ce calcul, et c'est celle-ci: vous pouvez faire une estimation pour tous les travaux exécutés, dire que tant d'hommes feraient tant d'ouvrage dans un temps donné pendant la durée des travaux, et additionner cela; et si vous n'obtenez pas le montant exact exigé pour ces travaux, alors, vous pouvez ajouter une proportion à chacun; cela donnera une idée approximative du nombre d'hommes qui ont exécuté un ouvrage en particulier.

Q. Quand vous dites qu'un pont qui aurait dû coûter tant a coûté tant, vous pouvez ajouter une proportion à tous les travaux du pont, mais comment pouvez-vous dire que c'est une partie des travaux plutôt qu'une autre qui a coûté plus?—R. Par le temps où l'on a commencé et fini certains travaux, pris en comparaison avec le montant total du compte.

Q. Sans pouvoir savoir combien il y avait d'hommes employés aux travaux dans un même temps?—R. Pas exactement.

Q. Ce mode s'appliquerait aussi au coffrage?—R. Oui, à l'enlèvement des caissons et au coffrage, et de fait à tous les travaux; cette estimation se fait sur toute la ligne.

Q. Je suis prêt à admettre que la maçonnerie pouvait être estimée avec plus d'exactitude, car je crois comprendre que, dans les bordereaux de paye, les hommes payés comme maçons sont désignés comme tels?—R. Cependant, il faut y ajouter les journaliers expérimentés, les bons journaliers et les chevaux; il ne s'agit pas seulement des maçons.

Q. Mais cela serait la main-d'œuvre en général?—R. Si vous lisez l'en-tête de mon état, vous verrez qu'il n'est pas donné comme absolument exact, ou comme absolument complet.

Q. Vous avez préparé votre état d'après le livret qui a été produit ici? Quand avez-vous eu ce livret?—R. Je crois que je l'ai vu il y a environ une semaine.

Q. A Ottawa?—R. Oui.

Q. Qui vous l'a donné?—R. M. Doheny l'avait alors en sa possession.

Q. Vous vous rappelez avoir examiné cet homme devant la commission?—R. Oui.

Q. Et il n'avait pas alors produit ce livret?—R. Non.

Q. Et ce que vous avez fait, ça été de comparer ce livret avec le bordereau de paye?—R. Oui.

Q. Par conséquent, l'état que vous avez préparé est purement et simplement une affaire de chiffres, des extraits?—R. Oui, exactement d'après le livret et les bordereaux de paye.

Q. Vous n'avez aucune connaissance personnelle de la chose?—R. Aucune connaissance quelconque.

Q. Est-ce bien exact de compter des hommes sans prendre leurs noms, ou sans aller les trouver les uns après les autres sur les lieux où se font des travaux d'une grande importance ou couvrant une étendue considérable?—R. Je ne vous comprends pas.

Q. Le nombre d'ouvriers dispersés sur une grande étendue, ou travaillant à différents endroits, peut-il être établi d'une manière exacte?—R. Cela dépend du soin que vous y apportez.

Q. La manière régulière est de les compter homme par homme?—R. Homme par homme, et d'inscrire les noms et les numéros.

Q. C'est ainsi que la chose se fait généralement?—R. C'est ainsi que se fait l'enregistrement des heures de travail.

Q. Mais un homme qui ne fait que passer peut facilement se tromper?—R. Eh bien! cela dépend de l'expérience que vous avez. J'ai compté cinq ou six cents hommes à la suite d'un train, sans prétendre que cela fût parfaitement exact; c'était simplement une estimation.

Q. En préparant vos estimations, vous parlez aussi de prix raisonnables: avez-vous préparé ces estimations d'après les prix portés dans la soumission et acceptés, ou, au contraire, avez-vous fait vos estimations d'après ce que vous considérez comme les prix courants?—R. Les prix portés au contrat en faisant la part des difficultés que l'on avait à surmonter, la courte période et la saison de l'année.

Q. Dans votre état indiquant le coût des travaux, vous avez inclus la main-d'œuvre aux taux du contrat actuel?—R. Oui.

Q. Ainsi, vous avez porté le salaire de certains hommes à 40 centins de l'heure et celui des tailleurs de pierre à 33 centins de l'heure?—R. Oui.

Q. Les prix des soumissions?—R. Oui.

Q. Et, en prenant les prix des soumissions, vous êtes arrivé à ces chiffres?—R. Je ne saurais dire exactement que je suis arrivé à ces chiffres; je suis arrivé à des montants beaucoup moindres que ces chiffres.

Q. Vous êtes arrivé aux chiffres que vous avez donnés. Par exemple, quand vous avez estimé le pont Wellington, en chiffres ronds, à \$113,000, avez-vous estimé la main-d'œuvre aux taux mentionnés aux soumissions?—R. Oui, monsieur, et j'ai ajouté un montant considérable pour les difficultés.

Q. Avez-vous aussi fait la part des heures de surcroît?—R. Oui, j'ai donné ici un état indiquant les heures de surcroît, et j'ai donné la proportion qu'il comporte pour tous les travaux, dans mon opinion.

Par Sa Seigneurie :

Q. Est-ce un des documents produits ?—R. Non, monsieur, il n'est pas produit.
M. Hogg.—J'ai ici les bordereaux de paye, M. McLeod.

Par M. Geoffrion :

Q. Savez-vous aussi que de la pierre qui avait été taillée ou fournie pour l'écluse n° 1 a été transportée et employée au pont Wellington ?—R. C'était une petite quantité, d'après la preuve.

Q. Vous ne savez pas combien ?—R. Non.

Q. A propos de l'enlèvement de la glace, savez-vous s'il y avait quelque endroit, un endroit rapproché, pour la déposer, ou fallait-il la transporter à une longue distance ?—R. Je ne vois guère de raison de la transporter bien loin ; on pouvait tout aussi bien la remettre sur la glace voisine, de façon à ce qu'elle ne gênât pas les travaux.

Q. De fait, savez-vous si la glace a été jetée là ou si on l'a enlevée ?—R. Je ne le sais pas, car je n'étais pas là ; tout ce que je puis vous dire est emprunté aux témoignages rendus.

Q. Et, en ce qui concerne les tailleurs de pierre, votre expérience vous démontre-t-elle que l'œil du maître fera exécuter beaucoup plus de besogne s'il est là ? Les tailleurs de pierre peuvent-ils faire semblant de travailler et faire très peu d'ouvrage, frapper très légèrement ?—R. Celui qui ferait cela serait renvoyé immédiatement par le contremaître ; un contremaître d'expérience devrait être capable de voir si un homme travaille ou ne travaille pas et le renvoie tout de suite.

Q. Si l'ouvrage n'est pas bien surveillé, les tailleurs de pierre travailleraient-ils ou tromperaient-ils le pointeur ?—R. Je ne vois pas comment il leur serait permis de faire quoi que ce soit de cette nature.

Q. Aux pointeurs ?—R. Ils n'avaient pas à s'occuper des tailleurs de pierre ; c'était l'affaire des contremaîtres.

Q. S'il y avait un pointeur général ?—R. Il ne vaut rien du tout en ce qui concerne la pierre.

Q. On pourrait le tromper facilement ?—R. Il n'est d'aucune utilité comme contremaître ou comme chef.

Q. Le pointeur pouvait aller trois ou quatre fois par jour dans un chantier ou un apprentis et être trompé par des hommes faisant semblant de travailler ?—R. Sans doute qu'un pointeur pouvait l'être.

Q. Vous ne seriez pas surpris, je suppose, si des hommes travaillant pour le gouvernement, comme la chose est admise, et n'ayant aucun surveillant, faisaient très peu d'ouvrage ?—R. Les hommes, en règle générale, je crois, ne travaillent pas aussi bien pour le gouvernement que pour des particuliers.

Par Sa Seigneurie :

Q. S'il y avait là un contremaître, il aurait su, je suppose, si un homme faisait ou ne faisait pas une bonne journée de travail, au moins à la fin du deuxième jour ?—R. Oui, un contremaître aurait dû pouvoir dire si les hommes travaillaient ou ne travaillaient pas.

SA SEIGNEURIE.—Plusieurs contremaîtres nous ont dit que les hommes travaillaient bien.

M. GEOFFRION.—Oui, milord, mais d'après ce qui a été prouvé ici, il nous est permis d'être sur nos gardes, même avec nos propres employés.

SA SEIGNEURIE.—En demandant cela, je ne voulais gêner en rien l'examen contradictoire. J'ai seulement compris que, d'après le témoin, les pointeurs n'étaient pas ceux qui pouvaient connaître ces choses, mais que le contremaître le pouvait.

Par M. Geoffrion :

Q. Dans vos calculs, avez-vous tenu compte du fait que, vu que l'ouvrage était très pressé, des maçons ont été employés à la démolition du coffrage ?—R. Pas parce que le temps pressait, mais parce qu'ils avaient plus d'expérience et qu'ils pouvaient

faire mieux l'ouvrage—pas construire le coffrage, mais démolir l'ancienne maçonnerie.

Q. Avez-vous tenu compte de cela en calculant le coût de la maçonnerie?—R. Oui, j'ai tenu compte du coût de la démolition de la maçonnerie.

Q. C'est-à-dire qu'en estimant le coût par verge de la maçonnerie, je crois comprendre que vous avez déduit du temps porté aux bordereaux de paye le temps qu'il a dû falloir pour démolir l'ancienne maçonnerie?—R. Oui.

Q. Vous mentionnez M. Kennedy comme surveillant. Savez-vous s'il pouvait ou s'il a réellement surveillé les travaux du pont du Grand Tronc?—R. Je ne vois aucune raison qui l'empêchait de le faire.

Q. A-t-il été entendu devant la commission?—R. Oui.

Q. A-t-il dit quelque chose à ce sujet? Avez-vous eu quelque conversation avec lui? A-t-il fait quelque déclaration? Je voudrais le savoir?—R. D'après ce qu'il a dit, il ne surveillait pas les travaux du Grand Tronc.

Q. D'après ce que vous avez entendu et examiné, qui surveillait les travaux du pont du Grand Tronc?—R. Eh bien! M. St. Louis passait pour être surveillant du pont du Grand Tronc, d'après les témoignages.

Q. Qui, à la commission, a dit qu'il passait pour avoir charge de ce pont. Vous rappelez-vous qui a dit qu'il était chargé de ce pont?—R. M. Papineau, je crois, est un de ceux qui le croyaient, si je ne me trompe. Je puis me tromper. Je parle seulement de mémoire. D'après ce dont je me souviens, M. Papineau croyait que M. St. Louis était chargé de ce pont.

Q. Il a été examiné ce matin et n'a pas dit cela. Il vous a dit qu'il était sous l'impression que M. St. Louis avait la surveillance de ces travaux?—R. Je le crois; ma mémoire peut me tromper.

Q. La plupart des contremaîtres et des hommes engagés par M. St. Louis n'ont-ils pas comparu devant vous?—R. Eh bien! ils disaient avoir été demander des ordres à M. Kennedy, mais ils ne paraissaient pas y avoir été.

Q. D'après l'enquête que vous avez faite, êtes-vous prêt à dire maintenant que M. St. Louis était chargé de ces travaux, et en quelle qualité? Dites à la cour comment vous avez pu être sous cette impression?—R. La plus grande partie des témoignages avaient cette signification.

Q. Oui?—R. Oui. Je n'en connais rien personnellement.

Q. Est-ce là la preuve que vous avez eue devant la commission?—R. Oui.

Q. Et la plupart des témoignages rendus devant la commission comportaient que M. St. Louis avait la surveillance des travaux du pont du Grand Tronc?—R. Oui, monsieur.

Q. M. Schreiber, dans la correspondance produite devant vous, à la commission, n'a-t-il pas prétendu que M. St. Louis n'avait pas et ne devait pas avoir la surveillance des travaux?—R. C'est parfaitement vrai.

Q. Si ces documents ont été produits devant la commission, avez-vous attaché quelque importance aux lettres officielles de M. Schreiber?—R. Certainement. C'était indubitablement le désir de M. Schreiber; mais qu'il ait été réalisé, c'est une autre question.

Par M. Osler :

Q. Ces chiffres que vous avez donnés—\$113,000 et \$56,000—comme représentant le coût de ces ponts, ou ce qu'ils auraient dû coûter, sont-ils le résultat de calculs rigoureux faits pour la main-d'œuvre, avec l'augmentation du taux et l'augmentation du coût des matériaux, ou y avez-vous ajouté quelque chose?—R. Oh! ce sont les hauts prix, monsieur; ce sont des prix raisonnables, avec l'addition d'une proportion considérable pour cent, pour les difficultés et la saison, etc.

Par Sa Seigneurie :

Q. Des estimations libérales?—R. Des estimations très libérales.

Par M. Osler :

Q. Quelle proportion pour cent, à peu près, avez-vous ajoutée, après avoir calculé ce que les travaux auraient dû coûter, quelle somme avez-vous ajoutée?—R. A la maçonnerie, environ 50 pour 100.

Q. De plus que la chose aurait dû coûter, d'après vous?—R. Oui, et, pour les autres travaux, en proportion de ce que les difficultés devaient être, d'après moi. Pour quelques-uns des travaux, je n'ai rien ajouté, parce que je ne croyais pas que ce fût nécessaire; c'était des travaux qui sont ordinairement et facilement exécutés en hiver.

Q. Et, quand vous avez dit à mon savant ami que vous aviez eu vos renseignements pendant l'enquête qui s'est faite devant la commission, est-ce que cela a affecté l'énoncé que vous avez fait dans votre interrogatoire principal, relativement aux renseignements que vous avez eus de M. Papineau?—R. Oh! non.

Q. D'où les mesurages venaient-ils, réellement?—R. Oh! ce sont les propres estimations de M. Papineau.

Q. Les mesurages dont il a parlé ici, aujourd'hui, dans son témoignage?—R. Je n'ai pas entendu le témoignage qu'il a rendu ici, aujourd'hui.

Q. Ces mesurages venaient de lui?—R. Oui; je n'ai pas écouté; je n'ai pas entendu mentionner les items, mais mon estimation était la même que la sienne; c'est une copie de la sienne.

Q. Et puis, lorsque vous avez établi la proportion du coût des travaux, comme vous l'avez fait dans les états que nous avons examinés ce matin, est-ce que le montant général était plus considérable que le total du coût?—R. Il y avait exactement le total du coût de la main-d'œuvre expérimentée; ce sont là toutes des proportions; il en est ainsi pour les bons journaliers, et ainsi de suite.

Q. Alors, si ces proportions ne sont pas parfaitement exactes, comment est la somme totale?—R. La somme totale est exacte. Si une partie des travaux n'est pas assez élevée, l'autre partie est trop élevée.

Q. Si vous avez trop ajouté au coût réel de la maçonnerie du Grand Tronc, relativement aux différentes parties des travaux.....

SA SEIGNEURIE.—Je crois comprendre que le témoin a dit que si, en ce qui concerne le pont Wellington, il a exagéré le montant de façon à ce qu'il dépassât un prix raisonnable, alors, si ce prix doit être réduit, il lui faudra augmenter le coût en ce qui a trait au Grand Tronc.

LE TÉMOIN.—Non.

M. OSLER.—Ce n'est pas exactement cela. Ces états contiennent une proportion entre la maçonnerie, le coffrage, les excavations et ainsi de suite; s'il a ajouté un peu trop à la maçonnerie, alors, cela devrait être ajouté au coffrage.

SA SEIGNEURIE.—Cela a trait à la main-d'œuvre expérimentée.

M. OSLER.—Cela a trait aux divers ouvrages.

SA SEIGNEURIE.—Cela a trait à la distribution de la main-d'œuvre expérimentée.

M. OSLER.—Aux journaliers expérimentés et autres.

Par Sa Seigneurie :

Q. Vous croyez être exact en ce qui concerne la distribution entre les trois entreprises?—R. Oh! oui, il n'y a pas de doute à ce sujet, monsieur.

Q. Et aussi quant aux détails de chacune des trois entreprises et à la distribution de la main-d'œuvre expérimentée et autre?—R. Non, pas en ce qui concerne les ouvriers expérimentés, mais en ce qui concerne la distribution pour l'enlèvement de la glace, les excavations, la maçonnerie, le coffrage; tout cela est sous le titre "main-d'œuvre expérimentée"; et si, par cette distribution, il est trop porté au compte d'une partie des travaux, il n'est pas assez porté au compte d'une autre partie; il en est ainsi des bons journaliers, etc.

Par M. Osler :

Q. Une certaine quantité de pierre, imputable sur le compte de l'écluse n° 1, a été employée au pont Wellington, mais elle est trop faible pour qu'on s'y arrête?—R. C'est une petite quantité, environ 17 verges, je crois, d'après les témoignages.

Q. Sa Seigneurie a demandé s'il y avait un état indiquant la proportion du travail de nuit, des heures de surcroît, et ainsi de suite, aux différents ponts.—R. Oui.

Q. Il existe un tableau de cette nature?—R. Oui.

Q. Il serait préférable qu'il fût produit.

SA SEIGNEURIE.—Je ne crois pas avoir demandé cela. Il en a été question, et j'ai demandé si c'était un des états qui ont été produits.

Par M. Osler :

Q. Voyez si c'est l'état en question qui donne l'information, à cette page?—R. Non.

Q. C'est l'état que vous avez préparé d'après le bordereau de paye, indiquant le coût supplémentaire des travaux, provenant des heures de surcroît, du travail de nuit et du dimanche?—R. Oui.

Q. Et, dans cet état, avez-vous crédité comme heures de surcroît le travail des équipes de nuit?—R. Oui. (Coté pièce Q.)

HORACE J. BEEMER est assermenté et interrogé.

Par M. Hogg :

Q. Vous êtes entrepreneur?—R. Oui, monsieur.

Q. Vous faites de grandes entreprises?—R. Oui, monsieur.

Q. Construction de chemins de fer et de ponts?—R. Canaux, etc.

Q. Vous connaissez les travaux dont il est question en cette cause, le pont du Grand Tronc et le pont Wellington, à Montréal?—R. J'en connais quelque chose, mais très peu.

Q. On vous a demandé de fournir de la pierre pour ces travaux?—R. Oui, monsieur.

Q. Vous savez de quelle pierre l'on avait besoin, vous en connaissez la nature?—R. Oui, monsieur.

Q. Comme entrepreneur d'expérience, combien coûte la taille de cette pierre, pour des travaux d'écluse?—R. En ce qui concerne la pierre d'écluse, je m'en suis très peu occupé. J'ai soumissionné la fourniture de cette pierre d'écluse, et mon prix, je crois, était entre \$6 et \$6.50 par verge cube.

Q. Pour la pierre brute?—R. Oui, monsieur.

Q. Alors, que faudrait-il ajouter pour la taille de cette pierre?—R. Je crois que, dans mon témoignage devant la commission—je n'en suis pas tout à fait certain—j'ai donné une estimation de \$4 à \$5 par verge cube. Nous n'avons taillé que très peu de pierre au pied cube; nos travaux ont tous été un peu en dehors de cette espèce d'ouvrage.

Q. \$4 à \$5 par verge constituent-ils, d'après vous, un prix raisonnable pour la taille de la pierre?—R. Je n'en sais rien. J'aurais pu y perdre de l'argent; je ne saurais le dire, car il y a là de la pierre très dispendieuse. J'ai offert de la fournir pour cette somme, mais je crois que le témoignage que j'ai rendu devant la commission est que le coût de la fourniture de cette pierre taillée était d'à peu près \$10 ou \$12 par verge cube.

Q. C'était pour la pierre de l'écluse. Mais pour la pierre du Grand Tronc, les moellons appareillés?—R. J'ai offert de fournir cette pierre à l'état brut moyennant \$6 ou \$6.50; je suppose que la taille de la pierre ajouterait, disons, \$3, \$3.50 ou \$10 par verge cube pour le tout m'aurait très bien rémunéré. J'aimerais dire que je n'ai aucunement examiné cette question, qui se présente ici incidemment, et que je ne suis pas préparé à répondre d'une manière positive. Je ne donne que mon impression du moment.

Q. Lorsque vous avez offert de fournir la pierre à ces prix, pensiez-vous que la pierre devait être taillée pendant la saison d'hiver, ou bien les prix que vous mentionnez actuellement sont-ils basés sur ce fait?—R. Oui, la pierre devait être taillée pendant la saison d'hiver; mais notez bien que je ne me rappelle pas si l'on demandait que la pierre fût taillée. Si je me le rappelle bien, la pierre devait être livrée à l'état brut, et mon prix de \$6.50 ou \$6 devait couvrir la livraison de la pierre au

temps voulu. Notre carrière se trouvait dans une condition exceptionnellement bonne pour livrer promptement cette pierre.

Q. Et relativement à votre prix de \$3.50 par verge cube, pour la pierre du pont, avez-vous songé qu'elle devait être taillée durant la saison d'hiver?—R. Oh ! oui, cela aurait été fait durant l'hiver. Naturellement, nous avions là notre équipe d'ouvriers, sans concurrence aucune, et nous n'avions aucune difficulté en ce qui concerne l'engagement de la main-d'œuvre. Comme je le dis, nous étions dans les meilleures conditions possibles pour exécuter ce contrat, et notre organisation était complète en ce qui concerne l'outillage, tandis qu'un autre homme pouvait ne pas être en état de fournir la pierre à aussi bon marché que nous, s'il lui fallait tout préparer pour se mettre à l'œuvre.

M. GEOFFRION.—Bien que ce ne soit pas suivre les règles de l'examen contradictoire, j'aimerais interroger M. Beemer au sujet du recensement des hommes.

SA SEIGNEURIE.—On peut faire la chose dans Ontario.

M. OSLER.—Vous pouvez suivre la règle d'Ontario.

Interrogé contradictoirement par M. Geoffrion :

Q. Quelle est la manière régulière d'enregistrer le nombre d'hommes travaillant dans le chantier, ou sous les apprentis, ou en différents endroits?—R. Cela se fait ordinairement par un pointeur expressément préposé à cette charge, qui va plusieurs fois par jour sur les lieux où se fait l'ouvrage.

Q. Mais pour que sa comptabilité soit exacte, doit-il aller trouver chaque homme?—R. Il y va généralement, pour constater que chaque homme est à l'ouvrage; il arrive bientôt à connaître tous les hommes; il prend aussi l'avis des contremaîtres, à moins qu'il n'y ait un homme préposé par l'ingénieur et appelé pointeur de l'équipe.

Q. Si l'on se contente de jeter un coup d'œil général sur plusieurs équipes d'hommes, est-ce suffisant?—R. Par un pointeur?

Q. Appelez-le comme vous voudrez : par un pointeur?—R. La manière la plus sûre de faire faire l'ouvrage, c'est de s'assurer si un homme est à l'ouvrage, c'est de prendre son nom; un pointeur prend le nom de chaque homme qui travaille; il va, le matin, sur les lieux, pour voir à ce qu'ils soient là au temps fixé; il y va encore dans l'avant-midi et trois ou quatre fois par jour; il va partout; c'est ce que je fais pour mes travaux.

Q. Mais un homme qui suivrait un mode différent, qui passerait et jetterait un coup-d'œil général sur les hommes, celui-là pourrait-il se tromper quant au nombre des ouvriers?—R. Cela dépend grandement des circonstances. Je suis porté à croire que dans une confusion comme celle que l'on a représentée, il pourrait se tromper de beaucoup.

Q. Je suppose que les ouvriers, les tailleurs de pierre ou les maçons, ne sont pas toujours au même endroit. Doivent-ils se transporter d'un endroit à un autre, même pour leur ouvrage?—R. Naturellement, cela dépend des circonstances. Certains contremaîtres sont plus portés que d'autres à déplacer les ouvriers, et de fait, certains entrepreneurs déplacent constamment leurs hommes; ils ne peuvent faire autrement, cela leur est naturel. Quant à moi, je suis très opposé à cette manière d'agir.

Q. Avez-vous eu l'occasion de passer sur les lieux pendant l'exécution des travaux?—R. Non. Je n'y suis passé qu'une fois; j'ai regardé en passant; de fait, j'étais bien aise de m'en tenir éloigné.

Q. Et celui qui recevrait instruction de prendre le nombre des ouvriers d'une certaine catégorie, disons des maçons ou des tailleurs de pierre, et qui ne s'adresserait pas à chaque homme, celui-là ne serait-il pas aussi exposé à être trompé, vu le fait que des journaliers peuvent se trouver parmi eux?—R. Un homme doit pouvoir distinguer un tailleur de pierre par les outils que ce dernier a dans les mains.

Q. Sans doute, s'il est au milieu des ouvriers; mais s'il passe, disons à 50 ou 100 pieds d'eux?—R. Si l'homme était intelligent et faisait sa besogne tous les jours..... Dois-je comprendre que cet homme est ce que nous appelons un pointeur d'équipe nommé par l'ingénieur?

Q. Non, il devait vérifier, chaque jour, le nombre d'ouvriers d'une certaine catégorie qui travaillaient, et non pas tous les hommes. Il était mesureur de pierre de son état; mais le cas que je veux vous soumettre, c'est celui d'un homme qui serait chargé de vérifier le nombre d'ouvriers d'une certaine catégorie qu'il y aurait chaque jour à l'ouvrage.—R. Eh bien! si un homme connaissait son métier, il devrait être en état de faire cela.

Q. Mais il devrait le faire comme vous le dites?—R. Je ferais la chose comme je le dis.

Q. La chose aurait dû être faite comme vous le dites?—R. Oui; je suppose qu'il y avait là un pointeur. Il aurait dû y avoir un pointeur.

M. OSLER.—Mon savant ami admettra peut-être que la pierre à l'état brut, pour le pont du Grand Tronc, a été fournie d'après la soumission de M. St. Louis qui est produite, à \$6.35?

M. GEOFFRION.—Oui.

M. OSLER.—Et au pont Wellington, d'après la soumission de Delorimier?

M. GEOFFRION.—Oui.

M. OSLER.—Il y a ensuite l'écluse n° 1, et le prix de Delorimier était de \$4.50. Je crois comprendre que cela est admis.

M. GEOFFRION.—En ce qui concerne Delorimier, je n'en sais rien.

M. OSLER.—Le prix de Delorimier était réellement de \$4.50, mais s'il est admis qu'il est au-dessous de l'estimation de M. McLeod, cela nous convient. Par exemple, dans un des comptes produits ici, nous avons 410 verges cubes de pierre à \$4.50 par verge cube. C'est le compte de Delorimier. Je ne veux pas prendre la peine d'appeler un témoin dans une affaire qui n'est qu'une simple matière de calcul.

M. PAPINEAU est rappelé et interrogé.

Par M. Osler :

Q. Les mesurages que vous avez donnés à M. McLeod et sur lesquels il s'est basé correspondent-ils aux mesurages que vous avez donnés ici, dans l'état que vous avez produit ce matin?—R. Voulez-vous parler des mesurages fournis à la commission?

Q. Oui.—R. Oui, ils y correspondent; seulement, dans le dernier état que j'ai préparé, il y a des articles qui n'étaient pas compris lorsque la commission a siégé.

Q. Quels sont ces articles?—R. Les ouvrages en fer, je crois, et le remplissage des excavations après que les travaux eurent été finis.

Q. Ce sont là les seules choses qui n'ont pas été soumises à la commission? Et avez-vous donné exactement à M. McLeod le temps qu'il a fallu pour enlever la glace?—R. J'ai donné à la commission les dates approximatives du commencement et de la fin de cet ouvrage.

Q. Et les dates que vous avez données étaient-elles exactes?—R. Oui, autant que j'ai pu me le rappeler.

Q. Naturellement, elles étaient approximatives?—R. Oui.

Q. Les items que vous n'avez pas donnés à M. McLeod, devant la commission, sont les deux derniers items: Les ouvrages en fer, 9,500 livres, et le remplissage; ces items sont-ils exacts?—R. Oui.

Q. Approximativement?—R. Ils sont approximativement exacts. Je crois avoir donné un chiffre à la commission pour le béton.

Q. Ces données concordent avec celles de M. McLeod. Je vous demande cela seulement parce que nous n'avons peut-être pas été assez précis lors de votre premier interrogatoire.

Interrogé contradictoirement par M. Geoffrion :

Q. Vous avez donné à la commission les différentes dates auxquelles ont été terminées ou commencées certaines parties des travaux?—R. Oui; j'ai donné les dates approximatives du commencement et de la fin des différentes parties des travaux.

Q. Et avez-vous donné ces dates de mémoire, ou en aviez-vous des notes?—R. Une partie de mémoire, et une partie d'après des notes que j'avais dans mes livres de niveaux, etc.

Q. Avez-vous ces notes?—R. Non, je n'ai pas ces notes ici.

Q. Où sont-elles?—R. A Montréal, je crois. J'en ai ici un résumé.

GEORGE H. MASSY est assermenté.

Interrogé par M. Hogg :

Q. Vous êtes ingénieur civil?—R. Oui.

Q. Et vous avez acquis une expérience considérable dans cette profession?—R. Il y a environ 25 ans que j'appartiens à cette profession.

Q. Vous avez été l'ingénieur du pont que la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique a fait construire à Lachine?—R. Oui.

Q. Et vous avez aussi construit un pont sur le canal Lachine, en amont de Montréal?—R. Oui.

Q. A quelle distance?—R. Environ six milles en amont, je crois; à moins d'un mille de Lachine.

Q. Comment était construit ce pont?—R. La maçonnerie consistait en une pile centrale circulaire de 22 pieds de diamètre, et en deux piles d'appui.

Q. A quelle époque de l'année avez-vous construit ce pont?—R. En avril.

Q. Connaissez-vous le pont dont il est ici question, le pont du Grand Tronc?—R. J'ai été voir le pont Wellington; j'ai passé là deux fois; je n'ai pas fait beaucoup attention au pont du Grand Tronc, mais j'ai examiné le pont Wellington une fois durant sa construction et une fois lorsque l'on était à la veille de le commencer.

Q. D'après ce que vous avez vu, quelle différence y a-t-il entre le pont que vous avez construit et les ponts dont il est ici question?—R. Eh bien! les circonstances avaient beaucoup d'analogie, si ce n'est que le pont Wellington, je crois, a été construit en mars ou février, et que le mien a été construit en avril; les jours étaient plus longs, mais il nous fallait le faire pendant que l'eau était retirée du canal; je crois que nous avions vingt et un jour pour exécuter les travaux.

Q. Et relativement à la taille de la pierre, je suppose que vous avez acquis beaucoup d'expérience dans la préparation des devis, dans la réception des soumissions et la surveillance des travaux?—R. Oui.

Q. Combien coûte la taille de la pierre pour un pont comme celui dont vous parlez?—R. Il est en moellons rustiqués; pour les moellons rustiqués, cela vaudrait de \$1.50 à \$2.00 la verge.

Q. Tenez-vous compte de la saison de l'année où les travaux ont été faits?—R. Non.

Q. Ces travaux ont été faits au milieu de l'hiver?—R. Je parle de travaux faits dans des circonstances favorables, et pour cette saison de l'année, j'ajouterais environ 50 à 75 pour cent du coût.

Q. Et à combien estimeriez-vous la préparation des moellons rustiqués en hiver, la taille des moellons en janvier, février et mars?—R. Environ \$3 ou \$3.25 la verge pour les moellons rustiqués.

Q. Et pour la pierre d'écluse, lorsque vous avez une face bouchardée et que vous mettez les joints d'un demi-pouce à un quart de pouce?—R. Je dirais que, dans des circonstances favorables, cela vaudrait environ \$4.25 par verge cube.

Q. Et quelle proportion ajouteriez-vous pour la saison?—R. Je dirais environ \$7 pour le faire dans ces circonstances.

Q. \$7 pour la taille?—R. Oui.

Q. Trouveriez-vous que c'est un prix assez élevé?—R. Je dirais que c'est un prix assez élevé, si l'ouvrage était bien fait.

Q. Le pont que vous avez construit, je suppose, a été construit de la même pierre dont ont été construits les ponts dont il est ici question?—R. En moellons rustiqués, je crois, dans les deux cas.

Q. Ces ponts ont été construits avec de la pierre calcaire?—R. Oui, tous deux avec de la pierre calcaire.

Interrogé contradictoirement par M. Geoffrion :

Q. Savez-vous dans quelles circonstances ces travaux ont été exécutés? Avez-vous été sur les lieux des travaux du Grand Tronc?—R. J'ai été visiter le pont Wellington en mars, je crois.

Q. A part la saison où les travaux ont été exécutés, les circonstances, la localité, l'espace donné aux hommes, etc., vous n'avez pas examiné le pont du Grand Tronc?—R. Non.

Q. Et vous ne savez pas quel outillage les ouvriers avaient là?—R. Je ne l'ai jamais examiné d'assez près pour voir en quoi consistait l'outillage; je n'en ai eu qu'une idée générale.

Q. Vous n'avez pas donné d'opinion au sujet du piquage de la pierre de contremur? Est-ce une estimation différente?—R. Généralement, la pierre de contremur n'est pas dressée, elle reste à l'état brut.

Q. Mais lorsque la pierre de contremur est dressée, elle a plus de faces par verge, et il faut plus de pierre par verge?—R. Oui, elle a généralement deux assises pour une, mais ordinairement elle n'est pas aussi bien taillée.

Q. Mais si, par le caprice de l'entrepreneur ou du propriétaire, elle était aussi bien taillée, elle serait plus dispendieuse?—R. Oui.

Q. A peu près deux assises contre une?—R. Oui, généralement.

Q. Et cela augmenterait le coût de votre estimation par verge?—R. Oui, mon estimation a trait aux moellons rustiqués pour la façade.

Q. Vous êtes-vous formé une idée de ce que coûterait le contremur, bien fini, à cause de cette double assise?—R. Il ne coûterait pas exactement le double; mais il coûterait peut-être la moitié de plus.

Q. La moitié de plus?—R. La moitié de plus que pour les moellons bruts, si cette pierre était rustiquée sur ses lits.

COLLINGWOOD SCHREIBER est assermenté et interrogé.

Par M. Osler :

Q. Vous êtes sous-ministre des Chemins de fer et Canaux de l'Etat et le chef principal des opérations du gouvernement se rattachant à ce département. Qu'était-il convenu au sujet de la position de M. Villeneuve, relativement aux travaux du pont du Grand Tronc?—R. Je n'ai su que le 27 avril qu'il avait un emploi au sujet de ces travaux; je crois que c'est à cette date-là..... Non, je crois que c'est plus tard que cela; je crois que c'est au commencement de mai.

Q. La liasse de la correspondance vous aiderait-elle à trouver la date?—R. Oh! oui; je m'en souviens très bien; M. Parent m'a écrit au sujet de l'emploi de M. Villeneuve.

Q. Pour qui?—R. D'après ce que j'ai compris, c'était pour son propre bureau, et il devait tenir le temps des hommes et aider à la préparation des bordereaux de paye de ces deux ponts.

Q. Et en cette qualité, pour qui devait-il travailler?—R. J'ai cru comprendre qu'il travaillait pour le gouvernement. Vous m'avez demandé de donner la date de la lettre. Je vois que la date de ma lettre à M. Parent est le 3 mai.

Q. Saviez-vous que ce M. Villeneuve, qui était employé permanent du gouvernement, était payé par l'entrepreneur?—R. Non.

Interrogé contradictoirement par M. Geoffrion :

Q. Etes-vous allé sur les travaux pendant leur exécution?—R. Oui.

Q. Y avez-vous été en avril? Quelle est la date de votre dernier voyage? Vous n'en avez pas tenu note, je suppose?—R. Non, je ne pourrais pas le dire. Je suis

porté à croire que j'ai peut-être été là, la dernière fois, probablement au mois de juin, ou peut-être au mois de juillet, en 1893.

Q. Y êtes-vous allé en avril, en même temps que M. Douglas?—R. Oui, j'y suis allé le 19 avril.

Q. Vous rappelez-vous qu'à ce voyage, M. Douglas vous a présenté M. Villeneuve sur les lieux où se faisaient les travaux?—R. Non.

Q. Vous ne pouvez pas vous le rappeler?—R. Non.

Q. La chose a-t-elle pu avoir lieu sans que vous vous en souveniez?—R. Oh! oui.

Q. Vous avez pu y voir beaucoup de monde?—R. Oui.

Q. Vous vous rappelez que M. Douglas était à Montréal, lors de ce voyage d'avril?—R. Il y était.

Q. Et M. Douglas y avait déjà été plusieurs fois?—R. Oui.

ROBERT C. DOUGLAS est assermenté.

Interrogé par M. Osler :

Q. En quoi ces travaux vous concernent-ils?—R. Je suis ingénieur des ponts. Je suis chargé spécialement de la superstructure des ponts, et jusque vers le 19 avril, j'ai fait des visites réitérées à Montréal, aux ateliers de la *Dominion Bridge Company*, et je me suis rendu sur les lieux, mais non pas officiellement.

Q. Mais vous avez été sur les lieux, et à une certaine date, vous y avez été officiellement?—R. J'y ai été envoyé officiellement par M. Schreiber vers le 19 avril.

Q. Et qui, dans votre opinion, était pointeur pour le gouvernement?—R. Je croyais que tous les pointeurs étaient au service du gouvernement.

Q. Et M. Villeneuve?—R. Je croyais que M. Villeneuve était au service du gouvernement et qu'il était pointeur pour le gouvernement. Je savais qu'il était au service du gouvernement et je croyais qu'il était pointeur.

Q. Vous saviez qu'il était au service du gouvernement?—R. Oh! oui.

Q. Vous l'avez vu tenir le temps des hommes et vous avez cru qu'il était pointeur pour le gouvernement?—R. Oui, j'ai supposé qu'il était pointeur pour le gouvernement.

Interrogé contradictoirement par M. Geoffrion :

Q. Il était le seul pointeur au pont du Grand Tronc?—R. Le seul que j'aie vu.

Q. Il est heureux pour le gouvernement que M. Villeneuve fût là?—R. Je le suppose.

M. OSLER.—C'est notre exposé de cause, milord.

M. GEOFFRION.—La cour voudrait-elle nous accorder jusqu'à demain matin, pour décider si nous ferons une preuve en duplique? Elle sera très courte. Il est possible que nous ayons un mot de Montréal.

SA SEIGNEURIE.—Vous pourriez me dire quelle preuve vous vous proposez de faire.

M. GEOFFRION.—Nous donnerons peut-être des chiffres et des calculs. Il peut se faire que nous demandions de corriger des calculs qui ont été produits et que nous demandions aussi des corrections au sujet du livret. J'ai questionné le témoin au sujet de M. Clark; nous allons télégraphier à Montréal, et si M. Clark vient, il sera notre seul témoin.

SA SEIGNEURIE.—Vous avez l'intention de faire venir Clark pour contredire Doheny? Comprenez-vous que vous devez préciser le temps et le lieu? Vous n'avez pas établi la base de cette contradiction, d'après la règle anglaise. Je suis prêt à examiner la loi française, si elle est différente.

M. GEOFFRION.—Il a mentionné les personnes auxquelles il a parlé de son livret, il a mentionné M. Clark; je lui ai demandé quand, et il a répondu: vers le temps de la commission.

SA SEIGNEURIE.—Si vous vouliez le contredire par M. Clark, vous auriez dû lui demander s'il n'avait pas, à une date et à un endroit déterminés, en donnant les circonstances, dit telle et telle chose ; de cette manière, vous auriez établi une base.

M. OSLER.—Si votre règle est la même que la nôtre, vous n'avez pas de base en vertu de la loi d'Ontario. Nous avons pris note de la chose dans le temps.

SA SEIGNEURIE.—J'ai eu le soin de prendre des notes à ce sujet, à mesure que vous poursuiviez votre interrogatoire.

M. GEOFFRION.—J'ai insisté pour qu'il dise quand.

SA SEIGNEURIE.—Ce n'était pas à lui de dire quand, parce qu'il niait. Vous auriez dû demander : " N'avez-vous pas, à une certaine époque et à un certain endroit, " et ainsi de suite.

M. GEOFFRION.—Naturellement, mon explication est celle-ci : j'aurais établi une base si je l'avais pu. Cet homme que je viens de nommer nous l'a dit, mais il est possible que cela ne signifie rien. Mes renseignements sont tels que je demanderai la permission de rappeler le témoin.

M. OSLER.—Vous ne pouvez pas le rappeler pour établir une base.

SA SEIGNEURIE.—Si vous m'aviez demandé, alors, d'ajourner l'examen contradictoire jusqu'à ce que vous fussiez renseigné, j'aurais consenti à examiner la chose.

M. GEOFFRION.—Je ne suis pas suffisamment renseigné.

SA SEIGNEURIE.—Tout ce que vous lui avez demandé, en substance, c'est ceci : " Avez-vous jamais dit telle et telle chose à tel témoin, " sans fixer le temps, le lieu ou la circonstance. Il a répondu négativement. D'après la règle anglaise, il avait droit à ce qu'on attirât son attention sur le temps et le lieu, ainsi que sur les circonstances.

M. GEOFFRION.—Je renouvelerai ma demande demain.

M. OSLER.—Mon savant ami me dit que le témoin Doheny est parti.

M. HOGG.—Il était ici il n'y a que quelques minutes.

M. GEOFFRION.—S'il n'est pas ici, j'abandonnerai ce point, mais je renouvelerai ma demande demain matin.

SA SEIGNEURIE.—Vous pouvez la renouveler dans l'avant-midi. Est-ce qu'il y a quelque autre chose.

M. GEOFFRION.—Non, c'est tout.

(Ajournement à 4.20 jusqu'à jeudi, 21 juin, à 10 a.m.)

M. EMARD.—A l'ouverture de la séance, hier, l'on a produit l'état que nous avions demandé, état indiquant la répartition des sommes que le requérant a reçues. (Pièce 22.) Je l'ai examiné. Il a échappé à mon attention. En examinant cet état de nouveau aujourd'hui, je vois qu'il n'indique pas suffisamment ce que nous avons demandé. Il indique les différents montants, tel que celui du 8 mai, mais il n'indique pas comparativement, d'après nos registres des heures de travail, quel compte a été accepté et est couvert par ces paiements ; de sorte que, dans mon opinion, l'on devrait demander au ministère public de donner plus de détails.

SA SEIGNEURIE.—M. Ferguson a dit qu'il était impossible d'avoir l'état que je demandais.

M. EMARD.—Je n'ai aucun doute qu'ils peuvent le fournir.

M. GEOFFRION.—M. Ferguson a dit qu'il était impossible de l'avoir d'après notre bordereau.

SA SEIGNEURIE.—Ce dont nous parlions et ce que nous demandions, c'étaient les certificats de l'ingénieur en chef sur lesquels l'argent a été payé. On a prétendu que les certificats sur lesquels l'auditeur général a autorisé l'émission du chèque, les certificats faits par l'ingénieur en chef, indiqueraient probablement pourquoi il l'a autorisé. Cela se peut, mais je l'ignore.

M. EMARD.—Dans cet état, il y a une somme en bloc. Je ne sais pas quelle partie de notre compte a été acceptée par le gouvernement à cette date. L'état dit : " Pont de la rue Wellington, équipe de nuit, \$5,000 ; " c'est la seule explication de l'état.

SA SEIGNEURIE.—M. Osler, fournirez-vous cet état ?

M. EMARD.—Le 27 mai, \$66,000 ont été avancées sur les bordereaux de paye de mars et avril, sans autres détails. Comment le département a-t-il accepté \$66,000? Il devrait y avoir un mandat pour cette somme.

M. OSLER.—Tout ce qu'il y a au département devrait être mis à la disposition de mes savants amis. L'inconvénient est que, en même temps que ce procès, se fait l'enquête du comité des comptes publics; les chèques et tout le reste se trouvent là. Il ne nous semble pas que la répartition des paiements ait la moindre importance.

SA SEIGNEURIE.—Elle peut en avoir ou n'en pas avoir.

M. OSLER.—Elle peut en avoir ou n'en pas avoir.

SA SEIGNEURIE.—Le conseil du requérant dira probablement que si un compte déterminé a été accepté et payé, c'est une certaine preuve que ce compte est exact.

M. OSLER.—Cela, il me semble, appert suffisamment de l'état des paiements.

SA SEIGNEURIE.—Les deux premiers paiements sont assez évidents. Et, en ce qui a trait aux \$74,000 et quelque chose, l'on a déjà prétendu que, vu que cette somme finie par des centins, c'est probablement un paiement fait sur un compte déterminé, et aussi les deux paiements suivants, réunis, sont probablement des paiements faits relativement à des comptes déterminés; nous voulions avoir les détails.

M. OSLER.—Nous donnerons à mon savant ami toute l'aide que nous pourrons lui donner en la matière. Nous ferons un effort pour obtenir ce qu'il demande, mais nous ne croyons pas que ce soit essentiel.

M. HOGG.—Je crois comprendre que ces \$74,000 représentent justement le total du bordereau de paye. C'est ce que me dit le comptable du département.

M. EMARD.—C'est le total du bordereau de paye, à l'exception du temps de surcroît au pont Wellington. Ce sont des totaux en ce qui concerne une partie des comptes.

SA SEIGNEURIE.—M. Hogg, je ne crois pas qu'il faille au comptable plus de deux ou trois heures pour préparer un état de ces paiements et nous donner les raisons pour lesquelles ils ont été faits. Je crois que nous aurions dû l'avoir hier. Nous devrions avoir un état complet, et non un état insuffisant. Il est facile de voir si cela peut ou ne peut pas être fait.

M. HOGG.—Rien ne s'oppose à ce qu'il soit fait. Nous avons cru que, dans les circonstances, nous avions fourni un état suffisant.

SA SEIGNEURIE.—Vous n'avez pas produit ce que la cour a ordonné de fournir au requérant.

M. HOGG.—Nous avons compris que c'était ce que la cour avait ordonné de produire. Nous pouvons l'avoir sans inconvénient.

SA SEIGNEURIE.—Alors, cela prouve simplement pourquoi on aurait dû le faire avant aujourd'hui.

M. GÉOFFRION.—Nous avons décidé de ne pas faire de duplique.

SA SEIGNEURIE.—La règle est, je suppose, que le ministère public a le droit de réplique. Cette règle n'a jamais été suivie en cette cour. Vous avez le droit de commencer et de répliquer. J'entendrai deux conseils au commencement et un en réplique.

Certifié conforme,

NELSON R. BUTCHER,

Sténographe officiel.

PIÈCE N° 34.

Canada,
Province de Québec. }
District de Montréal,
Montréal. }

EN COUR DE L'ECHIQUIER DU CANADA.

*Par-devant L. A. Audette, registraire de la cour de l'Echiquier.*En l'année 1894, le 19^e jour de juin.

Dans l'affaire de

EMMANUEL ST. LOUIS,

Demandeur,

vs

SA MAJESTÉ LA REINE,

*Défenderesse.*JOSEPH ALFRED OUMET est interrogé *de bene esse*.

Q. Quelle était votre occupation au commencement de l'année 1893?—R. J'ai été sur les travaux pendant une semaine, mais je ne faisais rien; j'avais des commissions à faire dans les environs; j'agissais comme commis; j'ai eu un petit salaire pour la première semaine; je vous dis ce que je peux me rappeler, au meilleur de ma connaissance.

Q. Et ensuite?—R. Ensuite, j'ai été nommé pointeur pour les maçons.

Q. Etiez-vous employé par M. St. Louis; et dans ce cas, quelle était votre occupation?—R. J'étais employé par M. St. Louis comme pointeur.

Q. C'était sur les travaux du canal Lachine, au pont du Grand Tronc?—R. Oui, monsieur.

Q. Outre votre emploi comme pointeur, que faisiez-vous?—R. Je ne faisais rien autre chose.

Q. Avez-vous fait de l'ouvrage au bureau de M. St. Louis?—R. C'est plus tard, à la fin, vers le milieu du temps que j'ai été là.

Q. Etiez-vous là pour préparer les bordereaux de paye?—R. Oui, monsieur.

Q. Avez-vous vu M. St. Louis au bureau quelquefois?—R. Oui, je l'ai vu.

Q. Il y avait deux bureaux, un en haut et l'autre en bas?—R. C'était un bureau temporaire.

Q. A quel étage?—R. Au sixième étage, ou plutôt au cinquième, je crois.

Q. L'autre était le bureau principal?—R. Oui, monsieur.

Q. Pouvez-vous expliquer comment ces bordereaux étaient préparés?—R. Nous les copions tous; c'est tout ce que je puis en dire.

Q. Faisiez-vous des recherches afin de les copier?—R. On me les apportaient tous préparés; j'en faisais une copie, et je les copiais tous de la même manière ensuite.

Q. Ces bordereaux n'étaient-ils pas préparés d'abord au bureau principal?—R. Oh! oui; on nous les envoyaient, et nous en faisons quatre copies semblables.

Q. Les quatre autres copies étaient faites dans le bureau où vous étiez?—R. Oui, monsieur.

Q. Pendant que vous travailliez à copier ces bordereaux en bas, M. St. Louis entrait-il dans le bureau?—R. Oui, il y entrait quelquefois pour un instant, mais il n'a jamais rien dit.

Q. Que faisait-il? Que disait-il quand il y entrait?—R. Il avait coutume de demander comment allaient les choses, si l'ouvrage se faisait, et nous répondions: "Tout marche bien."

Q. Examinait-il les bordereaux?—R. Il peut les avoir regardés quelquefois; je n'y ai jamais pris garde.

Q. Avez-vous jamais entendu dire quelque chose par M. St. Louis à propos des montants?—R. Non.

Q. Jurez-vous que vous n'avez jamais rien entendu dire par M. St. Louis au sujet du montant total?—R. Non, monsieur, je n'en ai jamais entendu un mot.

Q. M. St. Louis vous a-t-il jamais demandé d'augmenter le montant total?

Objecté à cette question comme étant illégale et suggestive.

Objection réservée.

Question permise, sauf l'objection, parce que le témoin est malade et que la question est posée sous cette forme afin d'abrégier sa déposition.

R. Non, monsieur.

Q. L'a-t-il demandé à d'autres en votre présence?—R. Non, monsieur.

Q. Jamais?—R. Non, monsieur.

Q. N'avez-vous jamais dit à quelqu'un qu'il avait demandé à d'autres, en votre présence, d'augmenter le montant total?—R. D'autres qui ont rendu témoignage me l'ont dit, mais cela ne me regarde pas.

Q. Ce n'est pas une réponse à ma question. Je vous ai demandé si vous n'aviez pas dit à quelqu'un que M. St. Louis l'avait demandé à d'autres en votre présence?

—R. Non, monsieur.

Q. Connaissez-vous cet homme-ci?—R. Oui, monsieur.

Q. Sous quel nom le connaissez-vous?—R. C'est M. Daigneault.

Q. Avez-vous été souvent en sa compagnie depuis quelque temps?—R. Pas souvent.

Q. Jurez-vous que vous n'avez jamais dit devant lui, récemment, que M. St. Louis avait demandé, à votre connaissance, que l'on augmentât le chiffre de ses bordereaux de paye?—R. Je n'étais pas sous serment quand je lui parlais; je pouvais les blaguer quand je voulais.

Q. Etes-vous à l'emploi de M. St. Louis maintenant?—R. Je ne suis à l'emploi de personne.

Q. Recevez-vous de l'argent de M. St. Louis?—R. Non, monsieur.

Q. Quand en avez-vous reçu pour la dernière fois?—R. J'ai reçu de petits présents de temps à autre.

Q. Jusqu'à quelle date?—R. Il y a une couple de semaines, je crois, j'ai reçu \$3.

Q. Avant cela, quand en avez-vous reçu?—R. Avant cela, je ne sais pas; je crois qu'on me donnait \$3 toutes les semaines.

Q. De qui receviez-vous cet argent?—R. De M. Michaud. Il disait qu'il me le donnait par bonté.

Q. Est-ce que l'on vous payait au bureau?—R. J'étais payé en dehors du bureau de M. St. Louis; il avait coutume de me l'envoyer dans une enveloppe à la porte; j'ai été payé une fois en dedans, je crois; je ne me rappelle pas de tout.

Q. Depuis combien de temps avez-vous travaillé?—R. Je n'ai pas travaillé depuis la dernière élection.

Q. Les élections municipales?—R. Oui.

Q. En février dernier?—R. Oui.

Q. Depuis quand avez-vous travaillé pour M. St. Louis?—R. Je ne m'en rappelle pas.

Q. Vers quel temps?—R. Vers le mois d'août, je crois; je ne puis en jurer; je n'en sais rien.

Q. Vers quel temps?—R. Je ne m'en rappelle pas du tout.

Q. Eh bien! dites-moi pendant combien de temps vous avez travaillé après que l'ouvrage de M. St. Louis, au canal, a été terminé?—R. J'ai travaillé de temps en temps; je ne puis dire; nous travaillions deux ou trois semaines, et ensuite nous arrêtions pendant une semaine; ensuite nous recommencions pendant trois jours, et ainsi de suite.

Q. Dites, au meilleur de votre connaissance, quand vous avez cessé de travailler pour M. St. Louis? Est-ce il y a six, sept ou neuf mois?—R. Non.

Q. Est-ce durant l'année dernière?—R. Je pense que nous avons fini, je pourrais dire, vers le mois de juillet. Je crois que c'est à peu près cela.

Q. A-t-il continué de vous payer après que vous avez fini de travailler pour lui?—R. Non.

Q. N'est-il pas vrai que vous avez continué de recevoir de l'argent toutes les semaines?—R. Non, monsieur.

Q. Jurez-vous qu'il ne vous a pas payé d'une semaine à l'autre environ vingt piastres par semaine?—R. Non.

Q. Quand a-t-il commencé à vous payer les petites sommes que vous avez mentionnées?—R. Eh bien! il n'y a que quelques jours; ça ne vaut pas la peine d'en parler.

Q. M. Michaud est-il employé par M. St. Louis?—R. Oui.

Q. Vous a-t-il dit que l'argent venait de M. St. Louis?—R. Non, il m'a dit que c'était le sien, que c'était un présent qu'il me faisait.

Q. M. Michaud est un de vos amis?—R. Il s'est toujours montré bon ami pour moi.

Q. Est-ce depuis votre maladie qu'il vous a fait ces présents?—R. Non; il a commencé un peu avant. Je suis en bons termes avec M. Villeneuve: M. Villeneuve est allé le trouver et lui a dit: "Aidez-lui; ayez pitié de lui; c'est un orphelin et il est en mauvaise santé." C'est ce que j'ai demandé à M. Villeneuve de faire. Je lui demandai d'essayer de m'avoir du secours, parce que je n'avais pas un sou et que j'étais sans ouvrage dans le temps.

Pas de contre-interrogation.

PIÈCE N° 35.

Livret de temps original produit par M. Frigon, 14 juillet 1894. (Pas reproduit ici.)

PIÈCE N° 36.

Livret de temps original produit par M. Frigon, 14 juillet 1894. (Pas reproduit ici.)

PIÈCE N° 37.

LE DÉPARTEMENT DES CHEMINS DE FER ET CANAUX,

DT À EM. ST. LOUIS, ENTREPRENEUR.

1893—13 mai au 19 mai.—Nouveau pont Wellington.

Récapitulation.

Tailleurs de pierre, 2,275 heures à 33c.....	\$ 750 75
Maçons, 130 heures, à 32c.....	41 60
Equipe de jour suivant liste détaillée..	1,055 72

Total..... \$1,848 07

Je certifie que le compte ci-dessus est exact dans tous ses détails et sous tous rapports.

J. CONWAY,
Surintendant intérim.

Je certifie que le compte ci-dessus est exact dans tous ses détails et sous tous rapports.

M. DOHENY,
Pointeur.

Je certifie que le compte ci-dessus est exact dans tous ses détails et sous tous rapports.

JAS. DAVIN,
Pointeur.

Prix justes et raisonnables.

ERNEST MARCEAU,
Ingénieur-surintendant.

PIÈCE N° 38.

LE DÉPARTEMENT DES CHEMINS DE FER ET CANAUX,

Dt A EM. ST. LOUIS, ENTREPRENEUR.

1893—6 mai au 13 mai—Pont Wellington.

Récapitulation.

Taillieurs de pierre, 2,568 heures à 33c.....	\$ 847 44
Maçons, 160 heures à 32c.....	51 20
Equipe de jour suivant liste détaillée... ..	862 31
Total.....	\$1,760 95

Reçu les effets ci-dessus.

M. DOHENY,
*Pointeur.*JAMES DAVIN,
Commis et pointeur.

Je certifie que le compte ci-dessus est exact dans tous ses détails et sous tous rapports.

E. KENNEDY,
Surint.

Prix justes et raisonnables.

E. H. PARENT,
Ing.-surint.

